
3 1761 11973944 9


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119739449

A1
C12
48

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 52

Wednesday, March 13, 1991

Chairman: Harry Brightwell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 52

Le mercredi 13 mars 1991

Président: Harry Brightwell

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Agriculture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de

l'Agriculture

RESPECTING:

Bill C-98, the Farm Income Protection Act

CONCERNANT:

Projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUN 17 1991
University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989-90-91

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990-1991

35563—1

STANDING COMMITTEE ON AGRICULTURE

Chairman: Harry Brightwell

Vice–Chairman: Gabriel Larrivée

Members

Vic Althouse
Ralph Ferguson
Maurice Foster
Al Horning
Ken Hughes
Rod Laporte
Joe McGuire
Ken Monteith
Ross Stevenson
Greg Thompson
Lyle Vanclief
Geoff Wilson—(14)

(Quorum 8)

Carmen DePape

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

Président: Harry Brightwell

Vice–président: Gabriel Larrivée

Membres

Vic Althouse
Ralph Ferguson
Maurice Foster
Al Horning
Ken Hughes
Rod Laporte
Joe McGuire
Ken Monteith
Ross Stevenson
Greg Thompson
Lyle Vanclief
Geoff Wilson—(14)

(Quorum 8)

La greffière du Comité

Carmen DePape

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 13, 1991
(61)

[*Text*]

The Standing Committee on Agriculture met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 701, 151 Sparks Street, the Chairman, Harry Brightwell, presiding.

Members of the Committee present: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Al Horning, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Ken Monteith, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Acting Members present: David Bjornson for Ross Stevenson, Don Boudria for Ralph Ferguson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sonya Dakers, Research Coordinator and Len Christie, Research Officer.

Witnesses: From The Canadian Federation of Agriculture: Jack Wilkinson, Second Vice-President; Earl Geddes, Executive Member (Manitoba). *From the Horticultural Council:* Danny Dempster, Executive Vice-President; Jean-Yves Lohé, Past President; Gerry Long, Past President. *From Keystone Agricultural Producers:* Owen McAuley, Executive Member. *From Prairie Pools Inc.:* Leroy Larsen, Acting Chairman.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, March 8, 1991, concerning Bill C-98, The Farm Income Protection Act. (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1991, Issue No. 51*).

Leroy Larsen, Jack Wilkinson, Jean-Yves Lohé and Danny Dempster made statements and, with Owen McAuley from Keystone Agricultural Producers, and Earl Geddes from the Canadian Federation of Agriculture, answered questions.

At 5:59 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carmen DePape

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 13 MARS 1991
(61)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit aujourd'hui à 15 h 40, dans la salle 701, au 151 rue Sparks, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Al Horning, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Ken Monteith, Lyle Vanclief et Geoff Wilson.

Membres suppléants présents: David Bjornson remplace Ross Stevenson; Don Boudria remplace Ralph Ferguson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche; Len Christie, attaché de recherche.

Témoins: De la Fédération canadienne de l'agriculture: Jack Wilkinson, vice-président adjoint; Earl Geddes, membre de l'exécutif (Manitoba). *Du Conseil canadien de l'horticulture:* Danny Dempster, vice-président exécutif; Jean-Yves Lohé, ancien président; Gerry Long, ancien président. *Des Producteurs agricoles de Keystone:* Owen McAuley, membre de l'exécutif. *Des Prairie Pools Inc.:* Leroy Larsen, président intérimaire.

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 8 mars 1991, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 12 mars 1991, fascicule nº 51*).

Leroy Larsen, Jack Wilkinson, Jean-Yves Lohé et Danny Dempster font des exposés puis, avec Owen McAuley, des Producteurs agricoles de Keystone, et de Earl Geddes, de la Fédération canadienne de l'agriculture, répondent aux questions.

À 17 h 59, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carmen DePape

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, March 13, 1991

• 1533

The Chairman: I would like to call this meeting to order. We certainly will have more before I get done with the proceedings here, but I thought we would get it going. We are considering Bill C-98, the Farm Income Protection Act.

Before we go to our witnesses, I want to tell the committee that we had invited the Western Canadian Wheat Growers Association, but they have declined, and the Canola Council of Canada has also declined. We are awaiting word from the United Grain Growers Limited. As well, the National Farmers' Union has decided to come tomorrow, so we will be through our witnesses, apart from the Minister of Agriculture, by tomorrow night, I assume—unless the United Grain Growers make a positive decision.

I would propose then, if this is the case, that we go into clause by clause after meeting with the minister on Monday and we will talk to the remainder of the parties when they arrive.

We welcome today a large group of witnesses from the Canadian Federation of Agriculture and welcome Jack Wilkinson, who is the second vice-president. I believe, Jack, you have told me you are leading this group, though perhaps you will not be the main spokesman for the group. I would ask you to introduce those of your party who are at the table—and certainly if you have others they can come to the table as well—and then go on with your statement.

Mr. Jack Wilkinson (Second Vice-President, Canadian Federation of Agriculture): Thank you very much. I am the newly-elected second vice-president of CFA. We have a number of people here with us today. Basically, these are people who have a vested interest in the grains and oilseeds program and some individuals who have been involved, really right from the beginning, as farmers on the committee and on the steering committee on third-line defence committees, so that we have a great deal of depth of knowledge in individuals here. There is no point in my getting into a lot of detail when they can.

Just a quick introduction of ourselves and then we will get right into it: Leroy Larsen from Prairie Pools Inc.; Owen McAuley and Earl Geddes from Keystone Agricultural Producers; Jean-Yves Lohé, past-president, Canadian Horticultural Council; Danny Dempster and Gerry Long from the Horticultural Council. There are also some staff people here. I think we will leave them in case they may come forward at some point.

I would like to move into the CFA presentation first, and then the gentlemen from Prairie Pools have a short presentation, and then the Horticultural Council would like to say a few words. Hopefully, we can move through that fairly quickly and get into any questions you may have. I now will turn it over to Earl.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 13 mars 1991

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous allons étudier le projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole, et d'autres membres vont se joindre à nous sous peu, mais nous allons commencer sans eux.

Avant de donner la parole à nos témoins, je voudrais faire savoir au comité que nous avions invité la Western Canadian Wheat Growers Association ainsi que le Conseil de canola du Canada, mais tous deux ont refusé notre invitation. Nous attendons la réponse de l'Union des producteurs de grain limitée. Le Syndicat national des cultivateurs a décidé de venir demain, de sorte que demain soir nous en aurons sans doute terminé avec nos témoins, abstraction faite du ministre de l'Agriculture, et à moins que l'Union des producteurs de grain limitée ne décide de comparaître.

Si les choses se passent ainsi, je propose qu'après avoir entendu le ministre lundi nous passions à l'étude article par article, et nous nous entretiendrons avec les autres témoins quand ils arriveront.

Nous souhaitons aujourd'hui la bienvenue à un groupe nombreux de témoins de la Fédération canadienne de l'agriculture, en particulier à Jack Wilkinson, vice-président adjoint. C'est vous, Jack, qui êtes à la tête du groupe, bien que vous n'en soyez pas le principal porte-parole. Je vais vous demander de présenter les personnes qui vous accompagnent—et s'il y en a d'autres qui veulent prendre place à la table elles sont les bienvenues—puis nous allons écouter votre exposé.

M. Jack Wilkinson (vice-président adjoint, Fédération canadienne de l'agriculture): Je vous remercie beaucoup. Je suis le vice-président adjoint nouvellement élu de la FCA et suis accompagné, aujourd'hui, de plusieurs personnes que les questions de céréales et d'oléagineux touchent de près et d'autres qui ont participé en tant qu'agriculteurs, dès le début, au comité et au comité directeur sur la «troisième ligne de défense», de sorte qu'à eux tous ils représentent toute une somme de connaissances approfondies. Ils sont donc beaucoup mieux à même que moi de vous exposer leur point de vue.

Permettez-moi donc de me contenter de les présenter brièvement, et nous entrerons ensuite dans le vif du sujet: Leroy Larsen, de Prairie Pools Inc., Owen McAuley et Earl Geddes, du Keystone Agricultural Producers, Jean-Yves Lohé, ancien président, du Conseil canadien de l'horticulture, et Danny Dempster et Gerry Long, également du Conseil de l'horticulture. Nous avons également amené notre personnel de soutien, et nous les présenterons si nous devons faire appel à eux.

Je voudrais tout d'abord vous lire l'exposé de la FCA, puis les représentants de Prairie Pools Inc. ainsi que ceux du Conseil de l'horticulture vous feront un bref exposé. Nous serons aussi succincts que possible, afin de réserver du temps à vos questions. Je vais maintenant donner la parole à Earl.

[*Texte*]

• 1535

Mr. Earl Geddes (Executive Member (Manitoba), Canadian Federation of Agriculture): Thank you very much, Jack. Mr. Chairman, it is a pleasure to be here this afternoon. We will go very quickly through the recommendations the Canadian Federation of Agriculture wishes to make to the committee with regard to the legislation in front of us, Bill C-98.

Starting on page 4 of our presentation concerning existing legislation and new regulations, it is clear that Bill C-98 is enabling legislation clearing the way for us to get into the GRIP and NISA legislation. We appreciate that. It is of concern to us, though, that the legislation is before Parliament and potentially will be passed before any agreements presently under negotiation are signed. I think we are moving quickly to some signatures, but we certainly do not yet have all of those agreements signed in the provinces.

For commodities presently falling under ASA and crop insurance, such as dairy and horticulture and red meats, clause 17 is crucial. It sets out the powers of the Governor in Council to make regulations concerning them.

Examples in this area are in the clauses that cover the payment presently made to the dairy industry under the ASA; paragraph 17.(1)(b) provides for the creation of regulation to permit direct payments to producers as a means of protecting producers' income without requiring the development of a program under the earlier clause of the bill. Paragraph 23.(1)(c) is also important, as it states that the current payment on industrial milk and industrial cream will be continued until March 31, 1992.

The horticultural industry also has serious reservations about the way the existing legislation will be repealed and turned into regulation. At this point, no province is committed to either GRIP or NISA for horticulture.

Our first recommendation, therefore, states: CFA requests that the regulations created to include the provisions of the legislation being repealed, i.e. the Agricultural Stabilization Act, the Western Grain Stabilization Act and the Crop Insurance Act, faithfully correspond to the existing provisions in those acts.

The second recommendation states: CFA also requests that the drafts of the new regulation for the programs to be transferred from the existing legislation be tabled in Parliament for review by Parliament and approval before the proposed legislation is passed.

We understand that regulations cannot be adopted until room has been made for them; nevertheless, if we had the draft regulations tabled now, producers would have some comfort in whether or not those regulations will give them the equivalent provisions they had in the current system they are replacing.

On page 6, when we move to principles to guide the negotiation of new agreements, the subclause in the legislation that gives us some reason to pause—although we do not object to it in principle—is subclause 4.(2). It outlines

[*Traduction*]

M. Earl Geddes (membre du conseil d'administration (Manitoba), Fédération canadienne de l'agriculture): Merci beaucoup, Jack. Monsieur le président, je suis heureux de me trouver devant vous aujourd'hui. Nous allons passer très rapidement en revue les recommandations que notre fédération propose au comité sur le projet de loi C-98, dont vous êtes saisis.

Je vais commencer à la page 4 de notre mémoire sur la loi actuelle et les nouveaux règlements. Le projet de loi C-98 est une loi habilitante qui nous donne accès au Régime d'assurance du revenu brut (RARB) et au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), et nous en sommes heureux, mais ce n'est pas sans inquiétude que nous constatons que le Parlement a été saisi du projet de loi et l'adoptera sans doute avant la signature des ententes actuellement en cours de négociation. Certes, plusieurs de ces ententes vont être finalisées sous peu, mais elles sont loin d'être toutes signées par les provinces.

Pour les produits qui relèvent actuellement de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et de l'assurance-récolte, tels que les produits laitiers, les produits horticoles et les viandes rouges, l'article 17, qui définit les pouvoirs du gouverneur en conseil de prendre les mesures d'ordre réglementaire les concernant, est d'importance cruciale.

Ainsi les articles relatifs au paiement actuellement versé à l'industrie laitière dans le cadre de la LSPA; l'alinéa 17.(1)b) qui prévoit la mise en place d'un règlement autorisant les versements directs aux producteurs afin de protéger leur revenu sans exiger la mise en place d'un programme conformément au paragraphe antérieur du projet de loi. L'alinéa 23.(1)c) est également important, car il stipule que les versements actuels sur le lait et la crème industriels seront prolongés jusqu'au 31 mars 1992.

Le secteur horticole a également de graves réserves sur le mode d'abrogation de la loi actuelle et sa transformation en règlement. Aucune province, à ce stade, ne s'est engagée à adhérer au RARB ou au CSRN pour ce qui est de l'horticulture.

Voici donc notre première recommandation: la FCA demande que les règlements qui seront pris pour tenir compte des dispositions de la législation abrogée, c'est-à-dire la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur l'assurance-récolte, correspondent fidèlement aux dispositions actuelles de ces lois.

Notre seconde recommandation est la suivante: La FCA demande que les textes provisoires des nouveaux règlements concernant les programmes qui doivent être transférés de la législation actuelle soient déposés au Parlement en vue de l'examen et de l'approbation de celui-ci avant l'adoption de la législation proposée.

Il est bien entendu que des règlements ne peuvent être adoptés jusqu'à ce qu'on leur ait fait place et si ces règlements sont maintenant déposés, les producteurs sauraient s'ils bénéficient ou non de dispositions équivalentes à celles qu'ils remplacent dans le système actuel.

A la page 6 de notre mémoire, au chapitre des principes directeurs des négociations d'accords nouveaux, nous relevons un des paragraphes de la loi, à savoir le paragraphe 4.(2), qui ne laisse pas de nous inquiéter encore que nous n'ayons pas

[*Text*]

the principles the minister shall take into consideration in negotiating any agreement. Those principles specifically are market responsiveness, regional diversity, international obligations, and environmental sustainability.

I should point out that we are quite distressed by the fact that the term of equity has been dropped from those principles. We would hope that equity in all considerations in the negotiations would be a high priority.

I should back up somewhat. In subclause 4.(2), there are several wordings that we would possibly call "weasel words". The proposed legislation in paragraph 4.(2)(b), for example, states that programs "should be reasonably consistent with all other agreements, taking into account regional diversity". We would question what the words "reasonably consistent" mean and how this is determined.

The third recommendation by CFA states: CFA endorses the recommendation of the safety net task force concerning the establishment of a signatories committee with the composition and mandate detailed in the report to ministers.

That report is attached to this document. We would point out that this is identical to the concept proposed to the National Crop Insurance Committee, which CFA recommended during amendments to crop insurance legislation a year ago.

Our fourth recommendation states: CFA requests that the guidelines by which the negotiations will be carried out be provided for the information of participants in the program as quickly as possible.

With regard to farmer participation, in subclause 5.(1), again I should point out our concern with wording. When we get words such as "...including, without limiting the generality of the foregoing...", it leaves us wondering what it really means. Paragraph 5.(1)(a) provides for regulation to determine the criteria for producer eligibility. Paragraph 5.(3)(a) states that an agreement signed under the Act may provide for...

• 1540

CFA believes that it is imperative that paragraph 5.(3)(a) be amended to read:

> (3) An agreement shall provide for
>
> (a) the establishment of one or more committees consisting of members representing Canada, the province and the producers, in proportion to the share of the cost of the program which they pay and such technical experts as may be considered appropriate.

CFA recommends that subclause 11.(1), which outlines the appointment of special members committee, be amended to read:

> consisting of members who shall represent Canada, the provinces concerned, producers and any other group of persons that the Minister considers appropriate.

[*Translation*]

d'objection de principe. Il énonce les critères dont le ministre doit tenir compte dans la négociation des ententes, à savoir l'adaptation aux contraintes du marché, les obligations internationales et la viabilité environnementale.

Je voudrais ajouter que nous sommes navrés du fait que le terme d'équité ait disparu de ces critères et espérons qu'il n'en restera pas moins une priorité absolue.

Le paragraphe 4.(2) contient plusieurs formulations qu'on pourrait qualifier d'équivoques: ainsi, par exemple, à l'alinéa 4.(2)b), «la nécessité d'une relative uniformité, compte tenu des particularités régionales, entre les divers accords...». Qu'entend-on au juste par «relative uniformité» et comment en est-il décidé?

Dans sa troisième recommandation, la FCA souscrit à la recommandation du Groupe d'étude sur la sécurité du revenu concernant l'établissement d'un comité des signataires dont la composition et le mandat sont décrits en détail dans le Rapport aux ministres.

Ce rapport est mis en annexe au document. Nous vous faisons remarquer que la même proposition a été faite d'un comité national sur l'assurance-récolte, et que la FCA l'avait recommandée, il y a un an, parmi les amendements proposés à la Loi sur l'assurance-récolte.

Dans sa quatrième recommandation, la FCA demande la rédaction dès que possible de lignes directrices sur le déroulement des négociations à l'intention des participants au programme.

En ce qui concerne la participation des producteurs agricoles, certains termes du paragraphe 5.(1) ne sont pas sans nous inquiéter, par exemple «...outre ceux (les éléments constitutifs) qui peuvent être ajoutés par règlement...». Qu'entend-on par là? L'alinéa 5.(1)a) stipule les éléments constitutifs du régime ou programme institué, et notamment les conditions d'admissibilité des producteurs agricoles, et l'alinéa 5.(3)a) stipule qu'un accord signé dans le cadre de la loi peut prévoir...

La FCA juge impératif que l'alinéa 5.(3)a) soit modifié de la façon suivante:

> (3) Un accord doit prévoir
>
> a) la création d'un ou de plusieurs comités, formés de représentants des parties, des producteurs et des experts jugés nécessaires, en proportion des parts du coût du programme.

La FCA recommande que le paragraphe 11.(1) qui décrit la création d'un comité spécial d'intervention soit modifié de la façon suivante:

> formé de membres qui doivent représenter le Canada, les provinces concernées, les producteurs agricoles et tout autre groupe que le ministre juge approprié.

[*Texte*]

Our seventh recommendation is that the CFA would urge the government to quickly make clear to producers precisely what the provisions of the present legislation are concerning the provision of special assistance. We need to understand what third line is about.

On the development of agreements for grains and oilseeds, GRIP and NISA, I would like to take you through those principles that the Canadian Federation of Agriculture feels are imperative in a GRIP and NISA program.

First, the producers' share of the GRIP—and we should be clear here that the GRIP is revenue insurance plus crop insurance—should be funded on a baseline premium fixed for five years with a capping of farmer contributions each year, plus or minus 2% of the baseline.

Second, coverage should be fixed in legislation for a period of five years.

Third, there should be mandatory reviews of the program every five years, with no changes between reviews unless there is complete unanimity amongst the participants.

Fourth, participation in the program should be on a voluntary basis.

Fifth, the farmer's share should be no greater than one-third of the GRIP premium.

Sixth, the offering of NISA or GRIP alone is not acceptable. We must make it very clear that this is a hybrid safety net program that was agreed to by producers and governments. To offer or to have established in provinces only one of them is unacceptable.

Seventh, the opportunity for provincial flexibility should be included.

Eighth, the off-farm income should not be included in calculations for NISA.

Ninth, coverage of GRIP, yield times price, should be a maximum of 90%.

Tenth, the program should not be a vehicle for direct rural development.

Eleventh, if the program is used to offset economic problems, the funds should involve new money. I point out that in the August report that went to ministers the premium calculation cost for full GRIP for wheat in Manitoba was 14%. That is August 1990. With the continuing decline and the outlook for wheat prices, my premium in Manitoba in March 1991 is 24%. I think it is important that new funds be involved in third-line programs.

Twelfth, CFA should be included in discussions of development of third-line process.

At our annual meeting two weeks ago in Ottawa, there were four principles, reaffirmed by the entire delegate body of the Canadian Federation of Agriculture. The first was that the program had to be designed so that a producer could predict his gross revenue and plan adjustments to new market realities.

[*Traduction*]

La FCA exhorte, dans sa septième recommandation, le gouvernement à dire clairement et rapidement aux producteurs quelles sont les dispositions de la loi actuelle qui concernent la prestation d'une aide spéciale. Nous devons savoir ce qu'on entend par «troisième ligne».

En ce qui concerne l'élaboration d'ententes pour les céréales et oléagineux, je voudrais passer en revue avec vous les critères jugés indispensables par la Fédération canadienne de l'agriculture pour la participation au RARB et au CSRN.

En premier lieu, la part des producteurs dans le RARB—et il convient de nous assurer qu'on entend bien là un régime d'assurance du revenu et d'assurance-récolte—devrait être fondée sur une prime de base, fixée pour cinq ans, avec chaque année un plafonnement des contributions des agriculteurs de manière à ce que l'écart par rapport au niveau de base ne dépasse pas 2 p. 100 en plus ou en moins.

En second lieu, la couverture de l'assurance devrait être stipulée dans la loi pour une période de cinq ans.

En troisième lieu, le régime devrait être obligatoirement révisé tous les cinq ans, sans qu'aucun changement n'intervienne entre les révisions sans l'accord unanime des participants.

En quatrième lieu, la participation au régime devrait être facultative.

En cinquième lieu, la part de l'agriculteur ne devrait pas être supérieure à un tiers de la contribution au RARB.

En sixième lieu, le RARB et le CSRN ne peuvent être dissociés. Ils constituent—nous ne saurions trop le répéter—un programme hybride de sécurité du revenu sur lequel producteurs et gouvernement s'étaient mis d'accord, et la mise en place d'un seul d'entre eux dans une province est inacceptable.

En septième lieu, il faudrait prévoir une certaine marge de manoeuvre pour les provinces.

En huitième lieu, le revenu hors ferme ne devrait pas être inclus dans le calcul de la contribution au CSRN.

En neuvième lieu, la couverture du RARB, à savoir le rendement multiplié par le prix, devrait avoir un plafond de 90 p. 100.

En dixième lieu, le régime ne devrait pas servir au développement rural direct.

En onzième lieu, si le programme est utilisé pour faire face à des problèmes économiques, il devrait y avoir une nouvelle injection de fonds. C'est ce que j'ai déclaré dans mon rapport d'août adressé aux ministres. En août 1990, le calcul de la contribution au RARB, pour le blé, au Manitoba, était de 14 p. 100; avec la tendance continue à la baisse pour les cours du blé, ma prime au Manitoba, en mars 1991, est de 24 p. 100. Il est important d'injecter de nouveaux fonds dans les programmes de troisième ligne de défense.

En douzième lieu, la FCA devrait participer aux discussions sur la mise en place d'une troisième ligne de défense.

Il y a deux semaines, lors de notre réunion annuelle à Ottawa, nous avons énoncé quatre principes auxquels a de nouveau souscrit toute la délégation de la Fédération canadienne de l'agriculture. Le premier de ces principes, c'est que le programme devrait être conçu de telle sorte que le producteur puisse prévoir son revenu brut et prendre des mesures d'adaptation aux nouvelles réalités du marché.

[*Text*]

Second, the program should provide a long-term stable environment. The government commitment to the program should be 15 years. In Manitoba the announcement yesterday was clearly that this is a commitment to a five-year program.

Third, if regions of the country wish to put maximum limits on the level of government support available to an individual, this should be allowed, but the limits must be the choice of the region and not implemented nationally.

Fourth, in regard to the premium setting, the weighting of premiums and loads applied must be qualified and quantified in each region so that the farm community can have a sense of security that those premium loads are in fact legitimate.

• 1545

Our eighth recommendation, on page 11, is that CFA insists that premium levels be set as soon as possible and as realistically as possible and released as public information. In the last two days the Province of Manitoba and the Province of Alberta have released their premium levels. There still are producers in this country, however, who do not know what their premium levels are. They must be given that information as quickly as possible.

Recommendation 9: CFA insists that the serving of the debt beyond the scope of the premium structure allowed must be referred to third-line consideration.

I believe we have passed out to you a graph that is the product of Agriculture Canada. I want you to pay particular attention to the years preceding 1990. The net income for grains and oilseeds producers in this country during that period of time and in the eight or nine years preceding that period of time was in the range of $3 billion. The net income post-GRIP and -NISA, you will notice, from 1991 to 1995 is projected to be less than $2 billion.

Producers in this country, by participating in this program, have agreed to a significant overall reduction in government commitment to our net income, and to accept less than these programs were designed to deliver in the August report is not acceptable.

Those are the comments we would wish to make initially from the Canadian Federation of Agriculture.

The Chairman: Thank you, Mr. Geddes.

Mr. Larsen.

Mr. Leroy Larsen (Acting Chairman, Prairie Pools Inc.): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee.

Prairie Pools Inc. welcomes this opportunity to participate with the Canadian Federation of Agriculture in making known its views on the proposed safety net legislation contained in Bill C-98. We believe that the views just expressed by CFA fairly reflect our own position on the proposed legislation, and we therefore endorse them.

We wish to use this opportunity to elaborate on a few points and to make a few more comments.

[*Translation*]

Le second, c'est que le programme devrait assurer une conjoncture stable à long terme. Le gouvernement devrait s'engager à assurer ce régime pour 15 ans alors que le communiqué publié hier au Manitoba précisait que l'engagement à ce régime est de cinq ans.

En troisième lieu, il conviendrait d'autoriser que les régions du pays, si elles le désirent, puissent imposer des limites maximales au niveau de l'aide gouvernementale dont peut bénéficier un particulier, mais ces limites devraient être décidées par la région, et non appliquées dans tout le pays.

En quatrième lieu, en matière de fixation de la prime, il convient de qualifier et de quantifier, dans chaque région, le poids respectif des primes et charges, afin que le secteur agricole soit rassuré sur la légitimité de ces contributions.

Dans notre huitième recommandation, à la page 11, la FCA insiste pour que le montant des primes soit fixé dès que possible, avec autant de réalisme que possible et publié pour l'information du public. Le Manitoba et l'Alberta ont publié, hier et avant-hier, le montant des primes mais il y a toujours encore au Canada des producteurs qui ignorent quel est le montant de leur prime et qui devraient recevoir cette information dans les plus brefs délais.

Recommandation 9: La FCA insiste pour que la question de l'intérêt de la dette qui dépasse le montant permis de la prime soit renvoyé à l'étude d'un tiers.

Nous avons fait circuler un tableau dressé par Agriculture Canada et je vous demanderais d'examiner plus particulièrement les années précédant 1990. Pendant cette période et dans les huit ou neuf ans qui l'ont précédée, le revenu net des producteurs de céréales et d'oléagineux était de l'ordre de 3 milliards de dollars. Vous constaterez que, d'après les prévisions pour 1991-1995, le revenu net après la mise en place du RARB et du CSRN sera de moins de 2 milliards de dollars.

En participant à ce régime, les producteurs canadiens ont consenti à ce que le gouvernement diminue considérablement sa participation à notre revenu net; nous ne pouvons accepter de voir diminuer encore cette part par rapport à ce qui avait été annoncé dans le rapport d'août.

Cela conclut l'exposé de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Le président: Je vous remercie, monsieur Geddes.

Monsieur Larsen.

M. Leroy Larsen (président intérimaire, Prairie Pools Inc.): Je vous remercie, monsieur le président et membres du comité.

Prairie Pools Inc. est heureux de s'associer à la Fédération canadienne de l'agriculture pour vous présenter son point de vue sur le programme de sécurité du revenu prévu dans le projet de loi C-98; en effet, nos opinions sur ce point concordent avec celles de la FCA et c'est pourquoi nous les approuvons.

Nous voudrions cependant, profitant de l'occasion, nous attacher à plusieurs questions et ajouter quelques observations.

[*Texte*]

We should mention from the outset that PPI supports the concept of the guaranteed revenue insurance program and the net income stabilization account. Indeed, three PPI representatives were members of the safety net task force that developed these programs. Consequently our remarks are not criticisms of these programs but rather are intended to ensure that the programs detailed will be implemented in a manner that meets the long-term interests of the farmers.

In the establishment of committees, our understanding of what the GRIP and NISA programs should look like is largely based on the contents of the safety net committee report presented to federal and provincial Ministers of Agriculture last August.

To a certain extent, we have been kept apprised of developments in terms of the implementation of the programs by the two farmer members on the implementation committee and by informal contacts with federal and provincial government officials. However, even today, with the legislation in front of us, we are not sure exactly what these programs will look like when fully operational. In fact, we are told that certain aspects of the programs, especially the GRIP, could change significantly during the next year or two.

It is because of these uncertainties that PPI whole-heartedly supports the CFA recommendation with respect to paragraph 5.(3)(a) of the proposed act to the effect that an agreement shall provide for, rather than may provide for, one or more committees, etc.

Furthermore, we support the concept that the representation on this committee should reflect the financial stake that the various parties have in the programs.

We wish to note that the formation of this committee, referred to as the signatories committee, was a recommendation of the safety net task force—page 10 of the August report. We believe that the report's recommendation regarding the committee's composition and the manner in which members should be chosen is a very reasonable one and should be incorporated into this legislation.

The report's recommendation reads:

> A national signatories committee will be established and composed of: a representative from each provincial agency responsible for the program delivery, four representatives from the federal government, and seven representatives appointed by the federal Minister of Agriculture from nominations supplied by national and regional producer organizations.

• 1550

Further, we believe the powers of this signatories committee should be more clearly prescribed in this legislation. As it is currently drafted, paragraph 5.(3)(b) reads as follows:

> (3) An agreement may provide for
>
> (b) the powers and duties of the committees;

The grain and oilseed task force report of last August contains some specifics on this subject. Among other things, it said:

[*Traduction*]

Notre association appuie, je le déclare d'emblée, la notion de l'assurance du revenu garanti et le compte de stabilisation du revenu net. Trois membres du PPI étaient membres du groupe d'étude sur la sécurité du revenu, qui a travaillé à l'élaboration de ces régimes. Aussi ne nous en faisons-nous pas les critiques, mais nous tenons à ce qu'ils soient appliqués de façon à répondre aux intérêts à long terme des agriculteurs.

Nous acceptons pour objectif du RARB et du CSRN la teneur du rapport du comité sur la sécurité du revenu, rapport présenté en août dernier aux ministres de l'Agriculture, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Nous avons été tenus au courant, dans une certaine mesure, de l'évolution des travaux sur ces régimes par les deux membres de notre association qui siégeaient au comité de mise en oeuvre et par des contacts non officiels avec les cadres du gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Mais même à ce jour, avec le texte de loi sous les yeux, nous ne savons pas au juste comment ces régimes se présenteront lorsqu'ils seront entièrement mis en place. On nous a fait remarquer que ces régimes, en particulier le RARB, pourraient subir des modifications profondes au cours de l'année à venir ou de la suivante.

C'est en raison de ces incertitudes que le PPI appuie vigoureusement la recommandation de la FCA relative à l'alinéa 5.(3)a) du projet de loi C-98, recommandation d'après laquelle l'accord doit prévoir et «peut prévoir» la création d'un ou plusieurs comités, etc.

Par ailleurs, nous pensons également que la représentation à ce comité devrait refléter l'apport financier des diverses parties.

Nous voudrions faire remarquer que la formation de ce comité, désigné comme comité des signataires, était une recommandation du Groupe d'étude sur la sécurité du revenu, figurant à la page 10 du rapport d'août. Cette recommandation sur la composition du comité et sur la façon dont ses membres seraient choisis nous paraît fort avisée et devrait figurer dans ce projet de loi.

Voici la recommandation de ce rapport:

> Un comité national des signataires est constitué et composé d'un représentant de chaque organisme provincial chargé d'assurer le fonctionnement du régime, de quatre représentants du gouvernement fédéral et de sept représentants choisis par le ministre fédéral de l'Agriculture parmi les candidatures proposées par les organisations régionales et nationales de producteurs.

Nous considérons également que les pouvoirs de ce comité de signataires devraient être plus clairement stipulés dans la loi. Aux termes du projet de loi actuel:

> (3) L'accord peut enfin prévoir
>
> b) la création et les attributions d'un ou plusieurs comités. . .

Le rapport d'août dernier du groupe d'étude des producteurs de céréales et d'oléagineux est beaucoup plus précis là-dessus. Il y est dit, entre autres:

[*Text*]

> The committee shall be responsible for maintaining national standards and for making policy recommendations in order to achieve consistency and equity across Canada.

We believe such wording could be usefully incorporated into this legislation. PPI also believes it should be clearly defined that the powers of this committee would include a control over the premium rate-setting methodology.

As has been pointed out by the Minister of Agriculture on numerous occasions, producers were involved in the development of these programs. However, part of our recommendations for these programs were that farmers also be included in the oversight of the start-up of these programs and the oversight of their evolution in subsequent years. The CFA's proposed amendments, plus those we have just described, would, we believe, go a long way in ensuring this occurs.

With regard to premiums, subclause 5.(4) of the legislation deals with the premiums that will be charged for the crop insurance and GRIP programs. Paragraph 5.(4)(b) requires that the programs be self-sustaining. We have no argument with this article as a statement of principle. However, we would prefer that it be more specific about the period over which the program would be self-sustaining. General actuarial methodology suggests that the longer the period over which one wishes to have an insurance program be sound, the lower the premium costs will be. In this regard, it is our opinion that premiums should be set on the basis of a period well in excess of five years, and this period should be prescribed in this legislation.

It is our understanding that the methodology used to set the premiums for the first year of the program included the establishment of certain surcharges or loads for anticipated pay-outs from the program caused by factors others than those related to price variation. In general, we do not disagree with this practice. However, we do disagree with certain of the surcharges that were included. In particular, we object to a charge being made to all producers for increased payments that may result from certain producers attempting to abuse the program by way of reduced input use, etc. To charge all producers for a cost from the malpractice of a few farmers is, in our view, inequitable.

National equity: One of the main principles the task force established in order to guide its work was that a safety net program should result in equitable levels of support to producers in different provinces. In this respect, it is our understanding that the actual establishment of the NISA program in some, if not most, provinces is very doubtful. Indeed, we have heard that certain provinces have actually said they will not participate in this program.

If this is indeed true, it is our understanding that this program will simply not be available to many grains and oilseeds producers. It is our view that producers who happen to reside in a province where the provincial government has decided it will not be a party to a NISA agreement should not be denied access to federal benefits that will be made available in participating provinces. The proposed legislation does not preclude such access, but neither does it guarantee

[*Translation*]

> Le comité est responsable du maintien de normes nationales et de la formulation de recommandations en matière de politique, afin d'assurer l'harmonisation et l'équité dans tout le Canada.

Cette déclaration de principe devrait également figurer dans le projet de loi actuel ainsi qu'une définition claire des pouvoirs de ce comité, qui devrait pouvoir intervenir sur la méthode utilisée pour la fixation des primes, de l'avis du PPI.

Comme l'a affirmé, à maintes reprises, le ministre de l'Agriculture, les producteurs ont participé à l'élaboration de ces régimes et ils devraient également, d'après nos recommandations, participer à la surveillance des premières étapes de ce régime ainsi que de son évolution ultérieure. Si les amendements proposés par la FCA ainsi que les nôtres étaient acceptés, un grand pas serait fait dans cette direction.

En ce qui concerne les primes, le paragraphe 5.(4) prévoit le mode de détermination et d'ajustement des primes à payer au titre du régime du RARB et de l'assurance-récolte. Il stipule en outre que le niveau de ces primes doit être suffisant pour assurer l'autofinancement du régime. En principe nous n'y voyons pas d'objection, mais nous préférerions plus de précision sur la période pendant laquelle le programme doit être autosuffisant. Les actuaires font ressortir que le coût des primes est inversement proportionnel à la période couverte par une assurance et c'est pourquoi ces primes devraient être prévues pour une période beaucoup plus longue que cinq ans, période qui devrait être précisée dans la loi.

Il était prévu, pour la détermination des primes à verser pendant la première année, d'exiger un supplément au titre de paiements anticipés versés à même le programme et tributaires de facteurs autres que ceux liés à la variation des prix. En principe, là encore nous sommes d'accord mais nous nous élevons contre certains des suppléments prévus. Ainsi, pourquoi tous les producteurs devraient-ils avoir à payer un supplément en cas d'augmentation de paiements résultant de l'abus du régime par certains producteurs, qui diminueraient leurs intrants, etc. Il est injuste, à notre avis, de faire payer à tous les producteurs le coût d'une fraude pratiquée par quelques-uns.

Pour revenir à la question de l'équité nationale, l'un des principes les plus importants sur lesquels s'était appuyé le groupe de travail pour ses travaux était l'établissement d'un régime de stabilisation du revenu qui imposerait une contribution équitable aux producteurs des différentes provinces. Nous croyons savoir que le CSRN ne réalisera pas cet objectif dans certaines provinces, si ce n'est dans la plupart d'elles. Certaines ont en effet déclaré ne pas vouloir y participer.

Si tel est le cas, cela revient à dire que de nombreux producteurs de céréales et d'oléagineux ne pourront accéder à ce régime. Ceux qui résident dans une province dont le gouvernement a décidé de ne pas participer à une entente CSRN ne devraient pas se voir refuser l'accès aux prestations du gouvernement fédéral qui seront accordées dans d'autres provinces participantes. Le projet de loi actuel ne rend certes pas cet accès impossible, mais il ne le garantit pas non plus.

[*Texte*]

it. The legislation simply empowers the federal government to enter into agreements.

"Review of Act": Clause 19 of the proposed legislation provides that a review of the program will be conducted by the minister before April 1, 1996. It is our view that five years is much too long a period before which the first review of the program is to be conducted. We believe it would be very appropriate to have a review after the first year. There is going to be a great deal of trial and error in the implementation of these programs in the first year. This will be very much a transition year for both GRIP and NISA. We feel it would be appropriate to assess the adequacy of the legislation after we have had a year or two of experience with it.

Furthermore, the signatories committee, which we are requesting have significant powers over the policy-setting process related to the program, will not have been directly involved in either the drafting or the negotiating of the agreements. They should be given the latitude to make recommendations after having worked with the program for a year or so.

• 1555

We would therefore suggest that clause 19 be amended to read as follows:

A review of the operation of this Act shall be completed

(b) as soon as practicable after April 1, 1992, but in any event by no later than April 1, 1993.

In conclusion, we again thank the committee for this opportunity to express our views on Bill C-98 and on the GRIP and NISA programs contained in it. We feel the suggestions we have made will strengthen this important legislation.

In particular, we feel these suggestions will do three things: they will provide farmers with a degree of confidence that their representatives will have a substantive say in how the programs will be shaped; they will make the decision-making process more transparent, which will also increase producer confidence in the programs; and they will contribute to making the programs more predictable, which is a key element in ensuring the maximum producer participation in the programs.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you Mr. Larsen. Mr. Wilkinson, who is your next speaker?

Mr. Wilkinson: It is the past chairman of the Canadian Horticultural Council.

M. Jean-Yves Lohé (ancien président du Conseil canadien de l'horticulture, Fédération canadienne de l'agriculture): Le Conseil canadien de l'horticulture est heureux d'être présent avec la Fédération canadienne de l'agriculture pour présenter ses vues et ses opinions sur les programmes de sécurité du revenu.

Le Conseil canadien de l'horticulture n'est pas contre le projet de loi C-98. Nous croyons qu'il est essentiel d'avoir des programmes de sécurité du revenu vraiment adaptés aux besoins des producteurs agricoles.

[*Traduction*]

La loi autorise simplement le gouvernement fédéral à conclure des ententes.

En matière d'examen de la loi, l'article 19 du projet de loi stipule que: «avant le 1er avril 1996, puis tous les cinq ans, le ministre procède à l'examen de l'application de la présente loi. . .» Il nous semble que cette période de cinq ans avant le premier examen de l'application du régime est beaucoup trop longue, et qu'un examen serait indiqué après la première année, pendant laquelle il y aura toutes sortes de tâtonnements et d'expérimentation. Ce sera là, tant pour le RARB que pour le CSRN, une année de rodage de sorte qu'après un ou deux ans un examen nous paraît s'imposer.

En outre, le comité des signataires qui devrait, d'après notre recommandation, jouer un rôle significatif dans l'élaboration et la mise en place des politiques liées au régime, ne participerait directement ni à la rédaction ni à la négociation des ententes. Il faudrait lui donner assez de latitude pour qu'il puisse faire des recommandations après avoir vu le programme à l'oeuvre pendant à peu près un an.

Nous proposons donc que l'article 19 soit modifié comme suit:

Aussitôt que possible après le 1er avril 1992, mais pas plus tard que le 1er avril 1993, le ministre procède à l'examen de l'application de la présente loi.

Enfin, nous remercions encore le comité pour nous avoir offert cette occasion d'exprimer notre opinion sur le projet de loi C-98 et sur les dispositions portant sur le RARB et le CSRN. Nos recommandations visent à renforcer ce projet de loi important.

En particulier, ces modifications réaliseront trois choses: les agriculteurs pourront avoir confiance que leurs représentants auront vraiment leur mot à dire sur les programmes; la prise de décision sera plus transparente, de sorte que les agriculteurs feront plus confiance aux programmes; et les programmes seront plus prévisibles. La prévisibilité est un élément clef, si on veut que le plus grand nombre d'agriculteurs possible participent aux programmes.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, Monsieur Larsen. Monsieur Wilkinson, qui est votre prochain orateur?

M. Wilkinson: C'est l'ancien président du Conseil canadien de l'horticulture.

Mr. Jean-Yves Lohé (Former Chairman, Canadian Horticultural Council, Canadian Federation of Agriculture): The Canadian Horticultural Council is pleased to have the opportunity of appearing here today with the Canadian Federation of Agriculture to express its views and opinions on income security programs.

The Canadian Horticultural Council is not against Bill C-98. We feel it is essential to have income security programs that are properly designed to meet farmers' needs.

[*Text*]

Cependant, notre priorité, au Conseil canadien, est d'obtenir un revenu adéquat pour notre travail. Pour atteindre cet objectif, tous les outils nécessaires doivent être disponibles aux producteurs, que ce soit dans l'harmonisation des pesticides avec les États-Unis, dans la mise en place de plans conjoints ou d'agences nationales de producteurs ou dans le renforcement de nos règlements d'importation, soit la première ligne de défense.

Les programmes de sécurité du revenu doivent aider les producteurs à passer à travers des crises passagères, mais ne doivent surtout pas être vus comme la solution à tous nos problèmes. La deuxième ligne de défense ne doit pas avoir un effet de diversion par rapport à ce qui devrait être fait ou accompli au niveau de la première ligne de défense.

Au niveau du secteur horticole, notre plus grande réserve ou crainte se rapporte à l'équité entre les provinces avec la mise en place de ces programmes de sécurité du revenu, particulièrement avec le GRIP. Il y a deux façons de voir le problème.

Si une province est la seule à produire une certaine production horticole et que cette province obtient le GRIP, il n'y a pas d'impact négatif au niveau de l'équité. Également, si une province a un marché captif, c'est-à-dire si la province produit une production horticole qui est écoulée exclusivement dans la province, et si cette province est couverte par un programme du GRIP, il n'y a pas de problème non plus au niveau de l'équité. Si, au contraire, deux provinces voisines, dans une même production, se partagent les mêmes marchés et que l'une d'entre elles adhère à un programme de sécurité du revenu, cela crée une inéquité évidente.

Je peux vous donner l'exemple des oignons jaunes qui sont actuellement couverts par un programme national de stabilisation tripartite. Toutes les provinces productrices ont signé l'entente à l'exception du Québec, qui est pourtant la deuxième province en importance pour cette production. Actuellement, l'Ontario offre sur nos marchés du Québec des oignons à un prix inférieur de 75 cents au prix offert par les producteurs québécois. Ces mêmes producteurs offrent sur les marchés américains des oignons à un prix inférieur de 1.50$ au prix actuel du marché de Montréal.

D'après nos calculs, et selon nos coûts de production, nous ne pouvons nous permettre de vendre à un prix inférieur; autrement, le producteur est en situation de déficit. De plus, comme il n'y a pas de programme de sécurité, toute baisse de prix crée une perte directe pour le producteur. Actuellement, cette situation créée par notre province voisine entraîne une pression à la baisse. Nous ne pouvons pas évaluer l'effet de la stabilisation tripartite, mais nous pouvons penser qu'elle a peut-être un certain effet.

• 1600

On pourrait reprendre ce même raisonnement si le programme GRIP était disponible pour toutes les productions horticoles dans une province ou dans une autre.

En ce qui concerne le programme de stabilisation des revenus dans son ensemble, une multitude de productions horticoles ne pourront pas être couvertes, du moins à court terme, parce que les statistiques à long terme de rendement

[*Translation*]

However, the Horticultural Council's priority is to ensure that farmers have an adequate income for the work they do. That objective cannot be achieved without ensuring that farmers have all the tools they need. This is applicable in all areas, for example the harmonization of pesticides with the United States, the implementation of joint plans and national producers' agencies, the reinforcement of import regulations, i.e. the first line of defence.

Income security programs should help producers through temporary crises, but should never be viewed as a panacea. The second line of defence should not divert us from what we should do or accomplish in the first line of defence.

In the horticultural sector, our greatest reservation, or fear, concerns equity between the provinces once these income security programs—GRIP in particular—are implemented. The problem can be seen in two ways.

If a given province is the only one to produce a given horticultural product, and that province obtains GRIP, there is no negative impact on equity—things are still fair. In the same way, if a given province has a captive market, that is, the province produces a given horticultural product that is sold only in that province, and that province obtains GRIP, there is no fairness problem either. However, if two neighbouring provinces share the same markets for a given horticultural product, and only one of them joins an income security program, we would clearly have inequity.

Let me give you an example. Yellow onions are now covered by a national tripartite stabilization program. All producer provinces except Quebec have signed the agreement, even though Quebec is the second largest producer. At present, Ontario is offering yellow onions on the Quebec market at 75 cents under the Quebec producers' price. Those same Ontario producers are offering onions on U.S. markets at $1.50 under the current Montreal market price.

According to our calculations, given our production costs we cannot drop our prices; producers would lose money. Moreover, since there is no income security program, any drop in price translates into direct losses for the producer. Those activities are now pushing prices down. We cannot assess the effects of tripartite stabilization, but we would imagine it could have some impact.

The same reasoning could be applied if GRIP were available for all horticultural crops in both provinces.

As for the income stabilization program as a whole, it will not be able to cover a wide variety of horticultural crops—at least in the short term, because long-term yield and average price statistics are either not available now or

[*Texte*]

et de prix moyen ne sont tout simplement pas disponibles ou ne seront jamais disponibles. Plusieurs gouvernements provinciaux ne jugeront pas important de dépenser des sommes d'argent pour obtenir ces renseignements, soit à cause du coût trop élevé, soit à cause du volume de production dans cette province.

Avec l'adoption de ce projet de loi, plusieurs productions et producteurs se retrouveront sans programme de sécurité du revenu. Nous croyons qu'on devrait formuler un programme de sécurité du revenu qui soit davantage en rapport avec les besoins du secteur horticole; dans la période intérimaire, les programmes de stabilisation actuels devraient être maintenus, par exemple les ASA-75. La même décision pourrait s'appliquer aux producteurs qui ne pourront peut-être jamais adhérer aux programmes GRIP et NISA.

Vu le manque de temps, nous pouvons vous laisser la liste de nos priorités pour que vous puissiez en prendre connaissance et l'étudier. Merci.

Mr. Wilkinson: I would like to open it up for questions. We have had three different presentations, and I am sure you would like to have an opportunity to ask questions. Possibly we can have a moment to sum up at the end.

Mr. Foster (Algoma): Mr. Chairman, on a point of order, I would like to get clarified just how long we are going to spend with the CFA. To me it is absolutely unacceptable that we spent one hour with the Canadian Federation of Agriculture on the most important piece of legislation to come before the House in many years. I would like to suggest to the committee that we continue hearing the witnesses from the Canadian Federation of Agriculture and their constituent groups until all members have heard what they want to hear and have had their questions answered.

The Chairman: Mr. Foster, I have no problem extending the length of time that we will hear them. I am not sure our witnesses would be able to stay here as long as we might wish to question them under your proposal. But I would be quite happy to see what we are doing extended to at least the hour and a half we would normally extend to a group, and let us arbitrate it out that particular point. Is that fair with you?

Mr. Foster: We have brought in some pretty important people here to give testimony, and to screw the Canadian Federation of Agriculture down to a one-hour hearing on a bill that is designed to provide pay-outs of $2.5 billion to $3 billion a year seems to me absolute folly. I think we should know whether we are going to spend this additional time and try to avoid as many errors in this legislation as possible. I heard Mr. McAuley speaking and I was almost breathless trying to keep up with his presentation. It seems to me that if it is important enough to make the presentation we should take time to hear it and to plumb the depths of it.

Also, Mr. Chairman, I would like to give notice that I have not agreed to the schedule of witnesses for tomorrow. There has been no consultation with regard to those.

The Chairman: We will certainly consult with you and with the rest of the steering committee, and if you will hold on after we have had our session with the CFA, I hope you can see your way clear to do that.

[*Traduction*]

may never be available. Many provincial governments may feel that this information is not important enough to spend a lot of money for it, either because it costs too much, or because the province in question does not produce a great deal of that crop.

If this bill is passed, it will fail to cover many operations and producers, who will be left with no income security program. We feel it is important to establish an income security program better suited to the needs of the horticultural sector—until that comes about, current stabilization programs—such as ASA-75—should be maintained. The same approach could be applied to producers that may never be able to join GRIP and NISA.

Since we do not have much time, we could leave you with a list of our priorities, which you could consider at leisure. Thank you.

M. Wilkinson: Nous passerons maintenant aux questions. Il y a eu trois exposés différents, et je suis sûr que vous aimeriez poser des questions. Peut-être qu'on pourrait avoir un petit résumé vers la fin.

M. Foster (Algoma): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais qu'on établisse combien de temps au juste nous avons avec la FCA. Je trouve que c'est complètememt inacceptable de passer seulement une heure avec la Fédération canadienne de l'agriculture, quand nous nous penchons sur le plus important projet de loi déposé à la Chambre en beaucoup d'années. J'aimerais proposer que le comité continue à entendre les témoins de la Fédération canadienne de l'agriculture et leurs groupes constituants, jusqu'au moment où tous les membres du comité en auront entendu suffisamment et auront reçu des réponses à toutes leurs questions.

Le président: Monsieur Foster, je n'ai aucune objection à passer plus de temps avec la FCA. En tout cas, j'aimerais bien qu'on reste avec ces témoins pendant au moins une heure et demie, le temps normalement consacré à un groupe, et à ce moment-là on pourrait en discuter. Êtes-vous d'accord?

M. Foster: Aujourd'hui, nous avons invité des témoins assez importants, et il me semble complètement fou de n'entendre la Fédération canadienne de l'agriculture que pendant une heure, pour un projet de loi en vertu duquel on fera des paiements de 2 milliards et demi à 3 milliards de dollars par an. J'aimerais savoir si nous allons consacrer le temps voulu pour essayer de faire le moins d'erreurs possible dans ce projet de loi. J'ai entendu M. McAuley, et j'ai presque perdu le souffle en l'écoutant. Je trouve que si la question est assez importante pour donner un exposé, nous devrions prendre le temps de l'entendre et de le comprendre.

De plus, monsieur le président, j'aimerais signaler que je n'ai pas donné mon approbation au calendrier des témoins pour demain. Il n'y a eu aucune consultation pour cela.

Le président: Nous allons bien sûr vous consulter et aussi consulter le reste du comité directeur. Cela pourrait se faire après que nous en aurons fini avec nos témoins. J'espère que vous serez d'accord.

[*Text*]

I am quite prepared to hear these gentlemen either until they run out of time or until we run out of time. I have no reason to limit them other than what we had scheduled. So, Dr. Foster, would you like to ask some questions?

Mr. Foster: I was concerned, Mr. McAuley, about your comment that you cannot really see GRIP going ahead without NISA, and yet the best information the committee has been given is that only Saskatchewan has given a firm commitment on NISA and the rest are very negative. It seems to me that there is a value to GRIP even if NISA is not adopted by individual provinces. Could you expand on your views on that subject? It certainly does not look as if we are going to have NISA, except in Saskatchewan, at least for 1990 and 1991.

• 1605

Mr. Geddes: I will make a comment and Mr. McAuley may very well have one as well.

In the development of the safety net program it was a hybrid concept involving the Gross Revenue Insurance Program and the Net Income Stabilization Account. To achieve the goal of the safety net proposal both components must be available.

Referring to the chart again, it shows quite clearly the level of net income available under the Gross Revenue Insurance Program for which the government is liable over the next five years. If the NISA component of the GRIP/NISA concept is not available, the transfer is significantly less, which means the net income guarantee is also less. That is why it is important that NISA be at least offered in all provinces. If provinces are having difficulty coming up with the initial funds to put a NISA account in place, the federal government should look seriously at putting that account in place on its own.

Mr. Owen McAuley (Executive Member, Keystone Agricultural Producers): Mr. Chairman, let me respond. I will go a bit beyond the aspect of dollars and cents.

As clearly as can be indicated, with the two components together, we are prepared to accept far less than we have in the past. The importance of the two programs is, in very simple terms, that on the farm GRIP deals with the farmer in the accrued sense. It asks whether he grew the crop and takes no consideration of whether he sold it. The NISA looks at a farm from a net income point of view and asks whether the farm is short of cash this year; if it is, the farmer can go to that account and take the money out.

In the business I am in, which is that of growing wheat and some oilseed grain and raising some livestock at home, if I come up with a quota such as we have this year, where I do not have enough quota to market all my product, I may be cash-poor but wheat-rich. When they come out and measure my bin, GRIP officials say that as I grew that much wheat, I have that much money. So GRIP looks at the situation on the basis of an accrued statement, saying the farmer has that much money. Although I do not have it, the money is in the bin in the form of wheat.

[*Translation*]

Moi je suis prêt à entendre ces messieurs pendant que nous avons le temps. Je ne vois aucune raison de limiter leur temps, dans la limite du possible. Alors, Monsieur Foster, avez-vous des questions?

M. Foster: Monsieur McAuley, j'ai été intéressé par votre remarque selon laquelle on ne peut dissocier le RARB du CRSN, mais les meilleures informations reçues par ce comité indiquent que seulement la Saskatchewan s'est engagée fermement envers le CRSN et que les autres provinces ont une attitude très négative. Il me semble que le RARB aurait une certaine valeur, même si le CRSN n'est pas adopté par les différentes provinces. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez? Il semble peu probable que nous aurons le compte de stabilisation du revenu net, sauf en Saskatchewan, du moins, pour 1990 et 1991.

M. Geddes: Je vais faire certaines observations après quoi, M. McAuley en aura peut-être également à formuler.

Le programme de sécurité du revenu était un régime hybride comprenant à la fois le Régime d'assurance du revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net. La sécurité du revenu est un objectif qu'il n'est pas possible d'atteindre si ces deux éléments ne sont pas réunis.

Pour nous reporter de nouveau au tableau, il montre assez clairement le niveau de revenu net que le gouvernement doit garantir, au cours des cinq prochaines années, dans le cadre du RARB. En l'absence du CSRN, le transfert sera nettement inférieur, ce qui veut dire que le revenu net garanti sera également moindre. Voilà pourquoi il est important d'offrir le CSRN dans toutes les provinces. Si certaines d'entre elles ont du mal à trouver les fonds de démarrage requis pour établir ce compte, le gouvernement fédéral devrait songer sérieusement à en établir un lui-même.

M. Owen McAuley (membre du conseil d'administration, Keystone Agricultural Producers): Monsieur le président, je voudrais ajouter quelque chose. Ce n'est pas seulement une question d'argent.

De toute évidence, si les deux éléments sont en place, nous sommes prêts à accepter beaucoup moins que par le passé. Pour vous faire comprendre l'importance des deux programmes, disons simplement que le RARB tient compte de la superficie ensemencée, peu importe si l'agriculteur a vendu ou non sa récolte. Le CSRN, par contre, examine la situation de l'agriculteur en fonction de son revenu net et cherche à établir si l'exploitation a manqué de liquidités l'année en question. Si c'est le cas, l'agriculteur peut puiser de l'argent dans le compte.

Dans mon secteur d'activité, soit la culture du blé, de quelques oléagineux et l'élevage d'un peu de bétail, si j'ai un contingent comme celui que nous avons cette année, qui n'est pas suffisant pour me permettre de vendre toute ma production, je risque de manquer de liquidités, mais d'avoir un excédent de blé. Lorsqu'ils viennent mesurer le contenu de mon silo, les agents du RARB disent que j'ai cultivé telle quantité de blé, ce qui représente tel montant d'argent. Par conséquent, le RARB tient compte de l'argent que vous avez gagné, même s'il se trouve encore sous forme de blé dans votre silo.

[*Texte*]

The Net Income Stabilization Account looks at your farm on a net income position and says that as you do not have the money this year, you can go to your stabilization account, which you have built over a number of years, take the money from that account and stabilize yourself. Then next year when you sell your wheat, you can replace that money in the Net Income Stabilization Account, because you do have the ability to achieve the 2% maximum, plus an additional 20% of income from your farm can be put into that account.

That is the importance of the two plans. They were always developed by the safety net committee as being two components equalling one whole part. It was never the vision of the committee, nor of CFA, nor of any farm group at that table, that one component would be delivered without the other. The committee belaboured the point over and over again, from the farmers' point of view, in that we were concerned that this might happen at the end of the day. But we were assured it would not and we worked under that assumption.

Mr. Foster: Would it be possible to obtain a chart that would show this bar chart without NISA being involved? It is obviously not going to be involved, except in Saskatchewan perhaps, for this calendar year as far as the availability of pay-outs is concerned.

Mr. Geddes: Mr. Chairman, I believe it would be possible to do so. All you would have to do is ask Agriculture Canada to generate such a chart in that form. I am sure they could do so without NISA being in the chart.

Mr. Foster, we do not intend to give up on that fight as quickly as some may. We intend to pursue the imposition of the plan in all provinces in this country, as the Canadian Federation of Agriculture. The program is available as of January 1, 1990, and there is no reason why the provinces cannot be convinced to become involved in it. Failing that involvement, the federal government should participate.

In another vein, the significance of having NISA involved is that the committee and the Canadian Federation of Agriculture have said that all commodities in this country have a legitimate right to be stabilized. The Net Income Stabilization Account is probably the only vehicle under which some commodities can be stabilized. My friends from the CHC can explain it better than I.

• 1610

Mr. Foster: Yesterday we had the presentation by Daryl Kraft and a group of agriculture economists from universities in which they expressed their concern that the program GRIP lends itself to farming the system rather than farming the land. We have had some testimony by the officials to sort of counteract that.

I wonder if you can give us your view about whether the system does lend itself to avoiding market signals, to distorting production and those things. I am sure you have all read the paper by Dr. Kraft and the other economists. Could you give us your view of those concerns, because they have been expressed by other individuals?

[*Traduction*]

Pour ce qui est du Compte de stabilisation du revenu net, vous avez le droit de puiser dans le compte que vous vous êtes constitué au cours des années pour stabiliser votre situation financière si vous manquez d'argent une année donnée. L'année suivante, quand vous vendrez votre blé, il vous suffira de remettre cet argent dans votre compte étant donné que vous pouvez y verser le maximum de 2 p. 100, plus 20 p. 100 du revenu de votre exploitation.

Voilà pourquoi les deux régimes sont importants. Le comité sur la sécurité du revenu les a toujours conçus comme les deux éléments d'un tout. Ni le comité ni la FCA, ni aucune autre organisation agricole représentée ici n'a jamais envisagé que l'un des régimes puisse être offert sans l'autre. Le comité est constamment revenu sur cette question, craignant que cela finisse par se produire. Mais on nous a garanti qu'il n'en serait rien et nous sommes partis de ce principe.

M. Foster: Pourrions-nous obtenir un tableau montrant la situation en l'absence du Compte de stabilisation du revenu net? De toute évidence, ce compte ne sera pas établi pour cette année civile, sauf peut-être en Saskatchewan.

M. Geddes: Monsieur le président, il est sans doute possible d'en obtenir un. Il suffit de demander à Agriculture Canada de produire ce genre de diagramme. Le ministère pourra certainement présenter des chiffres sans inclure le CSRN.

Monsieur Foster, nous n'avons pas l'intention de renoncer facilement. Nous comptons bien réclamer l'établissement de ce régime dans toutes les provinces, tout comme la Fédération canadienne de l'agriculture. Ce régime est entré en vigueur le 1er janvier 1990 et il n'y a aucune raison de ne pas pouvoir convaincre les provinces d'y participer. Si elles ne le font pas, le gouvernement fédéral devra le faire à leur place.

Par ailleurs, le CSRN est d'autant plus important que le comité et la Fédération canadienne de l'agriculture considèrent que la stabilisation devrait s'appliquer à tous les produits agricoles du pays. Le Compte de stabilisation du revenu net est sans doute le seul moyen d'apporter cette stabilisation pour certains produits. Mes collègues du CCH pourront vous l'expliquer mieux que moi.

M. Foster: Hier, Daryl Kraft et un groupe d'économistes agricoles des universités nous ont dit qu'ils craignaient que le RARB conduise à une exploitation du régime plutôt qu'à celle de la terre. Les représentants du ministère nous ont tenu des propos qui contredisaient cette affirmation.

Pourriez-vous nous dire si, à votre avis, le régime ne risque pas de créer des distorsions sur le marché et sur la production. Vous avez certainement tous lu le document de M. Kraft et des autres économistes. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez étant donné les craintes que ces personnes ont exprimées?

[*Text*]

For instance, one seed company in Saskatchewan sent me a document showing that where it would normally sell 35,000 or 40,000 pounds of canola seed, this year he has sold 500 pounds. He believes it is because people are attracted by the GRIP payment for wheat as compared with the GRIP payment for canola.

I wonder if you could comment on that criticism of the program. They, of course, recommend that there be an area-based GRIP rather than the GRIP as proposed by the task force and by the government plan.

Mr. McAuley: I would be happy to respond to that.

First of all, I want to point out to you that the area-based delivered program that Mr. Kraft outlined to you, I believe yesterday, was indeed considered at one point back in June or July, I think, by the committee as a whole. We spent considerable time, at two separate meetings that I can remember, discussing the idea of delivering it on an area-based plan. We realized, of course, that no matter which program you delivered it on, there is a cost and a benefit ratio that has to be weighed, whatever way you deliver.

When we look at the area-based delivered program that Mr. Kraft outlined to you yesterday, it comes back to a program very similar in delivery to the WGSA today. It is a reasonable area-based delivered program. Let me point out very quickly to you the limitation of that type of delivery.

If you do it based on an area-based delivered program, the question we asked the crop insurance people when we considered it was: how small an area can we deal with here? There are smaller areas in WGSA, which deals with western Canada as a whole, but how small an area? Can we get down to a municipal or a township size to talk about the size of the area?

The crop insurance administrators that were at the table at that time indicated to us that although it was possible administratively, it would be a nightmare and almost unimaginable in terms of trying to get down to areas small enough to recognize the hurt that could be established in a particular area. So when we looked at that, we said: we have two choices here; we can look at agriculture as a whole and say we are going to pump money into agriculture, or we are going to look through that veil of agriculture as a whole and look at the individual.

If you take Mr. Kraft's proposal and say we shall deal with an area, say a risk area size in Manitoba that deals with approximately 12 to 13 municipalities in size, and we have one municipality on the edge of that risk area that indeed... I will go back to 1984 and my own farm, where we had 1.2 inches of rain in the growing season; you have the other side of the valley going east of us and they had reasonably good crops. So the area as a whole, on average, did quite well. But the municipality I lived in grew nothing, absolutely nothing, and under an area-based delivered program would have received nothing because on average the area had done quite well. That is why we were quizzing the administrators at the time about how we deal with smaller areas.

[*Translation*]

Par exemple, un marchand de semences de Saskatchewan m'a dit que, cette année, il n'avait vendu que 500 livres de semences de canola alors que normalement, il en aurait vendu 35,000 à 40,000 livres. À son avis, c'est parce que les agriculteurs trouvent les paiements que le RARB accordent pour le blé plus avantageux que ceux qu'il accorde pour le canola.

Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de ces critiques à l'égard du régime? Les économistes recommandent, évidemment, que le RARB se fonde sur la superficie plutôt que sur la formule que proposent le groupe de travail et le gouvernement.

M. McAuley: Je me ferai un plaisir de répondre à cette question.

Tout d'abord, je tiens à souligner que notre comité a examiné en juin ou en juillet le régime par secteur dont M. Kraft vous a parlé hier, je crois. Nous en avons longuement discuté, lors de deux réunions, si je me souviens bien. Nous nous sommes évidemment rendu compte que le rapport coûts-avantages devait être pris en considération quelles que soient la nature du programme et la façon dont il était appliqué.

Si vous prenez le régime par secteur dont M. Kraft vous a parlé hier, il s'apparente beaucoup au programme de stabilisation du grain de l'Ouest. Il s'agit d'un programme raisonnable qui est appliqué par secteur. Mais je voudrais vous faire part des limitations de ce genre d'approche.

Quand nous avons examiné la possibilité d'un programme appliqué par secteur, nous avons demandé aux responsables de l'assurance-récolte quelle devrait être la superficie minimale du secteur considéré. Dans le cadre de la stabilisation concernant le grain de l'Ouest, qui vise l'ensemble des provinces de l'Ouest, il y a également des secteur plus petits, mais jusqu'où peut-on aller? Pouvons-nous considérer le secteur d'une municipalité ou d'une localité?

Les administrateurs de l'assurance-récolte qui assistaient à la réunion nous ont dit que, même si la chose était possible sur le plan administratif, il serait pratiquement impossible de tenir compte des torts subis dans des petits secteurs. Par conséquent, nous nous sommes dit qu'il fallait ou bien considérer l'agriculture dans son ensemble et lui injecter de l'argent, ou bien tenir compte de la situation individuelle de l'agriculteur.

Si vous souscrivez à la proposition de M. Kraft, vous aurez par exemple, au Manitoba, un secteur à risque comprenant environ 12 ou 13 municipalités dont l'une pourra se trouver en bordure de cette zone... Pour prendre mon propre cas, en 1984, nous avons eu 1,2 pouce de pluie pendant la saison de croissance. De l'autre côté de la vallée, à l'est de chez nous, les agriculteurs ont fait d'assez bonnes récoltes. Par conséquent, en moyenne, notre secteur a obtenu d'assez bons résultats. Mais dans ma municipalité, absolument rien n'a poussé et nous n'aurions pas touché un sou avec un programme par secteur étant donné, qu'en moyenne, la région avait eu une bonne production. Voilà pourquoi nous avons demandé aux administrateurs du régime comment ils régleraient le problème.

[*Texte*]

All the same problems came up in the drought-delivered programs in 1988 in terms of the special grains payments. Every time you draw a line, you get those discrepancies from one side of the line to the other. I guess that is why the crop insurance administrators were saying whoa. We recognize the problem with drawing lines.

• 1615

So the committee said it was going to look through that veil and deal with the individual, and there is a risk to that. Part of that risk and part of the cost of looking through the veil and realizing that under that veil of agriculture there are individuals is the risk of changing how people look at the program. Moral hazard is an issue. We discussed moral hazard at every meeting I have been at. I was part of the committee until August and I have been part of the implementation committee on gross revenue insurance and the NISA program since that point in time. I am on both committees, and you never go to a meeting that you do not discuss the moral hazard issue.

In Manitoba there have been different proposals about how you deal with moral hazard. In Manitoba a crop insurance came forward with a proposal to build a sloping line, which would provide an incentive to produce to your maximum. The committee looked at it as a whole and they said no. They wanted to make sure that the predictability of the program as a whole can be delivered to the producer, and that is what the committee decided.

As for the moral hazard issue, we said in delivery of this program we can take two charges. We can look at it from two different directions. We can say we are going to design a program that we want to deliver to 95% of the people who want to use the program legitimately to stabilize themselves, and we will build tougher rules to exclude the 5%; or we can design the program to make sure that 5% are excluded, and then try to design rules to deliver it to the other 95% of the people.

At that point the committee chose to design a program that delivers the program to the 95% and try to design rules to deal with the 5% of the people who do not want to use the program legitimately. That was where the committee came from. We are hoping that the crop insurance administrators can put up enough rules and enough roadblocks in the way of the people with moral hazard by surcharges on their production that indeed will deal with them.

In terms of the actual producer looking at the program to decide what he does in terms of inputs for this year, that raises a big question. I always come back and ask the question: if the initial price of wheat had been announced, and we imagine that it was $2 a bushel for 1991, and there was no program, no GRIP, no crop insurance, absolutely nothing, with western Canada or most of it in a record dry situation...? When I go to my pencil on my kitchen table to decide what I am going to do, I say: I have $2 wheat; I am dry; it is going to be pretty risky to get a whole crop out of this, so what am I going to do? Am I going to go out and put on a hundred pounds of nitrogen in Avadex and Treflan and

[*Traduction*]

Les mêmes difficultés se sont posées, en 1988, pour les paiements spéciaux accordés pour les céréales, à la suite de la sécheresse. Chaque fois que vous tracez une ligne de démarcation, vous avez des cas particuliers d'un côté ou de l'autre de la ligne. Voilà pourquoi les administrateurs de l'assurance-récolte ont reconnu le problème.

Par conséquent, notre comité a opté pour un régime individuel, ce qui présente des risques. Cette façon de voir les choses risque, en effet, de modifier la façon dont les gens considèrent le régime. Le risque d'abus pose un problème. Nous en avons discuté à chacune des réunions auxquelles j'ai participé. J'ai été membre du comité jusqu'en août et, depuis, j'ai fait partie du comité de mise en oeuvre du Régime d'assurance du revenu brut et du Compte de stabilisation du revenu net. Je siège aux deux comités et le risque d'abus est une question qui revient à chaque réunion.

Au Manitoba, d'autres propositions ont été formulées pour éviter ce risque. On a notamment proposé d'instaurer un barème progressif pour inciter les agriculteurs à produire le maximum. Les membres du comité ont examiné cette proposition, mais ils l'ont rejetée. Ils tenaient à ce que le régime soit prévisible.

Pour ce qui est du risque d'abus, nous nous sommes dits qu'il y avait deux façons d'envisager la chose. Nous pouvons concevoir un programme pour desservir 95 p. 100 des agriculteurs de bonne foi qui veulent s'en servir pour stabiliser leur situation et prévoir des règles plus strictes pour exclure les 5 p. 100 restant ou encore, nous pouvons concevoir le programme de façon à être certains d'exclure ces 5 p. 100 et essayer ensuite d'établir des règles pour les 95 p. 100 d'agriculteurs de bonne foi.

Le comité a donc opté pour la première solution et décidé de concevoir le programme pour la majorité des agriculteurs et de fixer des règles pour les 5 p. 100 qui ne veulent pas en faire un usage légitime. Voilà comment le comité a pris sa décision. Nous espérons que les administrateurs de l'assurance-récolte pourront fixer suffisamment de règles et dresser suffisamment d'obstacles sur le chemin des profiteurs en leur faisant payer des surtaxes sur leur production.

Pour ce qui est de l'agriculteur qui doit décider du montant qu'il doit consacrer à ses coûts de production pour l'année, cela pose un sérieux problème. J'en reviens toujours à la question suivante: si le prix initial du blé avait été annoncé et s'il était, disons, de 2$ le boisseau pour 1991, en l'absence de programmes comme le RARB ou l'assurance-récolte, que se passerait-il si la quasi-totalité de la région de l'Ouest battait tous les records de sécheresse...? Si je m'installe sur la table de la cuisine avec un crayon, je vais me dire ceci: le blé va me rapporter 2$; ma terre est sèche et il est assez risqué d'ensemencer tous mes champs. Vais-je aller y déverser 100 livres d'Avadex et de Treflan qui vont me

[*Text*]

spend all that money trying to produce a phenomenal crop that I know is only worth $2 a bushel, and that I am probably not going to produce because my moisture reserve is at an all-time low? Or am I going to say, listen, I am going to try to go out there, do the right thing for this year and hope things get better into the future? So I am going to reduce my inputs and try to survive. Now, that is with no program.

The minute I put a program in front of you, now it is called "moral hazard". I do not disagree that at the end of the day there are going to be some people who do go out there with their half bushel of wheat and try to farm the program. But they hurt themselves because they lower their own yield on their own farm, and it will affect them in the future.

One of the things the producers around the table said is that they recognize that in the beginning it may cost them something to deal with this 5% of the people, but they are prepared to accept that extra cost as producers, as long as they know that at the end of the day, he gets his reward too. This is the farmers' program, and I hoping the crop insurance administrators will go to the country with the idea that we are going to put some rules in place and ask the rest of the legitimate producers to help us keep these people in check and run the program in a very efficient manner.

I want to touch for a minute on the seed grower in the canola business, and I come back to the lentil situation. We have had extreme conversation at our implementation meetings and in the country, and I have been at lots of meetings in the country where we deal with seed problems. The lentil contracts were mostly spoken for before the IMAP prices were even announced, so I am not sure that GRIP did that.

At the Canada-prairie spring meeting the Canadian Wheat Board held, the interest was phenomenal. The people flocked to the meeting halls before the IMAP numbers were released on GRIP. So people were already interested in crops that they knew they could sell, because the secret of GRIP is the fact that at the end of the day you must be able to market what you grow. That is the clear signal that is in GRIP, because it works on an accrued statement. My cashflow is in the grainery and I have to be able to sell it.

I do not think at the end of the day, seriously... There are going to be some areas that do make considerations based on the IMAP or their target revenue, IMAP times their yield, but that is based on 15 years of production in most cases, or 15 years of prices and the long-term average yield that crop insurance has indicated. That is probably their best choice given the prices we have and the dryness we are facing in western Canada.

• 1620

Mr. Larsen: I think Mr. McAuley covered the points I wanted to make. It is true that under the Saskatchewan IMAP prices and the premiums they have there. . .there could be opportunities to play games with the program.

[*Translation*]

coûter très cher pour produire une récolte phénoménale qui ne me rapportera que 2$ le boisseau et que je ne pourrais sans doute même pas produire à cause de la sécheresse? Ou vais-je plutôt me dire qu'il vaut mieux réduire mes coûts de production et essayer de survivre dans l'espoir que les choses iront mieux l'année prochaine? Voilà le scénario s'il n'y avait pas de programme.

A partir du moment où vous avez un régime d'assurance, on se met à parler de «risque d'abus». Je reconnais que certaines personnes vont se présenter avec un demi-boisseau de blé pour essayer de profiter du régime. Mais elles se feront du tort étant donné qu'elles abaisseront leur propre production et qu'elles en subiront les conséquences plus tard.

Les producteurs qui font partie du comité ont reconnu qu'au départ les 5 p. 100 d'abus allaient leur coûter cher, mais ils sont prêts à accepter ces frais supplémentaires du moment qu'ils finiront par obtenir leur juste part. Ce régime appartient aux agriculteurs et j'espère que les administrateurs de l'assurance-récolte feront comprendre à tout le monde que nous allons instaurer des règles et demander aux autres producteurs légitimes de nous aider à limiter les abus et à assurer l'efficacité du régime.

Je voudrais parler un peu des producteurs de semence de canola et j'en reviens à la lentille. Nous en avons longuement parlé à nos réunions de mise en oeuvre et j'ai assisté, un peu partout au Canada, à de nombreuses réunions où nous avons discuté du problème des semences. Les contrats pour les lentilles étaient presque tous conclus avant que l'on annonce la MMPP et je ne suis donc pas certain que ce soit à cause du RARB.

A la réunion que la Commission canadienne du blé a tenue au cours du printemps dans les Prairies, cette question a suscité énormément d'intérêt. Les gens se sont agglutinés dans les salles de réunion avant que l'on annonce les chiffres pour la MMPP. Par conséquent, les producteurs s'intéressaient déjà aux cultures qu'ils savaient pouvoir vendre étant donné que, selon le RARB, vous devez pouvoir mettre en marché ce que vous cultivez. C'est ainsi que fonctionne le RARB étant donné qu'il se base sur les produits à recevoir. Mes liquidités se trouvent dans mon silo et je dois pouvoir vendre mon grain.

Sérieusement, je ne pense pas qu'en fin de compte... Les agriculteurs de certaines régions vont effectivement tenir compte de la MMPP ou de leur revenu cible, soit la MMPP multipliée par leur rendement, mais dans la plupart des cas celui-ci se fonde sur 15 années de production ou les prix sur 15 ans ainsi que le rendement moyen à long terme indiqué par l'assurance-récolte. C'est sans doute préférable étant donné les prix que nous obtenons et la sécheresse que nous connaissons dans l'ouest du pays.

M. Larsen: M. McAuley a déjà dit ce que j'avais à dire. Il est vrai qu'étant donné la MMPP et les primes en vigueur en Saskatchewan... il serait possible de profiter indûment du régime.

[*Texte*]

I took some provincial yield averages, multiplied them by the IMAP numbers and came up with $124.50 protection per acre per week at a premium cost of $9.21. I came up with $144.32 for canola, at 22 bushels per acre, at a premium cost of $7.07. Right away the fellow will say he can get more coverage per acre by insuring canola under the GRIP program, and for for a lower premium.

Mr. McAuley noted that over the long term that individual will put himself in a position where the program will not be of any value to him. That is why on page 4 of our presentation we suggested that rather than charge all of the users of the program a premium to cover the moral hazard issue, there should be regulations and penalties in place to make it unattractive to the producers who want to play games with the program. They are are going to be using some of those numbers to see what is advantageous.

When it comes to crop rotation and that sort of thing the individual producer has to look at the long-term impact rather than the impact in the first year or two, which might look attractive at first glance.

Mr. Althouse (Mackenzie): One of the pillars of these programs is supposed to be market responsiveness. One of the apparent intentions of the Saskatchewan program is to confine the GRIP crop insurance programs in 1992. In the spirit of market responsiveness, would it not be better if each of these programs was kept separate and priced separately so that producers knew what each component was costing them—even though they are tied in for five years at a crack? This would allow them at the end of five years to know which parts of the program were working for them in their areas.

Mr. McAuley: Initially, GRIP envisioned that there would be neither crop insurance nor revenue insurance. There would one component and it would be called GRIP, and there would be a dynamic flow between price and yield. You did not buy price insurance or crop insurance, you bought revenue insurance. We envisioned that the revenue insurance would not only cover the offset between crops but across crops. All crops would be included in one basket.

That does put a little more market neutrality into it because you could not point out particular crops. You would be looking at a basket of all crops. You would tend to try to reduce your overall risk, I would think.

I am not sure I totally agree with your concept of keeping the two of them apart. I do agree that in splitting the two of them you must identify separate costs for each one. In doing that you have skewered the relationship in the transfer of costs between the two programs.

Theoretically, you could now have a situation where the revenue insurance cost and the crop insurance cost rose at the same time, yet the price might also be rising. The crop insurance cost would rise because the price rose. You could actually pay a double indemnity in a certain situation. You could envision any sort of proposal if you wanted to be imaginative enough.

As you have indicated, splitting the two proposals does leave the possibility of both of them rising in cost at the same time as the price is rising and the drains to the program would be less. I do not know whether that answers your question.

[*Traduction*]

J'ai pris le rendement moyen provincial que j'ai multiplié par la MMPP, ce qui m'a donné une garantie de 124,50$ l'acre par semaine pour une prime coûtant 9,21$. Je suis arrivé à un chiffre de 144,32$ pour le canola, à 22 boisseaux à l'acre, pour une prime de 7,07$. Le producteur se dira aussitôt qu'il obtiendra une meilleure protection à l'acre en assurant le canola dans le cadre du RARB, et pour un prime moins chère.

M. McAuley a souligné qu'à long terme, ce producteur se placerait dans une situation où ce régime ne lui serait plus d'aucune utilité. Voilà pourquoi, à la page 4 de notre mémoire, nous disons qu'au lieu de faire payer, à tous les assurés, une prime couvrant le risque d'abus, il faudrait plutôt prévoir des règlements et des pénalités pour que les producteurs n'aient pas intérêt à vouloir profiter indûment du régime. Certains vont vouloir chercher la solution la plus avantageuse.

Pour ce qui est de la rotation des cultures, par exemple, le producteur doit tenir compte des répercussions à long terme plutôt que de celles des deux premières années, qui peuvent sembler intéressantes de prime abord.

M. Althouse (Mackenzie): Ces régimes sont censés tenir compte de la réaction du marché. Apparemment, le régime de la Saskatchewan cherche à limiter l'assurance-récolte accordée dans le cadre du RARB en 1992. Dans ces conditions, ne serait-il pas préférable d'établir séparément le prix de revient de chacun de ces régimes afin que les producteurs sachent exactement ce qu'ils leur coûtent, même s'ils doivent y souscrire pour cinq ans à la fois? Au bout des cinq ans, cela leur permettrait de savoir quels sont les éléments du régime qui leur sont vraiment utiles dans leurs régions.

M. McAuley: Au départ, le RARB devait être établi en l'absence d'assurance-récolte ou d'assurance-revenu. Il devait s'agir du seul programme où il devait y avoir un rapport dynamique entre le prix et le rendement. Vous achetiez non pas une assurance-prix ou une assurance-récolte, mais une assurance-revenu. Nous pensons que cette assurance-revenu couvrirait non seulement le manque à gagner d'une récolte à l'autre, mais également d'une culture à l'autre. Toutes les cultures devraient être regroupées dans le même panier.

Cela protège mieux la neutralité du marché étant donné que l'assurance vise non pas une culture particulière, mais l'ensemble des récoltes. Elle vous permet de réduire votre risque global.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous pour que les deux soient bien séparés. Je reconnais que cela permet de calculer le coût de chaque régime. Néanmoins, si vous le faites, vous ne tenez plus compte de la répartition des coûts entre les deux programmes.

En principe, il pourrait arriver que le coût de l'assurance-revenu et de l'assurance-récolte augmente en même temps, et que les prix augmentent eux aussi. Le coût de l'assurance-récolte augmenterait à cause de la hausse des prix. En fait, dans certains cas, il pourrait y avoir paiement d'une double indemnité. Avec un peu d'imagination, il y a toutes sortes de scénarios possibles.

Comme vous l'avez dit, si les deux régimes sont séparés, le coût de chacun d'eux peut augmenter en même temps que le prix augmente, ce qui sera moins onéreux pour le programme. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

[*Text*]

• 1625

Mr. Althouse: It just seemed to me that if the farmer is going to be encouraged by these programs under the four or five pillars to be market responsive, then he has to know with a little more precision than combining the programs what his costs are.

A producer is going to be hard-pressed to know precisely what part of the program is costing him money and whether his farm has contributed to the program in a negative sense or a positive sense. It is quite within the realm of possibility for certain farms in the northern Prairies to go through this program in five years and not have received any payment. All they have to do is produce about 35% more than the area coverage, and a lot of them do that as a standard practice.

I have gone through my crop insurance records for 28 years; our share has always been more than we have taken out, and it is supposed to be a shared program with the government.

So it would be nice to know with a little more specificity just how much this program is costing in each of the elements. At the end of five years it might look to be the proper thing for farmers in those areas simply to take the crop insurance coverage and maybe the NISA account and drop the GRIP thing if it is only going to be a cost to them.

The Chairman: Mr. Wilkinson, do you want to reply to that?

Mr. Wilkinson: Maybe Mr. McAuley would as well, from the western perspective, but I would like to make a point that provinces are at different stages as far as their history is concerned going into this account. For example, in Ontario there has been individual farm yield coverage for some time, and you build up your own farm average over a number of years. Therefore you deal with some of the issues you are talking about. If you are consistently cropping 30% over the average, then within a number of years that is what your acreage is going to be, and that times price is going to allow you a higher average of coverage in some crops. So you do minimize this thing as you move to individual farm coverage versus area averages.

Secondly, from an accounting point of view there are still going to be individual accounts. At least clearly from what we are told of the crop insurance and stabilization people in Ontario, from an auditing point of view there will always, no matter what happens down the road, be individual accounts—i.e., for the crop insurance for corn and their price component for corn in Ontario—because they are going to want to know internally how those programs are working out as far as actuarial soundness is concerned. It is my guess that five years down the road there will be some conversation, if one is away out of whack as to what the gross revenue was set at, of trying to realign either the support or the premium when we come up for five-year reviews.

So to some extent I think there will be some self-policing that will come back into those.

I think the same further to the moral hazard issue. The best way to eliminate moral hazard, from my point of view, is when you move on to individual producer records. There is no merit in my trying to cheat the system if I drive down my

[*Translation*]

M. Althouse: A mon avis, si ces programmes doivent inciter l'agriculteur à tenir compte du marché, il faut qu'il sache avec un peu plus de précision combien chaque régime lui coûte.

Il faut qu'il sache exactement combien chaque élément lui coûte et si son exploitation a dû débourser davantage qu'elle n'a retiré du programme. Il est très possible que certaines fermes du nord des Prairies souscrivent à ce régime d'assurance et n'aient pas touché un sou au bout de cinq ans. Il leur suffit de produire environ 35 p. 100 de plus que la moyenne, ce que font un grand nombre d'entre elles.

J'ai examiné mes chiffres de ces 28 dernières années pour l'assurance-récolte; notre contribution a toujours été plus élevée que ce que nous avons reçu alors qu'en principe il s'agit d'un programme à frais partagés avec le gouvernement.

Il serait donc souhaitable de savoir plus précisément combien chacun des éléments de ce programme nous coûte. Au bout de cinq ans, les agriculteurs de certaines régions pourraient avoir avantage à souscrire à l'assurance-récolte et peut-être aussi à participer au Compte de stabilisation du revenu net, mais à laisser tomber le RARB s'il ne leur rapporte pas un sou.

Le président: Monsieur Wilkinson, voulez-vous répondre à cela?

M. Wilkinson: M. McAuley pourrait peut-être également le faire en présentant le point de vue de l'Ouest, mais je tiens à souligner que les provinces n'en sont pas toutes au même stade en ce qui concerne ce compte. Par exemple, en Ontario, l'assurance est établie, depuis un certain temps, en fonction du rendement de chaque agriculteur, et c'est vous qui établissez votre propre moyenne sur un certain nombre d'années. Cela règle donc certains des problèmes dont vous parlez. Si vous produisez régulièrement 30 p. 100 de plus que la moyenne, au bout de quelques années, votre moyenne se trouve levée d'autant et vous aurez droit à une garantie moyenne plus élevée pour certaines récoltes. Par conséquent, le problème se pose moins avec la protection individuelle qu'avec la moyenne des superficies.

Deuxièmement, du point de vue comptable, il y aura toujours des comptes individuels. D'après ce que nous ont dit les agents de l'assurance-récolte et de la stabilisation, en Ontario, quoi qu'il arrive, il y aura toujours des comptes individuels—que ce soit pour l'assurance-récolte sur le maïs ou le prix du maïs, en Ontario—car les autorités voudront savoir si ces programmes sont satisfaisants du point de vue actuariel. Je suppose que, d'ici cinq ans, si le revenu brut prévu ne correspond plus à la réalité, on envisagera de rajuster la garantie ou la prime.

Je crois que, dans une certaine mesure, les agriculteurs vont veiller eux-mêmes au bon fonctionnement du régime.

Je suis du même avis pour le risque d'abus. La meilleure façon de l'éliminer est d'établir un registre individuel pour chaque producteur. Je n'ai aucun avantage à tricher si je fais baisser ma production moyenne. Je veux que la production

[*Texte*]

production average. What I want to do is have the highest level of production I can possibly have on my farm showing on the books, so that when I have a poor year I then have a high income protected. The worst thing I can do for the strength of my farm operation is to work from 50 bushels of canola down to 10 bushels of canola by undersupplying inputs, because I have insured such a low level of support in five years from now that I have a program that is useless in comparison to my cost of living on my farm and my cost of operation.

So I think the moral hazard argument will disappear as we move closer and closer to individual producer coverage.

Mr. Larsen: I want to identify that I think there is a great deal of uncertainty at this time as to whether it would be advantageous to have the crop insurance and the revenue protection separate. But I think that is also one of the reasons why we should look at an earlier-than-1996 review of the program to determine how the first year or two have performed and do a very in-depth analysis of the impact of that kind of a program and how the current legislation and regulation are working.

• 1630

Mr. Althouse: Mr. Chairman, I would like to switch quickly to NISA. We have not had a witness who was able to describe the origins of NISA. We will be having the Department of Finance here tomorrow to explain why they have changed it.

Mr. McAuley, I believe you were part of the original concept. As I recall, it was a form of self-insurance that was to be set aside with pre-tax dollars. Now we have something that is becoming almost a savings plan for farmers rather than an insurance plan.

Would you run through it quickly for us so that we are better prepared for our Department of Finance friends tomorrow?

The Chairman: Mr. McAuley, time factors apply, as you know—but please go ahead.

Mr. McAuley: Very quickly, the NISA account comes from a Grains 2000 proposal put forward by Bob Hopley and Sid Gordon. It was envisoned that pre-tax dollars would be going to this account. The 2% contribution would have been pre-tax; it would have been matched by government funds. The balance of the 18% or 20%—I think it was 18% at that time, but we will use a 20% number—of additional funds would have been pre-tax also.

One of the things that all the farm organizations at the table in the design of that program wished to have was the pre-taxability. That characteristic left the management on the farm greatly, greatly enhanced.

In the implementation committee meeting dealing with NISA, the revenue department came to us and said that no Canadian taxpayer had the right to defer tax any more. For the ones that did, they were quickly eroding the ability for them to do it.

[*Traduction*]

maximale que je peux atteindre figure sur les livres afin d'être assuré d'un revenu élevé l'année où je ferai de mauvaises récoltes. La pire chose serait de baisser ma production de 50 boisseaux de canola à 10 boisseaux en réduisant les facteurs de production étant donné que la garantie à laquelle j'aurais droit dans cinq ans serait trop faible compte tenu de mes coûts d'exploitation.

Je crois donc que le risque d'abus disparaîtra si nous nous orientons davantage vers la garantie individuelle.

M. Larsen: Je voudrais mettre en lumière l'incertitude qui règne actuellement quant à savoir s'il est avantageux d'établir une distinction entre l'assurance-récolte et l'assurance-revenu. Néanmoins, c'est également l'une des raisons pour lesquelles il faudrait réviser le programme avant 1996 afin d'évaluer les résultats des deux premières années et d'effectuer une analyse approfondie des répercussions du programme et de la façon dont la loi et les règlements fonctionnent.

M. Althouse: Monsieur le président, je voudrais passer brièvement au CSRN. Aucun témoin n'a pu nous parler de ses origines. Les représentants du ministère des Finances vont venir nous expliquer, demain, pourquoi ils l'ont modifié.

Monsieur McAuley, vous faisiez partie, je crois, des concepteurs de ce programme. Si je me souviens bien, il s'agissait d'une forme d'auto-assurance constituée au moyen du revenu avant impôt. Il s'agit maintenant davantage d'un régime d'épargne pour les agriculteurs que d'un régime d'assurance.

Pourriez-vous nous en parler brièvement afin que nous soyons mieux prêts à interroger les représentants du ministère des Finances, demain?

Le président: Monsieur McAuley, comme vous le savez, le temps nous presse, mais allez-y.

M. McAuley: Très rapidement, le Compte de stabilisation du revenu net fait suite à Grains 2000 qui avait été proposé par Bob Hopley et Sid Gordon. En principe, ce compte devait être alimenté au moyen du revenu avant impôt. La contribution de 2 p. 100 aurait été prélevée sur le revenu avant impôt et le gouvernement aurait versé une contribution de contrepartie. Le solde, soit les 18 ou 20 p. 100—je pense que c'était 18 p. 100 à l'époque, mais nous dirons 20 p. 100—de fonds supplémentaires, aurait également été avant impôt.

Toutes les organisations agricoles qui ont participé à la conception de ce programme désiraient qu'il soit financé au moyen du revenu avant impôt. Cela aurait facilité énormément la gestion de l'exploitation agricole.

A l'occasion de la réunion du comité de mise en oeuvre du CSRN, le ministère du Revenu nous a dit que les contribuables canadiens n'avaient plus le droit de reporter leur impôt. Ceux qui l'avaient déjà fait ne pourraient bientôt plus le faire.

[*Text*]

I think the one used was the artist, where the artists in Canada had said that their income was up and down and all over the place, and they would like the ability to put some money aside in good years to stabilize themselves in poor years. That decision had been made just previous to our going—and by previous I mean eight months or a year before. They felt that this had set the precedent.

Revenue said they were not changing tax policy to accommodate this program. They said it flat out. They maintained that position at the meetings flat out.

From what I understand, through that debate with Mr. Mazankowski and Mr. Wilson—and I am not privy to the conversation or even to the fact that the meeting was held, but we were told they did meet—the compromise that came back was that we would have 2% after-tax position with a 3% interest bonus on the moneys held in the Consolidated Revenue Fund on the government's portion.

Mr. Althouse: Did they tell you why GRIP, which is an insurance on price, was a legitimate insurance expense as opposed to the other one, which is income?

Mr. McAuley: They did tell us—

Mr. Althouse: It was a different form of income, I guess.

Mr. McAuley: It is a different form of income in the sense that the GRIP pay-out from those premiums collected is a kind of common shared-risk pool where the money you put in, as you indicated previously, might not necessarily come back to you.

Mr. Althouse: It is your own.

Mr. McAuley: It is a common shared risk. The NISA is indeed your own money in your own account. The comparison is always made with the RRSP. I hate using that comparison; it is completely different, in my estimation.

The other comment you made was about your own individual situation on your farm. I would like to come back to that, Mr. Chairman.

Producers have asked for this program to be delivered based on individual coverage, where every individual should be given the right to go back and establish his own individual yield on his farm over a period of time. That is where you start your target revenue calculation from.

If you normally produce 40 bushels, the producers felt you should be able to insure for 40 bushels times the target revenue price. For your neighbour across the road, if his average yield for 10 years has been 30 because he has not been doing as good a job in fertilizing or whatever, he should start at 30 bushels. Every individual should start at his own relative level of production based on his management characteristics over the last number of years.

Actually, part of the agreement that has been put together, that the ability for the provinces to do that is in there. . . One of the things I I want to refer to is the bill. I think that is what we are here to deal with.

In dealing with this bill, we have asked clearly throughout that the only thing that makes this program work well is the fact that it is delivered on individual coverage. Paragraph 6.(1)(c) says:

[*Translation*]

On s'est servi de l'exemple des artistes canadiens qui ont fait valoir que leur revenu fluctuait énormément et qu'ils voulaient pouvoir mettre un peu d'argent de côté les bonnes années pour s'assurer un revenu stable les mauvaises années. Le ministère du Revenu venait de rendre une décision à leur égard huit ou 12 mois plus tôt. Il estimait qu'il s'agissait là d'un précédent.

Les représentants du ministère du Revenu ont dit qu'ils n'allaient pas changer la politique fiscale à cause de ce régime. Ils sont restés sur leur position à toutes les réunions.

D'après ce que j'ai compris, au cours de la discussion avec M. Mazankowski et M. Wilson—je n'y ai pas participé et je ne savais même pas qu'elle avait eu lieu—il a été convenu que nous verserions une contribution de 2 p. 100 après impôt et que nous toucherions 3 p. 100 d'intérêt sur la part du gouvernement détenue dans le Trésor.

M. Althouse: Vous a-t-on dit pourquoi le RARB, qui est une assurance sur les prix, était considéré comme des frais d'assurance légitimes contrairement à l'autre régime qui est une assurance-revenu?

M. McAuley: On nous a dit. . .

M. Althouse: Je suppose qu'il s'agit d'une forme de revenu différent.

M. McAuley: C'est une forme de revenu différent en ce sens que l'indemnité versée par le RARB provient des primes mises en commun et qui ne vous reviennent pas nécessairement.

M. Althouse: C'est votre propre argent.

M. McAuley: Il s'agit d'un risque partagé. Dans le cas du CSRN, il s'agit de votre argent qui se trouve dans votre propre compte. On le compare souvent à un REER. Je déteste cette comparaison, car ce n'est pas du tout la même chose, selon moi.

Vous avez également parlé de la situation de votre exploitation agricole. J'aimerais y revenir, monsieur le président.

Les producteurs ont demandé que ce régime se base sur une garantie individuelle et permette à chacun d'entre eux d'établir son propre rendement sur une certaine période. C'est sur cette base que vous calculez votre revenu cible.

Les producteurs estimaient que s'ils produisaient normalement 40 boisseaux, ils devaient pouvoir s'assurer pour 40 boisseaux multipliés par le prix cible. Si votre voisin d'en face a un rendement moyen de 30 boisseaux sur 10 ans parce qu'il n'a pas mis autant d'engrais que vous, par exemple, il devrait commencer à 30 boisseaux. Chacun devrait commencer par son niveau de production relatif en fonction de la façon dont il a géré son exploitation au cours des dernières années.

En fait, l'accord conclu pour permettre aux provinces de le faire repose en partie sur. . . je voudrais parler du projet de loi. Je pense que nous sommes ici pour cela.

En examinant ce projet de loi, nous avons fait clairement valoir que la seule chose qui assure le bon fonctionnement de ce régime est qu'il se fonde sur le rendement individuel. A l'alinéa 6.(1)c), nous pouvons lire que:

[*Texte*]

c) the manner of determining the probable yield and actual yield of an agricultural product in any risk area or in respect of any farm enterprise. . .;

[*Traduction*]

c) le mode d'évaluation de la production probable et réelle pour un produit agricole dans une zone à risque ou pour une exploitation agricole donnée. . .;

• 1635

I guess that concerns the Keystone Agricultural Producers in the ability... This kind of opens the door for the provinces to be able to run this program on a risk area basis, as they are doing now, which highlights the point you made, Mr. Althouse, about the fact that it needs to be delivered on an area-based coverage. I think the reason that is in there is to deal specifically with crops that indeed do not have individual coverages. But rather than include it in a broad general statement like that, it should more specifically be stated to those horticultural crops and new crops that are being designed. Tighten that regulation up to deal with crops, so it has to be delivered on an individual basis. I think the Auditor General of this country will insist at the end of the day that it is based on individual records, because they are going to want to make sure that those yields are indeed measured and it is delivered on an individual basis. It is one way of making the program credible.

Cela touche la capacité de Keystone Agricultural Producers... Cela revient à permettre aux provinces d'administrer ce programme sur la base de zones à risque, comme elles le font à l'heure actuelle, ce qui illustre ce que vous venez de dire, monsieur Althouse, sur la nécessité d'une protection basée sur la région. Cette disposition existe probablement afin de traiter spécifiquement de cultures qui n'ont pas de protection individuelle. Mais au lieu d'une déclaration générale et assez vague il conviendrait de spécifier certaines cultures horticoles et nouvelles cultures. Modifiez ce règlement afin qu'il porte sur les cultures, et ce, sur une base individuelle. Notre vérificateur général voudra voir ce régime basé sur une comptabilité individuelle, parce qu'il voudra s'assurer que ces rendements sont effectivement mesurés et que le programme s'applique sur une base individuelle, ce qui est une façon de le rendre crédible.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): I would like to thank the witnesses and their organizations for their involvement in helping develop these programs, which I think in a large measure are built on an examination of the flaws and deficiencies of the programs that preceded them, looking at the shortcomings of crop insurance, of WGSA and this whole series of ad hoc programs we have had over the past number of years.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Je voudrais remercier les témoins et leurs organisations pour leur participation à l'élaboration de ces régimes, conçus, dans une grande mesure, pour redresser les déficiences et remédier aux défauts des programmes précédents, par exemple l'assurance-récolte, la LSGO et toute une série de programmes ponctuels que nous avons eus au cours des dernières années.

It seems to me that from our perspective as elected people, what we have consistently heard from producers, as they generally quite properly ranted and raved about the shortcomings of those programs, was that they had a desire for individuality. They wanted some programs that were tailored to their own situations and not distorted by attempts to get at area averages and be lumped in, if I can put it that way.

Les producteurs se sont adressés à nous, leurs députés, pour protester contre les déficiences de ces régimes, et ce parce qu'ils désiraient un régime tenant compte de leur cas particulier, de leur situation et non conçu en fonction des rendements moyens de toute une région, régime dans lequel le particulier est assimilé de force, en quelque sorte.

I especially appreciate your remarks, Mr. McAuley, in addressing this issue of moral hazard that we have heard about. I think you have given us an excellent insight from the producer's point of view. I am wondering if you could outline for us the areas you see as potential problems. You mentioned the 95% who were going to do the best they could do. There are suggestions that some may be encouraged to do less than their best, if I can put it that way, and you would expect that some measures might be taken to stand in the way of attempts to abuse the program. Could you outline some problems you foresee and what you would suggest should be done in order to block those moves?

Je suis d'accord, en particulier, avec vos remarques sur cette question de risque d'abus, monsieur McAuley. Vous nous avez très bien fait voir la question sous l'angle du producteur et j'aimerais que vous nous parliez des questions qui vous semblent pouvoir donner lieu à des difficultés. Vous disiez que 95 p. 100 des gens allaient faire de leur mieux, mais que certains seront encouragés à rester en dessous de leur maximum, si je puis m'exprimer ainsi, et vous voudriez que certaines mesures soient prises pour empêcher tout abus. Pourriez-vous nous dire quels problèmes vous envisagez et quelles sont les mesures qui pourraient y obvier?

Mr. McAuley: We have been giving some very specific recommendations to crop insurance corporations, and, quite frankly, some administrators tend to view that as a domain on which they wish to enact rules.

M. McAuley: Nous avons fait certaines recommandations spécifiques aux sociétés d'assurance-récolte et certains administrateurs, en toute franchise, considèrent que c'est un domaine dans lequel ils voudraient imposer des règles.

[*Text*]

One of the things I think the committee has talked about and envisaged is indeed that the yield in itself will be adjusted down as you do the improper things. For every dollar of premium you pay, if you collect more than the average in your district, there will probably be surcharges added to your premiums. If you are one of the people who collects fewer dollars, there will probably be discounts from your premiums paid.

Manitoba has instituted a program called a Superior Management Adjustment, which says that as long as you maintain your yield better than your average, there will be a credit given to you, basically on your coverage at the end of the day. Alberta is considering another option at this time in terms of what is called buying an option to not apply the offset as quickly if you get above your average yield. It is to allow you to encourage production so that you do not apply the offset against your target revenue.

Clearly, there are other methods that could be implemented. The administrators of the programs, we hope, will take some of the suggestions from farm groups from each province, because each province does have its own individual characteristics and methods. One of the easiest ways is to set up an 800 number and let farmers be their own policemen. You have to remember—and I think it has to be made to all the farmers in the country—that if the other fellow collects because he is not doing his stuff, you are paying for it. It is your responsibility to ensure that if you are not happy with that... You do not necessarily have to be tagged with pointing the finger, but I think there should be an allowance made somewhere in the crop insurance organizations for those people to have an 800 number to phone and say they should check this fellow.

• 1640

The Chairman: Mr. Wilkinson, do you want to comment on that answer too?

Mr. Wilkinson: There are two points I would like to make. One, when people say that this legislation in front of you was helped in its development by the farm community, I want something on the record here. Very clearly, there was a program that was designed with the input of the farm community, but that was the safety net paper that was delivered to the minister in August.

Since that time, the farm community has struggled to keep this program resembling the task force report of August. Very clearly, this legislation is written so loosely that all of the work they have done to date can disappear in private negotiations between the federal Minister of Agriculture and the provincial Minister of Agriculture.

The concept of equity is totally thrown out the window as far as principles are concerned in this. A host of principles were worked on consistently by the farmers. Owen McAuley was one of the major players in this, and he and some farmers from Ontario kept these fundamental principles on the table up until last week.

[*Translation*]

Ceux qui veulent commettre des abus envisageront certainement de baisser leur rendement, et le comité a déjà soulevé cette question. Si votre rendement est supérieur à la moyenne dans la région, une surcharge s'ajoutera à chaque dollar de prime que vous versez. Si vous êtes l'un de ceux qui touchent moins de dollars, vous recevrez sans doute une ristourne sur vos primes.

Le Manitoba a mis en place un programme appelé Superior Management Adjustment d'après lequel vous recevrez un crédit sur votre protection si vous maintenez votre rendement supérieur à votre moyenne. L'Alberta envisage une autre mesure, à savoir ce qu'on appelle acheter une option de ne pas demander le remboursement aussi rapidement si votre rendement est supérieur à votre moyenne, ceci pour encourager la production, afin que vous ne déduisiez pas la ristourne de votre revenu cible.

On pourrait certainement envisager d'autres mesures. Nous espérons que les administrateurs du régime s'inspireront des propositions de groupes d'agriculteurs de chaque province, car chacune d'entre elles a ses propres méthodes et caractéristiques individuelles. L'une des méthodes les plus faciles est d'ouvrir une ligne 800 et de laisser les agriculteurs se contrôler eux-mêmes. En effet—il faudra le faire comprendre à tous les agriculteurs canadiens—si votre voisin perçoit une ristourne parce qu'il baisse sa production, c'est vous qui la payez et c'est à vous de veiller, si la chose ne vous plaît pas... On ne vous demande pas de jouer le rôle de dénonciateur, mais les organismes d'assurance-récolte devraient songer à ouvrir une ligne 800 à laquelle on pourrait communiquer le nom de ceux qu'il conviendrait de surveiller.

Le président: Monsieur Wilkinson, avez-vous également des commentaires à formuler au sujet de cette réponse?

M. Wilkinson: J'ai deux choses à dire. D'abord, lorsqu'on vous dit que les agriculteurs ont contribué à la rédaction de cette loi, j'aimerais rétablir les faits. Oui, un programme a été conçu avec la participation des agriculteurs, mais il s'agit du document sur la sécurité du revenu qui a été présenté au ministre au mois d'août.

Depuis, les agriculteurs se démènent pour que le programme ressemble à celui du rapport du groupe de travail du mois d'août. Manifestement, le libellé du projet de loi est si vague que tout le travail fait à ce jour peut être supprimé par des négociations privées entre le ministre fédéral de l'Agriculture et son homologue provincial.

Pour ce qui est des principes, le concept d'équité a été totalement exclu. Les agriculteurs ont dû insister constamment sur de nombreux principes. Owen McAuley était l'un des principaux participants et lui et des agriculteurs ontariens ont réussi à remettre constamment sur le tapis des principes fondamentaux, jusqu'à la semaine dernière.

[*Texte*]

On the 13th draft—and each time they came back to the table, the draft was a different draft from the one they had agreed on at the last meeting—the weasel words had sneaked back in again, and they would spend most of that meeting getting them back out and getting back to where they were last week.

This is not the same document we have in front of us. When we talk about programs that we have in our provinces, we are talking about what we last remembered was a program that we had thought we had agreed to. As yet, we do not know whether that is going to be true. We are selling crop insurance and transitional GRIP in Ontario, which has been sold for two weeks with premiums; yet we do not have anything passed in the provincial legislation. We are therefore assuming that what is being told us will be true.

I think it is important to make that point. Others may want to expand on it.

This moral hazard, I really have a fundamental problem with this. If you design anything from the conceptual to the practical and try to fill every loophole, every possible avenue of leakage, what you will end up with is no program design.

I think we have to be up front. If people commit fraud with this program, they are breaking the law. I know that if you make the law clear in Ontario, the Ontario Federation of Agriculture will not go to bat for somebody who breaks the law. That is the best way to design moral hazard and get it out of the program. Somebody who breaks the law in crop insurance or GRIP or anything else should be treated the same as anybody else who commits fraud. Moral hazard will disappear to a great extent. Thank you.

Mr. Wilson: I would like to move on. There have been suggestions from some that the program is such that it may lead to the further breaking up of marginal land in order to try to exploit GRIP. I wonder a little bit about that, because it seems to me that no one is going to get rich on this program.

We are talking, to my mind anyway, more about survival in a world that is damn tough out there, owing to the intervention of governments all around the world. Again, I ask you to comment as to whether you see problems. Is there really anyone who is going to get out there and start breaking up native forage in order to to get into this thing? I mean, is it that good?

Mr. Geddes: I have several responses to those comments—and we have heard those comments from different quarters over the past six months.

First of all, we have had $4 wheat before, and it certainly did not make anybody a tremendous amount of money. A $4 GRIP price will not either. The GRIP program is actually designed very well, in that in my farm operation—and again, remember that producers said they want this delivered to the individual and that it is important that it is—the area average yield I will start with is 30 bushels per acre. I know that I have acres on my farm that will not

[*Traduction*]

Chaque fois qu'ils revenaient à la table de négociation, l'ébauche de programme était différente de celle sur laquelle ils s'étaient entendus à leur dernière réunion. À la treizième ébauche, des termes équivoques avaient réussi de nouveau à s'y insinuer. Il fallait donc prendre presque toute la réunion pour éliminer les ambiguïtés et revenir où ils en étaient la semaine précédente.

Il ne s'agit pas du document que nous avons maintenant sous la main. Lorsque nous parlions des programmes que nous avons dans nos provinces, nous parlions du dernier programme auquel nous nous souvenions avoir donné notre accord. Actuellement, nous pensons que l'avenir nous réserve encore des surprises. Nous vendons de l'assurance-récolte et des participations provisoires au RARB en Ontario depuis deux semaines, avec les cotisations. Pourtant, le Parlement provincial n'a pas encore adopté le programme. Il nous faut donc présumer que ce qu'on nous dit est vrai.

Je pense qu'il est important de le souligner, d'autres s'y attarderont peut-être davantage.

À mon avis, la question du risque d'abus pose un problème fondamental. Dans la conception du programme, en passant de la théorie à la pratique, si l'on veut éviter toutes les échappatoires, toute possibilité de pertes indues, on finit par ne plus avoir de programme du tout.

Je pense qu'il faut être honnête. Si des gens fraudent le programme, ils enfreignent la loi. Si la loi est claire en Ontario, je sais que la Fédération ontarienne de l'agriculture ne prendra pas la défense de quiconque l'aura violée. Je pense que c'est la meilleure façon de concevoir le risque d'abus et de le supprimer du programme. Si quelqu'un enfreint la Loi sur l'assurance-récolte, sur le RARB ou tout autre programme, il devrait être traité de la même manière que n'importe quel autre fraudeur. On réduira ainsi de beaucoup le risque d'abus. Merci.

M. Wilson: Passons à autre chose. Certains prétendent que le programme pourrait inciter au défrichement de terres marginales afin de profiter du RARB. J'ai quelques doutes à ce sujet parce que je ne pense pas que l'on puisse s'enrichir grâce à ce programme.

À mon avis, il s'agit plutôt de la survie dans un monde où rien n'est facile, grâce aux interventions des gouvernements partout dans le monde. J'aimerais que vous me disiez s'il y a des problèmes à votre avis. Pensez-vous vraiment que certains agriculteurs vont défricher des terres sauvages afin de participer au programme? Est-il si profitable?

M. Geddes: J'ai quelques réponses à ces affirmations qu'on a entendues en divers endroits au cours des six derniers mois.

Pour commencer, le prix du blé a déjà été à 4,00$ et cela n'a pas terriblement enrichi qui que ce soit. Un prix de RARB de 4,00$ ne le fera pas non plus. Le RARB est en fait très bien conçu. En effet, sur ma ferme, je pourrai commencer avec un rendement moyen de 30 boisseaux l'acre. Il faut se souvenir que les producteurs voulaient que le programme soit offert aux particuliers, ce qui est très important. Il y a certains acres de ma ferme qui ne

[*Text*]

produce that amount. I probably have a quarter that I broke up that is a slough or should be bush, which is producing 15 or 20 bushels per acre. I will automatically take that out of production so that my average will move upwards. My coverage increases.

• 1645

The fragile soils will come out of production with GRIP. The GRIP coverage on soils that are only producing 12 to 15 to 18 bushels per acre of wheat will not keep those acres in production. It simply is not high enough.

The forage program that is absent from GRIP is regrettable. Forage should be covered by the Grass Revenue Insurance Program. There is a desire on behalf of ministers, I believe, to have it covered, at least publicly. I think it is important that it be covered in the program.

There is a maximum cap of 110% of your historical acres going into the program that will keep acres of grasses from being plowed up and put into production for cereals under the program.

There is very little doubt with respect to the permanent cover program, which has been started by PFRA in the provinces of Alberta and Saskatchewan and Ontario, that concerns were raised that this program may be in jeopardy because of GRIP. It was started at a time when you had almost $4 wheat. Why would it be in jeopardy at this point? If I bring those fragile F-class soils back into production my own individual average drops on all of my other property.

It does not hold true that should be a real threat, though there may be the odd producer who will go out and attempt to do that. But overall the Grass Revenue Insurance Program does not have any incentive in it to take fragile soils or grass soils out of production. It certainly would not if forages were covered.

Mr. Wilson: At this point in time we are given to understand that only Saskatchewan is in NISA. I think we have an indication from CFA that you feel all provinces should participate, that in fact the two programs, NISA and GRIP, are a tandem operation and that they should be inseparable. Do I understand you to say that if the provinces will not play the program should go ahead in any event on the basis of one federal for two producer dollars? Is that what I am hearing you say? In your mind, is that better than nothing?

Mr. Geddes: Mr. Chairman, in the concept of a hybrid safety net with both GRIP and NISA as its components to deliver the level of stabilization that was agreed to, the process meant dollar for dollar in the NISA account, 2% from each, producers and government or governments. We suspect the "s" in "governments" slid into the document at some point. It was always seen as being a federal government program.

It is imperative, however, that those NISA accounts be available, be established for producers all across Canada for all commodities that are supposed to be covered under the safety net program, for horticulture as well as grains and oilseeds commodities.

[*Translation*]

produiront pas 30 boisseaux. J'ai probablement un lopin de terre que j'ai défriché et qui est vaseux ou qui devrait être un pacage et qui produit entre 15 et 20 boisseaux par acre. Je vais automatiquement y cesser la production afin de remonter ma moyenne. Ma protection ou garantie augmente.

Avec le RARB, les sols vulnérables ne seront plus exploités. La garantie du RARB pour les sols ne produisant que 12, 15 ou 18 boisseaux de blé par acre ne permettra pas d'en continuer l'exploitation. Elle est tout simplement trop faible.

Nous déplorons l'absence d'un programme de fourrage dans le RARB. Le fourrage devrait en effet être couvert par le Régime d'assurance du revenu brut. Je crois que les ministres veulent que cela soit couvert, c'est du moins ce qu'ils en disent publiquement. Je pense qu'il importe que cela fasse partie du régime.

Le régime comporte un plafond de 110 p. 100 du rendement antérieur afin d'éviter que les lopins en friche soient labourés et exploités pour la production de céréales en vertu du régime.

On peut craindre avec raison que le programme de garantie permanente créé par la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies pour l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario soit compris par le RARB. Il a été mis sur pied lorsque le prix du blé était à 4$. Pourquoi serait-il maintenant compromis? Si je commence à exploiter des sols vulnérables de classe F, ma moyenne de production baisse pour toute ma propriété.

Je ne pense pas toutefois que ce soit une menace réelle bien qu'il ne soit pas exclu que de rares producteurs fassent cette tentative. Mais en gros, le Régime d'assurance du revenu brut ne contient aucune incitation au défrichement des sols fragiles ou des pacages. Ce serait encore moins le cas si les fourrages étaient couverts.

M. Wilson: Actuellement, il semble que seule la Saskatchewan ait adhéré au CSRN. Je pense que votre association estime que toutes les provinces devraient y participer et que les deux programmes, le CSRN et le RARB, se complètent et ne devraient pas être séparés. Dois-je comprendre que si les provinces n'y participent pas, le programme devrait tout de même aller de l'avant, avec 1$ du fédéral pour chaque paire de dollars des producteurs? Est-ce ce que vous dites? A votre avis, est-ce que cela est plus souhaitable que rien du tout?

M. Geddes: Monsieur le président, dans le concept d'un programme mixte de sécurité du revenu, avec à la fois le RARB et le CSRN pour assurer le niveau de stabilisation convenu, on avait prévu une contribution dollar pour dollar au CSRN, c'est-à-dire 2 p. 100 de chaque participant, des producteurs et du gouvernement ou des gouvernements. Nous soupçonnons que le mot gouvernements au pluriel s'est insinué dans le document. On avait toujours cru qu'il s'agissait d'un programme fédéral.

Il est toutefois impératif que ces CSRN soient disponibles et établis pour les producteurs de partout au Canada, pour tous les produits auxquels s'applique le programme de sécurité du revenu, aussi bien pour l'horticulture que pour les grains et les oléagineux.

[*Texte*]

Mr. Vanclief (Prince Edward—Hastings): I thank everyone for coming and making their presentation today. Gentlemen, you have done an excellent job in your recommendations in the different briefs and comments.

I think we should take notice of Mr. Wilkinson's recent statement. This type of legislation, as we are aware, is the most important type of legislation in this regard that we have had in Canada in many, many years.

I am very concerned that even though I know it is needed—we all know it is needed—we are rushing this thing at this stage. Even though I know that the fields are getting dry and the sun is getting higher in the sky and the days longer, etc., we have a chance at this committee to make it right and to do it properly now. I think we can if there is the will of this committee to make the changes and to make the recommendations you people have made today, to take it back to where I understand it was before we saw it.

• 1650

I have grave concern that what is happening out there now—I hope I am not misreading you—is that producers do not know what they are signing up for, with the exception of two words: they hear the words "safety net", and anybody will sign up to have somebody put a net underneath them. I do not care whether you are a farmer or a trapeze artist or whoever you are, that is okay.

But do they know? The phone calls coming in to me show that they do not know what they are signing up for. I think your recommendation—at least, at this committee and hopefully, to Parliament—that we see the draft agreements is extremely important.

I think it is extremely important that there be a monitoring committee put in place, because just the discussion that we have had here today. . .we honestly do not know how this system is going to work in even the first 12 months. There is nothing in this piece of legislation that causes necessary review until 1996, and that is not laid out.

As I say, there are not a whole lot of questions I can ask, other than the perception that has been there and is there at the present time in the farming community, up and down the concessions in the rural areas. . . If there are no changes to this enabling legislation, will this provide what the farmers think they are going to get at this time?

The Chairman: Mr. McAuley.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, this is not a tricky question, because that is what farmers are saying: "Mr. Vanclief, what in blazes am I signing up for?"

Mr. McAuley: Mr. Chairman, I will answer the question. Clearly, I do not think so, and I have sat at every implementation committee since day one. I am not sure at the end of the day what I am signing for the simple reason that draft 11 of the regulations that are going to run this program have not been finalized yet—it is a fact.

[*Traduction*]

M. Vanclief (Prince Edward—Hastings): Je remercie chacun d'être venu et d'avoir présenté son exposé. Vous avez fait un excellent travail dans la préparation des recommandations qui figurent dans vos mémoires.

Je pense qu'il faut prendre note de la récente déclaration de M. Wilkinson. Comme vous le savez, cette mesure législative est la plus importante dans le domaine au Canada depuis de très nombreuses années.

Même s'il s'agit d'une mesure nécessaire, comme nous le savons tous, je crains que nous n'allions trop vite. Même si les terres s'assèchent, même si le soleil est plus haut et que les journées allongent, il faut que notre comité fasse son travail comme il faut, maintenant. Je crois que c'est possible, si notre comité est prêt à faire des modifications et des recommandations en fonction de ce que nous avons dit aujourd'hui. Il faut que les choses reviennent où elles en étaient avant qu'on nous remette le document.

Je crains fort qu'actuellement, si je vous ai bien compris, les producteurs ne sachent ce qu'ils font en s'inscrivant au régime. Ils ne comprennent que trois mots. Sécurité du revenu. Tout le monde est prêt à signer n'importe quoi si on leur promet cette sécurité. Que vous soyez agriculteur ou trapéziste, c'est la même chose.

Comprennent-ils ce qu'ils signent? Les coups de fil que je reçois démontrent qu'ils ne le savent pas. Je pense que vous avez fait une excellente recommandation au comité et, nous l'espérons, au Parlement en suggérant que les projets d'accords soient rendus publics.

Je pense également qu'il importe de mettre sur pied un comité de surveillance, notamment à cause de ce dont nous avons parlé aujourd'hui... nous ne savons pas vraiment comment fonctionnera le système pendant les 12 premiers mois. Cette mesure législative n'exige aucun examen obligatoire avant 1996, et on ne le dit pas clairement.

Il n'y a pas beaucoup de questions que je puisse poser, si ce n'est au sujet de la perception qui règne actuellement chez les agriculteurs, le long des routes rurales. . . Si cette loi habilitante n'est pas modifiée, les agriculteurs obtiendront-ils ce à quoi ils s'attendent actuellement?

Le président: Monsieur McAuley.

M. Vanclief: Monsieur le président, ce n'est pas une question piège. C'est en effet ce que me disent les agriculteurs: «Monsieur Vanclief, pouvez-vous me dire ce que me donnera cette signature?»

M. McAuley: Je vais répondre à la question, monsieur le président. Franchement, je ne le pense pas. J'ai participé à toutes les réunions du comité de mise en oeuvre. A la fin de chaque réunion, je ne sais toujours pas ce que me donnera mon inscription, pour la simple raison que la 11e ébauche de la réglementation accompagnant le régime n'est pas encore terminée. Voilà.

[*Text*]

Part of what I want to talk about today in Bill C-98 was indeed what we told the Senate yesterday—that some of the vaguenesses and some of the wording, even in the enabling legislation, gives us grave concern. I can just go through it and it should encourage adjustments. It should be reasonably consistent.

"Including without limiting the generality of the foregoing"—those types of words do not impose any long-term security to producers, or at least not to me and not to my organization, when we read those things in terms of the very principles that the farmers sat around the table and negotiated from the beginning.

We sat at the table and we said if we are going to do this process in this manner, here are the rules we need. We need fixed coverage for five years. We need affordable, reasonably consistent premiums for the same five years. We need a long-term commitment by governments and we need individual coverage. Those were really the points we said we were adamant about when we started. I can go through the document and read you the words, but it generally varies between 70% and 90%.

We split up the premiums from a whole GRIP concept. We were plus and minus 2% on the GRIP; it had two concepts. We started out in August. We left the concept, as Mr. Geddes said, at about a 14% premium which we knew would be loaded maybe around 18%; that was the number we were using. We are now 27% on my farm, total premium. It is shared, but this was shared, too, at 14%.

We talked about in the beginning—this program was not to be used to fight a trade war. When we left in August, the price of wheat was relatively high. The price of wheat went down, my premiums went up. It tells me that we are using this partly to fight trade wars.

All of the things you say indeed are true. There is some lack of security from the producers and we are going to have to trust to the administration of the day and to the bureaucracy of the day to interpret these rules in this program. It does provide us with some uneasiness, if you like, in terms of how we read these rules.

I am not sure whether we went through the same process in crop insurance, as mentioned in our brief to you. At the end of the day, we come back and we have to trust our parliamentarians and trust the people who are being the conscience of the parliamentarians, I guess, to indeed make sure that happens. Even trusting today's administration, with legislation such as this it means we have to trust tomorrow's administration, and we do not know who that might be. That leaves us with some concerns when we are asked to sign to a long-term commitment here. On the other side, we have the kinds of words that allow the other side to move away from it if they wish. So I am not disputing what you are saying.

• 1655

Mr. Larsen: The concerns you expressed were the ones we were suggesting here, in that there will have to be a review before 1996. Make sure the machine is working properly and give it a good fine-tuning, we specifically

[*Translation*]

Je répéterai en fait aujourd'hui ce que nous avons dit hier au Sénat au sujet du projet de loi C-98: nous sommes fort préoccupés par l'ambiguïté et les termes de la loi habilitante. Je pourrais la passer en revue, cela contribuerait aux modifications. Il faudrait que la loi soit cohérente.

Lorsqu'on parle du caractère non limitatif de certains principes, on ne garantit pas la sécurité à long terme des producteurs. C'est du moins ce que je pense, comme mon organisme, lorsque nous lisons pareille chose au sujet des principes qui ont fait depuis le début l'objet des négociations.

D'entrée de jeu, nous avons dit que si l'on devait fonctionner selon ce processus, il fallait établir certaines règles. Il faut une garantie fixe pour cinq ans. De plus, les primes doivent être abordables et raisonnablement uniformes pendant la même période. Il faut un engagement à long terme des gouvernements et des garanties individuelles. Voilà les principes sur lesquels nous n'allions pas reculer. Je peux lire le document, chaque phrase, mais cela varie en général entre 70 p. 100 et 90 p. 100.

Nous avons divisé les primes selon le concept du RARB. Nous étions à plus et moins 2 p. 100 pour le RARB, avec deux concepts. Nous avons commencé en août. A la fin, comme disait M. Geddes, nous en étions à des primes de 14 p. 100 qui, nous le savions, seraient peut-être portées à 18 p. 100. C'étaient là les chiffres que nous utilisions. Pour ma ferme, nous en sommes maintenant à 27 p. 100 de prime totale. La prime est partagée, mais c'était également le cas pour notre chiffre de 14 p. 100.

Dès le début, nous avons demandé que ce programme ne soit pas utilisé dans le cadre d'une guerre commerciale. Lorsque nous avons terminé en août, le prix du blé était relativement élevé. Depuis, il a baissé mais les primes ont augmenté. J'en déduis que nous nous servons de cela en partie dans le cadre de guerres commerciales.

Tout ce que vous avez dit est vrai. Les producteurs n'ont pas la sécurité escomptée et nous devrons faire confiance à l'administration en place, à la bureaucratie, pour l'interprétation des règles du programme. Cela nous rend un peu mal à l'aise par rapport à notre propre interprétation des règles.

Comme nous le disons dans notre mémoire, je ne sais pas si on a suivi le même processus pour l'assurance-récolte. Au bout du compte, il nous faut faire confiance aux parlementaires, à ceux qui sont un peu la conscience des parlementaires pour que tout se produise comme prévu. Nous pouvons faire confiance à l'administration actuelle, mais avec une loi pareille, il nous faut également avoir foi en l'administration de demain qui nous est encore inconnue. Voilà pourquoi nous sommes préoccupés lorsqu'on nous demande de signer un engagement à long terme. Par ailleurs, le libellé est si vague qu'il permet à l'autre partie de s'écarter de l'intention du programme à sa guise. Je ne conteste donc pas ce que vous dites.

M. Larsen: Vos préoccupations sont les mêmes que nous avons exprimées ici, c'est-à-dire qu'il faudra un réexamen de la question avant 1996. Il faut s'assurer que la machine fonctionne bien, et effectuer quelques réglages de précision. Il

[*Texte*]

suggest, as soon as practical after April 1, 1992, which is a year from now, and at least before 1993. That is specific. If you can get that kind of wording in the legislation it will ensure that whoever is responsible knows the legislation is to be reviewed at that time and will see to it that it is working in the way it was meant to.

Mr. Wilkinson: My feeling is that if it was not for the goodwill of the farm community, very few farmers would be signed up right now. In Ontario, which is the province I know best, Mr. Roger George, president of Oil Phase, Mr. Terry Daynard, Mr. Frank Anthony of the Corn Producers, and a few other chairman of commodity boards have told the farmers to sign up, because they think they have a good deal, even though we do not have a signed document. But they have been selling it. That goodwill, if misplaced, will do some really serious damage to all the other areas of agriculture policy review we are involved in right now.

When the minister speaks—and I heard him out at the Prairie Pool a number of weeks ago—he tells the farming community that it is their program, not his, but the program of the farmers in that room. I will tell you that if the farmers in that room get burnt because they do not get onto the final form what they sat around the table to negotiate, it will be hard to get very many people in the room when it comes to talking about transportation or a host of other issues as part of the policy review. Because if those farm leaders get burnt on this one...

We have small budgets in the farm organizations, we have enough money to consult or to fight, but we do not have enough money to do both, as one person sitting in this room put it. I will tell you that if you burn us on the consultation, after 16 months, which is basically bankrupting—farm organizations are going back to their members to ask for premium increases so that they can keep sending people to meetings—and if we cannot get what is required into the final regulations, a different attitude will have to be taken. Discussions are taking place right now in board meetings of general farm organizations and commodity boards in which they are asking what they should do for the next round.

Very clearly, on this third line of defence, the farmers said when this process first started up that this program should have come with a third line of defence, but it is not there and that is a problem. Hopefully, that will be developed and will kick in soon, but it is not there with this program. So it is a real concern, as has already been said about premium rates and the fear of what is going on.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, I just want to point out that what we have had outlined to us here today should show this committee the obligation and responsibility we have to the agri-food industry and the primary producers—having found out what we are discovering, about what has happened and what is expected—in order to make this piece of legislation the best we can make it and better than as written at the present time.

[*Traduction*]

faudrait que ce soit dès que possible avant le 1er avril 1992, c'est-à-dire dans un an ou du moins avant 1993. C'est une recommandation précise. Si vous pouvez intégrer cela dans le projet de loi, nous saurons que le responsable de la loi sait que celle-ci doit être réexaminée et s'assurera donc qu'elle fonctionne de la façon prévue.

M. Wilkinson: J'ai l'impression que si ce n'était que de la bonne volonté des agriculteurs, il y aurait jusqu'ici eu très peu d'inscriptions. En Ontario, la province que je connais le mieux, M. Roger George, président de Oil Phase, M. Terry Daynard, M. Frank Anthony des Producteurs de maïs et quelques autres présidents d'offices de commercialisation ont conseillé aux agriculteurs de s'inscrire, parce qu'ils pensent ainsi faire une bonne affaire, même si nous n'avons pas un document signé. Ils en ont donc fait la promotion. Si cette bonne volonté est trompée, cela nuira sérieusement au réexamen des politiques agricoles pour tous les autres secteurs auxquels nous participons actuellement.

Quand il s'adresse à nous, comme je l'ai vu le faire aux Prairie Pools il y a quelques semaines, le ministre nous dit qu'il s'agit de notre programme et non du sien; c'est le programme des agriculteurs devant lui. Je peux vous dire une chose: si les agriculteurs doivent se mordre les pouces parce qu'ils ne retrouvent pas ce qu'ils avaient négocié dans le document final, il sera très difficile de les faire revenir à la table pour parler de transport et des autres questions faisant partie de l'examen des politiques. En effet, si ces dirigeants du monde agricole doivent regretter leur geste...

Comme quelqu'un dans cette salle l'a dit, les organismes agricoles ont de petits budgets: nous pouvons soit consulter, soit nous battre, mais pas les deux. Pendant 16 mois, nous avons participé à la consultation, ce qui nous a coûté cher parce que les organismes agricoles ont dû hausser les cotisations de leurs membres pour pouvoir envoyer des représentants aux rencontres. Si nous n'avons pas ce que nous voulons dans la réglementation finale, si vous tuez en nous l'envie d'être consultés, il nous faudra prendre une attitude différente. Actuellement, dans les assemblées des conseils des organismes agricoles et des offices de commercialisation, on se demande l'attitude à adopter pour la prochaine ronde de consultation.

Au sujet de cette troisième ligne de défense, les agriculteurs disent qu'au début, ce programme aurait dû comporter une troisième ligne de défense. Mais ce n'est pas le cas, et c'est là le coeur du problème. Nous espérons toutefois qu'elle y sera bientôt intégrée, même si elle n'y est pas maintenant. C'est là une de nos grandes craintes, en plus des primes, dont nous avons déjà parlé.

M. Vanclief: Monsieur le président, je voudrais simplement faire remarquer que ce qu'on nous a déclaré aujourd'hui démontre que notre comité a des obligations et des responsabilités envers l'industrie agro-alimentaire et envers les producteurs primaires. Après ce que nous venons d'apprendre sur ce qui s'est produit et sur les attentes des agriculteurs, nous savons maintenant qu'il faut améliorer le plus possible ce projet de loi par rapport à ce qu'il est actuellement.

[*Text*]

Mr. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): I would like to focus on a couple of areas, and if I do have a chance we will go into a third.

First of all, with respect to section 19, I noticed in your brief, and Mr. Larsen referred to it, that you are talking about "weasel words". I noticed that that there was no recommendation. You wanted to have a review before five years are up, but, if you notice, section 19 says:

> A review shall be completed, but, in completing that review the minister may, for the purposes of that review, consult with representatives

And the section goes on to list the number of areas, but it says "the minister may". In other words, he can consult with these people, but he does not have to do so; he can sit in his office and write up his own review.

I notice you did not have a recommendation for a change. Perhaps it would be better if this matter was reviewed by the Standing Committee on Agriculture, for example, or by an all-party special committee of the House that could then hold open consultation. What are your thoughts on the actual process of review?

• 1700

Mr. McAuley: The way the implementation committee and the safety net committee envisioned this—and it is in the August report—is having a group of producers, provincial people, federal representatives, and possibly some industry people that would have a signatory body with a mandate outlined for them. They would go through a process. I can go through some of the concepts of what this committee is supposed to be doing in terms of the responsibilities.

Mr. Laporte: Are you referring to your brief?

Mr. McAuley: No, this is just a piece of paper. It is to monitor equity in the plan across Canada; to review the operation of the plan and to recommend designer policy changes; to lead a comprehensive five-year re-plan; to recommend changes in administrative criteria; to improve the viability of plan and minimize moral hazard; to foster exchange of information; to establish and appoint any required subcommittees to assist in carrying out these responsibilities; to report to the ministers of agriculture and deputy ministers on an annual basis; to recommend initiation of the problem analysis process for special measures; to determine if the provisions in section E should be extended beyond one year but not later than three years; and to carry out any duties or responsibilities assigned under this agreement.

I think what the committee envisioned was that this committee would be set up immediately. In fact, I think it is part of one of the recommendations that this committee would be there not only to look at problems with the program delivery, but also to look at how the equity question is dealt with in all of the points that I just mentioned.

[*Translation*]

M. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Mes questions vont d'abord porter sur deux sujets et, si j'ai assez de temps, sur un troisième.

Tout d'abord, au sujet de l'article 19, comme M. Larsen l'a dit et comme vous le signalez dans votre mémoire, il y a des termes ambigus. Je remarque qu'il n'y a pas de recommandation. Vous voulez un examen avant cinq ans mais regardez bien ce que l'on dit à l'article 19:

> ...le ministre procède à l'examen de l'application de la présente loi ainsi qu'aux éventuelles consultations...

On parle des conditions de l'examen mais on dit bien les «éventuelles consultations». Autrement dit, le ministre peut consulter ou non ces personnes mais il peut légalement écrire lui-même, dans son bureau, le rapport d'examen.

Je remarque que vous ne recommandez pas de changement. Il serait peut-être préférable que cette question soit examinée par le Comité permanent de l'agriculture, par exemple, ou par un comité spécial de la Chambre regroupant tous les partis qui pourrait mener des consultations publiques. Qu'avez-vous à dire sur le processus d'examen?

M. McAuley: Dans le rapport d'août dernier, le comité de mise en oeuvre et le comité de sécurité du revenu prévoyaient la création d'un groupe comprenant des producteurs, des représentants du provincial et du fédéral et peut-être de l'industrie. Il formerait un comité de signataires dont le mandat serait bien défini. Il suivrait un certain processus. Je pourrais vous décrire les fonctions de ce comité et ses responsabilités.

M. Laporte: Parlez-vous de votre mémoire?

M. McAuley: Non, c'est une page séparée. Il veillerait à l'application équitable du programme partout au pays; il superviserait son fonctionnement et recommanderait certains changements de politique; il procéderait à une nouvelle planification quinquennale globale; il recommanderait des changements d'ordre administratif; il accroîtrait la viabilité du programme et réduirait les risques d'abus; il ferait la promotion des échanges d'information; il créerait des sous-comités dont il nommerait les membres afin de mieux s'acquitter de ses responsabilités; chaque année, il ferait rapport aux ministres et sous-ministres de l'Agriculture; il recommanderait l'analyse de problèmes pour certains cas spéciaux; il déterminerait si les dispositions de la section E devraient être prolongées au-delà d'une année mais en-deça de trois ans; il s'acquitterait de toute tâche ou responsabilité que lui confèrerait l'entente.

Je pense que les groupes de travail prévoyaient la création immédiate de ce comité. D'ailleurs, d'après l'une de ces recommandations, le comité ne se pencherait pas uniquement sur les problèmes de mise en oeuvre du programme mais également sur la question de l'équité pour tous les points que je viens d'évoquer.

[*Texte*]

Mr. Larsen: We suggested through our brief that the word "may" should be changed to "shall" in a number of areas. I think that is important. We suggest that the committee be representive of the agriculture producers and participants so that they have an opportunity to get into the program and use the review process.

Mr. Laporte: I guess you would like to see clause 19 tightened up to reflect those concerns that you just outlined.

Mr. Wilkinson: Certainly.

Mr. Laporte: In the next area you talk about the principles outlined in clause 4 of the legislation. I would be interested in knowing what sort of process they went through in these principles. How did we end up with the principles that we have in subclause 4.(2)? What types of principles, if any, are missing that you would like to see put in place?

Mr. McAuley: In our subcommittee we set up a series of principles in our early meetings. Part of them were developed from the "Growing Together" document put out by Mr. Mazankowski in December of 1989. We looked at those principles and tried to build a program around them.

These principles outlined what we talked about in the committee. We set up special subcommittees to deal with some of these principles. We had a subcommittee set up for economic sustainability. We had a committee set up to deal with how the program would affect management decisions at the farm gate. We discussed the principles at great length. The one principle that is definitely missing, which the committee talked about at great length, and which I think should be incorporated in there, is the principle of equity. I think we mentioned that before. It is something that is important.

I want to tell you that we did deal at some length with those principles in terms of being market responsive. There were other principles that were developed around this, but they are mentioned in different spots in the brief rather than particularly under clause 4.

• 1705

Mr. Laporte: One of the goals of agriculture, I would suggest, should be to help maintain a viable rural economy that includes viable farming families and an opportunity for farming families to survive in this day and age. I do not see any principle in there that would reflect that goal. I am wondering if you have thought about that, if that is a concern. I would like to hear a response from some of you on that.

Mr. McAuley: I will quickly respond, first of all, from a committee point of view. The committee talked about it at great length in the first few meetings and perhaps Mr. Stephens who is following us here can answer that question a little more clearly.

I think the committee looked at this concept from the view of the moneys that had been spent in the past and considered how to spend them more wisely in the future. Rather than looking specifically at net farm income, we looked at government aid. We have seen that the chart that was applied on top of the net farm income that was in the past reflected a $3 billion income. We assumed that those moneys were necessary at that time.

[*Traduction*]

M. Larsen: Dans notre mémoire, nous suggérons de remplacer en plusieurs endroits le mot «peut» par le mot «doit». Je pense que c'est important. Nous suggérons que le comité soit représentatif des producteurs et des participants du secteur de l'agriculture afin qu'ils aient l'occasion de contribuer au programme et au processus d'examen.

M. Laporte: J'imagine que vous voudriez un resserrement des dispositions de l'article 19, en fonction des préoccupations que vous venez d'exprimer.

M. Wilkinson: Certainement.

M. Laporte: Vous parlez ensuite des principes évoqués à l'article 4 du projet de loi. J'aimerais savoir par quelle sorte de processus on est passé au sujet de ces principes. Comment en est-on venu aux critères du paragraphe 4.(2)? Quels sont les principes qu'il faudrait à votre avis ajouter?

M. McAuley: Notre sous-comité a fixé certains principes lors de ses premières réunions. On s'est en partie fondé sur le document «Partenaires dans la croissance» publié par M. Mazankowski en décembre 1989. C'est à partir de ces principes que nous avons bâti le programme.

Ces principes résumaient ce dont nous avions parlé au comité. Nous avons mis sur pied des sous-comités spéciaux pour traiter de chacun des principes. Nous avions ainsi un sous-comité sur la viabilité économique. Nous avions un comité qui se penchait sur la façon dont le programme influencerait les décisions de gestion au niveau de la ferme. Nous avons beaucoup discuté de ces principes. Le seul qui manque certainement et dont notre comité a pourtant beaucoup parlé, c'est celui de l'équité. Il faudrait l'intégrer. Je pense que nous en avons déjà parlé, c'est important.

Je tiens à vous dire que nous avons examiné ces principes en fonction du jeu du marché. D'autres principes ont découlé de cet examen dont nous parlons en divers endroits du mémoire plutôt que dans la section portant sur l'article 4.

M. Laporte: L'un des objectifs de l'agriculture, je pense, devrait être de maintenir une économie rurale viable, ce qui sous-entend que les familles d'agriculteurs pourraient survivre dans notre monde moderne. Or je ne vois ici aucun principe qui corresponde à cet objectif. Je me demande si vous aviez songé à cela, si cela faisait partie de vos préoccupations. J'aimerais que l'un de vous me réponde.

M. McAuley: Je vais d'abord vous répondre rapidement du point de vue du comité. Nous en avons beaucoup parlé en comité au cours de nos premières réunions. M. Stephens, qui nous succédera, pourra peut-être répondre plus clairement à votre question.

Le comité s'est penché sur la question en examinant la façon dont l'argent avait été dépensé par le passé et la façon dont il devrait l'être, plus sagement, à l'avenir. Plutôt que de considérer uniquement le revenu net par exploitation, nous avons étudié l'aide gouvernementale. D'après le tableau établi en fonction du revenu net par exploitation dans le passé, le revenu représentait 3 milliards de dollars. Nous avons présumé que cet argent était nécessaire à l'époque.

[*Text*]

What we did for the future was to say how many dollars were spent in the past? If we continue spending those amounts of dollars, how do we spend them more correctly? How do we spend them more cost effectively? This is one of the reasons that we went to this idea of looking through the veil and dealing with the individual producer, trying to get away from the aspect of paying a producer when he was not specifically hurt.

I think the commentary, and I will just very quickly raise it, on the front page of the *Winnipeg Free Press* in 1986 was appropriate. There was a comment about a producer who produces 98 bushels of wheat to the acre—record yield. Later in the same article, he and his brother received $33,000 from WGSA. That was the kind of thing the committee was trying to look at. How do we spend more money cost-effectively, looking at the individual rather than at the whole agriculture sector?

Mr. Laporte: What about the principle? Regardless of what kind of program they have, what about the principle of maintaining viable farming families? Is that a laudable goal? If it is, why is it not a principle in the legislation?

Mr. Geddes: Mr. Chairman, if I might respond to that, the safety net the program was designed to solve one of the situations in the rural economy for grains and oilseeds at this time, and that is income stability.

The principle that the member is suggesting may be one of the principles by which we would do our negotiation is very valid, but it is an overriding principle that involves the entire policy review. The safety net program is not a be all and end all to the agricultural industry. It is a stabilization program that will help us make the right decisions in regards to the grains and oilseeds industry. There are several other pieces of agricultural policy that go hand in hand with the overall principle of rural sustainability. You cannot use that as one of the measurements in this program. It is a composite of all of the policy review which farm organizations and governments are currently in.

The Chairman: Thank you, Mr. Geddes. Mr. Larsen wants to reply as well.

Mr. Larsen: Yes, I will be very brief. I would suggest that it is one of the tools that can be used in stabilizing the agricultural industry. We do not want to hold it up there and say this is a solution to everything, hallelujah, we are done with it. It is not that simple. A 70% IMAP, the guarantee is not something I see other sectors of our society jumping up and down and fighting for. But it shows the difficulty we face in agriculture and it is one of the tools that hopefully will improve our position over the longer term.

The Chairman: Thank you for that. I must cut you off there. I am going to go to Mr. Horning in one short minute. We do have our officials waiting. We have said we would extend the CFA hearings. I want a little bit of an idea now of the constitution of us all. I will first ask the witnesses, do you have any limits on your time? Mr. Geddes.

[*Translation*]

Pour envisager l'avenir, nous nous sommes demandé combien d'argent avait été dépensé par le passé. Si nous continuons de dépenser les mêmes sommes, comment pourrions-nous le faire mieux? Comment pouvons-nous dépenser l'argent plus efficacement? C'est en partie pourquoi nous avons décidé qu'il fallait traiter avec chaque producteur afin de ne pas lui verser d'argent s'il n'en avait pas particulièrement besoin.

Rapidement, j'aimerais mentionner ce qui était à la une du *Winnipeg Free Press* en 1986. On y parlait d'un producteur qui obtenait un rendement de 98 boisseaux de blé l'acre. C'est un rendement record. Plus loin dans l'article, on mentionne que lui et son frère recevaient 33,000$ de la SGO. Voilà le genre de choses que le comité voulait étudier. Comment pouvons-nous dépenser l'argent de manière plus efficace, en étudiant le cas de chaque exploitation plutôt que de tout un secteur agricole?

M. Laporte: Mais qu'en est-il du principe? Quel que soit le genre de programme, que dites-vous du principe de la survie des familles d'agriculteurs? Est-ce là un objectif louable? Si c'est le cas, pourquoi ne pas en parler dans la loi?

M. Geddes: Permettez-moi de répondre, monsieur le président. Le Programme de sécurité du revenu devait résoudre un problème de l'économie rurale, dans le secteur des grains et des oléagineux. C'était le problème de la stabilité du revenu.

Le principe que vous évoquez, dont nous pourrions parler dans nos négociations, est certes valable mais il s'applique à toute la politique agricole. Or le programme de sécurité du revenu n'est pas le seul qui touche l'industrie agricole. Il s'agit d'un programme de stabilisation qui nous aidera à prendre de bonnes décisions en ce qui touche l'industrie des grains et des oléagineux. Il y a d'autres éléments de la politique agricole qui servent également le principe global de la viabilité du secteur rural. Il ne peut donc être utilisé comme mesure du succès de ce programme-ci. Il est un élément de la refonte des politiques gouvernementales à laquelle participent les organisations agricoles et les gouvernements.

Le président: Merci, monsieur Geddes. Monsieur Larsen veut également répondre.

M. Larsen: Oui, je serai bref. Je pense que c'est l'un des outils qui peut servir à la stabilisation de l'industrie agricole. Nous ne pouvons pas dire que c'est la panacée qui va résoudre tous nos problèmes. Rien n'est si simple. Avec une MMPP de 70 p. 100, la garantie qu'on nous offre ne nous sera pas enviée par tous les autres secteurs de la société. Cela montre simplement les difficultés que nous éprouvons en agriculture. Nous espérons que cet outil nous aidera à améliorer notre position à long terme.

Le président: Merci. Je dois maintenant vous interrompre. Je vais bientôt donner la parole à M. Horning. Je vous rappelle que des fonctionnaires attendent leur tour. Nous avons décidé de prolonger l'audience de la FCA. J'aimerais maintenant avoir une idée de ce que nous pensons faire. Je vais d'abord demander aux témoins s'ils ont une limite de temps. Monsieur Geddes.

[*Texte*]

Mr. Geddes: Mr. Chairman, the only limit on our time is that we would hope that the members from the Horticultural Council will have an opportunity to make a statement prior to the wrapping up of the CFA-CHC session.

The Chairman: I thought we had heard—

Mr. Geddes: They have some other comments they would like to make.

The Chairman: Okay, just wait a minute. We will get to that.

Mr. Larsen: Mr. Chairman, I will have to be excused. I have another appointment in a short while.

The Chairman: Please feel free to go if you have to go. Secondly, committee members, is there a willingness to hear out the CFA and then to have the officials today, or must we conclude? We have really gone much over time, and we promised them time about 40 minutes ago. I am getting the impression that we are going to run out of time to speak to the officials. Is that what I sense from you folks?

• 1710

Mr. Laporte: I understand we can get them back.

Mr. Foster: We could have them on Monday afternoon after the minister.

The Chairman: They will undoubtedly be here with the minister.

I must say that the CFA was overly generous in the number of people they brought. We had quite a bit more here today than we ever anticipated, so we did in fact have a greater volume of testimony.

So I am serving notice to the officials that we are not going to get to them. If we kept Mr. Stephens from going home to his great place in Winnipeg, I am sorry for that, but thank you for doing it.

Mr. Horning (Okanagan Centre): Just a quick question to the members of the Horticultural Council. Do you foresee in the future the tree fruit industry participating in the GRIP program?

Mr. Gerry Long (Canadian Horticultural Council): There is some interest from certain elements of the soft fruit and the apple industry. The apple industry currently has a national tripartite stabilization plan and is looking at the GRIP plan as an option. I believe other elements of the tree fruit industry, tender fruit specifically, are looking at it.

The Chairman: I am sorry, I did not realize that there was still another statement to be made. If there is another statement to be made, I suggest it be made now, please.

Mr. Long: I will try to be brief, and I am told that does not happen very often.

The Chairman: Not on this side of the table, sir; maybe on that side.

Mr. Long: I think the focusing of the questions today is indicative of the very serious problem facing the grains and oilseed sector, and that also reflects the necessity to push forward very quickly in developing an adequate safety net. I do not want to comment relative to their needs. That is not surprising, given the situation they are facing.

[*Traduction*]

M. Geddes: Monsieur le président, nous voulons seulement que les membres du Conseil de l'horticulture aient l'occasion de présenter une déclaration avant la fin de l'audience conjointe de la FCA et du CCH.

Le président: Je pensais que nous avions entendu...

M. Geddes: Ils ont d'autres commentaires à faire.

Le président: Très bien, attendez une minute. Nous allons y venir.

M. Larsen: Monsieur le président, veuillez m'excuser mais j'ai un autre engagement tantôt.

Le président: Vous êtes tout excusé. Maintenant, j'aimerais savoir si les membres du comité sont prêts à recevoir les fonctionnaires aujourd'hui, après la FCA, ou s'il faut maintenant mettre fin à l'audience? Nous avons déjà beaucoup dépassé le temps prévu, et il y a environ 40 minutes, nous avons promis aux fonctionnaires qu'ils auraient du temps. J'ai l'impression que nous n'aurons pas le temps de parler aux fonctionnaires. Est-ce ce que je dois comprendre?

M. Laporte: Je crois savoir que nous pouvons les faire revenir.

M. Foster: Ils pourraient comparaître lundi après-midi, après le ministre.

Le président: Ils seront sans aucun doute ici avec le ministre.

Je dois dire que la FCA a été plus que généreuse quant au nombre de personnes présentes. Il y en avait plus aujourd'hui que nous ne l'aurions jamais imaginé, de sorte qu'il y a eu davantage de témoignages.

Aussi, j'avise les fonctionnaires que nous n'allons pas les entendre. Si nous avons empêché M. Stephens de retourner chez lui à Winnipeg, j'en suis désolé, mais je le remercie d'être resté.

M. Horning (Okanagan-Centre): J'aurais une brève question à poser aux membres du Conseil de l'horticulture. Prévoyez-vous que dans l'avenir les horticulteurs participeront au RARB?

M. Gerry Long (Conseil canadien de l'horticulture): Le programme présente de l'intérêt pour certains éléments de l'industrie pomicole et des autres types de culture de fruits fragiles. L'industrie pomicole possède actuellement un plan national de stabilisation tripartite et elle s'intéresse au RARB. Je crois que d'autres secteurs de l'industrie horticole, en particulier le secteur des fruits tendres, s'y intéressent.

Le président: Je m'excuse, mais je n'avais pas réalisé qu'une autre déclaration doit suivre. Je recommande de la faire tout de suite.

M. Long: J'essaierai d'être bref; on me dit que cela n'est pas fréquent.

Le président: Pas de ce côté-ci de la table, monsieur; peut-être de l'autre côté.

M. Long: Je pense que l'orientation des questions est révélatrice des problèmes très graves auxquels fait face le secteur des grains et des oléagineux, et cela témoigne aussi de la nécessité de créer très rapidement un filet de sécurité. Je ne veux pas faire de commentaires quant aux besoins de l'industrie, mais cela n'est pas surprenant étant donné sa situation.

[*Text*]

It is also somewhat symbolic of why we have our assessment relative to the GRIP and NISA programs. To date we have had little extensive input into developing the program, certainly at the national level through the council, but that is not surprising because everybody has been so focused on that other issue and there are only so many things you can do.

Specifically, the horticultural sector never asked for GRIP and NISA as it stands, and yet there are certain elements that can see some potential. I was interested in the question relative to being worried about signing up for something you do not know that you are getting to get. Many of our sector are not worried simply because they will not get it, and in part that is because the provinces are somewhat reluctant to move across the horticultural sector.

We are told that some of them are philosophically opposed to the concept of NISA, but I am not sure that is not more related to the actual reality, which is the concern relative to the dollars to develop a program.

The other side of the coin relative to the horticultural sector is that developing the data base that would be required for in excess of 200 different crops probably would engage the full-time services of more employees at a time when governments are already hard-pressed in maintaining their budgets.

The key issue, as our president said... I am not trying to be critical; I am just trying to provide some observations related to the legislation. It is hard to focus in on it when you have not had adequate time really to understand it. It does have its limitations, we believe, because it will never practically be offered to everybody, but it may have some applications in some sectors.

We have some concern as well as to why non-edible—and we are talking the floricultural and nursery sector—are not eligible for it. I can understand why publicly that might not be an easy sell to the Canadian public; however, we have moved in the past to stabilize the fur farming industry and I suspect that may be equally as hard to sell philosophically. So it is just a question; it is not a criticism.

The concern we have in the development or the proceeding with this legislation is that the one safety net that we have traditionally relied on—and it is not one that our sector has really embraced with great warmth for a variety of reasons—was the ASA-75. While some groups may be eligible for a GRIP program in this process, there will be others who cannot move to develop the safety net program and they are also losing that option. There are others who will never have the alternative and they are also losing that option.

I guess fundamentally our concern is that sometimes we believe that it deflects some of the attention from the things we really want to do—I believe the first-line mechanisms that we have been pursuing in some cases for ten years. Our past president...we have elections, you get it every year, and he has it today. The harmonization issue is a very complex and difficult issue, but after ten years we would like to get on with life.

[*Translation*]

Cela explique aussi l'évaluation que nous faisons concernant le RARB et le CSRN. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas beaucoup participé à l'établissement du programme, du moins certainement en ce qui concerne le Conseil au niveau national, mais cela n'est pas surprenant compte tenu que chacun a surtout mis l'accent sur l'autre question et qu'il y a tout de même une limite à ce qu'on peut faire.

L'industrie horticole n'a jamais demandé le RARB et le CSRN, mais certains éléments offrent néanmoins des possibilités. Je me suis intéressé à la question de la préoccupation causée par la signature de quelque chose dont on ne sait trop ce qu'on en retirera. Une bonne partie de notre industrie ne s'inquiète pas simplement du fait qu'elle n'obtiendra rien, et cela est en partie dû au fait que les provinces hésitent à s'engager dans l'industrie horticole.

On nous a dit que certaines provinces s'opposent, d'un point de vue philosophique, au concept du CSRN, mais je ne suis pas certain que leur hésitation ne soit pas plutôt liée au coût du programme.

L'autre côté de la question qui intéresse l'industrie horticole est que la mise sur pied de la base de données nécessaire pour plus de 200 cultures différentes mobiliserait probablement les services à temps plein d'un plus grand nombre d'employés, alors que les gouvernements ont déjà de la difficulté à conserver leurs budgets.

La question principale, comme le disait notre président... Je ne veux pas faire de critique; je formule simplement des observations au sujet de la loi. Il est difficile de mettre l'accent là-dessus quand on n'a pas vraiment eu le temps de le comprendre. Selon nous, le programme a ses limites car en réalité, il ne sera jamais accessible à tous, bien qu'il puisse s'appliquer à certains secteurs.

Nous avons également certaines inquiétudes quant à la raison pour laquelle les fruits non comestibles—nous parlons ici du secteur floricole et des pépinières—ne sont pas admissibles. Je peux comprendre que la chose ne soit pas facile à faire accepter du public canadien; toutefois, nous avons dans le passé pris des mesures pour stabiliser l'industrie de l'élevage des animaux à fourrure et je pense que là encore l'idée peut être difficile à faire accepter. Je pose simplement une question; je ne formule pas de critiques.

L'autre inquiétude que nous avons au sujet de la mise en oeuvre de la loi est que le filet de sécurité que notre industrie a traditionnellement utilisé—et que nous n'avons pas accepté avec beaucoup d'enthousiasme pour diverses raisons—est la LSPAA-75. Quoique certains groupes puissent être admissibles au RARB, d'autres ne pourront disposer d'un filet de sûreté et ils perdent aussi cette option. Il y en a d'autres qui ne pourront jamais profiter de l'alternative et ils perdent également cette option.

Je crois qu'au fond notre inquiétude tient au fait que nous croyons que notre attention est parfois détournée des choses qui nous tiennent vraiment à coeur—les mécanismes de première ligne que nous essayons de mettre en place, dans certains cas depuis 10 ans. Notre ancien président... nous tenons chaque année des élections. La question de l'harmonisation est très complexe et très difficile, mais après 10 ans, nous aimerions passer aux actes.

[*Texte*]

• 1715

There are some things that can be done relative to the producers helping themselves in their marketing efforts to improve their return out of the marketplace. We believe this can be done, in some cases, without the necessity of going to the pocketbook of the producer and taxpayer to develop expensive second-line safety net programs. Maybe with a little effort at the front end we could avoid the need to go to the back end.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you. I propose to go to the second round. The first questions will be from Mr. Foster.

Mr. Foster: Mr. Wilkinson or the other members of the Canadian Federation of Agriculture, is it your understanding that you are going to be required to take out GRIP coverage in order to be eligible for some third line of defence for 1991?

Mr. Wilkinson: I was wondering if Mr. Foster knew whether we were actually going to get a deficiency payment. Because if the question is should we be signatories of the new program to receive benefits for the loss of the marketplace last year, the answer is no. There was no program available last year for farmers which would have given them proper protection. That occurred because of a host of circumstances, and we feel that the deficiency payment which is due for last year should be a totally separate issue from the transitional GRIP and NISA. They are two different topic areas.

I do not know whether Mr. Geddes has anything to add, but one other point—

Mr. Foster: In that vein, is there anybody on the panel who is on the committee which is reviewing the need for a special deficiency payment or whatever you want to call it? Are those discussions centred along the line that you would have to sign up for GRIP in the 1991-92 crop year in order to be eligible for a deficiency payment this spring?

Mr. Geddes: Mr. Chairman, I sit on the third line of defence committee which the federal government has established to look at this situation. I think the message from the participants on that committee has been fairly clear. Because we are asking producers to sign into a long-term commitment when they sign a GRIP contract, it would be inappropriate to force participation in GRIP to receive a third line defence program, if in fact that came in the form of a dollar payment to the individual.

There are options where the NISA account may very well be used if the minister or the government insists on tying any assistance to the long-term safety net proposal. Because of the long-term contract nature of the GRIP program, it would be somewhat inappropriate to force participation in that program on producers. Some producers may very well not choose to use the GRIP program to stabilize their industries or their farms because of the nature of the production they have on their farms.

[*Traduction*]

Il y a moyen de faire quelque chose pour amener les producteurs à prendre eux-mêmes des mesures de mise en marché pour améliorer leurs recettes. Nous croyons que c'est possible dans certains cas, sans avoir à puiser dans le portefeuille du producteur et du contribuable pour créer des programmes coûteux de seconde ligne les programmes de protection du revenu. En déployant quelques efforts à l'avant-garde, on éviterait peut-être de solliciter l'arrière-garde.

Merci beaucoup.

Le président: Merci. Je propose de passer à la deuxième ronde de questions. M. Foster va poser les premières questions.

M. Foster: Monsieur Wilkinson—et les autres membres de la Fédération canadienne de l'agriculture, pourront répondre aussi—croyez-vous que vous devrez obtenir la protection du RARB pour pouvoir être admissible à une troisième ligne de défense en 1991?

M. Wilkinson: Je me demandais si M. Foster saurait si nous allions effectivement obtenir un paiement d'appoint. Car si la question est de savoir si nous devons adhérer au nouveau programme pour recevoir des paiements en compensation des pertes subies sur le marché l'an dernier, la réponse est non. Les agriculteurs n'avaient, l'an dernier, accès à aucun programme susceptible de leur assurer une protection adéquate. Cela s'est produit à cause de toute une gamme de circonstances et nous pensons que le paiement d'appoint dû pour l'an dernier devrait constituer une question tout à fait distincte des programmes transitoires RARB et CSRN. Il s'agit de deux choses différentes.

Je ne sais pas si M. Geddes a quelque chose à ajouter, mais en outre. . .

M. Foster: Dans le même esprit, y a-t-il un membre du groupe qui siège au comité chargé d'examiner la nécessité de faire un paiement d'appoint spécial? Les discussions sont-elles axées sur l'obligation, pour vous, d'adhérer au RARB au cours de la campagne agricole 1991-1992 pour pouvoir être admissible à un paiement d'appoint au printemps?

M. Geddes: Monsieur le président, je siège au comité de la troisième ligne de défense que le gouvernement fédéral a créé pour examiner cette situation. Je crois que le message des membres du comité est suffisamment clair. Parce que nous demandons aux producteurs de signer un engagement à long terme lorsqu'ils adhèrent au RARB, il serait inapproprié de les forcer à participer à ce programme pour bénéficier d'un programme de défense de troisième ligne si, en fait, l'aide accordée dans le cadre de ce programme doit se faire sous forme d'un paiement en espèces aux participants.

Dans certains cas, le compte de stabilisation du revenu net pourrait très bien être utilisé si le ministre ou le gouvernement insistaient pour lier toute forme d'aide au projet de protection du revenu à long terme. Étant donné que le RARB est un contrat à long terme, il serait inapproprié de forcer les producteurs à participer au programme. Certains d'entre eux pourraient très bien choisir de ne pas utiliser le RARB pour stabiliser leur industrie ou leurs exploitations agricoles en raison de la nature de leur production agricole.

[*Text*]

Mr. Foster: There have been reports that the shortfall for the existing crop year is in the order of $850 million to $1 billion. Are those the notional ranges that you see as a shortfall for the 1990-91 crop year?

Mr. Geddes: I am referring once again to the chart. These are not numbers that we have generated, these are numbers that have been generated by economists employed by Agriculture Canada. I think it shows the nature of the cash income shortfall that we will expect to experience in the 1991 year, because of the current prices in grains and oilseeds for the 1990-91 crop year.

• 1720

The point the third line committee is making, I think as clearly as it possibly can, at least from the producer side, is that a deficiency payment is required if we have an income problem, not just simply a cashflow problem. That point came forward very clearly from the Canadian Federation of Agriculture following its annual meeting two weeks ago.

Mr. Foster: Are we looking at calendar years or crop years on this sheet?

Mr. Geddes: I believe the discussion has been in relation to the income discrepancy this year over what it was in preceding years on a calendar year. It is quite clear that it is net cash income we are dealing with in the graph you have in front of you. I think it is defensible in several different ways that the number can range anywhere from $800 million to $1.2 billion. Of course, how the provinces choose to deal with that is their business, but the recommendation, certainly from producer groups and from the Canadian Federation of Agriculture, has been that there needs to be a deficiency payment. It should not be tied to mandatory participation in the GRIP program.

Mr. Foster: Thanks very much for that information. Where the bar graph says 1991 and something like net farm income of $1.35 billion, are we looking at the 1990-91 crop year or the 1991 calendar year?

Mr. Geddes: This is a calendar year chart.

Mr. Foster: So it is 1991 that is short. I wonder if you could tell me what your understanding is with regard to the existing deficits or surplus in the various accounts—for instance, the Western Grain Stabilization Fund and the ASA funds, which are all calculated by province. We have asked to have these documents put before us, but we have so far been refused. What is your information with regard to those funds? If there is a deficit, are they rolled into the GRIP program, or are they left for the federal and provincial governments to pick up? What will happen to them?

The Chairman: If I may interject for a moment, the information requested yesterday from Mr. Mayer is here, and the clerk will circulate it right now. It has not been withheld.

[*Translation*]

M. Foster: D'après certaines sources, le manque à gagner pour la campagne agricole actuelle se situerait entre 850 millions de dollars et 1 milliard. S'agit-il là selon vous de chiffres applicables à l'échelle nationale pour la campagne agricole 1990-1991?

M. Geddes: Je fais encore une fois référence au tableau. Ce n'est pas nous qui avons établi ces chiffres, mais des économistes d'Agriculture Canada. Je pense que ces chiffres indiquent le manque à gagner que nous pouvons prévoir en 1991, étant donné les prix des grains et des oléagineux pour la campagne agricole 1990-1991.

Le comité de troisième ligne essaie de faire valoir aussi clairement que possible, du moins du point de vue du producteur, qu'un paiement d'appoint est nécessaire s'il y a un problème de revenu et pas seulement en cas de problème de liquidités. La Fédération canadienne de l'agriculture l'a expliqué bien clairement à la suite de sa deuxième réunion annuelle il y a deux semaines.

M. Foster: S'agit-il ici du calendrier de l'année civile ou des campagnes agricoles?

M. Geddes: Je pense que la discussion concernait l'écart de revenu de cette année par rapport aux années civiles précédentes. Le tableau que vous avez sous les yeux concerne clairement le revenu net en espèces. Je pense qu'on peut affirmer que les chiffres oscillent entre 800 millions et 1,2 milliard. Bien sûr, les provinces peuvent réagir comme elles l'entendent, mais les groupes de producteurs et la Fédération canadienne de l'agriculture estiment, quant à eux, qu'il doit y avoir un paiement d'appoint. Le paiement ne doit pas être lié à une participation obligatoire au RARB.

M. Foster: Merci beaucoup pour cette information. Le tableau fait référence à 1991 et à un revenu agricole net de l'ordre de 1,35 milliard de dollars; s'agit-il de la campagne agricole de 1990-1991 ou de l'année civile 1991?

M. Geddes: Il s'agit de l'année civile.

M. Foster: Il y a donc un manque à gagner en 1991. Pourriez-vous me donner votre point de vue en ce qui concerne les déficits ou surplus existants dans les divers comptes—par exemple le fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et le fonds de stabilisation concernant les prix agricoles, qui sont calculés par province. Nous avons demandé ces documents mais on nous les a refusés. Quelle information détenez-vous au sujet de ces comptes? Les déficits sont-ils absorbés par le RARB ou laissés à la charge des gouvernements fédéral et provinciaux? Qu'advient-il des déficits?

Le président: Si je puis me permettre d'intervenir brièvement, l'information demandée hier à M. Mayer est arrivée et le greffier va la distribuer immédiatement. On n'a pas refusé de nous fournir les documents.

[*Texte*]

Mr. Geddes: Mr. Chairman, we are accused from time to time of having better information sources than other people, but we do not have a specific determination of how those funds will be dealt with, other than that deficits in ASA and WGSA would not be rolled into the GRIP program.

Mr. Althouse: I do not have a lot of questions, but I do want to know what your understanding of the NISA fund is now. If you begin this year with a payment and decide in future years that you cannot afford it or it is not doing you any good, before you get to the 1.5 times your best 5 years, can you voluntarily step out of it, or are you committed to the 2% contribution each year? As I understand it, it is the only voluntary one left. Am I correct?

Mr. McAuley: It is absolutely voluntary.

Mr. Althouse: The crop insurance will no longer be possible to cut out with a year's notice or a few months' notice, as has been the case. You will have a five-year contract from here on in most of the deals that are being negotiated now, I understand.

Mr. McAuley: Crop insurance will indeed be carried on exactly as it is now. It is one of the reasons it was split apart. It is one of the considerations. It will be continued exactly as it is now. One of the things Saskatchewan talked about in the beginning was to go into a GRIP fund, and there is still consideration in some provinces in eastern Canada about going to an entire GRIP fund. But to my knowledge at this point, I think all provinces will be maintaining their crop insurance program as it is. You will be able to choose to buy crop insurance in whichever crop you wish. You will be able to choose to buy revenue insurance, but when you buy revenue insurance, it will be on all of your acres on every crop.

Mr. Althouse: Except for forage.

• 1725

Mr. McAuley: Yes, except for forage. The crops you choose to put the crop insurance on and revenue insurance. . .then you will be considered to have a GRIP calculation made.

Mr. Althouse: Has Saskatchewan abandoned their 1992 combined GRIP—

Mr. McAuley: I do not know whether it has been abandoned or it is perhaps being reconsidered. I know their press release was talking about the possibility of running the two of them together. My understanding from the implementation committee—and I am not privy to information from Saskatchewan—is that it is being reconsidered.

Mr. Althouse: Thank you.

[*Traduction*]

M. Geddes: Monsieur le président, on nous reproche de temps à autre d'avoir de meilleures sources d'information que d'autres, mais tout ce que nous savons, c'est que les déficits du Fonds de stabilisation concernant les prix agricoles et du Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ne sont pas absorbés par le RARB.

M. Althouse: Je n'ai pas beaucoup de questions, mais j'aimerais avoir votre point de vue sur le CSRN. Si vous débutez l'année avec un paiement et que vous décidez au cours des années ultérieures que vous ne pouvez plus poursuivre votre participation financière ou que cela ne vous apporte rien, pouvez-vous vous retirer librement avant d'avoir atteint 1,5 fois vos cinq meilleures années, ou êtes-vous obligés de maintenir une contribution annuelle de 2 p. 100? Je crois savoir qu'il s'agit du seul programme à participation facultative. Est-ce exact?

M. McAuley: La participation est tout à fait facultative.

M. Althouse: En ce qui concerne l'assurance-récolte, il ne sera plus possible de s'en retirer sur un avis d'un an ou de quelques mois, comme c'était le cas. Je crois savoir que le producteur devra signer un contrat de cinq ans pour la plupart des ententes négociées.

M. McAuley: L'assurance-récolte s'appliquera exactement comme maintenant. C'est l'une des raisons pour lesquelles elle a été divisée en deux volets. C'est l'un des facteurs. L'assurance-récolte continuera de s'appliquer exactement de la même façon. Au début, la Saskatchewan avait envisagé la possibilité de participer à un RARB et certaines provinces de l'est du Canada songent à se doter d'un compte entièrement régi par un RARB. Dans l'état actuel des choses cependant, je pense que toutes les provinces vont maintenir leur programme d'assurance-récolte dans son état actuel. Le producteur pourra choisir de contracter une assurance-récolte à son gré. Il pourra choisir de contracter une assurance-revenu, mais le cas échéant elle couvrira toute la superficie des terres cultivées.

M. Althouse: Sauf le fourrage.

M. McAuley: Oui, sauf le fourrage. Vous choisissez les cultures à protéger par l'assurance-récolte et l'assurance-revenu. . . vous êtes dès lors considéré comme ayant effectué un calcul aux fins du RARB.

M. Althouse: La Saskatchewan a-t-elle abandonné son RARB combiné de 1992. . .

M. McAuley: Je ne sais pas si le programme a été abandonné; il fait peut-être l'objet d'une révision. Je sais que le communiqué faisait état de la possibilité d'exploiter les deux programmes en même temps. D'après ce que j'ai appris auprès du comité de mise en oeuvre—et je ne suis pas dans le secret des dieux en ce qui concerne l'information provenant de la Saskatchewan—le projet est en train d'être revu.

M. Althouse: Merci.

[*Text*]

Mr. Laporte: I want to talk about this concept of capping. In Saskatchewan, with Premier Devine saying that we have to have a 7% provincial GST to pay for this program for the farmers, and comments that an individual seeding 5,000 acres could receive a payment as large as $250,000 from GRIP, comments such as those cause some concern among urban people and among some rural folks.

I am wondering why there is not a cap on this GRIP program. Why should someone who is farming a huge pile of land be entitled to get maximum coverage right up to his very last acre?

Mr. McAuley: Mr. Chairman, I will answer very quickly before I turn it over to my colleague. The committee did consider caps. We talked about it. One of the reasons that caps were not implemented, I guess, was the difficulty of controlling the number of farmers.

Under current programs, including the Wheat Board and WGSA, farmers now simply split their farms and run it into different enterprises. One of the difficulties in trying to administer those kinds of programs is that if you are thinking of capping programs, administratively it seemed not impossible but very difficult to prevent people from splitting up their farms and doing the kinds of things to get around particular caps.

One of the other things is that all of the farm groups at the table agreed—and I am trying to think in any discussion at any time if anybody disagreed with the idea—that there should be no limits to the participation in the GRIP program.

Mr. Laporte: Just to clarify your answer, are you saying that you agree with the principle of caps but it is too difficult to apply practically, or do you disagree with the principle of a cap?

Mr. McAuley: I think the majority of the farm organizations at the table disagreed with the idea of having caps on the GRIP program, no different from crop insurance. There is no limitations on crop insurance today, except in the province of Quebec. They do have limitations. But all of the other provinces do not have limitations on the size you can insure under crop insurance today.

The majority of the farm organizations at the committee suggested that there should be no caps on the size of participation. In the discussion around the caps, it was the crop insurance administrators—I think the administrators of the program, ultimately—who were saying that it would be very difficult to enforce anyway, even if it had been so wished. So it was discussed, with both sides of the debate considered. The decision was made with the committee as a whole that there would be no caps.

Mr. Wilkinson: The issue is that there is no cap on the amount of losses you can have under this program, either. If we had a program designed here that was guaranteeing substantial net income on a per bushel basis, there may be

[*Translation*]

M. Laporte: J'aimerais parler du plafonnement. En Saskatchewan, le premier ministre Devine affirme qu'il devrait y avoir une TPS provinciale de 7 p. 100 pour financer le programme d'aide aux agriculteurs; ailleurs, on entend dire qu'un agriculteur qui ensemence 5,000 acres pourrait recevoir jusqu'à 250,000$ du RARB. Des commentaires semblables créent une certaine inquiétude en milieu urbain, et en milieu rural dans une certaine mesure.

Je me demande pourquoi le RARB n'est pas soumis à un plafond. Pourquoi quelqu'un qui cultive une vaste superficie de terre pourrait-il bénéficier d'une protection maximale pour la totalité des terres cultivées?

M. McAuley: Monsieur le président, je répondrai très rapidement avant de céder la parole à mon collègue. Le comité a examiné la possibilité d'imposer des plafonds. Nous en avons parlé. Une des raisons pour lesquelles des plafonds n'ont pas été imposés a sans doute trait à la difficulté de contrôler le nombre d'agriculteurs.

Dans le cadre des programmes actuels, y compris celui de la Commission canadienne du blé et le Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, les agriculteurs divisent tout simplement leur exploitation agricole et l'exploitent sous forme d'entreprises distinctes. Une des difficultés liées à l'administration de ce type de programmes est que, du point de vue administratif, l'imposition de plafonds ne semble pas impossible mais il est très difficile d'empêcher les agriculteurs de diviser leurs exploitations afin de contourner la règle du plafonnement.

D'autre part, tous les groupes d'agriculteurs qui ont participé aux discussions se sont dit d'accord—et j'essaie en vain de voir qui n'était pas d'accord avec l'idée—pour que la participation au RARB ne soit assujettie à aucune limite.

M. Laporte: Dites-vous que vous êtes d'accord avec le principe du plafonnement mais que cela est trop difficile à appliquer en pratique, ou est-ce que vous vous y opposez?

M. McAuley: Je pense que la majorité des organisations agricoles qui ont participé aux discussions s'opposaient à l'idée d'imposer des plafonds au RARB, comme dans le cas de l'assurance-récolte qui ne fait actuellement l'objet d'aucune limite, sauf au Québec. Dans toutes les provinces, sauf au Québec, l'agriculteur peut prendre une assurance-récolte pour tout ce qu'il veut.

La majorité des organisations agricoles représentées au sein du comité ont proposé qu'on n'impose aucun plafond au niveau de participation. Durant les discussions concernant les plafonds, les administrateurs de l'assurance-récolte—je pense qu'il s'agissait des administrateurs du programme, en fin de compte—ont déclaré que, même si on le voulait, il serait très difficile d'appliquer des plafonds. La question a donc été abordée et on a évalué le pour et le contre. Le comité dans son ensemble a décidé de ne pas imposer de plafond.

M. Wilkinson: La question est qu'il n'existe pas non plus de plafond pour le montant des pertes admissibles en vertu du programme. Si le programme garantissait un revenu net substantiel par boisseau, il serait peut-être logique de

[*Texte*]

some logic to the question of caps. But clearly this program in many areas is very close to a cost of production. We are really talking of a fairly low-slung safety net, fairly close to most people's cost of production, marginally better for other individuals where there will be some profit margin in there. So it makes no sense if that is the premise on which one would cap it.

If we are talking of substantial profits in this support program, then maybe there would be a fundamental argument to capping, but I do not see any merit in it.

The other point being raised by the minister in his speeches is the concept that the GRIP program is going to be inflationary, that already the price of land is going up and the price of rent is going up, and whatever. I would like to just take a moment to address that topic. Clearly, if this program was not "inflationary" it would be a pretty poor program, considering we are basically, in real dollar terms, worse than the Depression. If this program did not give sufficient stability and sufficient income support at this particular instance in time, and did not give some buoyancy to the farm community, we would have a program that would not be worth signing up to.

• 1730

So in that context, I do not think the issue of rising rents is a problem. I mean, there are many counties in Ontario where you cannot get a dollar per acre for rent. A little bit of inflation in that sort of context is not bad. If you rented out apartment buildings in Ottawa and you could not get any money for rent because the economy was so bad, landlords would not mind people coming with a paycheque so they could afford to pay rent. That would be considered a really normal situation in life. The same context should be kept in mind here. We are not talking huge inflationary pressures. We are seeing some stability that has given a little blip back up to a more normal time period. I do not think we should be concerned about rumours in that context.

Mr. Althouse: I agree it is possible to divide farms quite easily. In most of the crop insurance programs, certainly in Saskatchewan, a new farm goes into the crop insurance program bearing some real liabilities that an existing producer does not have. After I have been in business for five years, I get a 125% coverage. My premiums drop. A new producer goes to the base and his premiums are very high.

I am wondering just how much effort you put into this. Did it just get discussed at the philosophical base, with no real economic data to see what would be the effect if people divided a 5,000-or 10,000-acre farm into ten units?

[*Traduction*]

songer à un plafonnement, mais de toute évidence, le niveau de protection accordé en vertu du programme se rapproche beaucoup, dans bien des cas, du coût de production. Le filet de sécurité dont il s'agit ici est tendu plutôt bas, en fait presque au niveau du coût de production, et il offre un faible avantage dans les cas où il existe un certaine marge bénéficiaire. Il serait donc illogique de fonder le plafonnement sur une telle prémisse.

S'il était question de profits substantiels, cela justifierait peut-être l'idée du plafonnement, mais je n'y vois aucun mérite.

L'autre aspect soulevé par le ministre dans ses discours a trait à l'idée que le RARB aura un effet inflationniste, que le coût des terres et du fermage augmente, etc. Permettez-moi d'aborder brièvement cet aspect. Si ce programme n'avait pas un effet «inflationniste», ce serait un bien piètre programme compte tenu qu'en dollars réels, notre situation est pire que pendant la Dépression. Si le programme n'assurait pas une stabilité et un soutien du revenu suffisants dans le contexte actuel, et s'il ne venait pas renflouer les agriculteurs, il ne vaudrait pas la peine d'y adhérer.

Dans ce contexte, je ne pense pas que la hausse du loyer pose un problème. Il y a en Ontario de nombreux comtés où on ne peut louer un acre de terre pour 1$. Une légère inflation dans un tel contexte n'est pas une mauvaise chose. Si les immeubles d'habitation d'Ottawa étaient mis en location mais qu'on ne trouvait pas preneur à cause du mauvais état de l'économie, les propriétaires ne s'objecteraient pas à ce que les gens aient un chèque de paye qui leur permette de se payer un logement. Ce genre de situation serait considéré comme tout à fait normal. Le même contexte s'applique ici. Il ne s'agit pas de pressions inflationnistes énormes. Nous sommes témoins d'une certaine stabilité qui nous rappelle, un bref instant, une période plus normale. Je ne pense pas que nous devions nous préoccuper des rumeurs à ce sujet.

M. Althouse: Je reconnais qu'il est facile de diviser les exploitations agricoles. Dans la plupart des programmes d'assurance-récolte, et à coup sûr en Saskatchewan, une nouvelle exploitation agricole adhère à un programme d'assurance-récolte avec un passif réel que n'a pas le producteur. L'agriculteur qui est en affaires depuis cinq ans obtient une protection de 125 p. 100. Ses primes baissent. Le nouveau produteur, qui commence au bas de l'échelle, paie des primes très élevées.

Je me demande quelle importance vous avez accordé à cette question. En avez-vous seulement discuté au plan philosophique, sans tenir compte des véritables données économiques permettant de voir quelles conséquences aurait le fait de répartir une exploitation agricole de 5,000 acres ou de 10,000 acres en dix unités?

[*Text*]

Mr. McAuley: One of the things we discussed at length was the other side of that argument. We have a producer who comes in, starts at the area average, works his way down to 75% of coverage, goes home, starts a new company or puts it in his wife's name, and comes back with a new area average. There are two sides to that argument.

Mr. Althouse: One of the problems I have, though maybe it is because of my particular geography, is that it seems to me that the drought scenario has crept through all of the thinking on this program. That is where it comes out again.

Mr. McAuley: We gave it considerable discussion at our committee meeting. As for the seriousness of the proponents of that, I am not sure. I know that from our aspect it was discussed seriously. I know our organization is opposed to caps, as most of the farm organizations were. There were discussions on both sides of the argument.

Mr. Althouse: A philosophical debate rather than an economic debate.

Mr. McAuley: The economics were the reason for the debate, I think.

Mr. Althouse: And there were studies produced?

Mr. McAuley: There were no studies produced other than the expert witness...

In trying to deal with that problem there was the disclosure of the social insurance number aspect of the confidentiality. We would hope that confidentiality in this act would be maintained if those social insurance numbers are collected under this new act.

The Chairman: We will be discussing that very thing tomorrow with Finance.

Mr. Vanclief: My question is to Mr. Lohé or Mr. Dempster. We had a presentation yesterday from the Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association, and they told us that they had been told by ministry personnel that if they did not have a GRIP or a GRIP-like program in place the industry would probably not be the beneficiary of a third line of defence program, if and when one was put in. My reading of your comments today is that you do not see how a GRIP or GRIP-like program could be put in place for the horticulture industry.

Recognizing that the majority of the discussion that we have been having with this GRIP program... The NISA one is a different situation. It is based on grains and oilseeds and is certainly not as diverse or complex and certainly is much more recorded to a better extent in the industry than in the horticulture industry. So your comments seem to conflict with some we had yesterday.

• 1735

Mr. Dan Dempster (Executive Vice-President, Canadian Horticultural Council): I think what we were saying, Mr. Vanclief, was that GRIP may work for some horticultural crops in some provinces and may have some relevance, and

[*Translation*]

M. McAuley: Nous avons abordé en détail l'autre côté de l'argument. Il y a le cas du producteur qui débute avec une superficie moyenne, qui finit par obtenir une protection de 75 p. 100, s'en va chez lui, lance une nouvelle société ou l'inscrit au nom de son épouse, et revient avec une nouvelle exploitation de superficie moyenne. Il y a deux côtés à la question.

M. Althouse: Un des problèmes que je vois, quoique cela tient peut-être à la géographie qui m'est propre, est que l'idée de la sécheresse a été présente pendant toute la conception du programme. C'est là que l'idée revient.

M. McAuley: Nous en avons beaucoup discuté en comité. Je m'interroge cependant quant au sérieux des auteurs de l'idée. Je sais que nous en avons discuté sérieusement. Notre organisation s'est opposée aux plafonds, tout comme d'ailleurs la majorité des organisations agricoles. Nous avons discuté des deux côtés de la question.

M. Althouse: Il s'agit d'un débat philosophique plutôt que d'un débat économique.

M. McAuley: Je crois que la question économique était la raison même du débat.

M. Althouse: Des études ont-elles été produites?

M. McAuley: Aucune étude n'a été produite, sauf celle du témoin expert...

Lorsqu'on a abordé ce problème, il a été question de la divulgation du numéro d'assurance sociale et de sa confidentialité. Nous espérions que les numéros d'assurance sociale recueillis en vertu de la nouvelle loi seraient gardés confidentiels.

Le président: Nous devons justement discuter demain de cet aspect avec les Finances.

M. Vanclief: Ma question s'adresse à M. Lohé ou à M. Dempster. Les représentants de l'Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association, qui ont comparu hier, nous ont dit que le personnel du ministère leur a déclaré que si elle n'adhérait pas à un RARB ou à un programme semblable, l'industrie ne pourrait probablement pas bénéficier de la protection d'un programme de défense de troisième ligne, lorsqu'un tel programme sera créé. Si j'ai bien compris, vous avez dit aujourd'hui que vous ne voyez pas comment un RARB ou un programme semblable pourrait être mis en place pour l'industrie horticole.

Compte tenu que la majorité des discussions que nous avons eues au sujet du RARB... Le cas du CSRN est différent. Ce programme, basé sur les céréales et oléagineux, n'est certainement pas aussi diversifié ou complexe, mais il est sûrement beaucoup plus connu dans l'industrie que dans l'industrie horticole. Vos propos semblent donc aller à l'encontre de certaines déclarations que nous avons entendues hier.

M. Dan Dempster (vice-président exécutif, Conseil canadien de l'horticulture): Je crois que ce que nous disions, monsieur Vanclief, est que le RARB peut s'appliquer à certaines cultures horticoles dans certaines provinces, et les

[*Texte*]

certainly those groups are pursuing this legislation. Our point was that if provinces are not prepared to participate in this type of exercise and extend it, then it will not be the sole answer for the horticultural sector.

There are sectors within Ontario that are certainly actively seeking to develop a GRIP plan for this next year. I think the comments that we have deduced from our discussions with federal officials are that any new moneys to resolve an income deficiency problem should preferably be linked to the development of a safety net program like a GRIP so that the dependency on ad hoc assistance would disappear. I do not think any officials would want to put themselves in a position where they say you definitely are not going to get it unless you have a GRIP program. I think they were trying to make a linkage to the fact that it is preferable to get on and develop a safety net program such as a GRIP and then it would be far easier, publicly or politically or whatever, to defend it, because we do not want to go back to ad hoc programs. In other words, you want to resolve your problems over a longer period of time.

Mr. Foster: The Ontario Fruit and Vegetable Growers Association described a really desperate situation with regard to some transitional funding this year before they are able to get into a GRIP program for the 1992 year. They spoke in terms of a need in the Ontario region for $70 million. From your knowledge of the entire country—I am thinking of B.C. and Nova Scotia and Quebec and so on—is that a reasonable pro-rated amount that would have to be provided in other regions as well? Are they facing the same kinds of income and cashflow problems as say Ontario producers?

Mr. Dempster: When we looked at the issue of the short-term income deficiency problems... The figure of $70 million became known to me this morning before I came over here, so it is not one with which I am unfamiliar. We have not, certainly from the national level, done any extensive research with our member organizations to identify that figure. I believe that is the figure on which the Ontario people have been working.

I can indicate to you that when we went across the country from west coast to east coast the biggest shortfalls in terms of the income deficiency currently that exist are certainly within Ontario and also within some commodities within the province of Quebec. As you extend across the country that need for short-term income deficiency relief abates quite a bit. The biggest problems in terms of income deficiency are certainly within Ontario and Quebec. There are certain sectors within other provinces that have a problem. I can think of the tree fruit sector in the Okanagan, but other than that they were scattered. It may be a $70-million figure across Ontario, but if you applied that across the other provinces on the basis of the size of the industry, then I think you would have a misreading of that short-term income deficiency problem.

[*Traduction*]

groupes concernés s'intéressent certainement à la loi. Nous voulions faire valoir que si les provinces ne sont pas disposées à se prêter à ce genre d'exercice et à appliquer le programme, celui-ci ne constituera pas la seule réponse pour le secteur horticole.

Il y a certainement en Ontario des secteurs qui essaient activement de mettre en place un RARB pour la prochaine année. Je pense que nous avons déduit de nos discussions avec des fonctionnaires fédéraux que tous nouveaux fonds visant à remédier au problème de manque à gagner devraient, de préférence, être liés à l'établissement d'un programme de protection comme le RARB, de manière à faire disparaître la dépendance à l'égard de mesures d'aide ponctuelle. Je ne pense pas que des responsables voudraient se retrouver dans une situation où ils refuseraient d'accorder une aide à quelqu'un qui ne participerait pas au RARB. Je crois que les fonctionnaires voulaient établir un lien avec le fait qu'il est préférable d'établir un programme de protection comme un RARB, après quoi il devient beaucoup plus aisé, des points de vue public et politique, de défendre le programme, puisque nous ne voulons pas revenir à des programmes d'aide ponctuelle. Autrement dit, il faut résoudre les problèmes sur une longue période.

M. Foster: Les représentants de l'Ontario Fruit and Vegetable Growers Association ont déclaré que le financement transitoire de cette année, avant l'adhésion à un RARB pour 1992, est dans une situation désespérée. Selon eux, la région de l'Ontario a besoin de 70 millions de dollars. D'après votre connaissance de l'ensemble du pays—la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, le Québec, etc.—s'agit-il, proportionnellement, d'un montant réaliste par rapport aux besoins des autres régions? Ces régions éprouvent-elles les mêmes problèmes de revenu et de liquidité que le prétendent les producteurs de l'Ontario?

M. Dempster: Lorsque nous avons abordé la question des problèmes de manque à gagner à court terme... J'ai entendu parler du montant de 70 millions de dollars ce matin avant de venir ici; il ne m'est donc pas étranger. Nous n'avons certainement pas effectué, au plan national, de recherches approfondies avec les organisations membres de notre industrie en vue de parvenir à ces chiffres. Je crois qu'il s'agit de chiffres établis par l'industrie ontarienne.

Je puis vous dire que pendant nos déplacements de la côte ouest jusqu'à la côte est, nous avons constaté que les déficits les plus importants au chapitre du revenu se trouvent certainement en Ontario et, pour certaines denrées, au Québec. À l'échelle nationale, le besoin de paiements d'appoint à court terme diminue sensiblement. Les déficits les plus importants au chapitre du revenu touchent sans aucun doute l'Ontario et le Québec. Certains secteurs d'autres provinces ont aussi des problèmes. Je pense aux cultures fruitières de l'Okanagan, mais autrement les cas sont plutôt rares. Le montant de 70 millions de dollars est peut-être valable pour l'ensemble de l'Ontario, mais si on appliquait ce montant aux autres provinces proportionnellement à l'importance de leur industrie, on constaterait que le cas de l'Ontario n'est pas représentatif de celui des autres régions en ce qui concerne le problème de l'insuffisance de revenu à court terme.

[*Text*]

Mr. Foster: Has there been a request for an advisory group such as you have for grains and oilseeds? Have you requested that for the fruit and vegetable industry?

Mr. Dempster: To date we are basically proceeding on a four or five-month program to assess the true needs of the horticultural sector relative to the GRIP and NISA programs. There has not been anything in terms of a formal request from us for an advisory-type group, but certainly as we go through these intensive discussions over the next four months it is our understanding that it will have a significant amount of industry input into the development process of the safety net program for horticulture.

• 1740

Mr. Wilson: I just want to revisit a question asked at the end of the first round. I am not sure I got a complete answer. It was in regard to NISA and the desire to have both NISA and GRIP nationally. At this point, we are aware of only one province that is in NISA for this year. Unfortunately, Mr. Larsen is gone, but the pool brief said that producers who happen to reside in a province where the provincial government has decided it will not be a party to a NISA agreement should not be denied access to federal benefits that will be made available in participating provinces. Is that the position of CFA?

Mr. Geddes: Mr. Chairman, it certainly would be the position of the Canadian Federation of Agriculture that producers in all provinces of Canada should have access to the federal participation in the net income stabilization account. The safety net committee would recommend that, to deliver the stabilization that was required and agreed to in the program, the full level of 2% matched funding would come from government. If the provinces fail to do that, I think it would certainly be in the interests of CFA and of farmers that the federal government would match the 2%. At a minimum, participation of availability of the federal contribution to the NISA accounts and the establishments of the accounts is critical to the full value of the safety net program going ahead.

Mr. Wilson: Speaking in terms of national equity, if there is a program in place that is a 2-1-1, if I can put it that way, are you in favour of a 2-1? In other words, are you in favour of a program through which the federal government puts in a buck and the farmers put in two? Is that workable?

Mr. Geddes: We are in favour of the net income stabilization accounts being available to producers in all provinces and that for this year it be developed on the basis of a 2% producer contribution and a 2% government contribution. The government contribution was proposed to be split between provincial and federal governments. My suggestion is that if the provinces do not wish to participate in the net income stabilization account funding to achieve the

[*Translation*]

M. Foster: A-t-on demandé la création d'un groupe consultatif comme vous l'avez fait pour les céréales et oléagineux? Avez-vous demandé la même chose pour l'industrie des fruits et des légumes?

M. Dempster: Nous appliquons actuellement un programme de quatre à cinq mois qui vise à établir les besoins véritables de l'industrie horticole relativement au RARB et au CSRN. Aucune demande formelle n'a été faite de notre part en vue de mettre sur pied un groupe consultatif, mais il est clair que, à mesure que nous avancerons dans ces discussions intenses au cours des quatre prochains mois, le secteur industriel contribuera sensiblement à l'élaboration du programme de sécurité pour l'horticulture.

M. Wilson: J'aimerais revenir sur une question posée plus tôt. Je ne suis pas certain d'avoir obtenu une réponse complète. Il s'agissait du CSRN et du désir d'avoir à la fois le CSRN et le RARB à l'échelle nationale. A notre connaissance, une seule province participe au CSRN cette année. M. Larsen est malheureusement parti, mais selon le mémoire présenté par son organisme, les producteurs qui se trouvent à habiter une province où l'administration provinciale a décidé de ne pas signer d'entente de CSRN ne devraient pas se voir refuser l'accès aux avantages fédéraux offerts dans les provinces qui y participent. Est-ce bien là la position de la FCA?

M. Geddes: Monsieur le président, la Fédération canadienne de l'agriculture estime que les producteurs de toutes les provinces du Canada devraient bénéficier de la participation fédérale au Compte de stabilisation du revenu net. Le Comité des programmes de soutien du revenu recommanderait que, pour assurer la stabilisation requise et reconnue par le programme, le gouvernement fournisse le montant total des fonds de contrepartie de 2 p. 100. Si les provinces s'y dérobent, je crois qu'il serait certainement dans l'intérêt de la FCA et des agriculteurs que le gouvernement fédéral assure la contrepartie de 2 p. 100. Il est d'une importance critique pour maintenir la valeur intégrale du programme de protection du revenu que, à tout le moins, le gouvernement fédéral contribue au CSRN et que ces comptes soient créés.

M. Wilson: Sur le plan de l'équité nationale, s'il existait un programme où le rapport des contributions est de deux pour un pour un, si je puis m'exprimer ainsi, seriez-vous en faveur de ramener ce rapport à deux pour un? Autrement dit, êtes-vous en faveur d'un programme auquel le gouvernement fédéral contribue un dollar alors que les agriculteurs en versent deux? Serait-ce une solution valable?

M. Geddes: Nous voulions que les comptes de stabilisation du revenu net soient offerts aux producteurs de toutes les provinces et que, pour cette année, les contributions tant des producteurs que du gouvernement soient de 2 p. 100. Il a été proposé que les gouvernements provinciaux et fédéral se partagent la contribution gouvernementale. Je propose que, si les provinces ne veulent pas participer au financement du compte de stabilisation du

[*Texte*]

level of stabilization the committee asked for, the federal government be required to put in 2%.

Mr. Wilson: I think I hear you. You are not going to give up your effort, are you?

Mr. Geddes: Encourage the provinces to participate.

Mr. Chairman, the main point is that to achieve the level of stability that producers have agreed to by accepting that significant drop in government responsibility to our net income it requires a 2% government contribution to the net income stabilization accounts. It is imperative that those accounts be established for many reasons, but clearly they must be established to meet the net income requirement that is out there and to meet the goal that producers had in agreeing to the safety net proposal put forward in August.

If other sectors of Canada were prepared to accept that drop in their net income security net—be it unemployment or lower levels of wages in the country—I think the country would be in better shape. Producers across this country, in agreeing to the GRIP-NISA concept, have taken a significant commitment to ensuring the continuance of the industry. We cannot accept less than was agreed to in the August document.

Mr. Wilson: Yes. I think at least one of the provinces has suggested that the program was amoral. Perhaps the degree of morality relates to the amount of money a province has to put in. I am not sure. I will leave it at that.

The Chairman: Mr. Geddes, that seemed to stimulate us a little bit. If you want a final comment—

Mr. Geddes: Mr. Chairman, I think there is some reason to believe that in some provinces what the net income stabilization account is about and its contribution to the entire safety net package have not been well explained. If it had been, I doubt those comments would have been made.

• 1745

Mr. Wilkinson: I have a closing comment. One thing to keep in mind is that when you put the dollars aside—we are talking about stabilization programs—as far as the damage in the farm community. . .they are frightening numbers, there is no doubt about it. The really frightening thing is that the rest of Canada has only now realized the size of the burden individual farm families have been paying out of their back pockets all these years since the other programs have not been kicking in.

We have had substantial losses this past year, and in many commodities no support mechanism is going to click in this year. This means that farm either lost it in equity, lost it out of savings, had off-farm income, or a combination of all of the above. Or perhaps they lost the farm in trying to deal with this issue. When the numbers are actually put on the table, I think we should appreciate what Earl has been saying all along—we have still agreed to take substantially less than in the "glory years" of the past.

[*Traduction*]

revenu net, le gouvernement fédéral soit tenu de contribuer 2 p. 100 pour atteindre le niveau de stabilisation réclamé par le comité.

M. Wilson: Je crois comprendre. Vous n'allez pas abandonner vos efforts, n'est-ce pas?

M. Geddes: Encouragez les provinces à participer.

Monsieur le président, l'essentiel c'est que pour atteindre le niveau de stabilité auquel les producteurs se sont résignés en acceptant une baisse sensible de l'apport gouvernemental à notre revenu net, une contribution gouvernementale de 2 p. 100 aux comptes de stabilisation du revenu net s'impose. Il est impératif, pour bien des raisons, d'établir ces comptes pour répondre aux besoins de maintenir le revenu net et atteindre l'objectif visé par les producteurs lorsqu'ils ont accepté les mesures de soutien du revenu proposées en août.

Le pays ne s'en porterait que mieux si d'autres secteurs étaient disposés, au Canada, à accepter une telle baisse des mesures garanties de leur revenu net, que ce soit sous forme de chômage ou d'une réduction des salaires. En acceptant l'idée du RARB-CSRN, les producteurs des quatre coins du pays se sont engagés fermement à assurer la survie de l'industrie. Nous ne saurions accepter moins que ce qui a été convenu en août.

M. Wilson: Bien sûr. Au moins une des provinces a laissé entendre, je crois, que le programme est amoral. Le degré de moralité dépend peut-être du montant de la contribution provinciale. Je n'en suis pas sûr et je vais m'en tenir à cela.

Le président: Cela a semblé nous stimuler un peu, monsieur Geddes. Si vous avez une observation finale. . .

M. Geddes: Monsieur le président, il y a des raisons de croire, je pense, que dans certaines provinces la raison d'être du compte de stabilisation du revenu net et son rôle dans les mesures de protection du revenu n'ont pas été bien expliqués. Je doute que ces remarques auraient été formulées si cela avait été le cas.

M. Wilkinson: J'aurais une dernière remarque: il y a une chose qu'il faut garder à l'esprit, mis à part les sommes d'argent en cause, lorsque nous parlons de programmes de stabilisation. Il ne fait pas de doute que le poids est énorme pour la collectivité agricole. Ce qui est vraiment terrible c'est que le reste du Canada ne fait que commencer à se rendre compte du lourd fardeau que les familles agricoles ont dû assumer pendant toutes ces années parce qu'elles n'étaient pas admissibles aux autres programmes.

Nous avons subi de fortes pertes au cours de l'année écoulée, et pour bien des produits aucun programme de soutien ne sera déclenché cette année. Cela signifie, pour une exploitation donnée, que soit l'actif, soit les épargnes ont été amputés d'autant, qu'un revenu a été tiré de travaux extérieurs, ou que tous ces éléments ont intervenu. Il se peut aussi que cela ait entraîné la perte de l'exploitation. Je crois que, si nous regardons les chiffres, nous devrons convenir avec ce que Earl n'a cessé de dire, à savoir que nous avons accepté une forte baisse, par rapport aux «bonnes années» du passé.

[*Text*]

We have substantially decreased our expectations, and I think it is clear that those two programs have to come together. You talked about the viability of the farm community—if we cannot at least meet the cost of production... It is hard to talk about the others issues in agriculture policy when the price support mechanism cannot come in at that level. It is critical to do what you can in that.

As well, the second recommendation put forward by CFA, that the draft regulations come forward with the legislation, is very important. An act has been proposed that will wipe out existing programs, and we and other producers are being told trust us, it will be okay, you will get back what you need to keep your life going, whether it be dairy, the red meat plants or whatever.

I am sure a great deal of thought been given to what these regulations will be. It is only fair to put those in front of the House—as draft proposals—along with the legislation, so that farmers have the opportunity to comment on it and determine whether the legislation is acceptable and meets the needs of the farm community. We would like your support in that. Thank you for your time.

Mr. Foster: Mr. Chairman, I would be prepared to move a motion that we request that those draft regulations be provided to the committee.

The Chairman: You are prepared to do it but you are not doing it, is that what I understood?

Mr. Foster: No, I am doing it.

Mr. Vanclief: I second that, Mr. Chairman.

The Chairman: A motion has been made that we ask for the draft. I had better clarify what you are asking for. The draft regulations under the agreements that have been entered into with the provinces, is that what...?

Mr. Foster: Yes, any other regulations that will be superseded by this legislation—I am thinking about ASA regulations and whatever is available at this time... We especially need them for GRIP and NISA because those things are being implemented by this legislation immediately.

The Chairman: I heard your explanation and I also saw my quorum dissolve, so the motion at this point is not in order.

Mr. Foster: I thought I saw you wink at Gabby. That is probably why he left.

The Chairman: I do not have that much control over Gabby.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, I hope this dissolving of quorum is not indicative of the manner in which the government wants to improve this legislation. I find it very disheartening that this has happened at our meeting today.

The Chairman: I do not accept your premise at all, but I am not going to argue the point.

I want to thank the members of the Canadian Federation of Agriculture who have come here today and given us much more than we might have expected. It has been very beneficial.

[*Translation*]

Nous avons réduit fortement nos attentes, et il me semble clair que ces deux programmes doivent se conjuguer. Vous avez parlé de la viabilité de la collectivité agricole, si nous ne pouvons pas au moins rentrer dans les frais de production... Il est difficile de parler des autres aspects de la politique agricole lorsque le mécanisme de soutien du prix n'est pas déclenché à ce niveau. Il est d'une importance critique de faire ce que vous pouvez à ce sujet.

La deuxième recommandation de la FCA, à savoir que le projet de règlement soit déposé en même temps que la mesure législative, est aussi très importante. Alors que le projet de loi déposé éliminerait certains programmes actuels, on nous dit, ainsi qu'à d'autres producteurs, faites-nous confiance, vous n'avez rien à craindre, vous recevrez ce dont vous avez besoin pour survivre, que ce soit dans le secteur laitier, le condionnement de la viande ou ailleurs.

Je suis certain que ce Règlement a fait l'objet de beaucoup de travail. Ce ne serait que justice que de le transmettre à la Chambre, sous forme d'avant-projet, avec le projet de loi afin que les agriculteurs aient l'occasion de dire ce qu'ils en pensent et, d'autre part, de décider si la mesure législative est acceptable et répond aux besoins de la collecivité agricole. Nous aimerions recevoir votre appui à cet égard. Merci de votre attention.

M. Foster: Monsieur le président, je serais disposé à proposer une motion pour demander que ce projet de règlement soit transmis au comité.

Le président: Vous êtes disposé à le faire mais vous ne le faites pas. Ai-je bien compris?

M. Foster: Non, j'en présente la motion.

M. Vanclief: J'appuie la motion, monsieur le président.

Le président: Une motion priant le comité de demander le projet a été présentée. J'aurais peut-être intérêt à clarifier ce que vous demandez. Le projet de règlement d'application des accords conclus avec les provinces, est-ce bien...?

M. Foster: Oui, et tout autre règlement que cette mesure législative rendra désuet. Je pense au règlement d'application de la LSPA et tout ce qui est disponible à l'heure actuelle... Nous en avons surtout besoin pour le RARB et le CSRN puisque leur mise en oeuvre découle directement de cette mesure législative.

Le président: Pendant que j'écoutais votre explication, des membres sont partis de sorte que nous n'avons plus quorum et que la motion n'est par conséquent pas recevable.

M. Foster: Je croyais vous avoir vu faire un clin d'oeil à Gabby. C'est sans doute pour cela qu'il est parti.

Le président: Je n'exerce pas une telle influence sur Gabby.

M. Vanclief: Monsieur le président, j'espère que cette perte de quorum ne témoigne pas de la façon dont le gouvernement veut améliorer cette mesure législative. Je suis très déçu que ce se soit produit à cette réunion.

Le président: Je n'accepte aucunement votre prémisse, mais je ne vais pas en discuter.

Je voudrais remercier les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture qui ont comparu devant nous aujourd'hui. Nous avons appris beaucoup plus que ce à quoi nous pouvions nous attendre et le rapport a été très précieux.

[*Texte*]

Mr. Althouse and Mr. Foster, I would ask you to stay for a little while.

The next meeting of this committee will be tomorrow morning at 9 o'clock. This meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Monsieur Althouse et monsieur Foster, je vous demanderais de rester encore un moment.

Ce comité tiendra sa prochaine réunion à 9 heures demain matin. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From The Canadian Federation of Agriculture:

Jack Wilkinson, Second Vice-President;

Earl Geddes, Executive Member (Manitoba).

From the Horticultural Council:

Danny Dempster, Executive Vice-President;

Jean-Yves Lohé, Past President;

Gerry Long, Past President.

From Keystone Agricultural Producers:

Owen McAuley, Executive Member.

From Prairie Pools Inc.:

Leroy Larsen, Acting Chairman.

TÉMOINS

De la Fédération canadienne de l'agriculture:

Jack Wilkinson, vice-président adjoint;

Earl Geddes, membre de l'exécutif (Manitoba).

Du Conseil canadien de l'horticulture:

Danny Dempster, vice-président exécutif;

Jean-Yves Lohé, ancien président;

Gerry Long, ancien président.

Des Producteurs agricoles de Keystone:

Owen McAuley, membre de l'exécutif.

Des Prairie Pools Inc.:

Leroy Larsen, président intérimaire.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 53

Thursday, March 14, 1991

Chairman: Harry Brightwell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 53

Le jeudi 14 mars 1991

Président: Harry Brightwell

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Agriculture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de

l'Agriculture

RESPECTING:

Bill C-98, the Farm Income Protection Act

CONCERNANT:

Projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY JUN 17 1991 University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament, 1989-90-91

Deuxième session de la trente-quatrième législature, 1989-1990-1991

35568—1

STANDING COMMITTEE ON AGRICULTURE

Chairman: Harry Brightwell

Vice–Chairman: Gabriel Larrivée

Members

Vic Althouse
Ralph Ferguson
Maurice Foster
Al Horning
Ken Hughes
Rod Laporte
Joe McGuire
Ken Monteith
Ross Stevenson
Greg Thompson
Lyle Vanclief
Geoff Wilson—(14)

(Quorum 8)

Carmen DePape

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

Président: Harry Brightwell

Vice–président: Gabriel Larrivée

Membres

Vic Althouse
Ralph Ferguson
Maurice Foster
Al Horning
Ken Hughes
Rod Laporte
Joe McGuire
Ken Monteith
Ross Stevenson
Greg Thompson
Lyle Vanclief
Geoff Wilson—(14)

(Quorum 8)

La greffière du Comité

Carmen DePape

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 14, 1991
(62)

[*Text*]

The Standing Committee on Agriculture met at 11:34 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Harry Brightwell, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Maurice Foster, Rod Laporte, Joe McGuire, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief.

Acting Members present: Don Boudria for Ralph Ferguson; Steven Langdon for Vic Althouse.

Other Member present: David Bjornson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sonya Dakers, Research Coordinator and Len Christie, Research Officer.

Witnesses: From The Ontario Corn Producers' Association: Terry Daynard, Executive Vice-President. Jeff Wilson, Horticultural Farmer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, March 8, 1991, concerning Bill C-98, The Farm Income Protection Act. (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1991, Issue No. 51*).

Terry Daynard made a statement and, with the other witness, answered questions.

At 12:42 o'clock p.m., the sitting was suspended.

AFTERNOON SITTING
(63)

The Standing Committee on Agriculture met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Harry Brightwell, presiding.

Members of the Committee present: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Gabriel Larrivée, Joe McGuire, Ken Monteith, Lyle Vanclief.

Other Member present: John Harvard.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sonya Dakers, Research Coordinator and Len Christie, Research Officer.

Witnesses: From the Department of Finance: Richard Laliberté, Assistant Director, Personal Income Tax Division, Tax Policy; Gérard Lalonde, Chief, Business and Property Tax Policy, Legislation Division. *From Agriculture Canada:* Brian Paddock, Director, Commodity Coordination and Planning, Priorities and Strategies Directorate, Grains and Oilseeds Branch; Darrel Plaunt, Special Advisor, Farm Data, Production Analysis Division, Farm Development Policy Directorate, Policy Branch. *From Revenue Canada Taxation:* F.H. Hostetter, Director, Statistical Services Division; Martin Leigh, Examination Division; Kim Meathrell, Examination Division. *From The National Farmers Union:* Jim Robbins, Special Assistant.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 14 MARS 1991
(62)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit aujourd'hui à 11 h 34, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Maurice Foster, Rod Laporte, Joe McGuire, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief.

Membres suppléants présents: Don Boudria remplace Ralph Ferguson; Steven Langdon remplace Vic Althouse.

Autre député présent: David Bjornson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche; Len Christie, attaché de recherche.

Témoins: De l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario: Terry Daynard, vice-président exécutif. Jeff Wilson, horticulteur.

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 8 mars 1991, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 12 mars 1991, fascicule nº 51*).

Terry Daynard fait un exposé puis, avec l'autre témoin, répond aux questions.

À 12 h 42, la séance est suspendue.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(63)

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit aujourd'hui à 15 h 35, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Gabriel Larrivée, Joe McGuire, Ken Monteith, Lyle Vanclief.

Autre député présent: John Harvard.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche; Len Christie, attaché de recherche.

Témoins: Du ministère des Finances: Richard Laliberté, directeur adjoint, Impôt des particuliers, Politique de l'impôt; Gérard Lalonde, chef, Entreprises et biens, Politique et législation de l'impôt. *D'Agriculture Canada:* Brian Paddock, directeur, Coordination et planification sectorielles, Priorités et stratégies, Direction générale des céréales et oléagineux; Darrel Plaunt, conseiller spécial, Données de la ferme, Analyse de la production, Politiques de développement agricole, Direction générale des politiques. *De Revenu Canada Impôt:* F.H. Hostetter, directeur, Services statistiques; Martin Leigh, Division de l'examen; Kim Meathrell, Division de l'examen. *Du Syndicat national des agriculteurs:* Jim Robbins, adjoint spécial.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, March 8, 1991, concerning Bill C-98, The Farm Income Protection Act. (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1991, Issue No. 51*).

The witnesses from the Department of Finance, Agriculture Canada and Revenue Canada Taxation answered questions.

Jim Robbins made a statement and answered questions.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carmen DePape

Clerk of the Committee

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 8 mars 1991, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 12 mars 1991, fascicule nº 51*).

Les témoins du ministère des Finances, d'Agriculture Canada et de Revenu Canada Impôt répondent aux questions.

Jim Robbins fait un exposé et répond aux questions.

À 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carmen DePape

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 14, 1991

• 1133

The Chairman: Order, please.

We are here today to continue consideration of Bill C-98, the Farm Income Protection Act, and we are considering clause 2.

On clause 2

The Chairman: We are pleased to have as our witness this morning, from the Ontario Corn Producers' Association, Mr. Terry Daynard, the Executive Vice-President. Mr. Daynard has a very extensive background in this field as he sat on all of the committees that have led up to where we are today.

Mr. Terry Daynard (Executive Vice-President, Ontario Corn Producers' Association): First of all, Mr. Chairman, I do appreciate the opportunity to be here. The brief I am presenting is from the Ontario Corn Producers' Association. I would suggest that it reflects the views of a broader range of farm organizations within Ontario. In fact, normally the farm organizations in Ontario present positions on issues such as this jointly. But because of the shortness of the time between when I found out the schedule for the hearings and the appearance here, I did not have the time to actually run this past other organizations. So you can judge that accordingly, but I do believe the views that are reflected here are from more than just the Ontario Corn Producers' Association.

I will not read the brief, but I will touch on some of the highlights in it. I do apologize that it is available in only one language, which unfortunately, I guess, is an apology you are quite familiar with in this committee.

• 1135

Very briefly, the Ontario Corn Producers' Association was represented on the Grain and Oilseed Safety Net Committee. As executive vice-president, I am one of two farmers on the GRIP Implementation Committee. Indeed, I am still on it. I believe Owen McAuly was one of the witnesses yesterday. Owen was the other farm representative on this committee, which is still functional.

Our organization, and we believe most farmers in Ontario, are solid supporters of the new GRIP and NISA stabilization programs being developed. We believe these will go far in providing for long-term stability, which has been so badly needed in the grain and oilseed sector for many years in Canada. We also believe that GRIP and NISA should be implemented for certain horticultural producer groups very quickly. We would also suggest that 1991 could be an appropriate year for start-up for some horticultural crops.

In fact, with me today is Jeff Wilson, a horticultural producer, chairman of Ag Care, a farm environmental group in Ontario, a close personal friend and asparagus grower. Asparagus happens to be one of the crops for which we think

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 14 mars 1991

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour reprendre l'étude du projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole, et nous examinons l'article 2.

Article 2

Le président: Nous sommes heureux d'accueillir ce matin M. Terry Daynard, vice-président exécutif de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario. M. Daynard a une vaste expérience de cette matière, ayant siégé à tous les comités qui ont travaillé sur la question dont nous sommes saisis.

M. Terry Daynard (vice-président exécutif, Association des producteurs de maïs de l'Ontario): Je vous remercie de bien vouloir m'entendre, monsieur le président. Le mémoire que je vous présente est celui de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario et reflète les opinions d'un vaste éventail d'organisations agricoles de l'Ontario. En général, les organisations agricoles de cette province s'associent pour présenter leur position sur des questions comme celles-ci, mais le temps m'a manqué, entre le moment où j'ai reçu le calendrier de vos audiences et la date de ma comparution, pour faire circuler notre mémoire parmi les autres organisations. Vous voudrez bien en tenir compte, mais je suis néanmoins persuadé que le point de vue exposé ici n'est pas seulement celui de notre Association.

Je donnerai pas lecture du mémoire, mais je voudrais brièvement mettre en relief certains points. Je regrette de n'avoir apporté le mémoire qu'en une seule langue, c'est une excuse que vous devez souvent entendre à ce comité.

En résumé, l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario était représentée au Comité de protection du revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux. En tant que vice-président exécutif, j'étais l'un des deux exploitants agricoles à siéger au Comité de mise en oeuvre du RARB, et j'y siège toujours encore; l'autre représentant, à ce comité, des exploitants agricoles était Owen McAuly qui, je crois, a comparu hier devant vous.

Notre association, à l'instar de la plupart des agriculteurs ontariens, si je ne me trompe, est tout en faveur des programmes d'assurance et de stabilisation en cours d'élaboration, à savoir le RARB et le CSRN, programmes qui ont de bonnes chances d'assurer la stabilité à long terme, stabilité qui fait tristement défaut, depuis de nombreuses années, dans le secteur canadien des céréales et des oléagineux. Nous pensons également que ces deux programmes devraient être appliqués, dans les plus brefs délais, à savoir dès 1991, pour certains groupes de producteurs horticoles.

Je suis accompagné aujourd'hui de Jeff Wilson, producteur horticole, président de Ag Care, groupe agricole écologique de l'Ontario. Jeff est un de mes meilleurs amis. Il cultive les asperges, et c'est-là l'une des récoltes pour

[*Text*]

there could be a very legitimate need for a GRIP program starting very quickly. Because of this, we are very interested in the specifics of Bill C-98. We believe the legislation must be approved with reasonable dispatch. However, at the same time, it is critical that the legislation be right if it is going to be the need specified by the safety net committee that formed the recommendations leading to this bill.

We have read Bill C-98 with some care, and the following comments may be of some interest to members of the agriculture committee. First of all, I would say that neither I nor other members on the safety net committee were aware that the tabling of this bill would mean the entire revocation of the Agricultural Stabilization Act and the Crop Insurance Act. We did understand that this would mean revocation of the Western Grain Stabilization Act.

Revocation of the Agricultural Stabilization Act means the elimination of sections in that act that have nothing to do with grain and oilseed producer income. We believe your committee should examine those very carefully for the implications to producers of other agricultural commodities. No committee on which our organization sat made any recommendations about a consideration of these two existing acts that were not directly pertinent to GRIP and NISA.

The Crop Insurance Act also contains sections not directly relevant to GRIP and NISA. For example—and it is an example that is not relevant to Ontario—the Crop Insurance Act does provide for damage caused by migratory waterfowl. In fact, that is a regulation we could see having good implications for other types of wildlife in Ontario. It is not clear to me how those types of issues are to be handled. I do not have a lot of advice on that one, but clearly, from the standpoint of your committee, you might want to take a good look at that, and I am sure you will.

We are highly disappointed in the list of principles in subclause 4.(2) of Bill C-98. There is no reference to the principle of equity. This disappointment on our part stems from two facts. First, we believe equity and fairness should be fundamental to any national support program. Perhaps more critically, the Grain and Oilseed Safety Net Committee spent a lot of time on this issue and reached what we consider to be an historic achievement. Farm groups all across Canada came up with a relatively specific definition of equity, which means that over the long term the amount of government assistance should be similar relative to the long-term market value of the commodity for producers of different commodities in different regions of Canada. This definition is spelled out in some detail in the August report of the Grain and Oilseed Safety Net Committee.

As I say, it is disappointing to us that this consensus is not reflected in any meaningful way in the current bill. In fact, we would suggest that there might be room for an amendment when the bill goes to third reading.

[*Translation*]

lesquelles le programme RARB devrait être, à notre avis, rapidement appliqué. C'est la raison pour laquelle nous nous intéressons en détail au projet de loi C-98 et pensons qu'il devrait être adopté aussi rapidement que possible. Il importe toutefois que ce projet de loi soit bien conçu pour correspondre aux recommandations formulées par le comité de protection du revenu.

Nous avons pris bonne connaissance du projet de loi C-98 et voudrions formuler là-dessus les observations suivantes à l'intention des membres du Comité de l'agriculture. En préambule, je voudrais vous signaler que ni moi ni les autres membres du comité de protection du revenu ne savaient que le dépôt de ce projet de loi entraînerait la révocation radicale de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et de la Loi sur l'assurance-récolte; nous savions, par contre, que la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest serait révoquée.

La révocation de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles a pour effet de supprimer des articles de cette loi qui n'ont rien à voir avec le revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux. Votre comité devrait, à notre avis, examiner soigneusement ces articles pour voir quelles sont les conséquences de cette suppression pour les producteurs d'autres produits agricoles. Aucun des comités auxquels a siégé notre organisation n'a formulé de recommandations sur l'étude de ces deux lois qui ne touchaient pas directement le RARB et le CSRN.

La Loi sur l'assurance-récolte contient également des articles qui ne sont pas directement pertinents pour le RARB et le CSRN. Dans un exemple qui ne s'applique pas à l'Ontario, cette loi prévoit les dégâts causés par les oiseaux d'eau migrateurs; c'est là une clause qui pourrait avoir des incidences favorables pour d'autres catégories de faune de l'Ontario. Je ne sais pas au juste comment ce genre de questions doivent être prises en considération, je ne dispose pas de beaucoup d'information là-dessus, mais votre comité voudra peut-être, j'en suis sûr, bien étudier cette question.

Nous sommes très déçus par la liste des critères du paragraphe 4.(2) du projet de loi C-98 en raison de l'absence du critère d'équité. Notre déception est double: d'une part, parce que l'équité et l'impartialité devraient être l'une des pierres angulaires de tout programme national de protection du revenu, d'autre part et plus particulièrement, parce que le Comité de protection du revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux a consacré beaucoup de temps à cette question et est parvenu à une conclusion qui nous paraît de grande importance. Les groupes représentant les exploitants agricoles de tout le Canada sont parvenus à une définition relativement précise de la notion d'équité, à savoir qu'à long terme l'aide gouvernementale devrait être équivalente à la valeur marchande à long terme de la denrée pour les producteurs de différentes denrées dans différentes régions du Canada. Cette définition figure dans le rapport d'août du Comité de protection du revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux.

Comme je le disais déjà, nous sommes déçus de constater que le projet de loi actuel ne reflète que très imparfaitement ce consensus et je pense même qu'un amendement s'impose lorsque le projet passera en troisième lecture.

[*Texte*]

• 1140

Bill C-98 is written in a very broad, permissive manner, giving major latitudes to the Minister of Agriculture and delegating major authority to regulations and Orders in Council, relative to program details.

We are not opposed to this approach. In the past we have experienced delays that can occur when significant program improvements are held up for literally years because of some unduly restrictive wording in the legislation and the view that it is a relatively minor change that is needed in legislation. The government always has four times as many things in need of legislative attention as there is time available. So we do not have a particular problem with permissive legislation.

However, there are two areas where we believe it would be beneficial if the bill were more definitive. The first of these involves cost to the producer. GRIP will require that producers pay a third of the premium costs and nothing towards administration costs. Certainly, from the standpoint of the producers, we would prefer that these were enshrined in the legislation.

We note as well that passage of Bill C-98 effectively means opening up crop insurance legislation. A long held view of farmers is that producers should pay a third of the premium costs for crop insurance and this might be an appropriate time to consider that, particularly insofar as you need no provincial approval to do that. The province would be paying 25% in both cases.

So it would be reasonable for the federal government at this stage to consider whether producers would pay a third of the premium costs in crop insurance and the federal government pick up 41 2/3%, just the same as they are doing with the revenue insurance program at the moment.

In fact, there are some long-term inherent problems with GRIP if the cost-sharing formula is different for revenue insurance from that for crop insurance. The understanding is that a producer will take both programs to achieve the level of safety net protection that was envisioned under the term GRIP, Gross Revenue Insurance Program. In fact, it is going to be offered in two components, a revenue insurance component and a crop insurance component, of which farmers pay a third of the premiums of the revenue insurance program and 50% of the premium of crop insurance.

It does not take very much intelligence to figure out that over a period of time the incentive will be from the producer's standpoint to reduce the amount of coverage that is provided through crop insurance and increase the amount that is provided through revenue insurance. That could be beneficial from a premium consideration. It might not be beneficial from the standpoint of overall program integrity. In my view it could be very desirable if the producer percentage of premium costs was the same in both cases. Clearly, we would submit that one-third producer share would be the appropriate number.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-98 est rédigé en termes très lâches; il laisse une grande latitude au ministre de l'Agriculture; il s'en remet, pour les détails, aux règlements et décrets.

Nous ne sommes pas contre cette attitude. Il est arrivé, en effet, qu'il faille attendre des années pour apporter des améliorations notables à un programme, en raison d'un libellé trop restrictif de la loi et du fait que la modification était relativement mineure. Le gouvernement a toujours beaucoup plus de pain sur la planche, en matière de travaux législatifs, qu'il n'a de temps, et nous ne voyons donc pas d'objections majeures à ce que la formulation soit large.

Deux points toutefois sur lesquels il serait bon que le projet de loi soit plus précis: L'un porte sur le coût aux producteurs. Aux termes du RARB, les producteurs paient un tiers de la prime, et ne paient rien pour les coûts d'administration, conditions que les producteurs aimeraient voir incorporées à la loi.

Nous constatons également que l'adoption du projet de loi C-98 amènerait un réexamen des dispositions relatives à l'assurance-récolte. Les exploitants agricoles considèrent, depuis longtemps, que les producteurs devraient payer un tiers de la prime d'assurance-récolte; le moment est peut-être venu d'étudier cette question, en particulier du fait que l'approbation provinciale est nécessaire, la province versant 25 p. 100 dans les deux cas.

Le gouvernement fédéral ferait donc bien, à ce stade, d'envisager si les producteurs seront tenus de verser un tiers de la prime d'assurance-récolte et le gouvernement fédéral se chargerait de 41 2/3 p. 100, comme cela se fait actuellement avec le régime d'assurance-revenu.

Mais le RARB pose des problèmes à long terme si la formule de partage des coûts est différente dans le cas de l'assurance-revenu et de l'assurance-récolte. On pense que les producteurs vont souscrire aux deux programmes pour atteindre le niveau de protection qui était envisagé dans le cadre du RARB, Régime d'assurance du revenu brut, dit régime universel. La proposition comprend en fait deux éléments, un élément d'assurance-revenu et un élément d'assurance-récolte, sur lesquels les agriculteurs paient un tiers de la prime du régime d'assurance-revenu et 50 p. 100 de la prime du régime d'assurance-récolte.

On comprendra sans peine au bout d'un certain temps, le producteur aura intérêt à réduire le montant de la couverture assurée par l'assurance-récolte et à augmenter la somme qui est assurée au titre de l'assurance-revenu. Ceci pourrait être avantageux du point de vue de la prime, mais non du point de vue de l'intégrité d'ensemble du programme. À mon avis, il serait souhaitable que le pourcentage de la prime que doit verser le producteur soit le même dans les deux cas et nous préconisons un tiers comme part du producteur.

[*Text*]

The second point I would draw your attention to is clause 11, the reference to the special measures committee. Within the safety net committee this was generally recognized as being called third line of defence committees, to use the common jargon that exists in the country at the moment.

Effectively, these are measures that would be taken if something happens over and beyond the scope of the GRIP programs or NISA programs. It was understood to us, as producers, that if these committees were being established, producers would have representation on them in considering major and significant changes to the programs.

The wording in clause 11 leaves an excessive amount of discretion to the minister, in our case, as to how these committees would be formed and to what extent producers would have representation on them. We do recognize that there could be situations that are relatively minor, that it might be a bit frivolous and time-delaying to have producers on all committees, but we believe that clause 11 is perhaps not as tight as we would like it.

Other small points or not so small, I guess I should say: clause 10 gives authority to transfer producer records to Revenue Canada. We do not see the necessity of that for the program integrity and we believe clause 10 should be eliminated.

The bill, in several places, makes reference to the need of the Minister of Finance to pay interest on moneys not paid on time to program funds or moneys that are effectively borrowed for program funds. But the method of defining interest rates is not specified. We believe we had greater assurances as to what these interest rates would be in the committees in which we served, and we believe those assurances could be spelled out more specifically than they are in this legislation.

• 1145

From an eastern Canadian standpoint, we find it totally unfair that the federal government appears to plan to write off the WGSA deficit—I refer you to clause 24 in Bill C-98—when a WGSA program is terminated, but it is not equally willing to write off deficits under ASA tripartite programs when these are terminated or radically altered to meet the GRIP format. I refer you to subclause 15.(2).

I understand that the legislative background of these programs might be slightly different, but from the simple concept of fairness, this does not seem just. It is a point I have been raising repeatedly in other fora up to this point, and it should be addressed.

In fact, on a related issue, it appears that this inequity might even be apparent this season in 1991, because it is expected that Western Grain Stabilization will be making a large payment in 1991, perhaps in the neighbourhood of

[*Translation*]

Je voudrais également attirer votre attention sur l'article 11 et ce que le comité de protection du revenu appelait le comité de la troisième ligne de défense, pour parler le langage actuellement en vogue dans le pays.

Il s'agit-là de mesures qui seraient prises si un événement se produisait qui ne relève ni du RARB ni du CSRN. On nous avait fait comprendre, à nous producteurs, que si ces comités étaient institués, les producteurs y seraient représentés pour toutes discussions sur des changements importants à apporter aux programmes.

Les termes de l'article 11 donnent au ministre une trop grande latitude, en ce qui nous concerne, sur la façon dont ces comités seraient constitués et sur la mesure dans laquelle les producteurs y seraient représentés. Il est vrai, certes, que les décisions à prendre sont parfois relativement mineures, de sorte qu'il serait un peu inutile que les producteurs soient représentés à tous les comités, ce qui risquerait de causer des retards, mais nous n'en aimerions pas moins voir l'article 11 rédigé en termes moins vagues.

Il y a encore d'autres questions d'importance mineure, peut-être, mais je n'en suis pas si sûr: l'article 10 prévoit que les renseignements fournis relativement à la gestion du régime ou programme peuvent être communiqués au ministère du Revenu national. N'en voyant pas la nécessité pour l'intégrité du programme, nous pensons que l'article 10 devrait être supprimé.

En plusieurs endroits le projet de loi exige du ministère des Finances de payer des intérêts sur des sommes qui ne sont pas versées à temps aux caisses du régime, ou sur des sommes qui sont effectivement empruntées pour les caisses du régime. Mais la méthode de calcul du taux d'intérêt n'est pas précisée. Dans les comités auxquels nous siégions, on nous avait rassurés davantage quant à ces taux d'intérêt et c'est pourquoi nous aimerions que la loi nous donne, sur ce point, le même genre de précisions.

Si l'on considère la question du point de vue d'un Canadien de l'Est, il nous paraît tout à fait injuste que le gouvernement fédéral semble consentir à radier le déficit de la LSGO—je fais référence à l'article 24 du projet de loi C-98 qui proroge le compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest—quand il est mis fin à ce programme, mais n'est pas également disposé à radier les déficits des programmes tripartites de la LSPA lorsque ceux-ci sont supprimés ou profondément modifiés pour répondre aux exigences du RARB. Je vous renvoie sur ce point au paragraphe 15.(2).

Le fonctionnement de ces programmes est, certes, légèrement différent du point de vue législatif, mais cela n'en paraît pas moins injuste. C'est une question que j'ai soulevée à maintes reprises devant d'autres instances, et une question qu'il conviendrait de régler.

Cette injustice est manifeste cette année même, sur une question apparentée, car on prévoit un gros paiement, de l'ordre de 400 millions de dollars, en 1991, dans le cadre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, malgré le

[*Texte*]

$400 million, despite the fact that WGSA has a large deficit. In our view that is totally fair, but at the same time, in a comparable program under white beans, farmers there are of the understanding that because the program is in deficit there, they will not be getting a pay-out. They will simply be getting their premiums back. Certainly a lot of Ontario farmers consider that to be somewhat inequitable.

Finally, we would like to comment on the critical need for assistance to Canadian farmers for early 1991, recognizing that GRIP will not begin until the 1991-92 crop year, with the best prospective payments out of that being this fall or, more properly, some time in 1992.

In our view it is absolutely critical that another and hopefully a final ad hoc assistance program be provided in 1991 if Canadian grain and oilseed farmers are to survive this year until the benefits of GRIP become available in the next crop year. We emphasize that the need is just as critical for growers in all provinces as it is in western Canada.

Data released recently by the Policy Branch of Agriculture Canada show, for example, that net income for eastern Canadian grain and oilseed producers for market sales and existing statutory payments will be significantly lower in 1991 than for any year in the 1980s. This is in current dollars. This is before you take into account the effect of inflation. If you do that, the picture is even worse.

We estimate in Ontario that the income shortfall relative to what it would have been if GRIP had been in place for 1990-91 will be close to $200 million. This figure does not include horticulture crops, where the need is equally apparent.

We ask you also not to be deceived by the types of statistics that sometimes surface, which show that "average" farm income is not projected to be down as much in Ontario, and I could say the same for Quebec or the maritime provinces, as it is in other parts of Canada. Quite simply, it is of little comfort to an Ontario grain producer to know that his or her income difficulties are sometimes viewed as being less severe because other farmers producing other commodities, often in other areas of the province, are doing better, usually because they are more sheltered from the realities of international trade wars.

We have viewed, and I believe perhaps you have as well, the communiqué issued as a result of the agriculture ministers' meeting at Regina on the first two days of March. We are actually quite pleased with the statement appended to that communiqué. I have some copies here I can distribute. The appended statement was entitled "Principles for 1991 Third Line of Defence Initiatives".

We have two suggestions, however, that in our view need to be added to the statement of principles. The first of these is that the need for 1991 assistance should recognize the help that will be provided from existing statutory programs. Hundreds of millions of dollars will be available for some groups of farmers out of these programs; other grain farmers will be eligible for nothing because of differences in the manner in which assistance levels have been calculated.

[*Traduction*]

gros déficit de la LSGO. Ce n'est que justice, à notre avis, mais dans un programme comparable pour les producteurs de haricots blancs, ces derniers ne recevront pas de paiement, ils ne recevront que leurs primes parce que le programme est déficitaire. Une injustice aux yeux de bon nombre d'agriculteurs ontariens.

Enfin, nous voudrions signaler que les agriculteurs canadiens ont un besoin urgent d'aide pour la première partie de 1991, car le RARB ne prendra effet que pour la campagne agricole 1991-1992, les meilleurs paiements étant prévus pour l'automne ou, plus probablement, pour l'année 1992.

Il est essentiel, à notre avis, de prévoir un programme définitif d'aide ponctuelle pour 1991 si les producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux doivent survivre jusqu'à ce que les prestations du RARB soient versées, pendant la prochaine campagne agricole. Nous voudrions souligner que le besoin est aussi aigu pour les agriculteurs de toutes les provinces qu'il l'est dans l'Ouest.

D'après des statistiques publiées récemment par la Direction générale des politiques d'Agriculture Canada, le revenu net des producteurs de céréales et d'oléagineux des province de l'Est pour les ventes et les paiements législatifs actuels seront beaucoup plus bas en 1991 que pour les années 1980. Les chiffres sont donnés en dollars courants, compte non tenu de l'inflation; si vous calculez cette dernière, la situation est encore pire.

Nous estimons qu'en Ontario le manque à gagner par rapport à ce que les revenus auraient été si le RARB avait été mis en place pour 1990-1991 sera de l'ordre de 200 millions de dollars, chiffre qui n'inclut pas les cultures horticoles, où la situation est tout aussi grave.

Nous vous mettons également en garde contre le genre de statistiques qui montrent que le revenu agricole «moyen» n'est pas aussi faible en Ontario, et je pourrais en dire autant pour le Québec ou les provinces Maritimes, que dans d'autres parties du Canada. Le céréaliculteur de l'Ontario se moque bien de savoir que ses difficultés financières sont considérées moins graves parce que d'autres agriculteurs qui cultivent d'autres produits, souvent dans d'autres parties de la province, font de meilleures affaires, généralement parce qu'ils sont plus à l'abris des dures réalités des guerres commerciales internationales.

Nous avons pris connaissance, comme vous sans doute, du communiqué publié à la suite de la réunion à Regina, les deux premiers jours de mars, des ministres de l'Agriculture. Ce communiqué était accompagné d'une déclaration, que j'ai apportée en plusieurs exemplaires, déclaration intitulée «Mesures spéciales» ou «Troisième ligne de défense 1991».

Cette déclaration de principe devrait, toutefois, en comporter deux autres: La première, c'est qu'il faudrait tenir compte, pour l'aide pour 1991, de celle qui sera donnée dans le cadre des programmes législatifs existants. C'est ainsi que certains groupes d'agriculteurs bénéficieront de centaines de millions de dollars, alors que d'autres céréaliculteurs ne recevront rien, en raison des différences dans la façon dont le niveau d'aide est calculé.

[*Text*]

We believe it is valid for farmers to be compensated to the level they would have received under GRIP, but we believe it is equally valid to make sure that they are not doubly compensated with existing programs that are going to be phased out at the end of 1991, and new programs coming onstream at that stage.

[*Translation*]

Nous croyons qu'il est juste que les exploitants agricoles soient indemnisés selon la protection prévue dans le cadre du RARB, mais qu'il faut également s'assurer qu'ils ne bénéficient pas, d'une part, de programmes existants qui sont en voie d'être éliminés à la fin de 1991 et de nouveaux programmes qui vont être activés.

• 1150

More critically, the 1991 must not be simply a pre-payment of 1991-92 GRIP assistance, for to do so could risk the future integrity of this program. The 1991 assistance program must involve new money, equivalent to the total net assistance that would have been provided if GRIP had been in place and existing statutory programs eliminated for the 1990-91 crop year.

En outre—c'est encore plus important—le paiement de 1991 ne devrait pas constituer simplement un paiement anticipé sur l'aide du RARB pour 1991-1992, car on risquerait de compromettre ainsi l'intégrité future de ce régime. Le programme d'aide 1991 doit provenir de nouveaux fonds, équivalent à l'aide totale nette qui aurait été donnée si le RARB avait été en place et si les programmes législatifs actuels avaient été éliminés pour la campagne agricole 1990-1991.

I should explain that. There is a view in some places within government that the way to handle the income problems in 1991 is to pre-pay benefits that would have come out of GRIP that would have normally been paid in 1992. So you just transfer the money one year earlier. But it begs the question of what you would do in 1992 if the same problem continues, if you take money from 1993. If you examine the details of how GRIP is to operate and the offsetting principle that is in there, it is virtually impossible, in the long run, to run GRIP as it was designed by the committee if you are paying benefits out of the program well in advance of the crop year. From the standpoint of government it may be tempting to save some money by doing that, but we believe it could be very deleterious to the long-term credibility of the program. We have raised that point with the government on several occasions, and we take this opportunity to raise it with you as well.

Quelques mots d'explication là-dessus: au sein du gouvernement certains considèrent que la meilleure façon de résoudre les problèmes de revenu en 1991 est de verser par anticipation les prestations qu'aurait prévues le RARB en 1992. Autrement dit, vous faites un paiement anticipé d'une année. Mais la question se pose de savoir ce qu'on fera l'année suivante si le problème est le même, est-ce qu'on fera donc un paiement anticipé sur 1993. Si vous examinez la façon dont le RARB a été conçu et le principe de compensation qu'il contient, il est pratiquement impossible, à la longue, de conserver le RARB comme il avait été conçu par le comité si vous en retirez les fonds pour verser des prestations bien avant la campagne agricole. Le gouvernement voit peut-être un avantage à économiser ainsi de l'argent, mais nous pensons que ce serait très préjudiciable à la crédibilité à long terme du régime. Nous avons soulevé à plusieurs reprises cette question auprès du gouvernement, et nous voudrions également attirer votre attention sur ce problème.

I have a few other things, which I will maybe circulate at the close. I have a copy of this statement of principles for the third-line-of-defence initiative that came from the Regina meeting of agriculture ministers on March 1 and 2. I have a letter we have written to Mr. Mazankowski relative to the short-term ad hoc needs for 1991. I have a copy of a fact-sheet on GRIP that the Ontario Corn Producers' Association has prepared and has circulated literally thousands and thousands of copies of within Ontario.

J'ai quelques autres documents que je distribuerai peut-être à la fin de la séance: un exemplaire de la déclaration de principe pour les mesures spéciales ou «troisième ligne de défense», déclaration faite à la réunion des ministres de l'Agriculture à Regina, le 1er et le 2 mars. J'ai une lettre que nous avons adressée à M. Mazankowski sur les besoins ponctuels à court terme pour 1991. J'ai une fiche documentaire sur le RARB préparée par l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario et diffusée par milliers d'exemplaires dans notre province.

Incidentally, the receptivity of Ontario farmers to this program appears to be excellent at this stage. We would not be surprised if we have 90% of the Ontario crop acreage enrolled in the GRIP program when the deadline rolls around at the end of April. The program is running in what we believe to be a very well-organized manner at the moment in the province, and we are pleased with the response on the part of farmers.

Les exploitants agricoles de l'Ontario ont fort bien accueilli ce programme et nous ne serions pas surpris d'avoir 90 p. 100 des surfaces ensemencées de la province dans le RARB à la fin d'avril, lorsqu'approche la date limite. Le programme est bien lancé dans la province, et nous sommes satisfaits de l'accueil que lui ont réservé les agriculteurs.

At the same time, we recognize that as in western Canada, the 1991-92 GRIP program is an interim program. It will be altered and, we believe, improved for the second year, just as the program is in western Canada.

Nous reconnaissons cependant que pour l'Ouest, le programme de 1991-1992 est un programme provisoire, qui sera modifié et, espérons-le, amélioré pour la seconde année, de même qu'il l'est dans l'Ouest.

[*Texte*]

The program is different in western Canada, in some aspects, from Ontario the first year. Our goal is for them to learn from our experience and for those of us in the east to learn from their experience and have a common program. In the west, we are all deeply committed to that principle.

With that, I close these comments. Thank you very much for the opportunity to make a presentation. I would be happy to answer questions. As I say, I have Jeff Wilson, who is not representing the Ontario Corn Producers' Association obviously, but is closely associated with horticulture problems in the province, and if there are questions along that line then I am sure we could talk Jeff into answering those as well.

The Chairman: Thank you, Mr. Daynard. Certainly if questions arise that fit Mr. Wilson's expertise better than your own, I would be happy to have him come to the table.

I would like the clerk to get those three hand-outs you are suggesting. I think some of them we will have had already, and I do not want to duplicate them if that is the case.

Mr. Foster (Algoma): I welcome Mr. Daynard. He has done a really good review of the legislation. Of course, sitting on the committee, he had a tremendous advantage to understand it, and I think the corn producers are really to be complimented on the way they have been able to get out and explain the program because I do not think there is anyplace else where that has been done, at least for your specific commodity group.

I am really puzzled by why the question of equity was not put into the bill. It seems like a fundamental thing. Are you conscious or aware of problems for the government if it had spelled out equity in the objectives of the legislation?

Mr. Daynard: I do not have a read as to why that was the case. I have spent some time talking with Agriculture Canada officials. There does not appear to be any obvious reason why they would have difficulty with it. Agriculture Canada officials had no apparent difficulty with this principle as we were working it out. It was actually more a case of the farmers across the country coming to a common agreement as to what equity means. Equity can unfortunately be a bit like beauty; i.e., depending on the beholder. We did spend a lot of time on that and were quite pleased with what we achieved at the end. We recognized that everything tends to be relative, but it is disappointing that it is missing.

• 1155

I understand you will be meeting with the minister and Agriculture Canada officials. Perhaps they can give you a better answer.

Mr. Foster: The second area I want to explore is this whole question of the third line of defence, because some producers will perhaps not be around to take advantage of GRIP if there is not a third line of defence and an immediate

[*Traduction*]

La première année, le programme des provinces de l'Ouest diffère, sous certains aspects, de celui de l'Ontario. Nous voulons que ces provinces bénéficient de notre expérience, nous voulons tirer les leçons de la leur et élaborer un progamme commun. Dans l'Ouest, c'est une notion à laquelle nous tenons tous beaucoup.

Je vais, sur ce, clore mes remarques et je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter. Je serais heureux de répondre à vos questions. Je suis accompagné, je l'ai déjà dit, de Jeff Wilson, qui ne représente pas notre association de l'Ontario, de toute évidence, mais qui est étroitement lié aux problèmes de l'horticulture de la province. Donc si vous avez donc des questions sur ce sujet, je suis sûr que Jeff sera heureux de vous répondre.

Le président: Je vous remercie, monsieur Daynard. Si nous avons des questions qui relèvent de la compétence de M. Wilson, je serai heureux de lui demander de venir prendre place à table.

Je vais demander au greffier de distribuer les trois documents dont vous parliez; certains ont d'ailleurs déjà été distribués, et dans ce cas nous ne voudrions pas les avoir en double.

M. Foster (Algoma): Je souhaite la bienvenue à M. Daynard qui nous a fait faire un excellent tour d'horizon de la loi. Le fait qu'il a siégé au comité lui permet, bien entendu, de comprendre à fond cette question, et il faut féliciter les producteurs du maïs de la façon dont ils ont su expliquer le programme, car cela n'a été fait nulle part ailleurs, à ma connaissance, en tout cas pas spécifiquement pour votre produit.

Je me demande vraiment pourquoi la question d'équité, qui est une notion essentielle, ne figure pas dans le projet de loi. Savez-vous si le gouvernement risquerait d'avoir des problèmes s'il faisait figurer l'équité comme l'un des objectifs du projet de loi?

M. Daynard: Je ne connais pas la cause de cette omission. J'en ai parlé avec des hauts fonctionnaires d'Agriculture Canada, mais il ne semble pas y avoir de bonnes raisons à cette omission et ils ne voient pas de difficulté à ce que cette notion figure dans le projet de loi. Ce principe ne semblait pas poser de problèmes aux fonctionnaires d'Agriculture Canada. Le problème, en réalité, était plutôt que l'ensemble des agriculteurs se mettent d'accord sur la définition d'équité. Malheureusement c'est un peu comme la beauté, cette définition est tout à fait subjective. Nous y avons consacré beaucoup de temps et le résultat final nous a paru très satisfaisant. Il est vrai que tout est relatif mais cette absence nous déçoit.

Je crois savoir que vous devez rencontrer le ministre et les fonctionnaires d'Agriculture Canada. Ils pourront peut-être vous donner une meilleure réponse.

M. Foster: Deuxièmement, il y a toute cette question de la troisième ligne de défense que je tiens à explorer car certains producteurs ne seront peut-être plus là pour profiter du RARB s'il n'y a pas de troisième ligne de défense et un

[*Text*]

cash injection. Clearly, the 1990 to 1991 crop years are very low, if you look at the government projections of total net farm income. I was interested in your comment that they are lower than any year in the 1980s, which were supposed to be the worst.

Under those principles of the Ministers of Agriculture, is it acceptable to your group or is it your understanding that one of the conditions for receiving a third line of defence assistance would be that you had to sign up for the GRIP program?

Mr. Daynard: We do not have any objection. I will just concentrate on the specific question. We have said, as producer groups in Ontario, that it seems legitimate to us to provide short-term help for one year consistent with the long-term plan. Perhaps I should point out that we are quite proud of how producer groups have worked together on this. So while I am standing here for the Ontario Corn Producers' Association, we have had a team effort nationally from producer groups and I have been pleased to have been just one small part of that broader team.

We believe that in saying those words we are simply echoing what Mr. Mazankowski has said on several occasions. It would seem consistent to do something in the short term that is consistent with the long-term safety net program and we had said it should be consistent with GRIP.

So if the government now says to farmers that in order to receive the benefits from GRIP you have to enrol in GRIP and make a commitment for the long term, I suppose we would have to accept that fair is fair. So I do not personally have any problems with that and do not believe our organisation would have, as long as that is well-known in advance.

I do not believe it would be fair to say to a farmer in June that they will not give him any assistance this year because he missed the May 1 deadline to enrol in GRIP and that they had not bothered telling him at that stage that doing so would be conditional in order to receive assistance for 1991, as well as in the long term. But providing that the information was known in advance and that producers knew the details, it is consistent with the position that farm organizations have taken, i.e., short-term help should be consistent with the long-term program. And the long-term program consists of GRIP and NISA.

Mr. Foster: If we are talking about grains and oilseeds on a national basis, is it your understanding that the shortfall to bring us up to a reasonable level of total net farm income is of the order of $1 billion to $1.2 billion? You have mentioned a figure of $200 million for grains and oilseeds in Ontario and have also mentioned that there might be a pay-out under the Western Grains Stabilization Act of $400 million. Do you have a calculation or an estimate of the overall national shortfall? We have to look at the shortfall from a national point of view, not just regional.

[*Translation*]

financement immédiat. Les projections du gouvernement en matière de revenu agricole montrent clairement la pauvreté des campagnes agricoles de 1990 et 1991. J'ai trouvé intéressant de vous entendre dire qu'elles sont encore plus pauvres que n'importe quelle campagne des années 80 qui sont censées avoir été les pires.

En vertu de ces principes entérinés par les ministres de l'Agriculture, trouvez-vous acceptable ou comprenez-vous qu'une des conditions pour bénéficier de l'aide de troisième ligne de défense est que vous participiez au régime universel dit RARB?

M. Daynard: Nous n'y voyons pas d'objection. Permettez-moi quand même d'ajouter un mot. Nous avons dit, à l'instar d'autres groupes de producteurs de l'Ontario, qu'il nous semble légitime d'offrir une assistance à court terme pour un an cadrant avec le plan à long terme. Je devrais peut-être ajouter que nous sommes assez fiers de la manière dont les groupes de producteurs ont uni leurs efforts en l'occurence. Je représente ici l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario mais c'est le résultat des efforts d'une équipe nationale regroupant toutes les associations de producteurs, et en avoir fait partie me fait énormément plaisir.

Nous croyons en disant ceci nous faire simplement l'écho de ce que M. Mazankowski a dit à plusieurs reprises. Il semble logique de faire quelque chose à court terme qui cadre avec le programme de protection du revenu à long terme et nous avions dit que cela devrait cadrer avec le RARB.

Par conséquent, si le gouvernement dit maintenant que pour bénéficier des avantages du RARB les agriculteurs doivent s'inscrire à ce régime et prendre un engagement à long terme, nous ne pouvons que trouver cela normal. Personellement, cela ne pose donc pas de problème, pas plus qu'à notre association, à condition d'être prévenus suffisamment à l'avance.

A mon avis, il serait injuste de refuser toute aide à un agriculteur en juin parce qu'il a raté la date limite du 1er mai pour l'inscription au RARB, alors qu'ils n'ont même pas pris la peine de lui dire que c'était la condition à remplir pour bénéficier de cette aide pour 1991 et pour le plus long terme. Cependant, à condition que cela soit connu à l'avance et que les producteurs soient au courant de ces détails, cela cadre avec la position prise par les organismes agricoles, à savoir que l'aide à court terme devrait s'harmoniser avec le programme à long terme. Et le programme à long terme est composé du RARB et du CSRN.

M. Foster: Dans le cas des céréales et des oléagineux à l'échelle nationale, pensez-vous que pour ramener le revenu agricole net à un niveau raisonnable, il manque de 1 à 1,2 milliard de dollars? Vous avez mentionné un chiffre de 200 millions de dollars pour les céréales et les oléagineux en Ontario et vous avez également mentionné la possibilité d'un versement de 400 millions de dollars en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Avez-vous fait le calcul pour l'ensemble du pays? Les chiffres régionaux ne suffisent pas, il nous faut un chiffre national.

[*Texte*]

Mr. Daynard: No, I did a fairly detailed calculation—which I would be happy to share with you, if you would like—of what the pay-out would have been if GRIP had been in place for the current crop year in Ontario for the major grains and oilseeds crops. That means also subtracting premiums that farmers would have paid. That is where the $200 million figure came from.

As I say, I did not include horticulture in that calculation. Consider that Ontario produces about 16% of all the grains and oilseeds in Canada. If you extrapolate from that you will come to a figure in excess of $1 million, but that might be a pretty simplistic type of extrapolation.

• 1200

The Prairie Pools have used a figure of $1.1 billion, which seems consistent with the kind of numbers we have calculated. Obviously you would then have to subtract the benefit that will come out of existing statutory programs. This is not an east versus west issue. There are statutory programs that will benefit eastern Canada. Unfortunately, corn producers are one of the groups that do not qualify, but we believe that should be taken into account.

My guess is that we would be talking of somewhere in excess of $1 billion. That is consistent with the number you stated.

Mr. Foster: If we are talking about $200 million in the Ontario case—assuming removal of the producer contribution of 33%—this would leave a federal share of 40% or 42% and a provincial share of 25%. Is that right?

Mr. Daynard: Except that the ministers agreed in Regina that the federal government would shoulder the cost of the short-term help. It surprised me when I read the communiqué, but it was in there pretty clearly.

If you take specific provinces, I suppose there are some obvious reasons for that. I happen to come from Ontario, but I am not oblivious to the financial situation of a province like Manitoba or Saskatchewan. It is a national program—and we believe it has to be national—so producers should be treated the same way right across the country.

Mr. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): You were a member of the Grain and Oilseed Safety Net Committee that was set up to recommend legislation. That is correct, is it not?

Mr. Daynard: Yes.

Mr. Laporte: A couple of things have been raised. Yesterday the Canadian Federation of Agriculture stated that there is a bit of a trust factor involved here and that they went through a consultative process. They have been left out since the August report and they expressed concern that they are not in control of what is happening and not sure if all their input and ideas are going to be reflected in the legislation.

You seem to be reflecting that in some of your comments. How do you feel generally about the consultative process? How did it proceed generally and particularly since August?

[*Traduction*]

M. Daynard: Non, je n'ai pas fait de calcul détaillé—si je l'avais fait je me ferais un plaisir de vous le communiquer—de ce qu'auraient représenté ces versements si le RARB avait été en place en Ontario pour la campagne agricole actuelle et concernant les principales récoltes de céréales et d'oléagineux. Il faudrait également soustraire les cotisations que les agriculteurs auraient payées. Les 200 millions de dollars sont le résultat de ce calcul.

Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas inclus l'horticulture dans ce calcul. L'Ontario produit envriron 16 p. 100 de toutes les céréales et de tous les oléagineux canadiens. En faisant une extrapolation on arrive à un chiffre dépassant 1 million de dollars et c'est peut-être une extrapolation assez simpliste.

Les Pools des Prairies avancent le chiffre de 1,1 milliard de dollars qui semble cadrer avec nos propres chiffres. Évidemment il faudrait soustraire les prestations provenant des autres programmes législatifs existants. Ce n'est pas l'Est contre l'Ouest. Il y a des programmes législatifs destinés à l'Est canadien. Malheureusement, les producteurs de maïs sont un des groupes qui n'y ont pas droit mais nous croyons que cela devrait être pris en compte.

D'après moi on peut tabler sur un peu plus d'un milliard de dollars. Cela cadre avec le chiffre que vous avez avancé.

M. Foster: Si on parle de 200 millions de dollars pour l'Ontario—en supposant la suppression de la contribution du producteur de 33 p. 100—cela laisse au fédéral une part de 40 ou 42 p. 100 et au provincial, de 25 p. 100. N'est-ce pas?

M. Daynard: Sauf que les ministres se sont mis d'accord à Regina pour que le gouvernement fédéral assume le coût de l'aide à court terme. Cela m'a surpris lorsque j'ai lu le communiqué mais il ne laissait aucun doute.

Si on considère certaines provinces, je suppose qu'il y a des raisons évidentes. Je suis de l'Ontario, mais je n'oublie pas les problèmes financiers de provinces comme le Manitoba ou la Saskatchewan. C'est un programme national—et nous croyons qu'il doit être national—en conséquence les producteurs devraient être tous traités également d'un bout du pays à l'autre.

M. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Vous étiez membre du comité de protection du revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux établi pour faire des recommandations législatives, n'est-ce pas?

M. Daynard: Oui.

M. Laporte: Une ou deux questions ont été soulevées. Hier la Fédération canadienne de l'agriculture nous a déclaré que cet exercice reposait un peu sur la confiance et que ses membres avaient été consultés. Depuis le rapport du mois d'août ils sont sur la touche et ils s'inquiètent de ne plus pouvoir contrôler les événements et ne sont pas certains que leurs idées seront reflétées dans la loi.

Vous semblez dire un peu la même chose. Que pensez-vous d'une manière générale de cette consultation? Comment s'est-elle déroulée en général et plus particulièrement depuis le mois d'août?

[*Text*]

Mr. Daynard: There are a few points. I raised a number of points because in the view of our organization they are serious. Many of these concern the fact that the legislation involves things beyond what the safety net considered.

Personally, I have no complaints about the general nature of the consultative process. The committee was set up. There was a large number of farmers on it. Farmers picked farmers to be on it. We had lots of meetings and discussions on this. The committee chairman was Dennis Stephens, and I have nothing but praise for the way he conducted meetings.

It has narrowed down to a smaller group in the implementation committee. The two producer reps, Owen McAuly and myself, are there because we were appointed by the group at large and we were asked to represent them. Both of us are closely affiliated with the Canadian Federation of Agriculture. I was not here to hear the presentation they made yesterday.

There are some restraints in terms of what information we can make available, but by and large any time Owen and I felt we had difficulties we went to larger groups and asked them. . .in western Canada and eastern Canada and many times with the groups all together.

There are a few things. I highlighted the equity question. I highlighted special measures committees and some wording that I think is not consistent with what we thought were agreements within committees. However, I think they should also be viewed in the context of a process that is by and large working very closely to the way the farmers wanted it to. We have to express a high level of satisfaction with the overall process, including the fact that this bill has come forward so quickly. I had anticipated that they would probably work the first year on old legislation before they got around to tabling a bill. We cannot complain about that high level of attention.

• 1205

Mr. Laporte: A review process has been set up in the bill under clause 19. There have been some questions and some concerns that the review process is not as tight as perhaps it should be. First, there should be more definitive language in the review process, and second, the review process should be taking place before the end of a five-year period. Certainly, for example, the Prairie Pools mentioned that. I believe the Canadian Federal of Agriculture mentioned it as well. What are your thoughts on that?

Mr. Daynard: I guess I would have to support the recommendation from the safety net committee, which was that there would be a review in five years. Clearly that is my position.

There is also a supervisory committee to be created on which there will be seven producer representatives. They will be responsible for the ongoing operations of the program. They will be based on nominations submitted by producer groups.

I do not have concerns in that neighbourhood. The understanding is that there has to be a review in five years. In fact, the detailed agreement that is being prepared. . .I am a party to that, being a member of the implementation

[*Translation*]

M. Daynard: Plusieurs choses. J'ai signalé un certain nombre de problèmes car à notre avis ils sont graves. Dans la majorité ils sont relatifs au fait que la loi va plus loin que la question de protection du revenu.

Personnellement, je n'ai pas à me plaindre de la nature générale des consultations. Ce comité a été établi. Il comprenait un grand nombre d'agriculteurs. Ces agriculteurs avaient été choisis par d'autres agriculteurs. Nous avons eu beaucoup de réunions et de discussions. Le président du comité était Dennis Stephens, et il ne mérite que des louanges sur la manière dont il a mené les réunions.

Il n'y a plus maintenant qu'un petit groupe au sein du comité d'application. Les deux représentants des producteurs, Owen McAuly et moi-même, sont là parce que nous avons été nommés par l'ensemble du groupe et il nous ont demandé de les représenter. Nous sommes tous les deux étroitement liés à la Fédération canadienne de l'agriculture. Je n'étais pas présent lorsqu'ils sont venus témoigner hier.

Nous ne pouvons communiquer tous les renseignements en notre possession, mais d'une manière générale, chaque fois qu'Owen et moi-même estimions avoir des difficultés, nous consultions la base... dans l'Ouest et dans l'Est et souvent l'ensemble des groupes.

Il y a plusieurs points. J'ai parlé de la question d'équité. J'ai parlé des comités d'intervention spéciale et de certains libellés qui à mon avis ne cadrent pas avec les ententes conclues au sein des comités. Cependant, à mon avis, elles devraient également être considérées dans le contexte d'un processus tenant compte de ce que veulent les agriculteurs. D'une manière générale, nous sommes très satisfaits de l'ensemble, y compris du fait que ce projet de loi ait été proposé si rapidement. J'avais prévu que probablement pendant un an ils se serviraient de l'ancienne loi avant de déposer un projet de loi. Nous ne pouvons nous plaindre de la rapidité d'intervention.

M. Laporte: L'artice 19 du projet de loi prévoit un processus d'examen. D'aucuns s'inquiètent du caractère trop vague de ce processus d'examen. Premièrement, les modalités de cet examen devraient être définies davantage et deuxièmement, cet examen devrait avoir lieu avant la fin de la période de cinq ans. C'est ce que nous ont dit par exemple les Pools des Prairies. Je crois que la Fédération canadienne de l'agriculture en a également parlé. Qu'en pensez-vous vous-même?

M. Daynard: Je suppose que j'appuie la recommandation du comité de protection du revenu, c'est-à-dire un examen dans cinq ans. C'est ma position, elle n'a pas changé.

Il y a aussi ce comité de surveillance qui doit être créé et où siégeront sept représentants des producteurs. Ils seront responsables des opérations permanentes du programme. Leur nomination se fera sur la base de propositions faites par les groupes de producteurs.

Je n'ai pas d'inquiétude de ce côté. Il doit y avoir un examen dans cinq ans. En fait, l'accord détaillé qui est en préparation... J'y participe, étant membre du comité d'application, mais je ne peux pas vous informer de ce que

[*Texte*]

committee, but I am bound by the fact that I do not have the authority to release it. I can assure you it has some very tight requirements for a five-year review and for the structure of this supervisory committee.

Mr. Laporte: The concern expressed by both the CFA and Prairie Pools was that we should not be waiting for five years because we are going to find problems in this program—undoubtedly, as with each new program, we are going to find glitches. They thought it would be helpful to have a review process after one year. You do not accept that argument?

Mr. Daynard: I think it would be helpful to have a review after one year and a continuing review. In fairness, that is happening. Even though the committee formally dispersed in August when it submitted its final report, it has been called together several times since. Most of us are having our expenses picked up by the federal government to do this.

I am not here to defend the federal government, but I think it is difficult to be critical of it in that area. We have had an ongoing process of consultation on quite a few occasions. In fact, some people have been complaining about all the times they have to go to Winnipeg for these consultations. I see no reason not to believe that will not continue.

Clearly, as we go into year two, there are going to be some significant changes to the program. We have told our farmers that. We have also told our farmers that they have to have some level of trust. We got them this far, working in this operation with provincial governments, federal governments, and producer organizations, and none of us is going anywhere. We intend to make the program better in the future, not poorer.

Mr. Laporte: What you are saying would in some ways be at odds with what the CFA said yesterday, which was almost the opposite. They said they were putting their trust in the government in this program. Farmers are signing up not knowing exactly what they are signing yet, and there is a trust factor involved. It was almost like a warning in the sense that if the government does not come through in this, there are going to be some real problems.

The sense I got was that there was a little bit of nervousness about where the program would ultimately end up with the farmers signing a blank form, in a sense. You are saying almost the opposite of that.

Mr. Daynard: It is fair to say there is nervousness, recognizing that there are unknowns ahead in this program, recognizing that there will need to be changes in the second year. I would not say we are totally relaxed about this, but I do have confidence that the process is in place for sorting this out because it has worked up to this stage. It has worked the way it seems to in a lot of these cases; you sort things out in the committee and every so often there is something you have to go and talk to the ministers about, your own provincial minister and the federal minister.

[*Traduction*]

nous y disons. Je peux vous assurer cependant de modalités très strictes pour un examen quinquennal et pour la structure de ce comité de surveillance.

M. Laporte: La Fédération canadienne de l'agriculture et les Pools des Prairies nous ont tous deux dit qu'il ne faudrait pas attendre cinq ans car il va y avoir des problèmes dans ce programme—indubitablement, dans chaque nouveau programme, il y a toujours des petits problèmes. D'après eux, il serait utile de procéder à un examen après un an. Êtes-vous d'accord?

M. Daynard: Il serait utile de procéder à un examen après un an et de continuer. En toute justice, c'est ce qui arrive. Même si le comité s'est officiellement dissout en août quand il a soumis son dernier rapport, il a été depuis plusieurs fois de nouveau réuni. Pour la majorité d'entre nous, nos frais sont assumés par le gouvernement fédéral.

Je ne suis pas ici pour défendre le gouvernement fédéral, mais je crois qu'il est difficile de le critiquer en l'occurence. Il y a eu un certain nombre de consultations prolongées. En fait, certains se sont même plaints chaque fois qu'il leur a fallu aller à Winnipeg pour ces consultations. Je ne vois pas pourquoi cela ne continuerait pas.

Il est clair que pendant la deuxième année il y aura des modifications importantes à apporter au programme. Nous en avons prévenu nos agriculteurs. Nous leur avons également demandé de nous faire confiance. Nous avons pu progresser jusqu'à un certain point, en travaillant en collaboration avec les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et les organismes de producteurs, et nul n'a l'intention d'abandonner. Notre intention est de tout faire pour que le programme s'améliore et non pas le contraire.

M. Laporte: Vous nous dites pratiquement le contraire de ce que nous a dit hier la Fédération canadienne de l'agriculture. Ils nous ont dit qu'ils faisaient confiance au gouvernement dans ce programme. Les agriculteurs signent sans savoir exactement encore ce qu'ils signent et il y a un facteur de confiance. C'était presque un avertissement dans la mesure où selon eux, si le gouvernement ne tient pas ses promesses, il y aura des problèmes très réels.

J'ai eu l'impression qu'ils étaient un peu nerveux, se demandant à quoi aboutirait ce programme, car les agriculteurs signent pour ainsi dire un chèque en blanc. Vous nous dites pratiquement le contraire.

M. Daynard: Je pense qu'on peut parler de nervosité puisqu'il y a encore des inconnus dans ce programme; il faudra y apporter des changements la deuxième année. Je n'irai pas jusqu'à dire que cela ne nous inquiète pas du tout, mais je suis convaincu que les mécanismes sont en place pour régler ces problèmes, puisque jusqu'à maintenant, cela a marché. Dans de nombreux cas cela a très bien marché. Les problèmes sont réglés en général en comité sauf quelques fois où il est nécessaire d'aller consulter les ministres, le ministre de la province et le ministre fédéral.

[*Text*]

• 1210

That process has worked reasonably well to this stage. I am confident that if we, as farm organizations, can continue to work as well together nationally as we have up to this point, we will not be left out in the cold.

Even there, we recognize there is more than Mr. Mazankowski to deal with in getting a program like this through. Obviously he has had some interesting discussions with the Minister of Finance and presumably that process will continue, too.

Mr. Laporte: This is in a slightly different vein. One of the objectives in legislation with respect to agriculture is to try and maintain an environment where farmers know what they are getting into and that there is some objective to maintaining some sort of viable farming community throughout the country.

With respect to your area in Ontario and corn producers, do you think there is any problem with the fact that this bill has no cap on it, in the sense that there have been some comments from some corners saying we are having a program that, first of all, if there was a cap we could make it a richer program at the lower end and spread the money around a little more evenly?

Secondly—and this is actually true in Saskatchewan—some of the urban communities are going to be upset and will be asking why should they be supporting a large farmer. I wonder if you have some comments on that.

Mr. Daynard: I think that is more myth than reality. If you start to analyse this—and we have to some degree—we have a record of every commercial corn sale in Ontario that comes into our organization and to some degree the Ontario Corn Producers' Association and the Ontario soybean board and the Ontario Wheat Board have the same kind of data base that the Canadian Wheat Board has in western Canada, because the sales come in through us.

Our largest member, if I am not mistaken, is the Walpole Island Indian reservation, biggest farmer in Ontario and corn producer. The second biggest one, as I recall, is the Brethren of Early Christianity, which is a commune near Washington, Ontario. So you have to be careful whom you define as large farmers. There are seven brothers who farm together in a partnership farm—I cannot remember whether it is in Kent or Elgin—that would show up on our statistics as a very large farmer. So we think there are a lot of dangers when you start doing that. Also, if you start putting caps on "big farmers"—

The Chairman: I have a little problem, Mr. Laporte. If you get into subsequent questions it is going to take too long, and I want to go to Mr. Monteith. We have at least two more and Mr. Daynard has very little time. Mr. Monteith.

Mr. Daynard: Maybe I could just finish the point, though. We have a policy on that and our policy is that we are opposed to caps. We are having discussion with the present Government of Ontario to see if we can come to some common agreement on this, but we are already seeing signs of farmers becoming smaller farmers and making arrangements. To some degree you can create administrative problems when you do that as well. Plus you have to be

[*Translation*]

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de gros problèmes. Je suis convaincu que si nous, organismes agricoles, continuons à travailler aussi bien ensemble à l'échelle nationale comme nous l'avons fait jusqu'ici nous n'aurons pas à nous en plaindre.

Nous savons très bien que M. Mazankowski ne peut pas seul mettre en place un tel programme. Il est évident qu'il a dû avoir des discussions intéressantes avec le ministre des Finances et qu'il continuera à en avoir.

M. Laporte: Ma question suivante est un peu différente. Un des objectifs de la législation agricole est le maintien d'un environnement viable pour les agriculteurs.

Dans votre cas, en Ontario et chez les producteurs de maïs, pensez-vous que l'absence d'un plafond dans ce projet de loi est un problème? Selon certains, voici un programme qui, pour commencer, s'il était plafonné serait plus riche en amont et permettrait de répartir un peu plus équitablement l'argent?

Deuxièmement—et c'est tout-à-fait vrai en Saskatchewan—certaines des communautés urbaines ne vont pas être contentes et vont demander pourquoi elles devraient financer de gros agriculteurs. Qu'en pensez-vous?

M. Daynard: Je crois que cela tient plus du mythe que de la réalité. Si on fait une simple analyse—et c'est ce que nous avons fait dans une certaine mesure—nous enregistrons toutes les ventes commerciales de maïs de notre organisme en Ontario et jusqu'à un certain point l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, l'Office du soja de l'Ontario et l'Office du blé de l'Ontario ont le même genre de base de données que la Commission canadienne du blé dans l'Ouest canadien car les ventes passent par nous.

Notre plus gros membres, si je ne m'abuse, est la réserve indienne de l'île Walpole, notre plus gros agriculteur d'Ontario et notre plus gros producteur de maïs. Le deuxième, sauf erreur, est le Brethren of Early Christianity, commune près de Washington en Ontario. Il faut donc faire bien attention quand on parle de gros agriculteurs. Il y a sept frères qui travaillent en association dans une exploitation agricole—je ne me souviens plus si c'est dans le Kent ou dans le comté d'Elgin—qui dans nos chiffres correspondrait à de très gros agriculteurs. Il y a donc beaucoup de danger à se livrer à ce genre d'exercice. Aussi, si on commence à imposer des plafonds aux «gros agriculteurs»...

Le président: J'ai un petit problème, monsieur Laporte. Si je vous laisse poser d'autres questions cela prendra trop longtemps et je veux donner la parole à M. Monteith. J'ai encore au moins deux noms sur ma liste et M. Daynard a très peu de temps. M. Monteith.

M. Daynard: Je pourrais peut-être terminer ce que j'étais en train de dire. Nous avons une politique et notre politique s'oppose au plafond. Nous discutons en ce moment avec le gouvernement de l'Ontario pour voir s'il nous est possible de nous mettre d'accord sur cette question, mais nous constatons déjà que certains agriculteurs diminuent leurs opérations et prennent des arrangements. Dans une certaine mesure, quand on fait cela, on peut également créer

[*Texte*]

careful that your concept of what is a "legitimate-sized farmer" reflects today, not yesterday. There can be difficulties that way, too.

The Chairman: I am sorry I interrupted there, Mr. Daynard. Mr. Monteith.

Mr. Monteith (Elgin—Norfolk): Thank you, Mr. Chairman. Good morning, Mr. Daynard, welcome to the committee.

I want to deal with NISA for a moment, if I might. Yesterday we heard from a couple of individuals who, like yourself, were involved in the drawing up of the concept, that NISA and GRIP were considered as a team, so to speak, for agriculture producers. They felt they were going to push provincial governments to join in the NISA program since the federal government is prepared to go ahead with that. What is the feeling of the Ontario corn producers as to what is happening in Ontario with NISA?

Mr. Daynard: Number one, we are highly supportive of NISA. We see GRIP as being a program that is going to be the most beneficial in the short term, the short term being five years plus or minus. We see NISA being a program that looks very attractive for the longer term, as built up. To some degree we seen an analogy to RRSPs. My recollection is that it took Canadians several years to really appreciate what they did have with RRSPs and learn how to use them for their long-term financial well-being. We believe NISA can represent a comparable type of approach in agriculture, and we would like to get it under way.

• 1215

The Ontario Minister of Agriculture and his colleagues said they were supportive of NISA. At the same time, though, they have not said they are likely to implement it for the current year. In fact, the Ontario farm organizations collectively are doing what we can to try to change that view. We believe NISA should also be implemented for this coming year. We are going to do everything we can as producer organizations in our province to bring that about.

It is not just grains and oilseeds. That is horticulture producers. At the moment, out of all of these changes being made, the horticulture producer really does not have any promise of any new program for next year. This is a major concern to us as corn producers because it is by and large the way we operate in Ontario among farm organizations. If NISA were in place for the current year, then it could be available for all producers.

Mr. Monteith: Because there is no specific crop for NISA, is it an overall coverage?

Mr. Daynard: It is an overall farm income. It cannot start from scratch because everybody starts with an account with NISA with nothing in it. It is pretty hard to get benefit out of a zero account unless you can create deficits, which is not in the cards for this program. In the long term, NISA could look like a very attractive program.

[*Traduction*]

des problèmes administratifs. En plus, il faut être prudent et s'assurer que ce concept de «agriculteur de taille légitime» reflète la réalité d'aujourd'hui et non pas celle d'hier. Il peut également y avoir des difficultés à ce niveau.

Le président: Je m'excuse de vous avoir interrompu, monsieur Daynard. Monsieur Monteith.

M. Monteith (Elgin—Norfolk): Merci, monsieur le président. Bonjour, monsieur Daynard, bienvenue à notre comité.

J'aimerais pendant un instant parler du CSRN. Hier nous avons entendu des témoins qui comme vous ont participé à l'élaboration de ce concept, à savoir que le CSRN et le RARB étaient considérés comme un tandem, pour ainsi dire, pour les producteurs agricoles. Ils voulaient inciter les gouvernements provinciaux à se joindre au programme du CSRN puisque le gouvernement fédéral est prêt à commencer. Que pensent les producteurs de maïs de l'Ontario du sort du CSRN en Ontario?

M. Daynard: Premièrement, nous sommes tout à fait pour le CSRN. Nous considérons le RARB comme un programme qui sera des plus bénéfiques à court terme, ce court terme représentant plus ou moins 5 ans. Nous considérons le CSRN comme un programme très séduisant à plus long terme. Dans une certaine mesure nous voyons une analogie avec les REER. Il me semble qu'il a fallu plusieurs années aux Canadiens pour vraiment comprendre ce que les REER représentaient et apprendre à s'en servir pour leur bien-être financier à long terme. Nous croyons que le CSRN représente un type comparable de démarche dans le domaine agricole et nous aimerions que cela démarre plus vite.

Le ministre ontarien de l'Agriculture et ses collègues ont dit qu'ils appuyaient le CSRN. En même temps, cependant, ils n'ont pas dit qu'ils le mettraient vraisemblablement en vigueur cette année. En fait, collectivement, les organismes agricoles de l'Ontario font ce qu'ils peuvent pour essayer de les faire changer d'avis. Nous croyons que le CSRN devrait également être mis en vigueur cette année. Nous allons faire tout ce que nous pouvons en tant qu'organisme de producteurs dans notre province pour que cela arrive.

Il ne s'agit pas simplement de céréales et d'oléagineux. Il y a les producteurs horticoles. A l'heure actuelle, dans tous les changements apportés, les horticulteurs ne peuvent vraiment pas compter sur un nouveau programme pour l'année prochaine. Cela nous inquiète en tant que producteurs de maïs car d'une manière générale c'est ainsi que nous fonctionnons en Ontario dans les organismes agricoles. Si le CSRN était mis en place cette année, il pourrait alors être accessible à tous les producteurs.

M. Monteith: Comme il n'y a pas de récolte particulière pour le CSRN, est-ce une couverture universelle?

M. Daynard: C'est un revenu agricole universel. Il ne peut partir de zéro car tout le monde commence avec un compte de CSRN sans rien dedans. Il est assez difficile de tirer des bénéfices d'un compte nul à moins de créer des déficits, ce qui n'est pas prévu dans ce programme. A long terme, le CSRN pourrait devenir un programme très séduisant.

[*Text*]

Mr. Monteith: How do the Ontario corn producers deal with the rumour going around in Ontario that land prices have escalated somewhat because of the confidence or the certainty they see in agriculture with the GRIP and NISA programs?

Mr. Daynard: I am not unduly troubled by that. I have heard those comments and seen evidence of this.

First of all, you have to recognize that present land prices are reflecting ridiculously low prices of commodities. If they recover somewhat from that, I do not have any difficulty.

Second, in many cases this land and this money is not going to rich people in the towers of downtown Toronto. Often it goes to retired farmers in the neighbourhood, and that is also their retirement income.

Third, we told farmers that we have a good program in place and to some degree it is up to them whether they use it intelligently for farm income support or whether they blow it all by bidding the price of land out of sight. I do not think a lot of farmers are going to do that. Farmers learned some pretty good lessons during the 1980s. One of them is not to assume that happy days are here to stay.

Mr. Monteith: You indicated in your comments the number of producers who would enrol in Ontario. I wonder if you might expand on that.

Mr. Daynard: It is hard to get a feeling on a number of producers because, quite frankly, we do not really know how many producers we have or how many farms we have in Ontario. We know about 25,000 members sell corn, which is our membership. But some of these producers may have 5 acres of crop and some may have 2,000.

We think on an acreage basis. At the beginning, our target as producer organizations was to have about 85% of the acreage participated. We think the program would be judged a success at that stage. We would then be in a position as a producer organization and also as people in government to say this was a good program, something went wrong, and tough, if you were not in the program.

You can do that if you have a high level of sign-up. You cannot do it with 50% participation. You can say it, but you may have a whole new board of directors at the next annual meeting.

It looks like we will exceed that 85% figure. It is a little hard to say at this stage, but crop insurance people have been selling the program actively in Ontario for several weeks now. The response we are getting at our meetings is very good. . .a lot of questions, some scepticism, a view that they are signing up for the long term and we cannot be 100% sure what is going to happen with the program in the long term. We say that is valid. But even in this program, if you want to look at it crudely and ask what kind of pay-out do you expect to get in the first year and what is the premium going to cost you for four years, our guess is that the farmer is still money ahead.

[*Translation*]

M. Monteith: Quelle est la réaction des producteurs de maïs ontariens à la rumeur d'escalade du prix des terres à cause de la confiance ou de la certitude provoquée par le RARB et le CSRN?

M. Daynard: Cela ne me trouble pas outre mesure. J'ai déjà entendu ces commentaires et j'en ai vu la preuve.

Pour commencer, il faut reconnaître que les prix actuels des terres sont le reflet du prix ridiculement bas des produits. Si ces prix se redressent un peu, je n'y vois pas d'inconvénient.

Deuxièmement, dans de nombreux cas, ces terres et cet argent ne vont pas aux riches des tours du centre-ville de Toronto. Souvent ils vont aux agriculteurs retraités du coin et c'est également leur revenu de retraite.

Troisièmement, nous avons dit aux agriculteurs que nous avions en place un bon programme et que dans une certaine mesure c'était à eux de voir s'ils l'utiliseraient intelligemment comme soutien au revenu agricole ou s'ils le gaspilleraient d'un seul coup en provoquant un renchérissement astronomique des terres. Je ne pense pas que beaucoup d'agriculteurs en aient l'intention. Les agriculteurs ont appris d'assez bonnes leçons pendant les années 80. L'une d'entre elles est de ne pas croire que les jours gras sont là pour toujours.

M. Monteith: Vous avez parlé du nombre de producteurs qui s'inscrivaient en Ontario. Pourriez-vous nous en dire un peu plus?

M. Daynard: Il est difficile de se faire une idée du nombre de producteurs car, en toute honnêteté, nous ne savons pas réellement combien de producteurs nous comptons ou combien il y a d'exploitations en Ontario. Nous savons qu'environ 25,000 membres vendent du maïs, ce sont nos adhérents. Mais certains de ces producteurs peuvent avoir cinq acres plantés et d'autres 2,000.

Pensons en termes de superficie. Au début, notre objectif en tant qu'organisme de producteurs était de parvenir à une participation d'environ 85 p. 100 de la superficie. Nous pensions que le programme serait jugé comme une réussite à ce niveau. Nous aurions alors pu en tant qu'organisme de producteurs et aussi en tant que représentant du gouvernement dire que c'était un bon programme, que si quelque chose n'a pas marché c'est tant pis pour vous si vous n'étiez pas membre du programme.

On peut le faire si le degré de participation est élevé. On peut le faire à 50 p. 100. On peut le dire mais il est possible que lors de la réunion annuelle suivante, tout le conseil d'administration ait changé.

Il semblerait que nous allons dépasser ce chiffre de 85 p. 100. C'est un peu difficile à dire maintenant, mais les responsables de l'assurance-récolte vendent activement ce programme en Ontario depuis maintenant plusieurs semaines. La réaction que nous obtenons lors de nos réunions est très bonne. . . Beaucoup de questions, un peu de scepticisme, l'idée de signer à long terme, de ne pas être sûr à 100 p. 100 du destin de ce programme à long terme. Nous disons que c'est tout à fait valide. Mais même dans ce programme, si vous voulez être direct et demander à quel genre de versement s'attendre pendant la première année et quel sera le coût des cotisations pour quatre ans, nous croyons fermement que l'agriculteur s'y retrouvera.

[*Texte*]

• 1220

Mr. Monteith: In the special measures committee you have indicated that you felt there should be something in the legislation that spells out that there would be producer groups as a part of that. I do not share your concern or your scepticism about the fact that there would be producers on those committees. I think it is evident from the commitment of this government to the review of agriculture that is under way, and with the start of the safety net programs back in 1990, that the government looks to producers for consultation, and looks to producers to help form the legislation that is going to carry them through the future. I do not share your concern with that, particularly when the fact is that we have shown that commitment to agriculture.

Mr. Daynard: This is a long-term piece of legislation. The understanding from the producers and the committee is that we are looking at a 15-year horizon from our point. We are not looking at the present situation; we are looking at what possibilities could be down the road. We think from the producers' standpoint the best way for us to guarantee that is to have a little bit more teeth in this legislation in terms of producer participation in this type of process.

Mr. Monteith: Given the fact that it will be reviewed within five years, and you have indicated that committees will be looking at that, perhaps at some time they might take a look at what changes need to be made, if any.

Mr. Daynard: In five years' time we would look at the details of the program, but I have not seen any place where it says you would automatically have a review of the legislation in five years.

Mr. Monteith: No, you are right, but it would be a review of the program, and if necessary we might have to amend the legislation to make changes that would come out of any review conducted by producer organizations, producer participation.

Mr. Daynard: I think that with some minor changes in wording you can take care of that from the beginning.

Mr. Vanclief (Prince Edward—Hastings): I want to thank Mr. Daynard for coming this morning and offering what I agree are necessary improvements that we as the committee should make sure get carried through in his bill.

I would like you to take a minute to comment on the effectiveness of this whole legislation on the GRIP-NISA type of program if we do not have more assurance of equity, and at the same time tell us, if NISA is not taken up, can we have equity? I would like at the same time to ask Mr. Wilson if he is prepared to make a brief comment on how and where he sees a GRIP program fitting in in the horticultural sector.

Mr. Daynard: I share your concerns about NISA. Producers across the country do too. We have said let us put on a major pitch to see what we can do as producers to get NISA as a national program. At the moment only the Government of Saskatchewan has approved it. In fact we are arguing in Ontario that if the Government of Saskatchewan can afford it maybe even the Government of Ontario can afford it. The Government of Ontario obviously has other

[*Traduction*]

M. Monteith: Dans le comité d'intervention spéciale, vous avez indiqué qu'à votre avis, il devrait y avoir quelque chose dans la loi qui stipule que les groupes de producteurs devraient en faire partie. Je ne partage pas votre inquiétude ou votre scepticisme quant à la nécessité de la présence de producteurs au sein de ces comités. Je crois qu'il est évident, compte tenu de l'engagement de ce gouvernement vis-à-vis de l'examen de l'agriculture actuellement en cours, et du lancement des programmes de protection du revenu en 1990, que ce gouvernement consulte les producteurs et attend d'eux qu'ils l'aident à formuler les lois qui assureront leur avenir. Je ne partage pas votre inquiétude, compte tenu surtout de l'engagement que nous avons manifesté envers l'agriculture.

M. Daynard: C'est une mesure législative à long terme. Selon les producteurs et les membres de ce comité, l'horizon se trouve à 15 ans. Il ne s'agit pas de la situation actuelle; il s'agit des perspectives d'avenir. Nous croyons que du point de vue des producteurs, la meilleure manière pour nous de le garantir est de donner un peu plus de poids à cette loi en faisant participer les producteurs à ce type de processus.

M. Monteith: Etant donné qu'elle sera examinée dans cinq ans, et que vous avez indiqué que des comités étudieront cette question, il est possible qu'à un certain moment ils proposent des changements si cela s'avère nécessaire.

M. Daynard: Dans cinq ans nous étudierons les détails du programme, mais je n'ai vu aucune disposition qui prévoit un examen automatique de la loi dans cinq ans.

M. Monteith: Non, vous avez raison, mais c'est un examen du programme, et si nécessaire il se peut qu'il nous faille modifier la loi pour apporter les changements jugés nécessaires après un examen fait par les organismes de producteurs, grâce à cette participation des producteurs.

M. Daynard: Je crois qu'en procédant à des changements mineurs dans le libellé, on pourrait régler cette question dès le départ.

M. Vanclief (Prince Edward—Hastings): Je tiens à remercier M. Daynard d'être venu ce matin et de nous offrir ce que je considère moi-même comme des améliorations nécessaires à ce projet de loi pour qu'il soit adopté par notre comité.

J'aimerais consacrer une minute à l'efficacité de cette loi vis-à-vis de programmes de type RARB et CSRN si l'équité n'est pas assurée, et en même temps savoir, si le CSRN n'est pas adopté, l'équité est-elle possible? J'aimerais en même temps demander à M. Wilson s'il serait disposé à faire un petit commentaire sur la manière dont il voit un programme RARB s'intégrer dans le secteur horticole.

M. Daynard: Je partage vos inquiétudes au sujet du CSRN. Les producteurs canadiens aussi. Nous avons dit: mettons les bouchés doubles pour voir ce que nous pouvons faire en tant que producteurs pour que le CSRN deviennent un programme national. Pour le moment, seul le gouvernement de la Saskatchewan l'a approuvé. En fait, nous disons en Ontario que si le gouvernement de la Saskatchewan peut se l'offrir, peut-être que même le gouvernement de

[*Text*]

people in need at the moment as well and we are quite cognizant of that, but we are pushing for that.

The legislation is good. I do not want to come across as condemning the legislation in a blanket manner. At the producer level and with a committee of this make-up we were able to come up, after a lot of debate, with a solid national consensus across the country. This was the Canadian Federation of Agriculture and the National Farmers Union. The horticulture sector, quite frankly, was not represented directly on that committee, but a lot of other groups were, and we came up with a definition of equity.

• 1225

That has been a major concern in western Canada and Ontario. The farmers in Quebec published a document a couple of years ago called *Une question d'équité*. It has been a concern right across the board. Having achieved that, it certainly would be satisfying from my standpoint if indeed that was in legislation for these kinds of programs rather than our having to argue about it continuously down the road and scratching away into the files some place to find one of the old reports of that committee.

I do not sense any great reluctance on the part of Agriculture Canada officials to do that. My sense is that it may even have been a bit of an oversight.

Mr. Jeff Wilson (Member, Ontario Corn Producers' Association): It is interesting from the horticulture perspective on this question, because while horticulture did not participate in the grains and oilseeds initial discussion, the grains and oilseeds section nationally has kept the horticulture industry fairly abreast of developments, to the point that horticultural farmers are very interested in the concepts of both GRIP and NISA. Obviously the level of questions we have and the numbers are far greater, simply because with all the nuance related to a relatively small range of crops to approximately 126 produced on a national basis within the confines of horticulture or minor use type crops, it really tends to compound the issue. On the basis of the information presented so far, the asparagus industry nationally at the Canadian Horticultural Council has agreed to push for a 1991 GRIP program, to have it in place for producers right now. That in essence is who I am representing here today.

I would also suggest that the Ontario potato industry is very interested. Yet in talking around the Canadian Horticultural Council tables during the past week, potatoes are another commodity that would certainly lend themselves to the concepts, but we get into this real mire of relationships between provinces and between the federal and provincial governments. The concern of the producer is that we are being left out in the cold.

[*Translation*]

l'Ontario peut aussi se l'offrir. Il est évident que le gouvernement de l'Ontario a d'autres nécessiteux dont il doit s'occuper, et nous en sommes tout à fait conscients, mais nous ne nous laissons pas oublier.

La loi est bonne. Je ne voudrais pas qu'on croit que je condamne globalement la loi. Au niveau du producteur et avec un comité de ce calibre, nous avons pu, après de nombreux débats, aboutir à un consensus national solide. Lorsque je dis nous, il s'agissait de la Fédération canadienne de l'agriculture et du Syndicat national des cultivateurs. A vrai dire, le secteur de l'horticulture n'était pas représenté à ce comité, mais beaucoup d'autres groupes y étaient, ce qui nous a permis de définir la notion d'équité.

C'est ce qui a le plus inquiété l'ouest du Canada et l'Ontario. Au Québec, les agriculteurs ont publié il y a quelques années un document intitulé *Une question d'équité* ce qui prouve que cela préoccupe aussi le Québec. Je préférerais, pour ma part, que cette notion soit inscrite dans la loi concernant ces programmes, ce qui nous éviterait d'avoir à nous battre continuellement au fil des ans et de devoir fouiller pour trouver les vieux rapports du comité.

D'ailleurs, les gens d'Agriculture Canada me semblent assez disposés à le faire, au point où j'ai l'impression qu'il s'agit uniquement d'une omission.

M. Jeff Wilson (membre de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario): La perspective du secteur de l'horticulture est intéressante. En effet, même si l'horticulture n'a pas participé aux discussions premières qu'ont eues les producteurs de céréales et d'oléagineux, ceux-ci ont toujours tenu au courant des événements le secteur de l'horticulture, au point même où les horticulteurs se montrent fort intéressés par les posibilités qu'offrent les deux régimes. Bien sûr, les horticulteurs ont beaucoup de questions et représentent beaucoup de produits. En effet, si d'autres secteurs ne produisent qu'une gamme assez restreinte de cultures, les horticulteurs en récoltent pour leur part environ 126 à l'échelle nationale—et j'inclus ceux qui récoltent certaines cultures moins fréquentes. Vous voyez que cela augmente le problème. D'ailleurs, à la lumière de l'information qui leur avait été présentée, les cultivateurs d'asperges ont décidé, à l'échelle nationale, de demander au Conseil canadien de l'horticulture de mettre sur pied dès maintenant un régime d'assurance du revenu brut qui s'appliquerait aux producteurs pour 1991. Ce sont d'ailleurs eux que je représente ici aujourd'hui.

Le secteur de la culture de la pomme de terre de l'Ontario s'est montré aussi très intéressé. D'après ce que j'ai entendu la semaine dernière à la réunion du Conseil canadien de l'horticulture, ces régimes pourraient s'appliquer très bien aussi aux pommes de terre. La difficulté, c'est de finir par comprendre quel rôle jouent dans tout cela les provinces par rapport au gouvernement fédéral. Les producteurs s'inquiètent d'être laissés sur le carreau.

[*Texte*]

Minister Mazankowski addressed the banquet of the Canadian Horticultural Council on Tuesday evening, and he had a good speech on the basis of 1992 and 1993 about how some of these programs could play out. But just to reiterate Terry's concern from an Ontario perspective, 1991 is the crucial deciding factor. It has to be addressed. There is a lot of producer interest, though, in the development of these types of programs. To turn that around, there is also some concern and reluctance with the bill itself to arbitrarily throw out ASA. Some horticultural crops have been able to participate in those types of programs in the past. To essentially throw it out on the basis of GRIP when there is some concern that at most there might be one or two horticultural crops included in the 1991 GRIP program...

The Chairman: Thank you, Mr. Wilson.

Mr. Langdon (Essex—Windsor): First to Mr. Daynard and Mr. Wilson, welcome. As somebody from Essex County, the message you have been putting forward this morning, especially you, Terry, is not new but very important, I think, for this committee to hear, especially the concern that this third line of defence be considered just as crucial in Ontario as in other parts of the country. Certainly there are parts of Ontario in which the farm industry has done reasonably well, but there are other parts, like Essex County and Kent County, which have not, and for them to be left out would be a serious mistake.

Your point about equity, too, I think is something Ontario producers have stressed to me again and again. We set up far too many of our farm programs in this country with the western farmer in mind, understandably given where the bulk of much of our export production is, but I think if we are going to have equity across the country, you have to see it applied fairly to Ontario farmers too.

• 1230

This is especially true from the perspective of my county in the case of horticultural crops. The absence of horticultural crops from GRIP's coverage in some other parts of Ontario may not loom as large, but for farmers in my constituency and farmers in my county this is a major gap.

I have two basic questions I would like to put with that background. The first is that some producers who have talked to me about this are concerned that the 15-year moving average for GRIP is going to make the program look like a good bet for the first few years but a problem once you get into years four, five, six, seven, because some of the low prices we have been experiencing will start to be reflected more largely in the moving average at that stage. I would like you to comment on whether you think that concern is justified and whether it might make sense to see cost of production considerations reflected in the way GRIP provides its support.

[*Traduction*]

Le ministre, M. Mazankowski, a prononcé un excellent discours lors du banquet de mardi soir dernier du Conseil canadien de l'horticulture, et il a expliqué comment certains de ces programmes s'appliqueraient en 1992 et en 1993. Mais comme le disait mon collègue en parlant de l'Ontario, c'est l'année 1991 qui sera décisive, et il ne faut pas l'oublier. Les producteurs s'intéressent beaucoup à la façon dont se dessinent ces types de programmes. Mais ils s'inquiètent aussi, par ailleurs, devant l'initiative du projet de loi de rejeter arbitrairement la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Après tout, ce type de programme a déjà profité par le passé à certains produits horticoles. Par conséquent, l'idée de rejeter du revers de la main la loi pour adopter le régime d'assurance du revenu brut, alors que le programme de 1991 ne s'appliquera peut-être qu'à un ou deux produits horticoles...

Le président: Merci, monsieur Wilson.

M. Langdon (Essex—Windsor): Bienvenue à messieurs Daynard et Wilson. Comme je viens moi-même du comté d'Essex, je sais à quel point le message que vous avez voulu nous transmettre aujourd'hui, particulièrement monsieur Daynard, est important pour le comité, même s'il n'est pas nouveau. Vous voudriez aussi que cette troisième ligne de défense joue un rôle aussi crucial en Ontario qu'ailleurs au Canada. Bien sûr, le secteur agricole a eu un bon rendement dans certaines parties de l'Ontario, mais ailleurs, comme dans le comté d'Essex et celui de Kent, cela ne fut pas le cas, et c'est pourquoi nous aurions grandement tort d'exclure les agriculteurs de ces régions.

J'ajouterai aussi que les producteurs ontariens ne cessent de me parler à moi aussi de la question d'équité. Beaucoup trop de nos programmes agricoles ont été conçus au Canada pour les agriculteurs de l'Ouest, ce qui se comprend, étant donné que c'est de cette région que provient la plus grande partie des produits agricoles que nous exportons. Mais si l'on veut vraiment avoir un programme équitable, il devient essentiel de l'appliquer aussi aux agriculteurs ontariens.

C'est particulièrement vrai dans mon comté et dans le cas de l'horticulture. Que le régime d'assurance du revenu brut ne s'applique pas aux cultures horticoles peut ne pas causer de grands problèmes dans certaines parties de l'Ontario, mais pour les agriculteurs de ma circonscription et de mon comté, c'est dramatique.

C'est avec ces commentaires en exergue que j'aimerais maintenant poser deux questions. Tout d'abord, certains producteurs qui se sont adressés à moi m'ont dit s'inquiéter de la moyenne mobile de 15 ans prévus au régime universel: en effet, d'après eux, cette méthode pourra rendre le programme très attrayant pendant les premières années, mais pourrait se révéler problématique quatre, cinq, six ou même sept ans après le début du programme, puisque c'est à ce moment-là que la baisse des prix que l'on connaît commencera à se refléter dans la moyenne mobile. Pensez-vous que les producteurs aient raison de s'inquiéter? De plus, pensez-vous que le régime d'assurance pourrait tenir compte du coût de la production?

[*Text*]

You have talked about some of the problems with the Agricultural Stabilization Act being repealed entirely. It is certainly going to leave some of the people in my constituency completely out in the cold. How would you handle this? What sorts of suggestions would you make about the way in which this legislation might be amended? Do we just repeal part of the ASA? How would you go at that problem that you have identified?

Mr. Daynard: Your comments about Essex and particularly southwestern Ontario I agree with completely. Southwestern Ontario is a major grain producing area and in fact has a lot of the same characteristics as you find in the Canadian Prairies. Grain farmers are in the same boat no matter what part of Ontario or Quebec they are in, or the Maritimes. We know those people well. In fact when all the producers across the province sat down around the table, we learned we were all in the same country and in fact the problems were common everywhere.

But Essex is perhaps particularly unique. It was hammered as hard by the drought in 1988 as almost any other place in the country. There is just a heavy dependence on this. Our reading in Essex is that there is solid support for this program. There was a meeting a couple of weeks ago. There were 250 people. We had a meeting the other night in Lambton County where there were 470 people. As near as I can figure, that was a quarter of the farmers in the whole county who came out to one meeting and showed their interest and support.

I spent quite a bit of time looking at projections of the 15-year moving average. The Ontario Ministry of Agriculture and Food has looked at this. The National Grains Bureau has looked at it. The best guess is that the 15-year moving average will mean a stable level of support, perhaps increasing slightly in current dollars. But if you put that into inflation-adjusted currency, it means a downward progression.

On the other hand, that is reality. It does not matter whether you are talking about wheat in Saskatchewan or corn in Ontario, it is the same pattern. If you trace the price for a hundred years, the real value has trended down. Our problem is not the downward trend. Our problem is what happened in 1985—it just plunged. If it is a slow progression, improvement and technology helps us to adjust that.

• 1235

We also grow in Essex County about 130 to 140 bushels of corn to the acre. Back in 1950 we produced about 50 bushels per acre. So improved technology does help to overcome that. Our sense is that provided we have that long-term trend we can adjust to that. In fact, if we do not adjust to that, then we could end up being not competitive with the rest of the world. We take pride in being competitive in the grain industry in Ontario.

[*Translation*]

Vous avez affirmé accepter difficilement que l'on abroge du tout au tout la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Il est évident que cette abrogation laissera certains de mes agriculteurs sur le carreau. Qu'en pensez-vous? Que pouvez-vous nous suggérer comme amendement au projet de loi? Suffirait-il d'abroger uniquement une partie de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles? Comment aborderiez-vous le problème que vous avez identifié?

M. Daynard: Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit au sujet du comté d'Essex et particulièrement au sujet du sud-ouest de l'Ontario. C'est une grande région céréalicultrice, qui présente beaucoup des caractéristiques que vous trouvez dans les Prairies. Les céréaliculteurs sont tous logés à la même enseigne, qu'ils viennent de l'Ontario, du Québec ou des Maritimes. Ce sont des gens que nous connaissons bien. D'ailleurs, lorsque nous les avons réunis à la même table, nous avons pu constater à quel point nous faisions partie du même pays et à quel point les problèmes se ressemblaient partout.

Mais le cas de l'Essex est unique: cette région a été frappée plus durement que partout ailleurs au pays par la sécheresse de 1988. Voilà pourquoi, d'après ce que nous avons pu constater, les agriculteurs d'Essex dépendent grandement de programmes comme celui-ci, et appuient majoritairement cette proposition-ci. Il y a quelques semaines, nous avons rencontré 250 agriculteurs, et l'autre soir encore, nous en avons rencontré 470 du comté de Lambton. D'après mes calculs, cela représente 25 p. 100 de tous les agriculteurs canadiens qui seraient venus nous rencontrer pour montrer leur intérêt et leur appui.

J'ai étudié longuement les projections que l'on a faites de la moyenne mobile de 15 ans. Le ministère ontarien de l'Agriculture et de l'Alimentation, ainsi que le Bureau national des grains, ont aussi fait de même. D'après nos évaluations les mieux fondées, cette moyenne mobile de 15 ans pourra se traduire en un soutien financier assez stable qui pourrait même augmenter en dollar actuels. Toutefois, si vous ajustez les chiffres pour tenir compte de l'inflation, ce soutien ne peut qu'être à la baisse.

Mais évidemment, c'est cela la vraie vie. Que l'on parle du blé de la Saskatchewan ou du maïs de l'Ontario, le même phénomène se reproduit: si vous regardez l'évolution des prix depuis 100 ans, leur valeur réelle a chuté. Ce ne sont pas les tendances à la baisse qui nous gênent. Ce qui nous gêne, c'est la chute que nous avons connue en 1985. Si la progression est lente, qu'elle soit à la baisse ou à la hausse, nous pouvons nous rajuster avec l'aide de travaux d'amélioration et de nouvelles technologies.

Dans le comté d'Essex, il pousse de 130 à 140 boisseaux de maïs l'acre. Dans les années 50, nous n'en produisions que 50 l'acre. Vous voyez qu'il est possible de progresser avec de nouvelles techniques. Nous sommes convaincus que si la tendance se maintien à long terme, nous pouvons nous y ajuster. D'ailleurs, en ne nous ajustant pas, nous ne pourrions continuer à concurrencer avec les autres pays. L'industrie céréalière de l'Ontario est fière d'être concurrentielle avec les autres.

[*Texte*]

Our costs of growing grain are as efficient and as competitive as any place in the world. They certainly are as competitive as they are in the United States and much more so than many other areas. So we think the 15-year moving average, as we can project it, gives reasonable protection to us.

We looked at doing it on a basis of cost to production and there is solid support. In Quebec they are going to base it on a certain percentage of cost to production, but there are some problems with that—how to define it and measuring it. The farmers in Quebec tell us that they are pleased with their approach, but they also have to spend several months a year with the government, negotiating what is the cost of production. So there are some flaws to that.

As far as repealing ASA entirely and leaving other commodities out in the cold—I believe that was your term—I do not think I want to imply that this automatically is happening. But I think it is legitimate for you as a committee to ask the questions, and particularly when you meet with the Agriculture Canada people, how they are addressing those needs. It may well be that they can address those properly or are addressing them by regulation and so on. I think it is important that it be considered.

Quite frankly, although I represent grain producers and I am a grain producer, I do not feel I have the confidence to say whether they do or whether they do not handle those. I was not anticipating a total repeal of that legislation and it left me with a little nervousness as to whether the job was really done.

Mr. Langdon: I have one last point—

The Chairman: I would say it was up to Mr. Daynard. He has a plane to catch and there is a taxi waiting.

Mr. Langdon: I understand that levels of support that have been provided in some provinces are higher than levels of support in other provinces under GRIP. For instance, Ontario's is higher than Manitoba has been prepared to provide.

Can we really talk about a national approach if we still have these different levels of percentage coverage that the programs provide? Do we not have to tackle that at some stage?

Mr. Daynard: In fact, we have. That is where this principle of equity applies. It was recognized that certain commodities, by their nature, are much more variable in price than others, or in production. If you try to grow a crop in an area that it is not particularly well adapted to—and that can apply to crops in Ontario as well as any other place—you get much greater variability.

The question is, should government money be used to make up for those natural differences that are in there? If you try to grow a crop where it is not particularly well adapted, if you get a high variability, should government money make up for that difference? The view is no, not in the long term. Over a long term, you should be putting roughly the same amount of support into a commodity relative to the value of the commodity, not necessarily in any given year but over a period of time.

[*Traduction*]

Nos coûts de production sont tels que nous sommes aussi rentables et aussi concurrentiels que n'importe quel autre industrie céréalière du monde. Nous n'avons rien à envier des États-Unis, et occupons une place de choix par rapport à bien d'autres régions. Voilà pourquoi nous pouvons affirmer que cette moyenne mobile étalée sur 15 ans nous protège de façon raisonnable.

Nous avons envisagé utiliser comme point de base le coût de production, et nos agriculteurs semblent être bien d'accord. Au Québec, on se servira comme point de départ d'un certain pourcentage du coût de production, ce qui pose certains problèmes, car il faut définir ce pourcentage et le mesurer. Les agriculteurs québécois nous affirment être satisfaits de cette méthode, mais cela les oblige toutefois à négocier le coût de production pendant plusieurs mois par an avec le gouvernement. Cette méthode n'est donc pas l'idéal.

En ce qui concerne l'abrogation de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et l'éventualité qu'on laisse certains autres produits sur le carreau, comme vous l'avez dit, il ne faut pas croire que c'est ce qui se produira automatiquement. Mais le comité a tout à fait le droit de poser la question, particulièrement aux représentants d'Agriculture Canada. Peut-être sera-t-il possible de tenir compte de ces produits-là dans les règlements, par exemple. Il est important d'y réfléchir.

A vrai dire, même si je représente les céréaliculteurs et que j'en suis un moi-même, je n'ose pas me prononcer sur le fait qu'ils sont d'accord ou non avec l'abrogation. Moi-même, je ne m'attendais pas à ce que l'on propose l'abrogation pure et simple de la loi, et je me demandais avec un certain malaise si nous avions vraiment obtenu ce que nous voulions.

M. Langdon: Une dernière question...

Le président: Cela dépend de M. Daynard, car son taxi l'attend pour le conduire à l'aéroport.

M. Langdon: Si je comprends bien, les provinces n'offrent pas toutes le même soutien financier en vertu du régime d'assurance du revenu brut. Ainsi, l'Ontario offre plus que n'est prêt à le faire le Manitoba.

Comment peut-on véritablement parler de démarche nationale alors que les provinces n'assurent pas toutes au même niveau leurs agriculteurs? Ne faut-il pas se poser la question?

M. Daynard: En fait, nous nous la sommes posée, et c'est justement ici que doit s'appliquer le principe de l'équité. Il faut reconnaître que le prix de certaines denrées ou leur production fluctuent beaucoup plus que d'autres, vu leur nature. En effet, prenons le cas de l'Ontario ou de n'importe quelle autre province: si vous essayez de faire pousser dans une région une culture qui n'y est pas particulièrement adaptée, l'indice de fluctuation grimpe.

En fait, le Trésor public devrait-il servir à combler ces variations naturelles? Si vous tentez de faire pousser une culture dans un sol auquel elle n'est pas bien adaptée, et si votre production fluctue beaucoup, les fonds publics devraient-ils servir à combler la différence? Les producteurs estiment que non, en tout cas pas à long terme. En effet, à long terme, le soutien financier apporté à un produit doit quand même être proportionnel à sa valeur, pas nécessairement au cours d'une année donnée, mais au fil du temps.

[*Text*]

When you make those kinds of calculations you find out that with that amount of money you can support some at a higher level than others, and that is where that calculation. . . In fact, we are going to be offering support for a number of commodities in Ontario in this coming year at the 80% level, 80% of historic average yield.

Other commodities elsewhere in the country will be at 70%. If you look at the amount of government money it takes to do that, we are on the low side in Ontario. For example, the total premiums for the corn program will be 13.5% of the value of the support level. I believe durum wheat in Saskatchewan will be about 26%.

• 1240

That is the reason we have not applied the principle exactly, but we have said it is a principle. There is one in here of regional diversity and needs that we have recognized.

We have said that for durum wheat in Saskatchewan it does not matter what the cost is—70% is as low as we want to go for a major crop. It could well be that if you wanted to grow corn in Saskatchewan, though, the appropriate level might be 10% because it is not well adapted to the province. That is the principle. The numbers that have come out of those levels of support do reflect that principle of equity, as well as other principles, too.

The Chairman: Thank you, gentlemen. I got word that the taxi is very anxious and not inclined to wait much longer. Mr. Daynard, for your protection, I want to thank you and allow you to go. Thank you so much for coming.

Mr. Daynard: I appreciate the opportunity. I am nervous about leaving the impression that catching a plane to Toronto is more important than talking to this group.

The Chairman: We understand.

This meeting is adjourned.

AFTERNOON SITTING

• 1534

The Chairman: Order.

We are continuing our consideration of Bill C-98, the Farm Income Protection Act, on clause 2.

We have with us as witnesses Gérard Lalonde and Richard Laliberté from the Department of Finance. I think they are here to explain to us why this plan is an after-tax plan. Proceed.

Mr. Richard Laliberté (Assistant Director, Personal Income Tax Division, Tax Policy, Department of Finance): Thank you. Basically, you are probably referring to the fact that there was, at some point, a proposal to have the amount being deductible in the form of an RSP.

[*Translation*]

C'est en faisant des calculs que vous constatez que, avec tant d'argent, vous pouvez aider certains produits plus que d'autres, et c'est là que les calculs. . . En fait, au cours de cette année-ci, nous allons soutenir financièrement un certain nombre de produits ontariens à 80 p. 100 de leur rendement moyen au fil des ans.

Pour d'autres produits ailleurs au Canada, nous n'atteindrons peut-être que les 70 p. 100. De plus, si vous considérez les sommes que devra injecter le Trésor public, vous constaterez que l'Ontario n'est pas particulièrement choyé. Ainsi, pour le maïs, le total des primes atteindra 13,5 p. 100 de la valeur du soutien financier, alors que pour le blé dur de la Saskatchewan, le niveau atteint 26 p. 100.

Voilà pourquoi le principe ne peut s'appliquer partout de la même façon, mais c'est quand même un principe qui tient compte de la diversité régionale et des besoins de chaque région.

Si l'on prend le cas du blé dur en Saskatchewan, dont on vient de parler, quels que soient les coûts de production, nous ne comptons pas descendre à moins de 70 p. 100 pour les cultures d'importance comme celles-là. Mais il se peut fort bien que le producteur qui voudrait cultiver le maïs en Sasktachewan ne reçoivent que 10 p. 100, ce qui pourrait être un niveau approprié, étant donné que le maïs ne pousse pas bien dans cette province-là. Voilà pour le principe. Les chiffres que je vous ai donnés en matière de soutien financier tiennent compte du principe de l'équité et d'autres principes aussi.

Le président: Merci, messieurs. On me dit que votre chauffeur de taxi est des plus impatient et n'attendra plus longtemps. Monsieur Daynard, je vous remercie donc et vous conseille de partir au plus vite. Merci de votre présence.

M. Daynard: Merci de m'avoir reçu. Je ne voudrais pas vous faire croire qu'il m'est plus important de prendre l'avion pour Toronto que de converser avec vous.

Le président: Nous comprenons très bien.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: La séance est ouverte.

Nous reprenons l'étude du projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole. Nous en sommes à l'article 2.

Nous accueillons cet après-midi Gérard Lalonde et Richard Laliberté du ministère des Finances qui nous expliqueront pourquoi ils considèrent le projet de loi comme un plan après impôt. Vous avez la parole.

M. Richard Laliberté (directeur adjoint, Division de l'analyse de l'impôt des particuliers, Politique et législation de l'impôt, ministère des Finances): Merci. Vous vous rappellerez sans doute qu'à une époque, une proposition avait été soumise dans le but d'obtenir une déduction sous forme d'un régime d'épargne-retraite.

[*Texte*]

As you know, in 1988 we went through a major tax reform, and basically, in order to finance the substantial rate reduction and the increase in the personal credits, it was fairly important to expand the base so that the system would remain progressive, even more progressive than before. In doing that, averaging provisions were removed. In the instance we are talking about, with NISA, reintroducing such a measure would have been viewed as very similar and would have been a contradiction to the spirit of tax reform. So for that instance it was viewed as inappropriate.

• 1535

The Chairman: You spoke about averaging. I am not sure I kept up to you there. I am not sure my committee did. Did you say averaging?

Mr. Laliberté: Yes. There were two forms of averaging before. When incomes fluctuated over time, for example, forward averaging was permitted for people in the top marginal rate, to put money aside for when their incomes were dropping so they would be able to be taxed at a lower marginal rate in those years. Those are the kinds of things.

In a sense, NISA would have worked a bit on the same basis, that people in good years would put money aside for when they have bad years. In that sense they would have been very similar. For that principle it would have been very close.

The Chairman: All right. Mr. Lalonde.

Mr. Gérard Lalonde (Chief, Business, Property and Personal, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): I would like to elaborate on what Richard was saying about averaging. The stated objective of the net income stabilization proposals, both the original NISA and the final NISA, was to provide a stabilization of farm income. The original proposal, though, being deductible for tax purposes on the original contribution and then includable on the way out, would have operated as well as a tax averaging mechanism as opposed to an income stabilization mechanism.

As Richard has said, as part of tax reform, tax averaging was taken out of the tax system for everybody. As a result, it was seen as inappropriate to institute the NISA in such a fashion as being not only an income stabilization plan, but also a tax averaging plan.

The Chairman: Questions or comments. Dr. Foster.

Mr. Foster: The portion that is the farmer's contribution goes into Fund No. 2 and gets a topping of 3% above prime or T-bill estimates or something. Is that right?

Mr. Lalonde: The government provides an interest rate subsidy. Yes, that is right.

Mr. Foster: That topping up of interest, which is not taxable until you withdraw it, how close does it come to equalling the benefit there would be if the farmer's portion were tax deductible? Are the two close at all?

[*Traduction*]

Vous savez qu'en 1988, nous avons subi une vaste réforme fiscale, et afin de pouvoir financer la grande réduction des taux et l'augmentation des crédits personnels, il devenait important d'élargir l'assiette fiscale pour que le système d'impôt reste progressif, voire beaucoup plus qu'auparavant. Pour ce faire, on a supprimé les dispositions concernant l'étalement. Dans le cas du programme Compte de stabilisation du revenu net qui nous intéresse, si l'on avait réintroduit cette mesure, cela aurait pu être considéré comme contradictoire à l'esprit de la réforme fiscale. La réintroduction de cette disposition a donc été jugée inappropriée.

Le président: Je ne suis pas sûr de vous avoir bien compris, et mes collègues non plus. Vous avez bien parlé d'étalement du revenu?

M. Laliberté: En effet. Naguère, il existait deux formes d'étalement. Ainsi, dans le cas où le revenu fluctuait au fil des ans, on accordait à ceux qui se trouvaient dans le taux marginal supérieur, le régime de report-étalement, ce qui leur permettait de mettre de l'argent de côté pour les années au cours desquelles leur revenu fléchissait, de sorte également qu'ils puissent être imposés au taux marginal inférieur au cours de ces années-là.

Le programme CSRN aurait donné à peu près la même chose, en ce sens qu'au cours des bonnes années, il aurait été possible de mettre de l'argent de côté en vue des années moins fructueuses. Vous voyez que le principe en est à peu près le même.

Le président: Très bien. Monsieur Lalonde.

M. Gérard Lalonde (chef, Section des entreprises, Biens et particuliers, Direction de la politique et de la législation de l'impôt, ministère des Finances): Laissez-moi vous donner plus d'explications au sujet de l'étalement. L'objectif déclaré du programme CSRN—je parle du programme tel qu'il avait été conçu à l'origine et de celui qui est maintenant proposé—visait à stabiliser le revenu agricole. La première proposition, toutefois, permettait de déduire aux fins de l'impôt la cotisation originale et de l'inclure comme revenu si l'exploitant la percevait; en outre, ce mécanisme aurait lui aussi servi pour étaler l'impôt plutôt que pour stabiliser le revenu.

Comme l'a expliqué Richard, au moment de la réforme fiscale, on a supprimé pour tous la disposition permettant d'étaler l'impôt. Par conséquent, on a jugé qu'il serait illogique de créer un compte de stabilisation du revenu net qui servait non seulement à stabiliser son revenu, mais aussi à étaler son impôt.

Le président: Des questions ou des commentaires? Monsieur Foster.

M. Foster: La cotisation de l'agriculteur, si je comprends bien, est versée dans le deuxième compte et génère de l'intérêt dépassant de 3 p. 100 au maximum le taux préférentiel ou celui des bons du Trésor, par exemple.

M. Lalonde: En effet, le gouvernement subventionne le taux d'intérêt.

M. Foster: Le maximum imposé aux taux d'intérêt et qui s'applique à la cotisation exonérée d'impôt tant que l'agriculteur n'y touche pas, est-il aussi avantageux que si la partie de cotisation de l'agriculteur était déductible d'impôt?

[*Text*]

Mr. Lalonde: The government provides two subsidies. On the original payment in, the government matches the farmer's contribution, and that subsidy has to be taken into account. The interest bonus, if you will, has to be taken into account, as does the value over time of the deferral of the taxation of the fund's growth until such time as it is paid out. I will leave it up to Richard to compare the relative values.

Mr. Laliberté: The other element that enters into the calculation is the marginal rate of the person when he contributes, or in the year he participates in the plan, and throughout the period. Depending on how high your marginal rate is, then the value of the tax benefit will be different in that sense. So that depends; you cannot come up with an exact figure. It has to be analysed case by case.

Mr. Foster: Let us take the example of a person in. . .47% is the highest marginal rate in Ontario, is it not?

Mr. Laliberté: About that.

• 1540

Mr. Foster: If you took those two, with the government's contribution, then the non-taxability of that interest being earned, one at 13% above prime and the other at prime, not being taxed until it comes out, it certainly would be as rich or richer than an RRSP, would it not, if the government is matching the amount? Have you done a calculation on how it compares with an RRSP?

Mr. Laliberté: Well, there is no. . . I mean, it is a question also of. . . I am sorry I am not coming up with a straight answer, but you also have to take into consideration the fact of the level of contribution, because the amount of subsidy is functioned—the first 2% of net sales, there is a subsidy on that which is different from additional contributions. All of that has to be factored in.

There is no straight answer. We have to look at it case by case, depending on the amount and the level of marginal rates and in the year of the contribution but also in the year of withdrawal. It is the differential in marginal rate that may have some importance.

Mr. Foster: If you top up above the 2% it goes into Fund No. 1, does it not, and the interest is paid into Fund No. 2? Is the interest on the topping up prime plus three or is it straight prime?

The Chairman: I would assume, Dr. Foster, we are asking the wrong people that question from what I can see, and—

Mr. Foster: We would be glad to have Mr. Paddock come to the table as well, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Paddock, do you feel that you want to or are qualified to do that? If you are, come on up.

Mr. Foster: I guess it does not say in the bill that you can top up to 20% of your income, but that is in the agreement or that will be in the agreement. It goes into Fund No. 1 but the interest is paid in Fund No. 2?

[*Translation*]

M. Lalonde: Le gouvernement subventionne de deux façons. Il subventionne d'abord le versement original, puisqu'il verse l'équivalent de la cotisation de l'agriculteur, ce dont il faut tenir compte. Ensuite, il faut tenir compte également de la prime sur l'intérêt, si j'ose dire, puisque le fonds croît au fil du temps grâce aux reports de l'impôt, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'agriculteur se fasse payer. Je laisse maintenant Richard comparer les avantages respectifs.

M. Laliberté: Dans les calculs, il ne faut pas oublier non plus de tenir compte du taux marginal d'imposition auquel se trouve l'agriculteur au moment où il cotise, au cours de l'année pendant laquelle il participe au régime, et tout au long de la durée du régime. Selon que le taux marginal est plus ou moins élevé, l'avantage fiscal variera en ce sens. Vous voyez donc que tout dépend de beaucoup de facteurs et qu'il est impossible de vous donner de chiffres exacts sans prendre d'exemples particuliers.

M. Foster: Dans ce cas, prenons un exemple. Le taux marginal d'imposition le plus élevé en Ontario est bien de 47 p. 100, n'est-ce pas?

M. Laliberté: À peu près.

M. Foster: Étant donné la contribution du gouvernement et le fait que l'intérêt gagné, soit l'intérêt au taux préférentiel et l'intérêt à 13 p. 100 au-dessus du taux préférentiel, ne soit pas imposable tant qu'il n'est pas retiré, ce régime prend autant de valeur sinon plus qu'un REER, n'est-ce pas, si le gouvernement fournit la même somme? Avez-vous déterminé dans quelle mesure ce programme se compare à un REER?

M. Laliberté: Il n'y a pas. . . Il faut aussi tenir compte. . . Je suis désolé de ne pas vous donner de réponse directe, mais il faut également tenir compte du niveau de la contribution, car le niveau de la subvention joue un rôle. . . pour les premiers 2 p. 100 des ventes nettes, il y a une subvention qui est différente des contributions supplémentaires. Il faut donc faire entrer tous ces facteurs dans le calcul.

Il n'y a pas de réponse catégorique. Nous devons examiner chaque cas, car tout dépend du moment de la contribution et du niveau des taux marginaux, non seulement dans l'année où se fait la contribution, mais aussi dans l'année où a lieu le retrait. L'écart dans les taux marginaux peut avoir une certaine importance.

M. Foster: Si vous payez au-dessus du 2 p. 100, la contribution va au premier fonds, n'est-ce pas, tandis que l'intérêt est versé dans le second? L'intérêt sur cette somme supplémentaire est-il fixé au taux préférentiel plus trois ou est-ce simplement le taux préférentiel?

Le président: D'après ce que je peux voir, monsieur Foster, nous ne posons pas la question aux bonnes personnes et. . .

M. Foster: Nous serions heureux que M. Paddock se joigne à nous à la table, monsieur le président.

Le président: Monsieur Paddock, voulez-vous répondre, pensez-vous être en mesure de répondre? Si vous l'êtes, approchez-vous.

M. Foster: Je ne pense pas qu'on stipule dans le projet de loi qu'on peut monter jusqu'à 20 p. 100 du revenu, mais c'est écrit ou ce sera écrit dans l'accord. C'est donc crédité au premier fonds, mais l'intérêt est crédité au second?

[*Texte*]

Mr. Brian Paddock (Director, Commodity, Co-ordination and Planning, Grains and Oilseeds Branch, Department of Agriculture): That is correct.

Mr. Foster: Is it at prime or is it prime plus three?

Mr. Paddock: No, it is at prime. The only thing that is in Fund No. 1 is the farmer's contribution. All of the interest accrues into—if you just think in terms of Fund No. 1 as money on which tax has already been paid. So the farmer, before he puts his money in, has paid tax on it. As for the interest earned, there has been no tax paid on it. That is in part B. In part B of the fund no tax has been paid on that. That is the rule of thumb.

All of the funds in part B earn the prime rate or something close to prime. Funds in part A will earn that same rate plus the 3% bonus.

Mr. Foster: As the previous witness said, there is no way to calculate the value of that compared to an RRSP, or is there? Have you done a calculation on that? The original idea was that this was going to be deductible. The government was going to match it, and it was going to draw interest at prime. But then, according to the testimony you just gave, it was decided that you would have Fund No. 1 and Fund No. 2, and everything in Fund No. 2 would be taxable, including the principal, and everything in Fund No. 1 would just be the producer's share. It would sit there.

Mr. Lalonde: If I could correct it for the record, the original proposal was that it would be deductible, but not matched in the account. It would operate more or less like an RRSP where you put the money in the account, the government does not match it, but implicitly it does so by reason of the tax savings of the deduction.

Mr. Foster: I would ask Mr. Paddock, then, how does the current proposal, apart from the 18% above the 2%—the benefits to the farmer, are they relatively comparable?

Mr. Paddock: To an RRSP?

Mr. Foster: As if it were an RRSP?

• 1545

Mr. Paddock: To the extent to which the government was matching it, it is probably more favourable than an RRSP. The benefit for an RRSP, as Gérard mentioned, depends on the tax rate, but it is not going to be greater than one. If you have the government matching, you have a benefit of one right there. In general, as long as you are within the 2% the government is matching, it would be more favourable than an RRSP.

[*Traduction*]

M. Brian Paddock (directeur, Planification et coordination sectorielles, Direction générale des céréales et des oléagineux, ministère de l'Agriculture): En effet.

M. Foster: Est-ce le taux préférentiel, ou le taux préférentiel plus trois?

M. Paddock: Non, c'est le taux préférentiel. Le seul argent qui est versé au premier fonds est la cotisation de l'agriculteur. Tous les intérêts courus sont versés... les sommes créditées au premier fonds sont des sommes sur lesquelles l'impôt a déjà été payé. Avant de verser sa cotisation au programme, l'agriculteur paie l'impôt sur la somme en question. Par contre, il ne paie pas d'impôt sur l'intérêt couru. Cet argent est crédité à la partie B, c'est-à-dire au fonds sur lequel aucun impôt n'est payé. C'est là une règle empirique.

Toutes les sommes versées à la partie B gagnent de l'intérêt au taux préférentiel ou presque. Les sommes créditées à la partie A gagnent un intérêt au même taux plus une prime de 3 p. 100.

M. Foster: Comme le témoin précédent l'a dit, il n'est pas possible de comparer la valeur de ce fonds avec celle d'un REER, ou est-ce possible? Avez-vous fait un tel calcul? Au début on a dit que les sommes contenues dans ce fonds seraient déductibles. Le gouvernement devait accorder une subvention de contrepartie et l'intérêt versé devait être au taux préférentiel. Or, d'après ce que vous venez de dire, on a décidé de créer deux fonds, et de rendre imposables les sommes créditées au second fonds, y compris le principal, tandis que les sommes créditées au premier fonds constitueraient simplement la part du producteur.

M. Lalonde: Si vous me permettez d'apporter une correction, on avait proposé au début que les sommes ne seraient pas déductibles, mais aussi que le gouvernement ne verserait pas de contrepartie. Ce serait donc plus ou moins comme un REER où l'on verse certaines sommes sans que le gouvernement y verse l'équivalent, mais en réalité il le fait étant donné les économies d'impôt obtenues par la déduction.

M. Foster: Je vous demande donc, monsieur Paddock, comment la proposition actuelle, si l'on ne tient pas compte des 18 p. 100 au-dessus des 2 p. 100... les avantages qu'en retirera l'agriculteur sont-il relativement comparables?

M. Paddock: À ceux d'un REER?

M. Foster: Comme s'il s'agissait d'un REER?

M. Paddock: Dans le mesure où le gouvernement verse une contribution de contrepartie, c'est probablement plus avantageux qu'un REER. Comme Gérard l'a mentionné, l'avantage que représente un REER dépend du taux d'imposition, mais l'avantage ne sera pas tellement grand. Si le gouvernement fournit une contribution de contrepartie, il y a déjà là un avantage. En règle générale, le programme est plus avantageux qu'un REER tant que l'on se situe dans les limites du 2 p. 100 pour lequel le gouvernement fait une contribution de contrepartie.

[*Text*]

Mr. Laliberté: It is straightforward. While the RRSP is more valuable, it "highers" your marginal rate. So if someone is in the 17% tax bracket, federal-provincial makes a 25% subsidy, while it is a full dollar under the current proposal. So it is more favourable in that sense.

Mr. Foster: Are there any special rules for the farmer who, for one reason or another, does not have to draw it out or leaves a large amount in there when he reaches, say, age 70? It does not have any of the features of the RRSP that has to be withdrawn at age 70, does it?

Mr. Paddock: It has to be withdrawn when the producer ceases farming. There is a number of procedures by which that can happen. The most natural one, if you like, is remembering that it is triggered out when his gross margin falls below its five-year average. Within the course of five years, his gross margin will fall to zero. By definition, it is all going to come out. There is a number of other criteria at which it can come out, but it would all come out within five years.

Mr. Foster: Is there no special roll-over provision into a RRIF or anything?

Mr. Paddock: No.

Mr. Althouse (Mackenzie): The interest that accrues is not now being treated as a taxable benefit. Is that going to continue to be the case on an annualized basis? The only tax accruing will always be at the draw-out. Has the department made any firm ruling on that?

Mr. Lalonde: The Minister of Finance has agreed with the Minister of Agriculture to introduce amendments to the Income Tax Act in the next opportunity to provide that the taxation of amounts coming out of the fund will occur at the time the funds are withdrawn and not before. I think your question is whether the annual accrual rules will apply to the interest earned in the fund. The answer is no, the interest accruing in the fund will be taxable when it is withdrawn.

Mr. Althouse: The Minister of Finance was able to see this was a different kind of thing and let the regular tax rules he spelled out three or four years ago be bent a little or ignored on this one. Maybe not the officials, but a lot of the farmers thought this was a form of self-insurance. They would like an explanation, and perhaps you can give one on behalf of your minister, as to why this was not perceived to be an insurance program. I notice right off you began to treat it as an RRSP account and as an income-averaging system, which I do not think was what the farmers who originally conceived this had in mind. Why was it decided that this could not be handled as a regular farm expense as a form of self-insurance?

[*Translation*]

M. Laliberté: C'est très simple. Le REER vaut plus, mais il augmente votre taux marginal, si vous voulez. Donc, si quelqu'un se situe dans la tranche d'imposition de 17 p. 100, les gouvernements fédéral et provinciaux versent une subvention de 25 p. 100, tandis que le programme proposé assure une contribution équivalente. C'est ainsi que le régime proposé est plus avantageux.

M. Foster: Existe-t-il des règles spéciales pour l'agriculteur qui n'a pas à faire de retrait, pour une raison ou une autre, ou celui qui décide d'y laisser une grosse somme jusqu'à ce qu'il ait 70 ans, par exemple? La disposition qui oblige un participant à retirer les sommes contenues dans son REER à l'âge de 70 ans ne s'appliquent pas?

M. Paddock: Les sommes versées doivent être retirées au moment où le producteur cesse d'exploiter une entreprise agricole. Le retrait peut se faire de différentes façons. En général, le retrait se fait lorsque la marge brute de l'agriculteur tombe en bas de sa moyenne de cinq ans. Sur une période de cinq ans, la marge brute tombe à zéro. Par définition, toutes les sommes versées au régime doivent alors être retirées. Le retrait peut se faire en fonction d'un certain nombre d'autres critères, mais il a nécessairement lieu dans un délai de cinq ans.

M. Foster: N'existe-t-il pas de disposition spéciale de roulement dans un fonds enregistré de revenu de retraite ou autres régimes semblables?

M. Paddock: Non.

M. Althouse (Mackenzie): Actuellement, les intérêts courus ne sont pas considérés comme un avantage imposable. Est-ce qu'il continuera d'en être ainsi pour chaque année? L'impôt sera payable uniquement au moment du retrait. Le ministère a-t-il rendu une décision catégorique à ce sujet?

M. Lalonde: Le ministre des Finances a convenu avec le ministre de l'Agriculture de présenter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu à la première occasion afin de stipuler que les sommes versées au régime ne seront imposées qu'au moment de leur retrait et pas avant. Je pense que vous demandez si les règles de la comptabilité d'exercice s'appliquent aux intérêts gagnés dans le fonds. La réponse est non, les intérêts courus dans le fonds seront imposables au moment de leur retrait.

M. Althouse: Le ministre des Finances a compris qu'il s'agissait d'un régime différent et il a permis qu'on fasse une entorse aux règlements fiscales adoptées il y a trois ou quatre ans, ou même qu'on les ignore en l'occurrence. Un grand nombre d'agriculteurs ont pensé qu'il s'agissait d'une forme d'auto-assurance, même si ce n'était pas le cas pour les fonctionnaires. Les agriculteurs aimeraient avoir une explication; vous pourriez peut-être nous dire au nom de votre ministre pourquoi on n'y voit pas un programme d'assurance. J'ai remarqué qu'au début vous y voyiez un compte REER et un système d'étalement du verenu, mais je ne crois pas que c'est ce que voulaient les agriculteurs qui ont conçu ce programme. Pourquoi a-t-on décidé de ne pas considérer ce programme comme une dépense agricole normale, en en faisant une forme d'auto-assurance?

[*Texte*]

Mr. Lalonde: The basic answer is that insurance operates on the insurance principle that you spread the risk by paying a premium and have no expectation that you will ever see this premium come back to you.

This is unlike the NISA program where the *raison d'être* behind the program is to create a fund where the farmer's contribution is available to be returned to him when certain events happen. He is assured of getting his money back.

That is not the case on an insurance premium where, for example, when you pay your car insurance, you do not expect to ever see that money come back to you. In fact, you probably hope it does not, because it means the event that triggers the insurance, which is usually a bad thing, has happened.

• 1550

Mr. Althouse: However, that is not the way the GRIP program is being sold at the moment, is it? I do not know if your department pays any attention to it.

Mr. Lalonde: We are talking about the NISA program.

Mr. Althouse: Right, but we are talking about insurance principles and the way the tax department is going to treat them.

There has been some concern about the use of the SIN number between—

The Chairman: Mr. Althouse, the next group will talk about that.

Mr. Althouse: I do not think I have any more questions that would apply to this bill. I would like to see some of you afterward to find out who handles capital gains in your department.

Mr. Monteith: I am not sure I understood the answer to the question put by Mr. Foster. He asked about the up to 20% additional qualifying dollars you can put into the NISA account and the interest that was paid on that. I think you indicated to him that it was the same interest as there would be in the B account. I thought it was the plus 3% interest. Maybe I misunderstood you, but I want to clarify that.

Mr. Paddock: In any case, let us be clear. All of the producers' contributions earn the bonus, regardless of whether it is the 2% that is matched or the 20% he puts in unmatched.

Mr. Monteith: Is it 3% plus prime?

Mr. Paddock: It is 3% plus the competitive rate, which is determined. It will be related to the Treasury Board in the same way other crown corporation's rates are.

Mr. Monteith: The other account, the B side, is just paid the competitive rate.

Mr. Paddock: That is correct.

Mr. Monteith: Does that change every time the interest rate changes, or is that just set for the year at one number? How do they determine that?

[*Traduction*]

M. Lalonde: C'est tout simplement parce qu'un régime d'assurance fonctionne suivant le principe qu'on répartit le risque en payant une prime sans s'attendre un jour à recevoir le montant de cette prime.

C'est contraire au programme CSRN, dont la raison d'être est de créer un fonds dans lequel l'agriculteur verse des cotisations qui lui seront retournées éventuellement. Il est certain de ravoir son argent.

Ce n'est pas le cas d'une prime d'assurance. Par exemple, lorsque vous payez votre assurance-automobile, vous ne vous attendez pas à ce que l'on vous remette un jour cet argent. En fait, vous espérez probablement qu'on ne vous le remettra pas, car si l'assurance vous verse une certaine somme, cela signifie habituellement qu'un événement malheureux s'est produit.

M. Althouse: Ce n'est cependant pas ainsi que l'on vend actuellement le RARB, n'est-ce pas? Je ne sais pas si votre ministère est au courant.

M. Lalonde: Nous parlons du programme CSRN.

M. Althouse: En effet, mais nous parlons des principes de l'assurance et de la façon dont les fonctionnaires de l'impôt verront la chose.

On a exprimé certaines réserves au sujet de l'utilisation du numéro d'assurance sociale...

Le président: Monsieur Althouse, le prochain groupe parlera de cette question.

M. Althouse: Je ne pense pas avoir d'autres questions à poser au sujet du projet de loi. Je voudrais parler à certains d'entre vous tantôt afin de savoir qui s'occupe de la question des gains en capital dans votre ministère.

M. Monteith: Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la réponse à la question posée par M. Foster. Sa question portait sur les 20 p. 100 supplémentaires qu'on peut verser dans un compte de stabilisation du revenu net et sur les intérêts payés sur cette somme. Vous lui avez dit, je pense, qu'il s'agissait du même taux d'intérêt que pour le compte B. Je pensais que c'était 3 p. 100 de plus. Je ne vous ai peut-être pas bien compris, mais je tiens à cette précision.

M. Paddock: Soyons bien clairs. Toutes les cotisations des producteurs sont admissibles à la prime, qu'il s'agisse des 2 p. 100 pour lesquels le gouvernement verse une contrepartie, ou des 20 p. 100 qui ne donnent pas lieu à une contrepartie.

M. Monteith: Est-ce 3 p. 100 de plus que le taux préférentiel?

M. Paddock: C'est 3 p. 100 de plus que le taux concurrentiel. Le taux est fixé par le Conseil du Trésor de la même manière que les taux utilisés par d'autres sociétés d'État.

M. Monteith: Le compte B porte intérêt au taux concurentiel seulement.

M. Paddock: En effet.

M. Monteith: Le taux varie-t-il chaque fois que le taux d'escompte change, ou est-il simplement fixé pour l'année? Comment détermine-t-on le taux?

[*Text*]

Mr. Paddock: I am not sure. I believe it is probably set on either a monthly or quarterly basis. I am quite sure it is not on an annual basis. I would suspect it is set on a monthly basis, but we can get that for you. I will have that to you on Monday.

Mr. Monteith: In the case of a joint venture between a husband and wife, where they both farm and it is a joint facility, are they both allowed to contribute to NISA or just one?

Mr. Paddock: Both.

Mr. Monteith: In net farm sales, off-farm income does not apply, does it, when coming up with your net?

Mr. Paddock: No. The only place off-farm income takes place is when we look at the second trigger, the $10,000 trigger. In that case, that is viewed by the committee as being what you might call an emergency trigger. It is a situation where you have very low income and money in the account, but it does not trigger. The committee felt it was reasonable to look at all sources of income for the emergency trigger, not just farm income.

Mr. Monteith: So the $10,000 trigger takes into account any income that the operation generates, whether it is off-farm or on-farm.

Mr. Paddock: That is correct. Off-farm income does not affect the entitlement to put money into the fund, nor does it have anything to do with the first, what we call the stabilization figure.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, some of my questions have been clarified. In response to Mr. Monteith, if it is a father and son partnership or a husband and wife partnership... You can have as many participants in the NISA program as there are partners and divided as they so desire.

Mr. Monteith: Separate accounts.

Mr. Vanclief: Are they separate accounts? What happens in the situation where there are a number of farm corporations, and I mean private family-owned corporations? In other words, the business has been incorporated. I do not want to give the wrong impression. It may have three or four directors or owners. Can they determine whether they wish to have the NISA accounts set up, all for one of those if, for example, their gross income is only $250,000? Or their eligible income, can it be divided by four? If there are four partners, can it be divided by two, etc.?

[*Translation*]

M. Paddock: Je n'en suis pas certain. Il est probablement fixé tous les mois ou tous les trois mois. Je ne suis pas tout à fait certain qu'il soit fixé une fois par année. Je pense que c'est une fois par mois, mais nous pouvons obtenir ce renseignement pour vous. Je vous donnerai la réponse lundi.

M. Monteith: Dans le cas d'une entreprise conjointe dirigée par un couple où le mari et la femme exploitent ensemble une entreprise agricole, ont-ils tous les deux le droit de cotiser au Compte de stabilisation du revenu net, ou est-ce seulement l'un des deux?

M. Paddock: Les deux peuvent contribuer.

M. Monteith: Quand on calcule les ventes agricoles nettes, le revenu gagné en dehors de l'exploitation agricole ne s'applique pas, n'est-ce pas?

M. Paddock: Non. Le seul cas où le revenu gagné à l'extérieur de l'entreprise agricole entre en ligne de compte est lorsqu'on détermine le second seuil de déclenchement d'un paiement, soit le seuil de 10,000$. Dans ce cas, le comité considère que c'est ce qu'on pourrait appeler un déclenchement d'urgence. C'est le cas où un producteur a un revenu très faible et a très peu d'argent dans le compte, sans que cela déclenche un paiement à ce producteur. Le comité a jugé qu'il était raisonnable de tenir compte de toutes les sources de revenu pour calculer le seuil de déclenchement de paiements d'urgence, au lieu de tenir compte uniquement du revenu agricole.

M. Monteith: Dans le calcul du seuil de 10,000$, on tient donc compte de tous revenus de l'entreprise, que ce soit un revenu agricole ou non agricole.

M. Paddock: C'est exact. Le revenu gagné à l'extérieur de l'entreprise agricole ne change rien à la possibilité de cotiser au fonds, et n'a rien à voir non plus dans le calcul du premier seuil, soit le chiffre utilisé pour déterminer le niveau de stabilisation.

M. Vanclief: Monsieur le président, on a déjà répondu à certaines de mes questions. Pour répondre à M. Monteith, s'il s'agit d'une association entre un père et son fils ou entre un homme et sa femme... tous les associés d'une entreprise peuvent participer au programme CSRN dans la proportion qu'ils désirent.

M. Monteith: Ils ont des comptes séparés.

M. Vanclief: Les comptes sont-ils séparés? Que se passe-t-il dans le cas où il y a plusieurs sociétés agricoles, c'est-à-dire des entreprises familiales privées? Je veux dire dans les cas où l'entreprise a été constituée en société à responsabilité limitée. Je veux que tout soit bien clair. L'entreprise peut avoir trois ou quatre propriétaires ou administrateurs. Peuvent-ils déterminer eux-mêmes comment seront constitués leurs comptes de stabilisation du revenu net, par exemple peuvent-ils choisir d'en avoir un seul, si leur revenu brut n'est que 250,000$? Ou encore leur revenu admissible peut-il être divisé par quatre? S'il y a quatre associés, peut-on diviser le revenu par deux, etc.?

[*Texte*]

• 1555

The other question I will ask at the same time is—I will give an example. If it is a father-son partnership and the father ceases in the partnership, can the father take his out at that time or must it stay in there? These are technicalities, but these are questions that we are being asked.

Mr. Lalonde: They are all questions that are directed to the structure of the NISA rather than the taxability of any particular part of it, so again I think we will have to defer to my friend from Agriculture Canada.

Mr. Paddock: In the case where it is being carried as a sole proprietorship or as a partnership, the account would be held by the individual. If you had a partnership between the father and son, they would each hold their accounts and they would be subject to the annual limits.

In the case of a corporation, what happens is that the corporation holds the account. The individuals basically allocate all or a portion of their limits to accumulate money in the size of the account to the corporation. So you have a corporate account but in order to enforce the limits on the size of the account and on the amounts that you can contribute, in the case of the corporation the individual would say, I have a $250,000 limit; suppose I do no other farming outside this corporation, I will allocate that $250,000 to the corporation. If the son also did all his farming within the corporation, he would allocate his $250,000. For the corporate account, therefore, there would be a limit of $500,000; that is, $250,000 and $250,000.

If the father, for example, farms within the corporation but also has a section of land he farms outside, then there will have to be rules developed basically for saying, of my $250,000, I will allocate a certain amount to the corporation and a certain amount to the farming I am doing as an individual.

You raised the question of a father-son partnership. In the case of a partnership, since he has his own account, it does not matter.

Mr. Vanclief: Either one can get out of it, in other words.

Mr. Paddock: That is right.

Mr. Laporte: If the farmer had a good year and he put 20% of his net sales into his account, why would he put it into an account with NISA rather than put it into a real RRSP? Would it be much more private for him? Since you have his SIN number and you can pull up his number any time and see what he has in there, why would he not go on his own, privately? What would attract him, what would tempt him to put 20% into NISA rather than having a more private accounting of his money?

Mr. Laliberté: It is always the function of each individual, depending on their tax situation in that year and over time, but one of the things that is clear is that on the first 2% of his qualifying sale he would receive a government contribution which is higher than the tax subsidy he would get on his RRSP.

[*Traduction*]

Pour poser mon autre question, je vais donner un exemple. Si un père et son fils sont associés et que le père cesse de participer à l'association, peut-il retirer à ce moment-là les sommes qu'il a versées ou doit-il les laisser dans le compte? Ce sont des détails, mais on nous pose ces questions.

M. Lalonde: Ce sont toutes des questions qui concernent la structure du programme CSRN, elles ne visent pas à savoir si une partie en est imposable, c'est pourquoi je préfère encore une fois céder la parole à mon collègue d'Agriculture Canada.

M. Paddock: Quand l'entreprise est considérée comme ayant un seul propriétaire ou comme étant une société de personnes, le compte est alors détenu par la personne. Si le père et le fils forment une association, ils ont alors un compte chacun et sont assujettis aux limites annuelles.

Dans le cas d'une société à responsabilité limitée, le compte est au nom de la société. Les membres de l'entreprise décident qu'une portion ou la totalité de leurs limites sera utilisée pour accumuler des sommes dans le compte de la société. Il y a donc alors un compte pour la société, mais afin qu'on puisse faire respecter les limites quant à l'importance du compte et aux sommes qui peuvent être contribuées, l'un des membres de la société peut dire qu'il a une limite de 250,000$ et que même s'il s'occupe d'autres activités agricoles en dehors de la société, il attribue ces 250,000$ à la société. Si le fils exerce toutes ces activités agricoles dans le cadre de la société, il lui attribue également ces 250,000$. Dans ce cas, le compte de la société aurait une limite de 500,000$, soit deux fois 250,000$.

Si, en plus d'exploiter une entreprise agricole dans le cadre de la société, le père exploite également un lopin de terre à titre individuel, il faudra alors des règles lui permettant d'attribuer une partie de ces 250,000$ à la société et une partie à l'entreprise agricole exploitée à titre individuel.

Vous avez parlé d'une association entre père et fils. Dans le cas d'une société de personnes, cela importe peu, puisque chacun a son propre compte.

M. Vanclief: L'un ou l'autre peut s'en retirer, autrement dit.

M. Paddock: En effet.

M. Laporte: Lorsqu'un agriculteur connaît une bonne année et verse 20 p. 100 de ses ventes nettes dans son compte, pourquoi verserait-il cet argent dans un CSRN plutôt que dans un véritable REER? Ne serait-ce pas beaucoup plus confidentiel? Etant donné que vous avez son numéro d'assurance sociale, vous pouvez vérifier à tout moment combien d'argent se trouve dans son compte, alors pourquoi ne préférerait-il pas agir par lui-même, sans participer à ce programme public? Pourquoi préférerait-il mettre 20 p. 100 dans un compte de stabilisation du revenu net plutôt que dans un compte plus privé?

M. Laliberté: C'est chacun qui décide, suivant sa situation fiscale une année donnée et en général, mais il est clair que pour les premiers 2 p. 100 de ses ventes admissibles, il recevrait une contribution gouvernementale supérieure à la subvention fiscale obtenue pour un REER.

[*Text*]

As for the RRSP, if you take an example of someone at the top marginal rate of 29%, the value of the deduction would be in the order of 45¢ to 50¢ on the dollar, while under the proposal here, he would get a full dollar match.

The second thing is that by leaving the money in the plan, assuming his RRSP is invested in treasury bills, he would have a treasury bill rate. Under the NISA, on his own contribution he would get an additional 3%.

• 1600

There is a question of how long he will keep his plan and, depending on his circumstances, what his marginal rate will be when he withdraws the amount. Each situation has to be examined; it has to be case by case.

The Chairman: There is also the possibility that he might have used his total amount of registered money and would want to have some place else to put some more. It did not mention that, but I think that is a logical other answer.

Mr. Laliberté: That is correct.

The Chairman: It is not very likely, though, in our farming community at the present.

I want to thank our officials from Finance. Thank you, gentlemen, for helping us out in that particular area. Perhaps I could suggest, Mr. Paddock, that you might be wise to stay where you are. I think there will be some more questions for you.

Next, from the Department of National Revenue, we have Mr. Hostetter, Mr. Leigh and Mr. Metterall.

I believe our concern with your department, gentlemen, is clause 10, which says that information can be communicated by Agriculture to Revenue; I see in clause 25 the opposite, that Revenue can talk to Agriculture.

I think the third concern that probably touches on your department, although perhaps not, is the matter of the use of the social insurance number in this particular issue.

Mr. Vanclief, you did mention another area. Did you say it was clause 9?

Mr. Vanclief: I think you touched upon it in your comments. Clause 9 is on disclosure of information, Mr. Chairman.

The Chairman: I do not know who might choose to try to address those concerns. Who will it be?

Mr. Paddock: I will start by outlining why this is here. Then the people from Revenue Canada can speak more directly to the issue of confidentiality.

When this program was developed, two principles or thrusts came about. One was that there was a lot of complementarity with the kind of information producers were already submitting. Our producers told us not to give them a

[*Translation*]

Si vous prenez le cas de quelqu'un dont le taux marginal maximal est de 29 p. 100, la valeur de la déduction obtenue pour un REER serait de l'ordre de 45 p. 100 à 50 p. 100 de la somme versée, tandis que le programme proposé ici assure une contribution gouvernementale égale à celle du participant.

Deuxièmement, si les sommes versées dans un REER sont investies dans des bons du Trésor, le taux d'intérêt est alors celui des bons du Trésor. Dans le cas du compte de stabilisation du revenu net, le producteur obtiendrait 3 p. 100 de plus sur sa propre contribution.

D'autres facteurs entrent également en ligne de compte, notamment le temps pendant lequel un agriculteur est inscrit au régime, ainsi que le taux marginal d'impôt au moment du retrait des sommes versées au régime. Il faut examiner chaque cas individuellement.

Le président: Il est également possible que la personne ait fait un dépôt maximum à son régime enregistré et veuille une autre sorte de régime pour pouvoir contribuer davantage. On n'en a pas parlé, mais je pense que c'est une autre réponse logique.

M. Laliberté: En effet.

Le président: Ce n'est cependant pas très probable à l'heure actuelle, étant donné la situation chez les agriculteurs.

Je remercie les représentants du ministère des Finances de nous avoir aidé. Il serait peut-être bon que vous restiez où vous êtes, monsieur Paddock. Je pense qu'on aura d'autres questions à vous poser.

Nous entendrons maintenant des représentants du ministère du Revenu national, M. Hostetter, M. Leigh et M. Metterall.

Et, je crois que l'article qui concerne votre ministère est l'article 10, selon lequel des renseignements peuvent être communiqués à un fonctionnaire du ministère du Revenu par un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture; je vois également l'inverse à l'article 25, c'est-à-dire qu'un fonctionnaire du ministère du Revenu peut communiquer des renseignements à un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture.

Une troisième question concerne probablement votre ministère, mais je n'en suis pas certain. Il s'agit de l'utilisation du numéro d'assurance-sociale.

Vous avez mentionné une autre question, monsieur Vanclief. Avez-vous dit qu'il s'agissait de l'article 9?

M. Vanclief: Je pense que vous en avez parlé dans vos commentaires. L'article 9 porte sur la communication de renseignements, monsieur le président.

Le président: Qui voudrait répondre à ces questions?

M. Paddock: Je vais commencer par expliquer pourquoi ces dispositions figurent dans le projet de loi. Ensuite, les représentants de Revenu Canada pourront parler plus précisément de la question de la confidentialité.

Lorsqu'on a élaboré ce programme, on a fixé deux principes de base. Le premier était qu'un grand degré de complémentarité existait en ce qui concerne le genre de renseignements que les producteurs fournissaient déjà. Nos

[*Texte*]

whole bunch more forms, a whole bunch more receipts, and tell them that they have to submit a whole bunch more this and that. They wanted the administration, if you like, to be crisp and clean.

The suggestion actually came from them that since they were already giving all that data to Revenue Canada, why not use that? We started from that suggestion.

We are proposing a program that basically uses the income tax system as the method of verifying the receipts. The producer will set out information that is perhaps a bit more detailed but is consistent with what he has submitted to Revenue Canada for income tax purposes, and he will be sending it in. On the basis of that information the government will be making contributions to an account that is technically his property.

• 1605

We need a method of verifying that this is accurate information. What the producers proposed was to use the information they submit to Revenue Canada, which is in fact verified by Revenue Canada to their satisfaction. Then they would not have to bother with any sets of forms. So it was proposed that we use the verification that Revenue Canada already has. That is the rationale. There really is no other auditing proposed for this program. So it is proposed to use that information as a means of making sure that the records on which we make government contributions are indeed valid and accurate.

The Chairman: You did not touch on the SIN number. I think that is a concern out in the community. We talk about keeping that rather restricted in its use and not demanding that as identification. Could you touch on that?

Mr. Paddock: Very briefly, the social insurance number is the method by which you do the data match. Once we have the information we would be matching it with income tax data. I think this is an area that Revenue Canada should be talking about, but we are basically doing a match. If the data matches, then the government will say that the data is okay and your contributions go in. The social insurance number becomes the basis on which you match those sets of data.

The Chairman: I do not know if somebody from Revenue wants to comment on that. What about the aspect of debt? If a farmer should owe the government in another area, I assume the NISA funds would be taken to pay for that based on the fact that they know where everything is and Revenue and Agriculture are sharing this information on a steady basis. It may be something, Mr. Paddock, that somebody from Revenue might want to comment on. But I would like comments on anything Mr. Paddock said plus that particular comment.

[*Traduction*]

producteurs nous ont dit qu'il ne fallait pas leur demander de remplir un grand nombre de formulaires supplémentaires, ou encore de fournir une grande quantité de nouveaux reçus. Ils voulaient, si vous voulez, un programme administré d'une façon précise et nette.

Ils ont eux-mêmes suggéré que puisqu'ils donnaient déjà tous ces renseignements à Revenu Canada, on pourrait les reprendre à notre compte. Nous avons utilisé cette suggestion comme point de départ.

Nous proposons un programme qui utilise le mécanisme de l'impôt sur le Revenu pour procéder aux vérifications. Le producteur donne des renseignements qui seront peut-être un peu plus détaillés, mais qui seront conformes à ce qu'il aura donné à Revenu Canada aux fins de l'impôt sur le revenu. À partir de ces renseignements, le gouvernement fera des contributions à un compte qui lui appartient en principe.

Nous avons besoin d'une méthode pour vérifier l'exactitude des renseignements. Les producteurs nous ont proposé d'utiliser les renseignements qu'ils donnent à Revenu Canada, car ce ministère vérifie en fait l'exactitude des renseignements. Dans ce cas, les producteurs n'auraient pas à remplir toute une autre série de formulaires. On nous a donc proposé d'utiliser le système de vérification de Revenu Canada. C'est là l'explication. Il n'existe pas vraiment d'autre forme de vérification dans le cadre de ce programme. On propose donc d'utiliser ces renseignements pour s'assurer que les chiffres à partir desquels le gouvernement calcule le montant de ces contributions sont vraiment valables et exacts.

Le président: Vous n'avez pas parlé du numéro d'assurance sociale. Je pense que cela préoccupe les gens. On parle de limiter l'utilisation de ce numéro et de ne pas l'exiger comme moyen d'identification. Pourriez-vous en parler?

M. Paddock: En bref, le numéro d'assurance sociale nous permet de vérifier si les données concordent. Quand nous recevrions les renseignements, nous les comparerions à ceux de l'impôt sur le revenu. Je pense que les représentants de Revenu Canada devraient s'occuper de cette question, car au fond nous vérifions simplement si les renseignements concordent. S'il y a concordance, le gouvernement dira alors que les renseignements sont valables et le montant des contributions peut être fixé. Le numéro d'assurance sociale nous permet donc de vérifier si les renseignements concordent.

Le président: Peut-être que l'un des représentants de Revenu Canada voudrait faire un commentaire. Que se passe-t-il dans le cas d'une dette? Si un agriculteur devait de l'argent au gouvernement pour une raison quelconque, je suppose qu'on prélèverait des fonds du Compte de stabilisation du revenu net pour rembourser cette dette; le gouvernement connaîtrait tout, puisque les fonctionnaires du ministère du Revenu et ceux du ministère de l'Agriculture se communiqueraient régulièrement ces renseignements. Peut-être que l'un des représentants de Revenu Canada voudrait faire un commentaire sur cette question, mais je voudrais également entendre des commentaires sur toutes les questions que vous avez abordées, monsieur Paddock.

[*Text*]

Mr. F.H. Hostetter (Director, Statistical Services, Department of National Revenue): I do not think we can comment. I certainly cannot comment, Mr. Chairman, on that particular point. I am not personally aware of any provision in the program that addresses that point. I suppose in principle this could be a possibility. I am not aware that the issue has been discussed.

The Chairman: I think I have heard it in the community and in the press. That is why I asked the question.

Mr. Paddock: Mr. Chairman, I would like to get the information back to you, I guess, on Monday. Could you restate your question so we will make sure we satisfy what you are after?

The Chairman: Basically if a farmer has a debt to the Government of Canada—let us say he has had an overpayment of income tax or unemployment insurance in a previous situation—and he has money in his NISA account, would the government then dip into the NISA account to pay that debt to the Government of Canada? I am a firm believer they would. I would be interested to hear if somebody says they will not.

Mr. Vanclief: Just a point of clarification then, gentlemen. Let us say the farmer decides to take part in the NISA program. He does not have to take part. He may desire not to. Are you saying that if he decides to do so, and if the information is already there because it was filed with an income tax return, there will be a very simple application form for NISA?

I will give an example. Assuming the farmer is eligible to put in $5,000, he could send a cheque for $5,000 and say he wishes to put this in his NISA account. None of those figures will have to be rehashed and reprinted, etc. Unless I am reading you incorrectly, Mr. Paddock, that is what I am getting from what you are saying. All of that stuff is there so it will be a simple matter of the producer directing and sending in *x* number of dollars up to $5,000—and it could be more if they wished to top it up—to put in his NISA account that year.

• 1610

Mr. Paddock: No. The form they would send out for NISA purposes would be sent to the NISA office. Once they get that form it would be coded and then matched with the income tax data. If the income tax says, yes, this is consistent with the income tax form, they will proceed with whatever actions should follow. If there is a pay-out dictated, fine. If there is a contribution to his account, that goes ahead as well.

Mr. Vanclief: But I understood from what you said before that one of the reasons you can use the SIN number to call this information up is so the producer does not have to do all those figures all over again on another set of forms.

[*Translation*]

M. F.H. Hostetter (directeur, Services statistiques, ministère du Revenu national): Je ne pense pas pouvoir faire de commentaires, monsieur le président, du moins sur cette question. Pour ma part, je ne connais pas de disposition du programme qui porte sur ce point. Je suppose qu'en principe c'est une possibilité. Je ne suis pas au courant des discussions à ce sujet.

Le président: Je pense que j'en ai entendu parler dans le milieu agricole et dans les journaux. C'est pourquoi j'ai posé la question.

M. Paddock: Monsieur le président, je voudrais vous donner les renseignements demandés lundi, si je ne me trompe. Pourriez-vous répéter votre question, afin que nous soyons certains de vous donner une réponse satisfaisante?

Le président: Supposons qu'un agriculteur ait une dette envers le gouvernement du Canada... disons qu'il ait reçu un remboursement d'impôt sur le revenu ou des prestations d'assurance-chômage trop élevées dans le passé... S'il a de l'argent dans son Compte de stabilisation du revenu net, le gouvernement du Canada y puiserait-il pour faire rembourser cette dette aux producteurs? Je suis fermement convaincu qu'il le ferait. Je voudrais bien entendre quelqu'un dire qu'il ne le ferait pas.

M. Vanclief: Je vais ajouter une précision, messieurs. Disons que l'agriculteur décide de participer au programme du Compte de stabilisation du revenu net, bien qu'il n'y soit pas obligé. Dites-vous que s'il décide d'y participer, et s'il a déjà fourni tous les renseignements nécessaires en remplissant sa déclaration d'impôt sur le revenu, il lui suffira de remplir un simple formulaire de demande de participation au CSRN?

Je vais vous donner un exemple. Supposons qu'un agriculteur soit autorisé à contribuer 5,000$, il pourrait simplement envoyer un chèque de 5,000$ et dire qu'il veut le verser à son Compte de stabilisation du revenu net. Il n'aurait pas besoin de redonner toutes sortes de chiffres et autres renseignements, à moins que je ne vous ai pas bien compris, monsieur Paddock. Tous les renseignements nécessaires sont déjà fournis, de sorte qu'il suffira au producteur d'envoyer un chèque d'un certain montant allant jusqu'à 5,000$ et il pourrait verser davantage s'il désirait ajouter une somme supplémentaire...en demandant que la somme en question soit versée à son Compte de stabilisation du revenu net cette année-là.

M. Paddock: Non. La formule qu'il enverrait pour s'inscrire au programme compte de stabilisation du revenu net serait envoyée au bureau chargé d'administrer ce compte. Une fois là-bas, la formule est codée et rapprochée avec les données de l'impôt sur le revenu. Si on constate que ces données concordent avec celles qui figurent sur la déclaration d'impôt sur le revenu, les mesures appropriées seront prises, qu'il s'agisse d'un remboursement ou d'une contribution au compte.

M. Vanclief: Mais d'après ce que vous avez dit tout à l'heure, j'ai cru comprendre que l'une des raisons qui justifie le recours au numéro d'assurance-sociale pour obtenir cette information, c'est que cela épargne au producteur l'obligation

[*Texte*]

What you are saying now is that, yes, the producer is going to have to put that over on another set of forms and then verification between that set of forms and the set of forms that was sent in with the income tax will have to take place. So they are going to have to fill out another set of forms.

The Chairman: We have with us Dr. Darrel Plaunt. He may wish to comment, Mr. Vanclief.

Dr. Darrel Plaunt (Chief, Farm Data and Statistical Services, Production Analysis Division of the Farm Development Policy Directorate, Department of Agriculture): When the farmer makes his application to NISA, he can send a carbon copy of that form to Revenue Canada, and we have ensured by working with Revenue Canada that this is acceptable. So he just sends a carbon.

Mr. Vanclief: Of the application?

Dr. Plaunt: Yes.

Mr. Vanclief: And the application will not need to regurgitate a whole mess of numbers again.

Dr. Plaunt: Do it once, do it right, and that is the end of it.

The Chairman: Maybe Dr. Plaunt could expand. This would be when he is filing his income tax at a later time? When would he send it? At the time he applied for the NISA or—

Dr. Plaunt: When he applies to NISA, he sticks the same form in the Revenue Canada envelope and off it goes.

The Chairman: Why would he do that?

Dr. Plaunt: To save copying it over, to save using another form, to make sure that he did not mess up between the two of them.

Mr. Vanclief: I have a further question, Mr. Chairman. I have submitted my income tax form and then a month later I am reviewing. . .oh, I made so much money this year I want to put *x* number of dollars into NISA. I send the application in for NISA, and because this legislation allows it, I simply notify NISA through the form that I wish to invest in the NISA program for this year. You can automatically then, according to this, call up the information from Revenue Canada. Why would I have to send another form at the same time to NISA?

Mr. Paddock: Basically it would be to speed up the process, rather than having to go through that. In no way would our people be in a situation where we could dial up someone's income tax file. That is not the case. What we are

[*Traduction*]

de reporter tous ces chiffres sur d'autres formules. Or, vous semblez dire maintenant que le producteur devra de toute façon remplir d'autres formules et qu'il faudra donc procéder à une vérification de celles-ci pour s'assurer qu'elles coïncident avec celle envoyée avec la déclaration d'impôt sur le revenu. Par conséquent, les producteurs devront bel et bien remplir d'autres formules.

Le président: M. Darrel Plaunt est parmi nous et il souhaiterait sans doute intervenir, monsieur Vanclief.

M. Darrel Plaunt (chef des Services des données et des statistiques agricoles, Division de l'analyse de la production de la Direction des politiques de développement agricole, ministère de l'Agriculture): Lorsqu'un agriculteur présente une demande au programme compte de stabilisation du revenu net, il peut envoyer une copie carbone de cette formule de demande à Revenu Canada. Nous avons fait en sorte que cela soit jugé acceptable par les fonctionnaires de Revenu Canada. Il suffit simplement qu'il envoie une copie carbone.

M. Vanclief: De sa demande?

M. Plaunt: Oui.

M. Vanclief: Et le requérant ne sera pas tenu de soumettre encore une fois cette multitude de chiffres.

M. Plaunt: Il suffit de le faire une fois correctement, et c'est tout.

Le président: M. Plaunt pourrait peut-être nous en dire un peu plus. Quand enverrait-il cette formule? Plus tard, lorsqu'il remplit sa déclaration d'impôt sur le revenu? Ou lorsqu'il fait sa demande au titre du programme ou encore. . .

M. Plaunt: Lorsqu'il présente sa demande au titre du programme, il glisse la même formule dans l'envelope destinée à Revenu Canada, et c'est parti.

Le président: Pourquoi ferait-il cela?

M. Plaunt: Cela lui évite d'en faire une copie, de remplir une autre formule. De cette façon, on est certain qu'il n'y a pas de divergences entre les deux.

M. Vanclief: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser. Supposons que j'aie déjà rempli ma déclaration d'impôt sur le revenu et qu'un mois plus tard, je passe en revue ma situation financière. Je constate que j'ai gagné beaucoup d'argent cette année et, par conséquent, je décide de verser une certaine somme au programme compte de stabilisation du revenu net. J'envoie donc une formule au titre du programme et comme la loi me le permet, par le biais de cette simple formule, j'avise les intéressés de mon désir d'investir dans le programme cette année. D'après la mesure, vous pouvez automatiquement obtenir l'information nécessaire de Revenu Canada. A ce moment-là, pourquoi faut-il que j'envoie une autre formule en même temps au programme?

M. Paddock: Essentiellement, cela accélère le processus. Cela nous évite une démarche. Nos fonctionnaires ne sont absolument pas en mesure d'obtenir des renseignements figurant sur la déclaration d'impôt de quiconque sur un

[*Text*]

saying is that you basically put up a computer tape and match the data. If it is matched, fine, it is done. We are not suggesting that we would have computer terminals set up in the NISA office to have instant access to someone's account.

Let me clarify one other point—

Mr. Vanclief: You just said in order to match the data. . .Dr. Plaunt said that we do not have to duplicate the data. I know we are getting picky here, but there are a lot of questions—

Mr. Paddock: What I was talking about was not duplication. When you are talking about verifying—a producer has to do a lot more if he is going to verify something than just say he sold a thousand dollars' worth of grain. Right now with WGSA, the cash ticket at the elevator company, in western Canada at least, becomes the verification. That is recorded by the elevator company. That is submitted to WGSA. There is a legal document that basically says, yes, this proves that I sold the grain. At the same time, it provides the basis for the contribution.

We are not going to have that here. Rather than saying that what we are going to need is a statement from your elevator company, for example, certifying that you did sell so many thousand bushels of grain and this was the amount—you can just imagine the situation where you were selling to a feedlot and to a feed mill and to an elevator company. It becomes almost uncontrollable. So rather than use that and try to have a very messy audit trail, we are saying that we will use the same kind of audit procedures that are already in place in Revenue Canada.

• 1615

So the form is exactly the same as you will use for income tax purposes, but we will have a copy sent to the stabilization office, basically so you can start that process immediately, and then reconcile the data.

The Chairman: I wonder if we might pursue this particular line of questions. Mr. Althouse, you asked to speak, but Mr. Monteith had a particular question on this issue.

Mr. Monteith: Mr. Vanclief pretty much covered it.

Mr. Althouse: I do not see it in the legislation, but there was mention of a maximum of $250,000 per account or per person. Which is it?

Mr. Paddock: It is per person. The accounts are held by the individual. So if you held a personal NISA account, it would be $250,000 maximum.

Mr. Althouse: Earlier in your testimony you spoke of corporation accounts.

[*Translation*]

simple coup de téléphone. Pas du tout. Essentiellement, il s'agit d'avoir tout ça sur ordinateur et de rapprocher les données. Si tout coïncide, pas de problème. Mais nous n'allons pas jusqu'à dire que le bureau du programme serait doté de terminaux d'ordinateurs pour avoir instantanément accès au compte de quelqu'un.

Permettez-moi de préciser autre chose. . .

M. Vanclief: Vous venez de dire que pour rapprocher les données. . . M. Plaunt a dit qu'il n'était pas nécessaire de répéter les données. Je sais qu'on coupe les cheveux en quatre, mais il y a énormément de questions. . .

M. Paddock: Je ne parlais pas d'éviter le double emploi, mais de vérification. Le producteur doit faire plus que dire qu'il a vendu du grain pour la somme de 1,000$ pour qu'il y ait vérification en bonne et due forme. À l'heure actuelle, aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le récépissé de la société d'élévateurs, dans l'Ouest du Canada en tout cas, constitue la pièce de vérification. C'est donc cette pièce de l'élévateur qui est soumise aux administrateurs de la Loi. Essentiellement, il s'agit d'un document qui possède une valeur juridique et qui prouve que le grain a été vendu. Parallèlement, c'est aussi la base de la contribution.

Mais nous n'emploierons pas ce système. Nous n'allons pas exiger une déclaration de l'élévateur certifiant que vous avez effectivement vendu tant de milliers de boisseaux de grain à tel prix. On peut imaginer les complications si quelqu'un vend à la fois à un parc d'engraissement, à un fabricant de provendes et à un élévateur. C'est pratiquement incontrôlable. Au lieu d'utiliser ce système, qui n'engendrerait qu'une piste de vérification embrouillée, nous avons décidé de nous fier aux pratiques de vérification déjà utilisées à Revenu Canada.

Ainsi, la formule est exactement la même que celle dont vous vous servirez pour votre déclaration d'impôt sur le revenu, sauf qu'une copie est envoyée au bureau du programme de stabilisation pour que l'on puisse amorcer le processus immédiatement et rapprocher les données.

Le président: Peut-être pourrions-nous continuer dans cette veine. Je sais que vous avez demandé la parole, monsieur Althouse, mais M. Monteith avait une question à poser sur ce sujet en particulier.

M. Monteith: M. Vanclief y a répondu dans les grandes lignes.

M. Althouse: Je ne trouve pas cela dans la mesure législative, mais on a parlé d'un maximum de 250,000$ par compte ou par personne. Lequel est-ce?

M. Paddock: Par personne. Les comptes sont détenus par des particuliers. Par conséquent, si vous avez un compte de stabilisation personnel, il serait assujetti à un maximum de 250,000$.

M. Althouse: Au début de votre témoignage, vous avez parlé des comptes des sociétés.

[*Texte*]

Mr. Paddock: A corporate account then would be the composite. In other words, if you had two people farming in a corporation and they did not do any other farming activity, they would each allocate their $250,000 to the corporation.

Mr. Althouse: So is part of the reason for wanting to have the SIN number as part of the legislation to keep track of farmers who might be involved in three or four different operations, so that their maximum from the accumulation can only be $250,000, or is it really $250,000 per activity that they are engaged in?

Mr. Paddock: It is not really necessary to have the SIN number to do that, because it is up to the producer to nominate how... He, as an individual, has only $250,000. He himself has to nominate whether it is going to go to his own personal operation or an operation he shares with his son or whatever. Since he has to declare that, and the corporation itself has to declare where they are getting their limit from, you do not need a SIN number for that.

Mr. Althouse: So his personal income tax will have the allocations from each of the businesses with which he has determined to take out a NISA account?

Mr. Paddock: They will have a reference, yes.

Mr. Althouse: Suppose he has a fairly simple operaton; it is just one man, one operation. He has built up a NISA account and suddenly he hits a series of bad years. He decides not to draw on the NISA account right away and finds himself foreclosed upon with a sudden change of attitude from the bank. It takes him five years, I think, to clear out his NISA account. He has not been able to clear it out before he goes under. He thinks he has everything straightened out.

Is the NISA account part of the assets of the operation? Is a NISA account available for clearing up capital gains taxes, which most producers find themselves facing a year after they think they have gone bankrupt? They have voluntarily transferred all of their assets to the credit institution and then find they owe Revenue Canada a bunch of money for alleged capital gains with no money and no capital. They gained the capital, and the credit institution has it. Would those left-over NISA funds be available to either the creditors or the government in this case, or are they his own funds that are correct? Do they have any special niche?

Mr. Paddock: There is no provision for attaching a lien or anything like that to the fund. What we have said is that you can assign any pay-out, on a one-year basis, to a creditor. So if you were going into your bank and you wanted to secure a fertilizer loan, you could assign, for one year only, any pay-out.

[*Traduction*]

M. Paddock: Un compte de société serait composite. Autrement dit, si une société réunissait deux agriculteurs n'ayant aucune autre activité agricole, chacun d'entre eux pourrait consacrer 250,000$ à la société.

M. Althouse: Si l'on souhaite que la mesure autorise le recours au numéro d'assurance sociale, c'est, entre autres, pour recenser les agriculteurs qui pourraient participer à trois ou quatre exploitations différentes. On veut s'assurer qu'ils contribuent au maximum 250,000$ pour toutes leurs activités ou est-ce 250,000$ par activité?

M. Paddock: Il n'est pas vraiment nécessaire d'avoir le numéro d'assurance-sociale pour faire cela parce que c'est au producteur qu'il incombe de dire combien... En tant que particulier, il peut cotiser 250,000$ maximum. C'est à lui de préciser si cette somme sera consacrée à son exploitation personnelle ou à une exploitation qu'il gère avec son fils, par exemple. Etant donné qu'il est tenu de déclarer cela, et que la société elle-même, en tant que personne morale, doit déclarer d'où proviennent les fonds en question, on n'a pas besoin du numéro d'assurance-sociale.

M. Althouse: Les sommes qu'il a puisées dans chacune de ses sociétés pour les investir dans un compte de stabilisation du revenu net figureront donc sur sa déclaration d'impôt sur le revenu?

M. Paddock: Il en sera fait mention, oui.

M. Althouse: Prenons le cas très simple d'une exploitation gérée par un seul agriculteur. Ce dernier a accumulé des réserves dans un compte de stabilisation de revenu net. Or, voilà tout à coup qu'il connait plusieurs mauvaises années. Il décide de ne pas puiser immédiatement dans son compte et à la suite d'un changement soudain d'attitude de la part de sa banque, il se retrouve victime d'une saisie. Il lui faut cinq ans, environ, pour épuiser son compte de stabilisation. Il n'a pas été en mesure de le vider avant de faire faillite. Il croit que tout est réglé.

Le compte de stabilisation fait-il partie de l'actif de l'exploitation? Les sommes investies dans ce compte peuvent-elles servir à payer les impôts sur les gains en capital, impôts que la plupart des producteurs se trouvent dans l'obligation de payer un an après qu'ils croient avoir fait faillite? Ces gens-là ont volontairement transféré tous leurs actifs à un établissement de crédit, et voilà qu'ils s'aperçoivent qu'ils doivent à Revenu Canada des sommes importantes pour de prétendus gains en capital, alors qu'ils n'ont ni argent ni capitaux. Ils ont vendu les immobilisation, qui sont entre les mains de l'établissement de crédit. Les créanciers ou le gouvernement, en l'occurrence, peuvent-ils avoir accès aux fonds qui restent dans le compte de stabilisation ou s'agit-il de fonds qui appartiennent en propre à l'agriculteur? Ont-ils un créneau spécial?

M. Paddock: Aucune disposition ne vise à assortir le fonds d'un droit de rétention ou quoi que ce soit d'autre. En fait, un agriculteur peut prévoir une cession de créances à un créancier sur une base annuelle. Ainsi, quelqu'un qui aurait négocié avec sa banque un prêt pour l'achat de fertilisants pourrait, pour une année seulement, organiser une cession de créances de son choix.

[*Text*]

We did that because we look on this as a cash stabilization scheme. We do not think we want someone to be able to assign for 10 years pay-outs so that they can buy a quarter section of land. That is really not what this thing is about. But it seems reasonable on a short-term basis, if the market is not there, to pay operating.

• 1620

We have stipulated that you can make an assignment on a year-by-year basis. You could do that for 10 consecutive years if you wished, but a creditor who is going to take out a 10-year note is going to be somewhat cautious about that. Your fertilizer dealer who expects your fertilizer bill to be paid in six months would be much more amenable to that.

On the one hand, we wanted it to be useful in his financial arrangements. We did not want it to be, if you like, the basis of capital purchases.

To get back to your question, if it is assigned, whether it be for purposes of bankruptcy, if it is a pay-out, it is in the pool. It is money.

Mr. Althouse: If it is not assigned, but it is his personal asset, I presume the government would be able to get at it for capital gains purposes, or in most instances a creditor could if he was just a private, straight business operation, as most of them are, without having incorporated.

Mr. Paddock: To my knowledge, the fund is not assignable. The pay-outs could be. If he had a $5,000 pay-out and the bank was looking for payment, that $5,000 would be part of it. But there is no sense in which a bank could go after the fund itself. I will check that for you, but—

Mr. Althouse: If he owed money or was assessed money for non-payment of capital gains after having had his assets all recovered by a lending institution, is that free from the Government of Canada, or are those his assets that the government can take for tax purposes in these kinds of cases? Would you check that and report back to us as well?

Mr. Paddock: I think as a general principle, if it is income, if it flows out of the account to him, then all of those things you talk about apply. Whether they could go after the account, my understanding is no, but I will check it. Is that a quick characterization of what you are interested in?

Mr. Althouse: We have numerous cases in western Canada, at least, and I think some in eastern Canada as well, where the farmer has quit, thrown up his hands, signed everything over to the bank, and the next year finds that Revenue Canada has assessed him for a whopping capital gains tax. I want to know whether this account is going to go into the Government of Canada for payment of those kinds of things in instances like that.

[*Translation*]

Nous avons agi ainsi parce que nous considérons qu'il s'agit d'un plan de stabilisation en espèces. Il ne nous semble pas souhaitable que quelqu'un puisse prévoir des cessions de créances sur 10 ans afin de pouvoir s'acheter un quart de parcelle de terre. Ce n'est pas vraiment l'objectif visé. Mais il semble raisonnable, à court terme, en l'absence de marché, de financer un crédit d'exploitation.

Il est stipulé que l'on peut offrir des garanties sur une base annuelle. L'agriculteur a toujours le loisir de faire cela pendant 10 années consécutives, mais les créanciers répugnent généralement à accepter des billets à ordre de 10 ans. Le vendeur de fertilisants, qui s'attend à ce que l'agriculteur paie sa note dans six mois, serait beaucoup plus disposé à faire cela.

D'une part, nous souhaitions que ce fonds facilite les arrangements financiers des agriculteurs, mais d'autre part, nous ne voulions pas qu'ils servent au financement d'immobilisations.

Pour en revenir à votre question, si le fonds sert de garantie, que ce soit aux fins d'une faillite ou autrement, s'il s'agit d'un remboursement, on peut puiser dans le fonds commun. C'est de l'argent.

M. Althouse: Par contre, si le fonds ne sert pas de garantie, s'il s'agit de l'actif personnel de l'agriculteur, j'imagine que le gouvernement peut y puiser au titre de l'impôt sur les gains en capital ou, comme cela arrive le plus souvent, un créancier, pourvu qu'il s'agisse d'une exploitation privée non constituée en société, comme c'est le plus souvent le cas.

M. Paddock: A ma connaissance, le fonds n'est pas transférable mais les remboursements pourraient l'être. Si un remboursement de 5,000$ était prévu et que la banque cherchait à se faire payer, elle pourrait, entre autres, toucher ces 5,000$. Mais une banque ne peut absolument pas s'emparer du fonds lui-même. Je vais vérifier, mais...

M. Althouse: Si l'agriculteur a des dettes ou qu'on lui réclame de l'argent pour le non-paiement d'impôt sur les gains en capital une fois que tout son actif est entre les mains d'un établissement de crédit, l'argent du fonds est-il à l'abri du gouvernement du Canada ou non? Ou s'agit-il d'un actif auquel le gouvernement peut avoir accès pour se faire rembourser des dettes fiscales? Pourriez-vous vérifier cela et nous communiquer le fruit de vos recherches?

M. Paddock: Sur le plan des principes, s'il s'agit d'un revenu, si l'argent du compte lui est versé, je pense que toutes les pratiques dont vous parlez peuvent avoir cours. Quant à savoir si des créanciers pourraient s'approprier le compte, je pense que non, mais je vais vérifier. Ai-je bien résumé la question qui vous intéresse?

M. Althouse: Il existe de nombreux cas dans l'ouest du Canada en tous cas, et je crois aussi dans l'est, où des agriculteurs ayant abandonné leur exploitation et tout cédé à la banque s'aperçoivent l'année d'après que Revenu Canada exige qu'ils versent de lourds impôts au titre des gains en capital. Je veux savoir si ce compte peut être remis au gouvernement du Canada en guise de remboursement pour ce genre de choses.

[*Texte*]

Mr. Martin Leigh (Acting Chief, Post Assessing and Matching Section, Examination Division, Department of National Revenue): On the part of Revenue Canada, we could report back to you, Mr. Chairman, as to whether the fund has a right of offset, as Mr. Paddock said. I do not think it does. I do not think that is the intent of the fund, but we will report back as to whether or not there is that right of offset.

Mr. Monteith: Who administers the account? Is it Revenue, Finance, or Agriculture?

Mr. Paddock: Agriculture.

Mr. Monteith: Agriculture administers both A and B accounts?

Mr. Paddock: Agriculture administers the whole thing.

Mr. Monteith: Okay. So how is the A account set up? How does the producer go about making his payment into his portion of the account? As I understand it, it is a separate account. Does he make that at his own bank, and if that is the case, how is it verified?

Mr. Paddock: In the initial stages we are anticipating that all of the funds will be handled in the Consolidated Revenue Fund. Ultimately, we would envisage having the farmer able to nominate a private institution where he would like it to be held. The farmer would have a choice on an annual basis of moving that fund to another institution.

We have suggested that, in some sense, to level the playing-field. If the producer is operating credit and what not from a bank and he feels he is not getting the kind of rate he thinks is fair, if he has a sizeable NISA account in that private institution, then it should increase his ability to negotiate a favourable line of credit. So we think it is rather important that we ultimately put those in the private sector.

In the length of time we have to set these accounts up right now, that is not going to be possible probably for the first year, maybe even for the first two years. But that is the long-term goal.

Mr. Monteith: You are saying that in the interim the farmer's portion will go into the consolidated account?

• 1625

Mr. Paddock: Yes, the program will have an account in the Consolidated Revenue Fund, much like the Western Grain Stabilization Fund has an account there now. That is where those funds are held now. So that would be the same. The Consolidated Revenue Fund will not have an account for John B. but it will have a NISA account, perhaps by province, but no more than that.

Mr. Monteith: Why is that so difficult? You said that in a year or two it might be done locally. Why is it so difficult to do that at the start?

Mr. Paddock: You need an agreement with the financial institutions as to what rates they would pay. For example, would we have a bid system to determine what the rates would be? Would each individual institution determine a rate

[*Traduction*]

M. Martin Leigh (chef intérimaire, Rapprochements et post-cotisation, Division de l'examen, ministère du Revenu national): Quant à nous, à Revenu Canada, nous pourrions vous faire savoir plus tard, monsieur le président, si le fonds est assorti d'un droit de compensation ou non, comme le dit M. Paddock. Je ne crois pas qu'il le soit. Je ne pense pas que cela fait partie des paramètres du fonds, mais nous allons vous faire rapport à ce sujet.

M. Monteith: Qui administre ce compte? Le ministère du Revenu, des Finances ou de l'Agriculture?

M. Paddock: Le ministère de l'Agriculture.

M. Monteith: Le ministère de l'Agriculture administre à la fois les comptes A et B?

M. Paddock: Il administre le tout.

M. Monteith: D'accord. Comment le compte A est-il constitué? Comment le producteur s'y prend-il pour verser sa contribution dans sa part du compte? Si j'ai bien compris, il s'agit d'un compte distinct. Prend-il ses arrangements à sa propre banque et, dans l'affirmative, comment la vérification s'effectue-t-elle?

M. Paddock: A l'étape initiale, on prévoit que tous les fonds relèveront du Trésor. Eventuellement, l'agriculteur pourra désigner l'établissement bancaire privé de son choix en guise d'administrateur. L'agriculteur aura le loisir de transférer ce fonds à un autre établissement tous les ans.

En un sens, nous avons proposé cela afin d'égaliser les chances pour tous. Si le producteur détient divers instruments de crédit auprès d'une banque et qu'il n'obtient pas un taux qu'il juge juste, le fait qu'il détienne un important compte de stabilisation du revenu net dans cet établissement privé devrait accroître sa capacité de négocier une ligne de crédit favorable. Il importe donc de remettre ces comptes dans le secteur privé à un moment donné.

Compte tenu du temps dont nous disposons à l'heure actuelle pour constituer ces comptes, cela ne sera sans doute pas possible au cours de la première année d'exploitation, et peut-être même des deux premières années. Mais c'est notre objectif à long terme.

M. Monteith: Vous avez dit que dans l'intervalle la part de l'agriculteur serait versée au Trésor?

M. Paddock: Oui, le programme aura un compte dans le Trésor, un peu comme le Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest. C'est maintenant le Trésor qui détient ce genre de fonds. Nous ferions donc la même chose. Le Trésor n'aura pas un compte au nom de M. X, mais il détiendra un compte de stabilisation du revenu net, par province peut-être, mais sans plus.

M. Monteith: Qu'y a-t-il de si compliqué? Vous avez dit que dans un an ou deux, cela se ferait localement. Pourquoi est-ce si difficile de le faire d'entrée de jeu?

M. Paddock: Il faut s'entendre avec les institutions financières sur les taux à payer. Par exemple, y aurait-il un système d'appel d'offres pour déterminer les taux qui seraient en vigueur? Chaque institution en particulier déterminerait-

[*Text*]

which all of its branches would pay, or would you leave the farmer to negotiate with his branch? There are all kinds of complications there. We do not want to get into the situation of delaying a whole program because we do not have the ultimate program. It is not possible to bring the ultimate one into being. We want to get that program out and get people familiar with it.

Yes, there are some things about it that we want to improve. We have talked to the financial institutions and they are very interested in this. If we are going to get started we have to get going now.

Mr. Monteith: So you think we should get started and have an even interest rate all across the country—for those who participate in the NISA program. The only way to do it right now is to do it through a consolidated fund, so that they are all paid the same amount of interest plus the three on top.

Mr. Paddock: That is correct.

Mr. Foster: Section 10 provides for information to be provided from the Department of National Revenue. Is that simply for verification of the amount being put into NISA?

Mr. Paddock: I beg your pardon?

Mr. Foster: It looks as though this provides for information to go from the NISA office to National Revenue. I can see why the NISA office might want to be able to check with National Revenue in order to prove that what their gross sales were, but why does the NISA administration need to provide information to National Revenue?

Mr. Paddock: Again, it is wording that allows for either. The match can take place either under the Revenue Canada route or under the NISA route. Our lawyers have said it is the standard wording they use in these cases.

Mr. Foster: It allows for a flow back and forth.

Mr. Paddock: Yes.

Mr. Hostetter: Mr. Chairman, perhaps I could be of assistance. As I understand it, Agriculture Canada would request certain information from Revenue Canada to assist them in verifying the income. To make that request they have to provide Revenue Canada with certain information—the name of the individual, the social insurance number and perhaps some other details. The draft legislation permits Agriculture Canada to pass on that information to Revenue Canada, and it would permit Revenue Canada to answer the question from information its files.

I believe that is the purpose and intent of those two clauses. It is simply an enabling mechanism to sanction in law the use of information held by Agriculture Canada, to convey it to Revenue Canada, and conversely, for information held by Revenue Canada, to convey it back to Agriculture Canada. It is to facilitate the matching and the conduct of that program.

[*Translation*]

elle le taux applicable à toutes ses succursales, ou laisserait-on l'agriculteur négocier cela avec la succursale? Cela présente toutes sortes de complications. Nous ne voulons pas retarder l'entrée en vigueur du programme parce que nous ne sommes pas en mesure d'instaurer un programme parfait tout de suite. Il est impossible d'instaurer le programme idéal maintenant, mais nous voulons tout de même l'instaurer et le faire connaître aux gens.

Il y a effectivement des éléments du programme que nous voulons améliorer. Nous avons eu des pourparlers avec des représentants des institutions financières et la chose les intéresse énormément. Mais si nous voulons aller de l'avant, il faut le faire maintenant.

M. Monteith: Vous êtes donc d'avis que nous devrions lancer le programme avec un taux uniforme applicable dans tout le pays; autrement dit, le taux serait le même pour tous les participants. La seule façon de le faire à l'heure actuelle, c'est de passer par le Trésor. De cette façon, le même taux d'intérêt, plus 3 p. 100, est versé à tout le monde.

M. Paddock: C'est exact.

M. Foster: L'article 10 prévoit la communication de renseignements au ministère du Revenu national. Est-ce tout simplement pour vérifier la somme versée dans le compte de stabilisation du revenu net?

M. Paddock: Pardon?

M. Foster: Il semble que cet article autorise le bureau du Programme à communiquer des renseignements au ministère du Revenu national. Je comprends que le bureau du programme puisse vouloir vérifier auprès du Revenu national le chiffre d'affaires d'un agriculteur, mais pourquoi les fonctionnaires du programme auraient-ils besoin de communiquer des renseignements au ministère du Revenu national?

M. Paddock: Encore une fois, la formulation prévoit que l'échange de renseignements peut se faire dans les deux sens. Le rapprochement peut être fait par Revenu Canada ou par le Bureau du Programme. Nos avocats nous ont dit que c'est la formulation type employée dans ces cas-là.

M. Foster: Cela autorise les échanges.

M. Paddock: Oui.

M. Hostetter: Monsieur le président, je pourrais peut-être vous aider. Voilà comment je conçois les choses. Agriculture Canada demanderait à Revenu Canada certains renseignements afin d'être en mesure de vérifier le revenu de l'agriculteur. La demande faite à Revenu Canada doit comporter certains renseignements, soit le nom de la personne en question, son numéro d'assurance sociale et d'autres détails. Le projet de loi autorise Agriculture Canada à communiquer ces renseignements à Revenu Canada. Parallèlement, il autorise Revenu Canada à répondre aux demandes visant des renseignements contenus dans ces dossiers.

Je pense que c'est là l'objectif de ces deux articles. Il s'agit simplement d'un mécanisme habilitant visant à sanctionner dans la loi les échanges d'information entre Agriculture Canada et Revenu Canada. C'est un moyen de faciliter le rapprochement et la gestion du programme.

[*Texte*]

Mr. Foster: Members of Parliament have to get a waiver from the individual constituent in order to direct inquiries to National Revenue. They are a very powerful lot over there, you know. Would it be a hardship on NISA for them to have to secure such a waiver? I suppose that is really directed to Mr. Paddock.

• 1630

Mr. Paddock: The form itself will contain a waiver informing him that this is going to happen. When the producer fills out the form and signs it, it will be clearly indicated that this sort of exchange will take place for the purpose of verification.

Mr. Foster: You put your NISA money in and your application form is there. A copy of that goes to National Revenue. That is just to establish the link between those two. It does not necessarily prove to NISA that the sales have taken place or anything. There is probably a statutory declaration. I am just wondering why that automatically goes to National Revenue. Is it just in case there are inquiries or you want to audit or verify the data on the NISA application?

Mr. Paddock: On the one hand, if we are going to put money in the account on the basis of a form, you need some way of verifying it. We have basically said, I guess in trite terms, that if it is good enough for the national taxation system, then it should be good enough for the NISA program, rather than introducing another set of audit and verification procedures.

The Chairman: I think what you are probably driving at is how they are going to determine whether he can put in $2,000 or $3,000 or $1,000. Is it going to come from last year's income tax statement? How are you going to say that he legitimately put that much in?

Mr. Foster: I could see if you required the farmer to file a copy of his income tax with his NISA application, because then you would have the data right there. But you file the application, and I am sure you have to verify that it is correct, giving a waiver to the NISA office to get information from Revenue Canada. You just sort of file a copy with National Revenue, which I suppose is filed with the income tax for that calendar year. I guess it just establishes the link in case the audit takes place. Is that the way you are doing it?

Mr. Paddock: The form he sends in, which is the same as the one he will be submitting for income tax purposes, basically takes him through a calculation of what he is entitled to put in.

Mr. Foster: I see. Could you file a copy of that application form with the committee?

Mr. Paddock: I am not sure it is completed. I will check back and see if we can give it to you.

[*Traduction*]

M. Foster: Les députés doivent obtenir de leurs commettants une dérogation pour pouvoir demander des renseignements au ministère du Revenu national. Ces gens-là sont très puissants, vous savez. Serait-il compliqué pour les administrateurs du compte de stabilisation du revenu net d'obtenir ce genre de dérogation? En fait, cette question s'adresse à M. Paddock.

M. Paddock: La formule elle-même renferme une dérogation informant l'agriculteur de ce qui va se passer. Lorsque ce dernier remplit la formule et la signe, il sera clairement informé que ce genre d'échange aura lieu à des fins de vérification.

M. Foster: Vous envoyez votre demande et vous versez votre argent au bureau du programme et une copie est acheminée à Revenu Canada. Cela, tout simplement pour établir un lien entre ces deux entités. Cela ne prouve pas nécessairement aux gens du programme que les ventes ont effectivement eu lieu. Il existe probablement une déclaration statutaire. Je voulais simplement savoir pourquoi cela est envoyé automatiquement au ministère du Revenu national. Est-ce au cas où il y aurait des demandes de renseignements ou pour vérifier les données figurant sur la demande présentée au programme?

M. Paddock: D'une part, avant de mettre de l'argent dans un compte sur la foi d'une formule, il faut procéder à certaines vérifications. Ce que nous disons, assez banalement, c'est que si les données en question sont acceptables pour le fisc, elles devraient l'être pour le programme et il n'est donc pas nécessaire d'instaurer d'autres pratiques de vérification.

Le président: Je crois que ce que vous voulez savoir c'est comment les fonctionnaires pourront déterminer si l'agriculteur est en mesur de verser 1,000, 2,000 ou 3,000$ dans le compte. Va-t-on se fonder sur la déclaration d'impôt sur le revenu de l'année d'avant? Comment allez-vous pouvoir affirmer qu'il a versé légitimement telle ou telle somme?

M. Foster: Je comprendrais que l'on exige que l'agriculteur envoie, avec sa demande d'adhésion au programme, une copie de sa déclaration d'impôt parce qu'on disposerait aussitôt de toutes les données. Mais ce n'est pas le cas. L'agriculteur présente une demande—et je suis sûr que vous devez en vérifier l'exactitude—demande qui autorise le bureau du programme à obtenir des renseignements de Revenu Canada. Par ailleurs, l'agriculteur envoie une copie à Revenu Canada, sans doute avec sa déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année civile en question. J'imagine que c'est simplement pour établir un lien au cas où une vérification aurait lieu, n'est-ce pas?

M. Paddock: La formule qu'il envoie, qui est la même que celle qu'il soumet aux fins de l'impôt sur le revenu, l'amène à faire un calcul de la somme qu'il a le droit de verser dans le compte.

M. Foster: Je vois. Pourriez-vous déposer auprès du comité une copie de cette formule de demande?

M. Paddock: Je ne suis pas certain qu'elle soit terminée. Je vais vérifier pour voir s'il m'est possible de vous en faire parvenir une.

[*Text*]

Mr. Althouse: It will be out to farmers in a couple of weeks. It is supposed to be there for April 1.

Mr. Foster: Initially these two funds will be in the Consolidated Revenue Fund, but ultimately they will probably be at a local financial institution, a bank or credit union.

Mr. Paddock: Part A, yes.

Mr. Foster: So part A sits there and draws whatever interest they can get. Is that interest transferred to the Consolidated Revenue Fund each year?

Mr. Paddock: That is correct.

Mr. Foster: The government tops it up with 3%. But part B of the fund is not at the local institution.

Mr. Paddock: That is correct.

Mr. Foster: Part A is at the local institution. Can it be used for collateral for your production loan?

Mr. Paddock: The fund is not used as collateral. What the producer can do is sign an assignment form with his creditor for the pay-out on a one-year basis. Remember, the stabilization trigger says that... Suppose your gross margin for the previous year was $50,000. He goes to the financial institution and says his five-year trigger was a gross margin of $50,000. That is, in some sense, his capability to pay. He knows that either he is going to get that $50,000 from the marketplace or he will be able to draw the difference out from the account. Either way you know he is going to have that much gross margin to cover his farming operations for that year.

• 1635

On that basis, the producer can assign any payment—sign an assignment to the creditor—such that the creditor is assured of receiving payment for one year. So the fund is meant to be of use in negotiating short-term operating credit, not for long-term mortgages and that sort of thing.

Mr. Foster: Is it only Fund No. 1 that you can do that with?

Mr. Paddock: No, Mr. Foster, we are assigning the payment. It does not really matter where the payment is coming from. It could come from Fund No. 1. You are making no lien or assignment on the fund itself, just an assignment on any payment that could come out of your account; whether it is from Fund No. 1 or Fund No. 2 does not really matter.

Mr. Althouse: Following up on Mr. Monteith's and Dr. Foster's questions about the Consolidated Revenue Fund, I have been reading those answers as referring to the Consolidated Revenue Fund of Canada. However, some of these funds are from the provinces. How are they handling their share? Or do they submit those funds to the Canadian government annually, and it then keeps them in its Consolidated Revenue Fund and the provincial governments otherwise take a hands-off view of this fund all the way through? Or has that been worked out?

[*Translation*]

M. Althouse: Cette formule sera envoyée aux agriculteurs d'ici deux semaines. Elle doit leur arriver d'ici le 1er avril.

M. Foster: À l'origine, ces deux fonds seront dans le Trésor, mais éventuellement, ils relèveront d'une institution financière locale, une banque ou une caisse de crédit.

M. Paddock: Le compte A.

M. Foster: Donc le compte A ne bouge pas et retire de l'intérêt. Cet intérêt est-il transféré au Trésor chaque année?

M. Paddock: Oui.

M. Foster: Et le gouvernement y ajoute 3 p. 100. Mais le compte B du fonds, lui, ne se trouve pas dans une institution financière locale.

M. Paddock: C'est exact.

M. Foster: C'est le compte A qui est détenu par une institution financière locale. Peut-il servir de garantie pour un prêt concernant des moyens de production?

M. Paddock: Le fonds ne sert pas de garantie. Le producteur peut signer une cession de créances à l'intention de son créancier pour le remboursement de sa dette sur une base annuelle. Souvenez-vous que le niveau déclencheur de la stabilisation... Supposons que la marge brute de l'agriculteur pour l'année précédente soit de 50,000$. Ce dernier se présente dans une institution financière en disant que son niveau déclencheur pour cinq ans constitue une marge brute de 50,000$. Autrement dit, cela représente sa capacité de payer. Ou il pourra obtenir ce 50,000$ sur le marché, ou il puisera la différence dans son compte. D'une façon comme de l'autre, il aura cette marge brute pour couvrir ses opérations agricoles pour cette année-là.

Selon ce principe, le producteur peut signer un cession de créances à son créancier, de sorte que ce dernier a l'assurance d'être payé pendant un an. Le fonds se veut donc un instrument pour négocier un crédit à l'exploitation à court terme et non les hypothèques à long terme ou autre chose du genre.

M. Foster: On peut se servir uniquement du fonds numéro 1 pour faire cela?

M. Paddock: Non, monsieur Foster. Le paiement fait l'objet d'une cession. Peu importe d'où il vient. Il pourrait fort bien être puisé dans le fonds numéro 1. Le fonds lui-même n'est pas assorti d'un droit de rétention ou de cession. Simplement, il est possible de prévoir une cession de créances à partir de votre compte, peu importe qu'il fasse partie du fonds numéro 1 ou du fonds numéro 2.

M. Althouse: Pour faire suite aux questions de M. Monteith et de M. Foster au sujet du Trésor, j'ai interprété leurs réponses comme faisant allusion au Trésor du Canada. Cependant, certains de ces fonds proviennent des provinces. Comment administrent-elles leur part? Les remettent-elles tous les ans au gouvernement du Canada qui les verse au Trésor, de sorte que les autorités provinciales n'auraient rien à faire avec ces fonds, du début à la fin? A-t-on prévu des modalités à cet égard?

[*Texte*]

Mr. Paddock: Fund No. 2 will be held in one place and our indications are that this fund will be handled by the federal government. In principle, it could also be handled within the account of the provincial government, but all indications to date are that it will be held in the Government of Canada Consolidated Revenue Fund. No consideration whatsoever has been given to having Fund No. 2 split into Fund No. 2.1 and No. 2.2. Let us keep it simple.

Mr. Althouse: So will they make their payments on April 1, at the end of May, or whenever, when most of the payments have come in from the farmers?

Mr. Paddock: Yes, the payments will probably be made a bit later than that, but it obviously depends on how promptly the farmer files his income tax return.

Mr. Althouse: Should it be a once or twice-a-year payment from the provinces?

Mr. Paddock: Our deadlines are later than income tax deadlines, so it depends.

Mr. Althouse: I am not sure I understand how NISA is proposed to work in the agreements that are being discussed now. I understand from reading press reports that the plan will apply to grains only and will not apply beyond grain. A lot is made of GRIP involving farm-fed grain. Will NISA also involve farm-fed grain; and if so, are the accounting procedures to make those separations fairly clear and simple?

Mr. Paddock: It is an issue. NISA clearly works best if the whole farm is involved.

In the interim, since your are correct and we are running the program for grains and oilseeds only, we will deem a portion of a farmer's livestock sales to effectively be grain. So we would be saying that since he will have his livestock sales on the form anyway, if the right figure for hogs were to be 30%, for example, and if he sold $100,000 worth of hogs, the farmer would be deemed to have a grain sale of $30,000 and he could make a payment on that basis.

For chickens and turkeys, the proportions will be different. But with a view to what amount of farm-grown feed is included—and it is farm-grown feed—if the cow/calf operator is clearly not feeding a lot of grain but has quite a lot of forage, we want that fact to appear on the form as well.

So not only do we not discriminate between feeding grain and selling grain, we do not discriminate on the basis of whether the farmer decides to operate his livestock operation on the basis of forage for grain. We are trying to be as neutral as we can, to leave the farmer to do his own thing.

Mr. Althouse: Some accounting would have to be made of the weight of the animals, and beef is perhaps sold in a variety of different stages.

[*Traduction*]

M. Paddock: Le fonds numéro 2 relèvera d'une seule autorité et d'après ce que nous savons, ce sera le gouvernement fédéral. En principe, il pourrait aussi relever du compte du gouvernement provincial, mais jusqu'à maintenant, tout indique qu'il relèvera du Trésor du gouvernement du Canada. On n'envisage certainement pas de subdiviser le fonds numéro 2 en fonds numéro 2.1, 2.2, etc. Faisons en sorte que les choses demeurent simples.

M. Althouse: Les paiements commenceront donc le 1er avril ou à la fin de mai, au plus tard, lorsque la plupart des versements des agriculteurs seront arrivés?

M. Paddock: Oui. Les paiements seront sans doute effectués un peu plus tard que cela. Évidemment, tout dépend de la rapidité avec laquelle l'agriculteur remplit sa déclaration d'impôt sur le revenu.

M. Althouse: Et le provinces, effectueront-elles leur paiement une fois ou deux fois par an?

M. Paddock: Nos échéances sont plus tardives que celles de l'impôt sur le revenu, alors cela dépend.

M. Althouse: Je ne suis pas sûr de bien comprendre comment le programme compte de stabilisation du revenu net va s'intégrer aux ententes qui font l'objet de discussions à l'heure actuelle. D'après ce que j'ai lu dans les journaux, le plan s'appliquera aux grains, et aux grains seulement. On a beaucoup publicisé le fait que le régime universel englobe le grain fourrager utilisé à la ferme. Le programme compte de stabilisation du revenu net va-t-il l'englober aussi et, dans l'affirmative, les pratiques comptables visant à établir ces distinctions sont-elles claires et simples?

M. Paddock: C'est un problème. Il est évident que le programme compte de stabilisation fonctionne mieux lorsqu'il vise l'exploitation agricole tout entière.

Mais—vous avez raison—étant donné que le programme vise les grains et les oléagineux seulement, nous allons considérer comme grains une part des ventes de bétail. Ainsi, étant donné que les ventes de bétail figureront sur la formule de toute façon, si le pourcentage requis pour les porcs s'établissait à 30 p. 100, par exemple, et si l'agriculteur a vendu des porcs pour une valeur de 100,000$, on considérera qu'il a effectué des ventes de grains de 30,000$ et il sera autorisé à faire un versement en fonction de ce calcul.

Pour le poulet et le dindon, il y aura d'autres pourcentages. Mais à propos du volume de fourrage provenant de l'exploitation qui est inclus, s'il apparaît évident que le naisseur ne donne pas à ses bêtes une alimentation riche en grains, mais surtout en fourrage, nous voulons que cela figure sur la formule également.

Par conséquent, nous n'établissons pas de distinction entre les céréales fourragères et les céréales destinées à la vente, mais en outre, le fait que l'agriculteur consacre ses grains à l'alimentation du bétail n'entre pas en ligne de compte. Nous essayons de demeurer aussi neutres que possible, de laisser l'agriculteur prendre ses propres décisions.

M. Althouse: Il faut quand même tenir compte du poids des animaux. D'ailleurs, le boeuf se vend à des étapes différentes.

[*Text*]

Mr. Paddock: The accounting is likely to be rather rough and ready. Short of getting the producer's own accounts and trying to decide how much of his grain went for livestock, etc., it will be fairly simple. We are simply going to say that 30% of the hog sale is grain. For the way in which some people do business that proportion is perhaps too high; for other people it is perhaps too low. But it is a first-round attempt at taking account of this. If, as we hope, the plan is ultimately extended to hold all commodities, the whole farm, then we will not need to worry about it any more.

• 1640

The Chairman: I would like to move on to the next group of witnesses.

Thank you, gentlemen from Revenue and Mr. Paddock.

We now have a law clerk who is indeed a lawyer. We expected him here today, but he has not arrived. The clerk has the name and will assist you in any amendments you may wish to propose.

I invite and welcome to the table Mr. Jim Robbins, Special Assistant for the National Farmers Union. Mr. Robbins, you have had an opportunity to see what happens to witnesses. We are very gentle people. You have a presentation and then we will ask questions in much the same way as before.

Mr. Jim Robbins (Special Assistant, National Farmers Union): On the first overhead is a cartoon I pulled from the *Star-Phoenix Saskatoon* several weeks ago. The farmer in question appears to be a captive. The reason why I put it up is to make the point, which I am sure all of you are aware of, that western Canadian farmers and farmers elsewhere in the country are currently in the midst of a war that is just as serious as a war fought with tanks, aircraft and bombs. The reason for the safety net is because of the circumstances we find ourselves in. This bears on some of the criticisms I and my organization have of the GRIP and NISA programs as they have been designed.

Let me start with what we see to be the advantages of the program. First of all, we agree GRIP will pay out well in the first few years, and we consider this to be an obvious benefit given the circumstances we find ourselves in.

Second, GRIP and NISA are targeted to individual farms. We consider that to be an improvement over some of the previous mechanisms when areas were used and individual conditions on individual farms often were ignored.

[*Translation*]

M. Paddock: Cette comptabilité sera vraisemblablement approximative. À moins de demander à voir les comptes personnels du producteur pour essayer de déterminer quelle quantité de ses grains sont consacrés à l'alimentation du bétail nous devrons nous en tenir à un système assez simple. Nous allons simplement affirmer que 30 p. 100 des ventes de porcs représentent des grains. Compte tenu de la façon dont certains agriculteurs gèrent leurs affaires, ce pourcentage est peut-être trop haut alors qu'il est trop bas pour d'autres. Il s'agit d'un premier effort pour en tenir compte. Si, comme nous l'espèrons, le régime a été élargi pour englober tous les produits, c'est-à-dire l'exploitation agricole dans son ensemble, nous n'aurons plus à nous inquiéter.

Le président: Je veux maintenant acueillir le prochain groupe de témoins.

Merci à vous, messieurs les représentants de Revenu Canada et M. Paddock.

Nous avons maintenant à notre service un légiste qui a une formation d'avocat. Nous nous attendions à ce qu'il soit là aujourd'hui, mais il n'est pas encore arrivé. Le greffier a son nom; il pourra vous aider à formuler les amendements que vous voudrez proposer.

J'invite maintenant M. Jim Robbins, adjoint spécial du Syndicat national des cultivateurs à prendre place à la table. Monsieur Robbins, vous avez vu un peu comment nous traitons nos témoins, et vous savez que nous sommes des gens très aimables. Vous pouvez nous présenter votre exposé, puis nous vous poserons des questions comme nous l'avons fait pour les autres témoins.

M. Jim Robbins (adjoint spécial, Syndicat national des cultivateurs): Sur le premier transparent, j'ai reproduit un dessin humoristique qui a paru dans le *Star-Phoenix Saskatoon* il y a quelques semaines. On y voit un agriculteur qui semble être prisonnier. Si j'ai choisi ce dessin, c'est pour bien montrer ce que personne ici n'ignore, à savoir que les agriculteurs de l'Ouest et des autres régions du pays se trouvent actuellement au beau milieu d'une guerre qui est tout aussi sérieuse que celle qui se livre avec des tanks, des aéronefs et des bombes. Le filet de sécurité est nécessaire en raison des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. D'où certaines des critiques de l'organisme que je représente, critiques qui sont aussi les miennes, à l'égard du Régime universel et du programme CSRN tels que conçus.

Permettez-moi tout d'abord de souligner les avantages que nous voyons à ces programmes. Premièrement, nous convenons que le Régime universel assurera aux agriculteurs un excellent niveau de paiment pendant les premières années et qu'il s'agit d'un avantage non négligeable compte tenu des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons.

Deuxièmement, le Régime universel et le programme CSRN visent les exploitations agricoles individuelles. Nous y voyons une amélioration par rapport à certains mécanismes antérieurs qui visaient plutôt les régions et qui, bien souvent, ne tenaient pas compte des circonstances d'exploitation agricole individuelle.

[*Texte*]

Third, we agree GRIP target revenues are fully bankable, at least if we are talking about Canadian Wheat Board and Ontario Wheat Board grains. We have a quibble with saying the target revenues for non-board grains are fully bankable.

Fourth, it has been hinted that GRIP membership might be necessary for any third line of defence payments that the provinces and the Government of Canada produce for producers.

We presume that GRIP membership does demonstrate a seriousness by farmers towards trying to come to grips with the risks they run. We would certainly hope that GRIP membership and sign-up would indicate to the Government of Canada that third line of defence payments are deserved by the farm community.

• 1645

Let me pass to a list of what we see to be the problems with GRIP and NISA. I will go through some of these with other overheads in somewhat more detail.

First, under most likely price scenarios GRIP will offer a declining support price over time. I realize you have heard testimony on this point prior to this, but I think it is an important point to make and I will make it in a little more detail.

Second, if GRIP is severely in deficit at the time of the five-year review of the program, farmers could be facing large premium increases at precisely the time that pay-outs cease. This could occur even though prices might be very low at that time. We consider that a serious objection.

Third, neither GRIP nor NISA allow full cash costs in their calculatons. I will go into that in a little more detail.

Fourth, we consider the loss of the spot loss hail feature to be a serious loss from the point of view of both the crop insurance a year from now and GRIP at the current time. We do not think this problem is adequately addressed by the savings in premium that will be offered to those who take GRIP.

Fifth, the revenue guarantee on open market grains is not fully bankable, and I will go into more detail on that.

Sixth, because GRIP has no cap, a disproportionate share of public funds available to deal with the current farm crisis will go to a relatively small group of large farms. We feel that this will not do much to maintain populations in rural areas.

[*Traduction*]

Troisièmement, nous convenons que les revenus cibles du Régime universel sont entièrement négociables en banque, du moins pour ce qui est des produits commercialisés par la Commission canadienne du blé et par la Commission ontarienne du blé. Cependant, nous ne sommes pas tout à fait d'accord pour dire que les revenus cibles pour les céréales produites hors-commission sont entièrement négociables.

Quatrièmement, on a laissé entendre que seuls les adhérents au Régime universel pourraient être admissibles aux paiements de la troisième ligne de défense que les provinces et le gouvernement du Canada accorderaient aux producteurs.

Nous présumons que le fait d'adhérer au Régime universel montrera effectivement que les agriculteurs tiennent à se prémunir contre les risques auxquels ils font face. Nous espérons en tout cas que les adhésions au Régime universel montreront au gouvernement du Canada que les milieux agricoles méritent ces paiements de la troisième ligne de défense.

Permettez-moi de vous parler maintenant des inconvénients du Régime universel et du programme CSRN. Je reviendrai sur certains de ces inconvénients avec d'autres transparents qui permettront d'en discuter plus en détail.

Premièrement, compte tenu de la courbe que suivront très probablement les prix, le niveau de soutien assuré par le Régime universel diminuera avec le temps. Je sais que vous avez déjà entendu des arguments en ce sens, mais je crois qu'il est important d'insister sur ce point, de sorte que je l'aborderai plus en détail.

Deuxièmement, si la caisse du régime universel était sérieusement déficitaire au moment de l'examen quinquennal du régime, les agriculteurs pourraient faire face à d'importantes hausses de leurs cotisations alors même que les paiements cesseraient. Cela pourrait se produire même si les prix étaient très bas. Nous y voyons donc un sérieux inconvénient.

Troisièmement, ni le Régime universel ni le Programme CSRN ne tiennent compte du plein montant des débours dans leurs calculs. Je reviendrai également sur ce point.

Quatrièmement, nous estimons que l'élimination de la protection contre les pertes locales dues à la grêle constitue une perte sérieuse du point de vue tant de l'application du régime d'assurance-récolte dans un an que de l'application à l'heure actuelle du Régime universel. Nous ne croyons pas que ce désavantage soit suffisamment compensé par les cotisations réduites qui seront offertes aux adhérents au Régime universel.

Cinquièmement, les garanties de revenu pour les céréales vendues sur le marché libre ne sont pas entièrement négociables en banque, ce dont je vous parlerai plus en détail.

Sixièmement, aucun plafond n'ayant été fixé pour le Régime universel, une part disproportionnée des crédits disponibles pour remédier à l'état de crise dans lequel se trouve le secteur agricole ira à un nombre relativement petit de grandes exploitations agricoles. Cette situation ne contribuera guère à freiner l'exode des régions rurales.

[*Text*]

Seventh, we do not believe NISA is going to be used very much by people on tight net incomes. It will very probably be used and used well by people who are not in such tight income positions, but we do not believe it will help those who are. Many of these people are, of course, the younger farmers, the high debt load farmers; that is a concern of ours.

Eighth, because of the high level of provincial funding required in both GRIP and NISA, we worry as a national organization that what we are obtaining with these programs is very much a patchwork. This is a national program in a new sense, and we worry that the sense in which it is a national program is very much flawed.

If I might, I will pass back to my first point: under most likely crisis scenarios, GRIP will offer a declining support price over time.

This is actually a Saskatchewan agriculture overhead. I want to put it up here just to indicate to you that we were perfectly cognizant of how the support price was calculated. It is not a very difficult process. I realize you have been through this before, but basically all that happens is that the average weighted price for this commodity—wheat in this case—for the year 1975 was calculated to be $3.46. You divide that by the index for that year, 0.552¢, and then multiply for the index for 1991. That gives you the support price of $8.05.

We have simply used the same method of calculation the government used in designing the program. We have looked at several price scenarios. In this first one, our assumption is that the price of wheat stays low—$2.50 a bushel—and that it stays at that level in current dollars until 1996. I have also assumed 3% inflation, but the level of inflation that is assumed is not relevant because there is a Farm Input Price Index. That does inflate by the amount of inflation that occurs.

When you look at what happens in this price scenario to the support price, in current dollars it falls from $4.15 in 1991 to $3.57 in 1996; this is in 1996 dollars. If you adjust that back to 1991 dollars, the support price falls from $4.15 to $3.08 a bushel.

This, I think, is a relatively probable scenario, but we did go through several others to try to see what happens to that support price over time. In this scenario we assumed that the price would slowly rise by 0.50¢ a bushel per year, and again we are talking current dollars.

• 1650

What happens in this case is that the support price falls from $4.15 to $3.70 in current dollars. In 1996 dollars the price would be $3.70. In 1991 adjusted dollars it falls from $4.15 to $3.19. The last pay-out in this scenario would be 1994, and in this scenario, just as in the previous one, the pay-out in each subsequent year declines, assuming average crops.

[*Translation*]

Septièmement, nous estimons que ceux dont la marge de revenu net est très serrée ne feront guère appel au CSRN. L'aide accordée en vertu du CSRN sera très probablement utilisée, et bien utilisée, par ceux dont la marge de revenu n'est pas aussi serrée, mais elle ne profitera guère aux autres, notamment les jeunes agriculteurs, ceux qui ont un niveau d'endettement élevé. Voilà donc un aspect qui nous inquiète.

Huitièmement, à cause du niveau de financement provincial élevé que requiert le Régime universel et le CSRN, nous craignons, en tant qu'organisme national, que l'application fasse de façon très inégale d'une province à l'autre. On semble donner une nouvelle acception du terme national, et nous craignons que le programme comporte ainsi de graves lacunes.

Si vous me permettez, je voudrais maintenant revenir au premier point que j'ai soulevé: Selon les tendances les plus probables, le prix de soutien du Régime universel diminuera avec le temps.

Le transparent que vous voyez représente la situation en Saskatchewan. Je tiens à vous le présenter ne serait-ce que pour vous montrer que nous sommes parfaitement conscients de la façon dont le prix de soutien a été calculé. la formule est assez simple. Je sais qu'on vous l'a déjà décrite, mais elle se résume essentiellement à prendre le prix moyen pondéré pour le produit en question—le blé en l'occurence—que l'on a évalué à 3.46$ pour 1995, de diviser ce montant par l'indice pour cette année-là, soit 0,552c. et de le multiplier ensuite par l'indice pour 1991. Cela vous donne 8.05$ comme prix de soutien.

Nous avons simplement utilisé la méthode de calcul dont le gouvernement s'est servi dans la conception du programme. Nous l'avons appliquée à plusieurs scénarios de prix. Dans le premier scénario, le prix du blé demeurerait faible, soit à 2.50$ le boisseau, et le niveau resterait le même en dollars courants jusqu'en 1996. Nous avons également posé comme hypothèse que le taux d'inflation serait de 3 p. 100, mais le niveau d'inflation n'influe pas vraiment sur le résultat puisque l'indice des prix des entrées de l'agriculture, lui, varie selon le taux d'inflation.

Ainsi, dans ce scénario, le prix de soutien, en dollars courants, tombe de 4,15$ en 1991 à 3,57$ en 1996—il s'agit ici de dollars de 1996. Si l'on fait le rajustement en dollars de 1991, le prix de soutien tombe de 4,15$ à 3,08$ le boisseau.

Ce scénario est assez probable à mon avis, mais nous avons fait le calcul pour plusieurs autres pour voir ce qu'il advient du prix de soutien avec le temps. Dans le scénario que vous voyez ici, nous avons supposé que le prix augmenterait lentement, c'est-à-dire de 50c. le boisseau par an, et il s'agit encore une fois de dollars courants.

Vous voyez ici que le prix de soutien tombe de $4,15 à 3,70$ en dollars courants. En dollars de 1996, le prix serait de 3,70$. En dollars rajustés de 1991, il tomberait de 4,15$ à 3,19$. Dans ce scénario, la dernière année pour laquelle des paiements seraient versés serait 1994, et dans ce scénario-ci, tout comme dans les scénarios précédents, le montant versé par la suite diminue chaque année, en supposant des récoltes moyennes.

[*Texte*]

Finally, what happens if the price goes sharply up and then goes up and down? What happens in this case is that again the support price falls over time from $4.15 to $3.81 in current dollars, from $4.15 to $3.29 in 1991 dollars.

The exercise we went through doing this convinces us that under most likely price scenarios the support price will fall over time, and our great fear is that the dilemma we find ourselves in now, precisely because we are in a grain trade war, we will again find ourselves in in three years' time or four years' time or however long it takes for those pay-outs to decline to nothing, assuming, of course, that market prices do not compensate us for the loss of that support. So that is our first and certainly our most important worry about GRIP.

Now, let me go back to my summary of what we see to be problems. The second one is that the GRIP and NISA programs will be reviewed five years down the road. There are various people more knowledgeable than I who have forecast that there is a high probability that the GRIP fund will be sharply in deficit when the five-year deadline rolls around. If that is the case, what happens also at that five-year deadline is that the coverage level—70% in the case of Saskatchewan; 80%, I believe, in the case of Ontario—is up for change, as is the 15-year moving average price, as is the cap on our premiums.

We are assured now, at least in the jurisdiction of Saskatchewan, that premiums will not rise by more than two basis points. So, for example, in the case of wheat, if we are paying 10% of our coverage in the first year, it will not rise beyond 12%. But at the five-year review, that is all up for grabs again. And if the fund is severely in deficit—and I realize there are scenarios in which it would not be—then our worry would be that we would be paying sharply higher premiums at precisely the time that the accounts would cease to pay out. So that is also a major worry of ours.

Now, to proceed to my third point, neither GRIP nor NISA allows full cash costs. This, perhaps, or something similar to it has been presented to you already. This is the Farm Input Price Index, which is used to adjust that support price I was just speaking of. It does include many of the cost items that are entirely relevant to a farming operation, and we do not wish to argue about the relative proportions of these items within the index. But I would like to point out—and I have at the bottom of the slide—that some very important things are excluded.

Now, I realize, and as an organization we realize, that there is a rationale for excluding mortgage interest. If mortgage interest is included, one could argue that prices of land would receive some pressure from this process, that

[*Traduction*]

Enfin, qu'arrive-t-il si le prix grimpe rapidement, puis retombe? Eh bien, le prix de soutien tombe avec le temps de 4,15$ à 3,81$ en dollars courants, ou de 4,15$ à 3,29$ en dollars de 1991.

Les calculs auxquels nous nous sommes livrés nous ont persuadés que selon les scénarios de prix les plus probables, le prix de soutien tomberait avec le temps; et ce que nous craignons le plus, c'est de nous retrouver dans le même dilemme qu'à l'heure actuelle, justement à cause de cette guerre commerciale avec laquelle nous sommes aux prises dans le domaine de la céréaliculture. Nous craignons de nous retrouver au même point dans trois ou quatre ans, ou encore dès que le montant des paiements prévus sera tombé à zéro, en supposant, bien sûr que les prix du marché ne compensent pas la perte de cette forme de soutien. C'est donc là notre première, et certainement notre plus importante, préoccupation au sujet du régime universel.

Permettez-moi de revenir à la liste des inconvénients que j'ai énumérés. Le deuxième tient au fait que le régime universel et le programme CSRN devront être évalués après cinq ans. Plusieurs personnes, plus compétentes que moi, estiment qu'il est très probable que la caisse du régime universel sera sérieusement déficitaire lorsque viendra le temps de procéder à l'examen quinquennal. Si tel est le cas, à la fin de cette période de cinq ans, le niveau de couverture—qui est de 70 p. 100 en Saskatchewan et de 80 p. 100, si je ne m'abuse, en Ontario—devra être réévalué, tout comme le prix moyen mobile sur 15 ans et le plafond fixé pour les cotisations.

Nous avons actuellement l'assurance, du moins en Saskatchewan, que les cotisations n'augmenteront pas de plus de deux centièmes de point. Ainsi, dans le cas du blé, si les cotisations sont égales à 10 p. 100 de la couverture pour la première année, elle ne dépasseront pas 12 p. 100. Mais au moment de l'examen quinquennal, tout devra être réévalué. Si la caisse est sérieusement déficitaire—et je sais bien qu'elle pourrait ne pas l'être d'après certains scénarios—nous craignons que le montant des cotisations monte en flèche justement au moment où les paiements pris sur le compte cesseront. Cela aussi nous inquiète énormément.

Si nous revenons maintenant au troisième point, ni le régime universel ni le CSRN ne tiennent compte du plein montant des débours effectifs. On vous a peut-être déja présenté ce schéma-ci ou un schéma semblable. Il s'agit de l'indice du prix des entrées de l'agriculture, qui sert à rajuster le prix de soutien dont je viens de vous parler. L'indice comprend bon nombre des articles de dépenses des exploitations agricoles, et je ne m'attarderai pas ici à discuter de l'importance relative de chacuns de ces articles. Mais je tiens à souligner—comme vous pouvez le voir au bas de la diapositive—que des articles de dépenses très importants en sont exclus.

J'avoue, et c'est aussi le point de vue de l'organisme que je représente, qu'il peut être justifié d'exclure de l'indice les intérêts hypothécaires. L'inclusion des intérêts hypothécaires pourrait, selon certains, influer sur les prix des terres, qui

[*Text*]

there might be a tendency for land prices to increase. But we worry very much that machinery purchases are not included in the Farm Input Price Index, and we worry because, although it is true that machinery purchases can be put off, it is not true that the capital cost allowance is a bit of a fiddle to help farmers lower their income tax bills.

Speaking as a farmer myself who lost his second tractor this last spring, I lost that tractor because it was long overdue for replacement. It finally decided, by collapsing a cylinder, that replacement was going to happen, and I had no choice on making the expenditure for replacement of that tractor.

So we worry about the fact that machinery purchases, in particular, are excluded from the Farm Input Price Index. We would argue that they should be included, although clearly it could be a matter of discussion how that might be done.

• 1655

In the case of NISA there are also exclusions. The first trigger in NISA is a gross margin trigger. When your gross margin on your farm falls beneath the five-year average, a payment can be triggered. Gross margin is defined as qualifying sales minus eligible cash costs. We have no difficulty with the way qualifying sales are defined, but eligible cash costs—and this is the definition of eligible cash costs—we do have a problem with.

We have a problem that no interest is considered. Although you can make a case that mortgage interest should be excluded, I do not think you can make the case that operating interest should be excluded. I point out that it is included in the Farm Input Price Index.

Capital cost allowance, again, we feel should be included in this calculation, and labour should be as well. As a matter of fact, we think it is quite justifiable to argue that family labour should be valued in these kinds of calculations.

What might happen if these cash costs were not fully accounted for is that in a period of sharply higher interest rates on operating money a farm might be cash squeezed, but would not have a pay-out triggered from NISA because these costs are excluded from the calculation. So that is our third point.

To pass to the loss of spot loss hail, it was my intuition when I first heard that spot loss hail was going to be excluded from the program that even though premiums would be lowered, this was a serious loss. I have an example. I was forced at short notice to take an example I was very familiar with; this is in fact my own farm.

[*Translation*]

seraient alors susceptibles d'augmenter. Mais nous sommes très préoccupés par le fait que les achats d'équipements ne sont pas inclus dans l'indice. Il est vrai de dire que l'on peut toujours reporter l'achat d'un bien d'équipement, mais il est faux de prétendre que la déduction pour amortissement est en quelque sorte une astuce qui permet aux agriculteurs de baisser leur facture d'impôt.

Je vous parle ici en tant qu'agriculteur qui a perdu son deuxième tracteur le printemps dernier. Ce tracteur, je l'ai perdu parce qu'il y avait longtemps qu'il aurait dû être remplacé. La décision a été prise pour moi. Un des cylindres s'étant écrasé, je n'ai eu d'autre choix que de remplacer mon tracteur.

Ainsi, nous sommes préoccupés par le fait que l'indice du prix des entrées de l'agriculture exclut notamment les achats de biens d'équipement. Nous soutenons qu'ils devraient y être inclus, même si, de toute évidence, il faudrait discuter de la façon de le faire.

Le CSRN exclut également certaines choses. Le premier élément déclencheur du CSRN est la marge brute. C'est à partir du moment où la marge brute tombe en deça de la moyenne quinquennale que des paiements peuvent être versés. La marge brute se calcule en soustrayant du montant des ventes admissibles le montant des débours effectifs admissibles. La définition des ventes admissibles ne nous pose aucun problème, mais je ne peux pas en dire autant des débours effectifs admissibles—et vous voyez ici comment on définit ces débours admissibles.

Nous nous opposons à cette définition parce qu'elle ne comprend aucun paiement d'intérêts. Même si l'on peut justifier l'exclusion des intérêts hypothécaires, je ne crois pas qu'on puisse justifier l'exclusion des intérêts de fonctionnement. Je vous ferais d'ailleurs remarquer que ces intérêts sont inclus dans l'indice du prix des entrées de l'agriculture.

La déduction pour amortissement devait être incluse ici aussi, tout comme le coût de la main-d'oeuvre. Nous trouvons d'ailleurs qu'il serait tout à fait raisonnable d'inclure dans les calculs de ce genre la valeur du travail fourni par les membres de la famille.

Quand on exclut certains de ces débours effectifs, cela signifie que, lorsque les taux d'intérêts sur les capitaux de fonctionnement montent en flèche, l'agriculteur pourrait être à court de liquidités, mais il n'aurait pas droit aux paiements du CSRN parce qu'on n'aurait pas tenu compte de tous ces frais réels. Voilà donc pour notre troisième point.

Passons maintenant à la protection contre les pertes locales dues à la grêle. Quand j'ai premièrement entendu dire que cette protection serait éliminée, j'ai conclu qu'il en résulterait une perte importante, même si les côtisations s'en trouvaient réduites. J'ai un exemple à vous soumettre. Compte tenu du peu de temps dont je disposais, j'ai dû me reporter à un exemple que je connais bien, celui de ma propre exploitation agricole.

[*Texte*]

What I am trying to show you here is that on my anticipated wheat acreage this coming year, I require spot loss hail insurance, whether I obtain it through crop insurance, GRIP, or from a line hail insurance company—I require it. It is a risk that I run, and it is something I have to cover myself for.

In the case of my farm, this is the rule I use. I cover an average crop at a market price. That is what I cover hail insurance for. In this case, assuming a low market price of $2.43 a bushel, on my farm I want to cover this 370 acres of wheat for spot loss hail to the tune of $23,290. My crop insurance coverage for that same land would give me $9,982. It would have given me $9,982 of spot loss hail insurance as well, before this reform. Now it will not.

The next one indicates the crop insurance premium I would have paid with spot loss hail as part of the package. They have given me a reduction because spot loss is not in it, and this is the reduction I would experience on that premium: $151 out of $732. But since I have to provide that from a line hail insurance company, and hail insurance in my area is only 5.1%—it is a modest cost—I will have to spend an extra $509 with the line companies to compensate myself for the loss of that spot loss coverage from GRIP and, ultimately, from crop insurance.

The net, as I point out at the bottom of the overhead, is $358. That is a 25% increase in this expense item on my particular farm. I would argue that the loss of spot loss hail from crop insurance and GRIP is a significant loss. It increases the insurance costs of producers, and I hope this single illustration makes that point.

My next point concerns whether the target revenues for open market grains are truly bankable. I would argue that they are not truly bankable. The way a market revenue is calculated for farms that participate in GRIP is the following: a weighted average market price for each of these commodities will be calculated. It will be provincial; it will be for the entire year. In the case of open market grains, it will be calculated at the end of the crop year.

• 1700

Now, the calculated market revenue is simply that calculated market price times the yield I produce on my farm. The yields will be verified by a crop insurance employee. That market revenue will be what GRIP considers my revenue from my crop, or any farmer's revenue from his crop, to be. But in the case of open market grains, it is possible to sell on the open market and get less than the weighted average price. As a matter of fact, studies have been done on the

[*Traduction*]

Ce que j'essaie de vous montrer ici, c'est que, pour la surface en blé que je compte cultiver cette année, j'ai besoin d'assurance contre les pertes locales et la grêle. Peu importe que j'obtienne cette protection de l'assurance-récolte, du régime universel ou d'une compagnie d'assurance commerciale offrant une protection contre la grêle, j'en ai besoin. C'est un risque auquel je dois faire face et contre lequel je dois me protéger.

Voici comment je fais le calcul pour mon exploitation à moi. Je prends une protection pour une récolte moyenne au prix du marché. C'est pour ce montant que je souscris une assurance contre la grêle. Dans l'exemple que je vous présente, je pose comme hypothèse que le prix du marché sera peu élevé, soit 2,43$ le boisseau, et je demande une protection contre les pertes locales dues à la grêle pour mes 370 acres de blé au montant de 23,290$. La couverture à laquelle j'aurais droit sous le régime de l'assurance-récolte pour la même superficie serait de 9,982$. J'aurais eu droit à ce montant de protection de 9,982$ contre les pertes locales dues à la grêle avant la mise en oeuvre de cette réforme, mais plus maintenant.

Le transparent suivant indique le montant des côtisations que j'aurais payé à l'assurance-récolte pour une couverture comprenant une protection contre les pertes locales dues à la grêle. J'ai droit à une réduction sur mes côtisations parce que la protection contre les pertes locales est éliminée; cela donne 151$ sur le montant total de 732$. Mais comme je dois obtenir cette protection d'une compagnie d'assurances commerciale qui assure contre la grêle—et l'assurance contre la grêle n'est que de 5,1 p. 100 dans ma région—je devrais verser 509$ de plus à une compagnie commerciale pour compenser l'élimination de la protection contre les pertes locales sous le régime universel et, plus tard, sous le régime de l'assurance-récolte.

La différence nette, comme je l'ai indiqué, au bas du transparent, est de 358$. Il en résulte une augmentation de 25 p. 100 de cet article de dépenses pour mon exploitation à moi. J'estime que l'élimination du régime d'assurance-récolte et du régime universel de la protection contre les pertes locales dues à la grêle est une perte considérable. Il en résulte une augmentation du coût de l'assurance pour les producteurs, et j'espère que cet exemple suffit pour l'illustrer.

Le prochain point qui m'inquiète est de savoir si les revenus cibles pour les céréales vendues sur le marché libre sont vraiment négociables en banque. Je soutiens qu'ils ne le sont pas. Voici comment l'on calcule un revenu de marché pour les agriculteurs qui adhèrent au régime universel: on calcule le prix moyen pondéré du marché pour chacun des produits visés. Le calcul se fera par province et pour l'année au complet. Dans le cas des céréales vendues sur le marché libre, le calcul se fera à la fin de la campagne agricole.

Pour obtenir le revenu de marché, il suffit de multiplier le prix du marché par le rendement que j'obtiens pour mon exploitation. Le rendement déclaré est vérifié par un employé de l'assurance-récolte. Pour l'application du Régime universel, le revenu que je tire de ma récolte, ou que n'importe quel autre agriculteur tire de sa récolte, est réputé être ce revenu de marché. Par contre, dans le cas des céréales vendues sur le marché libre, le prix qu'obtient l'agriculteur

[*Text*]

Winnipeg Commodity Exchange that indicate that the majority of farmers sell in the lower one-third of the price band. This is not simply through ignorance, of course; it is partly to do with paying bills and when bills are due and when you have to sell. Quite frequently, you have to sell at an inopportune time in the growing season.

We maintain that part of this target revenue that producers are going to take to their financial institutions will not be verifiably there when the financial institution looks at this proposition. I have gone through an example at the bottom of the hand-out. This is a canola example. The price for canola—this is the Saskatchewan published price—GRIP support price, $6.56 a bushel. If I assume a 24-bushel-to-the-acre average yield on the farm in question, that gives a target revenue per acre of $157.44.

I make an assumption, and again I reiterate that this is simply an example, if the calculated market price for that year is lower than the support price, five bushels to the acre in this case, I assume a yield that is below average as well. The calculated target revenue is $100 per acre but in the case of this producer he has not managed to sell at the $5 per bushel calculated price. He has only managed $4.50 per bushel. This works out to a market revenue of $90 an acre.

The GRIP payment will be the guaranteed per acre revenue minus what the market is calculated to have given this producer, and that will equal $57 an acre. That is what GRIP will pay out. In fact, the revenue has been less than that. It has been $57 plus $90, or $147 per acre, so there is $10 an acre missing here. At the bottom of the hand-out I have given an example of how significant that might be.

An average farm that is a crop-producing farm—I mean a grain crop, not a livestock farm—in Saskatchewan, according to the latest FCC survey, was 844 acres. If a third of that goes into canola, then this producer would be short some $2,800. To put that into some sort of context, if you have a $40,000 operating line of credit and you hold it at 12% interest, if you have that $40,000 out for half the year the interest bill is $2,400.

So we are not talking about an insignificant problem. I have no doubt whatsoever that financial institutions will make these kinds of calculations. They will be forced to.

The problem we see with the lack of cap. I should say we do not see a problem in not capping the production side of GRIP. GRIP in its first year, certainly, is a combination of two programs, revenue insurance and production insurance. We do not see a problem with not capping the production insurance side of it. But we do see a problem with not capping the revenue insurance side of it.

[*Translation*]

peut être inférieur à la moyenne pondérée. Des études faites pour la Bourse de commerce de Winnipeg indiquent même que la majorité des agriculteurs vendent à un prix qui se trouve dans le dernier tiers de la fourchette de prix. Ce n'est pas simplement par ignorance, bien sûr, mais cela s'explique en partie à cause de la réalité des échéances: il faut vendre à un certain moment pour pouvoir payer ses factures à temps. Bien souvent, les agriculteurs sont obligés de vendre quand le prix est moins avantageux.

Nous soutenons que ce revenu cible ne sera pas accepté intégralement pas les institutions financières. L'exemple que je vous propose se trouve au bas de la feuille que je vous ai remise. Il s'agit d'un producteur de canola. Le prix établi pour le canola,—il s'agit du prix publié par la Saskatchewan—c'est-à-dire le prix de soutien du Régime universel, est de 6.56$ le boisseau. Si je suppose un rendement moyen de 24 boisseaux l'acre pour l'exploitation agricole en question, le revenu cible du producteur serait de 157.44$ l'acre.

Je suppose ici—encore une fois il ne s'agit que d'un exemple—que le prix du marché calculé pour l'année en cause est inférieur au prix de soutien, de cinq boisseaux l'acre en l'occurence, et je suppose que le rendement est également inférieur à la moyenne. D'après les calculs, le revenu cible est de 100$ l'acre, mais le producteur en question n'a pas réussi à vendre son canola au prix calculé de 5$ le boisseau. Il n'a obtenu que 4.50$ le boisseau. Cela lui donne un revenu de marché de 90$ l'acre.

Pour obtenir le montant de paiement du Régime universel, on prend le revenu garanti par acre et l'on soustrait le prix du marché que le producteur est censé avoir obtenu, ce qui donne 57$ l'acre. C'est ce que le Régime universel versera aux producteurs. Or, son revenu est inférieur au montant calculé. Il est égal à 57$ plus 90$, soit 147$ l'acre, de sorte qu'il lui manque 10$ l'acre. Au bas du document que je vous ai remis, vous voyez un exemple qui montre que l'écart peut être très important.

D'après les plus récentes données de la SCA, l'exploitation de cultures moyennes—j'entends par là une exploitation céréalière, par opposition à une exploitation d'élevage—en Saskatchewan à une superficie de 844 acres. Si le producteur en question consacrait le tiers de sa superficie à la culture du canola, il se trouverait à perdre quelque 2,800$. On comprend mieux l'importance de ce chiffre quand on sait que, sur un marge de crédit de 40,000$ pour ses dépenses de fonctionnement, sur laquelle il paye des intérêts de 12 p. 100, le producteur se trouvera à payer 2,400$ d'intérêt pour six mois.

Vous voyez donc qu'il ne s'agit pas d'un problème négligeable. Je suis sûr et certain que les institutions financières se livreront à des calculs de ce genre. Elles ne pourront pas faire autrement.

Le problème, à notre avis, vient de l'absence de plafond. Il convient de signaler que nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'il n'y ait pas de plafond pour le côté production du Régime universel. Le Régime universel comprend, du moins pour la première année de sa mise en oeuvre, deux volets, l'assurance-revenu et l'assurance-production. Nous ne voyons aucun inconvénient à ne pas plafonner l'assurance-production. Mais nous considérons que l'absence de plafond pour l'assurance-revenu pose un problème.

[*Texte*]

The problem we have is that even assuming this program is actuarially sound, because governments will pay roughly 60% of the premiums, there will be a large public benefit flowing out to farms. That is assuming it is actuarially sound; we are not incurring a debt, governments are not handling a debt here. Since every acre of any farm can be insured, there will be large farms that will insure to large target revenues and for which large premiums will be due.

I give an example at the bottom. This is again hypothetical, but I think it makes the point. With a farm size of 10,000 acres, 5,000 in crop, an average yield of 25 bushels to the acre—which would be quite likely in a southern Saskatchewan or Manitoba situation, at least in the drier areas of Manitoba—and the target price of $4.15 a bushel, 25% of the coverage, or $25.94 per acre, is the total premium. The government's share of that is 60%, or $15.56. If you calculate that through, the $15.56 on 5,000 acres comes to a public benefit, for this one farm, of $77,812. That is a very tidy sum of money.

• 1705

I think there are some grounds to argue that the Government of Canada and the governments of the various provinces are short of money. If we wish to maintain an agricultural industry, money has to go into it. But I think we need to think about whether we are pushing too much money into too few hands. We certainly have to think about it if our ultimate aim is to maintain rural Canada.

The seventh point is that NISA will not help those on tight incomes. I am not trying to append any hypothetical cases to make the case that this will happen, but I think it is easy to envisage that this will happen. NISA is designed on the basis of post-tax contributions; this is truly net income to go into NISA.

There are very high-priority cost items on any farm. If you are young with high debts, you will be very hesitant not to join NISA. I think the join-up on NISA will be adequate, even among these younger age groups.

Because there is no requirement to pay into NISA on any particular year at any particular level, however, there will be many who decide that it is not a suitable expenditure for this year. They will not build up their accounts. NISA will not aid them when it is supposed to kick in and when it is supposed to help them.

[*Traduction*]

Le problème à notre avis vient de ce que, même s'il se fonde sur de solides bases actuarielles, le régime entraînera d'importantes sorties de fonds publics en direction du secteur agricole puisque les gouvernements se trouveront à payer environ 60 p. 100 des cotisations. Je le répète, nous supposons ici que le régime ait de solides bases actuarielles et qu'il n'en résulte aucun endettement pour les gouvernements en cause. Étant donné qu'il est possible d'assurer toute exploitation agricole, peu importe sa superficie, les gros producteurs voudront assurer des revenus cibles considérables, de sorte que les cotisations seront aussi considérables.

Je vous donne un exemple au bas du document. Il s'agit encore une fois d'un cas hypothétique, mais qui illustre bien mon propos. Pour une exploitation de 10,000 acres, dont 5,000 sont en culture, avec un rendement moyen de 25 boisseaux l'acre—ce qui est tout à fait plausible dans le sud de la Saskatchewan ou au Manitoba, tout au moins dans les régions les plus sèches du Manitoba—et un prix de 4.15$ le boisseau, la cotisation totale, à raison d'une couverture de 25 p. 100, est de 25.94$ l'acre. La part des gouvernements est de 60 p. 100, ou 15.56$. Si l'on fait le calcul, soit 5,000 acres à 15.56$ chacun, cela représente 77,812 dollars de fonds publics qui seraient dépensés pour cette seule exploitation agricole. C'est une très jolie somme.

Il n'est pas tout à fait absurde de dire que le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces sont à court d'argent. Bien sûr, si nous voulons maintenir notre secteur agricole, nous devons l'appuyer financièrement. Mais je crois que nous devons nous demander si nous ne sommes pas en train de mettre trop d'argent entre les mains d'un trop petit nombre de bénéficiaires. Il faut réfléchir sérieusement à tout cela si notre but est finalement d'assurer la survie du Canada rural.

Le septième point, c'est que le CSRN ne viendra pas en aide à ceux dont les finances sont très justes. Je n'essaie pas de m'appuyer sur des cas hypothétique pour vous montrer la validité de cette affirmation, mais je crois que l'on peut facilement s'imaginer que cela puisse se produire. Le montant des contributions au CSRN sont calculées en fonction du revenu après impôt; il est donc fonction du revenu net.

Certains articles budgétaires sont très prioritaires pour toute exploitation agricole, quelle qu'elle soit. Les jeunes producteurs qui ont un niveau d'endettement élevé ne voudront sans doute pas courir le risque de ne pas participer au CSRN. À mon avis, le taux de participation au CSRN sera suffisant, même parmi les jeunes producteurs.

Cependant, comme les producteurs ne seront pas tenus de participer au CSRN pour une année donnée ou à un niveau donné, bon nombre d'entre eux décideront, lorsque les temps seront durs, qu'ils n'ont pas les moyens de contribuer à leur compte. Leur compte n'augmentera pas, et lorsqu'ils auront besoin du secours du CSRN, celui-ci ne leur sera d'aucune utilité.

[*Text*]

My last point is that we fear greatly that we are getting a patchwork. Obviously the reason we are obtaining a patchwork from these new safety nets is that provincial government funding is required. It is clearly the case that many provincial governments find this level of funding very difficult to achieve.

Just to give you an idea of where we are at right now in terms of acceptance of GRIP and NISA, only Saskatchewan has accepted both parts of the program. More importantly, Manitoba, which finds itself financially embarrassed, has already stated that they reserve the right in the second year of the program to adjust coverage levels down, and they reserve the right to raise producer premium levels above that 2% cap promised when the program was designed. Quite obviously, just with two prairie provinces, we could wind up two or three years down the road with vastly different programs. I think that is an objection.

Alberta has also reserved the right to change coverage levels. Significantly, only six provinces have accepted GRIP. As I have already said, only one has accepted NISA.

To illustrate how important that might be, on the third line of defence committee currently trying to advise the Ministers of Agriculture on what kind of process should be in place, not just this spring but as a third line of defence in later years, the committee went around at great length to find out how a spring ad hoc payment could be paid out in the spring of this year.

There were members of that committee who badly wanted to see NISA as the vehicle, on the contention that this was the simplest administrative way to pay out this ad hoc payment.

We are not of the belief that it is the simplest way to pay it out, but many people on the committee are of the belief that NISA is. Since only one province has accepted NISA, paying it out through NISA is quite clearly a big problem.

Producers in the province of Saskatchewan will be receiving provincial benefits through NISA. They are the only ones who will be. There clearly is a difficulty here.

• 1710

I will note that national farm programs in the past such as the Agricultural Stabilization Act have not required provincial funding, and as a consequence you have gotten programs that for particular commodities are the same right across the country.

I would also like to note that our competitors pay program benefits in a very similar way. The deficiency payment that American producers get is covered entirely by the federal government. There are no state government contributions. As a matter of fact, there are not even producer contributions to the deficiency payment scheme. So I think that illustrates the point that those people with whom we are in competition, with whom we are fighting this grain

[*Translation*]

Comme dernier point, je tiens à vous dire que nous sommes grandement préoccupés par l'application inégale des nouveaux régimes de sécurité qui doivent être établis. Ces inégalités sont attribuables bien sûr à la part que les provinces sont appellées à contribuer. De toute évidence, beaucoup de provinces estiment qu'il leur sera difficile d'atteindre le niveau de financement prévu.

Pour vous donner une idée du degré d'acceptation du Régime universel et du CSRN, je vous dirais que seule la Saskatchewan a indiqué qu'elle participerait aux deux composantes. Fait encore plus important, le Manitoba, qui se trouve dans une situation financière très difficile, a déjà indiqué qu'il se réservait le droit de rajuster les niveaux de couverture à la baisse pour la deuxième année du programme et aussi d'augmenter les cotisations des producteurs au-delà du plafond de 2 p. 100 promis au moment où le programme a premièrement été conçu. L'exemple de ces deux provinces des prairies suffit pour nous convaincre que, d'ici deux ou trois ans, nous pourrions nous retrouver avec des programmes appliqués de façon très différente. Voilà donc une des objections que nous avons.

L'Alberta s'est aussi réservé le droit de modifier les niveaux de couverture. Il est significatif que six provinces seulement ont donné leur assentiment au Régime universel. Comme je l'ai déjà dit, une seule a accepté le CSRN.

On voit aussitôt l'importance de tout cela quand on sait que le comité de la troisième ligne de défense qui essaie de conseiller les ministres de l'Agriculture sur le processus à mettre en place, pas seulement ce printemps mais pour les années à venir, a tout fait pour essayer de trouver un moyen d'assurer le versement d'un paiement ponctuel au printemps prochain.

Certains des membres de ce comité ont tenté désespérément de faire adopter le CSRN comme mécanisme pour ce faire, soutenant qu'il s'agissait du moyen le plus simple sur le plan administratif de verser ce paiement ponctuel.

Nous ne sommes pas d'accord pour dire que le CSRN est le mécanisme de paiement le plus simple, mais c'est ce que pensent beaucoup des membres du comité. Étant donné qu'une seule province a accepté le CSRN, il serait manifestement très difficile d'assurer le paiement prévu au moyen de ce mécanisme.

Les producteurs de la Saskatchewan recevront des prestations provinciales du CSRN. Ils seront les seuls à les recevoir au moyen de ce mécanisme. Il y a manifestement un problème là.

Par le passé, les gouvernements provinciaux n'étaient pas tenus de financer les programmes agricoles nationaux tel celui découlant de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles de sorte que les programmes pour certains produits particuliers étaient exactement les mêmes dans tout le Canada.

Je vous ferai également remarquer que nos concurrents américains versent des prestations au titre des programmes agricoles à peu près de la même façon. Le paiement d'appoint que les producteurs américains reçoivent est payé entièrement par le gouvernement fédéral. Les gouvernements des États ne versent aucune contribution. En fait, même les producteurs ne contribuent pas au programme. Voilà qui démontre à mon avis que nos concurrents, ceux qui nous

[*Texte*]

trade war, do not have the problem of trying to deal with the fact that small provincial administrations cannot handle the cost of this program.

Finally, point number three, I realize this is also a point that you have heard. But I would like to reiterate our position that we agree with this objection that in the case of small agriculturally dependent provinces like the province of Saskatchewan—and Manitoba would fit into this as well—the burden on the provincial treasury is enormous. The provincial government estimates new spending of $154 million on these programs. That is the equivalent of two percentage points on a sales tax, which is already set at 7% in the province of Saskatchewan. The $168 per capita is a figure I obtained from the economist who testified before you at an earlier time.

The Government of Saskatchewan has dealt with this problem by imposing $180 million of new taxation, basically by harmonizing the provincial sales tax with the federal GST. But I think you should be cognizant of the fact that in the case of a small jurisdiction like Saskatchewan, heavily dependent on agriculture, this really is an enormous new outlay.

That is my presentation, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Robbins. We will move right into questions.

Mr. Harvard (Winnipeg St. James): Thank you, Mr. Robbins. I thought you made a very good presentation.

I think, Mr. Robbins, a lot of farmers across the country would look upon especially GRIP as what I might call a lifeline, and while the lifeline may not be perfect, when they feel they are in a very precarious situation they will grab that lifeline. On the other hand, the National Farmers Union has made it quite plain that you see GRIP and NISA—but let us talk GRIP—as quite flawed, and we have heard some of your criticisms this afternoon.

So now it is decision time for the agricultural community. On the one side you see it as a lifeline. On the other side, we hear from the NFU that there are these weaknesses. So it is decision time. Which way do they go? Do they take it or not?

Mr. Robbins: It has been our position as an organization that individual producers have to make up their own individual minds. We are certainly not telling people to stay out of GRIP, and as I said at the beginning of the presentation, we realize that in the short term this will help. Definitely it will help.

What we are trying to do is alert producers to the fact that this program will be in need of repair and that as consumers of this program they should have that very much in mind. We fear that because of some of the flaws we see in the program, there will be a tendency for producers to do things that in the long run are not terribly helpful; things like, for example, joining the program April 1 and withdrawing from the program on April 2 on the

[*Traduction*]

livrent cette guerre commerciale des grains ne sont pas aux prises avec le problème des petites administrations provinciales qui ne peuvent faire face aux coûts du programme.

Enfin, j'arrive au troisième point que je voulais soulever, et je me rends compte que vous en avez déjà entendu parler. Mais j'aimerais répéter que nous sommes d'accord avec ceux qui s'opposent à l'adoption de cette mesure en disant que dans le cas des petites provinces qui dépendent de l'agriculture comme la province de la Saskatchewan—et comme le Manitoba également—le fardeau est énorme pour le trésor provincial. Le gouvernement provincial estime que les nouvelles dépenses occasionnées par ce programme totaliseront 154 millions de dollars. C'est l'équivalent de 2 p. 100 de la taxe de vente, qui se situe déjà à 7 p. 100 dans la province de la Saskatchewan. Cent soixante-huit dollars par habitant est le chiffre que j'ai obtenu de l'économiste qui a témoigné devant votre comité précédemment.

Pour faire face à ce problème, le gouvernement de la Saskatchewan a imposé 180 millions de dollars de taxe supplémentaire, en harmonisant la taxe de vente provinciale à la Taxe fédérale sur les produits et services. Mais je pense que vous reconnaîtrez avec moi que dans le cas d'une petite province comme la Saskatchewan qui dépend de l'agriculture, cette nouvelle dépense est vraiment énorme.

Voilà qui conclut mon exposé, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Robbins. Nous allons maintenant passer aux questions.

M. Harvard (Winnipeg St. James): Merci, monsieur Robbins. Vous nous avez présenté un très bon exposé.

Monsieur Robbins, je suis certain que bon nombre d'agriculteurs au pays considèrent le régime universel comme un programme de dernier recours, et même si ce programme n'est peut-être pas parfait, lorsqu'ils se retrouveront dans une situation très précaire ils y souscriront. D'un autre côté, le Syndicat national des cultivateurs a dit très clairement que le régime universel et le CSRL—mais parlons plutôt du régime universel—comportent de nombreuses lacunes, et nous avons entendu certaines de vos critiques cet après-midi.

Le moment est donc venu pour les agriculteurs de prendre une décision. D'une part vous considérez qu'il s'agit d'un programme de dernier recours. D'autre part, le Syndicat national des cultivateurs dit qu'il comporte des lacunes. Le moment est donc venu de prendre une décision. Que feront les agriculteurs? Vont-ils y souscrire ou non?

M. Robbins: Notre organisme est d'avis que les producteurs doivent prendre leurs propres décisions. Nous ne disons certainement pas aux agriculteurs de ne pas souscrire au régime universel, et comme je l'ai dit au début de l'exposé, nous nous rendons compte qu'à court terme le programme sera utile. Il sera certainement utile.

Nous tentons plutôt de sensibiliser les producteurs au fait que ce programme aura besoin d'être modifié et qu'en tant que consommateurs de ce programme, ils devraient en tenir compte. Nous craignons qu'en raison des lacunes que nous constatons dans le programme, les producteurs auront tendance à faire des choses qui ne seront pas terriblement utiles à long terme, par exemple, souscrire au programme le 1er avril et se retirer du programme le 2 avril en supposant

[*Text*]

presumption that the pay-outs will cease in three or four or five years and that costs at that time will be significant without any chance of a pay-out.

Mr. Harvard: You said you are a farmer?

Mr. Robbins: Yes, I am.

Mr. Harvard: Are you going to take GRIP?

Mr. Robbins: I do not think I can avoid taking GRIP.

Mr. Harvard: So you are going to take it. Despite all the criticisms and the flaws, you are going to take it.

Mr. Robbins: I think I am forced to take it.

• 1715

Mr. Harvard: How serious do you see the possibility of a serious deficit in the program, say, two or three years down the road? Could you put some kind of number on it? Are you talking billions?

Mr. Robbins: I have no particular expertise in terms of trying to put a dollar figure on this. I have some sceptism about any projections on what prices are going to do over the long haul. That is simply guessing. I do not put it out as a concrete possibility, just as a worry at the back of our minds that this is a possibility. As to a dollar figure, I could not give you an adequate response. Clearly, if in the first year it pays out to the extent that they anticipate, we could indeed be talking about billions of dollars.

Mr. Harvard: If we are talking about possibly billions of dollars, do you foresee in the next two or three years a massive repair job being done to GRIP?

Mr. Robbins: I am afraid it will be necessary in three or four years' time. If prices stay as low as they are now and those forecasts are correct, I fear in 1994, 1995, or 1996 we will find ourselves back in exactly the same soup we are in right now—the soup that made us get this program under way and designed.

Mr. Harvard: In effect, you are predicting we will be back here in, say, three or four years having to amend the legislation.

Mr. Robbins: Yes, I greatly fear this will be the case.

Mr. Harvard: Do you think it is possible, Mr. Robbins, either because of a serious deficit or because of a huge increase in premiums faced by farmers, that there may be a huge bail-out on the part of farmers? In other words, say in four years down the road they leave GRIP in droves. Is that a possibility?

Mr. Robbins: Yes, I think it is a possibility.

Mr. Harvard: Why?

Mr. Robbins: If the scenario that sees prices stay low actually occurs, we know the support price will fall. We know the pay-outs from the program will fall if that scenario holds. We know in five years' time, when the review occurs, the premiums could rise quite dramatically.

Mr. Harvard: Is this preventable, though, given the fact we do not know what the future holds? Is it possible to do something today to prevent a possible massive bail-out on the part of farmers?

[*Translation*]

que les versements cesseront dans trois ou quatre ou cinq ans et qu'à ce moment-là les coûts seront très élevés et qu'ils n'auront aucune chance de recevoir un versement.

M. Harvard: Vous avez dit que vous étiez agriculteur?

M. Robbins: Oui, je le suis.

M. Harvard: Allez-vous souscrire au régime universel?

M. Robbins: Je ne crois pas que je puisse éviter d'y souscrire.

M. Harvard: Vous allez donc y souscrire. Malgré toutes les critiques et toutes les lacunes, vous allez y souscrire.

M. Robbins: Je pense que j'y suis obligé.

M. Harvard: A votre avis, quelle pourrait être l'ampleur d'un déficit éventuel du régime, disons dans deux ou trois ans d'ici? A combien pourrait s'élever ce déficit? Pourrait-il s'élever à des milliards de dollars?

M. Robbins: Je n'ai aucune compétence particulière pour essayer d'évaluer le déficit éventuel. Je suis plutôt sceptique lorsqu'il s'agit de prévoir ce que feront les prix à long terme. Ce ne sont que des hypothèses. Je ne dis pas que c'est une possibilité concrète, mais tout simplement que c'est une possibilité dont nous devons nous inquiéter. Mais je ne peux pas vraiment vous donner un chiffre. De toute évidence, si les versements sont aussi élevés que prévus la première année, nous pourrions effectivement parler de milliards de dollars.

M. Harvard: Si nous parlons effectivement de la possibilité de milliards de dollars, entrevoyez-vous alors une modification massive du régime universel dans deux ou trois ans?

M. Robbins: Je crains que cela sera nécessaire dans trois ou quatre ans. Si les prix demeurent aussi peu élevés qu'ils le sont à l'heure actuelle et que les prévisions sont justes, je crains qu'en 1994, en 1995 ou en 1996 nous nous retrouvions exactement dans le même pétrin qu'à l'heure actuelle. Or, c'est parce que nous sommes dans ce pétrin que nous avons créé ce régime.

M. Harvard: En fait, vous prédisez que dans trois ou quatre ans nous devrons modifier la loi.

M. Robbins: Oui, je crains que ce soit le cas.

M. Harvard: A votre avis, monsieur Robbins, est-il possible qu'en raison d'un grave déficit ou d'une augmentation considérable des primes, les agriculteurs abandonnent massivement le régime dans quatre ans? Est-ce une possibilité?

M. Robbins: Oui, je pense que c'est une possibilité.

M. Harvard: Pourquoi?

M. Robbins: Si le scénario selon lequel les prix demeureront peu élevés se concrétise, nous savons que le prix de soutien chutera. Nous savons que si ce scénario se concrétise, les versements au titre du régime vont diminuer. Nous savons que dans cinq ans, au moment de l'examen, les primes pourraient augmenter considérablement.

M. Harvard: Mais est-il possible de l'éviter, étant donné que nous ne connaissons pas l'avenir? Est-il possible de faire quelque chose aujourd'hui pour empêcher que les agriculteurs abandonnent massivement le régime?

[*Texte*]

Mr. Robbins: I think there are things that could be done. For example, if farmers were not encouraged to worry that this program is a very temporary fix. . .if, for example, they could see that support price pegged to their cost of production so that if their cost of production fell, fine, the support price could also fall as efficiencies came into the system. But if the cost of production rose for reasons such as oil prices or interest costs going up rapidly, they would be confident the support price would be there to support them in those circumstances. If it was tied to cost of production, they would be reassured that this program was here for the long haul.

The Farm Input Price Index attempts to come to grips with this. I am not saying it is worse having the FIPI adjustment on the support price. It is certainly better. I think it is being painted in far too rosy a light. Our calculations indicate the Farm Input Price Index will help, but it certainly will not prevent the decline of that support price.

Mr. Harvard: Mr. Robbins, we heard Mr. Mayer say before this committee a couple of days ago that in his opinion GRIP would muzzle market signals. He was not only satisfied with this, I think he was also quite happy that GRIP, this safety net program, would muzzle market signals. Do you agree with him, and do you share his joy that it does not matter that market signals are important, at least at this time?

• 1720

Mr. Robbins: To some extent I share his joy, and to some extent I do not. I can certainly see circumstances in which the muzzled market signals could be quite detrimental to the interests of producers.

To give an example, lentils are a crop that is produced in western Canada. Western Canada is a large producer of lentils in terms of the world market. If the signals being sent out by this program are inappropriate price signals, then we could have a collapse of lentil prices in the fall of 1991.

To give you an idea of how that might happen I have done calculations on my own farm. I customarily, on canola stubble, seed wheat so that I can summer fallow the year after that. On the plane down here I did a calculation comparing my probable net income if I sowed lentils onto that rape stubble—which I can do agronomically—or if I went with my usual rotation and seeded wheat. It is far more attractive to sow lentils.

I checked out a field of summer fallow in which I had intended to seed either mustard or canola. It is far more attractive to seed lentils.

Mr. Harvard: In other words, you are going to be operating according to GRIP and not according to the market.

Mr. Robbins: I do not think there is much doubt that is the case.

[*Traduction*]

M. Robbins: Je pense que l'on pourrait faire certaines choses. Par exemple, il ne faudrait pas que les agriculteurs perçoivent ce régime comme une solution très temporaire... Par exemple, il serait bon qu'ils constatent que le prix de soutien est lié aux coûts de production de sorte que si ceux-ci chutent, le prix de soutien chuterait également au fur et à mesure que le système deviendrait plus efficace; mais si les coûts de production augmentent en raison d'une augmentation rapide du prix du pétrole ou des taux d'intérêt, ils seraient certains que le prix de soutien représenterait une protection adéquate. S'il était lié aux coûts de production ils seraient rassurés que le régime est là pour longtemps.

L'indice des prix des entrées dans l'agriculture tente de régler ce problème. Je ne dis pas qu'il est pire de rajuster le prix de soutien en fonction de l'indice. C'est certainement mieux. Je pense que l'on dépeint la situation beaucoup trop en rose. Nos calculs indiquent que l'indice des prix des entrées dans l'agriculture aidera, mais il n'empêchera certainement pas le prix de soutien de baisser.

M. Harvard: Monsieur Robbins, il y a quelques jours M. Mayer a dit devant notre comité qu'à son avis le régime universel musellerait les signaux du marché. Non seulement en était-il convaincu, mais je crois qu'il était également très heureux que le régime universel, ce programme de sécurité du revenu musellera les signaux du marché. Partagez-vous sa joie et êtes-vous d'accord avec lui lorsqu'il dit que les signaux du marché ne sont pas importants, du moins en ce moment?

M. Robbins: Je partage sa joie dans une certaine mesure. Mais il peut certainement y avoir des circonstances où le fait de museler les signaux du marché pourrait nuire aux intérêts du producteur.

Pour vous donner un exemple, la culture des lentilles est pratiquée dans l'Ouest canadien. L'Ouest canadien est un important producteur de lentilles sur le marché mondial. Si ce régime envoie de mauvais signaux en ce qui concerne les prix, alors le prix des lentilles pourrait s'effondrer à l'automne de 1991.

Pour vous donner une idée de la façon dont cela pourrait se produire, j'ai fait des petits calculs en fonction de ma propre exploitation agricole. Habituellement, je sème du blé sur le chaume de canola de façon à pouvoir mettre cette terre en jachère l'année suivante. Dans l'avion qui m'amenait à Ottawa, j'ai fait un calcul pour comparer quel serait mon revenu net probable si je semais des lentilles sur ce chaume de colza—ce que je peux faire du point de vue agronomique—plutôt que de faire ma rotation habituelle et de semer du blé. Il est beaucoup plus intéressant de semer des lentilles.

J'ai vérifié une terre en jachère où j'avais l'intention de semer soit de la moutarde ou du canola. Il est beaucoup plus intéressant de semer des lentilles.

M. Harvard: En d'autres termes, vous allez fonctionner selon le régime universel, non pas selon le marché.

M. Robbins: Ça ne fait aucun doute.

[*Text*]

Mr. Harvard: And you do not see yourself as an exception? Do you think that most farmers, at least where you come from, will be farming GRIP and not the market?

Mr. Robbins: I believe that is not irrational behaviour, that my neighbours are pencilling out these programs exactly the way I am pencilling them out.

Mr. Harvard: What about this concern of moral hazard that some farmers, perhaps many farmers, will not spend a lot of money in pushing up yields because it is really no great benefit to them? It is a concern to you. Do you think it could have a big impact on fertilizer companies and chemical companies?

Mr. Robbins: Let me deal with the term "moral hazard" at the beginning. I noted when the economists were in front of your committee they were careful to point out that this did not mean that farmers were cheats and liars. This was an academic term, "moral hazard", not a specifically moral term.

If I can take their definition of it, I will go with it that way. I do not believe that farmers are in any way on the whole interested in cheating the federal treasury or the provincial treasuries, but there is something about this program that pushes those behaving rationally to do as you have proposed.

The same would occur, of course, if we were given the open market price for commodities like wheat. If we had to take wheat at $2.43 a bushel the way Ag Canada is forecasting it and live with that, then quite clearly this next year I would cut seriously back on inputs, herbicides, pesticides of other varieties, and fertilizers.

Unfortunately this support program will give, I believe, the same signals. I do not think there is much doubt about that at all. One would arrive at the same gross income if one skimped on inputs as one would if one did not. Quite clearly in the short run, if you are pressed for income, this would be rational behaviour.

Mr. Althouse: Just pursuing that to its final conclusion, the gross income would be the same, but by not expending the money you would have some net income.

Mr. Robbins: Your net income would be higher.

Mr. Althouse: One of the items you spent some time on was the question of caps, and you used an example where a fairly large farmer has a considerable amount of public benefit accruing to his farm because of this program, and at 5,000 acres, which is not out of the way—there are probably several hundred farms of that size in any one province—

Mr. Robbins: Yes, that is not a totally exceptional circumstance.

Mr. Althouse: —the public will be pumping about $77,800 into each of those farms, whereas for the smaller ones, of course, the amount would be much, much smaller.

I guess it is not a particularly economic question here, but it does become a political one for us who are going to have to defend that in Saskatchewan, before all of the people who are paying approximately $170 for every man, woman

[*Translation*]

M. Harvard: Et vous ne croyez pas que vous faites exception? Croyez-vous que la plupart des agriculteurs—du moins dans votre région, cultiveront leur terre en fonction du régime universel, non pas en fonction du marché?

M. Robbins: À mon avis, ce n'est pas un comportement irrationnel, si mes voisins font leurs calculs de la même façon que moi.

M. Harvard: Que pensez-vous du risque moral? On craint que certains agriculteurs, peut-être même de nombreux agriculteurs, ne consacreront pas beaucoup d'argent pour augmenter leur rendement car cela ne serait pas vraiment à leur avantage? Cela vous préoccupe. À votre avis, cela pourrait-il avoir des conséquences importantes pour les sociétés qui fabriquent des engrais et des produits chimiques?

M. Robbins: Parlons d'abord de l'expression «risque moral». Lorsque les économistes ont témoigné devant votre comité, j'ai remarqué qu'ils ont fait bien attention de souligner que cela ne voulait pas dire que les agriculteurs étaient des tricheurs et des menteurs. L'expression «risque moral» est prise au sens intellectuel, non pas au sens moral du terme.

Je suis d'accord avec leur définition. Je ne crois pas que les agriculteurs soient le moindrement intéressés à frauder le Trésor fédéral ou les Trésors provinciaux, mais il y a quelque chose dans ce régime qui pousse ceux qui ont un comportement rationnel à agir comme vous l'avez laissé entendre.

La même chose se produirait, évidemment, si on leur donnait le prix de pleine concurrence pour des produits comme le blé. Si nous devions accepter le blé à 2,43$ le boisseau comme le prévoit Agriculture Canada, alors il est évident que l'an prochain je réduirais considérablement les intrants, les herbicides, les pesticides et les engrais.

Malheureusement, ce programme de soutien enverra, je crois, les mêmes signaux. L'agriculteur qui lésinerait sur les intrants arriverait au même revenu brut que celui qui ne lésinerait pas. De toute évidence à court terme, il s'agit d'un comportement rationnel pour l'agriculteur qui est à court de revenu.

M. Althouse: Pour conclure, le revenu brut serait le même, mais en ne dépensant pas cet argent l'agriculteur aurait un revenu net plus élevé.

M. Robbins: Son revenu net serait plus élevé.

M. Althouse: L'une des questions que vous avez abordée est celle des limites, et vous avez utilisé un exemple où un agriculteur assez important pourrait recevoir des prestations assez considérables au titre de ce programme, et à raison de 5,000 acres, ce qui n'est pas exceptionnel—il y a sans doute plusieurs centaines d'exploitations agricoles de cette taille dans n'importe quelle province...

M. Robbins: Oui, ce n'est pas exceptionnel.

M. Althouse: ...le public injecterait environ 77,800$ dans chacune de ces exploitations agricoles, tandis que pour les exploitations plus petites, le montant serait beaucoup moins élevé.

Il ne s'agit pas tant d'une question économique que d'une question politique pour nous qui devrons défendre ce régime en Saskatchewan, devant tous les contribuables qui paient environ 170$ par habitant, c'est-à-dire pour chaque

[*Texte*]

and child including the farm people. Is there much concern about the way this will be felt? When I go into my towns and villages, they are already mad at the farmers because they are not able to get some of the benefits they perceive farmers are getting. They are wondering why small business is not helped, why they should pay for them. Is this going to make the program pretty hard to defend? As a farmer, do you feel comfortable walking into Perdue or Laura, knowing that someone down the road will be getting this kind of public benefit?

• 1725

Mr. Robbins: I think there is a problem here in terms of political defensibility. The National Farmers Union, as an organization representing farmers, is very sensitive to this now because, for example, in the province of Saskatchewan there does seem to be a good deal of this ill feeling between people in urban areas and people in rural areas.

At one point in the not-too-distant past, the Province of Saskatchewan proposed putting a tax on food, which would go toward supporting the incomes of farmers. This was an idea we diametrically opposed. The tax, which we presumed would be called the "FAT" tax, the farmer-added tax—

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Robbins: —would be the death knell for any co-operation between town and country. Quite obviously neither can exist without the other, certainly not in a province like Saskatchewan. So yes, we have worries about that.

Mr. Althouse: You also raised another equity problem when you mentioned the apparent differences in the agreements that are being reached, with the up 2% or down 2% from the initial premiums within the five-year agreement. I understand this to be the case in the agreement being negotiated in Saskatchewan, but it is apparently being waived in Manitoba and Alberta from what you—

Mr. Robbins: It is certainly the case that both Alberta and Manitoba have said they reserve the right to change coverage levels.

Mr. Althouse: So they would presumably go much outside of that—

Mr. Robbins: Presumably they would drop from the 70% coverage of IMAP to whatever they found possible in terms of their budgetary necessities.

Mr. Althouse: Okay, so they would still stay within the 2% up-and-down sleeve, but the 70% would be dropped to make it—

Mr. Robbins: Manitoba's minister, Mr. Findlay, has said several times that the 2% plus or minus cap on premiums would have to be flexible in the case of Manitoba as well.

We should keep it firmly in mind that the committee that designed GRIP said that equity was defined as governments paying a similar percentage of the premium right across the country. They set national standards that were, for example, the minimum 70% coverage of IMAP. That was to be a national standard; it is already breached.

[*Traduction*]

homme, femme et enfant, y compris les agriculteurs. Etes-vous inquiets de la façon dont les gens vont accepter une telle chose? Lorsque je me rends dans mes villes et villages, je constate que les gens sont déjà fâchés contre les agriculteurs car ils ne peuvent pas recevoir les mêmes avantages que ces derniers. Ils se demandent pourquoi on ne vient pas en aide aux petites entreprises, pourquoi ils devraient payer pour les agriculteurs. Est-ce qu'il sera ainsi plus difficile de défendre le programme? En tant qu'agriculteur, serez-vous à l'aise de vous promener à Perdue ou à Laura, sachant que quelqu'un finira par obtenir ce genre de prestations?

M. Robbins: A mon avis, la défense d'un tel programme du point de vue politique pose un problème. Le syndicat national des agriculteurs, organisme représentant des agriculteurs, y est très sensible à l'heure actuelle car, par exemple, en Saskatchewan, il semble y avoir un certain malaise entre la population des régions urbaines et celle des régions rurales.

Il n'y a pas tellement longtemps, la province de la Saskatchewan proposait d'imposer une taxe sur les aliments, pour aider à soutenir les revenus des agriculteurs. C'est une idée à laquelle nous étions tout à fait opposés. Cette taxe, qui aurait sans doute été surnommée taxe de soutien à l'agriculteur...

Des voix: Oh, oh!

M. Robbins: ...aurait signifié la fin de toute coopération entre la ville et la campagne. De toute évidence l'une ne peut exister sans l'autre, certainement pas dans une province comme la Saskatchewan. Donc oui, cette question nous préoccupe.

M. Althouse: Vous avez également abordé le problème de l'équité lorsque vous avez mentionné les différences évidentes dans les accords qui sont conclus, soit de plus ou de moins de 2 p. 100 par rapport aux primes initiales dans le cadre de l'entente de cinq ans. Je crois que c'est le cas de l'entente qui est négociée en Saskatchewan, mais il semble que l'on y renonce au Manitoba et en Alberta, d'après ce que vous...

M. Robbins: Il est certain que les provinces de l'Alberta et du Manitoba ont dit qu'elles se réservaient le droit de changer les niveaux de couverture.

M. Althouse: On peut donc présumer qu'elles sortiront considérablement de ce...

M. Robbins: On peut présumer qu'elles abaisseront le niveau de couverture de 70 p. 100 de la MMPP en fonction de leurs contraintes budgétaires.

M. Althouse: Très bien, elles respecteraient donc cette marge de 2 p. 100 de plus ou 2 p. 100 de moins, mais le niveau de 70 p. 100 serait abaissé...

M. Robbins: Le ministre du Manitoba, M. Findlay, a dit à plusieurs reprises que la limite de 2 p. 100 de plus ou de 2 p. 100 de moins en ce qui concerne les primes devrait être flexible dans le cas du Manitoba également.

Il ne faut pas oublier que le comité qui a élaboré le régime universel a dit que l'équité signifiait que les gouvernements payaient un pourcentage semblable de la prime partout au Canada. Le comité a fixé des normes nationales qui étaient, par exemple, une couverture minimale de 70 p. 100 de la MMPP. C'était une norme nationale; elle n'est déjà pas respectée.

[*Text*]

Mr. Althouse: The prospect of farmers unloading on the program was raised in previous questions. You mentioned signing in one day and signing out the next so that in five years the farmer's liability would no longer be present. I understand there are some other ways of doing that as well. This 5,000-acre farm you discussed—he could probably just restructure as soon as the payments stopped coming and be out of the program, could he not? He could incorporate under a different name.

Mr. Robbins: On the presumption that this was a corporate entity?

Mr. Althouse: Or even if he was a private entity, he could then incorporate or give it to a son or a wife or another family member.

Mr. Robbins: I would hate to testify here that the chief job of farmers in the current circumstances is to figure out how to bilk the program. I do not think most farmers are attempting to do that currently. They are attempting to figure it out. But I think you can count on seeing, from a certain percentage of the farm population, attempts to use the program to their benefit, as they see it evolving. I do not think there is much doubt that a program like this could be manipulated.

• 1730

The Chairman: Mr. Robbins, thank you for coming. Do you want to make a concluding statement?

Mr. Robbins: No, but thank you for giving us the opportunity to address you. Good luck in your deliberations.

The Chairman: Thank you for coming.

This meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. Althouse: Lors de questions précédentes, on a soulevé la possibilité que des agriculteurs puissent filouter le programme. Vous avez parlé de la possibilité qu'ils souscrivent un jour pour se retirer le lendemain et ainsi, dans cinq ans l'agriculteur n'aurait plus de dettes. Je crois qu'il y a également d'autres façons de le faire. Cette exploitation agricole de 5,000 acres dont vous parliez—l'agriculteur pourrait sans doute se restructurer aussitôt qu'il ne reçoit plus de paiements et abandonner le programme, n'est-ce pas? Il pourrait se constituer en société sous un nom différent.

M. Robbins: En supposant qu'il s'agit d'une personne morale?

M. Althouse: Même à titre privé, il pourrait alors se constituer en société et donner l'entreprise à son fils, à sa femme ou à un autre membre de la famille.

M. Robbins: Je ne voudrais vraiment pas dire ici que la principale occupation des agriculteurs dans les circonstances actuelles est d'essayer de trouver un moyen de filouter le programme. Je ne pense pas que la plupart des agriculteurs tentent de le faire à l'heure actuelle. Ils essaient de le comprendre. Mais je pense que l'on peut être sûr qu'un certain pourcentage des agriculteurs tenteront de l'utiliser à leur avantage. Je pense qu'il ne fait aucun doute qu'un programme du genre peut être manipulé.

Le président: Monsieur Robbins, je vous remercie. Aimeriez-vous faire une dernière observation en conclusion?

M. Robbins: Non, mais je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de comparaître devant votre comité. Bonne chance dans vos délibérations.

Le président: Merci d'être venu.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From The Ontario Corn Producers' Association:

Terry Daynard, Executive Vice-President.

Jeff Wilson, Horticultural Farmer.

From the Department of Finance:

Richard Laliberté, Assistant Director, Personal Income Tax Division, Tax Policy;

Gérard Lalonde, Chief, Business and Property Tax Policy, Legislation Division.

From Agriculture Canada:

Brian Paddock, Director, Commodity Coordination and Planning, Priorities and Strategies Directorate, Grains and Oilseeds Branch;

Darrel Plaunt, Special Advisor, Farm Data, Production Analysis Division, Farm Development Policy Directorate, Policy Branch.

From Revenue Canada Taxation:

F.H. Hostetter, Director, Statistical Services Division;

Martin Leigh, Examination Division;

Kim Meathrell, Examination Division.

From The National Farmers Union:

Jim Robbins, Special Assistant.

TÉMOINS

De l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario:

Terry Daynard, vice-président exécutif.

Jeff Wilson, horticulteur.

Du ministère des Finances:

Richard Laliberté, directeur adjoint, Impôt des particuliers, Politique de l'impôt;

Gérard Lalonde, chef, Entreprises et biens, Politique et législation de l'impôt.

D'Agriculture Canada:

Brian Paddock, directeur, Coordination et planification sectorielles, Priorités et stratégies, Direction générale des céréales et oléagineux;

Darrel Plaunt, conseiller spécial, Données de la ferme, Analyse de la production, Politiques de développement agricole, Direction générale des politiques.

De Revenu Canada Impôt:

F.H. Hostetter, directeur, Services statistiques;

Martin Leigh, Division de l'examen;

Kim Meathrell, Division de l'examen.

Du Syndicat national des agriculteurs:

Jim Robbins, adjoint spécial.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 54

Monday, March 18, 1991

Chairman: Harry Brightwell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 54

Le lundi 18 mars 1991

Président: Harry Brightwell

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Agriculture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de

l'Agriculture

RESPECTING:

Bill C-98, the Farm Income Protection Act

CONCERNANT:

Projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole

APPEARING:

The Honourable Donald Mazankowski, P.C.,
Deputy Prime Minister,
President of the Queen's Privy Council for Canada
and Minister of Agriculture

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Donald Mazankowski, p.c.,
vice-premier ministre,
président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
et ministre de l'Agriculture

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989-90-91

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990-1991

35572—1

STANDING COMMITTEE ON AGRICULTURE

Chairman: Harry Brightwell

Vice–Chairman: Gabriel Larrivée

Members

Vic Althouse
Ralph Ferguson
Maurice Foster
Al Horning
Ken Hughes
Rod Laporte
Joe McGuire
Ken Monteith
Ross Stevenson
Greg Thompson
Lyle Vanclief
Geoff Wilson—(14)

(Quorum 8)

Carmen DePape

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

Président: Harry Brightwell

Vice–président: Gabriel Larrivée

Membres

Vic Althouse
Ralph Ferguson
Maurice Foster
Al Horning
Ken Hughes
Rod Laporte
Joe McGuire
Ken Monteith
Ross Stevenson
Greg Thompson
Lyle Vanclief
Geoff Wilson—(14)

(Quorum 8)

La greffière du Comité

Carmen DePape

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MARCH 18, 1991
(64)

[*Text*]

The Standing Committee on Agriculture met at 3:36 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Harry Brightwell, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Maurice Foster, Ken Hughes, Rod Laporte, Joe McGuire, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Acting Members present: David Bjornson for Al Horning; Robert Porter for Ross Stevenson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sonya Dakers, Research Coordinator, Len Christie, Research Officer and Margaret J. Young, Research Officer.

Appearing: The Honourable Donald Mazankowski, P.C., M.P., Deputy Prime Minister, President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Agriculture.

Witnesses: From Agriculture Canada: Dennis Stephens, Assistant Deputy Minister, Grains and Oilseeds Branch; Gilles Lavoie, Director General, Farm Financial Programs Directorate, Policy Branch; Brian Paddock, Director, Commodity Coordination and Planning, Priorities and Strategies Directorate, Grains and Oilseeds Branch.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, March 8, 1991, concerning Bill C-98, The Farm Income Protection Act. (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1991, Issue No. 51*).

The Minister made a statement and, with the witnesses, answered questions.

At 5:50 o'clock p.m., the sitting was suspended.

EVENING SITTING
(65)

The Standing Committee on Agriculture met at 7:42 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Harry Brightwell, presiding.

Members of the Committee present: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Ken Hughes, Rod Laporte, Joe McGuire, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Other Member present: David Bjornson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sonya Dakers, Research Coordinator, Len Christie, Research Officer and Margaret J. Young, Research Officer.

Witnesses: From Agriculture Canada: Dennis Stephens, Assistant Deputy Minister, Grains and Oilseeds Branch; Gilles Lavoie, Director General, Farm Financial Programs Directorate, Policy Branch; Brian Paddock, Director, Commodity Coordination and Planning, Priorities and Strategies Directorate, Grains and Oilseeds Branch; Garth Gorsky, Acting Director, Special Assistance Programs, Priorities and Strategies Directorate.

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 18 MARS 1991
(64)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit aujourd'hui à 15 h 36, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Maurice Foster, Ken Hughes, Rod Laporte, Joe McGuire, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Membres suppléants présents: David Bjornson remplace Al Horning; Robert Porter remplace Ross Stevenson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche; Len Christie et Margaret J. Young, attachés de recherche.

Comparaît: L'hon. Donald Mazankowski, c.p., député, vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture.

Témoins: D'Agriculture Canada: Dennis Stephens, sous-ministre adjoint, Céréales et oléagineux; Gilles Lavoie, directeur général, Programmes d'aide financière aux agriculteurs, Direction générale des politiques; Brian Paddock, directeur, Coordination et planification sectorielles, Priorités et stratégies, Céréales et oléagineux.

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 8 mars 1991, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 12 mars 1991, fascicule nº 51*).

Le ministre fait un exposé puis lui-même et les témoins répondent aux questions.

À 17 h 50, le Comité suspend ses travaux.

SÉANCE DU SOIR
(65)

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit aujourd'hui à 19 h 42, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Ken Hughes, Rod Laporte, Joe McGuire, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Autre député présent: David Bjornson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche; Len Christie et Margaret J. Young, attachés de recherche.

Témoins: D'Agriculture Canada: Dennis Stephens, sous-ministre adjoint, Céréales et oléagineux; Gilles Lavoie, directeur général, Programmes d'aide financière aux agriculteurs, Direction générale des politiques; Brian Paddock, directeur, Coordination et planification sectorielles, Priorités et stratégies, Céréales et oléagineux; Garth Gorsky, directeur intérimaire, Programmes spéciaux d'aide aux agriculteurs, Priorités et stratégies.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, March 8, 1991, concerning Bill C-98, The Farm Income Protection Act. (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1991, Issue No. 51*).

The witnesses answered questions.

At 9:19 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carmen DePape

Clerk of the Committee

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 8 mars 1991, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 12 mars 1991, fascicule n° 51*).

Les témoins répondent aux questions.

À 21 h 19, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carmen DePape

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, March 18, 1991

• 1537

The Chairman: I call this meeting to order.

We are continuing our consideration of Bill C-98, the Farm Income Protection Act, clause 2. We welcome the Hon. Don Mazankowski, Minister of Agriculture. With him is Mr. Dennis Stephens, Deputy Minister, Grains and Oilseeds Branch; and Mr. Gilles Lavoie, Director General, Farm Financial Programs Directorate.

Welcome, Mr. Minister. I know you have a statement. We would welcome that at the present time before we go to questions.

Hon. Don Mazankowski (Deputy Prime Minister, President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Agriculture): Thank you very much, Mr. Chairman, and colleagues. First and foremost, let me take this opportunity to thank all hon. members for their constructive participation in this very important debate, both in the House of Commons and in committee.

I have read a bit of the testimony before the committee. I do not believe I have read it all, but I have read a substantial amount. I have noted some of the issues and concerns that have been raised. I would hope, Mr. Chairman, through the course of my opening remarks, that I might be able to give some indication of what the government is prepared to do in response to some of the concerns that have been raised.

First of all, I would like to make a couple of general points. Sometimes we tend to get involved in important side issues. On occasion we tend to lose the significance of the overall approach to the problem we are addressing.

The legislation we are dealing with is the first major piece of legislation to flow from the agriculture policy review process. When we embarked upon the review, we said it would be comprehensive in nature and it would involve all participants, from producers right through to the consumer's plate.

We felt it was important to have this kind of assessment at this particular time because of the forces of change being thrust upon us, some from inside our country, others from outside. It was important to take stock, to examine, to analyse, and to assess. In the course of it we tried to ensure that we could debate all the issues in an open and frank and forthright manner and that it would involve all participants in the process.

• 1540

Such is the case with regard to the safety net process and the legislation we are dealing with today.

You will recall that at the end of the December 1989 meeting of the agri-food industry we established 11 specific task forces to do a specific task, and at that time we clearly indicated that the priority would be the task force on grains

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 18 mars 1991

Le président: La séance est ouverte.

Nous poursuivons l'examen du projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole, et nous en sommes à l'article 2. Nous souhaitons la bienvenue à l'honorable Don Mazankowski, ministre de l'Agriculture. Il est accompagné de M. Dennis Stephens, sous-ministre, Direction générale des Céréales et Oléagineux, et de M. Gilles Lavoie, directeur général, Direction des Programmes d'aide financière aux agriculteurs.

Monsieur le ministre, vous êtes le bienvenu. Nous savons que vous désirez nous faire une déclaration. Nous vous invitons à le faire maintenant, avant que nous ne passions aux questions.

L'honorable Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture): Merci beaucoup, monsieur le président et chers collègues. Je voudrais d'abord remercier tous les députés de leur participation constructive à ce débat très important, tant à la Chambre des communes qu'en comité.

J'ai lu les témoignages que vous avez reçus. Je n'ai pas tout lu, mais j'en ai lu une bonne partie. J'ai pris note de certaines questions et préoccupations qui ont été soulevées. Monsieur le président, j'espère pouvoir vous donner une idée de ce que le gouvernement s'apprête à faire pour répondre à certaines des préoccupations émises.

Tout d'abord, je voudrais faire quelques observations d'ordre général. Nous avons parfois tendance à laisser notre attention dévier sur des questions accessoires importantes. Il nous arrive parfois de perdre de vue la portée générale de la question.

La loi que nous examinons est la première mesure importante découlant de l'examen de la politique agricole. Lorsque nous avons entrepris cet examen, nous voulions qu'il soit vraiment complet et que tous les intéressés y participent, du producteur jusqu'au consommateur.

Il nous paraissait important d'entreprendre maintenant ce genre d'évaluation étant donné les changements survenus à l'intérieur du pays et à l'extérieur. Il devenait nécessaire de faire le bilan de la situation, de l'examiner, de l'analyser et de l'évaluer. Ce faisant, nous avons tenté de faire en sorte que toutes les questions puissent être débattues ouvertement et directement, avec la participation de tous les intéressés.

C'est également le cas pour le programme de protection du revenu et la loi que nous examinons aujourd'hui.

Comme vous vous en souviendrez, à l'issue de la réunion que le secteur agro-alimentaire a tenue en décembre 1989, nous avons établi 11 groupes de travail chargés d'une mission particulière en indiquant bien clairement que la priorité serait

[*Text*]

and oilseeds, which was to be chaired by Dennis Stephens. This involved some 33 participants, 19 of whom were producers, but it did involve the partnership of not only producers and federal-provincial governments but indeed the industry per se.

I am not aware of any other occasion in the time I have been around here when the producers have been so involved in a policy process. It is a new experience, a bit of a unique experience, and I want to thank all hon. members for placing faith and trust in the process, and we hope that the product that emerges will not be a letdown.

If this is a process that works, I think it really will establish a new measure that will be followed in future in dealing with important national issues. I cannot really imagine how we could have evolved a national policy or a national approach to dealing with the agricultural issues without this kind of process.

My colleague Ministers of Agriculture and I have met with the provinces on eight different occasions since I have taken on the ministry, and we have tried to work co-operatively with them, trying to address the regional sensitivities, and also some political sensitivities, in the course of it all. While they have been involved, ultimately it becomes the government's responsibility, in this case the federal government's responsibility, to provide the leadership and to move ahead.

I have noted that in the course of the testimony some producers have said that this is not the kind of legislation they really expected and they did not see the legislation. I think hon. members know that given the parliamentary process we have to follow, it is very difficult to draft a piece of legislation in the public domain.

At the same time, I do not think there were any surprises about what the legislation contained, but we are restricted to some extent by the legal parameters and by parliamentary rules, and of course it was necessary for the bill to be tabled first before we could get the reaction.

However, I want to assure all hon. members that producer representatives have been involved in the implementation of the program and have thereby been involved in the drafting of the federal-provincial agreement, and I think that is very important.

Mr. Althouse last week raised an interesting question when he asked why did we not focus only on price and why not keep price and yields separate. This is a very legitimate question, and this was something that was considered, I guess, over a long period of time within the safety net.

The short answer is that it is simply because we are introducing a new generation of safety nets, safety nets that are targeted to the individual farmer's income. That is really important, and that is what the safety net committee really set out to establish.

We wanted a safety net that was going to provide predictability, that would be bankable, that could be used as collateral in obtaining operating loans, safety nets that would be triggered not in the province or municipality or in a county, or, for that matter, in our provincial or federal capitals, but rather by what happens on the individual's own farm.

[*Translation*]

accordée au groupe de travail sur les céréales et oléagineux, qui devait être présidé par Dennis Stephens. Trente-trois personnes faisaient partie de ce groupe de travail, dont 19 producteurs, et le secteur de l'agriculture y était également représenté en plus des producteurs et des gouvernements fédéral et provinciaux.

Jamais encore je n'avais vu les producteurs participer autant à l'élaboration d'une politique. C'est une expérience nouvelle et assez unique en son genre. Je tiens à remercier tous les députés d'avoir fait confiance à ce processus et nous espérons qu'il donnera de bons résultats.

Si ce processus marche bien, il établira un précédent pour l'examen futur des questions nationales importantes. Je ne vois pas comment nous aurions pu élaborer une politique nationale pour régler les problèmes agricoles sans ce genre de processus.

Les autres ministres de l'Agriculture et moi-même avons rencontré les représentants des provinces à huit reprises depuis que je détiens mon portefeuille et nous avons essayé de coopérer avec eux, en tenant compte des considérations régionales et également politiques. Néanmoins, en dernier ressort, c'est au gouvernement, et dans ce cas au gouvernement fédéral, qu'incombe la responsabilité de prendre l'initiative.

En lisant les témoignages, j'ai remarqué que certains producteurs ne s'attendaient pas à ce genre de loi et qu'ils n'avaient pas participé à sa rédaction. Étant donné la procédure parlementaire que nous devons suivre, les députés comprendront qu'il est très difficile de rédiger un projet de loi avec la participation du public.

En même temps, je ne pense pas que le contenu de ce projet de loi ait réservé des surprises, mais nous avons dû nous plier, dans une certaine mesure, aux paramètres juridiques et aux règles parlementaires et nous avons évidemment dû déposer le projet de loi pour pouvoir obtenir des réactions.

Je tiens cependant à assurer à tous les députés que les représentants des producteurs ont participé à la mise en oeuvre du programme et à la rédaction de l'accord fédéral-provincial, ce qui me paraît très important.

La semaine dernière, M. Althouse a soulevé une question intéressante en demandant pourquoi le régime ne s'appliquait pas uniquement aux prix et pourquoi nous n'avions pas fait la distinction entre les prix et le rendement. Il s'agit-là d'une question tout à fait légitime et que nous avons examinée pendant longtemps.

Je répondrai simplement que c'est parce que nous instaurons une nouvelle génération de mesures de protection du revenu qui s'appliquent au revenu individuel de l'agriculteur. C'est là un aspect important et c'est ce que le comité sur la protection du revenu a cherché à faire.

Nous voulions une forme de protection du revenu qui serait prévisible, qui pourrait servir de garantie bancaire pour obtenir des prêts d'exploitation et dont l'application dépendrait non pas de la situation du secteur agricole de la province, de la municipalité ou de la circonscription ou encore d'une décision prise dans la capitale provinciale ou fédérale, mais plutôt de la situation personnelle de l'agriculteur.

[*Texte*]

• 1545

In the course of the development and administration of the various ad hoc programs, there was always criticism about the way the program was distributed and administered; in so many cases it was done after the fact. By and large, I think that was the major criticism about ad hoc programs. After the fact, the producer did not have the opportunity to see beforehand that he was going to have such a program in place. How could he? It was not in place, designed after the fact.

Obviously there was concern about its inequities. Some people who needed lots of help did not get lots of help, and lots of people who did not need lots of help got more than perhaps they should have. It is that sort of criticism that we have been bombarded with. There has been an attempt to try to deal with that.

We wanted to ensure that the safety net we developed would respond to the individual's own management and operational skills. I think that is very important.

It is true that in the course of the last five years there have been deficiencies in the crop insurance system and in our stabilization programs. By virtue of the fact that crop insurance had to be overhauled, one of our first orders of business. . .the Western Grain Stabilization Fund is running a deficit and continues to run one. There have been other stabilization programs that have had similar difficulties.

The fact of the matter is that by virtue of the fact that we have had to come out with ad hoc programs, it is a clear example that the mechanisms in place were not satisfactory. By focusing on yield and price separately, we often have had public dollars paid to farmers when yields were low and prices high or when prices were low and yields were high.

If you care to review this August 1990 document, you will notice that where you have transposed the kind of moneys we have expended over the last 15 years onto the existing levels and fluctuations of income, had we had this kind of program in place at that particular time, it would have evened out the revenue to farmers, the income of farmers, across the board. That is another thing we really want to do.

The other thing that is pretty clear is that the protection or the support would have been more effectively targeted. It was in that spirit that we tried to develop this program.

In both circumstances, the farmer's revenue may have been within normal bounds but public money was still expended. The critical factor to a producer is revenue per acre on his or her farm, not regional or area average, and not price and yield separately. What we are dealing with here is revenue per acre, income per acre. I think that is the important thing for us to bear in mind as we go through this.

NISA also fills the objectives of long-term stability and some certainty. It is targeted to the individual. It is predictable. The farmer can determine easily how much is in his or her own individual account. Through calculation of the farm gross margin, or individual taxable income, farmers can determine their individual pay-out levels.

[*Traduction*]

La façon dont les divers programmes spéciaux ont été distribués et administrés a toujours prêté le flanc aux critiques, car dans bien des cas, ces programmes étaient instaurés après coup. Et c'est la principale qui ait été formulée à l'égard des programmes spéciaux. Le producteur ne pouvait pas savoir d'avance que ce programme serait mis à sa disposition. Comment l'aurait-il pu? Il avait été conçu après coup.

On a également reproché à ces programmes d'être inéquitables. Certains agriculteurs qui avaient besoin de beaucoup d'aide n'en obtenaient pas beaucoup tandis que d'autres en recevaient plus qu'ils n'en avaient besoin. Nous avons été bombardés de critiques de ce genre. Nous avons essayé d'y remédier.

Nous voulions être certains d'établir un programme de protection correspondant aux capacités de gestion et d'exploitation de l'agriculteur. Cela me paraît très important.

Il est vrai que, depuis cinq ans, le régime d'assurance-récolte et les programmes de stabilisation ont présenté quelques lacunes. Comme il fallait réviser l'assurance-récolte, et que c'était-là l'une de nos priorités. . . le Compte de stabilisation de revenu des céréaliculteurs de l'Ouest est déficitaire. D'autres programmes de stabilisation ont eu le même genre de difficultés.

Le simple fait qu'il faille mettre en place des programmes ponctuels démontre que les mécanismes en place n'étaient pas satisfaisants. Lorsque le rendement et le prix étaient considérés séparément, il arrivait souvent que l'on fasse des paiements aux agriculteurs quand le rendement était faible et les prix élevés ou vice-versa.

Si vous examinez le document d'août 1990, vous constaterez que si l'on transpose les montants dépensés au cours des 15 dernières années en fonction des niveaux et fluctuations de revenu actuels, si ce programme avait été mis en place à l'époque, il aurait égalisé le revenu de tous les agriculteurs. C'est une autre chose que nous tenons à faire.

D'autre part, la protection ou le soutien aurait été mieux ciblé. C'est dans cet esprit que nous avons élaboré ce régime.

Dans les deux cas, nous avons fait des paiements même si le revenu de l'agriculteur se situait dans des limites normales. Ce qui compte vraiment pour le producteur c'est son revenu à l'acre et non pas la moyenne de sa région ou de son secteur et il ne faut pas tenir compte séparément du prix et du rendement. Nous tenons compte ici du revenu à l'acre. C'est une chose à ne pas perdre de vue.

D'autre part, le CSRN permet d'assurer la stabilité à long terme du revenu et une plus grande certitude. Il s'adresse à l'agriculteur. Il est prévisible. L'agriculteur peut déterminer facilement combien il a dans son compte. En calculant sa marge bénéficiaire brut ou son revenu imposable, il peut établir quel doit être le montant de ses paiements.

[*Text*]

Again, these tools are very important as a management tool, in providing greater certainty of the farmer's own viability. I guess the other thing that is important—I have repeated this over and over again, and I hope we all intend to do the same thing—is the fact that this program was designed as a package. The two programs complement each other.

Some people have raised concern as to the masking of market signals and the possibility of farming the system. I think that comment came before all the details were made available. While it still prevails, with more of the details having been made available, I hope this charge is ameliorated to some extent.

Now that we have the details, the premiums and the benefits, I am sure many of these concerns have been addressed. But the longer-term price trends are reflected in GRIP. Farmers must adjust to these longer-term price trends. The fact of the matter is that we deliberately chose a 15-year period so that any price deterioration would be spread over a longer period of time and thereby provide for orderly adjustment rather than erratic adjustment. You have that discipline there. If you are going to continue to have the ratcheting down in the levels of prices, that is a pretty solid market signal.

• 1550

The second thing is that farmers have to sell their products, so they have to identify the products that are in demand, at least to the best of their ability, because they must sell their crops. Under GRIP, the value of the farmer's production is assumed to be sold. Farmers will have to seed what they perceive is the most saleable commodity.

Another area that has occupied some discussion and time is the issue concerning moral hazard. Most producers are convinced that on-farm inspection, coupled with a farmer's own yield being used to determine GRIP coverage levels, plus the ever present potential of higher market prices should minimize the moral hazard concerns. I really have some difficulty with some of the comments that are being made that farmers would undertake to farm the program rather than the land. I have been floating around farmers all my life. I find it very difficult to suggest that this is in the make-up of the creature. I think we do a great disservice to the farm community generally by suggesting that they will farm the program rather than the land. I hope we do not get involved in this trap. There may be some. There always are, I suppose, but by golly, I think they are in the minority.

The question of equity has also been raised. It is true; it is one of the principles, and I think we are playing with semantics here more than anything. We want this program to be national in scope. We want it to be production and market neutral. We want to ensure that there is equity, and we want to ensure that it provides economic sustainability, as well as environmental sustainability. We want to ensure, to the very best efforts possible, that the program is consistent with international trade rules.

[*Translation*]

Encore une fois, il s'agit-là d'instruments de gestion importants qui permettent d'apporter plus de certitude aux producteurs. D'autre part, comme je n'ai cessé de le répéter, ce régime forme un tout. Les deux programmes se complètent mutuellement.

Certains ont émis la crainte que ce régime masque les signaux du marché et qu'il ouvre la porte aux abus. Je crois que ces observations ont été formulées avant que tous les détails ne soient publiés. Cela continue à susciter des inquiétudes, mais j'espère qu'elles se dissiperont quand les gens seront mieux informés.

Maintenant que nous connaissons le montant des primes et des paiements, je suis certain que la plupart de ces questions ne soulèvent plus de problèmes. Mais les tendances des prix à plus long terme sont reflétées dans le régime universel RARB. Les agriculteurs doivent s'y habituer. La réalité est que nous avons délibérément choisi une période de 15 ans de sorte que toute diminution des prix puisse être étalée sur une période plus longue et que les rajustements puissent être plus progressifs. Si vous devez continuer à voir les prix diminuer, c'est un signal assez ferme.

Deuxièmement, les agriculeurs doivent vendre leurs produits, si bien qu'ils doivent définir ceux qui sont en demande, du moins du mieux qu'ils le peuvent, car ils doivent vendre leur récolte. Dans le cadre du régime universel, on suppose que la production est vendue. Les agriculteurs devront donc semer ce qu'ils pensent pouvoir vendre le mieux.

Autre secteur dont on a pas mal discuté et sur lequel on a passé un certain temps, c'est le préjudice moral. La plupart des producteurs sont convaincus que les inspections sur le terrain et le fait que l'on utilise les chiffres de récolte fournis par l'agriculteur pour déterminer la couverture d'assurance du régime universel, et la possibilité toujours présente que les prix augmentent, devraient minimiser le préjudice moral. J'ai du mal à accepter certains commentaires selon lesquels les agriculteurs risquent d'exploiter le programme plutôt que la terre. J'ai fréquenté toute ma vie des agriculteurs. J'ai beaucoup de mal à imaginer une telle situation. Je crois que c'est desservir le secteur agricole en général que de dire qu'il risque d'exploiter le programme plus que la terre. J'espère que nous ne nous laisserons pas piéger ainsi. Il peut y avoir certains cas. Il y en a toujours mais, mon Dieu, c'est une petite minorité.

On a soulevé également la question de l'équité. C'est vrai, c'est un des principes et je crois qu'il est là davantage question de sémantique que d'autre chose. Nous voulons que ce programme soit d'envergure nationale. Qu'il ne dépende pas de la production et du marché. Nous voulons garantir une certaine équité et veiller à ce qu'il se défende sur le plan économique ainsi que sur celui de l'environnement. Nous voulons nous assurer que, dans toute la mesure du possible, ce programme est conforme aux règles de commerce international.

[*Texte*]

I have no strong feelings about the wording. I know what I mean, and I know what we want to do. I guess it is a matter of getting the appropriate wording in there to put in place what we all intend. We get sidetracked sometimes by the legal requirements. There are certain legal aspects to any piece of legislation that we sometimes have to bow to.

I met with my officials this morning, and I am prepared to suggest wording that would reflect equity and consistency in an appropriate fashion. Just as a suggestion, in paragraph 4.(2)(b), which outlines the constraints under which the levels of protection are to be provided, I would suggest that the wording on line 19 be changed to read "should be reasonably consistent and equitable" in order to hopefully relieve the concerns about equity. There is nothing magic in the wording I am providing, Mr. Chairman, but I simply want to go on record as stating that whatever wording appears in the bill is not to renege on the commitment of equity in its broadest sense.

Another issue raised in the committee was the concern about what happens to existing agreements under ASA and crop insurance when these acts are repealed. I have asked officials and drafters to make sure that this issue is clarified so that there is no doubt at all. Those programs in effect will remain in effect, and we will make sure there is appropriate wording to cover that concern. It has been particularly raised by my friend Mr. Vanclief, who I thought was only a farmer but who obviously has a brilliant legal mind. He was putting all sorts of interpretations on this, perhaps becoming a little more aggressive than he usually is, but we will try to pacify the hon. member and keep his blood pressure down.

• 1555

Concern about regulations—that is a favourite old topic of opposition members. I always used to ask for regulations when I was on the opposition side, too. I never read them after I got them, but there was always something. That is not true; we read them sometimes.

We had the same thing dealing with the crop insurance, if you recall. There is nothing sacred or secret about regulations. The fact of the matter is that those regulations required under ASA and the Crop Insurance Program will continue to be in force under the new act. They are now in the public domain, so you can have a look at them. You can look at them until the cows come home.

Insofar as GRIP and NISA are concerned, it is our intention that whatever regulations are required will be incorporated into the agreement. Those negotiations are ongoing, and hopefully progress is being made.

There has also been much discussion about the use of the word "may" concerning the establishment of a special measures committee. Again, I have no difficulty with the mandatory "shall". I guess one of the reasons the flexibility was suggested is that sometimes you may have to move so quickly on a third line of defence that you may not have the opportunity to bring together the kind of representative groups. To provide the maximum flexibility, we had thought

[*Traduction*]

Je ne tiens pas spécialement a un libellé plutôt qu'à un autre. Je sais ce que je veux dire et je sais ce que nous voulons réaliser. Il s'agit de trouver le libellé voulu. On se laisse quelquefois égarer par les considérations juridiques. Il y en a certaines devant lesquelles il nous faut parfois nous incliner.

J'ai eu ce matin une rencontre avec mes collaborateurs et je suis prêt à suggérer un libellé qui garantirait cette équité et cette conformité. A titre de suggestion, à l'alinéa 4.(2)b), qui stipule les conditions dans lesquelles la protection doit être offerte, je suggérerais de remplacer la ligne 10 par «la nécessité d'une relative uniformité et équité», afin que tout le monde sache que ce programme doit être équitable. Il n'y a rien de magique dans le libellé que je propose mais je veux simplement déclarer publiquement que le libellé de ce projet de loi ne représentera pas une négation du principe d'équité au sens le plus large du terme.

Le comité a également demandé ce qu'il arriverait aux ententes actuelles signées en conformité de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et de la Loi sur l'assurance-récolte lorsque celles-ci auront été abrogées. J'ai demandé à mes collaborateurs du ministère et aux légistes de s'assurer que la chose sera bien précisée afin qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet. Ces programmes demeureront en vigueur et nous nous assurerons que cela est bien indiqué. La question a été soulevée en particulier par mon ami M. Vanclief chez qui je ne voyais qu'un agriculteur mais qui, de toute évidence, a également un esprit juridique très brillant. Il interprétait cela de bien des façons, en se montrant peut-être un peu plus agressif qu'il ne l'est habituellement. Nous essaierons en tout cas de le calmer et de ne pas faire monter sa tension.

Les règlements—le vieux sujet de prédilection des députés de l'opposition. Je demandais toujours des règlements lorsque j'étais dans l'opposition. Ensuite, je ne les lisais jamais mais il y avait toujours quelque chose. Ce n'est pas vrai; il nous arrivait de les lire.

C'était la même chose pour l'assurance-récolte, si vous vous souvenez. Il n'y a rien de sacré ni de secret dans les règlements. La réalité est que les règlements pris aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et de la Loi sur l'assurance-récolte resteront en vigueur dans le cadre de la nouvelle loi. Ils sont publics et vous pouvez donc les consulter. Vous pouvez les consulter indéfiniment.

Pour ce qui est du RARB et du CSRN, nous avons l'intention d'incorporer à l'accord tous les règlements nécessaires. Les négociations sont en cours et nous espérons qu'elles sont en train d'aboutir.

On a aussi beaucoup discuté de l'utilisation de la forme «peut» à propos de la création d'un comité spécial d'intervention. Là encore, je ne vois pas d'objection à l'indicatif présent qui marque une obligation. Une des raisons pour lesquelles on voulait ménager une certaine latitude est qu'il peut arriver qu'il faille agir rapidement sur une troisième ligne de défense et que l'on n'ait pas ainsi la possibilité de réunir ce genre de groupes représentatifs. Afin

[*Text*]

that in most cases where it would be obvious, such a committee would be established. But in the event that it required something in a period of a week or ten days, then it may not be possible or appropriate.

Notwithstanding those concerns, I am prepared to change the "may" to "shall", which would then read that the establishment of the special measures committee—how does that read? In subclause 11.(1), line 21, we would be replacing the word "may" with "shall".

Similarly, with respect to subclause 5.(3), line 43, concerning the establishment of a national signatory committee—you recall the last time we were talking, we dealt with the crop insurance thing. This is a bilateral agreement, and we could not use the word "shall" and used the word "may" instead because we would be obligating the provincial government, and they are a clear partner. But in this particular case, we recognize that the national signatory committee is going to be such a fundamental part of the GRIP or RIP program that it could hardly function without such a committee. So we will be prepared again, in this particular case, to substitute the word "shall" for "may".

• 1600

Now, there have been some discussions in committee and in the House about horticulture. We have established a third line of defence horticulture committee. It consists of some 26 members, in very close consultation with the Canadian Horticultural Council. There are 16 producers and 10 representatives from the federal and provincial governments. There will be a second meeting during the first week of April. This is chaired by Doug Hedley. It is on track and we will be awaiting their recommendations. We hope we can transform some of those recommendations into actions.

Another issue that is being looked at is the feasibility of moving GRIP and NISA into the horticulture sector, and we really believe that because of the interest there and the need, this is an obvious priority for us.

Now, with regard to the grains and oilseeds, as I indicated earlier, a national grains and oilseeds third line of defence committee has been formed. It has 41 members. It consists of 19 producers, including producer groups such as the cattlemen, the Pork Council, which might be impacted by the grains and oilseeds policies. There are eight representatives of the financial and academic community—I do not want to leave the academics out ever again—shippers and exporters, and further processors of grains and oilseeds. There are also eight provincial government representatives and six federal government representatives. We are always in the minority; we are always outvoted on these things.

The committee is examining a number of different options under three major headings and that is why I say this: the third line defence is supplemental to, and a very important part of, the GRIP/NISA proposal.

[*Translation*]

d'offrir un maximum de souplesse, nous avions pensé que dans la plupart des cas ce serait évident, on mettrait sur pied un tel comité. Que si par contre il fallait faire quelque chose en une semaine ou 10 jours, il ne serait peut-être pas possible ni nécessaire d'en créer un.

Cela dit, je suis prêt à supprimer le caractère facultatif de cette action et d'adopter la forme d'obligation. Au paragraphe 1 de l'article 11, nous remplacerions ainsi à la ligne 16 «choisis parmi les représentants» par «représentant».

De même, au paragraphe 3 de l'article 5, à propos de la création de comités, on changerait à la ligne 29 la forme «peut enfin prévoir» par «prévoit». Vous vous souviendrez que la dernière fois nous avions parlé de la question d'assurance-récolte. Il s'agit d'un accord bilatéral et nous ne pensions pas pouvoir changer le mode facultatif parce que cela reviendrait à obliger le gouvernement provincial à faire quelque chose. Par contre, nous reconnaisons que le comité national de signataires représentera un élément tellement fondamental du régime universel ou du régime d'assurance-revenu que l'on peut difficilement envisager ce programme sans un tel comité. Donc, nous serions prêts, encore là, à modifier le libellé.

On a parlé en comité et à la Chambre du secteur horticole. Nous avons créé un comité de troisième ligne de défense de l'horticulture. Il comprend quelque 26 membres et travaille en très étroite collaboration avec le Conseil canadien de l'horticulture. Il y a 16 producteurs et 10 représentants des administrations fédérale et provinciales. Une deuxième réunion est prévue au cours de la première semaine d'avril. Ce comité est présidé par Doug Hedley. Les travaux semblent bien se dérouler et nous attendons ses recommandations. Nous espérons pouvoir en appliquer un certain nombre.

On examine également la possibilité d'appliquer le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net au secteur horticole, et nous croyons vraiment qu'étant donné l'intérêt manifesté et les besoins reconnus, ce devrait être une priorité.

Maintenant, pour ce qui est des céréales et des oléagineux, je répète qu'un comité national de troisième ligne de défense a été constitué. Il comprend 41 membres. Parmi eux, 19 producteurs, y compris des groupes de producteurs comme les éleveurs de bétails et le Conseil du porc, qui pourraient être touchés par les politiques sur les céréales et les oléagineux. Il y a également huit représentants du secteur financier et du secteur universitaire—plus jamais je n'oublierai ce dernier secteur—des transporteurs et des exportateurs ainsi que des transformateurs des céréales et oléagineux. Il y a également huit représentants des administrations provinciales et six de l'administration fédérale. Nous sommes toujours minoritaires; les autres ont toujours plus de voix que nous.

Ce comité examine un certain nombre d'options sous trois grandes rubriques et c'est la raison pour laquelle je dis que la troisième ligne de défense complète le projet de régime universel et de compte de stabilisation du revenu net, dont elle est un élément capital.

[*Texte*]

The first one is land use, and it questions: should the permanent cover program be expanded to encourage more marginal land out of grains and oil seeds production, or, can we accommodate forages under GRIP and, if so, how? We are really looking at that because we have had a lot of representation about the need to have forage included under the GRIP program. It is impossible for us to do it for 1991-92, but certainly a possibility in 1992-93. However, in the interim we are trying to see what kinds of approaches we might be able to incorporate into either the third line of defence or the implementation of the GRIP to ensure that there is some equity and balance as it relates to the forage industry.

The second area of examination is debt. Can there be greater efficiencies and better service to producers in servicing farm debt problems individually by removing some of the duplication between federal and provincial programs? Again, in that connection, we have the farm management and finance task force, which will be bringing down their report some time in April. I believe, judging by some of the comments we have heard from the chairman, that it has some fairly positive approaches in terms of farm financing, particularly for young farmers.

In the short term, the third item is the cashflow, the possible use of GRIP or the cashflow enhancement program, the income deficiency—GRIP/NISA—or some form of special program to meet the cash problem. Those are some of the things that have been brought to ministers for consideration.

I am going to be meeting with farm leaders on Wednesday to talk about this, to hear their views directly. We established a set of principles for the third line of defence initiatives, which have been approved by the provincial Ministers of Agriculture. I am encouraged to note that a number of the farm groups that have read the principles have agreed to them and, just for the record, I would like to place them before you:

(1) that they be multi-faceted, reflecting the multi-faceted nature of the problems; (2) that they should build on the objective of a new safety net program and be linked as far as possible to participation in the new safety nets; (3) that they be directed at providing a transition from income levels attained during the pre-GRIP/NISA period based on those expected with GRIP/ NISA; (4) that they be tied to longer-term adjustment measures which reduce production in line with long-term market opportunities and the need to enhance soil conservation efforts; (5) to be announced as soon as possible in 1991, cash advances can be utilized to adjust income to cashflow needs during the year; (6) to be to the greatest extent possible delivered through the GRIP-NISA delivery system, longer-term adjustment assistance should utilize the most appropriate available existing federal and/or provincial delivery systems; (7) respect the need for equity

[*Traduction*]

La première rubrique est l'utilisation des terres: le programme permanent devrait-il être élargi afin d'inciter à cesser de produire des céréales et des graines oléagineuses sur des terres marginales, ou peut-on inclure le fourrage dans le régime universel et, dans l'affirmative, comment? Nous examinons la question car beaucoup nous ont demandé d'inclure le fourrage. Il nous est impossible de le faire pour 1991-1992, mais ce serait certainement une possibilité en 1992-1993. Toutefois, dans l'intervalle, nous essayons de voir le genre de solutions que l'on pourrait incorporer soit dans la troisième ligne de défense soit dans la mise en application du régime universel afin de garantir une certaine équité pour le secteur du fourrage.

Deuxièmement, la dette. Pourrait-on trouver une solution plus rentable et plus satisfaisante pour les producteurs en éliminant le double emploi entre certaines formalités provinciales et fédérales? Là encore, nous avons le groupe de travail sur la gestion des finances des exploitations agricoles qui présentera son rapport en avril. Je crois, d'après certaines remarques du président, qu'il envisage certaines solutions assez positives concernant le financement agricole, en particulier pour les jeunes agriculteurs.

À court terme, le troisième élément est la question des liquidités, l'utilisation possible du régime universel ou du programme d'amélioration des liquidités, ou d'une autre forme de programme spécial pour répondre aux problèmes de liquidités. Voilà certaines des choses qui ont été portées à l'attention des ministres.

Je dois avoir une rencontre avec des chefs de file du secteur agricole mercredi à ce sujet. Nous avons arrêté une série de principes pour les initiatives de troisième ligne de défense qui ont été approuvés par les ministres provinciaux de l'agriculture. Je suis heureux de constater qu'un certain nombre des groupes d'agriculteurs qui ont examiné ces principes les ont adoptés et j'aimerais ainsi vous les lire:

1) que ces initiatives soient polyvalentes, comme le sont les problèmes; 2) que l'objectif soit un nouveau programme de protection du revenu et qu'elles soient liées dans toute la mesure du possible à ces nouveaux programmes; 3) qu'elles visent à offrir une transition entre les niveaux de revenu atteints durant la période précédent le régime universel et le programme compte de stabilisation du revenu net et ceux qui sont prévus une fois ces programmes mis en oeuvre; 4) qu'elles soient liées à des mesures de rajustement à plus long terme visant à réduire la production en fonction des débouchés à long terme et à accroître les efforts de conservation des sols; 5) qu'elles soient annoncées dès que possible en 1991, que l'on puisse utiliser des avances de fonds pour répondre aux besoins de liquidités au cours de l'année; 6) qu'elles soient dans toute la mesure du possible offertes dans le même contexte que celui du régime universel et du

[*Text*]

among producers, commodities and provinces; and (8) to be funded by the federal government conditional on industry and provincial government commitment to address other initiatives that help the industry adjust to the long term.

• 1605

We hope that after further examination of the options and the suggestions that have been advanced, plus the meeting of the farm leaders on Wednesday, we will be able to proceed to develop a program and refine the options further so that we can hopefully develop something that will be effective, that will serve that transition and lead us into the long-term programs, and we hope to be in a position—I do not want to be held down to this rigidly—but we hope to be in a position to make such announcement in the middle of April. Thank you.

Mr. Chairman, I am sorry I have taken a little time. I wanted to address some of the points in the issues that have been made and to respond to some of the suggestions that have been made.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. The time you have taken will probably avoid a lot of discussion today or tomorrow, and we appreciate what you have already offered to the committee.

Mr. Foster (Algoma): I am glad the minister is with us today. We will be able to deal with some of the amendments that have been proposed by the Canadian Federation of Agriculture and the Ontario Corn Producers and other groups, and to clarify his position with regard to a number of these deficiencies in the bill, or at least amendments that have been proposed. Probably it will save us a great deal of time and arguing across the table, Mr. Minister, to have your signals brought to us this afternoon if we go into clause by clause tomorrow or some time.

Mr. Mazankowski: I just want to facilitate the hard work you are doing, recognizing, Mr. Foster, that you have been committed to the process. I just want to make sure you are given the assurance that your impact has been felt.

Mr. Foster: Oh well, I am sure—

Mr. Mazankowski: All the way between here and Vegreville.

The Chairman: You have to live with these guys.

An hon. member: Do you feel better now?

Mr. Foster: Yes, yes. I am like one of the horticulture farmers I was sitting with last Tuesday night when we were telling how great things were going to be—you know politicians, they always talk about how great it is going to be—and he said: if it is so good, I wonder why I feel so bad.

Mr. Mazankowski: I had to maintain the consistency with that other Minister of Agriculture that was present.

Mr. Foster: I think the guidelines you have proposed, Mr. Minister, with regard to the third line of defence are really commendable. As you point out, there are a lot of problems, but the bottom line for most producers this year is

[*Translation*]

programme de stabilisation, que l'aide à plus long terme soit consentie dans le cadre des systèmes fédéraux ou provinciaux les plus appropriés existant actuellement; 7) qu'elles garantissent l'équité parmi les producteurs, les produits et les provinces; et 8) qu'elles soient financées par le gouvernement fédéral à condition que l'industrie et le gouvernement provincial s'engagent à envisager d'autres initiatives pour aider cette industrie à s'adapter à plus long terme.

Nous espérons qu'après avoir reéxaminé les options et les suggestions qui ont été avancées et après la rencontre avec les dirigeants du secteur agricole mercredi, nous serons en mesure d'élaborer un programme et de préciser mieux les options afin de parvenir à quelque chose qui sera efficace, qui permettra la transition et qui nous entraînera sur la voie de programmes à long terme. Nous espérons être en mesure—je n'aime pas être tenu par des dates—mais nous espérons être en mesure d'annoncer quelque chose à la mi-avril. Merci.

Monsieur le président, je suis désolé d'avoir pris un peu de votre temps. Je voulais revenir sur certaines des questions qui auraient été soulevées et répondre à certaines des suggestions faites.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Le temps que vous avez pris évitera probablement beaucoup de questions aujourd'hui et demain et nous vous remercions de vos observations.

M. Foster (Algoma): Je suis heureux de voir que le ministre est parmi nous aujourd'hui. Nous allons pouvoir nous entretenir de certains amendements qui ont été proposés par la Fédération canadienne de l'agriculture, par les producteurs de maïs de l'Ontario et par d'autres groupes et demander au ministre ce qu'il pense d'un certain nombre de lacunes que présente le projet de loi ou, du moins, des amendements qui ont été proposés. Cela nous permettra de gagner beaucoup de temps si nous savons déjà quelles sont les intentions du ministre avant de passer demain ou à un autre moment à l'étude article par article.

M. Mazankowski: Je voulais simplement vous faciliter ce dur travail en reconnaissant, monsieur, que vous vous êtes montré extrêmement dévoué à la tâche. Je vais simplement vous assurer que l'on a tenu compte de vos interventions.

M. Foster: Ma foi, je suis certain. . .

M. Mazankowski: D'ici à Vegreville.

Le président: Il faut les supporter ces gars-là.

Une voix: Cela va mieux, maintenant?

M. Foster: Oui, en effet. Je suis comme l'un de ces horticulteurs à côté de qui j'étais mardi soir et à qui nous disions que tout allait bien se passer—vous savez, en politique, on dit toujours que cela va aller bien—et il a répondu: si cela va si bien, je me demande pourquoi je me sens si mal.

M. Mazankowski: Je ne pouvais pas dire le contraire de ce que disait l'autre ministre de l'Agriculture.

M. Foster: Les lignes directrices que vous avez proposées quant à la troisième ligne de défense me semblent très louables. Comme vous le dites, il y a beaucoup de problèmes, mais l'important, pour la plupart des producteurs, cette

[*Texte*]

simply that they do not have any cash, and one of the main reasons they do not have any cash is that the government support programs during the last two years have been chopped by $1.6 billion. Maybe there is some way to make magic out of that, but if we look at the net farm income this year compared to last year, we see a reduction from about $4.3 billion total net farm income to $1.9 billion net farm income in the 1990-91 year. I am reassured that, you being Deputy Prime Minister and Minister of Agriculture in that order, things that give support or assistance can be provided.

But I am a little concerned when the Minister of Finance says in his budget that he has $1.3 billion for farmers, but then he points out that this has to cover the Western Grain Stabilization Fund deficit, it has to cover the Wheat Board initial price deficit, it has to cover the premiums of the GRIP and NISA program. It is just unbelievable that there is any money left for a cash deficiency payment this spring in time for planting.

• 1610

I know there is the overall contingency fund of the Government of Canada and, being Deputy Prime Minister, we hope you have the clout or the wherewithal to access that contingency fund because, if not, there will be a lot of producers who are going to be in very bad straits.

We commend the kinds of negotiations that have taken place with regard to GRIP and NISA because we believe around this table, I think, that at least initially it is going to provide funding, but whether it will in the long haul, I do not know.

Certainly the projections for the 1991-92 crop year look very encouraging, and so we are glad to see that. We just hope that the deficiency payment, whatever mix it is—whether it is partly Western Grain Stabilization Fund and support for horticulture and a deficiency payment for the grains and oilseeds on top of the Western Grain Stabilization Fund—will be there and will be forthcoming and that it will not be a big rhubarb with the provinces and that the funds will flow this spring.

I know that the horticulture producers, for instance, have met with Doug Hedley and have started negotiations to talk about GRIP. But the impression they gave to the committee was that this thing is really a long way down the road, that it probably can happen for next year. But how they can sign up for it this spring in order to get some kind of deficiency payment or bridging assistance this year I cannot imagine, because I cannot imagine that the thing can get into a position where you can actually sign up.

So I think this has to be looked at. Of course, we disagree with the idea of coercion being used anyway. But if that is going to be done, how can it happen that fast?

I want to ask as well if you would have any objection to the agreements as they are signed being tabled by the Minister of Agriculture, by yourself, in the House within, say, a 30-day period. It seems to me that Parliament is really left

[*Traduction*]

année, est tout simplement qu'ils n'ont plus de liquidités et une des principales raisons pour lesquelles ils n'en ont plus est que les programmes de soutien du gouvernement ces deux dernières années ont été réduits de 1,6 milliard de dollars. Peut-être pourra-t-on en sortir quelque chose de magique mais si l'on considère le revenu agricole net cette année comparé à l'année dernière, on voit que l'on est passé de 4,3 milliards de dollars de revenus agricoles nets à 1,9 milliard en 1990-1991. Comme vous êtes vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture dans cet ordre, je suis certain que l'on pourrait envisager des mesures de soutien ou d'assitance.

Par contre, je m'inquiète un peu quand j'entends le ministre des Finances déclarer dans son budget qu'il a investi 1,3 milliard de dollars pour les agriculteurs et ajouter que cela doit couvrir le déficit du programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le déficit de la Commission du blé, et les primes du régime universel et du programme de stabilisation du revenu net. Je vois mal comment il resterait de l'argent pour faire des paiements d'appoint à temps pour les semailles, ce printemps.

Je sais que le gouvernement du Canada dispose d'un fonds pour éventualités et j'espère qu'en tant que vice-premier ministre vous avez suffisamment d'influence pour y avoir accès, car dans le cas contraire, de nombreux producteurs auront de sérieuses difficultés.

Nous approuvons les négociations qui ont eu lieu au sujet du RARB et du CSRN car nous croyons que ces régimes apporteront une aide financière aux agriculteurs, du moins au départ, mais quant à savoir si c'est à long terme, c'est une autre question.

Les prévisions pour l'année d'exploitation 1991-1992 semblent très encourageantes et nous nous en réjouissons. Nous espérons seulement que les paiements d'appoint—peu importe s'il s'agit des versements du compte de stabilisation de revenu des céréaliculteurs de l'Ouest auxquels s'ajouteront l'aide à l'horticulture et un paiement d'appoint pour les céréales et les oléagineux—ce paiement sera fait, les provinces ne feront pas de difficultés et l'argent sera là pour ce printemps.

Je sais que les horticulteurs, par exemple, ont rencontré Doug Hedley et ont entamé des négociations au sujet du RARB. Mais ils ont donné au comité l'impression qu'il restait beaucoup à faire et que ce serait probablement pour l'année prochaine. Je vois mal comment les producteurs peuvent souscrire au régime ce printemps pour obtenir des paiements d'appoint ou une aide quelconque cette année, car ils ne seront pas vraiment en mesure de signer.

Il faut donc étudier la question. Evidemment, nous ne voulons pas qu'on force la main aux agriculteurs. Mais comment peut-on agir assez rapidement?

Je voudrais également savoir si vous voyez des objections à ce que les accords signés soient déposés par le ministre de l'Agriculture, par vous-même, à la Chambre dans un délai de 30 jours, disons. A mon avis, cette mesure laisse le Parlement

[*Text*]

out in this sort of global facilitating legislation. It seems to me that would be one way, if those agreements were tabled before the House of Commons and the Senate and were referred to the agriculture committee for its consideration. If there were big complaints in some area, the committee would have those agreements and could review them.

I would like to know if you had an opinion from the people in External Affairs with regard to the countervailability of the revenue side of the GRIP program, because it seems to be at least an amber kind of agreement that could be countervailed. I would be interested to know what the mix is there.

Mind you, the Europeans and the Americans surely have amber and red programs, so maybe we are just moving into the same. But when you look at the objectives of the program, it suggests that we are creating a program here that is not countervailable, one that would be acceptable in the GATT arrangements.

Mr. Chairman, I see you starting to get nervous. My final question would be: everybody who has come before this group, especially the CFA and guys like Owen McAuly and people who have worked their hearts out on this thing for the last 18 months, have said you have to have the two together. GRIP is great if you have a shortfall, but NISA has a balancing effect if you cannot market your crop. There are certain circumstances.

The testimony we have had is that only one province and perhaps one other—Saskatchewan and possibly B.C.—have really signed on to GRIP. I am wondering what tools or mechanisms you have to really make this whole thing happen with regard to NISA. From the testimony and the people who have worked so hard and so long on this, it seems to me there needs to be that kind of balance to make the whole thing work.

• 1615

Mr. Chairman, I have a couple more questions but I want to leave some time for the minister.

Mr. Mazankowski: Mr. Foster, perhaps I can deal with the last question first. I think you indicated the concern that I share, one which has been expressed by many people who have come before the committee about the importance of the two together. Only one province has rejected the NISA concept out of hand, and that is the Province of Prince Edward Island. They do it for reasons that they consider to be important. They said that morally they could not support a program like this that would contribute to a savings plan for producers, particularly a producers' plan that would generate an interest rate of 3% over commercial rates of the funds that were provided by the producers. They may change their minds, but it was short, simple and blunt. There was not any great argument or anything; they just served notice.

The rest of the provinces all agreed to the GRIP/NISA concept and in November they agreed to move toward implementation of the GRIP program in a transitional way for 1991-92, and the NISA program for the tax year 1990. It

[*Translation*]

de côté. Si ces accords étaient déposés devant la Chambre des communes et le Sénat et renvoyés au Comité de l'agriculture, ce serait une bonne façon de procéder. S'il y avait des plaintes importantes dans un secteur, le comité pourrait les examiner en se reportant aux accords.

Je voudrais savoir si les Affaires extérieures vous ont dit que le RARB pourrait susciter des mesures compensatoires en ce qui concerne l'élément revenu, car cela me paraît plutôt tangent. Je voudrais savoir ce qu'il en est.

Les Européens et les Américains ont certainement des programmes qui frisent les limites permises et il se peut que nous les imitions simplement. Mais quand on examine les objectifs du régime, ils laissent entendre que nous créons ici un programme qui ne suscitera pas de mesure compensatoire et qui sera acceptable aux termes du GATT.

Monsieur le président, je vois que vous commencez à vous énerver. Ma dernière question est la suivante: tous les témoins qui ont comparu devant notre comité, et surtout la Fédération de l'agriculture et des gens comme Owen McAuly et ceux qui ont consacré toute leur énergie à cette question depuis 18 mois, ont dit que les deux devaient être réunis. Le RARB est excellent si vos revenus sont insuffisants, mais le CSRN vous permet d'équilibrer vos revenus si vous ne pouvez pas vendre votre récolte. Cela tient compte des diverses circonstances.

D'après les témoignages, la Saskatchewan et peut-être aussi la Colombie-Britannique sont les seules provinces qui, jusqu'ici, participent au RARB. Je me demande quels moyens vous avez à votre disposition pour assurer la mise en oeuvre du CSRN. Si j'en juge d'après les témoins et d'après les gens qui ont travaillé si fort et si longtemps sur cette question, il me semble nécessaire d'atteindre cet équilibre pour que le processus fonctionne correctement.

Monsieur le président, j'ai quelques autres questions mais je veux laisser au ministre le temps de parler.

M. Mazankowski: Monsieur Foster, peut-être puis-je répondre en premier lieu à votre dernière question. Je partage votre souci, et il a été exprimé par plusieurs personnes qui ont témoigné devant le comité sur l'importance de l'interaction entre les deux programmes. Une seule province a rejeté d'emblée l'idée du CSRN, l'Île-du-Prince-Édouard. Leurs motifs leur ont semblé importants. Ils ont dit qu'ils ne pouvaient moralement pas appuyer un tel programme qui contribuerait à un régime d'épargne pour les producteurs dont le taux d'intérêt serait supérieur de 3 p. 100 par rapport aux taux commerciaux des fonds fournis par les producteurs. Il est possible qu'ils changent d'avis, mais leur refus fut catégorique. Il n'a pas été accompagné par des justifications élaborées, il nous a simplement été transmit.

Toutes les autres provinces ont accepté le concept des programmes RARB/CSRN, et en novembre, elles ont accepté de prendre les mesures nécessaires pour l'implantation du RARB sur une base transitoire pour 1991-1992, et du CSRN

[*Texte*]

is true that Saskatchewan is the only one that has indicated it is prepared to go now. They have to have legislation approved by their House, I understand. In Alberta, while they say they cannot see their way to participate this year, they certainly want to revisit it. Obviously it is pretty clear that they will go next year.

It is the same with Manitoba. There were some concerns about administration costs and a few things like that, but those are not insurmountable. So my sense is that the provinces will come on. We cannot expect everyone to come on at one given time. In an ideal world we would like it that way, but how many provinces were involved when we brought in the red meat stabilization program?

An hon. member: Four.

Mr. Mazankowski: We started out with four, and now we have them all except Newfoundland, and they want in. That is why it is important to have enabling legislation with as much flexibility as possible. We need to fit the principles of the program to meet the needs of the respective provinces.

Mr. Foster, you talked about the importance of the third line of defence. I would like to be more specific at this particular time. Obviously, whatever third-line defence program we come up with, I think it is important to try to integrate it as closely as possible with the longer term. We really believe that GRIP and NISA provide us with a long-term solution.

Once the third-line defence system is in place it will provide some assurance for producers down the road. They will have their management and operational expertise, the safety nets that are funded by a three-way funding arrangement, and then a third line of defence to protect against any unforeseen tragedies or circumstances that may affect the long-term or short-term viability of a farm.

That is where we are right now. After I meet with farm leaders after the end of the month I will be in a better position to get a handle on it. It is going to be a multifaceted approach. I have told the producers that there is not a barrel of money at the end of the rainbow. You know the deficit problem and the debt problem that we face—as do all Canadians—and I think producers recognize that as well.

We are going to try to be as resourceful and innovative as we possibly can and we are going to try and be as generous as we possibly can, but you cannot have a third line of defence unless you have a second line of defence. If there is some suggestion that we can come up with a third line of defence and then omit or forgo the responsibility of buying into a second line, I think we are going to be back to square one. As legislators and political leaders, I think we have a certain responsibility to lead in this particular area.

[*Traduction*]

pour l'année fiscale 1990. Il est vrai que seule la Saskatechewan a indiqué qu'elle était prête à implanter immédiatement les programmes. Il me semble que son Assemblée doit approuver une loi sur cette question. Bien que l'Alberta ne croie pas qu'il soit possible qu'elle participe cette année, ils ne veulent pas abandonner l'idée. Il est évident qu'ils adopteront les programmes l'an prochain.

Le Manitoba est dans la même situation. Certains se sont inquiétés à propos des coûts d'administration et d'autres facteurs du genre, mais ce ne sont pas des obstacles insurmontables. A mon avis donc les provinces adhéreront aux programmes. Il est certain qu'elles n'adhéreront pas toutes en même temps. Ce serait l'idéal, mais par exemple, combien de provinces avaient adhéré lorsque nous avons implanté le programme de stabilisation des prix des viandes rouges?

Une voix: Quatre.

M. Mazankowski: Nous avons commencé par quatre, et maintenant toutes en font partie sauf Terre-Neuve, et ils veulent adhérer. C'est pourquoi il est important que la loi habilitante soit aussi souple que possible. Il faut que les principes du programme puissent s'adapter aux besoins de chaque province.

Monsieur Foster, vous avez souligné l'importance d'une troisième ligne de défense. Je voudrais être un petit peu plus spécifique. Il est évident que quel que soit le programme de troisième ligne de défense que nous mettrons sur pied, il sera important de l'intégrer le plus possible avec nos projets à long terme. Nous croyons sincèrement que le RARB et le CSRN constituent une solution à long terme.

Une fois la troisième ligne de défense mise en place, elle rassurera les producteurs quant à l'avenir du programme. Ils pourront compter sur leurs talents de gestion et d'exploitation, les programmes de protection du revenu seront financés par des accords de financement tripartites, et une troisième ligne de défense les protégera contre toute catastrophe ou circonstance imprévue qui pourraient influer sur la viabilité à long terme ou à court terme d'une ferme.

Voilà où en est la situation. Après ma rencontre avec les porte-parole du secteur agricole le mois prochain, je serai mieux placé pour juger la situation. Notre approche sera polyvalente. J'ai déjà prévenu les producteurs que les ressources financières ne sont pas inépuisables. Comme tous les Canadiens, vous êtes conscients du problème du déficit et du problème de la dette nationale, et je crois que les producteurs en sont aussi conscients.

Nous allons tenter d'être aussi ingénieux et imaginatifs que possible tout en essayant d'être aussi généreux que possible, mais il est impossible de disposer d'une troisième ligne de défense sans avoir une deuxième ligne de défense. Si l'on suggère que soit mise sur pied une troisième ligne de défense sans que soient prises les mesures nécessaires pour financer une deuxième ligne, nous serons alors revenus à la case départ. Je crois qu'en tant que législateurs et dirigeants politiques, nous devons prendre l'initiative dans ce secteur.

[*Text*]

• 1620

With respect to horticulture, there again I think the NISA program would be very effective in helping the horticultural industry. Ontario has not rejected the NISA concept out of hand. They said they needed a little more time. They thought it was important to signal GRIP as soon as possible if farmers were going to use it as a tool for their spring seeding. So that is still there. As far as I am concerned, Cabinet has not foreclosed the option of not buying into NISA. If they did, that would certainly help the horticultural industry.

To the extent that we can establish the kind of data necessary to incorporate horticulture into the GRIP program, that is precisely what we are doing right now. We are co-operating fully. I do not think there are any major obstacles. It is just a matter that the process we must go through. We will continue to work on that.

I have no objection to the agreements being tabled. I would have to seek the concurrence of the respective provinces after they are signed. They are still in the negotiating stage right now. Since they are a pretty fundamental part of the program, I would certainly have no difficulty in tabling them. If you would allow me to explore that in the process in which it could be tabled, I would certainly take this under advisement.

Much like the Crop Insurance Program... With things changing as dramatically as they do of late, Mr. Foster, it is important to have the kind of legislative flexibility to respond to the problems as they occur. We are embarking upon a new approach to safety nets. It is comprehensive. We are going to try to get it right the first time, but obviously there will be some refining and fine-tuning. I think the important thing is that we can continue to do this after the first year. It is going to be an ongoing process and we will improve it as we learn from the experience.

With regards to the status of GRIP and NISA as it applies to the international trade rules, the crop insurance portion of it is clearly in a green category. There is no question about that. Stabilization programs which de-link support from production are generally considered to be acceptable.

I think the other important feature to recognize is that those programs that are generally available are generally considered to be GATT-proof. So to the extent that these programs are generally available across the board, to the extent that they provide stabilization and de-link production—in other words, you do not pay two price systems and base prices would be seen as contravening GATT—in this particular case we are on fairly solid ground.

This is not to suggest that a country may not challenge us, but on the basis of the way we are approaching this, my sense is that we would stand a pretty good chance of this being just slightly in the amber category. By broadening the scope of it and making it as broadly based and available as we possibly can, my sense is that this improves our chances.

[*Translation*]

En ce qui a trait à l'horticulture, je crois qu'encore là le programme CSRN pourra aider très efficacement cette industrie. L'Ontario n'a pas rejeté d'emblée l'idée du CSRN. Ils ont dit qu'ils leur fallait un peu de temps pour y songer. Ils croient qu'il est important d'appliquer le RARB dès que possible pour que les producteurs puissent y avoir recours pour leurs semailles du printemps. L'option existe donc encore. Je crois quant à moi que le Cabinet n'a pas décidé définitivement de ne pas donner son aval au CSRN. Si tel était le cas, cela aiderait beaucoup à l'industrie horticole.

A l'heure actuelle, nous réunissons dans la mesure du posible les données nécessaires pour incorporer l'horticulture au RARB. La coopération est entière. Je ne crois pas qu'il y ait d'obstacles majeurs. Il suffit de poursuivre le processus jusqu'au bout. Nous continuerons à travailler sur cette question.

Je n'ai aucune objection à ce que les ententes soient présentées. Il faudrait que j'obtienne l'accord des provinces appropriées après leur signature. A l'heure actuelle, nous en sommes encore de la négociation. Puisqu'elles constituent un élément fondamental du programme, je n'aurais certainement aucune objection à les présenter. Si vous me permettez d'étudier le processus par lequel elles pourraient être présentées, je pourrais réfléchir à la question.

Cela rappelle beaucoup le programme d'assurance-récolte... Puisque les choses changent tellement ces temps-ci M. Foster, il est important que la législation soit suffisamment souple pour réagir aux problèmes dès qu'ils se présentent. Nous entreprenons une nouvelle approche pour les mesures de protection du revenu. Cette approche est exhaustive. Nous allons tenter de viser juste du premier coup, mais il est évident que le processus nécessitera quelques ajustements et améliorations. Je crois qu'il est important de poursuivre sur cette lancée après la première année. Le processus sera continu et nous l'améliorons au fur et à mesure à partir de l'expérience.

En ce qui a trait au statut du RARB et du CSRN dans le contexte des règles du commerce international, il est évident que la partie relative à l'assurance-récolte a le feu vert. C'est certain. Les programmes de stabilisation qui détachent le soutien de la production sont généralement considérés acceptables.

Je crois qu'il est aussi important de noter que les programmes généralement offerts sont considérés en général comme ne contrevenant pas au GATT. Donc, puisque ces programmes sont généralement offerts dans l'ensemble du secteur, et qu'ils assurent la stabilisation et détachent la production. En d'autres termes, il n'y a pas deux échelles de prix—et un prix de base contreviendrait au GATT—et on peut dire que dans ce cas particulier notre position est assez solide.

Je ne veux pas prétendre qu'il est impossible qu'un autre pays conteste ce programme, mais compte tenu de notre approche, je crois qu'il est fort probable que nous passerons tout juste au feu jaune. Je crois qu'en élargissant sa portée et en l'implantant dans la plus grande partie possible du marché, nous améliorerons nos chances.

[*Texte*]

• 1625

Mr. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): You said at the beginning of your remarks that this process, if it works, will establish a new way to deal with programs. You are talking in terms of developing a new way of dealing with these programs in a general sense, I take it. I think that is commendable.

You mentioned in your remarks the involvement of some groups and that they have been consulted since August. The area I would like to question you on is the review process under clause 19. This process calls for a review of this act on or before April 1, 1996. As some of the groups mention, they are concerned about the way the program has been set up. As I think the CFA said, they are going on trust. Some of the groups said that 1996 is too long. Since this is a new program there are going to be lots of glitches in it that we are going to discover once this gets in place. What about a review process after one year or a year and a half of the enactment of this legislation?

Mr. Mazankowski: I am not sure you could get a very accurate picture after one year. I know the prairie pools have made that recommendation. I am not sure of any other farm organizations that have made a similar request. I think the Canadian Federation of Agriculture, and those producers who participated in the task force, generally believe that you need a longer period.

First and foremost, we are going through a transitional year. That is why it is important to have this kind of flexibility. Obviously there will be some changes incorporated as we move into the process. To do it after one year would certainly not give you a clear analysis of the potential of the program, or in fact its deficiencies.

The fact of the matter is that the national signatory committee is going to be monitoring the way the program operates. I am sure they will be bringing forth changes and recommendations, as we have seen in the course of the Crop Insurance Program. Changes to the Crop Insurance Program have been adopted with the concurrence of the federal and provincial governments within the purview of the over-all enabling legislation. I would not want to see a one-year review. Clause 19 says April 1, 1996, is the last day in which there could be a review; there could be one any day before April 1, 1996. So if there is a desire by the parties concerned to do it before that, you have that flexibility in the bill. I would rather leave it like that.

Mr. Laporte: Under clause 19 the minister may consult with various people. I am wondering about two things. First of all, would it not be better to change the "may" to "shall", which would seem only logical? Secondly, if we are into a new era and a new process, why the minister? Why not, for example, this committee? This is an all-party committee, which works well. I have been a member for two years. I find that some real production has come out of this

[*Traduction*]

M. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Vous avez déclaré au début de votre intervention que ce processus, s'il fonctionne, établira de nouvelles modalités d'exécution des programmes. Si je comprends bien, vous parlez d'une nouvelle manière d'aborder ces programmes dans l'ensemble. Cela me semble tout à fait louable.

Vous avez mentionné aussi la participation de certains groupes et le fait qu'ils ont été consultés depuis le mois d'août. Mes questions portent sur l'examen prévu à l'article 19. Il est prévu que la loi soit réexaminée au plus tard le 1er avril 1996. Certains groupes ont soulevé quelques inquiétudes quant à la structure du programme. Je crois que la FCA a indiqué qu'elle allait faire confiance au processus. Certains groupes ont mentionné que 1996 est trop loin. Puisqu'il s'agit d'un nouveau programme, il y aura certainement plusieurs problèmes qui n'apparaîtront qu'après son implantation. Pourquoi ne pas réexaminer la loi un an ou un an et demi après sa promulgation?

M. Mazankowski: Je ne suis pas certain qu'il soit possible d'obtenir une image exacte de la situation après un an. Je sais que les syndicats du blé des Prairies ont fait cette recommandation. Je ne crois pas que d'autres associations de producteurs agricoles aient demandé la même chose. Je crois que la Fédération canadienne de l'agriculture et les producteurs qui ont participé au groupe de travail croient en général qu'il est nécessaire d'avoir une période plus longue.

Il faut comprendre d'abord et avant tout que nous sommes dans une année de transition. Voilà pourquoi il est important que le processus soit souple. Il est évident qu'ils devront apporter certaines modifications au fur et à mesure. S'ils allaient le faire après un an, nous n'obtiendront pas une analyse exacte du potentiel du programme, ni même de ses défauts.

Il est à noter que le Comité national des signataires surveillera le fonctionnement du programme. Je suis sûr qu'ils vont proposer des modifications et des recommandations, comme cela fut le cas dans le cadre du Programme d'assurance-récolte. Les modifications au Programme d'assurance-récolte ont été adoptées avec l'accord des gouvernements fédéral et provinciaux, dans le cadre de la loi habilitante. Je ne veux pas que l'examen ait lieu après un an. L'article 19 dit que le 1er avril 1996 est le dernier jour auquel l'examen peut avoir lieu. Celui-ci peut être réalisé n'importe quand avant le 1er avril 1996. Donc, si les intervenants décident d'effectuer cet examen avant cette date, la loi donne la marge de manoeuvre nécessaire. Je préfère ne pas y toucher.

M. Laporte: L'article 19 indique que le ministre consultera diverses personnes. J'ai deux questions. Tout d'abord, ne serait-il pas préférable d'éliminer le mot «éventuelles», puisqu'il est logique que des consultations auraient lieu? De plus, puisque nous entrons dans une nouvelle ère et un nouveau processus, pourquoi le ministre est-il responsable de l'examen? Par exemple, pourquoi pas le comité? Nous sommes un comité multipartite, qui fonctionne

[*Text*]

committee. Why not have this committee do a review? It seems to me that it would allow for different viewpoints. It would allow for some public debate and for some real input by the committee. If we have a responsible Parliament and members contributing, why not have the committee do the review?

• 1630

Mr. Mazankowski: There is nothing to stop the committee from doing it. That is a given. I expect the committee would do it because there will be a report tabled every year. Obviously that would stand referred, or if the committee decided it wanted to deal with it, it could. I would welcome that. I would expect the committee to do that on an ongoing basis.

Again, it is one of those legal requirements, I suspect, to provide maximum flexibility for such a review process. The minister may decide to have this committee do it on a broad basis, or it may have the national signatory committee, or it could have the Auditor General. Again, for the purpose of flexibility, you need that. Obviously there will be consultation with producers. If that needs to be made somewhat more definitive, I would certainly be prepared to consider that. I would have to look at the consequences and the implications of that. I personally have no objection to it. If there is some objection, it would be from the standpoint of the legal or technical aspects of it.

Mr. Laporte: Does that include the words "may" and "shall"?

Mr. Mazankowski: That is what I was referring to. I personally do not have any objection to it. I would have to examine it from the standpoint of the legal or technical implications. If there were some problem there, that would be the only thing that would prevent me from doing it. We can certainly undertake to explore wording that provides some comfort to the thrust that producers obviously would be involved, as they would be.

Mr. Laporte: In speaking to producers and other members who have also spoken to producers—the producers I am dealing with are mostly from Saskatchewan—they have some concerns. They are not comfortable with the whole thing. I suppose it comes from this lack of trust that seems to exist today with government generally. It would be beneficial to have a more solid review process.

Mr. Mazankowski: I have found that the more information you give to producers, the more understanding they are about the balance of things, the amount of money things cost, the kinds of implications there are, the distortion of market signals. I think if we achieved one thing in the course of the task force report, it was that we had 19 producers there who saw that it was not the easiest thing in the world to try to design national policy. It is not always easy to try to satisfy the disparate groups in our agricultural sector. I think they have probably come away with a broader understanding of Canada and certainly a broader understanding of the agricultural industry in this country. I

[*Translation*]

bien. Je siège à ce comité depuis deux ans et je crois que nous avons fait du travail vraiment productif. Pourquoi le comité ne serait-il pas responsable de l'examen? Cela permettrait à divers points de vue de s'exprimer. Le débat pourrait donc avoir lieu en public et le comité y participer concrètement. Pourquoi le comité ne ferait-il pas l'examen si le Parlement et les députés peuvent y contribuer avec sérieux?

M. Mazankowski: Il n'y a rien qui peut empêcher le comité de le faire. Cela est acquis. Je m'attends à ce que le comité le fasse parce qu'un rapport sera présenté à chaque année. Il est évident que cette question est reportée à plus tard à moins que le comité ne décide d'en discuter maintenant. Je serais en faveur de cela. Je m'attendrais à ce que le comité le fasse sur une base continue.

Encore une fois, il s'agit d'une de ces exigences juridiques, je présume, destinées à assurer le maximum de souplesse pour un tel examen. Le ministre peut décider de demander à ce comité de le faire sur une base générale, ou il peut le demander au comité national des signataires, ou il pourrait le demander au Vérificateur général. Encore une fois, aux fins de la souplesse, cela est nécessaire. Il est évident que les producteurs agricoles seront consultés. S'il faut rendre la chose en quelque sorte plus définitive, je serais certainement prêt à y songer. Il faudrait que j'envisage les conséquences et les implications qui pourraient en résulter. Quant à moi, je ne m'y oppose pas. Si opposition il y a, ce serait du point de vue des aspects juridiques ou techniques de la question.

M. Laporte: Est-ce que cela inclut le mot «éventuelles»?

M. Mazankowski: C'est ce à quoi je faisais référence. En ce qui me concerne, je ne m'y oppose pas. Il faudrait que j'étudie la question du point de vue des implications juridiques ou techniques. À moins que cela ne pose des problèmes, il n'y a rien qui pourrait m'empêcher de le faire. Nous pouvons certainement tenter de trouver un libellé qui serait acceptable pour les producteurs agricoles qui seraient appelés à participer aux discussions.

M. Laporte: Suite à des discussions avec des producteurs et avec d'autres membres qui ont également discuté avec des producteurs—les producteurs dont je fais mention viennent pour la plupart de la Saskatchewan—je peux vous dire qu'ils sont inquiets. Ils ne sont pas à l'aise dans toute cette affaire. Je présume que c'est dû à ce manque de confiance qui semble exister de nos jours à l'égard des gouvernements en général. Il serait préférable que le processus d'examen soit mieux défini.

M. Mazankowski: Je me suis rendu compte que plus vous donnez de renseignements aux producteurs, plus ils sont compréhensifs au sujet de l'équilibre des choses, des sommes à débourser pour acheter des choses, des implications que cela entraîne et de la déformation des signaux du marché. Je pense que si nous avons accompli une chose au cours du rapport du groupe de travail, c'est de faire réaliser aux 19 producteurs qui étaient présents que ce n'est pas la chose la plus facile au monde que d'essayer d'établir une politique nationale. Ce n'est pas toujours facile d'essayer de satisfaire les groupes disparates de notre secteur de l'agriculture. Je pense qu'ils sont probablement plus en mesure maintenant

[*Texte*]

think you and I recognize that agriculture in Saskatchewan is quite different from P.E.I. or Newfoundland. You have to take all of these things into consideration.

Mr. Stephens may want to comment on this, but I am sure he sat through some very interesting exchanges with the various producer representatives. We covered the waterfront. They were there from coast to coast. I have no difficulty sharing information with producers because sharing that information makes it a lot easier to sell a program or outline the significance of a program, why you cannot do certain things and why you have done things a certain way.

Mr. Laporte: On that theme, you mentioned in your opening remarks that this is the first piece of legislation to flow from the review process. I am wondering if you can comment generally on how this piece of legislation fits into the overall objective as you see it. What sort of process are we into as far as timeframe is concerned? What is going to happen with agriculture down the road?

Mr. Mazankowski: I think we are basically on target. After we met in Prince Albert in August 1989, we said our first order of business was to overhaul the Crop Insurance Program. The second was to establish a new system of safety nets and build upon the improvements in the Crop Insurance Program. We have done both of those things.

At the same time, we had the National Agri-Food Policy Conference, which set out certain areas that had to be addressed consistent with the four pillars of our agri-food policy review. I think the four pillars have served us very well.

• 1635

The four pillars are:

1. We should develop an agricultural industry in Canada or encourage the development of an industry in Canada that is more market responsive and more self-reliant.

2. We should give the farmers the tools and the implements to do the job, in terms of both government programs and the kinds of support systems that are required, so that they can have the availability of those programs in furthering and fostering their own particular enterprise.

3. There should be regional sensitivity to the programs.

4. The programs should be environmentally sustainable.

I think the review, within the framework of those four pillars, has worked very well.

[*Traduction*]

d'avoir une meilleure compréhension du Canada et certainement d'avoir une meilleure compréhension de l'industrie de l'agriculture dans ce pays. Je pense que, vous et moi, nous reconnaissons que l'agriculture en Saskatchewan est très différente de celle de l'Île-du-Prince-Édouard ou de Terre-Neuve. Vous devez prendre toutes ces choses en considération.

Il se peut que M. Stephens veuille nous donner son opinion sur le sujet, mais je suis convaincu qu'il a été témoin de discussions très intéressantes avec les divers représentants de producteurs. Nous avons couvert l'ensemble de la question. Il y avait des représentants d'un océan à l'autre. Je n'ai aucune difficulté à partager de l'information avec les producteurs parce qu'il devient alors beaucoup plus facile de faire accepter un programme ou de décrire en détail la signification d'un programme, d'expliquer pourquoi vous ne pouvez pas faire certaines choses et pourquoi vous avez fait certaines choses d'une certaine manière.

M. Laporte: Sur ce sujet, vous avez mentionné dans votre déclaration qu'il s'agit du premier projet de loi découlant du processus d'examen. Je me demande si vous pouvez nous donner votre opinion générale sur la place qu'occupe ce projet de loi dans l'objectif global de ce processus d'examen. À quel genre de processus avons-nous affaire en termes d'échéancier? Quel sort réserve-t-on à l'agriculture dans l'avenir?

M. Mazankowski: Je pense que nous respectons en gros l'échéancier. Après notre rencontre à Prince-Albert en août 1989, nous avions établi que notre premier mandat serait de réviser le Programme d'assurance-récolte. Le second mandat était d'établir un nouveau système de programmes de protection et d'apporter des améliorations au Programme d'assurance-récolte. Nous avons fait ces deux choses.

Au même moment, nous avons eu la Conférence nationale sur la politique agro-alimentaire, laquelle établissait certains secteurs qui devaient être examinés en conformité avec les quatre piliers de notre examen de la politique agro-alimentaire. J'estime que ces quatre piliers ont été très utiles.

Les voici:

1. Nous devrions élaborer une industrie de l'agriculture au Canada ou encourager l'élaboration d'une industrie au Canada qui est plus sensible aux fluctuations du marché et plus indépendante.

2. Nous devrions fournir aux cultivateurs les outils et les instruments nécessaires pour effectuer les travaux, tant du point de vue des programmes gouvernementaux que des genres de systèmes de soutien qui sont nécessaires de façon qu'ils puissent bénéficier de la disponibilité de ces programmes afin de faire progresser et développer leur propre entreprise.

3. Les programmes devraient constituer un attrait pour les régions.

4. Les programmes devraient être soutenables du point de vue de l'environnement.

Je crois que l'examen, à l'intérieur du cadre de ces quatre piliers, a très bien fonctionné.

[*Text*]

Mr. Laporte: Where does the future of the family farm fit into that?

Mr. Mazankowski: It is a given; the family farm is central to the whole process. Some 99% of all the farm enterprises are family owned. We made that statement at the very outset. The family farm is not under threat. It will be under threat if we do not do these kinds of things. The family farm is integral, is fundamental to the whole agricultural industry in this country. That is a given. We start from that as a given.

Mr. Laporte: I appreciate that comment. I do not think it is quite in line, though, with Mr. Mayer's comments.

Mr. Mazankowski: We tend to disagree from time to time, too. He is from Manitoba and I am from Alberta.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Mazankowski: In the interests of collegiality and community of interest, we always come together on these things, just as I am sure—well, I am not sure that you and I could come together on some of these things.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Laporte: Maybe that is positive.

Mr. Mazankowski: Our objectives would probablly be the same. We may have a different approach to achieving those objectives.

Mr. Laporte: To get to this point, when I asked Mr. Mayer about the underlying objectives, statement of principles, there is nothing stated in the principles that the future of the farming family is important as opposed to agri-business; there is no direction. A lot of farmers and others are seeing the direction that this government has taken as doing more to destroy the family farm than to support it.

The family farm can be defined in many ways, but there is no statement of principle; although you say, yes, you are in favour of it, there is no principle in there. Mr. Mayer, as I said, had sort of disagreed. I cannot remember his exact wording, but he made comments to the effect that we cannot be tying ourselves to committing ourselves to the family farm. I am worried.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, I take violent exception to that statement, for two reasons. It is pretty clear in the principles and objectives that "encouraging sound management practices providing for economic viability" is one of the clearer objectives of this particular bill, and the measure will provide that.

I think the most important thing is that this is the first time you have a farm safety net stabilization program that addresses the needs and concerns of the individual farmer—not a group of farmers, but the individual farmer. For the first time since I have been around here, this is an important departure from where we have been before. We have always had crop insurance and stabilization programs on the basis of how you fit into a certain community. Here, this

[*Translation*]

M. Laporte: A quel avenir est vouée l'exploitation familiale dans tout cela?

M. Mazankowski: C'est acquis; l'exploitation familiale est au centre de tout le processus. Environ 99 p. 100 de toutes les fermes appartiennent à des familles. Nous avons fait cette déclaration au tout début. L'exploitation familiale n'est pas en danger. Elle le sera si nous ne faisons pas ce genre de choses. Au Canada, l'exploitation familiale est une partie intégrante et fondamentale de tout le secteur agricole. C'est évident. Nous prenons cela comme un acquis.

M. Laporte: Je vous remercie de votre réponse. Je ne pense pas qu'elle cadre bien avec l'opinion formulée par M. Mayer.

M. Mazankowski: Il nous arrive également d'être parfois en désaccord. Il est originaire du Manitoba et moi de l'Alberta.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Parce que nous travaillons d'une manière collégiale et parce que nous avons des intérêts communs, nous finissons toujours par nous entendre, tout comme je suis convaincu—enfin, je ne crois pas que nous pourrions nous entendre sur certaines de ces questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Laporte: C'est peut-être une bonne chose.

M. Mazankowski: Nos objectifs seraient probablement les mêmes. Il se peut que nous n'ayons pas la même façon de s'y prendre pour atteindre ces objectifs.

M. Laporte: A cet égard, lorsque j'ai posé des questions à M. Mayer au sujet des objectifs sous-jacents, d'un énoncé de principe, il n'existe aucun critère stipulant que l'avenir de la ferme familiale est importante par opposition à l'agriculture d'affaires; il n'y a pas de directive à cet égard. Un grand nombre de fermiers et d'autres personnes pensent que le présent gouvernement est en train de détruire l'exploitation familiale plutôt que de la maintenir en place.

L'exploitation familiale peut être définie de nombreuses façons, mais il n'existe aucun énoncé de principe; bien que vous dites que vous êtes en faveur de ce genre d'exploitations, on ne peut se fonder sur aucun critère. M. Mayer, comme je l'ai mentionné, n'était pas tout à fait de cet avis. Je ne peux pas me rappeler des mots exacts qu'il a employés, mais il a fait des commentaires à l'effet que nous ne pouvons pas nous engager à encourager l'exploitation familiale. Cela m'inquiète.

M. Mazankowski: Monsieur le président, je m'oppose absolument à cette affirmation pour deux raisons. Il est énoncé très clairement dans les principes et les objectifs que «encourager des pratiques de gestion saine assurant la viabilité économique» est l'un des objectifs les plus évidents de ce projet de loi, et la mesure l'assurera.

Je pense que la chose la plus importante est que, pour la première fois, nous avons un régime de stabilisation et de protection des fermes qui traite des besoins et des inquiétudes des fermiers sur une base individuelle plutôt que sur une base collective. Pour la première fois depuis que je suis député, il s'agit d'un important départ par rapport à la situation antérieure. Nous avons toujours eu des régimes de stabilisation et d'assurance-récolte en fonction de l'adaptation

[*Texte*]

is based upon individuality. The individual farmer is therefore going to reap the rewards and reap the benefits of this program. I think that is the most positive signal one could advance.

Mr. Laporte: I guess the question, though, is that although it is aimed at the individual farmer, what type of individual farmer or level of farming is it aimed at? The advance payment is one example. Your government removed the $250,000 cap, but there are not many family-sized farms that even quality for $250,000, let alone can take advantage of it. It is those sorts of things that make one wonder what the final objective is of this government.

• 1640

Mr. Mazankowski: I find this absolutely incredible. You mean that a father and two of his sons farming a family enterprise is not a family farm? Do you mean that is not a family farm?

Mr. Laporte: I said—

Mr. Mazankowski: That is the epitome of family farm. We are not promoting bigness. We are promoting viability. We are promoting protection. Rather than the father raising a family and shipping all the kids off to the city to work, we are trying to create an environment where the father and his sons have a family farm enterprise. There is quite a bit of that going on, at least in my province. I think that is a pretty laudable objective. I think it is kind of neat.

Mr. Hughes (Macleod): Thank you, Mr. Chairman. I would like to thank the minister for being with us here today. I have some questions that arose over the course of the weekend.

When I was back in the riding, I had a meeting with a group of farmers in Glenwood. Incidentally, you will pleased to know that there is a skyscraper going up in Glenwood, of all places. It is a $7 million addition to the cheese factory there. There are a lot of good things going on in agriculture around the country, and there is a good example down in the foothills of southern Alberta.

I would like to go to a couple of questions they had. I think they are reflective of a lot of questions that come up as everyone makes spring plans and looks at this program. One of the concerns people in the Glenwood area had was that they were mixed in a risk area with a group of other counties that had a much lower average of production. Maybe this is not a problem for you to be concerned about. It is probably more a concern of the Hail and Crop Insurance Act.

Their concern is that this does not look attractive enough to them because the average in their area is much higher. I think this is probably true in other... I see my colleague from Manitoba has a similar experience. Perhaps we could be

[*Traduction*]

à une certaine collectivité. Dans la présente situation, ce régime est établi sur une base individuelle. Le cultivateur qui travaille à son propre compte va par conséquent profiter des récompenses et des avantages qu'offre ce régime. Je crois qu'il s'agit du signe le plus positif que l'on puisse faire.

M. Laporte: Bien que le régime vise le cultivateur qui travaille à son propre compte, je pense que la question est de savoir quel genre de cultivateur travaillant à son propre compte ou quel catégorie d'exploitation agricole vise-t-il? Le paiement par anticipation est un exemple. Votre gouvernement a retiré le plafond de 250,000$, mais il n'y a pas un grand nombre de fermes de taille familiale qui se qualifient pour la somme susmentionnée, et encore moins qui puissent en tirer profit. Ce sont ces genres de questions qui nous portent à nous demander quel objectif définitif ce gouvernement vise-t-il.

M. Mazankowski: Je trouve ceci absolument incroyable. Vous voulez dire qu'un père et deux de ses fils exploitant une entreprise familiale ne dirigent pas une ferme familiale? Voulez-vous dire que ce n'est pas une ferme familiale?

M. Laporte: J'ai dit...

M. Mazankowski: Voilà l'exemple même d'une ferme familiale. Nous n'encourageons pas la surdimension. Nous encourageons la viabilité. Nous voulons promouvoir la protection. Plutôt que de voir le père élever une famille et envoyer tous ses enfants à la ville pour travailler, nous essayons de créer un environnement dans lequel le père et ses fils possèdent une entreprise agricole familiale. C'est très souvent le cas, du moins dans ma province. Je pense que c'est un objectif très louable. Je pense que c'est une bonne chose.

M. Hughes (Macleod): Merci monsieur le président. Je voudrais remercier le ministre d'être venu aujourd'hui. J'ai quelques questions, qui ont été formulées au cours du week-end.

De retour dans mon comté, je me suis réuni avec un groupe de fermiers à Glenwood. Au fait, vous serez heureux de savoir qu'on édifie actuellement un gratte-ciel à Glenwood, chose étonnante. Il s'agit d'une annexe de 7 millions de dollars, à la fromagerie installée dans cette ville. Dans tout le pays, il se passe quantité de choses positives, et on en trouve un bon exemple dans les contreforts du sud de l'Alberta.

Je voudrais mentionner quelques questions qu'ils ont posées. Je pense qu'elles reflètent quantité de questions qui se posent, au moment où chacun fait des plans pour le printemps et examine ce programme. L'une des préoccupations qu'ont exprimées les gens de Glenwood, est qu'ils se trouvaient, avec un groupe d'autres comtés, dans une région à risque, où la production est bien inférieure à la moyenne. Il est possible que ce problème ne vous concerne pas. Il est probablement davantage du ressort de la Loi sur l'assurance-récolte et l'assurance contre la grêle.

Ce qui les inquiète, c'est que ceci ne leur paraît pas assez intéressant, parce que dans leur région, la moyenne est beaucoup plus élevée. Je pense que c'est probablement le cas dans d'autres... Je vois que mon collègue du Manitoba a eu

[*Text*]

encouraging Alberta to have a smaller risk area in the Hail and Crop Insurance Act or something like that. Perhaps you would like to comment on that or have one of the officials comments on that kind of technical problem.

Mr. Mazankowski: Yes, Mr. Hughes, I would prefer to have one of the officials address this. It is an issue we have been dealing with and attempting to address. I am not sure whether Mr. Stephens or Mr. Lavoie will answer.

Mr. Dennis Stephens (Assistant Deputy Minister, Grains and Oilseeds Branch, Department of Agriculture): I will speak first and then turn it over to Gilles. This is the key reason why the committee wants to move the program to the individual yields history as soon as possible. It is recognized, though, that this cannot be done on day one. Different provinces are taking different approaches in fast-tracking that capability.

It is also one of the reasons why during year one, the transition year, we are allowing farmers to enrol in the revenue protection plan independent of the crop insurance plan. Our longer-term objective is to have that marriage take place, but there is a recognition that in year one we may not be able to move as fast down that individual measurement path as we would like to.

In the province of Alberta, an idea actually came forward from a number of producers as to how that problem could be addressed. I will let Gilles speak specifically to it.

Mr. Gilles Lavoie (Director General, Farm Financial Programs Directorate, Policy Branch, Department of Agriculture): Concerning crop insurance, we should say that Alberta developed a plan just last year to move to individual coverage within a three-year period for crop insurance. This year, part of their plan is to assess and calculate all crops insured on an individual basis, even if they keep the other program, to gain experience in auditing and seeing what the differences are.

• 1645

In addition, under the revenue insurance component, for this year they are going to accept declaration by producers, particularly for those who are, or are believed to be, above average for the area. Say that the average in your area is 30 bushels. If you as a producer believe your true long-term average is rather 50, you will be able to sign up for 50 and pay the premium accordingly. You will not have to see your revenue offset before your actual yield exceeds 50.

[*Translation*]

une expérience similaire. Peut-être pourrions-nous encourager l'Alberta à prévoir un secteur de risque plus petit dans la Loi sur l'assurance-récolte et l'assurance contre la grêle, ou quelque chose du genre. Peut-être aimeriez-vous apporter vos commentaires, ou laisser un de vos collaborateurs répondre à ce genre de question technique.

M. Mazankowski: Oui monsieur Hugues, je préférerais que l'un des fonctionnaires s'en occupe. C'est un problème dont nous avons traité, et que nous essayons de résoudre. Je ne sais pas exactement si M. Stephens ou M. Lavoie vont répondre.

M. Dennis Stephens (sous-ministre adjoint, Direction des céréales et oléagineux, ministère de l'Agriculture): Je vais d'abord parler, puis laisser la parole à Gilles. C'est la raison essentielle pour laquelle le comité désire appliquer au programme, aussitôt que possible, la moyenne des rendements individuels au fils des ans. Il faut toutefois admettre que ceci ne peut être fait en un jour. Diverses provinces ont des méthodes différentes pour y parvenir rapidement.

C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles, pendant la première année, c'est-à-dire l'année de transition, nous permettons aux fermiers de s'inscrire au programme de protection du revenu, indépendamment du régime d'assurance-récolte. Notre objectif à plus long terme est de permettre de combiner les deux, mais nous admettons que la première année, nous ne serons peut-être pas capables d'aller aussi vite dans cette voie individuelle, que nous voudrions.

Dans la province de l'Alberta, plusieurs producteurs ont proposé une façon de résoudre ce problème. Je vais laisser Gilles en parler spécifiquement.

M. Gilles Lavoie (directeur général, Direction des programmes d'aide financière aux agriculteurs, Direction des politiques, ministère de l'Agriculture): À propos de l'assurance-récolte, précisons que l'Alberta a élaboré un régime l'année dernière, pour adopter la couverture individuelle, sur une période de trois ans, d'assurance-récolte. Cette année, une partie de leur régime consiste à évaluer et à calculer toutes les récoltes assurées de façon individuelle, même s'ils conservent l'autre programme, afin d'acquérir de l'expérience en matière de vérification, et de voir quelles sont les différences.

De plus, en vertu de la composante d'assurance du revenu, ils vont accepter cette année la déclaration de producteurs, notamment de ceux qui sont ou que l'on croit être au-dessus de la moyenne du secteur. Disons que la moyenne dans votre région est de 30 boisseaux. Si vous, en tant que producteur, pensez que votre véritable moyenne à long terme sera plutôt de 50, vous serez autorisé à signer pour 50 et à payer les primes en conséquence. Il n'y aura aucune défalcation de votre revenu tant que votre véritable production ne dépassera pas 50.

[*Texte*]

This is more or less done as a transition or on an experimental basis for year one. We will review that as we gain experience, and see if this type of feature may be continued or improved in year two. Technically it may be a bit more complex than that, but basically farmers will be able to say that they believe they are good enough to produce 50 and are prepared to pay for it.

Mr. Hughes: There is another question a number of people have asked me. Given that to some extent this is a transitional year for the program, given that this is the first year and we are putting it all in place, there is some uncertainty out there about how much it might change between this year and next. As a result, there is some uncertainty about whether or not they should sign up this year or stay out of it entirely. There is a certain degree of uncertainty.

I wonder if you could speak to that issue, Mr. Minister. One of the suggestions was that maybe we should just start of with a one-year option this year, get into the program, and then next year reconsider the whole thing. Individual farmers could make their own decision next year as to whether they want to commit for a couple of years. Could you speak to those issues?

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, any new and comprehensive program you develop will obviously have some changes and fine-tuning and refining. That can only happen through the concurrence of the national committee. A formula is involved. What is the formula for any changes?

Mr. Lavoie: It is Canada and two-thirds of the provinces.

Mr. Mazankowski: Canada and two-thirds of the provinces would have to agree on any major changes. There can be some fine-tuning, I suppose, for administrative reasons, but you face that whether it is crop insurance or any other program. I think that is the best protection.

Obviously what governments will be looking at is assuring that the program is improved and that it works for the benefit of the producers and provides the kind of long-term stability that we expect to achieve from it. I do not think you will see any real deviation from the fundamental principles other than the fact that on the basis of our experience, we can improve it, particularly on the basis of the transitional period.

My concern about your suggestion is that you will end up in a situation where you will simply perpetuate the further need for ad hoc assistance, and we have to bite the bullet.

Because the legislative framework is flexible, because producers are so intimately involved in it, I do not think any government can stray too far off the beaten track in opposition to the producers, having them there, having them

[*Traduction*]

Il s'agit plus ou moins d'une mesure transitoire ou expérimentale valable pendant un an. Nous examinerons la question à mesure que nous prendrons de l'expérience, et nous verrons si ce type de mesure pourra se poursuivre ou être amélioré lors de la seconde année. Du point de vue technique, la question sera peut-être un peu plus complexe, mais les agriculteurs devront essentiellement être en mesure de dire qu'ils croient être capables de produire 50 et qu'ils sont préparés à payer en conséquence.

M. Hughes: J'ai une autre question qui m'a été posée par de nombreuses personnes. Comme il s'agit dans une certaine mesure d'une année de transition dans le programme, et comme nous en sommes à la première année et que nous sommes en train de tout mettre en place, il règne une certaine incertitude quant à savoir quelle sera l'importance du changement entre cette année et la suivante. En conséquence, il y a une certaine incertitude quant à savoir s'ils devraient signer cette année ou rester complètement en dehors du programme. Il existe un certain degré d'incertitude.

J'aimerais savoir si le ministre pourrait nous parler de cette question. L'une des suggestions voulait qu'il soit possible de commencer cette année avec une seule option d'un an, de participer au programme et, l'année prochaine, de reconsidérer l'ensemble de la question. Les agriculteurs pourraient ainsi prendre leur décision eux-mêmes l'année prochaine quant à savoir s'ils désirent s'engager pendant deux ans. Pouvez-vous répondre à ces questions?

M. Mazankowski: Monsieur le président, tout nouveau programme d'envergure que vous mettez au point devra évidemment subir un certain nombre de modifications et d'ajustements. Cela peut uniquement se produire par l'entremise d'un comité national. Il y a une formule à appliquer. Quelle est la formule relative à ces changements?

M. Lavoie: Il s'agit du Canada et de deux tiers des provinces.

M. Mazankowski: Le Canada et deux tiers des provinces devront s'entendre sur tous les changements importants. Il pourra y avoir des ajustements, je suppose, pour des raisons administratives, mais vous devrez y faire face qu'il s'agisse de l'assurance-récolte ou de tout autre programme. Je pense qu'il s'agit de la meilleure protection.

Évidemment, les gouvernements cherchent à s'assurer que le programme sera amélioré et qu'il sera bénéfique pour les producteurs et qu'il leur fournira une sorte de stabilité à long terme que nous pouvons espérer tirer de ce programme. Je ne pense pas que nous nous écarterons beaucoup de nos principes de base, si ce n'est qu'après avoir acquis une certaine expérience, nous pourrons améliorer le programme, notamment en tenant compte de la période de transition.

Ce qui m'inquiète dans votre suggestion, c'est que vous risquez de vous retrouver dans une situation où vous ne ferez que maintenir le besoin d'une aide ponctuelle et nous devrons avaler la pilule.

Comme la structure législative est flexible, comme les producteurs y sont intimement liés, je ne pense pas qu'un gouvernement puisse trop s'écarter des sentiers battus contre le gré des producteurs, après les avoir amenés ici et après

[*Text*]

involved in determining the actuarial soundness of the program. They are as concerned as governments. They are, in many respects, governments. It is the taxpayers they have to represent, as we do.

I do not think there is a degree of irresponsibility there. In fact, it is quite the other way around. We have found that the producers who represented the farmers on this committee were very, very responsible and reasonable. Most of them will continue to be there. Most of those who were on the safety net committee are on the implementation team. Do you have anything to add to that, Dennis?

• 1650

Mr. Stephens: The only thing I would add is to perhaps re-emphasize the need that the program be actuarily sound over time. If you had a situation where everybody could walk away from the program after year one, you would have to establish premium levels on the basis of a one-year actuarily sound program, which would be horrific.

You have to find a difficult path. The difficult path is to find the route whereby the farmers have enough confidence in the process that they will be at the table, that they will therefore be a part of any changes required as a result of the experience gained in the transition year. At the same time, you have to allow common sense to come forward so that if there are changes needed within the program to make it a more effective program, those changes can indeed take place.

In terms of the farmers where we had extensive discussions with them, they have to have trust in the process and feel comfortable with the process. I think it is one of the reasons those comments came forward in your earlier hearings where they would just as soon have the word "shall" rather than the word "may" just to put that reinforcement in the process position.

The Chairman: Committee members, I was going to try to even out the time on the other side, but since Mr. Vanclief has told me he must leave pretty soon, I am sure you will allow me to go to Mr. Vanclief.

Mr. Vanclief (Prince Edward—Hastings): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, many of my questions and concerns have been answered in your comments to Mr. Foster. One I would like you to comment on, though, is what the expectations are of the final placement of the deficits in the agriculture stabilization accounts. Will they be transferred to the corresponding GRIP accounts? I am not clear on that. If it was clarified when I left for a moment, please accept my apologies.

Mr. Mazankowski: Mr. Vanclief, are you talking about the national tripartite stabilization program?

Mr. Vanclief: Yes.

[*Translation*]

leur avoir demandé de juger du bien-fondé actuariel du programme. Ils ont autant leur mot à dire que les gouvernements. Ils sont, à plusieurs égards, des gouvernements. Tout comme nous, ils doivent représenter les contribuables.

Je ne pense pas qu'il y ait là un certain degré d'irresponsabilité. En fait, il s'agit plutôt du contraire. Nous avons trouvé que les producteurs représentant les agriculteurs à ce comité étaient très très responsables et raisonnables. La plupart d'entre eux y resteront. La plupart de ceux qui faisaient partie du comité de protection du revenu se retrouvent dans l'équipe de mise en oeuvre. Avez-vous quelque chose à ajouter, Dennis?

M. Stephens: La seule chose que j'aimerais ajouter est la suivante: il y aurait peut-être lieu de souligner une nouvelle fois qu'il est important que le programme soit équilibré dans le temps d'un point de vue actuariel. Si vous aviez une situation où tout le monde pourrait se retirer du programme au bout d'un an, il vous faudrait calculer le montant des primes sur la base d'un programme d'un an qui serait équilibré du point de vue actuariel, et une telle situation serait terrible.

Vous devez trouver une voie difficile. La difficulté consiste à trouver une route qui permettra aux agriculteurs d'avoir une confiance suffisante dans le processus pour rester à la table et pour ainsi participer à l'élaboration des modifications qui seront rendues nécessaires à la suite de l'expérience obtenue durant l'année de transition. En même temps, vous devez faire preuve de bons sens de façon à aller de l'avant pour que, advenant la nécessité d'apporter des modifications à ce programme pour le rendre plus efficace, ces modifications aient effectivement lieu.

En ce qui concerne les agriculteurs avec lesquels nous avons eu des discussions très poussées, ceux-ci doivent avoir confiance dans le processus et ils doivent se sentir à l'aise à l'intérieur de celui-ci. Je pense qu'il s'agit d'une des raisons expliquant les commentaires que nous avons entendus plus tôt au cours de vos audiences, lorsqu'il était question de remplacer le mot «peut» et d'exprimer davantage l'obligation de façon à renforcer le processus.

Le président: Mesdames et messieurs, j'essayais d'équilibrer le temps de parole entre les partis, mais puisque M. Vanclief m'a dit qu'il devait partir relativement tôt, je suis sûr que vous accepterez que je lui passe la parole.

M. Vanclief (Prince Edward—Hastings): Merci monsieur le président.

Monsieur le ministre, la plupart de mes questions et de mes inquiétudes ont trouvé une réponse dans les commentaires que vous avez adressés à M. Foster. Toutefois, l'un des points sur lesquels j'aimerais revenir est le suivant: où compte-t-on finalement placer les déficits dans les comptes de stabilisation de l'agriculture? Seront-ils transférés aux comptes correspondants du régime universel RARB? Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Si ce point a été clarifié pendant que j'étais sorti, je vous prie d'accepter mes excuses.

M. Mazankowski: Monsieur Vanclief, parlez-vous du programme national tripartite de stabilisation?

M. Vanclief: Oui.

[*Texte*]

Mr. Mazankowski: The answer is yes there.

Mr. Vanclief: Where is that referred to, then, in the bill?

Mr. Lavoie: If I may, Mr. Chairman, it is subclause 15.(2) of the bill.

Mr. Vanclief: As you said, Mr. Minister, another comment is that it is very important for this GRIP-NISA program to do the job we all hope it will do. They must work together.

When we look at the long-term result in transposing what we hope GRIP and NISA will do for the next five years compared to the last ten years, it will still be an appreciable decrease in the average net farm income for producers. It may be stable, but it will be stable at a lower level than all of the programs, markets and so on put together for the last ten years.

The figures I have seen include GRIP and NISA. I have to assume the assumption being made is that every farmer signs up to both GRIP and NISA. We are aware right now that some provinces feel they cannot afford to sign up to NISA, whether that is just in the short term. My province, the province of Ontario, even though it is apparently being considered, may not see its way clear because of financial difficulties. I can see the long-term effects of this program beginning to fall apart if everyone does not take part in it to the extent that it is necessary in order to perform that.

In closing, I appreciate some of the comments you made and your willingness to make some changes to the committee. This is indicative of how the agriculture committee works, Mr. Minister, in that our job is to do hopefully what is right. I think the amendments we can make to improve this bill will make it closer to being right, or as close to being right as we can foresee.

• 1655

Mr. Mazankowski: Mr. Vanclief, I put some figures on the record this morning about the level of the support that has been provided by governments, both federal and provincial, over the last five years and contrasted them to the previous five years. Because of market strength it was not necessary. We have been in a trade war and we hope that we are on our way to coming out of it. Certain things in the marketplace have changed. If you look at grains and oilseeds, for example, it is true that the European community has shifted from being a net importer of grain to a net exporter of grain. That is a fact of life, and we are going to have to adjust to that reality.

Mr. Vanclief: I do not want to interrupt, but I am not so sure you caught what I meant. When we look at the average net farm income for the previous years, for whatever reason, whether it was market or government programs, they are up at a certain level. When we look at the projections of GRIP and NISA and the projected market returns for the next five years, that level is a considerable percentage below—

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Alors, la réponse est oui.

M. Vanclief: Pouvez-vous donc me dire où on en parle dans la loi?

M. Lavoie: Si je peux me permettre, monsieur le président, on en parle au paragraphe 15.(2) de la loi.

M. Vanclief: Comme vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, il est très important que le RARB et le CSRN donnent les résultats que nous escomptons. Il faut qu'ils fonctionnent en tandem.

Si nous envisageons la situation à long terme en transposant les résultats attendus du RARB et du CSRN au cours des cinq prochaines années en comparaison des dix dernières années, il y aura encore une diminution notable du revenu agricole moyen net des producteurs. Il sera stable, mais il sera stable à un niveau plus bas que tous les programmes, marchés, etc. mis ensemble au cours des 10 dernières années.

Les chiffres que j'ai vus comprennent le RARB et le CSRN. Je dois supposer que chaque agriculteur s'inscrira aux deux programmes. Nous savons déjà que certaines provinces pensent qu'elles ne pourront pas adhérer au CSRN, même à court terme uniquement. Ma province, l'Ontario, même s'il s'agit d'une question apparemment à l'étude, ne sait pas encore ce qu'elle fera à cause de difficultés financières. J'ai l'impression que les effets à long terme de ce programme risquent de ne pas se faire sentir si tout le monde ne s'engage pas suffisamment à fond dans ce programme.

En terminant, j'ai apprécié un certain nombre de vos commentaires ainsi que votre volonté d'apporter des modifications à ce comité. Cela traduit bien, monsieur le ministre, la façon dont fonctionne le Comité de l'agriculture puisque notre travail consiste à faire ce que nous pensons être juste. Je pense que les modifications que nous pouvons apportées pour améliorer ce projet de loi le rendront plus juste, ou tout au moins aussi juste que nous pouvons l'espérer.

M. Mazankowski: Monsieur Vanclief, j'ai versé ce matin au dossier un certain nombre de chiffres quant au niveau d'aide apportée par les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, au cours des cinq dernières années, et je les ai comparés aux chiffres des cinq années antérieures. Compte tenu de la force du marché, cela n'était pas nécessaire. Nous avons été dans une guerre commerciale, et nous espérons que nous sommes en train d'en sortir. Certains éléments du marché ont changé. Si, par exemple, vous regardez les céréales et les oléagineux, il est vrai que la Communauté européenne, qui était un importateur net de céréales, est devenue un exportateur net de céréales. C'est un fait, et nous devons nous ajuster à la réalité.

M. Vanclief: Je ne voudrais pas vous interrompre, mais je ne suis pas sûr que vous ayez compris ce que je voulais dire. Quand nous regardons les revenus agricoles nets moyens des dernières années, quelle que soit la raison, qu'il s'agisse du marché ou des programmes gouvernementaux, ces revenus ont monté jusqu'à un certain niveau. Quand nous regardons les projections du RARB et du CSRN et les prix du marché envisagés au cours des cinq prochaines années, ce niveau se trouve à descendre à un pourcentage considérablement inférieur...

[*Text*]

Mr. Mazankowski: Yes.

Mr. Vanclief: —where it has been. Even with this program, we are saying to the producers that without question they are going to have to accept at least for the foreseeable future—the next four, five or six years—somewhere in the neighbourhood of 70% of a net farm income they have had for the last 10 years from all sources of income, be it market, government, or whatever. I think we must be very clear that the producers understand that this program is not the be all and the end all. This program is not going to put them at the same level of net income they have been used to—and quite frankly, I think need. It is not necessarily going to be the only answer.

Mr. Mazankowski: I clearly caught the point of your question and I was going to get to it.

Mr. Vanclief: I am sorry, I apologize.

Mr. Mazankowski: I knew exactly what you were meaning. You speak with such clarity and decisiveness, how could I expect not to understand you?

Mr. Vanclief: He must be looking for another apple.

Mr. Mazankowski: The fact of the matter is, I clearly understood what you were driving at. I am simply trying to put into perspective some of the things that have changed and are now changed permanently. The fact of the matter is we tried through ad hoc programs to patch up and live from one year to the next. We have to put in place a program that provides a benchmark of stability and predictability for the future. Then we are going to have to do some adjusting and some restructuring. We are going to have to tackle this issue from a somewhat fundamental point of view, including cost of inputs, competitiveness, diversification, shifting into different crops and extracting more out of the potential of the agricultural industry. That is the reason for the whole agriculture policy review. If we make no changes, then you are absolutely right. But I have seen this agriculture industry down on its knees before and it has come through it. What we as a government are trying to do is set the stage for those fundamental changes and restructuring and adjustments that have to take place.

Twenty years ago this industry produced $4.5 billion worth of markets. Today it is $22.7 billion. Our exports alone to the United States in 1990, thanks to the trade agreement, were $4.4 billion, $750 million worth of grains, oilseeds and grains and oilseeds products. That rule is changing out there. Twenty years ago we exported about $1 billion or $1.2 billion in agriculture products. Today we are exporting over $10 billion. We have come through that. It is still an important industry, but it has to adjust. We are going to try to help in that process.

[*Translation*]

M. Mazankowski: Oui.

M. Vanclief: ...de ce qu'il était. Même avec ce programme, vous êtes en train de dire aux producteurs qu'il ne fait aucun doute qu'ils devront accepter, au moins dans un avenir prévisible—les quatre, cinq ou six prochaines années—quelque chose comme 70 p. 100 du revenu agricole net qu'ils ont obtenu au cours des dix dernières années de toutes leurs sources de revenu, qu'il s'agisse du marché, du gouvernement ou autre. Je pense que nous devrions être très clairs afin que les producteurs comprennent que ce programme n'est pas la panacée. Ce programme ne va pas les ramener à un niveau de revenu net comparable à celui auquel ils étaient habitués et qui—en toute franchise, selon moi, leur était nécessaire. Cela ne sera pas nécessairement la seule réponse.

M. Mazankowski: J'ai très bien compris le sens de votre question et je vais y répondre.

M. Vanclief: Je suis désolé et je m'excuse.

M. Mazankowski: J'ai très bien compris ce que vous vouliez dire. Vous parlez avec tant de clarté et de conviction que je ne pouvais faire autrement que de vous comprendre.

M. Vanclief: Il doit chercher une autre pomme.

M. Mazankowski: En fin de compte, je sais très bien où vous voulez en venir. J'essaye simplement de mettre en perspective un certain nombre de choses qui ont changé et qui sont maintenant en train de changer de façon permanente. Dans le cas des programmes ponctuels, nous essayions de pallier au plus pressant et de résister d'une année à l'autre. Nous devons mettre en place un programme qui offre un début de stabilité et de prévisibilité. Nous allons maintenant devoir faire un certain nombre d'ajustements et de restructurations. Nous allons maintenant devoir traiter cette question d'un point de vue quelque peu fondamental, qu'il s'agisse des coûts de mise en place, de compétitivité, de diversification, de passage à de nouvelles récoltes et de la possibilité de tirer plus du potentiel de notre industrie agricole. C'est ce qui explique l'examen de l'ensemble de notre politique agricole. Si nous ne faisons aucune modification, alors vous avez absolument raison. Mais j'ai déjà vu l'industrie agricole complètement à genoux dans le passé et elle s'en est sortie. Ce que nous, en tant que gouvernement, essayons de faire, c'est de tout mettre en place pour la réalisation de ces changements fondamentaux, de ces restructurations et de ces ajustements nécessaires.

Il y a 20 ans, cette industrie générait sur le marché des biens d'une valeur de 4,5 milliards de dollars. Aujourd'hui ce chiffre est passé à 22,7 milliards de dollars. En 1990, nos exportations en direction des seuls États-Unis, merci au libre-échange, s'élevaient à 4,4 milliards de dollars, dont 750 millions pour les céréales, les oléagineux, ainsi que les produits céréaliers et oléagineux. Cette règle est en train de changer. Il y a 20 ans, nous exportions pour 1 ou 1,2 milliard de dollars de produits agricoles. Aujourd'hui nous en exportons pour plus de 10 milliards de dollars. Nous nous en sommes bien sortis. L'industrie agricole joue encore un rôle important, mais elle doit s'ajuster. Nous allons essayer de l'aider au cours de ce processus.

[*Texte*]

I get it from both ends here. Some say that this program is going to mask market signals. To a certain extent, if that grains and oilseeds market out there was real I would have some concerns about that. But it is an artificial market, because it is part of a trade war, a pricing war.

• 1700

Rather than simply providing a deficiency payment after the fact, we are trying to provide some level of support that provides some stability so that there is equity amongst all other sectors. We allow a certain adjustment and restructuring to take place without creating a situation whereby government programs and policies distort the production cycle within our industry.

As I said before, right now we have a problem in the grains and oilseeds sector and we should not transfer that problem to the beef or pork sectors. Let us try to work our way through this thing and adjust as we go, and hopefully we can provide some assurance that the farmers can remain in business and we can build upon that through the kinds of initiatives I outlined today. There is a whole series of them. There are about 12 different areas that are options for action as a result of the agriculture policy review. This is not the be all and the end all and I never suggested that it was. I appreciate what you are saying, but I honestly do not believe that we could go through that adjustment period without having this kind of mechanism in place. That is why I think this is an important first.

Mr. Porter (Medicine Hat): Welcome, Mr Minister, and thank you for the comments. Right at the beginning of your last few remarks about market signals you said that some of the criticism—and I suppose with new programs and other areas of agriculture there will always be criticism... They are concerned as to how it might affect them. You talked about "farming the system", and we have seen abuses that have occurred in other programs. I think you talked about that and your hope that farmers would view the system for its benefits and would not end up with a system that would reward mediocrity. I hope that is what you were saying.

You may want to expand on this a bit. This is where I hear criticism about the masking of those market signals, although they are artificial, with the world situation being what it is at the present time. I think it is necessary to make sure those other sectors are reassured that those signals and distortions that may take place do not in fact occur, and that while the program is designed for grains and oilseeds, that disruptions are not passed on to other sectors. I think you touched on both of those. Do you want to comment before I go into a couple of more technical questions?

Mr. Mazankowski: I appreciate your comments, Mr. Porter. This business about the program not reflecting market signals is somewhat inaccurate over the long term. We have a 15-year indexed moving average. If we thought for one

[*Traduction*]

J'y goute des deux côtés. Certains disent que ce programme va camoufler les signaux du marché. Dans une certaine mesure, si les conditions du marché des céréales et des oléagineux existaient vraiment, cette éventualité m'inquiéterait. Mais c'est un marché artificiel, parce qu'il s'agit d'une guerre commerciale, une guerre des prix.

Plutôt que de simplement verser à posteriori un paiment d'appoint, nous essayons de fournir un soutien qui permette d'assurer une certaine stabilité, pour que la situation soit équitable pour tous les autres secteurs. Nous laissons jouer certaines forces de rajustement et de retructuration sans créer une situation où les politiques et les programmes gouvernementaux déformeraient le cycle de production de cette industrie.

Comme je l'ai mentionné, nous connaissons actuellement des difficultés dans le secteur des céréales et des oléagineux, et nous ne devrions pas transférer le problème au secteur du boeuf ou du porc. Essayons de trouver des solutions et de nous adapter à la situation, pour en arriver à réaffirmer, espérons-le, que les agriculteurs peuvent poursuivre leurs activités. Telle est la raison d'être du genre d'initiatives que j'ai présentées ici. Il y en a toute une série. La revue de la politique agricole a fait entrevoir des possibilités d'action dans une douzaine de directions différentes. Ce n'est pas la panacée, et je n'ai rien prétendu de tel. Je prends note de ce que vous dites, mais je ne crois pas honnêtement que nous puissions traverser cette période de rajustement sans adopter ce genre de mécanisme. Il s'agit-là je pense d'un premier pas important.

M. Porter (Medicine Hat): Bienvenue, monsieur le ministre, et merci de vos commentaires. Au tout début de vos propos sur les signaux du marché, vous avez dit que certaines critiques—et je suppose que les nouveaux programmes et l'action dans les autres secteurs de l'agriculture amèneront toujours des critiques... Ils s'inquiètent des répercussions qu'ils pourraient avoir à subir. Vous avez parlé de l'exploitation du système au lieu des terres, et nous connaissons les abus dont d'autres programmes ont été victimes. Vous en avez parlé, je crois, et vous avez dit espérer que les agriculteurs voient des avantages dans le système et que ce système ne finisse pas par récompenser la médiocrité. J'espère que je traduis bien vos propos.

J'aimerais aussi savoir ce que vous pensez des critiques que j'entends au sujet du camouflage de ces signaux du marché, même s'ils sont artificiels, compte tenu de la situation internationale actuelle. Je pense qu'il est nécessaire de rassurer ces autres secteurs en leur disant que ces signaux et ces perturbations, s'ils se présentent, ne sont qu'artificiels, que le programme vise le secteur des céréales et des oléagineux, et que les autres secteurs ne se ressentiront pas des perturbations. Vous avez touché à ces deux aspects, je crois. Voulez-vous intervenir avant que je pose d'autres questions plus techniques?

M. Mazankowski: Merci de vos remarques, monsieur Porter. Il est quelque peu inexacte de penser que le programme ne reflètera pas les signaux du marché à long terme. Nous nous appuyons sur une moyenne mobile indexée

[*Text*]

minute that the existing price scenarios in the grains and oilseeds sector were the real thing, then maybe it might be appropriate to have that timeframe shortened. But I think the alternative to moving away from that 15-year moving average is to sort of cut and run and...

If market signals really comprised the altar at which we worship, we would have to cut the grains and oilseeds sector lose and let it go on its own. It would not last. It long had expired over the last five years. We chose to support the grains and oilseeds sector because it is important to Canada, and it is particularly important to western Canada. It is part of the rural fabric out there, it is important to the western communities. That is not to suggest that the livestock industry is not important; both are very important.

• 1705

We have therefore tried to respond in a time of need, and we are doing it in a manner we say will follow market signals over the long term. Market prices are clearly distorted because of the intervention of government. So what do we do? Stand idly by the way and let our industry go down the tube? I do not think Canadians would want us to do that. The next thing is try to develop a program that will allow some support, that will also encourage the kind of adjustment and restructuring that is necessary. That is the kind of happy medium we have tried to devise.

I mentioned earlier that the issue of the long-term index moving average does respond to market signals over the long term. The issue of producing a product that does not sell will certainly not auger well for the individual producer, and so that is a market test he has to engage in.

There are other things that will have to be taken into consideration; that is, with regard to his own personal experience. If because of his farming practices he becomes a high risk client, he is going to pay more money for that protection. A certain discipline is imposed upon him in that regard.

Premium levels will be based upon the experience and the limitations that provinces are putting on in terms of what can be put into crop; that may be adjusted from year to year. These mechanisms are there. There is a whole series of mechanisms that can be incorporated down the road if, in fact, some actions are not taken in accordance with what we perceive to be the proper utilization of the program.

I guess the other thing for the livestock industry is the fact that for the first time farm-fed grains are being incorporated into a program like this. I think that is very important.

As well, I addressed the forage issue. We clearly are looking at that under the third line of defence as to how we can ensure that forage is treated in an equitable fashion. We are here to support the family farm and to support individual farmers, and I think this is a very important first step in that regard.

[*Translation*]

sur 15 ans. Si nous pensions un seul instant que des scénarios de fixation des prix dans le secteur des céréales et des oléagineux devaient se matérialiser, peut-être faudrait-il alors réduire la période considérée. Mais je pense que s'éloigner de cette moyenne mobile sur 15 ans signifierait en quelque sorte abandonner et...

Si les signaux du marché étaient vraiment «la Bible», il faudrait couper tout soutien au secteur des céréales et des oléagineux et le laisser à lui-même. Il ne durerait pas. Il aurait disparu au cours des cinq dernières années. Nous avons décidé de soutenir ce secteur parce qu'il revêt de l'importance pour le Canada, particulièrement pour les provinces de l'Ouest. Il fait partie du tissu rural de ces provinces, il en est un élément important. Ce qui ne veut pas dire que l'industrie de l'élevage ne soit pas importante. Les deux sont très importantes.

Nous essayons donc de réagir devant la situation actuelle, et nous le faisons d'une manière, croyons-nous, qui ira de pair avec les signaux du marché à long terme. Les prix du marché sont nettement déformés à cause de l'intervention gouvernementale. Que faire alors? Se croiser les bras et laisser l'industrie péricliter? Je ne pense pas que les Canadiens soient de cet avis. Il faut donc songer à établir un programme qui englobera certaines mesures de soutien tout en encourageant la forme de rajustement et de restructuration qui s'avère nécessaire. Voilà l'heureux compromis auquel nous avons tenté d'arriver.

J'ai dit que la moyenne mobile indexée à long terme est censée concorder avec les signaux du marché à long terme. Il est certain qu'un producteur ne sera guère tenté de produire une denrée qui se vend mal; voilà un exemple où il doit composer avec les forces du marché.

D'autres facteurs devront être pris en considération, en ce qui concerne son expérience personnelle, je veux dire. Si ses pratiques agricoles en font un client à risque élevé, il devra payer davantage pour s'assurer la protection voulue. Une certaine discipline lui est imposée à cet égard.

Le niveau des primses sera fondé sur l'expérience et sur les limites imposées par les provinces en ce qui concerne les cultures permises. Il pourra être rajusté d'année en année. Les mécanismes sont là. Toute une série de mécanismes peuvent s'ajouter en cours de route s'il arrive que certaines mesures ne sont pas prises conformément à ce que nous considérons comme étant l'utilisation appropriée du programme.

L'autre point à soulever en ce qui concerne l'industrie de l'élevage, je pense, est le fait que pour la première fois, les céréables autoconsommées sont intégrées dans un programme comme celui-ci. Je pense que c'est très important.

J'ai aussi parlé de la question du fourrage. Soyez assurés que nous étudions cette question dans le contexte de la troisième ligne de défense, en cherchant les moyens à prendre pour que ce secteur soit traité de façon équitable. Nous sommes là pour soutenir l'exploitation agricole familiale et les agriculteurs, et je pense qu'il s'agit d'un premier pas important dans cette direction.

[*Texte*]

We have to recognize that in this whole exercise we have tried to bring all producers into the tent, in terms of developing a policy, because there is that great deal of interdependence. In the third line of defence we have the cattle people and the hog people as representatives, so we can try to develop and shape our programs in such a way that they will be commodity and market neutral to the best of our ability. I am not sure that we will always get that precisely accurate, because certain things crop up from time to time over which we have no control.

I think in the open process we have developed we certainly are getting a better feel for the total industry. We are trying to address those concerns more effectively than we would if we were to develop these policies in the ivory towers of the Sir John Carling Building.

Mr. Porter: Thank you, Minister. You alluded to, and I think your officials have talked about, the forage sector, that you are probably looking for it in the upcoming year. That is important in many areas where forage is used on a rotational basis, and I talk about the irrigation area in Alberta that produces 20% of Alberta's crops on 4% of the land there. It is important that be recognized. It is a problem we have had in almost every other government program that has come out. We have had trouble adjusting those differences in production within areas.

• 1710

The premium structure is another area on which we receive a lot of questions. There is concern about the timing of the premium in advance. In most cases, 80% to 90%, funding for the premium will have to be in the form of borrowed capital. I have an example here of the letter on the GRIP premium—and I think there was a copy to you, Minister—which in this case is $16,457, equivalent to 12% of my market revenue before any GRIP benefit, or 12% of my total cash cost. This cost is up front.

The cost of interest in carrying the GRIP premium until the interim payment is received is $893. Whether that GRIP average or premium is deducted at source, as the program demands after August 1, or is paid out of pocket from operating loans, GRIP is exacerbating the very situation it was meant to help.

On this concern, and in talking about that third line of defence, can any adjustment be made to that premium level? What they are concerned about is when an interim payment comes out that will probably go a long way toward covering or will cover that premium, before any returns over and above that payment are received, we are looking at a period of almost 18 months. I think that is what some of the farmers are concerned about; namely, the length of time, the up-front money that has to come with that premium, and the waiting, in their case, until something happens other than receiving a portion or all of that payment back. So there is some concern about that aspect.

[*Traduction*]

Il faut reconnaître qu'au long de ce processus, nous avons tenté d'élaborer une politique dans une optique d'ensemble, en fonction de tous les producteurs, puisqu'ils sont tellement interdépendants. Sur la troisième ligne de défense figurent les représentants du secteur du bétail et du porc; nous pouvons donc essayer de modeler nos programmes de façon telle qu'ils constituent le plus possible des éléments neutres sur le marché des denrées. Je ne suis pas sûr que nous y parviendrons toujours parfaitement, parce qu'il peut se produire divers événements qui échappent à notre volonté.

Nous avons voulu que le processus soit ouvert, ce qui nous permet certainement d'avoir un meilleur aperçu de la réalité dans cette industrie en général. Nous tâchons de prendre en compte les besoins plus efficacement que si nous nous étions mis à élaborer des politiques dans les tours d'ivoire de l'édifice Sir John Carling.

M. Porter: Merci, monsieur le ministre. Vous avez fait allusion, et vos collaborateurs en ont aussi parlé, au secteur du fourrage, en disant qu'il serait probablement à l'étude l'année prochaine. Ce dossier importe beaucoup dans de nombreux endroits où le fourrage est utilisé selon un principe de rotation. Je pense à la zone irriguée de l'Alberta qui produit 20 p. 100 des récoltes de la province sur 4 p. 100 de la superficie des terres. C'est une question dont il faut tenir compte. Elle a posé un problème dans presque tous les autres programmes gouvernementaux qui ont été proposés. Il a été difficile de rajuster les niveaux de production dans ces endroits.

La structure des primes est un autre point sur lequel on nous pose beaucoup de questions. On s'interroge sur le versement des primes à l'avance. Dans la plupart des cas, 80 p.100 à 90 p.100, l'argent nécessaire doit être trouvé sous la forme d'emprunts. J'ai ici la copie d'une lettre sur la prime du régime universel—je pense que vous en avez une copie aussi. Dans ce cas, la prime atteint 16,457$, ce qui correspond à 12 p.100 du revenu avant réception de toute indemnité du régime, ou 12 p.100 du budget de caisse total. Et cette dépense se fait à l'avance.

L'intérêt à payer pour verser la prime jusqu'à ce que le paiement provisoire arrive s'élève à 893$. Que la prime du régime universel soit déduite à la source, comme le veut le programme après le premier août, ou qu'elle soit payée par voie d'emprunt, le régime ne fait qu'aggraver la situation à laquelle il était censé remédier.

Sur ce point, et en parlant du troisième front de défense, serait-il possible de repenser le niveau des primes? Le problème qui les préoccupe, c'est qu'il s'écoule presque 18 mois avant la réception d'un paiement provisoire qui couvrira presque entièrement, sinon totalement cette prime, avant même la réception des autres sommes qui peuvent suivre. Voilà ce qui préoccupe certains agriculteurs, je pense: l'intervalle de temps, l'argent à trouver à l'avance pour payer la prime, et l'attente du moment où ils recevront autre chose qu'une somme couvrant ce paiement en partie ou en totalité. Des questions sont posées à ce sujet.

[*Text*]

Mr. Mazankowski: For the most part, payment of the premiums will be consistent with that which has been the experience with crop insurance in the past.

Mr. Porter, if a farmer has crop insurance and stabilization, you are talking about a modest increase above and beyond that insurance for a lot more protection. So GRIP has to be looked at in that perspective.

Gilles Lavoie has been working in this particular area and perhaps I might ask him to address these technical aspects, because it is very important that this be put on the record with some degree of clarity.

Mr. Lavoie: We have agreed up to now, at the recommendation committee, to use the same dates for payment of premiums under the revenue insurance component as that which is used currently for crop insurance. It does vary a bit from one province to another. The agreement suggests that they will follow the rules of crop insurance, but will have to pay no later than November 1, which means that interest may be requested of the producer after that date who has not paid by November 1.

At the same time, the agreement will, as it has been indicated on many occasions, allow for an interim payment to be made. So if at the end of the summer we do realize a substantial payment is to be made for 1991-92, it will be possible for the signatories to the national committee to decide whether such an interim payment will be issued. It may happen that if the interim payment is to be issued prior to November 1, the premium will be credited instead of being cashed out. But we cannot say at this point whether or not there will be one or exactly when the date of the payment will be. But the flexibility is there to try to help the cashflow situation of farmers.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, I would reiterate the point I made earlier to the effect that if a farmer has crop insurance and WGSA for somewhat larger costs and more coverage, he can get the additional coverage. For example, the total GRIP farmer's share for a field of red spring wheat No. 2, which has a target revenue of $124.53, will cost him $12.29 per acre. If he had WGSA and crop insurance, it would have cost him $10.80 an acre for $91.35 in coverage. So he has $12.29 for $124 worth of coverage under the GRIP program, and $91.35 of crop insurance coverage under the crop insurance program and WGSA, which would cost him $10.80.

• 1715

It is somewhat higher, but there is better and broader coverage. The other thing is that he stands a chance of cashing in if his own small individual area suffers, whereas in the WGSA program the whole region has to collapse before there is any payment.

[*Translation*]

M. Mazankowski: Le paiement des primes se fera en grande partie conformément à la façon dont a fonctionné l'assurance-récolte jusqu'ici.

Monsieur Porter, dans le cas d'un agriculteur qui souscrit à l'assurance-récolte et au programme de stabilisation, il s'agit d'une modeste augmentation de primes pour s'assurer une protection beaucoup plus grande. Il faut considérer le régime universel dans cette perspective.

Gilles Lavoie a travaillé sur ce dossier. Je lui demanderai de vous entretenir de ces aspects techniques, parce qu'il est très important d'en rendre compte clairement.

M. Lavoie: Nous avons convenu jusqu'à maintenant, au comité des recommandations, de demander le paiement des primes pour la partie assurance-revenu aux mêmes dates que celles de l'assurance-récolte. Ces dates varient un peu d'une province à l'autre. Le paiement suivra les règles de l'assurance-récolte, semble-t-il, mais devra être versé au plus tard le 1er novembre, ce qui veut dire que le producteur n'ayant pas respecté cette date pourra être obligé de payer des intérêts.

Parallèlement, il est convenu, comme on l'a indiqué à plusieurs reprises, qu'un paiement provisoire pourra être effectué. Si nous réalisons à la fin de l'été qu'un paiement substantiel s'annonce pour 1991-1992, les membres signataires du comité national pourront donc décider s'il y a lieu d'effectuer un paiement provisoire. S'il se trouve que ce paiement provisoire doit être émis avant le 1er novembre, la prime sera créditée au lieu d'être encaissée. Mais nous ne savons pas pour l'instant s'il y aura un paiement, et quand il sera effectué. Les moyens sont là, toutefois, pour soutenir la situation financière des agriculteurs.

M. Mazankowski: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur ce que j'ai dit plus tôt. Si un agriculteur est inscrit à l'assurance-récolte et au Compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest, ce qui représente des primes un peu plus élevées et une plus grande protection, il peut s'assurer la couverture additionnelle. Par exemple, pour le régime universel, le producteur de blé rouge de printemps numéro deux qui vise un revenu de 124,53$ devra verser une prime totale de 12,29$ l'acre. S'il avait un compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest et de l'assurance-récolte, cela lui aurait coûté 10,80$ l'acre pour une couverture de 91,35$. Il peut donc débourser 12,29$ pour une couverture de 124$ en vertu du régime universel et débourser 10,80$ pour une couverture de 91,35$ en vertu du Programme d'assurance-récole et du programme ASFGO.

Ce montant est un peu plus élevé, mais il bénéficie d'une couverture plus importante. De plus, il a des chances de se faire rembourser si sa propre petite région souffre, alors qu'en vertu du programme ASFGO, une région entière doit subir d'importantes pertes avant que tout paiement ne soit accordé.

[*Texte*]

Mr. Porter: There is criticism on the other side—from our urban counterparts, I guess—that there is very little business or opportunity for those in other businesses to get any type of insurance where you pay a third or a quarter of it.

I guess the concern is the timing of this. I do not have to remind you of the situation some of these people are in. They are looking at how to get their crop in let alone making a payment—

Mr. Mazankowski: Mr. Porter, it is on that particular issue where the third line of defence becomes so important and so relevant. Perhaps that is why we are taking a little more time on this, to get this kind of feedback. I wish we had had a little more time.

The fact of the matter is, in the producer community there was a certain sense of expectation out there. If we had brought it in sooner, perhaps we would not have had the attention it is now getting. It certainly is getting attention. We are getting a lot of feedback, and are trying to respond to it.

Through the combination of the GRIP program and the third line of defence and integrating and providing that bridging assistance, we hope we will be able to alleviate some of those concerns and some of those pressures. That is our whole goal and objective. We are going to try our best.

Mr. Monteith (Elgin—Norfolk): I will try to be brief. I know the minister probably has many other commitments and would like to get on to doing some of those other things.

Mr. Mazankowski: None are more important than this.

Mr. Monteith: Mr. Minister, I think perhaps the agricultural community applauds the initiative you have taken to try to put some long-term security into agriculture, to try, I suppose, to put a light at the end of the tunnel for those involved in agriculture.

Perhaps one of things we fail to tell the producer about the two programs is the fact that they are really looking at the bottom line. They do not care if they sell corn, wheat or soybeans for $10, $8, or whatever dollars a bushel. They are looking at what happens to be there when they are all finished.

I would like you to comment further on the fact that the GRIP and NISA programs, combined, encourage producers to do a better job of farm management to make sure that there is some net income for them in the end, and that perhaps this is what the program is really aiming at.

Mr. Mazankowski: Mr. Monteith, you are absolutely right. What this program is aimed at doing is providing a certain revenue per acre, bankable and predictable. When the producer makes up his mind in the spring to put in an assortment of commodities, he will be able to calculate what his potential minimum revenue will be, either through the marketplace or through a combination of the marketplace and the GRIP program.

[*Traduction*]

M. Porter: Les membres de l'autre partie, soit nos homologues des villes, sont mécontents, car ils soutiennent que très peu d'entrepreneurs ou d'autres types d'entreprises ont la possibilité de souscrire à une assurance où ils paient un tiers ou un quart de l'assurance.

Je crois que le problème réside dans le choix du moment. Je n'ai pas besoin de vous rappeler la situation dans laquelle se trouvent certains de ces producteurs. Ils sont préoccupés par la rentrée des récoltes, sans parler des paiements à effectuer.

M. Mazankowski: Monsieur Porter, c'est justement en raison de ce problème que le troisième front de défense devient si important et pertinent. C'est peut-être la raison pour laquelle nous accordons un peu plus de temps à cette question afin de recueillir des commentaires comme les vôtres. J'aimerais bien disposer d'un peu plus de temps.

Le fait est que certaines attentes se faisaient sentir chez les producteurs. Si nous avions présenté le présent projet de loi plus tôt, il n'aurait peut-être pas suscité autant d'attention. Et le présent projet éveille certes l'attention. Nous avons beaucoup d'informations en retour et essayons d'aborder chaque problème soulevé.

En combinant le régime universel et le troisième front de défense et en accordant de l'aide provisoire, nous espérons dissiper certaines inquiétudes et pressions. Voilà notre but ultime. Nous allons faire tout notre possible.

M. Monteith (Elgin—Northfolk): J'essayerai d'être bref. Je sais que M. le ministre a sans doute de nombreux autres engagements et aimerait entreprendre d'autres activités.

M. Mazankowski: Aucun sujet ne me préoccupe plus que le présent projet de loi.

M. Monteith: Monsieur le ministre, je crois que le monde agricole se réjouit de l'initiative que vous avez prise en essayant d'introduire une certaine sécurité à long terme dans l'agriculture afin, je suppose, que les personnes oeuvrant dans l'industrie agricole voient la lumière au bout du tunnel.

Peut-être l'un des éléments que nous oublions de mentionner aux producteurs, au sujet des deux programmes est le fait que les producteurs sont surtout intéressés par le résultat financier. Ils se soucient peu du prix du maïs, du blé ou du soja qui peut être de 10$ ou de 8$ le boisseau. Ils sont préoccupés par le montant qu'il reste une fois l'opération terminée.

J'aimerais que vous commentiez davantage sur le fait que le régime universel et le programme CSRN combinés incitent les producteurs à mieux gérer leurs exploitations agricoles afin qu'ils soient assurés d'un revenu net en bout de ligne. Voilà peut-être le véritable but du programme.

M. Mazankowski: Monsieur Monteith, vous avez absolument raison. Le présent programme vise à garantir un certain revenu par acre, négociable embarque et prévisible. Au printemps, une fois que le producteur arrêtera son choix de produits à cultiver, il pourra calculer son revenu minimal escompté, soit par l'entremise du marché ou par l'entremise du marché et du régime universel combinés.

[*Text*]

The NISA program provides a sense of cover, a safety net, a shield when the bottom falls out of things. An individual producer can draw on it. I think those two components, which provide protection in the short term and stability and protection over the medium and longer term, are clearly what this industry needs to cushion the ups and downs that we have experienced over the years. It just seems to me that if producers are called upon to manage their own affairs they need to have the tools and equipment to do the job. What we are doing here is giving them the opportunity to utilize those with I must say rather substantial taxpayer support, both at the federal and the provincial levels of government.

• 1720

Mr. Monteith: You have been saying all along since we got into the discussions on the safety net program that those who do not participate or do not get involved in the safety net programs, GRIP, NISA, or crop insurance, should not be looking for other government assistance, that this program, as the bill says, replaces the Agricultural Stabilization Act, the Crop Insurance Act, and the other Western Grains Act, so that there will be no other form or no other level of support for those producers. It will be all tied into the safety net.

Mr. Mazankowski: Mr. Chairman, we have responded to the need for a long-term safety net program. This is something that we detected was necessary. It is something that individual producers and farm organizations said was necessary. They said our existing stabilization and safety net programs were not adequate, so we set about our task trying to develop a program that would meet the needs of Canadian agriculture on a national basis, and we did it in an open and transparent fashion.

We have a program here. We never said it was perfect, but we think it is an important start in providing the kind of protection necessary over the long term. We responded as well to the needs of improving the crop insurance program, and we have an increase in the level of participation. In western Canada, for example, in Saskatchewan it is probably 80%, 85%, and in Alberta it is fairly high. That is an indication that producers are in fact buying these programs to help cushion the risk. What we are doing here is improving upon those programs so it will make it easier for producers to withstand the kinds of difficult circumstances they have been faced with over the last number of years.

The other thing is that everyone in the industry has said we have to get on some solid footing and establish some long-term policy and remove ourselves, withdraw ourselves from the need for the kind of ad hoc assistance that we have had to design after the fact, programs that are difficult to design, difficult to administer and usually result in inequities across the board. What we have been trying to do here is put in place a program that is available to producers in advance, rather than designing programs after the fact.

[*Translation*]

Le programme CSRN assure une protection et une stabilisation lorsque le marché s'effondre. Un producteur peut alors tirer avantage de ces mesures. J'estime que l'industrie a besoin de ces deux composantes qui assurent une protection à court terme et une stabilité et une protection à moyen et long terme pour se protéger, contre les hauts et les bas que nous avons connus au cours des années. À mon avis, si l'on demande aux producteurs de gérer leurs propres affaires, ces derniers doivent disposer des outils et du matériel nécessaires. Voilà la chance que nous leur donnons avec l'aide plutôt considérable des contribuables, tant aux paliers fédéral que provincial.

M. Monteith: Depuis le début des délibérations sur le régime de stabilisation des revenus, vous avez affirmé que ceux qui n'adhèrent pas à ce régime, au régime universel, au programme CSRN ou à l'assurance-récolte, ne doivent pas compter sur le gouvernement pour de l'aide. En effet, ce régime, comme le mentionne le projet de loi, remplace la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, la Loi sur l'assurance-récolte et les autres lois sur le grain de l'Ouest, de sorte qu'aucune autre forme ou type de soutien ne sera offert à ces producteurs. Tout est lié au régime de stabilisation des revenus.

M. Mazankowski: Monsieur le président, nous avons répondu aux besoins relatifs à un régime de stabilisation des revenus à long terme. À notre avis, ce programme est nécessaire. Nous avons reçu le même son de cloche des producteurs et des organismes agricoles. Ils ont affirmé que le régime de stabilisation des revenus en vigueur était inadéquat. Nous avons donc tenté d'élaborer, de façon ouverte et honnête, un programme qui répondrait aux besoins de l'industrie agricole du Canada entier.

Nous avons un régime. Nous n'avons jamais déclaré qu'il était parfait mais nous croyons qu'il constitue une base importante pouvant assurer le genre de protection requis à long terme. Nous avons également amélioré le régime d'assurance, ce qui a fait augmenter le taux de participation. Dans les provinces de l'Ouest, en Saskatchewan, par exemple, le taux de participation se situe à environ 80 ou 85 p. 100, et en Alberta, il est assez élevé. Cela montre que les producteurs adhèrent à ces régimes aux fins de protection contre les risques du métier. Le présent projet de loi vise à améliorer ces régimes dans le but d'aider les producteurs à faire face aux difficultés auxquelles ils ont été confrontés au cours des dernières années.

Par ailleurs, tous les représentants de l'industrie ont affirmé que nous devons adopter une position ferme et établir des principes directeurs à long terme. Nous devons également supprimer le genre d'aide adapté aux circonstances sur laquelle se fondent des programmes difficiles à élaborer et à mettre en oeuvre. De plus, ces programmes entraînent en général des injustices sur toute la ligne. Nous avons tenté d'élaborer un régime qui soit offert aux producteurs à l'avance, plutôt que de mettre sur pied des programmes une fois que les préjudices ont été subis.

[*Texte*]

In the course of my presentation I outlined the basic principles on the third line of defence. To the greatest extent possible, the third line of defence should be complementary and should be integrated into the long-term safety net program, and to the greatest extent possible should be delivered through this program.

If we are going to propose a long-term safety program and then undercut it by deficiency payments and third lines of defence that are a substitute rather than complementary to the longer-term program, we are only kidding ourselves and we are really sort of fighting against our long-term objectives. What we are trying to do here is propose some long-term objectives that will serve the industry not only for tomorrow, but indeed for the future.

• 1725

I will quote from the August 1990 report to the minister by the grains and oilseeds committee. This is rather interesting:

> The committee unanimously agrees that third line of defence assistance in areas logically linked to second line of defence programs should be available only to those producers who participate in the appropriate second line of defence programs. For example, third line of defence price support would be available only to those participating in the second line of defence revenue stabilization program, GRIP or NISA.

It is pretty clear. We have not been quite that definitive, but clearly the message is there.

Mr. Monteith: Mr. Minister, there seems to be some feeling out there that in the provinces that have not agreed as of yet to go with the NISA part of the safety net program, perhaps the federal government might go that alone for the 1991 year. Can you comment on that?

Mr. Mazankowski: No, we have not given that any consideration.

The Chairman: I want to touch on three areas. When you were talking about the tripartite accounts continuing into the revenue insurance plan, you did not at that time mention the Western Grain Stabilization account. Could you tell us what is going to happen with that account?

Mr. Mazankowski: We have not really assessed that in a full way. We are looking at the possibility of an interim payment right now to see whether in fact there is. Obviously we will be addressing that down the road, but there is an issue of concern.

The Chairman: I guess my question was really about the deficit. Is it going to be continued into the revenue insurance plan or will it be written off somehow?

Mr. Mazankowski: We have no intention of transforming it into the revenue insurance plan at this particular time in looking at how we can deal with it.

[*Traduction*]

Au cours de mon allocution, j'ai exposé les principes fondamentaux du troisième front de défense qui, dans la plus grande mesure possible, doit s'ajouter et être intégré au régime de stabilisation des revenus à long terme, ainsi que transmis par l'intermédiaire de ce régime.

Si nous allons instituer un régime de stabilisation à long terme, puis le miner en accordant des paiements compensatoires et un troisième front de défense qui, au lieu de compléter le régime à long terme, remplacent ce dernier, nous nous faisons des illusions et, en quelque sorte, nous compromettons nos chances d'atteindre nos objectifs à long terme. Nous essayons, par l'entremise du présent projet de loi, de proposer des objectifs à long terme qui serviront les intérêts de l'industrie non seulement dans l'avenir immédiat, mais également pendant de nombreuses années.

Je cite le passage suivant tiré du rapport rédigé par le comité des grains et oléagineux qui a été soumis au ministre au mois d'août 1990. Il est plutôt intéressant:

> Le comité s'accorde à l'unanimité pour affirmer que les régimes de défense du troisième front dans les régions liées logiquement aux régimes de défense du deuxième front devraient n'être offerts qu'aux producteurs qui cotisent aux régimes de défense du deuxième front appropriés. Par exemple, le soutien des prix du régime de troisième front ne devraient être offert qu'aux producteurs qui participent au régime de stabilisation des revenus du deuxième front, au régime universel ou au CSRN.

Cela est assez clair. Nos propos n'ont pas été aussi précis, mais voilà le message que nous désirions transmettre.

M. Monteith: Monsieur le ministre, certains croient que dans le cas des provinces qui n'ont pas adhéré au programme CSRN faisant partie du régime de stabilisation des revenus nets, le gouvernement fédéral pourrait faire cavalier seul en 1991. Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de cela?

M. Mazankowski: Non, nous n'avons pas examiné cette question.

Le président: J'aimerais aborder trois sujets. Lorsque vous parliez des comptes tripartites qui continueraient de faire partie de l'assurance-revenu, vous n'avez pas mentionné le compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest. Pourriez-vous nous dire ce que l'avenir réserve à ce compte?

M. Mazankowski: Nous n'avons pas étudié cette question en profondeur. Nous examinons actuellement la possibilité d'accorder un paiement provisoire. Bien entendu, nous nous pencherons un jour sur cette question qui suscite certaines inquiétudes.

Le président: En fait, ma question portait en réalité sur le déficit. Ce dernier continuera-t-il d'être couvert par l'assurance-revenu ou sera-t-il épongé d'une façon quelconque?

M. Mazankowski: Actuellement, nous n'avons pas l'intention de l'englober dans l'assurance-revenu.

[*Text*]

The Chairman: We are now into the support of the farm-fed grains. Has there been any consideration of the effect of this on the cost-of-production formulas for supply-managed products and for the meat tripartite programs? It could be just a yes or no and we will pursue it another day. I think it needs to be put on the record.

Mr. Mazankowski: I am not sure.

Mr. Lavoie: It will obviously vary depending on the formula used and whether or not in the formula you use the cost of producing the grain on the farm or if you use the cost of purchasing the grain. In this regard, whether you are in poultry or eggs or dairy, the two formulas are used.

Then there may be an effect when you use the cost of producing if you are also eligible on the one, but I believe it would be very marginal... But we can explore that further and provide you with a more comprehensive response.

The Chairman: It was the reason why we did not have it tied to farm grains before, I thought, and we should have asked the question.

Mr. Foster: Last week the officials gave us the status of the crop reinsurance fund of Canada at $495 million of deficit. That was at December 31, 1990. Can you tell us what the deficit of the Western Grain Stabilization Fund was at December 31, 1990?

Mr. Mazankowski: I think it was in the order of $1 billion.

Mr. Foster: Is that up to date, or was that December 31?

Mr. Lavoie: December 31.

Mr. Monteith: On March 31 it was $900 million and some.

Mr. Foster: We have $961 million. That is March 31?

Mr. Lavoie: Yes.

• 1730

Mr. Foster: I see. Then I will ask my second question. Some of the witnesses who came before the committee wanted to know why, in the index moving average price, we did not have the farm input price index, why items such as machinery purchases and mortgage insurance were not included in the farm input price index, which is part of the IMAP.

Mr. Lavoie: Perhaps Brian Paddock can respond to that.

Mr. Brian Paddock (Director, Commodity Co-ordination and Planning, Agriculture Canada): The rationale basically was that they wanted the support prices to be calculated in a manner that was to some extent consistent with the way they

[*Translation*]

Le président: Maintenant, passons à la question du soutien des grains autoconsommés. Avez-vous étudié comment ces derniers peuvent influer sur les formules du coût de production des produits soumis à la gestion de l'offre et des régimes tripartites de la viande? Vous pouvez simplement répondre par un oui ou un non et nous aborderons la question un autre jour. Je crois qu'il est important de le mentionner.

M. Mazankowski: Je ne suis pas certain.

M. Lavoie: L'effet variera sûrement selon la formule utilisée et si dans la formule vous utilisez ou non le coût de production du grain sur la ferme ou si vous utilisez le coût d'achat du grain. À cet égard, que vous soyez aviculteur, producteur d'oeufs ou de produits laitiers, les deux formules sont employées.

Il peut également y avoir un effet lorsque vous utilisez le coût de production, le cas échéant, mais je crois que cet effet est très marginal... Nous pouvons étudier cette question davantage et vous fournir une réponse plus complète.

Le président: C'est pourquoi cette question n'avait pas été liée aux grains autoconsommés avant. J'estime que nous aurions dû poser la question.

M. Foster: La semaine dernière, les fonctionnaires ont indiqué que la caisse de réassurance-récolte du Canada avait un déficit de 495 millions de dollars au 31 décembre 1990. Pourriez-vous nous dire à combien se chiffrait le déficit du fonds de stabilisation du revenu des producteurs de grain de l'Ouest au 31 décembre 1990?

M. Mazankowski: Je crois qu'il était de l'ordre de un milliard de dollars.

M. Foster: S'agit-il du déficit actuel ou du déficit au 31 décembre?

M. Lavoie: Du déficit au 31 décembre.

M. Monteith: Le 31 mars, le déficit était de l'ordre de 900 millions de dollars.

M. Foster: Nous avons comme déficit 961 millions. Est-ce pour la période se terminant au 31 mars?

M. Lavoie: Oui.

M. Foster: Je vois. Je vais alors poser ma deuxième question. Quelques-uns des témoins qui se sont présentés devant le comité ont voulu savoir pourquoi, dans le prix de la moyenne mobile indexée, nous n'avions pas l'indice des prix des entrées dans l'agriculture, pourquoi des articles comme les achats de machinerie et l'assurance hypothécaire ne faisait pas partie de l'indice des prix des entrées dans l'agriculture, lequel fait partie du PMMI.

M. Lavoie: Brian Paddock pourrait peut-être apporter une réponse à ce que vous dites.

M. Brian Paddock (directeur, Coordination et planification sectorielles, Agriculture Canada): L'explication tient ici au fait qu'ils voulaient que le prix-plancher soit calculé de manière à présenter un certain degré de cohérence

[*Texte*]

are being done now under the Agricultural Stabilization Act and the Western Grain Stabilization Fund. Basically we are talking about cash costs—things such as fertilizer and fuel. However, interest on things such as long-term debt and mortages is not included.

That is basically the policy we have carried over into the existing plan. The components of the index are out-of-pocket operating cost measures, not measures associated with things such as long-term debt or farm labour.

Mr. Foster: Are machinery costs, repairs and maintenance, included?

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Paddock: Machinery repairs would be, because that is an ongoing operating cost.

Mr. Foster: Certainly the interest on production loans is an immediate cost per year.

My other question relates to the clause that requires that the fund created be on a sustainable basis. I am wondering whether that is done over a five-year period or a fifteen-year period. If you have a fund that has to be actuarily sound over a five-year period and you are in the middle of a grain price war, you are going to have to have one heck of a premium to stabilize it.

I wonder if the minister would accept an amendment saying that was over a fifteen-or twenty-year period. Maybe that is envisaged, I do not know. I am just having trouble finding the clause.

Mr. Lavoie: Sir, it is paragraph 5.(4)(b).

Mr. Foster: Yes, that is right. It says "require that the premiums levied under the program be sufficient to allow the program to be self-sustaining".

If Her Majesty's Loyal Opposition moved an amendment that it be over a 15-or 20-year period, would the goverment accept it? What period of time are we talking about there?

Mr. Lavoie: If I may, sir, there is no defined period of time. The general belief is "over time". We cannot say exactly, it depends on the length of the cycle. What we normally want to do is to cover more than one cycle. You may have a crop that has a very short cycle; hogs, for example, have a cycle that will vary between say 30 to 44 months. You then try to look at these over two or three cycles.

In the case of grains and oilseed, no two experts will agree on what is the length of the cycle; at least up to now I have not met one. It may be between five and fifteen years. It is over time, it is not for a five-year period. We want to make sure that the premium is calculated according to a proper methodology. An actuary has been hired under contract to develop such a methodology; it has been revised, and so on.

[*Traduction*]

avec la façon dont ils sont fixés maintenant en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et du fonds du Programme de stabilisation du revenu des producteurs de grain de l'Ouest. Il est essentiellement question ici de coûts comptants—de produits comme les engrais et le carburant. Toutefois, l'intérêt sur des choses comme la dette à long terme et les hypothèques n'est pas compris.

C'est en principe la politique que nous avons appliquée dans le plan existant. Les éléments de l'indice sont des mesures sur les frais d'exploitation remboursables, et non pas des mesures associées à des choses comme la dette à long terme ou la main-d'oeuvre agricole.

M. Foster: Les coûts, les réparations et la maintenance de la machinerie sont-ils compris?

M. Lavoie: Oui.

M. Paddock: Les réparations de la machinerie le sont, parce qu'il s'agit d'un coût de fonctionnement courant.

M. Foster: L'intérêt sur les prêts de production est certainement un coût immédiat par année.

Mon autre question a trait à l'article qui prévoit que le fonds créé prendra un caractère durable. Je me demande si cela s'applique à une période de cinq ans ou à une période de 15 ans. Si vous avez un fonds qui doit être solide sur le plan actuariel pendant une période de cinq ans et que vous vous trouvez au milieu d'une guerre des prix et du grain, vous allez devoir imposer toute une prime pour le stabiliser.

Je me demande si le ministre accepterait un amendement voulant que le fonds s'étale sur une période de 15 ou même de 20 ans. Peut-être est-ce envisageable, je ne sais pas. J'ai tout simplement du mal à trouver l'article.

M. Lavoie: Monsieur, c'est l'alinéa 5.(4)b).

M. Foster: Oui, c'est juste. Il y est dit «que le niveau de ces primes doit être suffisant pour assurer l'autofinancement du régime».

Si la loyale opposition de Sa Majesté proposait un amendement voulant que le fonds s'étale sur une période de 15 ou 20 ans, le gouvernement l'accepterait-il? De quelle période est-il question ici?

M. Lavoie: Si vous permettez, monsieur, il n'y a pas de période définie. Dans l'opinion générale, il s'agit d'une «certaine durée». Nous ne pouvons donner plus de précisions, cela dépend de la durée du cycle. Ce que nous cherchons normalement à faire, c'est couvrir plus d'un cycle. Il peut arriver qu'un produit agricole connaisse un cycle très court; l'élevage porcin, par exemple, connaît un cycle qui varie entre, disons, 30 et 44 mois. Il faut ensuite essayer d'envisager cette production sur deux ou trois cycles.

Dans le cas des grains et des oléagineux, vous ne trouverez même pas deux experts qui s'entendent sur ce que devrait être la longueur du cycle; du moins, je n'en ai rencontré aucun jusqu'ici. Il pourrait s'agir d'une durée se situant entre 5 et 15 ans. C'est donc une question de durée, mais pas forcément pour une période de cinq ans. Nous voulons nous assurer que la prime sera calculée suivant une méthode appropriée. Un actuaire a été engagé à contrat pour mettre au point une telle méthode; celle-ci a été révisée et l'opération suit son cours.

[*Text*]

There is no magic, but it may be risky to try to fix a given period of time, given the fact that this is true for crop insurance. This is true for a tripartite type of program in terms of price support or revenue. It is true for NISA. NISA does not have the problem obviously in terms of actual soundness. We have three or four different types of programs for various types of commodities. I believe it will be better if we leave it over time. Then it is a question of a judgment call on the part of signatories but also on the part of the actuaries who have to be consulted in this regard.

• 1735

Mr. Foster: Your cycle for hogs might be four years, but for grain it might be fifteen. This is an enabling section.

Mr. Mazankowski: We know it is longer than five.

The Chairman: Mr. Paddock, do you have an answer for Mr. Foster?

Mr. Paddock: Indeed, interest and operating capital is included in the index.

The other point I would like to make is that there is nothing in the bill that basically says things have to be in or out. The signatory committees and the review committee would basically be the ones to decide if this was what they wanted to have. The bill itself does not preclude any number of other items from being included.

Mr. Foster: How can we justify writing off the deficit in the Western Grain Stabilization Fund if we are simply rolling over the deficit in the tripartite stabilization funds?

Mr. Mazankowski: As I said, we have not made a decision on that. That is still a matter that is being considered as far as the Western Grain Stabilization Act. We are not really sure how we can handle that. There is a deficit there, and it has to be dealt with.

Mr. Foster: I thought I heard you say it would not be rolled over into the GRIP program.

Mr. Mazankowski: No, it is not going to be rolled into the GRIP program. We have made that determination.

Mr. Foster: In paragraph 23.(1)(c), it mentions the support for industrial milk. Is it envisaged that at the end of March 31, 1992, that support would change to a different formula, such as a GRIP program, with producers and provincial governments contributing to the industrial milk support program? What is envisaged there? There seems to be a terminal point.

Mr. Mazankowski: The reason that is in there, I guess, is simply to provide the time to incorporate the necessary regulations. It does not affect the program at all. As a matter of fact, the five-year program is in place until August 1992. In order for the appropriate regulations to be incorporated, it is just to provide that transition.

Mr. Laporte: It is late in the day to get back to the family farm, but because the minister is talking about the program being bankable, this is more of a comment than anything else. One of the concerns people have in

[*Translation*]

Il n'y a pas de formule magique, mais il peut être risqué d'essayer de fixer une période donnée, sous prétexte que cela est vrai dans le cas de l'assurance-récolte. Ceci est vrai pour un type de programme tripartite en termes de soutien de prix ou de revenus. C'est également vrai pour le CSRN. Il est évident que le bien-fondé du CSRN n'est pas en cause. Nous avons trois ou quatre différents types de programmes pour divers genres de produits. Je crois qu'il est préférable de laisser le temps suivre son cours. La décision appartiendra aux signataires mais également aux actuaires qui doivent être consultés sur le sujet.

M. Foster: Dans le cas des porcs, le cycle peut être de quatre ans, mais dans celui des céréales il peut être de 15 ans. Il s'agit d'un article habilitant.

M. Mazankowski: Nous savons que le cycle est plus long que cinq ans.

Le président: Monsieur Paddock, avez-vous une réponse pour M. Foster?

M. Paddock: Bien sûr les intérêts et les frais d'investissements sont compris dans l'index.

J'aimerais également souligner que la loi, fondamentalement, ne précise pas ce qui doit être inclus ou pas. Il appartient alors aux comités signataires et au comité de revue de décider du contenu. La loi en tant que telle ne prescrit pas l'exclusion de tout article.

M. Foster: Comment pouvons-nous justifier la radiation du déficit de la stabilisation du revenu des producteurs de grain de l'Ouest, si nous ne faisons que reporter le déficit dans les fonds de stabilisation tripartites?

M. Mazankowski: Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas encore pris une décision. C'est une question qui est encore à l'étude dans le cadre de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Nous ne savons pas encore quelle sera notre stratégie. Chose certaine, il y a un déficit et il faut s'en occuper.

M. Foster: Je crois vous avoir entendu dire qu'il sera reporté dans le programme du régime universel.

M. Mazankowski: Non, il ne sera pas reporté dans le programme de Régime universel. Nous avons pris cette décision.

M. Foster: Au paragraphe 23.(1)c), il est question de l'appui au lait industriel. Après le 31 mars 1992, envisage-t-on d'adopter une autre ligne de conduite, comme le programme de Revenu universel, et d'obtenir la contribution des producteurs et des gouvernements provinciaux au programme de soutien du lait industriel? Que prévoit-on exactement? Il semble que nous soyons dans une impasse.

M. Mazankowski: Il me semble que ces mesures sont prises afin d'obtenir le temps requis pour incorporer les règlements nécessaires. Le programme demeure intact. De fait le programme de cinq ans est en vigueur jusqu'en août 1992. Il ne s'agit que de dispositions transitoires en attendant l'incorporation des règlements appropriés.

M. Laporte: Même s'il est un peu tard dans la journée, j'aimerais revenir aux fermes familiales. Étant donné que le ministre soutient que le programme est assorti d'un acquis bancaire, mon intervention est avant tout un commentaire.

[*Texte*]

Saskatchewan is that in fact it is not as bankable as they thought it was, because banks are telling them they do not know what is going to happen. If you end up getting a good crop, you may have a bunch of grain in the bin and no money and so on. There is a concern that it is really not a banking program. I wonder if we can have some comments, because this is certainly what is being raised by some people. Do you have some thoughts on that? You say you have been getting feedback. I wonder what your comments on that would be.

Mr. Mazankowski: I can only base my comments on what I have been reading in the press. There have been statements by the Royal Bank and other banks fully endorsing this program, saying it will certainly help in their ability to provide operating capital to producers, which made it difficult before. It is only on that basis that I make this statement, other than the fact that it clearly is there. I do not know of any other program where you have guaranteed minimum revenue on a per acre basis after you subscribe to the program. It is true.

• 1740

We keep going around in circles on this thing. Some say it is not market responsive. It is market responsive inasmuch as a producer is going to be trying to plant the kind of crop that is marketable, that provides him his best level of coverage for the least amount of cost, and that is all based upon the premiums and the historical averages that will develop over a period of time.

There may very well need to be complementary advance payments on a permanent basis to assist this. You know the problem of the existing advance payments that were in place. Again, that distorted the marketplace. As a matter of fact, it is doing it right now. We are getting complaints from the canola crushing plants over the fact that there is not enough seed coming in and they are operating at less than 60% capacity, which is sort of the norm for those plants in the last little while.

All of these things have a corresponding side effect. But to get back to the point that the bankers have been making, let me say this. This is more of a bankable commodity than crop insurance or the Western Grain Stabilization Act.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): I guess tomorrow is the earliest that we will have some opinion on the assignability or seizability or offsettability of NISA account. Or can anyone make a—

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Wilson: Will that be available to the committee?

Mr. Lavoie: Tomorrow. Hopefully tomorrow.

Mr. Wilson: When is the GRIP premium due, and when would interest begin running?

Mr. Lavoie: We said a few minutes ago that it will be November 1, which is the last due date after which interest will start, in general, to be counted. But here we have some variation, however, from one province to another. For example, Alberta will maintain their current practices. They have an agreement with the elevators and so on. They collect the premium from the first sales of the year. We will try to continue this for the time being up to November 1. It is more or less the rules they are under.

[*Traduction*]

En Saskatchewan, les gens se sont rendus compte que l'appui bancaire n'était pas si facile à obtenir qu'ils le croyaient car les banques leurs disent que l'avenir est incertain. Ainsi, si vous obtenez une bonne récolte, vos silos sont pleins, mais vos goussets peuvent être vides. On se demande donc si le programme peut facilement déboucher sur un appui financier. J'aimerais avoir votre avis, car ces inquiétudes sont partagées par plusieurs. Avez-vous quelque chose à dire? Vous dites avoir obtenu du feedback. Quels sont vos commentaires?

M. Mazankowski: Mon opinion est fondée sur ce que je lis dans les journaux. Ainsi la Banque royale et d'autres banques approuvent entièrement ce programme et indique qu'elles pourront ainsi fournir les capitaux nécessaires aux producteurs, ce qui était difficile auparavant. Mon affirmation repose sur ces dires et sur le fait que le programme existe. Je ne connais aucun autre programme qui assure un revenu minimal par acre. C'est vrai.

Nous ne faisons que tourner en rond. Certains prétendent que le programme n'est pas sensible aux besoins du marché. Il le sera dans la mesure où un producteur entreprendra des cultures faiblement négociables, qui lui assurent une couverture pour un coût moindre et qui soient fondées sur des primes et des moyennes historiques qui s'établiront sur une certaine période.

Il est fort probable que des paiements anticipés complémentaires sur une base permanente soient nécessaires à cette fin. Vous connaissez le problème suscité par les programmes d'avance de fonds existants. C'est un autre facteur qui a perturbé le marché. De fait cela se produit encore. Les usines de production de l'huile canola se plaignent du fait qu'elles ne reçoivent pas suffisamment de graines et qu'elles fonctionnent à moins de 60 p. 100 de leur capacité, ce qui semble être le sort de ces usines ces derniers temps.

Tous ces événements comportent des effets secondaires correspondants. Mais pour en revenir à ce que disaient les banquiers, j'aimerais préciser que ce programme représente une meilleure garantie bancaire que l'assurance-récolte ou que la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Je crois que nous ne pourrons pas connaître la capacité de transfert, de saisie ou d'annulation du compte CSRN avant demain. À moins que quelqu'un ne. . .

M. Lavoie: Oui.

M. Wilson: Le comité aura-t-il accès à ces renseignements?

M. Lavoie: Demain. Demain je l'espère.

M. Wilson: Quelle est la date d'échéance de la prime du régime universel et quand les intérêts commencent-ils à courir?

M. Lavoie: Nous avons dit il y a quelques minutes que ce sera le 1er novembre, qui est la dernière date d'échéance avant de commencer, en général, à compter les intérêts. Il y a toutefois quelques différences d'une province à l'autre. Par exemple, l'Alberta maintiendra ses pratiques courantes. La province a des ententes avec les éleveurs ainsi de suite, et elle perçoit les primes à partir des premières ventes de l'année. Nous continuerons de procéder ainsi jusqu'au 1er novembre. C'est plus ou moins la règle adoptée par cette province.

[*Text*]

We have tried to accommodate everybody the first year so as not to distort too much the current rules farmers know exactly because they are used to crop insurance. We do not change the rules for year one.

Mr. Wilson: When is it anticipated that the first payment or any interim payment under GRIP would be made? Is it at the turn of the year?

Mr. Mazankowski: That has not been decided yet. I think all of these things are somewhat up in the air as we try to integrate the third line of defence into the GRIP program. We have not made that decision. That is really what we are addressing right now.

We are going to be meeting with the farm leaders tomorrow. As I indicated earlier, we have some recommendations and options that have been advanced by the third line committee that we set up. It is multifaceted. It is perhaps a little more comprehensive than the original and traditional kind of ad hoc program, but we think it is appropriate now to tailor these kinds of initiatives into the long-term program that we think is very important to get on the road.

Mr. Wilson: The reason I am asking is that some have expressed some concern about being able to pony up the premium ahead of a possible payment out date. I guess, just it reading into your remarks, Mr. Minister, that may well be one of the many things that would be the subject of the discussion to which you refer.

Mr. Mazankowski: It is clearly one of the options. We obviously want to get as many people into the program as we possibly can, and we are going to try to make it as easy as we possibly can, particularly in this first year.

Now that we have the legislation launched and it is out there and the premiums are pretty well established across the country, we are getting a better feel from the producers as to the acceptability of the program and some of the difficulties that are coming forth. Mr. Porter quoted from a letter about a difficulty that a producer in his part of the country had. These are the kinds of things we will be looking at.

• 1745

When you look at the cost vis-à-vis the coverage that is being provided, it is not a bad deal. When you consider that for the coverage the producer is paying a third and the two levels of government are paying two-thirds, there are few insurance policies that give you that kind of coverage for that kind of price.

Mr. Stephens: Mr. Chairman, the initial analysis that has been distributed over the past year was based on a 30% pay-out in the fall, a 30% pay-out in the spring, and the final pay-out following the close of the marketing year. That is a fairly arbitrary factor. For example, if you saw in the fall that there was still a very substantial spread between the market price and the support price and your yields had not offset that spread significantly, there is no reason why you could not have a 40% or 50% pay-out in the fall.

[*Translation*]

Nous avons tenté de plaire à tous et à chacun la première année afin de ne pas trop bouleverser les règles courantes que les fermiers ont bien assimilé dans le contexte de l'assurance-récolte. Nous ne changeons donc pas les règles pour la première année.

M. Wilson: Quand prévoit-on d'effectuer le premier paiement ou tout paiement provisoire en vertu du régime universel? Est-ce à la fin de l'année?

M. Mazankowski: La date n'a pas encore été arrêtée. Il n'y a encore rien de définitif au moment où nous tentons d'intégrer le troisième front de défense dans le programme de revenu universel. Nous n'avons pas encore pris cette décision. C'est ce que nous tentons de faire en ce moment.

Nous devons rencontrer les dirigeant du secteur agricole demain. Nous avons certaines recommandations et options proposées par le comité du troisième front que nous avons mis sur pied. Il est peut-être un peu plus exhaustif que le programme spécial initial de type conventionnel, mais nous croyons qu'il est temps d'adapter ces initiatives au programme à long terme qu'il est important, selon nous, de mettre en marche.

M. Wilson: Je pose cette question parce que certains se demandent s'il sera possible de payer les primes avant la date d'échéance prévue. Je crois, si j'interprète correctement vos commentaires, monsieur le ministre, que ce sera un des nombreux points à débattre lors de la discussion à laquelle vous faites allusion.

M. Mazankowski: C'est de toute évidence une des options. Il est évident que nous souhaitons faire adhérer autant de gens que possible au programme et que nous allons tout mettre en oeuvre pour leur faciliter la vie, surtout la première année.

Maintenant que la loi est publiée et que les primes sont bien établies au pays, nous étudions la réaction des producteurs quant à l'acceptabilité du programme et aux difficultés qui surgissent. M. Porter soulève un problème signalé par un de ses commettant. C'est ce genre de choses qu'il faut étudier.

Lorsque l'on compare le coût à la couverture obtenue, on voit que c'est une bonne affaire. Si l'on considère que le producteur paie un tiers et les deux autres paliers du gouvernement les deux tiers, on se rend compte que peu de polices d'assurance offrent une telle couverture pour ce genre de prix.

M. Stephens: Monsieur le président, l'analyse initiale effectuée pour l'année dernière repose sur un versement de 30 p. 100 à l'automne, un versement de 30 p. 100 au printemps et un versement de 40 p. 100 à la fin de l'année commerciale. Il s'agit d'un facteur relativement arbitraire. Par exemple, si un agriculteur observe un écart très important entre le prix du marché et le prix de soutien et que son revenu ne compense pas cet écart, il n'y a aucune raison pour laquelle il ne pourrait pas toucher un versement de 40 ou 50 p. 100 à l'automne.

[*Texte*]

If you look at interest being charged effective November 1 and you are looking at a pay-out before the end of December in terms of the first interim payment—whether or not it is netted out, it certainly would not be the length of time Mr. Porter indicated—vis-à-vis the letter, a farmer would have to finance those premiums. I wanted to mention that because I think there are still some misconceptions within the rural areas, and will continue to be until the actual forms are in place and the sales people are across the desk filling them out.

In the third line of defence process we had extensive discussions about the desirability of one of the options, of having the government pay a percentage of those premiums to allow more cash to stay within the farmer. When the farmers around the table had a better understanding of the cashflow impact of the premiums they became quite resistant to the idea of an increasing percentage. They felt the money could be delivered in a more effective manner than through an increased subsidy of the premium.

Mr. Wilson: I have one final question. I am almost afraid to ask, but would it be possible for the producer to defer the payments under GRIP for tax purposes?

Mr. Mazankowski: I suppose that means we would have to make an exception for the Swift Current area.

Mr. Wilson: No, for the Arizona area.

The Chairman: Are you serious, Mr. Wilson?

Mr. Wilson: Yes. If indeed the proposal is to pay before year's end then it will be a question the producers will ask. I was curious as to whether there is a response.

Mr. Lavoie: The normal rule is no.

Mr. Wilson: Okay, thank you.

The Chairman: That question really stumped everybody. Mr. Wilson, I compliment you.

It has been two hours and fifteen minutes since we began. Mr. Minister, you have been congenial and friendly and you leave with more friends than you had when you came, if that is possible. We thank you for your appearance here today.

Mr. Mazankowski: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Committee members, we will reconvene at 7.30 p.m. The meeting will be to understand the act and go through it clause by clause to understand what each clause is going to do. We have that in our briefing books, but we have never done it with the officials here. Mr. Cardiff, who was supposed to be here, cannot attend, so I imagine it will be Mr. Lavoie and Mr. Stephens.

We will see you at 7.30 p.m. This meeting is adjourned.

EVENING SITTING

• 1942

The Chairman: Colleagues, I would like to call this meeting to order. We are continuing our consideration of Bill C-98 and clause 2 thereof. I want this evening to be dedicated simply to becoming aware of each part of the bill, starting

[*Traduction*]

Si l'on considère qu'on calcule l'intérêt à compter du 1er novembre et qu'il y a un versement avant la fin décembre en termes de paiement provisoire—que ce soit calculé sur une base nette ou non—il ne s'agit certainement pas de la période, aux dires de M. Porter en vertu de la lettre, que le fermier aurait pour financer ces primes. Je voulais mentionner ce fait car je crois qu'il existe certains malentendus dans le régions rurales qui persisteront tant que les formulaires actuels seront utilisés et que les vendeurs continueront à les remplir.

Dans le procédé du troisième front de défense, nous avons eu des discussions animées sur la convenance d'une des options, soit de permettre au gouvernement de payer un pourcentage des primes afin de permettre au fermier d'avoir plus de fonds autogénérés. Lorsque les fermiers siégeant autour de la table ont mieux compris l'incidence de cette mesure sur les primes, ils sont devenus plus réticents à l'idée d'un pourcentage accru. Ils croient que les fonds pourraient être mieux répartis que par l'augmentation de la subvention aux primes.

M. Wilson: J'ai une dernière question. J'ai presque peur de la poser. Un producteur pourrait-il différer les paiements au titre du revenu universel à des fins d'impôt?

M. Mazankowski: Je suppose que cela signifie qu'il faut faire une exception pour la région de Swift Current.

M. Wilson: Non, pour la région de l'Arizona.

Le président: Êtes-vous sérieux, monsieur Wilson?

M. Wilson: Oui. Si la proposition consiste à payer avant la fin de l'année, c'est une question que les producteurs poseront. Je suis curieux de connaître la réponse.

M. Lavoie: La réponse est non.

M. Wilson: D'accord, merci.

Le président: La question a vraiment pris tout le monde par surprise. Monsieur Wilson, je vous fais tous mes compliments.

La réunion a débuté il y a deux heures et quinze minutes déjà. Compte tenu de votre attitude amicale et très sympathique, monsieur le ministre, il se peut que vous partiez avec plus d'amis que vous en aviez quand vous êtes arrivé, si cela est possible. Nous vous remercions de votre présence aujourd'hui.

M. Mazankowski: Merci, monsieur le président.

Le président: Les membres du comité se réuniront à 19h30. Le but de la réunion consiste à étudier la loi article par article afin de comprendre ce que chacun signifie. Nous n'avons jamais eu la chance de procéder à cette opération en présence de hauts fonctionnaires. Monsieur Cardiff, qui devait être ici, ne pourra pas se joindre à nous, je suppose donc que ce sera M. Lavoie et M. Stephens.

Je vous donne donc rendez-vous à 19h30. La séance est levée.

SÉANCE DU SOIR

Le président: La séance est ouverte. Nous poursuivons l'étude du projet de loi C-98, en commençant par l'article 2. Je voudrais que ce soir nous nous familiarisions seulement avec chacune des parties du projet de loi, de l'article 2

[*Text*]

with clause 2 and proceeding through it. I do not care how detailed the discussion gets, but we are not going to make any amendments. It will be informative to us. It is something that normally would happen early in the life of consideration of a bill, but because of our process to get witnesses in here, we did not have that alternative.

We have with us tonight Gilles Lavoie and Dennis Stephens. I suggest we start right on clause 2. We will simply read it, and as we get a question we will ask it. I will not have any structure in the debate. If anybody at the table wants to speak on a particular aspect of the part we are considering, do it and then we will move ahead to the next part.

Mr. Laporte: There was a list of proposed amendments by the various groups that were here before us, and there are some proposed amendments today by the minister. When will we see a list of those?

The Chairman: Those from the minister have not been formulated yet and are not available tonight. Your party, I assume, has put in some motions. Certainly the Liberal Party has, so I think tomorrow morning will be the first time we will see those.

Mr. Laporte: Just another point of information on this. Are these amendments to be discussed by the committee as possible amendments, or do they have to be submitted by someone? What is the procedure?

The Chairman: We would like your party, or anybody, to draft an amendment. We have a lawyer here to help if you need that help. We would like to have it soon enough to get it translated, then the clerk will organize it.

Mr. Foster: The minister mentioned today that he would assure us that the relevant sections of ASA and crop insurance would be fully operative and functional under this legislation. I wonder if the officials could provide us with a schedule showing the sections of ASA in this bill, what the relevant portions are of the existing ASA legislation, and how it compares, and what has been deleted and is assumed by the department not to be necessary. The same way with crop insurance. Because unless you actually see that side by side, as the research people did with CFA, it is really hard to understand.

• 1945

I am sure that Gilles Lavoie and some of his assistants can crack that out in a few moments, because they are very familiar with it. Or they can just pass it on to Sonya and Len.

The Chairman: I am not sure I understand totally, but maybe Mr. Lavoie does.

Mr. Foster: Do they have that document available or that juxtaposition, or can it be provided?

[*Translation*]

jusqu'à la fin. La discussion peut porter sur toutes sortes de détails, mais nous ne proposons pas d'amendements. Nous allons simplement nous renseigner. Cette étape a normalement lieu au début de l'étude d'un projet de loi, mais à cause de tous les témoins que nous avons convoqués, nous n'en avons pas eu le temps.

Nous avons ce soir comme témoins Gille Lavoie et Dennis Stephens. Je propose que nous commencions tout de suite à l'article 2. Nous allons simplement le lire et nous poserons les questions qui nous viendront à l'esprit. Le débat n'aura pas à être structuré. Si quelqu'un veut parler d'un aspect particulier de la partie que nous étudions, il n'a qu'à le faire et nous passerons ensuite à la partie suivante.

M. Laporte: Les divers groupes qui ont comparu devant nous ont proposé toute une liste d'amendements et le ministre en a également proposés aujourd'hui. Quand verrons-nous une liste de tous ces amendements?

Le président: Les amendements du ministre n'ont pas encore été rédigés et ne sont donc pas disponibles ce soir. Je suppose que votre parti a proposé des motions. Le Parti libéral l'a certainement fait et je pense que nous verrons ces amendements pour la première fois demain matin.

M. Laporte: J'aimerais savoir une chose. Le comité discutera-t-il de ces propositions comme des amendements possibles, ou quelqu'un doit-il les proposer officiellement? Comment procéderons-nous?

Le président: Nous aimerions que votre parti, ou un autre, rédige des amendements. Nous avons un avocat ici qui peut vous aider au besoin. Nous aimerions avoir ces amendements assez tôt pour pouvoir les faire traduire et ensuite la greffière préparera une liste.

M. Foster: Le ministre a mentionné aujourd'hui qu'il nous confirmerait que les articles pertinents de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et de celle de l'assurance-récolte seraient pleinement fonctionnels en vertu de la présente mesure. Je me demande si les fonctionnaires du ministère pourraient nous donner un document indiquant les articles de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles qui sont reproduits dans ce projet de loi, ainsi que les parties pertinentes de la Loi actuelle sur la stabilisation des prix agricoles, et où l'on verrait une comparaison entre les deux, ainsi qu'une indication sur les parties supprimées et jugées inutiles par le ministère. J'aimerais avoir les mêmes renseignements au sujet des dispositions d'assurance-récolte. En effet, à moins de voir les dispositions énumérées côte à côte, comme dans le document préparé par la Fédération canadienne de l'agriculture, c'est vraiment difficile de comprendre.

Je suis persuadé que Gilles Lavoie et certains de ses assistants peuvent préparer un tel document en quelques minutes, étant donné qu'ils connaissent très bien la question. Ou encore ils peuvent transmettre la question à Sonya et à Len.

Le président: Je ne suis pas certain de tout comprendre, mais M. Lavoie comprend peut-être.

M. Foster: Existe-t-il déjà un document semblable, c'est-à-dire tous ces renseignements en juxtaposition, ou peut-on le préparer?

[*Texte*]

Mr. Lavoie: I do not have it in the form of a document. However, when we go through the bill I may mention, if it could be of any assistance, where this special section is coming from—that it is something that we have borrowed from ASA or borrowed from crop insurance, this type of evidence. I do not have a recent document to answer your question tonight. We may prepare one, however, but I do not have one in hand at the moment. But I believe there has been some clause-by-clause explanation that was circulated, was it not?

The Chairman: In the briefing book you will find that it says this is from the act. If you look through your briefing book you will see some of the answers you are seeking, but you are asking for more than that.

Mr. Foster: What I want to know is—

The Chairman: He is asking for a broader thing, the stuff that is not in there, that is in the agreements, I suppose.

Mr. Foster: The references to ASA and crop insurance are very small in here compared with the crop insurance legislation that I recall passing just a year ago, which was going to stand for 10 years or so. It might be useful to have the two juxtapositions. I am sure Mr. Lavoie will have no problem providing that.

The Chairman: I might have trouble saying whether we have it or not. Do you believe you understand what is wanted here?

Mr. Lavoie: If it is possible, Mr. Chairman, after we are done, if there are any other points of clarification in terms of existing current legislation, we would be pleased to try to provide you with any additional information on that.

The Chairman: Committee, I have the name of the fourth person at the table, Mr. Garth Gorsky, Assistant Director, Special Assistant Programs. Welcome, Mr. Gorsky. Everybody else is familiar to us.

I suggest we go down this, starting at clause 2 under "Interpretation", and simply go point by point as far as we can go through this bill. In the briefing books you will find they are organized in this fashion as well.

Mr. Foster: Mr. Chairman, it says "processed product". Does this bill cover canned goods, stuff at the grocery-shelf level, or are we dealing with products that are produced on the farm that have not been processed to the grocery-shelf level?

Mr. Lavoie: Mr. Chairman, as is currently the case under ASA, for example, in the case of hogs or cattle, the super price is defined in relation to the graded carcass. Say hogs, for example, index 100 or so. At the time we take the

[*Traduction*]

M. Lavoie: Je n'ai pas de document qui contienne tous ces renseignements. Cependant, au fur et à mesure que nous allons parcourir le projet de loi, si cela peut vous aider, je pourrais mentionner d'où vient un article donné—je pourrais dire par exemple que nous l'avons emprunté à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles ou encore au régime d'assurance-récolte. Je n'ai pas de document récent que je pourrais vous donner ce soir en réponse à votre question. Nous pouvons en préparer un, cependant, mais je n'ai pas un tel document en main pour l'instant. Je crois toutefois qu'on vous a distribué un document où chaque article était expliqué, n'est-ce pas?

Le président: Dans le cahier d'information, vous trouverez la réponse à certaines de vos questions, car on indique que telle ou telle disposition vient de la loi, mais vous demandez davantage.

M. Foster: Je voudrais savoir si. . .

Le président: Il demande plus de renseignements encore, des informations qui ne figurent pas dans le projet de loi, mais qui se trouvent plutôt dans les accords, je suppose.

M. Foster: On ne mentionne pas souvent qu'une disposition vient de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles ou de la Loi sur l'assurance-récolte comparativement à ce qu'on a pu voir dans la mesure législative sur l'assurance-récolte que nous avons adoptée il y a tout juste un an et qui doit rester en vigueur pendant une dizaine d'années. Il pourrait être utile d'avoir deux listes juxtaposées des diverses dispositions. Je suis persuadé que M. Lavoie n'aura pas de difficulté à nous fournir un tel document.

Le président: J'aurais de la difficulté à dire si nous avons un tel document ou non. Croyez-vous comprendre ce que le député veut?

M. Lavoie: Si c'est possible, monsieur le président, quand nous aurons terminé, nous nous ferons un plaisir d'essayer de vous fournir tout renseignement supplémentaire à ce sujet, si vous avez besoin d'autres explications en ce qui concerne les lois actuelles.

Le président: J'ai le nom du quatrième témoin, M. Garth Gorsky, directeur adjoint, programmes d'aide spéciale. Bienvenue, monsieur Gorsky. Nous connaissons tous les autres témoins.

Je propose que nous commencions à l'article 2, sous la rubrique «Définition», et que nous progressions simplement aussi loin que possible dans notre étude détaillée du projet de loi. Dans le cahier d'information, vous verrez que les explications sont données dans le même ordre.

M. Foster: Monsieur le président, on parle de «produits transformés». Cela comprend-il les aliments en conserves, ceux qui sont en vente dans les épiceries, ou s'agit-il de produits provenant directement de la ferme et qui n'ont pas été transformés pour être vendus dans les épiceries?

M. Lavoie: Monsieur le président, comme en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, par exemple, pour le porc ou le bétail, le prix est défini par rapport à la carcasse classée. Dans le cas du porc, par exemple, l'indice peut être

[*Text*]

market price, it is not the market price for hogs as such, it is for pork, a carcass of a product. It is no longer a live animal at the time we calculate this pork, and the payment is based on the weight of such a carcass. This is also true for cattle in general.

• 1950

As a main commodity, cattle was supported for grades A, B and C, and therefore it is no longer a live animal either. That is why you have animal and animal product.

It may also happen particularly from some tree foods. Cherries may be one of those. While the shelf life is very short, at the time you support them they are already frozen or they have already gone through not necessarily a big process but at least preservation. In making the definition broad enough, we can then cover the product in any form needed for the marketplace.

As I mentioned previously, this definition is in fact the same definition that exists under the Canada Agricultural Products Standards Act. It is to make it consistent with the two legislations.

Mr. Althouse (Mackenzie): In the definition of Gross Revenue Insurance Plan, why was the price part of the program described separately from crop insurance? Why do the two have to be so tightly tied together? Could it not have been worded in such a way that crop insurance could be used as the base for the program and a revenue or price program could be added on top of that? This leaves no choice for the provinces or participating parties at all down the road, other than to reject the price insurance aspect of the program.

Mr. Lavoie: I believe the price insurance aspect is covered by the definition of the revenue insurance program. The revenue insurance program on page 2 covered all current tripartite stabilization schemes or any other subscheme that we may wish to enter into in the future. This allows Parliament to maintain in operation four types of programs as described under clause 4.

It could be crop insurance, as is. It could be a revenue insurance program, meaning not only the price or yield or this type of thing, but also strictly a price, if you so wish.

This distinction is there. The way it was done might not have been crystal clear, but it was obviously the intent. That is why, further down the road in clause 15, we say that a tripartite program is deemed to be a revenue insurance account for this purpose.

Mr. Althouse: This means that people who are now under ASA. . .perhaps some of their grain crops or horticultural crops will not be technically under GRIP.

[*Translation*]

fixé à 100. Quand nous utilisons le prix du marché, ce n'est pas le prix du marché pour le porc vivant, c'est le prix de la viande de porc, c'est-à-dire de la carcasse d'un produit. Il n'est plus question d'un animal vivant, lorsque nous calculons le prix du porc, et le paiement est fondé sur le poids de la carcasse. C'est également vrai pour le bétail en général.

Le bétail est considéré comme un produit principal et son prix est soutenu pour les catégories A, B et C, et il ne s'agit pas là non plus d'un animal vivant. C'est pourquoi on parle d'animaux et de produits d'origine animale.

C'est aussi parfois le cas en particulier de certains fruits de vergers. Les cerises en sont un exemple. Leur durée de conservation avant la vente est très courte et, au moment où le programme de soutien des prix s'applique, elles ont déjà été congelées ou on leur a au moins fait subir un certain traitement pour assurer leur conservation. En élargissant suffisamment la portée de la définition, nous pouvons alors inclure les produits sous toutes les formes nécessaires pour leur mise en marché.

Comme je l'ai déjà dit, cette définition est en réalité la même qu'on retrouve dans la Loi sur les normes des produits agricoles canadiens. On voulait donc rendre la définition conforme à celle des deux autres lois.

M. Althouse (Mackenzie): Dans la définition du régime universel, en ce qui concerne l'élément prix du programme, pourquoi en parle-t-on séparément de celui du régime d'assurance-récolte? Pourquoi les deux doivent-ils être si étroitement liés? N'aurait-on pas pu rédiger la mesure de manière à utiliser comme base du programme l'assurance-récolte et à y superposer un programme de stabilisation du revenu ou des prix? En procédant ainsi on ne laissera aucun choix aux provinces ou aux intéressés, qui devront rejeter la partie du programme qui concerne la stabilisation des prix.

M. Lavoie: Je crois qu'on trouve dans la définition du programme d'assurance-revenu l'élément assurance des prix. Le Programme d'assurance-revenu décrit à la page deux inclut tous les régimes de stabilisation tripartites actuellement en vigueur ou tout autre régime parallèle que nous voudrons instituer plus tard. Cela permet au Parlement de maintenir en vigueur quatre types de programmes décrits à l'article 4 du projet de loi.

On pourrait choisir le programme d'assurance-récolte tel qu'il existe, ou encore un programme d'assurance-revenu, c'est-à-dire qu'on ne tiendrait pas seulement compte des prix ou du rendement, mais il serait également possible d'avoir un régime portant uniquement sur les prix.

On a fait cette distinction. On ne l'a peut-être pas fait dans un language assez clair, mais c'était de toute évidence le but recherché. C'est pourquoi on dit à l'article 15 qu'un programme tripartite sera considéré à cette fin comme un compte ou une caisse d'assurance-revenu.

M. Althouse: Cela signifie que les gens qui sont actuellement assujettis à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. . . peut-être que certaines céréales ou certaines cultures horticoles ne seront pas en principe admissibles au régime universel.

[*Texte*]

Mr. Lavoie: We could be under GRIP. Any agricultural product by the definition you have there may be offered any one of the four. It is possible for the agricultural crops to be covered either by crop insurance, as it is the case for most of them at the moment, or by a revenue insurance program, or by the combination, a GRIP.

Mr. Althouse: With this definition is it possible—I do not think it is, but I will ask you to explain why it might be—for a grains and oilseed producer in western Canada to take the revenue guarantees, based on crop insurance, without actually having crop insurance? I know at least some of the published material separates the two premiums.

Mr. Lavoie: Yes, it is possible to enrol under the revenue insurance program component without having to buy crop insurance.

Mr. Althouse: Does this definition not require the two to be together?

• 1955

Mr. Lavoie: Yes, but with GRIP they will purchase the revenue insurance program. They will be in the revenue insurance program. They will not be in GRIP per se. In our day-to-day language everybody refers to GRIP, even if they mean the revenue insurance program component. It has been a fashionable word.

Mr. Althouse: What is the policy? The tripartite system has been 33:33:33 in terms of federal, provincial and producer payments. Is that subject to renegotiation in these other arrangements or would that still be the—

Mr. Lavoie: No, all agreements that have been entered into up to today will be respected as is.

Mr. Althouse: So a new federal-Saskatchewan agreement that might use the old ASA formula would require that province to pay more. They would have to take 33% instead of the 25% they are paying now.

Mr. Lavoie: Under the tripartite agreement the provinces are paying 33% of the money.

Mr. Althouse: Right, so the deal being offered to them now under GRIP allows them to get off cheaper.

Mr. Lavoie: Under GRIP the cost sharing is in two components. The crop insurance component, which remains as adopted by Parliament last year, and the revenue insurance program component, which is a maximum of one third by producers with the remaining portion being cost-shared by the two levels of governments. The provinces pay 25% and the federal government picks up the difference, which is 41.66%, for the revenue protection component.

[*Traduction*]

M. Lavoie: Elle pourrait y être admissible. Tout produit agricole répondant à la définition donnée ici peut être admissible à l'un ou l'autre des quatre programmes. Certains produits agricoles peuvent être admissibles à l'assurance-récolte, comme c'est le cas pour la plupart d'entre eux actuellement, ou à un programme d'assurance-revenu, ou encore à une combinaison des deux, c'est-à-dire au régime universel.

M. Althouse: Avec cette définition, est-il possible... Je ne le pense pas, mais je vais vous demander de m'expliquer pourquoi ce serait possible... un producteur de céréales et d'oléagineux de l'Ouest pourrait-il obtenir une assurance-revenu fondée sur l'assurance-récolte, sans vraiment souscrire à l'assurance-récolte? Je sais que certains des documents déjà publiés font une distinction entre les deux primes.

M. Lavoie: Oui, il est possible de souscrire au programme d'assurance-revenu sans avoir à souscrire à l'assurance-récolte.

M. Althouse: Cette définition ne lie-t-elle pas nécessairement les deux ensemble?

M. Lavoie: Oui, mais dans le cadre du Régime universel, les agriculteurs vont acheter le programme d'assurance-revenu. Ils vont s'inscrire au programme d'assurance-revenu. Il ne s'agira donc pas du Régime universel comme tel. Dans le langage courant, tout le monde parle du Régime universel, même quand on veut dire seulement le volet de l'assurance-revenu. C'est un mot à la mode.

M. Althouse: Quelle est la politique? Le système tripartite est partagé en trois parts égales, c'est-à-dire les paiements versés par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les producteurs. Est-ce sujet à renégociation dans le cadre des nouveaux arrangements ou bien est-ce que cela continuera...

M. Lavoie: Non, toutes les ententes qui ont été conclues à ce jour seront respectées telles quelles.

M. Althouse: Donc, la Saskatchewan devrait payer davantage advenant une nouvelle entente entre le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan qui serait conforme à l'ancienne formule de la Loi sur la stabilisation des produits agricoles. La Saskatchewan devrait payer 33 p. 100 au lieu des 25 p. 100 qu'elle paie actuellement.

M. Lavoie: Au terme de l'entente tripartite, les provinces payent 33 p. 100.

M. Althouse: Dans ce cas, l'entente qu'on offre actuellement dans le cadre du régime universel permettrait aux provinces de s'en tirer à meilleur compte.

M. Lavoie: En vertu du régime universel, le partage des coûts est en deux volets. Il y a l'assurance récolte, qui demeure inchangée par rapport à ce que le Parlement a adopté l'année dernière, et d'autre part le volet du Programme d'assurance-revenu, dans le cadre duquel les producteurs paient au maximum le tiers, le reste étant partagé à parts égales par les deux paliers de gouvernement. Les provinces paient 25 p. 100 et le gouvernement fédéral assume la différence, c'est-à-dire 41,66 p. 100, pour le volet de la protection du revenu.

[*Text*]

Mr. Althouse: That pretty well guarantees that the producer will not have an option of buying just the revenue insurance in the deals being negotiated at the moment, because the provinces get a better deal by doing the GRIP rather than the revenue insurance arrangement.

Mr. Lavoie: No, the cost-sharing formulas are kept separate. The current crop insurance cost-sharing formula remains as is—25:25:50. It is only the revenue insurance protection component which goes 25.33% and 41.66%. There is no cost-sharing formula agreed on at the moment for a fully integrated GRIP. It is the two components in terms of cost-sharing that have been agreed on.

Mr. Althouse: So as expert witnesses you can assure me that the definition in section 2 described under the Gross Revenue Insurance Program means the producer can still buy the revenue portion of the insurance without the crop insurance portion, despite what it says at the moment?

Mr. Lavoie: Yes, because when he does, he buys a revenue protection component. This was decided last November at the federal-provincial all-ministers meeting. They agreed to go initially with two components instead of a fully integrated GRIP.

The Chairman: Mr. Althouse, I wonder if you might want to look further down. There is a definition for a Revenue Insurance Program.

Mr. Althouse: Yes, I see that but they are signing GRIP agreements and I want to know. . .I think I have assurances—I hope they played out in the courts—that you an buy price insurance or revenue insurance separate from crop insurance.

Mr. Vanclief: Currently you get the total cost of the fully integrated GRIP by buying the two programs together. Is it the intention down the road to have one premium for the full integrated GRIP?

Mr. Lavoie: Yes, it is possible, but at the moment there is no agreement about what will then be the cost sharing of how such a premium will be calculated. The actuary has already indicated some ways it could be done, but at the moment the agreement is for sharing the crop insurance and sharing the other one. There are two components.

Mr. Vanclief: The only way to get that now is to buy the two separately and put them together.

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Althouse: The question of the actuary came up—what assumptions are they using to arrive at actuarial soundness? Is it presumed to balance at 5 years, 10 years, 30 years? Does each part of the program have its premium set on the same actuarially sound basis, rather than a combining of crop insurance and price insurance? Are the premiums we have been presented with based on the same assumptions in terms of zero cost over so many years? How long are those

[*Translation*]

M. Althouse: C'est une assez bonne garantie que le producteur n'aura pas la possibilité de souscrire seulement l'assurance-revenu dans le cadre des ententes que l'on négocie en ce moment, car les provinces font une meilleure affaire en adoptant le régime universel au lieu de l'assurance-revenu.

M. Lavoie: Non, les formules de partage des coûts sont distinctes. La formule actuelle de partage des coûts de l'assurance récolte est de 25-25-50. C'est seulement le volet assurance-revenu qui passe à 25,33-41,66. Pour le moment, on ne s'est pas entendu sur une formule de partage des coûts dans le cadre de régime universel pleinement intégré. On s'est seulement entendu sur le partage des coûts de chacun des deux volets.

M. Althouse: Donc, en tant qu'expert, vous pouvez me donner l'assurance que la définition qui figure à l'article 2 sous la rubrique régime universel signifie que le producteur peut encore contracter l'assurance-revenu et laisser tomber l'assurance récolte, malgré ce qu'on en dit à l'heure actuelle?

M. Lavoie: Oui, car en faisant cela, il contracte une police d'assurance-revenu. Cette décision a été prise en novembre dernier au cours de la réunion ministérielle fédérale provinciale. Les ministre se sont entendus pour mettre sur pied deux volets distincts au départ, au lieu de régime universel pleinement intégré.

Le président: Monsieur Althouse, je vous invite à lire un peu plus loin. On donne la définition du Programme d'assurance-revenu.

M. Althouse: Oui, je vois, mais les producteurs signent des ententes dans le cadre du régime universel et je veux savoir. . . je pense que l'on m'a donné des assurances et j'espère que cela a été confirmé par les tribunaux, à savoir que l'on peut encore contracter l'assurance-prix, ou plutôt l'assurance-revenu, séparément de l'assurance-récolte.

M. Vanclief: Actuellement, on obtient le coût total du régime universel pleinement intégré en prenant les deux programmes ensembles. A-t-on l'intention, à l'avenir, d'exiger une seule prime pour le régime universel intégré?

M. Lavoie: Oui, c'est possible, mais pour le moment, on ne s'est pas entendu sur la formule de partage des coûts et sur le calcul du montant d'une telle prime. L'actuaire a déjà fait des calculs préliminaires, mais pour le moment, l'entente vise seulement le partage de l'assurance récolte et de l'autre régime d'assurance séparément. Ce sont deux volets distincts.

M. Vanclief: Le seule moyen de connaître le montant de cette prime actuellement, c'est d'acheter les deux séparément et d'additionner le montant des deux primes.

M. Lavoie: Oui.

M. Althouse: On vient de mentionner l'actuaire. Quelles sont les hypothèses actuarielles retenues pour établir l'équilibre du programme? Doit-il être équilibré tous les cinq ans, tous les 10 ans, ou tous les 30 ans? Pour chaque partie du programme, y a-t-il une prime établie sur la même base mathématiquement solide, et non sur une combinaison de l'assurance-récolte et de l'assurance-prix? Les primes qui nous ont été réclamées, sont-elles basées sur les mêmes

[*Texte*]

years? And what is the expectation of forward pricing or future pricing that has led to these assumptions?

• 2000

Mr. Lavoie: The crop insurance premium calculations have not been modified. Each province continues to calculate its premiums in accordance with the approved methodology based on the regulations and agreements. With respect to the revenue insurance protection component, and arriving at the full GRIP, the methodology used is to calculate a full GRIP equivalent and then deduct the crop insurance component.

In terms of assumption, the actuary has divided the period into a long term and a short term. The long-term rate is somewhere between 20 and 25 years, depending on the availability of data. The reason for such a long period—and this is also true for crop insurance; normally we use 25 years—is to try to capture as many events as possible in terms of cycles, be they weather conditions or market conditions, to better reflect what you can expect in the longer term. The other portion deals with the short-term premium rate, i.e., what you can expect in the coming year. At the moment the agreed-upon formula is 75% weighted in favour of long term and 25% short term. These rates are calculated initially without any loan for unknown special benefits and this type of thing. When you have your weighted rate, then you have the proper loans for any specific benefits you have, such as quality losses protection, provisions for moral hazard, provisions for any special features you may have—discount, for example.

There is of course a cost of providing a discount to a segment of your population. This has to be taken into account. But there has been no assumption to say when the account has to be at zero or in surplus or below zero. What has been used under the agreement is premium adjustment. We say, when we start in 1991, based on what the actuary has recommended, that all you do is adjust down the road. When you calculate, and this may be where the five years is coming from, if you do not anticipate on a five-year rolling average any significant surplus or deficit; you keep the premium as it is. If you anticipate a surplus that represents, say, more than half a year of premiums, you may then reduce your premium by a percentage point. If you anticipate a deficit at that time, you increase the premium by a percentage point. As strongly recommended by the committee, over a five-year period, for the initial period from now until 1996, the premium to be paid by farmers will not be increased by more than two percentage points.

Mr. Althouse: I think what you have told me is that actuaries are probably not looking at any future change in world price trends other than what we have seen in the past 25 or 30 years. There has been no account taken for the massive intervention by world governments to keep the price down.

[*Traduction*]

hypothèses de coûts nuls sur tant d'années? Quelle est la longueur de cette période? Et quelles sont les prévisions concernant les prix à terme ou les prix futurs, qui nous ont permis de formuler ces hypothèses?

M. Lavoie: Les calculs de la prime d'assurance-récolte n'ont pas été modifiés. Chaque province continue à calculer ses primes en conformité avec les méthodes approuvées basées sur les règlements et ententes. Du point de vue du volet assurance-revenu, et avec le régime universel intégré, la méthode employée consiste à calculer un équivalent du régime universel intégral, puis à déduire la composante assurance-récolte.

De façon hypothétique, l'actuaire a subdivisé la période en deux: le long et le court terme. Le long terme se situe entre 20 et 25 ans, selon la disponibilité des données. La raison pour laquelle on choisit une période aussi longue—et ceci est aussi vrai pour l'assurance-récolte; normalement, nous utilisons 25 ans—est que nous essayons de capturer autant d'événements que possible en termes de cycles, qu'il s'agisse des conditions météorologiques ou des conditions du marché, pour mieux refléter ce à quoi on peut s'attendre à long terme. L'autre portion traite du taux de primes à court terme, c'est-à-dire ce à quoi on peut s'attendre au cours de l'année à venir. Pour l'instant, la formule convenue est pondérée à 75 p.100 pour le long terme et à 25 p.100 pour le court terme. Ces taux ne tiennent pas compte, au départ, d'avantages spéciaux inconnus, et autres choses de ce genre. Lorsque vous disposez de votre taux pondéré, vous devez alors tenir compte de tout avantage précis dont vous disposez, tel que la protection contre les pertes de qualité, contre les risques d'abus, et tout autre élément spécial—des ristournes, par exemple.

Naturellement, si vous offrez une ristourne à un segment de votre population, vous encourez des coûts. Il faut en tenir compte. Mais on n'a pas précisé si le compte doit se trouver à zéro, ou excédentaire ou déficitaire. Ce que l'on a employé aux termes de l'entente, est l'ajustement des primes. Nous disons, lorsque nous commençons en 1991, en fonction de ce qu'a recommandé l'actuaire, que vous devez tout simplement vous adapter aux circonstances. Lorsque vous faites des calculs, et c'est là que les cinq années entrent en jeu, si vous ne prévoyez pas en fonction d'une moyenne de roulement de cinq ans, tout surplus ou déficit significatif, vous gardez la prime telle qu'elle est. Si vous prévoyez un surplus qui représente, disons, plus de six mois de primes, vous pouvez alors réduire votre prime d'un point de pourcentage. Si vous prévoyez un déficit à cette époque, vous augmentez la prime d'un point de pourcentage. Comme l'a fortement recommandé le comité, sur une période de cinq ans, pendant la période initiale allant de maintenant jusqu'à 1996, la prime que doivent payer les agriculteurs ne sera pas augmentée de plus de deux points de pourcentage.

M. Althouse: Il me semble que vous m'avez dit que les actuaires ne s'attendent probablement pas à une modification de la tendance des prix mondiaux, autres que celles observées au cours des 25 ou 30 dernières années. On a pas tenu compte de l'intervention massive par les gouvernements, pour garder les prix à un bas niveau.

[*Text*]

Mr. Lavoie: No. That is why he keeps the short term at one year, at what you would expect in the coming year. With respect to predicting the future at one point, well, you know how reliable the forecast is. It is always a question mark, and we can dispute the figures forever. That is why he tries to limit himself to the coming year, but it is no good on the 25% of the premium.

• 2005

Mr. Althouse: It is the normal grain price cycle as runs in 15-or 30-year cycles. I think we have messed that up with the intervention of man over the last 10.

The Chairman: Is there anything in the interpretation that we need to discuss? If not, I would like to move. . .I think clause 3 is pretty straightforward, as is clause 4.

Mr. Foster: I have a question. To bind the provincial Crown, can that be done willy-nilly by federal legislation or does there have to be an agreement?

Mr. Lavoie: This is really in reference to, as you say, the major purpose of the bill, which is to enter into agreement. I am not a lawyer but the interpretation given to us was that this type of wording is more or less tendered when you deal with the ability to enter into an agreement. When an agreement is being entered into, it is binding for the parties.

Mr. Foster: So once they sign it they are bound by virtue of this clause.

The Chairman: We have lawyers sitting here. Do you have a finger on that question, how you bind the provinces?

Ms Margaret Young (Researcher, Library of Parliament): I think the primary question was whether the federal government can bind a provincial government. The answer is, yes.

In this case, presumably a provincial government would be bound, having signed an agreement, so I am not sure whether or not that was absolutely essential. But the federal government can bind both the federal and the provincial Crowns.

Mr. Foster: I just wondered about someone like Billy Vander Zalm.

Mr. Hughes: There are limits to what companies can do.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Foster: Mind you, the premier of the province is not the Crown, it is the Lieutenant Governor.

The Chairman: Let us go to subclause 4.(1) for now.

Mr. Vanclief: Where we refer to equity in the briefing notes, a statement in there is that first the level of production should be consistent in respect to all agreements. That is not necessarily happening in the agreements being signed at the present time with the different provinces, is it?

[*Translation*]

M. Lavoie: Non. C'est pourquoi le court terme reste d'une année, c'est-à-dire ce que l'on prévoit dans l'année à venir. Quant à prédire l'avenir à un moment donnée, eh bien, vous savez à quel point les prévisions sont peu fiables. C'est toujours un point d'interrogation, nous pouvons toujours remettre en question les chiffres. C'est pourquoi il essaye de se limiter à l'année qui vient, cela ne donne aucun résultat quant aux 25 p. 100 de la prime.

M. Althouse: C'est le cycle normal du prix des céréales, chaque cycle étant de 15 ou de 30 ans. Je pense que ceci ne marche plus, avec l'intervention de l'homme au cours des 10 dernières années.

Le président: Y a-t-il quelque chose dans l'interprétation que nous devions discuter? Sinon, je voudrais passer. . . je pense que l'article 3 est assez clair, comme l'article 4.

M. Foster: J'ai une question à poser. Pour lier le gouvernement provincial, peut-on faire ceci tant bien que mal, au moyen d'une loi fédérale, ou faut-il qu'il y ait une entente.

M. Lavoie: Ceci se réfère vraiment, comme vous dites, à l'objectif principal du projet de loi, qui est de conclure une entente. Je ne suis pas avocat, mais l'interprétation qui nous a été donnée, est que ce type de formulation est plus ou moins offert, lorsque l'on traite de la capacité à conclure une entente. Lorsqu'une entente est conclue, elle lie les partis à la négociation.

M. Foster: Une fois qu'ils l'ont signée, ils sont liés par cet article.

Le président: Nous avons ici des avocats. Pouvez-vous bien préciser cette question, comment liez-vous les provinces.

Mme Margaret Young (attachée de recherche, Bibliothèque du Parlement): Je pense que la question essentielle est de savoir si le gouvernement fédéral peut imposer une obligation à un gouvernement provincial. La réponse est oui.

Dans ce cas, en principe, un gouvernement provincial est astreint par la signature d'une entente, de sorte que je ne sais pas si c'est absolument essentiel. Mais le gouvernement fédéral peut imposer une obligation aux représentants fédéraux et provinciaux de la Couronne.

M. Foster: Je me demande si quelqu'un comme Billy Vander Zalm.

M. Hughes: Il y a des limites à ce que les compagnies peuvent faire.

Des voix: Oh, oh.

M. Foster: Je vous rappelle que le premier ministre de la province ne représente pas la Couronne, ne confondez pas avec le Lieutenant-gouverneur.

Le président: Passons maintenant au paragraphe 1 de l'article 4.

M. Vanclief: Lorsque nous parlons d'équité dans les notes d'information, il est dit dans le texte que tout d'abord, le niveau de production doit être cohérent vis-à-vis de toutes les ententes. Ce n'est pas nécessairement ce qui se produit, avec les ententes signées actuellement avec les diverses provinces, n'est-ce pas?

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Vanclief is referring also to subclause 4.(2), but the question is asked so we will let Mr. Lavoie answer it.

Mr. Lavoie: Under the revenue insurance component—I shall call it GRIP for the moment—is one single agreement to be signed by all governments. It is a multilateral agreement. Obviously, signing the same agreement will guarantee that the same level of support is going to be offered to all producers of a given commodity across the country.

It is obviously one of the most effective ways to guarantee equity, to have a multilateral agreement. We do not have to worry whether or not somebody will have a special deal. There will be no special deal. It is one agreement.

Mr. Vanclief: Are you telling me that for the Ontario corn producers, when Ontario and Quebec and Manitoba sign on, the level of coverage will be the same for the commodity, in this case corn, in every province? Is that what this says?

Mr. Lavoie: No. In terms of consistency here, as formulated by the committee in August in their report to ministers, we had long, long, discussions at every meeting on how we define equity, what we mean by it.

It was agreed that it was not possible to arrive at a mathematical expression of equity. At any given level of premium of transfer from governments, if nobody offers a coverage or a level of target return, that will vary between a band and a band that was identified by the committee as being equitable, between 70% and 90%.

• 2010

Why? It is obviously because of the variability and partly when you consider an integrated GRIP. The variability, due to weather or climatic conditions, varies significantly from the prairies, say, to Ontario. Therefore, with any given amount of money you can purchase a different level of coverage. First, you do not have that much variability; therefore you can be covered at 90% and be in need of a payment only once every 10 years. In another province or region, if you face variable climatic conditions, you may face a payment at 70% twice over a 10-year period. Therefore this has to be reflected.

What we can offer as coverage is in relation to the amount of transfer or the amount of premium at any given level of premium. It is a relative concept here, not an absolute one.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, my concern here is that we may understand it, and certainly Mr. Lavoie understands it, but when most people see the word "equitable"... I know this is not in the bill, but if you read that sentence, to me it says that if a certain commodity is covered at 75% it would be covered at 75% in all of the agreements with different provinces. It is certainly a different definition of the word "equitable"—one that I personally understand but one that

[*Traduction*]

Le président: Il se réfère aussi au paragraphe 2 de l'article 4, mais la question est posée, et nous allons laisser M. Lavoie y répondre.

M. Lavoie: Dans le cadre du volet assurance-revenu—je vais l'appeler pour l'instant régime universel—il s'agit d'une entente unique, qui doit être signée par tous les gouvernements. C'est une entente multilatérale. De toute évidence, la signature de la même entente garantira que tous les producteurs d'un produit donné, dans l'ensemble du pays, recevront le même niveau de soutien.

De toute évidence, l'une des façons les plus efficaces de garantir l'équité, est de conclure une entente multilatérale. Nous n'aurons pas à craindre que quelqu'un bénéficie ou non d'un traitement spécial. Il n'y a pas de traitement spécial. Il y a une seule entente.

M. Vanclief: Allez-vous me dire que pour les producteurs de maïs de l'Ontario, lorsque l'Ontario et le Québec et le Manitoba auront signé, le niveau de couverture sera le même pour le produit, dans le cas présent, le maïs, dans chaque province? Est-ce de cela qu'il s'agit?

M. Lavoie: Non. Pour parvenir ici à un niveau de cohérence, comme l'indiquait le comité en août dans son rapport aux ministres, nous avons tenu de longues, très longues discussions pendant chaque réunion, sur la façon de définir l'équité, ce que l'on entend par ce terme. Il a été convenu qu'il n'était pas possible de parvenir à une expression mathématique de l'équité.

À un taux donné de transfert de prime par les gouvernements, si personne n'offre une couverture ou un niveau de rentabilité-cible jugée équitable par le comité, soit entre 70 p. 100 et 90 p. 100.

Pourquoi? De toute évidence, en raison de la variabilité, et en partie en raison d'un régime universel intégré. La variabilité, qui résulte des conditions météorologiques ou climatiques, varie de façon marquée des Prairies à l'Ontario. Par conséquent, avec une somme donnée, vous pouvez acquérir un niveau différent de couverture. Tout d'abord, vous n'avez pas tant de variabilité; par conséquent, vous pouvez être couverts à 90 p. 100, et ne nécessiter un paiement que tous les dix ans. Dans une autre province ou région, si vous faites face à des conditions climatiques variables, vous pouvez recevoir deux paiements au taux de 70 p. 100 sur une période de 10 ans. Par conséquent, ceci doit être considéré.

Ce que nous offrons comme couverture, est proportionnel au montant du transfert ou de la prime, à un taux donné de prime. C'est ici une notion relative, et non une notion absolue.

M. Vanclief: Monsieur le président, je voudrais surtout que nous puissions le comprendre, et certainement M. Lavoie le comprend, mais quand la plupart des gens voient le mot «équitable»... je sais que ceci ne figure pas dans le projet de loi, mais vous lisez cette phrase, pour moi elle signifie que si un certain produit est couvert à 75 p.100, il est couvert à 75 p.100 dans toutes les ententes conclues avec les différentes provinces. C'est certainement une définition différente du

[*Text*]

will be difficult to explain to people when they talk to people from different provinces.

In province B, for a certain type of wheat, there is a 70% coverage, and in province C, for the same type of wheat, there may very well be 80% coverage. I do not know how that can be improved, other than to explain it every time it happens. We have heard several times about the long hours in planning meetings that took place on the "equitable" discussion. We have never even seen the definition written out that we just heard now. I wonder if there is some way we can clarify that.

Mr. Lavoie: At the moment we have two broad definitions. The one that is used under crop insurance is that it is equitable if the relative proportion of governmental transfer is the same. It is 50% of subsidy. With 50% of subsidy, you have premiums that are at 30% for some crops in some provinces. Others are only at 5%. Obviously the absolute amount of dollars transferred for the commodity that is at 30% is significantly higher than the other. This has been going on for 30 years, since 1958, since the Crop Insurance Act was enacted. Under the tripartite provisions we say it is equitable because we have exactly the same level of support, say, for hogs as that many dollars per hundredweight, and the premium is the same because you have one Canadian price and so on.

We face two different definitions of equity, which have been accepted by Parliament in both cases. Here we try to marry the two together. Obviously it is difficult to define it in such a way that will cover all possibilities. Given the fact that this legislation will still continue to deal with crop insurance, if we want to more or less maintain the current way of defining equity for crop insurance purposes, we have to join some wording. If we want to maintain the way the tripartite has defined it, indirectly we have to maintain other wording. That is why it is written the way it is at the moment. It is not an easy solution.

Mr. Vanclief: I am not saying it is. The quick understanding of the word "equitable" is that it is the same. You are saying we are talking about the word "equitable", but it is not the same.

Mr. Lavoie: There are different perceptions or perspectives.

Mr. Vanclief: Different definitions. I am just saying I think it may cause all of us some problem in being able to explain it properly every time it is explained, because we are not all going to understand it to the extent you people do, and we may not always have you present to explain.

• 2015

Mr. Foster: Mr. Chairman, I wonder why the officials plucked the word "equity", since it seemed to have been such a big one, and why it is in the briefing notes but was not put into the bill. The minister offered to put it back in the bill, but I am wondering why in the world you did not include the word in the first place.

[*Translation*]

mot «équitable»—que je comprends personnellement, mais qui sera difficile à expliquer aux gens lorsqu'ils parleront à des habitants des diverses provinces.

Dans la province B, pour un certain type de blé, il y a une couverture de 70 p. 100, et dans la province C, pour le même type de blé, il peut très bien y avoir une couverture de 80 p. 100. Je ne sais pas comment y apporter une amélioration, autre que d'expliquer les faits chaque fois qu'ils se produisent. Nous avons passé de longues heures, lors de réunions sur la planification, à discuter du terme «équitable». Nous n'avons jamais vu noir sur blanc la définition que nous venons d'entendre. Je me demande si nous pouvons éclaircir cela d'une façon ou d'une autre.

M. Lavoie: Pour le moment, nous avons deux définitions larges. La première, qui s'applique à l'assurance-récolte, et qu'elle est équitable si la proportion relative de transfert gouvernemental est la même. Ceci représente 50 p. 100 de subvention. Avec une subvention de 50 .100, vous disposez de primes qui sont au niveau de 30 p. 100 pour certaines récoltes dans certaines provinces. D'autres se situent à seulement 5 p. 100. Visiblement, le montant absolu, en dollars versé pour le produit, c'est-à-dire au niveau de 30 p. 100, est nettement plus élevé que l'autre. La situation existe depuis 30 ans, depuis 1958, depuis que la Loi sur l'assurance-récolte est entrée en vigueur. Dans le cadre des dispositions trilatérales, nous disons que c'est équitable, parce que nous avons exactement le même niveau de subvention, disons, pour les porcs, c'est-à-dire autant de dollars par quintal, et la prime est la même, parce qu'il n'y a qu'un prix canadien, et ainsi de suite.

Nous rencontrons deux définitions différentes de l'équité, qui ont été acceptées par le Parlement, dans les deux cas. Nous essayons de concilier les deux. De toute évidence, il est difficile de la définir de façon à couvrir toutes les possibilités. Étant donné que cette loi continuera à traiter de l'assurance-récolte, si nous voulons plus ou moins garder la façon actuelle de définir l'équité, pour l'assurance-récolte, nous devons ajouter une formule. Si nous voulons garder la façon dont les dispositions trilatérales l'ont définie, indirectement, nous devons garder l'autre formule. C'est pourquoi les choses sont formulées ainsi. Ce n'est pas un problème facile.

M. Vanclief: Je ne dis pas que c'est facile. Normalement le mot «équitable» veut dire que c'est la même chose. Ici le terme n'a pas la même valeur.

M. Lavoie: Il y a deux perceptions ou perspectives différentes.

M. Vanclief: Des définitions différentes. Je dis seulement que je pense que nous aurons tous des difficultés à expliquer ceci correctement, parce que nous n'allons pas tous le comprendre de la même façon que vous, et vous ne serez pas toujours là pour nous donner des explications.

M. Foster: Monsieur le président, je me demande pourquoi les fonctionnaires ont extrait l'expression «partage équitable», puisqu'elle semblait un peu trop difficile à avaler; et pourquoi l'expression se trouve-t-elle dans les notes préparatoires, alors qu'on ne la retrouve pas dans le projet de loi. Le ministre a offert de la remettre dans le projet de loi, mais je me demande pourquoi diable l'expression n'y a pas été placée en premier lieu.

[*Texte*]

Mr. Lavoie: Mr. Chairman, the word was not included because the word used here is reasonably consistent and was considered by the drafter to be a good way to express the equity concept.

Mr. Paddock: For the reasons we have just been discussing.

Mr. Vanclief: That is, because you cannot define "equitable" several different ways.

Mr. Lavoie: They said that one will say it is an equals sign, as in 2 equals 2, but it may be that 2 equals 1.99 or 2.01. That is why they have suggested the wording you see on line 19 of page 3.

Mr. Foster: Those are the words Mr. Wilkinson, the Vice-President, described as "weasel words" and that are more appropriate for the drafters.

Mr. Lavoie: Our minister, Mr. Mazankowski, indicated this afternoon that, if it may help to add "reasonably consistent and equitable" or wording like that, he would be prepared to consider doing so.

The Chairman: I thought we were considering subclause 4.(1), but I think we have now considered the whole of clause 4.

Mr. McGuire (Egmont): This is a question on subclause 4.(2) that I probably should have asked the minister this afternoon, but he threw me off when he said that P.E.I. would not join NISA for moral reasons.

Under the reinstituted GATT negotiations, if the European Common Market and the U.S. come to some agreement about reducing subsidies and, as Mr. Mayer said, part of this effort is to muzzle present market forces that really did not exist anyway, what effect would that agreement have on this bill?

Mr. Lavoie: I assume the effect will occur over a period of time, and that it is likely to consist of overall subsidies. Obviously it is too early to know whether or not some specific programs will be targeted by GATT. We know and are quite sure that for the export enhancement type of programs those subsidies directly targeted to exports are likely to be the first ones to go into the reduction process, the life, or whatever. This is usually done for domestic reasons.

If down the road every country around the world is playing fair game and if the market prices return to normal levels, the formula used under this program is such that the program will not necessarily generate a high level of payment, for instance, when they still have to protect producers against reductions in income levels. If the result of GATT is that the marketplace returns to normal...

[*Traduction*]

M. Lavoie: Monsieur le président, l'expression n'a pas été retenue parce que les termes employés ici sont assez cohérents et parce que les rédacteurs ont estimé qu'il s'agissait d'une bonne façon d'exprimer le concept de partage équitable.

M. Paddock: Pour les raisons dont il vient tout juste d'être question.

M. Vanclief: Si l'en est ainsi, c'est parce qu'il n'est pas possible de définir le mot «équitable» de plusieurs façons différentes.

M. Lavoie: Ils ont déclaré que l'on dira qu'il s'agit d'un signe signifiant égal, comme dans deux égale deux, mais il pourrait bien se trouver que deux égale 1,99 ou 2,01. C'est pourquoi ils ont suggéré l'emploi des termes que vous pouvez apercevoir à la ligne 10 de la page 3.

M. Foster: C'est le genre de termes que le vice-président Wilkinson qualifie de «passe-partout» et qui conviennent d'ailleurs mieux aux rédacteurs.

M. Lavoie: Notre ministre, M. Mazankowski, a indiqué cet après-midi que si cela devait faciliter les choses que d'ajouter «relative uniformité par souci de partage équitable» ou une formulation semblable, il serait prêt à envisager une telle solution.

Le président: Je pensais que nous en étions au paragraphe 4.(1), mais je pense que nous avons maintenant examiné l'ensemble de l'article 4.

M. McGuire (Egmont): Voici une question concernant paragraphe 4.(2) que j'aurais probablement dû poser au ministre cet après-midi, mais il s'est débarrassé de moi lorsqu'il a déclaré que l'Île-du-Prince-Édouard ne se joindrait pas au CSRN pour des raisons d'ordre moral.

En ce qui concerne les négociations réinstituées dans le cadre du GATT, si le Marché commun européen et les États-Unis parviennent à s'entendre au sujet de la réduction des subventions et, comme l'a dit M. Mayer, une partie de cet effort vise à museler les forces actuelles du marché qui n'existaient pas vraiment de toute façon, quel effet une telle entente aurait-elle sur le projet de loi?

M. Lavoie: Je présume que l'effet se fera sentir sur une certaine période et qu'il prendra vraisemblablement la forme de subventions générales. Il est évidemment trop tôt pour déterminer si, oui ou non, certains programmes particuliers seront visés par le GATT. Nous savons avec certitude qu'en ce qui concerne les programmes du type visant à accentuer les exportations, les subventions visant directement les exportations seront probablement les premières à faire partie du processus de réduction. On procède habituellement ainsi pour des raisons de politique intérieure.

Si, en fin de compte, tous les pays du globe se mettent à jouer franc jeu et si les prix du marché reviennent à leur niveau normal, la formule employée en vertu de ce programme est telle que le programme ne générera pas nécessairement un niveau élevé de paiements, par exemple, lorsqu'il faut encore prémunir les producteurs contre des baisses du niveau des revenus. Si le GATT a pour résultat de faire revenir le marché à la normale...

[*Text*]

Mr. Paddock: That was the point I was going to make. There has been a lot of concern over GATT-ability and market orientation to this program. Mr. Mayer's remarks had to do with the current market situation being distorted.

The first thing one would expect to happen under an approved GATT would be that if the export subsidies were eliminated then those gaps between those support or reference prices and the market prices would immediately, or over a very short time, become much smaller. Therefore, the concern over some of these other aspects of the program, including its consistency with GATT, would become much less obvious and much less irritable.

Mr. Althouse: Under the red, orange and green designations that they were using at the GATT talks, is this program red or orange?

Mr. Stephens: This program is very definitely not red. As was discussed this morning with the minister, the crop insurance component is very comfortably within the green.

• 2020

The area that is in the discussion zone would be the revenue insurance protection. This is not a price stabilization program; it is a revenue program. We had a discussion earlier with Mr. Althouse about that. Here you are talking about a marriage of yield and price, something we have not had before within the international community. I think that as the people around the table in the GATT process gain a greater familiarity with the revenue protection concept incorporated within the GRIP, you may very well find this to be an acceptable type of program.

As the minister indicated earlier today, we may find some need for flexibility. That is one of the reasons we are in a transitional year, one of the reasons we do not want to carve everything in stone. You may want to make this more available to other commodities.

Right now, for year one it is commodity-specific. It is commodity-specific because the crop insurance corporations had great difficulty with going to the whole basket in year one. Our longer-term objective, and that came through in the Grains and Oilseeds Committee report, was to move it toward that whole basket of commodities. As it becomes more generally available, in terms of the various crops available to a producer to grow, it also becomes more acceptable within the GATT agreement.

[*Translation*]

M. Paddock: C'est l'argument que j'allais faire valoir. On s'est beaucoup interrogé concernant les possibilités du GATT et les orientations du marché en ce qui concerne ce programme. Les observations de M. Mayer avaient trait au fait que les marchés connaissent actuellement une situation que l'on peut qualifier de fausse.

Dans le cadre d'un GATT approuvé, il faudrait en premier lieu s'attendre à ce que les écarts entre les prix-planchers ou prix de référence et les prix du marché diminuent considérablement, immédiatement ou à très court terme, si les subventions à l'exportation étaient éliminées. Par conséquent, les inquiétudes concernant quelques-uns des autres aspects du programme, notamment son alignement sur le GATT, deviendraient beaucoup moins évidentes et beaucoup moins irritantes.

M. Althouse: Pour employer les désignations rouge, orange et verte qui ont servies lors des pourparlers du GATT, pourrait-on dire que le présent programme est rouge ou orange?

M. Stephens: Le programme n'est assurémment pas rouge. Comme il en a été question ce matin avec le ministre, on peut dire que l'élément assurance-récolte est très confortablement installé dans le vert.

Le domaine qui fait l'objet des discussions a trait à la garantie offerte par l'assurance-revenu. Il ne s'agit pas d'un programme de stabilisation des prix; c'est un programme qui porte sur le revenu. Un peu plus tôt, nous avons eu une discussion avec M. Althouse à ce sujet. Vous parlez ici d'un mariage entre le rendement et les prix, soit un aspect qui n'a pas encore été abordé au sein de la communauté internationale. Je pense qu'à mesure que tous ceux qui sont autour de la table dans le processus du GATT deviendront plus familiers avec le concept de garantie du revenu incorporé dans la garantie offerte par l'assurance-revenu dans le cadre du GATT, vous finirez par constater qu'il s'agit d'un type de programme acceptable.

Comme le ministre l'a indiqué plus tôt aujourd'hui, nous pourrions constater un certain besoin de souplesse. C'est là une des raisons pour laquelle nous vivons actuellement une année de transition, l'une de ces raisons étant que nous ne désirons pas tout couler dans le béton. Vous pourriez par exemple souhaiter rendre ces conditions plus accessibles à d'autres produits.

Pour le moment, nous sommes dans la première année et les mesures portent sur des produits spécifiques. S'il en est ainsi, c'est parce que les sociétés d'assurance-récolte ont eu beaucoup de mal à accepter l'ensemble des produits au cours de la première année. Notre objectif à plus long terme, et cette question a été soulevée dans le rapport du comité des céréales et oléagineux, consistait à progresser vers l'ensemble des produits. A mesure que le programme devient plus généralement accessible, du point de vue des diverses plantes cultivées qu'un producteur peut faire pousser, le programme devient aussi plus acceptable dans le cadre des ententes du GATT.

[*Texte*]

In summary, I would say that the bill is written in such a way that it is enabling legislation, and it has considerable flexibility. We will just have to wait and see with the GATT what the final definition is of these various types of subsidies that are applied to the farm sector, and their degree of acceptability within the GATT process.

At the same time, it is one of the reasons the committee was very strong in its support of the NISA program. It wants to have both of these programs at the same time because NISA is a program that appears to be very acceptable for the GATT process. It is focusing on the margins or the income of the farmer, not on anything related to what that producer happens to be producing.

Mr. McGuire: When they come out with a definition of subsidy in the Free Trade Agreement, do you think this act would probably stand up with any kind of definition they might come up with?

Mr. Stephens: I would defer to Gilles on the legislation and the actual wording, but I think it is designed to have a degree of flexibility so that modifications could be made within the agreements, underneath that umbrella legislation, rather than having to come back to the act itself.

Mr. Althouse: Would it not just be a variant of what the Europeans are doing? Their program is tied to the import levies and the export restitutions, and it is very hard to point a finger at how much money is coming from which source. Does this program not just provide that same degree of fuzziness in a different framework? If it turns out to be any good to us, will the Americans be as angry with us as they are with the Europeans when they understand how it is working? The rules they have established for describing subsidy equivalents have great difficulty with the European method when it comes time to reduce the subsidies.

Mr. Stephens: No, because in the area at one time categorized as red, where those subsidies that were in effect export subsidies were, you would be selling that commodity into the world marketplace using a targeted, subsidized method.

We are in a moving target environment because those definitions have not yet been defined, but we feel there is enough flexibility here for some movement. As the producers around the table might have said to you earlier, if you took the worse case scenario—that being the revenue insurance portion, which was in the amber; it will never be in the red—that means it has to be one of a number of programs that may have to be ratchetted down.

• 2025

First, you decide what programs are going to be ratchetted down; second, the producers around the table always did believe that if they saw other countries ratchetting down their programs, they would be quite prepared to have

[*Traduction*]

En résumé, je dirais que le projet de loi est rédigé de manière à constituer une mesure habilitante; il possède d'ailleurs une très grande souplesse. Il nous suffira d'attendre pour voir la définition finale que prendront, dans le cadre du GATT, ces divers types de subventions appliquées au secteur agricole et leur degré d'acceptabilité dans le processus du GATT.

C'est aussi une des raisons pour laquelle le comité a soutenu vigoureusement le programme du CSRN. Le comité souhaite faire adopter les deux programmes en même temps, parce que le CSRN est un programme qui semble très acceptable pour le processus du GATT. Il est centré sur les marges ou les revenus de l'exploitant agricole, et non pas sur quoi que ce soit qui serait relié à ce que le producteur produit.

M. McGuire: Lorsque l'on parviendra à définir ce que l'on entend par subvention dans les Accords de libre-échange, pensez-vous que cette loi résistera à toute forme de définition à laquelle on pourrait arriver?

M. Stephens: Je m'en remets à Gilles pour ce qui est de la législation et de la formulation réelle, mais je pense qu'elle est conçue pour comporter un certain degré de souplesse, de manière à permettre des modifications à l'intérieur des accords, sous la protection d'une législation générale, plutôt que de devoir retourner à la loi elle-même.

M. Althouse: Ne s'agirait-il pas simplement d'une variante de ce que les Européens sont en train de faire? Leur programme est lié à des prélèvements à l'importation et à des dédommagements à l'exportation, si bien qu'il est très difficile de déterminer avec précision combien d'argent provient d'une source donnée. Ce programme ne comporte-t-il pas le même degré de flou dans un cadre différent? S'il finit par nous être avantageux, les Américains seront-ils aussi fâchés contre nous qu'ils le sont contre les Européens quand ils comprendront comment ils fonctionnent? Les règles qui ont été établies pour décrire les équivalents de subventions ont beaucoup de mal à s'accomoder des méthodes européennes lorque vient le moment de réduire les subventions.

M. Stephens: Non, parce que dans le domaine qui entrait dans la catégorie rouge à une certaine époque, où se trouvaient ces subventions qui étaient à proprement parler des subventions aux exportations, un produit aurait été vendu sur les marchés mondiaux parce que l'on se serait servi d'une méthode subventionnée et ciblée.

Nous évoluons dans un environnement de cibles mobiles parce que ces définitions n'ont pas encore été élaborées, mais nous estimons qu'il y a ici assez de souplesse pour nous permettre de progresser. Comme les producteurs qui se trouvent autour de la table pourraient vous l'avoir dit plus tôt, si vous reteniez le scénario du pire—soit celui de la portion assurance-revenu, laquelle se trouvait dans la catégorie orange foncé; elle n'entrera jamais dans le rouge—cela signifierait que ce programme fait partie de ceux qui pourraient devoir subir des constrictions.

Il faut commencer par décider quels programmes seront réduits; d'autre part, les producteurs participants ont toujours été d'avis que si d'autres pays commençaient à réduire leur programme, ils seraient tout à fait ouverts à l'idée que nos

[*Text*]

our programs ratchetted down. However, they did not want to be out in front of the pack in terms of not having the kind of support they needed at the present time with the existing trade war that is in place.

Mr. Foster: I am just wondering how all this would really differ from an American point of view, if the federal and provincial governments were putting up 65% of the premium for the revenue guarantee, from tripartite hogs.

We are paying out $35 a hog or whatever, under the tripartite system. The Americans countervailed that. From their point of view, it is a subsidized production. Certainly the farmers' premium probably is not countervailable, but would the Americans not contervail the revenue guarantee and the two-thirds that is being put up by the two senior levels of government as they would if it were a tripartite hog benefit or subsidy?

Mr. Lavoie: Yes, it may be difficult to say up front how the U.S. Commerce and the International Trade Tribunal would interpret the new legislation.

We do believe, however, that this new legislation is a better piece of legislation to protect farmers. First of all, there is no distinction here from any commodity. All commodities are treated the same.

In their previous determination, for example, they mentioned the fact that we have named and designated commodities. For example, maybe the rate was not available under the same terms and conditions. We did contest that, but in this case all commodities are going to be treated the same.

Do we really have a better piece of legislation? De facto, yes, we may have to go as quickly as possible, as was expressed by the minister this afternoon. The best protection we have is to offer it to all commodities.

Under the four categories of programs we have here, we already started with a very large number of commodities, when you consider crop insurance, the revenue insurance component, NISA, and so on. We have already a good base.

Concerning whether or not it is countervailable, the fact that we do have another subsidy is one important element, but you also need a threat of injury to the American counterparts. You need both, even if they are determined in parallel ways.

The Chairman: You have considered clause 4 to quite an extent now. If there are no more questions on clause 4, I suggest we go to subclause 5.(1).

Mr. Vanclief: Gentlemen, I do not quite follow the last part of paragraph 5.(1)(b), where it says:

> including any ceilings to be applied on or minimum levels to be assigned to the quantity or value thereof;

I wonder if you could explain paragraph (b), including that.

[*Translation*]

propres programmes soient réduits. Toutefois, ils ne voulaient pas prendre l'initiative et se retrouver démunis sans le soutien nécessaire dans le contexte de la guerre commerciale actuelle.

M. Foster: Je me demande jusqu'à quel point cela différerait vraiment du point de vue des États-Unis, dans l'hypothèse où les gouvernements fédéral et provinciaux verseraient jusqu'à 65 p. 100 de la prime pour la garantie de revenu dans le cas des porcs couverts par les ententes tripartites.

Dans le cadre du système tripartite, nous payons 35$ par porc ou un autre montant. Les Américains ont imposé des mesures de rétorsion. De leur point de vue, il s'agit d'une production subventionnée. Il est certain que la prime des producteurs agricoles peut faire l'objet de mesures de rétorsion, mais les Américains n'adopteraient-ils pas de mesures de rétorsion contre la garantie de revenu et les deux tiers qui correspondent à la contribution des deux paliers de gouvernement supérieurs, tout comme ils le feraient dans le cas d'un avantage quelconque ou d'une subvention versée aux producteurs de porcs en vertu d'un système tripartite?

M. Lavoie: Oui, il pourrait être difficile de préjuger de l'interprétation que le Commerce and International Trade Tribunal des États-Unis donnerait de cette nouvelle loi.

Toutefois, nous croyons que la nouvelle loi protégera mieux les exploitants agricoles. Tout d'abord, il n'y a pas de distinction entre les divers produits. Tous les produits sont traités sur un pied d'égalité.

Le décision précédente du tribunal mentionnait le fait que nous avions nommé et désigné certains produits. Par exemple, le tarif pouvait ne pas être appliqué selon les mêmes critères et conditions. Nous avions contesté cette décision mais avec la présente loi, tous les produits seront traités à égalité.

Ce projet de loi est-il vraiment meilleur? Il est possible que, dans les faits, nous ayons à procéder le plus rapidement possible, comme le ministre l'a déclaré cet après-midi. La meilleure protection possible est celle qui s'applique à tous les produits.

En vertu des quatre catégories de programmes que nous avons ici, nous avons déjà commencé à adopter des mesures pour une vaste gamme de produits, si l'on tient compte par exemple de l'assurance-récolte, de l'assurance-revenu, du CSRN, etc. Nous avons donc déjà un bon point de départ.

Quant à savoir si ces programmes peuvent faire l'objet de mesures de rétorsion, le fait qu'il y ait déjà une autre subvention est un élément important, mais il faut aussi que leurs équivalents américains soient menacés. Les deux conditions doivent être respectées, même si elles sont déterminées indépendamment.

Le président: Vous avez étudié en détail l'Article 4 du projet. S'il n'y a pas d'autres questions sur l'Article 4, je suggère que nous passions au paragraphe 5.(1).

M. Vanclief: Messieurs, je ne comprends pas vraiment la dernière partie de l'alinéa 5.(1)b), qui se lit ainsi:

> ainsi que les seuils ou plafonds quant à leur quantité ou valeur et les autres critères de leur admissibilité;

Pourriez-vous m'expliquer le paragraphe b), ainsi que le passage cité.

[*Texte*]

Mr. Lavoie: Here it just says that an agreement may have a maximum or a minimum. We do not have any specific minimum at the moment, except under NTSP and crop insurance. When a cheque to be issued is less than, say, $1 or $2, we wait.

In terms of maximum, what is contemplated at the moment, particularly in the prairie provinces, is to have a limit on the actual acreage that a person may seize. It is 110% of the three-years moving average, for example, as a maximum to be eligible for GRIP in year one. This is an example of a ceiling or a maximum.

• 2030

Some provincial ministers are considering other aspects, but for the moment there is no absolute ceiling being established except that 110%.

Mr. Stephens: But there are also some celings in NISA.

Mr. Paddock: I may point out there are some ceilings in NISA in terms of eligible sales. All this is really saying is that if you are going to impose those they have got to be specified in the agreement. You cannot go back after the fact and say that we are going to impose something later.

Mr. Vanclief: When we talk about ceilings is there a possibility of there being—I know Mr. Lavoie is saying in Saskatchewan 110% of your previous 3-years average acreage—a limit to the number of acres, the size of the operation? There has always been discussion, and not only in this country, of maximum pay-outs per individual. Does this allow that to be put in place if so desired at a later date, a maximum pay-out per individual?

Mr. Lavoie: Yes, it is technically possible. It would be possible to do so, but at the moment under the current agreement as negotiated no party has requested such a—

Mr. Vanclief: But that type of an agreement could take place. This legislation allows that type of agreement to take place?

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Stephens: As we mentioned, with NISA there is a specific cap associated with the eligibility of sales which does put an effective cap on the amount of government money that would be supporting that particular producer.

Mr. Vanclief: So this could put a situation in place for the GRIP aspect of it. If GRIP was costing too much money it could state that it could only apply to a maximum of *x* number of acres for one individual, or dollars.

Mr. Lavoie: But if you want to introduce such a clause further down the road for the GRIP conponent you will need the consent of Canada and two-thirds of the provinces.

Mr. Vanclief: So one province could not make that agreement with the—

[*Traduction*]

M. Lavoie: Le texte dit seulement qu'une entente peut comporter un maximum ou un minimum. Nous n'avons pas établi un minimum précis pour l'instant, sauf dans le cadre du CSRN et de l'assurance-récolte. Lorsque le chèque à émettre est inférieur à disons 1$ ou 2$, nous attendons avant de le faire.

En ce qui a trait au maximum, nous prévoyons pour l'instant, en particulier dans les Prairies, d'établir une superficie maximale, au-delà de laquelle les saisies ne seront pas autorisées. Il s'agit de 110 p. 100 de la moyenne mobile pour trois ans par exemple, comme exigence maximale afin d'être admissible au régime universel la première année. Voilà un exemple d'un plafond ou d'un maximum.

Certains ministres provinciaux étudient d'autres aspects, mais pour l'instant aucun plafond absolu n'a été établi, si ce n'est ce 110 p. 100.

M. Stephens: Mais il existe également des plafonds pour le CSRN.

M. Paddock: Je désire attirer votre attention sur le fait qu'il existe certains plafonds dans le CSRN pour ce qui est des ventes admissibles. Tout cela pour dire que si on désire imposer des plafonds, il faudra les préciser dans l'accord. Il n'est pas possible, une fois le fait accompli, de déclarer que nous en imposerons plus tard.

M. Vanclief: Quand nous parlons de plafond, existe-t-il une possibilité qu'il y ait—je sais que M. Lavoie affirme qu'en Saskatchewan, il s'agit de 110 p. 100 de la moyenne des terres cultivées sur trois ans—une limite au nombre d'acres, de la superficie? Depuis longtemps il est question, et pas seulement au pays, de versements maximaux par personne. Ne serait-il pas possible d'établir, si nous le désirons à une date ultérieure, un versement maximal par personne?

M. Lavoie: Oui, c'est possible, mais pour l'instant, aux termes de l'accord courant, personne n'en a fait la demande.

M. Vanclief: Mais serait-il possible d'arriver à une telle entente? La loi le permet-elle?

M. Lavoie: Oui.

M. Stephens: Comme nous l'avons mentionné, il existe pour la CSRN un plafond déterminé à l'admissibilité des ventes qui établit le montant maximal que le gouvernement peut attribuer à un fournisseur donné.

M. Vanclief: Cet état de choses pourrait donc influer sur le régime universel. Si le régime universel coûtait trop cher, il serait possible de préciser que le régime ne s'applique qu'à un nombre donnée d'acres ou que ses prestations sont limitées à un certain montant par personne.

M. Lavoie: Mais si nous désirons introduire une clause semblable plus tard en ce qui a trait au régime universel, nous devrons obtenir le consentement du gouvernement et de deux tiers des provinces.

M. Vanclief: Donc une seule province ne pourrait décider seule.

[*Text*]

Mr. Lavoie: No. It is a multilateral agreement, as I mentioned previously, and in order to amend the agreement you need the consent of Canada and two-thirds of provinces representing at least 50% of the production covered by—

Mr. Vanclief: Just to refresh my memory, where is that laid out in the legislation?

Mr. Lavoie: Under paragraph (j), page 4, line 25 we say:

the duration of, and the manner of amending, the agreement.

What is being currently discussed with the provinces is that in order to amend it is Canada and two-thirds of provinces representing at least 50% of the production.

Mr. Wilson: What about a notwithstanding clause?

Mr. Vanclief: It is not in the agreement now, but it has to be any certain number of provinces or percentages of population. All it says in the agreement is that some sort of agreement on what an agreement will be, will be reached.

The Chairman: I think that it is in the agreement but not in the bill.

Mr. Lavoie: It is not in the bill, but it is currently in the draft agreement.

Mr. Vanclief: The point I am making is that this also could be changed without Parliament having anything to do with it.

Mr. Laporte: In that respect, if I understand this each agreement with each province is a separate agreement.

Mr. Lavoie: No, it is the same agreement. It is a national agreement to which all parties put their name on the bottom, one agreement.

For the revenue protection component it is one agreement. For crop insurance it is a bilateral agreement, one agreement with each province, but for the revenue insurance component it is like any other tripartite program. It is the same agreement for all signatories.

Mr. Laporte: And are the measures for establishing it for each crop and so on exactly the same?

Mr. Lavoie: You have some flexibility for some, because we built on crop insurance to a very large extent. We built on experience, and the experience varies a little bit from one province to another, but it is basically the same crops covered. For example, you have listed in one schedule of the agreement all the crops that are eligible. This would be true across the country.

• 2035

It is possible that a province would not be able to offer the protection to all crops, particularly in the first year. In some cases, some of these crops are not produced all across the country and may be produced in only one or two provinces.

[*Translation*]

M. Lavoie: Non. Comme je l'ai déjà précisé, il s'agit d'un accord multilatéral et, toute modification apportée à l'accord exigerait le consentement du gouvernement fédéral et de deux tiers des provinces, représentant au moins 50 p. 100 de la production. . .

M. Vanclief: Juste pour me rafraîchir la mémoire, où est-ce précisé dans la loi?

M. Lavoie: Dans l'alinéa j), page 4, ligne 15 il est dit:

sa période d'application et les modalités de sa modification.

Ce dont nous discutons actuellement avec les provinces, c'est que pour modifier l'accord, il faut le consentement du gouvernement fédéral et des deux tiers des provinces, représentant au moins 50 p. 100 de la production.

M. Wilson: Qu'en est-il d'un clause nonobstant?

M. Vanclief: Il n'y en a pas dans l'accord maintenant, mais il doit s'agir d'un certain nombre de provinces ou de pourcentage de population. Tout ce dont il est question dans l'accord c'est que les parties s'entendront sur ce que doit constituer un accord.

Le président: Je crois qu'il en est question dans l'accord, mais non dans la loi.

M. Lavoie: Il n'en est pas question dans la loi, mais il en est actuellement question dans l'ébauche de l'accord.

M. Vanclief: Ce que je désire vous faire remarquer, c'est que cela pourrait être sujet à changement sans que le Parlement ait à intervenir.

M. Laporte: A cet égard, si je comprends bien, chaque accord avec chaque province constitue un accord distinct.

M. Lavoie: Non, il s'agit du même accord. Il s'agit d'un accord, un accord national auxquels toutes les parties apposent leur signature.

En ce qui a trait à la protection du revenu il s'agit d'un accord. En ce qui a trait à l'assurance-récolte, il s'agit d'un accord bilatéral, d'un accord avec chaque province, mais en ce qui a trait à l'assurance-revenu, il s'agit d'un accord semblable à tout autre programme tripartite. Il s'agit du même accord pour tous les signataires.

M. Laporte: Et les mesures visant à établir un accord pour chaque récolte sont-elles exactement les mêmes?

M. Lavoie: Une certaine flexibilité est permise dans certains cas, parce que notre expérience repose en grande partie sur l'assurance-récolte. Nos mesures sont fondées sur l'expérience et, bien que cette dernière varie un peu d'une province à l'autre, ce sont fondamentalement les mêmes récoltes dont il est question. Par exemple, toutes les récoltes admissibles sont décrites dans une des annexes de l'accord, et ceci est vrai dans l'ensemble du pays.

Il est possible qu'une province ne soit pas en mesure d'offrir la protection à toutes les récoltes, particulièrement dans la première année. Dans certains cas, certaines de ces récoltes ne sont pas produites dans tout le pays, il se peut qu'elles ne soient produites qu'en une ou deux provinces.

[*Texte*]

Mr. Laporte: On this type of an agreement, then, if this legislation goes through and if that agreement is entered into, and if another, future Parliament decides that it does not like the idea of whatever aspect and wants to put a cap on it, for example, you said that Parliament is bound by something of a contractual nature. Is that how that process would work? How does it work? Can the minister bind a future Parliament by something of a contractual nature? Because this act gives the minister the right to contractually bind Parliament. Am I understanding that correctly?

Mr. Lavoie: No. The federal government is bound by the provincial governments that are signatories. Obviously if Parliament, which is absolutely sovereign, wants to amend the act in the future, it can do so.

In addition, we can say that if amending the act one may also refer to one section further on in which we say that we must give at least two full years' notice if we want to terminate or amend an agreement. If we want to try to force an issue we have to give notice of at least two years. This approach is borrowed from crop insurance, in fact.

Mr. Laporte: Does that approach include changing the agreement, as well as terminating it, or any change in the agreement—

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Laporte: —such as putting a cap on it, for example. If Parliament wanted to cap the program, by either acres or dollars, are they required to give the same notice?

Mr. Lavoie: Obviously any agreement can be amended by mutual consent of Parliament, and this still stands. But if you do not have that consent and if Parliament or a government still wants to do something else, they have to give at least two full years' notice. This is true for the federal government and is also true for the provinces under the draft agreement. If a province wants to terminate its participation it has to serve two years' notice.

The Chairman: All right. We have looked at subclause 5.(1). How about subclause 5.(2), on page 4, on environmental requirements?

Mr. Laporte: I will ask a question on paragraph 5.(2)(b), relating to requirement for an environmental assessment of the program. What does that requirement entail? What does the term mean?

Mr. Lavoie: Perhaps just to complete the discussion in terms of information, this business of a ceiling is obviously also presently there under ASA, because subclause 5.(1) is basically taken from ASA.

Mr. Laporte: We are back to the previous question.

Mr. Stephens: It is a question of limits.

Mr. Lavoie: Yes. Concerning the—

Mr. Althouse: I am sorry. Could you repeat what you said about subclause 5.(1)?

Mr. Lavoie: The elements that are found under subclause 5.(1) on page 3 and at the top of page 4 are from the tripartite provisions of ASA, to a very large extent. The words are a little changed, but the essence is there.

[*Traduction*]

M. Laporte: Donc, en ce qui a trait à ce genre d'accord, si cette loi entre en vigueur et si l'accord est ratifié, et si à l'avenir le Parlement décidait qu'il n'aime pas un aspect quelconque de l'accord et qu'il veut imposer un plafond, par exemple, il ne pourrait le faire. Est-ce ainsi que les choses se passeraient? Le ministre peut-il lier le Parlement à l'avenir, comme par un contrat? La présente loi lui donne-t-elle ce droit?

M. Lavoie: Non. Le gouvernement fédéral est lié en vertu des gouvernements provinciaux qui sont signataires de l'accord. De toute évidence, si le Parlement, qui détient la souveraineté absolue, désire modifier la loi à l'avenir, il peut le faire.

De plus, sur la question des modifications à la loi, on peut se reporter à un autre article qui stipule un préavis d'au moins deux ans avant la révocation ou la modification d'un accord. En fait, cette façon de procéder est empruntée à l'assurance-récolte.

M. Laporte: S'agit-il de modification ou de révocation de l'accord?

M. Lavoie: Oui.

M. Laporte: . . .et de l'imposition d'un plafond, par exemple. Si le Parlement voulait imposer un plafond, en ce qui a trait aux terres en culture ou aux montants attribués, doit-il donner le même préavis?

M. Lavoie: De toute évidence, tout accord peut être modifié par consentement mutuel des députés. Mais si celui-ci ne peut être obtenu et que le Parlement ou que le gouvernement désire toujours modifier l'accord, un préavis de deux ans est requis. Aux termes du projet de loi, ceci est vrai tant pour le gouvernement fédéral que pour les gouvernements provinciaux. Si une province désire terminer sa participation, elle doit donner deux années de préavis.

Le président: Très bien. Nous avons examiné le paragraphe 5.(1). Qu'en est-il du paragraphe 5.(2), à la page 4, qui traite des articles relatifs à l'environnement?

M. Laporte: Je voudrais poser une question concernant l'alinéa 5.(2)b), en ce qui a trait à l'exigence visant l'évaluation environnementale du programme. En quoi consiste cette exigence? Que signifie le terme?

M. Lavoie: Si je puis me permettre de terminer la discussion, il est également question du problème des plafonds dans la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, parce que le paragraphe 5.(1) vient en fait de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

M. Laporte: Cela nous ramène à la question précédente.

M. Stephens: Il est question de limites.

M. Lavoie: Oui. Concernant le. . .

M. Althouse: Je regrette. Pourriez-vous répéter ce que vous avez dit au sujet du paragraphe 5.(1)?

M. Lavoie: Les éléments dont il est question au paragraphe 5.(1) à la page 3 et au début de la page 4 sont tirés en grande partie des dispositions tripartites de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Les mots sont quelque peu changés, mais l'essentiel est là.

[*Text*]

Subclause 5.(2) is new. You will remember that under the crop insurance legislation you adopted last year you have given the Governor in Council the authority to make regulations concerning the environment or the protection of the environment. What we have here is more precisely legislated in terms of an obligation to carry out an environmental assessment within two years of the coming into force of an agreement and to report on that assessment to Parliament as per section 18 or 19 and at least every five years thereafter. This requirement is relatively new. Here again, as is mentioned, it is obviously subject to the applicable laws of Canada and the province.

Mr. Althouse: Does this requirement comply with the environmental assessment review legislation that was just passed within the last year?

Mr. Lavoie: I may be wrong, but I believe this legislation to which you refer does not oblige the government to carry out an assessment for a program of policies such as that. It is on physical works or undertakings that the other legislation forces an assessment.

Mr. Althouse: What is the definition of the term "environment" in cases such as this, for this sort of study? Is the human element and the social structure part of the environment or not?

• 2040

Mr. Lavoie: It has not been precisely defined, but I would say it is more the nature aspect than the human or social. It has not been precisely defined.

Mr. Althouse: So it the towns disappear and the highways are gone, as long as the buffalo grass is still there, it is all right, is that it?

Mr. Stephens: And the water.

Mr. Althouse: The water and the buffalo.

Mr. Stephens: And the air.

Mr. Laporte: This whole business of environmental assessment is a very broad statement. How is that going to be defined further? Is that strictly up to the minister or is there something in the regulations?

Mr. Lavoie: The draft agreement will try to more precisley get into the way to proceed. There will more or less be a work plan established to develop the criteria on exactly what elements the environmental assessment will be done.

In order to do it within two years, the agreement will have to be more precise than that. The wording is still under consideration at the moment.

Mr. Laporte: The agreement is not actually signed yet, is that right?

Mr. Lavoie: There is no agreement signed at the moment. We need a decision before we sign the agreement.

Mr. Foster: Was a statement of the environmental implications of the program made public at the time the Cabinet announced the initiative? The green plan makes provision for that. I was just wondering if there was a statement of the environmental implications of the program.

[*Translation*]

Le paragraphe 5.(2) est nouveau. Vous vous souviendrez qu'aux termes de la loi sur l'assurance-récolte que vous avez adoptée l'an passé, vous avez donné au gouverneur en conseil l'autorité de faire des règlements en ce qui concerne l'environnement ou la protection de l'environnement. Il s'agit ici d'une loi plus précise visant l'obligation de faire une évaluation environnementale dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de l'accord, puis tous les cinq ans, conformément à l'article 18 ou 19. Cette exigence est relativement nouvelle. Là encore, comme c'est mentionné, cette exigence est sujette aux lois du Canada et de la province.

M. Althouse: Cette exigence est-elle conforme à la loi sur l'évaluation et l'examen en matière d'environnement qui est entrée en vigueur l'an passé?

M. Lavoie: Il se peut que je me trompe, mais la loi à laquelle vous faites allusion n'engage pas le gouvernement à faire une évaluation d'un programme de politiques de ce genre. C'est sur les travaux et les entreprises matériels que les autres lois obligent de faire une évaluation.

M. Althouse: Quelle est la définition du terme «environnement» dans le cas tel que celui qui nous intéresse, en ce qui a trait à ce genre d'étude? L'élément humain et la structure sociale font-ils partie de l'environnement?

M. Lavoie: Cela n'a pas été défini d'une manière précise, mais je dirais que cela touche plus l'aspect nature que l'aspect humain ou social. Cela n'a pas été défini d'une manière précise.

M. Althouse: Donc, même si les villes et les autouroutes disparaissaient, pourvu qu'il y ait encore de l'herbe à bisons, tout va bien, c'est bien ça?

M. Stephens: Et de l'eau.

M. Althouse: L'eau et le bison.

M. Stephens: Et l'air.

M. Laporte: Toute cette question d'évaluation environnementale est très vague. Comment sera-t-elle définie de manière plus précise? Est-ce la responsabilité seule du ministre ou y a-t-il quelque chose de prévu dans les lois?

M. Lavoie: Le projet d'accord essaiera de donner une marche à suivre plus précise. Un plan de travail sera élaboré pour établir les critères qui détermineront sur quels éléments portera l'évaluation environnementale.

Afin de pouvoir le faire en moins de deux ans, l'accord devra être beaucoup plus précis que cela. La formulation est encore à l'étude en ce moment.

M. Laporte: L'entente n'est pas encore signée n'est-ce pas?

M. Lavoie: Aucun accord n'a encore été signé. Nous avons besoin d'une décision avant de signer l'accord.

M. Foster: A-t-on parlé des effets qu'aura le programme sur l'environnement au moment où le Cabinet a annoncé le projet conformément aux dispositions du Plan vert?

[*Texte*]

Mr. Stephens: I do not recall, other than that from within the committee's terms of reference, in effect, were the four pillars, of which one is the environmental sustainability. In the discussions that we had over the year, we did set up a working group to look at these various options vis-à-vis the physical environment.

Some work has been done in this regard, but it was recognized that we could not do a fully comprehensive analysis prior to the act coming in. The feeling was that we would put right into the legislation itself the commitment that there would be a thorough environmental analysis done within two years of the act coming into place, and that there could be changes as a result of that review, if necessary. It was not specifically related to the green plan, per se.

Mr. Foster: So if everybody went out and planted an extra 10% of their buffalo grass or their marginal land, then the program might need to be modified after two years to take into account the implications of the adverse impact on the environment.

Mr. Stephens: Yes.

The Chairman: Concerning subclause 5.(2), I was advised by Miss Young that apparently under Bill C-69 right now there is a challenge of the notice provisions with the Government of Canada.

I do not understand the total implications of that, but what we were hearing about the two years of notice and the binding may not be as hard and fast as we thought. Is that fairly stated, Miss Young?

Ms Young: In the next-but-last budget the announcement was made, and subsequently Bill C-69 was introduced to cap Canada Assistance Plan payments to the have provinces. That was challenged by the provinces involved and the case has been argued before the Supreme Court. A decision has not been rendered.

One of the points of challenge was that the federal government moved to change the terms of the plan and did not give the one-year notice required by the plan. I just wanted to point that out. The state of the law is not quite as settled as might have appeared.

Mr. Foster: Did the witnesses say something about two-thirds of the provinces with 50% of the population of the country having to agree to this in order for the program to go forward?

Mr. Lavoie: No, we said that to amend an agreement when less than two, you need the consent of the federal government and two-thirds of the provinces participating in the agreement. These two-thirds of the provinces have to account for at least 50% of the production of the commodities covered by the agreement.

• 2045

Mr. Foster: And then everybody will be bound? The other 49% and one-third of the participating provinces have to agree.

Mr. Lavoie: Yes.

The Chairman: Under subclause 5.(3), establishment of committees, we know that the minister has agreed to change the "may" there to "shall". Is there anything else?

[*Traduction*]

M. Stephens: Je ne crois pas qu'il y ait rien d'autre que ce qui est énoncé dans le mandat du comité, en fait, les quatre piliers dont notamment la viabilité environnementale. Dans les discussions que nous avons eues au cours de l'année, nous avons formé un groupe de travail pour étudier les diverses possibilités touchant l'environnement.

Certains travaux ont déjà été effectués à cet égard, mais nous avons constaté que nous ne pouvions faire une étude exhaustive complète avant que la loi n'entre en vigueur. Le sentiment général était que nous inscririons directement dans la loi elle-même l'engagement qu'une analyse environnementale complète serait effectuée dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la loi, et qu'il pourrait y avoir des modifications par suite de cette étude au besoin. Cela n'était pas relié spécifiquement au plan vert en tant que tel.

M. Foster: Donc, si tout le monde plantait 10 p. 100 d'herbe à bisons ou ensemençait de plus de 10 p. 100 ses terres à rendement marginal, il faudrait peut-être modifier le programme après deux ans pour prendre en considération les des effets néfastes sur l'environnement.

M. Stephens: Oui.

Le président: A propos du paragraphe 5.(2), M^lle^ Young m'a informé qu'à l'heure actuelle, on contestait les dispositions du projet de loi C-69 concernant le préavis.

Je ne comprends pas toutes les implications de cette question, mais ce que nous avons entendu à propos de l'avis de deux ans et des décisions liant les parties ne semble pas aussi absolu que nous le croyons. Est-ce bien cela M^lle^ Young?

Mlle Young: L'annonce a été faite à l'avant-dernier budget, et par la suite le projet de loi C-69 a été présenté pour limiter les paiements du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces nanties. Ceci a été contesté par les provinces touchées et la cause a été débattue devant la Cour suprême mais aucune décision n'a encore été rendue.

Un des points en litige est la proposition du gouvernement fédéral de modifier les conditions du plan sans donner l'avis d'un an exigé par le plan. Je voulais seulement préciser ce point. L'état du droit n'est pas aussi fixe qu'il pourrait sembler.

M. Foster: Est-ce que les témoins ont parlé de l'approbation des deux-tiers des provinces regroupant 50 p. 100 de la population du pays afin que le programme soit instauré?

M. Lavoie: Non, nous avons dit que pour modifier un accord avant deux ans, il faut le consentement du gouvernement fédéral et de deux-tiers des provinces qui participent à l'accord. Ce deux-tiers des provinces doit produire au moins 50 p. 100 des produits touchés par l'accord.

M. Foster: Donc, 49 p. 100 et un tiers des provinces participantes.

M. Lavoie: Oui.

Le président: Au paragraphe 5.(3), constitution de comités, nous savons que le ministre a accepté de modifier le terme «peut» par le terme «doit». Y a-t-il quelque chose d'autre?

[*Text*]

Mr. Lavoie: Some of you were here last year when we discussed crop insurance. We cannot use a "shall" for crop insurance because crop insurance is established under a provincial jurisdiction. Therefore, the agreement will say "shall", but we will have to say that this applies for GRIP, the revenue insurance component, or NISA. But the minister indicated this afternoon he will go for "shall".

The Chairman: There is a request to explain that again. I think we cannot bind the provinces because of provincial legislation under "shall" for committees. That is the main point there. It has to be a "may" there, because provinces have to agree.

Mr. Lavoie: We will find wording to accommodate the "shall", to cover the programs for which we can act directly.

The Chairman: Okay.

Mr. Laporte: To get an understanding of what these committees are exactly, what has been negotiated in agreements with respect to these committees? What will their role be? What effect will they have and so on?

Mr. Lavoie: We have three or four pages under the agreement that try to describe what the duties or powers of the committee will be.

Essentially, the provinces through their crop insurance agencies will be responsible for the day-to-day delivery of the revenue insurance component, as they are at the moment for crop insurance. The committee will be there to ensure equity, consistency, and that the program remains a national program which is delivered as similarly from one province to another within limits, recognizing that there may be some differences, say, when you move from B.C. to P.E.I.

Basically, it will be like the committees that had been established under any tripartite agreements. We have eight agreements in place for 12 commodities at the moment. It will be this type of power.

It will have the power, for example, when calculations are made to say that it is going to issue an interim payment. It will have the power to approve the methodology used for the calculation of the premium rate, these types of activities that are activites that you have to carry in all provinces, regardless of where you are and what commodities you are in.

It is the general provisions that are similar to all provinces that will be mainly co-ordinated by the committee.

Mr. Laporte: So it is not, for example, like the advisory board, the Canadian Wheat Board, that may or may not be consulted and may or may not be listened to. This is different in that it will actually have some power with respect to being required to be consulted and so on.

Mr. Lavoie: At the moment it is suggested in the grains and oilseeds sector that the committee will be made up of four representatives from the federal government, one from each participating province, and seven producers.

Mr. Foster: The amendment that the government is going to prepare will provide for that, as recommended by the Prairie Pools. There will be a representative from each provincial agency responsible for the delivery of program,

[*Translation*]

M. Lavoie: Quelques-uns d'entre vous étiez ici l'an dernier lorsque nous avons discuté de l'assurance-récolte. Nous ne pouvons utiliser le terme «doit» pour l'assurance-récolte, car celle-ci est de compétence provinciale. L'accord dira «doit» mais cela s'appliquera au régime universel, au composant d'assurance-revenu, ou CSRN. Mais le ministre a indiqué cet après-midi qu'il est d'accord avec le terme «doit».

Le président: On demande de répéter l'explication. Nous ne pouvons lier les provinces dont les lois stipulent que l'accord «peut». Il faut conserver le mot «peut», car les provinces doivent se mettre d'accord.

M. Lavoie: Nous allons trouver une formulation pour intégrer «doit» pour englober les régimes qui relèvent du fédéral.

Le président: D'accord.

M. Laporte: Il faut comprendre ce que sont ces comités. Quel sera leur rôle? Quels effets auront-ils et ainsi de suite?

M. Lavoie: Trois ou quatre pages de l'accord essaient de décrire quels seront les devoirs et les pouvoirs des comités.

Essentiellement, les provinces, par l'intermédiaire de leurs compagnies d'assurance-récolte, seront responsables de l'administration journalière de l'assurance-revenu comme elles le sont actuellement pour l'assurance-récolte. Le comité verra à s'assurer qu'il y a équité et uniformité et que le régime reste un régime national administré le plus uniformément possible d'une province à l'autre, en reconnaissant qu'il peut y avoir des différences, de la Colombie-Britannique à l'Île-du-Prince-Édouard.

Fondamentalement, ce sera comme pour les comités créés dans le cadre de tout accord tripartite. Nous avons actuellement huit accords en place pour 12 produits.

Les comités auront le pouvoir, par exemple, de dire, lorsque les calculs auront été faits, qu'ils effectueront un paiement provisoire. Ils auront le pouvoir d'approuver la méthode utilisée pour le calcul des taux de prime, types d'activité que vous devez effectuer dans toutes les provinces, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez et le produit que vous produisez.

Les comités coordonneront les activités générales dans toutes les provinces.

M. Laporte: Donc, ils ne ressembleront pas par exemple, à un conseil consultatif, à la Commission canadienne du blé, qui peut être ou ne pas être consultée et qui peut ou peut ne pas être écoutée. Ils auront véritablement un certain pouvoir, ils devront être consultés, etc.

M. Lavoie: Actuellement, il est suggéré dans le secteur des céréales et des oléagineux que le comité sera formé de quatre représentants du gouvernement fédéral, provenant de chaque province participante, et de sept producteurs agricoles.

M. Foster: La modification que le gouvernement élaborera s'occupera de cela, tel que recommandé par les Syndicats des Prairies. Il y aura un représentant de chacune des compagnies provinciales responsables de l'administration

[*Texte*]

four representatives from the federal government, and seven representatives appointed by the federal Minister of Agriculture from nominations supplied by national and regional producer organizations.

Mr. Lavoie: No. What the minister indicated this afternoon, sir, was that the agreement shall provide for the establishment. I said that it will be specified that these are for all the programs listed under sublcause 4.(1) with the exception of crop insurance. The exact composition of the committee I guess should be left to the agreement, because the number of members and the number of commodities covered will vary from one agreement to another.

• 2050

For example, at the moment under tripartite it is nine members in general. Some commodities such as sugarbeets have only six members; there are only two producing provinces in Canada. We need some flexibility because it will vary from one commodity to another.

Mr. Foster: In the CFA brief they proposed that the agreement shall provide for such action for one or more committees consisting of members representing Canada, the provinces and producers in proportion to the shares of the cost of the program. Is that acceptable, or is that cumbersome?

Mr. Lavoie: Just possibly that has been discussed. In general the provinces did voice strong reservations. If you do that you will have small provinces that will never have a say because they represent less than half of Canadian production. Because they pay only 25% of the premium and represent only half. . .they might feel it was okay to stay at home because they would never have a say.

I am just saying that strong reservations have been expressed by provinces. It was discussed at a previous committee meeting.

Mr. Foster: This would give Prince Edward Island, for instance, the upper hand in potatoes over Ontario. If it was proportionate to the share of production poor little Ontario would get beaten up by P.E.I. P.E.I. has very high production compared to Ontario.

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Foster: And they do not have any morals down there either.

Some hon. members: Oh, oh.

The Chairman: Okay, we have looked at subclause 5.(3). On subclause 5.(4), all programs to be self-sustaining, are there any questions? No? On subclause 6.(1), then, additional provisions respecting insurance programs.

Mr. Lavoie: Article 6 is basically coming from crop insurance, with the exception of those clauses already covered under 5.

The Chairman: Mr. Lavoie, you are suggesting this is just a transfer of the same wording—

[*Traduction*]

du régime, quatre représentants du gouvernement fédéral, et sept représentants nommés par le ministre fédéral de l'Agriculture à partir de propositions faites par des organismes nationaux et régionaux de producteurs agricoles.

M. Lavoie: Non. Ce que le ministre a indiqué cet après-midi, monsieur, c'est que l'accord «doit» prévoir la constitution de comités. Ceux-ci toucheront tous les régimes énumérés au paragraphe 4.(1) à l'exception de l'assurance-récolte. La composition exacte du comité, je crois, devrait être précisée dans chaque accord, car le nombre de membres et le nombre de produits varieront d'un accord à l'autre.

Par exemple, à ce moment dans le cadre d'un accord tripartite les comités se composent de neuf membres en général. Pour certains produits comme la betterave sucrière ceux-ci ne comptent que six membres; il n'y a que deux provinces productrices au Canada. Nous avons besoin d'une certaine flexibilité car le nombre variera d'un produit à l'autre.

M. Foster: Dans le mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture il a été proposé que l'accord s'occupe de cette question pour un ou plusieurs comités formés de membres représentant le Canada, les provinces et les producteurs en proportion du partage des coûts du régime. Est-ce acceptable ou est-ce trop lourd?

M. Lavoie: Cette possibilité a fait l'objet de discussions. En général les provinces ont émis des doutes importants. Si vous faites cela, les petites provinces n'auront jamais le droit de parole car elles représentent moins de la moitié de la production canadienne. Parce qu'elles ne paient que 25 p. 100 de la prime et qu'elles représentent seulement la moitié, elles pourraient penser qu'elles peuvent rester chez elles car elles n'auraient jamais droit de parole.

Je dis seulement que des doutes importants ont été émis par les provinces. Le sujet a été discuté à une réunion précédente du comité.

M. Foster: Cela voudrait dire que l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, dominerait l'Ontario pour les pommes de terre. Si c'était proportionnel à la part de production, la pauvre petite province de l'Ontario serait battue par l'Île-du-Prince-Édouard. La production de l'Île-du-Prince-Édouard est très élevée par rapport à celle de l'Ontario.

M. Lavoie: Oui.

M. Foster: Ils n'ont aucun scrupule là-bas.

Certains députés: Oh oh.

Le président: Bon, nous avons traité du paragraphe 5.(3). Y a-t-il des questions sur le paragraphe 5.(4), autofinancement des régimes? Non? Sur le paragraphe 6.(1) alors, accords instituant des régimes d'assurance.

M. Lavoie: L'article 6 est tiré fondamentalement de l'assurance-récolte, à l'exception des clauses dont on a déjà traitées au paragraphe 5.

Le président: Monsieur Lavoie, vous voulez dire que c'est le même libellé.

[*Text*]

Mr. Lavoie: Yes, to a large extent. There have been some wording modifications, but it is basically the body of the current Crop Insurance Act, more particularly the section dealing with what an agreement should contain.

The Chairman: So this is a partial answer to Dr. Foster's earlier question.

Mr. Lavoie: Yes, as clause 5 is basically from ASA, clause 6 is basically from crop insurance.

Mr. Althouse: How are these programs going to be self-sustaining with five years? Are those contracts going to continue to be five year programs like the GRIP ones?

Mr. Lavoie: The agreement made be under for a given period but the program is established without any specific date of termination. What may be reviewed are the agreements. The program is intended to be continued.

Mr. Althouse: I was flipping forward because I thought there was some place that dealt with the question of the program being discontinued and the sharing of the debt, or whatever. Have I seen such a thing? If a province decides not to re-sign and the account is in a negative balance, does Canada absorb it? What happens?

Mr. Lavoie: Under the agreement you mean?

Mr. Althouse: Yes.

Mr. Lavoie: At the moment the agreement does include a section dealing with how we are going to share surpluses or deficits at time of termination, but the time of termination is not specified. It is two years notice by a province or two years by Canada—advance notice, before the beginning of any given year.

Mr. Althouse: So if a province opts out after having given two years notice, their share of a deficit or a credit will be apportioned according to past—

Mr. Lavoie: Yes, I believe the current proposal is for 35 and 65.

Mr. Stephens: That is according to the agreement.

Mr. Althouse: So the province would pay 35%—

Mr. Lavoie: And the federal government 65% of any deficit.

• 2055

The Chairman: It is subclause 6.(1).

Mr. Althouse: That is in the agreements rather than in this legislation.

The Chairman: Mr. Paddock, I was not watching you—

Mr. Paddock: I think what you are looking for is paragraph 5.(1)(g), which talks about the agreement should provide—

Mr. Althouse: The method of settling an account.

Mr. Paddock: That is probably what you are looking for.

Mr. Althouse: I thought I had seen it somewhere and I was looking forward instead of backward. Thank you.

The Chairman: That is subclause 6.(2) offsets.

[*Translation*]

M. Lavoie: Oui, en grande partie. Il y a quelques termes qui ont été changés mais fondamentalement c'est le corps de la Loi sur l'assurance-récolte actuelle, et plus particulièrement la partie qui traite de ce que l'on devrait retrouver dans un accord.

Le président: C'est une réponse partielle à la question posée plus tôt par M. Foster.

M. Lavoie: Oui, tout comme l'article 5 est tiré de la LSPA, l'article 6 est tiré de l'assurance-récolte.

M. Althouse: Comment ces régimes atteindront-ils un autofinancement en cinq ans? Est-ce que ces contrats continueront d'être des régimes de cinq ans comme le régime universel?

M. Lavoie: L'accord peut être conclu pour une période donnée mais le régime est établi sans date d'expiration précise. Ce qui peut-être modifié ce sont les ententes. Le régime est censé rester en vigueur.

M. Althouse: Je regardais plus loin car je croyais qu'il y avait un endroit où l'on traitait de l'interruption du régime et du partage de la dette ou de quelque chose du genre. Y a-t-il quelque chose qui traite de cela? Si une province décide de ne pas renouveler et que le compte a un solde passif, est-ce que le Canada doit l'absorber? Qu'est-ce qui arrive?

M. Lavoie: Selon l'accord vous voulez dire?

M. Althouse: Oui.

M. Lavoie: À l'heure actuelle, il y a une partie de l'accord qui traite de la manière dont seront partagés les surplus et les déficits au moment de l'expiration, mais le moment n'en est pas précisé. Les provinces et le Canada doivent donner un préavis de deux ans avant le début d'une année.

M. Althouse: Donc, si une province se retire après avoir donné un préavis de deux ans, sa part du déficit ou du crédit sera reportée conformément au passé...

M. Lavoie: Oui, je crois que la proportion actuelle est de 35 et 65.

M. Stephens: Ceci correspond à ce qui est dit dans l'accord.

M. Althouse: Donc la province paierait 35 p. 100...

M. Lavoie: Et le gouvernement fédéral 65 p. 100 de tout déficit.

Le président: Il s'agit de l'alinéa 6.(1).

M. Althouse: Cela figure dans les accords plutôt que dans la loi.

Le président: M. Paddock, je ne vous regardais pas.

M. Paddock: Je crois que vous cherchez l'alinéa 5.(1)g), dans lequel on mentionne que l'accord doit prévoir...

M. Althouse: Le règlement des comptes.

M. Paddock: C'est probablement ce que vous cherchez.

M. Althouse: Je croyais que je l'avais vu quelque part mais je regardais au mauvais endroit. Merci.

Le président: Il s'agit du paragraphe 6.(2) qui traite de complémentarité.

[*Texte*]

Mr. Lavoie, it says that if it is going to be an agreement with two separate programs there must be offsets in at least one of the programs. That seems to differ from what you told us earlier, that there are no offsets.

Mr. Lavoie: No, I did not say there were no offsets. I said we were offering the GRIP under two components, not under an integrated one. Offering it under two components it is possible to have offsets. Therefore, because you have a crop insurance agreement at the moment, it will stay. At least the revenue insurance component will have to include how you offset, or vice versa. You may amend the crop insurance to say how you are going to offset. You run two programs, but you may achieve the same objective in running two different programs or two different components.

The Chairman: What does the term "offset" mean?

Mr. Lavoie: That you take into consideration... Because we do target under GRIP the revenue, say $100 an acre, it may happen that you have relatively low prices but very good yield and you get more than $100 an acre. Therefore, we do not pay because you have low prices, because what you purchased at the beginning of seeding time was $100 an acre. If you have achieved it, we do not pay.

The Chairman: So it is just a matter of what is paid, not the premium. If you are paying less cost because of this, which will happen, it does not necessarily reflect back in the premium the way this is set up.

Mr. Lavoie: If the program is less costly, yes, it will have to be reflected in the premium somewhere.

The Chairman: But the term "offset" will not apply to that. It just applies to the payments, if I am understanding you.

Mr. Lavoie: It is applied to the payments, but because it does apply to the payment, if the overall cost of the program is reduced, obviously you need less premium income to support the program.

The Chairman: Subclause 6.(3)—what does it mean, Mr. Lavoie?

Mr. Lavoie: As we are all aware, crop insurance is administered by the province. As well, either a GRIP or a revenue protection component will also be administered by a province. Then what we have there is something that is arising from crop insurance. What do you do when there is no longer enough money in the account and for what purpose the premiums and all the things you do under the program will have to be done? Then you have to create—and the province has to have a covenant that they will establish an account for the purpose of the revenue insurance component or crop insurance or a GRIP that will be used to receive the payment, to make the payment of the indemnities, to deposit the premium and so on.

This is more or less word for word from section (b) of the crop insurance.

[*Traduction*]

Monsieur Lavoie, je lis que si un accord porte sur deux régimes distincts, il faut assurer la complémentarité d'au moins un des deux régimes. Cela ne semble pas correspondre à ce que vous avez affirmé plus tôt, c'est-à-dire qu'il n'existait pas de complémentarité.

M. Lavoie: Non, je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de complémentarité. J'ai dit que le régime universel était offert en deux parties et non en une partie intégrée. Parce qu'il est offert en deux parties, il est possible d'en assurer la complémentarité. Par conséquent, comme nous avons un accord d'assurance-récolte actuellement, il sera conservé. La partie de l'accord portant sur l'assurance-revenu devra comprendre les modalités de complémentarité, ou vice versa. Vous pouvez modifier l'assurance-récolte de manière à inclure les modalités de complémentarité. Vous faites fonctionner deux régimes, mais vous pouvez atteindre le même objectif en faisant fonctionner deux régimes différents ou deux parties différentes d'un régime.

Le président: Que signifie le mot complémentarité?

M. Lavoie: Que vous tenez compte d'une chose... Parce que le régime universel vise le revenu, disons 100$ de l'acre, il se peut que vous obteniez des prix relativement faibles mais un très bon rendement et que vous obteniez plus que 100$ de l'acre. Par conséquent, nous ne payons pas parce que vos prix sont faibles, parce que ce que vous avez acheté au début de la période de semence était à 100$ de l'acre. Si vous l'avez obtenu nous ne payons pas.

Le président: Alors, il s'agit seulement des paiements non de la prime. Si vous payez moins pour cette raison, ce qui se produira, cela n'aura pas nécessairement d'effet sur la prime, de la façon dont le régime fonctionne.

M. Lavoie: Si le régime est moins coûteux, si, cela aura un effet sur la prime.

Le président: Mais la complémentarité ne s'appliquera pas ici. Elle s'applique seulement aux paiements, si je comprends bien.

M. Lavoie: Elle s'applique aux paiements, mais parce qu'elle s'y applique, si le coût total du régime est réduit, il est évident que vous aurez besoin de primes moins élevées pour faire fonctionner le régime.

Le président: Que signifie le paragraphe 6.(3), monsieur Lavoie?

M. Lavoie: Comme nous le savons tous, l'assurance-récolte est administrée par les provinces. De plus, un régime universel ou un régime de protection du revenu sera également administré par les provinces. Nous faisons face à un problème qui relève de l'assurance-récolte. Que faites-vous lorsqu'il n'y a plus suffisamment d'argent dans la caisse? Et à quoi serviront les primes et le régime même? Il faut donc créer, et la province doit s'engager à établir un fonds de réserve propre à l'assurance-revenu, à l'assurance-récolte ou au régime universel, fonds qui servira à percevoir les paiements, à payer les indemnités et à déposer les primes, etc.

Cela se trouve mot à mot dans l'alinéa b) sur l'assurance-récolte.

[*Text*]

Mr. Foster: These various funds, are they held in an account with the federal government, or does each province hold an account to make the revenue and crop insurance guarantee?

Mr. Lavoie: Under the revenue insurance program, because it will be administered by the crop insurance agencies, the account will be a provincial account, not a federal account.

Mr. Foster: So the farmers and the federal government and the province each year will contribute to that account or that fund.

Mr. Lavoie: Yes.

• 2100

Mr. Foster: If there is a deficiency in it, as there is in the crop insurance right now, do they just draw more money from the federal reinsurance program to cover the shortfall?

Mr. Lavoie: Under crop insurance, those five provinces that are under the reinsurance provision, yes.

Mr. Foster: The cost of that money is all paid for by the federal government now, but in the future will it be paid for 65-35, or will it continue to be drawn down from the reinsurance fund?

Mr. Lavoie: The reinsurance fund applies to crop insurance. It is not proposed to include reinsurance type of provisions under the revenue insurance component. It is proposed to advance from the federal government and from provinces the amount required to fill the gap between the premium income and the payment to be made.

Mr. Foster: Is that on a 65-35 basis?

Mr. Lavoie: Yes, sir.

Mr. Foster: They have to go out and borrow that money and pay interest on it. Is the interest on the money they borrowed charged back to the fund?

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Foster: Gérald said we would not get enough money in premiums to pay for the interest on the debt of the fund. That is his opinion.

Mr. Lavoie: To not have enough premium income to pay for the interest?

Mr. Foster: He was saying that there would be such a deficit in the revenue account after the first couple of years that we would not take in enough premiums to pay the interest on the debt of the revenue account. But that is an academic opinion.

Mr. Lavoie: Yes. In theory, it is possible; in practice, it is not likely. If everybody was participating in it, I guess the premium might end up being $1.4 billion or $1.5 billion a year. To have such an amount charged only in terms of interest, we would need quite a good payment. The possibility that this would occur is limited.

Mr. Foster: I think that is off the question of offsets, Mr. Chairman.

[*Translation*]

M. Foster: Ces divers fonds seront-ils versés dans un compte du gouvernement fédéral, ou est-ce que chaque province établira un fonds de réserve propre à l'assurance-revenu et à l'assurance-récolte?

M. Lavoie: Dans le cas du régime d'assurance-revenu, il s'agira d'un compte provincial et non d'un compte fédéral, parce qu'il sera administré par les organismes responsables de l'assurance-récolte.

M. Foster: Ainsi, chaque année, les fermiers, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial verseront des contributions à ce compte ou à ce fonds.

M. Lavoie: Oui.

M. Foster: Et en cas d'épuisement, comme c'est le cas pour l'assurance-récolte actuellement, que font-ils? Retirent-ils de l'argent du régime fédéral de réassurance?

M. Lavoie: Dans le cas de l'assurance-récolte, oui, pour les cinq provinces visées par la disposition de réassurance.

M. Foster: Le coût est entièrement épongé par le gouvernement fédéral actuellement, mais à l'avenir, sera-t-il épongé dans les proportions de 65-35, ou continuera-t-on de retirer de l'argent du fonds de réassurance?

M. Lavoie: Le fonds de réassurance s'applique à l'assurance-récolte. Nous ne nous proposons pas d'inclure la disposition de réassurance dans le régime d'assurance-revenu. Il est proposé que le gouvernement fédéral et les provinces avancent le montant nécessaire à combler l'écart entre le revenu des primes et les paiements à effectuer.

M. Foster: Dans une proportion de 65-35?

M. Lavoie: Oui, monsieur.

M. Foster: Ils doivent emprunter cet argent et payer de l'intérêt. L'intérêt sur l'argent emprunté est-il payé par le fonds?

M. Lavoie: Oui.

M. Foster: Gérald disait que les primes ne suffiraient pas à payer l'intérêt sur la dette du fonds. C'est ce qu'il pense.

M. Lavoie: Que le revenu des primes ne suffirait pas pour payer les intérêts?

M. Foster: Il disait qu'il y aurait un tel déficit dans le compte de l'assurance-revenu après les deux premières années que les primes ne suffiraient pas à payer l'intérêt sur la dette de ce compte. C'est un point de vue théorique.

M. Lavoie: Oui. En théorie, c'est possible; en pratique, c'est peu probable. Si tout le monde participait, je suppose que la prime pourrait s'élever à 1,4 ou à 1,5 milliard de dollars par année. Pour payer de tels intérêts, il faudrait que le paiement soit assez élevé. Il est peu probable que cela se produise.

M. Foster: Je crois que nous nous éloignons de la question de complémentarité, monsieur le président.

[*Texte*]

The Chairman: It is unusual that you would be worried about that.

Some hon. members: Oh, oh.

The Chairman: Mr. Lavoie, I read paragraph 6.(3)(a) several times, and I cannot make line 24 read in what I consider proper English. Perhaps you could have somebody look at it along those lines. I think there is somehow a failure in the connections. I do not want us to fight about it now. I just leave it with you to look at it. I do not think it is something we need to define tonight.

Mr. Lavoie: You have to read it in relation to the opening sentence of subclause 6.(3):

> An agreement that provides for the establishment of a gross revenue insurance program, a crop insurance program or a revenue insurance program shall

The Chairman: It does not work, as I was telling you. Let somebody else do that. I do not think we want to take committee time for it.

Let us talk a little bit about committee order. We started at 7.30 p.m. and I thought we might stop at 9 p.m. I would really like to cover more of this bill. Can we agree to stop in 25 minutes and start again tomorrow morning?

Mr. Vanclief: We can stop in ten minutes.

The Chairman: All right. I get the feeling that another ten minutes is the staying power of all people. That is what we are going to do.

• 2105

Mr. Lavoie, do you want to comment on anything in clause 7?

Mr. Lavoie: Yes. This is on what is specific to NISA.

Obviously all agreements have to specify the terms and conditions as described under clause 5. Clause 6 outlines the additional provisions that crop insurance or GRIP has to include. Here under clause 7 it is specific as to what the net income stabilization account program has to include.

The Chairman: The second part of this is where we get into the separate accounts, but we have had quite a bit of discussion on that so we are probably ahead of ourselves there.

Mr. Vanclief: Can I just clarify one thing on the separate accounts? If there is a payment that comes out to a producer, it is triggered for one of the two reasons. It comes out of account number two first?

Mr. Lavoie: Yes, sir.

Mr. Vanclief: Until it is totally depleted?

Mr. Lavoie: Yes.

The Chairman: Could I ask you about the interest paid on an over-contribution—not just the 2%, but up to 20%. Does the interest still come to the producer at 3% above prime?

[*Traduction*]

Le président: Cela n'a pas l'habitude de vous inquiéter.

Des voix: Oh, oh.

Le président: Monsieur Lavoie, j'ai lu l'alinéa 6.(3)a) à plusieurs reprises et je ne crois pas que la ligne 24 soit rédigée en anglais correct. Peut-être pourriez-vous demander à quelqu'un de la relire. Je pense que le texte ne se tient pas. Je ne veux pas en discuter maintenant. Je vous demande seulement de la relire. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de régler ce problème ce soir.

M. Lavoie: Vous devez le lire conjointement avec la phrase d'ouverture du paragraphe 6.(3):

> L'accord instituant un régime universel ou d'assurance-récole ou revenu prévoit en outre:

Le président: Je vous le répète, le texte ne se tient pas en anglais. Laissez quelqu'un d'autre s'en occuper. Je ne crois pas que les membres du comité soient prêts à y consacrer du temps.

Parlons un peu de l'ordre du jour. Nous avons commencé à 19h30 et je pensais que nous pourrions ajourner à 21 heures. J'aimerais vraiment avancer dans ce projet de loi. Que pensez-vous d'arrêter dans 25 minutes et de reprendre la séance demain matin?

M. Vanclief: Nous pouvons arrêter dans 10 minutes.

Le président: Très bien. J'ai l'impression que tout le monde sera prêt à partir dans 10 minutes. C'est ce que nous allons faire.

Monsieur Lavoie, voulez-vous ajouter quelque chose au sujet de l'article 7?

M. Lavoie: Oui. Il s'agit de ce qui est particulier au Programme compte de stabilisation du revenu net.

Il est évident que les accords doivent comprendre les éléments décrits dans l'article 5. L'article 6 décrit les dispositions additionnelles qui s'appliquent à l'assurance-récolte ou au régime universel. L'article 7 décrit les dispositions particulières du Programme compte de stabilisation du revenu net.

Le président: La deuxième partie de l'article traite des fonds séparés; mais comme nous en avons déjà discuté, nous sommes probablement en avance.

M. Vanclief: Pourriez-vous préciser une chose sur les fonds séparés? Si un paiement doit être fait à un producteur, l'est-il pour une des deux raisons? L'argent est-il prélevé d'abord dans le fonds numéro 2?

M. Lavoie: Oui, monsieur.

M. Vanclief: Jusqu'à ce que le fonds soit complètement épuisé?

M. Lavoie: Oui.

Le président: Puis-je vous poser une question au sujet de l'intérêt payé sur une contribution versée en trop—non seulement les 2 p. 100 mais jusqu'à 20 p. 100? L'intérêt est-il toujours versé au producteur à un taux supérieur de 3 p. 100 au taux préférentiel?

[*Text*]

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Monteith: The producer account—I think we talked about that before—is not at a local bank. It is going to be put into the consolidated revenues of the government, is that right?

Mr. Lavoie: For the first year, yes.

Mr. Monteith: So any producer will send a cheque to the government and it will go into their fund. In the second year it will be established in any banking institution or whatever the producer requires or wants to put it in?

Mr. Lavoie: Yes.

The Chairman: I heard a comment over here that 3% is the immoral part. You cannot pay more than prime for a loan in P.E.I. I think that is what I just heard.

Mr. Monteith: They are not going to get into it anyway.

The Chairman: We will make clause 8 our last one then.

Mr. Lavoie: Clause 8 is the provisions for amendment on behalf of the federal government. Subclause 8.(1) is all intent and the fact that under paragraph (a) we specify that in order for the minister to be authorized to enter into an amending agreement he needs Governor in Council approval.

Mr. Laporte: This brings me back to my question before about amending this. It says an agreement may be amended. Let us use the example of this capping. If down the road the Parliament decides that it wants to cap this program then according to subclause 8.(1) it can do it just with the Governor in Council, but that does not make sense. What am I missing here? What am I not understanding? They do not want to terminate it, so it does not come under subclause 8.(2), but they want to amend the agreement.

Mr. Lavoie: If a minister wants to amend the agreement, you have paragraph 8.(2)(b), by mutual consent of the minister with the approval of the Governor in Council in each province or, obviously, in the absence of that, you are covering by the amending formula under the agreement as outlined under paragraph 5.(1)(j). The agreement as signed would incorporate how it should or it could be amended. What clause 8 is dealing with is when the minister acts on behalf of the government but still within the context of the agreement.

Mr. Laporte: Can you give me an example of an amendment under subclause 8.(1)? What sorts of amendments could you do under subclause 8.(1)? What kinds of amendments would that apply to?

Mr. Lavoie: It could be any one of them. We say that the Minister of Agriculture may sign with provinces, depending whether you are under crop insurance, which is one province because it is bilateral, or under the revenue insurance component, which is multilateral, or the NTSP. It could be to amend anything.

If the federal government wants to amend something, then the minister, in order to be able to act, needs Governor in Council approval. He acts in the meaning, in the context and in accordance with the terms and conditions specified under the agreement that has to be amended.

[*Translation*]

M. Lavoie: Oui.

M. Monteith: Le compte du producteur—je crois que nous en avons déjà parlé—ne se trouve pas dans une banque locale. Il est versé au trésor, n'est-ce pas?

M. Lavoie: Pour la première année, oui.

M. Monteith: Alors, si un producteur envoie un chèque au gouvernement, l'argent sera versé dans son compte. À partir de la deuxième année, l'argent sera-t-il versé à l'établissement bancaire choisi par le producteur?

M. Lavoie: Oui.

Le président: Quelqu'un vient de dire qu'il est immoral de payer 3 p. 100. Vous ne pouvez pas payer plus que le taux préférentiel dans le cas d'un prêt effectué à l'Île-du-Prince-Édouard. Je crois que c'est ce que je viens d'entendre.

M. Monteith: De toute manière, ils ne le feront pas.

Le président: En dernier lieu, nous étudierons l'article 8.

M. Lavoie: L'article 8 renferme les dispositions relatives aux modifications qui pourraient être effectuées par le gouvernement fédéral. Le paragraphe 8.(1) porte sur les intentions et sur le fait que, selon l'alinéa a), nous précisons que le ministre doit obtenir l'agrément du gouverneur en conseil avant de modifier l'accord.

M. Laporte: Je reviens à la question que j'ai déjà posée au sujet des modifications. Il est indiqué qu'un accord peut être modifié. Prenons l'exemple des restrictions. Si, plus tard, le Parlement décide de restreindre ce programme, selon le paragraphe 8.(1), il peut le faire seulement avec l'agrément du gouverneur en conseil; mais cela n'est pas acceptable. Y a-t-il quelque chose que je ne comprends pas? Si on ne veut pas mettre fin à l'accord, mais plutôt le modifier, le paragraphe 8.(2) ne s'applique pas.

M. Lavoie: Si un minister veut modifier l'accord, selon l'alinéa 8.(2)b), il peut le faire par consentement mutuel du ministre avec l'agrément du gouverneur en conseil et de chaque province ou, le cas échéant, il peut avoir recours à la formule d'amendement décrite dans l'alinéa 5.(1)j). L'accord inclurait les modalités relatives à la modification. L'article 8 décrit le cas où le ministre agit au nom du gouvernement, mais toujours dans le cadre de l'accord.

M. Laporte: Pouvez-vous me donner un exemple d'une modification où le paragraphe 8.(1) s'applique? Quel genre de modification pourriez-vous effectuer selon le paragraphe 8.(1)? À quel type de modification l'article s'applique-t-il?

M. Lavoie: Il pourrait s'appliquer à n'importe quel type de modification. Nous disons que le ministre de l'Agriculture peut conclure un accord avec les provinces, selon qu'il s'agit de l'assurance-récolte, qui est un accord bilatéral parce qu'il est conclu avec une province, ou de l'assurance-revenu, qui est un accord multilatéral, ou encore, le PTNS. L'accord pourrait viser n'importe quelle modification.

Si le gouvernement fédéral souhaite faire une modification quelconque, le ministre doit, pour ce faire, obtenir l'agrément du gouverneur en conseil. Il agit dans le sens, dans le contexte et conformément aux conditions stipulées dans l'accord qui doit être modifié.

[*Texte*]

• 2110

Mr. Laporte: Okay.

Mr. Vanclief: I have a specific question by a producer. A farm is being operated by a husband and wife, but everything is done in the gentleman's name. The husband is taking part in GRIP or NISA or both. If the husband dies and his spouse decides to continue the operation, but her name has not been connected with it at all, what happens to the GRIP situation and what happens to the NISA account? This chap thought his wife would be crazy enough to continue farming; that is why he asked the question.

Mr. Lavoie: There is no problem in terms of GRIP. She will not be subject to any penalty provision because she was not a producer in the meaning of the agreement. Therefore she does enter and she is welcome. There is no problem. The deficit or surplus is not attached to any individual under GRIP.

Under NISA she will also be a new producer. However, the amount in her husband's account, if she happens to be his heir—

Mr. Althouse: She would simply inherit the account and start a new account. Is that it?

Mr. Lavoie: She will start a new account.

Mr. Paddock: The agreement with the Department of Finance has been that if a spouse succeeded, the account could be rolled over to her.

Mr. Vanclief: The NISA account would be transferred over into her name.

Mr. Paddock: If she had two sons, for example, and then she deceased, the account would terminate, and they would start their own. But it is possible to transfer the account from one partner to a spouse.

Mr. Laporte: It is an option.

Mr. Paddock: Yes.

Mr. Althouse: Does this rule apply under crop insurance too? If the producer leaves the farm to his spouse, could she take over on the same basis? If he was at 125% coverage, would she continue at that, or would she have to start as a new producer?

Mr. Lavoie: I do not know. It will likely vary from one province to another. It does depend on how each province underwrites crop insurance and whether or not they will deem the yield achieved by one of the spouses as being the same yield that is going to be achieved by the successor. I do not know.

Mr. Foster: Subclause 8.(1) deals with amendments to the agreement. I assume that requires two-thirds of the participating province with 50% of the population to amend. Is that right?

Mr. Lavoie: Subclause 8.(1) specifies from the federal perspective how you can enter into an amending agreement. It does not specify the amending formula under an agreement. The amending formula under an agreement is as it will be ordered under the agreement in accordance with paragraph 5.1(j).

[*Traduction*]

M. Laporte: D'accord.

M. Vanclief: J'ai une question précise de la part d'un producteur. Une ferme est exploitée par un couple, mais toutes les opérations sont effectuées sous le nom du mari. Il souscrit au RARB ou au NISA ou les deux. Si le mari meurt et que son épouse décide de poursuivre l'exploitation, que se passe-t-il en ce qui concerne le RARB ou le NISA étant donné que son nom à elle n'est inscrit nulle part? Ce producteur estime que la femme devrait être déséquilibrée pour poursuivre l'exploitation; c'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question.

M. Lavoie: Il n'y a pas de problème en ce qui concerne le RARB. Elle ne sera aucunement pénalisée étant donné qu'elle n'était pas un producteur selon les termes de l'accord. Elle peut donc faire partie du régime et elle est la bienvenue. Il n'y a aucun problème. Aux termes du RARB, le déficit ou le surplus n'est pas lié à une personne en particulier.

Selon le CSRN, elle devient également un nouveau producteur. Cependant, le montant qui se trouve dans le compte de son mari, si elle en hérite...

M. Althouse: Elle hériterait simplement du montant et ouvrirait un nouveau compte. Est-ce exact?

M. Lavoie: Elle ouvrirait un nouveau compte.

M. Paddock: L'accord conclu avec le ministère des Finances prévoit que si une épouse prend la succession, le compte pourra lui être transféré.

M. Vanclief: Le compte CSRN sera inscrit à son nom.

M. Paddock: Si elle avait deux fils, par exemple, et qu'elle décédait, le compte cesserait d'exister et il faudrait qu'ils en ouvrent un autre. Mais il est possible de transférer le compte d'un associé à son épouse.

M. Laporte: C'est une possibilité.

M. Paddock: Oui.

M. Althouse: Est-ce que cette règle s'applique dans le cas de l'assurance-récolte également? Si le producteur lègue son exploitation à sa femme, peut-elle en prendre possession selon les mêmes conditions? S'il était couvert à 125 p.100, continuera-t-elle de l'être également ou devra-t-elle recommencer comme si elle était un nouveau producteur?

M. Lavoie: Je ne sais pas. Il est probable que cela varie d'une province à l'autre. Cela dépend de la façon dont chaque province souscrit à l'assurance-récolte et si elle considère que la récolte obtenue par l'un des époux est la même que celle qu'obtiendra le successeur. Je ne sais pas.

M. Foster: Le paragraphe 8.(1) traite des modifications de l'accord. Je suppose que pour amender, il faut deux-tiers de la province participante avec 50 p.100 de la population. Est-ce exact?

M. Lavoie: Le paragraphe 8.(1) précise comment, du point de vue du gouvernement fédéral, on peut modifier l'accord. Et il ne précise pas la formule de modification d'un accord. La formule de modification d'un accord sera coordonnée aux termes de l'accord conformément à l'alinéas 5.1j).

[*Text*]

Mr. Foster: I see. Then under sublause (2) the minister, with the approval of the Governor in Council, can simply give two years' notice and wind up the agreement. He does not have to have two-thirds and 50% of the population agreeing to it. He can just give notice and wind it up. Is that right?

• 2115

Mr. Lavoie: Yes, this clause is coming from crop insurance at the moment. Any agreements now under crop insurance, even if they are for under five years initially, may be terminated by two years' advance notice. We see here that what has been true under crop insurance since last year will also be true under the revenue insurance component.

Mr. Foster: So if the federal government wanted to get out, even though it was a five-year agreement they could wind it up with two years' notice to everybody concerned. Is that right?

Mr. Lavoie: Yes, but at the moment, under the agreement, we will not mention five years or whatever. It will be two years' notice on the part of the federal government or on the part of one province.

Mr. Laporte: Just with respect to the amending formula, this two-thirds of the percentage of the production, is that production of producers in the program or production period? What is that?

Mr. Lavoie: Of the production produced, say wheat produced in Manitoba or Saskatchewan—

Mr. Vanclief: Signed-up production?

Mr. Lavoie: As worded at the moment, signed or not is not mentioned. It is the production represented in that particular province.

Mr. Althouse: How would this apply to NISA?

Mr. Lavoie: It does not apply to NISA. These are the provisions for GRIP. Under NISA what do you have for amending the agreement?

The Chairman: Mr. Paddock, Mr. Gorsky, who wants it?

Mr. Garth Gorsky (Assistant Director, Special Assistance Programs, Priorities and Strategies Directorate (Ottawa), Agriculture Canada): I do not think there is anything significantly different from what you have. Those negotiations with provinces are in their early stages, Saskatchewan being the only one at the moment. It is envisioned to be somewhat similar to the same sort of amending.

Mr. Althouse: If Prince Edward Island joined NISA, Saskatchewan could amend it quite easily if there were only those two provinces, because it has two-thirds and more than 50% and all the rest of the requirements.

The Chairman: I think we have reached the end of our questions for the—

[*Translation*]

M. Foster: Je vois. Alors selon l'article (2), le ministre, avec l'agrément du gouverneur en conseil, peut simplement sur préavis d'au moins deux ans mettre fin à l'accord. Il n'a pas besoin d'obtenir l'approbation des deux-tiers ou de 50 p.100 de la population. Il n'a qu'à donner un avis et y mettre fin. Est-ce exact?

M. Lavoie: Oui, cet article est repris dans l'assurance-récolte. Tout accord en vertu du programme d'assurance-récolte, même s'il s'agit originalement d'un programme quinquennal, peut être interrompu moyennant un préavis de deux ans. Nous voyons ici que ce qui s'est avéré exact l'an dernier en vertu de l'assurance-récolte le sera aussi en fonction de l'assurance sur le revenu.

M. Foster: Donc, si le gouvernement fédéral voulait se désister, il pourrait le faire, même s'il s'agit d'un accord quinquennal, à la condition d'avoir donné un préavis de deux ans à toutes les personnes concernées. Est-ce bien cela?

M. Lavoie: Oui. Cependant, pour ce qui est de l'accord, nous ne mentionnerons pas, pour l'instant, de période de cinq ans ou quelque période que ce soit. Nous parlerons d'un préavis de deux ans donné soit par le gouvernement fédéral, soit par une province.

M. Laporte: À propos simplement de la formule d'amendement et des deux tiers de la proportion de production est-ce qu'il s'agit de la production de ceux qui participent au programme ou de la période de production? Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Lavoie: De la production produite. Disons du blé produit au Manitoba ou en Saskatchewan...

M. Vanclief: La production engagée?

M. Lavoie: Le libellé actuel ne le dit pas. Il s'agit de la production représentée par cette province en particulier.

M. Althouse: Comment est-ce que cela s'appliquerait au CSRN?

M. Lavoie: Cela ne s'applique pas au CSRN. C'est le RARB qui s'applique. Quelles sont les possibilités d'amender l'accord en vertu du CSRN?

Le président: Monsieur Paddock, monsieur Gorsky, qui veut cela?

M. Garth Gorsky (directeur adjoint, programmes d'aide spéciaux, Direction des priorités et des stratégies (Ottawa), Agriculture Canada): Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de différence avec ce que vous avez. Ces négociations avec les provinces sont à leurs débuts, la Saskatchewan étant la seule province qui y participe actuellement. Nous envisageons des amendements quelque peu semblables.

M. Althouse: Si l'Île-du-Prince-Édouard adhérait au programme du CSRN, la Saskatchewan pourrait l'amender assez facilement si c'était là les deux seules provinces à y participer, car elle a les deux tiers et plus de 50 p. 100 de toutes les exigences.

Le président: Je crois que nous sommes arrivés à la fin des questions pour le...

[*Texte*]

Mr. Paddock: Mr. Chairman, I have just one point. The federal chair does have a veto, so just because a province has a big share does not mean they can dictate the agreement.

Mr. Lavoie: You need the consent of Canada in all cases.

The Chairman: Witnesses, we thank you. At 9.30 a.m. tomorrow we want to start doing exactly what we are doing now for the rest of the bill.

I would ask the advice of my committee a bit. I would like to go through this bill the way we have tonight until it is done, and then start clause by clause. I am wondering if you are prepared to sit between 9.30 a.m. and 12 noon tomorrow.

Some hon. members: Agreed.

Mr. Stephens: Mr. Chairman, with your permission, I have other commitments tomorrow morning. I would have Mr. Lavoie and Mr. Paddock and Mr. Gorsky here. They are actually very knowledgeable. They were the ones on the front line in the evolution of the bill. I would like to excuse myself from tomorrow's session if that is agreeable with you.

The Chairman: We will miss you, but it is agreeable with us.

This meeting is adjourned.

[*Traduction*]

M. Paddock: Monsieur le président, je n'ai qu'un point à ajouter. Le président qui fait partie du gouvernement fédéral a le droit de veto. Par conséquent, le fait qu'une province ait une grosse participation ne signifie pas nécessairement qu'elle pourra dicter les conditions de l'accord.

M. Lavoie: Vous avez besoin du consentement du Canada dans tous les cas.

Le président: Nous remercions les témoins. À 9h30 demain matin, nous reprendrons exactement la même formule pour le reste du projet de loi.

Je voudrais demander l'avis du comité. Je voudrais continuer à étudier le projet de loi comme nous avons fait ce soir avant de passer à l'étude article par article. J'aimerais savoir si vous êtes prêts à siéger de 9 heures à midi demain.

Des voix: D'accord.

M. Stephens: Monsieur le président, avec votre permission, j'ai d'autres engagements pour demain matin. MM. Lavoie, Paddock et Gorsky seront présents. Ils sont très bien informés. En fait, ils étaient sur la première ligne lors de l'élaboration du projet de loi. J'aimerais avoir la permission de m'absenter à la session de demain si vous y consentez.

Le président: Vous nous manquerez, mais nous y consentons.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Agriculture Canada:

Dennis Stephens, Assistant Deputy Minister, Grains and Oilseeds Branch;

Gilles Lavoie, Director General, Farm Financial Programs Directorate, Policy Branch;

Brian Paddock, Director, Commodity Coordination and Planning, Priorities and Strategies Directorate, Grains and Oilseeds Branch;

Garth Gorsky, Acting Director, Special Assistance Programs, Priorities and Strategies Directorate.

TÉMOINS

D'Agriculture Canada:

Dennis Stephens, sous-ministre adjoint, Céréales et oléagineux;

Gilles Lavoie, directeur général, Programmes d'aide financière aux agriculteurs, Direction générale des politiques;

Brian Paddock, directeur, Coordination et planification sectorielles, Priorités et stratégies, Céréales et oléagineux;

Garth Gorsky, directeur intérimaire, Programmes spéciaux d'aide aux agriculteurs, Priorités et stratégies.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 55

Tuesday, March 19, 1991

Chairman: Harry Brightwell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 55

Le mardi 19 mars 1991

Président: Harry Brightwell

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Agriculture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de

l'Agriculture

RESPECTING:

Bill C-98, the Farm Income Protection Act

INCLUDING:

Third Report to the House

CONCERNANT:

Projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole

Y COMPRIS:

Troisième rapport à la Chambre

APPEARING:

Murray Cardiff,
Parliamentary Secretary to Deputy Prime Minister, President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Agriculture

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

Murray Cardiff,
secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUN 17 1991
University of Toronto

Second Session of the Thirty-fourth Parliament, 1989-90-91

Deuxième session de la trente-quatrième législature, 1989-1990-1991

35576—1

STANDING COMMITTEE ON AGRICULTURE

Chairman: Harry Brightwell

Vice–Chairman: Gabriel Larrivée

Members

Vic Althouse
Ralph Ferguson
Maurice Foster
Al Horning
Ken Hughes
Rod Laporte
Joe McGuire
Ken Monteith
Ross Stevenson
Greg Thompson
Lyle Vanclief
Geoff Wilson—(14)

(Quorum 8)

Carmen DePape

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

Président: Harry Brightwell

Vice–président: Gabriel Larrivée

Membres

Vic Althouse
Ralph Ferguson
Maurice Foster
Al Horning
Ken Hughes
Rod Laporte
Joe McGuire
Ken Monteith
Ross Stevenson
Greg Thompson
Lyle Vanclief
Geoff Wilson—(14)

(Quorum 8)

La greffière du Comité

Carmen DePape

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, March 20, 1991

The Standing Committee on Agriculture has the honour to present its

THIRD REPORT

In accordance with its Order of Reference of Friday, March 8, 1991, your Committee has considered Bill C-98, An Act authorizing agreements between the Government of Canada and the provinces to provide for protection for the income of producers of agricultural products and to enable the Government of Canada to take additional measures for that purpose and has agreed to report it with the following amendments:

Clause 4

Strike out line 19, on page 3, and substitute the following therefor:

"should be equitable and reasonably consistent with all"

Strike out, in the French version only, lines 20 to 22, on page 3, and substitute the following therefor:

"d) le régime ou programme assure la viabilité environnementale et économique à long terme."

Clause 5

Strike out lines 43 to 46, on page 4, and substitute the following therefor:

Establishment of committees

"(3) An agreement that provides for the establishment of a gross revenue insurance program, a revenue insurance program or a net income stabilization account program shall provide for

(a) the establishment of one or more national committees representing the parties to the agreement and the pro"

Clause 6

Strike out, in the French version only, lines 29 and 30, on page 5, and substitute the following therefor:

"quatre-vingt-dix pour cent, de la production probable d'un pro-"

Strike out, in the English version only, line 24, on page 6, and substitute the following therefor:

"program, and provide for the manner in which those"

Strike out line 31, on page 6, and substitute the following therefor:

"(i) that it will establish an account"

Clause 11

Strike out lines 20 to 22, on page 9, and substitute the following therefor:

"Special Measures Committee, which shall consist of members representing Canada, a province, producers and any other group of persons"

Clause 14

Strike out line 13, on page 13, and substitute the following therefor:

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 20 mars 1991

Le Comité permanent de l'agriculture a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 8 mars 1991, votre Comité a étudié le projet de loi C-98, Loi habilitant le gouvernement du Canada, d'une part, à conclure avec les provinces des accords visant la protection du revenu des producteurs agricoles et, d'autre part, à prendre d'autres mesures à cette fin et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes :

Article 4

Retrancher la ligne 10, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit :

«b) la nécessité de l'équité et d'une relative uniformité,»

Dans la version française seulement, retrancher les lignes 20 à 22, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit :

«d) le régime ou programme assure la viabilité environnementale et économique à long terme.»

Article 5

Retrancher les lignes 29 et 30, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit :

Constitution de comités

«(3) L'accord instituant un régime universel ou d'assurance revenu ou le programme prévoit enfin la création et les attributions d'un ou plusieurs comités nationaux»

Article 6

Dans la version française seulement, retrancher les lignes 29 et 30, à la page 5, et les remplacer par ce qui suit :

«quatre-vingt-dix pour cent, de la production probable d'un pro-»

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 24, à la page 6, et la remplacer par ce qui suit :

«program, and provide for the manner in which those»

Retrancher la ligne 21, à la page 6, et la remplacer par ce qui suit :

«(i) d'établir une caisse propre»

Article 11

Retrancher la ligne 16, à la page 9, et la remplacer par ce qui suit :

«De représentants»

Article 14

Retrancher la ligne 7, à la page 13, et la remplacer par ce qui suit :

"(7) Subject to paragraph 7(1)(b), there shall be paid out of the Con-"

Clause 16

Strike out, in the French version only, line 12, on page 15, and substitute the following therefor:

"découvert ou de toute partie du découvert à avancer par le fédéral au titre de l'accord prévoyant l'ouverture de la caisse."

Clause 23

Strike out lines 39 and 40, on page 17, and substitute the following therefor:

"commodity was marketed during the crop year in respect of that named commodity beginning in the 1990 calendar year;"

Strike out line 7, on page 18, and substitute the following therefor:

"respect of grain marketed during the crop"

Your Committee has ordered a reprint of Bill C-98, as amended, for the use of the House of Commons at report stage.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 51, 52, 53, 54 and 55 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

«(7) Sous réserve de l'alinéa 7(1)b), les sommes versées aux termes de»

Article 16

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 12, à la page 15, et la remplacer par ce qui suit :

«découvert ou de toute partie du découvert à avancer par le fédéral au titre de l'accord prévoyant l'ouverture de la caisse.»

Article 23

Retrancher les lignes 33 et 34, à la page 17, et les remplacer par ce qui suit :

«tion des prix agricoles -ont été mis en marché au cours de la campagne agricole applicable débutant en 1990;»

Retrancher la ligne 1, page 18, et la remplacer par ce qui suit :

«(2) Les grains mis en marché entre le 1er août»

Votre Comité a ordonné la réimpression du projet de loi C-98, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 51, 52, 53, 54 et 55 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

HARRY BRIGHTWELL,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 19, 1991

(66)

[*Text*]

The Standing Committee on Agriculture met at 9:40 o'clock p.m. this day, in Room 237-C, Center Block, the Chairman, Harry Brightwell, presiding.

Members of the Committee present: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Joe McGuire, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Acting Members present: Len Gustafson for Ross Stevenson, Felix Holtmann for Ken Hughes and William Scott for Al Horning.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sonya Dakers, Research Coordinator and Margaret J. Young, Research Officer.

Witnesses: From Agriculture Canada: Gilles Lavoie, Director General, Farm Financial Programs Directorate, Policy Branch; Garth Gorsky, Acting Director, Special Assistance Programs, Priorities and Strategies Directorate.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, March 8, 1991, concerning Bill C-98, The Farm Income Protection Act. (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1991, Issue No. 51*).

Gilles Lavoie answered questions.

At 9:50 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:03 o'clock a.m., the sitting resumed.

The Chairman presented the Fourteenth Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure which reads as follows:

Your Sub-Committee met on Thursday, March 7, 1991 to consider the future business of the Committee and agreed to make the following recommendations:

1. That the Committee continue its study of the draft report on Canadian farm debt and that the Sub-Committee adopt the following motions:

"That the services of Dr. Ralph Ashmead be further retained on a contractual basis by the Standing Committee on Agriculture, up to a maximum cost of $2200.00, in order to provide an additional policy simulation, in the form of lower interest rates, and an analysis of the potential impact of the G.R.I.P. program, as part of his written report on Canadian farm debt."

"That the services of Dr. John A. Dawson, economic consultant, be retained on a contractual basis by the Standing Committee on Agriculture, up to a maximum cost of $1,500.00, in order to review the draft report on Canadian farm debt and provide the Committee with a written critique as to its content."

"That the services of Mr. Georges Royer be retained on a contractual basis by the Standing Committee on Agriculture, up to a maximum cost of $3,750.00, in order to revise and edit the French language text of the Committee's report on Canadian farm debt."

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 19 MARS 1991

(66)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit aujourd'hui à 9 h 40, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Joe McGuire, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Membres suppléants présents: Len Gustafson remplace Ross Stevenson; Felix Holtmann remplace Ken Hughes; William Scott remplace Al Horning.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche; Margaret J. Young, attachée de recherche.

Témoins: D'Agriculture Canada: Gilles Lavoie, directeur général, Programmes d'aide financière aux agriculteurs, Direction générale des politiques; Garth Gorsky, directeur intérimaire, Programmes spéciaux d'aide aux agriculteurs, Priorités et stratégies.

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 8 mars 1991, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 12 mars 1991, fascicule nº 51*).

Gilles Lavoie répond aux questions.

À 9 h 50, la séance est suspendue.

À 10 h 03, la séance reprend.

Le président présente le Quatorzième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure dont le texte suit:

Votre Sous-comité s'est réuni le jeudi 7 mars 1991 pour considérer les travaux à venir du Comité et a décidé de présenter les recommandations suivantes:

1. Que le Comité poursuive son étude du projet de rapport sur l'endettement agricole au Canada et que le Sous-comité adopte les motions suivantes:

«Que le Comité permanent de l'agriculture retienne les services contractuels de M. Ralph Ashmead, jusqu'à concurrence de 2,200$, en vue d'établir un modèle supplémentaire concernant des taux d'intérêt moins élevés et une analyse des effets possibles du programme RARB, dans le cadre du rapport écrit du Comité concernant l'endettement agricole au Canada.»

«Que le Comité permanent de l'agriculture retienne les services contractuels de M. John A. Dawson, conseiller économique, jusqu'à concurrence de 1,500$, en vue d'examiner le projet de rapport sur l'endettement agricole au Canada et de fournir au Comité une critique écrite du contenu de ce rapport.»

«Que le Comité permanent de l'agriculture retienne les services contractuels de M. Georges Royer, jusqu'à concurrence de 3,750$, en vue de réviser la version française du rapport du Comité sur l'endettement agricole au Canada.»

2. That the Committee's review of the Main Estimates and study on sustainable agriculture be delayed until the Committee has completed its consideration of Bill C-98, the *Farm Income Protection Act*, as well as tabled its report on Canadian farm debt in the House.

3. That the researchers, in cooperation with the Clerk, be instructed to draft and circulate without delay, a press release outlining the Committee's imminent study of Bill C-98, the *Farm Income Protection Act*.

4. That the Clerk be instructed to contact and schedule a series of witnesses, in consultation with the Committee Chairman and its members, upon second reading of Bill C-98, the *Farm Income Protection Act*.

5. That the Sub-Committee recommend that the two committee researchers, Sonya Dakers and Len Christie, attend a workshop on sustainable agriculture in Winnipeg on May 5, 6, 7, 1991, on behalf of the Committee, and that all their living and travel expenses be paid in full.

6. That the Order-in-Council appointment of Guy René de Cotret, as Chairman of the Canadian Livestock Feed Board, tabled in the House on December 17, 1990, not be called before the Committee.

It was agreed,—That the Fourteenth Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure be adopted as read.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, March 8, 1991, concerning Bill C-98, The Farm Income Protection Act. (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1991, Issue No. 51*).

The witnesses answered questions.

At 11:50 o'clock p.m., the sitting was suspended.

AFTERNOON SITTING
(67)

The Standing Committee on Agriculture met at 3:34 o'clock p.m. this day, in Room 112-N, Center Block, the Chairman, Harry Brightwell, presiding.

Members of the Committee present: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Joe McGuire, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Acting Members present: Doug Fee for Al Horning, Louise Feltham for Ken Hughes, Len Gustafson for Ross Stevenson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sonya Dakers, Research Coordinator, Len Christie, Research Officer and Margaret J. Young, Research Officer.

Appearing: Murray Cardiff, Parliamentary Secretary to the Deputy Prime Minister, President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Agriculture.

Witnesses: From Agriculture Canada: Gilles Lavoie, Director General, Farm Financial Programs Directorate, Policy Branch; Garth Gorsky, Acting Director, Special Assistance Programs, Priorities and Strategies Directorate.

2. Que l'examen du Budget des dépenses principal et l'étude concernant l'agriculture viable soient reportés jusqu'à ce que le Comité ait terminé l'examen du projet de loi C-98, *Loi sur la protection du revenu agricole*, et ait déposé son rapport sur l'endettement agricole au Canada à la Chambre.

3. D'ordonner aux attachés de recherche de rédiger et de distribuer sans délai, en collaboration avec le greffier, un communiqué résumant l'étude imminente du Comité concernant le projet de loi C-98, *Loi sur la protection du revenu agricole*.

4. D'ordonner au greffier de communiquer avec des témoins afin de fixer la date de leur comparution, en consultation avec le président du Comité et ses membres, dès que le projet de loi C-98, *Loi sur la protection du revenu agricole*, aura été lu pour la deuxième fois.

5. Que le Sous-comité recommande que les deux attachés de recherche du Comité, Sonya Dakers et Len Chirstie participent pour le Comité à un atelier sur l'agriculture viable, qui aura lieu à Winnipeg les 5, 6, et 7 mai 1991, et que tous leurs frais de subsistance et de déplacement leur soient remboursés.

6. Que la nomination par décret de M. Guy René de Cotret en tant que président de l'Office canadien des provendes, déposée à la Chambre le 17 décembre 1990, ne soit pas mise en délibération au Comité.

Il est convenu,—Que le Quatorzième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté tel quel.

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 8 mars 1991, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 12 mars 1991, fascicule nº 51*).

Le témoins répondent aux questions.

Le Comité suspend ses travaux à 11 h 50.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(67)

Le Comité permanent de l'Agriculture se réunit aujourd'hui à 15 h 34, dans la salle 112-N de l'édifice du Centre, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Joe McGuire, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Membres suppléants présents: Doug Fee remplace Al Horning; Louise Feltham remplace Ken Hughes; Len Gustafson remplace Ross Stevenson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche; Len Christie et Margaret J. Young, attachés de recherche.

Comparaît: Murray Cardiff, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture.

Témoins: D'Agriculture Canada: Gilles Lavoie, directeur général, Programmes d'aide financière aux agriculteurs, Direction générale des politiques; Garth Gorsky, directeur intérimaire, Programmes spéciaux d'aide aux agriculteurs, Priorités et stratégies.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Friday, March 8, 1991, concerning Bill C-98, The Farm Income Protection Act. (*See Minutes of Proceedings of Tuesday, March 12, 1991, Issue No. 51*).

Gilles Lavoie answered questions.

At 3:43 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 3:47 o'clock p.m., the sitting resumed.

The Committee proceeded to the clause-by-clause consideration of the Bill.

Clauses 2 and 3 carried.

On Clause 4

Mr. Larrivée moved,—That Clause 4 be amended by striking out line 19, on page 3, and substituting the following therefor:

"should be equitable and reasonably consistent with all"

(b) by striking out, in the French version only, lines 20 to 22, on page 3, and substituting the following therefor:

"d) le régime ou programme assure la viabilité environnementale et économique à long terme."

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Mr. Foster moved,—That Clause 4 be amended by adding immediately after line 27, on page 3, the following:

"(3) The premium payable by a producer for a program established by an agreement shall be calculated on the principle that producers shall be required to pay premiums totalling one third of the amount that is expected to be required to fund the payments to producers under the program, excluding the cost of administering the program."

The Chairman ruled the amendment out of order on the grounds that it goes beyond the scope of the Bill.

Clause 4, as amended, carried.

On Clause 5

Mr. Monteith moved,—That Clause 5 be amended by striking out the lines 43 to 46, on page 4, and substituting the following therefor:

"(3) An agreement that provides for the establishment of a gross revenue insurance program, a revenue insurance program or a net income stabilization account program shall provide for

(a) the establishment of one or more national committees representing the parties to the agreement and the pro"

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 5, as amended, carried.

On Clause 6

Mr. Wilson moved,—That Clause 6 be amended by striking out, in the French version only, lines 29 and 30, on page 5, and substituting the following therefor:

"quatre-vingt-dix pour cent, de la production probable d'un pro-"

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 8 mars 1991, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 12 mars 1991, fascicule nº 51*).

Gilles Lavoie répond aux questions.

À 15 h 43, la séance est suspendue.

À 15 h 47, la séance reprend.

Le Comité entreprend l'étude détaillée du projet de loi.

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Article 4

M. Larrivée propose,—Que l'article 4 soit modifié en remplaçant la ligne 10, à la page 3, par ce qui suit:

«b) la nécessité de l'équité et d'une relative uniformité,»

– en remplaçant les lignes 20 à 22, à la page 3, par ce qui suit:

«d) le régime ou programme assure la viabilité environnementale et économique à long terme.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

M. Foster propose,—Que l'article 4 soit modifié en remplaçant la ligne 22, à la page 3, par ce qui suit:

«(3) La prime payable par un producteur pour un régime ou programme institué par un accord est calculée suivant le principe que les producteurs devront verser des primes représentant au total le tiers du montant qui sera nécessaire, selon les prévisions, pour financer les paiements aux producteurs prévus par le régime ou programme, à l'exclusion des frais d'administration de celui-ci.»

Le président déclare l'amendement irrecevable parce qu'il dépasse la portée du projet de loi.

L'article 4, modifié, est adopté.

Article 5

M. Monteith propose,—Que l'article 5 soit modifié en remplaçant les lignes 29 et 30, à la page 4, par ce qui suit:

«(3) L'accord instituant un régime universel ou d'assurance revenu ou le programme prévoit enfin la création et les attributions d'un ou plusieurs comités nationaux»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 5, modifié, est adopté.

Article 6

M. Wilson propose,—Que l'article 6 de la version française soit modifié en remplaçant les lignes 29 et 30, à la page 5, par ce qui suit:

«quatre-vingt-dix pour cent, de la production probable d'un pro-»

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Mr. Wilson moved,—That Clause 6 be amended by striking out, in the English version only, line 24, on page 6, and substituting the following therefor:

"program, and provide for the manner in which those"

(b) by striking out line 31, on page 6, and substituting the following therefor:

"(i) that it will establish an account"

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 6, as amended, carried.

Clauses 7, 8 and 9 carried.

On Clause 10

Mr. Foster moved,—That Clause 10 be amended by striking out line 7, on page 9, and substituting the following therefor:

"The Department of National Revenue, with the producer's permission, solely"

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was negatived on the following division: Yeas: 5; Nays 6.

Clause 10 carried.

On Clause 11

Mr. Thompson moved,—That Clause 11 be amended by striking out lines 20 to 22, on page 9, and substituting the following therefor:

"Special Measures Committee, which shall consist of members representing Canada, a province, producers and any other group of persons"

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 11, as amended, carried.

Clauses 12 and 13 carried.

On Clause 14

Ms. Feltham moved,—That Clause 14 be amended by striking out line 13, on page 13, and substituting the following therefor:

"(7) Subject to paragraph 7(1)(b), there shall be paid out of the Con–"

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 14, as amended, carried.

Clause 15 carried.

On Clause 16

Mr. Larrivée moved,—That Clause 16 be amended by striking out, in the French version only, line 12, on page 15, and substituting the following therefor:

"découvert ou de toute partie du découvert à avancer par le fédéral au titre de l'accord prévoyant l'ouverture de la caisse."

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

M. Wilson propose,—Que l'article 6 de la version anglaise soit modifié en remplaçant la ligne 24, à la page 6, par ce qui suit:

«program, and provide for the manner in which those»

– en remplaçant la ligne 21, à la page 6, par ce qui suit:

«(i) d'établir une caisse propre»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 6, modifié, est adopté.

Les articles 7, 8 et 9 sont adoptés.

Article 10

M. Foster propose,—Que l'article 10 soit modifié en remplaçant la ligne 3, à la page 9, par ce qui suit:

«institué au titre d'un accord peuvent, avec la permission du producteur, être»

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par 6 voix contre 5.

L'article 10 est adopté.

Article 11

M. Thompson propose,—Que l'article 11 soit modifié en remplaçant la ligne 16, à la page 9, par ce qui suit:

«de représentants»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 11, modifié, est adopté.

Les articles 12 et 13 sont adoptés.

Article 14

M[me] Feltham propose,—Que l'article 14 soit modifié en remplaçant la ligne 7, à la page 13, par ce qui suit:

«(7) Sous réserve de l'alinéa 7(1)b), les sommes versées aux termes de»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 14, modifié, est adopté.

L'article 15 est adopté.

Article 16

M. Larrivée propose,—Que l'article 16 de la version française soit modifié en remplaçant la ligne 12, à la page 15, par ce qui suit:

«découvert ou de toute partie du découvert à avancer par le fédéral au titre de l'accord prévoyant l'ouverture de la caisse.»

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 16, as amended, carried.

Clauses 17 and 18 carried.

On Clause 19

Mr. Vanclief moved,—That Clause 19 be amended by striking out lines 25 to 36, on page 16, and substituting the following therefor:

"19.(1) The Minister shall appoint a committee to be known as the Farm Income Protection Committee, consisting of producers and other persons that in the opinion of the Minister, have special knowledge of the matters covered by the Act.

(2) The Committee shall carry out a continuing review of the operation of this Act and shall report to the Minister periodically and at least one a year its recommendations on the operation of this Act and any amendments it considers are advisable.

(3) The Minister shall lay every report received pursuant to subsection (1) before Parliament by tabling a copy thereof within thirty days of it being received, in the Senate and in the House of Commons if then sitting and if not then sitting, within thirty days of the commencement of the next ensuing sitting.

(4) A report tabled in the House of Commons pursuant to subsection (1) shall be automatically referred to the Standing Committee of the House of Commons on Agriculture."

The Chairman ruled the amendment out of order on the grounds that it goes beyond the scope of the Bill.

Clauses 19, 20, 21 and 22 carried.

On Clause 23

Mr. Wilson moved,—That Clause 23 be amended by striking out lines 39 and 40, on page 17, and substituting the following therefor:

"commodity was marketed during the crop year in respect of that named commodity beginning in the 1990 calendar year;"

(b) by striking out line 7, on page 18, and substituting the following therefor:

"respect of grain marketed during the crop"

After debate thereon, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 23, as amended, carried.

Clauses 24, 25, 26, 27, 28 and 29 carried.

Clause 1 carried.

The Title carried.

The Bill, as amended, carried.

Ordered,—That the Chairman report the Bill to the House.

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 16, modifié, est adopté.

Les articles 17 et 18 sont adoptés.

Article 19

M. Vanclief propose,—Que l'article 19 soit modifié en remplaçant les lignes 19 à 25, à la page 16, par ce qui suit:

«19.(1) Le ministre met sur pied un comité appelé Comité de la Loi sur la protection du revenu agricole et formé de producteurs et d'autres personnes ayant, selon le ministre, une connaissance particulière des questions visées par la présente loi.

(2) Le comité est chargé de l'examen permanent de l'application de la présente loi; il communique au ministre périodiquement et au moins tous les ans, ses recommandations au sujet de l'application de la présente loi et des amendements qu'il juge souhaitables.

(3) Le ministre présente les rapports reçus conformément au paragraphe (1) au Parlement en disposant copie au Sénat et à la Chambre des communes, lorsqu'ils siègent, dans les trente jours de leur réception et, lorsqu'ils ne siègent pas, dans les trente jours suivant le moment où ils recommencent à siéger.

(4) Les rapports déposés à la Chambre des communes sont automatiquement renvoyés au Comité permanent de l'agriculture de cette Chambre.»

Le président déclare l'amendement irrecevable parce qu'il excède la portée du projet de loi.

Les articles 19, 20, 21 et 22 sont adoptés.

Article 23

M. Wilson propose,—Que l'article 23 soit modifié en remplaçant les lignes 33 et 34, à la page 17, par ce qui suit:

«tion des prix agricoles – ont été mis en marché au cours de la campagne agricole applicable débutant en 1990;»

– en remplaçant la ligne 1, à la page 18, par ce qui suit:

«(2) Les grains mis en marché entre le 1er août»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 23, modifié, est adopté.

Les articles 24, 25, 26, 27, 28 et 29 sont adoptés.

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Le projet de loi, modifié, est adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport du projet de loi à la Chambre.

Ordered,—That the Committee order a reprint of Bill C-98, as amended, for use of the House at Report Stage.

At 5:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carmen DePape

Clerk of the Committee

Il est ordonné,—Que le projet de loi, modifié, soit réimprimé pour les besoins de la Chambre à l'étape du rapport.

À 17 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Carmen DePape

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 19, 1991

• 0943

The Chairman: Order.

We are continuing consideration of Bill C-98 at clause 2, really at clause 9. We welcome back Gilles Lavoie and Mr. Gorsky.

Mr. Lavoie, have you any comments on clause 9, "Disclosure of Information"?

Mr. Gilles Lavoie (Director General, Farm Financial Programs Directorate, Policy Branch, Department of Agriculture): Clause 9 pertains to the use and assignment of social insurance numbers. This will allow producers who enrol in the program to take advantage of Net Income Stabilization Account program and, when they file their application form, to register as well their SIN number. This is done as recommended by the Grain and Oilseed Safety Net Committee in order to facilitate the administration, and given the fact that the SIN number, the net income subsidization account is being divided into two sections and one section is after-tax and the other one is before tax, farmers when they file their income tax returns will complete a special schedule on which they will include the information pertinent to the program itself. And obviously the Income Tax Act is an agent for the social insurance number. Therefore both of them are co-related.

• 0945

The wording that is used here under clause 9 is very similar, if not the same, as the wording that you may find in section 67 of the Canadian Wheat Board Act.

The Chairman: Why does the Minister of Agriculture get involved with issuing SIN numbers?

Mr. Lavoie: As far as I know, most legislation that authorizes the utilization of a social insurance number does have such a clause.

In practice what this means is that if a person does not have a social insurance number, on request the minister may mail the application form to this person in order for the person to file the form. It is a service provided to the client who does not already have a social insurance number attributed to him or to her. It is not for the administration of the social insurance number; it is to assist the person to get a number.

Mr. Vanclief (Prince Edward—Hastings): Mr. Lavoie, now that it is becoming more common to have a father and son or combination of people who form a family corporation and the corporation does not have a social insurance number, what happens in that case? From discussions we had the other day, the corporation will be the holder of the NISA accounts. Is that clarified in here, if that is the situation?

Mr. Lavoie: The same number that is being used for tax purposes will be used because it is linked. It is still a schedule within the income tax for NISA purposes. It will, therefore, be the same number.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 19 mars 1991

Le président: La séance est ouverte.

Nous poursuivons l'étude du projet de loi C-98 Nous en sommes à l'article 2, ou plutôt à l'article 9. Nous recevons de nouveau Gilles Lavoie et M. Gorsky.

Monsieur Lavoie, avez-vous des commentaires à formuler sur l'article 9, qui traite de la communication des renseignements?

M. Gilles Lavoie (directeur général, Direction des programmes d'aide financière aux agriculteurs, Direction générale des politiques, ministère de l'Agriculture): L'article 9 concerne l'attribution et l'utilisation du numéro d'assurance sociale. Grâce à cette disposition, lorsque les producteurs agricoles feront leur demande d'adhésion au programme Compte de stabilisation du revenu net, ils pourront également enregistrer leur numéro d'assurance sociale. C'est le Comité de protection du revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux qui a recommandé cette mesure du programme pour faciliter l'administration. Étant donné que le Compte de stabilisation du revenu net est divisé en deux parties, l'une après impôt et l'autre avant impôt, les producteurs rempliront une annexe spéciale pour fournir des renseignements concernant ce programme lorsqu'ils produiront leur déclaration. Il est évident que la Loi sur l'impôt est un agent pour le numéro d'assurance sociale. En conséquence, les deux sont liés.

Le libellé de l'article 9 est très analogue, sinon identique, à celui de l'article 67 de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Le président: Que vient faire le ministre de l'Agriculture dans l'attribution des numéros d'assurance sociale?

M. Lavoie: Si je ne m'abuse, la plupart des mesures législatives qui autorisent l'utilisation du numéro d'assurance sociale renferment une telle disposition.

Dans la pratique, cela signifie que si quelqu'un n'a pas de numéro d'assurance sociale, il peut en faire la demande et le ministre, peut lui envoyer le formulaire pertinent à remplir. C'est un service offert au client qui n'a pas déjà un numéro d'assurance sociale. Ce n'est pas pour l'administration du numéro d'assurance sociale, c'est pour aider la personne à obtenir un numéro.

M. Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur Lavoie, il arrive de plus en plus souvent de nos jours qu'un père et son fils, par exemple, s'associent dans l'exploitation familiale et forment une société. Si cette société n'a pas de numéro d'assurance sociale, que se passe-t-il? D'après nos discussions de l'autre jour, c'est la société qui devient le titulaire du compte de stabilisation du revenu net. Est-ce bien cela?

M. Lavoie: C'est le numéro utilisé aux fins de l'impôt qui servira. Il faudra remplir une annexe de la déclaration d'impôt pour donner les renseignements concernant le compte de stabilisation du revenu net. Par conséquent, ce sera le même numéro.

[*Text*]

Mr. Vanclief: Where is that clarified? Do we not only refer to social insurance numbers here? I understand what you are saying, but where is that allowed for in the bill?

Mr. Garth Gorsky (Acting Director, Special Assistance Programs, Priorities and Strategies Directorate, Grains and Oilseeds Branch, Department of Agriculture): I understand the reason the social insurance number is here is concerned with the privacy more of the individual, and the level of concern about the use of the corporate number is not held to the same degree of privacy for those particular provisions. It would still be required for NISA purposes, for example, to report that particular number.

Mr. Foster (Algoma): With regard to foreign-owned corporations farming in Canada, where it is a foreign citizen what do you do?

Mr. Gorsky: Again, track the same number that would be used where they report income tax to the Department of National Revenue. They still would have to report on a tax form for Canadian income to be eligible in terms of NISA.

Mr. Foster: Do you use a corporate number there? If it is a foreign-owned one, say it is a American foreign-owned company where there is no Canadian citizen involved, you cannot assign a social insurance number to an American citizen, can you?

Mr. Gorsky: My understanding is that there is a special number assigned in those cases from Revenue Canada and that would be the tracking mechanism for this particular one.

• 0950

Mr. Foster: It is a corporate number. It is not a social insurance number, right?

Mr. Gorsky: No, it is not. Some proxy of that number would be used.

Mr. Foster: What do you do now with the Wheat Board for communal groups—for example, the Hutterites in western Canada—when it is communally held? Do you take the social insurance number of the head of the commune, or what do you do?

Mr. Gorsky: Sorry, I cannot answer just what number would be used for that organization. For NISA purposes they are able to report as a whole body, but I honestly do not know under what number they would report, whether it is an individual's or a number that is assigned to that organization.

Mr. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): It is slightly off this section, but Mr. Vanclief raised an issue here with respect to the NISA accounts. If it is a corporation, is the NISA account with the corporation or with the individual? How does that work? I always understood it had to be the individual, not the corporation.

Mr. Gorsky: The NISA account will be held in the name of the corporation. A corporate number is applied to that account. The individual could have an individual account as well under the appropriate limits that are in effect.

[*Translation*]

M. Vanclief: Où est-ce précisé clairement? Ne parle-t-on pas uniquement du numéro d'assurance sociale dans cette disposition? Je comprends ce que vous me dites, mais où est-ce précisé dans le projet de loi?

M. Garth Gorsky (directeur intérimaire, Programmes spéciaux d'aide aux agriculteurs, Direction des priorités et des stratégies, Direction générale des céréales et oléagineux, ministère de l'Agriculture): Je crois que s'il est question du numéro d'assurance sociale, c'est dans un but de protection de la vie privée car le numéro de société, lui, ne bénéficie pas du même caractère privé dans ces dispositions. Dans le cadre du CSRN, par exemple, il faudra continuer à communiquer ce numéro.

M. Foster (Algoma): Que se passe-t-il pour les sociétés agricoles appartenant à des intérêts étrangers?

M. Gorsky: Encore une fois, il faut indiquer le même numéro qui est utilisé dans la déclaration d'impôt envoyée au ministère du Revenu national. Pour avoir droit au CSRN, elles doivent remplir une déclaration d'impôt sur le revenu.

M. Foster: Est-ce que c'est un numéro de société? Si c'est une société étrangère, disons une société appartenant à des Américains sans participation canadienne, vous ne pouvez attribuer un numéro d'assurance sociale à un citoyen américain, n'est-ce pas?

M. Gorsky: Je crois qu'un numéro spécial est attribué par Revenu Canada dans ces cas et que c'est ce numéro qui permet de dépister la société en question.

M. Foster: C'est un numéro de société. Ce n'est pas un numéro d'assurance sociale, n'est-ce pas?

M. Gorsky: Non. C'est une procuration de ce numéro qui sera utilisée.

M. Foster: Que faites-vous actuellement avec la Commission du blé pour les groupes communautaires—par exemple, les Huttérites dans l'Ouest du Canada—quand ce sont des exploitations communautaires? Prenez-vous le numéro d'assurance sociale du chef de la communauté, ou que faites-vous?

M. Gorsky: Je m'excuse, je ne peux vous dire quel numéro est utilisé dans un tel cas. Aux fins du CSRN, ils peuvent produire leur déclaration comme une entité, mais, en toute honnêteté, je ne sais pas quel numéro ils utilisent, si c'est le numéro d'une personne ou un numéro attribué à cette entité.

M. Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): C'est légèrement à côté du sujet, mais M. Vanclief a soulevé une question à propos des comptes de stabilisation du revenu net. Si c'est une société, ce compte est-il au nom de la société ou au nom du particulier? Comment cela fonctionne-t-il? J'avais toujours cru qu'il fallait que cela soit au nom du particulier et non pas au nom de la société.

M. Gorsky: Le compte est au nom de la société. Un numéro de société est attribué à ce compte. Un particulier peut également avoir un compte conformément aux limites en vigueur.

[*Texte*]

Mr. Laporte: Then how does that apply to Hutterite colonies, for example? Can they do it as a group? I do not believe a lot of them are incorporated.

Mr. Gorsky: For NISA there is a special provision for a communal group like a Hutterite colony or perhaps an Indian band or a group that farms together as a communal organization to have a particular account, and automatically it will go to a maximum of 10. Under special provisions, if they need a larger amount they can come to the administration and get a larger maximum, but from what we were told by people who deal with those groups, 10 would probably cover nearly all of them anyway.

Mr. Laporte: Take a Hutterite colony, for example—if there are 15 families, they would have to get some special exemption to get to above the 10, to get to 15 families.

Mr. Gorsky: If they needed it, yes.

Mr. Laporte: That is not a problem? Is it just a matter of applying?

Mr. Gorsky: Yes.

Mr. Gustafson (Souris—Moose Mountain): Subclause 9.(3) says "within sixty days". There obviously has to be a tie between the land and the producer if it reverts from father to son or from corporation to shareholder, whatever the case. The program is governed by the number of acres; for instance, there is a limit of a 10% increase per year, I believe, on the GRIP side. What about the roll-over provision? Say a father rolled his land over to a son; do the criteria of that land go with the roll-over? In the case of a corporation, if the shares are rolled over instead of an individual rolling over a farm, who inherits the benefit of those?

Mr. Lavoie: Mr. Chairman, this will be linked with the eligibility criteria under the program. Obviously, at the moment that will be used mainly for NISA, but it is can potentially be used for the revenue insurance portion component also. Therefore, the governing rules will be the way a producer is defined under the agreement or under the enrolment form.

For example, for the limit that is going to be put in place by the prairie provinces in 1991, this 110% of the three-year average, if a producer purchases new land, there are some special provisions for that. I do not have all the details, but we can provide them to you from Saskatchewan. That province has been most active in developing such an overall limit.

• 0955

Essentially, if a person meets the criteria, he will be automatically covered. In terms of the limit, at the moment it does not directly affect a new producer. Whether or not a producer who purchases additional land is going to be considered a new producer for that additional land or an old producer, I believe the purchase of land will not be directly affected by this 110% because the land was in production before. It is not necessarily a total addition to the land being

[*Traduction*]

M. Laporte: Dans ce cas, comment cela s'applique-t-il aux colonies huttérites, par exemple? Peuvent-elles participer comme groupe? Je ne crois pas que beaucoup soient constituées en société.

M. Gorsky: Pour le CSRN, il y a une disposition spéciale permettant aux groupes communautaires comme les colonies huttérites, les bandes indiennes ou les agriculteurs regroupés en organismes communautaires d'avoir un compte particulier et le maximum est automatiquement fixé à 10. En vertu de dispositions spéciales, s'ils ont besoin d'un montant plus élevé, ils peuvent faire une demande pour dépasser le maximum, mais d'après ce que nous ont dit ceux qui s'occupent de ces groupes, 10 devraient probablement presque tous les couvrir de toute manière.

M. Laporte: Prenez une colonie huttérite, par exemple. S'il y a 15 familles, il leur faudrait obtenir une exemption spéciale pour dépasser le seuil de 10 et aller jusqu'à 15 familles.

M. Gorsky: S'ils en avaient besoin, oui.

M. Laporte: Cela ne pose pas de problème? C'est juste une question d'en faire la demande?

M. Grosky: Oui.

M. Gustafson (Souris—Moose Mountain): Le paragraphe 9.(3) précise un délai de 60 jours. De toute évidence, il faut qu'il y ait un lien entre la terre et le producteur, s'il y a transfert de père à fils ou de société à actionnaire, par exemple. Ce programme est régi par le nombre d'acres; par exemple, il y a une limite d'augmentation de 10 p. 100 par an, je crois, pour le régime universel. Or, quelles sont les dispositions concernant les transferts? Disons qu'un père cède sa terre à son fils; les critères qui s'appliquent à cette terre restent-ils en vigueur en cas de transfert? Dans le cas d'une société, si les actions sont transférées, qui hérite des avantages?

M. Lavoie: Monsieur le président, c'est lié aux critères d'admissibilité du programme. De toute évidence, pour le moment, ce sera avant tout utilisé pour le CSRN mais il est tout à fait possible de l'utiliser aussi pour la partie concernant l'assurance-revenu. Par conséquent, la règle dépendra de la manière dont le producteur est défini en vertu de l'accord ou en vertu du formulaire d'inscription.

Par exemple, en ce qui concerne la limite qui va être mise en place par les provinces des Prairies en 1991, cette moyenne triennale de 110 p. 100, si un producteur achète de nouvelles terres, il y a des dispositions spéciales. Je n'ai pas tous les détails, mais nous pouvons vous les fournir pour la Saskatchewan. C'est cette province qui est la plus active dans ce domaine.

En gros, si une personne répond aux critères, elle sera automatiquement couverte. Pour ce qui est de la limite, cela n'affecte pas directement les nouveaux producteurs pour l'instant. Qu'un producteur qui acquiert des terres supplémentaires soit considéré comme un nouveau producteur ou un ancien producteur, je ne crois pas que cet achat de terres sera directement affecté par ces 110 p. 100 parce que ces terres étaient déjà exploitées. Ce n'est pas

[*Text*]

cultivated, say, in the prairies. It is a change of name, but it is not necessarily a net addition. We may check that further and come back with a more precise answer.

Mr. Gustafson: If you look at what is happening in the United States—I live close to the border—the farmers in the programs are fine. They are doing all right. The farmers who cannot get into the programs are in deep trouble.

My concern would not be with the way the bill reads now; it is what happens in the future. Let us say there is a limitation put on farmers on the number of acres or whatever. It is going to pose a major problem, and it is going to come under this section of the bill.

Mr. Lavoie: I am not sure if I would share this interpretation. A new producer will have more or less all rights at the beginning, and whether or not he uses a social insurance number for that or he has a partner within a corporation or a co-op, the limit on the total acreage will still be his new limit.

If he has 2,000 acres and the year before he had only 1,000 acres, the limit of 110% is not on the maximum acres a farmer may own, but it is the net increase in seeded acreage from the previous three-year average. A farmer can still own as many acres as he wants. It is the limit of coverage in terms of increase from the base three years to the new year, provided this increase is not exceeded. Even if he does exceed it, it does say you will... Let us say you have, on average, 1,000 acres seeded. What the program will say in the prairies is that in 1991 you cannot have more under the program than 100 acres seeded. You can still crop 2,000 if you so wish. In order for a guaranteed target return, you will be limited to 1,100 acres.

Mr. Gustafson: That is the point I make. Let us say there is not a transfer of land but a farmer decides he is going to go from a fallow operation, where he has a 1,000 acres and he seeds 500 and summer fallows 500, to a continuous cropping operation. He can only increase his acreage by...

Mr. Lavoie: It is 10% of the three-year average.

Mr. Gustafson: That makes the point I have been making here about the American prototype, which basically says that now the restriction is 10%, but he cannot claim for those 500 acres if he goes into full crop rotation. If he wanted to go into a non-summer fallow of continuous crop rotation for environmental reasons or whatever, he could not do it.

The Chairman: This would seem to be off clause 9.

Mr. Vanclief: I will just make a comment to Mr. Gustafson that these are some of the concerns that some of us had. The government said that was why the 10% increase in production was put in place. Are you saying you want that taken off if someone wants to put the whole 1,000 acres, half of which has been under summer fallow, into production? Then we will definitely have a situation where someone can farm the program.

[*Translation*]

forcément une addition totale aux terres déjà exploitées, disons, dans les Prairies. C'est un changement de nom, mais ce n'est pas forcément une addition nette. Nous vérifierons et nous vous donnerons une réponse plus précise.

M. Gustafson: Si vous regardez ce qui se passe aux États-Unis—j'habite près de la frontière—les producteurs qui participent aux programmes se portent très bien. Ceux qui n'ont pu y adhérer ont beaucoup de problèmes.

Ce n'est pas le présent qui m'inquiète avec ce projet de loi, mais l'avenir. Si une limite quant au nombre d'acres est imposée aux producteurs agricoles, cela posera un gros problème et c'est cet article du projet de loi qui en sera la cause.

M. Lavoie: Je ne suis pas certain de partager votre interprétation. Un nouveau producteur aura plus ou moins tous les droits au début. Qu'il utilise ou non un numéro d'assurance sociale pour cela ou qu'il ait un associé dans une société ou une coopérative, la limite relative à la superficie totale n'en sera pas moins sa nouvelle limite.

S'il possède 2,000 acres de terre, mais qu'il n'en avait que 1,000 l'année précédente, la limite de 110 p. 100 ne s'applique pas au nombre maximum d'acres que peut posséder un producteur. C'est l'augmentation nette des acres ensemencés par rapport à la moyenne des trois années précédentes qui compte. Un producteur peut toujours avoir autant d'acres qu'il veut. C'est la limite de protection par rapport à l'augmentation entre la base de trois ans et la nouvelle année, à condition que cette augmentation ne soit pas dépassée. Même s'il la dépasse, cela ne veut pas dire pour autant... Disons que vous avez, en moyenne, 1,000 acres ensemencés. Le programme prévoit, dans les Prairies, en 1991, que vous ne pouvez avoir plus de 100 acres ensemencés. Vous pouvez toujours en cultiver 2,000 si vous voulez, mais pour la garantie de revenu, vous êtes limité à 1,100 acres.

M. Gustafson: C'est justement ce que je dis. Disons qu'il n'y a pas de transfert de terres mais qu'un agriculteur décide de passer d'une exploitation en jachère. Sur 1,000 acres, il en ensemence 500 et laisse les 500 autres en friche, à l'exploitation permanente de ses terres. Il ne peut augmenter la superficie que de...

M. Lavoie: De 10 p. 100 de la moyenne pour trois ans.

M. Gustafson: C'est exactement ce que je veux dire en donnant cet exemple américain, car la limite sera désormais de 10 p. 100, mais il ne peut faire de demande pour ces 500 acres s'il décide de les exploiter en permanence. S'il veut changer ses méthodes d'exploitation pour des raisons environnementales ou autres, il ne peut pas.

Le président: Cela ne me semble pas concerner l'article 9.

M. Vanclief: Je dirais simplement à M. Gustafson que c'est justement ce qui nous inquiète. Le gouvernement avait dit que c'était la raison pour laquelle ce plafond de 10 p. 100 d'augmentation de la production avait été mis en place. Voulez-vous qu'il soit supprimé pour celui qui, dorénavant, veut exploiter toutes ses terres en permanence, alors qu'il en avait avant la moitié en jachère? Dans ce cas, c'est le programme qui sera exploité.

[*Texte*]

• 1000

Both ministers have told us that those are conditions that are going to be in the agreements. We hope to prevent that. If what you are saying were to be the case, the system could really be used to change distribution of crops and planted acres.

Mr. Gustafson: On the other hand, let us say a farmer who has a soil drifting problem wants to move to continuous cropping to control the soil drifting problem, whatever it might be. His hands are tied. He cannot claim the program. He can only claim a 10% increase. I suppose there are pros and cons on both sides of the issue.

Mr. Foster: There is just one other wrinkle in this discussion. If in the scenario we are talking about a person goes out and buys another 500 acres that have been under production, can that cropping situation be transferred back to the home farm where he wants to go into continuous cropping?

Mr. Lavoie: I believe so, because the objective of this limit is to prevent excessive breaking of land just to try to benefit from the program. Therefore when you purchase a new parcel, if you do continue the same cropping practices that were practised before, you are not then abusing the situation. You just continue normal rotation and normal good management practices. This is okay.

The intent was to make sure that there will be no increase in the seeded acreage if that is not to the overall benefit of the people. In addition to that, as was mentioned on a few occasions before this committee, we intend to try to move as quickly as possible with the coverage of forage. Timothy and some seeds with be covered in 1991, but forage and pasture will not be covered in 1991. We will try to develop something for 1992. It is one of the elements that is being looked at by the third line of defence committee, chaired by Dr. Stephens. He did mention the trees area yesterday. One of the elements they are considering at the moment is the extension of the permanent coverage program that is already in place in some prairie provinces to make sure we remain as neutral as possible in terms of decisions made by producers, more or less in respect of the first principle that we have under clause 4.(2).

Mr. Foster: Mr. Chairman, I know we are off the topic. I would like to cover that permanent cover thing whenever we get to the right clause.

The Chairman: I do not think there is a clause directly. So let us talk it out.

Mr. Foster: It is obvious from the minister's comments that we cannot put it into the system this year, but that it is proposed for another year. I think we can understand production of wheat, anticipated crop loss, revenue loss. Does the same thing apply if we had forage, a hay crop, and the crop is lost due to drought or flood or whatever? You are still dealing with gross revenue, the crop loss, the value of the hay produced or the pasture produced. If that falls below

[*Traduction*]

Les deux ministres nous ont dit que ces conditions figureraient dans les accords. Nous espérons empêcher cela. Si ce que vous dites arrivait, le système pourrait être utilisé pour modifier la répartition des récoltes et des acres ensemencés.

M. Gustafson: Prenons l'exemple d'un agriculteur qui a des problèmes d'érosion de sol. Pour contrôler le problème, il veut exploiter ses terres en permanence. Il a les mains liées. Il ne peut faire de demande pour participer au programme. Il ne peut faire une demande que pour une augmentation de 10 p. 100. Je suppose qu'il y a des avantages et des inconvénients des deux côtés.

M. Foster: Il y a encore un petit détail. Si, dans l'exemple que nous venons de donner, une personne achète 500 acres supplémentaires qui produisent déjà, peut-elle les transférer à son exploitation principale qu'elle veut cultiver en permanence?

M. Lavoie: Je crois que oui, car l'objectif de cette limite est d'empêcher un trop grand morcellement des terres dans le seul but de bénéficier du programme. Par conséquent, quand vous achetez une nouvelle parcelle de terre, si vous poursuivez les mêmes pratiques d'exploitation qu'auparavant, vous n'abusez pas de la situation. Vous poursuivez simplement la rotation normale et vous appliquez de bonnes pratiques normales de gestion. Il n'y a pas de problème.

Le but recherché était de s'assurer qu'il n'y aurait pas d'augmentation des superficies ensemencées si ce n'est pas à l'avantage globale des intéressés. En plus, comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises devant votre comité, notre intention est d'aller le plus vite possible pour que les céréales fourragères soient couvertes. Le Timothy et certaines semences seront couvertes en 1991, mais les céréales fourragères et les pâturages ne le seront pas cette année. Nous essaierons de trouver quelque chose pour 1992. C'est un des points qu'étudie le Comité de la troisième ligne de défense présidé par M. Stephens. Il a mentionné les arbres, hier. Ce comité examine actuellement la possibilité d'étendre le programme permanent de couverture qui existe déjà dans certaines provinces des Prairies afin que nous restons aussi neutres que possible face aux décisions que prennent les producteurs agricoles, plus ou moins pour respecter le premier principe figurant au paragraphe 4.(2).

M. Foster: Monsieur le président, je sais que nous nous sommes éloignés du sujet. Je voudrais revenir sur cette question de couverture permanente lorsque nous en serons à l'article pertinent.

Le président: Je ne pense pas qu'il y ait d'article vraiment pertinent. Parlons-en maintenant.

M. Foster: Il est évident, d'après les commentaires du ministre, que nous ne pourrons l'intégrer au système cette année, mais que c'est envisagé pour plus tard. Je crois que nous pouvons comprendre la production du blé, les pertes anticipées de récoltes, les pertes de revenus. Est-ce que la même chose s'applique si des récoltes de céréales fourragères ou de foin sont perdues à cause d'une sécheresse ou d'une inondation, par exemple? Il s'agit toujours de revenu brut, de

[*Text*]

your revenue and crop production guarantee, would you get a benefit of the anticipated average value and the average production in the province? Could you walk us through that?

• 1005

Mr. Lavoie: Yes, all of that is possible. To try to have the proper answer to those types of questions—very valid and legitimate questions—that producers who are members of the third line of defence committee have recommended... In the case of forage we must take an average yield before we can finalize exactly how we are going to protect the target return. Obviously it is not as simple as it is for wheat, for example.

One of the options that has been mentioned in this committee is the possibility of saying that if you increase your forage production by 10%, this additional amount may be covered or assessed the same target return per acre as your predominant crop or a specific crop such as wheat, if you are on the Prairies, for example. So if you grow forage you will be at least as well protected as if you were growing wheat or your predominant crop.

That is one option. There are other options and they are going to be studied with the producers, the provinces and with the appropriate expertise in the coming months in order to formulate recommendations to finalize the program design before next fall.

What we would like to do—it is part of the plan being established not only for the third line of defence but also for the signatory committee under GRIP—is to try to have the solutions presented to the ministers when they meet for their annual conference of ministers and deputy ministers of agriculture at the beginning of July. In this way producers will know before the fall exactly how they are going to be protected in 1992, in order to prevent misuse of the land. People will think they have to grow barley, wheat or any other crop if they want to have protection. We will try to tell them in advance exactly what is going to happen. That is why all the issues, concerns and questions related to forage protection have been put on a fast-track basis in two parallel situations, the implementation committee and the third line committee.

We hope to receive additional guidelines from the third line committee as soon as possible. I believe they are going to meet tomorrow and Thursday here in Ottawa. Obviously we will be anxious to hear their additional ideas. We will give that to the implementation committee to further address the issue. At the same time we are going to have a GRIP implementation committee meeting, federal-provincial-industry, on Thursday and Friday. How we address forage is part of the mandate given by ministers when they met in Regina at the beginning of March.

Mr. Foster: Mr. Chairman, there is little in this legislation that encourages taking marginal land out of production and concentrating on good productive land, such as there was in the United States Farm Bill. If we are going to have a program that will kick out $2.5 billion or $3 billion a year in benefits, it should have some aspect to it that is good in terms of husbandry.

[*Translation*]

la perte de récoltes, de la valeur du foin produit ou des céréales fourragères produites. Si c'est inférieur à votre garantie de revenu et de production de récoltes, bénéficierez-vous d'une valeur moyenne anticipée et de la production moyenne dans la province? Pourriez-vous nous expliquer cela un peu mieux?

M. Lavoie: Oui, tout ça est possible. Il s'agit d'essayer de répondre à toutes ces questions—qui sont d'ailleurs tout à fait légitimes—de la part des producteurs qui sont membres du Comité de la troisième ligne de défense... Pour ce qui est des céréales fouragères nous devons considérer une récolte moyenne avant de savoir exactement comment protéger le revenu-cible. Ce n'est évidemment pas aussi simple que pour le blé, par exemple.

Une des solutions proposées par le comité est la possibilité de déclarer que si l'on augmente la production de fourage de 10 p. 100, ce supplément pourrait être couvert ou calculé dans le même revenu-cible par acre que la principale récolte ou qu'une récolte particulière telle que le blé, si vous êtes dans les Prairies, par exemple. Donc, si vous cultivez des céréales fourragères, vous serez au moins aussi bien protégé que si vous cultivez du blé ou une autre céréale.

C'est une possibilité. Il y en a d'autres qui vont être étudiées au cours des prochains mois avec les producteurs, les provinces et les experts intéressés afin de préparer des recommandations pour finaliser le programme avant l'automne prochain.

Ce que nous aimerions faire—et cela fait partie du plan arrêté non seulement pour la troisième ligne de défense mais également pour le Comité des signataires prévu dans le régime universel—c'est essayer de présenter des solutions au ministre à la conférence annuelle des ministres et sous-ministres de l'Agriculture au début juillet. De cette façon, les producteurs sauront avant l'automne exactement comment ils seront protégés en 1992 ce qui permettra d'éviter une mauvaise utilisation des terres. Ils sauront qu'ils doivent cultiver de l'orge, du blé ou tout autre céréale s'ils veulent être protégés. Nous essaierons de leur dire à l'avance exactement ce qui doit se passer. C'est la raison pour laquelle toutes les questions, toutes les préoccupations et tous les problèmes liés à la protection des céréales fourragères ont été considérés en priorité à la fois par le Comité de mise en oeuvre et par le Comité de la troisième ligne de défense..

Nous espérons recevoir dès que possible d'autres lignes directrices du Comité de la troisième ligne de défense. Je crois qu'il se réunira demain et jeudi, ici, à Ottawa. Évidemment, nous voudrons entendre leurs autres suggestions. Nous communiquerons cela au Comité de mise en oeuvre. Parallèlement, le Comité de mise en oeuvre du régime universel, qui est un comité mixte fédéral-provincial-industrie, doit se réunir jeudi et vendredi. La question des céréales fourragères fait partie du mandat qui lui a été confié par les ministres réunis à Regina au début de mars.

M. Foster: Il n'y a pas grand-chose dans ce projet de loi qui encourage à cesser la production sur les terres marginales et à la concentrer sur des terres plus productives comme dans la loi américaine. Si nous devons avoir un programme qui nous coûtera quelque 2,5 milliards à 3 milliards de dollars par an, il devrait favoriser une bonne gestion des terres.

[*Texte*]

Mr. Gustafson used an example where you take 500 acres out of summer fallow and put it into continuous production, but you would have to buy up or get 500 acres from another place. It is too bad there is not some mechanism to encourage putting grassland back into grassland and not be cropping it. There are no triggers. There is no mechanism now in the existing GRIP and NISA proposal, is there?

• 1010

Mr. Lavoie: With the exception of this 110% of the three-year base in the prairie provinces. In addition, in Saskatchewan they will not allow more than 20% of your total cultivated area or seeded area in any new crop, a crop that you were not producing before. But this is going to be implemented as more or less a pilot project only in Saskatchewan.

In addition, the fact that the program is targeted toward the individual, it is individual yield that is going to be counted to establish your target return. If you try to use marginal land, the yield on such marginal land is going to be very low. Therefore, your target return for that will be reduced. Whether it is worth it for the producer to do so, it is doubtful. As soon as we have come to a conclusion on how best to protect forage, permanent coverage and this type of thing, we will have gone a long way toward preventing misuse of the land.

At the same time, we obviously have to be very cautious about how far we can go in dictating to farmers what to do with their land. There is some limit there that we have to respect. The individual choice is their investment, is their management decision. We want to make sure they will be encouraged to take the right decision but we surely do not want to directly dictate to them how to crop their land.

The Chairman: I would refer the committee to page 4, paragraph 5.(2)(a), which does allow for an agreement that would enhance payments for the purpose of environmental protection, so it is built in that this is possible.

We are off clause 9 terribly, I know, but Mr. Gustafson and Mr. Althouse.

Mr. Gustafson: The 10% rule, and you now say that Saskatchewan is indicating a 20% rule. Just to give an indication, I have a constituent who took 400 acres of wheat out of production and planted alfalfa and brome. He did the right thing because it was marginal land, but at the same time on the grains payment he was penalized, because he did not get a nickel. Doing the right thing environmentally and moving in the right direction, he penalized himself. I am just wondering about this program, that is why I raise the question of the 10%, from an environmental standpoint.

Mr. Lavoie: As I mentioned, it is more or less a pilot being implemented by Saskatchewan this year. The intent is to prevent a significant number of producers shifting to new crops. There are a lot of risks shifting to new crops, if it is a new crop for you, as to whether or not you are going to be as efficient as you were with your old crop in order for the program to guarantee a high level of return. At the same time, for some of these crops it does not require a lot of acres to destroy the market.

[*Traduction*]

Monsieur Gustafson a pris l'exemple de 500 acres habituellement en jachère l'été qui seraient exploités en permanence, mais il faudrait pour cela acheter ou trouver 500 acres ailleurs. Il est dommage qu'il n'existe pas de mécanisme pour encourager les gens à cesser de cultiver des terres de pâturage. Rien ne semble favoriser cela. Je ne me trompe pas, la proposition actuelle n'offre pas ce genre de mécanisme?

M. Lavoie: Sauf ces 110 p. 100 sur la base de trois ans dans les Prairies. En outre, en Saskatchewan, on n'admettra pas de nouvelles cultures sur plus de 20 p. 100 de la surface totale cultivée ou ensemencée. Mais il ne s'agira là en fait que d'un genre de projet-pilote en Saskatchewan.

De plus, le fait que le programme s'adresse aux agriculteurs eux-mêmes oblige à considérer la récolte de l'agriculteur dans le calcul de la rémunération cible. Si l'on essaie d'utiliser des terres marginales, le rendement sera très très faible. Cela réduira donc la rémunération cible. On peut alors se demander si cela vaudra la peine pour le producteur. Dès que nous aurons trouvé le meilleur moyen de protéger les céréales fourragères, en offrant une couverture permanente, etc., nous aurons beaucoup fait pour empêcher la mauvaise utilisation des terres.

En même temps, il nous faut évidemment nous montrer très prudents dans la façon dont nous dictons aux agriculteurs ce qu'ils peuvent faire de leurs terres. Il ne faut pas exagérer. C'est à eux de choisir puisque c'est eux qui investissent et eux qui gèrent leurs terres. Nous tenons à nous assurer qu'ils prendront une bonne décision mais nous ne voudrions pas leur imposer une façon d'exploiter leurs terres.

Le président: Je renverrai le comité à la page 4, à l'alinéa 5.(2)a) qui prévoit un accord permettant d'augmenter les versements en vue d'assurer la protection de l'environnement.

Je sais que nous sommes très loin de l'article 9. Monsieur Gustafson, puis monsieur Althouse.

M. Gustafson: La règle des 10 p. 100, et vous dites maintenant que la Saskatchewan envisage de la porter à 20 p. 100. A titre d'exemple, j'ai un électeur qui a remplacé 400 acres de blé par de la luserne et du brome. Il a eu raison puisque c'étaient des terres marginales. Or, il s'est trouvé pénalisé car il n'a rien touché pour ses céréales. Donc, il s'est pénalisé lui-même en faisant quelque chose de bien pour l'environnement. C'est la raison pour laquelle j'ai posé la question des 10 p. 100.

M. Lavoie: Je répète que c'est plus ou moins un projet-pilote qu'a lancé la Saskatchewan cette année. L'idée est d'empêcher que trop de producteurs ne passent à de nouvelles cultures. Cela présente en effet beaucoup de risques car on ne sait pas si l'on réussira aussi bien dans quelque chose de nouveau pour que le programme garantisse un niveau de rémunération élevé. Parallèlement, pour certaines de ces cultures, on peut bouleverser le marché en cultivant une superficie très petite.

[*Text*]

With some of these specialty crops, 100,000 acres Canada-wide is enough. If all producers take the same decision to move to such a crop, it may be a disaster. That is why Saskatchewan tried to do something about it and it is the way they have selected up to now. This will be useful, subject to significant study, review and assessment in the course of the first year to see if a feature that was well intended did in fact deliver, or will deliver what it was intended to, and appropriate adjustment will be made.

Mr. Althouse (Mackenzie): I know this is off clause 9 too, but I would like to finish this up if I could. Most of the discussion is centred around the Saskatchewan proposals of 110% of overall acreage and 120% of any one crop. Do the federal people know how Saskatchewan is going to treat a situation where, for instance, a guy could have seeded 300 acres in canola but, because of his rotation and so on, this year he seeds 400? What do they do at the end of the year when they go in and measure his crop? The farmer says that the extra 100 acres he had produced 50% more crop than the regular 300. How does he establish which acres are legitimate acres and which acres are not, or will they simply pro-rate it?

• 1015

Mr. Lavoie: Mr. Chairman, the 110% does apply to the total acreage, not to an individual crop. In addition, within this 110%, you cannot see the new crop—a new crop is defined as a crop that you were not growing before. If you were already into rapeseed or canola production, they would not be new crops for you. You are already a producer of canola.

Mr. Althouse: But you are not supposed to go over 120% of that production over the long term. How are they going to be able to manage that, or is this just pipe-dreaming at this stage?

Mr. Lavoie: Over the long term some adjustments may be required.

Mr. Althouse: I suppose they can pro-rate it, but it is going to be pretty hard to measure those bins.

The Chairman: It seems quite obvious that there is not too much concern over clause 9. There was more on other things. Shall we consider clause 9 as discussed and go on to clause 10?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: In clause 10 we have had a recommendation from the corn producers of Ontario that it be taken out, Mr. Lavoie, and you might want to comment on the need for clause 10.

Mr. Lavoie: I have read the comments made by the Ontario Corn Producers' Association. The intent here, as explained previously, and I believe it was also mentioned last week at this committee, is to facilitate the administration, as was recommended by the committee.

[*Translation*]

Pour certaines de ces cultures spécialisées, 100,000 acres dans tout le Canada suffit. Si tous les producteurs prennent la même décision de passer à cette culture, ce peut être un désastre. C'est la raison pour laquelle la Saskatchewan a essayé d'intervenir et c'est le système qui a été choisi pour le moment. Ce sera une expérience utile qu'il faudra suivre et évaluer au cours de l'année afin de voir si ce qui était une bonne intention donne les résultats voulus.

M. Althouse (Mackenzie): Je sais que cela ne porte pas non plus sur l'article 9, mais j'aimerais, si vous le permettez, régler cette question. On parle essentiellement des propositions de la Saskatchewan touchant 110 p. 100 de la superficie totale et 120 p. 100 d'une seule culture. L'administration fédérale sait-elle comment la Saskatchewan va agir lorsque, par exemple, un agriculteur aurait pu semer 300 acres de canola mais, du fait de sa rotation et le reste, il en sème cette année 400? Qu'est-ce qu'on fait à la fin de l'année pour mesurer la récolte? L'agriculteur déclare qu'avec 100 acres de plus, il a eu 50 p. 100 de récoltes de plus qu'avec ses 300 acres habituels. Comment savoir quels sont les acres qui sont légitimes et ceux qui ne le sont pas? Se contentera-t-on de calculs au prorata?

M. Lavoie: Monsieur le président, les 110 p. 100 s'appliquent à la superficie totale et non pas à une récolte en particulier. D'autre part, dans ces 110 p. 100, on ne peut pas voir une nouvelle culture puisqu'une nouvelle culture est quelque chose que l'on ne cultivait pas avant. Si vous faisiez déjà du colza ou du canola, ce ne sont pas des nouvelles cultures pour vous. Vous êtes déjà producteur de canola.

M. Althouse: Mais vous n'êtes pas censé dépasser 120 p. 100 de cette production à long terme. Comment va-t-on pouvoir gérer cela et espère-t-on même intervenir pour le moment?

M. Lavoie: À long terme, il faudra peut-être apporter certaines modifications.

M. Althouse: Je suppose qu'on peut calculer au prorata, mais il est assez difficile de mesurer ces cellules de stockage.

Le président: Il semble évident que l'article 9 de nous préoccupe pas trop. On a davantage parlé d'autres choses. Peut-on considérer alors que l'article 9 a été discuté et passer à l'article 10?

Des voix: D'accord.

Le président: À l'article 10, nous avons une recommandation des producteurs de maïs de l'Ontario qui voudraient que cette disposition soit supprimée. Nous aimerions savoir ce que vous en pensez, monsieur Lavoie.

M. Lavoie: J'ai lu les commentaires de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario. L'intention ici est, comme on l'a déjà expliqué et comme on l'a répété la semaine dernière, de faciliter l'administration. C'est la recommandation du comité.

[*Texte*]

This recommendation to use the income tax file was recommended under the Grains 2000 proposal two years ago. As you are aware, the net income stabilization account is more or less a baby of the Grains 2000 proposal. It does facilitate the administration and gives the sensitivity of this type of individual account. We heard mention yesterday of moral concerns related to this type of program.

If you can tell the public that under this type of program, the net income stabilization account, you have a system that allows you a 100% audit to ensure compliance and that such compliance is linked with the income tax file, immediately you have assurance that the abuses will be really limited to a very minimum extent. If somebody tries to abuse NISA, he will automatically penalize himself or herself in terms of the Income Tax Act. He has all the advantages in the world to tell the truth and only the truth when he fills his application.

Therefore, we have a mechanism that will facilitate the administration and prevent duplication between the Agriculture Canada staff and the Revenue Canada staff. At the same time we have a very efficient, low-cost control mechanism to prevent any manipulation of the program.

It was for these general purposes that such a clause was introduced. At the same time we cannot read clause 10 in isolation from clause 25. Obviously, what we are doing there is sharing the information with Revenue Canada in order for them to verify the accuracy of the information, and clause 25 does authorize the officials of Revenue Canada to pass the information back to us to say, yes, it is right or, no, there is an error. It is a two-way street.

• 1020

The Chairman: Questions on clause 10.

Mr. Althouse: What specific powers are granted in clause 10 that will not already appear in clause 25? Revenue Canada is involved with clause 10, whereas it would not otherwise be involved, I take it.

Mr. Lavoie: Yes, under clause 10 we will pass the information submitted to us for the net income subsidization or the program purpose to Revenue Canada, who will verify it. But in order to authorize them to pass the information back, we needed clause 25 in order to protect the privacy of the individual because the SIN is being used. Even if this clause authorizes its use, we are still governed by the guidelines of the Privacy Act and by the confidentiality related to statistical information in terms of manipulation of raw data, for instance, to ensure proper use on both sides.

Mr. Foster: Mr. Chairman, the Grains 2000 proposal was, of course, similar to an RRSP arrangement, whereas this proposal is not. This is an agreement between the department and the farmer in which the department makes a contribution, pays interest, and so on.

With the change from a straight RRSP, in which you are essentially receiving a tax advantage or a reduction of tax, it seems to me that this type of clause is not needed in the same way it would be if you had an RRSP type of vehicle for

[*Traduction*]

Cette recommandation faisait partie de la proposition Grains 2000 il y a deux ans. Il s'agissait d'utiliser les déclarations d'impôt sur le revenu. Comme vous le savez, le compte de stabilisation du revenu net découle plus ou moins de la proposition de Grains 2000. Il s'agit de faciliter l'administration de ce genre de comptes individuels. Certains ont parlé hier de préoccupations morales.

Si on peut dire à la population que dans ce genre de programme de comptes de stabilisation du revenu net, il existe un système qui permet de faire une vérification complète du niveau d'observation par le truchement de la déclaration d'impôt sur le revenu. On peut être assuré que les abus seront extrêmement limités. Si quelqu'un essaie de tricher, il se pénalise automatiquement aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a donc tout à fait avantage à dire la vérité et rien que la vérité quand il remplit sa demande.

Ce mécanisme va donc faciliter l'administration du programme et éviter le double emploi entre les services d'Agriculture Canada et de Revenu Canada. Nous avons d'autre part un mécanisme de contrôle très efficace et peu coûteux qui permet d'éviter toute manipulation du programme.

C'est pour ces raisons que l'on a prévu cet article. D'autre part, il faut l'examiner parallèlement à l'article 25. Évidemment, ce que nous faisons, c'est communiquer ces renseignements à Revenu Canada afin qu'il puisse en vérifier l'exactitude et l'article 25 autorise les fonctionnaires de Revenu Canada à nous renvoyer ces renseignements en nous précisant s'ils sont exacts ou fautifs. Cela marche dans les deux sens.

Le président: Y a-t-il des questions sur l'article 10?

M. Althouse: Quels pouvoirs précis l'article 10 confère-t-il qui ne sont pas déjà prévus à dans l'article 25? Je suppose que l'article 10 prévoit l'intervention de Revenu Canada qui ne pourrait rien faire autrement.

M. Lavoie: Oui, aux termes de l'article 10, les renseignements qui nous sont fournis pour le programme de stabilisation du revenu net seront soumis à Revenu Canada pour être vérifiés. Toutefois, afin d'autoriser ce dernier ministère à nous renvoyer les informations, il nous fallait l'article 25 qui protège les renseignement personnels puisque le numéro d'assurance sociale y figure. Même si cet article autorise son utilisation, nous devons respecter les lignes directrices de la Loi sur la protection des renseignements personnels et le caractère confidentiel des informations statistiques dans l'utilisation de données brutes, par exemple, afin qu'il n'y ait pas d'abus de part et d'autre.

M. Foster: La proposition de Grains 2000 était évidemment similaire à une formule de REER alors que ce n'est pas le cas ici. Il s'agit d'un accord entre le ministère et l'agriculteur aux termes duquel le ministère fait une contribution, paie un intérêt, etc.

C'est différent d'un REER dont on tire essentiellement un avantage fiscal ou une réduction d'impôt. Il me semble que ce genre d'article n'est pas aussi nécessaire qu'il le serait s'il s'agissait d'un système de type REER. Cela ne touche

[*Text*]

the purpose of tax advantage and so on. This is outside the farmer's income tax because he is not deducting from his income tax his contributions to the NISA account. It is a contribution that he is making to a fund, perhaps even to his local bank, on which the government is paying interest and is contributing to another fund. So the farmer has to report that contribution, but the plan is not the same as a tax deduction, in my opinion.

Mr. Lavoie: I do not think the regulation of the Grain 2000 proposal was significantly different from that approach, in terms of whether it is an RRSP or a stabilization account. The major differences between the two proposals are the annual limit of contribution, the maximum sales eligible, the maximum time-life, and so on. The major factor is the division of the account into two subaccounts, i.e., Form 1 and Form 2, as described under section 7. I believe this matter was addressed last week.

The account was divided in two subaccounts primarily to respect the general taxation policy of this country at present and thus to not create any additional exceptions. The only exception that now remains is that the earned interest will only be taxable when the money is withdrawn from the fund, not when it is earned. For all other matters, the account would be covered by the current general rules.

Mr. Gorsky may wish to complement my remarks.

• 1025

Mr. Gorsky: While the detailed tie-in of the original proposal to the tax system certainly is no longer in the current NISA, there still is significant tax advantage in the deferral aspects and those sorts of things. One of the things the committee members wanted to ensure was the integrity of that information, that it could not be seen or be perceived to be seen by the public at large that these guys were taking a great deal of advantage of a system by being able to manipulate income and being able to do these sorts of things. So they were quite willing to leave the provision of close linkage to Revenue Canada, to taxation files, etc., into the system to maintain that integrity part of the program itself.

There is one other component that is tied very closely, and that is the second pay-out figure that is involved with the program that specifically deals with the net income level of the producer and that minimum income level. It directly affects any kinds of pay-outs that would be involved there. As the administration, as the committee that would oversee the program, you would want to see that this kind of information is well verified before you would create sizeable payments to an individual. That of course is one of the things that is picked up directly in the linkage between Revenue Canada and Agriculture Canada.

The Chairman: Are there any other questions on clause 10? No?

Shall we move on, then, to clause 11 under "Special Measures". I believe here is where the minister said we would introduce a "shall" for a "may". I see two "mays" in subclause 11.(1).

Mr. Lavoie, is the minister going to agree to change both of those "mays" to "shalls"?

[*Translation*]

pas l'impôt sur le revenu de l'agriculteur puisqu'il ne déduit pas de son impôt ses contributions au compte de stabilisation. Il fait une contribution à une caisse, même peut-être à sa banque locale, sur laquelle le gouvernement paie un intérêt tout en contribuant à une autre caisse. Donc, l'agriculteur doit déclarer cette contribution mais il ne s'agit pas, à mon avis, d'une déduction d'impôt.

M. Lavoie: Je ne pense pas que la proposition de Grains 2000 était tellement différente de celle-ci pour ce qui est de la comparaison avec un REER ou un compte de stabilisation. Les principales différences entre les deux propositions sont le plafond annuel de contribution, les ventes maximums admissibles, la durée maximum, etc. Le principal facteur est la division du compte en deux fonds, le premier et le second, selon les dispositions de l'article 7. Je crois que nous avons discuté de la question la semaine dernière.

Le compte a été divisé en deux fonds, essentiellement pour respecter la politique fiscale actuelle du Canada et ne pas créer d'exceptions supplémentaires. La seule exception qui reste maintenant est que l'intérêt gagné ne sera imposable que lorsque l'argent sera retiré du fonds plutôt que quand il est gagné. Pour tout le reste, le compte est couvert par les règles générales actuelles.

Monsieur Gorsky voudra peut-être ajouter quelque chose.

M. Gorsky: Si les détails d'intégration de la proposition initiale au régime fiscal n'ont pas été retenus dans le programme de stabilisation du revenu net, il reste des avantages fiscaux importants pour ce qui est des reports, etc. Une des choses que souhaitaient les membres du comité était l'exactitude des renseignements fournis, de façon à ce que l'on n'ait pas l'impression que ces gens-là profitaient malhonnêtement d'un système en trafiquant le revenu et ainsi de suite. Ils étaient donc tout à fait disposés à maintenir ce lien étroit avec Revenu Canada, avec les déclarations d'impôt, etc.

Il y a un autre élément qui est très étroitement lié à cela, c'est le deuxième chiffre qui est directement fonction du revenu net du producteur et de ce seuil de revenu. Donc tout paiement en dépend. Dans l'administration, comme le comité qui surveillera le programme, il faudra que ce genre de renseignement soit bien vérifié avant que l'on ne puisse faire des versements importants à un particulier. C'est justement cela que l'on vise directement en établissant ce lien entre Revenu Canada et Agriculture Canada.

Le président: Y a-t-il d'autres questions au sujet de l'article 10? Non?

Peut-on alors passer à l'article 11 qui porte sur les mesures spéciales. Je crois que c'est là que le ministre a dit qu'il serait prêt à remplacer «le ministre peut mettre en oeuvre» par «le ministre met en oeuvre» au paragraphe 1 de l'article 11.

Monsieur Lavoie, le ministre va-t-il accepter de remplacer ces deux formes facultatives par des affirmations?

[*Texte*]

Mr. Lavoie: The "may" that is going to be changed is the one you have on line 21 on page 9. The first portion there said that the minister may implement various procedures. One of the procedures that could be implemented is a special committee.

The Chairman: Of course.

Mr. Lavoie: When such a committee is established, it shall be made up of representatives from the various groups.

Mr. Vanclief: That is it?

The Chairman: Maybe you would expand on the whole clause, Mr. Lavoie, and then we will go to questions. Is there anything more you would want to say on the whole clause?

Mr. Lavoie: No, sir.

Mr. Althouse: I had hoped that the minister was committing himself to something more than that. All this does is say that after he has already decided, after he has presented a committee, the committee shall represent Canada, shall represent the province, shall represent producers. That is nothing. They would have to do that anyway. It would not be up to them whether they wanted to do it or not; the minister would simply drop them. I thought that perhaps subclause 11.(3) might be someplace where the minister might be required by a "shall" to make reference to a special measures committee. Anyway, if that is what he is proposing then I am sure it will not change the bill one iota.

Mr. Foster: In the brief submitted by the CFA, they suggested that these words should be in there: "Members shall represent Canada, provinces concerned, producers or any other group of persons. . ." It is suggesting, in other words, that if you have a program that involves a crop that is grown only in three provinces then the represention would be from those three provinces.

Do the officials have any hang-ups with using the CFA wording?

Mr. Lavoie: I do not have the CFA wording in front of me. It is obvious that, for example, if the problem the minister wants to see analysed and studied by a special group is related, say, to the tree fruit industry in the Okanagan Valley of British Columbia, the province that will have a vested interest in such a problem analysis will obviously be British Columbia.

• 1030

Whether or not it will be opportune to have all other nine provinces on the committee is obviously a question of judgment call. The wording should not indicate that in any circumstance you always need 10 provinces, because the real-life world dictates that is not always the case.

Yes, it may happen, as is the case at the moment with the grain and oilseed third line of defence committee where all 10 provinces are in. It is the same thing with the horticultural third line committee that my minister referred to yesterday. All 10 provinces have been invited to participate. Even if only five sent representatives to the first meeting, they were all invited. But to say that in all circumstances you have to include all provinces, it seems to me that this may be a little bit too restrictive or too cumbersome because it depends on what problem you want to see analysed.

[*Traduction*]

M. Lavoie: Ce qui va changer c'est «choisi parmi les représentants», à la ligne 16 de la page 9. Dans la première partie, nous avons «il peut notamment mettre sur pied un comité».

Le président: Oui.

M. Lavoie: Lorsqu'un tel comité est mis sur pied, il sera formé de représentants des divers groupes.

M. Vanclief: C'est tout?

Le président: Peut-être pourriez-vous revenir sur tout l'article, monsieur Lavoie, et nous passerons aux questions. Avez-vous quelque chose à ajouter sur l'ensemble de l'article?

M. Lavoie: Non, monsieur.

M. Althouse: J'avais espéré que le ministre se serait engagé à faire davantage. Tout ce qui change ici, c'est que lorsqu'il aura pris sa décision, lorsqu'il aura décidé de l'opportunité de créer un tel comité, celui-ci sera formé de représentants du Canada, des provinces, des producteurs agricoles. Ce n'est rien. C'était déjà prévu. Il ne s'agissait pas de savoir si ces membres étaient disposés ou non à intervenir car le ministre pourrait les remplacer. Je pensais que peut-être, au paragraphe 3 de l'article 11 on pourrait exiger que le ministre mette sur pied un tel comité de mesures spéciales. En tout cas, si c'est ce qu'il propose, cela ne changera absolument rien au projet de loi.

M. Foster: Dans un mémoire présenté par la Fédération canadienne de l'agriculture, le libellé suivant a été suggéré: «membres représentant le fédéral, les provinces, les producteurs agricoles et tout autre groupe. . .» Autrement dit, s'il s'agit d'un programme portant sur une culture qui n'intéresse que trois provinces, les représentants devraient venir de ces trois provinces.

Le ministère verrait-il un inconvénient à ce que l'on utilise le libellé de la Fédération?

M. Lavoie: Je ne l'ai pas sous les yeux. Il est évident que, par exemple, si le problème que le ministre veut voir analyser et étudier par un groupe spécial est lié aux arbres à fruits de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, la province qui sera directement intéressée par cette analyse sera la Colombie-Britannique.

Qu'il soit opportun ou non que les neuf autres provinces soient représentées au sein du comité est bien entendu une question de jugement. Il ne devrait pas être écrit que l'on doit toujours avoir les dix provinces, car, dans la réalité, cela n'est pas toujours le cas.

Oui. cela peut arriver, comme c'est le cas en ce moment avec le Comité de la troisième ligne de défense pour les céréales et les oléagineux où les dix provinces sont représentées. Il en est de même avec le Comité de la troisième ligne de défense pour l'horticulture dont mon ministre a parlé hier. Les dix provinces ont été invitées à participer. Même si seulement cinq ont envoyé des représentants lors de la première assemblée, elles sont toutes invitées. Mais, dire qu'en toute circonstance, toutes les provinces doivent être représentées, il me semble que cela serait un peu trop restrictif ou trop lourd car cela dépend du problème que l'on veut analyser.

[*Text*]

Mr. Foster: I take it from what Mr. Lavoie is saying that he agrees with the wording of the CFA brief, that it should be the provinces concerned—

Mr. Lavoie: Concerning who shall represent... The wording of CFA on their first page there, saying "consisting of members who shall represent", or "representing Canada, the provinces concerned, producers and any other group", is the intent behind that.

Mr. Foster: Is the government going to bring forth an amendment to that effect, or does it have to be done by somebody else?

The Chairman: I do not know whether the government is going to bring forward such an amendment, Dr. Foster.

Mr. Foster: We have the Parliamentary Secretary to the Prime Minister here. Surely he would know.

Mr. Vanclief: If not, he can get it done.

The Chairman: On the question of whether there will be an amendment there, it probably is open to you to take care of, Dr. Foster, as you see fit.

Are there any other questions on clause 11? Maybe we should go down the subclauses. We looked at subclause 11.(1) and we are up to subclause 11.(3) now. Are there any other questions on subclauses 11.(4), 11.(5) and up to subclause 11.(7)?

Mr. Lavoie, while they are considering it, subclause 11.(5) says that the Governor in Council can take what steps are necessary to assist producers following implementation of anything under clause 1. What kind of assistance are you thinking about there, and why would it be necessary to assist producers under something done under clause 1? Are we going to cut off all their support and we have to give other support, or what are we doing there?

Mr. Lavoie: Mr. Chairman, it could obviously take various forms. For example, in the three areas mentioned yesterday concerning the mandate received by the grain and oilseed third line of defence committee, they are looking obviously at the cashflow situation in 1991. They are also looking at the level of income realized in 1990. They are looking at the land use. They are looking at the debt of farmers.

The various solutions that such a committee may recommend in relation to these four broad problems they are analysing may vary. Obviously if it is to complement the level of income the assistance may take various forms and it is where the use of the program such as GRIP and NISA may be useful.

As an example, but it is just an example, say you realize that the level of income, for whatever reason, is too low, and even with the program in place the formula is such that it is at the level that is deemed not acceptable, you can increase the coverage level, for example, from 70% coverage to 80% in the Prairies and have the cost associated with such an increase carried by government. It could be a premium commodity; it could be additional contributions, for example,

[*Translation*]

M. Foster: Si je comprends bien M. Lavoie, il est d'accord avec la formulation adoptée par la FCA dans son mémoire, c'est-à-dire que ce devrait être les provinces intéressées...

M. Lavoie: En ce qui concerne les représentants... L'intention derrière cela est exprimée par la FCA qui précise à la première page de son mémoire «formé de membres qui doivent représenter» ou «représenter le Canada, les provinces intéressées les producteurs agricoles et tout autre groupe».

M. Foster: Est-ce que le gouvernement va introduire un amendement pour corriger la chose ou est-ce que cela doit être fait par quelqu'un d'autre?

Le président: Je ne sais pas si le gouvernement va présenter un tel amendement, monsieur Foster.

M. Foster: Nous avons parmi nous le secrétaire parlementaire du premier minsitre. Il doit certainement savoir.

M. Vanclief: Sinon, il peut l'obtenir.

Le président: En ce qui concerne la question de savoir s'il y aura un amendement, c'est probablement à vous de voir, monsieur Foster.

Y a-t-il d'autres questions au sujet de l'article 11? Peut-être devrions-nous passer aux paragraphes. Nous avons examiné le paragraphe 11.(1) et nous en sommes au paragraphe 11.(3) maintenant. Y a-t-il d'autres questions au sujet des paragraphes 11.(4), 11.(5), jusqu'au paragraphe 11.(7)?

Monsieur Lavoie, pendant qu'ils examinent ces paragraphes, le paragraphe 11.(5) stipule que le gouverneur en conseil peut prendre toutes les mesures nécessaires pour aider les producteurs après la mise en oeuvre de n'importe quelle disposition de l'article 1. A quel type d'aide pensez-vous ici et pourquoi serait-il nécessaire d'aider les producteurs après la mise en oeuvre d'une disposition de l'article 1? Allons-nous couper toute l'aide dont ils disposent et leur accorder une autre aide, ou qu'allons-nous faire?

M. Lavoie: Monsieur le président, cette aide pourrait, bien entendu, prendre diverses formes. Par exemple, dans les trois domaines mentionnés hier au sujet du mandat reçu par le Comité de la troisième ligne de défense pour les céréales et les oléagineux, ils tiennent compte de toute évidence des mouvements de trésorie en 1991. Ils tiennent également compte du niveau de revenu atteint en 1990. Ils examinent l'utilisation du sol. Ils tiennent compte de la dette des agriculteurs.

Les diverses solutions qu'un tel comité peut recommander en ce qui a trait à ces quatre grands problèmes peuvent varier. Bien entendu, s'il s'agit d'un complément de revenu, l'aide peut prendre diverses formes et c'est là que des programmes tels que le régime universel et le CSRN peuvent être utiles.

Par exemple, mais c'est là juste un exemple, disons que vous constatez que le niveau de revenu, pour quelque raison que ce soit, est trop bas et que, même avec le programme en place, la formule est telle que le niveau est inacceptable, vous pouvez accroître la couverture, par exemple, de 70 à 80 p. 100 dans les Prairies et demander au gouvernement d'assumer les coûts associés à une telle augmentation. Il pourrait s'agir d'une prime; il pourrait s'agir de contributions

[*Texte*]

under NISA. You can use the program to achieve your objectives if you so wish, if the problem is closely related to the type of situation the GRIP/NISA or crop insurance or other programs established under the act are designed to address.

• 1035

If it is to deal with the debt situation, if the problem is low equity for a proportion of our farmers, obviously the solution and the mechanism used to deliver the solution will therefore be different.

The Chairman: It seems, Mr. Lavoie, that you are tying this Order in Council to some deficiency in the program that we set up under subclause 11.(1). Surely that should be open for any particular problem occurring in agriculture, not just something we have created out of subclause 11.(1). The inference here is that if you are going to create it in subclause 11.(1), then you are going to fix it in subclause 11.(5). The last sentence somehow gives a funny inference.

Mr. Lavoie: More or less, subclause 11.(1) says that when the minister identifies a problem or special circumstances that require special attention, he may establish a committee or take action. When he has received the recommendation from such a committee, before he can take action he has to go and get approval from the Governor in Council.

Obviously, when there are no financial implications and so on it is not a big deal, but on many occasions I assume that some of these actions will require some public funds in one way or another. Therefore, he will have to go to the Governor in Council. Subclause 11.(7) in addition says that such an Order in Council should be laid before each House of Parliament to make sure that every member is aware of what has been done and why.

The Chairman: Your interpretation of the word "following" in subclause 11.(5) is not "following", but "in order to facilitate" or "in order to carry out" the recommendations in sublcause 11.(1). I find the word "following" confusing. It seems to say that you would do something after the fact, whereas you are saying that to facilitate the fact you will do something.

Mr. Lavoie: Following the implementation of the procedures in subclause 11.(1), but the procedures are to study, including the determination of the appropriate actions recommended under subclause 11.(1). I see your point, but the intent under subclause 11.(1) is that the minister analyse the problem. In subclause 11.(5), when he has analysed the problem and knows what the best solutions are, then he goes and gets an Order in Council to act.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, I tend to agree with you. If the words "following the" were changed to "in order to implement", it would make it much clearer. I think that is what they are saying.

[*Traduction*]

supplémentaires, par exemple, dans le cadre du CSRN. Vous pouvez utiliser le programme pour atteindre vos objectifs si vous le désirez, si le problème correspond au type de cas visé par le régime universel ou le CSRN ou par des programmes d'assurance-récolte ou autres mis en oeuvre dans le cadre de la loi.

S'il s'agit de la dette, si le problème est un problème d'avoirs pour une fraction de nos agriculteurs, il est évident que la solution et le mécanisme de mise en application seront différents.

Le président: Il semble, monsieur Lavoie, que vous liez ce décret à une faille dans le programme mis en oeuvre aux termes du paragraphe 11.(1). Cela devrait certainement concerner tout le problème particulier en agriculture, et pas seulement un problème soulevé dans le paragraphe 11.(1). La conclusion logique est que si vous soulevez le problème dans le paragraphe 11.(1), vous allez le résoudre dans le paragraphe 11.(5). La conclusion continue dans la dernière phrase paraît un peu drôle.

M. Lavoie: Plus ou moins, le paragraphe 11.(1) stipule que lorsque le ministre identifie un problème ou des circonstances particulières qui requièrent une attention particulière, il peut mettre sur pied un comité ou prendre des mesures. Lorsqu'il a reçu les recommandations d'un tel comité, avant de prendre des mesures, il doit obtenir l'accord du gouverneur en conseil.

De toute évidence, lorsqu'il n'y a pas de conséquences financières et le reste, ce n'est pas un grand problème, mais je suppose que, souvent, certaines de ces mesures nécessiteront des fonds publics, d'une façon ou d'une autre. Il lui faudra alors s'adresser au gouverneur en conseil. Par ailleurs, le paragraphe 11.(7) stipule qu'un tel décret devrait être présenté devant chaque Chambre du Parlement, de façon que chaque membre sache ce qui a été fait et pourquoi.

Le président: Vous n'interprétez pas le mot «après» dans le paragraphe 11.(5) par «après», mais par «afin de faciliter» ou «afin d'appliquer» les recommandations contenues dans le paragraphe 11.(1). Je trouve que le mot «après» n'est pas clair. Il semble signifier que vous feriez quelque chose après le fait, alors que vous dites que vous ferez quelque chose pour faciliter le fait.

M. Lavoie: Après la mise en oeuvre du processus exposé au paragraphe 11.(1), mais le processus consiste à étudier, y compris à déterminer des mesures appropriées recommandées en vertu du paragraphe 11.(1). Je vois ce que vous voulez dire, mais le but du paragraphe 11.(1) est que le ministre analyse le problème. Au paragraphe 11.(5), lorsqu'il a analysé le problème et qu'il sait quelles sont les meilleures solutions, il impose un décret.

M. Vanclief: Monsieur le président, j'ai tendance à être d'accord avec vous. Si le mot «après» était remplacé par «afin de mettre en oeuvre», la phrase serait beaucoup plus claire. Je pense que c'est ce qu'ils disent.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Lavoie just made a good point, though, that the initial one just asks for a study. It does not necessarily create the actions. I have problems with the wording, but I am not sure you and I are where we want to be. I still have problems with the wording there. Any other questions on clause 11?

Mr. Laporte: I was just wondering, Mr. Chairman, if our lawyer has any comments on this? If she has been following the discussion, does she have any thoughts on it?

The Chairman: Perhaps she will take it under consideration and somehow a better wording might come out of this, but I now understand better than I did before. It seemed to confuse me at the first.

Any other points on clause 11? Then let us go to clause 12 on accounts.

Mr. Lavoie, my first reaction to this is that there seems to be an awful lot of attention paid to the Crop Reinsurance Fund in this bill that was not in the other acts. Why?

Mr. Lavoie: Clause 12 is more or less a copy of subsections 6.(1), 6.(2), 6.(3), 6.(4), 7.(1) and 7.(2) of the Crop Insurance Act as it is at the moment. There is only one exception. It is under subclause 12.(4) on page 11. It says that an advance made to the insurance account may or may not be charged interest, as the Minister of Finance may fix. That is the only significant difference from the wording we have under the Crop Insurance Act at the moment.

• 1040

The Chairman: I read that act and could not find that much in there, but I will take your word that it was there.

Mr. Lavoie: Yes, it is in sections 6 and 7 of the Crop Insurance Act.

The Chairman: Shall I move on, then, to clause 13?

Mr. Althouse: In clause 12 at the bottom of subclause 12.(3):

> Where the amount standing to the credit of the Crop Reinsurance Fund is insufficient for the payment of amounts required under the terms of a reinsurance agreement, the Minister of Finance may authorize an advance. . .

What happens if he decides not to?

Mr. Lavoie: Yes, Mr. Chairman, the word "may", as you will have noted, is also used in clauses 14, 15, and 16. The word "may" is used consistently. This is the standard wording for this type of provision, because there is a link between the action that the Minister of Finance may take in regards to advancing funds—making loans, to some extent, to specific accounts—and the provisions of the Financial Administration Act. He still has to be covered by the Financial Administration Act, and a standard practice in this type of specific legislation is to use the word "may". You will remember, Mr. Althouse, that we discussed it even back in 1985, at the time that the Agricultural Stabilization Act was amended, because the same wording is used there.

[*Translation*]

Le président: M. Lavoie a justement fait remarquer que l'article initial ne fait que demander une étude. Il n'entraîne pas nécessairement les mesures. J'ai des problèmes avec la formulation, mais je ne suis pas sûr que, vous et moi, nous en soyons là où nous voulons être. J'ai toujours des problèmes avec la formulation. Y a-t-il d'autres questions sur l'article 11?

M. Laporte: Je me demandais seulement, monsieur le président, si notre avocate a des commentaires à faire à ce sujet? Si elle a suivi la discussion, a-t-elle quelque chose à ajouter?

Le président: Peut-être se penchera-t-elle sur ce problème et sera-t-il possible de trouver une meilleure formulation, mais je comprends mieux maintenant. Il semble que cela n'était pas clair pour moi au début.

D'autres commentaires sur l'article 11? Alors, passons à l'article 12 sur les comptes.

Monsieur Lavoie, ma première réaction est que l'on semble accorder beaucoup d'attention à la Caisse de réassurance-récolte dans cette loi, ce que l'on ne faisait pas dans les autres lois. Pourquoi?

M. Lavoie: L'article 12 est plus ou moins une copie des paragraphes 6.(1), 6.(2), 6.(3), 6.(4), 7.(1) et 7.(2) de la Loi sur l'assurance-récolte, telle qu'elle existe à l'heure actuelle. Il y a seulement une exception. Elle se trouve au paragraphe 12.(4), page 11. Il est dit qu'une avance portée au compte d'assurance peut être remboursée avec ou sans intérêt, selon les modalités fixées par le ministre des Finances. C'est la seule différence importante avec la Loi sur l'assurance-récolte telle qu'elle est formulée actuellement.

Le président: J'ai lu cette loi et je n'y ai pas vu tout cela, mais je vous fait confiance.

M. Lavoie: Oui, c'est dans les articles 6 et 7 de la Loi sur l'assurance-récolte.

Le président: Puis-je passer alors à l'article 13?

M. Althouse: Prenons l'article 12, au bas du paragraphe 12.(3):

> Dans le cas où le solde créditeur de la caisse n'est pas suffisant pour lui permettre d'effectuer le paiement requis au terme d'un accord de réassurance, le ministre des Finances peut consentir à la caisse une avance. . .

Que se passe-t-il s'il décide de ne pas autoriser cette avance?

M. Lavoie: Oui, monsieur le président, le mot «peut», comme vous l'aurez remarqué, est aussi utilisé dans les articles 14, 15 et 16. Le mot «peut» est constamment utilisé. C'est la formulation que l'on a adopté habituellement pour ce type de disposition, car il y a un lien entre la mesure que le ministre des Finances peut prendre en ce qui concerne les avances de fonds—des prêts, dans une certaine mesure, à des comptes particuliers—et les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques. Il doit toujours agir dans le cadre de la Loi sur la gestion des finances publiques et, habituellement, on utilise le mot «peut» dans ce type de loi particulière. Rappelez-vous, monsieur Althouse, que nous avons déjà parlé de cela en 1985, lorsque nous avons amendé la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, car la même formulation est utilisée dans cette loi.

[*Texte*]

We had been told at the time—and the legal advisers are still consistent on it—that even if the word "may" is used as a standard procedure, for all intents and purposes it is more or less a "must", in the sense that you have entered into contractual obligation—with the provinces, in this case—governing the rules of such a special account or reinsurance agreement. If the agreement says that when you are in the red somebody has to come up with the money, you would be governed by such a contract or an agreement with the provinces. In the case of the reinsurance account or fund, the advances are made at 75% by the federal government and 25% by the provinces. It is true on both sides there.

Mr. Laporte: If, as you say, the standard practice is to use "may", but the legal interpretation is that "may" actually means "shall", why do we not put "shall" in there instead of "may", and be done with it? Please tell me. I would like to know why.

Mr. Lavoie: As I mentioned, this issue was raised on many occasions in the context of other legislation that has the same wording. We have been referred to the Financial Administration Act, I may say, for their legal advice on that. I guess the wording is there so that if Parliament, for example, were to modify the Financial Administration Act to limit the power of borrowing or the power of the Minister of Finance to loan money, then they can affect a large amount of legislation without consequential amendments to all legislation. They may do it under, I guess, one piece of legislation.

But we may seek additional legal interpretation of this "may" versus "shall".

Mr. Laporte: If you are saying that "may" really means "shall", I would like to know why we are not putting "shall" in there. I would like to get some kind of definitive answer, because that is—

Mr. Lavoie: In this context, what we have been told in the past is that "may" means "shall" in its day-to-day interpetation. However, this does not mean that Parliament will not amend the Financial Administration Act limiting the ability of the Minister of Finance to advance funds to special accounts.

• 1045

Mr. Laporte: But whether it says "may" or "shall", that has nothing to do with Parliament amending the act.

Mr. Lavoie: But if you amend the Financial Administration Act, you will have to amend all other legislation that may authorize the Minister of Finance to make advances. It is not the only decision Parliament has adopted in the past that authorizes the Minister of Finance to make such advances.

Mr. Laporte: I am thick-headed or something, but if we have "shall" there...? Am I missing something? How is that going to make it more difficult either to amend or not amend? I am not clear about the reason why we have

[*Traduction*]

On nous a dit à ce moment-là—et les conseillers juridiques sont toujours d'accord là-dessus—que même si le mot «peut» est habituellement utilisé, à toute fin utile, il faut lire plus ou moins «doit», en ce sens que vous faites face maintenant à une obligation contractuelle—avec les provinces, dans ce cas—gouvernant les règles d'un tel compte spécial ou d'un tel accord de réassurance. Si l'accord stipule que, lorsque vous êtes dans le rouge, quelqu'un doit vous donner de l'argent, vous devez obéir à un tel contrat ou à un tel accord avec les provinces. Dans le cas du compte ou de la caisse de réassurance, les avances sont faites à 75 p. 100 par le gouvernement fédéral et à 25 p. 100 par les provinces. Cela s'applique aux deux côtés.

M. Laporte: Si, comme vous le dites, il est d'usage d'utiliser le mot «peut», mais que, légalement, «peut» signifie en fait «doit», pourquoi ne pas écrire «doit» à la place de «peut», une fois pour toutes? Dites-moi, s'il-vous-plaît, j'aimerais savoir pourquoi.

M. Lavoie: Comme je l'ai mentionné, ce problème a été soulevé en maintes occasions au sujet d'autres lois qui ont la même formulation. Nous nous sommes référés à la Loi sur la gestion des finances publiques, si je puis dire, pour obtenir un conseil juridique à ce sujet. Je suppose que l'on utilise cette formulation de façon que, si le Parlement devait, par exemple, modifier la Loi sur la gestion des finances publiques pour limiter le pouvoir d'emprunter ou le pouvoir du ministre des Finances de prêter de l'argent, la modification pourrait s'appliquer à un grand nombre de loi sans qu'il soit nécessaire d'apporter des amendements conséquents à toutes les lois. Il peut le faire, je suppose, dans le cadre d'une seule loi.

Nous pouvons cependant chercher à obtenir une autre interprétation juridique de ce «peut» versus «doit».

M. Laporte: Si vous dites que «peut» signifie réellement «doit», j'aimerais savoir pourquoi nous ne mettons pas «doit». J'aimerais avoir une réponse définitive, parce que...

M. Lavoie: Dans ce contexte, ce que l'on nous a dit par le passé, c'est que «peut» doit ordinairement être interprété comme «doit». Cependant, ceci ne veut pas dire que le Parlement ne modifiera pas la Loi sur la gestion des finances publiques, qui restreint le pouvoir du ministre des Finances d'avancer des fonds destinés à des comptes spéciaux.

M. Laporte: Mais qu'ils disent «peut» ou «doit», ceci n'a rien à voir avec une modification de la loi par le Parlement.

M. Lavoie: Mais si vous modifiez la Loi sur la gestion des finances publiques, vous devez modifier toute autre loi autorisant le ministre des Finances à effectuer des avances de fonds. Ce n'est pas la seule décision que le Parlement ait prise par le passé pour autoriser le ministre des Finances à effectuer de telles avances de fonds.

M. Laporte: Il se peut que je sois borné, mais si nous avons «doit» là? Est-ce que quelque chose m'échappe? Est-ce que ceci va rendre plus difficile la décision de modifier ou non la loi? Je ne sais pas exactement pourquoi nous avons

[*Text*]

"may" instead of "shall", particularly if it means "shall". Logically, it makes a lot more sense to say "shall" instead of "may". Either I am missing your point or you are not giving me a full answer, and I am not sure which one it is.

Mr. Lavoie: I am more or less translating the answer that was given to me before.

Mr. Laporte: Is it possible, Mr. Chairman, to get some sort of a legal answer to this "may" and "shall"? This comes up all the time. If "may" does mean "shall", then let us put shall. If "may" does not mean "shall", what does it mean?

The Chairman: If you were dealing with my profession, there would be absolutely no problem, Mr. Laporte, but dealing with your profession, I am not too sure.

Mr. Laporte: I am wondering if we could get someone to address the committee on this.

Mr. Lavoie: We will seek legal advice on this.

Mr. Laporte: Can someone come and explain this to the committee, since we are into clause by clause? I would sure like to know. If there is someone around who can come and explain it, I would like to see it.

The Chairman: Will you bring it up again at clause by clause? Mr. Lavoie will endeavour to have somebody here at that point.

Mr. Althouse: If it is a political problem of having the Minister of Agriculture present legislation that is binding on the Minister of Finance, we would like to know that, too, because that does make some sense to us. At least it is an explanation that makes more sense than just being tied to an administration act.

Mr. Lavoie: I guess it would be more of a legislative problem than a political problem in this case.

Mr. Vanclief: On what basis are the contributions to the reinsurance fund made? I will refer to it as the premiums.

Mr. Lavoie: We have five provinces that are under agreement with the federal government for reinsurance. There is a portion of the premium collected from all parties—producers, the federal government and the provinces—that is put into the reinsurance fund. I believe it is 30% of the annual premium collected from all sources that is deposited under the reinsurance fund every year.

Mr. Vanclief: Why would all provinces not want to take part in it? Of course, when you take part in it with the federal government, the federal government will pick up some of the costs if it is necessary.

Mr. Lavoie: It is because the reinsurance provision. . . I believe one page of explanation was circulated last week. It is only one part of the equation.

The required amount under crop insurance to issue the payments first come from the reserve. When you do not have enough money, provinces must advance up to 2.5% of the insured value. If this is still not enough to make all the payments due under the program, then they come to the reinsurance fund. There is a provincial reinsurance fund and a federal reinsurance fund. It is 25% from the provincial fund and 75% from the reinsurance fund. Given this additional

[*Translation*]

«peut» au lieu de «doit», en particulier si l'on veut dire «doit». Logiquement, il est beaucoup plus sensé de dire «doit» que «peut». Ou bien je ne saisis pas ce que vous voulez dire, ou vous ne me donnez pas une réponse complète.

M. Lavoie: Je traduis plus ou moins la réponse qui m'a été donnée auparavant.

M. Laporte: Est-il possible, monsieur le président, d'obtenir une réponse légale quelconque à ce «peut» et «doit»? Ceci revient tout le temps. Si «peut» veut vraiment dire «doit», alors écrivons «doit». Si «peut» ne signifie pas «doit», qu'est-ce que ça veut dire?

Le président: Dans ma profession, ceci ne poserait absolument aucun problème, monsieur Laporte, mais dans la vôtre, je n'en suis pas trop sûr.

M. Laporte: Je me demande si nous pourrions obtenir que quelqu'un en réfère au comité.

M. Lavoie: Nous demanderons un avis juridique à ce propos.

M. Laporte: Est-ce que quelqu'un pourrait venir expliquer ceci au comité, puisque nous faisons une étude article par article? J'aimerais bien le savoir. S'il y a quelqu'un qui peut venir l'expliquer, je voudrais bien voir cela.

Le président: Allez-vous en rediscuter article par article? M. Lavoie essaiera de faire intervenir quelqu'un à ce moment-là.

M. Althouse: Si c'est un problème politique, que le ministre de l'Agriculture présente une loi qui lie légalement le ministre des Finances. Nous voudrions bien le savoir, nous aussi, parce que cela nous paraît d'une certaine façon raisonnable. Du moins, c'est une explication plus raisonnable que si l'on est simplement lié par une loi administrative.

M. Lavoie: Je pense que c'est davantage un problème législatif qu'un problème politique dans ce cas.

M. Vanclief: En vertu de quel principe les contributions sont-elles faites à la caisse de réassurance? Je veux parler des primes.

M. Lavoie: Nous avons cinq provinces qui ont conclu une entente avec le gouvernement fédéral sur le chapitre de la réassurance. C'est une partie de la prime qui est recouvrée auprès de tous les intéressés—les producteurs, le gouvernement fédéral et les provinces—et qui est versée dans la caisse de réassurance. Je pense qu'elle représente 30 p. 100 de la prime annuelle.

M. Vanclief: Pourquoi y aurait-il des provinces qui ne voudraient pas y participer? Bien sûr, quand vous y participez avec le gouvernement fédéral, ce dernier assumera une partie des coûts, si nécessaire.

M. Lavoie: C'est parce que la clause de réassurance. . . Je crois qu'une page d'explication a été diffusée la semaine dernière. Ce n'est qu'une partie de l'équation.

La somme requise, dans le cadre de l'assurance-récolte, pour faire les paiements visent en premier lieu du fonds de réserve. Lorsque l'on n'a pas assez d'argent, les provinces doivent faire une avance de fonds, qui peut aller jusqu'à 2,5 p. 100 de la valeur assurée. Si cela ne suffit pas pour effectuer tous les paiements prévus dans le cadre du programme, on peut alors recourir à la caisse de réassurance. Il y a une caisse provinciale de réassurance et une caisse

[*Texte*]

liability of 2.5% of the insured value, this may represent an important amount, depending on what size your actual sector is in relation to the total. The old crop insurance legislation, before it was amended last year, also had provisions for a loan made from the federal government. It has been there since, I believe, 1966 or 1958 and never been used by any province.

• 1050

Mr. Vanclief: So it is a matter of accounting on the part of each province and the assessment of the risk they might be under.

Mr. Lavoie: For example, at the moment those provinces that are in are the three prairie provinces, plus Nova Scotia and New Brunswick. Ontario, Quebec and B.C. more or less prefer to finance any shortfall themselves instead of being linked with this 2.5 and with the formula. It has been like that for years. Obviously, at the moment it is not a big problem for Ontario. They are in surplus. They have a surplus of around $40 million in their reserve.

B.C. has some shortfall at the moment, but mainly for their fruit cider. I suppose for the province of British Columbia this does not necessarily represent a big problem.

This is available to all provinces but only five of them are taking advantage of it.

The Chairman: I guess we are on clause 12 still, are we not? I assume we have discussed clause 12 adequately. I want to say that... Why do we not do it now? I think it is probably time we all took a few minutes break. Our witnesses probably would like to do that, too. I would suggest we have a five-minute break.

I have asked Mr. Foster and we are just going to consult Mr. Althouse about the possibility of addressing our steering committee report so we can pay witnesses and do all that type of thing that has come before the committee, immediately we come back. So let us have a break. We will reconvene here just before 11 a.m. Subject to agreement, I would like to consider the steering committee report, which the clerk will circulate right now.

There is a bit of a postponement here until 11 a.m. Thank you very much.

• 1053

• 1103

The Chairman: Order, please. I would like to reconvene this meeting.

Subject to your agreement, I would like to consider the fourteenth report of the steering committee before we continue with the meeting. The report is on your desk. You might allow me to talk about the report.

[*Traduction*]

fédérale de réassurance. Vingt-cinq pour cent viennent de la caisse provinciale et 75 p. 100 de la caisse de réassurance. Etant donné cette charge additionnelle de 2,5 p. 100 de la valeur assurée, ceci peut représenter une somme énorme, selon l'importance réelle du secteur en cause par rapport au total. L'ancienne Loi sur l'assurance-récolte, avant d'être modifiée l'année dernière, prévoyait aussi un emprunt auprès du gouvernement fédéral. Elle existe depuis 1966 ou 1958, je crois, et n'a jamais été appliquée par les provinces.

M. Vanclief: C'est une question de comptabilité pour chacune des provinces et d'évaluation des risques qu'elle pourrait encourir.

M. Lavoie: Par exemple, pour le moment, les provinces impliquées sont les trois provinces des Prairies, plus la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brusnwick. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique préfèrent plus ou moins financer elles-mêmes tout déficit, au lieu d'être liées au paragraphe 2.5 et à la formule. Il en a été ainsi pendant des années. De toute évidence, pour le moment, ce n'est pas un gros problème pour l'Ontario. Cette province dispose d'un surplus. Elle a un surplus d'environ 40 millions de dollars en réserve.

La Colombie-Britannique a un déficit en ce moment, mais surtout dans le cas du cidre. Je suppose que ceci n'est pas nécessairement un gros problème pour la province de Colombie-Britannique.

Toutes les provinces peuvent l'obtenir, mais seulement cinq d'entre elles en profitent actuellement.

Le président: Je pense que nous en sommes encore à l'article 12, n'est-ce pas? Je suppose que nous en avons discuté suffisamment. Je veux dire que... Pourquoi ne le faisons-nous pas maintenant? Je pense qu'il est probablement temps que nous prenions une pause de quelques minutes. Les témoins aimeraient sans doute cela aussi. Je suggère que nous prenions une pause de cinq minutes.

J'ai consulté M. Foster, et nous allons à l'instant faire de même avec M. Althouse à propos de la possibilité d'examiner le rapport de notre comité directeur, de façon à pouvoir rémunérer les témoins et faire tout ce qui a été présenté au comité, dès notre retour. Donc prenons une pause. Nous nous réunirons ici à nouveau juste avant 11 heures. Si tout le monde est d'accord, je voudrais examiner le rapport du comité directeur, que le greffier va faire circuler maintenant.

Nous reprendons la discussion un peu plus tard, soit à 11 heures ce matin. Merci beaucoup.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous reprenons la séance.

Si vous êtes d'accord, je voudrais examiner le quatorzième rapport du comité directeur avant de continuer cette séance. Le rapport est sur votre pupitre. Permettez-moi de vous parler du rapport.

[*Text*]

The steering committee met to consider our study on the farm debt and the problems that occurred from the time we initiated the study until now, and the changing circumstances. For instance, future projections were being based on higher interest rates and energy costs, and during the two months that intervened between the start and the time when we looked at the draft report, lower interest rates and energy costs were coming in. So we asked the Ashmead service to look at those costs as projections and that work necessitated an increased cost of $2,200. That is the first paragraph.

• 1105

As a steering committee, we could see some degree of inconsistency in the report that we could not pinpoint. We felt it was necessary to ask someone else to look at the report who was reading it for the first time. We asked Mr. John A. Dawson, who had helped this committee on the *Farm Input Costs* study, I believe, and we agreed to a contract with him for $1,500. He has read most of the report, picked out some points, and will complete his study. We had already agreed to hire a contractor to help with the French translation and that work is reflected in the third paragraph of this report.

We knew we were would have to study this bill and would now have short time, so we felt we should come back with the main estimates in May. Of course, we want to get that farm debt study reported before the end of this session, and we asked that the clerk of the committee circulate the copies as soon as possible. We are still working on that particular area.

We agreed on a group of witnesses for the hearings on Bill C-98 and contacted all those witnesses we had agreed on. Those who wanted to come have been here.

The Science Council of Canada is carrying out a sustainable agricultural study at the same time we will be doing our study. They are having a seminar on May 5, 6, and 7 in Winnipeg and we felt we should have our researchers there to keep our study up to theirs. Doing so will require a House order and any agreement here today will simply initiate that process. Having our researchers present at the seminar will probably not happen, but we would like it to happen and we want to try to bring it about.

We agreed in the steering committee not to call Mr. René de Cotret on his Order in Council appointment as chairman of the Livestock Feed Board of Canada.

Is there any discussion on this report?

Mr. Foster: Mr. Chairman, will it be possible for the people assisting the committee with the report on farm debt to complete the work by this week, so that if the House adjourns a week from Wednesday, which is the normal calendar time for us to adjourn for the Easter break, the report would be completed in time?

[*Translation*]

Le comité directeur s'est réuni pour examiner notre étude sur la dette agricole, et les problèmes survenus jusqu'à maintenant depuis que nous avons entrepris l'étude et les nouvelles circonstances. Par exemple, les prévisions pour l'avenir étaient basées sur des taux d'intérêt plus élevés et des coûts énergétiques également plus élevés, et pendant les deux mois qui se sont écoulés entre le débuts, et le moment où nous avons examiné le projet de rapport, les taux d'intérêt et les coûts de l'énergie ont baissé. Nous avons donc demandé au Service Ashmead d'examiner ces coûts prévisionnels, et ce travail a occasionné des coûts supplémentaires de 2,200$. C'est le premier paragraphe.

En tant que comité directeur, nous avons noté une certaine incohérence dans le rapport, mais sans pouvoir la définir. Il nous a paru nécessaire de demander à quelqu'un d'examiner le rapport, quelqu'un qui le lisait pour la première fois. Nous avons demandé à M. John A. Dawson, qui a assisté ce comité dans son étude sur les intrants, je crois, et nous avons conclu avec lui un contrat de 1,500$. Il a lu la majeure partie du rapport, en a relevé certains détails et complétera son étude. Nous avions déjà convenu d'engager quelqu'un à contrat qui pourrait nous aider à traduire le texte en français. Il en est fait mention au troisième paragraphe du présent rapport.

Nous savions qu'il nous faudrait étudier ce projet de loi et que nous aurions peu de temps pour le faire. Nous avons donc décidé de revenir avec les principales estimations en mai. Naturellement, nous voulons présenter un rapport de l'étude sur la dette agricole avant la fin de cette session et nous avons demandé au greffier du comité de faire circuler des exemplaires dès que possible. Nous y travaillons toujours.

Nous nous sommes entendus sur un groupe de témoins pour les audiences sur le projet de loi C-98 et avons contacté tous ces témoins. Ceux qui voulaient venir sont venus.

Le Conseil des sciences du Canada réalise une étude sur le développement durable dans le domaine de l'agriculture, en même temps que nous faisons notre propre étude. Nous tenons un séminaire les 5, 6 et 7 mai à Winnipeg et, à notre avis, il faudrait que nos recherchistes soient sur place pour que notre étude soit aussi valable que la leur. Pour cela, il faudrait un ordre de la Chambre, et toute entente conclue ici aujourd'hui ne fera qu'amorcer cette procédure. Il est probable que nos recherchistes ne seront pas présents à ce séminaire, mais nous vourdrions bien qu'ils le soient, et nous ferons notre possible.

Nous avons convenu, au comité directeur, de ne pas convoquer M. René de Cotret, en raison de sa nomination par décret en conseil, comme président de l'Office canadien des provendes.

Y a-t-il lieu de discuter de ce rapport?

M. Foster: Monsieur le président, est-il possible que les gens qui aident le comité à préparer le rapport sur la dette agricole terminent le travail d'ici la fin de la semaine, de sorte que, si la Chambre suspend ses travaux mercredi, c'est-à-dire à la date habituelle d'ajournement de la Chambre pour les vacances de Pâques, le rapport soit prêt à temps.

[*Texte*]

The Chairman: I would hope it would be completed, Dr. Foster, but we are still awaiting input and will thus be hard pressed to do so. We have a problem that we will have to discuss further in the steering committee in order to cover that.

Mr. Foster: Otherwise I have no questions. I would suggest that we pass the report.

The Chairman: Is there any more discussion on the report? Is it agreed that the report be passed?

Motion agreed to [See *Minutes of Proceedings*]

The Chairman: Returning to consideration of Bill C-98, I can see a time factor here because I know that members of the committee have obligations at 12 p.m., so the limit for this morning's session will be 12 p.m.

We are now on clause 13. Mr. Lavoie, do you want to comment on clause 13?

Mr. Lavoie: Yes, clause 13 comes directly from the Crop Insurance Act and addresses, as I explained previously, how and when we go to the reinsurance fund when the reserve does not have enough funds and all the premiums are deposited and so on. The clause is quite technical and is taken directly from the crop insurance legislation.

Mr. Foster: Mr. Chairman, I am interested to know how an interim payment is made. It is stated that money would have to be put there from the reinsurance fund or elsewhere. As I understand it, there will be a fund in each province for those people who take out GRIP, revenue insurance or crop insurance.

• 1110

Let us take the example of this fall. Suppose the government decided that there was going to be an interim payment under GRIP. The money is held by the province. It has been contributed to by the province, by the federal government, and by the producers. Can the federal government unilaterally say that we are going to have a pay-out of $1 billion in November? Who triggers that? Is it triggered by the signatories to the agreement, or is it triggered by the federal government unilaterally?

Mr. Lavoie: It is triggered by the agreement. It is a tripartite undertaking, and these types of decisions are tripartite decisions taken by the committee, of course representing all the parties to the agreement: the federal government, the participating provinces, and the producers. It is the committee that is going to take the decision, of course within the framework of the agreement. It will not be any single party. The federal government alone may not decide when and how much. A province alone may not decide when and how much. The decision will be taken together. It will be a collective decision.

Mr. Foster: That is the signatory committee. How many members will be on it? Which clause is that under the signatory committee?

Mr. Lavoie: It is subclause 5.(3) at the bottom of page 4 and the top of page 5.

[*Traduction*]

Le président: J'espère bien qu'il sera prêt, monsieur Foster, mais nous recevons encore de l'information, et il nous sera donc très difficile d'y parvenir. Il faudra poursuivre les discutions au comité de direction pour régler cette question.

M. Foster: Autrement, je n'ai plus de questions à poser. Je suggère que nous adoptions ce rapport.

Le président: Doit-on poursuivre les discussions sur le rapport? Sommes-nous d'accord pour adopter le rapport?

Proposition adoptée [voir *Procès verbaux et témoignages*]

Le président: Pour revenir à l'examen du projet de loi C-98, je sais que le temps est un facteur important et que des membres du comité sont pris à 12 heures, de sorte que la séance de ce matin se terminera au plus tard à 12 heures.

Nous en sommes maintenant à l'article 13. Monsieur Lavoie, voulez-vous présenter des observations sur l'article 13?

M. Lavoie: Oui, l'article 13 vient directement de la Loi sur l'assurance-récolte et traite, comme je l'ai déjà expliqué, de la façon et du moment de recourir à la caisse de réassurance, lorsqu'il n'y a plus assez de fonds en réserve et que toutes les primes sont versées, et ainsi de suite. L'article est très technique et provient directement de la Loi sur l'assurance-récolte.

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais savoir comment s'effectue un paiment provisoire. Il est précisé que l'argent doit être prélevé dans la caisse de réassurance ou ailleurs. Si je comprends bien, il y aura une caisse dans chaque province pour les gens qui participent au programme du régime universel ou qui prennent une assurance-revenu ou une assurance-récolte.

Prenons cet automne par exemple. Supposons que le gouvernement décide qu'il y aura paiement provisoire selon le régime universel. Les fonds sont dans les coffres de la province. Les provinces, le gouvernement fédéral et les producteurs y ont contribué. Est-ce que le gouvernement fédéral peut décider unilatéralement d'autoriser un paiement de 1 milliard de dollars en novembre? Qu'est-ce qui déclenche le mécanisme? Est-ce que ce sont les signataires de l'accord ou le gouvernement fédéral peut-il agir unilatéralement?

M. Lavoie: C'est l'accord qui déclenche le paiement. Il s'agit d'une entreprise tripartite et d'une décision tripartite qui sera prise par le comité représentant toutes les parties bien sûr: le gouvernement fédéral, les provinces participantes et les producteurs. C'est le comité qui prendra la décision, à l'intérieur, bien sûr, du cadre de l'accord. La décision ne sera pas prise par une des parties agissant seule. Le gouvernement fédéral ne peut décider seul ni du moment ni du montant. Une province seule ne peut décider ni du moment ni du montant. La décision sera prise conjointement. Il s'agira d'une décision collective.

M. Foster: Vous parlez des parties signataires du comité. Combien de membres siégeront sur ce comité? De quel article s'agit-il?

M. Lavoie: Il s'agit du paragraphe 5.(3) au bas de la page 4 et au haut de la page 5.

[*Text*]

Mr. Foster: In the case of GRIP, how many members will there be from the producers and how many from the federal and the provincial governments on that signatory committee?

Mr. Lavoie: As currently drafted, in the agreement—obviously it is not signed yet and the discussions with provinces are not terminated—what is proposed to the federal government and the provincial governments for their consideration is that each participating province will have one member.

Mr. Foster: Each one that signs?

Mr. Lavoie: Yes. The federal government will have four representatives, and the producers will have seven representatives.

Mr. Foster: And they all have an equal vote?

Mr. Lavoie: Yes, with the exception that if it is a decision that has significant financial implications then the chairperson may have a veto power. But here a decision has to be taken on an issue that is not, say, clearly spelled out under the agreement, because the committee is more or less there to be the co-ordinating body, but also the watchdog, if I may use the expression, of the agreement to make sure that all parties fully respect what was agreed on in the way the program is administered and delivered to the producers. The agreement will specify under which consensus an interim payment could be made.

Mr. Foster: In the case of GRIP, are you expecting nine provinces to sign it?

Mr. Lavoie: We hope that we will have nine provinces.

Mr. Foster: So if you had nine then you would have a 20-person committee, would you?

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Foster: And how is the chairperson chosen?

Mr. Lavoie: The chairperson will be one of the four federal representatives.

Mr. Foster: And the chairperson has a veto?

Mr. Lavoie: The chairperson has a veto on matters with significant financial implications. Say that you have to adjust the premium very significantly or to add new features to the program that are very costly. In these types of circumstances you will need the concurrence of Canada.

• 1115

Let us give an example. At the moment, forage is an eligible crop, and it is already authorized under the agreement. But its actual implementation will not occur before 1992. If what is considered, say, costs $100 million to the federal government, before the federal representative can say yes to this type of additional expenditures, obviously the Cabinet or an appropriate mechanism will have to be followed in order to be authorized to say yes to this type of proposal. This will be the case for provinces. When you consider the amount of money involved in this type of program, each representative will have to make sure that any opinion expressed...advise before voting that this person has

[*Translation*]

M. Foster: Pour ce qui est du régime universel, combien de membres représenteront les producteurs et combien représenteront le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur le comité?

M. Lavoie: Le projet de loi, tel qu'il a été rédigé—il n'est évidemment pas encore ratifié et les discussions avec les provinces ne sont pas terminées—le projet de loi propose donc au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux que les provinces participantes comptant chacune un membre.

M. Foster: Toutes les provinces signataires?

M. Lavoie: Oui. Le gouvernement fédéral aura quatre représentants et les producteurs en auront sept.

M. Foster: Et ils auront tous un vote égal?

M. Lavoie: Oui, sauf s'il s'agit d'une décision ayant une incidence financière importante, auquel cas le président aurait le droit de veto. Mais il faut prendre ici une décision sur une question qui n'est pas, comme telle, clairement expliquée dans l'accord, parce que le comité est là plus ou moins pour servir de coordinateur, mais aussi pour surveiller si l'accord est bien appliqué, pour s'assurer que toutes les parties respectent pleinement ce qui a été décidé sur la façon dont il faut administrer et appliquer le programme au niveau des producteurs. L'accord doit spécifier à quel genre de consensus on doit arriver avant d'autoriser un paiement provisoire.

M. Foster: Pour ce qui est du régime universel, croyez-vous qu'il sera signé par neuf provinces?

M. Lavoie: Nous espérons que neuf provinces y adhéreront.

M. Foster: Si vous avez neuf provinces, vous aurez donc un comité de 20 personnes, n'est-ce pas?

M. Lavoie: Oui.

M. Foster: Et comment le président sera-t-il choisi?

M. Lavoie: Le président sera choisi parmi les quatre représentants du gouvernement fédéral.

M. Foster: Et le président a le droit de veto?

M. Lavoie: Le président a droit de veto sur les questions qui ont des implications financières importantes. Disons que les primes doivent être modifiées de façon significative ou que l'on doive ajouter au programme des éléments qui sont très couteux. Dans de telles circonstances, il faudra que le gouvernement du Canada donne son accord.

Permettez-moi de vous donner un exemple. À l'heure actuelle, le fourrage est une culture admissible, et il a déjà été autorisé selon les termes de l'accord. Mais celui-ci n'entrera pas en vigueur avant 1992. Si ce que l'on envisage doit coûter, disons, 100 millions de dollars au gouvernement fédéral, avant que le représentant du gouvernement fédéral puisse approuver ce genre de dépenses additionnelles, le Cabinet devra donner son accord ou un mécanisme approprié devra être mis en marche avant que l'on autorise ce genre de proposition. Il en sera de même pour les provinces. Quand on pense aux sommes d'argent qui sont engagées dans des programmes de ce genre, on doit s'assurer que chaque

[*Texte*]

the full support of his or her minister and Cabinet, if so required, in the normal decision-making process in the government.

Mr. Foster: But if the person just takes out crop insurance, then there is no significant change from the existing pay-out and so on.

Mr. Lavoie: Yes, you are right, sir. There is no change to the current crop insurance program.

Mr. Foster: And that is really a deal between the provincial crop insurance agency and the producer. But when you go over into revenue insurance or GRIP, combined revenue and crop, then any pay-outs or advance pay-outs are governed by this signatory committee.

Mr. Lavoie: Yes. Under of course the conditions outlined in clause 16 of the bill.

Mr. Foster: So what are those conditions? I guess we will get to that later.

In other words, if the federal government decided that they would like to have a pay-out because they thought it was useful to them this fall, and 12 of the provincial representatives and the producer representatives said, no, they did not think that was a good idea, then they would not be able to make a pay-out.

Mr. Lavoie: You are right. The committee will have to decide. Somebody will propose, I assume, a pay-out. If it is rejected, it is done.

It is suggested that way in the draft agreement to make sure we keep the program a national program. It has been developed together. The three parties have been around the table from day one to develop the concept, to develop the program, and we want to operate the program in a tripartite way, in full co-operation with all parties.

Mr. Foster: Is there any notional way that the representation of the producers will be organized, in that there are only seven producers and there will be possibly nine provinces? Is it spelled out in the agreement?

Mr. Lavoie: What is suggested at the moment in the agreement is that the producers will be appointed by the federal minister from a list of persons nominated by producer organizations, national and regional producer organizations.

Mr. Foster: But the actual appointment comes form the Minister of Agriculture?

Mr. Lavoie: Yes. If 25 organization submit names, some of them may submit the same name. It may also happen that we will have 25 names at the end. Then a selection will have to be made.

Mr. Foster: But the federal government does not have to approve the nominees from the provinces, does it?

Mr. Lavoie: No. It would be up to each provincial government or each provincial Minister of Agriculture to designate the person that he wants or she wants.

[*Traduction*]

représentant, avant d'exprimer une opinion ou avant de voter, a donc tout l'appui de son ministère et du Cabinet si nécessaire suivant le processus décisionnel normal.

M. Foster: Mais si la personne ne fait que prendre une assurance-récolte, alors il n'y a pas de changement significatif dans le mode de paiement et ainsi de suite.

M. Lavoie: Oui, vous avez raison. Le programme d'assurance-récolte actuel n'est pas modifié.

M. Foster: Il s'agit réellement, à ce moment-là, d'une entente entre l'agence provinciale d'assurance-récolte et le producteur. Mais lorsque l'on parle d'assurance-revenu ou de régime universel, de revenu combiné et de récoltes, alors ces paiements ou ces avances sont assujettis à l'examen du comité signataire.

M. Lavoie: Oui. Conformément aux conditions formulées à l'article 16 du projet de loi, évidemment.

M. Foster: Et quelles sont ces conditions? Je suppose que nous allons en discuter plus tard?

En d'autres termes, si le gouvernement fédéral décide d'effectuer un paiement cet automne parce que cela fait son affaire, et que douze des représentants provinciaux et les représentants des producteurs disent: Non, ça n'est pas une bonne idée, alors il ne pourrait pas effectuer le paiement.

M. Lavoie: Vous avez raison. Le comité devra décider. Je suppose que quelqu'un proposera que l'on effectue un paiement. Si la proposition est rejetée, la question sera réglée.

C'est de cette façon que le projet de loi a été rédigé afin de s'assurer que nous ayons vraiment un programme national. Il a été élaboré de façon concertée. Les trois parties étaient présentes à la table de négociation dès le premier jour pour élaborer le concept, le programme, et nous voulons que le programme soit géré de façon tripartite, avec la collaboration de toutes les parties.

M. Foster: A-t-on établi de quelle façon se ferait la représentation des producteurs, parce qu'il y n'y aura que sept représentants des producteurs et que possiblement neuf provinces y participeront? A-t-on prévu un tel mécanisme dans l'accord?

M. Lavoie: Ce que l'accord suggère, à l'heure actuelle, c'est que les représentants des producteurs soient nommés par le ministre fédéral à partir d'une liste de personnes mises en nomination par les organisations agricoles, les organisations nationales et régionales de producteurs agricoles.

M. Foster: Mais, en fait, les nominations seront faites par le ministre de l'Agriculture?

M. Lavoie: Oui. Si 25 organisations soumettent des noms, il se peut qu'il y ait des recoupements. Il se peut aussi que nous ayons 25 noms, en fin de compte. Il faudra alors faire un choix.

M. Foster: Mais le gouvernement fédéral n'a pas à approuver les nominations faites par les provinces, n'est-ce pas?

M. Lavoie: Non. Ce sont les gouvernements provinciaux ou les ministre provinciaux de l'Agriculture qui doivent désigner les candidats.

[*Text*]

The Chairman: Are there other questions on clause 13? Then, I would like to move to clause 14, *Net Income Stabilization Account to be established.* I think there has been a lot of discussion on this, and I doubt if it is necessary, Mr. Lavoie. . .unless you have some comments about issues that have been raised before.

• 1120

Mr. Lavoie: I do not think so, Mr. Chairman. Clauses 14, 15 and 16 are standard clauses that were extracted either from ASA or WGSA. The wording is similar to that we currently have under ASA.

Mr. Laporte: A matter was raised a little earlier about corporations getting involved in NISA. Under the program an individual can only access the NISA account if their income goes below a certain level or if they quit farming completely. That is the only way they can access the NISA account. Is that correct?

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Laporte: Is there anything preventing a corporation from setting up a NISA account, deciding they want some money and simply dissolving the corporation? Of course those funds would be paid out to the shareholders. Would that not be correct? Could there not be some sort of manipulation of the whole NISA program that way?

Mr. Gorsky: In that particular case the pay-out would be made to the corporation and would be determined under the formula as it wound down. But the pay-outs would be made directly in the name of the corporation.

Mr. Laporte: To the shareholders?

Mr. Gorsky: Not to the individual shareholders but in the name of the corporation.

Mr. Laporte: But if a corporation dissolves and all the assets of the corporation can be divided among the shareholders of that corporation. . .? I want to be sure I understand this correctly. You could establish a corporation, have a NISA account, dissolve the corporation, halve the money with the shareholders and then immediately start up another corporation and have another NISA account. Is there anything in the program or in the act that prevents someone from doing that?

Mr. Gorsky: No, there is nothing preventing you from doing that, but do not forget that the eligibility to put money into a corporation has to be assigned from the individuals under certain circumstances. You cannot go out and find five people off the street to form your corporation and have a multiple of five, for example.

Mr. Laporte: No, but if—

Mr. Gorsky: It has to be five individuals who are involved in the farming operation and farming. So whether they were contributing as individuals or corporations, old or new, they would be eligible for the funds. You are right, they could dissolve the corporation, start a new one and continue to do that. But I am not sure how many would.

[*Translation*]

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions à propos de l'article 13? Alors je voudrais passer à l'article 14: *Ouverture du compte de stabilisation du revenu net.* Je pense qu'il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet, et je doute qu'il soit nécessaire, monsieur Lavoie. . . à moins que vous n'ayez quelques commentaires à propos de ce qui a déjà été dit?

M. Lavoie: Je ne crois pas, monsieur le président. Les articles 14, 15 et 16 sont des dispositions courantes qui sont tirées soit de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles ou de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le libellé est semblable à ce que nous avons actuellement dans la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

M. Laporte: Un peu plus tôt, on a soulevé une question à propos des sociétés qui s'inscriraient au CSRN. Selon les termes du programme, un particulier ne peut avoir accès au CSRN, que si son revenu est inférieur à un certain niveau ou s'il abandonne son exploitation. Ce sont les seules façons d'avoir accès au CSRN. Est-ce que c'est exact?

M. Lavoie: Oui.

M. Laporte: Y a-t-il un mécanisme pour empêcher une société d'ouvrir un CSRN, puis de décider de se dissoudre parce qu'elle a besoin d'argent? Ces sommes d'argent seront bien sûr payées aux actionnaires. Est-ce que c'est exact? Est-ce qu'il peut y avoir une certaine manipulation du programme CSRN de cette façon?

M. Gorsky: Dans ce cas-là, le paiement serait fait à la société et on déterminerait le montant selon la formule lors de la mise en liquidation. Mais les paiements seraient faits directement au nom de la société.

M. Laporte: Aux actionnaires?

M. Gorsky: Pas aux actionnaires individuellement mais au nom de la société.

M. Laporte: Mais si la société est dissoute et que tous ses biens peuvent être partagés entre les actionnaires? Je veux être certain de bien comprendre. Quelqu'un pourrait fonder une société, ouvrir un CSRN, dissoudre la société, partager l'argent avec les actionnaires, puis repartir immédiatement une autre société et ouvrir un autre CSRN. Est-ce qu'il y a quelque chose dans le programme ou dans la loi qui empêche cela?

M. Gorsky: Non, rien ne vous empêche de le faire, mais n'oubliez pas que les particuliers n'ont le droit d'investir dans une société que dans certaines circonstances particulières. Vous ne pouvez aller chercher cinq personnes sur le trottoir et fonder une société et multiplier le processus par cinq, par exemple.

M. Laporte: Non, mais si. . .

M. Gorsky: Il faut que les cinq particuliers soient impliqués dans l'exploitation d'une ferme. Donc, s'ils contribuent en tant que particuliers ou en tant que membres d'une société, anciens ou nouveaux, ils sont admissibles aux fonds. Vous avez raison, ils peuvent dissoudre leur société, en lancer une nouvelle et ainsi de suite. Mais je ne sais pas combien de personnes sont prêtes à le faire.

[*Texte*]

Mr. Laporte: Why five? It could be one, could it not?

Mr. Gorsky: It could be—

Mr. Laporte: As a farmer, that might give me incentive to incorporate simply to open a NISA account. That is possible. Whether that will happen or not, it is possible to incorporate and then decide I want my NISA payment. I will just dissolve my corporation, pay myself out, start a new company and away I go again. Do I understand that correctly?

Mr. Gorsky: That is possible. The feeling of the grains and oilseeds committee is that it is very difficult if not impossible to completely stop a person who wants to withdraw his money from this account. They realize that up front. The total amount of money you get is limited because it is 2% of your eligible sales. But when you take it out, or if you establish a very large account, it is up to the individual. Obviously he does not have any stabilization benefits or protection in the down years if he is continually taking money out of the account.

He can probably do it by manipulating expenses, revenues, year end and that sort of thing. It may impact on his income and his income tax, but if his sole purpose is to get the money out of the account there are probably a lot easier ways to do it than by dissolving corporations and paying legal fees to start up a new corporation.

Mr. Laporte: How else could you do it? What else could you do?

Mr. Gorsky: As I say, the easiest thing is to manipulate expenses and that sort of thing on your income tax. You could have three or four good years to establish your five-year average margin and then create a bad year if you are lucky enough to be on a level playing-field or in a very level income situation.

Mr. Lavoie: It may be true, but do not forget that this is linked to your tax account. If you do that you will automatically drop your five-year average, limiting your ability in future years to benefit from the program.

• 1125

The possibility to manipulate the program is always there, I guess, but it is really limited. As we have indicated, this was initially developed two or three years ago and it has been addressed on many occasions. We are quite confident—and these were the views of the committee—that the way the program is designed, manipulation, if any, will not necessarily be to the advantage of the producer who tries to do so because of the proceeds from sales that he has to put in his income tax anyway, and the expenditures as well. All the proof you need for income tax purposes has to be recorded there. Therefore, if he tries to cheat he is cheating himself or herself down the road. It is possible that not all loopholes are tightly closed down, but we are quite hopeful that it will not be subject to any significant manipulation.

[*Traduction*]

M. Laporte: Pourquoi dites-vous cinq? Ce pourrait être une seule personne n'est-ce pas?

M. Gorsky: En effet.

M. Laporte: Si j'étais fermier, je pourrais être tenté de fonder une société juste pour ouvrir un CSRN. C'est possible. Que cela se produise ou non, c'est possible de fonder une société, puis de décider d'exiger le paiement de mon CSRN. Je n'aurais qu'à dissoudre ma société, me payer, partir une nouvelle compagnie et ainsi de suite. Est-ce que je comprends bien?

M. Gorsky: C'est possible. Le Comité sur les céréales et les oléagineux est d'avis qu'il serait très difficile, sinon impossible, d'empêcher une personne de retirer son argent d'un tel compte. Ils en sont conscients. Le montant d'argent total qu'il est possible de retirer est limité parce qu'il équivaut à 2 p. 100 des ventes admissibles. Mais lorsque vous effectuez un retrait, ou si vous avez ouvert un très gros compte, c'est vous qui décidez. Bien sûr, l'intéressé n'aura pas droit aux avantages ou à la protection du compte de stabilisation durant les années maigres s'il retire constamment de l'argent de son compte.

Il pourrait sans doute y arriver en manipulant ses dépenses, ses revenus, ses états financiers de fin d'année et ainsi de suite. Cela peut avoir un impact sur son revenu et sur ses impôts, mais si son seul but est de retirer de l'argent de son compte, il y a probablement des moyens beaucoup plus faciles de le faire sans avoir à dissoudre une société et à payer des frais d'avocat pour en former une nouvelle.

M. Laporte: De quelle autre façon pourriez-vous y arriver? Que pourriez-vous faire à part cela?

M. Gorsky: Comme je le disais, la meilleure façon, c'est de manipuler ses dépenses et ses autres déductions sur son rapport d'impôt. Vous pourriez avoir trois ou quatre bonnes années pour établir votre marge moyenne de cinq ans, puis vous créez une mauvaise année si vous avez la chance d'être en position d'équilibre ou d'être en situation financière stable.

M. Lavoie: C'est peut-être vrai, mais n'oubliez pas que tout cela est relié à vos impôts. Si vous faites cela, vous réduirez automatiquement votre moyenne sur cinq ans, limitant ainsi votre capacité de bénéficier du programme dans les années à venir.

Je suppose que le programme comporte toujours des risques de tripotage, mais ce risque est vraiment limité. Comme nous l'avons indiqué, ce programme a été mis de l'avant pour la première fois il y a deux ou trois ans et cette question a été examinée à bien des occasions. Nous sommes entièrement confiants—et c'est là l'opinion du comité—que, étant donné la façon dont le programme a été conçu, ce genre de manipulation, s'il y en a, ne sera pas forcément à l'avantage du producteur qui essaie d'y avoir recours parce qu'il doit déclarer de toute façon le produit de ses ventes aux fins de l'impôt sur le revenu et qu'il y a aussi les dépenses connexes. Toutes les preuves dont on a besoin aux fins de l'impôt sur le revenu doivent y être consignées. Par conséquent, s'il essaie de tricher, il se fait du tort à lui-même. Il se peut qu'il reste encore des échappatoires dans le programme, mais nous avons bon espoir qu'il ne donnera pas lieu à un tripotage important.

[*Text*]

Mr. Laporte: I will ask that question also. With respect to the Hutterite colonies or communal groups, how does one set up one account? A Hutterite colony can do it, but can five individuals get together and do it? How does this work with respect to having one NISA account for a number of people?

Mr. Gorsky: I do not know the exact legalities of it, but my understanding of it is that in the Income Tax Act there are special provisions for these communal organizations to establish special arrangements. It would be tied into that same sort of arrangement that NISA would allow a special account.

Mr. Laporte: Where does the legal authority come out of to do this?

Mr. Gorsky: In that case it is our linkage to the way the income tax is reported. There is within the Income Tax Act a special provision for the way communal colonies or communal organizations report their income.

Mr. Laporte: So there is nothing in the agreement itself, talking about Hutterite colonies, for example, having a NESA account.

Mr. Gorsky: There is a piece in the agreement that relates it to what organizations could take part in that kind of arrangement, and it is specifically limited to those kinds of communal organizations.

Mr. Laporte: Are you talking about religious organizations? Is that what you mean?

Mr. Gorsky: I would have to check it, but I do not think the term is used necessarily in terms of a religious organization. It could be. I think another example is an Indian band that farms as the whole band made up of individuals acting almost as a particular unit.

The Chairman: Is there any more discussion on clause 14?

Mr. Althouse: What are the limits on contributions to a NISA account under the agreements that are being. . .? I guess there is only one agreement so far. Is there a limit on the amount of contributions that any one participant can hold in his or her account?

Mr. Lavoie: Yes. The annual, of course, is a percentage of the annual sales and it could not exceed 1.5% of the average five-year value of the—

Mr. Althouse: So there is no dollar limit.

Mr. Lavoie: Two-hundred and fifty.

Mr. Gorsky: On an annual basis the absolute maximum for an an individual is $250,000 worth of sales.

Mr. Althouse: That is net?

Mr. Gorsky: Net eligible sales.

Mr. Althouse: So they could do the contribution on the basis of $250,000.

Mr. Gorsky: That is right.

[*Translation*]

M. Laporte: Je reprends moi aussi cette question. Dans le cas des colonies huttériennes ou des groupes communautaires, comment établit-on un compte? Une colonie huttérienne peut le faire, mais est-ce que cinq particuliers peuvent se réunir pour le faire? Comment est-ce que cela fonctionne quand on a un seul compte de stabilisation du revenu net pour plusieurs personnes?

M Gorsky: Je ne connais pas toutes les implications légales, mais je crois comprendre que la Loi de l'impôt sur le revenu renferme des dispositions spéciales permettant à ces organisations communautaires de conclure des arrangements particuliers. C'est en vertu de ce genre de dispositions que le CSRN permettrait un compte spécial.

M. Laporte: Qu'est-ce qui donne l'autorité légale pour faire cela?

M. Gorsky: Dans ce cas-là, c'est notre lien avec la façon dont l'impôt sur le revenu est déclaré. La Loi de l'impôt sur le revenu comporte des dispositions spéciales sur la façon dont les colonies ou organisations communautaires doivent déclarer leur revenu.

M. Laporte: Donc, il n'y a rien dans l'accord même qui traite de colonies huttériennes, par exemple, ayant un compte de stabilisation du revenu net.

M. Gorsky: Une partie de l'accord qui porte sur le type d'organisations qui peuvent participer à ce genre d'accord et il se limite notamment à ces genres d'organisations communautaires.

M. Laporte: S'agit-il d'organisations religieuses? Est-ce cela que vous voulez dire?

M. Gorsky: Il faudrait que je vérifie, mais je ne pense pas que le terme utilisé désigne forcément une organisation religieuse, mais cela pourrait être le cas. Un autre exemple est une bande indienne qui exploite une ferme et qui est composée d'individus agissant comme une unité particulière.

Le président: Y a-t-il d'autres questions à propos de l'article 14?

M. Althouse: Quelles sont les limites des contributions à un compte de stabilisation du revenu net en vertu des accords qui sont en train d'être négociés. . .? Je suppose que jusqu'ici il n'y a qu'un seul accord. Y a-t-il une limite au montant des contributions qu'un participant peut accumuler dans son compte?

M. Lavoie: Oui. La limite annuelle est, bien sûr, un pourcentage des ventes annuelles et elles ne peuvent dépasser 1,5 p. 100 de la valeur moyenne sur cinq ans de. . .

M. Althouse: Donc, il n'y a pas de limite en dollars.

M. Lavoie: Deux cent cinquante.

M. Gorsky: Pour un individu, le maximum absolu par année est de 250,000$ en termes de ventes.

M. Althouse: C'est le montant net?

M. Gorsky: C'est le montant net admissible des ventes.

M. Althouse: Donc, ils pourraient baser leur contribution sur 250,000$.

M. Gorsky: C'est cela.

[*Texte*]

Mr. Althouse: So the account could be five times that times 1.5. Is that the total amount it could be?

• 1130

Mr. Gorsky: The maximum in the account would be one and a half times that, which is $375,000.

Mr. Althouse: Of which slightly better than half would be federal funds.

Mr. Lavoie: No.

Mr. Gorsky: It would obviously take you quite a while to build that.

Mr. Althouse: You have accumulated interest and so on.

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Gorsky: The producer would have to put in a lot of voluntary money to reach that amount quickly. Of course, there would then be a fair amount of interest as well.

Mr. Althouse: How does interest affect it when you reach that maximum? Does the interest continue to accumulate, or what would happen?

Mr. Gorsky: The interest would be kicked out immediately, to keep that maximum. It is taxable as it is paid out.

Mr. Althouse: So it continues to come in, but it is to be paid out.

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Althouse: How many ways can a producer participate in a corporate farm or a private farm? Maybe two or three can have several accounts. Does Revenue Canada keep track through the SIN number and tell you that you have hit the maximum, even though the third business you are in is a long way from that?

Mr. Gorsky: Individuals can participate in many corporations, either as partners or as individuals. There could be several different mechanisms. Within the administration, the control on that maximum derives from the allocation of the individual maximum to those various organizations. The individual maximum is $250,000. You may decide to allocate some of that to your corporate account; some of it may be shared in a partnership arrangement; some of it may be on your individual one.

Mr. Lavoie: It is the total.

Mr. Gorsky: The corporation in itself does not have a maximum. It only has a maximum that is allocated from the individuals who pasrticipate in it. So from that standpoint, while it gets administratively complex if somebody has 12 arrangements that they operate in, you still allocate your maximums.

Mr. Althouse: If you have 12 businesses that are involved in farming and are eligible for the NISA payment, the maximum accumulation of all the accounts would be $375,000, then.

Mr. Gorsky: Yes.

Mr. Laporte: Do you have to make a declaration as to allocation?

[*Traduction*]

M. Althouse: Donc, le compte pourrait être égal à cinq fois ce montant multiplié par 1,5. Est-ce cela, le total admissible?

M. Gorsky: Le maximum accumulé dans le compte serait égal à une fois et demie ce montant, soit 375,000$.

M. Althouse: Dont un peu plus de la moitié serait des fonds fédéraux.

M. Lavoie: Non.

M. Gorsky: Évidemment, cela prendrait assez longtemps avant d'accumuler ce montant.

M. Althouse: Il y a aussi l'intérêt qui s'accumule.

M. Lavoie: Oui.

M. Gorsky: Le producteur aurait à contribuer beaucoup pour atteindre ce montant rapidement. Évidemment, il y aurait alors aussi pas mal d'intérêt.

M. Althouse: Qu'en est-il de l'intérêt quand on a atteint le maximum? Est-ce qu'il continue de s'accumuler? Qu'est-ce qui se passe?

M. Gorsky: L'intérêt serait retiré immédiatement pour respecter le maximum. Il est imposable à mesure qu'il est payé.

M. Althouse: Il continue donc de s'accumuler, mais il doit être payé aux participants.

M. Lavoie: Oui.

M. Althouse: De combien de façons un producteur peut-il participer à une ferme constituée en société ou à une ferme privée? Ainsi on peut participer à deux ou trois fermes et à plusieurs comptes. Est-ce que Revenu Canada exerce un contrôle à l'aide du NAS et vous indique-t-il que vous avez atteint le maximum, même si la troisième entreprise à laquelle vous participez est encore rien en deça du maximum?

M. Gorsky: Les particuliers peuvent participer à bien des sociétés, à titre de partenaires ou individuellement. Il pourrait y avoir différentes modalités. Au sein de l'administration, le contrôle de ce maximum est dérivé de la répartition du maximum individuel parmi les diverses organisations. Le maximum individuel est 250,000$. On peut décider d'allouer une partie de ce montant au compte de son entreprise; une partie peut être partagée selon des modalités de partenariat; et une partie peut être allouée à un compte individuel.

M. Lavoie: C'est le total qui compte.

M. Gorsky: La société elle-même n'a pas de maximum. Le montant de son compte est déterminé par le maximum admissible des particuliers qui y participent. Donc, tout bien considéré, bien que, du point de vue administratif, les choses se compliquent si quelqu'un participe à 12 sociétés, il s'agit toujours de respecter le maximum.

M. Althouse: Si on participe à 12 entreprises de nature agricole et ayant droit au paiement du CSRN, l'accumulation maximale de tous les comptes serait alors de 375,000$.

M. Gorsky: Oui.

M. Laporte: Faut-il faire une déclaration concernant l'allocation?

[*Text*]

Mr. Gorsky: Yes. With the application form there will be a declaration to indicate the organizations you happen to be involved in, and within those your individual moneys will be held in a subaccount.

Mr. Vanclief: The eligible amount put in will be matched by the government up to 2% of $250,000. Can a producer or an individual put more than the 2% in the account, which will have the 3% interest premium paid on it. What is the limit? What is it up to?

Mr. Gorsky: The limit is the overall account.

Mr. Vanclief: I am talking about an annual basis.

Mr. Gorsky: On an annual basis, the producer can put in an additional 20% of his net income.

Mr. Vanclief: So in one year he could put in 22%.

Mr. Gorsky: Yes.

The Chairman: Mr. Lavoie, do you have any general comments on the revenue insurance fund in clause 15?

Mr. Lavoie: Clause 15, Mr. Chairman, is directly from the Agricultural Stabilization Act. You will see that in subclause 15(1) it is when a program is established or administered by Canada, as is the case at the moment for all tripartite programs that have been entered into. That is why under subclause (2) you have provision that all existing accounts are transferred... They are changing their name. Under ASA, at the moment, we call them a stabilization account. In this legislation we call them a revenue insurance fund. It is the only modification. The programs continue as they are, with surpluses or deficits or any outstanding amounts. Except for this, which is a specification concerning the tripartite program that has already been entered into, all the remaining provisions of clause 15 are similar to the ones we have in section 13 of the current stabilization act.

• 1135

The Chairman: Questions, then, on clause 15.

Mr. Foster: Under most stabilization programs now, if the fund is broke then the program still triggers and payments are made. The white bean producers are being told that their white bean stabilization program cannot trigger because the fund has a deficit of something like $25 million. Is it that the Minister of Finance will not give money to the white bean stabilization fund, or is there something in that agreement that makes it not necessary for them to, that is different from tripartite beef or hogs or whatever?

Mr. Lavoie: The agreement is very similar to the other seven agreements. We have eight agreements entered into under ASA to establish tripartite subsidization programs.

Two things here. Under the bean agreement, there was a provision to review the operation of the program after three years. We are at this juncture at the moment. The program is under review.

[*Translation*]

M. Gorsky: Oui. La formule de demande est accompagnée d'une déclaration indiquant les organisations auxquelles vous vous trouvez à participer et dans lesquelles vos sommes d'argent individuelles seront conservées dans un sous-compte.

M. Vanclief: Le montant admissible versé sera doublé par le gouvernement jusqu'à un maximum de 2 p. 100 de 250,000$. Un producteur ou un individu peut-il verser plus de 2 p. 100 dans le compte, qui portera un intérêt de 3 p. 100? Quelle est la limite? Quel est le maximum?

M. Gorsky: La limite est celle du compte global.

M. Vanclief: Je veux dire par année.

M. Gorsky: Par année, le producteur peut verser en plus 20 p. 100 de son revenu net.

M. Vanclief: Donc, en un an, il pourrait verser 22 p. 100.

M. Gorsky: Oui.

Le président: Monsieur Lavoie, avez-vous des commentaires généraux sur la caisse d'assurance-revenu visée à l'article 15?

M. Lavoie: L'article 15, monsieur le président, est emprunté directement de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Comme vous pouvez le constater au paragraphe 15(1), c'est quand un régime est établi ou administré par le fédéral qu'une caisse d'assurance-revenu doit être ouverte comme c'est le cas en ce moment pour tous les régimes tripartites en vigueur. C'est pourquoi on trouve au paragraphe (2) la disposition à l'effet que tous les comptes existants sont versés... Les comptes changent de nom. Dans le cadre de la LSPA, on les appelle comptes de stabilisation. Dans le projet de loi à l'étude, on les appelle caisse d'assurance-revenu. C'est là la seule modification. Les programmes se poursuivent comme avant, avec des surplus ou des déficits ou des montants impayés. Exception faite de la spécification du régime tripartite déjà entré en vigueur, toutes les autres dispositions de l'article 15 sont semblables à celles de l'article 13 de la loi de stabilisation actuelle.

Le président: Passons aux questions au sujet de l'article 15.

M. Foster: Dans le cas de la plupart des régimes de stabilisation en vigueur, si la caisse est vide, le régime se met tout de même en branle et des paiements sont effectués. Par contre, les producteurs de haricots blancs se font dire que leur régime de stabilisation des prix des haricots blancs ne peut effectuer de paiement parce que la caisse accuse un déficit de quelque 25 millions de dollars. Est-ce que c'est parce que le ministre des Finances ne veut pas donner d'argent à la caisse de stabilisation des prix des haricots blancs ou est-ce qu'il y a quelque chose dans l'accord qui lui permet de ne pas donner cet argent, quelque chose qui le distingue des régimes tripartites concernant les boeufs ou le porc ou autre chose?

M. Lavoie: Cet accord est très semblable aux sept autres. Nous avons conclu huit accords en vertu de la LSPA pour établir des régimes tripartites de subvention.

Deux choses méritent notre attention. Dans l'accord concernant les haricots, il était prévu de revoir le fonctionnement du régime au bout de trois ans. Nous en sommes à la fin de cette période. Le régime fait l'objet d'un examen.

[*Texte*]

In addition, the legislation says that a program has to be self-sustaining. We realized that after we have paid out the 1990 contribution, the deficit in the account will be such that the interest charges will be very close to the amount of premium collected on an annual basis. Therefore we have the obligation, in the context of such a review, to ask ourselves if the program is still self-sustaining. It is a question that is being asked at the moment.

I am not aware of any circumstances where the Minister of Finance has refused to advance the money required to issue a pay-out. At least since 1985, since the time when Parliament enacted these provisions under ASA, any shortfall has been advanced by the Minister of Finance in all cases where this was required.

Mr. Foster: I wonder what the difference is here between crop insurance, which is really now a tripartite arrangement and we have a deficit of $450 million, and the WGSA, where we have a deficit of $960 million. It is still anticipated that if a pay-out was due and the system was triggered...

What is the difference between the white bean producers and the wheat producers, say, in their waiting for a pay-out under the WGSA? They are all the same. They are all producers. They all have a program. The WGSA is bipartite rather than tripartite, but still...

Mr. Lavoie: We have never said to the bean growers that there will be no pay-out. What we have said is that, in the context of such a review, given the amount outstanding in the account and given the size of the deficit, we have to do something. If we do nothing then we may be in breach of the law, because the law says that the program has to be self-sustaining.

We have asked producers in the provinces to sit down and to look at how we can improve the mechanism or the program in order to respect the legislative requirements.

The Chairman: Clause 16 is on advances. Mr. Lavoie, have you any general statements?

• 1140

Mr. Lavoie: Yes. This is the clause by which the federal government will be able to advance money to the provinces in order to allow provinces to issue the full pay-out under GRIP or a revenue insurance program. Again, it is very similar to the previous clause, except that here it is advanced to the provinces instead of being credited or debited from the CRF account. In the case of GRIP or the revenue insurance program, it would be administered by the provinces.

The Chairman: There being no questions on clause 16, we will move to clause 17 under regulations. Are there any general comments or questions, Mr. Lavoie?

Mr. Lavoie: No.

[*Traduction*]

De plus, la loi stipule qu'un régime doit s'autofinancer. Nous nous sommes rendu compte qu'une fois que nous aurons effectué votre contribution de 1990, le déficit du compte sera tel que les frais d'intérêts seraient très proches du montant des primes perçues annuellement. Par conséquent, sur la foi de cette constatation nous devons nous demander si le régime permet toujours l'autofinancement. C'est une des questions qu'on se pose en ce moment.

Je ne suis conscient d'aucun cas où le ministre des Finances aurait refusé d'avancer l'argent nécessaire pour effectuer un déboursement. Depuis 1985 du moins, année où le Parlement a donné force de loi à ces dispositions découlant de la LSPA, tout déficit a été comblé par le ministre des Finances chaque fois que c'était nécessaire.

M. Foster: Je me demande quelle est la différence dans ce contexte entre l'assurance-récolte, qui est maintenant vraiment un régime tripartite qui accuse un déficit de 450 millions de dollars, et la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest (LSGD) dont le régime accuse un déficit de 960 millions de dollars. Il est toujours prévu que, si un déboursement doit être effectué et que le système soit mis en branle...

Quelle est la différence entre les producteurs de haricots blancs et mettons les producteurs de blé pour ce qui est de l'aide financière en vertu de la LSGO? Ils sont égaux. Ils sont tous producteurs. Ils ont tous un régime. Il est vrai que le régime de la LSGO est bipartite plutôt que tripartite, mais quand même...

M. Lavoie: Nous n'avons jamais dit aux cultivateurs de haricots qu'ils ne seraient pas payés. Ce que nous avons dit c'est que, dans le contexte d'un tel examen, étant donné le montant impayé du compte et vu l'ampleur du déficit, il nous faut faire quelque chose. Si nous ne faisons rien, il se peut que nous contrevenions à la loi, parce que la loi stipule que le régime doit s'autofinancer.

Nous avons demandé aux producteurs des provinces de se réunir pour voir comment on peut améliorer le mécanisme ou le régime en vigueur afin de respecter les exigences légales.

Le président: L'article 16 porte sur les avances. Monsieur Lavoie, avez-vous des commentaires généraux?

M. Lavoie: Oui. Il s'agit de l'article par lequel le gouvernement fédéral pourra avancer de l'argent aux provinces afin de permettre à celles-ci d'effectuer une remise complète conformément au régime universel ou à un programme d'assurance-revenu. D'ailleurs, il est très semblable à l'article précédent, sauf que l'avance est faite aux provinces au lieu d'être portée au crédit ou au débit du Trésor. Dans le cas du régime universel ou de l'assurance-revenu, les avances seraient administrées par les provinces.

Le président: Comme il n'y a aucune question concernant l'article 16, passons à l'article 17 sous la rubrique Règlements. Avez-vous des commentaires généraux à faire ou des questions à poser monsieur Lavoie?

M. Lavoie: Non.

[*Text*]

Mr. Foster: Mr. Chairman, I always get a little nervous when I see a very short clause like that with regulations. It can probably spend billions of dollars. Does this thing allow you to do anything but make a man a woman under this provision? That used to be Joe Greene's favourite comment around here. Are there any limits to what you can do under these regulations?

Mr. Lavoie: Mr. Chairman, this is obviously a general provision. It will allow the government, particularly under paragraph 17.(1)(b), to continue supporting crops that will not be supported under federal-provincial agreements in respect of regulations that may be made in relation to an agreement. Obviously, you cannot amend the agreement by way of regulation.

As we mentioned yesterday, each agreement will indicate how the specific agreement may be amended. Contrary to all obligations that have been entered into, these regulations cannot be made retroactively to say you want to amend something. However, you may regulate, for example, and say that from now on, when you amend the agreement, the federal government would like to see this or that under the agreement. It is a general provision that is obviously governed by the Governor in Council. The opening of subclause 17.(1) makes it clear, and it does not impact directly on any agreement already entered into or that will be entered into.

Mr. Foster: I have one supplementary question. Can you tell us how many pay-outs have been made in the last year or so just utilizing similar provisions of the current ASA, and can you tell us what those items were? A couple of years ago, the government had to buy surplus grapes. Is that what this would be used for?

Mr. Lavoie: No, the grape surplus was purchased under the Agricultural Products Act, not under the Agricultural Stabilization Act. Over the last year, say for the 1990-91 fiscal year, if my memory serves me correctly, Mr. Chairman, industrial milk and cream are the only commodities that have been designated under ASA. There will be a payment for the 1989-90 crop year for soybeans in Ontario, and I believe a small payment has been announced recently for oats. These are the only three crops up to now that have been designated during the last fiscal year.

Mr. Foster: The one for industrial milk and cream is a $275 million program.

• 1145

Mr. Lavoie: You are right, sir.

Mr. Foster: Yes. So this will be the authority to do that. I guess the other section that is in there now for industrial—

Mr. Lavoie: It is a transition, sir, under paragraph 23.(1)(c).

Mr. Foster: That just gives it the legal authority to continue through to that period of time. If it were renewed, it would be done under this section.

[*Translation*]

M. Foster: Monsieur le président. Je suis toujours un peu mal à l'aise lorsque je vois un article aussi court concernant les règlements. Les milliards de dollars seront probablement dépensés. Est-ce que cet article peut vous permettre de tout faire sauf transformer un homme en femme? C'est le genre de commentaire qu'aimait faire Joe Greene. Y a-t-il des limites à ce que l'on peut faire selon ces règlements?

M. Lavoie: Monsieur le président, c'est évidemment une disposition générale. Le gouvernement pourra, en particulier selon l'alinéa 17.(1)b) continuer de protéger le revenu des producteurs de produits agricoles non visés par un accord fédéral-provincial. Évidemment, on ne peut pas modifier l'accord par la voie d'un règlement.

Comme nous l'avons mentionné hier, tous les accords indiqueront comment chacun d'entre eux peut être modifié. Contrairement aux obligations contractées, ces règlements ne peuvent pas indiquer une modification rétroactivement. Néanmoins, on peut réglementer, par exemple, et dire qu'à partir de maintenant, lorsqu'on modifie l'accord, le gouvernement fédéral veut intégrer ceci ou cela dans l'accord. C'est une disposition générale qui relève du gouverneur en conseil. Le début du paragraphe 17.(1) l'indique clairement, et cela n'a aucune répercussion directe sur tout accord déjà conclu ou qui le sera.

M. Foster: J'ai une autre question. Pouvez-vous nous dire combien de versements intégraux ont été effectués au cours de l'année dernière ou à peu près en utilisant les mêmes dispositions de la loi actuelle sur la stabilisation des prix agricoles, et pouvez-nous nous les énumérer? Il y a quelques années, le gouvernement a dû acheter une production excédentaire de raisin. Est-ce à cette fin que ces versements seraient utilisés?

M. Lavoie: Non, le raisin excédentaire a été acheté en vertu de la Loi sur les produits agricoles au Canada et non en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. L'année dernière, disons au cours de l'année financière 1990-1991, si ma mémoire est bonne, monsieur le président, le lait et la crème industriels étaient les seuls produits désignés aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Un paiement sera fait pour la récolte des fèves de soja de la campagne 1989-1990 en Ontario et je crois qu'un petit paiement a été annoncé récemment pour l'avoine. À ce jour, trois cultures seulement ont été désignées au cours de la dernière année financière.

M. Foster: Le paiement en ce qui concerne le lait et la crème industriels s'élève à 275 millions de dollars.

M. Lavoie: Vous avez raison, monsieur.

M. Foster: Oui. Donc ce sera cette loi qui s'appliquera. Je suppose que l'autre article concernant les produits industriels. . .

M. Lavoie: C'est une disposition transitoire, monsieur, qui est énoncée à l'alinéa 23.(1)c).

M. Foster: Cette disposition prévoit que la loi continuera de s'appliquer jusqu'à ce moment. Si l'entente devait être renouvellée, c'est cet article qui s'appliquerait.

[*Texte*]

Mr. Lavoie: Yes. This transition is there because the legislation is being entered into only during that period. There is no possibility that regulations made under clause 17 to protect the dairy producer can be made before April 1. We need legislation in order to make regulation. Therefore, that is why, for this transition, it is extended to the end of March 1992. Then the regulations will have to be developed, drafted in the course of the coming year. As is the case for all regulations, you need an assessment and you also need prepublication, 60 days prepublication.

Mr. Althouse: I would like a little further clarification on paragraph 17.(1)(b). Does this mean that the Governor in Council, the Cabinet can use this act to make a payment. . .consistent with the federal share of payments to provinces that have not signed an agreement? As an example, let us suppose that British Columbia does not sign a GRIP agreement and there is a a third line of defence payment designated for all wheat production. Would this permit that kind of payment to be made to that area which may not have an agreement? And if so, would it be made on the basis of 42 1/3, or whatever the share is of what everybody else gets?

Mr. Lavoie: Mr. Chairman, an agreement for GRIP and the revenue insurance production component is a mutual agreement. It is the choice of provinces to join. They have decided that they do not need this type of protection. Therefore, I do not think they can expect the use of paragraph 17.(1)(b) in order to give them what they have already refused.

As indicated by the minister yesterday, normally it is the intent that the third line of defence is there when you have to take appropriate action under the first line of defence, with all the tools made available to you, and also under the second line. The third line is there to address issues that are beyond the scope of the first and second lines. The refusal by one province to participate under an agreement is not beyond the scope of the program as intended. I do not see the usage of paragraph 17.(1)(b) to go around an agreement. It is surely not the intent.

Mr. Althouse: What use does paragraph 17.(1)(b) have, then?

Mr. Lavoie: For example, dairy is one. . .if there is no federal-provincial agreement to continue paying the subsidy to the dairy sector. We are starting with grains and oilseeds and potentially with some unscheduled crops. It may happen that some other crops which are not covered or protected under the agreement will be suddenly in difficulties. Then it will be possible for the federal government to intervene and to issue a payment. This would have been the case if we were designated such a commodity under ASA.

Mr. Althouse: So this is considered to apply to those products that are now under ASA, then? Is that what I am hearing?

[*Traduction*]

M. Lavoie: Oui. Cette disposition transitoire prévue dans la loi n'est en vigueur que durant cette période. Les règlements découlant de l'article 17 pour protéger les producteurs de produits laitiers ne pourront pas être élaborés avant le 1er avril. Il faut une loi avant de passer à la rédaction des règlements. C'est pourquoi cette disposition transitoire est prolongée jusqu'à la fin de mars 1992. Il faudra alors élaborer les règlements, les rédiger au cours de la prochaine année. Comme c'est le cas pour tous les règlements, il faudra faire une évaluation ainsi qu'une publication préalable de 60 jours.

M. Althouse: J'aimerais obtenir de plus amples renseignements concernant l'article 17.(1)b). Cela signifie-t-il que le gouverneur en conseil, le Cabinet pourrait utiliser cette loi pour faire un paiement conforme à la part du fédéral à des provinces qui n'ont pas conclu d'accord? Supposons par exemple que la Colombie-Britanique n'a pas conclu d'accord aux fins du régime universel et qu'on a établi qu'il y avait des paiements de troisième ligne de défense pour toute production de blé, est-ce que ce type de paiement pourrait être fait à une région qui n'a peut-être pas conclu d'accord? Si c'est le cas, le paiement équivaudrait-il à 42 1/3 ou à ce que tous les autres obtiennent?

M. Lavoie: Monsieur le président, l'accord au titre du régime universel et la composante production de l'assurance-revenu sont convenues par accord mutuel. Les provinces ont le choix d'y souscrire. Elles ont décidé qu'elles n'avaient pas besoin de ce type de protection, alors je ne crois qu'elles puissent s'attendre à invoquer l'alinéa 17.(1)b) pour demander ce qu'elles ont déjà refusé.

Comme l'a indiqué le ministre hier, la troisième ligne de défense est habituellement prévue pour les fois où il faut prendre des mesures appropriées conformément à la première ligne de défense, en utilisant tous les instruments offerts, et également conformément à la deuxième ligne. La troisième ligne de défense doit servir à régler les questions qui sont au-delà de la portée des deux premières lignes. Le refus par une province de participer à un accord ne déborde pas de la portée du programme prévu. Je ne vois pas comment on pourrait se servir de l'alinéa 17.(1)b) pour contourner l'accord. Ce n'est sûrement pas l'intention de cet alinéa.

M. Althouse: Quel en est donc l'utilité alors?

M. Lavoie: Prenons par exemple le cas des produits laitiers si aucune entente fédérale-provinciale n'intervient pour continuer de subventionner ce secteur. Nous commençons par les céréales et les oléagineux et peut-être par quelques cultures non prévues en annexe. Il se peut que certaines autres cultures non couvertes ou protégés par l'accord soient soudainement en difficulté. Il sera alors possible pour le gouvernement fédéral d'intervenir et d'effectuer un paiement. C'est la façon dont cela se serait passé si ce produit avait été désigné dans la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

M. Althouse: Donc, cela s'applique aux produits visés par la Loi sur la stabilisation des prix agricoles? Est-ce que j'ai bien compris?

[*Text*]

Mr. Lavoie: Yes. Under ASA at the moment we have named and designated commodities. The designated commodities are open in the sense that they may be any commodity. The named commodities, with the exception of wool, when we have covered a sector under GRIP all current named commodities will be covered under one agreement. Red meat is already covered. The grains and oilseeds will not be covered. The only one is wool that is not. We already have a tripartite program for lambs. We will continue. We have already discussed a little bit but not to a very large extent with the Canadian Sheep Breeders Association to see how we can maybe have a national schedule under the current agreement for lambs to protect the wool portion, or the wool activities of the producers.

• 1150

Mr. Althouse: So the milk in the industrial milk and cream producers may have future protection under this act and will not be required to contribute funds. Is that right?

Mr. Lavoie: It may or it may not, because at the moment what has happened, Mr. Chairman, is that under the dairy, each year we have an Order in Council that designates the support for the dairy producer in the proportion of the five-year average. At the moment it is around 1% or 2%, or something like that. This is done every year. It is still possible that this is being done under regulation.

Mr. Althouse: This will not offend the principles of the bill about regional. . .what is the word?

Mr. Lavoie: I do not think so, Mr. Chairman. The support level for the dairy industry is the same all across the country. Then I believe that the equity aspect is achieved. The regional diversity within the dairy program is addressed toward the level of quota that is made available in one province versus another. The subsidies are only one portion, obviously, of the dairy policy and there are other elements of the policy that do address directly what we do with the small producing provinces.

The Chairman: Mr. Lavoie, could you explain for me how the money is given to the dairy industry now, only under what authority? Is it just an Order in Council or under the Agriculture Stabilization Act?

Mr. Lavoie: Yes. Industrial milk and creams are named commodities under the Agricultural Stabilization Act. Normally, the minimum statutory provisions is 90% of the five-year average price adjusted for the changes in cash in cost of production. In the case of dairy, the $6.03 per hectare litre is paid under ASA by way of designation at the level of support which is above the 90%. As I mentioned, it is around 102% of the five-year average. While it is sourced and funded under ASA, the actual delivery is carried out by the Canadian Dairy Commission. We have a memorandum of understanding with them and they do administer the program. They do pay the producers themselves.

[*Translation*]

M. Lavoie: Oui. On trouve pour le moment dans la Loi sur la stabilisation des prix agricoles des produits simplement nommés et des produits désignés. Les produits désignés sont non limitatifs du fait qu'il peut s'agir de n'importe quel produit. Pour ce qui est des produits nommés, à l'exception de la laine, lorsque nous avons couvert un secteur aux fins du régime universel, tous les produits nommés actuellement seront visés par un même accord. La viande rouge est déjà visée. Les céréales et les oléagineux ne le seront pas. Le seul qui ne l'est pas est la laine. Un programme tripartite a déjà été mis en oeuvre pour les agneaux. Il sera poursuivi. Nous avons déjà discuté quelque peu avec la Société canadienne des éleveurs de moutons comment nous pourrions établir un programme national, conformément à l'accord actuel sur les agneaux, pour protéger la laine ou les activités des producteurs liées à la laine.

M. Althouse: Donc le lait des producteurs de lait et de crème de transformation pourrait être protégé dans l'avenir conformément à cette loi sans que des fonds soient contribués. Est-ce correct?

M. Lavoie: Oui et non, parce que présentement, monsieur le président, à chaque année un décret prescrit l'appui consenti aux producteurs laitiers en fonction de leur moyenne sur cinq ans. Actuellement, elle est d'environ 1 ou 2 p. 100, plus ou moins. C'est comme ça à chaque année. Il se peut que cela se fasse par règlement.

M. Althouse: Cela n'affectera les principes du projet de loi sur. . . quel est le mot?

M. Lavoie: Je ne le crois pas, monsieur le président. Le niveau de soutien accordé à l'industrie laitière est le même dans tout le pays. Alors je crois que l'aspect équité est respecté. La diversité régionale dans le programme des produits laitiers est fonction des contingents appliqués selon la province. Les subventions ne sont, bien entendu, qu'une partie de la politique laitière; d'autres éléments de la politique abordent directement la façon dont il faut procéder avec les petites provinces productrices.

Le président: Monsieur Lavoie, pourriez-vous m'expliquer de quelle façon l'argent est versé à l'industrie laitière actuellement, et en vertu de quel document? Est-ce seulement par décret ou en application de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles?

M. Lavoie: Oui. Le lait et la crème industriels sont des produits aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Habituellement, les dispositions réglementaires minimales sont de 90 p. 100 du prix moyen sur cinq ans ajusté pour tenir compte de la fluctuation dans le coût de production. Dans le cas de l'industrie laitière, on verse 6,03$ par litre-hectare conformément à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles par voie de désignation au niveau d'appui qui est de plus de 90 p. 100. Comme je l'ai mentionné, c'est autour de 102 p. 100 de la moyenne sur cinq ans. Même si le programme est financé en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix, le paiement est effectué par la Commission canadienne du lait. Nous avons conclu avec cette commission un protocole d'entente pour qu'elle administre le programme, c'est elle qui verse les montants aux producteurs.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you. Are there other questions on clause 17?

We have a very short clause 18 ahead of us now and, using the formula we have had before, the shorter the clause the more the debate. Can we get clause 18 out of the way before we break for noon, or should we break now? On clause 18, any questions? No questions. Do I dare go to clause 19?

I am at clause 19, I guess, because we got through clause 18. Any questions on clause 19? We had debate before about the—

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, [*Inaudible—Editor*] what it says here for now.

The Chairman: But you are not sure you are agreeing with what is clearly said there. I accept that.

Mr. Vanclief: I do not think there is any question what clause 19 says at the present time.

The Chairman: All right. Do I dare go to clause 20? Are there no questions on clause 20? On clause 21. Okay, I guess.

I suspect clause 22 is going to be longer than we might want to spend. No? Okay. On clause 22, what do you think, gentlemen?

• 1155

Mr. Foster: These are all matters that are required for a transitional period, but ultimately would be replaced by new regulations under this bill, that provision we just dealt with, paragraph 17.(1)(b)?

Mr. Lavoie: All regulations currently in force, under either ASA or crop insurance, will continue to be in force until such time as they are replaced by new regulations. There is no intention at the moment to replace those regulations.

The crop insurance regulations have just been published in *The Canada Gazette*, I believe on January 17, subject to verification. I may be wrong by one day or two days around January 17.

Under ASA the only regulations that have been entered into are governing the way the cash cost operation has to be calculated. There have been no other regulations entered under ASA. Then the carry-forward is more or less of no consequence.

Mr. Foster: Is there a terminal point for existing regulations when you have to draft and approve new regulations by the Governor in Council under this bill?

Mr. Lavoie: No, Mr. Chairman. All regulations that are currently in force, such as the crop insurance regulations—they are the major ones—will continue to be in force—

Mr. Foster: And they are deemed—

Mr. Lavoie: —forever, unless they are amended. When they are amended, they will be amended under this legislation.

[*Traduction*]

Le président: Merci, y a-t-il d'autres questions concernant l'article 17?

L'article 18 est très court et, si je me fonde sur le passé, plus l'article est court plus le débat est long. Pouvons-nous en terminer l'examen avant la pause-repas, ou devrions-nous l'aborder après le déjeuner? Y a-t-il des questions concernant l'article 18? Aucune question. Est-ce que j'ose passer à l'article 19?

Nous voici à l'article 19, je suppose, étant donné que nous en avons fini avec l'article 18. Des questions concernant l'article 19? Nous avons débattu déjà de...

M. Vanclief: Monsieur le président, [*Inaudible—Éditeur*] ce qui est dit actuellement.

Le président: Mais vous n'êtes pas sûr d'être d'accord avec ce qui est clairement dit. Je comprends.

M. Vanclief: Je ne crois pas qu'il y ait de doute sur ce que l'article 19 contient à l'heure actuelle.

Le président: Très bien. Passons à l'article 20. Y a-t-il des questions concernant l'article 20? Passons à l'article 21. D'accord, je suppose.

Je suppose que l'article 22 risque de nécessiter plus de temps. Non? D'accord. Que pensez-vous de l'article 22, messieurs?

M. Foster: Ce sont toutes des questions dont il faut tenir compte lors d'une période de transition, mais qui finalement seraient remplacées par une nouvelle réglementation en vertu du présent projet de loi, disposition dont nous venons de traiter, à l'alinéa 17.(1)b)?

M. Lavoie: Toute la réglementation actuellement en vigueur, soit en vertu de la LSPA ou de l'assurance-récolte, restera en vigueur jusqu'à son remplacement par une nouvelle réglementation. On n'a pas l'intention pour le moment de remplacer cette réglementation.

La réglementation sur l'assurance-récolte vient d'être publiée dans la *Gazette du Canada*, le 17 janvier, si je ne m'abuse. Je peux me tromper d'une journée ou deux mais c'était autour du 17 janvier.

En vertu de la LSPA, la seule réglementation qu'on a appliquée porte sur la façon de calculer les opérations de caisse. Aucune autre réglementation n'a été adoptée en vertu de la LSPA. Alors, le report en aval a plus ou moins d'importance.

M. Foster: Existe-t-il une limite de temps pour la réglementation existante lorsqu'il faut rédiger et faire approuver de nouvelles dispositions par le gouverneur en conseil en vertu du présent projet de loi?

M. Lavoie: Non, monsieur le président. Toute la réglementation qui est présentement en vigueur, comme celle sur l'assurance-récolte—c'est la plus importante—restera en vigueur...

M. Foster: Et elle est considérée...

M. Lavoie: ...tant qu'elle ne sera pas modifiée. Si elle l'est, elle le sera aux termes de ce texte de loi.

[*Text*]

Mr. Foster: Under the appropriate clause of this?

Mr. Lavoie: Yes, which is clause 17.

Mr. Foster: Which is generally clause 17.

Mr. Lavoie: Yes.

Mr. Foster: Which says you can do anything you want.

An hon. member: So long as it gets votes.

The Chairman: That is democracy.

That is the last clause we will consider now. I must tell you that the next meeting was improperly called for this room. It is in room 112 north. We meet this afternoon at 3.30 p.m. in that horrible little room downstairs, 112 north.

This meeting is adjourned.

AFTERNOON SITTING

• 1535

The Chairman: I would like to call this meeting to order, continuing our consideration of Bill C-98 at clause 2, but really at clause 23. We are having an informal discussion on the meaning of each of these clauses. Mr. Lavoie, do you have any comments on clause 23?

Mr. Lavoie: No, sir. I guess we have already addressed some of its purpose here this morning. It is a transition to make sure that those commodities currently named under ASA will be protected for the 1990 period. The same is true for wool, which is also a named commodity, and industrial milk and dairy, which we mentioned this morning.

I believe that at least the first three paragraphs of subclause 23.(1) were already covered this morning, sir.

Mr. Foster: I guess we are all familiar with the industrial milk. Is there a regular program for wool stabilization?

Mr. Lavoie: It is a named commodity under the act. We intervene only when the market price for the current year falls below the five-year average.

Mr. Foster: What happens with all those named commodities in this bill?

Mr. Lavoie: Because the other named commodities are already covered under a national tripartite stabilization program, and those that are not will be covered under GRIP, wool is in fact the only one currently named that will not have a specific house, if you like.

As I mentioned this morning, since we already have a tripartite stabilization program for lamb, we will have discussions with the sheep producers to see if we can just add a schedule to the current tripartite agreement to amend it to include wool as well. If it is not possible, as we have mentioned this morning, it is still possible to use paragraph 17.(1)(b) to protect them for such time as they are not protected under an agreement.

[*Translation*]

M. Foster: Aux termes de l'article pertinent?

M. Lavoie: Oui, l'article 17.

M. Foster: Ce sera en général aux termes de l'article 17.

M. Lavoie: Oui.

M. Foster: Selon lequel vous êtes libres de faire ce que vous voulez.

Une voix: Du moment que cela vous rapporte des votes.

Le président: C'est ça, la démocratie.

C'est le dernier article que nous étudierons pour l'instant. Je dois vous signaler qu'il y a eu erreur. La prochaine séance n'aura pas lieu dans cette salle mais dans le 112-nord. Nous nous réunirons à 15h30 cet après-midi dans le 112-nord, cette horrible petite pièce en bas.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: La séance est ouverte. Continuons notre examen du projet de loi C-98 à l'article 2, mais en sommes fait à l'article 23. Nous avons présentement une discussion libre sur la signification de chacun de ces articles. M. Lavoie, avez-vous des commentaires sur l'article 23?

M. Lavoie: Non, monsieur. Je crois que nous avons déjà traité ici ce matin de quelques-uns de ces objectifs. Il s'agit d'une mesure transitoire permettant de s'assurer que les produits actuellement visés par la LSPA seront protégés pendant la période 1990. Il en va de même pour la laine, qui est aussi considérée comme un produit, ainsi que le lait et les produits laitiers de transformation, donc nous avons parlé ce matin.

Je crois, monsieur, que nous avons déjà traité ce matin des trois premiers alinéas du paragraphe 23.(1).

M. Foster: Je crois que nous savons tous ce qu'il en est du lait industriel. Existe-t-il un programme régulier pour la stabilisation des prix de la laine?

M. Lavoie: C'est un produit nommé dans la loi. Nous intervenons seulement lorsque le prix du marché pour l'année en cours tombe au-dessous de la moyenne de cinq ans.

M. Foster: Qu'advient-il de tous ces produits nommés dans le présent projet de loi?

M. Lavoie: Comme tous les autres produits mentionnés sont déjà couverts en vertu d'un programme national tripartite de stabilisation des prix, et comme ceux qui ne le sont pas seront visés par le régime universel, la laine est en fait le seul produit actuellement mentionné qui n'est pas compris dans une catégorie particulière, si vous voulez.

Comme je l'ai mentionné ce matin, étant donné que nous avons déjà un programme tripartite de stabilisation pour l'agneau, nous aurons des discussions avec les producteurs de moutons afin de déterminer si nous pouvons simplement ajouter une annexe à l'accord tripartite actuel afin d'y inclure la laine. S'il n'est pas possible de le faire, comme nous l'avons mentionné ce matin, nous pourrons utiliser l'alinéa 17.(1)b) pour les protéger tant qu'ils ne le seront pas en vertu d'un accord.

[*Texte*]

Mr. Foster: Does the sugar beet program come under the existing ASA?

Mr. Lavoie: Yes, it is a tripartite program.

Mr. Foster: In the subclauses on the Western Grain Stabilization Act, does all this legalese mean that the fund continues to operate until August 1? What happens? I am on subclauses 23.(2) and 23.(3).

Mr. Lavoie: This is to ensure that the crop year of 1990–91 is going to be protected as it is at the moment under the current formula, the triggering mechanism under WGSA. Obviously, the first year of operation of GRIP is going to be the 1991–92 crop year. Therefore, to ensure that there is no vacuum, the 1990–91 crop will be covered under WGSA.

Mr. Foster: Even if there is an interim payment this spring, there would be a final pay-out sometime after...

Mr. Lavoie: You are right, sir.

Mr. Foster: The minister, grains and oilseeds, made some statement that the initial price would not be made known until July 31. Why is that?

Mr. Lavoie: I believe this was not in relation to WGSA per se. The possibility of having the initial price established at the beginning of the crop year instead of in the spring has been under discussion for a long time already. He has indicated that they would like to start this new way of doing business this year. I believe the Canadian Wheat Board had some study or committee last fall that studied this operation.

Mr. Foster: Surely it is not deliberately deliberately being done by the government to coerce farmers to take out GRIP insurance, is it?

• 1540

Mr. Lavoie: Obviously not.

Mr. Foster: I am glad I have your reassurance in that regard.

The Chairman: Are there any more questions on clause 23? If not, I would like to go on to clause 24. Mr. Lavoie, on clause 24, are there any comments you would like to make?

Mr. Lavoie: Yes. As we have mentioned before, we will have to issue the final payment under the WGSA for the current crop year after August 1. It is only when we have all the final calculations, normally around November or December. Therefore the account has to be maintained open, operative.

In addition, as has been mentioned by our minister yesterday, there is no decision taken at the moment what will happen to the account after that, after the last payment for this current year is made. That is why, under the subclause 24.(3), we say that the Governor in Council will, by order, indicate when the account should be closed.

Mr. Laporte: Do you expect the payment to be made sometime in November of this year on the western grain? Is that what you said?

[*Traduction*]

M. Foster: Le programme de la betterave à sucre est-il visé par la LSPA en vigueur?

M. Lavoie: Oui, c'est un programme tripartite.

M. Foster: Dans les paragraphes portant sur la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, tout ce jargon juridique signifie-t-il que la caisse continue de s'appliquer jusqu'au 1er août? Qu'arrive-t-il? Je suis aux paragraphes 23.(2) et 23.(3).

M. Lavoie: C'est pour s'assurer que la campagne agricole de 1990–1991 sera protégée comme elle l'est présentement en vertu de la formule actuelle, le mécanisme déclencheur en vertu de la LSGO. De toute évidence, la première année d'application du régime universel sera la campagne agricole 1991–1992. Par conséquent, pour assurer une protection ininterrompue, la campagne agricole 1990–1991 sera couverte en vertu de la LSGO.

M. Foster: Même s'il y a un paiement provisoire ce printemps, il y aura un versement total quelque temps après...

M. Lavoie: Vous avez raison, monsieur.

M. Foster: Le ministre chargé des céréales et des oléagineux a indiqué que le prix initial ne serait pas connu avant le 31 juillet. Pourquoi?

M. Lavoie: Je crois que cela n'a rien à voir avec la LSGO comme telle. On discute depuis longtemps déjà de la possibilité d'établir le prix initial au début de la campagne agricole plutôt qu'au printemps. Le ministre a indiqué qu'ils aimeraient adopter cette approche dès cette année. Je crois qu'un groupe d'étude ou un comité de la Commission canadienne du blé a étudié cette question l'automne dernier.

M. Foster: Tout de même, le gouvernement ne cherche pas ainsi à forcer les agriculteurs à souscrire au régime universel, n'est-ce pas?

M. Lavoie: Bien sûr que non.

M. Foster: Je suis content que me rassuriez sur cette question.

Le président: Y a-t-il d'autres questions sur l'article 23? S'il n'y en a pas, j'aimerais passer à l'article 24. Monsieur Lavoie, avez-vous des commentaires sur l'article 24?

M. Lavoie: Oui. Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous devrons faire le paiement final en vertu de la LSGO pour la campagne agricole de cette année après le 1er août. Ce sera seulement lorsque nous aurons les résultats de tous les calculs finals, normalement vers novembre ou décembre.

Par conséquent, le compte doit rester ouvert, en vigueur. De plus, comme l'a mentionné hier notre ministre, aucune décision n'a encore été prise sur ce qu'il adviendra du compte par la suite, après que le dernier paiement pour l'année actuelle aura été fait. C'est pourquoi, en vertu du paragraphe 24.(3), nous disons que le gouverneur en conseil indiquera, par décret, à quel moment le compte doit être fermé.

M. Laporte: Prévoyez-vous que le paiement sera fait en novembre de cette année pour le grain de l'Ouest? Est-ce bien ce que vous avez dit?

[*Text*]

Mr. Lavoie: Normally, it is at least three months after the crop year before we have all the information related to the cost, to the marketing during that year, all the premiums collected, audited, and so on. It is around November. It is at least November, if not December. That is the normal practice when we have a payment.

Mr. Laporte: Is that what you expect this year too?

Mr. Lavoie: Yes.

The Chairman: I will move on to clause 25, and as it says, it is a consequential amendment. I think we discussed the other side of this earlier, I think in clause 10. If there are no questions on this at the present time, we will move on to clauses 26, 27 and 28, each repealing an act. No questions, so we move to clause 29. That should be pretty straightforward, unless there are questions or comments.

All right. we seem to have come to the end of the informal discussion of the clauses.

I am advised that we have another clerk arriving here very shortly, so I would like to take a break until he arrives with his materials, primarily the amendments. Then we would invite the witnesses to the table again.

• 1544

[*Translation*]

M. Lavoie: Normalement, il s'écoule au moins trois mois après la campagne agricole avant que nous ayions toute l'information relative aux coûts, à la commercialisation du produit pendant cette année, aux primes recueillies, vérifiées, et ainsi de suite. C'est vers novembre. Au moins novembre, sinon décembre. C'est la coutume lorsque nous devons effectuer un paiement.

M. Laporte: Prévoyez-vous la même chose cette année?

M. Lavoie: Oui.

Le président: Je vais passer à l'article 25, qui, comme on l'indique, est une modification corrélative. Je crois que nous avons discuté de l'autre facette de cette question plus tôt, à l'article 10, je pense. S'il n'y a pas de questions sur ce sujet pour le moment, nous allons passer aux articles 26, 27 et 28, qui abrogent chacun une loi. Pas de question, alors nous passons à l'article 29. L'étude de cet article devrait être assez rapide, à moins qu'il y ait des questions ou des commentaires.

Très bien. Il semble que nous ayons terminé la discussion libre des articles.

On m'informe qu'un autre greffier arrivera bientôt. Alors, j'aimerais faire une pause jusqu'à ce qu'il arrive avec son matériel, principalement les modifications. Nous inviterons ensuite de nouveau les témoins à notre table.

• 1553

The Chairman: I call this meeting to order. We are giving clause-by-clause consideration to Bill C-98. We have with us as our witnesses today the Parliamentary Secretary to the Minister of Agriculture, Mr. Murray Cardiff; Mr. Gilles Lavoie and Mr. Garth Gorsky.

I understand there is a problem for a significant number of our committee for 5 p.m. I would like then to work as quickly as we can toward 5 p.m. and at that time break and return here at 7.30 p.m. I assume it will be back to this room again, which I put on record as a terrible little room.

Mr. Foster: Mr. Chairman, on a point of order, I have a problem with that. If there has to be a break for half an hour or something, why do we not take the break and return at that time?

The Chairman: Certainly I am in your hands. If this is what I can see as an agreement around the table, fine. I know I cannot conduct the meeting at 5 p.m. At 5.30 p.m., I might.

Mr. Foster: That would be acceptable.

The Chairman: We have a vote at 6 p.m.

Mr. Foster: So we have to be around here anyway. We chose this room deliberately so we would be close to the Chamber.

• 1555

Mr. Thompson (Carleton—Charlotte): —some of the provincial and regional caucuses between 6 and 6.30 p.m., and should conclude by 7.30 p.m. I am not sure if that is true in the opposition parties as well.

Le président: La séance est ouverte. Nous étudions le projet de loi C-98 article par article. Nous avons avec nous aujourd'hui comme témoins le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, M. Murray Cardiff; M. Gilles Lavoie et M. Garth Gorsky.

Je vois que le fait de siéger passé 17 heures pourrait gêner bon nombre de membres de notre comité. J'aimerais travailler le plus rapidement possible jusqu'à 17 heures puis prendre une pause et revenir ici à 19h30. Je suppose que ce sera dans la même pièce, que je qualifie pour les besoins du compte rendu de cagibi terrible.

M. Foster: Monsieur le président, sur un rappel au Rrèglement, cela me pose un problème. S'il doit y avoir une pause d'environ une demi-heure, pourquoi ne pas la prendre et revenir ensuite?

Le président: Certainement, je suis à votre disposition. S'il y a accord en ce sens autour de la table, fort bien. Je sais que je ne peux pas diriger la séance à 17 heures. A 17h30, je le pourrais.

M. Foster: Ce serait acceptable.

Le président: Nous avons un vote à 18 heures.

M. Foster: Nous devons donc être dans les parages de toute façon. Nous avons choisi cette pièce dans l'intention d'être près de la Chambre.

M. Thompson (Carleton—Charlotte): Certains des caucus provinciaux et régionaux se réunissent entre 18 heures et 18h30; ils devraient en avoir terminé vers 19h30. Je ne sais pas si c'est aussi le cas pour les partis de l'Opposition.

[*Texte*]

Mr. Foster: That is not true here.

The Chairman: The best I can do is work towards 5 p.m. Undoubtedly there will have to be a break then. We will make a decision at that point as to whether we return at 5.30 p.m. What is your position on 7.30 p.m., Mr. Foster? Are you really in difficulty?

Mr. Foster: I have problems with it. I had assumed that we would be able to go through to 6 p.m. and perhaps complete the—

The Chairman: Well, we can try. I am in your hands. I will work until 5 p.m., break for a half hour and then try to get another half hour in at that time. Do I hear an acceptability there?

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Why do we not come back right after the vote?

The Chairman: What would you consider about that, at 6.15?

We will begin our consideration of this bill at clause 2.

Clauses 2 and 3 agreed to

On clause 4—*Governor in Council authorization*

Mr. Larrivée (Joliette): At line 19 on page 3, it should read "should be equitable and reasonably consistent with all".

The Chairman: I assume the French is the same.

Mr. Larrivée: The French would be:

b) la nécessité de l'équité et d'une relative uniformité,

The Chairman: Do you have another part there, Mr. Larrivée? Perhaps you could just read the thing as it is, Mr. Larivée.

M. Larrivée: D'accord!

d) le régime au programme assure la viabilité environnementale et économique à long terme.

The Chairman: By striking out in the French version lines 20 to 22 and substituting just what you have read?

Amendment agreed to

Mr. Foster: I have an amendment, Mr. Chairman. It comes after line 27 on page 3. It is a new subclause 4.(3) It reads:

The premium payable by a producer for a program established by an agreement shall be calculated on the principle that producers shall be required to pay premiums totalling one third of that amount that is expected to be required to fund the payments to producers under the program, excluding the cost of administering the program.

This is a recommendation by the Ontario Corn Producers' Association. It essentially makes the legislation consistent for tripartite, for revenue guarantees, and for crop insurance. It does not leave crop insurance out there on its own as a special kind of case.

[*Traduction*]

M. Foster: Ce n'est pas le cas en ce qui me concerne.

Le président: Le mieux que je puisse faire est de travailler en visant 17 heures. Sans aucun doute, il faudra alors prendre une pause. Nous déciderons à ce moment si nous revenons à 17h30. Que pensez-vous de 19h30, monsieur Foster? Est-ce que cela présente réellement des difficultés?

M. Foster: C'est un problème pour moi. J'avais supposé que nous pourrions continuer jusqu'à 18 heures et peut-être terminer...

Le président: Bien, nous pouvons essayer. Je suis à votre disposition. Allons-y jusqu'à 17 heures, prenons une pause d'une demi-heure, puis essayons de travailler une autre demi-heure. Sommes-nous d'accord?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Pourquoi ne revenons-nous pas immédiatement après le vote?

Le président: Qu'en pensez-vous, vers 18h15?

Nous commençons notre étude du présent projet de loi à l'article 2.

Nous sommes d'accord sur les articles 2 et 3

A l'article 4—*Conclusion d'accords*

M. Larrivée (Joliette): A la ligne 19 de la page 3 de la version anglaise, il faut lire *should be equitable and reasonably consistent with all*

Le président: Je suppose qu'il faut aussi corriger le français?

M. Larrivée: Le français devient:

b) la nécessité de l'équité et d'une relative uniformité,

Le président: Avez-vous une autre partie à cet endroit, monsieur Larrivée? Peut-être pourriez-vous simplement lire le passage tel qu'il est, monsieur Larrivée.

M. Larrivée: All right!

d) le régime au programme assure la viabilité environnementale et économique à long terme.

Le président: En supprimant dans la version française les lignes 20 à 22 et en les remplaçant par le passage que vous venez de lire?

Modification acceptée

M. Foster: J'ai une modification, monsieur le président. Elle suit la ligne 27 de la page 3. Elle constitue un nouveau paragraphe, le paragraphe 4.(3), qui s'énonce comme suit:

La prime payable par un producteur pour un programme établi par un accord doit être calculée selon le principe suivant lequel les producteurs doivent payer des primes totalisant un tiers du montant qu'on juge nécessaire pour financer les paiements consentis aux producteurs en vertu du programme, sans tenir compte du coût de l'administration du programme.

C'est une recommandation de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario. Essentiellement, elle rend le projet de loi compatible avec une entente tripartite, des garanties de revenus et l'assurance-récolte. Elle ne laisse pas l'assurance-récolte à l'écart, comme s'il s'agissait d'un cas particulier.

[*Text*]

You will recall that when we were looking at the premiums involved in this legislation, the premium really for crop insurance is quite low compared to the premium for revenue insurance. So it seems to me that we might just as well enshrine it in the legislation. It gives a consistency to the amount that is paid for revenue insurance, for crop insurance, for tripartite programs.

• 1600

It is recommended by the Ontario Corn Producers' Association who have been one of the most consistent supporters of the legislation. Their executive director has been perhaps more involved in the legislation then anyone else in the Ontario region.

I move the amendment, Mr. Chairman.

The Chairman: I see your amendment, Dr. Foster. I am a little troubled about its being in order. Perhaps while I am thinking about that we might have some comments.

Mr. Foster: It simply makes the crop insurance side of the legislation consistent with the revenue guarantee and the tripartite stabilization programs in which the producer pays a third. This will add consistency to the operation of all the legislation proposed in this regard. Of course it does not vary the averages very much, because if you look at the premiums provided for in the Saskatchewan example you are talking about a very small amount of the actual co-ordinated GRIP program revenue side. The crop insurance side is quite low anyway, so it just would add consistency to the premiums that producers are required pay.

Mr. Murray Cardiff (Parliamentary Secretary to Deputy Prime Minister, President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Agriculture): Mr. Chairman it is my understanding that this amendment would change the intent. This amendment would change the cost-sharing of the crop insurance agreement, which I do not think we should be tampering with. I think crop sharing is very well specified. We would not be in a position to accept that amendment as it has been put Mr. Chairman, whether it is in order or not.

Mr. Foster: Mr. Chairman, I would point out that this legislation constitutes a major opening of the whole crop insurance legislation. Surely the government would want to be consistent in the kinds of premiums that are provided for producers. For instance, Terry Daynard said:

> In fact, it is going to be offered in two components, a revenue insurance component and a crop insurance component, of which farmers pay a third of the premiums of the revenue insurance program and 50% of the premium of crop insurance.

It does not take very much intelligence to figure out that over a period of time the incentive for the producer will be to reduce the amount of coverage provided through crop insurance and to increase the amount provided through revenue insurance. Surely we want to be consistent and encourage people to have crop insurance as well as revenue insurance.

[*Translation*]

Lorsque nous avons étudié les primes prévues dans le présent projet de loi, nous avons bien vu que les primes rattachées à l'assurance-récolte sont assez faibles comparativement aux primes pour l'assurance-revenu. Alors, il me semble que nous pourrions aussi bien le confirmer dans le projet de loi. Cela donne une certaine cohérence au montant payé pour l'assurance-revenu, l'assurance-récolte et les programmes tripartites.

Ce changement est recommandé par l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, qui compte parmi les partisans les plus enthousiastes du projet de loi. Le directeur de l'association s'est intéressé de très près au projet de loi, peut-être davantage que quiconque en Ontario.

Je propose l'amendement, monsieur le président.

Le président: Je me demande si votre amendement est recevable, monsieur Foster. On pourrait peut-être en discuter pendant que j'y réfléchis.

M. Foster: Il vise simplement à rendre le volet de l'assurance-récolte conforme à la garantie de revenu et aux programmes de stabilisation tripartite dans le cadre desquels les producteurs paient un tiers des primes. Ainsi, il y aura davantage d'uniformité dans l'application de toutes les mesures proposées à cet égard. Évidemment, cela ne change pas beaucoup les moyennes, parce qui si l'on examine par exemple le montant des primes prévues dans le cas de la Saskatchewan, c'est un montant très faible comparé aux volets de l'assurance-revenu du nouveau régime universel. L'assurance-récolte est très minime de toute façon, de sorte que cela ne ferait qu'uniformiser les primes payées par les producteurs.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, il me semble que cet amendement aurait pour conséquence de modifier l'intention de la mesure proposée. Ce changement modifierait la formule de partage des frais de l'entente sur l'assurance-récolte et je crois qu'il ne faudrait pas y toucher. Il me semble que le partage de l'assurance-récolte est établi spécifiquement. Nous ne serions pas en mesure d'accepter cette proposition d'amendement, monsieur le président, qu'elle soit recevable ou non.

M. Foster: Monsieur le président, je rappelle que ce projet de loi constitue une refonte complète de toute la législation sur l'assurance-récolte. Le gouvernement tient certainement à assurer l'uniformité pour ce qui est des primes exigées des producteurs. Je rappelle ce que disait Terry Daynard, et je cite:

> En fait cela sera offert en deux volets, l'assurance-revenu et l'assurance-récolte. Les agriculteurs paieront un tiers des primes pour l'assurance-revenu et la moitié des primes pour l'assurance-récolte.

Pas besoin d'être un génie pour comprendre qu'avec le temps, les producteurs seront amenés à réduire la couverture fournie par l'assurance-récolte pour se tourner plutôt vers l'assurance-revenu. En toute logique, il me semble que nous devons encourager les gens à souscrire à l'assurance-récolte autant qu'à l'assurance-revenu.

[*Texte*]

The Chairman: From the discussion it seems to me that this is changing the scope of this bill. It is enforcing a premium amount upon the participants and in that light it is not in order. The whole bill is a permissive piece of legislation allowing a degree of leeway between the provinces and between the provinces and Canada. Mr. Foster, I would rule that this motion is not in order.

Mr. Foster: I accept your ruling Mr. Chairman. You are not always right, but you are always the chairman, so we will have to—

Clause 4 as amended agreed to

On clause 5—*Elements to be contained in all agreements*

Mr. Monteith: I move that clause 5 of Bill C-98 be amended by striking out lines 43 to 46 on page 4 and substituting the following

Establishment of committees

(3) An agreement that provides for the establishment of a gross revenue insurance program, a revenue insurance program or a net income stabilization account program shall provide for

(a) the establishment of one or more national committees representing the parties to the agreement and the pro

• 1605

The Chairman: I am still trying to get my mind around this one before any debate on this amendment. I am looking at this.

Mr. Foster: The amendment just replaces the word "may" with "shall" and tidies up the wording.

Amendment agreed to

Clause 5 as amended agreed to

On clause 6—*Additional provisions respecting insurance programs*

Mr. Wilson: The French version reads—

Il est proposé que l'article 6 de la version française du projet de loi C-98 soit modifié par substitution, aux lignes 29 et 30, page 5, de ce qui suit:

quatre-vingt-dix pour cent, de la production probable d'un pro-

Mr. Foster: Does the amendment bring that sentence at lines 29 and 30 into conformity with the English version?

The Chairman: Yes.

Amendment agreed to

Mr. Wilson: I move that clause 6 of Bill C-98 be amended (a) by striking out line 24 on page 6 in the English version and substituting the following:

program and provide for the manner in which those

[*Traduction*]

Le président: D'après la discussion, il me semble que cela aurait pour effet de modifier la portée du projet de loi à l'étude. Le changement proposé vise à imposer aux participants un montant pour les primes et, dans cette optique, il n'est pas recevable. Le projet de loi tout entier est permissif, c'est-à-dire qu'il vise à permettre une certaine marge de manoeuvre, certains écarts entre les provinces d'une part et, d'autre part, entre les provinces et le Canada. Monsieur Foster, ma décision est que cette motion n'est pas recevable.

M. Foster: J'accepte votre décision, monsieur le président. Vous n'avez pas toujours raison, mais vous êtes toujours le président, et je devrai donc m'y conformer.

L'article 4, modifié, est adopté

Sur l'article 5—*Teneur de l'accord: dispositions générales*

M. Monteith: Je propose que l'article 5 du projet de loi C-98 soit modifié en remplaçant les lignes 29 et 30, page 4, par ce qui suit:

Constitution de comités

(3) L'accord instituant un régime universel, un régime d'assurance-revenu ou un programme compte de stabilisation du revenu net prévoit enfin

la création et les attributions d'un ou plusieurs comités nationaux

Le président: Avant de lancer le débat sur cette proposition d'amendement, j'aimerais avoir le temps de le lire et de comprendre de quoi il retourne.

M. Foster: On propose simplement de remplacer l'expression «peut prévoir» par le verbe actif «prévoit» et le libellé de ce passage est rendu plus précis.

L'amendement est adopté.

L'article 5, modifié, est adopté.

Sur l'article 6—*Accords instituant des régimes d'assurance*

M. Wilson: Voici la version française de l'amendement:

Il est proposé que l'article 6 de la version française du projet de loi C-98 soit modifié par substitution, aux lignes 29 et 30, page 5, de ce qui suit;

quatre-vingt-dix pour cent, de la production probable d'un pro-

M. Foster: Cette proposition d'amendement vise-t-elle à rendre ce passage, aux lignes 29 et 30, conforme à la version anglaise?

Le président: Oui.

L'amendement est adopté.

M. Wilson: Je propose que l'article 6 de la version anglaise du projet de loi C-98 soit modifiée en retranchant la ligne 24, à la page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

program and provide for the manner in which those

[*Text*]

The chairman will, I am sure, recognize this, with his attention to syntax and that sort of thing.

• 1610

The Chairman: I understand I created all the problems. Is the amendment understood?

Mr. Wilson: And (b), or do you want to do it later, Mr. Chairman?

The Chairman: It is okay. Go ahead. Read it all.

Mr. Wilson: And (b) by striking out line 31 on page 6 and substituting the following:

(i) that it will establish an account.

The Chairman: So this is changing "a reserve fund" to "an account".

The amendment is in two parts. Let us discuss the first part now. It is really just making the English a little clearer there. I admit to the problem being my fault.

I think we could probably go on to the second part which changes the reading from "a reserve fund" to "an account", if I understand the motion.

Amendment agreed to

Clause 6 as amended agreed to

Clauses 7 to 9 inclusive agreed

On clause 10—*Disclosure of information*

Mr. Foster: Mr. Chairman, I have an amendment. Members of Parliament will know that in order to make inquiries on behalf of constituents they have to get a waiver or permission from constituents to make those inquiries on their behalf. It is a fairly important relationship between Members of Parliament and their constituents.

It seems to me that clause 10 allows officials to communicate information to the Department of National Revenue. If we are going to give this authorization we should have the producer's permission stipulated as well.

My amendment would change clause 10 to read:

> Information submitted for the purposes of administering a program established under an agreement may be communicated, disclosed or made available to an official of the Department of National Revenue, with the producer's permission, solely for the purposes of administering or enforcing the Income Tax Act.

I hope we would require it to provide the same permission for the agriculture department to communicate the confidential information of producers on the same basis that we do for Members of Parliament making inquiries, representations, or providing information to the Department of National Revenue.

I therefore move that clause 10 be amended by striking out line 7 on page nine and substituting the following therefor:

[*Translation*]

Le président admettra certainement la nécessité de cette modification, puisqu'il accorde beaucoup d'importance à la syntaxe et à ce genre de chose.

Le président: Je crois que tous ces problèmes sont de ma faute. L'amendement est-il compris?

M. Wilson: Il y a aussi le (b), ou préférez-vous que nous le fassions plus tard, monsieur le président?

Le président: Ça va. Allez-y. Faites-nous la lecture complète.

M. Wilson: Et (b) en supprimant la ligne 21 de la page 6 pour la remplacer par ce qui suit:

(i) d'établir une caisse propre

Le président: Donc il s'agit de changer «un fonds de réserve» par «une caisse».

L'amendement comporte deux parties. Parlons maintenant de la première partie qui consiste tout simplement à rendre l'anglais un peu plus clair. J'admets avoir causé le problème.

Je crois que nous pourrions passer à la deuxième partie qui consiste à remplacer «un fonds de réserve» par «une caisse», si j'ai bien compris le sens de la proposition.

L'amendement est adopté

L'article 6 modifié est adopté

Les articles 7 à 9 inclusivement sont adoptés

Sur l'article 10—*Communication de renseignements*

M. Foster: Monsieur le président, je désire proposer un amendement. Les députés savent que s'ils veulent obtenir des renseignements au nom de leurs commettants, ils doivent obtenir de ces derniers un désistement ou une permission avant d'effectuer ces démarches pour leur compte. Il s'agit d'une relation passablement importante entre les députés et leurs commettants.

Il me semble que l'article 10 permet aux responsables de communiquer des renseignements au ministère de Revenu national. S'il faut donner cette autorisation, nous devrions également obtenir une permission écrite des producteurs visés.

L'amendement que je propose modifierait l'article 10 qui se lirait comme suit:

> Les renseignements fournis relativement à la gestion du régime ou programme institué au titre d'un accord peuvent être communiqués à un fonctionnaire du ministère du Revenu national, avec la permission du producteur, mais uniquement en vue de l'application de la loi de l'impôt sur le revenu.

J'espère que nous allons demander que l'on exige du ministère de l'Agriculture la même permission pour la communication de renseignements confidentiels sur les producteurs que ce qui nous est imposé en tant que parlementaires lorsque nous demandons des renseignements, faisons des représentations, ou lors de la communication de renseignements au ministère du Revenu national.

Je propose donc que l'article 10 soit amendé en remplaçant les lignes 6 et 7 de la page 9 par ce qui suit:

[*Texte*]

the Department of National Revenue, with the producer's permission, solely

Mr. Wilson: I assume the application forms that would be completed would have in them the standard clause authorizing the transmission of information. Is that so?

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, I will just read the authorization:

I hereby authorize Agriculture Canada to exchange with Revenue Canada (Taxation) the information contained in this NISA form and attached schedules for verification purposes, and to use the data for statistical purposes.

That is on the application form when you sign. You give the authorization when you sign that application form. It is a standard form, Mr. Foster.

Mr. Foster: I would feel more comfortable, Mr. Chairman, if it were in the bill. If the government does this, then the legislation as it is written is really out of conformity with what is being practised. Surely the government would have no objection to my amendment, because they are essentially doing this already. If some departmental official overlooks getting that permission, then the farmers are going to be left holding the bag without the official having that secured proper authorization.

• 1615

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, as I understand it, when that application goes forward, authorization is given at the same time, as it says right on the application form. We want to stay as consistent as possible with this legislation. Any diversion from what we have presented in clause 10 would be a diversion from what we wish to do.

Mr. Foster: Mr. Chairman, it seems to me that the fact that the government does this now makes it all that much more important to have it in the legislation. If the government really believes in what they are doing, they should not mind having it in the legislation itself. Surely that is what legislation is there for, to protect the rights of the producer, not leave everything wide open, a one-word bill where the government can do anything it wants. This way, if they are going to get information, it is not organized carte blanche by legislation, but the permission is given to transfer that information, provided the necessary form is signed.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, the necessary form is signed when you make that application.

Mr. Foster: Yes. Why would you object to having it in the legislation so that the producer knows—

Mr. Cardiff: I guess I fail to understand why you want to have it with the producer's permission solely, Dr. Foster. We are really doing it with the present wording we have in clause 10 with the disclosure of information.

Mr. Foster: But there is no protection in the legislation, as you have written it, to protect the producer.

[*Traduction*]

communiqués à un fonctionnaire du ministère du Revenu national, avec la permission du producteur, mais uniquement en

M. Wilson: Je présume que le formulaire de demande à remplir contiendrait la disposition type autorisant la communication de renseignements. Est-ce le cas?

M. Cardiff: Monsieur le président, je vais lire l'autorisation tout simplement:

J'autorise par la présente Agriculture Canada à communiquer à Revenu Canada (Impôt) l'information contenue dans le formulaire CSRN ainsi que les listes ci-jointes pour fins de vérification, et pour utilisation à des fins statistiques.

C'est ce qui apparaît sur le formulaire que doivent signer ceux qui font une demande. L'autorisation est donnée lors de la signature du formulaire de demande, il s'agit d'un formulaire standard, monsieur Foster.

M. Foster: Monsieur le président, je préférerais voir cette indication dans le projet de loi. Si le gouvernement procède de cette façon, la loi, telle qu'elle est écrite, n'est vraiment pas conforme avec la pratique. Le gouvernement n'aurait certainement pas d'objection à mon amendement, car essentiellement, c'est déjà ce qu'il fait. Si certains représentants du ministère oublient de demander cette permission et n'ont pas une autorisation en bonne et due forme, alors les fermiers seront les perdants.

M. Cardiff: Monsieur le président, de la façon dont je vois les choses, quand une demande est traitée, l'autorisation est fournie en même temps, comme l'indique le formulaire. Nous voulons autant que possible nous conformer au projet de loi. Tout écart de ce que nous avons présenté à l'article 10 ne correspondrait pas à nos intentions.

M. Foster: Monsieur le président, le fait que le gouvernement agisse de la sorte m'apparaît comme une bonne raison d'inclure ce procédé dans le projet de loi. Si le gouvernement croit vraiment en ce qu'il fait, il ne devrait pas avoir d'objection à l'inscrire dans le projet de loi. Je crois que c'est là le but du projet de loi, soit protéger les droits des producteurs, et non permettre au gouvernement de faire tout ce qu'il veut. De cette façon, s'il faut obtenir de l'information, il ne s'agira pas d'une carte blanche que donne la loi, mais d'une permission de transférer cette information à condition que le formulaire requis soit signé.

M. Cardiff: Monsieur le président, le formulaire requis est signé lorsque quelqu'un fait une demande.

M. Foster: Bien, alors pourquoi ne voulez-vous pas l'intégrer dans le projet loi de façon à ce que le producteur sache...

M. Cardiff: Je crois que je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous voulez qu'on le fasse seulement avec la permission du producteur, M. Foster. Nous procédons en fait avec la présente formulation de l'article 10 au sujet de la communication d'informations.

M. Foster: Cependant, de la façon dont le texte est écrit, il n'y a rien pour protéger le producteur.

[*Text*]

The Chairman: Could we perhaps let other people get into this debate and come to a decision a little later?

Mr. Althouse: I think we should remember what we are doing when we are drafting legislation. We are essentially putting this before Parliament, which is by tradition supposed to be the arbiter and creator of laws. It is concerned about expenditures, about how taxes are raised and about the methodology we go through in collecting these taxes and carrying out other laws.

I think this proposed amendment is one that should receive approval from all parliamentarians, and I think it would be acceptable to this or any future democratic government. I think Parliament has every right and should in fact be expected to put this kind of protection into law to make certain producers or individual taxpayers are consulted before their accounts are shifted from one department to another. The fact that the department has recognized that need is admirable, but it does not get away from the fact that the law does not require them to do it if it passes in the form it is without this amendment.

Since the amendment will not change or require any change in the administrative procedure, and I understand there is a problem with timing here, it should be accepted as a means of restraining any future actions by future governments, forcing them to come back to Parliament and changing it if they are going to start passing around individual taxpayers' private information. This simply provides that protection, and I am pleased to see that the department has recognized this. I would be even more pleased when I go home and retire to know that this protection is written into the law and not subject to some change in the next agreement.

Mr. Wilson: It seems to me, Chairman, that the purpose of the bill is to provide a benefit to the producers, and there is a pretty clear direct linkage between the level of income and the opportunity to take funds out of the account, which in fact is composed of taxpayers' money. There seems to be a bit of mischief afoot here, because if this is stated in the manner proposed then it indicates that there is some sort of an option to decline, and I do not believe there is. You either complete that form or you do not participate, and I believe this proposed amendment suggests you do not have to, that it is not mandatory; but indeed it is.

• 1620

Mr. Althouse: You just do not get paid.

Mr. Wilson: Right, you just do not participate, so—

Mr. Althouse: It is the same logic as when boarding an airplane—either you can go through security or you can walk.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Wilson: And the third requirement is to not to comment about certain things either.

[*Translation*]

Le président: Peut-être pourrions-nous laisser d'autres personnes intervenir dans ce débat et en venir à une décision un peu plus tard.

M. Althouse: Je crois qu'il ne faut pas oublier ce que nous sommes en train de faire quand nous rédigeons des lois. Essentiellement, nous présentons ceci au Parlement, lequel par tradition est sensé être l'arbitre et le législateur. Il s'agit de dépenses, de la façon dont les taxes seront perçues et de la méthode que nous utilisons pour prélever ces taxes et appliquer les autres lois.

Je crois que l'amendement proposé devrait recevoir l'approbation de parlementaires, et je crois qu'il serait acceptable pour n'importe quel gouvernement démocratique présent ou futur. Je crois que le gouvernement a tout à fait le droit de le faire et que l'on devrait s'attendre à ce qu'il inscrive ce genre de protection dans la loi afin de s'assurer que certains producteurs ou contribuables individuels sont consultés avant que leur compte ne soit transféré d'un ministère à l'autre. Le fait que le ministère ait reconnu ce besoin est admirable, il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle si le projet de loi est adopté sans amendement, il n'y a pas d'obligation légale de consulter.

Puisque cet amendement n'apporte ni ne requiert aucune modification de la procédure administrative, et j'ai l'impression qu'il y a un problème de coordination ici, il devrait être accepté en tant que moyen de restreindre toute action future par les gouvernements ultérieurs, de façon à les forcer à revenir au Parlement et à modifier le texte de la loi s'ils veulent communiquer des renseignements personnels au sujet des contribuables. Cet amendement assure une telle protection, et je suis heureux de voir que le ministère le reconnaît. Je serais encore plus heureux quand viendra le temps de prendre ma retraite de savoir que cette protection est inscrite dans le texte de la loi et non sujet à quelque modification dans le prochain accord.

M. Wilson: Il me semble, monsieur le président, que le but du projet de loi est de bénéficier aux producteurs, et qu'il y a un lien très clair entre le niveau de revenu et la possibilité de sortir des fonds du compte qui, en fait, est alimenté par l'argent des contribuables. On dirait qu'il y a du louche ici, parce que si c'est formulé de la manière proposée, cela indique qu'il y a une quelconque option à refuser, et je ne crois pas que ce soit le cas. Ou vous remplissez cette formule ou vous ne participez pas, et je crois que cet amendement proposé suggère que vous n'êtes pas obligé de la remplir, que ce n'est pas obligatoire; mais effectivement ce l'est.

M. Althouse: Vous n'êtes tout simplement pas payé.

M. Wilson: Vous avez raison, vous ne participez tout simplement pas, ainsi. . .

M. Althouse: C'est la même logique que pour monter à bord d'un avion—ou vous vous soumettez aux exigences du service de sécurité ou vous voyagez à pied.

Des voix: Oh, oh.

M. Wilson: Et la troisième exigence est de ne pas faire des observations sur certains sujets non plus.

[*Texte*]

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, I echo the thoughts of Mr. Foster and Mr. Althouse. At the present time there is nothing in this legislation ensuring that what has been placed on the present form will always have to be there. I think it protects individual rights and that recognition of those rights would be realized by individuals if they refused to give that waiver. That is the purpose of the system we in Parliament are involved in—to provide that protection. I think it behooves us to make sure that is there.

Mr. Laporte: I echo the comments of my colleagues on this side of the table. The only comment I would add is that this is a fundamental point in our society. To say that this is the way we want to be consistent with the past is simply not good enough. I hope the government will see fit to put through this amendment.

Mr. Foster: All this does is codify what the government is already doing. If some future government does not do it, it gives the producer a legal reason for requiring the government to get this permission. Surely it is desirable. We are all here as parliamentarians. Some day we may all be farming and we might want the very protection proposed in this amendment.

The Chairman: Dr. Foster, you just said the bill will make farming so good that we will all go farming.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, I would like Mr. Lavoie to comment. I think he has comments that would be pertinent to this section of the bill.

Mr. Lavoie: Mr. Chairman, just to make sure there is no misinterpretation of what the clause that was read is all about, a producer who wants to enroll under NISA is free. It is his personal choice. In exercising such a choice—by the wording on the application form—he also authorizes the communication of the information.

It is like the plane—if he does not then he is not involved. Obviously this will have, particularly for NISA. . . Producers have agreed from day one that to facilitate the administration of this type of program we needed a link with Revenue Canada, and to try to prevent duplication and abuses.

Farmers themselves, at least those on the Grains and Oilseeds Subsidization Committee, have accepted the fact that in order to get this type of benefit you have to declare your level of income, because your benefit is directly linked with that.

I want to make sure there is no misinterpretation. You authorize that but you sign the enrolment form in which you have sole authorization. If you do not sign, you are not in the program.

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh.

M. Vanclief: Monsieur le président, je me fais l'écho des opinions de MM. Foster et Althouse. À l'heure actuelle, ce projet de loi ne dispose pas que ce qui a été indiqué sur la présente formule devra toujours l'être. Je pense que l'amendement protège les droits des individus qui seront conscients de ces droits lorsqu'ils refuseront d'accorder leur autorisation. C'est là le but du système parlementaire dans lequel nous sommes impliqués—d'assurer cette protection. Je pense qu'il nous incombe de nous assurer que cette mesure est incluse.

M. Laporte: Je me fais l'écho des propos de mes collègues de ce côté-ci de la table. Le seul commentaire que j'ajouterais est qu'il s'agit-là d'un point fondamental dans notre société. De dire que c'est le statu quo n'est tout simplement pas acceptable. J'espère que le gouvernement verra à faire adopter cet amendement.

M. Foster: Tout ce que cela fait, c'est de prévoir dans le projet de loi ce que le gouvernement fait déjà. Si un futur gouvernement quelconque ne le fait pas, cela donne au producteur une raison légale de forcer le gouvernement à obtenir cette permission. C'est sûrement souhaitable. Nous sommes tous ici en tant que parlementaires. Un jour, il se peut que nous soyons tous des fermiers et que nous voulions bénéficier de la protection proposée dans cet amendement.

Le président: Monsieur Foster, vous venez tout juste de dire que le projet de loi rendra l'exploitation agricole tellement alléchante que nous deviendrons tous des fermiers.

M. Cardiff: Monsieur le président, j'aimerais que M. Lavoie nous donne son opinion sur le sujet. Je pense que ses commentaires se rapportent à cet article du projet de loi.

M. Lavoie: Monsieur le président, afin d'éliminer toute possibilité de fausse interprétation de l'article qui a été lu, un producteur qui désire adhérer au programme CSRN, est libre de le faire. Il s'agit d'un choix personnel. En faisant ce choix—d'après le libellé de la formule de demande—il autorise également la communication des renseignements.

C'est comme pour l'avion—s'il ne le fait pas, alors cela ne le concerne pas. Évidemment cela aura, en particulier pour le programme CSRN. . . Les producteurs ont convenu depuis le tout début que pour faciliter l'administration de ce genre de programme, nous aurions besoin d'établir un lien avec Revenu Canada de façon à essayer d'empêcher le double emploi et les abus.

Les fermiers eux-mêmes, du moins ceux qui font partie du comité sur les subventions pour les céréales et oléagineux, ont accepté le fait que pour obtenir ce genre d'avantage vous êtes tenu de déclarer votre niveau de revenu étant donné que les avantages auxquels vous avez droit sont directement reliés à celui-ci.

Je veux être certain que tout le monde a bien compris. Vous autorisez cela mais vous signez la formule d'adhésion dans laquelle vous êtes libre d'autoriser ou non. Si vous ne signez pas, vous n'adhérez pas au programme.

[*Text*]

• 1625

Mr. Foster: The parliamentary secretary and the officials talked about abuses. That is exactly why this amendment is put down. There can be abuses by government officials too, and this ensures that some government official at some time in the future will not change the form and do away with it. The producer should not be subjected to abuse either.

The Chairman: Mr. Cardiff, I think that should be the last comment.

Mr. Cardiff: If we are going to be breaking at 5 p.m., we would be willing, if you wish to stand this clause... Whatever you wish.

The Chairman: I have a problem with standing it. I read the rules, and I am told I cannot stand a motion that is subject to amendment. So it would seem we have to face this amendment and make a decision.

Mr. Laporte: I would still like to hear an explanation—I have not heard one yet, other than that we want to be consistent—as to what the problem is. It is only recognizing what the government is practising. Why is there an opposition to having this amendment in the bill? I have not heard a reason yet. I would like to hear one.

The Chairman: My position on this is that I am told by my clerks that we could stand it only with unanimous consent. Without that unanimous consent, we cannot stand it. Do I have unanimous consent to stand this motion?

Mr. Wilson: No, it is not agreed. I think we should vote on it.

Amendment negatived

Clause 10 agreed to

On clause 11—*Special Measures Committee*

Mr. Thompson: I move that clause 11 of Bill C-98 be amended by striking out lines 20 to 22 on page 9 and substituting the following therefor:

> special measures committee, which shall consist of members representing Canada, a province, producers and any other group of persons.

That is quite consistent with the recommendation put forward to this committee on March 13 by the Canadian Federation of Agriculture.

Mr. Foster: I would like to speak to that because I have a very similar amendment, but mine is consistent with what was said by the Canadian Federation of Agriculture in that they specified that it would be not only the producers but also the provinces concerned. That clarifies the matter about whether all provinces are going to have to be involved.

Mr. Lavoie this morning spoke about the complications of doing that, so I would argue that the more correct form is the one that the Canadian Federation of Agriculture proposed, which is in fact the next amendment which simply says, in a similar vein, and reading directly from the Canadian Federation of Agriculture brief:

[*Translation*]

M. Foster: Le secrétaire parlementaire et les fonctionnaires ont parlé d'abus. C'est exactement la raison pour laquelle cet amendement est déposé. Des abus, les fonctionnaires peuvent également en faire, et cet amendement assure qu'un quelconque fonctionnaire à une date ultérieure ne modifiera pas la formule et n'en tiendra pas compte. Le producteur ne devrait pas être exposé aux abus non plus.

Le président: Monsieur Cardiff, je pense que ce devrait être la dernière intervention.

M. Cardiff: Si nous devons lever la séance à 17 heures, nous serions disposés, si vous le désirez, à réserver cet article... À vous de décider.

Le président: J'hésite à réserver cet article. Je lis le Règlement et on me dit que je ne peux pas réserver une motion amendable. Il semblerait qu'il faille examiner cet amendement et prendre une décision.

M. Laporte: J'aimerais tout de même qu'on me donne une explication—la seule raison évoquée jusqu'à présent a été de vouloir être conséquent—à savoir ce qui ne va pas. Cela ne fait que reconnaître ce que le gouvernement fait. Pourquoi s'oppose-t-on à ce que cet amendement soit ajouté au projet de loi? On n'a pas encore fourni une seule raison valable. J'aimerais qu'on m'en donne une.

Le président: Ma position concernant votre proposition est que, selon mes greffiers, on pourrait réserver cette motion uniquement s'il y a consentement unanime. Sans ce consentement unanime on ne peut pas la réserver. Est-ce que j'ai le consentement unanime pour réserver cette motion?

M. Wilson: Non, vous n'avez pas le consentement unanime. Je pense qu'on devrait voter sur cette motion.

L'amendement est rejeté

L'article 10 est adopté

Article 11—*Constitutions*

M. Thompson: Je propose que l'article 11 du projet de loi C-98 soit amendé par substitution, à la ligne 16, page 9, de ce qui suit:

> de représentants.

C'est tout à fait conforme avec la recommendation proposée à ce comité le 13 mars par la Fédération canadienne de l'agriculture.

M. Foster: J'aimerais ajouter un commentaire à ce qui précède parce que j'ai un amendement très similaire, mais le mien est conforme à ce qu'a dit la Fédération canadienne de l'agriculture, en ce sens qu'elle a spécifié que ce serait non seulement les producteurs mais aussi les provinces qui seraient concernées. Ceci fait la lumière sur la question à savoir si toutes les provinces devront être impliquées.

M. Lavoie a fait état ce matin des complications que cela entraînerait, mais je soutiens tout de même que la formule la plus exacte est celle proposée par la Fédération canadienne de l'agriculture, laquelle serait l'amendement suivant qui dit simplement, dans le même esprit, et tirée directement du mémoire présenté par la Fédération canadienne de l'agriculture:

[*Texte*]

consisting of members who shall represent Canada, the provinces concerned, producers and other groups of persons that the Minister may consider appropriate.

It simply adds the words "the provinces concerned".

The Chairman: I am wondering if we could have Mr. Cardiff or one of the officials talk to us about why you are talking about "a province" rather than "the provinces concerned".

Mr. Lavoie: The legal opinion we have received is to the effect that the word "concerned" is very vague or very difficult to define. Who decides who is concerned? Who decides that I am or you are? It is likely too vague. It does not add to the meaning or to the scope of the clause. This was the reaction we got from the legal adviser.

• 1630

Mr. Foster: You are a province even though you were not actually producing a commodity that was coming under an agreement. You could claim that you wanted to be on board even though you were not concerned or do not actually produce anything. But maybe you produce some other commodity that is in competition with it so you would want to be on that committee, or under those special measures, so that you can protect your butt on something else that is only on the periphery. By specifying the provinces that are producing the commodity, with special measures being provided, it makes it more precise in my opinion. Certainly, the CFA, who I am sure had competent legal advice, drafted it that way.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, in reply to Mr. Lavoie with his comments about the word "concerned", that this word is vague, if that is the argument, I think the next group of words—it says "and any other group of persons"—is probably more vague than when we refer to "the provinces concerned". That means that any group of individuals, no matter what they are or who they are in Canada, can request a membership on that committee. I find that extremely vague as well, even more so than saying "the provinces concerned".

Mr. Lavoie: What they said is that the addition will not hurt anybody but it does not add to the scope or to the value of the clause. It is still a province.

Mr. Thompson: In context with the completion of that paragraph, the last line of that paragraph "that the Minister considers appropriate", I think answers the question put forward by Mr. Vanclief.

Mr. Vanclief: Which amendment is this, Mr. Chairman?

The Chairman: Dr. Foster's, and that would seem to be redundant at this point because it is the same item. Which other amendment do we have?

Mr. Foster: The provinces. . .I think that it still reads. . . My amendment simply changes the word "province" to "the provinces concerned". I would put it as an amendment to the amendment which has just been adopted. It adds the word "shall" but this would modify it by changing the words "the provinces concerned". Change those three words.

[*Traduction*]

formé de membres choisis parmi les représentants du fédéral, des provinces concernées, des producteurs agricoles et de tout autre groupe qu'il juge indiqué.

Seuls les mots «les provinces concernées» sont ajoutés à l'ancienne formule.

Le président: Je me demande si M. Cardiff ou un des représentants pourrait nous expliquer pourquoi on dit «des provinces» plutôt que «des provinces concernées».

M. Lavoie: L'interprétation juridique que nous avons reçue est que le mot «concernées» est très vague ou très difficile à définir. Qui décide qui est concerné? Qui décide que je le suis ou que vous l'êtes? C'est vraisemblablement trop vague. Cela n'ajoute rien à la signification ou à la portée de l'article. C'est la réaction que nous avons eue du conseiller juridique.

M. Foster: Vous êtes une province qui ne produit aucune des denrées énumérées dans l'accord. Vous voulez quand même participer même si cela ne vous concerne pas ou même si vous ne produisez rien. Mais peut-être produisez-vous certaines autres denrées qui sont en concurrence; voilà pourquoi vous voudriez siéger à ce comité ou bénéficier de ces mesures spéciales de manière à protéger vos arrières contre quelque chose qui est connexe. À mon avis, le fait de spécifier les provinces qui produisent la denrée ainsi que les mesures spéciales qui sont prévues rend l'article plus précis. La FCA qui, j'en suis assuré, a reçu un bon conseil juridique l'a sûrement rédigé de cette façon.

M. Vanclief: Monsieur le président, en réponse aux commentaires de M. Lavoie au sujet du mot «concernées» qui est un mot vague, s'il s'agit bien de l'argument, je crois que le prochain groupe de mots—soit, «et tout autre groupe de personnes»—est probablement encore plus vague que lorsque nous nous référons «aux provinces concernées». Ceci signifie que tout groupe de personnes, peu importe ce qu'elles sont ou qui elles sont, peut demander à siéger au comité. Je trouve que cette expression est aussi très vague, encore plus que de dire «les provinces concernées».

M. Lavoie: Ce qu'ils ont dit, c'est que l'ajout ne fait de mal à personne, mais cela n'ajoute rien à la portée ou à la valeur de l'article. Il s'agit toujours d'une province.

M. Thompson: A propos de la fin de l'alinéa, je crois que la dernière ligne de cet alinéa «qu'il juge indiqué», répond à la question de M. Vanclief.

M. Vanclief: De quel amendement s'agit-il, monsieur le président?

Le président: Celui de M. Foster, et cela semblerait redondant en ce moment, car il s'agit du même article. Avons-nous un autre amendement?

M. Foster: Les provinces. . . je crois que cela se lit encore. . . Mon amendement ne fait que modifier le mot «province» par «les provinces concernées». Je le présenterais comme un amendement à l'amendement qui vient juste d'être adopté. Dans la version anglaise, il ajoute le mot «shall», mais cet ajout le modifierait en changeant les mots «les provinces concernées». Remplacez ces trois mots.

[*Text*]

The Chairman: It seems, Dr. Foster, that had there been an amendment to the subamendment then that might have been the place to use your change. But the amendment is carried and it seems to cover exactly the same area you were discussing. In my mind at this point, it is redundant and has no meaning to the—

Mr. Foster: I would rather withdraw it at this stage then, Mr. Chairman.

The Chairman: I do not think it is necessary to withdraw it. I just do not feel it applies at the present time.

Mr. Foster: I want to make it clear that I have withdrawn it.

The Chairman: You can say as you wish. At this point it was never moved and there is no way to withdraw it and I consider it redundant and therefore not applicable.

Amendment agreed to

Clause 11 as amended agreed to

On clause 12—*Crop Reinsurance Fund*

Mr. Laporte: Mr. Chairman, this morning we got into this thing about may and shall and so on. In subclause 12.(3), it was indicated this morning by Mr. Lavoie that "may" actually meant "shall", but they happened to put in "may". My question this morning was that if "may" actually means "shall", why do we not have "shall" there?

• 1635

I understood that someone was going to be here this afternoon to explain to me why we have "may" when it actually means "shall", and why it is more important to leave "may" in. I am confused. I would like to have some direction from someone who could explain to me the reason.

The Chairman: Subclause 12.(3) is on page 10.

Mr. Laporte: On line 45 it says "the Minister of Finance may authorize". I understand this actually means the minister "shall authorize". I am asking why we do not have "shall" there instead of "may". Mr. Lavoie gave an explanation this morning, but I understood. . .

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, the note I have would indicate that under subclause 12.(3) the Minister of Finance is given certain responsibilities relating to the accounts of Canada, and it is inappropriate to unduly fetter his discretion in the legislation.

Mr. Laporte: What does that mean?

Mr. Cardiff: It would mean that it is not consistent with other legislation.

Mr. Laporte: My question, first of all, is whether or not "may" means "shall".

Mr. Lavoie: As I mentioned this morning, Mr. Chairman, as in the discussions of a similar clause under crop insurance last year—similar clauses as reported under clauses 14, 15 and 16 are currently under ASA—in a normal situation the Minister of Finance will always advance the money.

[*Translation*]

Le président: Monsieur Foster, il semble qu'il y a déjà eu un amendement au sous-amendement; c'est alors que vous auriez dû présenter votre modification. Mais l'amendement est adopté et il semble traiter exactement du même sujet que vous débattiez. A mon avis, je trouve présentement que c'est redondant et que cela n'apporte rien à. . .

M. Foster: Je voudrais alors plutôt le retirer maintenant, monsieur le président.

Le président: Je ne crois pas que cela soit nécessaire. Je ne pense tout simplement pas qu'il s'applique présentement.

M. Foster: Je veux que cela soit bien compris que je l'ai retiré.

Le président: Comme vous voulez. Jusqu'à maintenant, il n'a jamais été proposé, donc il est impossible de le retirer; de plus, je le trouve redondant et, par conséquent, inapplicable.

L'amendement est adopté

L'article 11 amendé est adopté

Article 12—*Prorogation*

M. Laporte: Monsieur le président, ce matin nous avons discuté de mots comme «may», «shall», etc. Au paragraphe 12.(3), M. Lavoie nous a indiqué ce matin que dans la version anglaise, le mot «may» signifie réellement «shall», mais que les rédacteurs ont décidé d'utiliser «may». Ma question de ce matin était de savoir si «may» signifie réellement «shall»; si oui, pourquoi «shall» n'a pas été utilisé?

Je croyais que quelqu'un devait venir cet après-midi pour m'expliquer pourquoi nous avons un «may» lorsqu'il signifie véritablement «shall», et pourquoi il est plus important de le laisser ce «may». Je suis confus. J'aimerais bien que quelqu'un éclaire ma lanterne.

Le président: Le paragraphe 12.(3) se trouve à la page 10.

M. Laporte: À la ligne 45 de la version anglaise, il est dit «the Minister of Finance may authorize». Je comprends donc que cela veut réellement dire que le ministre «shall authorize». Je me demande pourquoi nous n'avons pas «shall» à la place du «may». M. Lavoie a bien donné une explication ce matin, mais j'ai compris. . .

M. Cardiff: Monsieur le président, la note que j'ai indiquerait donc qu'au terme du paragraphe 12.(3) le ministre des Finances reçoit certaines responsabilités concernant les comptes du Canada et qu'il est inapproprié de limiter indûment son pouvoir discrétionnaire dans la loi.

M. Laporte: Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Cardiff: Cela voudrait dire que ce n'est pas compatible avec d'autres lois.

M. Laporte: Ma question, premièrement est de savoir si «may» signifie bel et bien «shall».

M. Lavoie: Quand je l'ai dit ce matin, monsieur le président, comme lors des discussions l'an dernier d'un article semblable sur l'assurance-récolte—des articles semblables comme ceux présentés aux articles 14, 15 et 16, font actuellement partie de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles—en situation normale, le ministre des Finances consentira toujours une avance.

[*Texte*]

As I mentioned, since 1985 there has been no exception. Each time advances were required by the Minister of Agriculture from the Minister of Finance to issue a payment, advances were always granted. That is why I say that in a normal way of life, this means it is done that way.

What was also said was that, particularly in the context of enabling legislation, the amount of money the Minister of Finance may advance or may lend to somebody is also governed, as he is responsible for the accounts of Canada governed by the Financial Administration Act and obviously by Parliament, who may or may not make the funds available.

It is more or less a day-to-day business. The money is there. But you may have some special circumstances. Parliament may decide to reduce the expenditure by such an amount, and he may have difficulties finding other money when required in order to comply with other directions received from Parliament or—

Mr. Laporte: Is the answer to my question then that "may" does not mean "shall"? This morning I understood differently.

Mr. Lavoie: In this context, in normal, day-to-day business, it is shall. If you have special circumstances, the Minister of Finance may have the ability to exercise discretion in accordance with other laws of Canada, particularly the Financial Administration Act, and because it is related to spending, to cover appropriations by Parliament.

Mr. Laporte: I will not belabour this; I still have some problems with the answer, but I will leave it for another time.

Mr. Cardiff: If you wish to look at subclause 14.(4), it says the Minister of Finance shall make the appropriate accounting adjustments.

Mr. Laporte: There is a shall in there.

Mr. Cardiff: It is a mandatory term, and it is appropriate to use "shall" in that situation.

The Chairman: Has Mr. Laporte accepted that he will not push this point? Is there any more discussion on clause 12?

Mr. Laporte: I am not really satisfied, but I am not going to push it here.

The Chairman: I realize that. I took you at your word that you had reached the end of your discussion. Is there any other concern with clause 12?

• 1640

Clauses 12 and 13 agreed to

On clause 14—*Net Income Stabilization Account to be established*

Mrs. Feltham: Mr. Chairman, I move that clause 14 of Bill C-98 be amended by striking out line 13 on page 13 and substituting the following therefor:

Charges to Net Income Stabilization Accounts

(7) Subject to paragraph 7(1)(b), there shall be paid out of the Con-

[*Traduction*]

Quand je l'ai dit, depuis 1985 il n'y a eu aucune exception. Chaque fois que le ministre de l'Agriculture demandait des avances au ministre des Finances pour faire un paiement, les avances étaient toujours consenties. Voilà pourquoi je dis qu'habituellement, cela signifie que c'est fait de cette façon.

Ce qui a aussi été dit, c'était que, tout particulièrement dans le contexte d'une loi habilitante la somme que le ministre des Finances peut avancer ou prêter à quelqu'un—puisqu'il a la responsabilité des comptes du Canada—est aussi régie par la Loi sur la gestion des finances publiques, et bien entendu par le Parlement qui peut décider de débloquer ou pas les fonds.

Il s'agit plus ou moins d'une décision qui se prend au jour le jour. L'argent est là. Mais il se peut qu'il y ait des circonstances spéciales. Le Parlement peut décider de réduire les dépenses, et il peut avoir de la difficulté à trouver d'autres fonds lorsque cela est nécessaire pour répondre à d'autres directives reçues du Parlement, ou. . .

M. Laporte: Est-ce que cela veut dire donc que «may» ne signifie pas «shall»? Ce matin j'ai compris la chose différemment.

M. Lavoie: Dans ce contexte, en situation normale, il s'agit de «shall». S'il y a des circonstances spéciales, le ministre des Finances peut utiliser ses pouvoirs discrétionnaires conformément aux autres lois du Canada, tout spécialement la Loi sur la gestion des finances publiques, et parce qu'il s'agit de dépense, pour couvrir les crédits parlementaires.

M. Laporte: Je n'insisterai pas; la réponse n'est toujours pas assez claire, mais j'y reviendrai.

M. Cardiff: Si vous voulez bien regarder au paragraphe 14.(4), il est dit que le ministre des Finances procède à des ajustements comptables appropriés.

M. Laporte: Dans la version anglaise il s'agit bien d'un «shall».

M. Cardiff: Dans la version anglaise, il s'agit d'un terme obligatoire; dans cette situation, il donc approprié d'utiliser «shall».

Le président: Est-ce que M. Laporte accepte de ne pas insister? Y-a-t-il d'autres choses à dire au sujet de l'article 12?

M. Laporte: Je ne suis pas vraiment convaincu, mais je m'en tiendrai à cela.

Le président: Je le vois. Je conclus donc selon vos paroles que la discussion est terminée. Y-a-t-il d'autres choses à débattre au sujet de l'article 12?

Les articles 12 et 13 sont adoptés

Article 14—*Ouverture*

Mme Feltham: Monsieur le président, je propose que l'article 14 du projet de loi C-98 soit amendé par substitution, à la ligne 7, la page 13, de ce qui suit:

Sommes portées au débit des comptes

Sous réserve de l'alinéa 7(1) b), les sommes versées aux termes de

[*Text*]

Mr. Foster: Can the member explain the effect of this, Mr. Chairman?

The Chairman: I do not know where this fits in either, I am afraid.

Mr. Foster: Mr. Chairman, I wonder if the member could explain the impact of this and how it relates to paragraph 7.(1)(b).

The Chairman: I think we should probably ask Mr. Cardiff or Mr. Lavoie to assist here. I am still trying puzzle how this thing fits in.

Mr. Lavoie: If you refer to paragraph 7.(1)(b), which is on page 7 of the bill, this is for the Net Income Stabilization Program. It says that the agreement pertinent to NISA should describe or provide for:

> the manner in which an account for each producer is to be established and the procedure for making deposits to and withdrawals from the account;

Under subclause 14.(7), what should be paid out of the Consolidated Revenue Fund should be in line with what has been agreed to and ordered under the agreement. In addition, by adding the words "Subject to paragraph 7(1)(b)", if and when—we have already indicated that it is the intention to try to do it sooner than later—we have form number one of NISA in private institutions or local communities or credit unions, this will make it clear that it is possible under the agreement to have what is under the CRF form number two come out, subject to what is described under paragraph 7.(1)(b). What may be in a private institution will also be able to be withdrawn.

Mr. Foster: I wonder if Mr. Lavoie can explain why paragraph 7.(1)(b) refers backs to subsection 7.(2).

Mr. Lavoie: Subsection 7.(2) is in relation to the existence of two accounts, form number one and form number two. One will always be under the Consolidated Revenue Fund, an account within the CRF, which is form number two. Form number one may be either one or the other, maybe within CRF. If agreed by the parties, under good conditions it could be in a private institution.

Mr. Althouse: I just want to know why we use the term "paragraph 7.(1)(b)". I think otherwise in the bill we refer to them as sections or subsections.

Ms Margaret Young (Committee Researcher): If you cover it with your finger and you show a 7, you have a clause. If you move your finger to the right, you have subclause 7.(1). If you move your finger to the (b), you have paragraph 7.(1)(b). If you had (i) after that, you would have subparagraph 7.(1)(b)(i). It is legal terminology. Do not worry about it. It is correct.

The Chairman: I think, Mr. Althouse, that we have been corrected in what we have been doing for years.

• 1645

Amendment agreed to

[*Translation*]

M. Foster: Est-ce que le membre peut expliquer l'effet que cela va avoir, monsieur le président?

Le président: Je suis désolé, je ne sais pas moi non plus ce qu'il en est.

M. Foster: Monsieur le président, je me demande si le membre pourrait nous expliquer l'impact que cela peut avoir et quels liens y a-t-il avec l'alinéa 7.(1) b).

Le président: Je crois que nous devrions probablement demander à M. Cardiff ou à M. Lavoie de nous aider. J'essaie encore d'y comprendre quelque chose.

M. Lavoie: Si vous vous référez à l'alinéa 7.(1) b), qui se trouve à la page 7 du projet de loi, cela se rapporte au Programme Compte de stabilisation du revenu net. Il est dit que l'accord relatif à ce programme devrait décrire ou comprendre les éléments suivants:

> les modalités d'ouverture des comptes des producteurs et celles de dépôt et retrait;

Aux termes du paragraphe 14.(7), les sommes prélevées sur le Trésor devraient être conformes à ce qui a été adopté et ordonné aux termes de l'accord. De plus, en ajoutant les mots «Sous réserve de l'alinéa 7(1) b)», quand nous aurons la formule n° 1 du Programme Compte de stabilisation du revenu net dans les institutions privées ou dans les communautés locales ou les coopératives de crédit—nous avons déjà indiqué qu'il était de notre intention d'essayer de le faire le plus tôt possible—il sera plus évident qu'il est possible aux termes de l'accord de retirer ce qui se trouve à la formule n° 2 de la Caisse de réassurance-récolte, sous réserve de ce qui est indiqué à l'alinéa 7.(1) b). Ce qui peut se trouver dans une institution privée pourra aussi être retiré.

M. Foster: Je me demande si M. Lavoie peut nous expliquer pourquoi l'alinéa 7.(1) b) renvoie au paragraphe 7.(2).

M. Lavoie: Le paragraphe 7.(2) renvoie à l'existence de deux comptes, soit la formule n° 1 et la formule n° 2. Le n° 1 fera toujours partie du Trésor, un compte de la caisse de réassurance-récolte, qui constitue la formule n° 2. La formule n° 1 peut être l'une ou l'autre, peut être dans la caisse de réassurance-récolte. Si les parties en conviennent, il peut s'agir d'une institution privée si des conditions sont favorables.

M. Althouse: Je voudrais tout simplement savoir pourquoi nous utilisons le terme »alinéa 7.(1) b). Je crois qu'ailleurs dans le projet de loi nous parlons d'articles ou de paragraphes.

Mme Margaret Young (recherchiste au Comité): Si vous le couvrez avec votre doigt et que vous ne laissez que le 7, vous avez un article. Si vous déplacez votre doigt vers la droite, vous avez un paragraphe 7.(1). Si vous déplacez votre doigt jusqu'au b), vous avez l'alinéa 7.(1) b). Si vous avez un (i) après cela, vous avez un sous-alinéa, soit 7.(1)b)(i). Il s'agit de terminologie juridique. Ne vous en faites pas avec cela. Tout est correct.

Le président: Je crois, M. Althouse, que l'on nous a corrigé une faute que nous faisons depuis longtemps.

L'amendement est adopté

[*Texte*]

Clause 14 as amended agreed to

Clause 15 agreed to

On Clause 16—*Advances out of Consolidated Revenue Fund*

Mr. Larrivée: I move that the French version be amended by striking out line 12 on page 15, and substituting the following:

découvert ou de toute partie du découvert à avancer par le fédéral au titre de l'accord prévoyant l'ouverture de la caisse.

To have consistency with the English version.

The Chairman: So all of that is said in the English version and not said in the French version?

Mr. Larrivée: Well, it is not exactly the same thing in the French version, so that is to correct it.

Amendment agreed to

Clause 16 as amended agreed to

Clauses 17 and 18 agreed to

On clause 19—*Review of Act*

Mr. Vanclief: I move that clause 19 be amended by striking out lines 25 to 36 on page 16 and substituting the following therefor:

19.(1) The Minister shall appoint a committee to be known as the Farm Income Protection Committee, consisting of producers and other persons thatin the opinion of the Minister, have special knowledge of the matters covered by the Act.

(2) The Committee shall carry out a continuing review of the operation of the this Act and shall report to the minister periodically and at least once a year its recommendations on the operation of this Act and any amendments it considers are advisable.

(3) The Minister shall lay every report received pursuant to subsection 19.(1) before Parliament by tabling a copy thereof within 30 days of its being received in the Senate and the House of Commons if then sitting, and if not then sitting, within 30 days of the commencement of the next ensuing sitting.

(4) A report tabled in the House of Commons pursuant to subsection 19.(1) shall be automatically referred to the Standing Committee of the House of Commons on Agriculture.

The Chairman: Mr. Vanclief, I have received the opinion through the clerk and through the law clerk that this is out of order because it is beyond the scope of the bill. I do see, from reading the two subclauses, that you are basically throwing out a good part of what is in clause 19, so therefore I think, Mr. Vanclief, I have to rule it is out of order.

Mr. Laporte: Just a point of information—what is the reasoning for its being out of order?

The Chairman: I will have to confer further. I was advised at the beginning of this afternoon. I would rule it out of order, I believe, because of the major changes occurring, but I would like to discuss this for a minute.

[*Traduction*]

L'article 14 amendé est adopté

L'article 15 est adopté

Article 16—*Avances sur le Trésor*

M. Larrivée: Je propose que la version française soit amendée par substitution, à la ligne 12, page 15 de ce qui suit:

découvert ou de toute partie du découvert à avancer par le fédéral au titre de l'accord prévoyant l'ouverture de la caisse.

Cela a pour but de maintenir la conformité avec la version anglaise.

Le président: Donc, tout ce que dit la version anglaise, mais que ne dit pas la version française?

M. Larrivée: Eh bien, la version française n'est pas exactement identique, et cela a pour but de la corriger.

L'amendement est adopté

L'article 16 amendé est adopté

Les articles 17 et 18 sont adoptés

Article 19—*Examen par le ministre*

M. Vanclief: Je propose que l'article 19 soit amendé par substitution, aux lignes 19 à 25, page 16, de ce qui suit:

19.(1) Le ministre constitue un comité appelé Comité de la protection des revenus agricoles, formé de producteurs et d'autres personnes qui, de l'avis du Ministre, ont une connaissance spéciale des questions visées par la présente loi.

(2) Le comité assure l'examen constant de l'application de la présente loi, fait périodiquement rapport au ministre et lui présente au moins une fois l'an ses recommandations au sujet de l'application de la présente loi et de toute modification qu'il juge souhaitable.

(3) Le ministre dépose devant le Parlement tous les rapport visés au paragraphe 19.(1) en soumettant, dans les trente jours qui suivent leur réception, un exemplaire de ces rapports au Sénat et à la Chambre des communes lorsque le Sénat et la Chambre siègent; lorsqu'ils ne siègent pas, le dépôt doit se faire dans les trente jours qui suivent le début de la session suivante.

(4) Tout rapport déposé devant la Chambre des communes conformément au paragraphe 19.(1) est renvoyé d'office au Comité permanent de la Chambre des communes sur l'agriculture.

Le président: Monsieur Vanclief, la greffière et le légiste m'ont fait savoir qu'à leur avis cet amendement est irrecevable parce qu'il sort du champ d'application du projet de loi. En lisant les deux paragraphes, je me rends compte que vous éliminez en fait une bonne part du contenu de l'article 19, et je crois donc, monsieur Vanclief, qu'il me faut déclarer cet amendement irrecevable.

M. Laporte: Je voudrais simplement obtenir un renseignement. Pour quelle raison le déclarez-vous irrecevable?

Le président: Je vais devoir faire quelques autres consultations. L'avis m'est parvenu au début de l'après-midi. Je crois que l'amendement est irrecevable du fait qu'il apporte des modifications importantes, mais j'aimerais en discuter quelques instants.

[*Text*]

The opinion was based on the fact that we are creating a whole new concept for the act by creating a committee. That is the explanation I have just received.

• 1650

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, I cannot understand how it is creating a new concept when it is still talking about a review of the bill and the reporting of that review of the bill to the House of Commons and to the Senate. It does ask that the report also be available to the standing committee, which would take place automatically anyway, because it is tabled in the House.

Many of those who came before us as witnesses—the Canadian Federation of Agriculture, the Prairie Pools and, I believe, both the ministers who were before us during our proceedings—all stated that this bill would have to be reviewed each year, that it probably would need some changes each year. We are suggesting here a mechanism to allow this to take place, an assurance that this will take place each year.

It is saying all of the things that the present clause 19 says and is adding a little bit more to it. We are talking about a review process, something that, quite frankly, I recollect both ministers saying. We are trying to put that in place with this. This is also in response to the two groups I mentioned, and several other witnesses before this committee said it would definitely have to take place. I believe it has been the general consensus of this committee that the review will be needed in order to make changes to the bill each year to improve it.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, I know you have ruled on this, but if you look at Mr. Vanclief's motion, actually subclause 5.(3) more or less looks after that same portion of that motion. Again, with subclause 5.(3), it is also taken care of in clause 20 on the annual report.

The Chairman: Mr. Vanclief, I will have to stick with my ruling that the amendment is indeed out of order. You could appeal my ruling if you choose, but I would propose that we move ahead on the consideration of clause 19.

Mr. Foster: I think the wisdom of Mr. Vanclief's motion is that it gives Parliament some say in the whole operation of this legislation. Otherwise, nothing seems to tie back the general legislation. Then the Prime Minister or the minister can cut any deal he wants, and really, Parliament does not have much to say until the review after five years. Many groups have come before the committee and said there should be a review as early as 1992. Clearly, it is not going to happen.

I understand the technical reasons for your ruling, but it seems to me that there is a weakness in the whole legislation; it is the lack of control by Parliament. When the United States Congress does farm legislation, it spells everything out. It is not just an executive federalism there. Legislators actually have some say in what the levels of support are and all the rest of it, and we do not have that here.

[*Translation*]

L'avis repose sur le fait que la création d'un comité changerait complètement les principes de base de la loi. C'est l'explication que je viens de recevoir.

M. Vanclief: Monsieur le président, je ne peux pas comprendre comment de nouveaux principes pourraient être établis alors que l'on parle toujours de l'examen du projet de loi et du dépôt de cet examen devant la Chambre des communes et le Sénat. L'amendement demande que le rapport soit mis également à la disposition du comité permanent, ce qui devrait s'effectuer d'office de toute façon, en raison du dépôt devant la Chambre.

Bon nombre des témoins—la Fédération canadienne de l'agriculture, les Prairie Pools et, je crois, les deux ministres—qui ont comparu devant nous au cours de nos délibérations ont indiqué que ce projet de loi devrait être réexaminé chaque année, qu'il devrait probablement subir certaines modifications chaque année. Nous proposons ici un mécanisme qui permettrait que cela ait bien lieu, l'assurance que cela se ferait chaque année.

L'amendement reprend tout ce que stipule l'actuel article 19 et y apporte quelques légers ajouts. Nous parlons d'un processus d'examen dont, très franchement, je me souviens avoir entendu les ministres parler. Notre objectif est de mettre en oeuvre un tel processus. Cela répond aussi aux attentes des deux groupes que j'ai mentionnés et de plusieurs autres témoins qui ont indiqué au comité que cela devrait absolument se faire. Je crois que ce comité en est venu au consensus général selon lequel des examens s'imposent de façon que le projet de loi puisse être modifié et amélioré chaque année.

M. Cardiff: Monsieur le président, je sais que vous avez pris une décision à ce sujet, mais si nous examinons la proposition de M. Vanclief, nous nous rendons bien compte que le paragraphe 5.(3) porte plus ou moins sur la même partie de cette proposition. En plus du paragraphe 5.(3), la question est également abordée dans l'article 20 visant le rapport annuel.

Le président: Monsieur Vanclief, je devrai maintenir ma décision selon laquelle l'amendement est irrecevable. Vous pouvez en appeler de ma décision si vous le voulez, mais je propose que nous passions à l'examen de l'article 19.

M. Foster: Je crois que la proposition de M. Vanclief est sage du fait qu'elle donne au Parlement son mot à dire dans toute l'application de cette loi. Sans elle, rien ne semble limiter la portée générale de la loi. Ainsi, le premier ministre ou le ministre peut conclure n'importe quelle entente sans que le Parlement puisse en fait intervenir avant l'examen prévu tous les cinq ans. Bon nombre de groupes ont soutenu devant le comité qu'un examen devrait avoir lieu dès 1992. Il est clair que ça ne se produira pas.

Je comprends les raisons techniques de votre décision, mais il me semble que la loi présente un point faible: le manque de contrôle du Parlement. Lorsque le Congrès des États-Unis adopte une loi agricole, tout y est clairement défini. Il n'existe pas là-bas qu'un simple fédéralisme exécutif. Les législateurs ont véritablement leur mot à dire, notamment en ce qui a trait aux niveaux de soutien, ce qui n'est pas notre cas.

[*Texte*]

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Cardiff to explain paragraph 5.(3)(a). It says that the committees can be established, but contrary to what this amendment says, it does not say what the committees are to do. It does not say that the purpose of one or several of those committees would be to review the bill on an annual basis. That is the point I am trying to make with this amendment. Maybe I have not made it successfully, but—

Mr. Cardiff: I understand what you are trying to do.

Mr. Vanclief: —I want to be on record because many, many witnesses have been on record. I repeat the admission by the minister that this bill will have to be reviewed. I am just asking that somehow a committee be put in place so that can take place. I do not see any other place in the legislation where that is insured.

Mr. Cardiff: I guess I feel that is being assured in subclause 5.(3).

Mr. Vanclief: I think you are reading an awful lot into subclause 5.(3).

The Chairman: Mr. Vanclief and Dr. Foster, you have put your views very much on record, and I think I have also ruled. We should proceed now to consider clause 19, not this amendment.

• 1655

Mr. Monteith: We do have the authority as a committee to call any report that is tabled in the House to this committee to be studied.

The Chairman: Yes, that is true.

Clause 19 agreed to

The Chairman: At this time I am three minutes away from the time we had discussed. We now have to decide whether we are coming back at a set time—say 5.30 p.m.—or at 7.30 p.m. I know Mr. Althouse has a problem with 6 p.m. and Mr. Foster has a problem with 7.30 p.m.. Other people have problems other times.

Mr. Foster: Why do we not take the next clause and see how proceedings go after that?

The Chairman: I would like to finish the review, but I am in the hands of the committee.

Mr. Vanclief: You were not a minute ago, Mr. Chairman; you were ruling some things out of order.

Mr. Cardiff: Mr. Chairman, significant progress seems to be being made and I would suggest that if the committee members were available to stay another 10 or 12 minutes. . . I have not been timing the clause-by-clause acceptance, but we have been making progress.

Clauses 20 to 22 inclusive agreed to

On clause 23—*Transitional*

Mr. Wilson: Mr. Chairman, I have an amendment. I move that clause 23 of Bill C-98 be amended (a) by striking out lines 39 and 40 on page 17 and substituting the following:

[*Traduction*]

M. Vanclief: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Cardiff d'expliquer l'alinéa 5.(3)a). On y indique que des comités peuvent être constitués, mais contrairement à ce que stipule cet amendement, on ne parle pas du rôle de ces comités. On y précise pas qu'un ou que plusieurs de ces comités auraient pour mandat d'examiner annuellement le projet de loi. C'est ce que je tente de faire en proposant cet amendement. Peut-être n'ai-je pas réussi, mais. . .

M. Cardiff: Je vois ce que vous voulez dire.

M. Vanclief: . . .je tiens à ce que mes propos soient consignés, car ceux de beaucoup, beaucoup de témoins l'ont été. Je le répète, le ministre a admis que ce projet de loi devrait être réexaminé. Je demande simplement que, d'une façon ou d'une autre, un comité soit constitué à cette fin. Je ne vois dans la loi aucun autre endroit où cette assurance est donnée.

M. Cardiff: Je crois que le paragraphe 5.(3) nous donne cette assurance.

M. Vanclief: Je crois que vous donnez une énorme portée au paragraphe 5.(3).

Le président: MM. Vanclief et Foster, vos opinions se retrouveront en long et en large dans le compte rendu, et je crois également avoir rendu ma décision. Nous devons maintenant passer à l'examen de l'article 19, et non de cet amendement.

M. Monteith: En tant que comité, nous avons le pouvoir de demander que tout rapport déposé devant la Chambre soit renvoyé à notre comité pour fins d'étude.

Le président: Oui, c'est bien vrai.

L'article 19 est adopté

Le président: Nous sommes maintenant à trois minutes de l'heure que nous nous étions fixée. Nous devons maintenant décider de revenir soit à une heure prédéterminée, par exemple 17h30 ou 19h30. Je sais que M. Althouse n'est pas disponible à 18h00 et que M. Foster ne l'est pas à 19h30. D'autres sont occupés à des heures différentes.

M. Foster: Pourquoi n'attaquerions-nous pas le prochain article afin de voir comment se déroulent les délibérations?

Le président: J'aimerais bien terminer l'examen du projet de loi, mais je dois m'en remettre à la décision du comité.

M. Vanclief: Ce n'est pas ce que vous faisiez il y a une minute, monsieur le président; vous décidiez plutôt que certaines choses étaient irrecevables.

M. Cardiff: Monsieur le président, nous semblons effectuer des progrès importants et je proposerais que si les membres du comité sont disponibles encore 10 ou 12 minutes. . . Je n'ai pas chronométré l'adoption d'un article après l'autre, mais nous faisons des progrès.

Les articles 20 à 22 sont adoptés

Article 23—*Prorogation d'application*

M. Wilson: Monsieur le président, j'ai un amendement. Je propose que l'article 23 du projet de loi C-98 soit amendé par a) substitution, aux lignes 33 et 34, page 17, de ce qui suit:

[*Text*]

commodity was marketed during the crop year in respect of that named commodity, beginning in the 1990 calendar year.

And (b) by striking out line 7 on page 18 and substituting the following:

respect of grain marketed during the crop. . .

Mr. Lavoie: At the moment, Mr. Chairman, we always operate on a crop-year basis, be it under the WGSA or the ASA. This is, for example, because all the proofs of sale are taken from the sales from elevators of the Canadian Wheat Board or agents such as, in the case of Ontario, the Ontario Corn Producers' Marketing Board, the Ontario Soybean Growers' Marketing Board, and so on.

The amendment is just to make sure we will continue for this last year operationally, as it is a marketing year. To clarify, the term used before was "harvested" instead of "marketing". This change will also allow for a carry-over to be covered during the year in which it is marketed, not during the year in which it is harvested, as has been the case under the board legislation.

Amendment agreed to

Clause 23 as amended agreed to

Clauses 24 to 28 inclusive agreed to

On clause 29—*Coming into force*

Mr. Althouse: Mr. Chairman, I have a question. Can Mr. Lavoie explain subclause 29.(2)?

Mr. Lavoie: Mr. Chairman, subclause 29.(2) will allow the net income stabilization program to be implemented and be effective for the taxation year ending on or before December 31, 1990.

We have said since the beginning that, for the first year of operation for 1991, the 1990 calendar year will be used as a benchmark so that it can be known whether or not the producers are in a payment situation concerning NISA, or for that purpose the taxable year ending on. . .you may have some corporations that will not necessarily be on a calender year or this type of thing.

• 1700

Mr. Foster: Why does it not mention NISA specifically, because surely it does not apply to GRIP? It seems to me that is an oversight in the legislation.

Mr. Lavoie: Because NISA is the only program which is based on income declared by the producer. The GRIP or crop insurance are not based on income but on number of acres registered into the program.

Mr. Foster: I see.

Clause 29 agreed to

Clause 1 agreed to

The Chairman: Shall the title pass?

Some hon. members: Agreed.

[*Translation*]

tion des prix agricoles—ont été mis en marché au cours de la campagne agricole applicable débutant en 1990;

Et b) substitution, à la ligne 1, page 18, de ce qui suit:

(2) Les grains mis en marché entre le 1er août

M. Lavoie: Pour le moment, monsieur le président, nous faisons toujours référence à une campagne agricole, qu'il s'agisse de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Cela provient par exemple du fait que toutes les preuves de vente sont obtenues des ventes effectuées aux élévateurs de la Commission canadienne du blé ou d'agents tels que, dans le cas de l'Ontario, l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, l'Ontario Soybean Growers' Marketing Board, etc.

L'amendement vise simplement à garantir que l'exploitation se poursuivra pour cette dernière année, qui est une année de mise en marché. En clair, le terme employé auparavant était «récoltés» plutôt que «mis en marché». Cet amendement permettra aussi d'effectuer un report au cours de l'année de mise en marché, et non de l'année de récolte, comme cela était le cas aux termes de la loi visant la Commission.

L'amendement est adopté

L'article 23 amendé est adopté

Les articles 24 à 28 sont adoptés

Article 29—*Entrée en vigueur*

M. Althouse: Monsieur le président, j'ai une question. M. Lavoie peut-il expliquer le paragraphe 29.(2)?

M. Lavoie: Monsieur le président, le paragraphe 29.(2) permettra la mise en oeuvre et l'entrée en vigueur du programme de stabilisation des revenus nets au cours de l'année d'imposition qui se termine le 31 décembre 1990 ou auparavant.

Nous affirmons depuis le début que pour la première année d'exploitation, soit 1991, l'année civile 1990 servira de repère pour déterminer si les producteurs se retrouvent ou non en situation de paiement relativement au CSRN, à cet égard, l'année d'imposition qui se termine le. . . Certaines entreprises ne sont pas nécessairement exploitées selon l'année civile.

M. Foster: Pourquoi ne fait-on pas précisément mention du CSRN, car cela ne s'applique certainement pas au régime universel? Il me semble que la loi présente là une lacune.

M. Lavoie: Parce que le CSRN est le seul programme fondé sur les revenus déclarés par le producteur. Le régime universel ou le programme d'assurance-récolte ne se fondent pas sur les revenus, mais plutôt sur le nombre d'acres inscrits au programme.

M. Foster: Je vois.

L'article 29 est adopté

L'article 1 est adopté

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

The Chairman: Shall the bill as amended carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill as amended?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the committee order a reprint for use at report stage?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: I want to thank the committee for a good week's work and solid achievement, and I thank the witnesses for hanging in with us.

This meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Le projet de loi amendé est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi amendé?

Des voix: D'accord.

Le président: Le comité doit-il ordonner une réimpression qui sera utilisée à l'étape du rapport?

Des voix: D'accord.

Le président: Je tiens à remercier le comité de son travail efficace et de ses réalisations substantielles tout au long de la semaine, et j'aimerais exprimer ma reconnaissance à l'égard des témoins qui sont demeurés avec nous.

La séance est levée

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Agriculture Canada:

Gilles Lavoie, Director General, Farm Financial Programs Directorate, Policy Branch;

Garth Gorsky, Acting Director, Special Assistance Programs, Priorities and Strategies Directorate.

TÉMOINS

D'Agriculture Canada:

Gilles Lavoie, directeur général, Programmes d'aide financière aux agriculteurs, Direction générale des politiques;

Garth Gorsky, directeur intérimaire, Programmes spéciaux d'aide aux agriculteurs, Priorités et stratégies.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

House of Commons
Canada

FARM DEBT UPDATE – 1991

REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON AGRICULTURE

MAY 1991

FARM DEBT UPDATE – 1991

REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON AGRICULTURE

MAY 1991



Published under the authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

OUSE OF COMMONS

sue No. 56

uesday, March 26, 1991
uesday, April 9, 1991
hursday, April 11, 1991

hairman: Harry Brightwell

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 56

Le mardi 26 mars 1991
Le mardi 9 avril 1991
Le jeudi 11 avril 1991

Président: Harry Brightwell

inutes of Proceedings and Evidence of the Standing ommittee on

Agriculture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de

l'Agriculture

ESPECTING:

ursuant to Standing Order 108(2), a study of Canadian rm debt

NCLUDING:

ourth Report to the House

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude sur l'endettement agricole au Canada

Y COMPRIS:

Quatrième rapport à la Chambre

econd Session of the Thirty-fourth Parliament,
989-90-91

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990-1991

STANDING COMMITEE ON AGRICULTURE

CHAIRMAN : Harry Brightwell

VICE-CHAIRMAN : Gaby Larrivée

MEMBERS

Vic Althouse
Ralph Ferguson
Maurice Foster
Al Horning
Ken Hughes
Rod Laporte
Joe McGuire
Ken Monteith
Ross Stevenson
Greg Thompson
Lyle Vanclief
Geoff Wilson

CLERK OF THE COMMITTEE:

Carmen DePape

FROM THE RESEARCH BRANCH OF THE LIBRARY OF PARLIAMENT:

Sonya Dakers, Research Coordinator
Len Christie, Research Officer

MEMBERS OF THE STANDING COMMITTEE ON AGRICULTURE



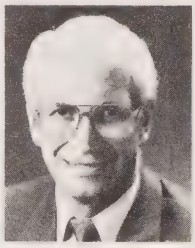
Harry Brightwell
Chairman
Progressive Conservative
Perth—Wellington—Waterloo (Ontario)



Vic Althouse
New Democrat
Mackenzie (Saskatchewan)



Ralph Ferguson
Liberal
Lambton—Middlesex (Ontario)



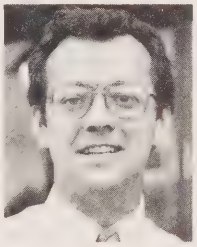
Maurice Foster
Liberal
Algoma (Ontario)



Al Horning
Progressive Conservative
Okanagan Centre (British Columbia)



Ken Hughes
Progressive Conservative
Macleod (Alberta)



Rod Laporte
New Democrat
Moose Jaw—Lake Centre
(Saskatchewan)



Gaby Larrivée
Vice-Chairman
Progressive Conservative
Joliette (Québec)



Joe McGuire
Liberal
Egmont (Prince Edward Island)



Ken Monteith
Progressive Conservative
Elgin—Norfolk (Ontario)



Ross Stevenson
Progressive Conservative
Durham (Ontario)



Greg Thompson
Progressive Conservative
Carleton—Charlotte
(New Brunswick)



Lyle Vanclief
Liberal
Prince Edward—Hastings
(Ontario)



Geoff Wilson
Progressive Conservative
Swift Current—Maple Creek—Assiniboia
(Saskatchewan)

THE STANDING COMMITTEE ON AGRICULTURE

has the honour to present its

FOURTH REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee has carried out an examination of the financial situation of Canadian farmers as a follow-up to its report entitled *The $22 Billion Problem: Options for the Financial Restructuring of Farm Debt,* tabled during the Second Session of the Thirty-third Parliament, in July of 1988.

TABLE OF CONTENTS

Page

CHAIRMAN'S REMARKS ix

LIST OF TABLES AND FIGURES xi

EXECUTIVE SUMMARY xv

CHAPTER ONE: INTRODUCTION 1
- A. NEED FOR STUDY 1
- B. OBJECTIVES 2
- C. REPORT ORGANIZATION 2

CHAPTER TWO: RECENT HISTORICAL REVIEW 3
- A. CHANGES IN CAPITAL AND DEBT 3
  - 1.0 Farm Capital 3
  - 2.0 Farm Debt 5
- B. FACTORS INFLUENCING CAPITAL STRUCTURE AND DEBT 6
  - 1.0 Net Income 6
  - 2.0 Interest Rates 9
  - 3.0 Farm Input Costs 16
- C. SUMMARY 17

CHAPTER THREE: ANALYSIS OF FARM FINANCIAL STRUCTURE 19
- A. CURRENT STRUCTURE OF FARM DEBT 19
- B. ANALYSIS OF FARM STRUCTURE AND FINANCIAL CONDITIONS, 1987 AND 1989 19
  - 1.0 Definition of Financial Risk 19
  - 2.0 Relative Risk Comparison by Province, Enterprise and Income Group 25
  - 3.0 Farmers by Risk Class 27
  - 4.0 Excess Debt 31
- C. SUMMARY 34

Page

CHAPTER FOUR: FUTURE SIMULATIONS 37
A. BASE CASE PROJECTION 37
B. HIGHER INPUT COST PROJECTION 42
C. OPTIMISTIC PROJECTION 45
D. HIGHER INTEREST RATES AND INFLATION 47
E. LOWER INTEREST RATES AND LOWER INFLATION 50
F. EVALUATION OF GRIP 52
1.0 Aggregate Analysis 53
2.0 Case Farm Analysis 55

CHAPTER FIVE: SUMMARY AND CONCLUSIONS 57

APPENDIX A: FINANCIAL CHARACTERISTICS OF CANADIAN FARMERS BY PROVINCE AND ENTERPRISE, 1990 61

APPENDIX B: SIMULATION ASSUMPTIONS 65
NOTES ON THE INTERPRETATION AND DERIVATION OF THE RATIOS IN APPENDIX B 65
SIMULATION ASSUMPTIONS 68

MINUTES OF PROCEEDINGS 81

CHAIRMAN'S REMARKS

In 1988 the Standing Committee on Agriculture analyzed the financial situation of Canadian farmers. While it found that two–thirds of them were financially secure, it estimated that the remaining third were carrying a debt much of which they could not service.

The present update reflects a continuing concern by the Standing Committee about this debt, which still persists as a major problem for Canadian farmers. It is estimated that close to $5 billion in overdue interest expense has been refinanced since 1975. This approximates the amount of non–serviceable debt still outstanding. Although the amount of debt has been reduced in Saskatchewan, this is not the case for most of the rest of Canada.

The Standing Committee report compares two snapshots of financial conditions in the farming sector in 1987 and in 1989. It also looks at what might happen to the debt in 1992 under varying economic conditions. The Committee, while recognizing the pitfalls of making projections in the presence of many agricultural uncertainties, still feels it is an important undertaking in order to anticipate the financial problems that might arise.

The Standing Committee wishes to acknowledge the contribution of Dr. Ralph Ashmead of Ashmead Economic Research Inc. in designing a special analysis of the FCC 1990 Farm Survey, in making projections from his Farm Finance Model and in providing an interpretation of these data. I would also like to thank the research staff of the Committee, Len Christie, Sonya Dakers and Dr. John Dawson, for their assistance in preparing the Committee Report. Able administrative support was provided by the Clerk of the Committee, Carmen DePape.

Harry Brightwell,
Chairman
Standing Committee on Agriculture

LIST OF TABLES AND FIGURES

Page

CHAPTER TWO: RECENT HISTORICAL REVIEW 3

Figure 2.1: Relative Changes in Total Capital Values, Canada and the United States, 1970 – 1989 4

Figure 2.2: Relative Changes in Debt Levels, Canada and the United States, 1970 – 1989 5

Figure 2.3: Relative Changes in Total Net Farm Income, Canada and the United States, 1970 – 1990 7

Figure 2.4: Comparison of Net Farm Income per Farm, Canada and the United States, 1970 – 1989 8

Figure 2.5: Effective Agricultural Interest Rates, Canada and the United States, 1970 – 1990 10

Figure 2.6: Stated and Effective Interest Rates, Canada, 1970 – 1990 11

Figure 2.7: Difference of Effective and Stated Interest Rates, Canada, 1970 – 1990 12

Figure 2.8: Overdue Interest on Canadian Farm Debt, 1970 – 1989 13

Figure 2.9: Annual Farm Interest Payments at Effective and Stated Rates, Canada, 1970 – 1989 14

Figure 2.10: Interest Payments (Effective Rate) in Proportion to Total Cash Operating Expenses, Canada, 1970 – 1989 15

Figure 2.11: Total Net Farm Income in Proportion to Interest Payments, Canada, 1970 – 1989 16

CHAPTER THREE: ANALYSIS OF FARM FINANCIAL STRUCTURE 19

Table 3.1: Average and Relative Debt by Region, 1988 and 1990 20

Page

Table 3.2: Total Debt Outstanding by Region, 1988 and 1990 21

Table 3.3: Farm Debt Distribution by Enterprise Type, January 1, 1990 21

Table 3.4: Risk Factor for Alternative Debt Asset and Debt Service Ratios 24

Table 3.5: Estimated Average Risk by Province or Region, 1987 and 1989 25

Table 3.6: Estimated Average Risk by Enterprise, 1987 and 1989 26

Table 3.7: Estimated Average Risk by Enterprise and Income Group, 1989 ... 27

Table 3.8: Estimate of Number of Farmers by Stress Category, 1987 and 1989 28

Table 3.9: Comparison of Farmers by Stress Class by Enterprise, 1989 29

Table 3.10: Number of Insolvent Farmers by Region, 1987 and 1989 30

Table 3.11: Proportion of Total Farmers in Insolvent Class by Region, 1989 30

Table 3.12: Amount of Excess Debt by Province, 1987 and 1989 32

Table 3.13: Amount of Serviceable and Excess Debt by Region, 1989 32

Table 3.14: Excess Debt by Enterprise, 1987 and 1989 33

Table 3.15: Excess Debt by Gross Income Group, 1987 and 1989 34

CHAPTER FOUR: FUTURE SIMULATIONS 37

Table 4.1: Percent Distribution of Excess Debt by Region, Base Case Projection, 1989 and 1992 39

Figure 4.1: Percent Distribution of Excess Debt by Region, Base Case Projection, 1992 40

Figure 4.2: Percent Distribution of Excess Debt by Enterprise, Base Case Projection, 1992 40

Table 4.2: Percent Distribution of Excess Debt by Enterprise, Base Case Projection, 1989 and 1992 41

Page

Table 4.3: Calculated Number of Farms by Risk Category, Base Case Projection, 1989 and 1992 41

Table 4.4: Excess Debt by Region, Higher Costs Projection, 1989 and 1992 .. 43

Table 4.5: Excess Debt by Enterprise, Higher Costs Projection, 1989 and 1992 44

Table 4.6: Calculated Number of Farms by Risk Category, Higher Costs Projection, 1989 and 1992 44

Table 4.7: Excess Debt by Region, Optimistic Projection, 1989 and 1992 46

Table 4.8: Excess Debt by Enterprise, Optimistic Projection, 1989 and 1992 .. 46

Table 4.9: Calculated Number of Farms by Risk Category, Optimistic Projection, 1989 and 1992 47

Table 4.10: Excess Debt by Region, High Interest Rate Projection, 1989 and 1992 48

Table 4.11: Excess Debt by Enterprise, High Interest Rate Projection, 1989 and 1992 49

Table 4.12: Calculated Number of Farms by Risk Category, Higher Interest Rate Projection, 1989 and 1992 49

Table 4.13: Excess Debt by Region, Low Interest Rate Projection, 1989 and 1992 51

Table 4.14: Excess Debt by Enterprise, Low Interest Rate Projection, 1989 and 1992 51

Table 4.15: Calculated Number of Farms by Risk Category, Low Interest Rate Projection, 1989 and 1992 52

Table 4.16: Expected Payouts and Premiums Under GRIP, Prairie Provinces, 1991 and 1992 54

Table 4.17: Impact of GRIP for High and Low Debt, Case Farm, 1991 56

Page

CHAPTER FIVE: SUMMARY AND CONCLUSIONS 57

Table 5.1: Summary of Excess Debt by Region and Simulation 59

Table 5.2: Summary of Excess Debt by Enterprise and Simulation 59

Table 5.3: Summary of the Number of Farmers by Risk Classification and Simulation 60

APPENDIX A: FINANCIAL CHARACTERISTICS OF CANADIAN FARMERS BY PROVINCE AND ENTERPRISE, 1990 61

APPENDIX B: SIMULATION ASSUMPTIONS 65

1992 Base Case Projection 68

1992 Higher Input Cost Projection 70

1992 Optimistic Projection 72

1992 Higher Interest Rates and Inflation Projection 74

1992 Lower Interest Rates and Lower Inflation Projection 76

EXECUTIVE SUMMARY

Farms debt persists as a major structural problem for Canadian farmers. The amount of debt outstanding to agricultural producers remains over $22 billion, only marginally lower than the peak level of $23.2 billion in 1987.

The Standing Committee on Agriculture notes that there has been some marginal financial improvement since the publication of its 1988 report, "The $22 Billion Problem: Options for the Financial Restructuring of Farm Debt". Nevertheless, the persistence of the debt problem is particularly obvious when compared to the United States farm sector, which has managed to reduce its overall farm debt by 40 percent over the 1980's.

The objective of the present study is to provide an update of the Committee's previous report on farm debt. It examines the current level of farm debt, the factors which maintain the current level of debt, and looks ahead to determine how future economic conditions could affect farm debt and its impact on farmers.

The characteristics of farm debt are examined in Chapter Two to help explain why that debt remains at its current level. Farm debt has remained high in Canada primarily due to the propensity of lenders, both private and government, to refinance overdue or delinquent debt. While market interest rates have been generally higher in Canada, the effective interest rates paid have been lower than in the United States not only because of direct interest subsidies, but also because overdue interest costs have been amortized into new loans. For example, it is estimated that close to $5 billion in overdue interest expense has been refinanced since 1975. This is equal to the amount of excess debt or non-serviceable debt revealed by this study. The data suggest that the debt and capital values of Canadian farm businesses have been maintained at artificial levels at least in part by previous income and credit policies.

The regional distribution of farm debt, examined in Chapter Three, shows an increase in the average debt per farm in all provinces, with the exception of British Columbia, Saskatchewan and Manitoba. Alberta, in particular, leads all provinces in average debt per farm.

The financial risk position of farmers is compared between 1987 and 1989 from the perspective of their debt relative to assets, and their ability to service debt (debt service ratio). The financial risk of farmers has improved marginally. The beef, hog and supply-managed enterprises showed increases in risk while others have improved. On the basis of income, low income enterprises have generally a lower level of risk than the higher income groups.

The number of farmers who are in the most severe risk class, called insolvent in this study, has remained almost constant between 1987 and 1989 at over 47,000. Farmers in this group are in danger of losing control of their farm businesses. This study suggests that this group is unlikely to be salvaged through further subsidies or special assistance.

An important part of analyzing financial problems in agriculture is to assess the amount of excess debt which is held by farmers. Excess debt is defined as that amount of the total debt which cannot be serviced on a scheduled basis under current income and cost conditions. The study shows that while there has been no major change in the level of excess debt at $4.8 billion, between 1987 and 1989, it has been regionally redistributed. Alberta and the Atlantic provinces show the greatest increases in excess debt and Manitoba the greatest decrease. Saskatchewan's amount of excess debt has begun to stabilize in response to the $1 billion reduction in total debt that has occurred over the past two years; however, the excess debt continues to represent a substantial portion of the debt outstanding.

To understand the direction farm debt may take and how different factors may influence it, five projections of the financial structure of the industry were made. The study recognizes the limitations of these projections as they are based on estimates of changes that might occur in the industry, in this time of uncertainty. These simulations are presented in Chapter Four.

A base case simulation includes current projections of farm income, government payments, costs and interest rates. Overall, this projection suggests that there will be a slight increase in total excess debt. The debt problem is shifting to include the supply-managed industry, which had not been as severely affected by the debt problems of the 1980's as some other sectors.

A second simulation shows the impact of higher than expected cash operating expenses. This alternative is considered particularly appropriate as the ability to hold operating costs down will depend upon fluctuating energy prices and the capacity to adjust input usage. The results show a greater rise in excess debt. The central point of this evaluation of higher costs is the impact they could have on farmers in the provinces of Quebec and Saskatchewan.

The third projection evaluates the possibility of a grain sector price recovery and associated strength in other farm prices. For grains, this could arise from relatively low stock levels and from the current level of pessimism among grain producers which could lead to a fall off in production. Excess debt would lessen in this scenario, significantly in Saskatchewan and the Atlantic Provinces. Among industries, the supply-managed and other groups would benefit least.

The fourth projection of the chapter evaluates how an unanticipated rise in interest rates and inflation would impact on the sector. The results of this simulation are similar to those of rising input costs. The supply-managed industry is affected, with the incidence showing up especially in Quebec. Excess debt in Saskatchewan would also increase markedly. More moderate impacts are found for other regions.

Finally, an evaluation of lower interest rates is considered. This simulation restores the viability of the sector to 1989 conditions. Alberta will benefit the most from lower interest rates as it currently has the most debt.

A separate evaluation of the Gross Income Insurance Program (GRIP) shows that at least in 1991 and 1992, this program will have a net positive impact on farm income. Of particular interest, it will shelter higher indebted farmers from price and yield risk.

There is a consistent part of the industry which is in such severe straits that alternative economic scenarios will have almost no impact. Farm debt in Canada is not projected to fall under most conditions. The financial problems of some farmers will persist and so the demand will remain on both levels of government for assistance whenever there are even modest declines in market income.

CHAPTER ONE

INTRODUCTION

A. NEED FOR STUDY

In July 1988, the Standing Committee on Agriculture published its report, "The $22 Billion Problem: Options for the Financial Restructuring of Farm Debt". The central issue in that study was the level of debt, its impact on the viability of farmers, and what alternative policy options could do to reduce the debt or its costs.

Although agriculture has seen many changes during the two years since this report was prepared, the level of farm debt in Canada has remained stubbornly high. Total Canadian farm debt outstanding was $23.2 billion in 1987. This decreased marginally to $22.8 billion at December 31, 1988. The recent Farm Credit Corporation (FCC) Farm Survey reports total farm debt to be $22.2 billion as of January 1, 1990.

The debt situation in the United States has shown a remarkable departure from trends in Canada. Between 1985 and 1990, U.S. farm debt declined from $166 to $129 billion, or by 22 percent[1]. Over the same period of time, farm debt in Canada remained over $22 billion.

Understanding why agricultural debt remains high in this country and what is influencing its current levels will help reveal the direction farm debt may take by province or region in the future. This is especially important in view of the economic uncertainty farmers face as farm income for 1991 and 1992 has been projected downward by Agriculture Canada and private sector forecasters. The level of future income subsidization is in doubt. Income support levels will depend on the outcome of the GATT discussions and the financial positions of federal and provincial governments. The recent higher energy prices could impact at least on 1991 farm operations in the form of higher fuel, fertilizer and chemical prices. These factors and others will affect the future financial conditions of farmers, their risk levels and the manageability of farm debt.

---

1 U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service, *Agricultural Income and Finance: Situation and Outlook Report*, August 1990, p. 9. Throughout this report, monetary values given for the United States are in U.S. dollars except as noted in direct comparisons.

B. OBJECTIVES

The overall objective of this study is to analyze the financial structure of Canadian farmers, specifically to answer questions on the current debt and its impact, and how future changes in economic and policy conditions might affect debt levels and the financial viability of producers.

This objective will be achieved through performing the following tasks:

i) providing a brief review of the key economic factors which underlie the current financial structure of agriculture;

ii) analyzing the current farm financial structure and debt with respect to its incidence by province, commodity type, income classification, and to comparisons of the level of financial risk and stress in recent years; and

iii) performing several policy and economic simulations which will evaluate the impact of future cost, policy and income conditions.

C. REPORT ORGANIZATION

Chapter Two provides a brief historical review. This review is limited to the primary capital, debt, and income variables which have combined in specific ways to create the current financial profile of Canadian farmers.

Chapter Three undertakes a detailed analysis of the current debt and financial conditions of the industry. The primary basis of this analysis is the use of the Ashmead Economic Research Inc. Farm Finance Model which has been developed specifically for this purpose. Special analyses and computer runs from the FCC Farm Survey support the research of this chapter. Changes in the level of financial stress are described in the chapter.

The outcomes of five economic projections are provided in Chapter Four. The Farm Finance Model is used to analyze the implications of several future situations which might occur over the next two years including:

i) a baseline projection for currently forecasted economic conditions;

ii) evaluation of the impact of higher input costs;

iii) evaluation of the impact of an agricultural economic recovery led by the grain sector;

iv) evaluation of the impact of higher interest rates and inflation; and

v) evaluation of the impact of lower interest rates and lower inflation.

The final chapter provides a summary of the results and the implications of the study.

CHAPTER TWO

RECENT HISTORICAL REVIEW

This chapter will review a limited set of variables which serve to explain the current financial structure of agriculture. Comparisons will be made with U.S. agriculture where appropriate. Changes which occur in the United States often become leading indicators of eventual adjustments in Canadian agriculture.

A. CHANGES IN CAPITAL AND DEBT

1.0 Farm Capital

Farm capital is defined as the sum of the investment in real estate, buildings, equipment and livestock.

Amounts of capital investment have varied considerably between Canada and the United States. Figure 2.1 shows the relative change in both Canadian and United States capital values between 1970 and 1989. Relative to a base represented by the average capital values between 1970 and 1972, Canadian values increased four–fold by the peak in 1981–82. Significantly, U.S. capital values increased at a much lesser rate of just over two times over the same period. Since 1981, both Canadian and U.S. capital values have shown the same relative pattern of a decrease, followed by an increase at the end of the decade. U.S. values began a recovery in 1986. Canada followed with a recovery beginning in 1988.

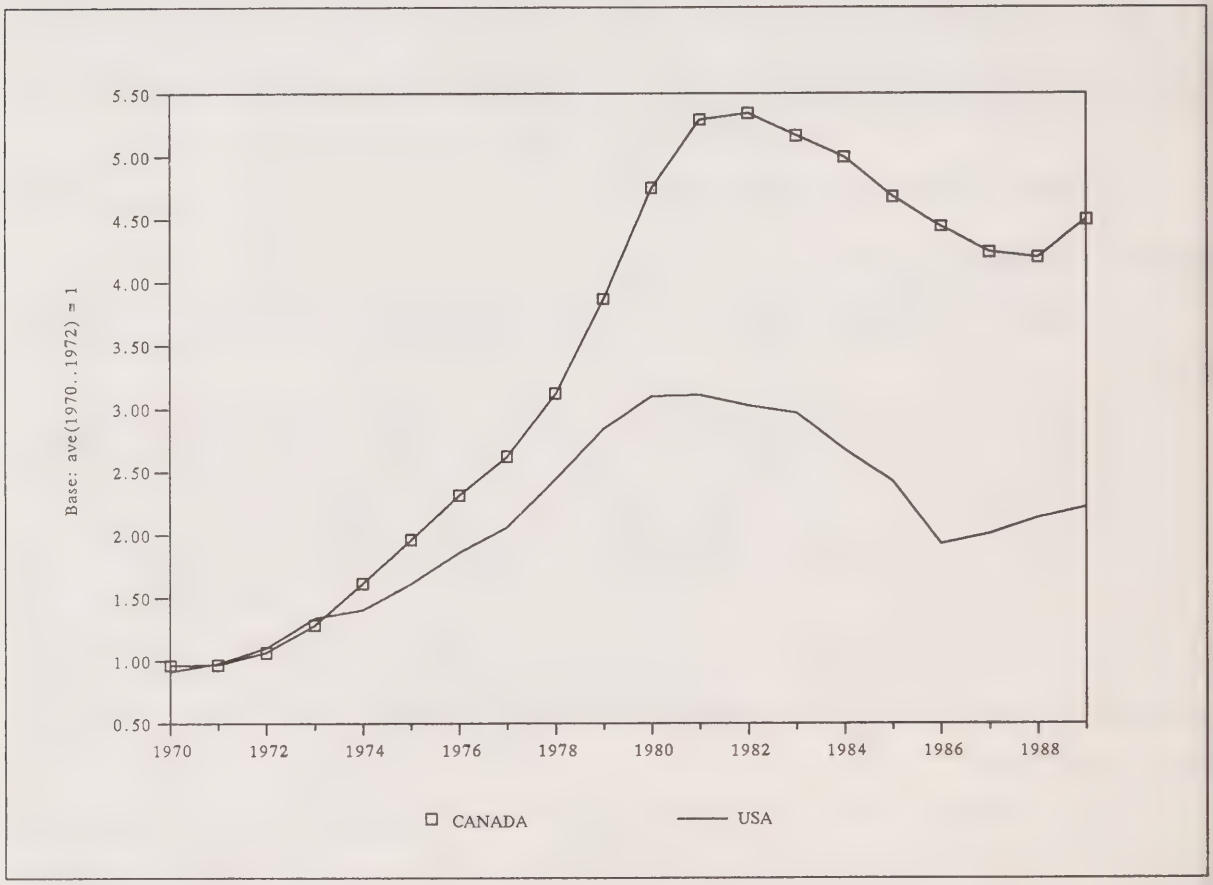
This figure makes the following important points. Canadian capital values are currently at a higher relative level than across the border. This implies that depending on the future level of farm income and other factors, there is the potential for further decline. Subsequent discussions in the chapter will help to explain the relative divergence between capital values in the two countries.

Land values, a component of farm capital, are important in assessing the economic status of the industry. The changes which have occurred in land values have been well documented by many studies. Overall, land values rose in Canada at a compound

annual rate of nearly 14 percent between 1971 and 1982[2]. After a downturn for the next six years in essentially all provinces, land values in Canada, led by Ontario, increased in value between 1988 and 1990.

In summary, Canadian agriculture has become more capital intensive than the United States over the past twenty years. A significant reason for this capital intensification is the rate of appreciation in farm real estate values.

Figure 2.1
Relative Changes in Total Capital Values, Canada and the United States, 1970 – 1989

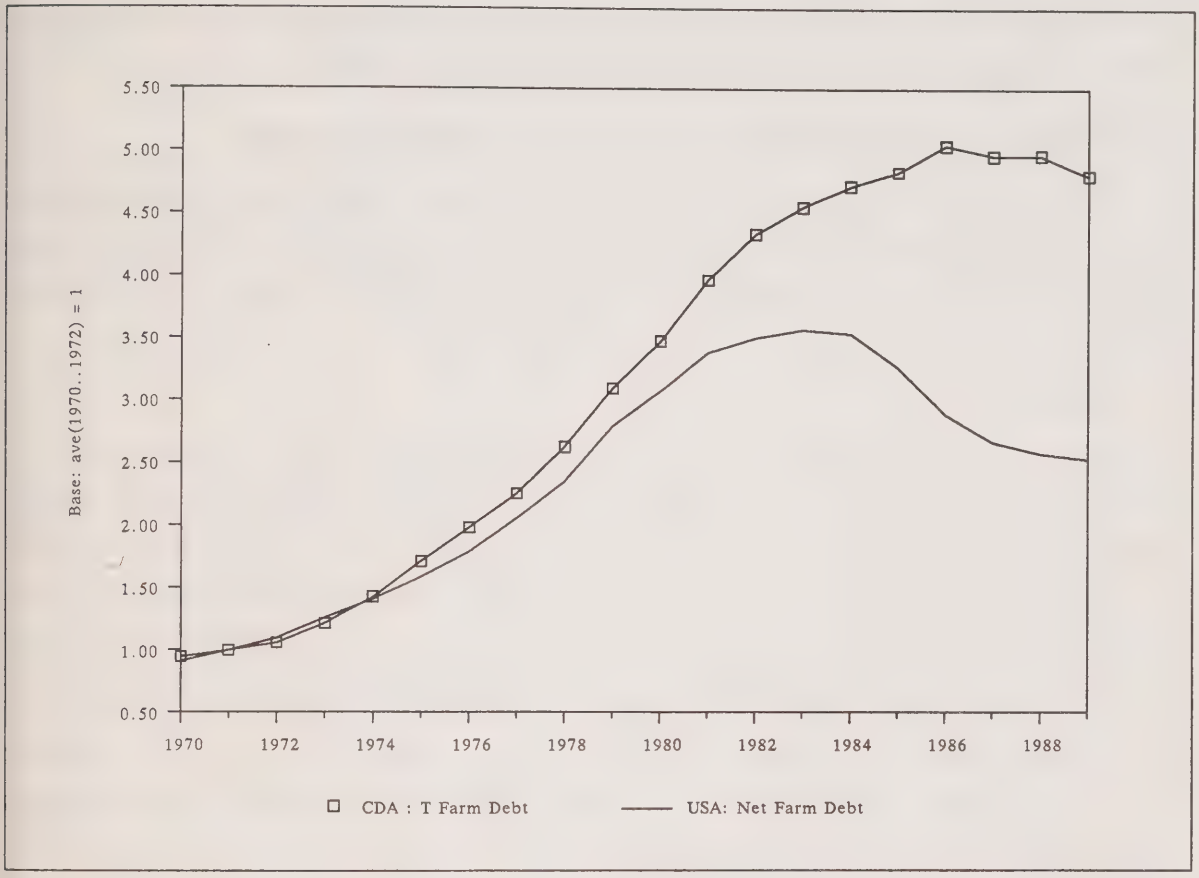


Source: Statistics Canada & U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service

2 Farm Credit Corporation, *Farm Credit Statistics*, various issues.

2.0 Farm Debt

Figure 2.2
Relative Changes in Debt Levels, Canada and the United States, 1970 – 1989



Source: Statistics Canada & U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service

Relative changes in total debt outstanding are described in Figure 2.2. From a base of farm debt equal to one in 1970–72, indebtedness for Canada increased approximately four times to a value of five in the late 1980's. U.S. farm debt has shown a remarkably different pattern over the same period, increasing by just over two fold. Further, U.S. farm debt fell dramatically over most of the 1980's. U.S. farm debt peaked at a high of $193 billion in 1983. By 1990[3] farm debt had fallen to approximately $129 billion, or by over 33 percent. Canadian farm debt has essentially remained flat after peaking in 1986. On a per farm basis, in Canadian dollars, the average debt per farm as of January 1990 was

[3] U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service, *Agricultural Income and Finance: Situation and Outlook Report*, August 1990, p. 9.

$91,000, compared to $72,500 in the United States. Obviously, there are dramatically different factors at work in Canada which have contributed to higher relative capital values and farm debt. The declines in U.S. capital values and farm debt suggest that a major economic and social adjustment has occurred in that country.

The relative inflation rates between the two countries as well as economic policies and financial conditions have brought about different situations.

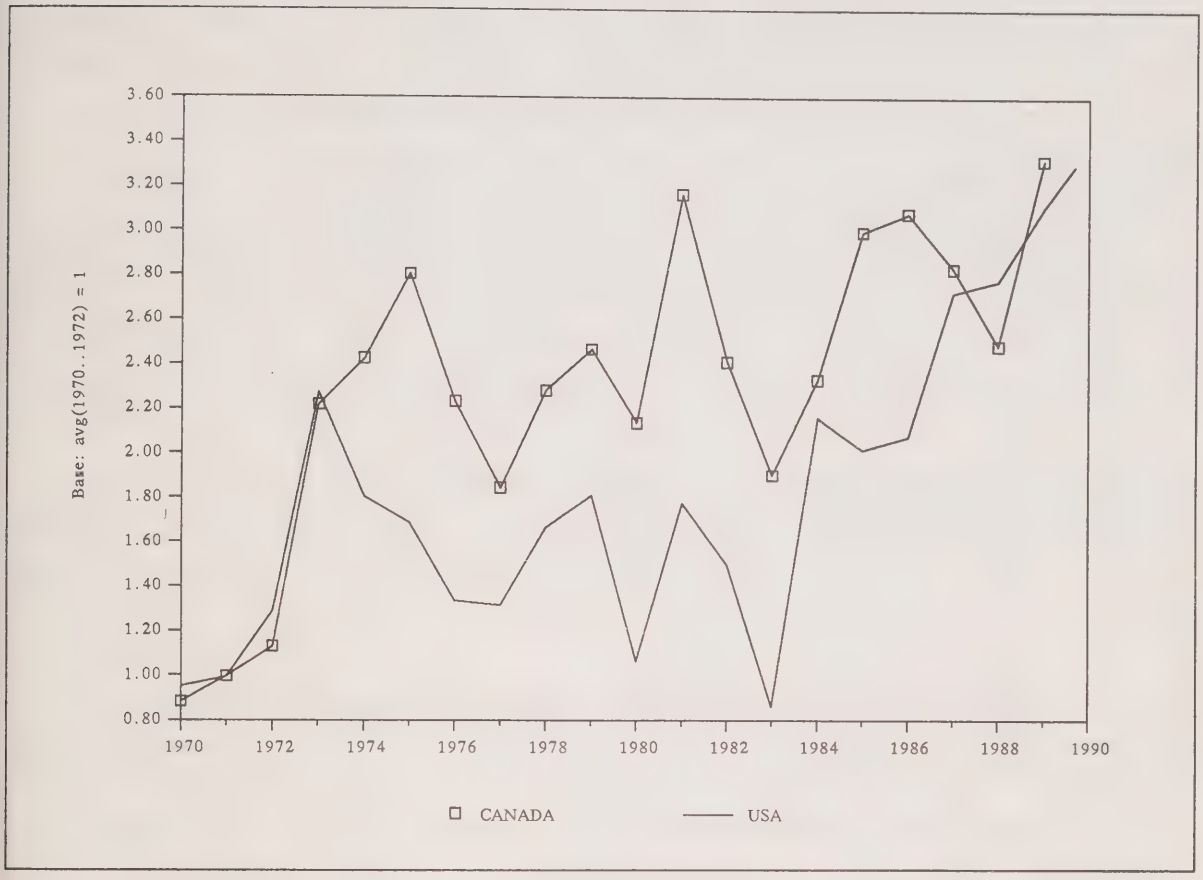
B. FACTORS INFLUENCING CAPITAL STRUCTURE AND DEBT

This section will look at selected economic factors which will help to explain the different adjustments which have occurred in agriculture in Canada and the United States and which set the stage for understanding and analyzing future adjustments which may occur.

1.0 Net Income

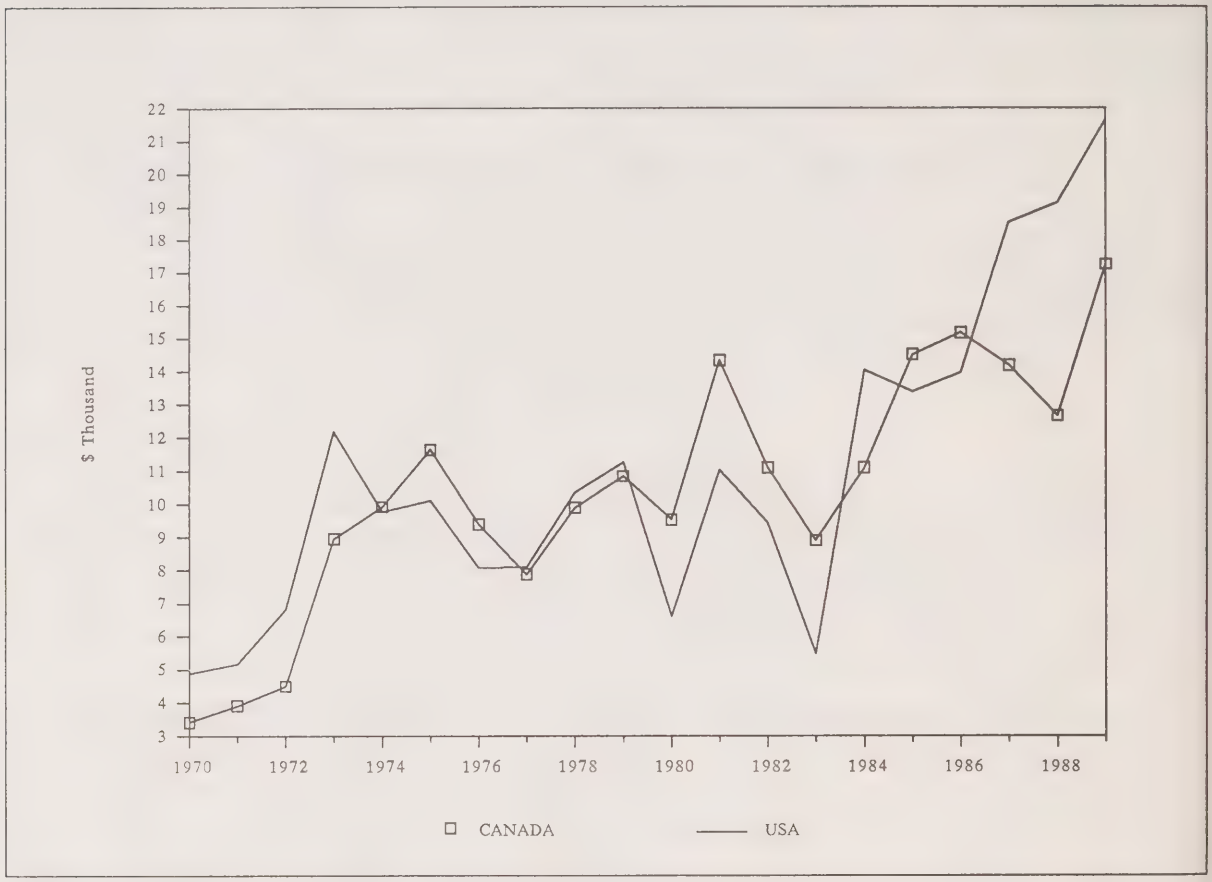
This section begins with a comparison of the relative changes in net farm income between Canada and the United States. (Figure 2.3). Like the two previous figures, relative changes in income are compared to the average of the three years 1970 to 1972. The average net income for the period was $1.4 billion and $15.1 billion for Canada and the United States respectively. The relative level of net farm income in Canada has remained above that in the United States, particularly in the early 1980's. Both countries saw net income dramatically increase in the early 1970's, however, the growth in income was higher and more sustained in Canada. U.S. farm net incomes began to decline in 1973 and remained at a lower level in comparison with that of Canadian farmers through to the early 1980's. U.S. farm incomes began a steady level of growth beginning in 1983, which has continued through 1990.

Figure 2.3
Relative Changes in Total Net Farm Income, Canada and the United States, 1970 – 1990



Source: Statistics Canada & U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service

Figure 2.4
Comparison of Net Farm Income per Farm, Canada and the United States, 1970 – 1989



Source: Statistics Canada & U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service

Relative to their respective base periods of 1970–72 net farm income in Canada has generally been higher than in the United States. Farm income has been supported in both countries by generous levels of direct government subsidization. In Canada, between 1985 and 1989, government subsidies from all sources reached $14.33 billion[4]. This amount represented 13 percent of total cash receipts and 44 percent of net cash farm income for this period.

4 Statistics Canada, *Agricultural Economics Statistics*, (21-603), Ottawa, 1990, Receipts Section p. 27-31.

The actual level of farm income per farm must concurrently be assessed to understand the financial position of Canadian and U.S. farmers. Figure 2.4 compares income per farm between 1970 and 1990 making no adjustment for exchange rates or difference in purchasing power. Income per farm in Canada was lower than for farmers in the United States until 1973. After staying comparable until 1979, U.S. average farm income remained below Canada's through 1983. Since then, U.S. net income has grown steadily while Canadian growth has been more modest.

There are several implications resulting from this graph. First, the lower levels of U.S. farm income in the early 1980's encouraged farm adjustments to occur earlier in that country. Those adjustments included the repayment and rescheduling of debt, the insolvency of a greater number of farmers and the effective writing-off of debt, which together lowered farm debt. Further, the reduction in debt in the United States has allowed for a recovery of net farm income, as interest expense has declined. Canadian high debt levels serve to dampen the recovery in net farm income.

The ability to sustain the relatively high levels of asset and debt values in Canadian agriculture will be directly dependent on the ability of the government to maintain high levels of subsidization and on the level of market income.

2.0 Interest Rates

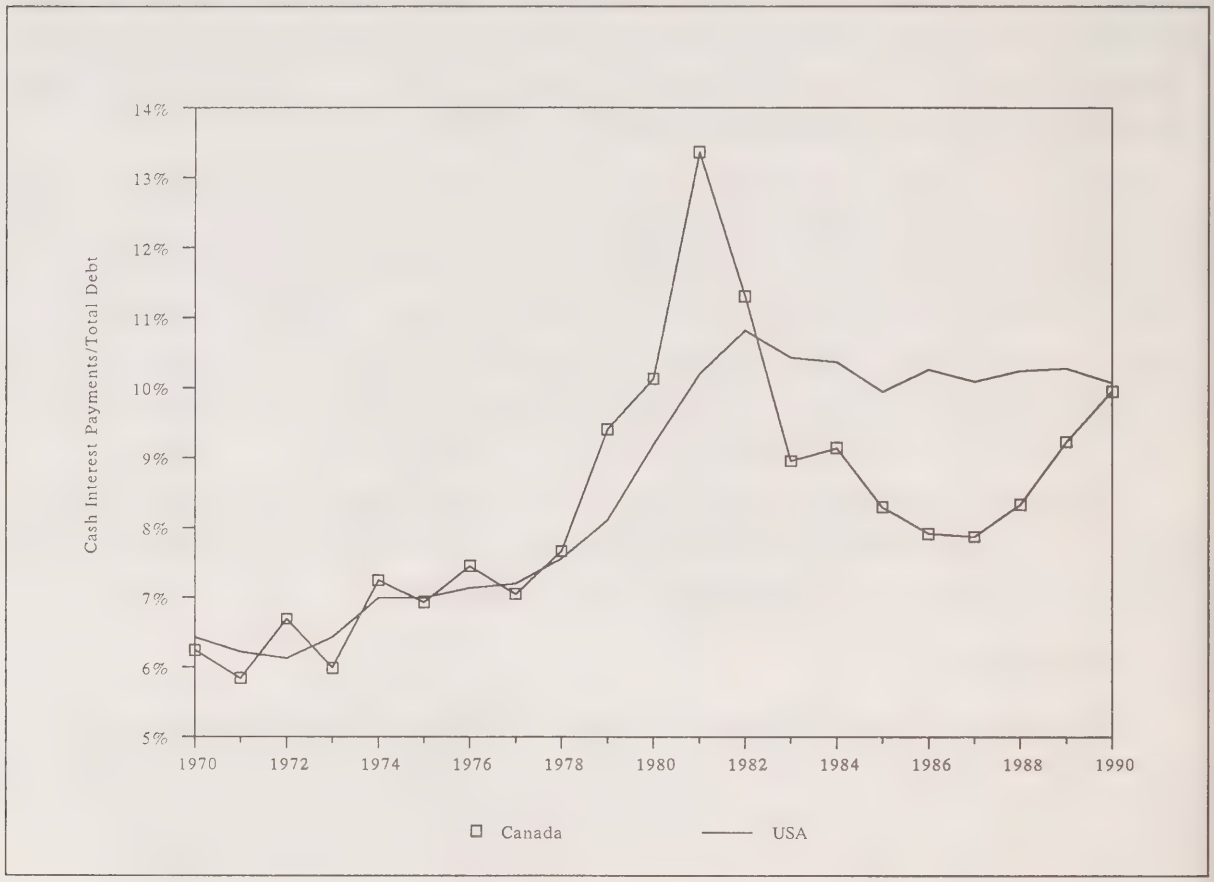
The analysis of interest rates is enhanced by distinguishing between the effective rate[5] (actual rate paid) and the stated rate[6] (rate on loan contract). A comparison of Canadian and U.S. agricultural interest rates provides a compelling rationale for the higher levels of farm debt in Canada and its resistance to downward pressures.

---

5 Effective rate is the actual interest paid relative to debt outstanding. It is calculated by cash interest expense over debt outstanding.

6 Stated rate or accrued rate is that rate written in the loan contract and represents the amount which should have been paid.

Figure 2.5
Effective Agricultural Interest Rates, Canada and the United States, 1970 – 1990

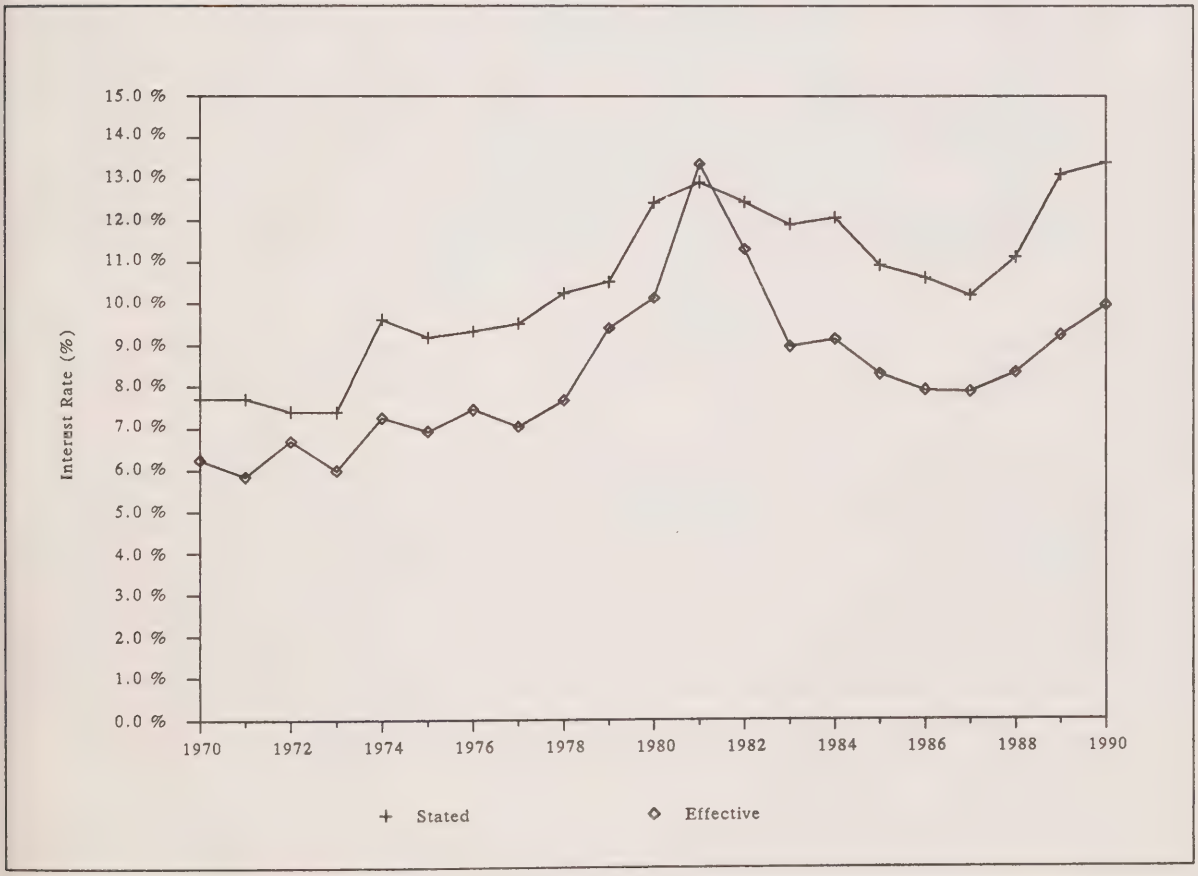


Source: Statistics Canada & U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service

Effective interest rates paid by farmers were almost identical between 1970 and 1978. (Figure 2.5). After peaking at over 13 percent in 1981, Canadian effective agricultural interest rates declined very significantly to almost eight percent, before increasing over the past three years. U.S. effective rates peaked at near 11% in the United States in 1982 and have remained near 10% over the 1980's. These rates do not reflect the full accrued or stated rate, but represent only interest paid. This divergence between Canadian and U.S. effective interest rates is explained as much by the overdue or unpaid interest, as by a difference in market rates. The lower effective interest rates in Canada on farm debt since 1983 may partially have contributed to the higher levels of debt. This is explained further in the following paragraphs.

Figure 2.6 compares the effective interest paid and the full accrued rate over the past two decades. The accrued or stated agricultural interest rate is the weighted average cost of farm debt, after adjustments for any interest rebates. The effective interest rate paid for almost all years was significantly less than the stated or accrued rate. What is the significance of this difference? One measurement of financial stress in the industry is represented by the width of the gap between the accrued rate and the actual interest rate paid. A widening gap shows that farmers are unable to pay all the interest costs. The gap between the effective and stated interest rate is shown in Figure 2.7. The zero line indicates where there is no difference. Except for 1981, the effective rate has been between one and four percent below the stated rate. The greater the size of this interest rate gap, the higher the level of farm debt delinquencies.

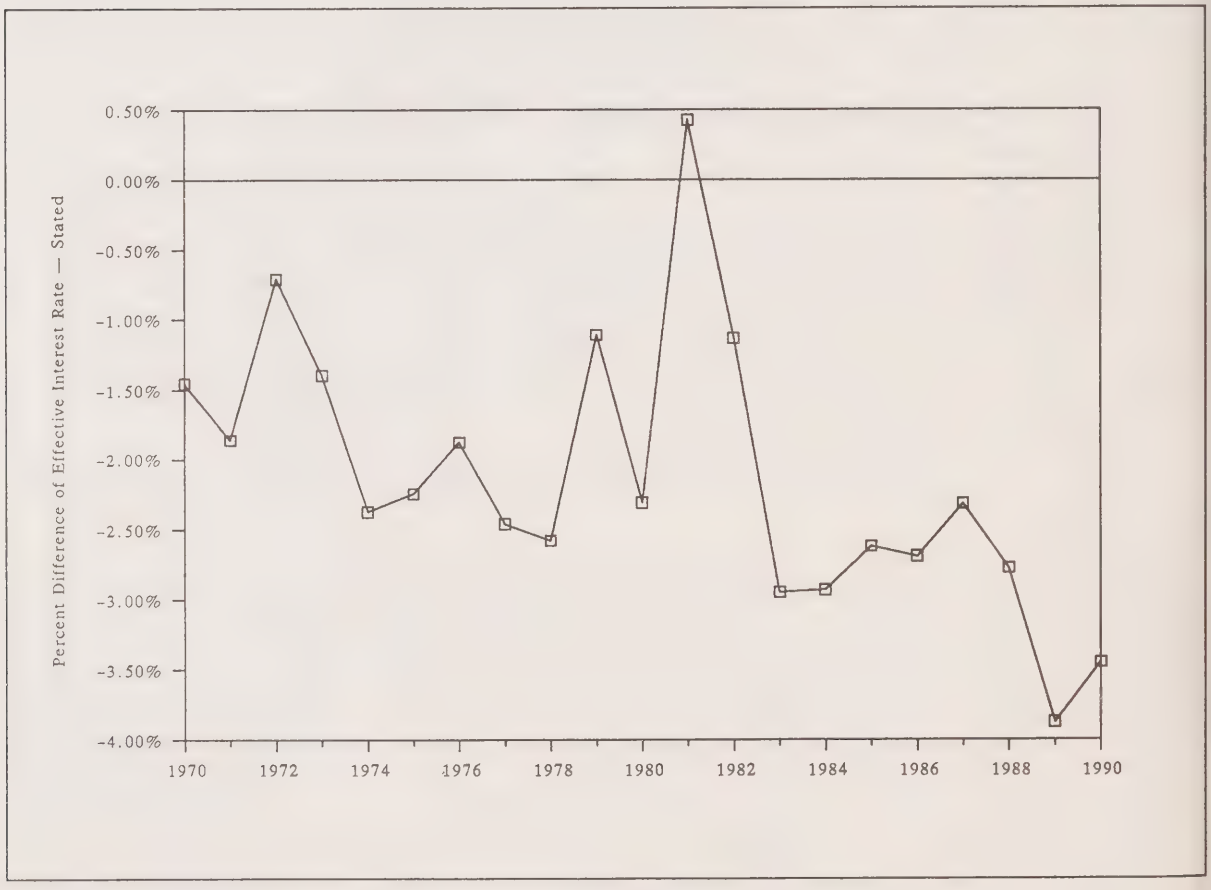
Figure 2.6
Stated and Effective Interest Rates, Canada, 1970 – 1990



Source: Statistics Canada & Agriculture Canada

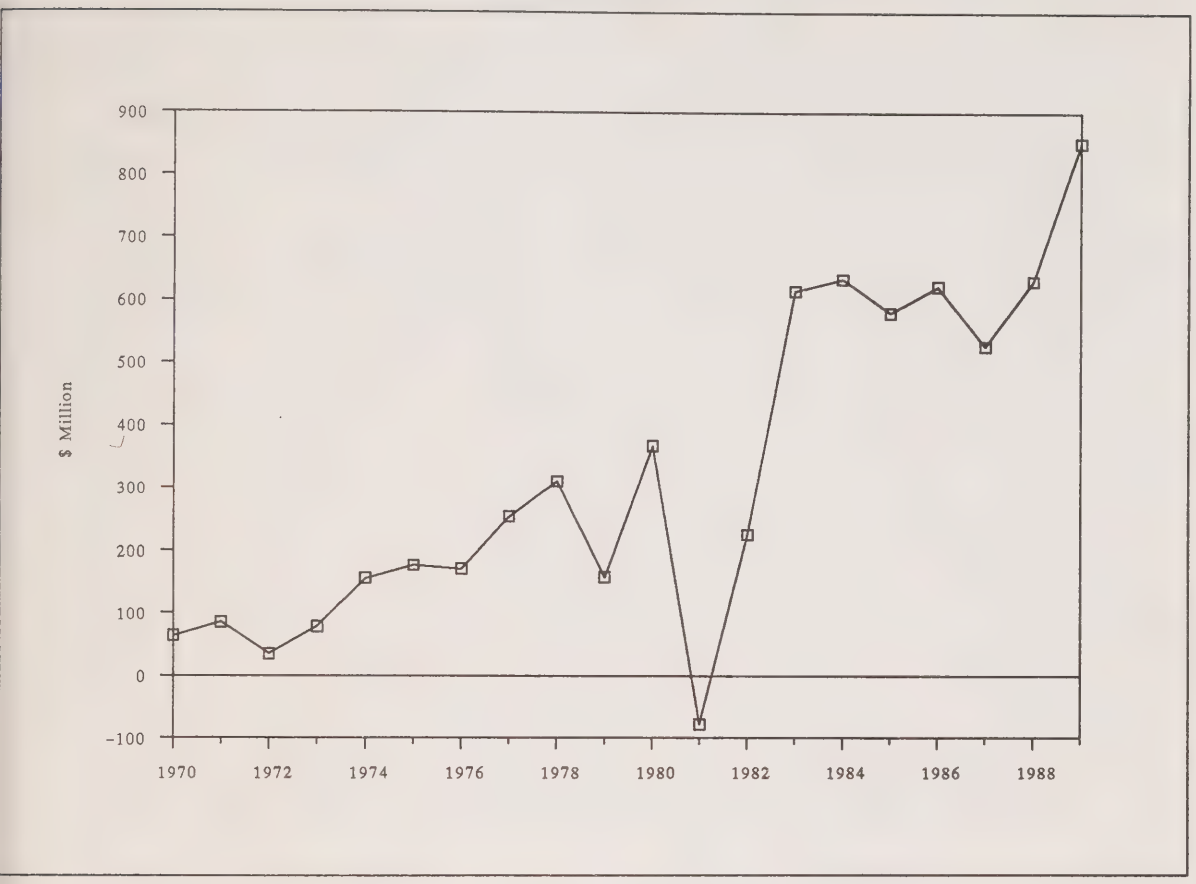
The major implication of a large gap and higher farm debt delinquencies, is that farm debt can rise as unpaid principal and interest payments accrue. Figure 2.8 illustrates the annual amount of interest which is estimated to have remained overdue. Between 1975 and 1989, overdue interest payments totalled $5.2 billion. The amount of overdue interest and principal grew particularly in the early 1980's and again in the last few years. A large proportion of this debt would have been refinanced or "termed out" into new debt. Frequently, the technique for resolving the problem of debt delinquencies in agriculture has been to refinance the overdue amounts into new loans. The willingness of government and commercial lenders to refinance delinquent loans has been a major force in maintaining high levels of farm debt in the 1980's.

Figure 2.7
Difference of Effective and Stated Interest Rates, Canada, 1970 – 1990



Source: Statistics Canada & Agriculture Canada

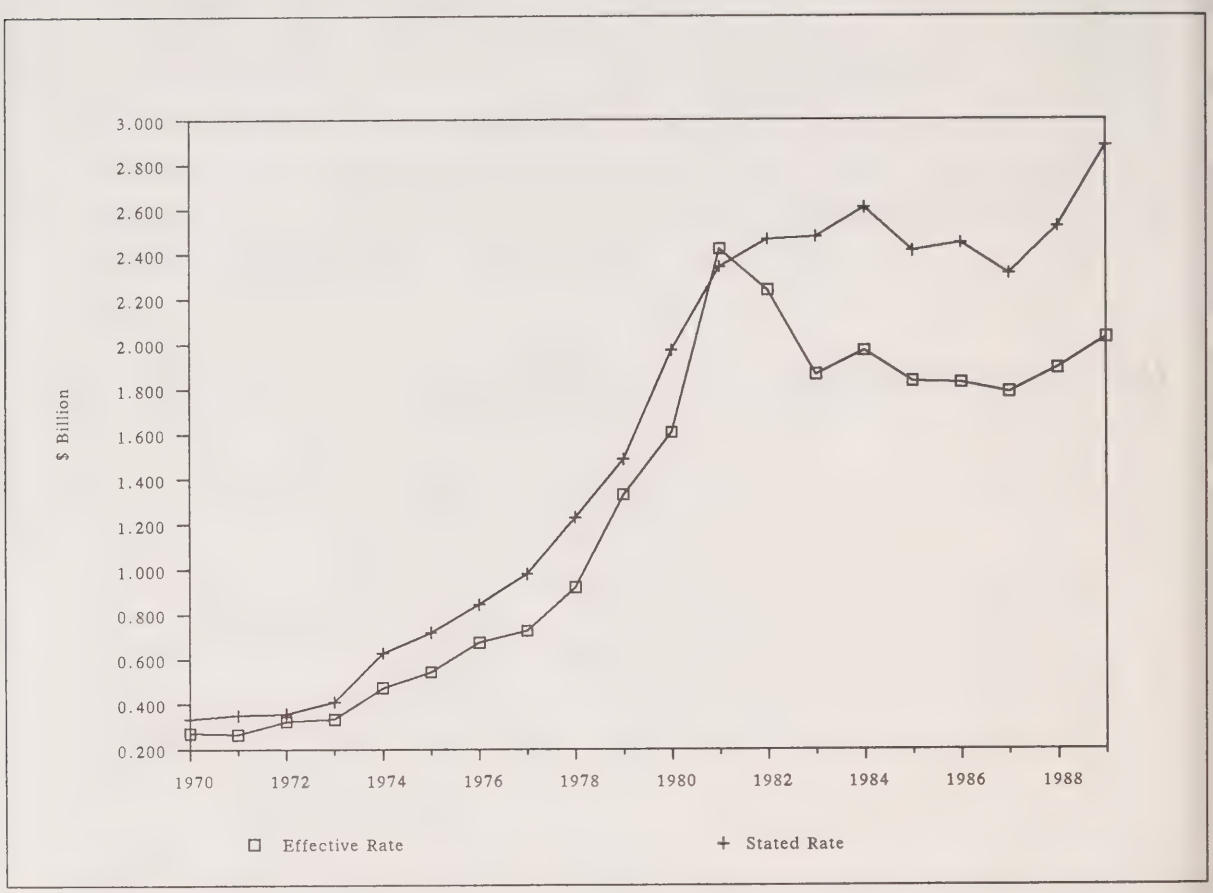
Figure 2.8
Overdue Interest on Canadian Farm Debt, 1970 – 1989



Source: Statistics Canada & Agriculture Canada

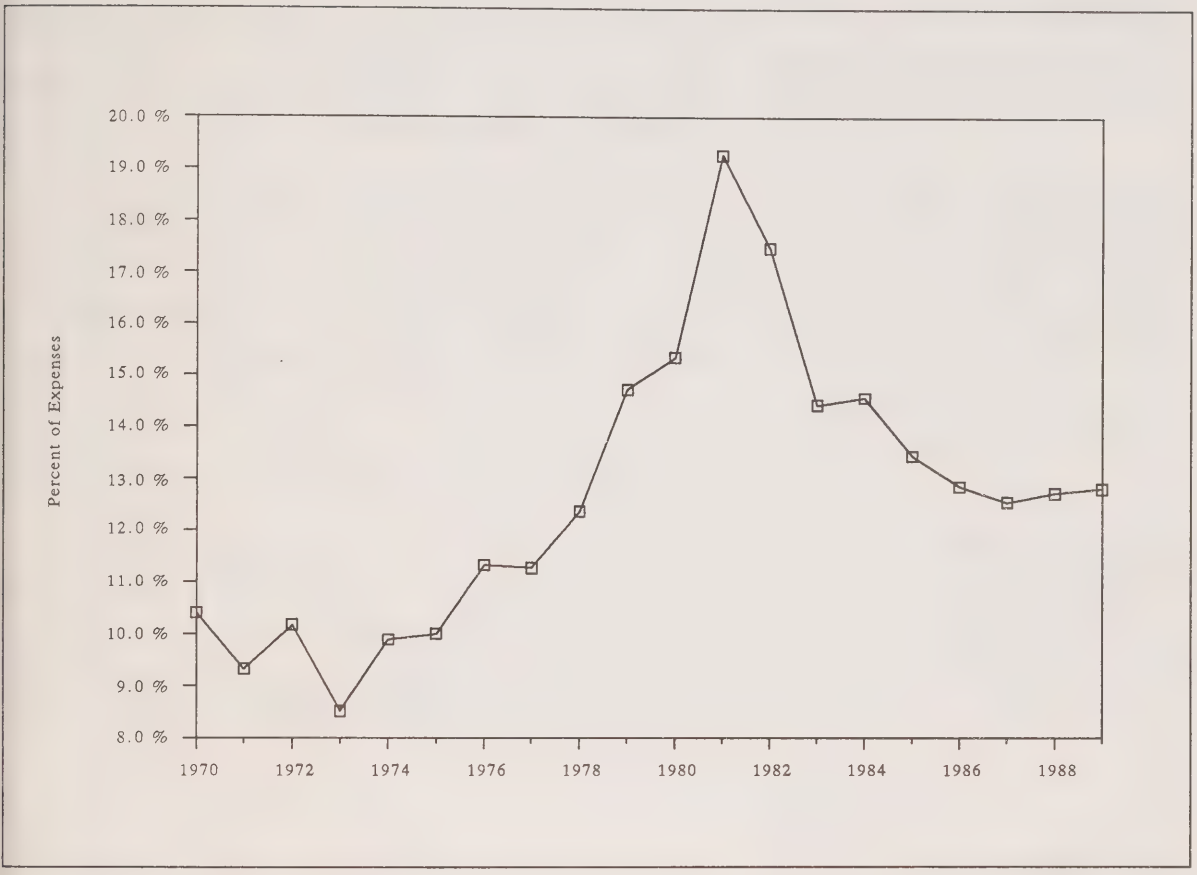
Canadian farm debt interest costs have become a major expense for farmers. Figures 2.9 and 2.10 illustrate respectively the level of interest expense (stated and effective rates), and the proportion of operating expenses that the effective rate represents. Interest expense as a proportion of cash operating expense increased from 10.4 percent in 1970, to 19.3 percent by 1981. Over the 1980's this ratio declined until 1987. More recently, it has begun to increase again. One major reason it has declined over the 1980's is that much of the interest cost was not paid in this period.

Figure 2.9
Annual Farm Interest Payments at Effective and Stated Rates, Canada, 1970 – 1989



Source: Statistics Canada

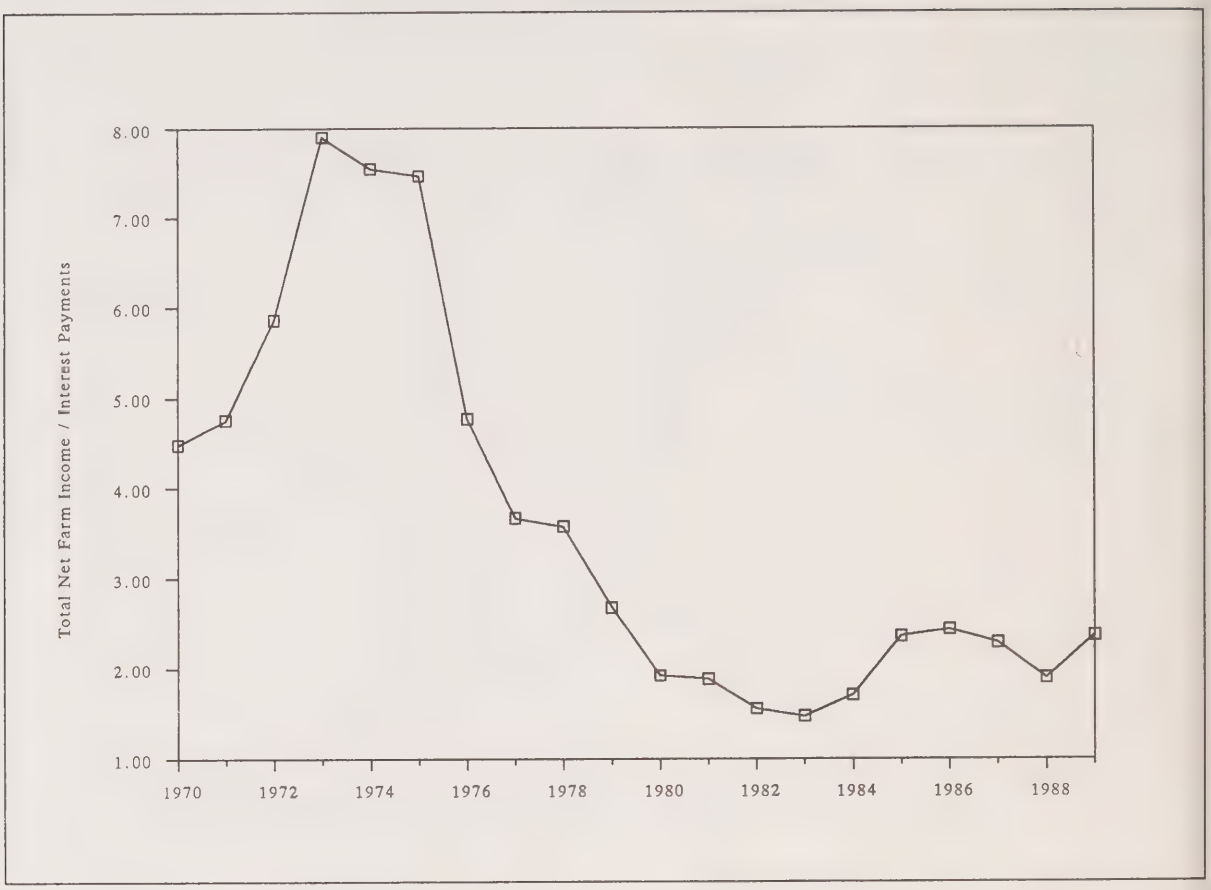
Figure 2.10
Interest Payments (Effective Rate) in Proportion to Total Cash Operating Expenses, Canada, 1970 – 1989



Source: Statistics Canada

An alternative way of evaluating the relative cost of farm debt is by using the ratio of net farm income to interest payments. This ratio represents the number of dollars of net income for each dollar of interest expense. It is very sensitive to minor variations in income or interest costs. Figure 2.11 tracks the ratio over the past twenty years. In 1973, there was nearly $8.00 of net income for each dollar of interest expense, a very low risk financial position. This ratio deteriorated quickly over the balance of the 1970's and early 1980's. For the latter part of the 1980's, this ratio stabilized around 2.0. It is likely that at this low level, there will be a continued large amount of interest expense which cannot be serviced on a scheduled basis.

Figure 2.11
Total Net Farm Income in Proportion to Interest Payments, Canada, 1970 – 1989



Source: Statistics Canada

3.0 Farm Input Costs

Farm operating costs have not increased markedly during the 1980's. Between 1981 and 1989, the price of farm inputs in eastern Canada increased at a compound annual rate of 1.71 percent[7], well below the general rate of price inflation in the economy. One reason for the modest rise in farm input costs has been the decline in energy prices in the 1980's. Energy costs impact directly on fuel, fertilizer and chemical input prices. Recent rise and fall of oil prices and renewed uncertainty about Canadian energy supplies may reduce the ability to control input costs in the near future.

7 Statistics Canada, *Farm Input Price Index*, (62-004), various issues.

C. SUMMARY

This chapter has identified that farm debt and land values in Canada are relatively higher in relation to the 1970–72 base period, than those in the United States. Adjustments in farm debt have been made in the United States but not in Canada. The level of Canadian farm debt and asset values appear to be above income potential. The implication is that these values could fall if not artificially supported by income subsidies, interest rate subsidies, or debt refinancing policies.

There are several major factors contributing to the higher levels of farm debt and asset values in Canada. First, the relative level of farm net income has been maintained with considerable assistance from government subsidy programs. Second, the market interest cost of farm debt has been shielded both by interest subsidies and by programs which have refinanced overdue and delinquent debt. Interest costs paid have consequently diverged in Canada from those paid in the United States. The higher levels of U.S. farm interest costs as well as low income levels in the early 1980's, have resulted in a massive adjustment to the agriculture sector and to farm debt.

A conclusion which can be reached from the analysis in this chapter is that the structure of Canadian agriculture has been "artificially" maintained through its historical income and credit policies. It follows that the industry is now exposed to substantial adjustments which may be caused by changing energy prices, the GATT deliberations or by more market-oriented credit and income policies.

CHAPTER THREE

ANALYSIS OF FARM FINANCIAL STRUCTURE

This chapter will evaluate the current structure of farm debt, its incidence with respect to specific regions, commodity types, and income levels. It will also assess how the financial risk of the industry has changed.

A. CURRENT STRUCTURE OF FARM DEBT

The current level of farm debt in Canada is estimated by the Farm Credit Corporation 1990 Farm Survey at $22.2 billion as of January 1, 1990. This compares to $22.4 billion two years earlier by the same survey.

An important question to determine is whether financial conditions have improved or deteriorated for farmers. It can be illuminated by conducting an examination of the change in farm debt outstanding by region. Changes across regions are often masked by only observing national trends.

Table 3.1 summarizes, on a regional basis, the average debt outstanding per farmer. On a national basis, the average debt per farmer remained almost constant between the years 1988 and 1990 at $93,300 and $91,200 respectively. Alberta has taken the lead in 1990 in having the highest average debt per farmer at $110,500. Relative to the national average, this is 21 percent higher. In 1988, Saskatchewan had the highest average debt per farm. Alberta and the Atlantic provinces showed the greatest increases over this period and the provinces of British Columbia, Saskatchewan and Manitoba all show declines.

Table 3.1
Average and Relative Debt by Region, 1988 and 1990

Region	1988		1990	
	Average Debt per Farm ($'000)	Average Debt Relative to National Average	Average Debt per Farm ($'000)	Average Debt Relative to National Average
British Columbia	98.1	1.05	94.3	1.03
Alberta	102.8	1.10	110.5	1.21
Saskatchewan	103.9	1.11	84.5	.93
Manitoba	77.3	.83	73.2	.80
Ontario	85.4	.92	87.7	.96
Quebec	89.0	.95	92.9	1.02
Atlantic	74.3	.80	88.0	.96
Canada	93.3	1.00	91.2	1.00

Source: Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey*

In Alberta, debt increases were primarily due to the strong lending volume under the Alberta Farm Credit Stability Program, as well as the availability of subsidized interest loans under the Alberta Development Corporation. The data would suggest that provinces like Alberta, Quebec, British Columbia and the Atlantic provinces would have the most difficult time weathering a drop in future farm net income.

Table 3.2 shows how the total farm debt outstanding is allocated across Canada. The table shows that, in 1988, Saskatchewan had the greatest amount of debt, followed by Alberta and Ontario. In 1990, Alberta has the greatest amount of debt, approximately 24 percent of the Canadian total. Ontario has the next greatest share, followed by Saskatchewan. It is noteworthy that 60 percent of the debt outstanding is still held within the four most western provinces. In 1989, however, these four Western provinces produced 49 percent of the realized net farm income down from nearly 60 percent a decade ago.[8] This imbalance between net income and debt shows how farmers in the western provinces have become increasingly exposed to financial risk as incomes have fallen. They continue to be vulnerable to further declines in farm income.

---

8 Agriculture Canada, *Farm Income, Financial Conditions and Government Expenditures Data Book*, July, 1990, p. 3.

Table 3.2
Total Debt Outstanding by Region, 1988 and 1990

	1988		1990	
Region	Total Debt ($ Billion)	Percent of Canada	Total Debt ($ Billion)	Percent of Canada
British Columbia	1.19	5.3	1.02	4.6
Alberta	4.96	22.1	5.32	23.9
Saskatchewan	5.96	26.6	4.97	22.4
Manitoba	1.81	8.1	1.79	8.0
Ontario	4.89	21.8	5.18	23.3
Quebec	3.02	13.5	3.33	15.0
Atlantic	0.59	2.6	0.61	2.8
Canada	22.42	100.0	22.22	100.0

Source: Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* Table 1B

Table 3.3
Farm Debt Distribution by Enterprise Type, January 1, 1990

Enterprise Type	Number of Farmers	Total Debt ($ Billion)	Average Debt per Farm ($)
Cash Crop	129,827	11.46	88,271
Beef	58,699	3.74	63,710
Hogs	9,635	1.54	159,800
Supply Managed	34,305	5.49	160,035
Other	17,303	0.80	46,235
Total	249,768	23.02	92,166

Note: Number of farmers and debt varies from published 1990 Farm Survey due to suppression of data from small samples and computer rounding errors.

Source: Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey*

Another useful way to look at the distribution of debt is by enterprise type. Table 3.3 lists the total and average debt per farm by enterprise. It is apparent that at the time of this survey, hog producers and supply-managed enterprises (in which are included dairy, poultry and egg producers) had the highest average debt per farmer. The higher average debt per farm and the increased risk levels of farms in these two sectors, as may be seen in the following Tables 3.6 and 3.7, could make them vulnerable to future price or cost changes.

B. ANALYSIS OF FARM STRUCTURE AND FINANCIAL CONDITIONS, 1987 AND 1989

This part of the study compares the structure and financial conditions of farmers between 1987 and 1989. Income information used in the comparison is for the two calendar years and the value of assets and liabilities is for January 1, 1988 and January 1, 1990. The methodology involved the development of a Farm Finance Model (FFM)* which is a simulation tool to evaluate not only the current profile and structure of the farm industry, but also to simulate previous and future conditions. The FFM is structured by province, enterprise and three income groups within each enterprise. The current profile of the agriculture industry has been entered into this model. The data are taken from the Farm Credit Corporation's 1990 Farm Survey. The model determines many parameters including debt payments, debt servicing capability, net income, and a variety of financial risk indicators. The model can be shocked by a series of external (exogenous) parameters which then allow it to represent either a historical period or a future simulation. The summary of the financial structure and profile of the agricultural industry, based on the FCC Survey, is given in Appendix A.

The following section will first define some risk measures used in the study, and next provide detailed comparisons of the financial conditions between 1987 and 1989.

1.0 Definition of Financial Risk

It is important to develop an objective measure of financial risk which can compare the relative financial stress of particular segments of the farm population. The risk measure is the same used in the previous Standing Committee Study[9].

---

* Developed by Ashmead Economic Research Inc.

9 Canada, House of Commons, Standing Committee on Agriculture, "The $22 Billion Problem : Options for the Financial Restructuring of Farm Debt", Ottawa, July 1988, p. 67 and Glossary, p. 143.

This measure of risk combines the Debt Asset Ratio (DAR) and the Debt Service Ratio (DSR) to develop an overall measure of risk. Those two ratios are defined as:

$$DAR = \frac{\text{Total Farm Liabilities}}{\text{Total Farm Assets}}$$

$$DSR = \frac{\text{Revenues - Operating Expenses}^{10} \text{ - Living Costs + Off-Farm Income}}{\text{Principal + Interest Expenses}}$$

The two ratios each contribute uniquely to the measurement of risk. The DAR can be considered an overall measure of asset security risk. The DSR is a measure of cash flow risk. A high DAR constitutes higher financial risk. A high DSR signals lower risk. For example, a DSR = 1 indicates that the business has just enough income to service its debt payments. A ratio of 0 suggests no debts can be serviced, but that only operating expenses can be paid.

These two ratios are combined to develop one single measure of risk. This overall measure of risk is defined as:

$$\text{Risk Factor} = DAR \times \frac{1}{DSR} = \frac{DAR}{DSR}$$

This combination of the DAR and DSR represents the inverse relationship of these two variables. Low levels of the DSR (less that 1.0) are disproportionately more risky than higher levels above one. The calculation of the risk factors for a range of DAR and DSR levels is shown in Table 3.4.

---

10 Before Interest expenses and depreciation.

Table 3.4
Risk Factor for Alternative Debt Asset and Debt Service Ratios

	Debt Asset Ratio								
		.1	.2	.3	.5	.7	.9	1.0	1.1
	.1	1	2	3	5	7	9	10	11
Debt	.2	.5	1	1.5	2.5	3.5	4.5	5	5.5
Service	.3	.33	.7	1	1.7	2.3	3	3.33	3.7
Ratio	.5	.2	.4	.6	1	1.4	1.8	2	2.2
	.7	.14	.29	.43	.71	1	1.3	1.4	1.6
	.9	.11	.22	.33	.64	.8	1	1.1	1.2
	1.0	.1	.2	.3	.5	.7	.9	1	1.1
	1.1	.09	.18	.27	.45	.64	.82	.91	1

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Insolvent farms are generally defined as those where the risk factor is greater than 1.2. In Table 3.4, these are generally those combinations of DAR and DSR to the right of the diagonal line on this table. As can be seen, even with a low DAR of 0.2, if there is no debt servicing capacity, this type of enterprise can be insolvent. Insolvent in this case does not necessarily mean bankrupt, but does mean that major asset and financial restructuring will have to take place. As well, a farm with almost no debt (DAR near zero) would not be considered insolvent when the Debt Service Ratio was extremely low.

In contrast, the stable farms are those which have a risk factor of less than 0.2. This is shown by the sectioned off area at the extreme lower left of Table 3.4. For the most part, these farms have DAR less than 0.2 and DSR of 1.0 or greater.

The farms with moderate stress are those with a risk factor between 0.2 and less than or equal to 0.5. This is shown on Table 3.4 as the next contained area to the right of the stable area.

The last group of farmers are those in the severe risk category with a risk factor greater than .50 and less than or equal to 1.2. This is the remaining area on Table 3.4 just to the left of the diagonal. This class shows either the ability to service about one half of their debts, or to manage to service the debt but with a very high DAR.

Thus, these risk factors can be grouped into four risk categories: insolvent, severe stress, moderate stress and stable. The risk ranges are summarized below with reference to Table 3.4. The higher the value on this table, the greater is the risk.

	Risk Factor
Insolvent*	> 1.2
Severe Stress	> .50 and ≤ 1.2
Moderate Stress	≥ .2 and ≤ .50
Stable	< 0.2

2.0 Relative Risk Comparison by Province, Enterprise and Income Group

These risk factors are now applied to the incidence of financial risk variability between 1987 and 1989. First, the general change will be assessed by regions between these two periods as shown in Table 3.5. With the exception of the Atlantic provinces and Ontario, the analysis shows that overall financial risk to farmers has decreased in 1989 to 91 percent of the level in 1987. All provinces exhibit stable financial characteristics with several exceptions. British Columbia in 1987 was in the moderate stress category but not in 1989. Quebec both in 1987 and 1989 showed equivalent financial stress.

Table 3.5
Estimated Average Risk by Province or Region, 1987 and 1989

	1987	1989	Percent Change in Risk Factor 1989/1987
British Columbia	.21	.15	-28.6
Alberta	.11	.09	-18.2
Saskatchewan	.12	.10	-16.7
Manitoba	.13	.08	-38.5
Ontario	.08	.09	+12.5
Quebec	.22	.20	-9.1
Atlantic	.05	.08	+60.0
Canada	.11	.10	-9.1

Source: Derived from Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* by Ashmead Economic Research Inc.

* See explanation on p. 24

Risk comparison will be more useful and dynamic when evaluated for more specific commodity groups as Table 3.6 demonstrates. The table shows considerable variation in the risk when viewed from the perspective of enterprise. The beef, hogs and the supply-managed industries have shown increases in risk while cash crop and other enterprises have shown a decline. The relative improvement in the cash crop industry is primarily a result of high government payments to farmers in 1989.

Table 3.6
Estimated Average Risk by Enterprise, 1987 and 1989

Enterprise	1987	1989	Percent Change In Risk Factor 1989/1987
Cash Crops	.12	.08	-33.3
Beef	.08	.09	+12.5
Hogs	.18	.20	+11.1
Supply Managed	.13	.14	+7.7
Other	.09	.04	-55.6
All Enterprises	.11	.10	-9.1

Source: Derived from Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* by Ashmead Economic Research Inc.

A third perspective on reviewing risk is to evaluate the level by income group. The farm population was divided into three equal groups by region, based on gross income level. The comparison of risk by enterprise and income group is shown in Table 3.7. Even more risk variability is apparent at this level of analysis. In the average of all enterprises the lowest income group also shows the lowest level of risk. This is not true of the low income groups in the hog and supply-managed enterprises, which have risk factors indicating that, as a whole, these groups are insolvent. The other two hog income groups fall within the moderate stress category. In general, medium and high income farmers appear to be more exposed to risk than ones with lower income. This is a function of their need to use proportionately more borrowed capital to expand and produce income.

Table 3.7
Estimated Average Risk by Enterprise and Income Group, 1989

Enterprise	Risk Factor by Income Group			Total
	Low Third	Medium Third	High Third	
Cash Crop	.05	.10	.08	.08
Beef	.08	.08	.11	.09
Hogs	I	.22 M	.20 M	.20
Supply Managed	I	.14	.14	.14
Other	.03	.09	.04	.04
All Entreprises	.05	.10	.10	.10

Source: Derived from Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* by Ashmead Economic Research Inc.

I = insolvent
M = moderate stress

3.0 Farmers by Risk Class

A key objective is to establish the number of farmers in each of the four stress categories (insolvent, severe stress, moderate stress and stable). This will be estimated in this section by enterprise, province and between years. Table 3.8 summarizes the number of farmers in each of these four groups in comparing the two years under review, making no allowance for any overall change in the number of farmers that might have occurred in the interval. Between 1987 and 1989, there was a shift of over 3000 farmers into the stable group with a decline in the numbers in the moderate and severe stress groups. There was some further increase in the insolvent group, probably because this group is increasingly isolated from the benefits of higher prices or government support.

Table 3.8
Estimate of Number of Farmers by Stress Category, 1987 and 1989

Stress Category	1987		1989		Change in Number of Farmers 1989/87
	Number	Percent	Number	Percent	
Insolvent	47,235	18.9	47,948	19.2	713
Severe Stress	29,658	12.0	26,524	10.6	-3134
Moderate Stress	30,506	12.2	29,777	11.9	-729
Stable	142,369	57.0	145,518	58.3	3149
Totals	249,768	100.00	249,768	100.00	

Source: Derived from Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* by Ashmead Economic Research Inc.

An alternative way of evaluating the number of farmers by stress category is to compare their percentage distribution by enterprise. Table 3.9 makes these comparisons. At the time of the 1990 FCC Farm Survey, the hog industry by far showed the highest incidence of financial stress. Surprisingly, the supply–managed industries were second in terms of overall risk level. Historically stable income has allowed for greater debt use. Recent international trade discussions have adversely affected this sector as evidenced by the beginning of the decline in quota value in 1989.

The farmers who will be forced to make severe adjustments are those in the insolvent group. It is not suggested that all of these farmers will become bankrupt or leave agriculture, but they can only be maintained in agriculture under artificial support conditions if market forces do not improve.

Table 3.9
Comparison of Farmers by Stress Class by Enterprise, 1989

Enterprise	Financial Stress Class					
	Number of Farmers	Insolvent	Severe Stress	Moder-ate Stress	Stable	Total
		Percent				
Cash Crop	128,827	19.4	12.4	9.3	59.0	100.0
Beef	58,699	16.3	14.1	10.4	59.2	100.0
Hog	9,635	28.6	17.2	14.3	39.8	100.0
Supply Managed	34,305	13.8	7.5	26.4	52.2	100.0
Other	17,303	28.9	6.3	11.0	53.7	100.0
All Enterprises	249,768	18.9	11.9	12.2	57.0	100.0

Source: Derived from Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* by Ashmead Economic Research Inc.

The number of farmers in the insolvent group is shown by region in Table 3.10. It continues to be apparent that the greatest number of farmers in financial difficulty is in the province of Saskatchewan where insolvency has increased between 1987 and 1989. A significant number of farmers are also in financial difficulty in Ontario. The trend toward improvement is evident in this province. The percentage of farmers that are insolvent in each province is provided in Table 3.11, which indicates that Manitoba still has the highest proportion of insolvent farmers among the provinces.

Table 3.10
Number of Insolvent Farmers by Region, 1987 and 1989

Region	1987		1989	
	Number	Percent	Number	Percent
British Columbia	2,419	5.1	2,419	5.0
Alberta	6,803	14.4	6,867	14.3
Saskatchewan	11,810	25.0	13,850	28.9
Manitoba	7,535	16.0	6,709	14.0
Ontario	10,441	22.1	9,615	20.1
Quebec	6,848	14.5	6,869	14.3
Atlantic	1,379	2.9	1,620	3.4
Canada	47,235	100.0	47,948	100.0

Source: Derived from Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* by Ashmead Economic Research Inc.

Table 3.11
Proportion of Total Farmers in Insolvent Class by Region, 1989

Region	Number of Farmers	Number Insolvent	Percent Insolvent
British Columbia	10,876	2,419	22
Alberta	50,982	6,867	13
Saskatchewan	59,210	13,850	23
Manitoba	24,196	6,709	28
Ontario	61,962	9,615	16
Quebec	35,458	6,869	19
Atlantic	7,084	1,620	23
Canada	249,768	47,948	19

Source: Derived from Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* by Ashmead Economic Research Inc.

4.0 Excess Debt

Another means of assessing the financial condition of farmers is to determine the amount of any excess debt held by specific enterprise or income categories. Excess debt is defined as that amount of debt which is not currently serviceable by income from all sources. This value is found by calculating, for each farm, the amount of income available for debt servicing. This income is then used to determine what amount of total debt could be serviced at current interest rates. This reflects the debt capacity of the business. This calculated debt is compared to the actual level of debt. If the debt capacity is greater than the actual amount of debt, there is no excess debt. If the actual debt is higher than the debt capacity, the difference is a measure of the excess debt on the farm. In summary :

Excess Debt = Actual Debt – Debt Capacity

The Farm Finance Model has been used to calculate the amount of excess debt on farms where debt exceeds debt capacity. Table 3.12 compares this amount of debt on a regional basis. One point to make from this table is that comparing the two years, the amount of excess debt has not changed significantly, but has remained at a high level of about $4.8 billion. On a regional basis, however, there have been significant changes. Alberta and the Atlantic provinces show the greatest increases in excess debt, rising by $104 and $60 million respectively. Manitoba has shown a large decline ($100 million) while most other provinces have remained nearly constant. This increase in excess debt in Alberta and the Atlantic provinces provides a leading indicator of future financial difficulties.

Table 3.12
Amount of Excess Debt by Province, 1987 and 1989

Region	1987		1989		Change 1989 – 1987 ($ Million)
	Amount ($ Million)	Percent of Total	Amount ($ Million)	Percent of Total	
British Columbia	348.0	7.2	316.4	6.5	-31.6
Alberta	1,141.0	23.7	1,244.9	25.5	103.9
Saskatchewan	889.0	18.4	897.6	18.4	8.6
Manitoba	562.4	11.7	461.9	9.5	-100.5
Ontario	1,266.8	26.3	1,271.3	26.0	4.6
Quebec	550.0	11.4	570.1	11.7	20.1
Atlantic	63.0	1.3	122.6	2.5	59.5
Canada	4,820.1	100.0	4,884.8	100.0	64.7

Source: Derived from Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* by Ashmead Economic Research Inc.

Table 3.13
Amount of Serviceable and Excess Debt by Region, 1989

Region	Total Debt	Excess Debt	Serviceable Debt ($ Million)	Percent Serviceable
British Columbia	1,020.7	316.4	704.3	69
Alberta	5,314.5	1,244.9	4,069.6	77
Saskatchewan	4,968.8	897.6	4,071.2	82
Manitoba	1,786.9	461.9	1,325.0	74
Ontario	5,184.7	1,271.3	3,913.4	75
Quebec	3,329.7	570.1	2,759.6	83
Atlantic	613.8	122.6	491.2	80
Canada	22,219.1	4,884.8	17,334.3	78

Source: Derived from Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* by Ashmead Economic Research Inc.

An alternative means of evaluating the repayment of debt is to calculate the amount and proportion which is serviceable. From Table 3.13 we see that Quebec's debt is the most serviceable at 83 percent. Saskatchewan and the Atlantic provinces follow in the proportion serviceable. While the Saskatchewan level of serviceable debt may appear surprisingly high, it must be realized that the debt outstanding in that province has fallen by $1.0 billion between 1988 and 1990. A large part of its excess debt problem has already been dealt with compared to other regions. The provinces of British Columbia, Alberta, Manitoba and Ontario have the lower proportions of serviceable debt and possibly the most debt adjustment yet to be made.

The incidence of excess debt is evaluated by enterprise. These results are shown in Table 3.14. It is apparent that the hog sector has demonstrated the greatest increase in risk as measured by the change in the amount of excess debt. In contrast, the cash crop industry has been stabilized in this period by government support payments. The "other enterprise" sector has shown the greatest decrease in the amount of excess debt. This category would include specialized type enterprises.

Table 3.14
Excess Debt by Enterprise, 1987 and 1989

Enterprise	1987		1989		Change 1989 – 1987 ($ Million)
	Amount ($ Million)	Percent of Total	Amount ($ Million)	Percent of Total	
Cash Crop	2,668.4	55.4	2,693.3	55.1	24.8
Beef	1,044.5	21.7	1,014.2	20.8	-30.3
Hog	366.3	7.6	409.2	8.4	42.9
Supply Managed	421.3	8.7	480.5	9.8	59.2
Other	319.6	6.6	287.7	5.9	-31.9
Total	4,820.1	100.0	4,884.8	100.0	64.7

Source: Derived from Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* by Ashmead Economic Research Inc.

Finally, the level of excess debt is evaluated by income group. This is shown in Table 3.15. When measured on the basis of income group, it is apparent that the higher income groups displayed the most stress, given the dramatic increase in their excess debt. The low and medium income groups showed a decline in excess debt, which is partly due to off-farm income supporting the farm business.

Table 3.15
Excess Debt by Gross Income Group, 1987 and 1989

Gross Income Category	1987		1989		Change 1989 – 1987 ($ Million)
	Amount ($ Million)	Percent of Total	Amount ($ Million)	Percent of Total	
Low Sales	871.6	18.1	809.0	16.6	-62.6
Medium Sales	2,139.8	44.4	1,995.0	40.8	-144.8
High Sales	1,808.7	37.5	2,080.8	42.6	272.1
Total	4,820.1	100.0	4,884.8	100.0	64.7

Source: Derived from Farm Credit Corporation, *1990 Farm Survey,* by Ashmead Economic Research Inc.

C. SUMMARY

This chapter has made some key observations about the current condition of the agricultural industry, and how it has changed in the recent past.

The national farm debt remained almost constant between 1988 and 1990. On a provincial basis, however, we see that certain provinces such as Alberta and Quebec increased their share of the debt. Many of these higher debt values can be attributed to the effect of provincial credit programs. Saskatchewan and British Columbia reduced their share and amount of the debt.

Relative risk measurement indicates that, overall, financial risk has declined marginally between 1987 and 1989. On an enterprise basis, however, it has increased for hogs, remained nearly constant for beef and the supply-managed enterprises, and declined for cash crops and other enterprises. The contribution to any reduction in risk was partially due to the increase in real estate asset values of 1989, and which carried into 1990.

The number of farmers in financial stress changed between 1987 and 1989. Those in stable financial condition increased marginally from 57.0 percent in 1987 to 58.3 percent in 1989. This represents an increase of 3,149 farmers in the stable category. These numbers appear to have been drawn out of the severe and moderate stress categories, both of which declined.

The percentage of farms falling into the insolvent category increased by less than half a percentage point over this period. The farmers in the least secure risk group are becoming increasingly isolated from the balance of the agricultural population. Income improvements for the industry do not have a significant impact on this group. Their problems are too extensive. Proportionately, more farmers are in the insolvent group in Manitoba, followed by Saskatchewan and the Atlantic provinces.

The analysis of excess debt suggests it has remained high in the recent past, and has even risen for some enterprises such as hogs. The high sales group is exhibiting the most stress with excess debt jumping by almost $300 million between 1987 and 1989. The amount of the Canadian farm debt which is serviceable under current economic conditions is estimated at 78 percent. Alternatively, 22 percent or $4.9 billion is currently not serviceable.

CHAPTER FOUR

FUTURE SIMULATIONS

The previous two chapters have described a financial picture which has not changed significantly over the past few years. Farm debt remains high, with estimates that close to $5.0 billion is in excess. Indications are that land values are artificially high given the earning capability of the industry. The current structure of the industry has been maintained at this level through income subsidization policies, interest subsidies and debt refinancing programs.

The future will bring significant changes with respect to income, government subsidization levels, input costs, interest rates, and other factors. Given the uncertainty the industry is presently experiencing, there is considerable difficulty in providing an accurate projection of farmers' debt position into the 1990's. Bearing in mind this qualification, the chapter will attempt to project a profile and analysis of the farm sector into 1992, under several alternative policy and economic conditions.

A. BASE CASE PROJECTION

The analysis uses the Ashmead Economic Research Inc. Farm Finance Model to evaluate the impact of projected farm financial conditions on farm debt and financial stress.

The first projection uses the current estimates of income and expenses into 1992 which have been forecasted for the industry by Wharton Econometric Forecasting Associates (WEFA)[11]. The combination of the Farm Finance Model and Wharton forecasts are used to produce a projected scenario of farm financial conditions in 1992. To derive a particular scenario, such as the base case, a particular pattern of income, interest rate, cost and price change is assumed. In the base case these assumptions are selected in line with future conditions that might reasonably be expected to prevail. Given

11 The WEFA Group, Canadian Agricultural Forecasting Group, November 1990. This estimate has been used as it was disaggregated by region to facilitate the analysis.

the large number of uncertainties that enter into the picture, however, not all events that could impact on agriculture will necessarily be captured by the base case and so it is essential to also examine a number of alternative scenarios. In total, these projections should allow an appreciation of how the farm debt situation may evolve.

The base forecast projects that total cash receipts will increase from $22.4 billion in 1989 to $22.9 billion in 1992, representing a two percent increase in receipts. This includes all sources of government payments, which are forecast to decrease by 35 percent from $3.27 billion in 1989 to $2.12 billion in 1992. Overall increases in total cash receipts for farms of different types would vary from the total increase of two percent, with the following pattern of increase assumed by farm type: cash crop, 1 percent; cattle, 5 percent; hogs, 4 percent; supply–managed farms, 2 percent; and other types, 3 percent. The impact of the Gross Income Insurance Program and the Net Income Stabilization Account have not been reflected in these projections since much of the effect may be replacement income. However, the report does include a separate analysis of the effects of the GRIP in 1991–92.

Other assumptions of the base case projection are as follows: land values are projected to decline in most provinces and appropriate adjustments have been made to asset values by region[12].

The assumptions for the base case projection, and for the following simulations are found in Appendix B. The implications of the baseline projection are examined from the perspective of excess debt and distribution by risk class. Tables 4.1 and 4.2 examine the level of excess debt by region and enterprise respectively. This value represents the sum of excess debt only on farms that have excess debt. Excess debt is estimated to continue to rise from $4.88 billion in 1989 to $4.95 billion by 1992. This represents a 1.3 percent increase. Excess debt is expected to rise most significantly in Saskatchewan where it will increase by 7.7 percent. The province of Quebec shows the second highest increase in excess debt. The higher operating costs and debt to asset ratios in Quebec contribute to this outcome. The distribution of excess debt among provinces in 1992 is shown in Figure 4.1.

12 "Land Value Forecasts", *Issues*, Vol. 1, Number 1, October, 1990.

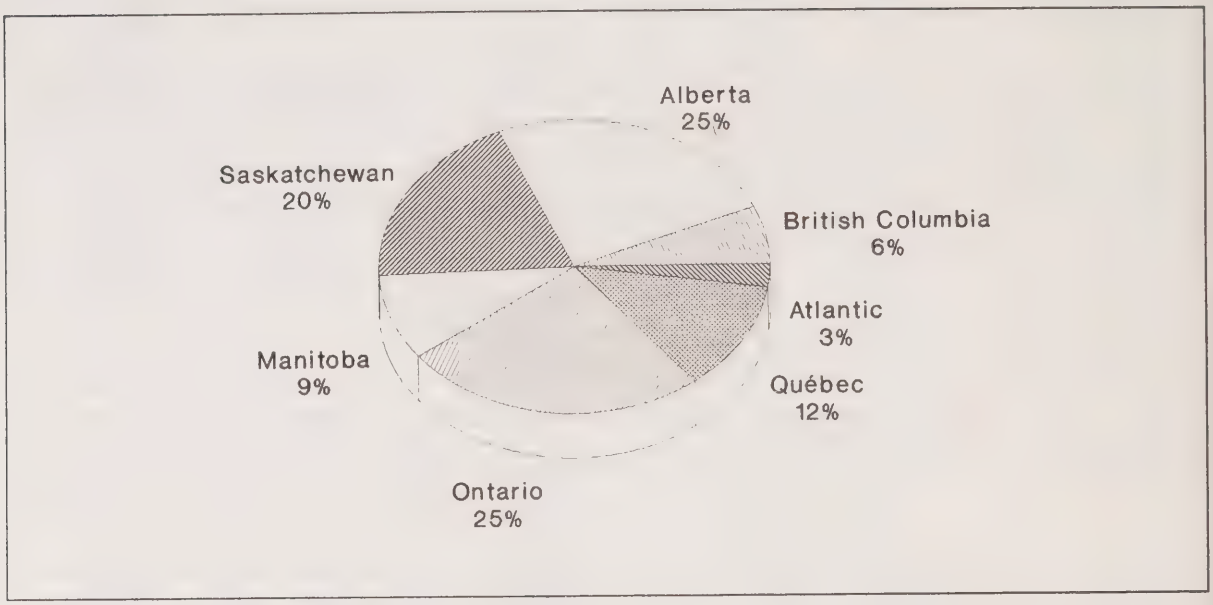
Table 4.1
Excess Debt by Region, Base Case Projection, 1989 and 1992

Region	1989 ($ Million)	1992 Projection ($ Million)	Percent Change from 1989	Percent Distribution of Excess Debt 1992
British Columbia	316.4	317.6	0.4	6.4
Alberta	1,244.9	1,223.6	-1.7	24.7
Saskatchewan	897.6	966.4	7.7	19.5
Manitoba	461.9	469.5	1.6	9.5
Ontario	1,271.3	1,248.7	-1.8	25.2
Quebec	570.1	597.2	4.8	12.1
Atlantic	122.6	123.9	1.1	2.5
Canada	4,884.8	4,946.9	1.3	100.0

Source: Ashmead Economic Research Inc.

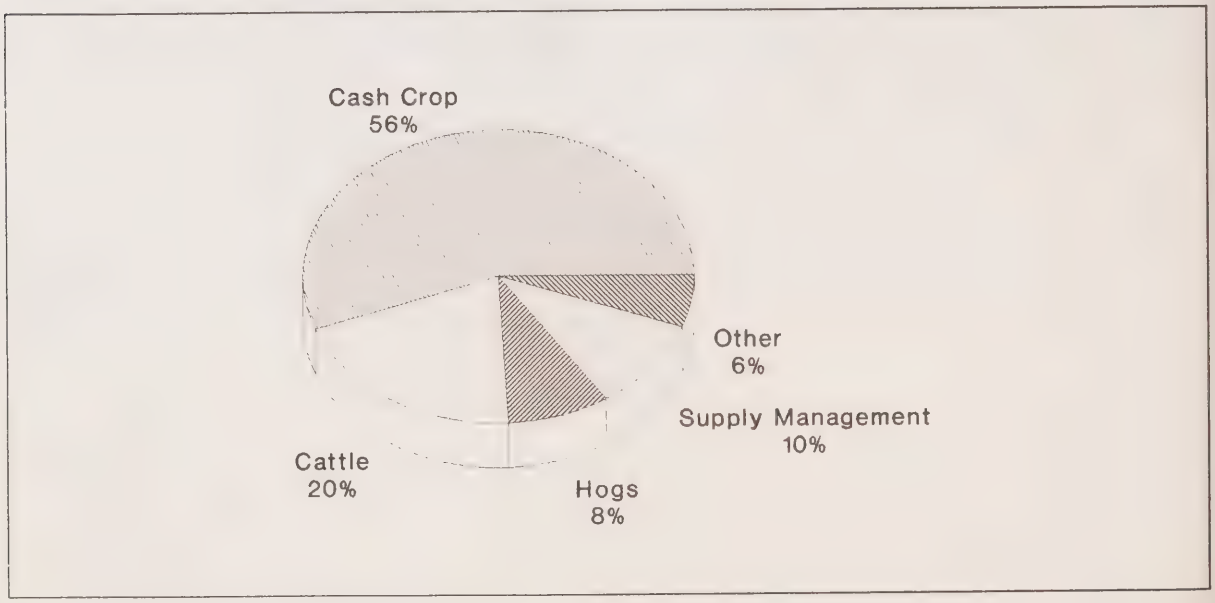
A high proportion of the excess debt remains within the cash crop enterprises and some further increase is projected in this scenario. (See Figure 4.2). The supply-managed industry, which has a relatively low level of excess debt in 1989, is anticipated to experience the greatest relative increase in excess debt from an enterprise perspective (See Table 4.2).

Figure 4.1
Percent Distribution of Excess Debt by Region, Base Case Projection, 1992



Source: Ashmead Economic Research Inc.

Figure 4.2
Percent Distribution of Excess Debt by Enterprise, Base Case Projection, 1992



Source: Ashmead Economic Research Inc.

Table 4.2
Excess Debt by Enterprise, Base Case Projection, 1989 and 1992

Enterprise	1989 ($ Million)	1992 Projection ($ Million)	Percent Change from 1989	Percent Distribution of Excess Debt, 1992
Cash Crop	2,693.3	2,753.7	2.2	55.7
Cattle	1,014.2	993.6	-2.0	20.1
Hogs	409.2	418.2	2.2	8.5
Supply Management	480.5	499.4	3.9	10.1
Other	287.7	281.9	-2.0	5.7
Total	4,884.8	4,946.9	1.3	100.0

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Within this baseline projection, with overall debt declining slightly, the proportion of farmers in the four risk classes shows only small shifts compared to 1989. (Table 4.3). What is noted primarily is that the number or proportion of farmers in the insolvent class, remains essentially unchanged. While there may be some further decline in the total number of farms, presumably representing some drop in the numbers in this group, it was not possible to take account of this in the analysis. The proportion of farmers in the moderate risk category decreases by 1.8 percent while those in the severe class decrease by 0.1 percent.

Table 4.3
Calculated Number of Farms by Risk Category, Base Case Projection, 1989 and 1992

Risk Category	1989	1992 Projection	Percent Change from 1989
Stable	145,518	146,311	0.5
Moderate	43,697	42,905	-1.8
Severe	12,605	12,590	-0.1
Insolvent	47,948	47,963	0.0
Total	249,768	249,768	

Source: Ashmead Economic Research Inc.

This "most likely" baseline projection seems to indicate a continuance of the existing financial structure and difficulties within the agriculture industry. However, further analysis shows that this is a function of the continuing problems in the cash crop industry and to a lesser extent in Quebec. Cattle and other enterprises show some slight improvement. Overall, the debt of Canadian farmers is expected to marginally decline under the assumptions used in this simulation.

B. HIGHER INPUT COST PROJECTION

A potential risk for farmers is that although recent energy prices hikes have subsided, they could recur and contribute to unexpected fuel, fertilizer and chemical price increases. As well, other input costs have the potential to increase with inflation. While farmers can often adjust the use of such inputs, the impact will eventually be felt.

The base case situation outlined above has been recalculated to include a further input price shock. Specifically, this has been estimated by increasing total input costs by another three percentage points for the next two years over what was anticipated to occur in the base case. Input costs have increased at a modest rate over the 1980's. In the supply-managed sector, farm revenue increases by one percentage point over the base case due to cost of production formulas. There is a high probability that farmers are exposed as much to the risk of input price shock as they are to commodity price changes.

Table 4.4 shows the level of excess debt increasing to $5.2 billion, under the "higher input cost" picture or by 6.3 percent, from the levels estimated in 1989. This compares with a 1.3 percent increase in the base case. The regional distribution of excess debt shown in Table 4.4 has not changed greatly from the base case.

Table 4.4
Excess Debt by Region, Higher Costs Projection, 1989 and 1992

Region	1989 ($ Million)	1992 Projection ($ Million)	Percent Change from 1989	Percent Distribution of Excess Debt 1992
British Columbia	316.4	343.3	8.5	6.6
Alberta	1,244.9	1,233.1	-0.9	23.8
Saskatchewan	897.6	1,043.8	16.3	20.1
Manitoba	461.9	499.8	8.2	9.6
Ontario	1,271.3	1,267.7	-0.3	24.4
Quebec	570.1	673.5	18.1	13.0
Atlantic	122.6	130.7	6.6	2.5
Canada	4,884.8	5,191.9	6.3	100.0

Source: Ashmead Economic Research Inc.

The central point of this evaluation of higher costs is the noticeable impact they could have on the provinces of Saskatchewan and Quebec. High operating costs relative to income have contributed to low net margins for farmers in both of these provinces, placing them at risk. Cost increases from any source such as inputs or interest rates could impact on the viability of these farmers.

As seen in Table 4.5, it is not only the supply-managed sector that is affected by higher costs. An increase in excess debt for hog enterprises is also evident. The increased share of the excess debt in these sectors in comparison to other enterprises is also shown in this table. They have accumulated higher debt to asset ratios and higher operating cost ratios than most other enterprises.

Table 4.5
Excess Debt by Enterprise, Higher Costs Projection, 1989 and 1992

Enterprise	1989 ($ Million)	1992 Projection ($ Million)	Percent Change from 1989	Percent Distribution of Excess Debt, 1992
Cash Crop	2,693.3	2,856.1	6.0	55.0
Cattle	1,014.2	1,012.8	-0.1	19.5
Hogs	409.2	477.9	16.8	9.2
Supply Management	480.5	563.1	17.2	10.8
Other	287.7	281.9[1]	-2.0	5.4
Total	4,884.8	5,191.9	6.3	100.0

[1] Under this projection, the excess debt of the "other" enterprise group does not change from the base case situation. Among farms in this group on which debt was substantially below debt capacity, an increase of 3 percentage points in operating costs did not move them into an excess debt position.

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Table 4.6 shows a reduction in the stable group and increases in the other risk categories, indicating the increased severity of debt problems with higher input costs.

Table 4.6
Calculated Number of Farms by Risk Category, Higher Costs Projection, 1989 and 1992

Risk Category	1989	1992 Projection	Percent Change from 1989
Stable	145,518	134,305	-7.7
Moderate	43,697	49,691	13.7
Severe	12,605	17,307	37.3
Insolvent	47,948	48,466	1.1
Total	249,768	249,768	

Source: Ashmead Economic Research Inc.

The potential for higher cost increases could pose as great a threat to the survival of many farmers as price declines. Prices of many commodities have been discounted for some time and the probability of further substantial price declines is low. Producers have cut back on input use and there is little room left for further adjustment. Therefore, cost increases might have large impacts on profitability.

C. OPTIMISTIC PROJECTION

Agriculture is laden with examples of disastrous conditions reversing themselves in a matter of one or two years. The early 1970's was one such example. In 1970 and 1971, grain inventories were at peak levels, prices were low and the long-term outlook for the industry was dismal. Events reversed themselves in 1972 and 1973, leading to a period of recovery which for the most part, lasted until the early 1980's.

An argument can be made for the same thing happening over the coming crop years. The failure of the GATT discussions contributing to the current low prices could set the stage for a price recovery in the grains industry. While world stocks of grains are low relative to the average for the past 10 years, North America, and possibly Europe, might not aggressively seed grains in 1991-92. The acreage in the U.S. set-aside program has doubled. The use of production enhancing inputs such as fertilizers and chemicals will be reduced. Furthermore, it is not likely that the favourable growing conditions experienced globally in 1990 will be repeated in 1991.

A grain price recovery is an important economic possibility to evaluate and in this context it is coupled with strength in other farm prices as well. This simulation has been examined under the following assumptions: (i) Total farm revenue in each of the type-of-farm categories is increased by 10 percentage points more than in the base case. (ii) Reflecting that grain is an input to the livestock sector, the operating expenses of these enterprises, and of the supply-managed industry, was increased by 2 percentage points. Off-farm income was reduced slightly. (iii) Total and long-term liabilities have been decreased by 5 percent from the base case. Asset values have been increased by 3 percentage points. The results of these changes are discussed below.

Table 4.7 illustrates the changes in excess debt by region and for Canada. The level of excess debt decreases nationally to $4.35 billion, but with quite different regional characteristics. Excess debt moderates significantly in Saskatchewan and the Atlantic provinces. More modest improvements are shown in other provinces.

Table 4.7
Excess Debt by Region, Optimistic Projection, 1989 and 1992

Region	1989 ($ Million)	1992 Projection ($ Million)	Percent Change from 1989	Percent Distribution of Excess Debt, 1992
British Columbia	316.4	295.5	-6.6	6.8
Alberta	1,244.9	1,160.8	-6.8	26.7
Saskatchewan	897.6	684.6	-23.7	15.8
Manitoba	461.9	416.9	-9.7	9.6
Ontario	1,271.3	1,186.0	-6.7	27.3
Quebec	570.1	505.9	-11.3	11.6
Atlantic	122.6	97.0	-20.9	2.2
Canada	4,884.8	4,346.7	-11.0	100.0

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Table 4.8 shows how the excess debt would be adjusted and distributed by enterprise. Most important, the supply-managed and other industries would benefit the least from a 10 percent revenue increase. The cash crop and livestock sectors lead all enterprises in the amount of excess debt reduction.

Table 4.8
Excess Debt by Enterprise, Optimistic Projection, 1989 and 1992

Enterprise	1989 ($ Million)	1992 Projection ($ Million)	Percent Change from 1989	Percent Distribution of Excess Debt, 1992
Cash Crop	2,693.3	2,395.2	-11.1	55.1
Cattle	1,014.2	885.6	-12.7	20.4
Hogs	409.2	350.9	-14.2	8.1
Supply Management	480.5	448.1	-6.7	10.3
Other	287.7	266.8	-7.2	6.1
Total	4,884.8	4,346.7	-11.0	100.0

Source: Ashmead Economic Research Inc.

The number of farmers by risk class (Table 4.9) shows some adjustment. The proportion in the moderate risk class falls by 19 percent and the severe group increases by 6 percent. There appears to be only marginal change in either the stable or insolvent group.

Table 4.9
Calculated Number of Farms by Risk Category, Optimistic Projection, 1989 and 1992

Risk Category	1989	1992 Projection	Percent Change from 1989
Stable	145,518	154,569	6.2
Moderate	43,697	35,352	-19.1
Severe	12,605	13,396	6.3
Insolvent	47,948	46,451	-3.1
Total	249,768	249,768	

Source: Ashmead Economic Research Inc.

D. HIGHER INTEREST RATES AND INFLATION

As this study is focusing on farm debt, an important alternative to evaluate is the impact of higher interest rates and the accompanying inflation. While interest rates are expected to continue to moderate for most of 1991, however, it is interesting to examine the effect of financial and inflationary pressures which could lead to a resurgence in interest rates in 1992.

The assumption used in this analysis is that interest rates could move up markedly from current levels. It was assumed that the effective interest rates paid by farmers could increase by approximately one percentage point above the base case. The resulting impacts on debt payments were assessed. Finally, together with higher interest rates, a general inflation impact on operating costs was included. Operating costs in this context were increased by one and a half percentage points from the level used in the base case. Living expenses were increased by two percentage points. Revenues were increased by one percentage point over the base case for the supply-managed sector, stemming from cost of production formulas. The debt for this sector was increased by one percentage point. All other parameters remain as in the base case. The results of this analysis are summarized below.

On a national basis, excess debt rises to $5.1 billion which exceeds the base case (Table 4.10). Again, Saskatchewan and Quebec show a greater relative increase than all other regions. This is a consequence of their higher cost structure and debt. These provinces shares of the total excess debt are also shown in Table 4.10.

Table 4.10
Excess Debt by Region, High Interest Rate Projection, 1989 and 1992

Region	1989 ($ Million)	1992 Projection ($ Million)	Percent Change from 1989	Percent Distribution of Excess Debt, 1992
British Columbia	316.4	339.6	7.3	6.6
Alberta	1,244.9	1,228.6	-1.3	24.0
Saskatchewan	897.6	1,030.4	14.8	20.1
Manitoba	461.9	488.6	5.8	9.5
Ontario	1,271.3	1,259.5	-0.9	24.6
Quebec	570.1	649.2	13.9	12.7
Atlantic	122.6	130.4	6.4	2.5
Canada	4,884.8	5,126.2	4.9	100.0

Source: Ashmead Economic Research Inc.

By enterprise (Table 4.11), supply management and hogs are shown to be the most negatively impacted by higher interest rates. The effect of these changes on the distribution of excess debt among enterprises is shown in this Table.

Table 4.11
Excess Debt by Enterprise, High Interest Projection Rate, 1989 and 1992

Enterprise	1989 ($ Million)	1992 Projection ($ Million)	Percent Change from 1989	Percent Distribution of Excess Debt 1992
Cash Crop	2,693.3	2,835.0	5.3	55.3
Cattle	1,014.2	1,006.9	-0.7	19.6
Hogs	409.2	452.8	10.7	8.8
Supply Management	480.5	549.5	14.4	10.7
Other	287.7	281.9	-2.0	5.5
Total	4,884.8	5,126.2	4.9	100.0

Source: Ashmead Economic Research Inc.

The farmers already in financial difficulty are likely to see conditions further decline. This is illustrated in the movement of farms among risk categories (Table 4.12). The number in moderate and stable categories decrease, while those farms in the severe and insolvent categories increase.

Table 4.12
Calculated Number of Farms by Risk Category, High Interest Rate Projection, 1989 and 1992

	1989	1992 Projection	Percent Change from 1989
Stable	145,518	144,268	-0.9
Moderate	43,697	43,045	-1.5
Severe	12,605	14,224	12.8
Insolvent	47,948	48,232	0.6
Total	249,768	249,768	

Source: Ashmead Economic Research Inc.

E. LOWER INTEREST RATES AND LOWER INFLATION

After a period of increasing interest rates in 1990, 1991 is beginning with significant rate declines. Many forecasters are predicting that rates will continue to moderate through 1992. The Conference Board of Canada, and other forecasters such as the Royal Bank of Canada forecasted in January 1991 a decline in interest rates of as much as two percentage points. In this context, it is important to see what impact a sustained decline in interest rates could have on helping farmers to manage the current debt levels.

Consequently, an analysis of the impacts of a potential drop in interest rates is developed in this section. While interest rates could drop by, say two percentage points, the decrease in rates on farm loans would be less dramatic as most of the debt outstanding is for fixed term loans. In the simulation, the following assumptions were made:

i) interest rates are estimated to fall 1.1 percentage points from the base case simulation. (There already has been a slight moderation in the base case interest rates from early 1991 levels);

ii) lower inflation and recessionary pressures are expected to reduce the rate of operating cost increases, the off-farm income and the living expenses by one percentage point; and

iii) modest adjustments of one percentage point were made to overall levels of debt outstanding to farmers due to the impact of lower debt servicing costs.

The results of this analysis indicate that excess debt and its provincial distribution would not be markedly different from the base case. (Table 4.13) Nor are there significant different effects by type of enterprise, (Table 4.14) or by risk category. (Table 4.15).

The analysis reveals that while declines in interest rates will improve the financial risk position of farmers, this will not dramatically alter their debt position. Declining rates impact directly on the cost of operating capital. However, they do not significantly affect intermediate or long-term debt costs unless rates stay down for a period of two to four years.

The results of these five simulations are brought together in the next chapter.

Table 4.13
Excess Debt by Region, Low Interest Rate Projection, 1989 and 1992

Region	1989 ($ Million)	1992 Projection ($ Million)	Percent Change from 1989	Percent Distribution of Excess Debt 1992
British Columbia	316.4	312.7	-1.2	6.4
Alberta	1,244.9	1,211.7	-2.7	24.7
Saskatchewan	897.6	963.5	7.3	19.7
Manitoba	461.9	466.3	0.9	9.5
Ontario	1,271.3	1,236.0	-2.8	25.2
Quebec	570.1	587.0	3.0	12.0
Atlantic	122.6	123.7	0.9	2.5
Canada	4,884.8	4,900.9	0.3	100.0

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Table 4.14
Excess Debt by Enterprise, Low Interest Rate Projection, 1989 and 1992

Enterprise	1989 ($ Million)	1992 Projection ($ Million)	Percent Change from 1989	Percent Distribution of Excess Debt 1992
Cash Crop	2,693.3	2,733.8	1.5	55.8
Cattle	1,014.2	985.1	-2.9	20.1
Hogs	409.2	410.0	0.2	8.4
Supply Mgmt	480.5	493.0	2.6	10.1
Other	287.7	279.0	-3.0	5.7
Total	4,884.8	4,900.9	0.3	100.0

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Table 4.15
Calculated Number of Farms by Risk Category, Low Interest Rate Projection, 1989 and 1992

Risk Category	1989	1992 Projection	Percent Change from 1989
Stable	145,518	145,235	-0.2
Moderate	43,697	43,681	-0.0
Severe	12,605	12,890	2.3
Insolvent	47,948	47,963	0.0
Total	249,768	249,768	

Source: Ashmead Economic Research Inc.

F. EVALUATION OF GRIP

A most important policy initiative has been undertaken by the federal government to develop a safety net program to provide stability to the grain and oilseed sectors. The primary elements of the program are the GRIP (Gross Income Insurance Program) and NISA (Net Income Stabilization Account).

The GRIP will have the most immediate impact on the sector beginning in the 1991–92 crop year. In this transitional year, GRIP is made up of separate components of revenue insurance and crop insurance. A brief analysis of how this program may impact on the financial condition of farmers over the next two years has been included in this study. It should be recognized that this is not an exhaustive study as complete details are not finalized at the tabling of this report, nor does time allow for a complete analysis.

The GRIP provides farmers with a minimum level of gross revenue support, if the average price for the year (not the farmer's actual price) and/or the farmer's actual yield, results in a lower gross revenue than targeted. In western Canada, target revenue is calculated at 70 percent of the fifteen-year moving average price multiplied by the long-term average yield. In eastern Canada, target revenue is based on 80 percent of the moving average price multiplied by 80 percent of the long-term average yield.

The analysis has been approached from two perspectives, an aggregate approach, and a "typical farm" analysis.

1.0 Aggregate Analysis

The analysis aggregates the possible impact of the transitional GRIP for the three Prairie provinces. The Prairie region was chosen as it has the potential to be most affected by this program. Also, at this point, insufficient detail was available to make an accurate evaluation of the impact on the eastern provinces. The analysis was performed on the basis of several assumptions:

- crop acreage was established by the number of seeded acres and by crop type as of the 1989–90 crop year;
- target prices for the 1991–92 crop year were estimated at $4.15, $2.15, and $6.50 for wheat, barley and canola respectively;
- yields were estimated based on the 10–year provincial average;
- farmer GRIP premiums were estimated at eight percent of the revenue coverage level; and
- 100 percent participation rate.

The analysis calculates the target level of coverage, the expected premiums and the expected payouts for three different situations:

i) currently forecasted prices and average long–term yields;

ii) ten percent higher prices and average yields; and

iii) expected prices and ten percent lower yields.

The results are summarized in Table 4.16.

Table 4.16
Expected Payouts and Premiums under GRIP, Prairie Provinces, 1991 and 1992[1]

Wheat, Barley and Canola	Expected Prices and Average Yields		High Prices and Average Yields		Expected Prices and Lower Yields	
	1991	1992	1991	1992	1991	1992
	($ Billion)					
Target Revenue	5.31	5.17	5.31	5.17	5.31	5.17
Actual Revenue	4.23	4.22	4.65	4.64	3.81	3.79
GRIP Payout	1.08	0.95	0.66	0.53	1.50	1.38
Less Premiums (Farmers' share)	0.43	0.41	0.43	0.41	0.43	0.41
Net Impact on Farm Income	0.65	0.54	0.23	0.12	1.08	0.97

[1] Based on 100 percent participation rate.

Source: Ashmead Economic Research Inc.

The targeted revenue is estimated at $5.31 and $5.17 billion for the 1991 and 1992 crop years respectively. The revenue is a function of the actual yields and the average actual prices for each of these years. The difference between the target revenue and the actual revenue, represents the potential GRIP payout. From this value, the premiums paid are deducted, to arrive at an estimated impact on prairie farmer net income.

The analysis shows that at current prices and with an average yield, GRIP payouts are expected in 1991 and 1992. After premiums, the net benefit will exceed one half billion in each year although declining in 1992. A ten percent higher than expected level of prices but with average yields, will bring the net benefit closer to a breakeven position, after premiums are considered. It can be seen that a ten percent fall in yields will have the most impact on GRIP payouts, and result in net benefits averaging $1.0 billion annually for the two years.

Obviously other combinations of yields and prices produce an infinite number of program outcomes. It seems apparent, that at least in the short term, GRIP will provide revenue protection. It is assumed in this analysis that all grain farmers on the prairies register in the GRIP. If a fixed proportion, say 70 percent participated in the program, the payouts would be adjusted by the same proportion.

Based on a 90 percent participation rate, Wharton Econometric Forecasting Associates completed in March 1991 an analysis of expected payouts under the GRIP program for the 1991–92 crop year. Their analysis would indicate that total payouts for all crops in western Canada will be $1,314 million in 1991 and $310 million in eastern Canada, for a total of $1,624 million for all of Canada. (WEFA does not provide the basis for their yield and price estimates).

2.0 Case Farm Analysis

Under the GRIP, each individual situation will be unique and influenced by yields, marketing skills, level of input and financial situation.

An analysis has been done of a 1,000 acre prairie wheat farm. The analysis evaluates the risk management features of this revenue protection program. Table 4.17 shows the financial impacts of a 25 percent reduction in either price or yield. The Table compares the financial situation of the farmer in the program and without program coverage. The farm has been structured under alternative financial conditions of high and low debt. The high debt situation comprises $375,000 worth of debt on approximately $1,000,000 in total assets. The low debt situation is for a level of $125,000 of debt.

The farm economic conditions were simulated for the next two years for each of these two situations, and also for conditions where the farmers choose GRIP, and crop insurance alone.

The results of the analysis for the farm under both low and high debt are shown in Table 4.17.

Table 4.17
Impact of GRIP for High and Low Debt, Case Farm, 1991

	High Debt Farm		Low Debt Farm	
	Not in Program	In Program	Not in Program	In Program
Target Revenue		136,950		136,950
Actual Revenue	81,250	81,250	81,250	81,250
Expected Program Payment		55,700		55,700
Adjusted Revenue	81,250	136,950	81,250	136,950
Less Premiums		10,270		10,270
Less Operating Costs	50,304	50,304	50,304	50,304
Gross Margin	30,946	76,376	30,946	76,376
Less Interest Expense	43,125	43,125	14,375	14,375
Residual	-12,179	33,251	16,571	62,001

Source: Ashmead Economic Research Inc.

49. This analysis of the case farm illustrates several points. First, the case farm under projected income conditions, is expected to deteriorate over the next two years. Second, the current design of the GRIP will improve the financial condition of the farmer under average or weakening price or yield conditions. Third, the highly indebted farmer will potentially be maintained with a positive cash residual, where there would have been a significant loss without GRIP. Under better than expected conditions, the farmer would not have received the payouts from GRIP, and would be worse off in that period due to the premiums.

CHAPTER FIVE

SUMMARY AND CONCLUSIONS

The foregoing capital and debt analysis provides both positive and disturbing results for farmers and policy makers.

The review in Chapter Two of the recent historical period suggests that the Canadian agricultural economy has been developing particular stress points which are of concern. For example, ability to reduce the overall level of debt has been limited during a period in which the U.S. has effectively dealt with its debt problem. Higher relative income in Canada in the early 1980's, partially funded through income transfers to the sector, has maintained the debt level. Other lending programs of government and private institutions, which have either subsidized or refinanced overdue loans, have also served to maintain the level of debt. The amount of overdue interest expense is a telling indicator of the degree of financial difficulty and extent of debt refinancing. Asset values also appear to be high relative to the net income of the sector and the experience in the United States.

As the industry faces the possibility of: 1) falling incomes due to reduced ability of the government to sustain its level of support; and 2) lower grain and oilseed prices, adjustments will occur in asset values, the level of debt, and in the ability of farmers to remain viable.

One indicator of financial difficulty is the amount of excess debt. Excess debt is that part of the industry's total debt which is estimated to not be repayable under current economic conditions. The study has shown that excess debt has remained almost constant between 1987 and 1989 at just under $5.0 billion. This represents about 22 percent of the total national agricultural debt.

Further evidence of difficulty shows up in the distribution of farmers by stress category. The number of farmers in the most difficult circumstances, the insolvent category, has remained high both in 1987 and 1989. It is estimated that almost 48,000 farmers across Canada are in this extremely difficult situation. The classification does not mean that they are all bankrupt, but that some major restructuring of assets and debt will be required. Even with such changes, their future prospects will not be bright.

Simulations of the future are important to help anticipate what policy choices may be necessary. Five simulations have been performed:

i) most likely, based on current industry forecasts;

ii) higher input cost projection, due to energy costs and inflation;

iii) optimistic outlook;

iv) impact of higher interest rates and inflation; and

v) impact of lower interest rates and lower inflation.

Each of these future simulations demonstrates unique impacts on the economic welfare of farmers. Tables 5.1 through 5.3 consolidate the results of the five projections.

Excess debt is expected to increase at least modestly in the future simulations except for the most optimistic simulation and the one with the lower interest rates (Table 5.1). From a regional perspective, only in the two provinces with the highest level of debt – Alberta and Ontario – is the excess debt projected to drop in all of the scenarios. Saskatchewan and Manitoba, in the west, and Quebec, in the east, lose ground in all the simulations except the most optimistic. A major factor in the deteriorating condition in Quebec is the projected increase in excess debt in the supply-managed industry in all simulations except the most optimistic (Table 5.2).

Several elements contribute to the potential difficulties in the supply-managed sector. There is no price recovery expected for this sector due to the pressure of GATT. Because of previous stable income levels, this industry has used debt to a greater proportion than most other enterprises (with the exception of the hog industry), and its operating costs are higher.

In contrast, the decline of excess debt in Alberta is associated with the improved situation projected for the cattle industry where revenues were forecast to increase markedly. Of the various future possibilities considered, higher input costs and higher interest rates have marked impacts on the future ability of farmers to service existing debt or to reduce debt, with excess debt rising from $4.9 billion in 1989 to $5.1 billion in 1992 in each case. Input cost increases have been moderate for most of the 1980's. There is now increasing upward pressure on these costs, which pose more financial risk than do falling commodity prices. Increases in input costs, particularly if they are coupled with higher interest rates, will be the most significant obstacles to the reduction of farm debt.

Table 5.1
Summary of Excess Debt by Region and Simulation

Region	1989	Base Case	Higher Costs	Optimistic	Higher Int. Rates	Lower Int. Rates
	($ Million)					
British Columbia	316.4	317.6	343.3	295.5	339.6	312.7
Alberta	1,244.9	1,223.6	1,233.1	1,160.8	1,228.6	1,211.7
Saskatchewan	897.6	966.4	1,043.8	684.6	1,030.4	963.5
Manitoba	461.9	469.5	499.8	416.9	488.6	466.3
Ontario	1,271.3	1,248.7	1,267.7	1,186.0	1,259.5	1,236.0
Quebec	570.1	597.2	673.5	505.9	649.2	587.0
Atlantic	122.6	123.9	130.7	97.0	130.4	123.7
Canada	4,884.8	4,946.9	5,191.9	4,346.7	5,126.2	4,900.9

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Table 5.2
Summary of Excess Debt by Enterprise and Simulation

Enterprise	1989	Base Case	Higher Costs	Optimistic	Higher Int. Rates	Lower Int. Rates
	($ Million)					
Cash Crop	2,693.3	2,753.7	2,856.1	2,395.2	2,835.0	2,733.8
Cattle	1,014.2	993.6	1,012.8	885.6	1,006.9	985.1
Hogs	409.2	418.2	477.9	350.9	452.8	410.0
Supply Managed	480.5	499.4	563.1	448.1	549.5	493.0
Other	287.7	281.9	281.9[1]	266.8	281.9[1]	279.0
Total	4,884.8	4,946.9	5,191.9	4,346.7	5,126.2	4,900.9

[1] Under these projections, the excess debt of the "other" entreprise group does not change from the base case situation. Among farms in this group on which debt was substantially below debt capacity, an increase in operating costs or interest payments did not move them into an excess debt position.

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Each of these futures indicates unique impacts on the welfare of farmers. The most likely, or base case situation, suggests that many of the existing problems and issues facing farmers will remain. The implications will be that the industry will require continued significant subsidization to support the current imbalance between debt, market income levels and asset values.

The possibility that recent high energy prices could translate into an input price shock has a sharp impact. A three percent higher price shock results in a rapid deterioration, given current economic outlooks for prices and interest rates. An increased number of farmers move into the severe stress category. Interestingly, the number of farmers in the insolvent category does not change significantly. The data suggest that the latter group is increasingly becoming unresponsive to financial remedy through future economic prosperity.

The changes in the number of farmers in the four risk categories between 1989 and 1992, for each projection, are summarized in Table 5.3. The relatively small changes which are occurring, are indicative of agriculture's stagnant position. The potential for major price changes resulting from the GATT discussions will likely bring about near-term changes to the structure of agriculture.

Table 5.3
Summary of the Number of Farmers by Risk Classification and Simulation

Risk Classification	1989	Base Case	Higher Costs	Optimistic	Higher Int. Rates	Lower Int. Rates
Stable	145,518	146,311	134,305	154,569	144,268	145,235
Moderate	43,697	42,905	49,691	35,352	43,045	43,681
Severe	12,605	12,590	17,307	13,396	14,224	12,890
Insolvent	47,948	47,963	48,466	46,451	48,232	47,962
Total	249,768	249,768	249,768	249,768	249,768	249,768

Source: Ashmead Economic Research Inc.

APPENDIX A

FINANCIAL CHARACTERISTICS OF CANADIAN FARMERS BY PROVINCE AND ENTERPRISE, 1990*

Province and Enterprise 1	Number of Farms	Total Owned Land 2	Total Assets 3	Total Liabilities 4	Total Farm Revenue 5	Operating Expenses before Depre-ciation 6	Off-Farm Income 7	Total Living Costs 8	Principal and Interst	Debt Capacity 9	Excess Debt 10	Debt Asset Ratio 11	Debt Service Ratio 12
	$ Thousand												
BRITISH COLUMBIA													
Cash Crop	4,470	659,924	1,998,018	358,858	378,746	318,969	104,585	151,175	48,708	312,225	187,822	0.18	0.71
Cattle	3,867	1,646,045	1,846,552	181,932	225,893	184,673	96,299	130,792	23,793	147,753	87,271	0.10	0.68
Hogs	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Supply Management	1,420	168,104	1,929,921	463,117	451,333	356,143	14,300	48,016	74,085	906,125	16,751	0.24	1.35
Other	1,120	121,781	395,356	35,941	40,775	32,384	33,426	37,866	5,652	58,557	24,516	0.09	1.14
All Types	10,876	2,595,855	6,169,847	1,039,848	1,096,747	892,168	248,609	367,848	152,237	1,424,659	316,360	0.17	1.03
ALBERTA													
Cash Crop	26,582	18,525,464	15,998,311	2,964,927	2,859,746	2,173,337	606,027	606,062	442,170	8,927,392	768,107	0.19	2.02
Cattle	17,890	13,971,518	9,902,594	1,660,501	1,928,216	1,600,711	389,707	407,902	224,276	4,007,919	376,294	0.17	1.79
Hogs	1,531	720,170	1,039,811	207,365	272,196	216,752	26,820	34,915	29,250	603,335	38,087	0.20	2.06
Supply Management	1,420	689,548	1,566,861	386,117	364,063	269,224	19,426	32,367	57,836	1,098,117	5,664	0.25	1.90
Other	3,559	1,416,027	1,703,720	262,502	296,490	251,901	155,998	81,143	41,217	1,388,086	56,711	0.15	3.37
All Types	50,982	35,322,727	30,211,297	5,481,412	5,720,711	4,511,925	1,197,978	1,162,389	794,749	16,024,850	1,244,863	0.18	2.02
SASKATCHEWAN													
Cash Crop	51,064	38,696,811	22,354,892	4,346,787	3,682,752	2,553,765	748,367	879,936	586,203	12,346,921	755,051	0.19	2.11
Cattle	6,979	6,463,388	2,915,314	671,172	688,824	560,300	95,503	120,262	82,851	1,342,266	137,796	0.23	1.62
Hogs	205	500,109	441,208	50,959	102,432	73,575	3,124	3,540	7,550	320,623	4,768	0.12	4.25
Supply Management	623	344,019	509,830	144,950	142,478	104,340	7,840	10,740	20,423	445,819	0	0.28	2.18
Other	338	80,025	74,241	3,607	2,891	1,909	19,131	5,830	394	142,823	0	0.05	36.26
All Types	59,210	46,084,352	26,295,485	5,217,474	4,619,377	3,293,888	873,965	1,020,307	697,421	14,598,452	897,615	0.20	2.09
MANITOBA													
Cash Crop	14,956	8,342,536	6,582,161	1,142,104	1,321,208	987,168	238,343	289,213	163,531	3,221,138	323,591	0.17	2.17
Cattle	5,820	3,786,066	1,899,447	285,965	370,410	279,056	82,451	112,546	36,635	680,418	67,053	0.15	2.04
Hogs	940	566,122	684,619	169,045	243,028	203,618	6,870	18,173	23,207	348,875	38,934	0.25	1.65
Supply Management	1,372	673,582	1,046,564	247,213	280,225	209,969	10,162	26,534	33,981	628,813	0	0.24	2.04
Other	1,107	493,836	378,375	72,225	106,728	100,014	22,941	21,408	8,567	63,729	32,343	0.19	1.27
All Types	24,196	13,862,141	10,591,167	1,916,551	2,321,599	1,779,826	360,766	467,874	265,921	4,942,973	461,920	0.18	2.06

Cash Crop	23,718	3,117,752	13,540,763	1,906,959	2,751,487	2,106,723	630,101	597,626	261,855	7,855,926	511,354	0.14	3.00
Cattle	16,000	2,872,537	7,312,133	639,656	1,033,411	944,313	446,934	403,155	74,723	1,556,120	202,571	0.09	2.08
Hogs	4,715	735,158	2,568,569	782,054	813,195	727,680	67,659	118,814	108,823	827,942	259,379	0.30	0.76
Supply Management	11,568	2,547,033	10,036,030	1,862,704	2,223,655	1,671,333	118,219	291,475	265,822	5,008,912	229,706	0.19	1.88
Other	5,961	518,585	2,985,257	261,783	434,963	355,275	194,127	150,198	36,692	1,384,405	68,333	0.09	3.77
All Types	61,962	9,791,065	36,442,752	5,453,155	7,256,711	5,805,325	1,457,040	1,561,268	747,914	16,633,304	1,271,344	0.15	2.22
QUEBEC													
Cash Crop	7,057	1,201,648	2,376,260	513,060	646,641	497,835	188,891	163,127	78,807	1,934,363	118,324	0.22	2.70
Cattle	5,897	1,246,415	1,312,848	245,624	266,435	228,160	101,656	136,299	32,496	144,164	113,978	0.19	0.49
Hogs	1,900	288,417	970,375	274,714	527,709	461,662	20,297	43,915	37,663	539,062	48,877	0.28	1.57
Supply Management	16,091	4,316,636	8,108,394	2,120,335	2,327,445	1,764,818	75,057	371,926	334,432	3,945,691	193,555	0.26	1.30
Other	4,513	851,059	730,901	138,744	82,681	69,764	94,972	104,303	18,487	86,053	95,392	0.19	0.51
All Types	35,458	7,904,176	13,498,778	3,292,477	3,850,910	3,022,238	480,874	819,568	501,886	6,649,333	570,126	0.24	1.46
ATLANTIC													
Cash Crop	1,979	610,573	1,146,889	228,684	371,552	269,844	28,073	53,430	28,167	869,945	29,034	0.20	3.09
Cattle	2,245	563,541	577,204	51,150	71,958	64,662	54,224	60,601	6,669	32,294	29,199	0.09	0.48
Hogs	343	86,754	190,746	55,596	106,303	94,142	4,446	9,253	7,994	110,587	19,115	0.29	1.38
Supply Management	1,812	636,957	1,326,543	264,220	399,265	308,864	15,772	48,902	37,386	740,951	34,835	0.20	1.98
Other	706	112,325	146,153	24,708	38,270	34,855	15,205	19,046	3,334	8,626	10,370	0.17	0.26
All Types	7,084	2,010,151	3,387,535	624,358	987,349	772,367	117,720	191,232	83,550	1,762,402	122,553	0.18	2.11
CANADA													
Cash Crop	129,827	71,154,709	63,997,294	11,461,379	12,012,131	8,907,641	2,544,387	2,740,568	1,609,441	35,467,909	2,693,284	0.18	2.24
Cattle	58,699	30,549,511	25,766,092	3,735,999	4,585,148	3,861,875	1,266,772	1,371,555	481,443	7,910,934	1,014,162	0.14	1.66
Hogs	9,635	2,896,731	5,895,328	1,539,733	2,064,863	1,777,429	129,217	228,610	214,487	2,750,423	409,161	0.26	1.32
Supply Management	34,305	9,375,879	24,524,144	5,488,655	6,188,464	4,684,690	260,777	829,959	823,964	12,774,428	480,510	0.22	1.62
Other	17,303	3,593,637	6,414,003	799,510	1,002,797	846,102	535,799	419,793	114,343	3,132,279	287,666	0.12	2.79
All Types	249,768	117,570,468	126,596,861	23,025,276	25,853,403	20,077,738	4,736,953	5,590,486	3,243,678	62,035,973	4,884,782	0.18	1.95

* The statistics in this tabulation may differ from similar agricultural statistics published in other sources due to sampling differences. Totals in this table will not compare exactly with the published statistics of the FCC 1990 Farm Survey due to the deletion of data in the special tabulation, for income groups and enterprises where the sample of farms was too small. The totals apply to all farms represented by the survey, in each enterprise group and province, except as noted under excess debt.

[1] Enterprises are classified according to the source of 50 percent or more of total farm revenue.
Cash crop enterprises include producers of grains and oilseeds, vegetables, fruit, greenhouse produce, potatoes, tobacco, sugar beets, forage crop seeds, and specialty crops. Cattle farms include cow-calf producers and feedlots. Supply management includes dairy and poultry farms. "Other" represents enterprises not covered in the foregoing categories.

[2] Land area is measured in acres.

[3] Assets include the value of farm real estate, livestock, machinery, quota, purchased inputs, crops for sale, and financial assets at January 1, 1990.

[4] Liabilities include short-term to long-term loans outstanding, at January 1, 1990.

[5] Farm revenue includes market returns, direct government payments, rebates and agricultural custom work, in 1989.

[6] Farm operating expenses in 1989 before capital cost allowances and depreciation. Includes interest payments on debt, and wages and salaries paid to family members.

[7] Off-farm income includes wages and salaries from sources other than the farm enterprise, non-agricultural custom work, dividends and pensions in 1989.

[8] Total living costs are estimated from a survey of average farm living expenditures in Alberta indexed to varying provincial living costs represented by relative average cash wages paid to family members in each province.

[9] Debt capacity is the amount of debt which a business should be able to repay from net income. It may be estimated from the capitalized value of income available for debt servicing. In this analysis, debt capacity = (net farm income + interest expenses + off-farm income - living expenses) / interest rate.

[10] Excess debt is the sum of debt that exceeds debt capacity only on farms having excess debt.

[11] Debt Asset Ratio (DAR) = total farm liabilities/total farm assets.

[12] Debt Service Ratio (DSR) = (total farm revenue - operating expenses before interest payments - living costs + off-farm income) / (principal + interest expenses).

Source: Special Tabulation from the FCC 1990 Farm Survey by Ashmead Economic Research Inc.

APPENDIX B

SIMULATION ASSUMPTIONS

NOTES ON THE INTERPRETATION AND DERIVATION OF THE RATIOS IN APPENDIX B

The ratios in each of the following tables show possible changes in farm financial conditions in 1992. The ratios indicate the relative changes in certain economic and financial factors that might occur between 1989 and 1992. The 1989 values that are used as the starting point for the projection presented in Chapter 4, are those obtained from the FCC 1990 Farm Survey. A summary of those values is given in Appendix A. The values in that appendix may be multiplied by the corresponding ratio from Appendix B to obtain a dollar value indicative of the magnitude of the projected change, but not necessarily the exact value that might result from such change.

The ratios in each table may be read as follows. In cash crop enterprises in British Columbia, for example, the base case projection indicates that, in 1992, the value of total assets will be 0.94 or 94 percent of the 1989 value, while total liabilities will be reduced to 0.99 or 99 percent of the 1989 value. Similarly, total farm revenue in this enterprise is expected to increase by one percent and farm operating costs by 7 percent or 1.07 times the amount in 1989. Finally, off-farm income and living expenses could each increase by 9 percent or 1.09 times the amount in 1989.

In the base case projection, the expected changes in total farm revenue and operating expenses are derived from the WEFA (Wharton Econometric Forecasting Associates, Canadian Agricultural Forecasting Group) forecast of November 1990. This

forecast of the expected situation in the farm economy in 1992 was subdivided into provincial projections by the Farm Credit Corporation. Ashmead Economic Research Inc. integrated further adjustments to gauge changes in farm income at the commodity level, particularly for cash crop, livestock and supply-managed enterprises. In other projections, changes in farm income and operating expenses were modified according to the assumptions indicated in the footnotes and the Chapter 4 discussion of each particular scenario.

Total liabilities and long-term liabilities are affected by changes in farm revenue. Accordingly, the changes in their ratios are estimated to be inversely one-half of the percentage change noted for total revenue. For example, in the base case projection, where farm revenue for cattle enterprises is forecasted to increase by 5 percent, total liabilities are estimated to decrease by 2.5 percent. The change in the liability ratios from 1989 is calculated as 1.00 minus 0.025 = 0.975, which is rounded to 0.97.

Changes in the value of total assets are derived from the Land Value Forecasting Model of Ashmead Economic Research Inc. This auxiliary of the Farm Finance Model is used to forecast average land values as they are affected by such factors as long-term credit extended, real interest rates, the initial price of wheat and the general inflation rate. The degree of change forecasted for a provincial average land value is apportioned on the basis of the ratio of real estate value to total assets. For example, in a province where the average land value is projected to decrease by 10 percent and real estate represents 75 percent of total farm assets, the adjustment to asset value in the projection is only 75 percent of the 10 percent change, or a decline of 7.5 percent. Therefore, the change in the ratio from 1989 is calculated as 1.00 minus 0.075 = 0.925.

Variations in off-farm income and farm living expenses are estimated on the basis of general price changes measured by the Consumer Price Index. Accordingly, in the base case projection where the Consumer Price Index is expected to increase by 9 percent between 1989 and 1992, the ratios of off-farm income and living expenses in 1992 become 1.09 times the level in 1989. The 1989 values are given in Appendix A.

The interest paid data at the bottom of each projection table indicates the percentage that interest payments represent of total debt outstanding under the expected conditions. The starting point values for each province in 1989 were obtained from Statistics Canada. The starting point percent value is adjusted by the relative change expected to occur in commercial interest rates as represented by the prime rate

of chartered banks. For example, interest paid as percent of total debt was 10 percent in Alberta in 1989 and commercial interest rates were expected to decrease by 12.6 percent between 1989 and 1992. Therefore, in the base case, the interest paid percentage in Alberta is expected to decrease to 8.74 percent in 1992.

SIMULATION ASSUMPTION : 1992 Base Case Projection							
Ratios of 1992 Projected Values to 1989 Actual Values (1989 = 1.00)							
	Total Assets[1]	Long-term Liab's[2]	Total Liab's[2]	Total Farm Rev[3]	Oper Exp before Depr[4]	Off Farm Income[5]	Living Expenses[5]
Cash Crop							
BC	0.94	0.99	0.99	1.01	1.07	1.09	1.09
Alberta	0.85	0.99	0.99	1.01	1.07	1.09	1.09
Saskatchewan	0.92	0.99	0.99	1.01	1.07	1.09	1.09
Manitoba	0.95	0.99	0.99	1.01	1.07	1.09	1.09
Ontario	0.83	0.99	0.99	1.01	1.07	1.09	1.09
Quebec	1.02	0.99	0.99	1.01	1.07	1.09	1.09
Atlantic	1.06	0.99	0.99	1.01	1.07	1.09	1.09
Cattle							
BC	0.94	0.97	0.97	1.05	1.07	1.09	1.09
Alberta	0.85	0.97	0.97	1.05	1.07	1.09	1.09
Saskatchewan	0.92	0.97	0.97	1.05	1.07	1.09	1.09
Manitoba	0.95	0.97	0.97	1.05	1.07	1.09	1.09
Ontario	0.83	0.97	0.97	1.05	1.07	1.09	1.09
Quebec	1.02	0.97	0.97	1.05	1.07	1.09	1.09
Atlantic	1.06	0.97	0.97	1.05	1.07	1.09	1.09
Hogs							
BC	0.94	0.97	0.97	1.04	1.07	1.09	1.09
Alberta	0.85	0.97	0.97	1.04	1.07	1.09	1.09
Saskatchewan	0.92	0.97	0.97	1.04	1.07	1.09	1.09
Manitoba	0.95	0.97	0.97	1.04	1.07	1.09	1.09
Ontario	0.83	0.97	0.97	1.04	1.07	1.09	1.09
Quebec	1.02	0.97	0.97	1.04	1.07	1.09	1.09
Atlantic	1.06	0.97	0.97	1.04	1.07	1.09	1.09

	Total Assets[1]	Long-term Liab's[2]	Total Liab's[2]	Total Farm Rev[3]	Oper Exp before Depr[4]	Off Farm Income[5]	Living Expenses[5]
Other							
BC	0.94	0.98	0.98	1.03	1.07	1.09	1.09
Alberta	0.85	0.98	0.98	1.03	1.07	1.09	1.09
Saskatchewan	0.92	0.98	0.98	1.03	1.07	1.09	1.09
Manitoba	0.95	0.98	0.98	1.03	1.07	1.09	1.09
Ontario	0.83	0.98	0.98	1.03	1.07	1.09	1.09
Quebec	1.02	0.98	0.98	1.03	1.07	1.09	1.09
Atlantic	1.06	0.98	0.98	1.03	1.07	1.09	1.09
Supply Management							
BC	0.94	0.99	0.99	1.02	1.07	1.09	1.09
Alberta	0.85	0.99	0.99	1.02	1.07	1.09	1.09
Saskatchewan	0.92	0.99	0.99	1.02	1.07	1.09	1.09
Manitoba	0.95	0.99	0.99	1.02	1.07	1.09	1.09
Ontario	0.83	0.99	0.99	1.02	1.07	1.09	1.09
Quebec	1.02	0.99	0.99	1.02	1.07	1.09	1.09
Atlantic	1.06	0.99	0.99	1.02	1.07	1.09	1.09

Interest Paid as percent of Total Debt	
BC	9.61%
Alberta	8.74%
Saskatchewan	8.74%
Manitoba	9.61%
Ontario	8.74%
Quebec	9.61%
Atlantic	8.74%

Total assets are derived by independent analysis of provincial farmland investment and other costs. Primary correlating factors include the initial price of wheat, annual long-term credit extended and real interest rates.

Inversely related to projected total revenue changes, but adjusted by one-half the rate of income change.

Based on WEFA forecast of November 1990 subdivided by Ashmead Economic Research Inc. to reflect changes in commodity groups and provinces.

As per WEFA forecast.

Adjusted by Consumer Price Index to reflect general price inflation.

SIMULATION ASSUMPTION: 1992 Higher Input Cost Projection							
Ratios of 1992 Projected Values to 1989 Actual Values (1989 = 1.00)							
	Total Assets[1]	Long-term Liab's[1]	Total Liab's[1]	Total Farm Rev[2]	Oper Exp before Depr[3]	Off Farm Income[1]	Living Expenses[1]
Cash Crop							
BC	0.94	0.99	0.99	1.01	1.10	1.09	1.09
Alberta	0.85	0.99	0.99	1.01	1.10	1.09	1.09
Saskatchewan	0.92	0.99	0.99	1.01	1.10	1.09	1.09
Manitoba	0.95	0.99	0.99	1.01	1.10	1.09	1.09
Ontario	0.83	0.99	0.99	1.01	1.10	1.09	1.09
Quebec	1.02	0.99	0.99	1.01	1.10	1.09	1.09
Atlantic	1.06	0.99	0.99	1.01	1.10	1.09	1.09
Cattle							
BC	0.94	0.97	0.97	1.05	1.10	1.09	1.09
Alberta	0.85	0.97	0.97	1.05	1.10	1.09	1.09
Saskatchewan	0.92	0.97	0.97	1.05	1.10	1.09	1.09
Manitoba	0.95	0.97	0.97	1.05	1.10	1.09	1.09
Ontario	0.83	0.97	0.97	1.05	1.10	1.09	1.09
Quebec	1.02	0.97	0.97	1.05	1.10	1.09	1.09
Atlantic	1.06	0.97	0.97	1.05	1.10	1.09	1.09
Hogs							
BC	0.94	0.97	0.97	1.04	1.10	1.09	1.09
Alberta	0.85	0.97	0.97	1.04	1.10	1.09	1.09
Saskatchewan	0.92	0.97	0.97	1.04	1.10	1.09	1.09
Manitoba	0.95	0.97	0.97	1.04	1.10	1.09	1.09
Ontario	0.83	0.97	0.97	1.04	1.10	1.09	1.09
Quebec	1.02	0.97	0.97	1.04	1.10	1.09	1.09
Atlantic	1.06	0.97	0.97	1.04	1.10	1.09	1.09

	Total Assets[1]	Long-term Liab's[1]	Total Liab's[1]	Total Farm Rev[2]	Oper Exp before Depr[3]	Off Farm Income[1]	Living Expenses[1]
Other							
BC	0.94	0.98	0.98	1.03	1.10	1.09	1.09
Alberta	0.85	0.98	0.98	1.03	1.10	1.09	1.09
Saskatchewan	0.92	0.98	0.98	1.03	1.10	1.09	1.09
Manitoba	0.95	0.98	0.98	1.03	1.10	1.09	1.09
Ontario	0.83	0.98	0.98	1.03	1.10	1.09	1.09
Quebec	1.02	0.98	0.98	1.03	1.10	1.09	1.09
Atlantic	1.06	0.98	0.98	1.03	1.10	1.09	1.09
Supply Management							
BC	0.94	0.99	0.99	1.03	1.10	1.09	1.09
Alberta	0.85	0.99	0.99	1.03	1.10	1.09	1.09
Saskatchewan	0.92	0.99	0.99	1.03	1.10	1.09	1.09
Manitoba	0.95	0.99	0.99	1.03	1.10	1.09	1.09
Ontario	0.83	0.99	0.99	1.03	1.10	1.09	1.09
Quebec	1.02	0.99	0.99	1.03	1.10	1.09	1.09
Atlantic	1.06	0.99	0.99	1.03	1.10	1.09	1.09
Interest Paid as percent of Total Debt							
BC	9.61%						
Alberta	8.74%						
Saskatchewan	8.74%						
Manitoba	9.61%						
Ontario	8.74%						
Quebec	9.61%						
Atlantic	8.74%						

1 Unchanged from the base case.

2 Unchanged from the base case, except for a one percentage point increase in farm revenue of the supply managed enterprises attributed to their cost of production formulas.

3 Further input price shock, driven by oil prices, increases costs by an additional 3 percentage points over the base case.

SIMULATION ASSUMPTION: 1992 Optimistic Projection							
Ratios of 1992 Projected Values to 1989 Actual Values (1989 = 1.00)							
	Total Assets[1]	Long-term Liab's[2]	Total Liab's[2]	Total Farm Rev[3]	Oper Exp before Depr[4]	Off Farm Income[5]	Living Expenses[5]
Cash Crop							
BC	0.97	0.94	0.94	1.11	1.07	1.09	1.09
Alberta	0.88	0.94	0.94	1.11	1.07	1.09	1.09
Saskatchewan	0.95	0.94	0.94	1.11	1.07	1.09	1.09
Manitoba	0.98	0.94	0.94	1.11	1.07	1.09	1.09
Ontario	0.85	0.94	0.94	1.11	1.07	1.09	1.09
Quebec	1.05	0.94	0.94	1.11	1.07	1.09	1.09
Atlantic	1.09	0.94	0.94	1.11	1.07	1.09	1.09
Cattle							
BC	0.97	0.92	0.92	1.16	1.09	1.09	1.09
Alberta	0.88	0.92	0.92	1.16	1.09	1.09	1.09
Saskatchewan	0.95	0.92	0.92	1.16	1.09	1.09	1.09
Manitoba	0.98	0.92	0.92	1.16	1.09	1.09	1.09
Ontario	0.85	0.92	0.92	1.16	1.09	1.09	1.09
Quebec	1.05	0.92	0.92	1.16	1.09	1.09	1.09
Atlantic	1.09	0.92	0.92	1.16	1.09	1.09	1.09
Hogs							
BC	0.97	0.92	0.92	1.14	1.09	1.09	1.09
Alberta	0.88	0.92	0.92	1.14	1.09	1.09	1.09
Saskatchewan	0.95	0.92	0.92	1.14	1.09	1.09	1.09
Manitoba	0.98	0.92	0.92	1.14	1.09	1.09	1.09
Ontario	0.85	0.92	0.92	1.14	1.09	1.09	1.09
Quebec	1.05	0.92	0.92	1.14	1.09	1.09	1.09
Atlantic	1.09	0.92	0.92	1.14	1.09	1.09	1.09

	Total Assets[1]	Long-term Liab's[2]	Total Liab's[2]	Total Farm Rev[3]	Oper Exp before Depr[4]	Off Farm Income [5]	Living Expenses [5]
Other							
BC	0.97	0.93	0.93	1.12	1.07	1.09	1.09
Alberta	0.88	0.93	0.93	1.12	1.07	1.09	1.09
Saskatchewan	0.95	0.93	0.93	1.12	1.07	1.09	1.09
Manitoba	0.98	0.93	0.93	1.12	1.07	1.09	1.09
Ontario	0.85	0.93	0.93	1.12	1.07	1.09	1.09
Quebec	1.05	0.93	0.93	1.12	1.07	1.09	1.09
Atlantic	1.09	0.93	0.93	1.12	1.07	1.09	1.09
Supply Management							
BC	0.97	0.94	0.94	1.12	1.09	1.09	1.09
Alberta	0.88	0.94	0.94	1.12	1.09	1.09	1.09
Saskatchewan	0.95	0.94	0.94	1.12	1.09	1.09	1.09
Manitoba	0.98	0.94	0.94	1.12	1.09	1.09	1.09
Ontario	0.85	0.94	0.94	1.12	1.09	1.09	1.09
Quebec	1.05	0.94	0.94	1.12	1.09	1.09	1.09
Atlantic	1.09	0.94	0.94	1.12	1.09	1.09	1.09
Interest Paid as percent of Total Debt							
BC	9.61%						
Alberta	8.74%						
Saskatchewan	8.74%						
Manitoba	9.61%						
Ontario	8.74%						
Quebec	9.61%						
Atlantic	8.74%						

Inflated by 3 percentage points over the base case.

Reduced by 5 percent from the base case.

All commodity sectors experience a recovery in prices equivalent to 10 percentage points above the base case.

Cattle, hogs and supply-managed enterprises have operating expenses increased by 2 percentage points to reflect higher feed costs.

Unchanged from the base case.

SIMULATION ASSUMPTION: 1992 Higher Interest Rates and Inflation Projection							
Ratios of 1992 Projected Values to 1989 Actual Values (1989 = 1.00)							
	Total Assets[1]	Long-term Liab's[2]	Total Liab's[2]	Total Farm Rev[2]	Oper Exp before Depr[3]	Off Farm Income[1]	Living Expenses[4]
Cash Crop							
BC	0.94	0.99	0.99	1.01	1.085	1.09	1.11
Alberta	0.85	0.99	0.99	1.01	1.085	1.09	1.11
Saskatchewan	0.92	0.99	0.99	1.01	1.085	1.09	1.11
Manitoba	0.95	0.99	0.99	1.01	1.085	1.09	1.11
Ontario	0.83	0.99	0.99	1.01	1.085	1.09	1.11
Quebec	1.02	0.99	0.99	1.01	1.085	1.09	1.11
Atlantic	1.06	0.99	0.99	1.01	1.085	1.09	1.11
Cattle							
BC	0.94	0.97	0.97	1.05	1.085	1.09	1.11
Alberta	0.85	0.97	0.97	1.05	1.085	1.09	1.11
Saskatchewan	0.92	0.97	0.97	1.05	1.085	1.09	1.11
Manitoba	0.95	0.97	0.97	1.05	1.085	1.09	1.11
Ontario	0.83	0.97	0.97	1.05	1.085	1.09	1.11
Quebec	1.02	0.97	0.97	1.05	1.085	1.09	1.11
Atlantic	1.06	0.97	0.97	1.05	1.085	1.09	1.11
Hogs							
BC	0.94	0.97	0.97	1.04	1.085	1.09	1.11
Alberta	0.85	0.97	0.97	1.04	1.085	1.09	1.11
Saskatchewan	0.92	0.97	0.97	1.04	1.085	1.09	1.11
Manitoba	0.95	0.97	0.97	1.04	1.085	1.09	1.11
Ontario	0.83	0.97	0.97	1.04	1.085	1.09	1.11
Quebec	1.02	0.97	0.97	1.04	1.085	1.09	1.11
Atlantic	1.06	0.97	0.97	1.04	1.085	1.09	1.11

	Total Assets[1]	Long-term Liab's[2]	Total Liab's[2]	Total Farm Rev[2]	Oper Exp before Depr[3]	Off Farm Income [1]	Living Expenses [4]
Other							
BC	0.94	0.98	0.98	1.03	1.085	1.09	1.11
Alberta	0.85	0.98	0.98	1.03	1.085	1.09	1.11
Saskatchewan	0.92	0.98	0.98	1.03	1.085	1.09	1.11
Manitoba	0.95	0.98	0.98	1.03	1.085	1.09	1.11
Ontario	0.83	0.98	0.98	1.03	1.085	1.09	1.11
Quebec	1.02	0.98	0.98	1.03	1.085	1.09	1.11
Atlantic	1.06	0.98	0.98	1.03	1.085	1.09	1.11
Supply Management							
BC	0.94	1.00	1.00	1.03	1.085	1.09	1.11
Alberta	0.85	1.00	1.00	1.03	1.085	1.09	1.11
Saskatchewan	0.92	1.00	1.00	1.03	1.085	1.09	1.11
Manitoba	0.95	1.00	1.00	1.03	1.085	1.09	1.11
Ontario	0.83	1.00	1.00	1.03	1.085	1.09	1.11
Quebec	1.02	1.00	1.00	1.03	1.085	1.09	1.11
Atlantic	1.06	1.00	1.00	1.03	1.085	1.09	1.11
Interest Paid as percent of Total Debt							
BC	10.57%						
Alberta	9.61%						
Saskatchewan	9.61%						
Manitoba	10.57%						
Ontario	9.61%						
Quebec	10.57%						
Atlantic	9.61%						

Unchanged from the base case.

Unchanged from the base case, except Supply Managed, which increased by one percentage point.

All enterprises have a 1.5 percentage point increase in operating costs relative to the base case because of the inflationary impact of higher interest rates on purchased inputs.

Living expenses increased by 2 percentage points over the base case for all enterprises to adjust for the inflationary impact of higher interest rates.

SIMULATION ASSUMPTION: 1992 Lower Interest Rates and Lower Inflation Projection							
Ratios of 1992 Projected Values to 1989 Actual Values (1989 = 1.00)							
	Total Assets[1]	Long-term Liab's[2]	Total Liab's[2]	Total Farm Rev[1]	Oper Exp before Depr[3]	Off Farm Income[3]	Living Expenses[3]
Cash Crop							
BC	0.94	0.98	0.98	1.01	1.06	1.08	1.08
Alberta	0.85	0.98	0.98	1.01	1.06	1.08	1.08
Saskatchewan	0.92	0.98	0.98	1.01	1.06	1.08	1.08
Manitoba	0.95	0.98	0.98	1.01	1.06	1.08	1.08
Ontario	0.83	0.98	0.98	1.01	1.06	1.08	1.08
Quebec	1.02	0.98	0.98	1.01	1.06	1.08	1.08
Atlantic	1.06	0.98	0.98	1.01	1.06	1.08	1.08
Cattle							
BC	0.94	0.96	0.96	1.05	1.06	1.08	1.08
Alberta	0.85	0.96	0.96	1.05	1.06	1.08	1.08
Saskatchewan	0.92	0.96	0.96	1.05	1.06	1.08	1.08
Manitoba	0.95	0.96	0.96	1.05	1.06	1.08	1.08
Ontario	0.83	0.96	0.96	1.05	1.06	1.08	1.08
Quebec	1.02	0.96	0.96	1.05	1.06	1.08	1.08
Atlantic	1.06	0.96	0.96	1.05	1.06	1.08	1.08
Hogs							
BC	0.94	0.96	0.96	1.04	1.06	1.08	1.08
Alberta	0.85	0.96	0.96	1.04	1.06	1.08	1.08
Saskatchewan	0.92	0.96	0.96	1.04	1.06	1.08	1.08
Manitoba	0.95	0.96	0.96	1.04	1.06	1.08	1.08
Ontario	0.83	0.96	0.96	1.04	1.06	1.08	1.08
Quebec	1.02	0.96	0.96	1.04	1.06	1.08	1.08
Atlantic	1.06	0.96	0.96	1.04	1.06	1.08	1.08

	Total Assets[1]	Long-term Liab's[2]	Total Liab's[2]	Total Farm Rev[1]	Oper Exp before Depr[3]	Off Farm Income [3]	Living Expenses [3]
Other							
BC	0.94	0.97	0.97	1.03	1.06	1.08	1.08
Alberta	0.85	0.97	0.97	1.03	1.06	1.08	1.08
Saskatchewan	0.92	0.97	0.97	1.03	1.06	1.08	1.08
Manitoba	0.95	0.97	0.97	1.03	1.06	1.08	1.08
Ontario	0.83	0.97	0.97	1.03	1.06	1.08	1.08
Quebec	1.02	0.97	0.97	1.03	1.06	1.08	1.08
Atlantic	1.06	0.97	0.97	1.03	1.06	1.08	1.08
Supply Management							
BC	0.94	0.98	0.98	1.02	1.06	1.08	1.08
Alberta	0.85	0.98	0.98	1.02	1.06	1.08	1.08
Saskatchewan	0.92	0.98	0.98	1.02	1.06	1.08	1.08
Manitoba	0.95	0.98	0.98	1.02	1.06	1.08	1.08
Ontario	0.83	0.98	0.98	1.02	1.06	1.08	1.08
Quebec	1.02	0.98	0.98	1.02	1.06	1.08	1.08
Atlantic	1.06	0.98	0.98	1.02	1.06	1.08	1.08
nterest Paid as percent of Total Debt							
BC	8.51%						
Alberta	7.64%						
Saskatchewan	7.64%						
Manitoba	8.51%						
Ontario	7.64%						
Quebec	8.51%						
Atlantic	7.64%						

Unchanged from the base case.

Reduced by one percentage point from the base case for expected reduction in debt.

Reduced by one percentage point from the base case to reflect the effects of lower inflation.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Agriculture (*Issue No. 56, which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

HARRY BRIGHTWELL,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 26, 1991
(68)

[*Text*]

The Standing Committee on Agriculture met *in camera* at 9:14 o'clock a.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Harry Brightwell, presiding.

Members of the Committee present: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Ken Monteith, Ross Stevenson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Len Christie, Research Officer and Sonya Dakers, Research Coordinator.

The Committee commenced consideration of its draft report on Canadian farm debt.

On motion of Ken Monteith, it was agreed,—That the Standing Committee on Agriculture authorize a working group, composed of Harry Brightwell, Maurice Foster, and Vic Althouse, to make the necessary modifications to the Committee's draft report on farm debt; and that this report be tabled, with the unanimous consent of the members of the working group, in the House, or if the House stands adjourned, with the Clerk of the House.

On motion of Lyle Vanclief, it was agreed, —That, in addition to the 550 copies printed by the House, the Committee print 1,500 copies of its report.

At 10:52 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, APRIL 9, 1991
(69)

The Standing Committee on Agriculture met *in camera* at 9:41 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Harry Brightwell, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Maurice Foster, Al Horning, Rod Laporte, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Acting Members present: Don Boudria for Ralph Ferguson, Suzanne Duplessis for Gabriel Larrivée, Len Gustafson for Ken Hughes.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Len Christie, Research Officer and Sonya Dakers, Research Coordinator. *Economic Consultant*: John A. Dawson.

The Committee resumed consideration of its draft report on Canadian farm debt. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, March 26, 1991, Issue No. 56*).

At 11:18 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, APRIL 11, 1991
(70)

The Standing Committee on Agriculture met *in camera* at 10:15 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Harry Brightwell, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Maurice Foster, Al Horning, Ken Hughes, Rod Laporte, Joe McGuire, Ken Monteith, Ross Stevenson, Greg Thompson, Lyle Vanclief.

Acting Member present: André Harvey for Gabriel Larrivée.

Other Member present: Len Gustafson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Len Christie, Research Officer and Sonya Dakers, Research Coordinator. *Economic Consultants*: Ralph Ashmead and John A. Dawson.

The Committee resumed consideration of its draft report on Canadian farm debt. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, March 26, 1991, Issue No. 56*).

At 11:26 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 12:11 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 1:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(71)

The Standing Committee on Agriculture met *in camera* at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Harry Brightwell, presiding.

Members of the Committee present: Harry Brightwell, Maurice Foster, Rod Laporte, Ken Monteith, Lyle Vanclief.

Other Member present: Len Gustafson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Len Christie, Research Officer and Sonya Dakers, Research Coordinator. *Economic Consultants*: Ralph Ashmead and John A. Dawson.

The Committee resumed consideration of its draft report on Canadian farm debt.
(*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, March 26, 1991, Issue No. 56*).

At 5:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Carmen DePape
Clerk of the Committee

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport sur l'endettement agricole (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 mars 1991, fascicule nº 56*).

À 17 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité,

Carmen DePape

LE JEUDI 11 AVRIL 1991
(70)

Le Comité permanent de l'agriculture se réunit à huis clos aujourd'hui à 10 h 15 dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Harry Brightwel (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Maurice Foster, Al Horning, Ker Hughes, Rod Laporte, Joe McGuire, Ken Monteith, Ross Stevenson, Greg Thompson Lyle Vanclief.

Membre suppléant présent: André Harvey remplace Gabriel Larrivée.

Autre député présent: Len Gustafson.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Ler Christie, attaché de recherche; Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche. *Economistes-conseils*: Ralph Ashmead et John A. Dawson.

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport sur l'endettement agricole (*voi les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 mars 1991, fascicule nº 56*).

À 11 h 26, la séance est suspendue.

À 12 h 11, la séance reprend.

À 13 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(71)

Le Comité permanent de l'agriculture se réunit à huis clos aujourd'hui à 15 h 40, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Harry Brightwel (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Maurice Foster, Rod Laporte, Joe McGuire, Ken Monteith, Lyle Vanclief.

Autre député présent: Len Gustafson.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Len Christie, attaché de recherche; Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche. *Economistes-conseils* : Ralph Ashmead et John A. Dawson.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 26 MARS 1991
(68)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'agriculture se réunit à huis clos aujourd'hui à 9 h 14, dans la pièce 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Vic Althouse, Harry Brightwell, Maurice Foster, Rod Laporte, Gabriel Larrivée, Ken Monteith, Ross Stevenson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Len Christie, attaché de recherche; Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche.

Le Comité entreprend d'étudier un projet de rapport sur l'endettement agricole.

Sur motion de Ken Monteith, il est convenu, — Que le Comité autorise un groupe de travail composé de Harry Brightwell, Maurice Foster et Vic Althouse, à apporter les modifications jugées nécessaires au projet de rapport sur l'endettement agricole; et qu'avec le consentement unanime du groupe, le rapport soit déposé à la Chambre ou, si elle ne siège pas, au bureau du Greffier.

Sur motion de Lyle Vanclief, il est convenu, — Que le Comité fasse tirer 1 500 exemplaires de son rapport en supplément des 550 déjà prévus.

À 10 h 52, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 9 AVRIL 1991
(69)

Le Comité permanent de l'agriculture se réunit à huis clos aujourd'hui à 9 h 41, dans la pièce 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Harry Brightwell (*président*).

Membres du Comité présents: Harry Brightwell, Maurice Foster, Al Horning, Rod Laporte, Ken Monteith, Greg Thompson, Lyle Vanclief, Geoff Wilson.

Membres suppléants présents: Don Boudria remplace Ralph Ferguson; Suzanne Duplessis remplace Gabriel Larrivée; Len Gustafson remplace Ken Hughes.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Len Christie, attaché de recherche; Sonya Dakers, coordonnatrice de recherche. *Economiste-conseil*: John A. Dawson.

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport sur l'endettement agricole (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 26 mars 1991, fascicule n° 56*).

À 11 h 18, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Un exemplaire du fascicule pertinent des *Procès-verbaux et témoignages* du Comité permanent de l'agriculture (*fascicule n° 56, qui renferme le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

HARRY BRIGHTWELL

	Actif total[1]	Passif à long terme[2]	Passif total[2]	Rev. agr. total[1]	Dép. d'expl. avant amort.[3]	Rev. non agr.[3]	Frais de subsis-tance[3]
Autres							
C.-B.	0,94	0,97	0,97	1,03	1,06	1,08	1,08
Alberta	0,85	0,97	0,97	1,03	1,06	1,08	1,08
Saskatchewan	0,92	0,97	0,97	1,03	1,06	1,08	1,08
Manitoba	0,95	0,97	0,97	1,03	1,06	1,08	1,08
Ontario	0,83	0,97	0,97	1,03	1,06	1,08	1,08
Québec	1,02	0,97	0,97	1,03	1,06	1,08	1,08
Atlantique	1,06	0,97	0,97	1,03	1,06	1,08	1,08
Gestion de l'offre							
C.-B.	0,94	0,98	0,98	1,02	1,06	1,08	1,08
Alberta	0,85	0,98	0,98	1,02	1,06	1,08	1,08
Saskatchewan	0,92	0,98	0,98	1,02	1,06	1,08	1,08
Manitoba	0,95	0,98	0,98	1,02	1,06	1,08	1,08
Ontario	0,83	0,98	0,98	1,02	1,06	1,08	1,08
Québec	1,02	0,98	0,98	1,02	1,06	1,08	1,08
Atlantique	1,06	0,98	0,98	1,02	1,06	1,08	1,08
Pourcentage de l'intérêt versé par rapport à la dette totale							
C.-B.	8,51%						
Alberta	7,64%						
Saskatchewan	7,64%						
Manitoba	8,51%						
Ontario	7,64%						
Québec	8,51%						
Atlantique	7,64%						

1 Inchangé par rapport à l'hypothèse de base.

2 Réduit d'un centième de point par rapport à l'hypothèse de base pour tenir compte de la réduction prévue de la dette.

3 Réduit d'un centième de point par rapport à l'hypothèse de base pour tenir compte des effets de l'inflation modérée.

SCÉNARIO HYPOTHÉTIQUE: Prévisions de taux d'intérêt moins élevés et d'une inflation modérée en 1992							
Ratios des valeurs prévues en 1992 par rapport aux vleurs réelles en 1989 (1989 = 1,00)							
	Actif total[1]	Passif à long terme[2]	Passif total[2]	Rev. agr. total[1]	Dép. d'expl. avant amort.[3]	Rev. non agr.[3]	Frais de subsis-tance[3]
Cultures commerciale							
C.-B.	0,94	0,98	0,98	1,01	1,06	1,08	1,08
Alberta	0,85	0,98	0,98	1,01	1,06	1,08	1,08
Saskatchewan	0,92	0,98	0,98	1,01	1,06	1,08	1,08
Manitoba	0,95	0,98	0,98	1,01	1,06	1,08	1,08
Ontario	0,83	0,98	0,98	1,01	1,06	1,08	1,08
Québec	1,02	0,98	0,98	1,01	1,06	1,08	1,08
Atlantique	1,06	0,98	0,98	1,01	1,06	1,08	1,08
Bétail							
C.-B.	0,94	0,96	0,96	1,05	1,06	1,08	1,08
Alberta	0,85	0,96	0,96	1,05	1,06	1,08	1,08
Saskatchewan	0,92	0,96	0,96	1,05	1,06	1,08	1,08
Manitoba	0,95	0,96	0,96	1,05	1,06	1,08	1,08
Ontario	0,83	0,96	0,96	1,05	1,06	1,08	1,08
Québec	1,02	0,96	0,96	1,05	1,06	1,08	1,08
Atlantique	1,06	0,96	0,96	1,05	1,06	1,08	1,08
Porcs							
C.-B.	0,94	0,96	0,96	1,04	1,06	1,08	1,08
Alberta	0,85	0,96	0,96	1,04	1,06	1,08	1,08
Saskatchewan	0,92	0,96	0,96	1,04	1,06	1,08	1,08
Manitoba	0,95	0,96	0,96	1,04	1,06	1,08	1,08
Ontario	0,83	0,96	0,96	1,04	1,06	1,08	1,08
Québec	1,02	0,96	0,96	1,04	1,06	1,08	1,08
Atlantique	1,06	0,96	0,96	1,04	1,06	1,08	1,08

	Actif total[1]	Passif à long terme[2]	Passif total[2]	Revenu agricole total[2]	Dép. d'expl. avant amort.[3]	Revenu non agricole[1]	Frais de subsis-tance[4]
Autres							
C.-B.	0,94	0,98	0,98	1,03	1,085	1,09	1,11
Alberta	0,85	0,98	0,98	1,03	1,085	1,09	1,11
Saskatchewan	0,92	0,98	0,98	1,03	1,085	1,09	1,11
Manitoba	0,95	0,98	0,98	1,03	1,085	1,09	1,11
Ontario	0,83	0,98	0,98	1,03	1,085	1,09	1,11
Québec	1,02	0,98	0,98	1,03	1,085	1,09	1,11
Atlantique	1,06	0,98	0,98	1,03	1,085	1,09	1,11
Gestion de l'offre							
C.-B.	0,94	1,00	1,00	1,03	1,085	1,09	1,11
Alberta	0,85	1,00	1,00	1,03	1,085	1,09	1,11
Saskatchewan	0,92	1,00	1,00	1,03	1,085	1,09	1,11
Manitoba	0,95	1,00	1,00	1,03	1,085	1,09	1,11
Ontario	0,83	1,00	1,00	1,03	1,085	1,09	1,11
Québec	1,02	1,00	1,00	1,03	1,085	1,09	1,11
Atlantique	1,06	1,00	1,00	1,03	1,085	1,09	1,11
Pourcentage de l'intérêt versé par rapport à la dette totale							
C.-B.	10,57%						
Alberta	9,61%						
Saskatchewan	9,61%						
Manitoba	10,57%						
Ontario	9,61%						
Québec	10,57%						
Atlantique	9,61%						

1 Inchangé par rapport à l'hypothèse de base.

2 Inchangé par rapport à l'hypothèse de base, si ce n'est une augmentation d'un centième de point dans le cas des productions soumises à la gestion de l'offre.

3 Les coûts d'exploitation de toutes les entreprises augmentent de 1,5 centième de point par rapport à l'hypothèse de base en raison de l'effet inflationniste des taux d'intérêt élevés sur les intrants achetés.

4 Dans toutes les productions, les frais de subsistance augmentent de deux centièmes de point par rapport à l'hypothèse de base par suite de l'effet inflationniste des taux d'intérêt élevés.

SCÉNARIO HYPOTHÉTIQUE: Prévisions de taux d'intérêt plus élevés et d'une inflation accrue en 1992							
Ratios des valeurs prévues en 1992 par rapport aux valeurs réelles en 1989 (1989 = 1,00)							
	Actif total[1]	Passif à long terme[2]	Passif total[2]	Revenu agricole total[2]	Dép. d'expl. avant amort.[3]	Revenu non agricole[1]	Frais de subsistance[4]
Cultures commerciales							
C.-B.	0,94	0,99	0,99	1,01	1,085	1,09	1,11
Alberta	0,85	0,99	0,99	1,01	1,085	1,09	1,11
Saskatchewan	0,92	0,99	0,99	1,01	1,085	1,09	1,11
Manitoba	0,95	0,99	0,99	1,01	1,085	1,09	1,11
Ontario	0,83	0,99	0,99	1,01	1,085	1,09	1,11
Québec	1,02	0,99	0,99	1,01	1,085	1,09	1,11
Atlantique	1,06	0,99	0,99	1,01	1,085	1,09	1,11
Bétail							
C.-B.	0,94	0,97	0,97	1,05	1,085	1,09	1,11
Alberta	0,85	0,97	0,97	1,05	1,085	1,09	1,11
Saskatchewan	0,92	0,97	0,97	1,05	1,085	1,09	1,11
Manitoba	0,95	0,97	0,97	1,05	1,085	1,09	1,11
Ontario	0,83	0,97	0,97	1,05	1,085	1,09	1,11
Québec	1,02	0,97	0,97	1,05	1,085	1,09	1,11
Atlantique	1,06	0,97	0,97	1,05	1,085	1,09	1,11
Porcs							
C.-B.	0,94	0,97	0,97	1,04	1,085	1,09	1,11
Alberta	0,85	0,97	0,97	1,04	1,085	1,09	1,11
Saskatchewan	0,92	0,97	0,97	1,04	1,085	1,09	1,11
Manitoba	0,95	0,97	0,97	1,04	1,085	1,09	1,11
Ontario	0,83	0,97	0,97	1,04	1,085	1,09	1,11
Québec	1,02	0,97	0,97	1,04	1,085	1,09	1,11
Atlantique	1,06	0,97	0,97	1,04	1,085	1,09	1,11

	Actif total[1]	Passif à long terme[2]	Passif total[2]	Revenu agricole total[3]	Dép. d'expl. avant amort.[4]	Revenu non agricole[5]	Frais de subsis-tance[5]
Autres							
C.-B.	0,97	0,93	0,93	1,12	1,07	1,09	1,09
Alberta	0,88	0,93	0,93	1,12	1,07	1,09	1,09
Saskatchewan	0,95	0,93	0,93	1,12	1,07	1,09	1,09
Manitoba	0,98	0,93	0,93	1,12	1,07	1,09	1,09
Ontario	0,85	0,93	0,93	1,12	1,07	1,09	1,09
Québec	1,05	0,93	0,93	1,12	1,07	1,09	1,09
Atlantique	1,09	0,93	0,93	1,12	1,07	1,09	1,09
Gestion de l'offre							
C.-B.	0,97	0,94	0,94	1,12	1,09	1,09	1,09
Alberta	0,88	0,94	0,94	1,12	1,09	1,09	1,09
Saskatchewan	0,95	0,94	0,94	1,12	1,09	1,09	1,09
Manitoba	0,98	0,94	0,94	1,12	1,09	1,09	1,09
Ontario	0,85	0,94	0,94	1,12	1,09	1,09	1,09
Québec	1,05	0,94	0,94	1,12	1,09	1,09	1,09
Atlantique	1,09	0,94	0,94	1,12	1,09	1,09	1,09
Interest Pourcentage de l'intérêt versé par rapport à la dette totale							
C.-B.	9,61%						
Alberta	8,74%						
Saskatchewan	8,74%						
Manitoba	9,61%						
Ontario	8,74%						
Québec	9,61%						
Atlantique	8,74%						

1 Supérieur de trois centièmes de point par rapport à l'hypothèse de base.

2 Réduit de cinq centièmes de point par rapport à l'hypothèse de base.

3 Dans tous les secteurs, le prix des produits s'est redressé de dix centièmes de point par rapport à l'hypothèse de base.

4 Les dépenses d'exploitaton des éleveurs de bétail et de porcs ainsi que des exploitations soumises à la gestion de l'offre se sont accrues de deux centièmes de points en raison du coût peu élevé du fourrage.

5 Inchangé par rapport à l'hypothèse de base.

SCÉNARIO HYPOTHÉTIQUE: Prévisions optimistes pour 1992							
Ratios des valeurs prévues en 1992 par rapport aux valeurs réelles den 1989 (1989 = 1,00)							
	Actif total[1]	Passif à long terme[2]	Passif total[2]	Revenu agricole total[3]	Dép. d'expl. avant amort.[4]	Revenu non agricole[5]	Frais de subsis-tance[5]
Cultures commerciales							
C.-B.	0,97	0,94	0,94	1,11	1,07	1,09	1,09
Alberta	0,88	0,94	0,94	1,11	1,07	1,09	1,09
Saskatchewan	0,95	0,94	0,94	1,11	1,07	1,09	1,09
Manitoba	0,98	0,94	0,94	1,11	1,07	1,09	1,09
Ontario	0,85	0,94	0,94	1,11	1,07	1,09	1,09
Québec	1,05	0,94	0,94	1,11	1,07	1,09	1,09
Atlantique	1,09	0,94	0,94	1,11	1,07	1,09	1,09
Bétail							
C.-B.	0,97	0,92	0,92	1,16	1,09	1,09	1,09
Alberta	0,88	0,92	0,92	1,16	1,09	1,09	1,09
Saskatchewan	0,95	0,92	0,92	1,16	1,09	1,09	1,09
Manitoba	0,98	0,92	0,92	1,16	1,09	1,09	1,09
Ontario	0,85	0,92	0,92	1,16	1,09	1,09	1,09
Québec	1,05	0,92	0,92	1,16	1,09	1,09	1,09
Atlantique	1,09	0,92	0,92	1,16	1,09	1,09	1,09
Porcs							
C.-B.	0,97	0,92	0,92	1,14	1,09	1,09	1,09
Alberta	0,88	0,92	0,92	1,14	1,09	1,09	1,09
Saskatchewan	0,95	0,92	0,92	1,14	1,09	1,09	1,09
Manitoba	0,98	0,92	0,92	1,14	1,09	1,09	1,09
Ontario	0,85	0,92	0,92	1,14	1,09	1,09	1,09
Québec	1,05	0,92	0,92	1,14	1,09	1,09	1,09
Atlantique	1,09	0,92	0,92	1,14	1,09	1,09	1,09

	Actif total[1]	Passif à long terme[1]	Passif total[1]	Revenu agricole total[2]	Dép. d'expl. avant amort.[3]	Revenu non agricole[1]	Frais de subsis-tance[1]
Autres							
C.-B.	0,94	0,98	0,98	1,03	1,10	1,09	1,09
Alberta	0,85	0,98	0,98	1,03	1,10	1,09	1,09
Saskatchewan	0,92	0,98	0,98	1,03	1,10	1,09	1,09
Manitoba	0,95	0,98	0,98	1,03	1,10	1,09	1,09
Ontario	0,83	0,98	0,98	1,03	1,10	1,09	1,09
Québec	1,02	0,98	0,98	1,03	1,10	1,09	1,09
Atlantique	1,06	0,98	0,98	1,03	1,10	1,09	1,09
Gestion de l'offre							
C.-B.	0,94	0,99	0,99	1,03	1,10	1,09	1,09
Alberta	0,85	0,99	0,99	1,03	1,10	1,09	1,09
Saskatchewan	0,92	0,99	0,99	1,03	1,10	1,09	1,09
Manitoba	0,95	0,99	0,99	1,03	1,10	1,09	1,09
Ontario	0,83	0,99	0,99	1,03	1,10	1,09	1,09
Québec	1,02	0,99	0,99	1,03	1,10	1,09	1,09
Atlantique	1,06	0,99	0,99	1,03	1,10	1,09	1,09
Pourcentage de l'intérêt versé par rapport à la dette totale							
C.-B.	9,61%						
Alberta	8,74%						
Saskatchewan	8,74%						
Manitoba	9,61%						
Ontario	8,74%						
Québec	9,61%						
Atlantique	8,74%						

1 Inchangé par rapport à l'hypothèse de base.

2 Inchangé par rapport à l'hypothèse de base, si ce n'est une augmentation d'un centième de point au niveau de revenu agricole des productions soumises à la gestion de l'offre attribuée à la formule de coûts de production.

3 Nouvelle flambée du coût des intrants occasionnée par une augmentation des prix du pétrole de trois autres centièmes de point par rapport à l'hypothèse de base.

SCÉNARIO HYPOTHÉTIQUE: Prévisions de coûts plus élevés en 1992							
Ratios des valeurs prévues en 1992 par rapport aux valeurs réelles en 1989 (1989 = 1,00)							
	Actif total[1]	Passif à long terme[1]	Passif total[1]	Revenu agricole total[2]	Dép. d'expl. avant amort.[3]	Revenu non agricole[1]	Frais de subsis-tance[1]
Cultures commerciales							
C.-B.	0,94	0,99	0,99	1,01	1,10	1,09	1,09
Alberta	0,85	0,99	0,99	1,01	1,10	1,09	1,09
Saskatchewan	0,92	0,99	0,99	1,01	1,10	1,09	1,09
Manitoba	0,95	0,99	0,99	1,01	1,10	1,09	1,09
Ontario	0,83	0,99	0,99	1,01	1,10	1,09	1,09
Québec	1,02	0,99	0,99	1,01	1,10	1,09	1,09
Atlantique	1,06	0,99	0,99	1,01	1,10	1,09	1,09
Bétail							
C.-B.	0,94	0,97	0,97	1,05	1,10	1,09	1,09
Alberta	0,85	0,97	0,97	1,05	1,10	1,09	1,09
Saskatchewan	0,92	0,97	0,97	1,05	1,10	1,09	1,09
Manitoba	0,95	0,97	0,97	1,05	1,10	1,09	1,09
Ontario	0,83	0,97	0,97	1,05	1,10	1,09	1,09
Québec	1,02	0,97	0,97	1,05	1,10	1,09	1,09
Atlantique	1,06	0,97	0,97	1,05	1,10	1,09	1,09
Porcs							
C.-B.	0,94	0,97	0,97	1,04	1,10	1,09	1,09
Alberta	0,85	0,97	0,97	1,04	1,10	1,09	1,09
Saskatchewan	0,92	0,97	0,97	1,04	1,10	1,09	1,09
Manitoba	0,95	0,97	0,97	1,04	1,10	1,09	1,09
Ontario	0,83	0,97	0,97	1,04	1,10	1,09	1,09
Québec	1,02	0,97	0,97	1,04	1,10	1,09	1,09
Atlantique	1,06	0,97	0,97	1,04	1,10	1,09	1,09

	Actif total[1]	Passif à long terme[2]	Passif total[2]	Revenu agricole total[3]	Dép. d'expl. avant amort.[4]	Revenu non agricole[5]	Frais de subsis-tance[5]
Autres							
C.-B.	0,94	0,98	0,98	1,03	1,07	1,09	1,09
Alberta	0,85	0,98	0,98	1,03	1,07	1,09	1,09
Saskatchewan	0,92	0,98	0,98	1,03	1,07	1,09	1,09
Manitoba	0,95	0,98	0,98	1,03	1,07	1,09	1,09
Ontario	0,83	0,98	0,98	1,03	1,07	1,09	1,09
Québec	1,02	0,98	0,98	1,03	1,07	1,09	1,09
Atlantique	1,06	0,98	0,98	1,03	1,07	1,09	1,09
Gestion de l'offre							
C.-B.	0,94	0,99	0,99	1,02	1,07	1,09	1,09
Alberta	0,85	0,99	0,99	1,02	1,07	1,09	1,09
Saskatchewan	0,92	0,99	0,99	1,02	1,07	1,09	1,09
Manitoba	0,95	0,99	0,99	1,02	1,07	1,09	1,09
Ontario	0,83	0,99	0,99	1,02	1,07	1,09	1,09
Québec	1,02	0,99	0,99	1,02	1,07	1,09	1,09
Atlantique	1,06	0,99	0,99	1,02	1,07	1,09	1,09
Pourcentage de l'intérêt versé par rapport à la dette totale							
C.-B.	9,61%						
Alberta	8,74%						
Saskatchewan	8,74%						
Manitoba	9,61%						
Ontario	8,74%						
Québec	9,61%						
Atlantique	8,74%						

1 L'actif total est calculé à partir d'une analyse indépendante de l'investissement agricole provincial et des autres coûts. Les principaux facteurs corrélatifs englobent le prix initial du blé et le crédit annuel à long terme prolongé.

2 Inversement proportionnel au changement de revenu total prévu, mais rajusté de la moitié du taux de changement du revenu.

3 Fondé sur les prévisions de novembre 1990 du WEFA, subdivisées par Ashmead Economic Research Inc. pour faire état des variations dans les groupes de produits et selon les provinces.

4 Selon les prévisions du WEFA.

5 Rajusté en fonction de l'indice des prix à la consommation pour tenir compte de l'inflation générale.

SCÉNARIO HYPOTHÉTIQUE : Prévisions découlant de l'hypothèse de base pour 1992.							
Ratios des valeurs prévues en 1992 par rapport aux valeurs réelles en 1989 (1989 = 1.00)							
	Actif total[1]	Passif à long terme[2]	Passif total[2]	Revenu agricole total[3]	Dép. d'expl. avant amort.[4]	Revenu non agricole[5]	Frais de subsis-tance[5]
Cultures commerciales							
C.-B.	0,94	0,99	0,99	1,01	1,07	1,09	1,09
Alberta	0,85	0,99	0,99	1,01	1,07	1,09	1,09
Saskatchewan	0,92	0,99	0,99	1,01	1,07	1,09	1,09
Manitoba	0,95	0,99	0,99	1,01	1,07	1,09	1,09
Ontario	0,83	0,99	0,99	1,01	1,07	1,09	1,09
Québec	1,02	0,99	0,99	1,01	1,07	1,09	1,09
Atlantique	1,06	0,99	0,99	1,01	1,07	1,09	1,09
Bétail							
C.-B.	0,94	0,97	0,97	1,05	1,07	1,09	1,09
Alberta	0,85	0,97	0,97	1,05	1,07	1,09	1,09
Saskatchewan	0,92	0,97	0,97	1,05	1,07	1,09	1,09
Manitoba	0,95	0,97	0,97	1,05	1,07	1,09	1,09
Ontario	0,83	0,97	0,97	1,05	1,07	1,09	1,09
Québec	1,02	0,97	0,97	1,05	1,07	1,09	1,09
Atlantique	1,06	0,97	0,97	1,05	1,07	1,09	1,09
Porcs							
C.-B.	0,94	0,97	0,97	1,04	1,07	1,09	1,09
Alberta	0,85	0,97	0,97	1,04	1,07	1,09	1,09
Saskatchewan	0,92	0,97	0,97	1,04	1,07	1,09	1,09
Manitoba	0,95	0,97	0,97	1,04	1,07	1,09	1,09
Ontario	0,83	0,97	0,97	1,04	1,07	1,09	1,09
Québec	1,02	0,97	0,97	1,04	1,07	1,09	1,09
Atlantique	1,06	0,97	0,97	1,04	1,07	1,09	1,09

Les données relatives aux intérêts versés figurant au bas de chaque tableau de prévision correspondent au pourcentage des intérêts versés par rapport à l'encours total de la dette selon la conjoncture prévue. Les valeurs de référence pour chaque province en 1989 ont été obtenues auprès de Statistique Canada. Le pourcentage de référence est ajusté en fonction du changement relatif susceptible de se produire au niveau des taux d'intérêt commerciaux, comme en témoigne le taux préférentiel des banques à charte. Par exemple, le pourcentage des intérêts versés par rapport à la dette totale était de 10 p. 100 en Alberta en 1989, et les taux d'intérêt commerciaux étaient censés diminuer de 12,6 p. 100 entre 1989 et 1992. En conséquence, dans les prévisions découlant de l'hypothèse de base, le pourcentage des intérêts versés en Alberta est appelé à diminuer en 1992 pour passer à 8,74 p. 100.

subdivisées en fonction de chaque province par la Société du crédit agricole. Ashmead Economic Research Inc. y a apporté d'autres rajustements pour mesurer l'évolution du revenu agricole en fonction des produits, en particulier en ce qui a trait aux cultures commerciales, à l'élevage du bétail et aux exploitations soumises à la gestion de l'offre. Dans les autres prévisions, la variation du revenu agricole et des dépenses d'exploitation a été modifiée en fonction des hypothèses énoncées dans les notes en bas de page et des détails relatifs à chaque scénario donnés au chapitre IV.

Le passif total et le passif à long terme sont influencés par l'évolution du revenu agricole. En conséquence, la variation de ces ratios est évaluée comme étant inversement proportionnelle à la moitié du changement en pourcentage du revenu total. Par exemple, dans les prévisions découlant de l'hypothèse de base, lorsque l'augmentation possible du revenu agricole des éleveurs de bétail est évaluée à 5 p. 100, la diminution possible du passif total est évaluée à 2,5 p. 100. La variation des ratios du passif par rapport à 1989 correspond à 1,00 moins 0,025 = 0,975, soit 0,97 une fois arrondi.

La variation de la valeur de l'actif total est obtenue grâce au modèle de prévision de la valeur des terres d'Ashmead Economic Research Inc. Cet auxiliaire du modèle de financement agricole sert à prévoir la valeur moyenne des terres, compte tenu de facteurs comme le crédit à long terme prolongé, les taux d'intérêt réels, le prix initial du blé et le taux d'inflation général. Le degré de variation prévu de la valeur moyenne des terres pour une province donnée est réparti en fonction du rapport entre la valeur immobilière et l'actif total. Par exemple, dans une province où la valeur moyenne des terres est appelée à diminuer de 10 p. 100 et où la valeur immobilière représente 75 p. 100 de l'actif agricole total, le rajustement de la valeur de l'actif dans les prévisions correspond seulement à 75 p. 100 de la variation de 10 p. 100, soit une diminution de 7,5 p. 100. En conséquence, la variation du ratio par rapport à 1989 correspond à 1,00 moins 0,075 = 0,925.

Les variations du revenu non agricole et des frais de subsistance sont évaluées en fonction de l'évolution générale des prix établis à partir de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, si l'on s'attend à ce que l'indice des prix à la consommation augmente de 9 p. 100 entre 1989 et 1992 en vertu de l'hypothèse de base, les ratios du revenu non agricole et des frais de subsistance en 1992 correspondent à 1,09 fois le niveau de 1989. Les valeurs pour 1989 figurent à l'annexe A.

ANNEXE B

SCÉNARIOS HYPOTHÉTIQUES

NOTES RELATIVES À L'INTERPRÉTATION ET AU CALCUL DES RATIOS FIGURANT À L'ANNEXE B

Les ratios figurant dans chacun des tableaux suivants illustrent les variations possibles de la conjoncture financière agricole en 1992. Ils indiquent l'évolution relative de certains facteurs économiques et financiers susceptibles d'intervenir entre 1989 et 1992. Les valeurs de référence pour 1989, sur lesquelles se fondent les prévisions énoncées au chapitre 4, sont tirées du Sondage agricole 1990 de la SCA. L'annexe A en donne le sommaire. On peut multiplier ces valeurs par le ratio correspondant indiqué à l'annexe B pour obtenir la valeur indicative en dollars de l'ampleur de la variation prévue, mais pas nécessairement la valeur exacte pouvant en découler.

Les ratios dans chaque tableau peuvent se lire de la façon suivante : dans le cas des exploitations de culture commerciale en Colombie-Britannique, par exemple, les prévisions découlant de l'hypothèse de base indiquent que la valeur de l'actif total sera de 0,94 en 1992, soit 94 p. 100 de la valeur de 1989, tandis que le passif total sera réduit à 0,99, soit 99 p. 100 de la valeur de 1989. De même, le revenu agricole total de ces exploitations est appelé à augmenter de 1 p. 100 et les dépenses d'exploitation, de 7 p. 100 pour s'élever à 1,07 fois le montant de 1989. Enfin, le revenu non agricole et les frais de subsistance pourraient augmenter chacun de 9 p. 100 et atteindre ainsi 1,09 fois le montant de 1989.

Dans les prévisions découlant de l'hypothèse de base, les changements attendus au niveau du revenu agricole et des dépenses d'exploitation sont calculés à partir des prévisions de WEFA (Wharton Econometric Forecasting Associates, Canadian Agricultural Forecasting Group) de novembre 1990. Ces prévisions relatives à la conjoncture économique anticipée pour 1992 dans le secteur agricole ont été

[1] Les productions sont classées selon la source dont elles tirent 50 p. 100 ou plus de leur revenu agricole total.
Les productions de culture commerciale englobent les producteurs de céréales et d'oléagineux, de légumes, de fruits, de produits de serre, de pommes de terre, de tabac, de betteraves à sucre, de semences de plantes fourragères et de culture spéciales. Les fermes d'élevage regroupent les exploitations vache-veau ainsi que les parcs d'engraissement. Les entreprises soumises à la gestion de l'offre comprennent les exploitations laitières et agricoles. Les autres correspondent aux productions non visées par les catégories susmentionnées.

[2] La superficie des terres est mesurée en acre.

[3] L'actif englobe les immeubles agricoles, le bétail, les machines, les quotas, les intrants achetés, les récoltes à vendre et l'actif financier.

[4] Le passif comprend l'encours de la dette à cort et à long terme.

[5] Le revenu agricole correspond au rendement du marché, aux versements gouvernementaux directs, aux remises et au travail agricole à forfait.

[6] Les dépenses d'exploitation avant le calcul de la déduction pour amortissement englobent les versements d'intérêt sur la dette ainsi que les salaires versées aux membres de la famille.

[7] Le revenu non agricole comprend les salaires provenant d'autres sources que l'exploitation agricole, le travail non agricole à forfait, les dividendes et les pensions.

[8] Le total des frais de subsistance est évalué à partir d'un examen des frais moyens de subsistance des exploitations agricoles d'Alberta, dont le montant a été endexé en fonction du coût de la vie d'une province à l'autre calculé à partir des salaires moyens relatifs payés en espèce aux membres de la famille dans haque province.

[9] La capacité d'endettement correspond au montant de la dette qu'une entreprise est en mesure de rembourser à partir de son revenu net. Elle peut être évaluée à partir de la valeur capitalisée du revenu disponble aux fins du service de la dette.
Dans cette analyse, la capacité d'endettement = (revenu agricole net + revenu non agricole - frais de subsistance)/taux d'intérêt.

[10] La dette excédentaire correspond à la somme de la dette qui dépasse la capacité d'endettement, seulement dans le cas des exploitations ayant une dette excédentaire.

[11] RDA (Ratio de la dette à l'actif) = passif agricole total/actif agricole total.

[12] RSD (Ratio du service de la dette)
= (revenu agricole total - dépenses d'exploitation avant versements d'intérêt - frais de subsistance + revenu non agricole)/(principal + versements d'intérêt).

Source : Présentation spéciale établie à partir du Sondage agricole 1990 de la SCA par Ashmead Economic Research Inc..

ONTARIO													
Culture commerciale	23 718	3 117 752	13 540 763	1 906 959	2 751 487	2 106 723	630 101	597 626	261 855	7 855 926	511 354	0,14	3,00
Élevage de bétail	16 000	2 872 537	7 312 133	639 656	1 033 411	944 313	446 934	403 155	74 723	1 556 120	202 571	0,09	2,08
Élevage de porcs	4 715	735 158	2 568 569	782 054	813 195	727 680	67 659	118 814	108 823	827 942	259 379	0,30	0,76
Selon l'offre	11 568	2 547 033	10 036 030	1 862 704	2 223 655	1 671 333	118 219	291 475	265 822	5 008 912	229 706	0,19	1,88
Autres	5 961	518 585	2 985 257	261 783	434 963	355 275	194 127	150 198	36 692	1 384 405	68 333	0,09	3,77
Tous les types de production	61 962	9 791 065	36 442 752	5 453 155	7 256 711	5 805 325	1 457 040	1 561 268	747 914	16 633 304	1 271 344	0,15	2,22
QUÉBEC													
Culture commerciale	7 057	1 201 648	2 376 260	513 060	646 641	497 835	188 891	163 127	78 807	1 934 363	118 324	0,22	2,70
Élevage de bétail	5 897	1 246 415	1 312 848	245 624	266 435	228 160	101 656	136 299	32 496	144 164	113 978	0,19	0,49
Élevage de porcs	1 900	288 417	970 375	274 714	527 709	461 662	20 297	43 915	37 663	539 062	48 877	0,28	1,57
Selon l'offre	16 091	4 316 636	8 108 394	2 120 335	2 327 445	1 764 818	75 057	371 926	334 432	3 945 691	193 555	0,26	1,30
Autres	4 513	851 059	730 901	138 744	82 681	69 764	94 972	104 303	18 487	86 053	95 392	0,19	0,51
Tous les types de production	35 458	7 904 176	13 498 778	3 292 477	3 850 910	3 022 238	480 874	819 568	501 886	6 649 333	570 126	0,24	1,46
ATLANTIQUE													
Culture commerciale	1 979	610 573	1 146 889	228 684	371 552	269 844	28 073	53 430	28 167	869 945	29 034	0,20	3,09
Élevage de bétail	2 245	563 541	577 204	51 150	71 958	64 662	54 224	60 601	6 669	32 294	29 199	0,09	0,48
Élevage de porcs	343	86 754	190 746	55 596	106 303	94 142	4 446	9 253	7 994	110 587	19 115	0,29	1,38
Selon l'offre	1 812	636 957	1 326 543	264 220	399 265	308 864	15 772	48 902	37 386	740 951	34 835	0,20	1,98
Autres	706	112 325	146 153	24 708	38 270	34 855	15 205	19 046	3 334	8 626	10 370	0,17	0,26
Tous les types de production	7 084	2 010 151	3 387 535	624 358	987 349	772 367	117 720	191 232	83 550	1 762 402	122 553	0,18	2,11
CANADA													
Culture commerciale	129 827	71 154 709	63 997 294	11 461 379	12 012 131	8 907 641	2 544 387	2 740 568	1 609 441	35 467 909	2 693 284	0,18	2,24
Élevage de bétail	58 699	30 549 511	25 766 092	3 735 999	4 585 148	3 861 875	1 266 772	1 371 555	481 443	7 910 934	1 014 162	0,14	1,66
Élevage de porcs	9 635	2 896 731	5 895 328	1 539 733	2 064 863	1 777 429	129 217	228 610	214 487	2 750 423	409 161	0,26	1,32
Selon l'offre	34 305	9 375 879	24 524 144	5 488 655	6 188 464	4 684 690	260 777	829 959	823 964	12 774 428	480 510	0,22	1,62
Autres	17 303	3 593 637	6 414 003	799 510	1 002 797	846 102	535 799	419 793	114 343	3 132 279	287 666	0,12	2,79
Tous les types de production	249 768	117 570 468	126 596 861	23 025 276	25 853 403	20 077 738	4 736 953	5 590 486	3 243 678	62 035 973	4 884 782	0,18	1,95

* Les statistiques figurant dans ce tableau peuvent différer des statistiques agricoles semblables publiées par d'autres sources en raison des différences d'échantillonnage. Les totaux indiqués dans le tableau ne correspondent pas exactement aux statistiques publiées dans le Sondage agricole 1990 de la SCA, en raison de la suppression, dans la présentation spéciales des données relatives aux groupes de revenu eet aux productions dont les échantillons étaient trop petits. Sauf dans le cas de la colonne dette excédentaire, les totaux s'appliquent à toutes les exploitations couvertes par le sondage, dans chaque groupe de production et dans chaque province.

Province et production 1	Nombre d'exploitation	Superficie totale des terres possédées 2	Actif total 3	Passif total 4	Revenu agricole total 5	Dépenses d'exploitation avant amortissement 6	Revenu non agricole 7	Total des frais de subsistance 8	Principal + Intérêt	Capacité d'endettement 9	Dette excédentaire 10	Ratio de la dette à l'actif 11	Ratio du service de la dette 12
COLOMBIE-BRITANNIQUE													
Culture commerciale	4 470	659 924	1 998 018	358 858	378 746	318 969	104 585	151 175	48 708	312 225	187 822	0,18	0,71
Élevage de bétail	3 867	1 646 045	1 846 552	181 932	225 893	184 673	96 299	130 792	23 793	147 753	87 271	0,10	0,68
Élevage de porcs	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Selon l'offre	1 420	168 104	1 929 921	463 117	451 333	356 143	14 300	48 016	74 085	906 125	16 751	0,24	1,35
Autres	1 120	121 781	395 356	35 941	40 775	32 384	33 426	37 866	5 652	58 557	24 516	0,09	1,14
Tous les types de production	10 876	2 595 855	6 169 847	1 039 848	1 096 747	892 168	248 609	367 848	152 237	1 424 659	316 360	0,17	1,03
ALBERTA													
Culture commerciale	26 582	18 525 464	15 998 311	2 964 927	2 859 746	2 173 337	606 027	606 062	442 170	8 927 392	768 107	0,19	2,02
Élevage de bétail	17 890	13 971 518	9 902 594	1 660 501	1 928 216	1 600 711	389 707	407 902	224 276	4 007 919	376 294	0,17	1,79
Élevage de porcs	1 531	720 170	1 039 811	207 365	272 196	216 752	26 820	34 915	29 250	603 335	38 087	0,20	2,06
Selon l'offre	1 420	689 548	1 566 861	386 117	364 063	269 224	19 426	32 367	57 836	1 098 117	5 664	0,25	1,90
Autres	3 559	1 416 027	1 703 720	262 502	296 490	251 901	155 998	81 143	41 217	1 388 086	56 711	0,15	3,37
Tous les types de production	50 982	35 322 727	30 211 297	5 481 412	5 720 711	4 511 925	1 197 978	1 162 389	794 749	16 024 850	1 244 863	0,18	2,02
SASKATCHEWAN													
Culture commerciale	51 064	38 696 811	22 354 892	4 346 787	3 682 752	2 553 765	748 367	879 936	586 203	12 346 921	755 051	0,19	2,11
Élevage de bétail	6 979	6 463 388	2 915 314	671 172	688 824	560 300	95 503	120 262	82 851	1 342 266	137 796	0,23	1,62
Élevage de porcs	205	500 109	441 208	50 959	102 432	73 575	3 124	3 540	7 550	320 623	4 768	0,12	4,25
Selon l'offre	623	344 019	509 830	144 950	142 478	104 340	7 840	10 740	20 423	445 819	0	0,28	2,18
Autres	338	80 025	74 241	3 607	2 891	1 909	19 131	5 830	394	142 823	0	0,05	36,26
Tous les types de production	59 210	46 084 352	26 295 485	5 217 474	4 619 377	3 293 888	873 965	1 020 307	697 421	14 598 452	897 615	0,20	2,09
MANITOBA													
Culture commerciale	14 956	8 342 536	6 582 161	1 142 104	1 321 208	987 168	238 343	289 213	163 531	3 221 138	323 591	0,17	2,17
Élevage de bétail	5 820	3 786 066	1 899 447	285 965	370 410	279 056	82 451	112 546	36 635	680 418	67 053	0,15	2,04
Élevage de porcs	940	566 122	684 619	169 045	243 028	203 618	6 870	18 173	23 207	348 875	38 934	0,25	1,65
Selon l'offre	1 372	673 582	1 046 564	247 213	280 225	209 969	10 162	26 534	33 981	628 813	0	0,24	2,04
Autres	1 107	493 836	378 375	72 225	106 728	100 014	22 941	21 408	8 567	63 729	32 343	0,19	1,27
Tous les types de	24 196	13 862 141	10 591 167	1 916 551	2 321 599	1 779 826	360 766	467 874	265 921	4 942 973	461 920	0,18	2,06

ANNEXE A

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DES AGRICULTEURS CANADIENS SELON LA PROVINCE ET LE SECTEUR DE PRODUCTION, 1990*

L'évolution du nombre d'agriculteurs dans les quatre catégories de risque entre 1989 et 1992 est résumée au tableau 5.3 en fonction de chaque scénario. Les changements relativement mineurs enregistrés témoignent de la position stagnante de l'agriculture. La possibilité d'une évolution importante des prix découlant des pourparlers du GATT modifiera sans doute la structure du secteur agricole à très court terme.

Tableau 5.3
Récapitulation du nombre d'agriculteurs par catégorie de risque et par scénario

Catégorie de risque	1989	Scénario de base	Coûts plus élevés	Scénario optimiste	Taux d'intérêt plus élevés	Taux d'intérêt moins élevés
Stable	145 518	146 311	134 305	154 569	144 268	145 235
Modéré	43 697	42 905	49 691	35 352	43 045	43 681
Grave	12 605	12 590	17 307	13 396	14 224	12 890
Insolvable	47 948	47 963	48 466	46 451	48 232	47 962
Total	249 768	249 768	249 768	249 768	249 768	249 768

Source : Ashmead Economic Research Inc.

Tableau 5.2
Récapitulation de la dette excédentaire selon la production et le scénario

Production	1989	Scénario de base	Coûts plus élevés	Scénario optimiste	Taux d'intérêt plus élevés	Taux d'intérêt moins élevés
	(en millions de $)					
Culture commerciale	2 693,3	2 753,7	2 856,1	2 395,2	2 835,0	2 733,8
Bétail	1 014,2	993,6	1 012,8	885,6	1 006,9	985,1
Porcs	409,2	418,2	477,9	350,9	452,8	410,0
Selon l'offre	480,5	499,4	563,1	448,1	549,5	493,0
Autres	287,7	281,9	281,9[1]	266,8	281,9[1]	279,0
Total	4 884,8	4 946,9	5 191,9	4 346,7	5 126,2	4 900,9

1 Dans ces prévisions, la dette excédentaire du groupe «Autres» ne change pas par rapport à la situation prévue dans l'hypothèse de base. L'augmentation des frais de fonctionnement ou des versements d'intérêt n'a pas placé dans une position de dette excédentaire les exploitations de ce groupe dont la dette était beaucoup inférieure à la capacité de dette.

Source : Ashmead Economic Research Inc.

Chacun des scénarios a ses propres retombées sur le bien-être des agriculteurs. Selon la situation la plus probable – le scénario de base – les agriculteurs continueront à faire face à bon nombre des problèmes actuels. L'industrie aura donc encore besoin d'importantes subventions pour contrer le déséquilibre actuel entre la dette, le niveau de revenu du marché et la valeur de l'actif.

Il est possible que la récente hausse des prix de l'énergie entraîne une flambée du prix des intrants. Une augmentation de 3 p. 100 à ce chapitre entraînerait une détérioration rapide de la situation, compte tenu des perspectives économiques actuelles en ce qui concerne les prix et les taux d'intérêt. Un nombre accru d'agriculteurs passerait dans la catégorie de risque grave. Fait intéressant à noter, toutefois, le nombre d'agriculteurs dans la catégorie insolvable ne changerait pas beaucoup. Les données portent à croire que ce groupe réagit de moins en moins à toute amélioration financière apportée par la prospérité économique future.

des agriculteurs de rembourser et de réduire leur dette actuelle, compte tenu de l'augmentation de la dette excédentaire de 4,9 milliards de dollars en 1989 à 5,1 milliards de dollars en 1992 dans chaque cas. L'augmentation du coût des intrants a été modérée pendant presque toute la décennie 80. Les pressions à la hausse exercées sur ces coûts présentent un plus grand risque financier qu'une baisse du prix des produits. L'augmentation du coût des intrants, en particulier si elle coïncide avec une hausse des taux d'intérêt, constituera le plus important obstacle à la réduction de la dette agricole.

Tableau 5.1
Récapitulation de la dette excédentaire selon la région et le scénario

Région	1989	Scénario de base	Coûts plus élevés	Scénario optimiste	Taux d'intérêt plus élevés	Taux d'intérêt moins élevés
	(en millions de $)					
Colombie-Britannique	316,4	317,6	343,3	295,5	339,6	312,7
Alberta	1 244,9	1 223,6	1 233,1	1 160,8	1 228,6	1 211,7
Saskatchewan	897,6	966,4	1 043,8	684,6	1 030,4	963,5
Manitoba	461,9	469,5	499,8	416,9	488,6	466,3
Ontario	1 271,3	1 248,7	1 267,7	1 186,0	1 259,5	1 236,0
Québec	570,1	597,2	673,5	505,9	649,2	587,0
Atlantique	122,6	123,9	130,7	97,0	130,4	123,7
Canada	4 884,8	4 946,9	5 191,9	4 346,7	5 126,2	4 900,9

Source : Ashmead Economic Research Inc.

agriculteurs au Canada se trouvent dans cette position extrêmement précaire. Les agriculteurs visés ne sont pas tous au bord de la faillite, mais leur situation exige une profonde restructuration de leur actif et de leur dette. Et, même si les changements nécessaires sont effectués, leur avenir n'est guère reluisant.

L'évaluation de scénarios futurs est importante pour déterminer les choix stratégiques à faire. Quatre scénarios ont été imaginés :

i) le plus probable, fondé sur les prévisions actuelles de l'industrie;

ii) les prévisions fondées sur une augmentation du coût des intrants attribuable à la hausse des coûts de l'énergie et à l'inflation;

iii) les pronostics optimistes;

iv) l'incidence de taux d'intérêt plus élevés et d'une inflation accrue;

v) l'incidence de taux d'intérêt moins élevés et d'une inflation modérée.

Chacun de ces scénarios futurs a ses propres retombées sur le bien-être économique des agriculteurs. Les tableaux 5.1 à 5.3 en font la récapitulation.

La dette excédentaire est appelée à augmenter, ne serait-ce que légèrement, d'après les différents scénarios envisagés, sauf celui fondé sur des pronostics optimistes et celui visant à mesurer l'incidence de taux d'intérêt moins élevés (tableau 5.1). Du point de vue régional, seules les deux provinces les plus endettées — l'Alberta et l'Ontario — sont censées voir leur dette excédentaire diminuer, d'après les différents scénarios envisagés. La Saskatchewan et le Manitoba, dans l'Ouest, et le Québec, dans l'Est, perdent du terrain, d'après tous les scénarios envisagés, sauf celui fondé sur des pronostics optimistes. Le principal facteur d'aggravation au Québec réside dans l'augmentation prévue de la dette excédentaire dans l'industrie soumise à la gestion de l'offre, qui se produirait en vertu de n'importe quel scénario, sauf celui fondé sur des pronostics optimistes (tableau 5.2).

Plusieurs facteurs contribuent aux difficultés possibles dans le secteur soumis à la gesion de l'offre. Aucun redressement des prix n'est attendu dans ce secteur en raison des pressions du GATT. Étant donné la stabilité antérieure de son revenu, ce secteur a eu recours au crédit dans une plus grande proportion que la plupart des autres productions (à l'exception de l'élevage du porc) et ses frais d'exploitation sont plus élevés.

Au contraire, la baisse de la dette excédentaire en Alberta est liée à l'amélioration de la situation prévue dans l'industrie de l'élevage du bétail, où les revenus devraient augmenter sensiblement selon les différentes possibilités futures envisagées. Le coût des intrants et les taux d'intérêt plus élevés influent sensiblement sur la capacité future

CHAPITRE V

SOMMAIRE ET CONCLUSIONS

Les résultats de l'analyse de la dette et du capital sont à la fois encourageants et inquiétants pour les agriculteurs et les décideurs.

L'aperçu historique récent donné au chapitre II montre que l'économie agricole canadienne rencontre des difficultés particulières dont il y a lieu de s'inquiéter. Par exemple, sa capacité de réduire le niveau global de la dette a diminué à un moment où les États-Unis sont au contraire parvenus à atténuer leur problème d'endettement. Des revenus relativement plus élevés au Canada au début des années 80, partiellement soutenus par des subventions gouvernementales, ont maintenu le niveau de la dette. D'autres programmes de crédit du gouvernement et d'établissements privés visant à subventionner ou à refinancer les prêts en souffrance ont également contribué à en maintenir le niveau. Le montant des frais d'intérêt impayés est un bon indice du degré de difficulté financière et de l'ampleur du refinancement de la dette. La valeur de l'actif semble également être élevée par rapport au revenu net du secteur et à ce qu'elle est aux États-Unis.

Étant donné la possibilité 1) d'une baisse du revenu attribuable à la moins grande capacité du gouvernement de maintenir son niveau d'aide actuel et 2) d'un fléchissement des prix des céréales et des oléagineux, la valeur de l'actif, le niveau de la dette et l'aptitude des exploitations à demeurer viables feront l'objet de rajustements.

Le montant de la dette excédentaire est un indice de difficulté financière. La dette excédentaire correspond à la portion de la dette totale du secteur qui est considérée comme n'étant pas remboursable dans les conditions économiques actuelles. L'étude montre que la dette excédentaire est demeurée presque constante entre 1987 et 1989, soit juste en deçà de 5 milliards de dollars. Ce montant représente environ 22 p. 100 de la dette agricole totale du pays.

La répartition des agriculteurs par catégorie de risque fait ressortir d'autres signes de difficulté. Le nombre d'agriculteurs en plus mauvaise posture, c'est-à-dire insolvables, est demeuré élevé tant en 1987 qu'en 1989. On estime que près de 48 000

Tableau 4.17
Incidence du RARB dans un contexte d'endettement élévé ou d'endettement faible, exploitation type, 1991

	Exploitation à endettement élevé		Exploitation à endettement faible	
	Ne participe pas	Participe	Ne participe pas	Participe
Recettes cibles		136 950		136 950
Recettes réelles	81 250	81 250	81 250	81 250
Paiement prévu du programme		55 700		55 700
Recettes ajustées	81 250	136 950	81 250	136 950
Moins primes		10 270		10 270
Moins frais d'exploitation	50 304	50 304	50 304	50 304
Bénéfice brut	30 946	76 376	30 946	76 376
Moins frais d'intérêt	43 125	43 125	14 375	14 375
Différence	-12 179	33 251	16 571	62 001

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Nous avons extrapolé les conditions économiques agricoles des deux prochaines années dans les deux cas, et aussi présumé de la situation des agriculteurs devant choisir entre le RARB et l'assurance-récolte seulement.

Les résultats de l'analyse d'une exploitation type dans un contexte d'endettement élevé ou d'endettement faible sont illustrés au tableau 4.17

Cette analyse fait ressortir plusieurs points. Premièrement, la situation de l'exploitation type est appelée à se détériorer dans les deux prochaines années si les conditions de revenu évoluent comme prévu. Deuxièmement, la structure actuelle du RARB améliorera la situation financière de l'agriculteur si les prix ou le rendement restent dans la moyenne ou ont tendance à fléchir. Troisièmement, l'agriculteur très endetté pourra éventuellement tenir le coup et afficher un bilan monétaire positif, ce qui n'aurait pas été le cas sans le RARB. Dans des conditions meilleures que prévu, l'agriculteur n'aura pas eu droit à des indemnités du RARB et se retrouvera en plus mauvaise posture à cause des primes à payer.

prémisses de l'analyse, tous les céréaliculteurs des Prairies s'inscrivent au RARB. Si une proportion déterminée d'entre eux, par exemple 70 p. 100, y participent, les indemnités seront rajustées dans la même proportion.

Se fondant sur un taux de participation de 90 p. 100, le groupe *Wharton Econometric Forecasting Associates* a effectué en mars 1991 une analyse du montant possible des indemnités du RARB pour la campagne agricole 1991–1992. Selon son analyse, en 1991, les indemnités totales pour toutes les récoltes seront de 1 314 millions de dollars dans l'Ouest du Canada et de 310 millions de dollars dans l'Est, pour un total de 1 624 millions de dollars pour tout le pays. (Le groupe WEFA n'indique pas sur quoi il s'est fondé pour faire ses prévisions de prix et de rendement.)

2.0 Analyse d'une exploitation type

En vertu du RARB, le cas de chaque agriculteur sera unique car il sera fonction du rendement de son exploitation, de ses compétences en commercialisation, de son niveau d'intrants et de sa situation financière.

Une analyse a été faite d'une exploitation de blé de 1 000 acres dans les Prairies et elle évalue l'élément «gestion du risque» de ce programme de protection des recettes. Le tableau 4.17 montre les répercussions financières d'une réduction de 25 p. 100 des prix ou des rendements et compare la situation financière des agriculteurs qui participent au programme et celle des autres. L'exploitation est structurée selon un contexte d'endettement élevé ou d'endettement faible. Dans un contexte d'endettement élevé, la valeur de sa dette serait de 375 000 $ sur environ 1 million de dollars d'actif total. Dans un contexte d'endettement faible, elle s'élèverait à 125 000 $.

Tableau 4.16
Indemnités et primes prévues en vertu du RARB, provinces des Prairies, 1991 et 1992[1]

Blé, orge et canola	Prix prévus et rendements moyens		Prix plus élevés et rendements moyens		Prix prévus et rendements moins élevés	
	1991	1992	1991	1992	1991	1992
	(en milliards de $)					
Revenu cible	5,31	5,17	5,31	5,17	5,31	5,17
Revenu réel	4,23	4,22	4,65	4,64	3,81	3,79
Indemnité du RARB	1,08	0,95	0,66	0,53	1,50	1,38
Moins primes (part des agriculteurs)	0,43	0,41	0,43	0,41	0,43	0,41
Incidence nette sur le revenu agricole	0,65	0,54	0,23	0,12	1,08	0,97

1 En supposant un taux de participation de 100 p. 100

Source : Ashmead Economic Research Inc.

Le revenu cible s'élève à 5,31 et à 5,17 milliards de dollars pour les campagnes agricoles 1991 et 1992 respectivement. Le revenu est fonction des rendements véritables et des prix réels moyens pour chacune de ces années. La différence entre le revenu cible et le revenu réel correspond au montant possible des indemnités du RARB. Il faut ensuite soustraire de ce résultat les primes versées pour arriver à mesurer l'incidence estimative du programme sur le revenu net des agriculteurs des Prairies.

L'analyse montre que, aux prix actuels et avec un rendement moyen, il faut s'attendre à ce que des indemnités du RARB soient versées en 1991 et 1992. Une fois les primes déduites, les prestations nettes dépasseront le demi-milliard de dollars pour chacune de ces deux années, même si elles baissent en 1992. Avec des prix supérieurs de 10 p. 100 aux prévisions mais un rendement moyen, les prestations nettes s'approcheront davantage du seuil de rentabilité une fois les primes prises en considération. La plus grande incidence sur les indemnités du RARB viendrait d'une diminution de 10 p. 100 du rendement, laquelle engendrait des prestations nettes s'élevant en moyenne à 1 milliard de dollars par année pour les deux années.

Il est évident que nous pourrions multiplier à l'infini les combinaisons de rendements et de prix et obtenir autant de résultats différents. Toutefois, l'analyse semble démontrer que, du moins à court terme, le RARB protégera le revenu des agriculteurs. Dans les

1.0 Analyse globale

L'analyse donne un aperçu global des répercussions possibles du RARB, au cours de la période de transition, dans les trois provinces des Prairies, qui sont les plus susceptibles de profiter du programme. Par ailleurs, nous ne disposons pas pour l'instant de suffisamment de détails pour faire une évaluation juste des répercussions du programme dans les provinces de l'Est. L'analyse se fonde sur plusieurs hypothèses :

- la superficie cultivée a été établie selon le nombre d'acres ensemencés et le type de culture au cours de la campagne 1989–1990;
- les prix cibles pour la campagne 1991–1992 ont été évalués à 4,15 $, à 2,15 $ et à 6,50 $ pour le blé, l'orge et le canola respectivement;
- les rendements ont été évalués en fonction de la moyenne provinciale des dix dernières années;
- les primes du RARB ont été évaluées à 8 p. 100 du niveau de protection du revenu;
- le taux de participation est de 100 p. 100.

On a calculé le niveau cible de protection ainsi que les primes et les indemnités prévues dans trois situations différentes :

i) prix actuellement prévus et rendements moyens à long terme;

ii) prix supérieurs de 10 p. 100, et rendements moyens;

iii) prix prévus et rendements inférieurs de 10 p. 100.

Les résultats sont résumés au tableau 4.16.

Tableau 4.15
Dénombrement des exploitations par catégorie de risque, faibles taux d'intérêt, 1989 et 1992

Catégorie de risque	1989	1992	Pourcentage de changement p/r à 1989
Stable	145 518	145 235	-0,2
Modéré	43 697	43 681	-0,0
Grave	12 605	12 890	2,3
Insolvable	47 948	47 963	0,0
Total	249 768	249 768	

Source : Ashmead Economic Research Inc.

F. ÉVALUATION DU RÉGIME D'ASSURANCE DU REVENU BRUT

Une initiative gouvernementale des plus importantes a été prise afin de doter le secteur des céréales et des oléagineux d'un programme de protection visant à lui assurer une plus grande stabilité. Les principaux éléments en sont le RARB (Régime d'assurance du revenu brut) et le CSRN (Compte de stabilisation du revenu net).

Le RARB aura l'incidence la plus immédiate sur le secteur dès la campagne agricole 1991-1992. Dans cette année de transition, le RARB est constitué de deux composantes distinctes d'assurance-revenu et d'assurance-récolte. La présente étude renferme une brève analyse de la façon dont ce programme pourrait se répercuter sur la situation financière des agriculteurs au cours des deux prochaines années. Cette analyse n'est, bien sûr, que partielle étant donné que nous ne disposions pas de tous les détails pertinents, au moment du dépôt du présent rapport, et que le temps nous manquait pour effectuer une analyse plus poussée.

Le RARB offre aux agriculteurs un niveau minimal de soutien du revenu brut, si le prix moyen pour l'année (et non le prix réel de l'agriculteur) ou le rendement véritable de l'agriculteur procure un revenu brut inférieur au revenu cible. Dans l'Ouest canadien, le revenu cible correspond à 70 p. 100 de la moyenne mobile de quinze ans multipliée par le rendement moyen à long terme. Dans l'Est canadien, le revenu cible équivaut à 80 p. 100 de la moyenne mobile multipliée par 80 p. 100 du rendement moyen à long terme.

L'analyse a d'abord été abordée de façon globale, puis en fonction d'une «exploitation agricole type».

Tableau 4.13
Dette excédentaire par région, faibles taux d'intérêt, 1989 et 1992

Région	1989 (millions de $)	1992 (millions de $)	Pourcentage de changement par rapport à 1989	Pourcentage de répartition de la dette excédentaire 1992
Colombie-Britannique	316,4	312,7	-1,2	6,4
Alberta	1 244,9	1 211,7	-2,7	24,7
Saskatchewan	897,6	963,5	7,3	19,7
Manitoba	461,9	466,3	0,9	9,5
Ontario	1 271,3	1 236,0	-2,8	25,2
Québec	570,1	587,0	3,0	12,0
Atlantique	122,6	123,7	0,9	2,5
Canada	4 884,8	4 900,9	0,3	100,0

Source : Ashmead Economic Research Inc.

Tableau 4.14
Dette excédentaire par production, faibles taux d'intérêt, 1989 et 1992

Production	1989 (millions de $)	1992 (millions de $)	Pourcentage de changement par rapport à 1989	Pourcentage de répartition de la dette excédentaire 1992
Culture commerciale	2 693,3	2 733,8	1,5	55,8
Bétail	1 014,2	985,1	-2,9	20,1
Porcs	409,2	410,0	0,2	8,4
Selon l'offre	480,5	493,0	2,6	10,1
Autres	287,7	279,0	-3,0	5,7
Total	4 885,8	4 900,9	0,3	100,0

Source : Ashmead Economic Research Inc.

E. TAUX D'INTÉRÊT MOINS ÉLEVÉS ET INFLATION MODÉRÉE

Après une période d'augmentation en 1990, le début de 1991 se caractérise par une diminution sensible des taux d'intérêt et bien des prévisionnistes pensent que la baisse se poursuivra en 1992. En janvier 1991, le *Conference Board of Canada* et d'autres organismes, comme la Banque royale du Canada, ont calculé que les taux d'intérêt pourraient diminuer de deux centièmes de point. Dans ce contexte, il importe de voir comment une baisse soutenue des taux d'intérêt pourrait aider les agriculteurs à assumer le niveau actuel de la dette.

Dans la présente partie, on fait donc l'analyse des répercussions possibles d'une diminution des taux d'intérêt. Si la baisse est effectivement de deux centièmes de point, la diminution des taux applicables aux prêts agricoles sera moins spectaculaire puisque l'essentiel de l'encours de la dette est constitué de prêts à terme fixe. Aux fins du présent scénario, nous sommes partis des hypothèses suivantes :

i) la baisse des taux d'intérêt est évaluée à 1,1 centième de point par rapport au scénario de base. (Il y a déjà eu une légère diminution des taux d'intérêt selon l'hypothèse de base par rapport au début de 1991.)

ii) le recul de l'inflation et les pressions récessionnistes devraient réduire le rythme d'augmentation des frais d'exploitation, le revenu non agricole et les frais de subsistance d'un centième de point;

iii) de légers rajustements d'un centième de point sont apportés au niveau global de l'encours de la dette agricole en raison de l'incidence de la diminution des coûts du service de la dette.

Les résultats de cette analyse montrent que la dette excédentaire et sa répartition par province ne différeraient pas beaucoup par rapport à l'hypothèse de base (tableau 4.13). L'incidence par production (tableau 4.14) ou par catégorie de risque (tableau 4.15) ne varie pas beaucoup non plus.

L'analyse montre qu'une baisse des taux d'intérêt améliorera la position financière des agriculteurs, sans toutefois modifier radicalement leur endettement. Le fléchissement des taux se répercutera directement sur le coût du capital de fonctionnement. Il n'influera cependant guère sur les coûts de la dette à moyen ou à long terme, à moins que les taux ne demeurent bas pendant deux à quatre ans.

Les résultats des cinq scénarios sont récapitulés dans le chapitre suivant.

Tableau 4.11
Dette excédentaire par production, prévisions de taux d'intérêt élevés, 1989 et 1992

Production	1989 (millions de $)	Prévisions pour 1992 (millions de $)	Pourcentage de changement par rapport à 1989	Pourcentage de répartition de la dette excédentaire 1992
Culture commerciale	2 693,3	2 835,0	5,3	55,3
Élevage de bétail	1 014,2	1 006,9	-0,7	19,6
Élevage de porcs	409,2	452,8	10,7	8,8
Selon l'offre	480,5	549,5	14,4	10,7
Autres	287,7	281,9	-2,0	5,5
Total	4 884,8	5 126,2	4,9	100,0

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Les agriculteurs déjà aux prises avec des difficultés financières verront probablement leur situation se détériorer, comme l'illustre le déplacement des exploitations d'une catégorie de risque à l'autre (tableau 4.12). Le nombre d'agriculteurs dans les catégories de risque modéré et stable diminue, tandis que ceux de la catégorie de risque grave et insolvable augmente.

Tableau 4.12
Dénombrement des exploitations par catégorie de risque, prévisions de taux d'intérêt élevés, 1989 et 1992

Catégorie de risque	1989	1992	Pourcentage de changement p/r à 1989
Stable	145 518	144 268	-0,9
Modéré	43 697	43 045	-1,5
Grave	12 605	14 224	12,8
Insolvable	47 948	48 232	0,6
Total	249 768	249 768	

Source : Ashmead Economic Research Inc.

Tableau 4.10
Dette excédentaire selon la région, prévisions de taux d'intérêt élevés, 1989 et 1992

Région	1989 (millions de $)	Prévisions pour 1992 (millions de $)	Pourcentage de changement par rapport à 1989	Pourcentage de répartition de la dette excédentaire 1992
Colombie-Britannique	316,4	339,6	7,3	6,6
Alberta	1 244,9	1 228,6	-1,3	24,0
Saskatchewan	897,6	1 030,4	14,8	20,1
Manitoba	461,9	488,6	5,8	9,5
Ontario	1 271,3	1 259,5	-0,9	24,6
Québec	570,1	649,2	13,9	12,7
Atlantique	122,6	130,4	6,4	2,5
Canada	4 884,8	5 126,2	4,9	100,0

Source : Ashmead Economic Research Inc.

De toutes les productions les plus touchées par les taux d'intérêt plus élevés sont celles soumises à la gestion de l'offre et celle de l'élevage du porc (tableau 4.11). L'incidence de ces changements sur la répartition de la dette excédentaire d'une production à l'autre est illustrée dans ce tableau.

D. TAUX D'INTÉRÊT PLUS ÉLEVÉS ET INFLATION ACCRUE

Comme la présente étude porte sur la dette agricole, l'autre facteur déterminant à évaluer est l'incidence des taux d'intérêt élevés et de l'inflation qui les accompagne. Bien que les taux d'intérêt doivent continuer à être modérés pendant la presque totalité de 1991, il demeure intéressant d'évaluer l'incidence des pressions financières et inflationnistes susceptibles de mener à une nouvelle flambée des taux d'intérêt en 1992.

Selon l'hypothèse utilisée aux fins de cette analyse, les taux d'intérêt pourraient augmenter sensiblement par rapport aux niveaux actuels. On est parti de l'hypothèse que les taux d'intérêt effectifs versés par les agriculteurs pourraient augmenter d'environ un centième de point par rapport aux prévisions de l'hypothèse de base, puis on en a évalué les répercussions sur le remboursement de la dette. Enfin, en plus d'évaluer l'incidence de taux d'intérêt plus élevés, on a mesuré les répercussions générales de l'inflation sur les coûts d'exploitation. Dans ce contexte, ceux-ci se sont accrus de 1,5 centième de point par rapport au niveau de l'hypothèse de base. Les frais de subsistance ont augmenté de 2 centièmes de point. Les revenus ont progressé d'un centième de point par rapport à l'hypothèse de base pour le secteur soumis à la gestion de l'offre, si l'on en juge par les formules de coût de production. La dette dans ce secteur a augmenté d'un centième de point. Tous les autres paramètres sont demeurés inchangés par rapport à l'hypothèse de base. Les résultats de cette analyse sont résumés ci-dessous.

À l'échelle nationale, la dette excédentaire passe à 5,1 milliards de dollars, dépassant ainsi le montant prévu dans l'hypothèse de base (tableau 4.10). Encore une fois, l'augmentation relative est plus marquée en Saskatchewan et au Québec que dans toutes les autres régions. Cette situation est attribuable à leur structure de coûts plus élevés et à leur dette. La part de la dette excédentaire de ces provinces est aussi illustrée au tableau 4.10.

Tableau 4.8
Dette excédentaire par production, prévisions optimistes, 1989 et 1992

Production	1989 (millions de $)	Prévisions pour 1992 (millions de $)	Pourcentage de changement par rapport à 1989	Pourcentage de répartition de la dette excédentaire 1992
Culture commerciale	2 693,3	2 395,2	-11,1	55,1
Élevage de bétail	1 014,2	885,6	-12,7	20,4
Élevage de porcs	409,2	350,9	-14,2	8,1
Selon l'offre	480,5	448,1	-6,7	10,3
Autres	287,7	266,8	-7,2	6,1
Total	4 884,8	4 346,7	-11,0	100,0

Source : Ashmead Economic Research Inc.

Le nombre d'agriculteurs par catégorie de risque (tableau 4.9) témoigne de certains rajustements. La proportion d'agriculteurs faisant partie de la catégorie de risque modéré diminue de 19 p. 100, tandis qu'elle augmente de 6 p. 100 dans la catégorie de risque grave. Il semble n'y avoir que des changements mineurs dans la catégorie stable ou insolvable.

Tableau 4.9
Dénombrement des exploitations par catégorie de risque, prévisions optimistes, 1989 et 1992

Catégorie de risque	1989	Prévisions pour 1992	Pourcentage de changement p/r à 1989
Stable	145 518	154 569	6,2
Modéré	43 697	35 352	-19,1
Grave	12 605	13 396	6,3
Insolvable	47 948	46 451	-3,1
Total	249 768	249 768	

Source : Ashmead Economic Research Inc.

Le tableau 4.7 illustre l'évolution de la dette excédentaire selon la région et pour l'ensemble du Canada. Le niveau de la dette excédentaire fléchit à l'échelle nationale (passant à 4,35 milliards de dollars), mais les caractéristiques régionales varient passablement. La dette excédentaire est sensiblement inférieure en Saskatchewan et dans les provinces de l'Atlantique. Des améliorations plus modestes sont enregistrées dans les autres provinces.

Tableau 4.7
Dette excédentaire selon la région, prévisions optimistes, 1989 et 1992

Région	1989 (millions de $)	Prévisions pour 1992 (millions de $)	Pourcentage de changement par rapport à 1989	Pourcentage de répartition de la dette excédentaire 1992
Colombie-Britannique	316,4	295,5	-6,6	6,8
Alberta	1 244,9	1 160,8	-6,8	26,7
Saskatchewan	897,6	684,6	-23,7	15,8
Manitoba	461,9	416,9	-9,7	9,6
Ontario	1 271,3	1 186,0	-6,7	27,3
Québec	570,1	505,9	-11,3	11,6
Atlantique	122,6	97,0	-20,9	2,2
Canada	4 884,8	4 346,7	-11,0	100,0

Source : Ashmead Economic Research Inc.

Le tableau 4.8 montre comment la dette excédentaire sera ajustée et répartie entre les productions. Tout particulièrement, l'industrie soumise à la gestion de l'offre et certaines autres seront celles qui profiteront le moins de l'augmentation de revenu de 10 p. 100. La dette excédentaire, dans les secteurs de la culture commerciale et de l'élevage du bétail, enregistrera la plus forte baisse dans l'ensemble des productions.

Le risque d'une augmentation plus forte des coûts pourrait constituer pour la survie de nombreuses exploitations agricoles une menace tout aussi grande que la baisse des prix. Le prix de nombreux produits a diminué et la probabilité de nouvelles baisses importantes des prix est faible. Les producteurs ont déjà réduit leur utilisation d'intrants et il reste peu de marge de manoeuvre en vue de nouveaux rajustements. Par conséquent, l'augmentation des coûts pourrait avoir d'énormes répercussions sur la rentabilité.

C. PRÉVISIONS OPTIMISTES

Le secteur agricole fourmille d'exemples de revirements rapides et heureux de situations. En 1970 et en 1971, par exemple, les réserves céréalières étaient à leur maximum, les prix stagnaient et les perspectives à long terme pour la profession étaient sombres. Le vent a tourné en 1972, de sorte que, dès 1973, une période de relance s'est amorcée et s'est prolongée pratiquement jusqu'au début des années 80.

Ce précédent donne à penser que la même chose pourrait se produire au cours des prochaines campagnes agricoles. L'échec des négociations du GATT à l'origine de la faiblesse actuelle des prix pourrait être le prélude à un redressement des prix dans l'industrie céréalière. Alors que les stocks mondiaux de céréales sont faibles comparativement à la moyenne des dix dernières années, l'Amérique du Nord et probablement l'Europe pourraient ne pas semer à outrance en 1991–1992. La superficie visée par le programme américain de gel des terres a doublé. Le recours à des intrants comme les engrais et les produits chimiques pour améliorer la production sera réduit. En outre, il est peu probable que les conditions de croissance favorables que nous avons connues globalement en 1990 se répètent en 1991.

Le redressement du prix des céréales est une importante possibilité économique à évaluer et, dans ce contexte, il coïncide avec une période où les autres prix agricoles sont eux aussi fermes. Ce scénario a été examiné en fonction des hypothèses suivantes : i) Le revenu agricole total dans chacune des catégories d'exploitation augmente de 10 centièmes de point par rapport à l'hypothèse de base. ii) Étant donné que le grain est un intrant dans le secteur de l'élevage, les dépenses d'exploitation de ces productions et de l'industrie soumise à la gestion de l'offre augmentent de 2 centièmes de point. Le revenu non agricole est légèrement réduit. iii) Le passif total et à long terme est réduit de 5 centièmes de point par rapport à l'hypothèse de base. Les valeurs de l'actif sont augmentées de 3 centièmes de point. Les résultats de ces changements sont examinés ci-dessous.

Tableau 4.5
Dette excédentaire par production, prévisions de coûts plus élevés, 1989 et 1992

Production	1989 (millions de $)	Prévisions pour 1992 (millions de $)	Pourcentage de changement par rapport à 1989	Pourcentage de répartition de la dette excédentaire 1992
Culture commerciale	2 693,3	2 856,1	6,0	55,0
Élevage de bétail	1 014,2	1 012,8	-0,1	19,5
Élevage de porcs	409,2	477,9	16,8	9,2
Selon l'offre	480,5	563,1	17,2	10,8
Autres	287,7	281,9[1]	-2,0	5,4
Total	4 884,8	5 191,9	6,3	100,0

1 Selon ces prévisions, la dette excédentaire du groupe «Autres» ne change pas par rapport à la situation prévue dans l'hypothèse de base. L'augmentation de trois centièmes de point des coûts de fonctionnement n'a pas placé dans une situation de dette excédentaire les exploitations de ce groupe dont la dette était sensiblement inférieure à la capacité.

Source : Ashmead Economic Research Inc.

Le tableau 4.6 fait état d'une réduction du nombre d'agriculteurs dans le groupe stable; ce qui indique une aggravation des problèmes d'endettement dans un contexte de coûts plus élevés.

Tableau 4.6
Dénombrement des exploitations par catégorie de risque, prévisions de coûts plus élevés,1989 et 1992

Catégorie de risque	1989	Prévisions pour 1992	Pourcentage de changement
Stable	145 518	134 305	-7,7
Modéré	43 697	49 691	13,7
Grave	12 605	17 307	37,3
Insolvable	47 948	48 466	1,1
Total	249 768	249 768	

Source : Ashmead Economic Research Inc.

Tableau 4.4
Dette excédentaire selon la région, prévisions de coûts plus élevés, 1989 et 1992

Région	1989 (millions de $)	1992 (millions de $)	Pourcentage de changement par rapport à 1989	Pourcentage de répartition de la dette excédentaire 1992
Colombie-Britannique	316,4	343,3	8,5	6,6
Alberta	1 244,9	1 233,1	-0,9	23,8
Saskatchewan	897,6	1 043,8	16,3	20,1
Manitoba	461,9	499,8	8,2	9,6
Ontario	1 271,3	1 267,7	-0,3	24,4
Québec	570,1	673,5	18,1	13,0
Atlantique	122,6	130,7	6,6	2,5
Canada	4 884,8	5 191,9	6,3	100,0

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Cette évaluation des coûts élevés montre que ceux-ci pourraient avoir de fortes répercussions sur la Saskatchewan et le Québec. La hausse des coûts explique la faible marge bénéficiaire nette des agriculteurs dans ces deux provinces et la précarité de leur situation. Toute hausse du coût des intrants ou des taux d'intérêt pourrait compromettre la viabilité de ces agriculteurs.

Comme l'indique le tableau 4.5, le secteur soumis à la gestion de l'offre n'est pas le seul à souffrir de coûts plus élevés. Ainsi, les exploitations d'élevage de porcs affichent elles aussi une augmentation de leur dette excédentaire. L'augmentation de la dette excédentaire dans ces secteurs par rapport aux autres productions est également illustrée dans ce tableau. Ces secteurs ont accumulé un plus fort ratio de la dette à l'actif et des coûts d'exploitation plus élevés que la plupart des autres productions.

Ces prévisions de départ «les plus probables» semblent indiquer que la structure et les difficultés financières actuelles de l'industrie agricole vont se maintenir. Toutefois, une analyse plus poussée montre que ce résultat découle des problèmes constants éprouvés par le secteur de la culture commerciale et, dans une moindre mesure, par l'industrie soumise à la gestion de l'offre au Québec. L'élevage du bétail et les autres productions devraient connaître une légère amélioration. Dans l'ensemble, la dette des agriculteurs canadiens est censée fléchir très légèrement selon les hypothèses retenues pour ce scénario.

B. PRÉVISIONS DÉCOULANT D'UNE AUGMENTATION DU COÛT DES INTRANTS

L'autre danger pour les agriculteurs est que, malgré leur résorption, les récentes hausses des prix de l'énergie se reproduisent et contribuent à accroître inopinément le prix du carburant, des engrais et des produits chimiques. De même, il est possible que le coût d'autres intrants augmente avec l'inflation. Même si les agriculteurs peuvent souvent jouer avec ces intrants, l'incidence finira par se faire sentir.

Les chiffres découlant de l'hypothèse de base, qui sont énoncés ci-dessus, ont été recalculés de façon à inclure une nouvelle augmentation du prix des intrants. Ainsi, on estime que le coût total des intrants augmentera, au cours des deux prochaines années, de trois centièmes de point de plus que ce qui était prévu conformément à l'hypothèse de base. Le coût des intrants a augmenté à un rythme modéré tout au long des années 80. Dans le secteur soumis à la gestion de l'offre, les recettes des exploitations augmenteront d'un centième de point de plus que ce qui était prévu dans l'hypothèse de base en raison du coût des formules de production. Il est fort probable que les agriculteurs soient aussi vulnérables au danger d'une augmentation du prix des intrants qu'ils ne le sont aux fluctuations du prix des produits.

Le tableau 4.4 montre que le niveau de la dette excédentaire passera à 5,2 milliards de dollars, selon le scénario du «coût élevé», c'est-à-dire qu'il augmentera de 6,3 p. 100 par rapport aux niveaux évalués en 1989. Selon le scénario de l'hypothèse de base, la hausse ne serait que de 1,3 p. 100. La répartition régionale de la dette excédentaire illustrée au tableau 4.4 ne change pas beaucoup par rapport à l'hypothèse de base.

Tableau 4.2
Dette excédentaire par production, prévisions découlant de l'hypothèse de base, 1989 et 1992

Production	1989 (millions de $)	Prévisions pour 1992 (millions de $)	Pourcentage de changement par rapport à 1989	Pourcentage de répartition de la dette excédentaire 1992
Culture commerciale	2 693,3	2 753,7	2,2	55,7
Élevage de bétail	1 014,2	993,6	-2,0	20,1
Élevage de porcs	409,2	418,2	2,2	8,5
Selon l'offre	480,5	499,4	3,9	10,1
Autres	287,7	281,9	-2,0	5,7
Total	4 884,8	4 946,9	1,3	100,0

Source : Ashmead Economic Research Inc.

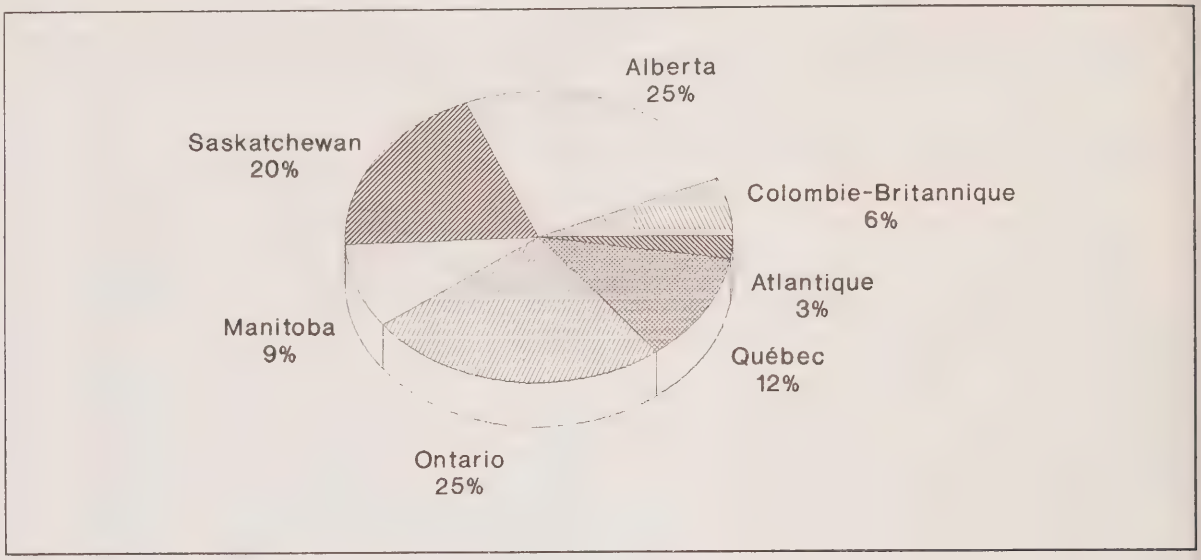
Compte tenu de ces prévisions de départ et d'un léger fléchissement de la dette globale, la proportion d'agriculteurs dans les quatre catégories de risque ne fluctuera guère comparativement à 1989 (tableau 4.3). D'abord, on note que le nombre ou la proportion d'agriculteurs dans la catégorie insolvable ne changera à peu près pas. Même s'il y a une nouvelle baisse du nombre total d'exploitations, ce qui expliquera en partie la diminution du nombre d'agriculteurs dans ce groupe, il n'est pas possible d'en tenir compte aux fins de cette analyse. La proportion d'agriculteurs dans la catégorie de risque modéré devrait diminuer de 1,8 p. 100, et celle dans la catégorie de risque grave de 0,1 p. 100.

Tableau 4.3
Dénombrement des exploitations par catégorie de risque, 1989 et 1992

Catégorie de risque	1989	Prévisions pour 1992	Pourcentage de changement p/r à 1989
Stable	145 518	146 311	0,5
Modéré	43 697	42 905	-1,8
Grave	12 605	12 590	-0,1
Insolvable	47 948	47 963	0,0
Total	249 768	249 768	

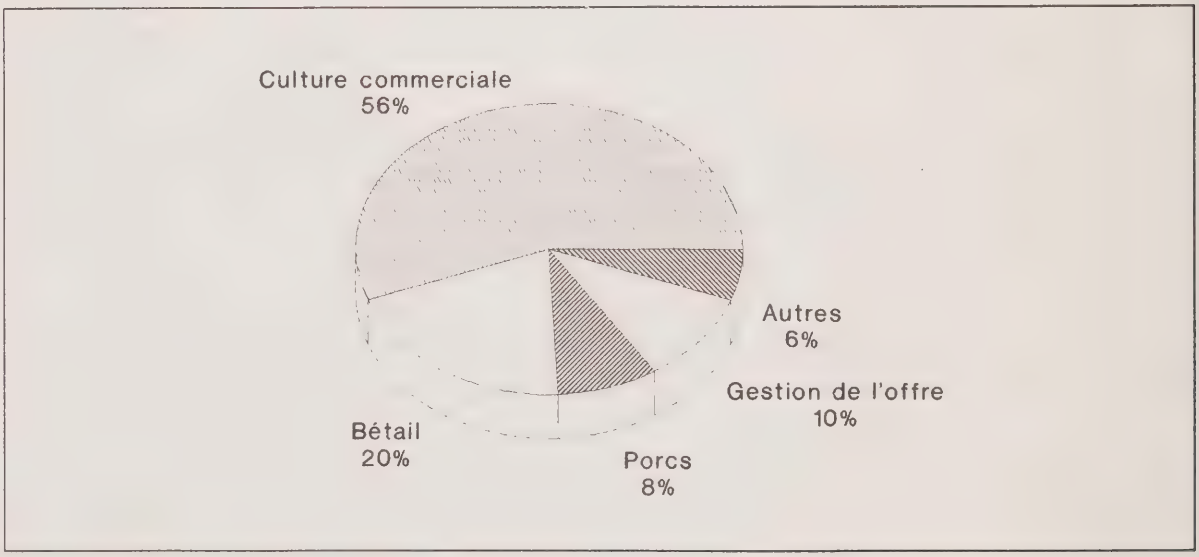
Source : Ashmead Economic Research Inc.

Graphique 4.1
Répartition proportionnelle de la dette excédentaire par région, prévisions découlant de l'hypothèse de base, 1992



Source : Ashmead Economic Research Inc.

Graphique 4.2
Répartition proportionnelle de la dette excédentaire par production, prévisions découlant de l'hypothèse de base, 1992



Source : Ashmead Economic Research Inc.

est attribuable aux coûts d'exploitation plus élevés et au ratio de la dette à l'actif de cette province. La distribution de la dette excédentaire d'une province à l'autre en 1992 est illustrée au graphique 4.1

Tableau 4.1
Dette excédentaire selon la région, prévisions découlant de l'hypothèse de base, 1989 et 1992

Région	1989 (millions de $)	Prévisions pour 1992 (millions de $)	Pourcentage de changement par rapport à 1989	Pourcentage de répartition de la dette excédentaire 1992
Colombie-Britannique	316,4	317,6	0,4	6,4
Alberta	1 244,9	1 223,6	-1,7	24,7
Saskatchewan	897,6	966,4	7,7	19,5
Manitoba	461,9	469,5	1,6	9,5
Ontario	1 271,3	1 248,7	-1,8	25,2
Québec	570,1	597,2	4,8	12,1
Atlantique	122,6	123,9	1,1	2,5
Canada	4 884,8	4 946,9	1,3	100,0

Source : Ashmead Economic Research Inc.

Une grande proportion de la dette excédentaire est assumée par les productions de culture commerciale, et de nouvelles augmentations sont prévues selon ce scénario (voir le graphique 4.2). La dette excédentaire de l'industrie soumise à la gestion de l'offre, qui était relativement faible en 1989, devrait connaître la plus forte augmentation par rapport aux autres productions (voir le tableau 4.2).

agricole en 1992. Pour arriver à un scénario particulier, comme celui découlant de l'hypothèse de base, il faut partir d'un modèle hypothétique de revenu, de taux d'intérêt et d'évolution des coûts et des prix. Dans l'hypothèse de base, ce modèle est établi conformément à la conjoncture future qui devrait raisonnablement prévaloir. Étant donné le grand nombre d'impondérables qui entrent en jeu, ce ne sont pas nécessairement tous les facteurs qui pourraient influer sur l'agriculture qui sont pris en considération dans l'hypothèse de base; il est donc essentiel d'examiner aussi un certain nombre d'autres scénarios possibles. Ensemble, ces projections devraient donner une idée de l'évolution possible de la dette agricole.

Selon les prévisions de l'hypothèse de base, le total des encaissements passera de 22,4 milliards de dollars en 1989 à 22,9 milliards en 1992, soit une augmentation de 2 p. 100. Ce montant tient compte de toutes les sources de financement gouvernemental, lesquelles devraient connaître une baisse de 35 p. 100, c'est-à-dire passer de 3,27 milliards de dollars en 1989 à 2,12 milliards de dollars en 1992. Dans l'ensemble, l'augmentation du total des encaissements pour les exploitations de différents types différera de l'augmentation totale de 2 p. 100, selon le modèle hypothétique suivant établi par type d'exploitation : culture commerciale, 1 p. 100; bétail, 5. p. 100; porcs, 4 p. 100; exploitations soumises à la gestion de l'offre, 2 p. 100; et autres productions, 3 p. 100. L'incidence du Régime d'assurance du revenu brut et du Compte de stabilisation du revenu net n'est pas prise en considération dans ces prévisions, car il peut s'agir, en grande partie, de revenu de remplacement. Toutefois, le rapport renferme une analyse distincte des effets du RARB en 1991-1992.

De même, selon le scénario découlant de l'hypothèse de base, la valeur des terres est censée diminuer dans la plupart des provinces, et il en a été tenu compte dans la valeur de l'actif par région[12].

Les hypothèses de base utilisées aux fins des prévisions et des scénarios suivants se trouvent à l'annexe B. Les répercussions des prévisions de départ sont examinées en fonction de la dette excédentaire et de la répartition par catégorie de risque. Les tableaux 4.1 et 4.2 présentent le niveau de la dette excédentaire selon la région et selon la production respectivement. Ces chiffres correspondent à la somme de la dette excédentaire seulement pour les exploitations qui ont une dette excédentaire. On estime que la dette excédentaire continuera d'augmenter : de 4,88 milliards qu'elle était en 1989 elle passera à 4,95 milliards d'ici 1992, ce qui représente une hausse de 1,3 p. 100. La progression la plus importante se produira en Saskatchewan où la dette excédentaire augmentera de 7,7 p. 100. La province de Québec arrivera au second rang. Ce résultat

12 «Land Value Forecasts», *Issues*, vol. 1. nº 1, octobre 1990.

CHAPITRE IV

SCÉNARIOS FUTURS

Les deux chapitres précédents décrivent une situation financière qui n'a guère changé ces dernières années. La dette agricole, dont l'excédent est évalué à près de 5 milliards de dollars, est demeurée importante. Tout indique que la valeur des terres est artificiellement élevée compte tenu du rendement de l'industrie. La structure actuelle de l'industrie a été maintenue à ce niveau grâce aux politiques de subvention du revenu, aux bonifications d'intérêt et aux programmes de refinancement de la dette.

Le revenu, le niveau des subventions gouvernementales, le coût des intrants, les taux d'intérêt et d'autres facteurs vont subir des changements importants. Vu la période d'incertitude que l'industrie traverse présentement, il est très difficile de donner des estimations précises de la situation de la dette des agriculteurs dans les années 90. Ceci dit, nous tentons cependant dans ce chapitre d'imaginer ce que sera le profil du secteur agricole en 1992 et d'en faire l'analyse en supposant diverses conditions économiques et politiques.

A. PRÉVISIONS DÉCOULANT DE L'HYPOTHÈSE DE BASE

Le modèle de financement agricole de la firme Ashmead Economic Research Inc. est utilisé dans cette analyse pour évaluer l'incidence des conditions financières agricoles prévues sur la dette agricole et la position financière des agriculteurs.

Les premières prévisions se fondent sur les estimations actuelles de revenu et de dépenses d'ici 1992 qu'a établies *Wharton Econometric Forecasting Associates* (WEFA)[11] pour l'industrie. La combinaison du modèle de financement agricole et des projections de Wharton sert à établir un scénario possible de la conjoncture financière

[11] Le groupe WEFA, groupe canadien de prévisions agricoles, novembre 1990. Ses estimations ont été utilisées parce qu'elles sont ventilées par région afin de faciliter l'analyse.

Le calcul du risque relatif montre que, en général, le risque financier a légèrement diminué entre 1987 et 1989. Il a toutefois connu une hausse dans le cas des éleveurs de porcs; il est demeuré à peu près constant dans le cas des éleveurs de bovins et des exploitations soumises à la gestion de l'offre; et il a diminué dans le cas de la culture commerciale et des autres productions. Toute diminution du risque a été attribuable, en partie, à la valeur accrue des biens immobiliers en 1989 et 1990.

Le nombre d'agriculteurs en difficulté financière a changé de 1987 à 1989. Le nombre de ceux dont les conditions financières sont stables a légèrement augmenté, passant de 57 p. 100 en 1987 à 58,3 p. 100 en 1989. Cela signifie que 3 149 agriculteurs sont passés à la catégorie stable. Il semble que ces agriculteurs appartenaient auparavant aux catégories de risque grave et modéré, qui toutes deux comptent à présent un moins grand nombre d'agriculteurs.

Durant la période à l'étude, le pourcentage des agriculteurs qui sont tombés dans la catégorie des insolvables a augmenté de moins de 0,5 p. 100. Cette catégorie, qui présente le risque le plus élevé, est de plus en plus isolée du reste de la population agricole et ne profite pas vraiment de l'augmentation des revenus du secteur agricole car ses problèmes sont trop grands. C'est au Manitoba, puis en Saskatchewan et dans les provinces de l'Atlantique, qu'il y a proportionnellement plus d'agriculteurs dans la catégorie des insolvables.

L'analyse de la dette excédentaire révèle que cette dernière est demeurée élevée au cours des dernières années et qu'elle a même augmenté dans certains types de production comme l'élevage de porcs. Les agriculteurs qui ont le niveau de vente le plus élevé connaissent les difficultés les plus graves, comme le montre le bond de presque 300 millions de dollars de leur dette excédentaire entre 1987 et 1989. Au Canada, le montant de la dette agricole considéré comme remboursable dans la conjoncture économique actuelle est évalué à 78 p. 100. En d'autres termes, 22 p. 100 de cette dette, soit 4, 9 milliards de dollars, ne sont actuellement pas remboursables.

En dernier lieu, le niveau d'endettement excédentaire est évalué en fonction des groupes de revenu, et le résultat se trouve au tableau 3.15. La comparaison entre les catégories de revenu montre que les agriculteurs dont les revenus sont les plus élevés connaissent les difficultés les plus grandes, compte tenu de l'augmentation spectaculaire de leur dette excédentaire. Les agriculteurs à faible et à moyen revenu ont connu un fléchissement de leur dette excédentaire, en partie grâce aux revenus provenant d'autres sources qui ont aidé au financement de l'entreprise agricole.

Tableau 3.15
Dette excédentaire par groupe de revenu, 1987 et 1989

Catégorie de revenu brut	1987		1989		Variation 1989 – 1987 (millions de $)
	Montant (millions de $)	Pourcentage du total	Montant (millions de $)	Pourcentage du total	
Ventes faibles	871,6	18,1	809,0	16,6	-62,6
Ventes moyennes	2 139,8	44,4	1 995,0	40,8	-144,8
Ventes élevées	1 808,7	37,5	2 080,8	42,6	272,1
Total	4 820,1	100,0	4 884,8	100,0	64,7

Source : Tiré du *Sondage agricole 1990*, Société du crédit agricole, par Ashmead Economic Research Inc.

C. SOMMAIRE

Dans ce chapitre, on a formulé certaines observations-clés sur la conjoncture actuelle dans le secteur agricole et sur les changements qu'a connus récemment ce secteur.

Dans l'ensemble du pays, l'endettement agricole est demeuré à peu près constant entre 1988 et 1990. À l'échelle régionale, cependant, on constate une augmentation du pourcentage de l'endettement dans certaines provinces comme l'Alberta et le Québec, par rapport à l'endettement total au pays. En général, ces augmentations sont attribuables aux effets des programmes provinciaux de prêt agricole. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont réduit leur part et leur montant d'endettement.

Le calcul du montant de la dette et de la proportion qui est remboursable est une autre façon d'évaluer le remboursement de la dette. L'examen du tableau 3.13 permet de constater que le Québec a le pourcentage de dette remboursable le plus élevé, soit 83 p. 100. Il est suivi, à ce chapitre, par la Saskatchewan et les provinces de l'Atlantique. Même si le niveau de dette remboursable de la Saskatchewan peut sembler étonnamment élevé, il ne faut pas oublier que l'encours de la dette dans cette province a diminué d'un milliard de dollars entre 1988 et 1990. Contrairement aux autres régions, la Saskatchewan a réglé une bonne partie de son problème de dette excédentaire. Les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario affichent les plus faibles proportions de dette remboursable. Sans doute sont-elles aussi les provinces où il y a le plus de travail de rajustement de la dette à faire.

Au tableau 3.14 est évaluée la répartition de la dette excédentaire par type de production. La répartition montre que c'est chez les éleveurs de porcs, le facteur de risque, mesuré en fonction de l'évolution du montant de la dette excédentaire, a connu l'augmentation la plus forte. Par contre, le secteur de la culture commerciale est demeuré stable durant cette période grâce à des paiements de soutien du gouvernement. Le secteur des «autres productions» est celui où la diminution de la dette excédentaire a été la plus marquée. Cette catégorie regroupe des productions de type spécialisé.

Tableau 3.14
Dette excédentaire par type de production, 1987 et 1989

Production	1987		1989		Variation 1989-1987 (millions de $)
	Montant (millions de $)	Pourcentage du total	Montant (millions de $)	Pourcentage du total	
Culture commerciale	2 668,4	55,4	2 693,3	55,1	24,8
Élevage de bovins	1 044,5	21,7	1 014,2	20,8	-30,3
Élevage de porcs	366,3	7,6	409,2	8,4	42,9
Selon l'offre	421,3	8,7	480,5	9,8	59,2
Autres	319,6	6,6	287,7	5,9	-31,9
Total	4 820,1	100,0	4 884,8	100,0	64,7

Source : Tiré du *Sondage agricole 1990*, Société du crédit agricole, par Ashmead Economic Research Inc.

Tableau 3.12
Montant de la dette excédentaire par province, 1987 et 1989

Région	1987		1989		Variation 1987–1989 (millions de $)
	Montant (millions de $)	Pourcentage du total	Montant (millions de $)	Pourcentage du total	
Colombie-Britannique	348,0	7,2	316,4	6,5	-31,6
Alberta	1 141,0	23,7	1 244,9	25,5	103,9
Saskatchewan	889,0	18,4	897,6	18,4	8,6
Manitoba	562,4	11,7	461,9	9,5	-100,5
Ontario	1 266,8	26,3	1 271,3	26,0	4,6
Québec	550,0	11,4	570,1	11,7	20,1
Atlantique	63,0	1,3	122,6	2,5	59,5
Canada	4 820,1	100,0	4 884,8	100,0	64,7

Source : Tiré du *Sondage agricole 1990*, Société du crédit agricole, par Ashmead Economic Research Inc.

Tableau 3.13
Montant de la dette remboursable et de la dette excédentaire par région, 1989

Région	Dette totale	Dette excédentaire	Dette remboursable (millions de $)	Pourcentage de la dette remboursable
Colombie-Britannique	1 020,7	316,4	704,3	69
Alberta	5 314,5	1 244,9	4 069,6	77
Saskatchewan	4 968,8	897,6	4 071,2	82
Manitoba	1 786,9	461,9	1 325,0	74
Ontario	5 184,7	1 271,3	3 913,4	75
Québec	3 329,7	570,1	2 759,6	83
Atlantique	613,8	122,6	491,2	80
Canada	22 219,1	4 884,8	17 334,3	78

Source : Tiré du *Sondage agricole 1990*, Société du crédit agricole, par Ashmead Economic Research Inc.

4.0 Dette excédentaire

Il est également possible d'évaluer l'état financier des agriculteurs en déterminant le montant de toute dette excédentaire par type de production ou par catégorie de revenu. Par dette excédentaire, on entend le montant dû que l'agriculteur ne peut actuellement rembourser au moyen de ses revenus de toutes provenances. Pour évaluer ce revenu, on calcule, à l'égard de chaque exploitation agricole, la partie des revenus qui peut être consacrée au service de la dette. Le résultat sert ensuite à déterminer quelle portion de la dette totale pourrait être remboursée aux taux d'intérêt actuels. Cette portion représente la capacité d'endettement de l'entreprise. On compare alors la capacité d'endettement à l'endettement réel. Si la dette réelle est plus élevée que la capacité d'endettement, la différence donne la mesure de la dette excédentaire de l'exploitation. En résumé, la dette excédentaire correspond à la dette réelle moins la capacité d'endettement.

Le modèle de financement agricole a servi au calcul du montant de la dette excédentaire des exploitations où la dette est plus élevée que la capacité d'endettement. Le tableau 3.12 offre une comparaison de ce montant dans les différentes régions. Ce tableau permet de déduire que, de 1987 à 1989, le montant de la dette excédentaire est resté élevé mais relativement stable, à environ 4,8 milliards de dollars. À l'échelle régionale, cependant, ce montant a connu des fluctuations importantes. En Alberta et dans les provinces de l'Atlantique, la hausse de la dette excédentaire a été plus marquée, c'est-à-dire 104 et 60 millions de dollars respectivement. Au Manitoba, cette dette a connu une forte baisse (100 millions), alors qu'elle est demeurée presque stable dans les autres provinces. La hausse de la dette excédentaire en Alberta et dans les provinces de l'Atlantique est un important présage de difficultés financières dans ces régions.

Tableau 3.10
Nombre d'agriculteurs insolvables par région, 1987 et 1989

Région	1987		1989	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Colombie-Britannique	2 419	5,1	2 419	5,0
Alberta	6 803	14,4	6 867	14,3
Saskatchewan	11 810	25,0	13 850	28,9
Manitoba	7 535	16,0	6 709	14,0
Ontario	10 441	22,1	9 615	20,1
Québec	6 848	14,5	6 869	14,3
Atlantique	1 379	2,9	1 620	3,4
Canada	47 235	100,0	47 948	100,0

Source : Tiré du *Sondage agricole 1990*, Société du crédit agricole, par Ashmead Economic Research Inc.

Tableau 3.11
Pourcentage d'agriculteurs insolvables par région, 1989

Région	Nombre d'agriculteurs	Nbre d'agriculteurs insolvables	Pourcentage
Colombie-Britannique	10 876	2 419	22
Alberta	50 982	6 867	13
Saskatchewan	59 210	13 850	23
Manitoba	24 196	6 709	28
Ontario	61 962	9 615	16
Québec	35 458	6 869	19
Atlantique	7 084	1 620	23
Canada	249 768	47 948	19

Source : Tiré du *Sondage agricole 1990*, Société du crédit agricole, par Ashmead Economic Research Inc.

Tableau 3.9
Comparaison par catégorie de risque et par type de production, 1989

Production	Catégorie de risque financier					
	Insolvable		Risque grave	Risque modéré	Stable	Total
	Nombre d'agriculteurs	Pourcentage				
Culture commerciale	128 827	19,4	12,4	9,3	59,0	100,0
Élevage de bovins	58 699	16,3	14,1	10,4	59,2	100,0
Élevage de porcs	9 635	28,6	17,2	14,3	39,8	100,0
Selon l'offre	34 305	13,8	7,5	26,4	52,2	100,0
Autres	17 303	28,9	6,3	11,0	53,7	100,0
Toutes les productions	249 768	18,9	11,9	12,2	57,0	100,0

Source : Tiré du *Sondage agricole 1990*, Société du crédit agricole, par Ashmead Economic Research Inc.

Ce sont les agriculteurs du groupe des insolvables qui devront faire les rajustements les plus rigoureux. Cela ne veut pas dire que tous ces agriculteurs feront faillite ou quitteront la profession, mais plutôt que seule une aide artificielle leur permettra de continuer à exploiter leur entreprise agricole, si les forces du marché ne s'améliorent pas.

Le tableau 3.10 montre le nombre d'agriculteurs appartenant à la catégorie insolvable, par région. Il semble encore que les agriculteurs en difficulté financière se retrouvent en plus grand nombre en Saskatchewan, où l'insolvabilité s'est accrue de 1987 à 1989. C'est également le cas d'un grand nombre d'agriculteurs de l'Ontario, mais on remarque une nette tendance à l'amélioration dans cette province. Le pourcentage d'agriculteurs appartenant à la catégorie insolvable dans chaque province est donné au tableau 3.11. C'est encore le Manitoba, comme on peut le constater, qui compte la plus forte proportion d'agriculteurs insolvables parmi toutes les provinces.

Tableau 3.8
Estimation du nombre d'agriculteurs par catégorie de risque, 1987 et 1989

Catégorie de risque	1987		1989		Variation du nombre d'agriculteurs 1989/1987
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Insolvable	47 235	18,9	47 948	19,2	713
Risque grave	29 658	12,0	26 524	10,6	-3134
Risque modéré	30 506	12,2	29 777	11,9	-729
Stable	142 369	57,0	145 518	58,3	3149
Totaux	249 768	100,00	249 768	100,00	

Source : Tiré du *Sondage agricole 1990*, Société du crédit agricole, par Ashmead Economic Research Inc.

On peut également évaluer le nombre des agriculteurs de chaque catégorie en comparant leur répartition procentuelle par type de production. Le tableau 3.9 illustre les résultats de cette comparaison. Au moment du sondage agricole de 1990, les éleveurs de porcs semblaient de loin les plus touchés par des difficultés financières et, chose étonnante, les productions soumises à la gestion de l'offre étaient au second rang sur le plan du niveau général de risque. En général, des revenus stables ont encouragé le recours à la dette. Les récentes négociations commerciales internationales ont eu une incidence néfaste sur ce secteur, comme en témoigne la baisse de la valeur des quotas amorcée en 1989.

Tableau 3.7
Estimation du risque moyen par production et par groupe de revenu, 1989

Production	Facteur de risque par groupe de revenu			
	Tiers Faible	Tiers Moyen	Tiers Élevé	Total
Culture commerciale	0,05	0,10	0,08	0,08
Élevage de bovins	0,08	0,08	0,11	0,09
Élevage de porcs	I	0,22M	0,20M	0,20
Selon l'offre	I	0,14	0,14	0,14
Autres	0,03	0,09	0,04	0,04
Toutes les productions	0,05	0,10	0,10	0,09

Source : Tiré du *Sondage agricole 1990*, Société du crédit agricole, par Ashmead Economic Research Inc.

I = insolvable
M = difficulté modérée

3.0 Les agriculteurs par catégorie de risque

L'un des objectifs-clés consiste à déterminer le nombre d'agriculteurs qui entrent dans chacune des quatre catégories de risque (insolvable, risque grave, risque modéré, stable). Dans la présente partie, nous évaluerons ce nombre en fonction du type de production et de la province, et nous comparerons ces données pour les années 1987 et 1989. Le tableau 3.8 montre, pour les années à l'étude, le nombre d'agriculteurs appartenant aux quatre catégories, sans toutefois tenir compte de l'évolution globale du nombre d'agriculteurs qui a pu se produire dans l'intervalle. De 1987 à 1989, plus de 3 000 agriculteurs sont passés dans la catégorie stable, tandis que le nombre d'agriculteurs dans les catégories de risque modéré et grave a diminué. Le nombre d'agriculteurs dans la catégorie insolvable a augmenté, probablement à cause de la difficulté accrue de ce groupe à profiter de la hausse des prix ou de l'aide du gouvernement.

Tableau 3.6
Estimation du risque moyen par entreprise, 1987 et 1989

Production	1987	1989	Pourcentage de variation du facteur de risque 1989/1987
Culture commerciale	0,12	0,08	-33,3
Élevage de bovins	0,08	0,09	+12,5
Élevage de porcs	0,18	0,20	+11,1
Selon l'offre	0,13	0,14	+7,7
Autres	0,09	0,04	-55,6
Toutes les productions	0,11	0,10	-9,1

Source : Tiré du *Sondage agricole 1990*, Société du crédit agricole, par Ashmead Economic Research Inc.

La troisième façon d'évaluer le risque consiste à en établir le niveau par groupe de revenu. La population agricole de chaque région est divisée en trois groupes égaux en fonction du niveau de revenu brut. La comparaison du risque par production et par groupe de revenu est illustrée au tableau 3.7. Cette analyse fait encore plus ressortir la variabilité du risque. Conformément à la moyenne de toutes les entreprises, le groupe ayant le revenu le plus faible présente aussi le niveau de risque le moins élevé. Seuls les éleveurs de porcs à faible revenu et les exploitations soumises à la gestion de l'offre font exception à cet égard, puisque leur facteur de risque les classe, dans l'ensemble, dans la catégorie insolvable. Les éleveurs de porcs appartenant aux deux autres groupes de revenu sont aux prises avec des difficultés modérées. En général, les agriculteurs à revenu moyen et élevé semblent être plus exposés au risque que ceux ayant un revenu plus modeste. Cette situation s'explique par le fait qu'ils doivent utiliser proportionnellement plus de capital emprunté pour augmenter et générer leur revenu.

Tableau 3.5
Estimation du risque moyen par province ou par région, 1987 et 1989

Province	1987	1989	Pourcentage de variation du facteur de risque 1989/1987
Colombie-Britannique	0,21	0,15	-28,6
Alberta	0,11	0,09	-18,2
Saskatchewan	0,12	0,10	-16,7
Manitoba	0,13	0,08	-38,5
Ontario	0,08	0,09	+12,5
Québec	0,22	0,20	-9,1
Atlantique	0,05	0,08	+60,0
Canada	0,11	0,10	-9,1

Source : Tiré du *Sondage agricole 1990*, Société du crédit agricole, par Ashmead Economic Research Inc.

La comparaison du risque est plus utile et dynamique lorsqu'elle est évaluée en fonction de groupes de produits précis, comme au tableau 3.6. Le tableau montre qu'il y a une variation considérable du risque lorsque l'évaluation est faite par production. Le risque a considérablement augmenté dans le cas des élevages de bovins et de porcs ainsi que des productions soumises à la gestion de l'offre, alors qu'il a diminué dans le cas des cultures commerciales et des autres productions. L'amélioration relative de la situation de la culture commerciale est principalement attribuable aux gros versements gouvernementaux accordés aux agriculteurs en 1989.

Par contre, les entreprises stables sont celles dont le risque financier est inférieur à 0,2. Elles sont regroupées ici à l'angle inférieur gauche du tableau 3.4. Pour la plupart, ces entreprises ont un RDA inférieur à 0,2 et un RSD supérieur à 1,0.

Les exploitations ayant des difficultés modérées sont celles dont le facteur de risque se situe entre 0,2 et 0,5 inclusivement. Dans le tableau 3.4, elles se situent immédiatement à la droite des cases représentant les exploitations stables.

Le dernier groupe d'agriculteurs se situe dans la catégorie de risque grave : le facteur de risque est supérieur à 0,5 mais inférieur ou égal à 1,2. Dans le tableau 3.4, cette catégorie correspond au reste des cases situées à la gauche de la diagonale. Ces exploitations sont en mesure d'assumer environ la moitié de leur dette ou d'en gérer le remboursement tout en ayant un RDA très élevé.

Ainsi, ces facteurs de risque peuvent être regroupés en quatre catégories de risque : insolvable, difficulté grave, difficulté modérée et stable. Les catégories de risque sont résumées ci-dessous en rapport avec le tableau 3.3. Plus la valeur est élevée sur ce tableau, plus le risque est grand.

Facteur de risque	
Insolvable*	> 1.2
Grave	$> 0,5$ et $\leq 1,2$
Modéré	$\geq 0,2$ et $\leq 0,5$
Stable	$< 0,2$

2.0 Comparaison du risque relatif par province, par production et par groupe de revenu

Ces facteurs de risque sont maintenant appliqués à l'incidence de la variabilité du risque financier entre 1987 et 1989. D'abord, examinons l'évolution générale par région entre ces deux périodes, conformément au tableau 3.5. Sauf dans les provinces de l'Atlantique et en Ontario, le risque financier global pour les agriculteurs a diminué en 1989 pour atteindre 91 p. 100 de son niveau de 1987. Toutes les provinces présentent les caractéristiques de situations financières stables, à quelques exceptions près. La Colombie-Britannique appartenait à la catégorie de risque modéré en 1987 mais non en 1989, et le Québec affichait le même degré de difficulté financière en 1987 et en 1989.

---

* Voir l'explication à la page 26.

Les deux ratios sont combinés pour établir une seule mesure du risque et cette mesure globale est définie de la façon suivante :

$$\text{Facteur de risque} = \frac{\text{RDA x 1}}{\text{RSD}} = \frac{\text{RDA}}{\text{RSD}}$$

La combinaison du RDA et du RSD représente la relation inverse de ces deux variables. Un faible RSD (inférieur à 1,0) représente un risque démesurément plus élevé qu'un RSD supérieur à un. Le calcul des facteurs de risque pour différentes valeurs de RDA et de RSD est présenté au tableau 3.4.

Tableau 3.4
Facteur de risque pour différents ratios de la dette à l'actif et du service de la dette

	Ratio de la dette à l'actif								
		0,1	0,2	0,3	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1
	0,1	1	2	3	5	7	9	10	11
Ratio	0,2	0,5	1	1,5	2,5	3,5	4,5	5	5,5
du	0,3	0,33	0,7	1	1,7	2,3	3	3,33	3,7
service	0,5	0,2	0,4	0,6	1	1,4	1,8	2	2,2
de la	0,7	0,14	0,29	0,43	0,71	1	1,3	1,4	1,6
dette	0,9	0,11	0,22	0,33	0,64	0,8	1	1,1	1,2
	1,0	0,1	0,2	0,3	0,5	0,7	0,9	1	1,1
	1,1	0,09	0,18	0,27	0,45	0,64	0,82	0,91	1

Source: Ashmead Economic Research Inc.

Les exploitations insolvables sont généralement définies comme étant celles dont le facteur de risque est supérieur à 1,2. Dans le tableau 3.4, ce sont généralement les combinaisons de RDA et de RSD à la droite de la ligne diagonale qui sépare le tableau en deux. Comme on peut le voir, même avec un RDA faible de 0,2, si la capacité d'assumer le service de la dette est nulle, le type de production visé peut être insolvable. L'insolvabilité dans ce cas n'est pas nécessairement synonyme de faillite, mais elle signifie qu'une restructuration majeure de l'actif et des ressources financières s'impose. De même, une exploitation n'ayant presque aucune dette (RDA près de zéro) ne serait pas considérée comme insolvable si son ratio du service de la dette est extrêmement faible.

chaque production. Le profil actuel de la profession a été intégré à ce modèle. Les données utilisées sont tirées du sondage agricole de 1990 de la Société du crédit agricole. Le modèle détermine de nombreux paramètres comme le remboursement de la dette, la capacité d'assumer le service de la dette, le revenu et divers indices de risque financier. Il peut être influencé par une série de paramètres extérieurs (exogènes) qui lui permettent ainsi de représenter une période antérieure ou un scénario futur. Le sommaire de la structure financière et du profil du secteur agricole, établi à partir du sondage de la SCA, est reproduit à l'annexe A.

La partie suivante définit d'abord certaines méthodes de mesure du risque utilisées dans l'étude et fait ensuite une comparaison détaillée des conditions financières entre 1987 et 1989.

1.0 Définition du risque financier

Il importe d'établir une méthode objective de mesure du risque financier qui permette de comparer les difficultés financières relatives d'échantillons particuliers de la population agricole. La méthode de mesure du risque est la même que celle utilisée dans l'étude précédente du Comité permanent[9].

Cette méthode de mesure du risque combine le ratio de la dette à l'actif (RDA) et le ratio du service de la dette (RSD) pour établir la portée globale du risque. Ces deux ratios sont définis de la façon suivante :

$$\text{RDA} = \frac{\text{Passif agricole total}}{\text{Actif agricole total}}$$

$$\text{RSD} = \frac{\text{Revenus - dépenses d'exploitation}^{10} - \text{frais de subsistance} + \text{revenu non agricole}}{\text{Principal} + \text{frais d'intérêt}}$$

Ces deux ratios servent chacun à leur façon à mesurer le risque. Le RDA peut être considéré comme une mesure globale du risque pour la sécurité de l'actif tandis que le RSD calcule le risque pour les liquidités. Un RDA élevé témoigne d'un risque financier plus élevé. Un RSD élevé signale un risque plus modéré. Par exemple, un RSD de 1 signifie que le revenu de l'entreprise est tout juste suffisant pour assumer le remboursement de sa dette. Un ratio de 0 indique par contre qu'elle ne peut honorer aucune dette et n'est en mesure d'assumer que ses dépenses d'exploitation.

---

9 Canada, Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture, *Le problème de 22 milliards de dollars: Solutions possibles de restructuration de la dette agricole,* Ottawa, juillet 1988, p. 70, et glossaire, p. 149.

10 Avant les frais d'intérêt et la dépréciation.

Tableau 3.3
Répartition de la dette agricole par type de production, 1er janvier 1990

Production	Nombre d'agriculteurs	Dette totale (milliards de $)	Dette moyenne par exploitation ($)
Culture commerciale	129 827	11,46	88 271
Élevage de bovins	58 699	3,74	63 710
Élevage de porcs	9 635	1,54	159 800
Selon l'offre	34 305	5,49	160 035
Autres	17 303	0,80	46 235
Total	249 768	23,02	92 166

Note : Le nombre d'agriculteurs et le montant de la dette diffèrent des données publiées dans le sondage agricole de 1990 en raison de la suppression des données provenant de petits échantillons et des erreurs informatiques d'arrondissement.

Source: Société du crédit agricole, *Sondage agricole 1990*.

Il est également utile d'examiner la répartition de la dette par type de production. Le tableau 3.3 donne la dette totale et moyenne selon la production. Il semble que lors du sondage, les producteurs de porcs et les productions soumises à la gestion de l'offre (dont font partie les producteurs de lait, de volaille et d'oeufs) avaient la dette moyenne par agriculteur la plus élevée. Le niveau élevé de la dette moyenne par exploitation et le risque accru dans ces deux secteurs (comme l'illustrent les tableaux 3.6 et 3.7 suivants) pourraient les rendre vulnérables à l'évolution future des prix ou des coûts.

B. ANALYSE DE LA STRUCTURE ET DES CONDITIONS FINANCIÈRES AGRICOLES, 1987 ET 1989

La présente partie de l'étude vise à comparer la structure des exploitations et les conditions financières des agriculteurs entre 1987 et 1989. Les données sur le revenu utilisées à des fins de comparaison portent sur les deux années civiles, tandis que les valeurs de l'actif et du passif correspondent à celles du 1er janvier 1988 et du 1er janvier 1990. On a dû mettre au point un modèle de financement agricole (MFA)* permettant d'établir des scénarios non seulement pour évaluer le profil actuel et la structure du secteur agricole, mais aussi pour simuler les conditions antérieures et futures. Le MFA est structuré par province et production et selon trois groupes de revenu au sein de

* Mis au point par Ashmead Economic Research Inc.

Tableau 3.2
Total de la dette en souffrance par région, 1988 et 1990

	1988		1990	
Région	**Dette totale (milliards de $)**	**Pourcentage**	**Dette totale (milliards de $)**	**Pourcentage**
Colombie-Britannique	1,19	5,3	1,02	4,6
Alberta	4,96	22,1	5,32	23,9
Saskatchewan	5,96	26,6	4,97	22,4
Manitoba	1,81	8,1	1,79	8,0
Ontario	4,89	21,8	5,18	23,3
Québec	3,02	13,5	3,33	15,0
Atlantique	0,59	2,6	0,61	2,8
Canada	22,42	100,0	22,22	100,0

Source : Société du crédit agricole, *Sondage agricole 1990*.

Le tableau 3.2 illustre la répartition du total de la dette agricole en souffrance dans l'ensemble du Canada. Le tableau ci-dessus montre qu'en 1988, la Saskatchewan avait la dette la plus élevée, suivie par l'Alberta et l'Ontario. En 1990, c'est au tour de l'Alberta d'avoir la dette la plus élevée--environ 24 p. 100 du total national--suivie par l'Ontario et par la Saskatchewan. Il y a lieu de noter que les quatre provinces les plus à l'ouest accaparent toujours à elles seules près de 60 p. 100 de la dette en souffrance. En 1989, ces quatre provinces de l'Ouest produisaient toutefois 49 p. 100 du revenu agricole net réalisé,[8] soit une baisse d'à peu près 60 p. 100 par rapport à il y a dix ans. Ce déséquilibre entre le revenu net et la dette montre comment les agriculteurs des provinces de l'Ouest sont de plus en plus vulnérables financièrement, à mesure que leur revenu diminue, et demeurent vulnérables à tout nouveau fléchissement du revenu agricole.

8 Agriculture Canada, *Recueil de données : Revenu agricole, situation financière et dépenses gouvernementales,* juillet 1990, p. 3.

Tableau 3.1
Dette moyenne et relative par région, 1988 et 1990

	1988		1990	
	Dette moyenne par exploitation (milliers de $)	**Dette moyenne par rapport à la moyenne nationale**	**Dette moyenne par exploitation (milliers de $)**	**Dette moyenne par rapport à la moyenne nationale**
Colombie-Britannique	98,1	1,05	94,3	1,03
Alberta	102,8	1,10	11,5	1,21
Saskatchewan	103,9	1,11	8,5	,93
Manitoba	77,3	,83	7,2	,80
Ontario	85,4	,92	8,7	,96
Québec	89,0	,95	9,9	1,02
Atlantique	74,3	,80	8,0	,96
Canada	93,3	1,00	91,2	1,00

Source : Société du crédit agricole, *Sondage agricole 1990*.

En Alberta, la diminution de la dette est essentiellement attribuable à l'important volume de prêts accordés en vertu du Programme de stabilité du crédit agricole de l'Alberta, ainsi qu'à l'accessibilité de prêts à taux d'intérêt bonifiés par l'intermédiaire de la Société de développement de l'Alberta. Il ressort de ces données que l'Alberta, le Québec, la Colombie-Britannique et les provinces de l'Atlantique, par exemple, auraient le plus de mal à surmonter un fléchissement futur du revenu agricole net.

CHAPITRE III

ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE AGRICOLE

Le présent chapitre examine la structure actuelle de la dette agricole ainsi que son incidence par région, par type de produit et par niveau de revenu. Il donne aussi un aperçu de l'évolution du risque financier de ce secteur.

A. STRUCTURE ACTUELLE DE LA DETTE AGRICOLE

Dans son sondage agricole de 1990, la Société du crédit agricole évalue le niveau actuel de la dette agricole au Canada à 22,2 milliards de dollars au 1er janvier 1990. Selon le même sondage, cette dette s'élevait à 22,4 milliards de dollars il y a deux ans.

Il importe de déterminer si la situation financière des agriculteurs s'est améliorée ou détériorée et, à cette fin, on peut examiner comment la dette agricole en souffrance a évolué dans chaque région. Les variations dans les régions sont souvent difficiles à détecter par la simple observation des tendances nationales.

Le tableau 3.1 résume, pour chaque région, la dette moyenne en souffrance par agriculteur. Dans l'ensemble du pays, la dette moyenne par agriculteur est demeurée à peu près la même entre 1988 et 1990, soit 93 300 $ et 91 200 $ respectivement. L'Alberta a pris la tête en 1990 avec une dette moyenne par agriculteur de 110 500 $. Ce montant est de 21 p. 100 supérieur à la moyenne nationale. En 1988, c'est la Saskatchewan qui avait la dette moyenne par entreprise la plus élevée. L'Alberta et les provinces de l'Atlantique ont enregistré les plus fortes augmentations au cours de cette période, tandis que les provinces de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba ont toutes connu une baisse à ce chapitre.

Les récentes fluctuations des prix du pétrole et l'incertitude entourant encore une fois nos approvisionnements énergétiques pourraient compromettre notre aptitude à contrôler les coûts des intrants agricoles dans un proche avenir.

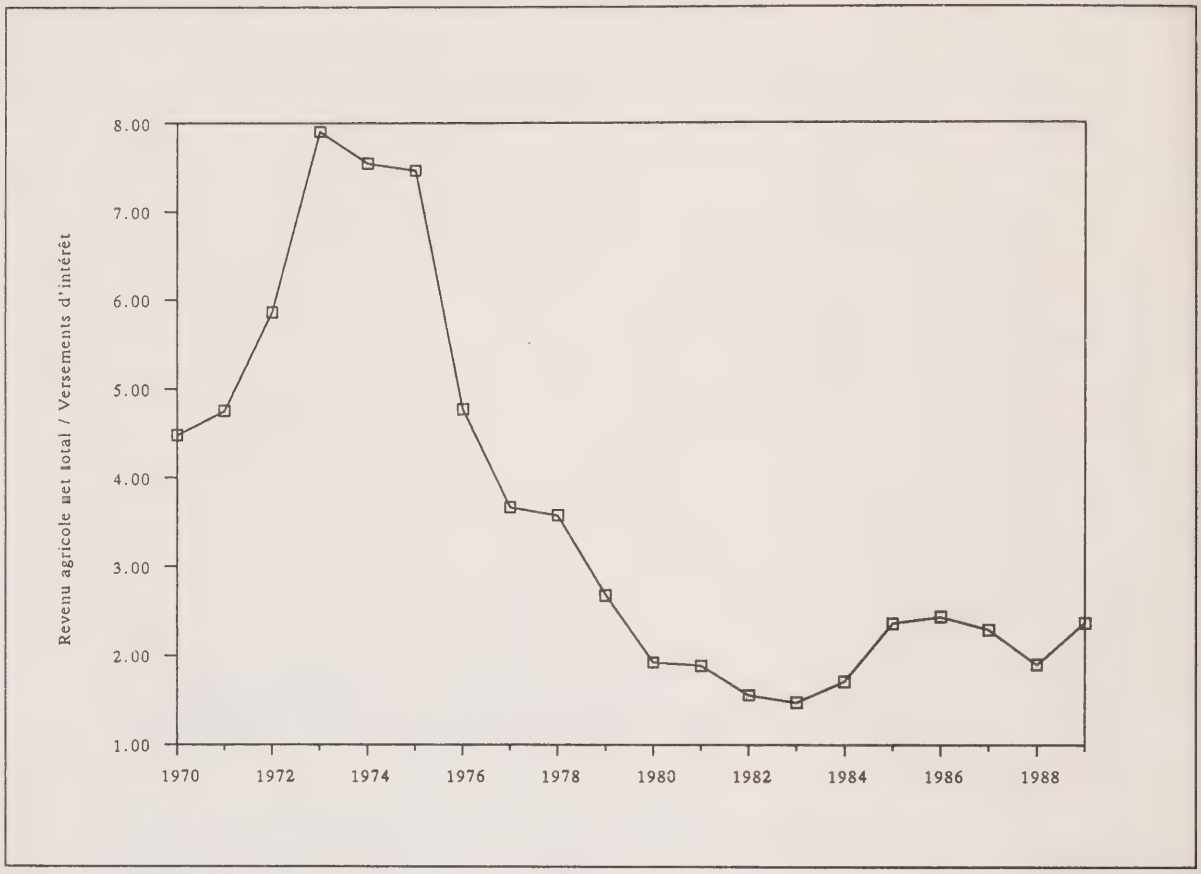
C. SOMMAIRE

Dans ce chapitre, nous avons constaté que la dette agricole et la valeur des terres sont relativement plus élevées au Canada qu'aux États-Unis, comparativement à ce qu'elles étaient durant la période de référence 1970-1972. Il y a eu un rajustement de la dette agricole aux États-Unis mais non au Canada. La valeur de la dette et de l'actif agricoles les place peut-être au-delà de la capacité de revenu et risque de chuter si elle n'est pas maintenue artificiellement par des suppléments de revenu, des bonifications d'intérêt ou des politiques de refinancement de la dette.

Plusieurs facteurs importants contribuent à la supériorité des valeurs de la dette et de l'actif agricoles au Canada. D'abord, le niveau relatif du revenu net agricole a été maintenu au moyen d'une aide gouvernementale considérable. Ensuite, les frais d'intérêt du marché imposés sur la dette agricole ont été atténués grâce à des bonifications d'intérêt et à des programmes visant à refinancer la dette en souffrance et impayée. En conséquence, les frais d'intérêt au Canada ont été différents de ceux aux États-Unis. Le niveau élevé des frais d'intérêt agricoles et la faiblesse du revenu aux États-Unis ont entraîné un rajustement majeur du secteur et de la dette agricoles.

L'analyse faite dans ce chapitre permet de conclure que la structure de l'agriculture canadienne a été maintenue «artificiellement» grâce à nos traditionnelles politiques de soutien du revenu et de crédit agricole. Il s'ensuit que l'industrie est maintenant à la merci de rajustements substantiels pouvant être occasionnés par la fluctuation des prix de l'énergie, les délibérations du GATT ou l'adoption de politiques davantage axées sur le marché en matière de crédit agricole et de soutien du revenu.

Graphique 2.11
Revenu agricole net total en proportion des versements d'intérêt, Canada, 1970 – 1989



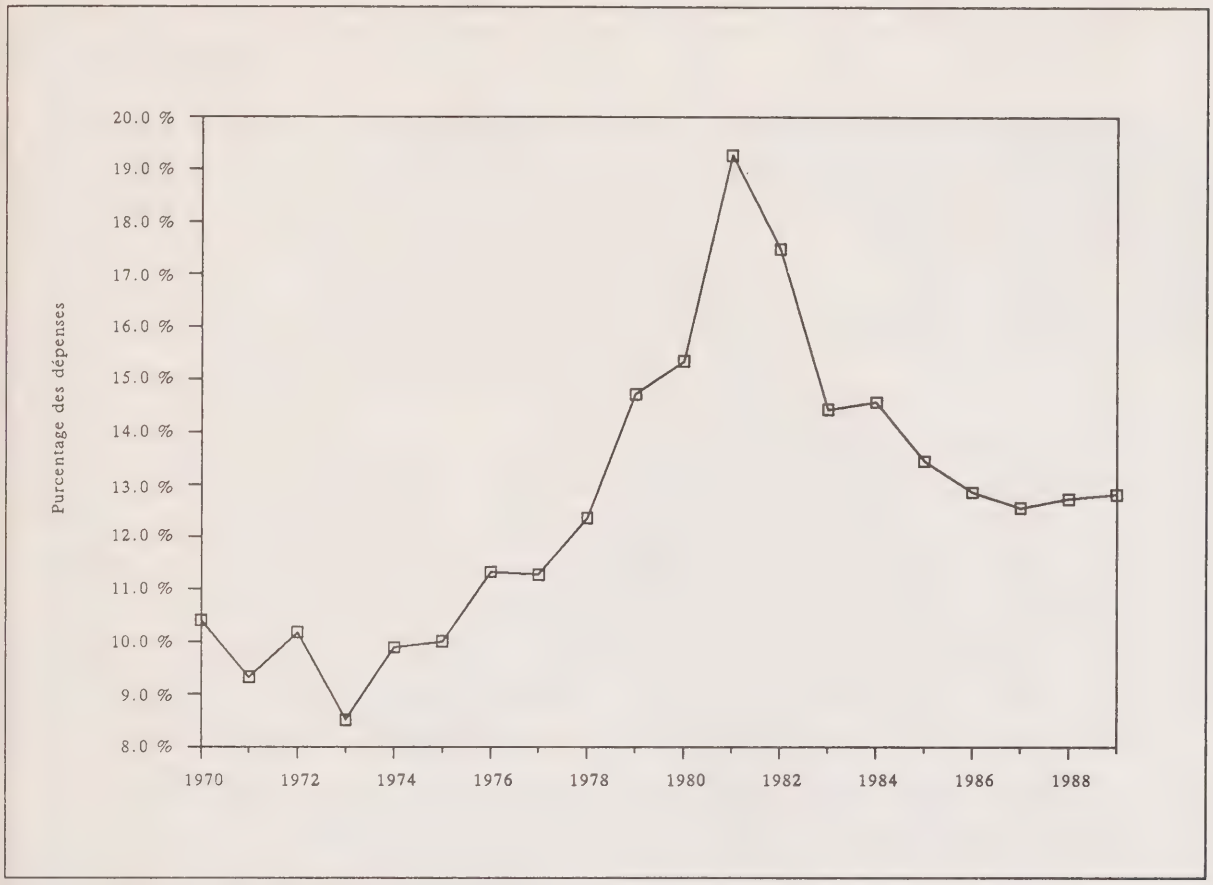
Source : Statistique Canada.

3.0 Le coût des intrants agricoles

Les coûts d'exploitation des entreprises agricoles n'ont pas connu de hausse marquée au cours des années 80. Entre 1981 et 1989, le prix des intrants agricoles s'est accru dans l'Est canadien selon un taux annuel composé de 1,71 p. 100[7], soit une augmentation bien inférieure au taux général d'inflation des prix dans l'économie. La baisse des prix de l'énergie dans les années 80 est l'une des raisons à l'origine de l'augmentation modeste du coût des intrants agricoles. En effet, les coûts de l'énergie se répercutent directement sur le prix du carburant, des engrais et des produits chimiques.

7. Statistique Canada, *Indice des prix des intrants agricoles* (62-004), différents numéros.

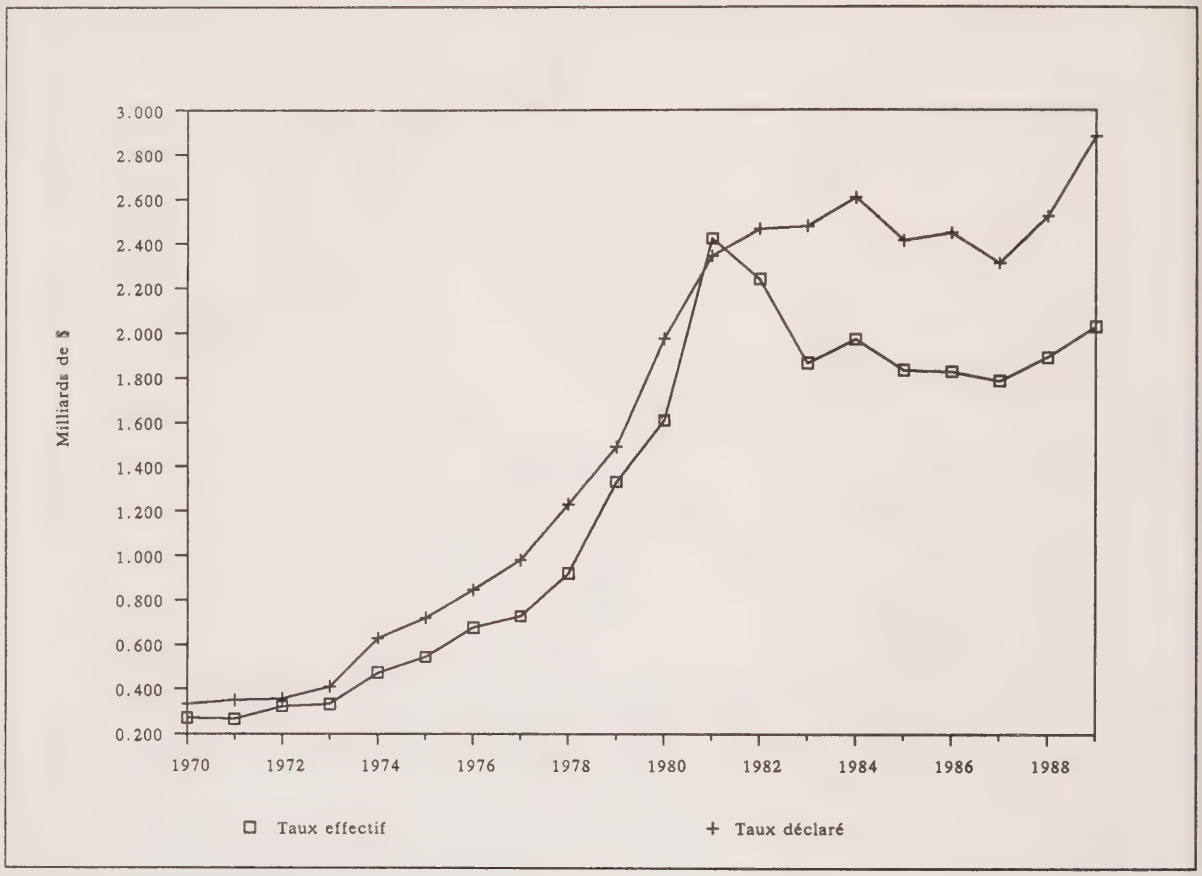
Graphique 2.10
Versements d'intérêt (taux effectif) en proportion du total des décaissements d'entreprise, Canada, 1970 – 1989



Source : Statistique Canada.

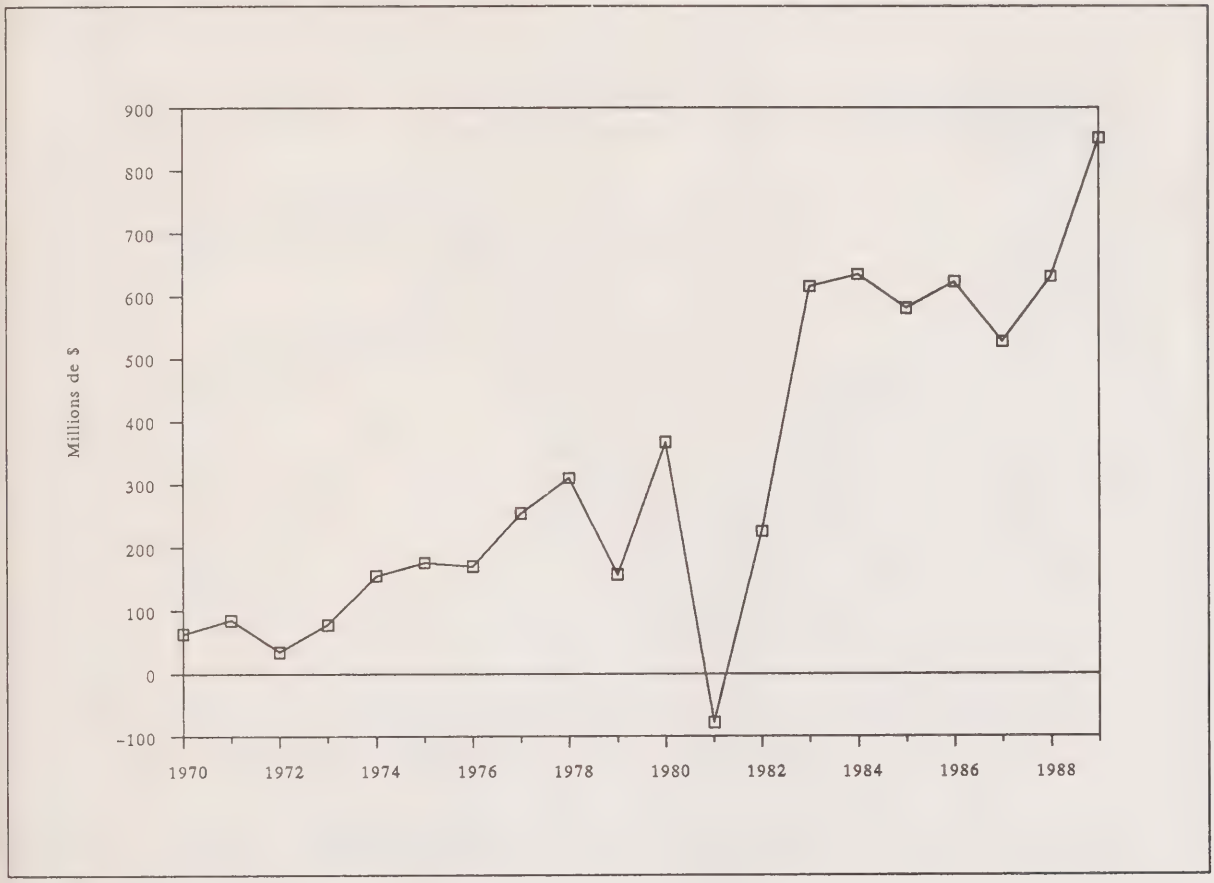
Une autre façon d'évaluer le coût relatif de la dette agricole consiste à calculer le rapport entre le revenu agricole net et les versements d'intérêt. Ce ratio donne le nombre de dollars de revenu net pour chaque dollar de frais d'intérêt. Il est très sensible aux moindres fluctuations du revenu et des frais d'intérêt. Le graphique 2.11 illustre l'évolution de ce ratio au cours des 20 dernières années. En 1973, il était de presque huit pour un, soit un risque financier très faible. Il a ensuite dégringolé rapidement pendant le reste des années 70 et au début des années 80. À la fin des années 80, il s'est stabilisé autour de deux. Il est probable que si le ratio demeure aussi bas, une grande partie des frais d'intérêt continuera à ne pouvoir être payé aux échéances.

Graphique 2.9
Versements annuels d'intérêt agricole aux taux effectifs et déclarés, Canada, 1970 – 1989



Source : Statistique Canada.

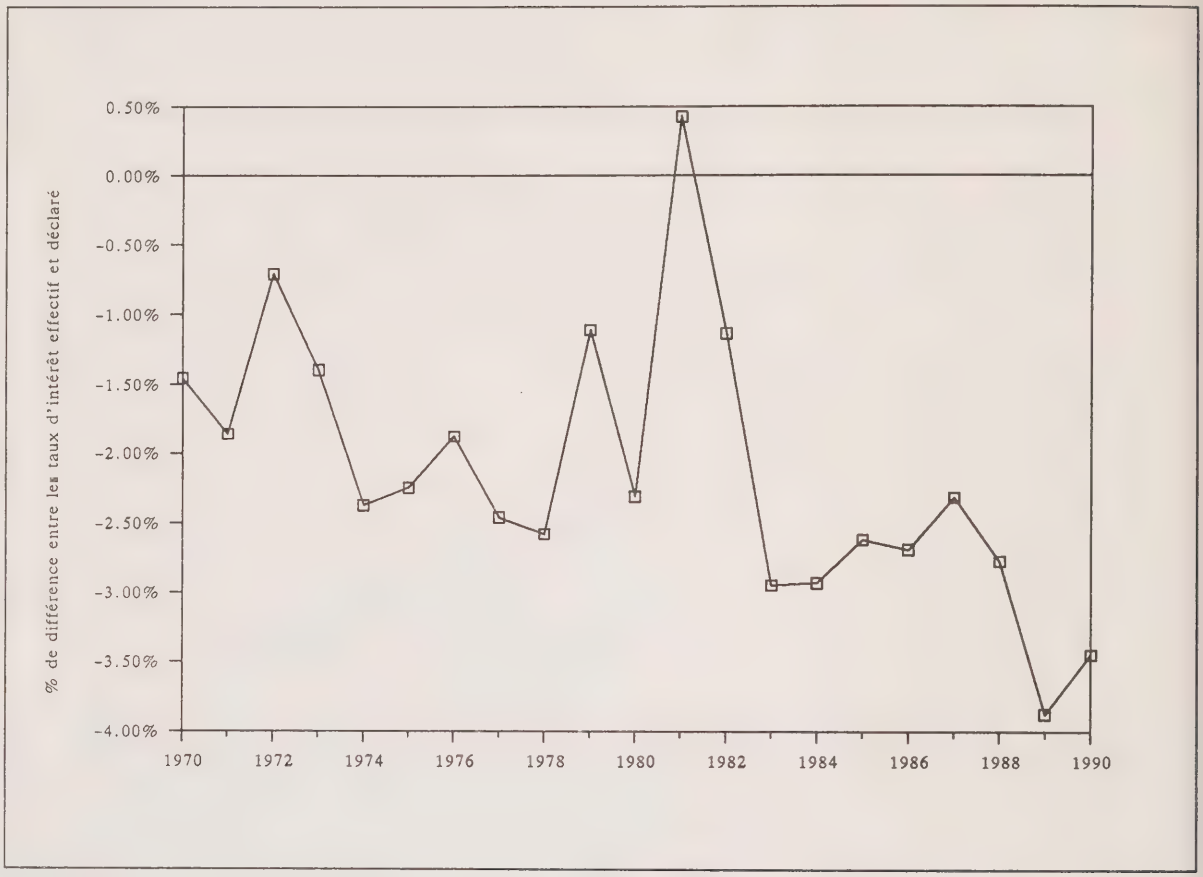
Graphique 2.8
Intérêt en souffrance sur la dette agricole canadienne, 1970 – 1989



Source : Statistique Canada et Agriculture Canada.

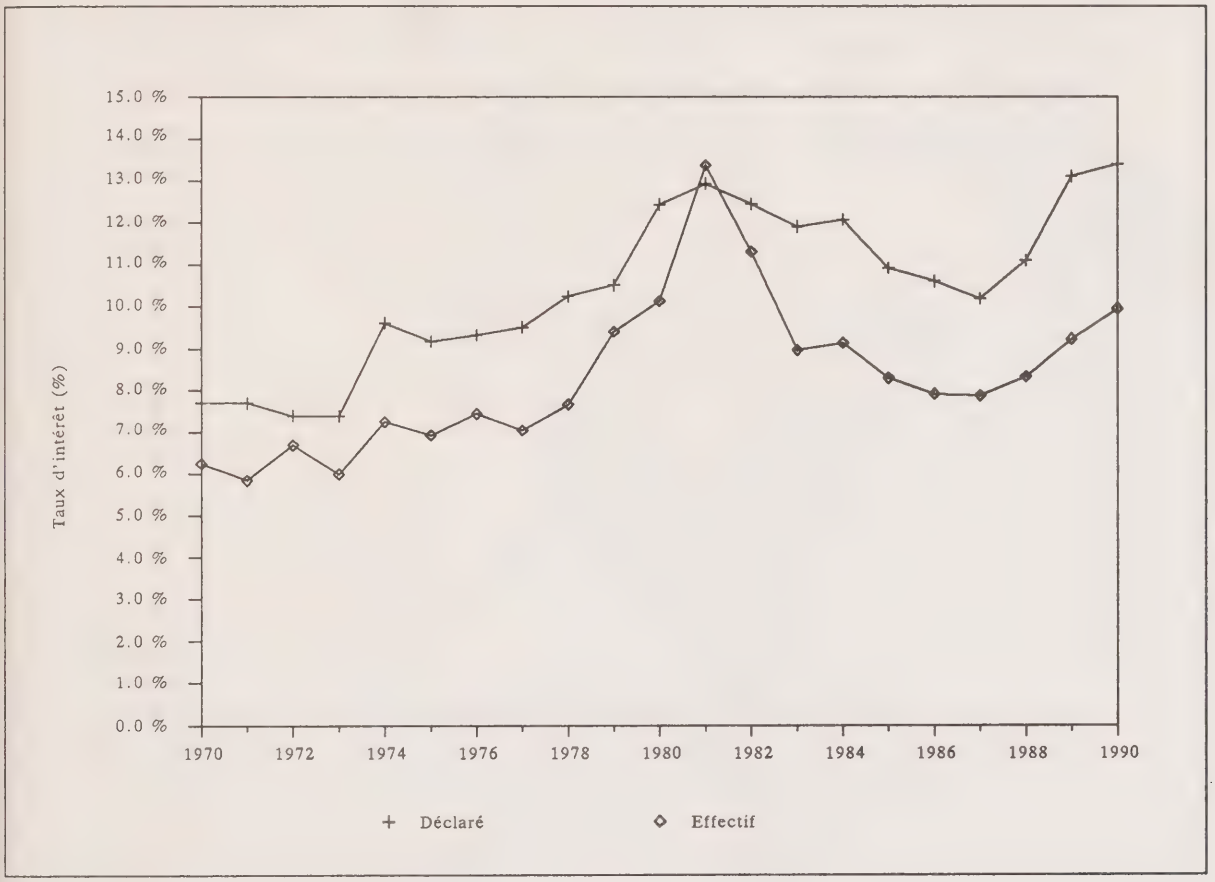
Les intérêts sur la dette agricole sont devenus une des principales dépenses pour les agriculteurs canadiens. Les graphiques 2.9 et 2.10 illustrent respectivement le niveau des frais d'intérêt (taux effectif et déclaré) et la part des dépenses d'exploitation effectivement consacrée au paiement de ces intérêts. La proportion des décaissements d'entreprise attribuable aux frais d'intérêt est passée de 10,4 p. 100 en 1970 à 19,3 p. 100 en 1981. De 1980 à 1987, ce pourcentage a diminué, puis il s'est mis récemment à augmenter de nouveau. L'une des principales raisons à l'origine du fléchissement enregistré dans les années 80 réside dans le fait que la plupart des frais d'intérêt n'ont pas été versés au cours de cette période.

Graphique 2.7
Différence entre les taux d'intérêt effectifs et déclarés, Canada, 1970 – 1990



Source : Statistique Canada et Agriculture Canada.

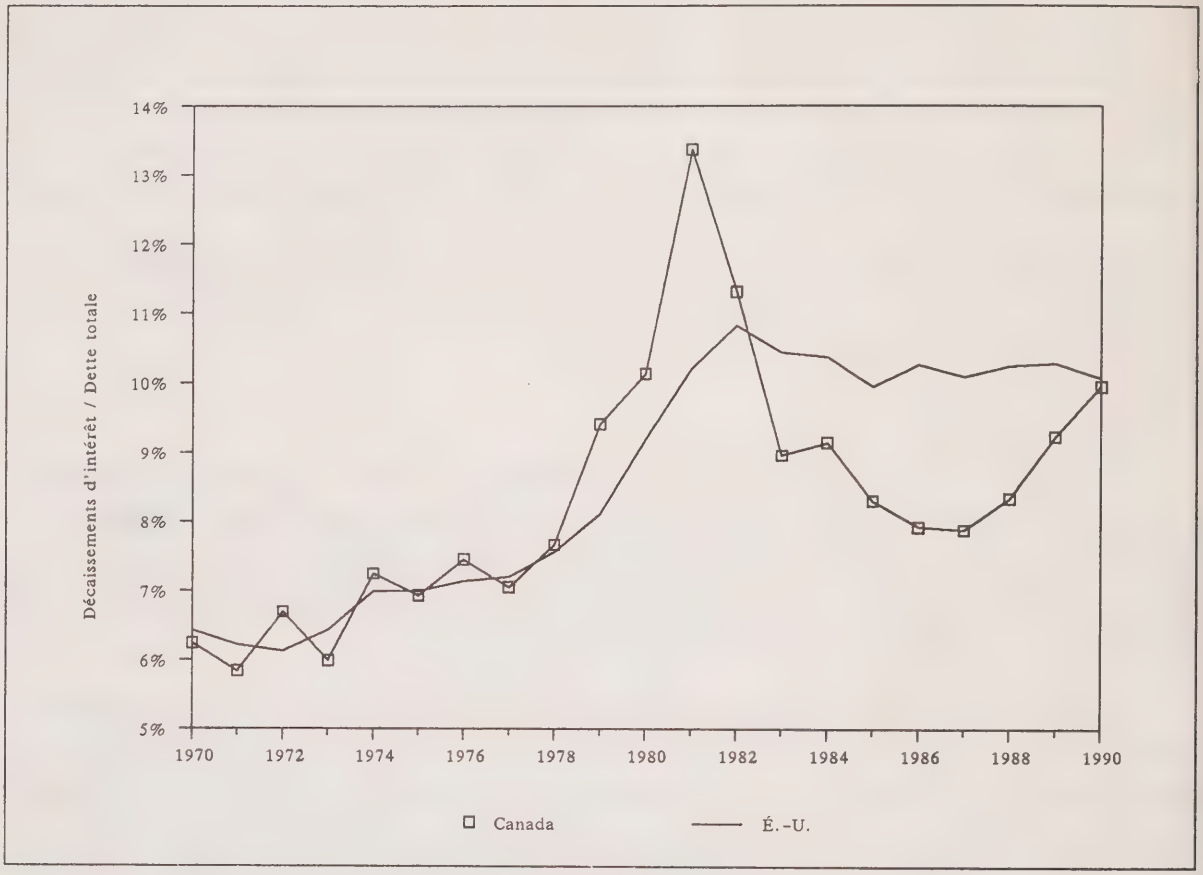
Graphique 2.6
Taux d'intérêt effectifs et déclarés au Canada, 1970 – 1990



Source : Statistique Canada et Agriculture Canada.

L'importance de l'écart et de l'arriéré de la dette agricole a principalement pour effet d'augmenter la dette agricole à mesure que s'accumulent le principal impayé et les intérêts. Le graphique 2.8 illustre le montant total des intérêts qu'on estime être encore impayés. Entre 1975 et 1989, les intérêts en souffrance ont totalisé 5,2 milliards de dollars. Le montant des intérêts impayés et du principal a augmenté, en particulier au début des années 80 et tout récemment encore. Une grande partie de cette dette aurait été refinancée ou consolidée en une nouvelle dette. La technique utilisée pour résoudre le problème des arriérés de dette en agriculture consiste fréquemment à refinancer les montants impayés en nouveaux prêts. La volonté du gouvernement et des prêteurs commerciaux de refinancer les prêts impayés a largement contribué à maintenir la dette agricole à un niveau élevé dans les années 80.

Graphique 2.5
Taux d'intérêt agricoles effectifs, Canada et États-Unis, 1970 – 1990

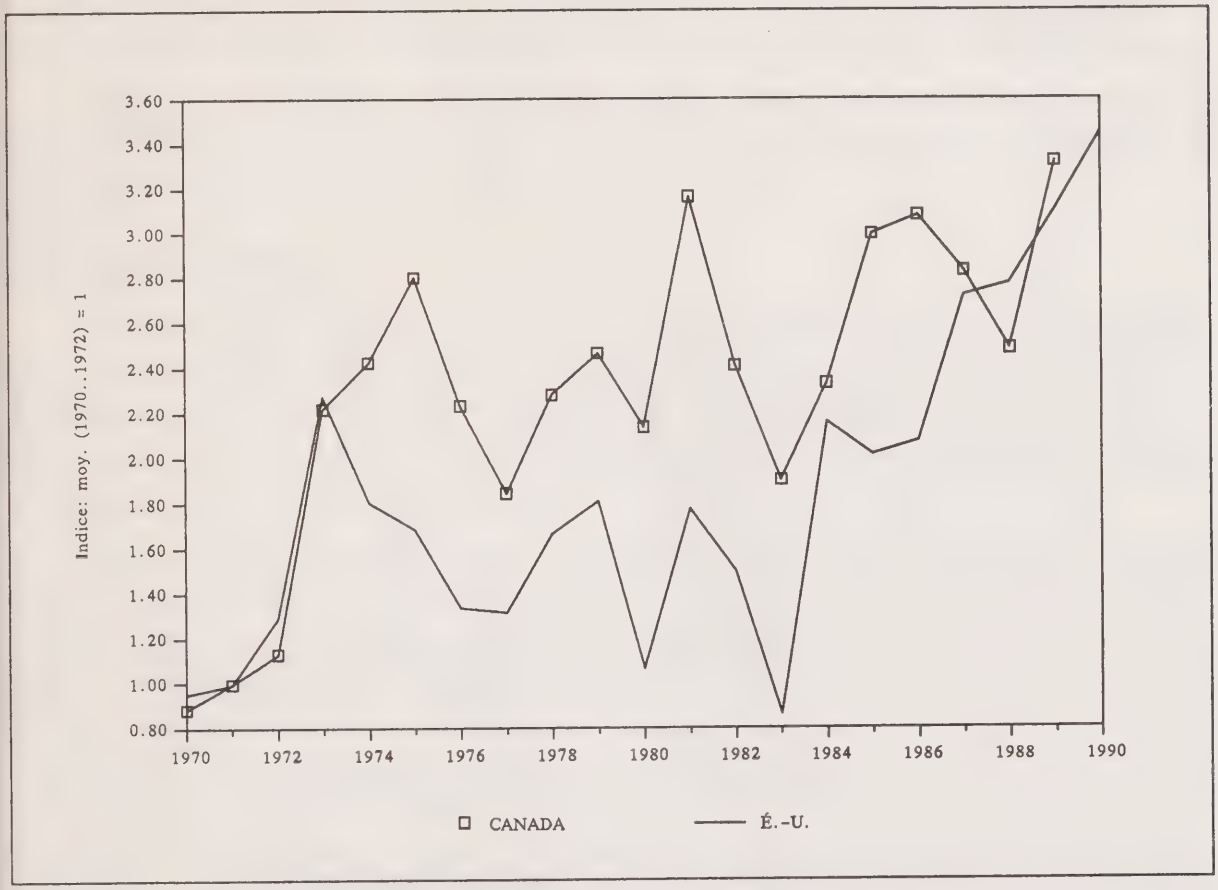


Source : Statistique Canada et U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service.

Le graphique 2.6 compare l'intérêt effectivement versé et le plein intérêt couru au cours des deux dernières décennies. Le taux d'intérêt agricole couru ou déclaré correspond au coût moyen pondéré de la dette agricole, après avoir tenu compte des réductions de taux d'intérêt. Le taux d'intérêt effectivement versé pendant presque toutes ces années a été considérablement inférieur au taux déclaré ou couru. Que signifie cet écart? Le degré de difficulté financière dans l'industrie se mesure à l'importance de l'écart entre le taux couru et le taux d'intérêt effectivement versé. Un élargissement de l'écart témoigne de l'incapacité des agriculteurs d'assumer la totalité des frais d'intérêt. L'écart entre les taux d'intérêt effectif et déclaré est illustré au graphique 2.7. La ligne zéro indique qu'il n'y a aucune différence. Sauf en 1981, le taux effectif a varié entre 1 et 4 p. 100. Plus cet écart de taux d'intérêt est grand, plus l'arriéré de la dette agricole est élevé.

1973 et s'est maintenu en deçà de celui des agriculteurs canadiens jusqu'au début des années 80. Le revenu agricole aux États-Unis est en constante progression depuis 1984 et a continué à augmenter tout au long de 1990.

Graphique 2.3
Évolution du revenu agricole total, Canada et États-Unis, 1970 - 1990



Source : Statistique Canada et U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service.

De 1970-1972 jusqu'à récemment, le revenu agricole net au Canada a été supérieur à celui des États-Unis. Dans les deux pays, le revenu agricole a bénéficié de généreuses subventions gouvernementales directes. Au Canada, les subventions gouvernementales ont atteint au total 14,33 milliards de dollars[4] entre 1985 et 1989. Ce montant représente 13 p. 100 du total des encaissements et 44 p. 100 du revenu agricole net pour la même période.

4 Statistique Canada, *Statistiques économiques agricoles* (21-603), Ottawa, 1990, Section des recettes, pp. 27-31.

L'évolution relative de l'encours total de la dette est illustrée au graphique 2.2. À partir d'un indice de dette agricole équivalant à 1, en 1970–1972, l'endettement a presque quadruplé au Canada pour atteindre un indice de cinq à la fin des années 80. La dette agricole américaine a évolué de façon tout à fait différente au cours de la même période, puisqu'elle a à peine doublé. En outre, la dette agricole américaine a baissé de façon marquée pendant presque toutes les années 80. Après avoir atteint 193 milliards de dollars en 1983, elle est retombée à environ 129 milliards de dollars, soit une baisse de plus de 33 p. 100, en 1990[3]. La dette agricole canadienne est demeurée relativement stable après avoir atteint un sommet en 1986. En janvier 1990, la dette moyenne par exploitation s'élevait, en dollars canadiens, à 91 000 $, comparativement à 72 500 $ aux États–Unis. Il apparaît évident que des facteurs tout à fait différents interviennent dans l'agriculture au Canada pour expliquer le niveau relativement plus élevé des valeurs en capital et de la dette agricole. La diminution des valeurs en capital et de la dette agricole aux États–Unis nous porte à croire qu'un rajustement économique et social important s'est produit dans ce pays.

Les différences entre les taux d'inflation des deux pays, de même qu'entre les politiques économiques et les conditions financières ont donné lieu à des situations différentes.

B. FACTEURS INFLUENÇANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LA DETTE

La présente partie examine certains facteurs économiques qui permettent d'expliquer les différents rajustements qui se sont produits dans l'agriculture, au Canada et aux États–Unis, et qui faciliteront la compréhension et l'analyse des rajustements qui peuvent survenir.

1.0 Le revenu net

La présente partie commence par comparer l'évolution du revenu agricole net au Canada et aux États–Unis (graphique 2.3). Comme dans les deux graphiques précédents, l'évolution relative du revenu est comparée à la moyenne des trois ans écoulés entre 1970 et 1972. Le revenu net moyen pour la période a été de 1,4 milliard de dollars au Canada et de 15,1 milliards de dollars aux États–Unis. Le niveau relatif du revenu agricole net au Canada est demeuré supérieur à celui des États–Unis, en particulier au début des années 80. Il y a eu une hausse spectaculaire du revenu net dans les deux pays au début des années 70, mais l'augmentation a été plus élevée et plus soutenue au Canada. Le revenu agricole net a commencé à diminuer aux États–Unis en

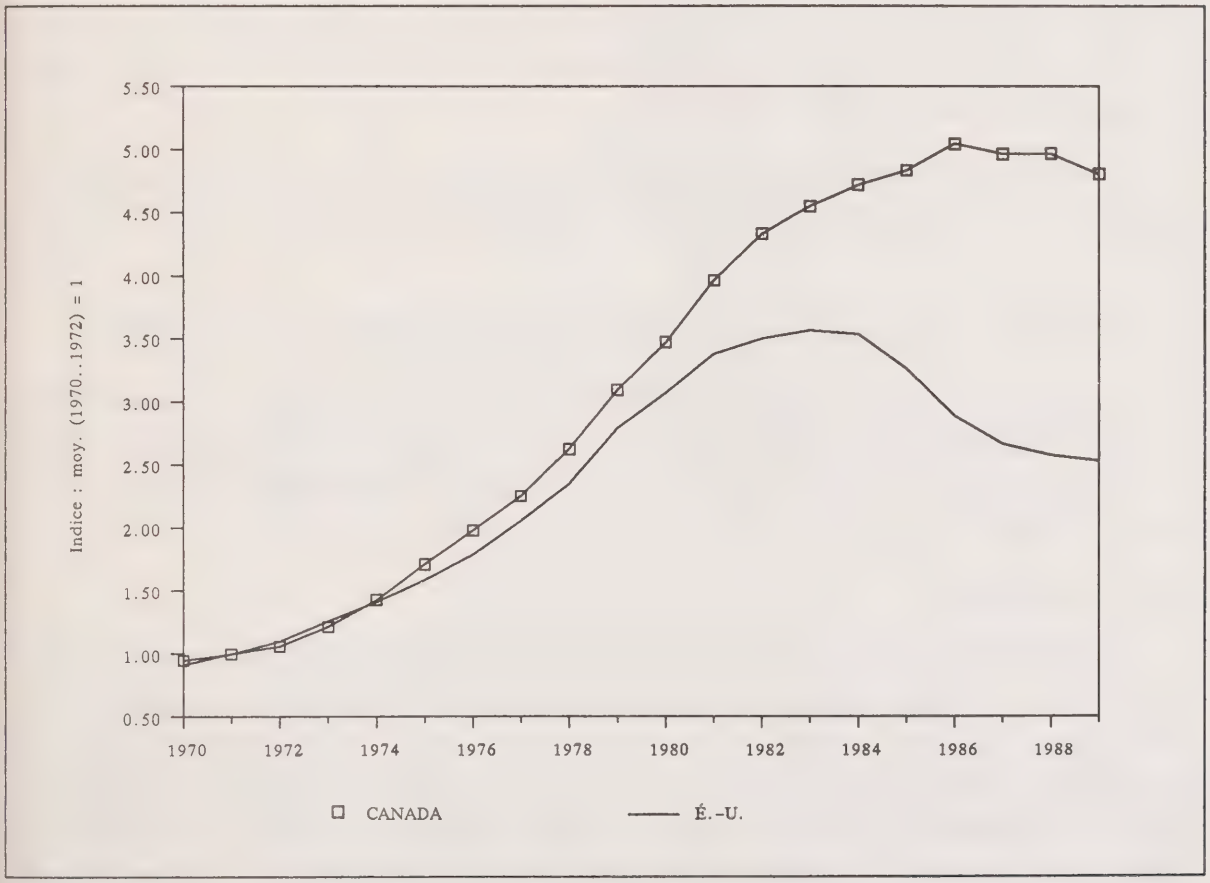
3 U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service, *Agricultural Income and Finance : Situation and Outlook Report,* août 1990, p. 9.

augmenté selon un taux annuel composé de près de 14 p. 100 entre 1971 et 1982[2]. Après une diminution au cours des six années suivantes dans presque toutes les provinces, la valeur des terres au Canada et, en particulier, en Ontario, s'est accrue entre 1988 et 1990.

En résumé, la valeur en capital de l'agriculture canadienne a augmenté davantage que celle des États-Unis au cours des vingt dernières années. Ce phénomène est surtout attribuable au taux d'appréciation de la valeur des propriétés agricoles.

2.0 La dette agricole

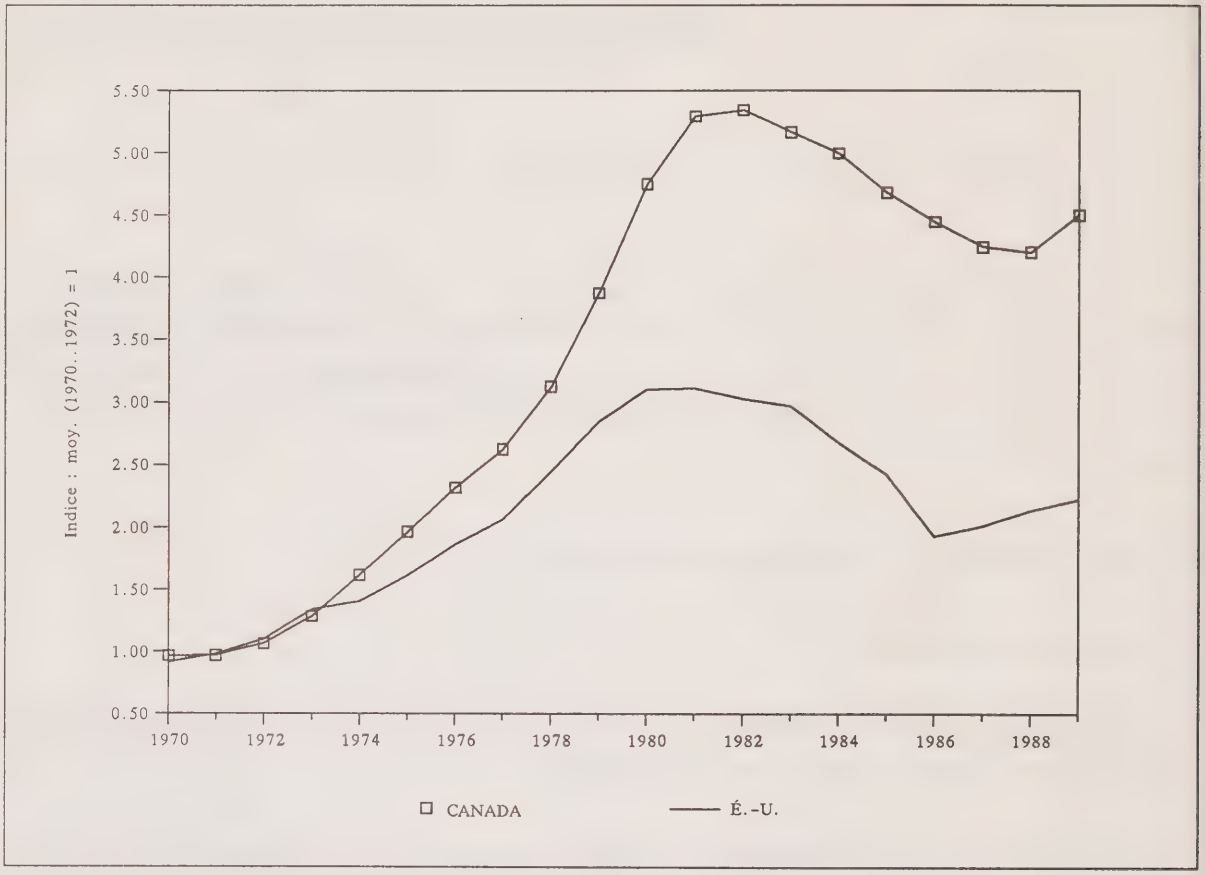
Graphique 2.2
Évolution du niveau de la dette au Canada et aux États-Unis, 1970 – 1989



Source : Statistique Canada et U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service.

2 Société du crédit agricole, *Statistiques sur le crédit agricole,* différents numéros.

Graphique 2.1
Évolution des valeurs totales en capital au Canada et aux États-Unis, 1970 – 1989



Source : Statistique Canada et U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service.

Ce graphique fait ressortir d'importants éléments. Les valeurs en capital au Canada sont actuellement supérieures à celles de l'autre côté de la frontière. Il se peut donc que, selon l'évolution future du revenu agricole et d'autres facteurs, ces valeurs connaissent un nouveau fléchissement. Plus loin dans le chapitre, nous expliquerons la différence relative entre les valeurs en capital dans les deux pays.

La valeur des terres, qui est un élément du capital agricole, est importante pour évaluer la situation économique de l'industrie. L'évolution de la valeur des terres a fait l'objet de nombreuses études approfondies. La valeur globale des terres au Canada a

CHAPITRE II

APERÇU HISTORIQUE RÉCENT

Le présent chapitre passe en revue un certain nombre de variables qui servent à expliquer la structure financière actuelle de l'agriculture. On effectuera au besoin des comparaisons avec l'agriculture américaine. Les changements qui surviennent aux États-Unis sont souvent indicatifs des rajustements susceptibles de se produire dans l'agriculture canadienne.

A. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DE LA DETTE

1.0 Le capital agricole

Le capital agricole est défini comme étant la somme des montants investis dans l'immobilier, les bâtiments, le matériel et le bétail.

Le montant des investissements en capital n'a pas été le même au Canada et aux États-Unis. Le graphique 2.1 montre l'évolution relative des valeurs en capital au Canada et aux États-Unis entre 1970 et 1989. Par rapport à un indice de base correspondant aux valeurs en capital moyennes entre 1970 et 1972, les valeurs au Canada avaient quadruplé lorsqu'elles ont atteint leur sommet en 1981-1982. Il faut signaler que les valeurs en capital aux États-Unis se sont accrues à un rythme beaucoup plus lent, puisqu'elles ont à peine doublé au cours de la même période. Depuis 1981, les valeurs en capital au Canada et aux États-Unis affichent la même courbe descendante, laquelle est suivie d'une remontée à la fin de la décennie. Les valeurs aux États-Unis ont commencé à se redresser en 1986. Au Canada, cette reprise s'est fait sentir à compter de 1988.

Les résultats de cinq prévisions économiques sont donnés au chapitre IV. Le modèle de financement agricole sert à analyser les répercussions de plusieurs situations susceptibles de se produire au cours des deux prochaines années, notamment :

i) des projections de base établies à partir des pronostics actuels de la conjoncture économique;

ii) l'évaluation de l'incidence d'une augmentation du coût des intrants;

iii) l'évaluation de l'incidence d'une relance économique agricole amorçée par le secteur céréalier;

iv) l'évaluation de l'incidence d'une hausse des taux d'intérêt et de l'inflation;

v) l'évaluation de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt et de l'inflation.

Le dernier chapitre résume les résultats de l'étude et les conclusions à en tirer.

gouvernements fédéral et provinciaux. La récente hausse des prix de l'énergie pourrait se répercuter au moins sur les activités agricoles en 1991 en entraînant une augmentation du prix du carburant, des engrais et des produits chimiques. Ces facteurs et d'autres semblables influeront sur la situation financière future des agriculteurs, sur le degré de risque de leurs exploitations et sur la capacité de gérer la dette agricole.

B. LES OBJECTIFS

L'objectif global de la présente étude est d'analyser la structure financière de l'agriculture au Canada et, plus particulièrement, de répondre à certaines questions sur la dette actuelle et son incidence, ainsi que sur la façon dont l'évolution future de la conjoncture et de la politique risque d'influer sur le niveau de la dette et sur la viabilité financière des producteurs.

La réalisation de cet objectif suppose l'exécution des tâches suivantes :

i) faire un bref survol des principaux facteurs économiques qui sous-tendent la structure financière actuelle de l'agriculture;

ii) analyser la structure financière actuelle de l'agriculture et la dette agricole pour évaluer leur incidence par province, par type de produits ainsi que par catégorie de revenu et pour comparer le degré de risque et de difficulté financière des dernières années;

iii) établir plusieurs scénarios politiques et économiques afin d'évaluer l'incidence des coûts futurs, de la politique et des conditions de revenu.

C. STRUCTURE DU RAPPORT

Le chapitre II donne un bref aperçu historique et passe en revue le capital de base, la dette et les variables de revenu qui, ensemble, ont contribué à façonner le profil financier actuel des agriculteurs canadiens.

Le chapitre III fait une analyse détaillée de l'endettement actuel et de la situation financière de l'industrie. Cette analyse se fonde essentiellement sur le modèle de financement agricole mis au point expressément à cette fin par Ashmead Economic Research Inc. Les données mentionnées s'appuient sur des analyses spéciales et des calculs par ordinateur tirés des sondages agricoles de la SCA. Le chapitre décrit aussi l'évolution du niveau de difficulté financière.

CHAPITRE I

INTRODUCTION

A. LES RAISONS DE CETTE ÉTUDE

En juillet 1988, le Comité permanent de l'agriculture publiait son rapport intitulé *Le problème de 22 milliards de dollars : Solutions possibles de restructuration de la dette agricole*. Cette étude avait pour principal objet le niveau de la dette, ses répercussions sur la viabilité des agriculteurs et les solutions possibles pour réduire la dette et ses coûts.

Bien que l'agriculture ait bien changé au cours des deux années qui se sont écoulées depuis la publication de ce rapport, le niveau de la dette agricole au Canada est demeuré obstinément élevé. L'encours total de la dette agricole canadienne était de 23,2 milliards de dollars en 1987. Il a légèrement diminué pour passer à 22,8 milliards au 31 décembre 1988. Le récent sondage de la Société du crédit agricole (SCA) évalue la dette agricole totale à 22,2 milliards de dollars en date du 1er janvier 1990.

La situation de l'endettement aux États-Unis n'a absolument pas évolué dans le même sens. Entre 1985 et 1990, la dette agricole américaine est passée de 166 à 129 milliards de dollars, soit une diminution de 22 p. 100[1]. Durant la même période, la dette agricole au Canada est demeurée supérieure à 22 milliards de dollars.

Si nous savons pourquoi notre dette agricole demeure élevée et si nous connaissons les facteurs susceptibles d'influencer son niveau actuel, nous serons plus en mesure de prévoir son évolution dans chaque province ou chaque région. Ceci est d'autant plus important que les agriculteurs vont connaître une période d'incertitude économique. En effet, Agriculture Canada et les prévisionnistes du secteur privé entrevoient un fléchissement du revenu agricole pour 1991 et 1992. Le niveau futur des subventions demeure un point d'interrogation. Le niveau des subventions au revenu dépendra du résultat des négociations du GATT et de la position financière des

1 U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service, *Agricultural Income and Finance : Situation and Outlook Report*, août 1990, p. 9. Dans le présent rapport, les valeurs monétaires des États-Unis sont exprimées en dollars américains, à moins d'indication contraire dans les comparaisons directes.

Le deuxième scénario illustre l'incidence de frais d'exploitation plus élevés que prévu. Cette possibilité est jugée particulièrement pertinente, étant donné que la capacité de contenir les frais d'exploitation dépendra de la fluctuation des prix de l'énergie et de la capacité d'adapter les intrants en conséquence. Les résultats montrent une augmentation plus marquée de la dette excédentaire. Une telle augmentation des coûts risque d'avoir de graves répercussions sur les agriculteurs du Québec et de la Saskatchewan.

Le troisième scénario évalue la possibilité d'un redressement des prix dans le secteur céréalier et d'un raffermissement parallèle des autres prix agricoles. Dans le cas des céréales, cette possibilité existe en raison du niveau relativement bas des stocks et du pessimisme actuel des céréaliculteurs, qui sont susceptibles de faire chuter la production. Selon ce scénario, la dette excédentaire diminuerait sensiblement en Saskatchewan et dans les provinces de l'Atlantique. Les exploitations soumises à la gestion de l'offre et d'autres groupes seraient ceux qui en profiteraient le moins.

La quatrième prévision du chapitre évalue l'incidence d'une hausse imprévue des taux d'intérêt et de l'inflation sur le secteur. Les résultats de ce scénario sont semblables à ceux que produirait une hausse du coût des intrants. L'industrie soumise à la gestion de l'offre serait touchée, en particulier au Québec. La dette excédentaire enregistrerait aussi une hausse marquée en Saskatchewan, tandis que les effets seraient plus modérés dans les autres régions.

Enfin, on évalue l'incidence d'une baisse des taux d'intérêt. Ce scénario ramène la viabilité du secteur aux conditions de 1989. L'Alberta profiterait davantage d'une baisse des taux d'intérêt, étant donné qu'elle a actuellement la dette la plus élevée.

Une évaluation distincte du Régime d'assurance du revenu brut (RARB) montre que le programme aura, à tout le moins en 1991 et 1992, une incidence positive sur le revenu agricole. Il est particulièrement intéressant de noter que son application protégera les agriculteurs très endettés d'un effondrement des prix ou du rendement.

Une partie de l'industrie est en si mauvaise posture qu'aucun des scénarios économiques proposés n'aura de grande incidence sur sa situation actuelle. La plupart des scénarios montrent qu'il ne faut pas s'attendre à une réduction de la dette agricole au Canada. Les problèmes financiers de certains agriculteurs persisteront et on continuera donc à solliciter l'aide des deux paliers de gouvernement au moindre fléchissement du revenu.

Une comparaison de la situation financière des agriculteurs en 1987 et en 1989, en fonction de leur dette par rapport à leur actif et de leur capacité de remboursement (ratio du service de la dette), permet de constater qu'il y a eu une légère amélioration. La situation des éleveurs de bovins et de porcs et celle des exploitations soumises à la gestion de l'offre présentent un risque accru, tandis que le contraire est vrai pour les autres productions. Du point de vue du revenu, les exploitations à faible revenu présentent généralement moins de risque que celles à revenu élevé.

Le nombre d'agriculteurs qui présentent le plus haut risque, c'est-à-dire qui sont insolvables selon cette étude, est demeuré presque constant (plus de 47 000) entre 1987 et 1989. Ces agriculteurs risquent de perdre leur exploitation agricole. L'étude montre que ce groupe est peu susceptible de pouvoir tirer parti de nouvelles subventions ou d'une aide spéciale.

Une part importante de l'analyse des problèmes financiers dans le secteur agricole consiste à évaluer le montant de la dette excédentaire des agriculteurs. La dette excédentaire est le montant de la dette totale qui ne peut être remboursé à temps dans les conditions actuelles de revenu et de coûts. L'étude montre que, si la dette excédentaire est demeurée à peu près au même niveau entre 1987 et 1989, c'est-à-dire 4,8 milliards de dollars, sa répartition d'une région à l'autre a changé, l'Alberta et les provinces de l'Atlantique ayant enregistré la plus forte hausse et le Manitoba la plus forte baisse. Le montant de la dette excédentaire a commencé à se stabiliser en Saskatchewan par suite de la réduction de la dette totale de 1 milliard de dollars enregistrée au cours des deux dernières années; toutefois, la dette excédentaire représente encore une part importante de la dette en souffrance.

Afin de comprendre l'évolution possible de la dette agricole et l'influence éventuelle des différents facteurs en jeu, nous avons envisagé cinq scénarios de la structure financière de l'industrie. L'étude reconnaît que ces projections sont approximatives puisqu'elles sont faites à partir de prévisions de changements qui pourraient se produire dans l'industrie en cette période incertaine. Les divers scénarios sont présentés au chapitre IV.

Le scénario de base s'appuie sur des prévisions actuelles concernant le revenu agricole, les versements gouvernementaux, les coûts et les taux d'intérêt. Dans l'ensemble, ces prévisions laissent présager une légère augmentation de la dette excédentaire totale. Le problème de l'endettement touche de plus en plus l'industrie soumise à la gestion de l'offre, qui avait été à peu près épargnée au cours des années 80.

SOMMAIRE

La dette agricole demeure un problème structurel majeur pour les agriculteurs canadiens. L'encours de la dette des producteurs agricoles demeure supérieur à 22 milliards de dollars, soit une faible diminution par rapport au niveau record de 23,2 milliards de dollars atteint en 1987.

Le Comité permanent de l'agriculture constate que la situation financière agricole s'est légèrement améliorée depuis la publication, en 1988, de son rapport intitulé *Le problème de 22 milliards de dollars : Solutions possibles de restructuration de la dette agricole*. Néanmoins, la persistance du problème de la dette est particulièrement frappante lorsqu'on la compare aux États-Unis, où la dette agricole globale a diminué de 40 p. 100 au cours des années 80.

La présente étude a pour but de mettre à jour le rapport antérieur du Comité sur la dette agricole. Elle porte sur le niveau actuel de la dette agricole et sur les facteurs qui maintiennent la dette à ce niveau; elle cherche également à prévoir les effets possibles de la conjoncture économique future sur l'endettement agricole et les conséquences de la dette pour les agriculteurs.

Les caractéristiques de la dette agricole exposées au chapitre II aident à mieux comprendre pourquoi la dette demeure à son niveau actuel. Ainsi, elle est restée élevée au Canada à cause essentiellement de la propension des prêteurs, tant privés que gouvernementaux, à refinancer la dette en souffrance ou impayée. Si les taux d'intérêt du marché ont été généralement supérieurs au Canada, les taux d'intérêt effectivement payés ont été inférieurs à ceux des États-Unis, non seulement grâce aux bonifications directes d'intérêt, mais aussi parce que le coût des intérêts impayés a été amorti dans de nouveaux prêts. Par exemple, on estime que près de 5 milliards de dollars de frais d'intérêt impayés ont été refinancés depuis 1975. Notre étude indique que ce chiffre correspond au montant de la dette excédentaire ou de la dette non remboursable. Les données montrent que le niveau artificiellement élevé de la dette et de la valeur immobilière des exploitations agricoles canadiennes est en partie attribuable aux politiques antérieures de soutien du revenu et de crédit.

La répartition régionale de la dette agricole, dont il est question au chapitre III, montre que la dette moyenne par exploitation a augmenté dans toutes les provinces, sauf en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba. L'Alberta, notamment, domine toutes les provinces au chapitre de la dette moyenne par exploitation.

Page

Tableau 4.15 Dénombrement des exploitations par catégorie de risque, faibles taux d'intérêt, 1989 et 1992 55

Tableau 4.16 Indemnités et primes prévues en vertu du RARB, provinces des Prairies, 1991 et 1992 57

Tableau 4.17 Incidence du RARB dans un contexte d'endettement élévé ou d'endettement faible, exploitation type, 1991 59

CHAPITRE V – SOMMAIRE ET CONCLUSIONS 61

Tableau 5.1 Récapitulation de la dette excédentaire selon la région et le scénario 63

Tableau 5.2 Récapitulation de la dette excédentaire selon la production et le scénario 64

Tableau 5.3 Récapitulation du nombre d'agriculteurs par catégorie de risque et scénario 65

ANNEXE A: CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DES AGRICULTEURS CANADIENS SELON LA PROVINCE ET LE SECTEUR DE PRODUCTION, 1990 67

ANNEXE B: SCÉNARIOS HYPOTHÉTIQUES 71

Prévisions découlant de l'hypothèse de base pour 1992 74

Prévisions de coûts plus élevés en 1992 76

Prévisions optimistes pour 1992 78

Prévisions de taux d'intérêt plus élevés et d'une inflation accrue en 1992 ... 80

Prévisions de taux d'intérêt moins élevés et d'une inflation modérée en 1992 82

Page

Graphique 4.2 Répartition proportionnelle de la dette excédentaire par production, prévisions découlant de l'hypothèse de base, 1992 42

Tableau 4.2 Dette excédentaire par production, prévisions découlant de l'hypothèse de base, 1989 et 1992 43

Tableau 4.3 Dénombrement des exploitations par catégorie de risque, 1989 et 1992 43

Tableau 4.4 Dette excédentaire selon la région, prévisions de coûts plus élevés, 1989 et 1992 45

Tableau 4.5 Dette excédentaire par production, prévisions de coûts plus élevés, 1989 et 1992 46

Tableau 4.6 Dénombrement des exploitations par catégorie de risque, prévisions de coûts plus élevés, 1989 et 1992 46

Tableau 4.7 Dette excédentaire selon la région, prévisions optimistes, 1989 et 1992 48

Tableau 4.8 Dette excédentaire par production, prévisions optimistes, 1989 et 1992 49

Tableau 4.9 Dénombrement des exploitations par catégorie de risque, prévisions optimistes, 1989 et 1992 49

Tableau 4.10 Dette excédentaire selon la région, prévisions de taux d'intérêt élevés, 1989 et 1992 51

Tableau 4.11 Dette excédentaire par production, prévisions de taux d'intérêt élevés, 1989 et 1992 52

Tableau 4.12 Dénombrement des exploitations par catégorie de risque, prévisions de taux d'intérêt élevés, 1989 et 1992 52

Tableau 4.13 Dette excédentaire par région, faibles taux d'intérêt, 1989 et 1992 54

Tableau 4.14 Dette excédentaire par production, faibles taux d'intérêt, 1989 et 1992 54

Page

Tableau 3.2 Total de la dette en souffrance par région, 1988 et 1990 23

Tableau 3.3 Répartition de la dette agricole par type de production, 1er janvier 1990 24

Tableau 3.4 Facteur de risque pour différents ratios de la dette à l'actif et du service de la dette 26

Tableau 3.5 Estimation du risque moyen par province ou par région, 1987 et 1989 28

Tableau 3.6 Estimation du risque moyen par entreprise, 1987 et 1989 29

Tableau 3.7 Estimation du risque moyen par production et par groupe de revenu, 1989 30

Tableau 3.8 Estimation du nombre d'agriculteurs par catégorie de risque, 1987 et 1989 31

Tableau 3.9 Comparaison par catégorie de risque et par type de production, 1989 32

Tableau 3.10 Nombre d'agriculteurs insolvables par région, 1987 et 1989 33

Tableau 3.11 Pourcentage d'agriculteurs insolvables par région, 1989 33

Tableau 3.12 Montant de la dette excédentaire par province, 1987 et 1989 35

Tableau 3.13 Montant de la dette remboursable et de la dette excédentaire par région, 1989 35

Tableau 3.14 Dette excédentaire par type de production, 1987 et 1989 36

Tableau 3.15 Dette excédentaire par groupe de revenu, 1987 et 1989 37

CHAPITRE IV – SCÉNARIOS FUTURS 39

Tableau 4.1 Dette excédentaire selon la région, prévisions découlant de l'hypothèse de base, 1989 et 1992 41

Graphique 4.1 Répartition proportionnelle de la dette excédentaire par région, prévisions découlant de l'hypothèse de base, 1992 42

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Page

CHAPITRE II – APERÇU HISTORIQUE RÉCENT 5

Graphique 2.1 Évolution des valeurs totales en capital au Canada et aux États-Unis, 1970 – 1989 6

Graphique 2.2 Évolution du niveau de la dette au Canada et aux États-Unis, 1970 – 1989 7

Graphique 2.3 Évolution du revenu agricole total, Canada et États-Unis, 1970 – 1990 9

Graphique 2.4 Comparaison du revenu agricole net par exploitation, Canada et États-Unis, 1970 – 1989 10

Graphique 2.5 Taux d'intérêt agricoles effectifs, Canada et États-Unis, 1970 – 1990 12

Graphique 2.6 Taux d'intérêt effectifs et déclarés au Canada, 1970 – 1990 13

Graphique 2.7 Différence entre les taux d'intérêt effectifs et déclarés, Canada, 1970 – 1990 14

Graphique 2.8 Intérêt en souffrance sur la dette agricole canadienne, 1970 – 1989 15

Graphique 2.9 Versements annuels d'intérêt agricole aux taux effectifs et déclarés, Canada, 1970 – 1989 16

Graphique 2.10 Versements d'intérêt (taux effectif) en proportion du total des décaissements d'entreprise, Canada, 1970 – 1989 .. 17

Graphique 2.11 Revenu agricole net total en proportion des versements d'intérêt, Canada, 1970 – 1989 18

CHAPITRE III – ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE AGRICOLE 21

Tableau 3.1 Dette moyenne et relative par région, 1988 et 1990 22

MOT DU PRÉSIDENT

En 1988, le Comité permanent de l'agriculture a analysé la situation financière des agriculteurs du Canada et a constaté que les deux tiers d'entre eux étaient dans une bonne position, tandis que les autres assumaient une dette qu'il leur était pratiquement impossible de rembourser.

Le présent document montre que le Comité permanent entretient toujours les mêmes inquiétudes au sujet de cette dette, qui demeure un problème majeur pour les agriculteurs du Canada. On estime que près de 5 milliards de dollars de frais d'intérêt impayés ont été refinancés depuis 1975. Ce chiffre est proche du montant de la dette impayée dont on ne peut assurer le service. Le montant de la dette a diminué en Saskatchewan, mais il n'en va pas ainsi pour la plupart des provinces du Canada.

Le rapport du Comité permanent compare la situation financière du secteur de l'agriculture en 1987 et en 1989. Il examine également ce qu'il pourrait advenir de la dette en 1992 dans des conditions économiques différentes. Le Comité admet qu'il est dangereux de faire des prévisions lorsque toutes les données ne sont pas disponibles, mais il estime tout de même que cet exercice est important pour prévoir les difficultés financières éventuelles.

Le Comité permanent tient à remercier le Dr Ralph Ashmead, de la société Ashmead Economic Research Inc., pour son analyse spéciale du Sondage agricole 1990 de la Société du crédit agricole, pour les prévisions faites à partir de son modèle de financement agricole et pour leur interprétation. Il tient également à remercier le personnel de recherche du Comité, Len Christie, Sonya Dakers et le Dr John Dawson, de leur aide dans la préparation du présent rapport, ainsi que la greffière du Comité, Carmen DePape, de son excellent travail administratif.

Le président du Comité permanent de l'agriculture,

Harry Brightwell

Page

3.0 Les agriculteurs par catégorie de risque 30
4.0 Dette excédentaire 34
C. SOMMAIRE 37

CHAPITRE IV : SCÉNARIOS FUTURS 39
A. PRÉVISIONS DÉCOULANT DE L'HYPOTHÈSE DE BASE 39
B. PRÉVISIONS DÉCOULANT D'UNE AUGMENTATION DU COÛT DES INTRANTS 44
C. PRÉVISIONS OPTIMISTES 47
D. TAUX D'INTÉRÊT PLUS ÉLEVÉS ET INFLATION ACCRUE 50
E. TAUX D'INTÉRÊT MOINS ÉLEVÉS ET INFLATION MODÉRÉE 53
F. ÉVALUATION DU RÉGIME D'ASSURANCE DU REVENU BRUT 55
1.0 Analyse globale 56
2.0 Analyse d'une exploitation type 58

CHAPITRE V : SOMMAIRE ET CONCLUSIONS 61

ANNEXE A : CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DES AGRICULTEURS CANADIENS SELON LA PROVINCE ET LE SECTEUR DE PRODUCTION, 1990 67

ANNEXE B : SCÉNARIOS HYPOTHÉTIQUES 71
NOTES RELATIVES À L'INTERPRÉTATION ET AU CALCUL DES RATIOS FIGURANT À L'ANNEXE B 71
SCÉNARIOS HYPOTHÉTIQUES

PROCÈS-VERBAUX 87

TABLE DES MATIÈRES

Page

MOT DU PRÉSIDENT ix

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES xi

SOMMAIRE xv

CHAPITRE I : INTRODUCTION 1
- A. LES RAISONS DE CETTE ÉTUDE 1
- B. LES OBJECTIFS 2
- C. STRUCTURE DU RAPPORT 2

CHAPITRE II : APERÇU HISTORIQUE RÉCENT 5
- A. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DE LA DETTE 5
  - 1.0 Le capital agricole 5
  - 2.0 La dette agricole 7
- B. FACTEURS INFLUENÇANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LA DETTE 8
  - 1.0 Le revenu net 8
  - 2.0 Les taux d'intérêt 11
  - 3.0 Le coût des intrants agricoles 18
- C. SOMMAIRE 19

CHAPITRE III : ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE AGRICOLE 21
- A. STRUCTURE ACTUELLE DE LA DETTE AGRICOLE 21
- B. ANALYSE DE LA STRUCTURE ET DES CONDITIONS FINANCIÈRES AGRICOLES, 1987 ET 1989 24
  - 1.0 Définition du risque financier 25
  - 2.0 Comparaison du risque relatif par province, par production et par groupe de revenu 27

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat qui lui avait été confié en vertu de l'article 108(2) du Règlement, le Comité a examiné la situation financière des agriculteurs du Canada pour faire suite au rapport intitulé *Le problème de 22 milliards de dollars : solutions possibles de restructuration de la dette agricole* qu'il a déposé au cours de la deuxième session de la trente-troisième législature, en juillet 1988.

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE



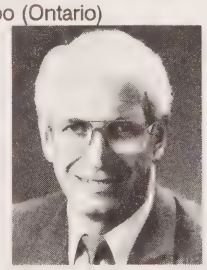
Harry Brightwell
Président
Progressiste conservateur
Perth—Wellington—Waterloo (Ontario)



Vic Althouse
Néo-démocrate
Mackenzie (Saskatchewan)



Ralph Ferguson
Libéral
Lambton—Middlesex (Ontario)



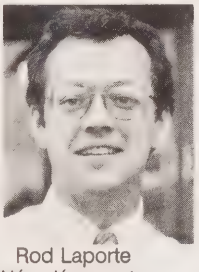
Maurice Foster
Libéral
Algoma (Ontario)



Al Horning
Progressiste conservateur
Okanagan Centre (Colombie-Britannique)



Ken Hughes
Progressiste conservateur
Macleod (Alberta)



Rod Laporte
Néo-démocrate
Moose Jaw—Lake Centre
(Saskatchewan)



Gaby Larrivée
Vice-président
Progressiste conservateur
Joliette (Québec)



Joe McGuire
Libéral
Egmont (Île-du-Prince-Édouard)



Ken Monteith
Progressiste conservateur
Elgin—Norfolk (Ontario)



Ross Stevenson
Progressiste conservateur
Durham (Ontario)



Greg Thompson
Progressiste conservateur
Carleton—Charlotte
(Nouveau-Brunswick)



Lyle Vanclief
Libéral
Prince Edward—Hastings
(Ontario)



Geoff Wilson
Progressiste conservateur
Swift Current—Maple Creek—Assiniboia
(Saskatchewan)

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

PRÉSIDENT : Harry Brightwell

VICE–PRÉSIDENT : Gaby Larrivée

MEMBRES

Vic Althouse
Ralph Ferguson
Maurice Foster
Al Horning
Ken Hughes
Rod Laporte
Joe McGuire
Ken Monteith
Ross Stevenson
Greg Thompson
Lyle Vanclief
Geoff Wilson

La greffière du Comité

Carmen DePape

Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement

Sonya Dakers, coordonatrice en recherche
Len Christie, attaché de recherche

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 56

Le mardi 26 mars 1991
Le mardi 9 avril 1991
Le jeudi 11 avril 1991

Président: Harry Brightwell

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 56

Tuesday, March 26, 1991
Tuesday, April 9, 1991
Thursday, April 11, 1991

Chairman: Harry Brightwell

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de

l'Agriculture

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Agriculture

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude sur l'endettement agricole au Canada

Y COMPRIS:

Quatrième rapport à la Chambre

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of Canadian farm debt

INCLUDING:

Fourth Report to the House

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990-1991

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989-90-91



Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente : Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnemens et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

SITUATION DE LA DETTE AGRICOLE – 1991

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

MAI 1991



Chambre des communes
Canada

SITUATION DE LA DETTE AGRICOLE – 1991

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

MAI 1991

Government Publications

CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Agriculture



HOUSE OF COMMONS

Issues 1-56 • 1989-1991 • 2nd Session • 34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject-based and extensively cross-referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub-headings.

Income tax
Farmers.
Capital gains

Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the *Order Paper* R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992-8976
FAX (613) 992-9417

INDEX

HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE

SECOND SESSION—THIRTY-FOURTH PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1989—

April:	19th, 25th, 1; 25th, 2.
May:	2nd, 3; 9th, 10th, 4; 18th, 5; 24th, 6; 25th, 7.
June:	1st, 8; 6th, 9; 7th, 10; 8th, 11, 12; 13th, 13; 15th, 14; 20th, 15, 16; 27th, 17.
October:	3rd 18; 4th, 19.
November:	27th, 20.
December:	5th, 20; 13th, 21; 19th, 22.

—1990—

January:	25th, 23.
February:	20th, 24; 22nd, 25.
March:	8th, 20th, 26; 22nd, 27.
April:	10th, 28.
May:	2nd, 30; 3rd, 31; 8th, 32; 9th, 33; 16th, 34; 24th, 35; 28th, 36; 29th, 37; 31st, 38.
June:	5th, 39; 7th, 40; 14th, 41.
October:	16th, 42; 18th, 43; 23rd, 44.
November:	5th, 6th, 45; 8th, 46, 47; 20th, 48.
December:	19th, 49.

—1991—

February:	26th, 50.
March:	12th, 51; 13th, 52; 14th, 53; 18th, 54; 19th, 55; 26th, 56.

N.B. On April 23 & 24, 1990 the Committee participated in the Parliamentary Forum on Global Climate Change. The Minutes of Proceedings and Evidence are published in a special non-indexed issue.

Accountability *see* Canadian Wheat Board

Advance Payments for Crops Act *see* Crops—Prices; Grains and oilseeds safety net program—Gross Revenue Insurance Plan

Advertising *see* Dairy industry

Advisory Council on Adjustment *see* Corn—Countervailing duties; Two-price system

Agenda and procedure subcommittee *see* Procedure and Committee business

Agricultural fairs *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres

Agricultural Stabilization Act
Grains and oilseeds safety net program, implications, **53**:6, 22-3; **54**:9, 40-1; **55**:38-40, 42-3

Agriculture
Assistance programs, **5**:6-7, 11
Brightwell remarks, **28**:14-5, 23
Federal-provincial contributions, **30**:6-7
Implementation, committee, establishing, **42**:27-8
Lapsed funds, **28**:11-2, 26-7
New Brunswick, **5**:36
Orders in Council under Department of Agriculture Act, sec. 5, **28**:6-7, 13-5
Payments-in-advance-of-need, **28**:7, 11-2, 16-8, 24, 26-7
Payments without authority, **28**:16-8
See also Apple producers; Special Canadian Grains Program; Spring Seeding Assistance Program
Economic importance, Canadian Federation of Agriculture position, **27**:5-6
Economic outlook, factors, **36**:8; **40**:31-3
European Economic Community
Common Agricultural Policy, **39**:6-7
Efficiency, **24**:29
Funding, government commitment, **30**:11
Goods and Services Tax, impact, **20**:7; **30**:11; **31**:37-9
Committee study, **49**:7-28
Greenhouse effect, impact, **1**:11
Policy
Ad hoc policies, **5**:33; **30**:30-1
Agriculture ministers position, **23**:5-6
Canadian Federation of Agriculture position, **27**:37
Canadian Wheat Board, consultations, **5**:23
Cargill Ltd. brief, **5**:21-3
Consultations, **5**:22-3; **30**:8
Four pillars, **54**:19
Long-term, **5**:7
Review, **5**:7-8, 33; **19**:4; **36**:8-9
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:31
Yeutter remarks, **34**:10; **39**:20
Telephone service, criticism, **29**:47
United States, comparison, **27**:35-7
Value-added sector, **25**:19-20; **27**:17-8; **40**:32-3
Cold Springs Farm Ltd. position, **24**:32, 35-6
Farm Credit Corporation position, **18**:6
See also Corn; Poultry products; Research and development—Marketing
See also Canadian Broadcasting Corporation; Sustainable agriculture; Trade

Agriculture Committee *see* Committee

Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:5-44; **44**:4-37; **45**:5-38
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:4-28; **35**:4-33
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment
Background, qualifications, **6**:7-9, 15-6
Committee study, **6**:7-34
Reporting to deputy minister, **6**:8
See also Orders of Reference
Auditor General's Office examination, **28**:5-6, 15-6, 23-4
Committee study, **28**:5-35
Estimates, 1989-1990, main, **4**:8-51; **5**:4-37; **9**:4-42; **13**:4-38; **15**:7-32; **19**:4-29
Vote 1 *see* Chemicals, herbicides/pesticides—Pesticide Registration Review
Vote 2 *see* Farm Credit Corporation
Votes 5, 10 and 15 *see* Agriculture Department—Food Production and Inspection Branch; Canadian Dairy Commission; National Farm Products Marketing Council; Prairie Farm Rehabilitation Administration; Soil conservation—National Soil Conservation Program
Votes 20, 25 and 30 *see* Grains and Oilseeds Program
See also Orders of Reference
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:7-32
See also Orders of Reference; Reports to House—Second
Estimates, 1990-1991, main, **30**:5-37; **36**:4-38; **38**:4-52
Votes 5 and 10 *see* Agriculture Department—Agri-Food Program
Votes 20, 25 and 30 *see* Grains and Oilseeds Program
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:30-53
See also Orders of Reference
Executive interchange program, Cargill Ltd. representative, D. Gilmour, **4**:11-3
Expenditures, **5**:5
Management procedures, criticism, **28**:11-2
See also Agriculture—Assistance programs
Finance Department, relationship, **28**:15
Food Production and Inspection Branch
Auditor General's report recommendations, **7**:9-10, 13-4
Estimates, 1989-1990, main, **7**:4-41
Role, **7**:5-6
See also Animal health; Food safety; Livestock feed; Plant health; Racetracks
International Programs Branch, **13**:4-5
Research Branch
Administration, **35**:14-5
Capital construction, **35**:11
Consultations, **35**:6
Funding, **35**:11-2
Joint ventures, **35**:6
Scientists, **35**:9, 11
Strategic plan, **35**:4-6, 12
Staff
Background, criticism, **6**:8
Person-years, decontrol, **5**:15

Agriculture Department—*Cont.*
Staff—*Cont.*
Reduction, **4**:32; **30**:9
See also Chemicals, herbicides/pesticides—Pesticide registration; Farm income—Farm Credit Corporation survey; Grain—Trade; Organizations appearing; Subsidies—United States

Agri-food industry
Competitiveness, **44**:28-9
Canadian Federation of Agriculture position, **27**:6-11, 20, 47-8
Collaboration, importance, **44**:6, 8, 11-2, 15, 26-8, 34-5, 37
Document, *The Agri-Food Industry: The Competitiveness Challenge,* **46**:10-1
Committee study, **45**:3; **47**:5-32
Factors, **44**:5-8, 17, 20-2, 24
Government role, **27**:18-9
Grocery Products Manufacturers of Canada position, **27**:12-9, 27, 37-42, 45-6
Human resources, **44**:7, 21
Marketing, importance, **44**:19, 24-5
Multinational corporations, plant closures, **44**:10, 30-1
Productivity, 44;7
Regulation, relationship, **44**:8
Taxation issues, **44**:6, 21, 24, 33-4
United States, level playing field, **30**:30-2; **44**:18, 26-7, 31-4
See also Food processing industry—Input costs; Task Force Committee on Competitiveness in the Agri-Food Industry
Document, *Growing Together: A Vision For Canada's Agri-Food Industry*, public hearings, initiating, **26**:5

AGRIP *see* Gross Revenue Insurance Plan

Air pollution *see* Greenhouse effect

Airports
Food waste, health hazard, detection, **7**:36-7

Alachlor *see* Chemicals, herbicides/pesticides

Alberta *see* Farm debt review process—Applications; Irrigation projects; Oats—Jurisdiction

Althouse, Vic (NDP—Mackenzie)
Agriculture
Assistance programs, **28**:26
Goods and Services Tax, impact, Committee study, **49**:16, 24-6
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:22-5, 39-43; **45**:25-7
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:22-6; **35**:12-5, 29-30
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:10, 13-5, 17, 32-3
Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:21-3, 26-7, 31-4
Estimates, 1989-1990, main, **4**:32-5, 46-50; **9**:12-6, 42; **13**:10-3; **15**:17-8
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:17-8
Estimates, 1990-1991, main, **30**:14-6, 18-9, 28; **36**:12-7; **38**:20-1, 30, 41, 44-7

Althouse, Vic—*Cont.*
Agriculture Department—*Cont.*
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:35-8, 50-2
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:9-12, 34-6
Grains and Oilseeds Program estimates, 1989-1990, main, **8**:18-20, 29, 54-5, 62
Agri-food industry, document, *The Agri-Food Industry—The Competitiveness Challenge,* Committee study, **47**:5
Beef, **24**:15-6
Beef imports, **13**:11
Bees, **7**:34
Canadian Broadcasting Corporation, **28**:31-4
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:15-7
Canadian Rural Transition Program, **9**:12-3, 42
Canadian Wheat Board, **28**:21-2
Order in Council appointments, Committee study, **50**:20-2
Chemicals, herbicides/pesticides, **24**:17
Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:10, 13-5, 17, 32-3
Chicago Board of Trade, **40**:22-3
Co-operatives Development Assistance Program, **31**:26-7
Corn, **8**:19; **24**:17; **37**:12-6
Crop insurance, **15**:17-8; **42**:43; **51**:35-7; **52**:19-20, 37, 39-40; **54**:42-4; **55**:24, 26
Crow's Nest Pass freight rates, **31**:27
Dairy industry, **4**:34; **32**:25-6
Dairy products, **12**:15-7; **13**:11; **26**:23
Drought, **4**:47-50
Eggs, **11**:14-5
Environment, **28**:31-4; **46**:32-3
Estimates, **28**:26-7
Ethanol/methanol, **8**:55; **37**:12
Experimental farm and research stations, **35**:20-1
Export enhancement programs, **8**:20
External aid, **13**:12-3; **46**:31-2
Farm Credit Corporation, **30**:19; **32**:23; **36**:12-7
Corporate plan, Committee study, **43**:16-7, 34, 36-8
Estimates, 1989-1990, main, **18**:11-4, 32-3
Farm debt, **32**:22-3
Farm Debt Review Boards, **32**:23-4
Farm Debt Review Fund, **9**:14-6; **36**:13
Farm debt review process, **32**:22-3
Farm financing, **24**:19
Farm fuel, **24**:17-8; **37**:13
Farm income, **43**:16-7
Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:19-24, 34-6
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:11-7, 27, 35-7, 45, 54-8, 65-7; **52**:19-22, 37, 39-40; **53**:28-9, 36-8, 42-3, 56-8; **54**:42-6, 50-1, 55-6, 60, 65-6; **55**:18-9, 21, 24, 26, 34-5, 39-40, 50, 56, 60
Farm input costs, **27**:30-1
Farm management, **45**:25-7
Farmers, **24**:18-9; **30**:15-6; **45**:27
Income assistance programs, **39**:35-7, 50-2
Feed Freight Assistance Program, **4**:33, 35; **8**:55
Food processing industry, **27**:25-7, 44
Food product labelling standards, **25**:13-5, 30-1, 34, 45-6
Food safety, **25**:32-4

Althouse, Vic—*Cont.*
Forage, **51**:57
Fruits and vegetables, **51**:66-7
Fur farming industry, **39**:37-8
Genetic research, **35**:29
Grain, **8**:29; **39**:15; **50**:20-1; **53**:43
Grain price, **8**:18-9; **30**:16, 18
Grain stabilization programs, **8**:54-5
Grain transportation and handling, **49**:16, 24-6
Grains and Oilseeds Program estimates, 1990-1991, main, **31**:26-9
Grains and oilseeds safety net program, **51**:11-7, 35-7; **53**:56-7; **54**:44-6, 50-1, 55-6, 60
Gross Revenue Insurance Plan, **42**:22-5; 45, 54-7; **53**:57-8; **54**:65; **55**:18, 39-40
Imports, **46**:14-5
Marketing, **39**:52
Meat, **7**:9-10
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:14-7, 35
National Grains Bureau, **8**:62
Net Income Stabilization Account, **42**:22, 25, 41-2; **51**:57-8; **52**:21-2, 37; **53**:28-9, 36-8, 42-3; **54**:65-6; **55**:19, 34-5, 50
Oats, **4**:46-7; **8**:29
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, **38**:45
Concerns, Committee study, **16**:9-12
Pork, **13**:11-2; **20**:17-9; **24**:16-7
Potatoes, **7**:35-6
Poultry products, **11**:16-7; **41**:14-7, 32-3
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, M., **1**:14-6
Crown corporations, M. (Foster), **28**:31-4
Documents, M., **47**:5
In camera meetings, **1**:17-8
Meetings, **1**:24
Members, **1**:9, 11
Organization meeting, **1**:9, 11, 14-9, 21-2, 24
Questioning of witnesses, **1**:19
Witnesses, **1**:21-2
Rabies, **7**:11-2
References, *in camera* meetings, **4**:4; **6**:4; **26**:3; **27**:3; **45**:3; **56**:81
Research and development, **35**:12-5, 29
Safety net programs, **42**:39-41
Soybeans, **31**:28; **40**:14-8
Special Canadian Grains Program, **28**:22-3
Subsidies, **13**:11; **21**:13-7; **26**:19-21; **31**:28
Supply management, **26**:21; **27**:29; **32**:25; **46**:13-4
Tobacco industry, **11**:35; **51**:65
Trade, Committee study, **20**:17-9; **21**:13-7, 27; **24**:15-9, 29; **25**:13-4, 30-4, 45-6; **26**:19-21, 23; **27**:3, 25-7, 29-31, 44; **37**:12-6; **38**:20-1, 30, 41, 44-7; **39**:12, 14-5; **40**:13-8, 22-3, 26; **41**:14-7, 32-3; **46**:11, 13-5, 30-3; **47**:5
Tuberculosis, **7**:12
Turkey production, **24**:19
Western Grain Stabilization Program, **4**:32-3; **31**:29; **42**:22
Western Grain Transportation Act, **21**:27
Wheat, **16**:9-12; **50**:21-2

American Agricultural Movement *see* Soybeans

Amitraz SSAP *see* Pears

Anderson, Edna (PC—Simcoe Centre)
References, *in camera* meeting, **26**:3

Animal health
Agriculture Department, Food Production and Inspection Branch responsibilities, **7**:5
See also Brucellosis; Rabies; Tuberculosis

Animal welfare
Committee study proposal, **49**:6

Annuities *see* Crow's Nest Pass freight rates

Anthony, Frank (Ontario Corn Producers' Association)
Trade, Committee study, **37**:4-8, 17-8, 22, 33

Antibiotics *see* Poultry products

Anti-dumping regulations
General Agreement on Tariffs and Trade, negotiations, **46**:7

Appendices
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), list of letters, **1A**:1-2
Document, *The Agri-Food Industry—The Competitiveness Challenge*, **47**:6-32
Farm Credit Corporation, *1990 Farm Finance Survey*, **48A**:1-22

Apple producers
Assistance, Orders in Council under Department of Agriculture Act, sec. 5, **28**:7, 12

Appointments *see* Order in Council appointments

Aquaculture
Farm debt review process, eligibility, **32**:35-6

AREAGRIP *see* AGRIP

Ash, Ken (Agriculture Department)
Agriculture Department, Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **45**:10, 12-7, 20-6, 28-37

Ashmead, Ralph
References
In camera meetings, **56**:82
See also Committee—Staff

Assiniboia Downs *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Economic importance

At and East rail subsidy *see* Grain transportation and handling

Atlantic provinces *see* Corn—Countervailing duties; Farm debt review process—Applications; Farm income; Fur farming industry; Potatoes

Auditor General's Office *see* Agriculture Department; Organizations appearing

Auditor General's report *see* Agriculture Department—Food Production and Inspection Branch

Ault Foods Ltd. *see* Dairy products—Ice cream—Imports—Input costs; Organizations appearing; Supply management

Australian Wheat Board *see* Canadian Wheat Board—Contracts

Bacterial ring-rot *see* Potatoes

Bailey, Rod (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **5**:31; **9**:4-10, 12, 14-5, 17-9, 23-8, 30, 32-4, 36-8, 41-2

Bakery Council of Canada *see* Wheat—Price

Bakery products
Canada-United States Free Trade Agreement, impact, **16**:19-20, 24-5
Exports, **13**:5, 16-7

Balcaen, Louis (Dairy Farmers of Canada)
Trade, Committee study, **22**:4-9, 11-6, 19-29, 31-5, 39-43, 45, 47; **34**:21-4, 31-2

Bankruptcy *see* Canadian Rural Transition Program—Applications; Farmers

Banks and banking *see* Dairy industry—Quotas, Market value

Barley
Exports, **4**:36
Domestic market, expanding definition, Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:39, 58-9
Price, **31**:8-10; **38**:30
Supplies, decrease, **38**:6

Barrett, Andrew (Grocery Products Manufacturers of Canada)
Trade, Committee study, **27**:17-9, 24-5, 27, 31-2, 34, 39-42, 45-6

Barrie, Ralph J. (National Farm Products Marketing Council)
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:4-8, 10-2, 15-36

Beef
Replacement cattle, United States sourcing, **24**:5, 15-6

Beef imports
European Economic Community subsidy, countervail, GATT ruling, **13**:11, 14-5, 21
Inspection
Canada-United States agreement, **30**:21
Quality, **28**:20-1
Nicaragua, **30**:21-2
Inspection of facilities, **5**:33-4; **7**:5, 21-3, 29-34; **8**:68
United States, ungraded, no-roll beef, **5**:25-9; **7**:6-9, 15-6; **8**:28-9; **16**:18; **25**:21; **28**:20
Interprovincial trade barriers, relationship, **23**:7, 22-4, 27-9, 31-2
See also Pork—United States

Beef industry
Financial statistics, **43**:8

Bees
Imports, ban, viroa mite outbreak, **7**:34-5
See also Honey

Belleville, Ont. *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Market areas

Bergeron, Lise (National Farm Products Marketing Council)
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:9-29, 31-5

Bills referred
C-7. Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)—Minister of Agriculture

Bills referred—*Cont.*
C-98. Farm Income Protection Act—Minister of Agriculture
See also bills by title

Biotechnology
Nitrogen fixation, grain crops/grasses, **35**:31
Non-agricultural wastes, sewage sludge, etc., composting, **35**:31-2
See also Chemicals, herbicides/pesticides—Health; Ethanol/methanol

Bjarnason, Harold F. (Agriculture Department)
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **4**:34; **15**:7-10, 13-7, 23, 26, 28-9, 31-2
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:7-10, 13-7, 23, 26, 28-9, 31-2
Grains and Oilseeds Program
Estimates, 1989-1990, main, **8**:4-8, 10-5, 17-23, 26-30, 33-40, 43, 45-52, 56-68
Estimates, 1990-1991, main, **31**:23, 34

Bjornson, David (PC—Selkirk—Red River)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:30-2

Blood Indian Irrigation Project *see* Irrigation projects

Blue Bonnets Raceway *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Economic importance

Blueberries
Containers, health regulations, interprovincial trade barriers, **23**:10, 17
Inspection, fees, 7:39

Boudria, Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **5**:31-3
Dairy products, **5**:31-3; **46**:20
Imports, **46**:18-20
References, *in camera* meeting, **56**:81
Trade, Committee study, **46**:18-20

Bovine somatotropin *see* Dairy products—Milk production

Breeding programs *see* Dairy industry

Briefs *see* Procedure and Committee business

Brightwell, Harry (PC—Perth—Wellington—Waterloo; Chairman)
Agricultural Stabilization Act, **55**:40
Agriculture, **1**:11; **20**:7; **27**:35-7; **28**:14-5, 17-8
Goods and Services Tax, impact, Committee study, **49**:7, 9-10, 20-1
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:28-9, 38, 43-4; **44**:4, 16, 19-20, 29-30, 37; **45**:10, 20-3, 28
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:21, 30-2, 36-8; **35**:7, 20-2, 26, 32-3
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:10, 15-7, 21, 23-4, 27-9, 31, 34
Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:14-5, 17-9, 23, 28, 30, 32-3
Estimates, 1989-1990, main, **5**:17; **9**:20-3, 27, 41; **13**:17-8, 24, 26, 28-9, 31; **15**:24; **19**:19, 24-9

Brightwell, Harry—*Cont.*
Agriculture Department—*Cont.*
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:24
Estimates, 1990-1991, main, **30**:35-6; **38**:17-8, 24-5, 30, 32, 35, 49
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:38-9, 45, 47
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:4, 14-8, 27-8, 31-3
Agri-food industry, **44**:37; **46**:10-1
Document, *The Agri-Food Industry—The Competitiveness Challenge,* Committee study, **47**:5
Animal welfare, **49**:6
Beef, **7**:32-3
Canadian Broadcasting Corporation, **28**:28, 30, 32-3; **44**:4
Radio, agriculture report, Committee study, **33**:4-5, 10-1, 14, 17, 19-20, 24-5
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:4, 19-22, 31-2, 35, 38
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:20, 30-3, 41
Canadian Wheat Board, **28**:18-9, 28
Order in Council appointments, Committee study, **50**:5, 18, 30
Chairman, rulings and statements
Bills, amendments, beyond scope, **55**:45-7, not in order, 7; **55**:57-8, not in order, 9
Chemicals, herbicides/pesticides, **7**:27-8
Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:10, 15-7, 21, 23-4, 27-9, 31, 34
Chicago Board of Trade, **40**:21-2, 26
Committee
Staff, **55**:28
Travel, **23**:32
Witnesses, **20**:7; **51**:38; **52**:4
Corn, **37**:19-20
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:11, 25-7, 32, 24, 27, 40-3, 48-9, 52-5; **2**:12-3, 20-1; **3**:5, 7, 11-2, 14-5
Crop insurance, **55**:24
Dairy industry, **12**:21-2; **22**:30-4; **32**:31; **34**:27-8; **35**:20-1
Dairy products, **12**:20-1, 31-2, 35; **22**:16, 31, 46-7; **26**:10
Drought, **10**:30; **15**:24
Ethanol/methanol, **37**:17-8
Farm Credit Corporation, **32**:30
Corporate plan, Committee study, **43**:10, 22, 25, 28-9, 33, 36-8
Estimates, 1989-1990, main, **18**:26-7, 31, 35
Farm debt, **1**:11; **42**:10-1
Farm debt review process, **9**:20-3; **32**:30-2
Farm financing, **44**:29-30; **45**:22
Farm fuel, **37**:17
Farm income, **19**:24, 26-7
Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:15-6, 27-9
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:8, 13, 29, 33, 38, 44-6, 67; **52**:32-3, 44; **53**:25-6, 32-5, 41; **54**:33-4, 39-41, 44, 46-7, 49, 52, 54-5, 57-61, 63-4, 67; **55**:11, 14, 17-8, 20-4, 26-9, 40-1, 44-5, 47-8, 51, 53, 56, 60-1
Farm input costs, **49**:7, 9-10
Farmers, **19**:19; **45**:28
Income assistance programs, **39**:45

Brightwell, Harry—*Cont.*
Food, **39**:27
Food processing industry, **44**:19-20
Food product labelling standards, **25**:35, 43-4
Food safety, **6**:21, 27-8
Fruits and vegetables, **27**:19; **48**:15-6; **51**:67
Fur farming industry, **39**:38-9
Further Poultry Processors of Canada, **41**:23
General Agreement on Tariffs and Trade, **42**:11, 28
Goods and Services Tax, **23**:32
Grain elevators, **31**:39-40
Grains and Oilseeds Program estimates, 1990-1991, main, **31**:21, 31-2, 39-40
Grains and oilseeds safety net program, **54**:55, 57-8; **55**:20-4, 53-4
Grains industry, Committee study, **17**:18, 30-1, 46, 61
Gross Revenue Insurance Plan, **48**:29; **51**:45-6; **54**:33-4, 60-1, 63; **55**:48
Hog industry, **20**:33
Imports, **22**:31-2; **46**:40
Livestock, **49**:20-1
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:12, 18-9
Net Income Stabilization Account, **53**:32-5; **54**:63; **55**:11
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, **38**:49
Concerns, Committee study, **16**:16-8, 21, 27, 30
Organic farming, **49**:6
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:32; **2**:20-1; **3**:12
Pizza, **26**:10
Pork, **19**:24-5; **20**:7, 32-4; **23**:32-3; **47**:5
Poultry feed grain, **37**:21
Poultry products, **41**:24-6
Prairie Farm Rehabilitation Administration estimates, 1989-1990, main, **10**:26, 30-1, 39
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, **1**:13-6, 25; **40**:5; **49**:6-7; **55**:27-9
Bills, **55**:47
Budget, M. (Monteith), **7**:4
Business meeting, **49**:6-7
Correspondence, **1**:25-6
Crown corporations, M. (Foster), **28**:30, 32-3
Documents, **1**:41, 43; **17**:31; **24**:21; **38**:33; **47**:5; **48**:19
In camera meetings, transcripts, **1**:16, 18; **27**:3
Meetings, **55**:44-5
Members, **1**:8-11, 18-9
Motions, notice, **1**:24-5
Orders of Reference, **6**:10; **49**:6
Organization meeting, **1**:8-16, 18-25
Printing, M. (Monteith), **1**:12
Questioning of witnesses, **1**:19; **4**:16-7, 44-5; **21**:32; **48**:28-9
Quorum, M. (Foster), **1**:11
Slide presentation, **42**:5-6
Staff, M. (Horning), **1**:18
Tax policy, M. (Foster), **49**:24
Witnesses, **1**:20-3; **12**:4; **18**:26-7; **52**:4, 13-4, 32-3
References
Election as Chairman, **1**:8
In camera meetings, **4**:4; **6**:4; **26**:3; **45**:3; **56**:81-2
See also Agriculture—Assistance programs
Research and development, **35**:21-2

Brightwell, Harry—*Cont.*
Safety net programs, **42**:38
Soil conservation, **10**:31
Soybeans, **40**:20
Subsidies, **24**:24-5; **46**:26-8
Supply management, **11**:18-9; **13**:31; **14**:30-3; **33**:24-5; **34**:19-20
Task Force Committee on Competitiveness in the Agri-Food Industry, **44**:16
Task Force on Farm Finance and Management, **45**:10, 23
Trade, **13**:17-8
Committee study, **20**:7, 26, 29, 32-4; **21**:36; **22**:8, 16, 30-4, 42, 46-7; **23**:32-4; **24**:21, 24-5; **25**:23, 35, 43-5; **26**:10, 15-6, 37-8, 40-1; **27**:3, 35-7; **34**:19-20, 27-8; **37**:16-20, 28; **38**:17-8, 24-5, 30, 32, 35, 49; **39**:27; **40**:6, 20-2, 24, 26, 32, 34; **41**:23-5; **46**:10-1, 26-8, 40; **47**:5
Tuberculosis, **30**:36
Western Grain Stabilization Program, **54**:33
Wheat, **16**:16-8; **31**:21, 31-2; **33**:24-5; **38**:17-8, 24-5, 35, 49; **50**:18, 30

British Columbia *see* Canadian Dairy Commission; Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7)—References, Ontario; Dairy industry—Quotas; Farm Credit Corporation—Farm land holdings, Tree fruit land; Farm debt review process—Applications; Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Market areas—Ontario; Soil Conservation—National Soil Conservation Program

British Columbia Chicken Marketing Board *see* Canadian Chicken Marketing Agency

Brucellosis
Eradication, **7**:12

Budget *see* Procedure and Committee business

Budget, Apr. 27/89 *see* Dairy industry

Buffalo *see* Tuberculosis

Bulmer, Bill (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1990-1991, main, **30**:36

Cabinet Ministers *see* Canadian Wheat Board—Loan guarantees

Cairns Group *see* Grain—Trade; Imports—General Agreement on Tariffs and Trade; Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade

Cambridge, Ont. *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Market areas

Campbell, Coline (L—South West Nova)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **5**:29-30
Countervailing duties, **5**:30
Hog industry, **5**:29-30
Imports, **46**:25-6
Procedure and Committee business
In camera meetings, **1**:17-8
Members, **1**:9
Organization meeting, **1**:9, 12-3, 17-8, 21-4
Printing, M. (Monteith), **1**:13
Quorum, M. (Foster), **1**:12
Witnesses, **1**:21-3
Subsidies, **46**:24-5
Supply management, **46**:35-6
Trade, Committee study, **46**:23-6, 35-7

Campbell, Coline—*Cont.*
Unemployment insurance, **46**:36

Canada Grains Commission
Operations, **31**:40

Canada-New Brunswick Cooperation Agreement on Agriculture
Funding, **30**:10

Canada-Prince Edward Island Cooperation Agreement on Agriculture
Funding, **30**:10

Canada-Saskatchewan Irrigation-Based Economic Development Agreement
Funding, **30**:10

Canada-United States Free Trade Agreement
Assistance programs, review, **8**:6
Canadian Pork Council position, **20**:19-22
"Domestic market", expanding definition to include United States, Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:35
Impact, **25**:17; **43**:23, 30
Wilson, G., remarks, **7**:15
Tariff/non-tariff barriers, elimination, **5**:10
See also Food product labelling standards
United States trade remedy laws, superseding, **13**:19-20
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:36
See also Canada-United States Free Trade Agreement—"Domestic market"
See also Bakery products; Canadian Wheat Board; Countervailing duties; Crop insurance; Crow's Nest Pass freight rates—Payments; Dairy industry; Eggs; Food processing industry; Fruits and vegetables; Government procurement; Grain—Trade; Grain transportation and handling; Imports—General Agreement on Tariffs and Trade; Oats—Marketing; Pork—United States; Potatoes; Poultry products—Supply management; Subsidies; Supply management; United States; Wheat—Prices—Standards/grading—Subsidization

Canada-United States relations *see* Beef imports—Inspection

Canadian Agricultural Services Co-ordinating Council *see* Research and development

Canadian Bankers' Association *see* Farm Credit Corporation; Mortgages

Canadian Broadcasting Corporation
Radio, agriculture report
Committee study, **33**:4-25
Expertise, **33**:8-10, 17-8, 21-5
Farm advisory committee, disbandment, **33**:18-9
New Brunswick, level of coverage, **33**:23-4
Other news sources, fax, etc., availability, **33**:8, 13-5, 20-1
Price, G., retirement/elimination of staff position, **28**:28-35; **30**:36-7; **33**:24; **44**:4
Apology, **33**:9
Communications and Culture Standing Committee, Schneider motion, **33**:11-2
Financial factors, **33**:7, 10
Ontario Corn Producers' Association position, **33**:5
Public reaction, **33**:4-5, 8, 11

Canadian Broadcasting Corporation—*Cont.*
Re-organization of coverage, use of national news reporters, **33**:5-8, 10-2, 14-8
Staff, number, **33**:18, 20
See also Committee; Organizations appearing; Supply management; Wheat—Price

Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency
Dumping, provincial, prevention, **11**:10
Import controls, **11**:10
Regulations, **11**:10

Canadian Chicken Marketing Agency
British Columbia Chicken Marketing Board, opting-out, **11**:7-8, 30
Production periods, adherence, **11**:7
See also Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade

Canadian Dairy Commission
British Columbia, withdrawal, **12**:13, 16; **14**:41-2
Estimates, 1989-1990, main, **12**:4-39
National Farm Products Marketing Council, jurisdiction, **11**:23
See also Dairy products—Imports; Imports—General Agreement on Tariffs and Trade; Organizations appearing

Canadian Dehydrators Association *see* Committee—Witnesses, Scheduling

Canadian Egg Marketing Agency
Deficit, **11**:11
Quota, cuts, **11**:9
Surplus, **11**:11
See also Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade

Canadian Federation of Agriculture
Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:5-42
See also Agriculture—Economic importance—Policy; Agri-food industry—Competitiveness; Farm financing—Interest rates; Farm input costs; Food processing industry—Input costs; Fruits and vegetables—Supply management; Grains and oilseeds safety net program; Gross Revenue Insurance Plan; Net Income Stabilization Account; Organizations appearing; Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade—Re-structuring

Canadian Grain Commission *see* Organizations appearing

Canadian Horticultural Council *see* Fruits and vegetables—Grains and oilseeds safety net program—Net Income Stabilization Account; Organizations appearing

Canadian International Development Agency *see* External aid

Canadian Pork Council
Committee, informal meeting, **41**:30
See also Canada-United States Free Trade Agreement; Organizations appearing; Pork—United States; Subsidies—United States

Canadian Restaurant and Foodservices Association *see* Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7)—References, Witnesses

Canadian Rural Transition Program
Applications, **9**:8
Bankruptcies, reflecting, **9**:33-4
Benefits, **9**:7
Diversification, promoting, **30**:7
Effectiveness, **9**:35-6
Opinion poll results, **9**:8, 41
Eligibility, **9**:7
University education, including, **9**:12-4
Provinces, integration, **39**:31
Retraining, types of occupations chosen, **9**:34-5, 40-2
Termination of program/on-going need, **9**:28-30
Welfare, relationship, **9**:40-1

Canadian Turkey Marketing Agency
Model farm concept, **11**:8
See also Dairy products—Industrial milk; Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade

Canadian Wheat Board
Accountability, **38**:16-7
Administration, costs, **38**:15
Board members, role, **50**:8-9
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **8**:9-10; **39**:20-1
Contracts
Australian Wheat Board, comparison, **38**:12-3
Long-term, **38**:10-1
Soviet Union, long-term agreement, **38**:8
Deficit, **31**:21-2; **50**:7, 9-10, 18, 20
Financial transactions, borrowing/investment, **38**:7
Liberal Party position, **38**:18
Loan guarantees, ministerial letter of comfort, authority, **28**:6, 8-11, 15, 21
Loans, credit sales, **38**:6
Non-payment, aging, schedule, **28**:28; **38**:8-9
Poland, non-payment, interest costs, **28**:18-9, 23; **38**:9, 21, 32
Write-down, **28**:21-2; **38**:32
Monopoly, competitiveness, **38**:14-6
Order in Council appointments, **49**:7
Committee study, **50**:5-35
Prairie Pools Inc. position, **38**:7, 22-3
Progressive Conservative Party position, **17**:24, 30
Public meetings, **50**:5-6
Quota system, Canadian Wheat Board Advisory Committee review, **17**:20-3, 28-9; **50**:16-9
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:52-4, 58
Reputation, **38**:8, 14-6; **50**:11
Staff, decrease, **38**:7
Western provinces, support, **17**:6
See also Agriculture—Policy; Canola—Marketing; Farm Credit Corporation—Loans; Grain—Trade; Oats—Jurisdiction—Marketing; Ontario Wheat Producers' Marketing Board; Organizations appearing; Rye; Wheat—Exports—Subsidization

Canadian Wheat Board Advisory Committee
Background, **17**:4-5, 13-4
Canadian Wheat Board, relationship, **17**:20, 24
Consultations, **17**:5, 10, 14, 23-7

Canadian Wheat Board Advisory Committee—*Cont.*
Membership, G. Wilson remarks, **17**:30
See also Canola—Marketing; Grain stabilization programs; Grain storage; Grain transportation and handling; Mayer—References; Oats—Jurisdiction; Organizations appearing; Prairie Grain Advance Payments Act; Subsidies; United States

Canary seed
European Economic Community, import levy, **39**:7

Canola
Exports, European Economic Community subsidization, **21**:17
Gross Revenue Insurance Plan, applicability, **52**:18-9, 50
Marketing
Canadian Wheat Board Advisory Committee position, **17**:8
Canadian Wheat Board position, **38**:13, 27-8
Health food product of the year, **4**:14
United States, **8**:5, 31-3; **25**:19
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:36, 48-9
See also Oats—Marketing

Canola Council of Canada *see* Committee—Witnesses

Cardiff, Murray (PC—Huron—Bruce; Parliamentary Secretary to Deputy Prime Minister, President of the Privy Council and Minister of Agriculture)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:27-33, 40-1, 48-9, 53-6; **3**:5-7, 13
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **55**:46, 49, 51-2, 54-5, 58-9
Gross Revenue Insurance Plan, **55**:46
Net Income Stabilization Account, **55**:49, 51-2
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres
Agricultural fairs and summer racing, **1**:29
Cost, **3**:6
Economic importance, **1**:28; **3**:6
Employment, **1**:28-9, 49
Federal support, **1**:28
Food and beverage facilities, **3**:13
Lotteries, **1**:28, 49
Market areas, **1**:29, 32-3
Ontario and British Columbia governments position, **1**:53-4
Opting-in provision, **1**:56
Provincial jurisdiction, **1**:28-32; **3**:5-6
Third-party involvement, **3**:6-7

Cargill Ltd. *see* Agriculture—Policy; Agriculture Department—Executive interchange program

Cash crop sector
Financial statistics, **43**:9

Casinos *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Lotteries

CBHEMA *see* Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency

CCMA *see* Canadian Chicken Marketing Agency

Chafe, Carol (Clerk of the Committee)
Procedure and Committee business, organization meeting, **1**:8, 12-3, 16-8, 20-1

Chairman, rulings and statements
Bills, amendments, beyond scope, **55**:45-7, not in order, 7; **55**:57-8, not in order, 9

Champagne, Michel (PC—Champlain; Parliamentary Secretary to Minister of State (Forestry))
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **13**:24-6, 36-7
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:18-9, 35-6
Dairy industry, **13**:36; **22**:38, 42-3
Dairy products, **12**:18-9, 35-6; **13**:24-6, 37; **22**:22
Imports, **22**:37
Trade, **13**:24-5
Committee study, **22**:22, 37-8, 42-3

Cheese
Canadian cheddar, exports, world-reputation, **26**:19, 23, 30

Chemicals, herbicides/pesticides
Alachlor, review committee, **7**:14
Cost, United States, comparison, **24**:8, 17
Generic chemicals, Focus on Inputs position, **6**:33
Goods and Services Tax, tax-free farm list status, **49**:17-8, 21-2
Health, safety
Biotechnology, **6**:31-2; **7**:18
Public opinion, **6**:31
Information, access/appeal process, **6**:28-9
Inspection, household chemicals in retail locations, including, **7**:28-9
Nephropogens, **7**:18
Pesticide registration
Agriculture Department authority, **6**:19
Backlog, **6**:18-9
Costs, **51**:69-70
Interprovincial trade barriers, relationship, **23**:7, 15-6
Plant growth hormones, **6**:23
Risk-benefit analysis, **6**:20-1
United States, harmonization, **6**:25-7; **7**:18-21, 25-8; **24**:21-2, 36; **44**:20-2
Pesticide Registration Review, **5**:5, 9
Background, **6**:30
Budget, **6**:13
Chairman, **6**:8-9, 14-5, 23-4
Estimates, 1989-1990, main, **6**:7-34
Focus on Inputs, including, **6**:33
Meetings, **6**:17
Members, **6**:11-2, 15, 17, 23-4
Model, application to other areas, **6**:24-5
Per diem, **6**:29-30
Provinces, input, **6**:13, 18, 32-3
Public input, **6**:12-3, 17-8, 20, 26
Purpose, **6**:11, 16-7
Secretariat role, **6**:13-4
Subcommittees, **6**:17-8
Timetable, **6**:9-10, 23, 34
Tree fruit industry, including, **6**:26-7
See also Corn; Dairy products—Milk production; Food safety—Residue testing; Fruit and vegetables; Honey; Pears; Trade—interprovincial trade barriers

Chicago Board of Trade
Canadian representation proposal, **40**:22

Chicago Board of Trade—*Cont.*
Fraud, "sting" operation, **37**:22; **40**:10, 13, 26-7
International agency to supervise, proposal, **40**:23
Price-setting mechanism, adequacy, **37**:22-4; **40**:6-7, 10, 21-2, 33
Regulations, **37**:22; **40**:25-6
United States Commodity Futures Trading Commission investigation, **37**:23; **40**:13, 23-4
See also Soybeans

Chicken *see* Food processing industry—Commodity supplies

China *see* Wheat—Exports

Christie, Len (Library of Parliament)
References, *in camera* meetings, **56**:81-2

Churchill, Man. *see* Grain transportation and handling

CIDA *see* Canadian International Development Agency

Clark, David (Grocery Products Manufacturers of Canada)
Trade, Committee study, **27**:12-7, 21-4, 27, 30-1, 33-4, 37-8, 40-1, 44-5

Class actions *see* Soybeans

Claydon, Frank (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **19**:4-17, 19-28

Cloutier, Jean-Paul (Farm Debt Review Boards)
Agriculture Department
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:7-8, 25-6, 31-2
Estimates, 1989-1990, main, **9**:17-9, 26, 29-32

Cold Springs Farm Ltd.
Background, **24**:4-7, 9-11
See also Agriculture—Value-added sector; Organizations appearing; Pork—United States; Subsidies—United States

Cole, John E. (PC—York—Simcoe)
Procedure and Committee business
Members, **1**:9
Organization meeting, **1**:9

Committee
Canadian Broadcasting Corporation coverage, **33**:13-4
Correspondence received by fax machine, effect on translation/distribution, **1**:25-6
Meetings, Western Canada Pulse Growers Association, **27**:3
Ontario Public Accounts Committee, comparison, **23**:33
Reports and recommendations, commendation, **5**:5
Staff
Consultants, hiring, R. Ashmead and J. Dawson, **55**:28
Researchers, seminar, attending, expenses paid, **55**:28
Travel, Washington, D.C., **23**:32; **27**:3
Witnesses
Expenses, Committee paying, exploitation by lobbyists, **1**:20-3
Invitation, declined
Canadian Dehydrators Association, **51**:38
Canola Council of Canada, **52**:4
Western Canadian Wheat Growers Association, **52**:4
Scheduling
Finance Department, **20**:7

Committee—*Cont.*
Witnesses—*Cont.*
Scheduling—*Cont.*
Gifford, M., **20**:7, 40-1
See also Canadian Pork Council; Farm debt review process; Farm input costs—Goods and Services Tax; General Agreement on Tariffs and Trade—Negotiations; Goods and Services Tax; Procedure and Committee business

Committee studies and inquiries
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:5-44; **44**:4-37; **45**:5-38
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:4-38; **35**:4-33
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:7-34
Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:5-35
Estimates, 1989-1990, main, **4**:3-51; **5**:4-37; **9**:4-42; **13**:4-38; **15**:7-32; **19**:4-29
Estimates, 1990-1991, main, **30**:5-37; **36**:4-38; **38**:4-52
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:30-53
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:4-41
Agriculture, Goods and Services Tax, impact, Committee study, **49**:7-28
Agri-Food industry, competitiveness, document, *The Agri-Food Industry: The Competitiveness Challenge,* Committee study, **45**:3; **47**:5-32
Canadian Broadcasting Corporation, radio, agriculture report, Committee study, **33**:4-25
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:4-39
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:5-42
Canadian Wheat Board, Order in Council appointments, Committee study, **50**:5-35
Chemicals, herbicides/pesticides, Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:7-34
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:25-26; **2**:5-29; **3**:5-15
Farm Credit Corporation
Corporate plan, Committee study, **43**:4-38
Estimates, 1989-1990, main, **18**:4-38
Farm income, Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:4-37
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:6-74; **52**:4-45; **53**:5-58; **54**:5-67; **55**:11-61
Grains and Oilseeds Program
Estimates, 1989-1990, main, **8**:4-68
Estimates, 1990-1991, main, **31**:4-40
Grains industry, Committee study, **17**:4-61
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:4-36
Ontario Wheat Producers' Marketing Board concerns, Committee study, **16**:4-30
Prairie Farm Rehabilitation Administration estimates, 1989-1990, main, **10**:21-39
Soil conservation, National Soil Conservation Program estimates, 1989-1990, main, **10**:4-20

Committee studies and inquiries—*Cont.*
Trade, Committee study, **20**:4-5, 7-41; **21**:4-36; **22**:4-47; **23**:5-34; **24**:4-37; **25**:4-46; **26**:7-42; **27**:3, 5-48; **34**:4-34; **37**:4-33; **38**:4-52; **39**:5-29; **40**:5-34; **41**:4-33; **45**:3; **46**:4-40; **47**:5
See also Animal welfare; Farm debt; Organic farming; Pork

Commodity exchanges *see* Chicago Board of Trade

Commodity supplies *see* Food processing industry

Communications and Culture Standing Committee *see* Canadian Broadcasting Corporation—Radio, Price

Community Pastures Program *see* Soil conservation

Community Water Infrastructure Program *see* Water conservation

Competition *see* Agri-food industry

Computers *see* Experimental farms and research stations

Conflict of interest *see* Soybeans

Consumer and Corporate Affairs Department
Consumer Products Branch, role, **25**:24-5
See also Organizations appearing

Consumers *see* Dairy products; Eggs; Poultry products; Wheat—Markets

Co-operative Development Assistance Program
Funding/consultations, **31**:26-7

Coopérative fédérée du Québec
Background, **26**:24
See also Dairy products—Imports; Organizations appearing; Pork—United States; Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade; Trade

Core, John (Ontario Milk Marketing Board)
Trade, Committee study, **34**:7-10, 12-3, 15-7, 19-21, 25-6, 28-9, 32

Corn
Chemicals, pesticides, costs, United States, comparison, **37**:13; **45**:30-1
Countervailing duties, **24**:28-9; **37**:15, 26
Advisory Council on Adjustment position, **27**:7-8
Atlantic provinces, **37**:6, 19-20
Ontario Corn Producers' Association position, **37**:5-6, 19-20
"Public interest factor", **13**:23
Exports, **37**:4, 28-9
United States, generic certificates, **37**:8-9, 19
Fuel costs, United States, comparison, **37**:12-5
Marketing, **37**:26-8
Price, United States dominance, **8**:19-20; **24**:6-7, 28; **27**:8, 31
Production costs, United States, comparison, **37**:13-4
Seed corn, cost, United States, comparison, **24**:8, 17, 30
Soil conservation, relationship, **37**:18-9
Stabilization programs, Ontario Corn Producers' Association position, 37:6-8, 14-6, 24-5, 32
Subsidies
European Economic Community, **37**:6, 29-32
Removal, effect, **37**:12-3, 25-6, 29-32
United States, setaside program, **37**:9-10, 20-1
Supplies, **37**:8

Corn—*Cont.*
Value-added products, **37**:4, 28
See also Hog industry

Cost-recovery *see* Research and development

Côté, Louis-Philipe (Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:5, 27

Côté, Yvon (PC—Richmond—Wolfe)
Dairy products, **23**:19-21
Trade, Committee study, **23**:19-21

Countervailing duties
Canada-United States Free Trade Agreement, **46**:24
General Agreement on Tariffs and Trade negotiations, **21**:22-3; **46**:6-7
United States laws, Canadian government position, **5**:30, 36-7; **21**:31-2, 34-5
See also Beef imports—European Economic Community; Corn; Grains and oilseeds safety net program—Trade; Hog industry—Corn; Pork

Courtis, Glen (Ontario Wheat Producers' Marketing Board)
Ontario Wheat Producers' Marketing Board concerns, Committee study, **16**:4-13, 16-24, 27, 30

Cowan, Tom (Cold Springs Farm Ltd.)
Trade, Committee study, **24**:4-37

Craddock, Charles (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **4**:39, 41

Craig, Alex (Canadian Federation of Agriculture)
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:5, 13-8, 20-2, 25-6, 32-4, 37-8, 40

Crawford, Ken (Canadian Federation of Agriculture)
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:10-3, 23, 30, 36, 40-1

Crawford, Rex (L—Kent)
Agriculture, **40**:31
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **45**:30-1
Estimates, 1989-1990, main, **15**:30-1
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:30-1
Canadian Wheat Board, Order in Council appointments, Committee study, **50**:18-20
Corn, **45**:30-1
Drought, **15**:30-1
Farm Credit Corporation, corporate plan, Committee study, **43**:28-9
Farm Debt Review Boards, **43**:28; **45**:30
Farm management, **45**:30
Fertilizers, **50**:18
General Agreement on Tariffs and Trade, **50**:18
References, *in camera* meeting, **20**:3
Trade, Committee study, **40**:31

Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7)—Minister of Agriculture
Consideration, **1**:25-56; **2**:5-29; **3**:5-15; **3**:15, carried; report to House, **3**:15, agreed to, 4
Clause 1, **3**:15, carried, 4
Title, **3**:15, carried, 4
References
All-party agreement to expedite passage, **1**:11
List of groups supporting bill, **1**:41-2; **1A**:1-2
Meetings, inadequate notice, **1**:26-7
Ontario and British Columbia governments position, 1:26-7, 29-30, 37, 42, 52-5
Opposition, **1**:42
Racetrack community, sense of urgency, **1**:11
United Church of Canada position, **1**:26-7, 42
Witnesses
Canadian Restaurant and Foodservices Association, **3**:5
Ontario Harness Horsemen's Association, **2**:12-4; **3**:5
See also Appendices; Orders of Reference; Reports to House—First

Crop insurance
Alternate formula, **15**:12-3
Applications, **5**:17; **15**:30
Basic principles, **15**:13
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **15**:25
Cost-sharing, **5**:8; **15**:11-2, 16-8, 24-5
Coverage levels, **15**:11-2, 29-30
Discussion paper, **5**:16-7
Federal-Provincial Crop Insurance Review, **15**:10-3
Funding, **5**:16
Gross Revenue Insurance Plan, relationship, **42**:12-3, 29-30, 43; **51**:20, 35-7; **52**:7, 19-20, 37, 39-40; **53**:6-7; **54**:21-3, 40-4
Reinsurance, **55**:24-7, 54-5, 59-60
Importance, **5**:15-6
Legislation, **15**:11
Ontario Corn Producers' Association position, **37**:14, 29; **39**:47-8
Partial insurance, **15**:12
Participation rate, **5**:35-6
Payments, **5**:6; **15**:18
See also Drought—Special drought assistance program; Farm land—Permanent Cover Program; Grain stabilization programs; Grains 2000 Program; Gross Revenue Insurance Plan; Hail insurance

Crops
Prices, advance payments, **5**:10; **30**:7, 10; **42**:19-20

Crosbie, Hon. John Carnell (PC—St. John's West; Minister for International Trade)
References *see* Trade—World trade organization

Crow's Nest Pass freight rates
Annuity proposal, effect on subsidy status under GATT, **31**:27-8
Payments, **5**:27-8
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **8**:10-1
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:34, 40-8
See also Farm land

CRTP *see* Canadian Rural Transition Program

C.T. InterUnion Marketing Inc. *see* Organizations appearing

CTMA *see* Canadian Turkey Marketing Agency

Custom services
Goods and Services Tax, tax-free farm list status, **49**:13, 18-20, 22

Dairy Farmers of Canada
Public relations, **34**:24-5
See also Dairy industry—National Dairy Task Force review—Quotas—Supply management; Dairy products—Industrial milk—Pricing; Imports—General Agreement on Tariffs and Trade; Organizations appearing; Pizza; Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade; Trade—General Agreement on Tariffs and Trade—Interprovincial trade

Dairy industry
Advertising, **34**:30
Breeding programs, **35**:20-1
Budget, Apr. 27/89, cuts, **12**:10
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **22**:24; **26**:15
Co-operative milking, United States, comparison, **24**:34; **34**:13
Equity levels, **34**:30
Farmers
Average age, **34**:7, 33-4
Number, **12**:29; **22**:33-4; **34**:33-4
Essex County, Ont., **34**:13
United States, comparison, **24**:33
Financial statistics, **43**:9
Grains and oilseeds safety net program, application, **52**:5
Input costs, **34**:16-7
Interest rates, effect, **34**:14-5
Legislation, federal/provincial, **26**:9
National Dairy Task Force review, **26**:7-10
Dairy Farmers of Canada position, **34**:6, 31-2
Ontario Milk Marketing Board position, **34**:9, 15-6, 32
See also Dairy industry—Quotas—Subsidies—Supply management
National unity, relationship, **34**:25-6
Nielsen Task Force recommendations, **22**:22
Processor margins, **12**:9; **34**:7, 12, 18-9, 27-8
Productivity, **22**:47
Public input, promoting, **26**:10; **34**:24-5
Quebec
Amalgamations, **34**:26-8
Small operations, profitability, **32**:8, 25-6; **34**:24
Quotas
British Columbia and Nova Scotia, one-time increase, **12**:7
Dairy Farmers of Canada position, **22**:24, 40-3
Formula, **12**:7; **26**:15-7
Market value, statements by banks, **5**:10-2; **12**:38
National Dairy Task Force position, **26**:9
Over-quota levy, **12**:5-6
Studies, **22**:45
United States, comparison, **22**:42-3
Strategy plan, **12**:10-1
Subsidies
National Dairy Task Force position, **26**:8-9
Organization for Economic Co-operation and Development position, **12**:12, 21-2; **13**:36-7
United States, comparison, **26**:10

Dairy industry—*Cont.*
Supply management, **4**:34-5; **34**:10
Dairy Farmers of Canada position, **14**:6-7, 26-7; **22**:22-4, 28-34, 38-9
Government position, **12**:5; **14**:23
National Dairy Task Force review, **26**:8
New Democratic Party position, **34**:14
Ontario Milk Marketing Board position, **34**:7-9
Other countries, comparison, **34**:19
Study, **12**:6-7
United States, comparison, **34**:14, 19, 21-2
Surplus, disposal, **34**:21
Trade issues, **26**:10
United States, comparison, **26**:9-10; **34**:12-3, 16-7
See also Dairy industry—Supply management

Dairy products
Consumers, health concerns *re* butterfat, **12**:33; **26**:9, 32-3
Cost-of-production data, **26**:7-8
Cross-border purchases, **12**:7-8, 14-7, 22-3; **22**:34-5
Export program, **5**:10; **12**:5-6; **26**:28-30
Fluid milk levy, **12**:7, 20, 28-9
Further processing, **34**:30-1
See also Pizza
Ice cream, Ault Foods Ltd., London, Ont. plant, competitiveness, **26**:12-5, 32
Imports, control list, ice cream and yogurt, GATT, relationship, **11**:25; **12**:8, 17-8, 23-4, 27-8, 31-9; **13**:9-11, 15-6, 18; **21**:10; **22**:4-5, 8-10, 22, 25, 31, 36, 45-6; **26**:8, 17-9, 21-3, 31; **30**:13-5; **46**:20, 23
Ault Foods Ltd. position, **26**:35-6
Canadian Dairy Commission position, **12**:19, 29-31
Coopérative fédérée du Québec position, **26**:25-6, 29
Japan position, **26**:11-2, 17-8
Industrial milk, income cap, **5**:11-3, 31-3; **12**:5-6, 9-10, 20-1, 24-30; **13**:25-6, 30-1, 37-8
Canadian Turkey Marketing Agency position, **14**:12
Dairy Farmers of Canada position, **14**:6-8, 23-5; **34**:26-8
Gross Revenue Insurance Plan, implications, **54**:36
United States, comparison, **27**:9; **44**:23
Input costs, **44**:22-3
Ault Foods Ltd. position, **26**:30-1, 36-7; **44**:11
Goods and Services Tax, impact, **26**:37
Interprovincial trade barriers, **23**:12-3, 19-21; **26**:9
Milk production
Bovine somatotropin hormone, registration, **7**:39-40; **34**:32-3
Other countries, comparison, **12**:5-6
Pricing
"Arm's-length pricing", **26**:7, 10-1, 32
"Butterfat" component, **12**:11
Dairy Farmers of Canada position, **34**:5-6
Food processing industry position, **22**:39-40
Indexation, **12**:14-5, 18-9; **14**:35
Multiple-component pricing, **26**:37
National Dairy Task Force review, **26**:8, 40
UHT milk, **22**:35, 46-7
United States
Market for Canadian dairy products, **26**:23
Trade deficit measures, relationship, **12**:13-4
See also Dairy products—Industrial milk

Dairy products—*Cont.*
1% milk, **22**:14-6, 39-40
See also Cheese

Dairy Task Force *see* National Dairy Task Force

Dakers, Sonya (Library of Parliament)
References, *in camera* meeting, **45**:3; **56**:81-2

Dawson, John A.
References
In camera meetings, **56**:81-2
See also Committee—Staff

Daynard, Terry (Ontario Corn Producers' Association)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **53**:5-20, 22-4
Trade, Committee study, **37**:9-21, 23-5, 27-33

de Grandpré Commission *see* Advisory Council on Adjustment

de Valk, Robert (Further Poultry Processors of Canada)
Trade, Committee study, **41**:4-33

Debt, national
Other countries, comparison, **39**:40-1

Deloitte, Haskins and Sells report *see* Special Canadian Grains Program

Dempster, Danny (Canadian Horticultural Council)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **52**:40-2

Department of Agriculture *see* Agriculture Department

Department of Agriculture Act
Sec. 5, **28**:23-4
See also Agriculture—Assistance programs, Orders in Council; Apple producers; Special Canadian Grains Program—Orders in Council

Developing countries *see* Trade

Dmetriuc, George (Ontario Wheat Producers' Marketing Board)
Agriculture Department estimates, 1990-1991, main, **38**:33-49, 51-2
Trade, Committee study, **38**:33-49, 51-2

Documents *see* Appendices; Procedure and Committee business

Doidge, Brian (Ontario Corn Producers' Association)
Trade, Committee study, **37**:8-10, 21, 25-7, 29, 31-2

Dollar, exchange rate *see* Grain—Trade

Domestic Wheat Pricing Program
Funding, decrease, **30**:9

Doyle, Richard (Canadian Federation of Agriculture; Dairy Farmers of Canada)
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:19-29, 31-6, 38-9
Trade, Committee study, **22**:10-3, 15-9, 25-33, 35-9, 42-6; **34**:10-1, 13-4, 17-9, 24-33

Dresden Raceway *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Market areas

Drought
Contingency plans, **4**:37-8
Depression years, comparison, **30**:5-6

Drought—*Cont.*
Greenhouse effect, relationship, **10**:18-9
Livestock payments, **10**:18, 23, 26, 36-7
Previous droughts, comparison, **10**:30-1
Rural water development, **10**:22
Prairie Farm Rehabilitation Administration program, applications, **5**:17-9
Special drought assistance program, **4**:9-10; **8**:5, 7-8; **30**:30
Administration, **15**:10, 20
Applications, **4**:9, 27, 51; **15**:8
Costs, **4**:30
Crop insurance data, **4**:49-50; **15**:10, 19-20
Delivery mechanism, **39**:39-40
Eligibility, **4**:20, 27-8
Funding, **4**:17-8, 22-3; **30**:9
Maps/tables, **4**:24-5
Overpayments, **31**:32-4; **39**:40
Payments, **4**:9, 20-1, 27; **5**:5; **8**:66-7; **15**:8-9, 15-6, 26-9, 31-2
Prairie Farm Rehabilitation Administration role, **10**:26
Provinces, cost-sharing, **4**:18-20; **15**:9, 13-4, 28-31
Quebec, **15**:14, 22-3
Review process, **4**:25-6; **15**:9-10, 15, 18-20, 23-6, 32
Yield information/calculations, **4**:24-6, 47-50; **15**:9, 20-2, 29
See also Farm land—Permanent Cover Program; Red clover producers

Drummond, Cathy (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **13**:12-3

Dugay, Céline (Agriculture Department)
References, *in camera* meeting, **27**:3
Trade, Committee study, **27**:3

Dumais, Mario (Coopérative fédérée du Québec)
Trade, Committee study, **26**:27-30, 34-5, 39-40

Dumping *see* Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency; Food imports

Duplessis, Suzanne (PC—Louis-Hébert; Parliamentary Secretary to Minister for Science)
References, *in camera* meetings, **56**:81

Dye, Kenneth N. (Auditor General's Office)
Agriculture Department, Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:5-28

Economic and Regional Development Agreements
Renegotiation, **10**:38
See also Irrigation projects; Soil conservation—Funding; Water conservation—Community Water Infrastructure Program

EEC *see* European Economic Community

Eggs
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **11**:26
Consumer demand, decline, **11**:9, 14-6
Imports, Special Trade Relations Bureau regulation, **11**:11-4
Price, GATT, effect, **11**:23-4
Two-price system, **11**:20-2

Elections
General, Nov. 21/88 *see* Oats—Jurisdiction

Employment *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres; Poultry products

Employment and Immigration Department *see* Organizations appearing

End-user certificates *see* Grain—Imports

Energy subsidies
Interprovincial trade barriers, relationship, **23**:13, 29

Environment
General Agreement on Tariffs and Trade, relationship, Japanese rice farms issue, **46**:32-3
"Green" movement, growth, **28**:31-4
Policies, **5**:7, 9
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:37
See also Drought; Fertilizers; Grains and oilseeds safety net program; Soil conservation; Subsidies—General Agreement on Tariffs and Trade; Sustainable agriculture; Water conservation

ERDA *see* Economic and Regional Development Agreements

Essex County, Ont. *see* Dairy industry—Farmers, Number

Estimates
Passage, refusal, frequency, **28**:24, 26-7

Ethanol/methanol
Grains, alternate use as fuel, **8**:55-6; **35**:32; **37**:17-8
United States, comparison, **37**:10-2

Ethics *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres

Europe *see* Fertilizers—Application rates

European Economic Community *see* Agriculture; Beef imports; Canary seed; Canola—Exports; Corn—Subsidies; Export enhancement programs; Farm financing; Food product labelling standards; Grain price; Peas; Subsidies; Supply management; Trade *passim*; Wheat—Subsidization

Exchange rate *see* Trade—General Agreement on Tariffs and Trade

Executive interchange programs *see* Agriculture Department

Exhibitions *see* Agricultural fairs

Experimental Farm Stations Act
Revision, **35**:7-8, 28

Experimental farms and research stations
Computerization, **35**:11
Melfort, Sask., feedlot research, **35**:30-1
See also Potatoes—Bacterial ring-rot

Export enhancement programs
European Economic Community, **8**:20; **21**:17; **46**:37-9
Government position, **46**:38-9
See also Canola; United States—Agricultural policies

Exports *see* Bakery products; Barley; Canary seed; Canola; Cheese; Dairy products; Food product labelling; Grain; Hog industry; Lobster fishery; Machinery and equipment; Oats; Pasta; Pork; Potatoes—Atlantic provinces; Supply management; Wheat

External Affairs and International Trade Department *see* Organizations appearing

External aid
Canadian International Development Agency projects, Tanzania and Zambia, **13**:12-4
General Agreement on Tariffs and Trade regulations, relationship, **46**:31-2

Eyvindson, Roger (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **19**:18-20, 23-4, 26-7
Farm income, Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:17, 20, 30, 32-3

Family farm
Maintaining, priority, **45**:15-7; **51**:25-6; **52**:31-2; **54**:20-1
Ontario, **16**:21; **45**:16
Supply management, relationship, **44**:12-5
United States, comparison, **24**:31-2
See also Grain stabilization programs

Farm Credit Corporation
Accounting system, **18**:20-2
Special examination, postponement, **28**:7, 12-3; **36**:8
Terminology, standardization, **18**:27-8
Accounts in arrears, **18**:4-6, 11-3; **32**:29-30; **36**:5-7, 13, 25, 37; **43**:5, 14-6, 19-21, 23-5, 27, 34-5
Saskatchewan, effect of provincial legislation, **36**:17-8
Special Farm Financial Assistance Program loans, **36**:19-20
Unserviceable, **18**:35-7; **36**:9
Up-to-date accounts, unfair treatment, **36**:18-21
Accounts, number, trend, **43**:12
Administration, **36**:7; **43**:25-7
Annual report, tabling, **18**:8, 11
Board of directors
Saskatchewan, representation, **18**:35
Size, **18**:18
Canadian Bankers' Association position, **18**:29-30, 37-8
Clients, contact/annual review, **18**:21-2, 31-2
Commodity Based Loan Program, **36**:36-7; **43**:26-7
Indexation, **18**:14, 32
Corporate plan, **36**:21-2; **43**:22
Committee study, **43**:4-38
Tabling, **18**:8; **28**:19-20; **36**:31-2
Debt, conversion to equity, **18**:4, 8-9; **36**:7, 12-3; **43**:36-7
Estimates, 1989-1990, main, **18**:4-38
Farm Debt Review Board concessions, **18**:9-13; **28**:20; **32**:10
Farm land holdings, **36**:25; **43**:5, 29
Building sites, sale-back, **36**:13-5
Loans for purchase, **18**:33
Ownership, 5-year limit, **18**:34-5
Real estate agents, use, **36**:29-30
Regional distribution, **18**:15-6
Right of first refusal, **36**:15, 20
Sale, **18**:16; **36**:22-3
Tree fruit land, British Columbia, **18**:28-9
Farm land leases, **30**:32
Appraisals, **36**:29
Lease-backs, **18**:5, 11, 24-5; **32**:27-30; **36**:7, 13; **39**:30; **43**:20-1
Long-term leases, **36**:26; **43**:21-2
Option-to-purchase, **18**:25-6
Federal-provincial policies, harmonization, **18**:7
Financial advisory services, **18**:5; **36**:5-6
Foreclosures, **18**:18-9, 22-3, 29; **36**:23-5; **43**:23, 31-3

Farm Credit Corporation—*Cont.*
Information/data, **43**:27-8
Interest rates, **18**:4, 17-8, 30; **30**:11-3, 19-20
Provinces, comparison, **18**:24
United States, comparison, **18**:23-4; **30**:13
Loans, **36**:29
Buy-outs, **36**:19
Canadian Wheat Board policy, effect, **43**:12-3
Cashflow mortgage (Hewitt theory), **43**:35-6
Concessions, **36**:18-9
Saskatchewan, **32**:21-2, 26-7
Demand, **18**:6, 20; **36**:4-5; **43**:18-9
Losses, **18**:19
Policy, **43**:11-2
Quebec, **43**:30-1
Refinancing, **18**:33
Security, **18**:32-3
Statistics, **43**:33
Threshold limits, **18**:17
Write-downs, **18**:11-4; **32**:23; **36**:15-7; **43**:28, 36-8
Management, improvement, **18**:6
Mandate, **18**:6-7, 37-8; **28**:20; **32**:34; **36**:28-9; **45**:7-8, 32
Mortgages, **45**:34-5
Renewal policy, **36**:23-4
Rewriting, **36**:35-6
Shared risk mortgages, **18**:30-1; **36**:28
Offices, **18**:15, 28; **36**:28; **43**:26
Operations, profit/loss, **43**:5
Personal covenants, **18**:10-1
Privatization, **18**:20
Public education, **36**:5
Staff, **18**:30; **36**:5, 28; **43**:25-7, 33-4
See also Agriculture—Value-added sector; Farm Debt Review Boards; Farm debt review process—Effectiveness; Farm income; Fruits and vegetables—Financial position; Organizations appearing

Farm debt
Committee study proposal, **1**:11; **20**:4; **42**:10-1
Grains and oilseeds safety net program, impact, **54**:11
Levels, cycle, **9**:37-8; **19**:10-2; **36**:4, 9-11
Province-by-province breakdown, **43**:7-8
United States, comparison, **36**:10
Saskatchewan, factors, **32**:22
Taxation, relationship, **32**:23, 38
See also Reports to House—Fourth

Farm debt restructuring
Farm Debt Review Boards position, **32**:10
Write-downs
Ontario, **9**:38-9
Statistics, **9**:23

Farm Debt Review Boards
Activity, **43**:28-9
Budget, **9**:23-4
Costs, **9**:24-5, 27; **32**:6, 23-4
Effectiveness, **45**:17, 32-3
Employees, **9**:27-8
Field staff, **9**:18
Farm Credit Corporation position, **36**:31
Guidelines, uniformity, **9**:9

Farm Debt Review Boards—*Cont.*
Hotline telephone number, **32**:26-7
Mandate, **32**:34; **45**:13, 30-1
Meetings, **9**:36
Panel members, **9**:32-3, 36-7; **32**:11, 15-6
Skills, upgrading, **9**:9; **32**:9
Termination, **45**:8, 32
Extended by 3 years, **9**:5-6, 28
Review process, **32**:6-7, 24
See also Farm Credit Corporation; Farm debt restructuring; Farm Debt Review Fund; Farm debt review process; Organizations appearing; Task Force on Farm Finance and Management

Farm Debt Review Fund
Farm Debt Review Boards, role, **9**:16-7, 25-7
Guidelines, **9**:14-6; **36**:13
Leave arrangements, eligibility, **30**:7
Purpose, **36**:26-8

Farm debt review process
Agreements, failure to reach, report, **9**:10
Applicants, profile, **9**:6-7, 22-3; **32**:22-3
Applications
Alberta, **9**:30-1
Atlantic provinces, **32**:37-8
British Columbia, **32**:16-7
Ontario, **9**:19-20; **32**:13
Quebec, **9**:19, 31-2; **32**:7-8; **34**:24
Saskatchewan, **32**:5, 8-9
Statistics, **9**:6-7, 39-40; **32**:4-5, 8, 16, 36
Arrangements, **32**:10-1
Committee report, implementation, **9**:8-10
Counselling services, **9**:9-12, 20-2, 30, 38-9; **32**:11, 13-5, 19-21, 27-8, 34
Follow-up, **32**:8, 26
Creditors, attitude, **9**:36-7; **32**:6, 16-7
Diversification, promoting, **30**:7; **32**:17, 27-8
Effectiveness, **32**:10, 18-9, 31-2
Farm Credit Corporation position, **36**:30
Letters-to-the-editor, **32**:30-1
Opinion poll results, **9**:7, 41
Funding, **5**:6; **30**:10
Information/data base, establishing, **9**:9
Lease-backs, **32**:11, 13
Options under sec. 16 and sec. 20, **9**:4-5, 33; **32**:7-8, 15, 22-3
Shared appreciation mortgages, **9**:10
Priorities, **9**:17-8; **32**:9-10
Proceedings, **9**:5, 17
Fast-track, **9**:22
"Notices of intent", **32**:38
Saskatchewan, **36**:11-2
See also Farm debt review process—Applications
United States, comparison, **32**:18, 33
See also Aquaculture; Dairy industry; Fruits and vegetables; Fur farming industry; Hog industry; Supply management

Farm equipment
Goods and Services Tax, tax-free farm list status, **49**:21-3

Farm financing
Criteria, **45**:22-3

Farm financing—*Cont.*
Equity financing, **32**:12-3
European Economic Community, comparison, **45**:12-3, 36-7
Federal-provincial co-operation, **45**:7-8, 11, 28-30, 36-7
Interest rates, **8**:48; **30**:23, 31-2; **45**:6, 12
Canadian Federation of Agriculture position, **27**:10-1
Grocery Products Manufacturers of Canada position, **27**:13
Subsidization, **45**:28, 33-4
United States, comparison, **45**:37
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:38
Lenders, attitudes, **32**:32-3; **45**:34
National policy, establishing, **45**:6-7, 10-1, 19-20, 24-5
Costs, **45**:37
Operating guarantees, **45**:36
Targeting, **45**:22
United States, comparison, **24**:9, 19; **44**:29-30; **45**:24
See also Farm land—Intergenerational transfers; Farmers—Intergenerational transfers; Safety net program

Farm fuel
Cost, United States, comparison, **24**:8, 17-8; **37**:12-5, 17; **44**:23

Farm income
Atlantic provinces, **43**:37
Beginning/established farmers, comparison, **43**:13-4
Calculation, total/taxable income, **19**:23-4
Depreciation, relationship, **19**:23, 27
Family income, **19**:8-9, 20-1, 23-4, 26-8
Farm Credit Corporation survey, **36**:8, 10; **43**:4, 9, 13, 29-30; **48**:6, 23-4, 36-7; **48A**:1-22
Accuracy, **43**:9-11
Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:4-37
"Cashflow", definition, **48**:10-2
"Farm", definition, **48**:15
Inventory, depreciation, **48**:23
Objectives, **43**:6; **48**:4-5
"Realized net income", definition, **48**:26-7
Regional/product variations, **48**:19-21, 26
Results, **48**:5, 12-8, 33-4
Sales under $25,000, **48**:6-7, 25
Sales under $50,000, **48**:7-8, 10, 32-3
Sales $50,000 to $100,000, **48**:8-9
Sales over $100,000, **48**:9
Sample, **43**:6, 16-8
Saskatchewan, **48**:5, 34-6
Wages paid to family members, **48**:9, 21-2
Non-farmers, comparison, **19**:6-7
Off-farm income, **19**:7, 22-4
Farm Credit Corporation position, **18**:6-7; **43**:18, 30
Farm Credit Corporation survey, **48**:21-3, 25, 27-9, 31-2
See also Net Income Stabilization Account
Statistics, **19**:6; **36**:21-2, 32-3; **43**:6-7
Subsidies, relationship, **19**:7
Farm Credit Corporation survey, **48**:14, 18-9, 24-5, 28
See also Grains and oilseeds safety net program; Grains 2000 Program

Farm Income Protection Act (Bill C-98)—Minister of Agriculture
Consideration, **51**:6-74; **52**:4-45; **53**:5-58; **54**:5-67; **55**:11-61; as amended, 55:61, carried, 9; report to House with amdts., **55**:61, agreed to, 9
Clause 1, **55**:60, carried, 9
Clauses 2 and 3, **55**:45, carried severally, 7
Clause 4, as amended, **55**:47, carried, 7
Amdt. (Larrivée), **55**:45, agreed to, 7
Amdt. (Foster), **55**:45-7, not in order, 7
Clause 5, as amended, **55**:47, carried, 7
Amdt. (Monteith), **55**:47, agreed to, 7
Clause 6, as amended, **55**:48, carried, 8
Amdts. (Wilson), **55**:47-8, agreed to, 7-8
Clauses 7 to 9, **55**:48, carried severally, 8
Clause 10, **55**:52, carried, 8
Amdt. (Foster), **55**:48-52, negatived on division, 8
Clause 11, as amended, **55**:54, carried, 8
Amdt. (Thompson), **55**:52-4, agreed to, 8
Clauses 12 and 13, **55**:54-5, carried severally, 8
Clause 14, as amended, **55**:57, carried, 8
Amdt. (Feltham), **55**:55-6, agreed to, 8
Clause 15, **55**:57, carried, 8
Clause 16, as amended, **55**:57, carried, 9
Amdt. (Larrivée), **55**:57, agreed to, 8-9
Clauses 17 and 18, **55**:57, carried severally, 9
Clause 19, **55**:59, carried, 9
Amdt. (Vanclief), **55**:57-9, not in order, 9
Clauses 20 to 22, **55**:59, carried severally, 9
Clause 23, as amended, **55**:60, carried, 9
Amdt. (Wilson), **55**:59-60, agreed to, 9
Clauses 24 to 29, **55**:60, carried severally, 9
Title, **55**:60, carried, 9
Reprint, **55**:61, agreed to, 10
References
Amendments, **54**:40
Drafting, "shall"/"may", **55**:20-2, 24-6, 54-5

Farm input costs
Canadian Federation of Agriculture position, **27**:7, 9-11
Difficulties, **27**:30-1; **50**:28-9
Goods and Services Tax, impact, **30**:20-1, 31-2
Cost-savings, **49**:11-4, 17
Tax-free farm list
Accounting procedures, **49**:12-3, 18
Committee, consultations, **49**:7, 21
Criteria, **49**:8-9
"Farmer", definition, **49**:26-7
Foster proposal, **49**:23-4
Inclusions, all farm inputs, **49**:10-3
Native people, comparison, **49**:11
Press release, distribution, **49**:9-10
Grocery Products Manufacturers of Canada position, **27**:13, 24
United States, comparison, **24**:7-9, 17-9, 22-3, 27-30; **27**:10; **31**:39; **44**:6-7
See also Chemicals, herbicides/pesticides; Custom services; Dairy industry—Input costs; Farm equipment; Grains and oilseeds safety net program—Criteria; Poultry products; Seeds

Farm land
Acreage, increase/decrease, **19**:25-6

Farm land—*Cont.*
Crow's Nest Pass freight rates, effect, **17**:42-3
Data base, **35**:18-9
Intergenerational transfers, financing, **32**:11-2; **45**:14-5
Leasing, **45**:35
Permanent Cover Program, marginal land, **10**:7-8, 11-3, 17; **30**:7
Abandoned land, reclaiming, **10**:18
Absentee owners, **10**:17-8
Crop insurance, relationship, **10**:13-4
Drought, effect, **10**:14
Setaside land, uses, **10**:14
Price, **32**:11, 32; **43**:10-1
Grains and oilseeds safety net program, impact, **53**:18
Supply management, effect, **24**:20-1, 29-30
United States, comparison, **24**:5, 20-1, 35
Vendor financing, **45**:35-6
See also Farm Credit Corporation; Forage; Gross Revenue Insurance Plan—Acreage requirements; Soil conservation

Farm management
Discussion, **19**:16-8
Education programs, **45**:20, 25-7, 30-1, 35
Farmers, involvement, **45**:21
National policy, **45**:9, 17-9
Task Force on Farm Finance and Management working group, **45**:20-1
Technology, impact, **19**:18-9

Farmers
Bankruptcies
Saskatchewan, **17**:7, 24
See also Grain stabilization programs
Beginning farmers
Credit, **45**:6-7, 20, 34
Definition, **45**:27-8
See also Farm income; Grain stabilization programs; Net Income Stabilization Account
Definition, **19**:19-20
Income assistance programs, **5**:33-4
Ad hoc programs, **39**:48-50
Block funding, **39**:49
Federal-provincial cost-sharing, **39**:50-2
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:32-3
$500 million package, **39**:30, 35-6
Administrative costs, **39**:32
Flat acreage payments, **31**:20, 29
Implementation, time lag, **31**:20-1; **39**:10-1, 32-4, 41-2
Ontario, **39**:45-6
Provincial participation, **30**:6, 9, 15-20, 30-1; **39**:31, 36-7, 39, 43-6
Quebec, **30**:34
Saskatchewan, **30**:26-9; **39**:9-10, 46
Income tax
Deferrals, **42**:9
United States, comparison, **24**:9, 18-9
See also Grains and oilseeds safety net program—Net Income Stabilization Account
Number, decrease, **36**:33
Part-time farmers, **48**:28, 31

Farmers—*Cont.*
Young farmers, **19**:9-10
See also Canadian Rural Transition Program; Farm input costs—Goods and Services Tax; Farm management—Education programs; Soil conservation—National Soil Conservation Program

Farms
Labour, increase, **19**:16
Number, decline, **19**:4-5, 25; **27**:6
Supply management, relationship, **19**:27-8
Operating costs, **19**:5-6
Production/sales, **19**:5, 10
Size, **19**:5, 15

Fax machines *see* Canadian Broadcasting Corporation—Radio, Other news sources; Committee—Correspondence

Federal-Provincial Agricultural Trade Policy Committee *see* Trade—interprovincial trade barriers

Federal-Provincial Committee on Safety Nets
Background, **42**:5-6
See also Grains and Oilseeds Safety Net Committee

Federal-Provincial Crop Insurance Review *see* Crop insurance

Federal-provincial relations *see* Canada-New Brunswick Cooperation Agreement on Agriculture; Canada-Prince Edward Island Cooperation Agreement on Agriculture; Canada-Saskatchewan Irrigation-Based Economic Development Agreement; Crop insurance; Drought—Special drought assistance program, Provinces; Farm Credit Corporation; Farm financing; Farmers—Income assistance programs; Gross Revenue Insurance Plan—Cost-sharing; Marketing; Net Income Stabilization Account; Research and development—Funding; Safety net programs; Soil conservation—National Soil Conservation Program

Feed Freight Assistance Program
Maritime provinces, **4**:33-5; **8**:20-2
Report, **8**:55-6
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:35

Feedlots *see* Experimental farms and research stations—Melfort

Feltham, Louise (PC—Wild Rose)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **9**:32-3
Canadian Rural Transition Program, **9**:33
Farm Debt Review Boards, **9**:32-3
Farm debt review process, **9**:33
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **55**:55

Fenety, Dan (Agriculture Department)
Agriculture Department, Grains and Oilseeds Program estimates, 1989-1990, main, **8**:21-2, 30, 47, 55-7, 67

Ferguson, Hon. Ralph (L—Lambton—Middlesex)
Agriculture, **34**:10
Goods and Services Tax, **31**:37
Agriculture Department
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:35-6
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:18-20
Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:19-21, 32
Estimates, 1989-1990, main, **4**:11-3, 42-3; **5**:25-6, 28-9; **9**:21-3; **13**:18-20, 34-6

Ferguson, Hon. Ralph—*Cont.*
Agriculture Department—*Cont.*
Estimates, 1990-1991, main, **30**:23-5; **36**:21-5, 35-7; **38**:8-9, 18, 29-30, 35-8, 49-51
Aquaculture, **32**:35-6
Barley, **31**:9-10
Beef imports, **5**:25-6, 29; **8**:28-9; **23**:23-3, 32; **25**:21; **28**:20-1
Canada-United States Free Trade Agreement, **13**:19-20
Canadian Broadcasting Corporation, **28**:32
Canadian Egg Marketing Agency, **11**:11
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:17-21, 40-1
Canadian Wheat Board, **8**:9-10; **38**:8-9; **39**:20
Chemicals, herbicides/pesticides, Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:18-20
Chicago Board of Trade, **40**:13
Corn, **37**:8-10
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:37-9, 52; **2**:19-20
Dairy industry, **22**:22; **34**:10, 12-3
Dairy products, **13**:18; **22**:39
Drought, **8**:7-8; **10**:36
Eggs, **11**:11, 13-4
Ethanol/methanol, **37**:10-1
Farm Credit Corporation, **28**:19-20; **36**:21-5, 35-6
Estimates, 1989-1990, main, **18**:8-10, 34
Farm debt restructuring, **9**:23
Farm debt review process, **9**:21-2; **32**:36
Farm financing, **30**:23
Farm income, **36**:21-2
Farm input costs, **31**:39
Farm land, **10**:14; **24**:35
Flour, **39**:20
Food imports, **5**:28
Food products, **25**:20-1
Food safety, **6**:19-20
Fruits and vegetables, **5**:26
Grain, **8**:28-9; **13**:20, 35-6
Grain price, **24**:34
Grain stabilization programs, **8**:52-4
Grain transportation and handling, **16**:27-8; **38**:50
Grains and Oilseeds Program
Estimates, 1989-1990, main, **8**:7-10, 28-9, 52-4
Estimates, 1990-1991, main, **31**:8-12, 36-7, 39
Grains 2000 Program, **8**:54
Hog industry, **20**:26-9
Imports, **14**:18
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:10-4, 23, 33-5
Oats, **4**:12-3
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, **38**:29
Concerns, Committee study, **16**:7-9, 27-8
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:37-9, 52; **2**:19-20
Peas, **25**:21-2
Pork, **13**:18-9; **14**:18
Poultry products, **11**:23, 33-5; **14**:40-1; **41**:21-3, 31-2
Prairie Farm Rehabilitation Administration estimates, 1989-1990, main, **10**:35-7
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, M. (Althouse), **1**:15

Ferguson, Hon. Ralph—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Crown corporations, M. (Foster), **28**:32
Members, **1**:9
Organization meeting, **1**:9, 15
References, *in camera* meetings, **4**:4; **6**:4; **26**:3
Soil conservation, **10**:35-6
National Soil Conservation Program estimates, 1989-1990, main, **10**:14-5
Soybeans, **31**:36; **40**:11-3
Spring Seeding Assistance Program, **30**:23-5
Subsidies, **20**:28; **24**:33-4; **31**:11, 37; **32**:35
Supply management, **13**:34-5; **14**:19-21, 40; **16**:28; **22**:20, 22; **24**:33; **34**:10-1
Sustainable agriculture, **30**:25
Tile drainage, **10**:14-5
Trade, **31**:36, 39
Committee study, **20**:26-9; **22**:20, 22, 39-40; **23**:22-3, 32; **24**:32-5; **25**:20-2; **34**:10-3; **37**:8-11; **38**:8-9, 18, 29-30, 35, 49-51; **39**:19-20; **40**:11-4, 27; **41**:21-3, 30-2
Turkey production, **24**:32-3
United States, **8**:8
Water conservation, **10**:36-7
Western Grain Transportation Act, **30**:23
Wheat, **4**:42-3; **16**:7-9, 28; **31**:8-10, 12; **38**:9, 29-30, 35-8, 49-51; **39**:19-20

Fernet, Jacqueline (Western Canadian Wheat Growers Association)
Grains industry, Committee study, **17**:31-8, 40, 43-52, 54, 60

Fertilizers
Application rates, Europe, comparison, **50**:11-2, 18-9
Materials, control, **5**:34-5

Finance Department *see* Agriculture Department; Committee—Witnesses, Scheduling; Organizations appearing

Fisher, G. (Farm Credit Corporation)
Farm income, Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:16-8, 26-7, 35-6

Fishing industry *see* Lobster fishery

Flour
United States, subsidization, **39**:20

Focus on Inputs *see* Chemicals, herbicides/pesticides—Generic chemicals—Pesticide Registration Review

Food
Global supply, **20**:37-9
Goods and Services Tax, exemption, **16**:26-7
Price, **39**:23-4, 27
Security, subsidies, effect, **39**:21-3
Taxation, **39**:24-6
See also Airports; Organic food

Food aid
Wheat, decrease, **38**:6
World food basket, composition, **13**:6-7

Food imports
Dumping, **25**:16-7, 30

Food imports—*Cont.*
Standards/grade identification, **5**:28
See also Beef; Peas

Food policy
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:56-7

Food processing industry
Canada-United States Free Trade Agreement, effects, **16**:21-2; **27**:17-8; **30**:13
Adjustment programs, **5**:20-1
Commodity supplies, shortages, **30**:34-5
Chicken/turkey, **30**:33-4
Economic importance, Grocery Products Manufacturers of Canada position, **27**:12
Input costs, **44**:6-7, 20-4
Canadian Federation of Agriculture position, **27**:27-8, 41-2, 46-8
Grocery Products Manufacturers of Canada position, **27**:8, 13-8, 21-7, 32-5, 37-8, 40-1, 44-6
Investment, government role, **44**:19-21
Packaging
Costs, reduction, **27**:13, 41
Tetra packs, introduction, **25**:7
Plants, closures, **27**:45; **30**:13-4
Quality of products, **27**:31-2
Supply management, relationship, **14**:29-30; **44**:22-4
See also Dairy products—Pricing; Grocery Products Manufacturers of Canada; Pizza

Food product labelling standards
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **25**:10-1, 37-40
European Economic Community, comparison, **25**:12-3
Legislative process, **25**:7
Maple syrup container, United States regulations, **25**:5, 8, 17, 28
Non-tariff barriers, **25**:7-10
Package sizes, standardization, **25**:15-6
Recall/relabelling orders, **25**:8-10, 14-5, 34-5, 44-5
Regulations, **25**:26, 30-2
Enforcement, **25**:26-8, 34-5, 42-4
Harmonization, **25**:29-30, 38-40
Notice, **25**:35-7
Review, **25**:36-7, 44
Test-marketing exemption, **25**:45-6
Unilingual labels on imports, **25**:5, 8, 11-2, 16, 20, 22, 38-40, 45-6
United States, interstate trade regulations, **25**:13-5, 17, 20, 22-3
Warehousing charges, **25**:11-2

Food products
Grocery store shelf space, "listing" system, **25**:17-8, 20-1

Food safety
Agriculture Department, Food Production and Inspection Branch responsibilities, **7**:5-6
Certification process, international information exchange, **25**:5-6
Government position, **5**:9
Inspection, **25**:32-4
Fees/cost-recovery, **7**:23-4

Food safety—*Cont.*
Inspection—*Cont.*
Staff, increasing, **30**:10
See also Beef imports; Blueberries
Leblond position, **6**:21-2, 27-8
Regulations, other countries, comparison, **25**:6-7
Residue testing, **5**:23-5; **6**:19-20; **7**:16-8
Public opinion, **7**:37-9
West Germany, comparison, **25**:6, 8
Zero-tolerance level, **6**:21-2
See also Airports; Beef imports—Nicaragua; Fruits and vegetables—Imports—Pesticide residue testing; Meat—Hygiene; Potatoes; Poultry products—Salmonella contamination

Forage
Gross Revenue Insurance Plan, effect on acreage, **51**:43-4, 48, 51, 57-9; **52**:25-6; **54**:11, 28-9; **55**:15-7

Forestry *see* Soil conservation—Shelterbelt Program

Forth, Ken (Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:67, 70

Foster, Maurice (L—Algoma)
Agricultural Stabilization Act, **54**:40-1; **55**:38
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:10, 19-21, 38-9; **44**:9-11, 16, 30-2; **45**:10-2, 34-7
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:5, 18-21; **35**:8-11
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:8-9, 17, 28-31
Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:8-11, 29-30, 33-4
Estimates, 1989-1990, main, **9**:8-12, 37-9; **13**:7-10, 28-30, 37-8; **15**:13-6, 32; **19**:12-5, 28
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:13-6, 32
Estimates, 1990-1991, main, **30**:11-4, 17, 36-7; **36**:9-12
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:32-5, 47-8
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:6-9
Grains and Oilseeds Program estimates, 1989-1990, main, **8**:17-8, 30, 36-40, 54-62, 64-5
Agriculture, Goods and Services Tax, impact, Committee study, **49**:10-3, 23-4, 26-7
Agri-food industry, **44**:10-1, 30-1
Bakery products, **16**:24-5
Beef, **7**:6-9; **16**:18; **23**:27-8
Canadian Broadcasting Corporation, **28**:29-30, 33-4; **30**:36-7
Radio, agriculture report, Committee study, **33**:8-11, 14-5, 17, 24
Canadian Dairy Commission, **11**:23
Estimates, 1989-1990, main, **12**:22-4, 30, 33-5, 38-9
Canadian Wheat Board, **16**:20, 30
Canadian Wheat Board Advisory Committee, **17**:10
Chemicals, herbicides/pesticides, Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:8-9, 17, 28-31
Chicago Board of Trade, **40**:25-7
Committee, **20**:7
Commodity exchanges, **37**:22-4
Corn, **37**:24, 32

Foster, Maurice—*Cont.*
Countervailing duties, **21**:31-2
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:11-2, 26-7, 29-31, 34, 36, 52-4; **2**:7-10, 25-6, 28; **3**:7-10, 12-4
Crop insurance, **15**:16; **39**:47-8; **54**:40-1
Crops, **42**:19
Crow's Nest Pass freight rates, **17**:40-1
Custom services, **49**:13
Dairy industry, **22**:47; **26**:15-7
Dairy products, **11**:25; **12**:22-4, 33-5, 38-9; **13**:9-10, 30, 37-8; **21**:10; **22**:8-9, 34-5, 45-6; **26**:17-9, 35; **30**:13-4; **44**:11; **54**:36
Drought, **10**:18-9, 23; **15**:13-6, 32
Eggs, **11**:24, 26
Farm Credit Corporation, **28**:8-10; **30**:11-3; **32**:21; **36**:9; **45**:34-5
Corporate plan, Committee study, **43**:9-13, 31-4
Estimates, 1989-1990, main, **18**:18-20, 35-7
Farm debt, **9**:37-8; **36**:9-10
Farm debt restructuring, **9**:38
Farm Debt Review Boards, **45**:13
Farm debt review process, **9**:8-12, 39; **32**:18-20
Farm financing, **17**:38; **45**:10-2, 36-7
Farm income, **36**:10, 12; **43**:9-11
Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:16-8
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:7-11, 26, 33-4, 39, 51-4, 70-1; **52**:13-6, 33, 35-6, 41-2, 44; **53**:11-3, 25-8, 40-2; **54**:12-4, 34-6, 40-1, 46, 48-9, 52, 56-9, 62, 65-6; **55**:12, 15-7, 19-22, 28-31, 36-8, 41-9, 51-4, 56, 58-60
Farm input costs, **49**:10-2, 23-4, 26-7
Farm land, **45**:35-6
Farmers, **39**:9-11, 32-3
Food imports, **25**:30
Food processing industry, **30**:13-4
Food product labelling standards, **25**:10-2, 26-8, 30
Forage, **55**:15-7
Fruits and vegetables, **13**:29-30; **25**:29-30; **51**:70-1; **52**:41-2
Grain, **17**:39
Grain price, **8**:38-9; **30**:11
Grain stabilization programs, **8**:39-40, 56-7, 60
Grain transportation and handling, **39**:11
Grains and oilseeds safety net program, **51**:7-10; **52**:14-5, 35-6, 44; **53**:11-3; **54**:12-4, 34-5, 41-2, 46, 52, 56-9, 65-6; **55**:21-2, 38, 41-2, 52-4
Grains industry, Committee study, **17**:10-2, 23-4, 27, 29-30, 38-41
Grains 2000 Program, **8**:61-2; **19**:13
Gross Revenue Insurance Plan, **42**:19-21; **51**:34, 52-4; **52**:15-6, 36; **54**:34, 48-9, 62; **55**:15, 29-31, 36, 42-3, 45-6
Imports, **21**:9-12; **22**:8-10, 22
Mayer, references, **17**:10-1
Mortgages, **45**:36
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:23-6, 31-2
National Grains Bureau, **8**:57-8, 64-5
Net Income Stabilization Account, **51**:33-4; **53**:25-8, 40-2; **54**:14; **55**:12, 19-20, 48-9, 51-2, 56, 60
Oats, **8**:17-8, 36-7, 65; **17**:10-1, 27
Ontario Wheat Producers' Marketing Board concerns, Committee study, **16**:18-20, 23-5

Foster, Maurice—*Cont.*
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:29-31, 36, 52-4; **2**:7-10, 25-6, 28; **3**:7-10, 12-4
Plant breeders' rights, **35**:8-10
Pork, **13**:7-9; **19**:13-5; **20**:15-7, 34-6, 40-1; **24**:14
Poultry products, **11**:31-2; **41**:12-4
Prairie Farm Rehabilitation Administration estimates, 1989-1990, main, **10**:23-6, 39
Prairie Grain Advance Payments Act, **17**:12, 29-30, 40; **39**:28, 34-5
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, **1**:13-4; **55**:28-9
Business meeting, **49**:7
Crown corporations, M., **28**:29-30, 33-4
In camera meetings, **1**:18
Meetings, **55**:44-5
Members, **1**:9
Organization meeting, **1**:9, 11-4, 18-9, 21, 23-4
Questioning of witnesses, **1**:19
Quorum, M., **1**:12
Tax policy, M., **49**:23-4
Witnesses, **1**:21, 23; **52**:13
Quotas, **43**:11
References
In camera meetings, **6**:4; **45**:3; **56**:81-2
See also Farm input costs—Goods and Services Tax
Research and development, **35**:11
Soil conservation, **10**:23-6, 39
National Soil Conservation Program estimates, 1989-1990, main, **10**:18-9
Soybeans, **37**:23-4; **40**:23-5
Special Canadian Grains Program, **8**:30; **28**:10-1
Stabilization programs, **19**:12-3
Subsidies, **8**:37-8; **17**:38-9; **21**:32
Sugar beet producers, **55**:43
Supply management, **11**:23-4; **13**:30; **23**:11; **26**:34; **44**:32
Task Force Committee on Competitiveness in the Agri-Food Industry, **44**:9
Trade, **12**:34; **13**:28-9
Committee study, **20**:7, 14-7, 34-6, 40-1; **21**:9-12, 31-3, 35-6; **22**:8-10, 34-5, 45-7; **23**:8-11, 27-31, 33; **24**:11-4; **25**:10-2, 26-30; **26**:15-9, 34-5; 37:22-4, 32; **39**:9-11, 28; **40**:6, 23-7, 29; **41**:12-4
Tree farmers, **49**:27
Turkey production, **24**:11-4
United States, **16**:25
Water pipelines and dugouts, **10**:23-4
Western Grain Stabilization Program, **42**:38-9; **51**:10
Wheat, **8**:65; **16**:18-20, 23-5; **21**:35-6
Wool, **55**:42

France *see* Subsidies

Fread, Gary (Grocery Products Manufacturers of Canada)
Trade, Committee study, **27**:19, 32-5, 37

Free trade *see* Canada-United States Free Trade Agreement

Freedom of information *see* Chemicals, herbicides/pesticides—Information

Freeman, Graham (Ault Foods Ltd.)
Trade, Committee study, **26**:11-3, 15, 19, 21-2, 30-2, 35-8, 41

Frenchman River, Sask. *see* Irrigation projects

Fruits and vegetables
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, compensation program, **5**:31; **13**:26-30
Chemicals, pesticide residue testing, **5**:9, 26-7; **25**:29-30; **51**:63
United States, comparison, **51**:73-4
Farm debt review process applications, **32**:8, 16-7, 37
Financial position, Farm Credit Corporation survey, **48**:15-6, 26
Grains and oilseeds safety net program, applicability, **51**:22-4; **52**:5
Advisory committee, establishing, **52**:42; **54**:10
Bridge financing, **51**:63, 65, 68, 70-1
Canadian Horticultural Council position, **52**:11-2, 33-5
Eligibility list, establishing, **51**:6, 66, 70
Ontario Corn Producers' Association position, **53**:5-6
Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association position, **51**:62-74; 52:41
Premium level, projections, **51**:66-7
Gross Revenue Insurance Plan, applicability, **42**:37-8; **52**:12, 33-4, 40-1; **53**:5-6; **54**:10, 16
Ontario Corn Producers' Association position, **53**:20-1
Imports
Lead-soldered cans, **25**:5, 13, 32-4
Regulations, enforcement, **51**:63, 71-3
Income assistance program, **39**:31-2, 46-7
Net Income Stabilization Account, applicability, **51**:63; **54**:10, 16
Canadian Horticultural Council position, **52**:12-3, 34
Ontario Corn Producers' Association position, **53**:17
Prices/input costs, comparison, **51**:72-3
Supply management
Canadian Federation of Agriculture position, **27**:47-8
Grocery Products Manufacturers of Canada position, **27**:14-5, 19
Tomatoes, **44**:11-2, 14, 21, 32
See also Farm Credit Corporation—Farm land holdings *and particular fruits and vegetables by name*

Funk, Ray (NDP—Prince Albert—Churchill River)
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **15**:18-9
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:18-9
Canadian Broadcasting Corporation, radio, agriculture report, Committee study, **33**:15-6
Drought, **15**:18-9

Fur farming industry
Farm debt review process applications, **32**:17
Atlantic provinces, **32**:38
Income assistance program, **39**:31, 38-9
Trappers, including, **39**:37-8

Further Poultry Processors of Canada
Membership, regional representation, **41**:23
See also Organizations appearing; Poultry products—Supply management

Gambling *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres

Gardiner Dam *see* Irrigation projects

Gardiner, Jimmy
References, **10**:33

Gartnier, Gerry (Canadian Federation of Agriculture)
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:22, 37, 39-40

GATT *see* General Agreement on Tariffs and Trade

Geddes, Earl (Canadian Federation of Agriculture)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **52**:5-8, 14-5, 25-6, 32-3, 35-7, 42-3

General Agreement on Tariffs and Trade
Article XI *see* Supply management
Article XXII *see* Imports—Controls
Dispute resolution, appeals, **46**:7-8, 17
Mazankowski remarks, **30**:8-9
Negotiations, **50**:18, 20
Committee observing, **42**:11
Trade distortions, green, amber and red categories, **42**:28-9
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:36
See also Anti-dumping regulations; Beef imports; Countervailing duties; Crow's Nest Pass freight rates—Annuity proposal; Dairy products—Imports; Eggs—Price; Environment; External aid; Government procurement; Grains and oilseeds safety net program; Imports; Intellectual property; Investment; Pork—United States; Poultry products—Supply management; Services; Stabilization programs; Subsidies; Supply management; Textiles; Trade; Unemployment insurance

Genetic research
Regulation, **35**:29
See also Dairy industry—Breeding programs

Gibson, Dennis A. (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **13**:16-7, 28-9

Gifford, Michael (External Affairs and International Trade Department)
References *see* Committee—Witnesses, Scheduling
Trade, Committee study, **21**:4-31, 33-4

Gilmour, Dave *see* Agriculture Department—Executive interchange program

Global warming
Research, **35**:19-20

Goods and Services Tax
Committee briefing proposal, **23**:32
See also Agriculture; Chemicals, herbicides/pesticides; Custom services; Dairy products—Input costs; Farm equipment; Farm input costs; Food; Grain transportation and handling; Livestock; Seeds; Tractors; Tree farmers

Gorr, Jack (Western Canadian Wheat Growers Association)
Grains industry, Committee study, **17**:31, 38-49, 52-61

Gorsky, Garth (Agriculture Department)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **54**:66; **55**:12-3, 20, 32-6

Gourlie, Katharine (Consumer and Corporate Affairs Department)
Trade, Committee study, **25**:24-31, 34-8, 41-4

Government departments appearing *see* Organizations appearing

Government procurement
Canada-United States Free Trade Agreement provisions, **46**:24
General Agreement on Tariffs and Trade, negotiations, **46**:6

Graham, Alex (Prairie Pools Inc.)
Trade, Committee study, **39**:5-13, 15-7, 19-29

Grain
Exports, Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:33-4
Feed grain, Net Income Stablization Account, eligibility, **53**:43-4; **54**:28
Imports, end-user certificates/grading, **8**:28-9
Production, estimates, **8**:29
Trade
Agriculture Department role, **13**:20, 35-6
Cairns Group position, **8**:24-6; **13**:34
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **39**:5-6; **50**:20-1
Canadian Wheat Board role, **17**:39
Dollar, exchange rate, relationship, **39**:15
See also Ethanol/methanol; Stabilization programs—United States *and particular grains by name*

Grain elevators
Costs, United States, comparison, **37**:21
Goods and Services Tax application, **31**:39-40

Grain price
Initial prices, **8**:12-3, 38-9
See also Wheat
International factors, **8**:18-9; **24**:34; **30**:16-8; **43**:4-5; **46**:21; **50**:6-8
European Economic Community/United States trade war, impact, **4**:9
Market manipulation allegations, **30**:19-20
Supply and demand factors, **39**:18
See also Poultry feed grain

Grain stabilization programs
Bankruptcies, relationship, **8**:52-3
Beginning farmers, affecting, **8**:53
Canadian Wheat Board Advisory Committee position, **17**:6-7
Consultations, **8**:56-7, 60-1
Cost, **8**:40, 45-6
Cost of production guarantees, **8**:53-4
Crop insurance, relationship, **8**:35
Eligibility, **8**:36
Family farm, relationship, **8**:46-7
Farm groups position, **8**:36
Options, **8**:35-6, 39-45, 59-60
Payments, calculation/levels, **8**:34-5
Price guarantees, **8**:54
Production neutrality, **8**:36, 54-5
Review, **8**:6, 33-4, 47-8, 56-7
See also Grains 2000 Program; Western Grain Stabilization Program

Grain storage
Canadian Wheat Board Advisory Committee position, **17**:28-9
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, farm storage program, **38**:39-40

Grain transportation and handling
At and East rail subsidy, **8**:7, 48-9; **30**:29
Canadian Wheat Board Advisory Committee position, **17**:19-20; **38**:50
Ontario Wheat Producers' Marketing Board position, **16**:27
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **16**:27-8; **39**:6, 11-2
Canadian Wheat Board Advisory Committee position, **17**:9-10; **50**:34
See also Grain transportation and handling—At and East rail subsidy
Churchill, Man., port, shipments discontinued, **5**:14-5
Goods and Services Tax, impact, **49**:14-7, 24-6
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:34-5

Grains and Oilseeds Program
Estimates, 1989-1990, main, **8**:4-68
Estimates, 1990-1991, main, **31**:4-40
Funding, **5**:6
Mandate, **8**:7
Options, **31**:17-9

Grains and Oilseeds Safety Net Committee
Background, **42**:6, 11-2
Recommendations, **42**:18

Grains and oilseeds safety net program
Actuarial soundness, **54**:23-4, 35-6, 44-6
Advisory committees, establishing, **52**:6, 9-10, 27-9, 42; **53**:8, 19; **54**:9-10, 57-9; **55**:21-2, 47, 52-4
Agreements, tabling, **54**:13-4, 16
Amendments to agreement, **54**:53-5, 64-7
Background, **42**:11-2, 17; **54**:31-2
Bridge financing, **42**:14; **51**:7-10, 63, 65, 68; **52**:35-6, **53**:9-13; **54**:11-3
Canadian Federation of Agriculture position, **52**:5-8, 27-9, 42-4
Cap, **53**:16-7, 56-7; **54**:52-3
Consultations, **53**:13-4; **54**:5-6
Costs, **42**:18
Criteria, Farm Input Price Index, **51**:11-7, 19-20, 27; **52**:39-40; **53**:45, 47-8, 55; **54**:6-7, 34-5
"Processed products", definition, **54**:41-2
Environmental impact statement, including, **51**:10-1, 14; **54**:55-7; **55**:17
Equity/fairness aspects, **51**:17-20; **52**:5-6, 24-5, 31, 42-4; **53**:6, 8-9, 11, 19-21, 23-4; **54**:8-9, 27; **55**:40
Existing programs, affecting, **54**:9
Farm income, relationship, **54**:25-7
General Agreement on Tariffs and Trade, relationship, **42**:25-7, 34-6; **51**:29
Implementation, timetable, fast-track, **42**:21, 44
Importance, **51**:50
Individual farms, targeting, **53**:44
Information, producer records, confidentiality, **53**:8
Interest rates, **53**:8
Linkage, GRIP and NISA, **52**:7, 14-5, 42; **53**:12; **54**:8, 32-3
Market signals, masking, **54**:27-8
National Farmers Union position, **53**:47-8, 52-4
Negotiations, guidelines, **52**:6
Ontario Corn Producers' Association position, **53**:5-11

Grains and oilseeds safety net program—*Cont.*
Participation, options, **51**:35-8; **53**:18
Prairie Pools Inc. position, **52**:8-11
Provincial participation, **52**:26; **53**:46, 52-3; **54**:46
Public education, **42**:28
Regional variations, **42**:29; **52**:7-8, 22-3; **53**:24
Regulations, **52**:5, 44; **54**:9; **55**:37-42
Review process, **51**:11; **52**:28-31; **53**:14-6; **54**:17-9; **55**:57-9
Special assistance provisions, **52**:7; **55**:22-4
Term, 15 years, **52**:8
Termination, **54**:60, 66
Trade, countervailability, etc., **42**:32; **51**:29-30; **53**:55; **54**:14, 16, 49-52
Transition year, **42**:19; **51**:18; **54**:23-4
United States, comparison, **53**:52-3; **54**:52
See also Agricultural Stabilization Act; Dairy industry; Farm debt; Farm land—Price; Fruits and vegetables; Gross Revenue Insurance Plan; Net Income Stabilization Account

Grains industry
Committee study, **17**:4-61
Government constraints, **50**:23-4
Insider trading allegations, **4**:21-2
See also Oats
Regulation, Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:34-5
Subsidies, impact, **39**:21-3

Grains 2000 Program
Background, **19**:13
Crop insurance, including, **8**:61-2
Gross/net income, **8**:54
Individual net revenue stabilization, **8**:42-5
Other commodities, including, **8**:61
Report, *The Road Not Taken*, **8**:4-5, 22-3, 59

Gratias, Alan (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **13**:4-7, 12-4, 28

Gray, Richard (Individual presentation; University of Saskatchewan)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:42-7, 58-62

Greenhouse effect *see* Agriculture; Drought

GRIP *see* Gross Revenue Insurance Plan

Grocery Products Manufacturers of Canada *see* Agri-food industry—Competitiveness; Farm financing—Interest rates; Farm input costs; Food processing industry—Economic importance—Input costs; Fruits and vegetables—Supply management; Poultry products—Supply management; Supply management—Re-structuring

Grocery stores
Private labels, sourcing, **27**:16
United States, competition, **27**:16, 39
See also Food products

Gross Revenue Insurance Plan
Abuses/moral hazard, **51**:21-2, 44-5, 49-51, 56-7; **52**:15-21, 23-5; **53**:55-6, 58; **54**:8, 27-8
Acreage requirements, **51**:27; **55**:13-5, 18
Actuarial soundness, **51**:56

Gross Revenue Insurance Plan—*Cont.*
Advance Payments for Crops Act, relationship, **42**:19-20
AGRIP, alternative program, **51**:47-51, 59-60; **52**:16
Background, **42**:12-3
Bankability, **42**:14; **51**:49-50; **53**:45, 49-50; **54**:36-7
Boundaries, criteria, **51**:59-61
Bumper crops, impact, **51**:55-6
Canadian Federation of Agriculture position, **52**:7
Cap, implementing, **51**:61-2; **52**:38-40; **53**:45, 50-1
Cost-sharing, **42**:12, 20-1, 24-6; **54**:43-4
Federal-provincial cost-sharing, **51**:45-6
Crop production decisions, affecting, **51**:34-5
Crops, eligibility list, **51**:39-40; **55**:36-7, 42-3
Deficit, projections, **51**:41-2, 53-6; **52**:36-7; **53**:45, 47, 54-5; **54**:24-5, 33-4
Equity, **42**:23; **52**:12; **53**:57; **54**:46-9
Implementation, **42**:18-9
Inflation, promoting, **52**:39
National Farmers Union position, **53**:44-51, 53-4
Offsets, **51**:42; **52**:7; **54**:60-1
Opting-out, **51**:30
Participation, voluntary, **52**:7
Payments
Advances, **55**:37, 39-40
Support levels, **42**:14, 31-2; **51**:40-1, 52-5; **53**:44-7; **54**:38
Premium level, determination, 15-year index, **42**:15, 22-3, 30; **51**:42-3, 64-7; **52**:7-8, 10; **53**:21-3, 45, 57; **54**:8, 28-30, 37-9, 44; **55**:45-7
Regional variations, **51**:40; **53**:10-1
Reserve fund, establishing, **54**:61-3; **55**:47-8
Review, mandatory, **52**:7, 11
Saskatchewan position, **52**:37
Signatory committee, **55**:29-31
Succession rules, **54**:65
Taxation, **54**:39
Term, 5 years, **52**:7
Triggering, **48**:29-30
See also Canola; Crop insurance; Dairy products—Industrial milk; Forage; Hail insurance; Specialty crops; Sugar beet producers; Wool

Groundwater, Richard (Canadian Grain Commission)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **4**:39-40, 42-3

Gulf war *see* Wheat—Exports

Gustafson, Leonard (PC—Souris—Moose Mountain; Parliamentary Secretary to Prime Minister)
Canadian Wheat Board Advisory Committee, **17**:23-4
Canadian Wheat Board, Order in Council appointments, Committee study, **50**:27-30
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:26-9, 33; **55**:13-5, 17
Farm input costs, **50**:28
Food, **20**:37-9
Food policy, **17**:56-7
Grains and oilseeds safety net program, **55**:17
Grains industry, Committee study, **17**:23-4, 56-8
Gross Revenue Insurance Plan, **51**:27; **55**:13-5
Net Income Stabilization Account, **51**:27-9
Oats, **17**:23-4
Pork, **20**:25-6

Gustafson, Leonard—*Cont.*
References, *in camera* meetings, **56**:81-2
Subsidies, **50**:28-9
Trade, Committee study, **20**:25-6, 37-9
Wheat, **17**:57-8; **50**:27, 29

Hail insurance
Gross Revenue Insurance Plan, implications, **53**:45, 48-9; **54**:21-3

Halliday, Bruce (PC—Oxford)
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:32-3

Halyk, Michael (Canadian Wheat Board Advisory Committee)
Grains industry, Committee study, **17**:8-10, 12-5, 18-9, 22-4, 26-30

Hansen, Glenn (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **13**:24

Harvard, John (L—Winnipeg St. James)
Canadian Wheat Board, Order in Council appointments, Committee study, **50**:24-7
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:46, 53; **53**:53-6

Harvey, André (PC—Chicoutimi)
References, *in camera* meetings, **56**:82

Health *see* Airports; Blueberries; Chemicals, herbicides/pesticides; Dairy products—Consumers; Honey

Health food *see* Canola; Oats—Marketing

Hedley, Doug (Agriculture Department)
Agriculture Department, Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:5-9, 25-9, 34, 37-8

Hehn, Lorne F.J. (Canadian Wheat Board)
Canadian Wheat Board, Order in Council appointments, Committee study, **50**:5-34

Herbicides *see* Chemicals, herbicides/pesticides

Hetland, Forrest M. (Canadian Wheat Board)
Canadian Wheat Board, Order in Council appointments, Committee study, **50**:10, 26

Hewitt, Bill (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1990-1991, main, **36**:4-34, 36-7
References, *in camera* meeting, **27**:3
Trade, Committee study, **27**:3

Hewitt, James (Farm Credit Corporation)
Farm Credit Corporation
Corporate plan, Committee study, **43**:4-5, 9-10, 12-4, 16-38
Estimates, 1989-1990, main, **18**:4-26, 28-38

Hewitt theory *see* Farm Credit Corporation—Loans

Higham, Robin (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **13**:7-12, 14-9, 21, 24-38

Hill, H.M. (Agriculture Department)
Soil conservation, National Soil Conservation Program estimates, 1989-1990, main, **10**:4-20

Hog industry
Corn, U.S. imports, countervailing duty, effect, **20**:9-10, 28-9
Manitoba, **20**:27-8
Quality, **20**:26-7
Exports, importance, **20**:14
Farm debt review process applications, **32**:8, 16-7
Financial statistics, **43**:8; **48**:7-8, 14
Interprovincial trade barriers, **23**:29
Markets, diversification, **20**:13-4, 30
McDonald's Restaurants, McRib sandwich, **20**:30
Production, regional variations, **20**:8
Quebec, **20**:31-3
Shipping charges, F.O.B. rates, **20**:28
Small producers, **20**:24
Stabilization program, Nova Scotia, **5**:29-30
See also Pork

Honey
Sulfathiazole regulations, interprovincial trade barriers, relationship, **23**:7-9, 15, 25-6
United States, interstate regulations, **25**:20

Horner, Bob (PC—Mississauga West)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:34-7, 52-3; **2**:11-3
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:22
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:34-7; **2**:11-2
Poultry products, **11**:22

Horning, Al (PC—Okanagan Centre)
Agriculture Department
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:26-7
Estimates, 1989-1990, main, **5**:31; **13**:26-8
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:25-8
Chemicals, herbicides/pesticides, **51**:70
Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:26-7
Farm Credit Corporation estimates, 1989-1990, main, **18**:28-9
Farm Income Protection Act (Bill C-98), 51: 70, 73-4; **52**:33
Farmers, financial position, Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:15
Fruits and vegetables, **5**:31; **13**:26-8; **51**:73-4; **52**:33
Pears, **7**:25-8; **51**:73
Procedure and Committee business
Chairman, M., **1**:8
Members, **1**:10
Organization meeting, **1**:8, 10, 18
Staff, M., **1**:18
References, *in camera* meetings, **6**:4; **20**:3; **26**:3; **56**:81-2

Horticulture industry *see* Fruits and vegetables

Hostetter, F.H. (National Revenue Department)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **53**:34, 40

Hotels *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Economic importance

Household chemicals *see* Chemicals, herbicides/pesticides—Inspection

Hovdebo, Stan (NDP—Saskatoon—Humboldt)
Agriculture, assistance programs, **28**:11-4
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:32-4; **45**:31-3
Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:11-4, 25-8
Estimates, 1989-1990, main, **5**:14-7, 34-7
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:43-5, 49
Apple producers, **28**:14
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:22-5, 38-9
Canadian Wheat Board, Order in Council appointments, Committee study, **50**:10-3, 31-2, 34
Corn, **24**:28-9
Countervailing duties, **5**:36-7
Crop insurance, **5**:15-7, 35
Dairy industry, **14**:23
Dairy products, **14**:24-5
Economic and Regional Development Agreements, **10**:38
Farm Credit Corporation, **28**:11-3; **45**:32
Corporate plan, Committee study, **43**:23-5, 36
Farm Debt Review Boards, **45**:32
Farm income, Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:22, 31-4, 36-7
Farm land, **24**:29-30
Farmers, income assistance programs, **39**:43-5, 49
Fertilizers, **5**:34-5
Gardiner, references, **10**:33
Grain transportation and handling, **5**:14; **50**:34
Grains industry, **39**:21-3
Imports, **14**:25
Irrigation projects, **10**:34
Net Income Stabilization Account, **42**:32-3
Oats, **50**:13
Prairie Farm Rehabilitation Administration, **10**:16
Estimates, 1989-1990, main, **10**:33-4, 37-8
Safety net programs, **42**:32-4
Soil conservation, **10**:33, 37-8
National Soil Conservation Program estimates, 1989-1990, main, **10**:15-7
Special Canadian Grains Program, **28**:25-6
Stabilization programs, **28**:27
Sugar beet producers, **28**:27-8
Supply management, **14**:22, 38-9
Task Force on Farm Finance and Management, **45**:31-3
Trade, Committee study, **24**:28-30; **39**:21-3
Turkey production, **24**:28-9
Water conservation, **10**:37
Wheat, **50**:11, 31-2

Howarth, Ron (Agriculture Department)
Agriculture Department, Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **35**:31

Hueppelsheuser, Dennis (Farm Debt Review Boards)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **9**:10, 14-5, 18, 29-33, 36, 39-40

Hughes, Ken G. (PC—Macleod)
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, 44:16-8; **45**:17-9
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:26-7; **35**:16, 18-9
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:24-5
Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:28
Estimates, 1989-1990, main, **4**:8, 30; **5**:27-8; **9**:27-8
Estimates, 1990-1991, main, **30**:20-2
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:31, 33-4
Agri-food industry, **44**:17-8
Beef imports, **7**:31, 33-4
Canadian Broadcasting Corporation, radio, agriculture report, Committee study, **33**:20-2
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:37
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:35-6
Canadian Rural Transition Program, **9**:28-9
Canadian Wheat Board, **28**:28
Order in Council appointments, Committee study, **50**:22-3
Canadian Wheat Board Advisory Committee, **17**:24-7
Canola, **17**:48
Chemicals, herbicides/pesticides, Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:24-5
Crop insurance, **54**:21-2
Crow's Nest Pass freight rates, **5**:27-8; **17**:47
Dairy products, **12**:37; **26**:36-7
Drought, **4**:30
Farm Credit Corporation, **32**:26
Estimates, 1989-1990, main, **18**:15-7
Farm Debt Review Boards, **9**:27-8
Farm debt review process, **32**:27
Farm financing, **45**:19
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **54**:21-3, 46
Farm input costs, **30**:20-1
Farm land, **35**:18-9
Farm management, **45**:17-8
Farmers, income assistance programs, **31**:29
Global warming, **35**:19
Grain, **8**:24-5
Grains and Oilseeds Program
Estimates, 1989-1990, main, **8**:24-5
Estimates, 1990-1991, main, **31**:29-31
Grains and oilseeds safety net program, **54**:23
Grains industry, **50**:23
Committee study, **17**:18-9, 24-7, 30, 46-8
Oats, **4**:30; **17**:18-9; **50**:23
Plant breeders' rights, **17**:46-7
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, M. (Althouse), **1**:14-5
Members, **1**:9
Organization meeting, **1**:9, 14-5
References, *in camera* meetings, **4**:4; **6**:4; **20**:3; **26**:3; **56**:82
Research and development, **35**:16, 18

Hughes, Ken G.—*Cont.*
Supply management, **14**:35-6
Trade, **4**:30; **14**:36; **30**:22; **44**:17
Wheat, **31**:30; **50**:22-3

Ice cream *see* Dairy products—Imports

Imports
Controls, United States, GATT, Article XXII waiver, **14**:15, 25-6; **21**:23-4, 27-8; **22**:37-8, 43-4; **46**:12, 23, 29-30
Tariffication proposal, **46**:14-5
See also Lobster fishery
General Agreement on Tariffs and Trade, Article XI, **14**:18-9
Cairns Group position, **21**:8, 12-3, 28; **22**:19
Canada position, **21**:8, 19-20; **46**:25-6
Canada-United States Free Trade Agreement, relationship, **22**:24-6, 31-2
Canadian Dairy Commission position, **12**:28-9
Dairy Farmers of Canada position, **21**:23; **22**:4-6, 8-13, 17-20, 26-8, 35-7; **46**:18-9, 39-40
Minimum access levels, **21**:20-1; **22**:6, 19
Other countries, comparison, **22**:17-8, 26-7
Safeguards, **46**:7
See also Beef imports; Bees; Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency; Dairy products; Eggs; Food; Food product labelling standards; Fruits and vegetables; Grain; Meat; Meat Import Act; Poultry products; Wheat—Standards/grading

In camera meetings see Procedure and Committee business

Income support programs *see* Farmers; Stabilization programs

Income tax *see* Farmers

Indexation *see* Dairy products—Pricing; Farm Credit Corporation—Commodity Based Loan Program

Inflation *see* Gross Revenue Insurance Plan

Inquiries *see* Committee studies and inquiries

Insider trading *see* Grains industry; Oats

Intellectual property
General Agreement on Tariffs and Trade, negotiations, **46**:7

Interest rates *see* Dairy industry; Farm Credit Corporation; Farm financing; Grains and oilseeds safety net program; Prairie Grain Advance Payments Act; Subsidies

International Grains Institute
Operations, **31**:40

International Sugar Agreement *see* Sugar beet producers

Interprovincial trade *see* Trade

Investment
General Agreement on Tariffs and Trade, negotiations, **46**:7
See also Food processing industry

Iran *see* Wheat—Exports

Ireland, Gary (Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:71, 74

Irrigation projects
Alberta, **10**:34
Blood Indian Irrigation Project, **10**:22

Irrigation projects—*Cont.*
Economic and Regional Development Agreements funding, **10**:31-5
Frenchman River, Sask., **10**:30
Gardiner Dam project, **10**:22
Lloydminster, Sask./Alta., sewage effluent project, **10**:32-3
Outlook, Sask., **10**:9-11, 26-7
Rural Water Development Program, **10**:21-2
Saskatchewan Irrigation Development Centre, **10**:34

Japan *see* Dairy products—Imports; Environment—General Agreement on Tariffs and Trade; Supply management; Trade; Wheat—Subsidization

Jarvis, W. Esmond (Canadian Wheat Board)
Agriculture Department estimates, 1990-1991, main, **38**:4-33
Trade, Committee study, **38**:4-33

Johnson, Lindon B. (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **9**:23-5

Jones, W. (Agriculture Department)
Farm income, Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:4-16, 18-28, 31-4, 36

Jordan, Jim (L—Leeds—Grenville)
Imports, **46**:29-30
References, *in camera* meeting, **6**:4; **27**:3
Trade, Committee study, **27**:3; **46**:29-30

Kalita, Ed (Ontario Corn Producers' Association)
Trade, Committee study, **37**:21, 27-8

Kaplan, Hon. Bob (L—York Centre)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:39-42; **2**:13-4, 16, 26-8
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:40-2; **2**:13-4, 16, 26-8
Procedure and Committee business, documents, **1**:41

Kenny, Jack (Racetracks of Canada, Inc.)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **2**:3, 14-5, 17-8, 27

Keystone Agricultural Products *see* Organizations appearing

Kilger, Bob (L—Stormont—Dundas)
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **15**:13
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:13
Estimates, 1990-1991, main, **38**:23, 44
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:23, 26
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:31
Dairy products, **12**:31
Food safety, **7**:23
Procedure and Committee business, members, **15**:13
Trade, Committee study, **38**:23, 44
Wheat, **38**:23, 44

Killoran, John (Dairy Farmers of Canada)
Trade, Committee study, **34**:4-7, 11, 15, 25, 30, 34

Kirk, Ian (Agriculture Department)
Agriculture Department, Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:33

Kirkland, Don (Agriculture Department)
Agriculture Department, Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **35**:13, 17-8

Knapp, Carol (Consumer and Corporate Affairs Department)
Trade, Committee study, **25**:44-5

Knoerr, Don (Canadian Federation of Agriculture)
Trade, Committee study, **27**:5-11, 19-20, 27-8, 31, 34-7, 41-3, 46-8

Kraft, Daryl (Individual presentation; University of Manitoba)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:39-42, 52-6, 58-9

Kremeniuk, Terry (Farm Credit Corporation)
Farm Credit Corporation, corporate plan, Committee study, **43**:5-11, 13-4, 16-8, 23, 27-31, 37

Labelling *see* Food product labelling standards

Laliberté, Richard (Finance Department)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **53**:24-6, 28, 31-2

Lalonde, Charles (Agriculture Department)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:5, 33-48, 50-2, 55-6; **3**:4, 7-14

Lalonde, Gérard (Finance Department)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **53**:25-9, 31

Land claims *see* Soil conservation—Community Pastures Program

Langdon, Steven (NDP—Essex—Windsor)
Agriculture Department, Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **44**:12-6, 33-4
Agri-food industry, **44**:33-4
Dairy industry, **34**:13-5
Family farm, **44**:12-4
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **53**:21-3
Supply management, **34**:13-4
Task Force Committee on Competitiveness in the Agri-Food Industry, **44**:15-6
Trade, Committee study, **34**:13-5, 25

Lapierre, Hon. Jean (L—Shefford)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **2**:21-3
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **2**:21-3

Laporte, Rod (NDP—Moose Jaw—Lake Centre)
Agriculture, **5**:21-3; **54**:19
Goods and Services Tax, impact, Committee study, **49**:13-7, 27
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **45**:13-7, 37
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **35**:23-6
Estimates, 1989-1990, main, **4**:17-21, 36, 43-6; **5**:21-3; **9**:16, 25-7, 39-41; **15**:25-8
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:25-8
Estimates, 1990-1991, main, **30**:26-9; **36**:25-8; **38**:10-3, 26-9, 38-41
Barley, **17**:58-9
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:24-6, 36-7, 39
Canadian Rural Transition Program, **9**:40-1
Canadian Wheat Board, **17**:28, 58; **38**:10-3
Canadian Wheat Board Advisory Committee, **17**:13-4

Laporte, Rod—*Cont.*
Canola, **38**:13, 27-8
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:45-6
Crop insurance, **55**:25-6
Crow's Nest Pass freight rates, **8**:10-1; **17**:41-6
Dairy products, **12**:24-6, 36-7; **22**:14-5
Drought, **4**:17-20; **10**:26; **15**:25-8
Family farm, **16**:21; **45**:15-6; **51**:25-6; **52**:31-2; **54**:20-1
Farm Credit Corporation, **36**:25-6, 28
Corporate plan, Committee study, **43**:13-5, 34-7
Farm Debt Review Boards, **45**:17
Farm Debt Review Fund, **9**:16, 25-7; **36**:26-7
Farm debt review process, **9**:39-40
Farm financing, **8**:48; **45**:37
Farm income, **43**:13-4
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:24-6, 61; **52**:30-3, 38; **53**:13-6, 31; **54**:17-21, 36-7, 40, 54-6, 58, 64-6; **55**:12-3, 24-6, 32-5, 43-4, 51-2, 54-5, 57
Farm input costs, **49**:13-4, 17, 27
Farm land, **10**:11; **17**:42-3; **45**:14-5
Farmers, income assistance program, **30**:26-9
Food processing industry, **16**:21
Grain price, **8**:12; **46**:21
Grain stabilization programs, **8**:45-7, 59-61
Grain storage, **17**:28; **38**:38-40
Grain transportation and handling, **8**:48-9; **49**:14-6
Grains and Oilseeds Program
Estimates, 1989-1990, main, **8**:10-2, 26-8, 45-9, 59-61
Estimates, 1990-1991, main, **31**:12-7
Grains and oilseeds safety net program, **52**:30-1; **53**:13-6; **54**:17-8, 54-5, 58, 64, 66; **55**:24
Grains industry, **4**:21
Committee study, **17**:13-6, 28, 30, 41-6, 58-61
Gross Revenue Insurance Plan, **51**:61; **52**:38; **54**:36-7
Hog industry, **20**:24
Imports, **22**:11-3
Irrigation projects, **10**:9-11, 26-7
Mayer, references, **17**:14-6
National Grains Bureau, **8**:26-8
Net Income Stabilization Account, **53**:31-2; **55**:12-3, 32-5, 51-2
Oats, **4**:43-6; **8**:11-2, 26; **17**:16
Ontario Wheat Producers' Marketing Board concerns, Committee study, **16**:20-2
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:45-6
Pasta, **17**:41, 43-6
Prairie Farm Rehabilitation Administration estimates, 1989-1990, main, **10**:26-8
Prairie Grain Advance Payments Act, **17**:28; **31**:12-6
Procedure and Committee business, documents, M., **8**:59
References, *in camera* meeting, **4**:4; **6**:4; **20**:3; **45**:3; **56**:81-2
Research and development, **35**:23-6
Soil conservation, National Soil Conservation Program estimates, 1989-1990, main, **10**:8-11
Stabilization programs, **20**:24-5
Subsidies, **17**:59-61; **21**:24-6, 34; **45**:13-4; **46**:21-2
Supply management, **21**:13-4; **23**:11-2
Sustainable agriculture, **10**:27-8
Trade, Committee study, **20**:24-5; **21**:24-7, 33-4; **22**:11-5; **23**:11-4, 26-7; **38**:10-3, 26-9, 38-41; **46**:21-2, 37
United States, **31**:17
Western Canadian Wheat Growers Association, **17**:46

Laporte, Rod—*Cont.*
Western Grain Stabilization Program, **55**:43-4
Western Grain Transportation Act, **21**:26-7
Wheat, **16**:20-2; **38**:11-2, 28-9, 41

Larrivée, Gaby (PC—Joliette; Vice-Chairman)
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:11; **44**:27-8; **45**:28-9
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **35**:26
Estimates, 1989-1990, main, **19**:27-8
Estimates, 1990-1991, main, **30**:34
Agri-food industry, **44**:27-8
Dairy industry, **22**:22-4, 40-2
Dairy products, **26**:28-9
Farm Credit Corporation
Corporate plan, Committee study, **43**:29-31
Estimates, 1989-1990, main, **18**:30-1
Farm financing, **45**:28-9
Farm income, **19**:27-8; **43**:29-30
Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:24-7
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **55**:45, 57
Farmers, income assistance programs, **30**:34
Farms, **19**:27-8
Food product labelling standards, **25**:15-6
Fruits and vegetables, **48**:26
Grains and Oilseeds Program estimates, 1990-1991, main, **31**:34-5
Hog industry, **20**:31
References
Election as Vice-Chairman, **20**:3
In camera meetings, **20**:3; **26**:3; **56**:81-2
Research and development, **35**:27
Supply management, **26**:27-8; **27**:42-3
Tobacco industry diversification, **35**:26-7
Trade, **31**:34-5
Committee study, **20**:31; **22**:22-4, 40-2; **25**:15-6; **27**:42-3; **37**:32

Larsen, Leroy (Prairie Pools Inc.)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **52**:8-11, 18-9, 21, 28-9, 31-3

Lavoie, Gilles (Agriculture Department)
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **15**:10-3, 16-8, 22, 24-5, 28-30
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:10-3, 16-8, 22, 24-5, 28-30
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:14-5, 23, 28, 30, 32, 34, 38; **54**:22-3, 25, 30, 34-9, 41-9, 52-67; **55**:11, 13-27, 29-44, 51, 53-6, 60

Leases
Equity building fund, establishing, **30**:7
See also Farm Credit Corporation; Farm debt review process

Leblond, Ghislain (Agriculture Department)
Agriculture Department, Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:7-34
Chemicals, herbicides/pesticides, Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:7-34

Leblond, Ghislain—*Cont.*
References
In camera meeting, **6**:4
See also Agriculture Department—Associate deputy minister; Food safety

Leigh, Martin (National Revenue Department)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **53**:39

Letters of comfort *see* Farm Credit Corporation—Loan guarantees

Liberal Party *see* Canadian Wheat Board

Livestock
Goods and Services Tax, tax-free farm list status, **49**:20-1
Transportation, interprovincial trade barriers, **23**:8, 24-5
See also Drought

Livestock feed
Agriculture Department, Food Production and Inspection Branch, responsibilities, **7**:5

Lloydminster, Sask./Alta. *see* Irrigation projects

Lobbying *see* Committee—Witnesses

Lobster fishery
Exports, United States controls, **21**:29-30

Logan, Donna (Canadian Broadcasting Corporation)
Canadian Broadcasting Corporation, radio, agriculture report, Committee study, **33**:11, 14, 17-8, 20

Lohé, Jean-Yves (Canadian Horticultural Council)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **52**:11-3

Lohoar, Jim (Agriculture Department)
Trade, Committee study, **23**:12, 24, 26-7, 31

London, Ont. *see* Dairy products—Ice cream

Long, Gerry (Canadian Horticultural Council)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **52**:33-5

Lotteries *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres

Lukey, A.F. (Prairie Farm Rehabilitation Administration)
Prairie Farm Rehabilitation Administration estimates, 1989-1990, main, **10**:21-39

Machej, Gordon P. (Canadian Wheat Board)
Canadian Wheat Board, Order in Council appointments, Committee study, **50**:8-9, 16-7, 21-3, 31, 33-4

Machinery and equipment
Exports, Soviet Union, **31**:31

Manitoba *see* Hog industry—Corn

Maple syrup *see* Food product labelling standards

Marier, André (Racetracks of Canada, Inc.)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **2**:3, 22-3

Maritime provinces *see* Feed Freight Assistance Program

Marketing
Federal-provincial relations, **39**:52-3
See also Agriculture—Value-added sector; Agri-food industry; Corn; Food product labelling standards—Regulations, Test-marketing; Prairie Pools Inc.; Research and development; Wheat

Marketing boards *see* Supply management

Martel, Yvon (Agriculture Department)
Agriculture Department, Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **35**:27

Martin, Larry (Agriculture Department)
Agriculture Department, Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **44**:4-36

Massicotte, Paul (Coopérative fédérée du Québec)
Trade, Committee study, **26**:23-6, 41

Matchett, Ken (Prairie Pools Inc.)
Trade, Committee study, **39**:13-8, 22

Mayer, Hon. Charles James (PC—Lisgar—Marquette; Minister of Western Economic Diversification and Minister of State (Grains and Oilseeds))
Agriculture Department
Employees, **4**:32
Estimates, 1989-1990, main, **4**:8-11, 13-43, 45-51
Executive interchange program, **4**:13
Agriculture, Goods and Services Tax, **31**:38-9
Barley, **4**:36; **31**:8-10
Canada Grains Commission, **31**:40
Canadian Wheat Board, deficit, **31**:21-2
Canola, **4**:14
Co-operatives Development Assistance Program, **31**:26-7
Crow's Nest Pass freight rates, **31**:27-8
Dairy industry, **4**:34-5
Drought, **4**:38
Special drought assistance program, **4**:9-10, 17, 21-3, 25-8, 30, 47-51; **31**:32-4
Family farm, **51**:25-6
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:6-18, 21-33, 36-8
Farm input costs, **31**:39
Farmers, income assistance programs, **31**:20-1, 29
Feed Freight Assistance Program, **4**:32, 35
Fruits and vegetables, **51**:22-4
Grain elevators, **31**:40
Grain price, **4**:9
Grains and Oilseeds Program estimates, 1990-1991, main, **31**:4-18, 20-40
Grains and oilseeds safety net program
Bridge financing, **51**:8-10
Criteria, **51**:12-7
Environmental impact statement, **51**:11, 14
Equity, **51**:18
Parliamentary review, **51**:11
Participation, **51**:36-8
Trade, **51**:29-30
Grains industry, insider trading allegations, **4**:31-2
Gross Revenue Insurance Plan, **51**:21-2, 30
International Grains Institute, **31**:40
Machinery and equipment, **31**:31

Mayer, Hon. Charles James—*Cont.*
Net Income Stabilization Account
Interest, **51**:28-9
Payments, **51**:33
Provinces, **51**:21
Registered Retirement Savings Plans, **51**:27-8
Small business, **51**:31-3
Oats, **4**:14-6, 29-30, 38, 44-7
Pork, **31**:31
Prairie Grain Advance Payments Act, **31**:13-6
Red clover producers, **31**:33
References, resignation, Canadian Wheat Board Advisory Committee position, 17:10-1, 14-6
Soybean oil, **31**:34, 37
Special Canadian Grains Program, **4**:23-4, 31-2
Subsidies, **31**:11-2, 28-9, 37; **51**:6-7, 13, 29-30
Trade, **4**:10-1, 13-4; **31**:5-6, 35, 37-8
United States, agricultural policies, **4**:41-2; **31**:17
Western Grain Stabilization Program, **4**:32-3; **31**:29; **51**:10
Wheat
Durum wheat, **31**:23-4
Exports, **31**:4-6, 30
Price, **4**:29, 38-9; **31**:8-10, 12
Production, **31**:6
Standards, **4**:37, 39, 42-3
Subsidization, **31**:7-8, 21-6, 31

Mazankowski, Hon. Donald Frank (PC—Vegreville; Deputy Prime Minister, President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Agriculture)
Agriculture
Assistance programs, **5**:6-7, 11, 36; **30**:6-7
Funding, **30**:11
Goods and Services Tax, **30**:11
Policy, **5**:7-8, 21-3; **30**:8, 30-1; **54**:19
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **5**:4-37
Estimates, 1990-1991, main, **30**:5-37
Expenditures, **5**:5
Agri-food industry, **30**:30-2
Beef imports, **5**:26-7, 29, 34; **30**:21-2
Canada-New Brunswick Cooperation Agreement on Agriculture, **30**:10
Canada-Prince Edward Island Cooperation Agreement on Agriculture, **30**:10
Canada-Saskatchewan Irrigation-Based Economic Development Agreement, **30**:10
Canada-United States Free Trade Agreement, **5**:10
Canadian Broadcasting Corporation, **30**:37
Canadian Rural Transition Program, **30**:7
Chemicals, herbicides/pesticides, **5**:5, 9
Committee, **5**:5
Countervailing duties, **5**:30, 37
Crop insurance, **5**:6, 8, 16-7, 35-6; **30**:9-10; **54**:22
Crop prices, advance payments, **30**:7, 10
Crow's Nest Pass freight rates, **5**:27-8
Dairy industry, supply management, **5**:11-2
Dairy products
Imports, **30**:14-5
Industrial milk, **5**:12-3, 32-3; **54**:36
Domestic Wheat Pricing Program, **30**:9
Drought, **30**:5-6, 9, 18-9, 31

Mazankowski, Hon. Donald Frank—*Cont.*
Environment, **5**:7, 9
Family farm, **54**:20-1
Farm Credit Corporation, **30**:12-3, 20, 32
Farm debt, **54**:11
Farm Debt Review Fund, **30**:7
Farm debt review process, **5**:6; **30**:7, 10
Farm financing, **30**:31-2
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **54**:5-12, 14-34, 36-9
Farm input costs, **30**:31-2
Farm land, **30**:7
Farmers, income assistance programs, **5**:33-4; **30**:6, 9, 16-20, 26-9, 31, 34
Food imports, **5**:28
Food processing industry, **5**:21; **30**:33-4, 36
Food safety, **5**:9, 23-4; **30**:10
Forage, **54**:11
Fruits and vegetables, **5**:9, 31; **54**:10, 16
General Agreement on Tariffs and Trade, **30**:8-9
Grain, **54**:28
Grain price, **30**:16-8
Grain transportation and handling, **5**:14-5; **30**:29
Grains and Oilseeds Program, **5**:6
Grains and oilseeds safety net program
Actuarial soundness, **54**:36
Advisory committees, **54**:9-10
Agreement, **54**:16
Background, **54**:31-2
Bridge financing, **54**:11
Consultations, **54**:5-6
Criteria, **54**:6-7
Equity/fairness aspects, **54**:8-9, 27
Existing programs, **54**:9
Farm income, **54**:25-7
Linkage, **54**:8, 32-3
Market signals, **54**:27-8
Regulations, **54**:9
Review, **54**:17-9
Trade, **54**:16
Transition year, **54**:23-4
Gross Revenue Insurance Plan
Abuses/moral hazard, **54**:8, 27-8
Bankability, **54**:37
Deficit, **54**:24-5, 33-4
Payments, **54**:38
Premium level, **54**:8, 28-30
Taxation, **54**:39
Hog industry, **5**:29-30
Leases, **30**:7
Meat, imports, **5**:34
Net Income Stabilization Account, **54**:7, 14-5, 31, 33
Poultry products, **5**:9
Prairie Grain Advance Payments Act, **30**:10
Red meat industry, **5**:7-9
References *see* General Agreement on Tariffs and Trade; Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Third-party involvement
Soil conservation, **5**:6, 9; **30**:7, 10, 33
Spring Seeding Assistance Program, **30**:24-5
Stabilization programs, **54**:11-2, 15
Supply management, **30**:14-5

Mazankowski, Hon. Donald Frank—*Cont.*
Sustainable agriculture, **30**:25-6
Tobacco industry diversification, **5**:13-4, 20-1; **30**:10
Trade, **5**:9; **30**:5, 9, 22-3
Tuberculosis, **30**:36
Water conservation, **5**:9; **30**:10
Western Grain Stabilization Program, **54**:33
Western Grain Transportation Act, **30**:24
Wheat, **30**:11-4

Mazur, Michael (Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:69-70

McAuley, Owen (Keystone Agricultural Products)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **52**:14-9, 21-4, 27-8, 30-2, 37-8, 40

McCloskey, William (Finance Department)
Agriculture, Goods and Services Tax, impact, Committee study, **49**:7-20, 22, 26-7

McDonald's Restaurants *see* Hog industry—Market diversification

McDonnell, Ian (Agriculture Department)
Agriculture Department, Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:35-6

McEwen, Michael (Canadian Broadcasting Corporation)
Canadian Broadcasting Corporation, radio, agriculture report, Committee study, **33**:5-10, 12-4, 16-20, 22-4

McGuire, Joe (L—Egmont)
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, 42:29; **44**:26; **45**:24
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:37-8
Estimates, 1989-1990, main, **9**:34-5; **13**:23-4; **15**:24-5; **19**:5, 25-6
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:24-5
Agri-food industry, **27**:38-41; **44**:26
Canada-United States Free Trade Agreement, **43**:23
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:29-30
Canadian Rural Transition Program, **9**:34-5
Cheese, **26**:30
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:47-8; **2**:25
Crop insurance, **15**:24-5
Dairy industry, **22**:29-30; **34**:25
Dairy products, **12**:29-30; **26**:30; **34**:26
Farm Credit Corporation
Corporate plan, Committee study, **43**:22-3, 37
Estimates, 1989-1990, main, **18**:23-4
Farm debt review process, **32**:37
Farm financing, **45**:24
Farm income, **43**:37
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:29-30; **54**:49, 51
Farm land, **10**:7-8; **19**:25-6
Farms, **19**:25
Food processing industry, **27**:31-2, 38-41
Fruits and vegetables, **32**:37
Fur farming industry, **32**:38
Grain transportation and handling, **17**:19-20

McGuire, Joe—*Cont.*
Grains and oilseeds safety net program, **42**:29; **51**:29; **54**:49, 51
Grains industry, Committee study, **17**:19-20, 49-51
Gross Revenue Insurance Plan, **51**:30
Lobster fishery, **21**:29-30
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:47-8
Plant breeders' rights, **17**:4-51
Potatoes, **13**:23-4
Racetracks of Canada, Inc., **2**:25
References, *in camera* meetings, **4**:4; **20**:3; **27**:3; **56**:82
Research, **17**:49-51
Soil conservation, National Soil Conservation Program estimates, 1989-1990, main, **10**:5-8
Stabilization programs, **19**:26
Subsidies, **27**:39
Supply management, **26**:30-1, 39; **43**:22
Trade, Committee study, **21**:29-30; **22**:29-30; **26**:30-1, 39; **27**:3, 38-41; 34:25-6

McIsaac, Clifford (Canadian Dairy Commission)
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:29, 31

McIssac, Pat (Racetracks of Canada, Inc.)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **2**:3, 8-11, 13-4, 20

McKay, Ralph (Consumer and Corporate Affairs Department)
Trade, Committee study, **25**:28, 35, 37-40, 45

McKinnon, Kenneth (Canadian Dairy Commission; National Dairy Task Force)
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:15-7, 20-4, 26-8, 30-2, 34-5, 37-8
Trade, Committee study, **26**:7-11, 16-20, 22-3, 28, 33-4, 37, 40-1

McLaughlin, George (Farm Debt Review Boards)
Agriculture Department
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:13-6, 24, 27-31, 33-4
Estimates, 1989-1990, main, **9**:11, 16-7, 19-23, 28-9, 36-9

McRoberts, Hugh (Auditor General's Office)
Agriculture Department, Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:8-14, 16-7, 22, 26-8

Meat
Hygiene, data, **7**:9-11
Imports, United States, **5**:34
See also Beef imports; Poultry products

Meat Import Act
Review, **5**:33-4

Melfort, Sask. *see* Experimental farms and research stations

Mercier, Laurent (Canadian Federation of Agriculture)
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:8-10, 23, 37, 42

Methanol *see* Ethanol/methanol

Milk *see* Dairy products

Mitchell, Bruce (Agriculture Department)
References, *in camera* meeting, **4**:4

Monopolies *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Racetracks

Monteith, Ken (PC—Elgin; Acting Chairman)
Agriculture, **24**:32
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, 42:36-8; **45**:20-2, 33-4
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:28-9
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:25-6
Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:30
Estimates, 1989-1990, main, **5**:13; **9**:36-7; **13**:23, 38; **15**:28-30; **19**:22-4
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:28-30
Estimates, 1990-1991, main, **30**:32-3; **36**:29-31; **38**:22-3, 41-4
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:45-7
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, 7:4, 28-9
Grains and Oilseeds Program estimates, 1989-1990, main, **8**:13-6, 68
Beef, **8**:68
Canadian Broadcasting Corporation, **28**:30
Radio, agriculture report, Committee study, **33**:18
Canadian Pork Council, **41**:30
Canadian Wheat Board, **38**:22-3
Chemicals, herbicides/pesticides, 7:28-9; **51**:69
Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:25-6
Chicago Board of Trade, **40**:33
Corn, **13**:23; **24**:30; **27**:31; **37**:25-9
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **2**:23-4
Crop insurance, **15**:29-30
Dairy industry, **22**:28; **34**:16-7, 19, 31-2
Dairy products, **26**:32-3; **34**:30-1
Drought, **15**:28-9
Family farm, **24**:31-2
Farm Credit Corporation, **30**:32; **32**:28-9; **36**:29-30
Corporate plan, Committee study, **43**:17-21, 28-9
Estimates, 1989-1990, main, **18**:31-2
Farm Debt Review Boards, **9**:36-7; **36**:31
Farm debt review process, **9**:36; **36**:30
Farm financing, **45**:22, 33-4
Farm income, **19**:22-4; **43**:17-8
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:46, 68-70, 74; **53**:17-9, 29-30, 36, 39-40; **54**:31-4, 64; **55**:59
Farm land, **53**:18
Farm management, **45**:20-1, 33
Farmers, income assistance programs, **39**:45-6
Food processing industry, **27**:32-4, 45; **30**:33
Food product labelling standards, **25**:35-40
Fruits and vegetables, **39**:47; **42**:37-8; **48**:46-7; **51**:70, 74
Grain price, **39**:18
Grains and oilseeds safety net program, **53**:18-9; **54**:31-2; **55**:47
Grains industry, Committee study, **17**:54, 56
Gross Revenue Insurance Plan, **51**:46
Imports, **21**:27-8; **22**:27-8, 43-4; **46**:39-40
Net Income Stabilization Account, **42**:37; **53**:17, 29-30, 39-40; **54**:33, 64
Oats, **8**:13-6; **17**:54

Monteith, Ken—*Cont.*
Ontario Wheat Producers' Marketing Board concerns, Committee study, **16**:29
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **2**:23-4
Pizza, **34**:17
Pork, **20**:30
Prairie Pools Inc., **39**:17
Procedure and Committee business
Budget, M., 7:4
Crown corporations, M. (Foster), **28**:30
Documents, M. (Laporte), **8**:59
Members, **1**:10
Organization meeting, **1**:8, 10, 15
Vice-Chairman, Ms., **1**:8; **20**:3
References
Acting Chairman, taking Chair, **23**:14; **41**:12
In camera meetings, **4**:4; **6**:4; **20**:3; **27**:3; **45**:3; **56**:81-2
Safety net programs, **42**:36-8
Soil conservation, **30**:33
National Soil Conservation Program estimates, 1989-1990, main, **10**:19-20
Soybeans, **40**:18-20, 33
Subsidies, **20**:29; **21**:28; **39**:17
Supply management, **27**:32-4; **37**:32-3
Sustainable agriculture, **17**:56
Task Force Committee on Competitiveness in the Agri-Food Industry, **27**:32
Tobacco industry diversification, **5**:13
Trade, Committee study, **20**:29-30; **21**:27-8; **22**:27-8, 43-4; **23**:22; **24**:30-2; **25**:35-40; **26**:32-3; **27**:3, 31-4, 45; **34**:16-7, 19, 30-2; **37**:25-9; **38**:22-3, 41-4; **39**:16-9; **40**:18-21, 33; **41**:33; **46**:39-40
Turkey production, **24**:30-1
United States, Export Enhancement Program, **39**:18-9
Wheat, **16**:29; **38**:22-3, 41-4; **39**:16-7

Moose Jaw, Sask. *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Market areas

Morin, Roch (Canadian Dairy Commission)
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:4-21, 24-31, 33-4, 36-9

Morissette, Maurice (Agriculture Department)
Agriculture Department, Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, 7:7-8, 22-3, 30, 32-5, 39-40

Morrissey, Brian (Agriculture Department)
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **5**:24-5, 27, 35
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, 7:4-7, 9-20, 22-5, 27, 29, 31-40

Mortgages
Canadian Bankers' Association position, **45**:36
See also Farm Credit Corporation; Farm debt review process—Options

Multinational corporations *see* Agri-food industry

National Dairy Task Force *see* Dairy industry; Dairy products—Pricing; Organizations appearing; Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade

National Farm Products Marketing Council
Background, **11**:4-5
Estimates, 1989-1990, main, **11**:4-36
See also Canadian Dairy Commission; Organizations appearing; Supply management

National Farmers Union *see* Grains and oilseeds safety net program; Gross Revenue Insurance Plan; Net Income Stabilization Account; Organizations appearing

National Grains Bureau
Assistant deputy minister, appointment, **8**:57-9, 64-5
Background, **8**:4-5
Cost, **8**:62
Role, **8**:26-8
Staff, **8**:28-9
See also Grains 2000 Program

National parks *see* Tuberculosis—Wood Buffalo National Park

National Revenue Department *see* Organizations appearing

National Soil Conservation Program *see* Soil Conservation

National unity *see* Dairy industry

Native people *see* Farm input costs—Goods and Services Tax; Soil conservation—Community Pastures Program, Land claims

Natural pesticides *see* Chemicals, herbicides/pesticides—Health, Biotechnology

Nephropogens *see* Chemicals, herbicides/pesticides

Net Income Stabilization Account
Accessibility, **52**:42; **53**:46, 51
Administration, **53**:39
Amendments to agreement, **54**:66-7
Application forms, **53**:34-6, 41-2
Background, **42**:15; **52**:21
Cap, **54**:53
Contributions, $250,000 limit, **42**:16; **55**:34-6
Communal groups, **55**:13, 34
Corporations, family-owned, etc., **53**:30-1, 36-7; **55**:12, 32-3
Joint ventures, spouses, relatives, etc., **53**:30-1
Private financial institution holdings, **53**:39-40, 42; **54**:64
Data source, **42**:43; **52**:34
Debt/bankruptcy, assignment of funds to creditors, **53**:33-4, 37-9, 42
Equity/fairness, **52**:10-1
Federal-provincial cost-sharing, **51**:46-7; **53**:42-3; **54**:33
Funding, **42**:22
Implementation, **42**:19; **55**:60
Income reporting
Beginning farmers, disadvantages, **42**:41-3
Confidentiality, **53**:32-3, 40-1; **55**:18-20, 48-52
Income stability, achieving, **51**:58
Interest, cap, **42**:33; **51**:28-9; **53**:29-30; **54**:63
National Farmers Union position, **53**:46, 51
Off-farm income, not included, **52**:7; **53**:30
Ontario Corn Producers' Association position, **53**:17; **55**:18-9
Ontario Government position, **53**:17
Participation, voluntary, **52**:37
Payments, **42**:32, 37, 43; **51**:30-4; **54**:63; **55**:55-7
Provincial participation, **54**:14-5

Net Income Stabilization Account—*Cont.*
Registered Retirement Savings Plans, relationship, **42**:25; **51**:27-8, 31; **52**:22; **53**:17, 24-8, 31-2; **55**:18-9
Small business, benefits, comparison, **51**:30-3; **53**:57; **54**:31
Social Insurance Number, confidentiality, **52**:40; **53**:29, 32-5, 37; **55**:11-2, 18-20
Succession rules, **54**:65
Taxation, **42**:16, 25; **51**:28, 61; **52**:21-2; **53**:24-9
Withdrawals, **42**:16-7, 32-3; **53**:28; **55**:32-3
See also Fruits and vegetables; Grain—Feed grain

New Brunswick *see* Agriculture—Assistance programs; Canadian Broadcasting Corporation—Radio

New Democratic Party *see* Dairy industry—Supply management

New York State *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Third-party involvement

Nicaragua *see* Beef imports

Nielsen Task Force *see* Dairy industry

NISA *see* Net Income Stabilization Account

Nitrogen *see* Biotechnology

Noreau, Jean-Jacques (Agriculture Department)
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **5**:15, 22, 28-9, 33
Estimates, 1990-1991, main, **30**:21, 33
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:30-9, 41-9, 51-3

Normand, Paul (Ault Foods Ltd.)
Trade, Committee study, **26**:13-5

Normandeau, Daniel (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **4**:30, 32

Nova Scotia *see* Dairy industry—Quotas, British Columbia; Hog industry

Oats
Consumption, United States, increase, **8**:14, 16
Exports, **38**:5
Insider trading allegations, **4**:12, 16
Jurisdiction, Canadian Wheat Board removal, **4**:12-5; **50**:13-4, 23
Account, deficit, **38**:5-6
Alberta, benefits, **4**:35
Canadian Wheat Board Advisory Committee position, **17**:5-6, 10-2, 16-9, 23-4, 27-8
Consultations, **4**:43-5; **8**:37
Election, general, Nov. 21/88, relationship, **4**:37-8
Opinion poll, **4**:12, 45-6
Opposition, **8**:17, 33, 36-7
Order in Council, May 25/89, **8**:11-2, 17, 33
Prices, affecting, **4**:46-7; **8**:29-30
United Grain Growers position, **50**:14
United States government position, **8**:17-8
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:54-6
Marketing
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **4**:12, 29-30; **8**:15
Canadian Wheat Board position, **17**:5, 16-9

Oats—*Cont.*
Marketing—*Cont.*
Canola, comparison, **17**:27-8
Export permits, **17**:18-9
Health food product, **17**:16, 19; **38**:5
Heavy oats, **8**:26
Small operators, **8**:22-4
Oat bran, **8**:15
Price, United States, set-aside program, impact, **38**:20
Production, **8**:14-5
Research, **8**:14-5
Subsidies, **13**:21-2

O'Connell, Noel (Agriculture Department)
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **13**:20, 22-3, 35-6
Grains and Oilseeds Program
Estimates, 1989-1990, main, **8**:8-13, 16-8, 20, 23-6, 28-9, 31-3
Estimates, 1990-1991, main, **31**:9-10
References, *in camera* meeting, **27**:3
Trade, Committee study, **27**:3

OECD *see* Organization for Economic Co-operation and Development

Off-track betting *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres

Official languages policy/bilingualism *see* Committee—Correspondence; Food product labelling standards—Unilingual labels; Procedure and Committee business—Briefs—Correspondence—Documents, Distribution

Olson, A.O. (Agriculture Department)
Agriculture Department, Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **35**:4-30, 32-3

Ontario *see* Committee; Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7)—References; Family farm; Farm debt restructuring—Write-downs; Farm debt review process—Applications; Farmers—Income assistance programs, $500 million package; Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres; Peas; Soil conservation—Shelterbelt Program; Trade—Interprovincial trade barriers; Wheat—Production

Ontario Corn Producers' Association *see* Canadian Broadcasting Corporation—Radio, Price; Corn—Countervailing duties—Stabilization programs; Crop insurance; Fruits and vegetables—Grains and oilseeds safety net program—Gross Revenue Insurance Plan—Net Income Stabilization Account; Grains and oilseeds safety net program; Net Income Stabilization Account; Organizations appearing; Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade; Western Grain Stabilization Program—Fund

Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association *see* Fruits and vegetables—Grains and oilseeds safety net program; Organizations appearing; Tobacco industry

Ontario Government *see* Net Income Stabilization Account

Ontario Harness Horsemen's Association *see* Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7)—References, Witnesses; Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Attendance

Ontario Industrial Restructuring Commission *see* Poultry products—Supply management

Ontario Land Stewardship Program *see* Soil conservation—National Soil Conservation Program

Ontario Milk Marketing Board *see* Dairy industry—National Dairy Task Force review—Supply management; Organizations appearing; Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade

Ontario Pork Producers' Marketing Board *see* Pork—United States

Ontario Wheat Producers' Marketing Board
Background, **38**:47-8
Canadian Wheat Board, relationship, **16**:16; **38**:29, 31, 45, 48-9
Concerns, Committee study, **16**:4-30
Financial status, **38**:49
See also Grain storage; Grain transportation and handling—At and East rail subsidy; Organizations appearing; Wheat—Price

Oosterhoff, Peter (Canadian Federation of Agriculture; Dairy Farmers of Canada)
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:5-8, 37-8, 41-2
Trade, Committee study, **34**:31, 34

Opting-in provisions *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres

Order in Council appointments *see* Agriculture Department—Associate deputy minister; Canadian Wheat Board

Orders in Council *see* Agriculture—Assistance programs; Apple producers; Oats—Jurisdiction; Special Canadian Grains Program

Orders of Reference
Agriculture Department
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, **6**:3
Estimates, 1989-1990, main, **4**:3
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:3
Estimates, 1990-1991, main, **30**:3
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:3
Canadian Wheat Board, Order in Council appointments, **50**:3
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:3
Membership, **1**:3

Organic farming
Committee study proposal, **49**:6
See also Wheat—Exports

Organic food
Definition, **25**:7

Organization for Economic Co-operation and Development *see* Dairy industry—Subsidies; Subsidies—Producer-subsidy equivalents

Organization meeting *see* Procedure and Committee business

Organizations appearing
Agriculture Department, **1**:33-48, 50-2, 55-6; **3**:7-14; **4**:4, 20, 25-6, 28, 30, 32-4, 39, 41; **5**:15, 22, 24-5, 27-9, 31, 33, 35; **6**:4, 10-34; **7**:4-40; **8**:4-68; **9**:4-10, 12, 14-5, 17-9, 23-8, 30, 32-4, 36-8, 41-2; **10**:4-20; **13**:4-38; **15**:7-32; **19**:4-29; **23**:12, 24, 26-7, 31; **27**:3; **30**:21, 33, 36; **31**:9-10, 18-9, 23, 34; **32**:4-7, 17, 19-21, 24, 27, 34, 36-8; **35**:4-33; **39**:30-53; **42**:5-9, 11-44; **44**:4-36; **45**:5-38; **46**:13, 17, 27-8; **48**:4-34, 36-7; **51**:14-5, 18-20, 23-4, 27-30, 32-8; **53**:27-44; **54**:22-5, 30, 34-9, 41-67; **55**:11-27, 29-44, 51, 53-6, 60
Auditor General's Office, **28**:5-28
Ault Foods Ltd., **26**:11-5, 19, 21-2, 30-2, 35-8, 41
Canadian Broadcasting Corporation, **33**:5-14, 16-20, 22-4
Canadian Dairy Commission, **12**:4-39
Canadian Federation of Agriculture, **14**:5-42; **27**:5-11, 19-20, 27-8, 31, 34-7, 41-3, 46-8; **52**:4-8, 13-5, 20-1, 24-6, 29, 31-3, 35-9, 42-4
Canadian Grain Commission, **4**:39-40, 42-3
Canadian Horticultural Council, **52**:11-3, 33-5, 40-2
Canadian Pork Council, **20**:8-41
Canadian Wheat Board, **38**:4-33; **50**:5-34
Canadian Wheat Board Advisory Committee, **17**:4-30
Cold Springs Farm Ltd., **24**:4-37
Consumer and Corporate Affairs Department, **25**:24-46
Coopérative fédérée du Québec, **26**:23-30, 34-5, 39-40
C.T. InterUnion Marketing Inc., **25**:4-23
Dairy Farmers of Canada, **22**:4-47; **34**:4-7, 10-1, 13-5, 17-9, 21-34
Employment and Immigration Department, **9**:12-4, 34-6, 40-2
External Affairs and International Trade Department, **21**:4-37; **46**:4-10, 12-40
Farm Credit Corporation, **18**:4-38; **36**:4-37; **43**:4-38; **48**:16-8, 26-7, 35-6
Farm Debt Review Boards, **9**:10-1, 14-23, 26, 28-33, 36-40; **32**:7-34, 36-7
Finance Department, **49**:7-20, 22-3, 25-7; **53**:24-9, 31-2
Further Poultry Processors of Canada, **41**:4-33
Grocery Products Manufacturers of Canada, **27**:11-9, 21-7, 29-35, 37, 42, 44-6
Keystone Agricultural Products, **52**:14-9, 21-4, 27-8, 30-2, 37-8, 40
National Dairy Task Force, **26**:7-11, 16-20, 22-3, 28, 33-4, 37, 40-1
National Farm Products Marketing Council, **11**:4-36
National Farmers Union, **53**:44-58
National Revenue Department, **53**:34, 39-40
Ontario Corn Producers' Association, **37**:4-33; **53**:5-24
Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association, **51**:62-74
Ontario Milk Marketing Board, **34**:7-10, 12-3, 15-7, 19-21, 25-6, 28-9, 32
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, **16**:4-30; **38**:33-52
Prairie Farm Rehabilitation Administration, **10**:21-39
Prairie Pools Inc., **39**:5-29; **52**:8-11, 18-9, 21, 28-9, 31-3
Racetracks of Canada, Inc., **2**:5-29
Western Canadian Wheat Growers Association, **17**:31-61
See also individual witnesses by surname

Ormrod, Wayne (Agriculture Department)
Agriculture Department, Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:19-21, 26-8

Outlook, Sask. *see* Irrigation projects

Paddock, Brian (Agriculture Department)
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:22-5, 32-4, 36-7, 41-2
Grains and Oilseeds Program estimates, 1989-1990, main, **8**:40-6, 48, 53-5, 59-62
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **53**:27-44; **54**:34-6, 49-50, 53, 60, 65, 67

Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres
Agricultural fairs and summer racing, protecting, **1**:29, 45
Attendance at racetracks, affecting, **1**:34-5; **2**:8
Ontario Harness Horsemen's Association position, **2**:13-5
Cost, **2**:7, 9, 19-20; **3**:6, 13
Economic importance, **1**:28, 41-3, 47-8
Assiniboia Downs, **2**:7-8
Blue Bonnets Raceway, **2**:22-3
Hotels, small, family-run, **2**:8
Small tracks, **2**:11-2, 20-1, 28-9; **3**:6, 9, 14
Sudbury Downs, **2**:8-11
Employment, affecting, **1**:28-9, 49; **2**:10, 16
Entertainment aspects, **1**:49; **2**:16, 24
Entrance fees at tele-theatres, **2**:26-7
Ethical aspects, **1**:48-9; **2**:16-9, 22, 27-8
Government support, **1**:28; **2**:6
Food and beverage facilities, **1**:52; **3**:12-3
Implementation, timeframe, **1**:40-1; **2**:7-11, 28
Inter-track betting, comparison, **1**:53-6; **2**:6, 15, 21, 25-6; **3**:14
Investors buying tracks to gain control of tele-theatres, **3**:9-10
Lotteries, casinos, competition, **1**:28, 49; **2**:6, 8, 16
Market areas, definition, 80 kilometre limit, **1**:29, 32-4; **3**:10-1
Belleville, Ont., **1**:50-2; **3**:11-2
British Columbia, **2**:25-6
Cambridge, Ont., **1**:50
Dresden Raceway, **1**:37-9
Moose Jaw, Sask., **1**:45-7
Picov Downs, **1**:43-5
Ontario and British Columbia governments position, **1**:26-7, 29-30, 37, 41, 52-5; **2**:25; **3**:7
Opting-in provision, **1**:56
Provincial jurisdiction, **1**:28-32, 35-7; **3**:5-6
Race tracks, monopoly, **1**:30-1; **2**:15; **3**:7
Racetracks of Canada, Inc. position, **2**:5-7, 12
Regulations, **1**:40; **3**:10
Revenue-sharing, **2**:11, 13-4
Tax revenues, **1**:35
Third-party involvement, **3**:7
Mazankowski position, **3**:6
New York State, **3**:7-9
Thoroughbred racing, competition, **1**:33-4; **2**:11; **3**:14
See also Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7)

Pasta
Exports, **13**:17
Production, western provinces, **17**:41, 43-6

Pears
Psylla infestations, Amitraz SSASP chemical spray, United States, comparison, **7**:19-20, 25-8; **51**:63, 73

Pearson, George (Prairie Farm Rehabilitation Administration)
Prairie Farm Rehabilitation Administration estimates, 1989-1990, main, **10**:36

Peas
European Economic Community, grading standards, **25**:21-2
Ontario-produced, cost, **27**:34

Pender, Terry (Agriculture Department)
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **4**:20, 25-6, 28; **15**:14-7, 21, 31-2
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:14-7, 21, 31-2
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:39-40, 45, 49-50

Penney, Charles Gerard (Farm Credit Corporation)
Agriculture Department estimates, 1990-1991, main, **36**:15-6, 21, 23, 27, 34-6
Farm Credit Corporation
Corporate plan, Committee study, **43**:11-2, 16, 20, 22, 25, 27, 33-4
Estimates, 1989-1990, main, **18**:8, 12, 14-8, 21-2, 27-8, 30-3, 36

Permanent Cover Program *see* Farm land

Pesticide Registration Review *see* Chemicals, herbicides/pesticides

Pesticides *see* Chemicals, herbicides/pesticides

Peters, Merve (Racetracks of Canada, Inc.)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **2**:3, 24-6

PFRA *see* Prairie Farm Rehabilitation Administration

Pickard, Jerry (L—Essex—Kent)
Agriculture Department, Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:18-20
Canadian Wheat Board, Order in Council appointments, Committee study, **50**:9-10
Chemicals, herbicides/pesticides, **7**:18-20
Farm income, Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:7-8, 28-31
Farmers, **48**:31
Hog industry, **48**:7-8

Picov Downs *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Market areas

Pigott, John (Grocery Products Manufacturers of Canada)
Trade, Committee study, **27**:11-2, 25-6, 29-30, 32, 44

Pizza
Frozen, price disparity with United States, **26**:7, 11, 18, 20, 26; **27**:8
Dairy Farmers of Canada position, **34**:6-7, 17-9, 30-1

Plant breeders' rights
Royalties, **35**:8-10
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:37, 46-7, 49-51

Plant growth hormones *see* Chemicals, herbicides/pesticides—Pesticide registration

Plant health
Agriculture Department, Food Production and Inspection Branch, responsibilities, **7**:5

Plaunt, Darrel (Agriculture Department)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **53**:35

Plourde, André (PC—Kamouraska—Rivière-du-Loup; Vice-Chairman)
Agriculture Department
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:15-6
Estimates, 1989-1990, main, **15**:22-3
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:22-3
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:4, 29-31, 36
Grains and Oilseeds Program estimates, 1989-1990, main, **8**:17
Beef, **7**:29
Chemicals, herbicides/pesticides, Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:15-6
Drought, **15**:22-3
Grains industry, Committee study, **17**:31
National Soil Conservation Program estimates, 1989-1990, main, **10**:20
Potatoes, **7**:30-1
Procedure and Committee business
Budget, M. (Monteith), **7**:4
Documents, **17**:31
Members, **1**:10
Organization meeting, **1**:8, 10
References
Election as Vice-Chairman, **1**:8
In camera meeting, **4**:4; **6**:4
Soil conservation, National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:23

Poland *see* Canadian Wheat Board—Loans

Pollution *see* Greenhouse effect

Pork
Committee inquiry, scheduling, **23**:32-3
Exports, Soviet Union, **31**:31
Quality, United States, comparison, **20**:26
United States, countervail, omnibus legislation, pass-through provision, **13**:7-9, 11-2, 18-21; **14**:18; **19**:13-5, 22, 24-5; **37**:15
Beef, EEC imports, comparison, **20**:18-9
Canada-United States Free Trade Agreement, relationship, **20**:32-3, 36-7
Canadian Pork Council position, **20**:8-9, 25-6, 30-4
Cold Springs Farm Ltd. position, **24**:9-10, 14-7, 26-7
Coopérative fédérée du Québec position, **26**:26
Deposit rate, **20**:8-9
General Agreement on Tariffs and Trade, relationship, **20**:15-9, 32-3
Hog industry producer contingency fund, "$2 solution", **20**:7, 9-13, 16-7, 22-3, 35-6
Ontario Pork Producers' Marketing Board position, **20**:33
Principal individuals/organizations involved, **20**:40-1
United States International Trade Commission, future injury ruling, **20**:9-11, 21, 23
See also Hog industry

Porter, Bob (PC—Medicine Hat)
Agriculture, **5**:33; **42**:27

Porter, Bob—*Cont.*
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:25-8
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:16-8
Estimates, 1989-1990, main, **5**:33-4
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:21, 23
Beef, **5**:33; **7**:21, 23
Chemicals, herbicides/pesticides, Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:16-8
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **54**:27, 29, 31
Farmers, **5**:33
Forage, **54**:29
Grains and oilseeds safety net program, **42**:28
Gross Revenue Insurance Plan, **42**:25-7; **54**:27, 29
Meat Import Act, **5**:33-4
Net Income Stabilization Account, **42**:27; **54**:31
Procedure and Committee business
Members, **1**:10
Organization meeting, **1**:10
References, *in camera* meetings, **6**:4

Porteus, Ken (Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:62-74

Potatoes
Atlantic provinces, United States exports, inspection, difficulties, **7**:24-5
Bacterial ring-rot, **7**:35-6
Federal experimental farm, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Que., research, **7**:30-1
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **13**:23-4
Residue testing, **7**:17-8
Transportation, No. 1 small potatoes, interprovincial trade barriers, **23**:8, 13

Poultry feed grain
Prices, United States, comparison, **37**:21

Poultry products
Antibiotics levels, labelling, United States, comparison, **41**:31-2
Consumer demand, **41**:4-6
Employment levels, **41**:33
Import controls, **41**:9-10, 32-3
"Meat", definition, **41**:12, 25
Input costs, **41**:26-7
Plant locations, **41**:17
Price
Canada/United States, comparison, **11**:32
Producers/retailers, **11**:19-20; **41**:22-3, 27-8, 30
Processing companies, **41**:12-4, 17-9, 28
Profits, **41**:31
Quality, United States, comparison, **27**:32
Quotas, **11**:22-3; **14**:40-1; **39**:53; **41**:19-22
Salmonella contamination, prevention, **5**:9
Subsidies, **14**:40
Supply management
Canada-United States Free Trade Agreement, impact, **11**:16-8, 30-5; **14**:42; **41**:5-6

Poultry products—*Cont.*
Supply management—*Cont.*
Further Poultry Processors of Canada position, **41**:7-11, 14-7, 19-30
General Agreement on Tariffs and Trade, impact, **11**:26-8; **41**:5-7, 12
Grocery Products Manufacturers of Canada position, **27**:14, 25-6, 29-30; **41**:10
Information groups, establishing, **41**:11
National appeal tribunal, establishing, **41**:10-1, 24, 29
Ontario Industrial Restructuring Commission document, **41**:33
Specialization, promoting, **41**:11
Trade levels, **26**:28
United States, comparison, **27**:9; **41**:12-4, 17

Prairie Farm Rehabilitation Administration
Annual report, publication, **10**:31
Background, **10**:21-2
Estimates, 1989-1990, main, **10**:21-39
Soil Conservation Canada, relationship, **10**:16
Staff, person-years, **10**:35
See also Drought—Rural water development—Special drought assistance program; Organizations appearing; Sustainable agriculture; Water pipelines and dugouts

Prairie Grain Advance Payments Act
Funding, decrease, **30**:10
Interest-free portion, **31**:12-6; **39**:30-1, 34-5
Canadian Wheat Board Advisory Committee position, **17**:8-9, 12-3, 28-30
Prairie Pools Inc. position, **39**:28-9
Saskatchewan Association of Rural Municipalities position, **31**:17
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:40

Prairie Pools Inc.
Marketing, X-CAN Grain role, **39**:17
See also Canadian Wheat Board; Grains and oilseeds safety net program; Organizations appearing; Prairie Grain Advance Payments Act; Subsidies—General Agreement on Tariffs and Trade; Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade; Trade—General Agreement on Tariffs and Trade; United States—Export Enhancement Program; Wheat—Price

Press releases *see* Procedure and Committee business

Price, George *see* Canadian Broadcasting Corporation

Privacy *see* Net Income Stabilization Account—Social Insurance Number

Private sector *see* Research and development—Funding

Privatization *see* Farm Credit Corporation; Soil conservation—Community Pastures Program

Procedure and Committee business
Acting Chairman, taking Chair, **23**:14; **41**:12
Agenda and procedure subcommittee
Establishing, M. (Althouse), **1**:13-6, agreed to, 4
Report referred, **20**:4, agreed to
Reports
First, **1**:25, agreed to, 5-6
Second, M. (Ferguson), **4**:5, agreed to

Procedure and Committee business—*Cont.*
Agenda and procedure subcommittee—*Cont.*
Reports—*Cont.*
Third, **6**:4-5, agreed to
Fourth, **14**:17, agreed to, 3-4
Fifth, **20**:3, agreed to
Sixth, **20**:4, agreed to
Seventh, **23**:32, agreed to, 3-4
Eighth, **26**:3-4, agreed to
Ninth, **26**:4-5, agreed to
Tenth, **40**:5, agreed to, 3-4
Eleventh, **42**:10-1, agreed to, 3-4
Twelfth, **49**:6-7, agreed to, 4
Thirteenth, **49**:7, agreed to, 4-5
Fourteenth, **55**:27-9, agreed to, 5-6
Bills
Amendments, beyond scope, **55**:45-7, 57-8
Clause-by-clause study, consideration, **3**:15, agreed to, 4
Briefs
Clerk providing before Committee travel, **27**:3, agreed to
Distribution in language received, **37**:4, agreed to, 3
One official language only, **2**:5; **53**:5
Budget, approval, **26**:3, agreed to
M. (Monteith), **7**:4, agreed to, 3
Business meeting, **49**:6-7
Chairman, election, M. (Horning), **1**:8, agreed to, 4
Conferences, researchers attending, living and travel expenses, **55**:28
Correspondence, distribution, one official language only, **1**:25-6, agreed to, 6
Crown corporations, staff positions, reinstatement, M. (Foster), as amended, **28**:28-35, agreed to, 3
Amdt., **28**:33, agreed to, 3
Amdt. (Althouse), **28**:33-4, withdrawn, 3
Documents
Appending to minutes and evidence, **48**:19, agreed to, 3
M. (Rodriguez), **1**:41, 47, agreed to, 7
M. (Althouse), **47**:5, agreed to, 3
Distribution in language received, **17**:31, agreed to, 3; **24**:21, agreed to, 3; **38**:33
M. (Laporte), **8**:59, agreed to, 3
Estimates, supplementary (A), **15**:32, agreed to, 6
In camera meetings, **4**:4-6; **6**:4-5; **20**:3-5; **26**:3-5; **27**:3; **28**:35; **45**:3; **56**:81-3
Transcripts, storage/destruction at end of session, **1**:16-8
Information, updating, **6**:4, agreed to
Meetings
Informal, scheduling, **27**:3, agreed to
Notice, **1**:24
Scheduling, **55**:44-5
Members
Identifying incorrectly, **15**:13
Introduction, **1**:8-11
Substitutes, **1**:18-9
Motions, notice, **1**:24-5
Orders of Reference
Adopting, **20**:4-5, agreed to; **49**:6, agreed to, 3
Combining, **6**:10, agreed to, 6
Organization meeting, **1**:8-25
Press releases, approval, **6**:4, agreed to
Procedure and Committee business—*Cont.*
Printing
Minutes and evidence, M. (Monteith), **1**:12-3, agreed to, 4
Report to House, additional copies, M. (Vanclief), **56**:81, agreed to
Public hearings, initiating, **26**:5, agreed to
Questioning of witnesses
Brevity, **4**:16-7, 44-5
Policy questions, **21**:32; **48**:28-9
Rotation by party, **1**:19
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Monteith), **1**:11-2, agreed to, 4
Reports to House, draft, consideration, **56**:81-3
Slide presentation, **19**:4; **42**:11; **51**:39
One official language only, **42**:5-6
Staff
Consultants, hiring, **55**:28
Library of Parliament researchers, M. (Horning), **1**:18, agreed to, 4
Steering committee *see* Procedure and Committee business—Agenda and procedure Subcommittee
Tax policy, exemption, Committee recommendation, M. (Foster), **49**:23-4
Translation services, availability, **18**:31
Vice-Chairman, election, Ms. (Monteith), **1**:8, agreed to, 4; **20**:3, agreed to
Witnesses
Appearances
Extending, **52**:13-4, 32-3
Scheduling, **12**:4, agreed to, 3
Expenses, Committee paying, **1**:20-3, agreed to, 4-5
Inviting, **26**:5, agreed to
Declined, **51**:38; **52**:4
Opening statement, text not available, **18**:26-7
Working group, establishing, **26**:5, agreed to
M. (Monteith), **56**:81, agreed to
Workplan, adopting, M. (Althouse), **6**:4, agreed to
See also Chairman, rulings and statements

Processed food *see* Food processing industry

Producer Subsidy Equivalent *see* Subsidies—Organization for Economic Co-operation and Development; Wheat—Subsidization

Productivity *see* Agri-food industry

Progressive Conservative Party *see* Canadian Wheat Board

Provinces *see* Canadian Rural Transition Program; Chemicals, herbicides/pesticides—Pesticide Registration Review; Drought—Special drought assistance program; Farm Credit Corporation—Interest rates; Federal-provincial relations; Net Income Stabilization Account; Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres; Task Force Committee on Competitiveness in the Agri-Food Industry; Trade—Interprovincial trade

PSE *see* Producer Subsidy Equivalent

Public opinion *see* Canadian Rural Transition Program—Effectiveness; Chemicals, herbicides/pesticides—Health; Farm debt review process—Effectiveness; Food safety—Residue testing; Oats—Jurisdiction

Public relations *see* Dairy Farmers of Canada

Public Service *see* National Grains Bureau—Assistant deputy minister

Public Service 2000 program *see* Research and development

Pugh, Gordon (Agriculture Department)
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **15**:14-6, 18-24, 26-9, 31-2
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:14-6, 18-24, 26-9, 31-2
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:38, 40

Quebec *see* Dairy industry; Drought—Special drought assistance program; Farm Credit Corporation—Loans; Farm debt review process—Applications; Farmers—Income assistance programs, $500 million package; Hog industry; Trade—General Agreement on Trade and Tariffs; Wheat—Exports

Quotas
Value, **43**:11
See also Canadian Egg Marketing Agency; Canadian Wheat Board; Dairy industry; Poultry products; Special Canadian Grains Program; Supply management

Rabies
Eradication, **7**:11-2

Racetrack community *see* Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7)—References

Racetracks
Agriculture Department, Food Production and Inspection Branch, responsibilities, **7**:5
See also Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres

Racetracks of Canada, Inc.
Membership, **2**:25
See also Organizations appearing; Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres

Rafferty-Alameda Dam *see* Water pipelines and dugouts

Rapeseed *see* Canola

Real estate agents *see* Farm Credit Corporation—Farm land holdings

Reasbeck, Gerry (Consumer and Corporate Affairs Department)
Trade, Committee study, **25**:29-34, 36-7, 42-6

Red clover producers
Drought assistance, **31**:32-3

Red meat industry
Stabilization programs, **5**:8-9
Tripartite participation, **5**:7
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:35-6

REDUX Program *see* Tobacco industry diversification

Regina, Sask. *see* Water pipelines and dugouts

Regional development *see* Trade—Interprovincial trade barriers

Regions *see* Grains and oilseeds safety net program; Gross Revenue Insurance Plan

Registered Retirement Savings Plans *see* Net Income Stabilization Account

Regulation *see* Anti-dumping regulations; Blueberries; Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency; Food product labelling standards; Food safety; Genetic research; Grains and oilseeds safety net program; Grains industry; Honey; Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres

Reports to House
First, Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **3**:3
Second, Agriculture Department estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:4
Third, Farm Income Protection Act (Bill C-98), **55**:3-4
Fourth, Farm debt, **56**:1-83

Research and development
Co-ordination, Canadian Agricultural Services Co-ordinating Council role, **35**:6-7, 16
Cost-recovery, **35**:21-2
Funding, **35**:5-6, 11, 28-9
Federal-provincial co-operation, **35**:12-3
Other countries, comparison, **35**:13-4
Private sector, **35**:12-4; 44;7
Producer contributions, check-off system, **35**:22-3
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:37, 49-51
Industry role, **35**:8
International research, **35**:16-8, 27-30
Long-term research, **35**:23-5
Marketing, relationship, **35**:25-6
Multi-disciplinary teams, **35**:8
Priorities, establishing, **35**:15-6
Public Service 2000 program, impact, **35**:7
Resource research, **35**:14-5
Scientists, number, **35**:5, 11
Technology transfer, **35**:5; **44**:7
See also Agriculture Department; Biotechnology; Experimental farms and research stations; Genetics research; Global warming; Oats; Plant breeders' rights; Soil conservation; Wheat—Russian wheat aphid

Restaurants *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Food and beverage facilities

Rice *see* Environment—General Agreement on Tariffs and Trade

Rice, Martin T. (Canadian Pork Council)
Trade, Committee study, **20**:10-3, 16-9, 21, 29-35, 41

Richardson, Tom (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **19**:17-8, 28
Farm income, Farm Credit Corporation survey, Agriculture Department analysis, Committee study, **48**:4, 25, 29, 34, 36-7

Rivard, Claude (Dairy Farmers of Canada)
Trade, Committee study, **34**:18, 24-5

Robbins, Jim (National Farmers Union)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **53**:44-58

Rodriguez, John R. (NDP—Nickel Belt)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:26-7, 32-4, 48, 53, 55-6; **2**:10-1, 23; **3**:10-2, 14-5

Rodriguez, John R.—*Cont.*
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:32-4, 55-6; **2**:10-1; **3**:10-1, 14
Procedure and Committee business, correspondence, **1**:26
Veterinary drugs, **3**:12, 15

Rosaasen, Ken (Individual presentation; University of Saskatchewan)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:45-51, 53, 56-7, 59-61

Royalties *see* Plant breeders' rights

Rural communities
Non-farm population, **19**:8

Rural Water Development Program *see* Irrigation projects

Russell, Donald (Agriculture Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **4**:33

Russian wheat aphid *see* Wheat

Rye
Canadian Wheat Board jurisdiction, proposal, **50**:14-5

Safety net programs
Abuses by marketers, prevention, **42**:33
Basket approach, **42**:33-6
Criteria, **42**:6-7
Equity, **42**:6, 8, 34, 39-41
Farmers leaving farming, accounts, **42**:32-3
Federal-provincial co-ordination, **42**:9; **45**:7
Funding issues, **42**:8-9
Supply management, applicability, **42**:28
Support price, determination, **42**:36-8
Three lines of defence concept, **42**:6-9, 20
See also Grains and oilseeds safety net program

Sahl, Avery (Canadian Wheat Board Advisory Committee)
Grains industry, Committee study, **17**:4-8, 10-22, 25-6

Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Que. *see* Potatoes—Bacterial ring-rot

Salinity *see* Tile drainage

Salmonella contamination *see* Poultry products

SARM *see* Saskatchewan Association of Rural Municipalities

Saschenbrecker, Peter (Agriculture Department)
Agriculture Department, Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:11, 17-8

Saskatchewan *see* Farm Credit Corporation—Accounts in arrears—Concessions—Board of directors; Farm debt; Farm debt review process; Farm income—Farm Credit Corporation survey; Farmers—Bankruptcies—Income assistance programs; Gross Revenue Insurance Plan

Saskatchewan Association of Rural Municipalities *see* Prairie Grain Advance Payments Act—Interest-free portion

Saskatchewan Irrigation Development Centre *see* Irrigation projects

Schneider, Larry (PC—Regina—Wascana)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **9**:23-5
Beef, **23**:31-2

Schneider, Larry—*Cont.*
Canadian Broadcasting Corporation, radio, agriculture report, Committee study, **33**:11-2
Farm Credit Corporation estimates, 1989-1990, main, **18**:24-6, 35
Farm Debt Review Boards, **9**:23-5
Honey, **23**:25-6
Livestock, **23**:24
Pork, **23**:33
References *see* Canadian Broadcasting Corporation—Radio, Price
Trade, Committee study, **23**:24-6, 31-3

Seed grain *see* Spring Seeding Assistance Program

Seeds
Goods and Services Tax, tax-free farm list status, **49**:17, 21-2

Seiling, Rod (Racetracks of Canada, Inc.)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **2**:3, 5-7, 11-2, 14, 16-7, 20-1, 24-9

Services
General Agreement on Tariffs and Trade, negotiations, **46**:7

Sewage *see* Irrigation projects—Lloydminster

Shannon, Gerry (External Affairs and International Trade Department)
Trade, Committee study, **46**:4-10, 12-40

Shaw, Philip J. (Individual presentation)
References *see* Soybeans—Chicago Board of Trade, Econometric analysis
Trade, Committee study, **40**:5-25, 27-34

Shelterbelt Program *see* Soil conservation

Silcox, Steve (Agriculture Department)
References, *in camera* meeting, **4**:4

Small business *see* Net Income Stabilization Account

Sobeski, Pat (PC—Cambridge)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:49-50
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:49-50

Social Insurance Numbers *see* Net Income Stabilization Account

Soetens, René (PC—Ontario)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:43-5
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:43-5

Soil conservation
Community Pastures Program, **10**:21-2, 29-30
Cost, **10**:35-6
Land claims, relationship, **10**:38
Liability claims, **10**:37-8
Privatization, **10**:36
Wildlife damage, compensation, **10**:38
Funding, **5**:6, 9; **30**:10
Economic and Regional Development Agreements, effect, **10**:24-5
See also Soil conservation—National Soil Conservation Program
National Soil Conservation Program
British Columbia, including, **30**:33

Soil conservation—*Cont.*
National Soil Conservation Program—*Cont.*
Estimates, 1989-1990, main, **10**:4-20
Farmers, involvement, **10**:6-7
Federal-provincial agreements, **10**:5-6, 8-9, 15-6, 20; **39**:31
Funding, **5**:6, 9; **10**:4-6, 18, 23, 25-6, 38-9; **30**:7
Implementation, **10**:4-5
Ontario Land Stewardship Program, not included, **10**:15, 17
Soil compaction, alleviation, **10**:15
See also Farm land—Permanent Cover Program
Research, **10**:16-7
Shelterbelt Program, tree planting, **10**:19-20, 22
Ontario, **10**:31
Shortages, **10**:33
Woodlots, not included, **10**:33
United States, comparison, **24**:6, 19-20
See also Corn

Soil Conservation Canada *see* Prairie Farm Rehabilitation Administration

Soviet Union *see* Canadian Wheat Board—Contracts; Machinery and equipment; Pork—Exports; Wheat—Exports—Price

Soybean oil
Spanish government subsidization, **31**:34, 36-7

Soybeans
Chicago Board of Trade, Ferruzzi/Central Soya, forced sell-off, price decline, **31**:28; **37**:22-4; **40**:6-12, 14-6, 27-9
American Agricultural Movement class action, **37**:23-4; **40**:17-8, 23-6
Compensation, **40**:31
Conflict of interest, **40**:10-1, 24
Econometric analysis, Shaw proposal, **40**:11, 18-21, 25, 29-31, 33
Fraud charges, **40**:10, 13
Grain merchants, alleged role, **40**:9, 11, 14, 17, 23
Losses, **40**:12, 18-21
Tariff, reduction, **8**:30-1

Spain *see* Soybean oil

Special Canadian Grains Program
Deloitte, Hoskins and Sells report, **8**:30, 33, 50-2; **28**:22
Orders in Council under Department of Agriculture Act, sec. 5, **28**:7, 10-1, 25-6
Payments, **4**:23-4, 31-2; **8**:50-2, 66-8
Acreage-measurements, accuracy, **28**:22-3
Quota system, summerfallow, **8**:49-50

Special Farm Financial Assistance Program *see* Farm Credit Corporation—Accounts in arrears

Special Trade Relations Bureau *see* Eggs—Imports

Specialty crops
Gross Revenue Insurance Plan, impact, **51**:43; **55**:18

Speller, Bob (L—Haldimand—Norfolk)
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **4**:27-8, 37-40; **5**:19-21
Estimates, 1990-1991, main, **38**:18-20
Agriculture, Goods and Services Tax, **31**:39
Canadian Wheat Board, **38**:18

Speller, Bob—*Cont.*
Dairy industry, **34**:30, 33
Drought, **4**:27-8, 37; **31**:32-4
Food processing industry, **5**:20
Grains and Oilseeds Program estimates, 1990-1991, main, **31**:32-4, 39
Oats, **4**:37; **38**:20
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, M. (Althouse), **1**:16
Members, **1**:9
Organization meeting, **1**:9, 16
Red clover producers, **31**:32
Soybean oil, **31**:34
Supply management, **34**:28-9
Tobacco industry diversification, **5**:19-20
Trade, **4**:37
Committee study, **34**:28-30, 33; **38**:18-20
Wheat, **4**:37; **38**:19-20

Spring Seeding Assistance Program
Funding/eligibility, **30**:23-5

Sproat, Enos (Farm Debt Review Boards)
Agriculture Department, Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:8-13, 19-23, 26-7, 30, 36-7

St. Pierre, J.-C. (Agriculture Department)
Agriculture Department, Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **35**:21-2

Stabilization programs
Decoupling, avoidance of countervailing duties, **20**:39-40
General Agreement on Tariffs and Trade, relationship, **19**:12-3, 27
Review proposal, **28**:27
Third line of defence principle, **54**:11-2, 15
United States, **19**:21-2, 26; **24**:6-7
Farm-fed grain, including, **20**:14, 24-5, 31
Universality, **8**:66-8
See also Corn; Grain stabilization programs; Grains and oilseeds safety net program; Hog industry; Red meat industry; Safety net programs; Sugar beet producers; Western Grain Stabilization Program

Standards
Grading *see* Beef; Grain—Imports; Wheat

Steering committee *see* Procedure and Committee business—Agenda and procedure subcommittee

Stephens, Dennis (Agriculture Department)
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:11-21, 24-6, 29-31, 35-7, 39-44
Grains and Oilseeds Program estimates, 1990-1991, main, **31**:18-9
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:18-20, 24, 27, 29, 33-7; **54**:22, 24, 28-9, 50-3, 55-7, 60

Stevenson, Ross (PC—Durham)
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:34-5; **44**:22-5
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:33-4; **35**:31-2

Stevenson, Ross—*Cont.*
Agriculture Department—*Cont.*
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:20-2, 31-2
Estimates, 1989-1990, main, **4**:40-1; **5**:23-5; **9**:17-20; **13**:14-7, 32-3; **19**:15-8, 27
Estimates, 1990-1991, main, **30**:34-5
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:16, 18
Grains and Oilseeds Program estimates, 1989-1990, main, **8**:30-3
Agri-food industry, **44**:24-5
Bakery products, **13**:16-7
Beef, **13**:14-5
Biotechnology, **35**:31-2
Blueberries, **23**:17
Canada-United States Free Trade Agreement, **20**:19-22
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:26-9
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:26-30, 41
Canola, **8**:31-3
Chemicals, herbicides/pesticides, **7**:18; **23**:15; **24**:21-2
Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:20-2, 31-2
Countervailing duties, **21**:34-5
Dairy industry, **14**:26-7
Dairy products, **12**:26-9; **13**:15
Eggs, **11**:20-1
Ethanol/methanol, **35**:32
Farm Credit Corporation, **32**:34
Estimates, 1989-1990, main, **18**:29-30
Farm Debt Review Boards, **9**:18
Farm debt review process, **9**:17, 19-20
Farm fuel, **44**:23
Farm input costs, **24**:22
Farm land, **10**:17-8; **24**:20-1
Farm management, **19**:16-8
Farms, **19**:15-6
Food processing industry, **14**:29-30; **25**:18-9; **30**:35-6; **44**:22-3
Food product labelling standards, **25**:20, 44
Food safety, **5**:23-4; **6**:21-2; **7**:16
General Agreement on Tariffs and Trade, **46**:17
Honey, **25**:20
Imports, **21**:19-21; **22**:17-9
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:19-21, 33
Ontario Wheat Producers' Marketing Board concerns, Committee study, **16**:22-3
Pasta, **13**:17
Poultry products, **11**:19-20, 33; **41**:17-20, 29-30
Prairie Farm Rehabilitation Administration estimates, 1989-1990, main, **10**:35
References, *in camera* meetings, **6**:4; **20**:3; **26**:3; **56**:81-2
Safety net programs, **42**:34-5
Soil conservation, **10**:35; **24**:19
National Soil Conservation Program estimates, 1989-1990, main, **10**:17-8
Soybeans, **8**:30-1
Stabilization programs, **19**:27; **20**:39

Stevenson, Ross—*Cont.*
Supply management, **13**:32-3; **14**:28-9, 41; **24**:36-7; **46**:17
Task Force on Farm Finance and Management, **32**:34
Trade, **13**:16
Committee study, **20**:19-22, 39; **21**:17-21, 30, 34-5; **22**:16-9; **23**:15-7; **24**:19-23, 36-7; **25**:18-20, 44; **41**:17-20, 29-30; **46**:15-7
United States, **4**:40-1
Wheat, **16**:22-3

Stewart, Christine (L—Northumberland)
References, *in camera* meeting, **27**:3
Trade, Committee study, **27**:3

Stoll, Charles (Agriculture Department)
Agriculture Department, Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:4-7, 17, 19-21, 24, 27, 34, 36-8

Stone, Philip M. (Agriculture Department)
Trade, Committee study, **46**:13, 17, 27-8

Stotyn, Cal (Employment and Immigration Department)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **9**:12-4, 34-6, 40-2

STRB *see* Special Trade Relations Bureau

Strom, Brian (Farm Credit Corporation)
Agriculture Department estimates, 1990-1991, main, **36**:19-21, 23, 25, 30-1, 35, 37
Farm Credit Corporation, corporate plan, Committee study, **43**:13-5, 21, 24-5, 27, 31-2, 34-5

Studies and inquiries *see* Committee studies and inquiries; Dairy industry—Supply management

Subsidies
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **8**:37-8; **24**:25; **46**:24
Canadian Wheat Board Advisory Committee position, **17**:7
European Economic Community, **37**:29-32; **50**:28-9; **51**:6-7, 13, 29-30
France position, **31**:37
General Agreement on Tariffs and Trade rules, **21**:5, 21-6; **31**:36; **46**:21-2
Baseline data, **46**:26-9
Definitions, **46**:24-5
"Green box", **46**:22
Prairie Pools Inc. position, **39**:12-5, 17-8
Government position, **21**:32-3
Interest rates, relationship, **21**:15-7
Market forces, relationship, **31**:11-2, 28-9; **32**:35
Other countries, comparison, **21**:28-9
Primary producers, **13**:11
Producer-subsidy equivalents, effect on prices, **21**:13-5
Organization for Economic Co-operation and Development, Producer Subsidy Equivalent concept, **20**:29
Supply-and-demand, relationship, **21**:34
Targeted subsidies, **45**:7, 13-4
United States, **27**:26-7, 39
Agriculture Department study, **26**:9-10, 19-21
Canadian Pork Council position, **20**:14, 23-4, 28-31, 36-7
Cold Springs Farm Ltd. position, **24**:24-5, 27-8, 33-4

Subsidies—*Cont.*
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:38-9, 59-61
See also At and East rail subsidy; Canola; Corn; Crow's Nest Pass freight rates—Annuity proposal; Dairy industry; Energy subsidies; Export enhancement programs; Farm financing—Interest rates; Farm income; Flour; Food—Security; Grains industry; Oats; Poultry products; Soybean oil; Western Grain Transportation Act; Wheat

Sudbury Downs *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres—Economic importance

Sugar beet producers
Gross Revenue Insurance Plan coverage, **55**:43
International Sugar Agreement, **46**:23
National Tripartite Stabilization Plan, overpayment, **28**:7, 27-8

Supply management
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **11**:10; **22**:8-9; **30**:14-5
Canadian Broadcasting Corporation coverage, **33**:24-5
Consumers and processors, representation, **27**:42-3; **44**:35-6
Exports, suitability, **50**:18-9
Farm debt review process, relationship, **32**:17, 25-6
General Agreement on Tariffs and Trade, Article XI, relationship, **11**:18-9, 23-5; **12**:8; **13**:30-5; **36**:32; **43**:22-3; **46**:11-4, 17-8
Ault Foods Ltd. position, **26**:11-3, 30-2, 38, 41
Cairns Group position, **46**:14
Canadian Chicken Marketing Agency position, **14**:8-10
Canadian Egg Marketing Agency position, **14**:13-6
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade position, **14**:5, 31-6, 38-42
Canadian Government position, **14**:22-3; **26**:39; **46**:35-6
Canadian Turkey Marketing Agency position, **14**:10-3
Consultations, **14**:30-1
Coopérative fédérée du Québec position, **26**:25-8, 34-5, 39
Dairy Farmers of Canada position, **14**:19-21; **22**:13-4; **26**:34; **34**:4-5, 10-1, 13-4, 22-4, 28-30, 34
Definition, **46**:35-6
European Economic Community position, **46**:9, 13
National Dairy Task Force position, **26**:33, 40-1
Ontario Corn Producers' Association position, **37**:32-3
Ontario Milk Marketing Board position, **34**:8-10, 20-1, 28-9
Other countries, comparison, **14**:28-9; **34**:11-2
Prairie Pools Inc. position, **39**:27-8
"Tariffication", relationship, **34**:4-5, 10-1
United States position, **46**:14
Variable levy system, alternative, **26**:21-2, 38
Interprovincial trade barriers, relationship, **23**:7, 11-2, 18-9
Japan position, **14**:28
National Farm Products Marketing Council role, **11**:5
Operation, **11**:5-6
Pricing, flexibility, **44**:32-3
Quota
Increase based on new products/markets, **24**:33
Valuation by financial institutions, **36**:34-5

Supply management—*Cont.*
Re-structuring
Canadian Federation of Agriculture position, **27**:6-9, 19-20, 27-8, 36-7, 42-3, 47-8
Grocery Products Manufacturers of Canada position, **27**:13-5, 18-9, 28-9, 32-5, 40-1, 44-5
United States, **14**:21-2; **16**:28; **22**:6-7, 20-2; **24**:6-7, 10-1, 30, 36-7; **27**:8-9
Yeutter remarks, **34**:19
See also Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency; Canadian Chicken Marketing Agency; Canadian Egg Marketing Agency; Canadian Turkey Marketing Agency; Dairy industry; Family farm; Farm land—Price; Farms—Number; Food processing industry; Fruits and vegetables; Poultry products; Safety net programs; Tobacco industry; Turkey production

Sustainable agriculture
Committee study, *in camera* meeting, **20**:5
Environmental concerns, relationship, **30**:25-6
Prairie Farm Rehabilitation Administration role, **10**:27-8
Western Canadian Wheat Growers Association position, "holistic approach", 17:37, 51-2, 56
See also Organic farming

Switzer, Clay (Individual presentation; former Deputy Minister of Agriculture for Ontario)
Agriculture Department, Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **45**:5-24, 26-35, 37-8
Trade, Committee study, **23**:5-31, 33-4

Switzer task force *see* Task Force on Farm Finance and Management

Tanzania *see* External aid

Tardiff, Claude (C.T. InterUnion Marketing Inc.)
Trade, Committee study, **25**:4-23

Tariffs *see* Imports—Controls; Soybeans; Supply management—General Agreement on Tariffs and Trade

Task Force Committee on Competitiveness in the Agri-Food Industry
Background, **44**:8-9
Membership, **27**:32; **44**:4-5, 16
Provinces, co-ordination, **44**:9
Role, **44**:15-6, 35-6

Task Force on Farm Finance and Management
Background, **45**:5-6
Co-ordination, **45**:23
Farm Debt Review Boards, relationship, **32**:24, 34
Mandate, **32**:7; **39**:26, 31; **45**:6, 9-10, 33
Meetings, **45**:10
Report, deadline, **45**:10, 31-2
See also Farm management

Task Force on Program Review *see* Nielsen Task Force

Taxation *see* Agri-food industry; Farm debt; Food; Gross Revenue Insurance Plan; Net Income Stabilization Account; Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres

Technology *see* Farm management

Telephone service *see* Agriculture Department

Television *see* Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres

Textiles
General Agreement on Tariffs and Trade, negotiations, **46**:6

Thacker, Blaine (PC—Lethbridge; Parliamentary Secretary to Minister of Consumer and Corporate Affairs)
Agriculture Department estimates, 1989-1990, main, **4**:35-6
Barley, **4**:36
Dairy products, **46**:23
Grains industry, Committee study, **17**:16-8
Oats, **4**:35; **17**:16-8
Sugar beet producers, **46**:23
Trade, Committee study, **46**:23

Thompson, Greg (PC—Carleton—Charlotte)
Agriculture, **5**:36; **24**:35-6; **28**:16-7
Agriculture Department
Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:15-7, 30
Estimates, 1989-1990, main, **5**:36; **13**:24
Estimates, 1990-1991, main, **30**:29
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:24-5, 39-40
Grains and Oilseeds Program estimates, 1989-1990, main, **8**:20-2, 56
Blueberries, **7**:39
Canadian Broadcasting Corporation, **28**:30
Radio, agriculture report, Committee study, **33**:23-4
Canadian Wheat Board, **28**:15
Chemicals, herbicides/pesticides, **24**:36
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **1**:48-9; **2**:17-8
Dairy products, **7**:39-40
Farm Credit Corporation estimates, 1989-1990, main, **18**:20-2
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **55**:44, 52-3
Food product labelling standards, **25**:22-3
Freight Rate Assistance Program, **8**:20-2, 56
Grain transportation and handling, **30**:29
Grains and oilseeds safety net program, **55**:22-3
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:26-8
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:48-9; **2**:17-8
Potatoes, **7**:24-5
Poultry products, **11**:26-8
Procedure and Committee business
Crown corporations, M. (Foster), **28**:30
Members, **1**:10
Organization meeting, **1**:10, 21
Witnesses, **1**:21
References, *in camera* meeting, **4**:4; **6**:4; **56**:81-2
Trade, Committee study, **20**:7; **24**:35-6; **25**:22-3

Tile drainage
Salinity levels, affecting, **10**:14-5

Tobacco industry
Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association, relationship, **51**:65
Supply management application, withdrawal, **11**:35

Tobacco industry diversification
REDUX Program, **5**:19-21
Replacement crops, **35**:26-7

Tobacco industry diversification—*Cont.*
Tobacco Transition Adjustment Initiative, **5**:13-4; **30**:10

Townsend, Patty (Prairie Pools Inc.)
Trade, Committee study, **39**:16, 19

Tractors
Goods and Services Tax, tax-free farm list status, **49**:21-2

Trade
Agreements, negotiation, **13**:5-6, 17
Agricultural supports, short-term ceilings, GATT negotiations, **5**:9; **13**:24-5; **31**:5-6
See also Dairy products—Industrial milk
Background, changes, **13**:5
Committee study, **20**:7-41; **21**:4-36; **22**:4-47; **23**:5-34; **24**:4-37; **25**:4-46; **26**:7-42; **27**:5-48; **34**:4-34; **37**:4-33; **38**:4-32; **39**:5-29; **40**:5-34; **41**:4-33; **46**:4-40; **47**:5
In camera meeting, **20**:4-5; **27**:3; **45**:3
Coopérative fédérée du Québec position, **26**:24-5, 41
Developing countries position, **21**:33-4
European Economic Community, **4**:37-9
European Economic Community-United States trade war, **8**:5; **30**:5, 9; **38**:7
General Agreement on Tariffs and Trade negotiations, **4**:10-1, 13-4, 30-1; **8**:5-6; **14**:36-8; **21**:4-8, 11-2, 19; **46**:4-5, 23-4, 34
Canadian Government position, **21**:7-9, 18; **26**:38; **30**:23; **46**:8, 16-7
Person-years involved, **46**:34-5
Consultations, **46**:40
Dairy Farmers of Canada position, **14**:6-8; **22**:16-7
Deadline, **46**:22-3, 33, 36-7
European Economic Community position, **46**:9-10, 16, 37-9
Exchange rate, relationship, **46**:31
Market share issue, **46**:5-6, 30-1
Prairie Pools Inc. position, **39**:8-9
Quebec, affecting, **31**:34-5
Retroactivity, **21**:30-1
Interprovincial trade barriers, **23**:5; **44**:17-8
Agreement, **23**:13-4, 18
Canada-United States trade barriers, comparison, **23**:10-1
Committees, **23**:7, 27
Costs, **23**:11
Dairy Farmers of Canada position, **22**:7-8
Deadline for agreement, **23**:14
Definitions, **23**:6, 8-10, 18-9
Dispute settlement mechanism, **23**:8, 16-7, 29-30; **44**:15-6; **45**:5
Federal-Provincial Agricultural Trade Policy Committee, **23**:6, 26-7
Financial assistance programs, relationship, **23**:7
Lists, **23**:6-7, 14-5, 24, 31
Ontario, **23**:29
Regional aspects, **23**:14, 17-9
See also Beef imports—United States; Blueberries; Chemicals, herbicides/pesticides—Pesticide registration; Dairy products—Imitations; Hog industry—Interprovincial trade barriers; Honey; Livestock—Transportation; Potatoes
Japan-United States, bilateral agreement, **13**:16
Market development plans, **13**:6, 28-9
Negotiations, **12**:34-5; **13**:17-8; **14**:35-6; **30**:22-3

Trade—*Cont.*
Non-tariff barriers, **14**:37; **24**:24
See also Food product labelling standards; Potatoes—Atlantic provinces
United States, **24**:23-4; **26**:34; **44**:23-4
Level playing field, **31**:36-9
See also Trade—European Economic Community—Japan
World trade organization, Crosbie proposal, **46**:8
See also Anti-dumping regulations; Beef; Canada-United States Free Trade Agreement; Corn; Dairy industry; Dairy products—United States; Food product labelling standards; Grain; Grain price; Grains and oilseeds safety net program; Pork; Poultry products; United States—Agricultural policies; Western Grain Transportation Act

Trappers *see* Fur farming industry—Income assistance program

Tree farmers
Goods and Services Tax, tax-free farm list status, **49**:27

Tree fruit industry *see* Chemicals, herbicides/pesticides—Pesticide Registration Review; Horticulture

Tuberculosis
Wood Buffalo National Park bison herd, proposed slaughter, 7:12-3; **30**:36

Turkey production
Supply management, **24**:10-4, 32-3; **44**:12
United States, competition, **24**:12-4, 19, 28-31
See also Food processing industry—Commodity supplies

Two-price system
Advisory Council on Adjustment recommendations, **11**:28-30; **12**:9, 12-3
See also Eggs; Wheat

Unemployment insurance
General Agreement on Tariffs and Trade, status, **46**:36

United Church of Canada *see* Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7)—References

United Grain Growers *see* Oats—Jurisdiction

United States
Export Enhancement Program, **4**:40-2; **8**:8-9, 20; **14**:34-5; **16**:25; **21**:17; **42**:28
Canada-United States Free Trade Agreement, impact, **31**:17
Canadian Wheat Board Advisory Committee position, **17**:7
Prairie Pools Inc. position, **39**:6, 18-9
See also Agriculture; Agri-food industry—Competitiveness; Beef; Beef imports; Canada-United States Free Trade Agreement; Canola; Chemicals, herbicides/pesticides—Costs—Pesticide registration; Corn; Countervailing duties; Dairy industry *passim*; Dairy products; Ethanol/methanol; Family farm; Farm Credit Corporation—Interest rates; Farm debt—Levels; Farm debt review process; Farm financing; Farm fuel costs; Farm input costs; Farm land; Farmers—Income tax; Flour; Food product labelling standards; Grain elevators—Costs; Grain price; Grains and oilseeds safety net program; Grocery stores; Honey; Imports; Lobster fishery; Meat—Imports; Oats—Consumption—

United States—*Cont.*
See also Agriculture; Agri-food...—*Cont.*
Prairie Pools Inc. position—*Cont.*
Jurisdiction—Price; Pears; Pizza; Pork; Poultry feed grain; Poultry products *passim*; Soil conservation; Stabilization programs; Subsidies; Supply management; Trade *passim*; Turkey production; Wheat—Durum wheat—Exports—Subsidization

United States Commodity Futures Trading Commission *see* Chicago Board of Trade

Universality *see* Stabilization programs

Universities *see* Canadian Rural Transition Program—Eligibility

Vaags, William (Canadian Pork Council)
Trade, Committee study, **20**:8-10, 13-7, 19-41

Van De Walle, Walter (PC—St. Albert)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:33

Vanclief, Lyle (L—Prince Edward—Hastings)
Agriculture
Assistance programs, **28**:23
Goods and Services Tax, impact, Committee study, **49**:10, 21-2, 24
Agriculture Department
Agri-food policy review task force and committee reports, Committee study, **42**:10, 29-32; **44**:20-2, 34-6
Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:32-3, 38; **35**:7, 22, 28
Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:23
Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:23-4, 30-1, 34
Estimates, 1989-1990, main, **4**:28-9; **5**:10-1; **9**:30; **19**:20-2
Estimates, 1990-1991, main, **30**:30, 32; **36**:31-2, 34
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:41-3
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, 7:15-6, 28, 36-9
Agri-food industry, **30**:30; **44**:20-2, 34-5
Airports, 7:36-7
Beef imports, 7:15-6
Canada-United States Free Trade Agreement, **25**:17
Canadian Broadcasting Corporation, **28**:30-1, 34
Radio, agriculture report, Committee study, **33**:12-4
Canadian Chicken Marketing Agency, **11**:30
Canadian Dairy Commission estimates, 1989-1990, main, **12**:12-4, 22
Canadian Federation of Agriculture, Supply Management Commodity Committee, Sub-Committee on Trade, Committee study, **14**:33-5
Chemicals, herbicides/pesticides, 7:28; **49**:21
Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:23
Committee, **33**:13-4
Corn, **37**:29-31
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), 1:50-2; **3**:11-2
Crop insurance, **37**:29; **42**:29-30; **55**:26-7
Crops, **5**:10
Custom services, **49**:22
Dairy Farmers of Canada, **34**:24

Vanclief, Lyle—*Cont.*
Dairy industry, **5**:10; **12**:12; **34**:24
Dairy products, **5**:10-1; **12**:13-4; **14**:35; **22**:25; **34**:32-3
Department of Agriculture Act, **28**:23-4
Drought, **10**:37
Experimental Farm Stations Act, **35**:28
Export enhancement programs, **46**:37-9
Farm Credit Corporation, **30**:32; **36**:31-2
Estimates, 1989-1990, main, **18**:26-8, 37-8
Farm debt, **42**:10
Farm debt review process, **9**:30; **32**:38
Farm equipment, **49**:21-2
Farm financing, **32**:32-3
Farm income, **36**:32
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:22-4, 64-5; **52**:27, 29, 40, 44; **53**:19, 30-2, 34-6; **54**:24-6, 44, 46-9, 52-4, 63, 65-6; **55**:11-2, 14-5, 21, 23, 26-7, 36, 41, 51, 53, 57-9
Farm input costs, **24**:27; **49**:10, 21
Farm land, **32**:32
Farmers, **19**:20-1
Income assistance programs, **30**:30; **39**:41-2
Food processing industry, **27**:21, 23-4
Food product labelling standards, **25**:40-2
Food products, **25**:17-8
Food safety, **7**:37-9
Fruits and vegetables, **51**:22-4, 64-5; **52**:40
Grains and Oilseeds Program
Estimates, 1989-1990, main, **8**:22-4
Estimates, 1990-1991, main, **31**:22-3
Grains and oilseeds safety net program, **52**:27, 29; **53**:19; **54**:25-6, 52-4; **55**:21-3, 53, 57-9
Grains 2000 Program, **8**:22-3
Gross Revenue Insurance Plan, **42**:31-2; **54**:24-5, 44, 46-9, 65; **55**:14
Imports, **21**:23; **22**:24-6; **46**:40
Irrigation projects, **10**:31-3
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:28-30
Net Income Stabilization Account, **53**:32, 35-6; **54**:53, 63, 65; **55**:11-2, 36, 51
Oats, **8**:22-4
Pari-mutuel betting, off-track tele-theatres, **1**:50-2; **3**:11-2
Pork, **19**:22; **20**:22; **24**:26
Poultry products, **41**:26-8, 33
Prairie Farm Rehabilitation Administration estimates, 1989-1990, main, **10**:31-3, 37
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, **42**:10
Crown corporations, M. (Foster), **28**:30-1, 34
Witnesses, **18**:26
References, *in camera* meetings, **4**:4; **6**:4; **27**:3; **45**:3; **56**:81-2
Research and development, **35**:22, 28
Seeds, **49**:21
Soybeans, **40**:27-31
Stabilization programs, **19**:21-2
Subsidies, **20**:23; **21**:21-2; **24**:25, 27-8; **37**:29-31
Supply management, **14**:33-4; **34**:22-4; **36**:32, 34; **39**:27; **44**:35-6; **46**:11
Task Force Committee on Competitiveness in the Agri-Food Industry, **44**:35-6
Tractors, **49**:21

Vanclief, Lyle—*Cont.*
Trade, Committee study, **20**:22-3; **21**:21-3; **22**:24-6; **23**:18-9, 33; **24**:25-8; **25**:17-8, 40-2; **27**:3, 20-1, 23-4; **34**:22-4, 32-3; **37**:29-32; **39**:27; **40**:27-31; **41**:21, 26-8; **46**:11, 37-40
Two-price system, **11**:28-30; **12**:12-3
United States, **14**:34
Wheat, **4**:28-9; **31**:22-3

Vegetables *see* Fruits and vegetables and *particular vegetables by name*

Vendor financing *see* Farm land

Versteeg, Hajo (Agriculture Department)
Agriculture Department, Associate deputy minister, Ghislain Leblond, Order in Council appointment, Committee study, **6**:14, 17, 21-2, 27, 29-33
Chemicals, herbicides/pesticides, Pesticide Registration Review estimates, 1989-1990, main, **6**:14, 17, 21-2, 27, 29-33
References, *in camera* meeting, **6**:4

Veterinary drugs
Access/control, **3**:12, 15

Vice-Chairman *see* Procedure and Committee business

Viroa mites *see* Bees

Waardenburg, Jim (Farm Debt Review Boards)
Agriculture Department, Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **32**:16-7, 25

Waddell, Douglas (External Affairs and International Trade Department)
Trade, Committee study, **21**:22-4, 27, 29-33, 35-7

Washington, D.C. *see* Committee—Travel

Waste disposal *see* Airports; Biotechnology—Non-agricultural wastes

Water
Jurisdiction, **10**:28-9

Water conservation
Community Water Infrastructure Program, ERDA funding, cancellation, **10**:36-7; **30**:10
Funding, **5**:9
See also Drought—Rural water development; Irrigation projects

Water pipelines and dugouts
Prairie Farm Rehabilitation Administration role, **10**:23-4
Rafferty-Alameda Dam project, **10**:24
Regina, Sask., dew-water pipeline, **10**:24

Welfare *see* Canadian Rural Transition Program

West Germany *see* Food safety—Residue testing

Western Canada Pulse Growers Association *see* Committee—Meetings

Western Canadian Wheat Growers Association
Funding, **17**:46
See also Agriculture—Policy; Barley; Canada-United States Free Trade Agreement; Canadian Wheat Board—Quota system; Canola; Committee—Witnesses; Crow's Nest Pass freight rates; Environment; Farm financing; Farm income—Assistance programs; Feed Freight Assistance Program; Food policy; General Agreement on Tariffs and Trade; Grain—Exports; Grain transportation and handling; Grains industry—Regulation; Oats—Jurisdiction; Organizations appearing; Plant breeders' rights; Prairie Grain Advance Payments Act; Red meat industry; Research and development—Funding; Subsidies; Sustainable agriculture; Western Diversification Initiative

Western Diversification Initiative
Western Canadian Wheat Growers Association position, **17**:33

Western Grain Stabilization Program
Fund, deficit, $750 million, write-down, **4**:32-3; **31**:29; **42**:22, 38-9; **51**:10
Ontario Corn Producers' Association position, **53**:8-9
Legislation, changes, **8**:5; **51**:10
Payments, **31**:29; **54**:33; **55**:43-4

Western Grain Transportation Act
Rates, **30**:23-4
Trade negotiations, relationship, **21**:26-7

Western provinces *see* Canadian Wheat Board; Pasta

Wheat
Canada prairie spring wheat, quality, marketing, **38**:17, 24
Durum wheat
Exports, **38**:5, 21-2
Price, **38**:6
United States position, **27**:7-8; **31**:22-4
Exports, **50**:11-2
China, **31**:30
Compensation payments, **16**:22-3
Delivery systems, **50**:22-3
Gulf war, impact, **50**:15-6, 18, 26-7
Iran, **38**:20, 38, 40; **50**:15-6
Organically grown wheat, Canadian Wheat Board position, **38**:25-7, 31, 42-3
Quebec sovereignty, impact, **50**:27-8
Soviet Union, agreement, **31**:4-5, 30; **38**:8
Statistics, **31**:6; **38**:4
United States, direct sales, **50**:32
Markets
Consumer preferences, changes, **50**:29-30
Diversification, **38**:4-5, 7, 24-5, 30; **50**:12
Price
Bakery Council of Canada position, **16**:8; **38**:35
Calculation, **50**:31
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **16**:8-12, 19-22, 24-7; **38**:28-9, 44
Canadian Broadcasting Corporation coverage, **33**:24-5
Cap, **38**:36
Delivery system, relationship, **16**:23-4
High-quality wheat, **50**:30-1
Initial price, **8**:65-6; **30**:11-4, 17; **31**:8-10; **50**:23-4

Wheat—*Cont.*
Price—*Cont.*
Initial price—*Cont.*
Ontario Wheat Producers' Marketing Board position, **38**:49
Soft white winter wheat, **31**:8-9
Ontario Wheat Producers' Marketing Board position, **38**:42-3, 46-7
Other countries, comparison, **39**:16; **50**:6-7
Policy, **38**:6, 11-2
Posted price, **38**:16-7
Prairie Pools Inc. position, **39**:7-8, 18
Soviet Union, socio-political changes, impact, **38**:30-1
Stabilization payments, Ontario Wheat Producers' Marketing Board position, **16**:5-10
Two-price system, **4**:28-9; **8**:7, 62-4; **38**:31-2, 36, 51
Ontario Wheat Producers' Marketing Board position, **16**:4-8; **31**:12
Production
Costs, **16**:10-1
Eastern Europe, impact, **38**:9
High-protein grades, **38**:17
Ontario, **16**:9, 12-6, 20-1
Pooling, **38**:32; **50**:12-3
Statistics, **31**:6; **38**:36-7, 41-2
Supplies, low stock-to-use ratio, **38**:7, 20
Surplus, **38**:11, 34; **50**:12
Varieties, **38**:17-8, 23-4, 41
Products, consumer costs, wheat price, relationship, **38**:34-6, 51
Russian wheat aphid, research, **35**:17, 20
Standards/grading, **4**:37-40, 42-3; **16**:23
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **16**:8, 11, 16-9, 28-30; **38**:28-9
Feed grades, **38**:44-6
Imports, **4**:28-30
Subsidization, **31**:21-2; **38**:7; **39**:41
Canada-United States Free Trade Agreement, effect, **16**:11-2; **38**:19; **50**:21-2, 32-4
Canadian Wheat Board position, **38**:29-30
European Economic Community, comparison, **31**:7, 22-6; **50**:6-7, 21-2, 32-4
Japan, comparison, **50**:30
Producer Subsidy Equivalents, effect, **38**:21, 28, 43
United States, Export Enhancement Program, **4**:37-9; **17**:57-8; **21**:35-6; **31**:7-8, 22-6, 31-2; **38**:9-10, 19, 21-5, 33-4, 37-8, 43-4, 49-51; **39**:16-7, 19-20; **50**:6, 24-7
See also Domestic Wheat Pricing Program; Food aid

Whitelaw, James A. (Ontario Wheat Producers' Marketing Board)
Agriculture Department estimates, 1990-1991, main, **38**:35-51
Ontario Wheat Producers' Marketing Board concerns, Committee study, **16**:12-6, 18-30
Trade, Committee study, **38**:35-51

Whittaker, Jack (NDP—Okanagan—Similkameen—Merritt)
Procedure and Committee business
Members, **1**:9
Organization meeting, **1**:9

Wiersema, John (Auditor General's Office)
Agriculture Department, Auditor General's Office examination, Committee study, **28**:14

Wildlife *see* Soil conservation—Community Pastures Program

Wilkinson, Jack (Canadian Federation of Agriculture)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **52**:4, 13, 20-1, 24-5, 29, 31, 35, 38-9, 43-4

Wilkinson, Keith (National Farm Products Marketing Council)
National Farm Products Marketing Council estimates, 1989-1990, main, **11**:18, 23-5, 27-8, 32-3

Willis, Carl (Agriculture Department)
Agriculture Department, Agri-Food Program estimates, 1990-1991, main, **35**:10

Wilson, Geoff (PC—Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Agriculture Department
Estimates, 1989-1990, main, **4**:9, 22-7; **5**:17-8; **13**:15, 20-2; **15**:20-2, 31-2
Estimates, 1989-1990, supplementary (A), **15**:20-2, 31-2
Estimates, 1990-1991, main, **36**:15, 17-21; **38**:14-8, 25-7, 31-2, 47-8
Estimates, 1990-1991, supplementary (A), **39**:39-41
Food Production and Inspection Branch estimates, 1989-1990, main, **7**:13-5
Agriculture, Goods and Services Tax, impact, Committee study, **49**:14, 17-20, 23-4
Beef, **13**:15, 21
Canada-United States Free Trade Agreement, **7**:15
Canadian Wheat Board, **17**:20-3, 52-3; **38**:14-7, 32
Order in Council appointments, Committee study, **50**:14-6, 32-3
Canadian Wheat Board Advisory Committee, **17**:20, 30
Chemicals, herbicides/pesticides, **7**:14; **49**:17-8
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **3**:11
Custom services, **49**:18-20
Debt, national, **39**:40-1
Drought, **4**:22-7; **5**:17-8; **15**:20-2, 31-2; **39**:39-40
Farm Credit Corporation, **36**:15, 17-21
Corporate plan, Committee study, **43**:21, 25-7
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **51**:17, 20-1, 32, 38-61; **52**:23, 25-6, 42-3; **54**:37-9, 54; **55**:45, 47-50, 52, 59-60
Farm input costs, **49**:14, 18-20, 23-4
Farm land, **10**:12-4
Farmers, income assistance programs, **31**:20-1; **39**:39
Food, **16**:26; **39**:23-6
Forage, **51**:58-9; **52**:25
Grains and Oilseeds Program
Estimates, 1989-1990, main, **8**:49-51, 62-3, 66-7
Estimates, 1990-1991, main, **31**:17-21
Grains and oilseeds safety net program, **51**:17, 20-1; **52**:26, 42-3
Grains industry, Committee study, **17**:20-3, 30, 46, 51-3
Gross Revenue Insurance Plan, **51**:59-61; **52**:23; **54**:37-9
Irrigation projects, **10**:30

Wilson, Geoff—*Cont.*
Net Income Stabilization Account, **51**:61; **52**:42; **55**:49-50
Oats, **13**:21-2
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, **38**:31, 47-8
Concerns, Committee study, **16**:12-6, 26
Pasta, **17**:46
Pork, **13**:20-1
Prairie Farm Rehabilitation Administration estimates, 1989-1990, main, **10**:27, 29-30
Prairie Grain Advance Payments Act, **31**:17
Procedure and Committee business, tax policy, M. (Foster), **49**:23-4
References
In camera meetings, **4**:4; **20**:3; **26**:3; **27**:3; **56**:81
See also Canada-United States Free Trade Agreement—Impact; Canadian Wheat Board Advisory Committee—Membership
Rye, **50**:14-5
Seeds, **49**:17
Soil conservation, **10**:29
National Soil Conservation Program estimates, 1989-1990, main, **10**:12-4
Special Canadian Grains Program, **4**:23; **8**:49-51
Stabilization programs, **8**:66-7
Sustainable agriculture, **17**:51-2
Task Force on Farm Finance and Management, **39**:26
Trade, Committee study, **27**:3; **38**:14-8, 25-7, 31-2, 47-8; **39**:23-6; **41**:28; **46**:33-5
Water, **10**:28-9
Wheat, **8**:62-3; **16**:12-6, 26; **38**:16-7, 25-7, 31-2; **39**:41; **50**:15-6, 32-3

Wilson, Jeff (Ontario Corn Producers' Association)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **53**:20-1

Witnesses *see* Organizations appearing and *individual witnesses by surname*

Wood bison *see* Tuberculosis

Wood Buffalo National Park *see* Tuberculosis

Woodlots *see* Soil conservation—Shelterbelt Program

Wool
Gross Revenue Insurance Plan coverage, **55**:42

Wright, Jim (Racetracks of Canada, Inc.)
Criminal Code (amdt.—pari-mutuel betting)(Bill C-7), **2**:3, 7-8, 19

Wurts, Brian (Finance Department)
Agriculture, Goods and Services Tax, impact, Committee study, **49**:12-20, 22-3, 25-7

X-CAN Grain *see* Prairie Pools Inc.

Yeutter, Clayton *see* Agriculture—Policy; Supply management

Yogurt *see* Dairy products—Imports

Young, Margaret (Library of Parliament)
Farm Income Protection Act (Bill C-98), **54**:46, 57; **55**:56

Zambia *see* External aid

Wilkinson, Jack (Fédération canadienne de l'agriculture)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **52**:4, 11, 13, 20-1, 24-5, 29, 31, 35, 38-9, 43-4

Wilkinson, Keith (Conseil national de commercialisation des produits agricoles)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **11**:18, 23-5, 27-8, 32-3

Willis, Carl (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1990-1991, **35**:10, 31

Wilson, Geoff (PC—Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **4**:9, 22-7; **5**:17-8; **7**:13-5; **8**:49-51, 62-3, 66-7; **9**:12-4, 27-30; **13**:15, 20-2; **15**:20-2, 31-2
Budget principal 1990-1991, **31**:17-21; **36**:15, 17-21; **38**:14-8, 25-7, 31-2
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:20-2, 31-2
Budget supplémentaire (A) 1990-1991, **39**:39-41
Échanges commerciaux, étude, **27**:3; **38**:47-8; **39**:23-6; **41**:28; **46**:33-5
TPS, session d'information, **49**:14, 17-20, 23-4
ARAP, **10**:28-9
Avoine, **13**:21-2
Blé, **4**:23; **16**:12-6, 26-7; **38**:16-7, 31-2
Blé, double prix, aide compensatoire, programme, **8**:62-3
Boeuf, **13**:15, 21
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **36**:19
Céréales, **4**:23; **8**:49-50; **38**:25-7, 31-2; **39**:41; **49**:19; **50**:15-6, 32
Industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:20-3, 30, 46, 51-3
Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national, **31**:18-20
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **3**:11
Comité, travaux, planification, **4**:4; **20**:3-5; **26**:3-5
Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, **17**:20, 30
Commission canadienne du blé, **38**:14-6
Nominations par décret, examen, **50**:14-6, 32-3
Crédit agricole, **36**:18-21; **43**:27
Denrées alimentaires, **39**:23-6
Dette nationale, **39**:40-1
Endettement agricole, **36**:17-8, 20
Étude, **56**:87
GATT, **46**:33-5
Grain de l'Ouest, stabilisation, Fonds, **51**:32
Grain des Prairies, paiements anticipés, programme, **31**:17
Grains, programme spécial, **8**:49-50, 66-7

Wilson, Geoff—*Suite*
Intrants agricoles **49**:23-4
Libre-échange, Accord, **50**:33
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, blé, double prix, libre-échange, etc., questions, étude, **16**:12-6, 26-7; **38**:31, 47-8
Pâturages communautaires, programme, **10**:29
Pesticides, homologation, **7**:14
Porc, **13**:20-1
Région rurale, aménagement hydraulique, programme, **5**:17-8; **10**:30
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:17, 20-1, 32, 58-61; **52**:23, 25-6, 42-3; **54**:37-9, 54; **55**:45, 47-50, 52, 59-60
Revêtement végétal permanent, programme, **10**:12-4
SCA, plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:21, 25-7
Sécheresse, victimes, aide, programme, **4**:22-7; **15**:20-1; **39**:39-40; **51**:60-1
Seigle, **50**:14-5
Terres agricoles, **36**:15; **43**:27
TPS, **49**:17-8
Western Canadian Wheat Growers' Association, **7**:51-2

Wilson, Jeff (Association des producteurs de maïs de l'Ontario)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **53**:20-1

Wright, Jim (Hippodromes du Canada, Inc.)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **2**:7-8, 19

Wurts, Brian (ministère des Finances)
Agriculture, TPS, session d'information, **49**:12-23, 25-7

Yaourt et crème glacée
Importations, contrôle
Décisions, historique, **13**:15-6
États-Unis, plainte déposée devant le GATT, **11**:25; **12**:8, 27, 30-1, 33-5; **13**:9-10, 15-6, 18
Canada, position, **22**:45-6
CEE, position, **22**:35-6
Entente bilatérale, solution possible, **13**:10; **22**:9-11
États-Unis, position, **22**:35-6
Fédération canadienne des producteurs de lait, position, **22**:10
Groupe spécial du GATT, décision, **21**:10-1; **22**:4-5, 8-9, 11, 25-7; **30**:14
Libre-échange, Accord, répercussions, **22**:8; **46**:20
Liste, ajout, **26**:25; **46**:20, 23
Industrie laitière, réclamation, **22**:31
Quotas, augmentation, **22**:4
Voir aussi États-Unis

Zambie. *Voir* Blé—Production—Tanzanie

Vanclief, Lyle—*Suite*
Grain des Prairies, paiements anticipés, programme, **39**:28
Hippodromes, **1**:50-1; **3**:12
Horticulture, industrie, **51**:65
Intrants agricoles, **24**:27
Lait, industrie, **12**:13
Lait et produits laitiers, **5**:10-1; **12**:12-4; **14**:35
Pesticides, homologation, **6**:23
Poires, 7:28
Porc, **19**:22; **20**:22-3; **24**:26
Produits agricoles, **5**:10; **30**:30; **36**:32
Recherche agricole, **35**:22, 28
Région rurale, aménagement hydraulique, programme, **10**:31-2
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:22-4, 64-5; **52**:27, 29, 40, 44; **53**:19, 30-2, 34-6; **54**:24-6, 44, 46-9, 52-4, 63, 65-6; **55**:11-2, 14-5, 21-3, 26-7, 36, 41, 51, 53, 57-9
SCA, **18**:28; **36**:31-2
Sécheresse, victimes, aide, programme, **10**:37
Société du crédit agricole, **18**:37-8
Société Radio-Canada, **28**:30-1, 34
Journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste, rétablissement, étude, **33**:12-4
TPS, **4**:28-9; **49**:21-2
Vaches, **34**:32-3
Volaille, **41**:26-8

Veilleux, Gérard. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Vérificateur général, rapports. *Voir* Agriculture, ministère; Denrées alimentaires—Inspection, système—Lacunes

Versteeg, Hajo (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **6**:14, 17, 21-2, 27, 29-31, 33
Agriculture, ministère, nomination par décret, examen, **6**:14, 17, 21-2, 27, 29-31, 33
Comité, travaux, planification, **6**:4

Viande
Rouge
Classification et inspection, normes, application, **23**:28-9, 31
Commerce interprovincial
Importations des États-Unis, répercussions, **23**:22-3
Normes fédérales-provinciales, harmonisation, possibilité, **23**:27-8
Prix, stabilisation, programme tripartite, 5;7-9; **42**:26-7

Viande, importation, Loi
Révision, **5**:33-4

Vice-président du Comité
Élection
Larrivée, **20**:3
Plourde, **1**:8

***Vision 2000*, document.** *Voir* Commission canadienne du blé—Hehn, Lorne F.J., président et commissaire en chef, nomination par décret

Volaille
Consommation, augmentation, **41**:5-6
GATT, négociations, répercussions, **41**:5-6, 12

Volaille—*Suite*
Importations contrôlées, liste, nouveaux produits, **41**:9-10, 25, 32
Libre-échange, Accord, répercussions, **41**:6
Prix
Comparaison avec les États-Unis, **24**:28
Fixation, **41**:27-8
Production, coûts, écart avec les États-Unis, **41**:14, 26-7
Transformateurs indépendants primaires et ultérieurs, **41**:8-9, 28
Transformation, secteur
Approvisionnements, gestion, système, modification, **41**:4, 10-1, 15, 28, 30
«Consommation», définition, **41**:16
Emplois, pertes, **41**:33
Ontario, **30**:33-4; **41**:17
Produits, vente, formule, utilisation, **41**:27
Provinces de l'Ouest, **41**:17
Québec, **41**:18
Situation, **41**:6-8
Sociétés étrangères, nombre, **41**:12-3
Usines, **41**:13-4, 17-8
Voir aussi États-Unis

Waadenburg, Jim (Bureaux d'examen de l'endettement agricole)
Agriculture, budget principal 1990-1991, **32**:16-7, 25

Waddell, Douglas (ministère des Affaires extérieures)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **21**:22-4, 27, 29-33, 35-6

Western Canadian Wheat Growers Association
Financement, **17**:46
Mandat, **17**:31
Mémoire, «agriculture holistique» expression, explications, **17**:51-2
Voir aussi Agriculture *passim*; Alimentation; Avoine—Commercialisation—Commission canadienne du blé, retrait *et* Producteurs; Blé—Commercialisation—Double système, établissement *et* Dur—Commission canadienne du blé, juridiction; Canola et huile de canola—Commercialisation Céréales—Quotas, système basé sur la superficie des terres, modification—Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, examen; Commission canadienne du blé—Rôle; Denrées alimentaires—À bon marché; Obtentions végétales, protection, projet de loi C-15—Adoption; Orge—Commercialisation—Commission; Pas-du-Nid-de-Corbeau, subventions; Recherche agricole—Financement; Témoins

Whitelaw, James A. (Ontario Wheat Producers' Marketing Board; Office de commercialisation des producteurs de blé de l'Ontario)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **38**:35-43, 45-51
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, blé, double prix, libre-échange, etc., questions, étude, **16**:12-6, 18-30

Whittaker, Jack (NPD—Okanagan—Similkameen—Merritt)
Comité, séance d'organisation, **1**:9

Wiersema, John (Bureau du vérificateur général)
Agriculture, Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:14

Travaux du Comité—*Suite*
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, **1**:25-56; **2**:5-29; **3**:5-15
En vertu de l'art. 32(6) du Règlement, Agriculture, ministère, nomination par décret, **6**:7-34
En vertu de l'art. 108(2) du Règlement
Agriculture
Bureau du vérificateur général, vérifications, **28**:5-35
Échanges commerciaux, **20**:7-41; **21**:4-36; **22**:4-47; **23**:5-34; **24**:4-37; **25**:4-46; **26**:7-42; **27**:3, 5-48; **34**:4-34; **37**:4-33; **38**:4-52; **39**:5-29; **40**:5-34; **41**:4-33; **45**:3; **46**:4-40; **47**:3
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, **42**:5-44; **44**:4-37; **45**:5-38
Situation financière, SCA, sondage, Agriculture, ministère, analyse, **48**:4-37
TPS, session d'information, **49**:6-28
Céréales, industrie, situation, préoccupations, **17**:4-61
Endettement agricole, **56**:87-9
Fédération canadienne de l'Agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, **14**:5-42
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, blé, double prix, libre-échange canado-américain, Accord, etc., questions, **16**:4-30
Société du crédit agricole, plan d'entreprise quinquennal, **43**:4-38
Société Radio-Canada, journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste, abolition, **33**:4-25
En vertu des art. 110 et 111 du Règlement, Commission canadienne du blé, nominations par décret, **50**:5-35
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, **51**:6-74; **52**:4-45; **53**:5-58; 54:5-67; **55**:11-61

Tribune de la presse
Journalistes de SRC, proportion, **33**:20

Tuberculose. *Voir* Bison—Nord de l'Alberta et Territoires du Nord-Ouest

Union soviétique
Prix, augmentation, producteurs canadiens, répercussions, **38**:30-1
Voir aussi Céréales—Vente—À long terme, entente; États-Unis—Beurre *et* Blé—Vente

United Grain Growers. *Voir* Avoine—Commercialisation—Commission canadienne du blé, retrait

Universités et collèges. *Voir* Fermes—Gestion—Cours de formation

Uruguay Round. *Voir* GATT

U.S. International Trade Commission. *Voir* Porc—Subventions

USTA district. *Voir* Hippodromes du Canada, Inc.—Provinces de l'Atlantique

Vaags, William (Bill) (Conseil canadien du porc)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **20**:8-10, 13-7, 19-41

Vaches
Laitières
Amélioration génétique, programme, évaluation, **35**:15, 20-1
Productivité, comparaison avec d'autres pays, **34**:12
Vaches—*Suite*
Somatotrophine, utilisation
États-Unis, 7:39-40; **34**:33
Fédération canadienne des producteurs de lait, position, **34**:32-3
Interdiction, répercussions, 7:39-40
Voir aussi Pâturages communautaires, programme

Van De Walle, Walter (PC—St-Albert)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:33

Vanclief, Lyle (L—Prince Edward—Hastings)
Agriculteurs, **19**:20-1; **49**:22
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **4**:28-9; **5**:10-1; **6**:23; 7:15-6, 26, 28, 36-9; **8**:22-4; **9**:30; **10**:31-3, 37; **11**:28-30; **12**:12-4, 22; **18**:26-8, 37-8; **19**:20-2
Budget principal 1990-1991, **30**:30, 32; **31**:22-3; **32**:32-3, 38; **35**:7, 22, 28; **36**:31-2, 34
Budget supplémentaire (A) 1990-1991, **39**:41-3
Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:23-4, 30-1, 34
Échanges commerciaux, étude, **20**:22-3; **21**:21-3; **22**:24-6; **23**:18-9, 33; 24:25-8; **25**:17-8, 40-2; **27**:3, 20-1, 23-4; **34**:22, 24, 32-3; **37**:30-2; **39**:27; **40**:27-31; **41**:21, 26-8, 33; **45**:3; **46**:11, 37-40
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:10, 29-32; **44**:20-2, 34-6
TPS, session d'information, **49**:10, 21-4
Agriculture, ministère, **28**:24
Nomination par décret, examen, **6**:23
ARAP, **10**:31
Assurance du revenu brut, régime, **42**:29-31
Avoine, **8**:22-4
Blé, **4**:28; **31**:22; **39**:27
Boeuf, 7:16
Bureau du vérificateur général, **28**:23-4
Bureaux d'examen de l'endettement aricole, **9**:30; **32**:32; **34**:24
CEE, **31**:22; **37**:30-1
Céréales, **31**:22; **37**:29
Céréales et oléagineux, producteurs, revenu, protection, programme, **42**:32
Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national, **8**:22-3; **19**:21
Chicago Board of Trade, **40**:27, 30
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **1**:50-2; **3**:11-2
Cold Springs Farm Ltd., **24**:27
Comité, **18**:26; **28**:31, 34; **33**:13
Travaux, planification, **4**:4; **6**:4; **28**:4
Comités parlementaires, **33**:13-4
Commission canadienne du lait, **12**:P13
Courses de chevaux, **3**:11
Crédit agricole, **30**:32; **36**:34
Denrées alimentaires, 7:36-8; **11**:28-30; **25**:17-8, 40-2; **27**:21, 23-4; **44**:20-2, 34-6
EDÉR, **10**:33
Endettement agricole, étude, **56**:87-8
États-Unis, **14**:34-5; **19**:21-2; **24**:28; **40**:28-9, 31
Fédération canadienne de l'agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:33-5
GATT, **14**:33-4; **21**:21-3; **22**:25-6; **31**:22-3; **34**:22-3; **37**:32; **39**:27; **46**:11, 13-5, 37-9

Témoins—*Suite*
Société du crédit agricole, **18**:4-38; **36**:4-37; **43**:4-38; **48**:16-8, 26-7, 35-6
Société Radio-Canada, **33**:5-14, 16-20, 22-4
Switzer, Clay, **23**:5-31, 33-4
Syndicat national des agriculteurs, **53**:44-58
Western Canadian Wheat Growers Association, **17**:31-61

Terres agricoles
Colombie-Britannique, valeur, **18**:28-9
Exploitants insolvables, ententes de saisies, problèmes fiscaux, **32**:23
Prix, comparaison avec les États-Unis, **24**:35; **37**:13
Provinces de l'Ouest
Sols, drainage, salinité, réduction, **10**:14-5
Voir aussi sous le titre susmentionné Saisies par la SCA
Saisies par la SCA
Cession-bail, dispositions
Agriculteurs, plaintes, **32**:29
Baux expirant en 1991, **43**:21-2
Délai de trois ans, prolongation, **18**:25-6; **30**:32; **32**:13; **36**:26; 39:30; **43**:20-1
Location et accumulation d'avoirs, programme, **36**:7
Loyer non payé, **32**:30
Ontario, situation, **32**:28-9
Dispositions, **36**:7, 25
Évaluation, méthodes, **36**:29-30
Forclusions, nombre, **43**:31-3
«Garantie d'hypothèque», **18**:22-3
Nombre, prévisions, **18**:18-9; **36**:24
Ordonnances de vente, inclusion, **36**:23
Pertes, absorption, réserves, etc., **18**:19
Prix, répercussions, mesures, **18**:18
Provinces, description, utilisation, etc., **18**:15-7
Provinces de l'Ouest, **36**:23
Saskatchewan
Concessions et prêts, **32**:21-2
Répercussions, **18**:16, 18-9
Vente ou location, méthodes, **18**:16, 18
Ventilation, **43**:23
Saskatchewan
Situation, **32**:22
Voir aussi sous le titre susmentionné Saisies par la SCA
Sols
Conservation, **10**:5-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Provinces de l'Ouest
Surfaces cultivées, **19**:25-6
Terrains bâtis, revente, système, **36**:13-5
Voir aussi États-Unis; Fermes—Financement et gestion, groupe de travail; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu brut, assurance, régime—Et revenu net, stabilisation, compte

Terres agricoles, reconversion, programme
Financement, **5**:13

Territoires du Nord-Ouest. *Voir* Bison—Nord de l'Alberta

Thacker, Blaine (PC—Lethbridge; secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **4**:35-6
Échanges commerciaux, étude, **46**:23

Thacker, Blaine—*Suite*
Avoine, **4**:35; **17**:16-8
Orge, **4**:36
Sucre, **46**:23

The Food Show. *Voir* Société Radio-Canada—Radio, émissions agricoles

Thompson, Greg (PC—Carleton—Charlotte)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **5**:36; **7**:24-5, 39-40; **8**:20-2, 56; **11**:26-8; **13**:24; **18**:20-2
Budget principal 1990-1991, **30**:29
Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:15-7, 30
Échanges commerciaux, étude, **20**:7; **24**:35-6; **25**:22-3
Agriculture, ministère, **28**:15-7
Bleuets, **7**:39
Céréales, **30**:29
Industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:16-8
Céréales fourragères, transport, aide, programme, **8**:20-2, 56
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **1**:48-9; **2**:17-8
Cold Springs Farm Ltd., **24**:35-6
Comité, **28**:30
Séance d'organisation, **1**:10, 21
Travaux, planification, **4**:4; **6**:4; **20**:3-5; **28**:4
Commission canadienne du blé, **28**:15
Courses de chevaux, **1**:49
Denrées alimentaires, **7**:24, 39; **11**:26; **25**:22
Endettement agricole, étude, **56**:87-8
Hippodromes, **2**:17
Hippodromes du Canada, Inc., **2**:18
Libre-échange, Accord, **13**:24
Nouveau-Brunswick, **5**:36
Paris mutuels, **1**:49
Pommes de terre, **7**:24-5
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **55**:44, 52-3
SCA, **18**:20-1
Société Radio-Canada, journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste, abolition, étude, **33**:23-4
Terres agricoles, **18**:22
Vaches, **7**:39-40

Thunder Bay, Ont., port
Situation, **5**:14

Townsend, Patty (Prairie Pools Inc.)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **39**:16, 19

TPS. *Voir* Taxe sur les produits et services

Tracteurs. *Voir* TPS—Articles agricoles détaxés, liste

Travaux du Comité
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **4**:4-6, 8-51; **5**:4-37; **6**:10-34; **7**:4-41; **8**:4-68; **9**:4-42; **10**:4-39; **11**:4-36; **12**:4-39; **13**:4-38; **15**:5-32; **18**:4-38; **19**:4-29
Budget principal 1990-1991, **30**:5-37; **31**:4-40; **32**:4-38; **35**:4-33; **36**:4-38; **38**:4-33
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:5-32
Budget supplémentaire (A) 1990-1991, **39**:30-53

Switzer, Clay (témoin à titre personnel; ministère de l'Agriculture)
Agriculture
Échanges commerciaux, étude, **23**:5-31, 33-4
Politique, examen, comités et groupe de travail, rapports, étude, **45**:5-24, 26-35, 37-8

Syndicat national des agriculteurs. *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98; Témoins

Syndicats agricoles, crédit, Loi
Modification, **18**:17-8

Tabac, cultures, réduction, programme (REDUX)
Mise en oeuvre, **5**:19-20
Modification, **5**:19
Ontario, position, **5**:20-1

Tabac, industrie, rationalisation, programme
Financement, réduction, **30**:10

Tabac, producteurs, réorientation, aide, programme
Financement, **5**:13-4
Prolongation, Ontario et Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board, entente, **5**:13-4

Tabac et cigarettes
Taxe fédérale de vente, augmentation, **5**:13, 21

Tanzanie. *Voir* Blé—Production

Tardiff, Claude (ministère des Consommateurs et des Sociétés)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **25**:4-23

Taxe fédérale de vente
Déduction du prix de vente, **31**:39
Ontario, pourcentage, **24**:18-9
Suppression, agriculteurs, répercussions, **30**:11, 32
Voir aussi Ault Foods Ltd.—Production, facteurs; Carburant; Tabac et cigarettes

Taxe sur les produits et services (TPS)
Agriculteurs
Crédit de taxe pour intrants, **49**:26-7
Répercussions, **4**:28-9; **30**:11, 31; **49**:24-6
Articles agricoles détaxés, liste
Céréales destinées à l'exportation, transport, frais, suggestion, **49**:15-6
Élaboration, **49**:7, 8-13
Pesticides, **49**:17-8, 21-2
Produits agricoles, **49**:21-2
Semences, **49**:17, 21-2
Tracteurs, **49**:21-2
Camionnettes, prix, répercussions, **49**:12-4
Produits alimentaires détaxés, comptabilité, méthodes, **49**:18
Voir aussi Agriculture—Services d'usage; Céréales—Exportations—Amélioration; Denrées alimentaires; Élévateurs à grain—Services, frais; Intrants agricoles—Coûts

Techniciens en aménagement hydraulique. *Voir* Administration du rétablissement agricole des Prairies

Témoins
Administration du rétablissement agricole des Prairies, **10**:21-39
Affaires extérieures, ministère, **21**:4-36; **46**:4-10, 12-40

Témoins—*Suite*
Agriculture, ministère, **1**:33-48, 50-2, 55-6; **3**:7-14; **4**:4, 20, 25-6, 28, 30, 32-4, 39, 41; **5**:22, 24-5, 27-9, 31, 33, 35; **6**:4, 7-34; **7**:4-9, 11, 17-40; **8**:4-68; **9**:4-12, 14-34, 36-42; **10**:4-20, 36; **13**:4-38; **15**:7-32; **19**:4-28; **23**:12, 24, 26-7, 31; **27**:3; **30**:21, 33, 36; **31**:9-10, 18-9, 23-6, 34; **32**:4-7, 13, 16-7, 19-21, 24, 27, 34, 36-8; **35**:4-33; **39**:30-53; **42**:5-9, 11-44; **44**:4-36; **45**:5-38; **46**:13, 17, 27-8; **48**:4-34, 36-7; **51**:6-38; **53**:27-30, 32-44; **54**:22-5, 30, 34-9, 49-67; **55**:11-27, 29-44, 51, 53-6, 60
Agriculture, ministre, **5**:4-37; **30**:5-37; **54**:5-12, 14-34, 36-8
Secrétaire parlementaire, **1**:27-33, 40-1, 48-9, 53-6; **3**:5-7, 13; **55**:46, 49, 51, 54-5, 58-9
Association canadienne des transformateurs de volailles, **41**:4-33
Association des producteurs de maïs de l'Ontario, **37**:4-33; **52**:5-24
Ault Foods Ltd., **26**:11-5, 19, 21-3, 30-2, 35-8, 41
Bureau du vérificateur général, **28**:5-28
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **32**:7-17, 19-34, 36-7
Cold Springs Farm Ltd., **24**:4-37
Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, **17**:4-30
Commission canadienne des grains, **4**:39-40, 42-3
Commission canadienne du blé, **38**:4-33; **50**:5-34
Commission canadienne du lait, **12**:4-39
Conseil canadien de l'horticulture, **52**:11-3, 33-5, 40-2
Conseil canadien du porc, **20**:8-41
Conseil national de commercialisation des produits agricoles, **11**:4-36
Consommateurs et Sociétés, ministère, **25**:24-46
Coopérative Fédérée du Québec, **26**:23-30, 34-5, 39, 41
C.T. InterUnion Marketing Inc., **25**:4-23
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, ministre et ministre d'État (Céréales), **4**:8-11, 13-51; **31**:4-18, 20-3, 26-40; **51**:6-18, 21-33, 36-8
Emploi et Immigration, ministère, **9**:12-4, 34-6, 40-2
Fabricants canadiens de produits alimentaires, **27**:11-9, 21-7, 29-35, 37-42, 44-6
Fédération canadienne de l'agriculture, **14**:5-42; **27**:5-11, 19-20, 27-8, 31, 34-7, 41-3, 46-8; **52**:4-8, 11, 13-5, 20-1, 24-6, 29, 31-3, 35-9, 42-4
Fédération canadienne des producteurs de lait, **22**:4-47; **34**:4-7, 10-1, 13-5, 18-9, 21-34
Finances, ministère, **49**:7-23, 25-7; **52**:24-9, 31-2
Gray, Richard, **51**:42-7, 58-62
Groupe de travail sur la politique laitière, **26**:7-11, 16-20, 22-3, 28, 33-4, 37, 40-1
Hippodromes du Canada, Inc., **2**:5-29
Keystone Agricultural Producers, **52**:14-9, 21-4, 27-8, 30-2, 37-8, 40
Kraft, Daryl, **51**:39-42, 52-6, 58-9
Office de commercialisation du lait de l'Ontario, **34**:7-10, 12-3, 15-7, 19-21, 25-6, 28-9, 32
Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association, **51**:62-74
Ontatio Wheat Producers' Marketing Board, **16**:4-30; **38**:33-52
Prairie Pools Inc., **39**:5-29; **52**:8-11, 18-9, 21, 28-9, 31-3
Revenu national, ministère, **53**:34, 39-40
Rosaasen, Ken, **51**:45-51, 53, 56-7, 59-61
Shaw, Philip J., **40**:5-25, 27-34

Speller, Bob—*Suite*
Agriculture—*Suite*
Échanges commerciaux, étude, **34**:28-30, 33
Avoine, **4**:37
Blé, **38**:19
Céréales, **38**:19-20
Comité
Séance d'organisation, **1**:9, 16
Travaux, planification, **4**:4
Denrées alimentaires, **5**:20
GATT, **34**:28-9
Lait, industrie, **34**:30, 33
Libre-échange, Accord, **4**:37
Sécheresse, victimes, aide, programme, **4**:27-8, 37-9; **31**:32-4
Soja, **31**:34
Tabac, cultures, réduction, programme, **5**:19
Tabac et cigarettes, **5**:21

Sproat, Enos (Bureaux d'examen de l'endettement agricole)
Agriculture, budget principal 1990-1991, **32**:8-13, 19-23, 26-7, 30, 36-7

Stations agronomiques, Loi
Modification, **35**:7-8
Voir aussi Recherche agricole

Stephens, Dennis (ministère de l'Agriculture)
Agriculture
Budget principal 1990-1991, **31**:18-9
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:11-22, 24-6, 29-31, 35-7, 39-44
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:18-20, 24, 27, 29, 32-7; **54**:22, 24, 38-9, 50-3, 55-7, 60, 67

Stevenson, Ross (PC—Durham)
Agriculteurs, **19**:16; **20**:39
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **4**:40-1; **5**:23-5; **6**:20-2, 31-2; **7**:16, 18; **8**:30-3; **9**:17-20; **10**:17-8, 35; **11**:19-21, 33; **12**:26-9; **13**:14-7, 32-3; **18**:29-30; **19**:15-8, 27
Budget principal 1990-1991, **30**:34-5; **32**:33-4; **35**:31-2
Échanges commerciaux, étude, **20**:19-22, 39; **21**:17-21, 30, 34-5; **22**:16-9; **23**:15-7; **24**:19-23, 36-7; **25**:18-20, 44; **41**:17-21, 29-30; **46**:15-7
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:34-5; **44**:22-5
Agriculture, ministère, nomination par décret, examen, **6**:20-2, 31-2
ARAP, **10**:35
Assurance du revenu brut, régime, **42**:34-5
Blé, **16**:22-3
Boeuf, **13**:14-5
Boulangerie, produits, **13**:16
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **9**:18-9; **32**:34
Céréales, **4**:41
Comité, travaux, planification, **6**:4; **20**:3-5; **26**:3-5
Denrées alimentaires, **5**:23-4; **6**:21-2; **7**:16; **11**:33; **25**:18-22, 44; **30**:34-5; **44**:23-4
Dindon, **24**:36-7
Endettement agricole, étude, **56**:87-8
États-Unis, **4**:41; **8**:31-3; **21**:34-5; **24**:19-21; **25**:20
Éthanol, **35**:32

Stevenson, Ross—*Suite*
Fédération canadienne de l'agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:26-30, 41
Fermes, **19**:15-8; **32**:33-4
GATT, **12**:28-9; **13**:32; **14**:26-9, 41; **21**:18-21; **22**:16-9; **46**:16-7
Homard de l'Atlantique, **21**:30
Japon, **13**:16
Lait et produits laitiers, **12**:26-7; **13**:15; **14**:26-8, 41
Libre-échange, Accord, **8**:30-1; **20**:19-20, 39
Maïs, **24**:23
Oeufs, **11**:20
Office canadien de commercialisation du poulet, **11**:19-20
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, blé, double prix, libre-échange, etc., questions, étude, **16**:22-3
Pâtes alimentaires, **13**:17
Pâturages communautaires, programme, **10**:35
Pesticides, **6**:20
Pesticides, homologation, **6**:20-1; **24**:21-2
Plantes, **35**:31
Porc, **20**:21-2
Poulet, **41**:19-20, 29
Produits agricoles, **14**:29-30; **24**:23
Produits antiparasitaires, **6**:31-2
Produits végétaux, **7**:18
Recherche agricole, **35**:31
Sirop d'érable, **25**:20
Société du crédit agricole, **18**:29-30
Sols, conservation, programme, **10**:17-8
Volaille, **41**:17-8
Yaourt et crème glacée, **13**:15

Stewart, Christine (L—Northumberland)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **27**:3

Stoll, Charles (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1990-1991, **32**:4-7, 13, 16-7, 19-21, 24, 27, 34, 36-8

Stone, Philip M. (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **46**:13, 17, 27-8

Stotyn, Cal (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **9**:12-4, 34-6, 40-2

Strom, Brian (Société du crédit agricole)
Agriculture, budget principal 1990-1991, **36**:19-21, 23, 25, 30-1, 35, 37
SCA, plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:13-5, 21, 24-5, 27, 31-2, 34-5

Substituts. *Voir* Comité

Subventions à la production, équivalents (ESP). *Voir* Céréales

Sucre
Accord international, négociations, **46**:23
Voir aussi États-Unis

Sudbury Downs. *Voir* Hyppodromes—Paris en salle, exploitation

Suisse
Blé, subventions, **31**:11, 23, 35

Société du crédit agricole (SCA)—*Suite*
Plan d'entreprise
1988-1989, dépôt, date, **8**:8-9
1989-1990, intérêt, taux, etc., répercussions, **36**:21-2, 25
1990-1991, dépôt, date, **36**:31-2
Examen, proposition, **36**:37
Quinquennal, étude, **43**:4-38
Pouvoirs en vertu de l'alinéa 11.(1)e) de la Loi sur la Société du crédit agricole, utilisation, **28**:20; **36**:35-6
Prêts à intérêts non comptabilisés, répercussions, **43**:19-20
Privatisation, **18**:20
Rapport annuel
Dépôt en juin, **18**:8, 11; **36**:32
Examen, proposition, **36**:37
Recherche et planification, responsable, **43**:27
Voir aussi Agriculture *passim*; Bureaux d'examen de l'endettement agricole—Concessions, programme; Céréales—Récoltes—Pour 1990; Crédit agricole *passim*; Endettement agricole—Dette—Radiation; Endettement agricole, examen, Fonds; Fermes—Financement et gestion, groupe de travail; Fermes familiales—Revenus; GATT—Subventions—Réduction; Machinerie agricole—Remplacement; Témoins; Terres agricoles—Saisies

Société du crédit agricole, Loi. *Voir* Société du crédit agricole—Pouvoirs

Société Radio-Canada
Autonomie, **33**:12
Budget, **33**:8-10
Comité consultatif agricole, suppression, **33**:5, 18-9
Information agricole, secteur, coupures, **33**:19
Journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste
Abolition
Communauté agricole, observations, **33**:4-5, 8
Étude, **33**:4-25
M. (Foster), **28**:29-32, adoptée, 35
Am. (Althouse), **28**:33, retiré, 34
Price, George, cas, **33**:5, 7, 9-10, 21, 23-4
Ministre, position, **30**:36-7
Rétablissement, **33**:12, 15-7
Président, lettre, allusions, **33**:8, 20-1
Radio, émissions agricoles
Importance, **33**:7-8, 13, 15-8, 22
Journalistes spécialisés, nombre, **33**:17-8
Nouveau-Brunswick, importance, **33**:23-4
Réorganisation, **33**:7-8, 10-2
Radio Noon, **33**:5-6, 13, 15-6, 19
Maxwell, Roy, poste, remplacement, **33**:5, 20
Reportages
Qualité, **33**:22
Rédaction, responsabilité, **33**:7-9, 11, 16, 21-2
The Food Show, **33**:6, 15
Voir aussi Comité—Séances—Journaliste; Comités parlementaires—Séances; Témoins; Tribune de la presse—Journalistes

Soetens, René (PC—Ontario)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **1**:43-5

Soja
Huile, importations de l'Espagne, répercussions, **31**:34, 36-7

Soja—*Suite*
Voir aussi États-Unis; Libre-échange, Accord

Sols
Recherche, Agriculture, ministère, relation avec le ministère des Forêts, **35**:15
Utilisation, données nationales, base, préparation, **35**:18-9
Voir aussi Terres agricoles

Sols, conservation, programme
Agriculteurs, contribution financière, **10**:7
Caractéristiques, **10**:17
Conservation des sols Canada, subventions, **10**:16
Coopération avec d'autres programmes, **10**:5
Durée, **10**:5-6
EDÉR
Remplacement, **10**:16
Subventions, ententes, etc., **10**:16, 24
Ententes fédérales-provinciales
Alberta, **10**:6, 8-9
Colombie-Britannique, **30**:33
Critères, **10**:9
Durée, **10**:5-6
Île-du-Prince-Édouard, **10**:6, 8-9
Nouveau-Brunswick, **10**:6, 8-9
Nouvelle-Écosse, **30**:33
Ontario, **10**:6; **30**:33
Québec, **10**:20
Saskatchewan, **10**:6, 8-9
Signatures, nombre, différences, etc., **10**:5-6, 8
Financement, **5**:6, 9; **10**:4-6, 15-6, 20, 25, 38-9; **30**:7, 10; **39**:31
Méthodes utilisées, études, **10**:19
Ontario
Brise-vent, jeunes plants et jeunes arbres, disponibilité, **10**:19-20
Programme forestier, préférence, **10**:17
Terres, administration, programme, comparaison, **10**:15, 17
Voir aussi sous le titre susmentionné Ententes fédérales-provinciales
Propriétaires ou fermiers, demandes, **10**:17-8
Recherches parallèles, **10**:16-7
Responsables, **10**:5
Saskatchewan
Outlook, région, irrigation, projet, **10**:9-10, 26-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Ententes fédérales-provinciales
Terres
Abandonnées, utilisation, **10**:18
Marginales soustraites à la culture, **10**:7-8, 11-2

Somatotrophine. *Voir* Vaches

Sous-comité du programme et de la procédure. *Voir* Comité; Endettement agricole—Statistiques, mise à jour—Rapport, étude

Spécialistes en gestion des pâturages. *Voir* Administration du rétablissement agricole des Prairies—Techniciens

Speller, Bob (L—Haldimand—Norfolk)
Agriculture, **4**:37
Budget principal 1989-1990, **4**:27-8, 37-40; **5**:19-21
Budget principal 1990-1991, **31**:32-4, 39; **38**:18-20

Sécheresse
Graphiques et renseignements fournis, **5**:18
Pâturages permanents, situation, **10**:14
Provinces de l'Ouest
Agriculteurs, subsistance, raisons, **10**:30-1
Années 1930, comparaison, **10**:19; **30**:5-6
Conditions, analyse et contrôle, **10**:22
Terres transformées en pâturage, informations, demande, **10**:18-9
Québec, pertes de récolte, évaluation, **15**:14

Sécheresse, victimes, aide, programme
Administration
Années-personnes, réduction, **30**:9
Coûts, **4**:30
Objectifs, **15**:10
Agriculteurs, versements, ARAP, participation, **10**:26
Circonscriptions et municipalités
Admissibilité, **15**:8-9, 16, 18-20
Exclusion, **4**:27-8; **15**:30-1
Création, rôle, etc., **4**:9-10; **5**:7; **10**:22
Demandes
Date limite, **4**:22-3; **15**:8
Nombre, **4**:9, 27
Québec, **15**:22-4
Refusées, **4**:22
Éleveurs de bétail, versements
ARAP, participation, **10**:26
Précisions, **10**:18, 23
Financement
Annonce, date, **4**:17, 19
Augmentation, **5**:5; **15**:9
Gouvernements fédéral et provinciaux, partage, négociations, **4**:17-9; **15**:9, 13-4, 28
Saskatchewan, entente, **15**:14
Prévisions budgétaires, montant alloué, **4**:17-9; **5**:5; **30**:9
Information, diffusion, **4**:24
Mauvaises récoltes, réserves, plans d'urgence, etc., **4**:37-9
Mise en oeuvre, **4**:9; **8**:5; **15**:8, 10
Paiements. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Versements
Problèmes, **51**:60-1
Producteurs
Admissibilité, comités d'examen, **15**:9-10, 15, 18-9, 23
De lait, versements, **10**:36
De trèfle des prés, admissibilité, **31**:32-3
Indemnisés, nombre, **39**:40
Provinces
Administration, avantages, **39**:39-40
Revenu de 11 millions $ pour 1986-1987, partage, **10**:37
Résumé, demande, **8**:7
Versements
À l'acre, **15**:9, 26-7
Appels, procédure, **15**:25-6, 32
Bénéficiaires, nombre, **4**:20; **10**:36; **15**:26-7
D'appoint, **15**:8
Dates, **4**:20, 27; **8**:8
Excédentaires, **31**:32-3; **39**:40
Finaux, **5**:5
Modalités, **15**:16, 18-22, 24-9, 31-2
Examen, processus, **4**:20, 24-8, 47-51; **5**:5

Sécheresse, victimes, aide, programme—*Suite*
Versements—*Suite*
Ontario, **15**:24
Plafond, **15**:32
Provisoires, **4**:9, 28, 50; **15**:8-9
Québec, **15**:22-3
Saskatchewan, **15**:9
Voir aussi sous le titre susmentionné Agriculteurs; Éleveurs de bétail; Producteurs—De lait
Voir aussi Grains, programme spécial—Et

Secrétariat de l'examen du processus d'homologation des pesticides. *Voir* Pesticides, homologation—Processus, examen—Groupe de travail

Seigle
Commercialisation, Commission canadienne du blé, responsabilité, possibilité, **50**:14-5

Seiling, Rod (Hippodromes du Canada, Inc.)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **2**:5-7, 11-2, 14, 16-7, 20-1, 24-9

Semences. *Voir* TPS—Articles agricoles détaxés, liste

Shannon, Gerry (ministère des Affaires extérieures)
Agricultre, échanges commerciaux, étude, **46**:4-10, 12-40

Shaw, Philip J. (témoin à titre personnel)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **40**:5-25, 27-34

Signaux par satellite. *Voir* Hippodromes—Paris en salle, exploitation

Silcox, Steve (ministère de l'Agriculture)
Comité, travaux, planification, **4**:4

Sirop d'érable
Exportations aux États-Unis, réglementation, **25**:20

Sobeski, Pat (PC—Cambridge)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **1**:49-50
Hippodromes, **1**:50

Société du crédit agricole (SCA)
Activités
Avenir, **18**:20, 24, 28; **43**:11-2
Portefeuille, reprise par l'ABC, proposition, **18**:29-30, 37-8
Administration
Frais, **43**:25
Pratiques, amélioration, **36**:7
Avantages par rapport aux banques, **36**:28-9
Conseil d'administration, **18**:35
Conseillers en financement, formation, **36**:5
Dettes, conversion
Directive du Cabinet de juillet 1988, dépôt, demande, etc., **18**:8-9
En avoirs, mesures, **36**:7, 12-3
Employés
Répartition, **43**:33-4
Tâches, **18**:30
Examen spécial, report, Bureau du vérificateur général, examen, **28**:7, 11-3, 19; **36**:8
Gestion, pratiques et mécanismes, examen, **18**:20-2
Mandat, rôle, etc., **18**:37-8
Nécessité, doutes, **43**:25-7

Revenu agricole, protection, projet de loi...—*Suite*
Revenu net, stabilisation, compte (CSRN)—*Suite*
Provinces
Participation, **51**:20-1; **52**:26, 43; **53**:42-3; **54**:33
Versements, modalités, **53**:43
REÉR, comparaison, **51**:27-8; **53**:17, 24, 26-8, 31-2; **55**:19-20
Renseignements, communication, **53**:32-4, 41; **55**:18-20, 48-52
Retraits, **51**:32-4; **53**:28; **54**:63
Revenu net admissible, provenance, **51**:34; **53**:30
Saskatchewan, adhésion, **52**:14-5, 26; **53**:19, 52-3; **54**:66
Utilité, étude, **51**:58
Versements, date, **53**:43
Voir aussi sous le titre susmentionné Revenu brut, assurance, régime—Et
Syndicat national des agriculteurs, position et recommandations, **53**:44-58
Titre adopté, **55**:60
Troisième ligne de défense. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Mesures spéciales—Comité spécial d'intervention
Versements
Dates, **51**:33; **54**:13, 30; **55**:43
Fonctionnement, **55**:29
Individuels, établissement, possibilité, **54**:53-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Revenu brut, assurance, régime; Revenu net, stabilisation, compte—Provinces

Revenu brut, assurance, régime. *Voir plutôt* Assurance du revenu brut, régime

Revenu national, ministère. *Voir* Témoins

Revenu net, stabilisation, compte. *Voir plutôt* Compte de stabilisation du revenu net

Revêtement végétal permanent, programme
Création, **10**:5
Crédits affectés à d'autres programmes, répercussions, **10**:14
Saskatchewan
Agriculteurs, participation, **10**:12-3
Fonds, utilisation, prévision, **10**:12
Terres K et J, assurance-récolte, programme, participation, **10**:12-3
Sols
Et récoltes, amélioration, **10**:15
Matières organiques, épuisement et compactage, inclusion, **10**:15
Terres non irrigables, dispositions, **10**:10, 14

***Révision de l'assurance-récolte fédérale-provinciale,* document.** *Voir* Assurance-récolte, programme—Réforme—Gouvernement, politique

Rice, Martin T. (Conseil canadien du porc)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **20**:10-3, 16-9, 21, 29-35, 41

Richardson, Tom (ministère de l'Agriculture)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **19**:17-8, 28
Situation financière, SCA, sondage, Agriculture, ministère, analyse, examen, **48**:4, 25, 29, 34, 36-7

Rivard, Claude (Fédération canadienne des producteurs de lait)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **34**:18, 24-5

Robbins, Jim (Syndicat national des agriculteurs)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **53**:44-58

Rodriguez, John R. (NPD—Nickel Belt)
Chevaux de courses, **3**:12, 15
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **1**:26-7, 32-4, 48, 53, 55-6; **2**:10-1, 23; **3**:10-2, 14-5
Comité, **1**:26-7
Hippodromes, **1**:32-4; **2**:10; **3**:10-1

Rosaasen, Ken (témoin à titre personnel)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:45-51, 53, 56-7, 59-61

Russell, Donald (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **4**:33

SAGIT. *Voir* GATT—Genève, négociations, accord provisoire

Sahl, Avery (Comité consultatif de la Commission canadienne du blé)
Céréales, industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:4-8, 10-22, 25-6

Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Qué. *Voir* Ferme expérimentale

St. Pierre, J.-C. (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1990-1991, **35**:21-2

Saschenbrecker, D^{r} Peter (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **7**:11, 17-8

Saskatchewan. *Voir* Agriculteurs—Revenu; Agriculture; Assurance-récolte, Fonds; Boeuf—Prix; Bureaux d'examen de l'endettement agricole; Céréales; Crédit agricole—Renouvellement; Endettement agricole; Fermes—Financement et gestion, groupe de travail—Île-du-Prince-Édouard; Pâturages communautaires, programme; Région rurale, aménagement hydraulique, programme; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu brut, assurance, régime—Et revenu net, stabilisation, compte *et* Revenu net, stabilisation, compte; Revêtement végétal permanent, programme; Sécheresse, victimes, aide, programme—Financement—Gouvernements fédéral et provinciaux, partage, négociations, *et* Versements; Sols, conservation, programme—Ententes fédérales-provinciales; Terres agricoles

Saskatchewan Water Corporation. *Voir* Administration du rétablissement agricole des Prairies—Et

SCA. *Voir* Société du crédit agricole

Schneider, Larry (PC—Regina—Wascana)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **9**:23-5; **18**:24-6, 35
Échanges commerciaux, étude, **23**:24-6, 31-3
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **9**:23-5
Denrées alimentaires, **23**:25
SCA, **18**:35
Société Radio-Canada, journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste, abolition, étude, **33**:11-2
Terres agricoles, **18**:25-6
Viande, **23**:24, 31

Séance d'organisation. *Voir* Comité

Revenu agricole, protection, projet de loi...—*Suite*
Réassurance-récolte, caisse—*Suite*
Primes, provinces, contribution, **55**:26-7
Régime universel. *Voir plutôt sous le titre susmentionné*
Revenu brut, assurance, régime
Règlements
Objet, **55**:38-40
Projet, dépôt, **52**:44
Réimpression, **55**:61
Revenu brut, assurance, régime (RARB)
Abandon, possibilité, **53**:54-5
Abus, évitement, mesures, **51**:21-2; **52**:15-21, 23; **52**:15, 17-21, 23-5; **53**:56, 58; **54**:8
Administration, frais, **51**:46; **53**:7
Application, délai, **51**:24
But, **51**:11-3, 15-6, 19-20, 22; **52**:39
Caractéristiques, **51**:39-42
Céréales autoconsommées
Effets, **54**:34
Inclusion, **54**:28
Comité, constitution et représentation, **55**:30-1
Constitution, **54**:61-3
Déficit, possibilité, **51**:41-2, 53-4, 56; **53**:54
Définition, **54**:42-4
Entrée en vigueur, **53**:9, 21
Entreprises conjointes et sociétés, participation, **55**:13-5
Équilibre actuariel, **51**:56
Et revenu net, stabilisation, compte
Coût de revient, établissement, **52**:19-20
Fusion, **52**:7, 14-5, 19, 26; **54**:14-5, 25, 31-2
Horticulture, industrie, **54**:10, 16
Participation, **52**:42; **53**:18; **54**:25-7
Producteurs, participation, **54**:30, 65
Provinces, position, **54**:14-5, 25
Saskatchewan, adhésion, **52**:37; **53**:52
Terres, prix, répercussions, **53**:18
Fondement, **52**:14, 16
Fourrage, culture, inclusion, **51**:43-4, 49, 51, 57; **52**:26; **54**:11, 28; **55**:30
Fruits et légumes
Application, **51**:70
Liste, inclusion, **51**:64
Herbages naturels, culture, inclusion, **51**:58-9
Horticulture, industrie
Application, **53**:19-21; **54**:13
Inclusion, **51**:22-4, 67
Participation, **52**:35-6, 40-1
Mesures compensatoires, provocation, **54**:14
Modification, **53**:54
National, **51**:30
Plafond, imposition, **52**:38-9; **53**:50-1
Préoccupations diverses, **51**:42-5
Primes
Calcul, **51**:14-5; **54**:8, 28, 34-6, 44-6
Échéance, date et intérêt, application, **54**:30, 37-9
Montant, **51**:16-7
Niveau, **54**:28
Rajustement, **51**:56-7
Répartition, **51**:45-6, 53; **53**:7; **54**:43-4
Versement, **54**:29-30
Prix, soutien, réduction, **51**:40-1, 52-4; **53**:21-3, 45-7

Revenu agricole, protection, projet de loi...—*Suite*
Revenu brut, assurance, régime (RARB)—*Suite*
Producteurs, participation, **53**:53-4; **54**:32
Production
Coûts, prise en considération, **53**:21, 23
Effets, **51**:34-5; **52**:15-6; **53**:55-6
Et paiements, relation, **51**:14-20, 27, 29-30, 54-6; **52**:18; **54**:21-3, 27-8
Rééquilibrage, moyens, **51**:35
Provinces, participation
Administration, engagements, **54**:61-2
Distorsions possibles, **51**:30; **53**:23-4
Nombre, **55**:30
Refus, répercussions, **55**:39
Répercussions, **52**:39, 48-9
Situation, **52**:15
Solution de remplacement, **51**:47-51, 54, 59-61; **52**:16-7
Superficies, limitation, **55**:13-8
Terres sauvages, défrichement, répercussions, **52**:25-6
Transparents, projection, **51**:39-46; **53**:44-6, 49
Versements
Dates et modalités, **51**:35; **54**:38-9
Plafond, **51**:61-2; **53**:16-7
Réduction, raisons, **51**:54
Report pour fins d'impôt, possibilité, **54**:39
Revenu net, stabilisation, compte (CSRN)
Abus, possibilité, **55**:32-3
Assurance sociale, numéro, attribution et utilisation, **53**:29, 32-4, 37; **55**:11-2
But, **51**:31-2; **53**:29
Constitution, **54**:63-4; **55**:48
Cotisations
Calcul, **53**:51
Plafond, détermination, **51**:28-32; **52**:15, 22; **53**:36; **54**:53; **55**:34-5
Répartition, **52**:42-3
Supplémentaires, **53**:26-7, 29, 31-2; **55**:36
Coûts, partage, complications, **51**:46-7, 61
Créanciers, accès, possibilité, **53**:37-9, 42
Débit, sommes versées, **55**:55-7
Dépenses agricoles, considération, **53**:28-9, 47-8
Entreprises conjointes et sociétés, participation, **53**:30-1, 36-7; **55**:11-2, 32-3, 35-6
Fourrage, culture, inclusion, **53**:43-4
Gestion, renseignements, **53**:8
Gouvernement, contribution, **51**:30-2; **52**:43; **53**:26-7, 51
Groupes communautaires, participation, **55**:12-3, 34
Île-du-Prince-Édouard, position, **54**:14, 49
Impôt sur le revenu, application, **51**:28-9; **53**:25-8, 32
Intérêt, taux, **51**:28; **53**:25-7, 29-30, 40; **54**:63-4; **55**:35
Ministère responsable, **53**:39
Mise en oeuvre, moyens, **54**:14
Modification, **52**:21-2; **54**:64-7
Participation, **52**:37; **53**:19-20, 51
Partie A (producteurs)
Constitution, contribution et vérification, **53**:39-40
Dépôt, **54**:64
Garantie, utilisation, **53**:42
Intérêt, transfert, **53**:42
Partie B (gouvernement), **53**:42-3
Producteurs, admissibilité, **53**:35-6, 41-2; **55**:32

Revenu agricole, protection, projet de loi...—*Suite*
Art. 19 adopté, **55**:59
Am. (Vanclief) irrecevable, **55**:57-9
Art. 20 à 22 adoptés, **55**:59
Art. 23 adopté, **55**:60
Am. (G. Wilson), **55**:59, adopté, 60
Art. 24 à 28 adoptés, **55**:60
Art. 29 adopté, **55**:60
Association des producteurs de maïs de l'Ontario, position et recommandations, **53**:5-24; **55**:18-9, 45-6
Assurance-récolte, régime (RAREC)
Abandon, avis, **52**:37
Fermes, superficie, pourcentage, **51**:27; **52**:39-40
Maintien, **51**:22-4, 29
Primes
Calcul, **54**:44-6
Répartition, **53**:7; **54**:44
Assurance-revenu, caisse
Ouverture, **55**:36
Prix agricoles, stabilisation, Loi, dispositions, **55**:36-7
Prorogation, **53**:8; **55**:36
Avances sur le Trésor, **55**:37, 57
Voir aussi sous le titre susmentionné Réassurance-récolte, caisse
Banques, position, **54**:36-7
Blé, réduction des stocks, programme (PRSB), comparaison, **51**:16
Caisses et compte
Déficits, transfert, **54**:24-5, 33, 36
Sommes versées en retard, intérêt, taux, **53**:8
Conseil canadien de l'horticulture
Position et recommandations, **52**:11-3, 33-5, 40-1
Voir aussi sous le titre susmentionné Mesures spéciales—Comité spécial d'intervention
Consultations, déroulement, **53**:13-5
Économie, étude, teneur, **51**:13-4
Élaboration
Processus, **54**:5-6
Producteurs, consultation, **52**:24-5; **54**:6, 18-9
Entrée en vigueur, **55**:44, 60
Équité, principe, inclusion, **51**:17-20; **53**:6, 11, 19-21, 23-4, 57; **54**:8-9, 46-9
États-Unis
Et CEE, possibilité d'entente sur la réduction des subventions à l'exportation, répercussions, **54**:49
Position, **54**:51-2
Étude, **51**:6-74; **52**:4-45; **53**:5-58; **54**:5-67; **55**:11-61
Article par article, **52**:4; **54**:39; **55**:26
Fédération canadienne de l'agriculture, position et recommandations, **52**:5-8, 14-5, 24-6, 29, 38-9, 42-4; **53**:13-5; **54**:17; **55**:21-2, 52-3
Fermes
Familiales, considération, **51**:25-6; **52**:31-2; **54**:20-1, 28
Voir ausssi *sous le titre susmentionné* Assurance-récolte, régime
GATT et Accord de libre-échange, conformité, **51**:29; **54**:14, 16, 49-51
Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi et Loi sur la stabilisation des prix agricoles et Loi sur l'assurance-récolte
Abrogation, **51**:10, 22-3; **53**:6, 8, 21-3; **54**:9; **55**:44

Revenu agricole, protection, projet de loi...—*Suite*
Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi et Loi...—*Suite*
Dispositions, comparaison, document, présentation, **54**:40-1
Impôt sur le revenu, Loi, modification, **55**:44
Keystone Agricultural Producers, position et recommandations, **52**:14-7, 22-4, 27-8, 38, 40
Lait et crème industriels, dispositions, **54**:36; **55**:38-40
Libellé, critiques, **51**:22-3; **52**:24, 28; **53**:7, 19, 53
Mesures spéciales
Admissibilité, conditions, **53**:12, 45; **54**:33
Comité spécial d'intervention
Assistance, mesures, gouverneur en conseil, décret, **55**:22-4
Bétail, secteur, représentation, **54**:29
Conseil canadien de l'horticulture, participation, **52**:35
Constitution, **51**:7-9, 16; **53**:8; **54**:9-10, 15; **55**:20-3, 29, 52-3
Ministre, intervention, **55**:21
Options, étude, **54**:10-2
Producteurs, représentation, **53**:8, 19, 21
Fourrage, secteur, considération, **54**:28-9
Horticulture, industrie, considération, **52**:35-6, 40
Primes, niveau, **54**:29-30
Modifications, **52**:27-9; **53**:15, 54; **54**:17, 23
Objectifs et avantages, **51**:7, 18, 22; **53**:16; **54**:6-11, 19-21, 32-3, 50
Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association, position, **51**:63-4
Place, représentation dans le processus d'examen de la politique agricole, **54**:5, 19
Prairie Pools Inc., position et recommandations, **52**:8-11, 21, 28-9, 31; **53**:14-5
Primes
Niveau, ajustement en fonction de l'autofinancement, **54**:34-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Assurance-récolte, régime; Mesures spéciales; Revenu brut, assurance, régime
Prix agricoles, stabilisation, Loi
Produits régis, protection, maintien, **55**:42-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Assurance-revenu, caisse; Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi
Producteurs
Participation
Choix, **51**:35-8; **54**:23-4
Refus, répercussions, **54**:32
Préoccupations, **51**:17, 22-3; **52**:24-5, 27-9; **53**:13-5, 20-2; **54**:18-9, 21-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Élaboration; Mesures spéciales—Comité spécial d'intervention; Revenu brut, assurance, régime; Revenu net, stabilisation, compte
Produits agricoles
Définition, **54**:41-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Accords fédéraux-provinciaux
Rapport à la Chambre, **55**:3-4, 61
Réassurance-récolte, caisse
Assurance-récolte, Loi, dispositions, **55**:24
Avances sur le Trésor, **55**:24-6, 54-5
Importance, **55**:24

Recherche agricole—*Suite*
Environnement, répercussions, évaluation et examen, **35**:29
Financement
Insuffisance, **35**:22, 28-9
Provenance, répartition, etc., **35**:12-4, 22-4
Western Canadian Wheat Growers' Association, suggestion, 17:37, 47
Voir aussi sous le titre susmentionné Recherche internationale
Fonctionnement, modalités, **35**:22-3
Gouvernements fédéral et provinciaux, universités et secteur privé, activités, description, **35**:24-5
Groupe de travail fédéral-provincial, étude, rapports, etc., **35**:4-5
Priorités, établissement, **35**:15-6
Produits, diversification par valeur ajoutée, situation, **35**:25-6
Recherche internationale et centres de recherche à l'étranger, financement, 35:16-8
Ressources, augmentation par rapport aux autres secteurs, 35:14-5
Secteur privé
Participation, **35**:12, 22
Voir aussi sous le titre susmentionné Gouvernements
Stations agronomiques
Loi, assujettissement, **35**:28
Melfort, Sask., **35**:30-1
Objectifs, fixation, gouvernement fédéral et provinces, coordination, **35**:30-1
Voir aussi Obtentions végétales, protection, Loi—Redevances

REDUX, programme. *Voir plutôt* Tabac, cultures, réduction, programme

Régime fiscal
Réforme, **53**:25

Régimes enregistrés d'épargne-retraite. *Voir plutôt* Épargne-retraite, régimes enregistrés

Regina, Sask. *Voir* Agriculture—Commerce interprovincial, obstacles—Premiers ministres, réunion; Région rurale, aménagement hydraulique, programme—Saskatchewan

Région rurale, aménagement hydraulique, programme
Alameda, barrage, projet, **10**:24
Alberta, irrigation, projets, **10**:34
Centre de développement de l'irrigation de la Saskatchewan, gouvernement fédéral, financement, **10**:34
Création, caractéristiques, etc., **10**:22-3
Demandes, nombre
Crédits disponibles, suffisance, **10**:37
Délai, **5**:17-8
Eaux usées, utilisation, projet, **10**:32
Financement, montant de 12 millions $
Agriculteurs, partage à 50%, demande, **10**:23-4
Alberta et autres provinces, versements, comparaison, **10**:23
ARAP, financement, pourcentage, **10**:24
Pipelines d'urgence, puits, etc., construction, **10**:18, 23
Frenchman, rivière, difficultés, exploitation, coût, etc., **10**:30
Frères du sang, réserve, irrigation, projet, **10**:22
Gardiner, barrage, mise en oeuvre, **10**:22
Localités bénéficiaires, nombre, **10**:36-7
Prolongation, demande, **10**:37

Région rurale, aménagement hydraulique...—*Suite*
Saskatchewan
Et Manitoba, application dans le cadre de l'EDÉR, financement, **10**:24-5, 32, 34
Irrigation, projets, **10**:22, 34
Regina, pipeline, construction, projet, **10**:24
Succès, **10**:36-7
Techniciens en aménagement hydraulique. *Voir* Administration du rétablissement agricole des Prairies

Relations commerciales spéciales, Direction générale (DGRCS)
Présentation, demande, **11**:12

Ressources naturelles. *Voir* Société Radio-Canada—Journaliste spécialisé

Revenu agricole, protection, projet de loi C-98. Ministre de l'Agriculture
Accords antérieurs, réglementation, remplacement, **55**:41-2
Accords fédéraux-provinciaux
Application et modification, **54**:54-5, 57
Comités, constitution, **54**:10, 57-9; **55**:47
Conclusion, **51**:22-3; **54**:46
Critères, détermination, **52**:31; **54**:46-7; **55**:45-7
Dépôt, **54**:13-4, 16
Dispositions générales, provenance, **54**:55
Environnement, évaluation, mécanisme, **51**:10-1; **54**:55-7
Produits agricoles, admissibilité, critères, **54**:52-3
Récoltes admissibles, établissement, mesures, équité, **54**:54
Régimes
Complémentarité obligatoire, **54**:60-1
Constitution, **54**:59-60; **55**:47-8
Résiliation, dispositions, **54**:66
Adopté, **55**:61
Amendements, présentation, **54**:40; **55**:22
Application
Dépenses, paiement, **55**:41
Examen quinquennal et rapports au Parlement, **52**:21, 27-31; **53**:14-5, 19, 47; **54**:17-8; **55**:41, 57-9
Art. 1 adopté, **55**:60
Art. 2 et 3 adoptés, **55**:45
Art. 4 adopté, **55**:47
Am. (Foster), **55**:45-6, irrecevable, 47
Am. (Larrivée) adopté, **55**:45
Art. 5 adopté, **55**:47
Am. (Monteith) adopté, **55**:47
Art. 6 adopté, **55**:48
Am. (G. Wilson) adopté, **55**:47
Am. (G. Wilson), **55**:47, adopté, 48
Art. 7 à 9 adoptés, **55**:48
Art. 10 adopté, **55**:8, 52
Am. (Foster), **55**:48-51, rejeté, 52
Art. 11 adopté, **55**:54
Am. (Thompson), **55**:52-3, adopté, 54
Art. 12, **55**:54, adopté, 55
Art. 13 adopté, **55**:55
Art. 14 adopté, **55**:57
Am. (Feltham), **55**:55, adopté, 56
Art. 15 adopté, **55**:57
Art. 16 adopté, **55**:57
Am. (Larrivée) adopté, **55**:57
Art. 17 et 18 adoptés, **55**:57

Producteurs de lait de transformation et de crème, **document.**
Voir Lait et produits laitiers—Producteurs—Paiements—Commission

Produits agricoles
Commercialisation, gestion de l'offre
GATT, répercussions, **36**:32-3
Maintien, transformation, industrie, appui, possibilité, **14**:29-30
Prix à la consommation, indice, comparaison, étude, **22**:28-9
Concurrence
Avec les États-Unis, **27**:25-8; **30**:30-2; **31**:36-9
Transfrontalière, Ontario, groupe d'étude tripartite, création, 27:15, 19, 23
Exportations
Aux États-Unis, qualité parallèle, exigence, **27**:31-2
Statistiques, **13**:5
Importations
Inspection, normes canadiennes, application, **25**:33-4
Transformation, industrie, position, **14**:30
Mise en marché, systèmes, amélioration, **27**:6-7
Offices de commercialisation
Fabricants, consommateurs, etc., représentation, proposition, **27**:42-3
Gestion, **27**:15, 18-9, 29-30
Prix, répercussions, **27**:14, 32-4
Prix
Établissement, système, **13**:34-5
Stabilisation, programme tripartite, création, proposition, **19**:12-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Offices de commercialisation
Production, coûts, **27**:7, 14
Quotas, dévaluation par les banques, déclarations, **5**:10-2
Revalorisation, **24**:32
Voir aussi Compte de stabilisation du revenu net; Crédit agricole—Basés; GATT; Libre-échange, Accord; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98; TPS

Produits alimentaires. *Voir plutôt* Denrées alimentaires

Produits antiparasitaires
Lutte, nouvelles biotechnologies, prise en considération, **6**:31-2

Produits chimiques
Ménagers et autres, disposition sur les tablettes des magasins, contrôle, 7:28-9

Produits chimiques agricoles
Néphropogènes, liste, publication, 7:18
Premextra et Bicep, différence, **24**:8, 17
Réglementation, processus, rapport, recommandations, **5**:5

Produits laitiers. *Voir plutôt* Lait et produits laitiers

Produits végétaux
Pesticides naturels, consommateurs, répercussions, détermination, recherches, 7:18

Projet de loi C-7. *Voir plutôt* Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7

Projet de loi C-98. *Voir plutôt* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98

Programmes internationaux, Direction générale. *Voir* Agriculture—GATT, négociations—Produits relevant de la gestion de l'offre (offices de commercialisation), prix, gel, etc.; Agriculture, ministère

Provinces de l'Atlantique. *Voir* Bureaux d'examen de l'endettement agricole; Céréales fourragères, transport, aide, programme; Hippodromes du Canada, Inc.; Maïs—Droits compensatoires

Provinces de l'Ouest
Agriculture, avenir, **8**:8
Voir aussi Céréales—Transport; Engrais—Europe, utilisation, comparaison; Lait et produits laitiers—Commercialisation—Gestion de l'offre, système; Sécheresse; Terres agricoles; Volaille—Transformation, secteur

PRSB. *Voir* Blé, réduction des stocks, programme

Pugh, Gordon (ministère de l'Agriculture)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **15**:14-6, 18-24, 26-9, 31-2
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:14-6, 18-24, 26-9, 31-2
Budget supplémentaire (A) 1990-1991, **39**:38, 40

Québec
Séparation, céréales, secteur, répercussions, **50**:27-8
Voir aussi Bureaux d'examen de l'endettement agricole; Crédit agricole; Sécheresse; Sécheresse, victimes, aide programme *passim*; Sols, conservation, programme—Ententes fédérales-provinciales; Volaille—Transformation, secteur

Radio Noon. Voir Société Radio-Canada—Radio, émissions agricoles

Rapports à la Chambre
Premier (projet de loi C-7, Loi modifiant le Code criminel (pari mutuel)), **3**:3
Deuxième (agriculture, budget supplémentaire (A) 1989-1990), **15**:4
Troisième (projet de loi C-98, Loi sur la protection du revenu agricole), **55**:3-4
Quatrième (*Situation de la dette agricole-1991*), **56**:I-XVII, 1-85

RARB. *Voir* Assurance du revenu brut, régime

RAREC. *Voir* Assurance-récolte, régime

Reasbeck, Gerry (C.T. InterUnion Marketing Inc.)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **25**:29-37, 42-6

Réassurance-récolte, caisse. *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98

Réchauffement de la planète. *Voir plutôt* Effet de serre

Recherche, Direction générale. *Voir* Agriculture, ministère; Effet de serre

Recherche agricole
Canada, perception par les autres pays, **35**:27-8
Cultures alternatives, situation, **35**:26-7
Déchets non agricoles, travaux, **35**:31-2
Définition, **35**:13
Denrées alimentaires, industrie, inclusion, **35**:14

Porc—*Suite*
Exportations—*Suite*
États-Unis, droits compensatoires—*Suite*
Subventions, programmes canadiens, vérification, **20**:32-3
Omnibus Trade Act, **13**:7-9, 11-2, 18-9, 20-1; **19**:13-5; **20**:33; **26**:26
Personnes, groupes, etc., implication, **20**:40-1
Pétition déposée en janvier 1989, taux de dépôt, **20**:8-9
Raisons, **27**:7
Réduction, mesures, **26**:26
Marché européen, acquisition, **20**:13
Prix
Ontario et Manitoba, comparaison avec les États-Unis, **20**:11-3, 16
Stabilisation, programme tripartite, **5**:29; **19**:13; **20**:23, 33-4, 36-7
Producteurs, **20**:24-6
Production, situation, **20**:8, 24, 31-2
Qualité, comparaison avec les États-Unis, **20**:26
Subventions
Code, **24**:14-5
U.S. International Trade Commission, décision, **20**:9-12, 23
Réexamen, groupe spécial, création, demandes, **20**:10, 21-2, 30
Voir aussi États-Unis

Porteous, Ken (Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:62-8, 70-4

Porter, Bob (PC—Medicine Hat)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **5**:33-4; **6**:16-7; **7**:21, 23
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:25-8
Agriculture, ministère, nomination par décret, examen, **6**:16-7
Assurance-revenu, programme, **5**:33
Boeuf, **5**:33; **7**:21, 23
Céréales et oléagineux, producteurs, revenu, protection, proramme, **42**:25
Comité
Séance d'organisation, **1**:10
Travaux, planification, **6**:4
Pesticides, homologation, **6**:16-8
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **54**:27, 29, 31
Viande, **42**:27
Viande, importation, Loi, **5**:33-4

Ports. *Voir* Churchill, Man.; Thunder Bay, Ont.

Poules pondeuses, retrait, programme
Création, **11**:9

Poulet
Importations, quotas, augmentation, **11**:31-2
Prix
Approvisionnements, gestion, système, répercussions, étude, conclusion, etc., **11**:19-20
Augmentation, détaillants, répercussions, **11**:20

Poulet—*Suite*
Prix—*Suite*
Fixation, **11**:23
Pondéré moyen payé en 1988, **11**:32
Production, coûts, maintien à un niveau bas, **41**:22-3
Produits de base, importations, **11**:34-5
Quotas
Additionnels, attribution, avantages, **41**:22-3, 29
Établissement, **11**:17-8
Ontario, augmentation, demande, **41**:19-23, 29
Voir aussi sous le titre susmentionné Importations
Transformation, industries, relations commerciales spéciales, Direction générale, discussions, participation, **11**:17
Transformation ultérieure, pourcentage, **41**:24
Voir aussi Libre-échange, Accord

Prairie Pools Inc.
Mandat, **39**:5
Voir aussi Céréales *passim*; Denrées alimentaires; États-Unis—Blé—Exportations, subventions; GATT *passim*; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98; Témoins

Premextra. *Voir* Produits chimiques agricoles

Présidence, décisions et déclarations
Projet de loi
Amendements dépassant la portée du projet de loi, irrecevables, **55**:47, 57-8
Article faisant l'objet d'un amendement, consentement unanime requis afin de le réserver, **55**:52

Président du Comité
Élection de Brightwell, **1**:8

Price, George
Présence au Comité, allusion, **44**:4
Voir aussi Société Radio-Canada—Journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste, abolition

Prix, stabilisation, programmes tripartites. *Voir* Boeuf; Porc; Produits agricoles; Viande—Rouge

Prix agricoles, stabilisation, Fonds
Déficit, **52**:36-7

Prix agricoles, stabilisation, Loi
Application, Bureau du vérificateur général, examen, **28**:25
Voir aussi Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi

Prix agricoles, stabilisation, programme
Campagne 1990-1991, versements, **55**:38

Procédure et Règlement
Projet de loi
Amendements dépassant la portée du projet de loi, irrecevables, **55**:47, 57-8
Article faisant l'objet d'un amendement, consentement unanime requis afin de le réserver, **55**:52

Procès-verbaux et témoignages
Corrigendum, **15**:2, 13
Impression, **1**:12-3
L'industrie agro-alimentaire: Le défi de la concurrence, **47**:6-32
Inscription dans le fascicule 47 du 8 nov. 1990, m. (Althouse) adoptée, **46**:11; **47**:3, 5

Pesticides—*Suite*
Et environnement, analyses ou sondages d'opinion, dépôt, **6**:31
Produits non identifiables, importation, **7**:20
Voir aussi Agriculture—Commerce interprovincial, obstacles; Agriculture, ministère—Leblond, Ghislain, sous-ministre délégué, nomination par décret—Denrées; Denrées alimentaires; Fruits et légumes—Importations; Produits végétaux; TPS—Articles agricoles détaxés, liste

Pesticides, homologation
Normes, harmonisation avec les États-Unis, **6**:25; **51**:63, 69-73
Processus, examen, **5**:9; **27**:20
Association des producteurs de maïs de l'Ontario, participation, **24**:22
Audiences publiques, tenue, **6**:20, 26
Budget, estimations, **6**:10, 13
But, **6**:11, 23-4, 32
Cold Springs Farm Ltd., participation, propositions, etc., **24**:21-2
Comité, rapport, recommandations, **5**:5
Étude indépendante, Ghislain Leblond, nomination, **5**:5
Focus on Inputs, groupe, participation, **6**:33
Groupe de travail
Accélération, demande, **6**:18-9
Alachlore, étude, possibilité, **6**:29; **7**:14
Analyses risques-bénéfices, recours, **6**:21-2
Association canadienne du droit de l'environnement, rapport, considération, **6**:20
Création, composition, critères, etc., **6**:10-7, 23-4, 29-30
Denrées alimentaires importées, surveillance, participation, **6**:19-20
Herbicides et fongicides, étude, possibilité, **6**:26-7
Leblond, Ghislain, rôle, **6**:14-5, 20, 28
Localisation, **6**:17
Mandat, **6**:16-9
Membres, travail à temps plein ou partiel, demande, **6**:29
Pesticides en provenance des États-Unis, étude, **6**:27
Rémunération, **6**:30
Réunions, tenue, **6**:17-8, 29-30
Secrétariat de l'examen du processus d'homologation des pesticides, rôle, **6**:13-4, 21, 27, 30
Sous-comité, création, **6**:17-8
Voyages, **6**:17, 24-7
Modèle, application à d'autres cas, **6**:24-5
Provinces, groupe de travail interne, constitution, demande, **6**:12-3, 18, 24, 32-3
Public, participation, **6**:12-3, 17-8, 20, 26, 33
Voir aussi Agriculture, ministère—Leblond, Ghislain, sous-ministre délégué, nomination par décret

Peters, Merve (Hippodromes du Canada, Inc.)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **2**:24-6

Petite et moyenne entreprise (PME)
Gouvernement, assistance, absence, **51**:31-2

Pickard, Jerry (L—Essex—Kent)
Agriculteurs, **48**:31
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **7**:20

Pickard, Jerry—*Suite*
Agriculture—*Suite*
Situation financière, SCA, sondage, Agriculture, ministère, analyse, examen, **48**:7-8, 28-31
Céréales, **50**:9
Commission canadienne du blé, nominations par décret, examen, **50**:9-10
Denrées alimentaires, **7**:18-20

Picov Downs. *Voir* Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7—Paris en salle

Pigott, John (Fabricants canadiens de produits alimentaires)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **27**:11-2, 25-6, 29-30, 32, 44

Pizza
Pâtes congelées, importations, **13**:17; **27**:8

Plantes
Azote, fixation, méthodes, **35**:31
Modifiées génétiquement, contrôle, permis, **35**:29

Plaunt, Darrel (ministère de l'Agriculture)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **53**:35

Plourde, André (PC—Kamouraska—Rivière-du-Loup; vice-président)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **6**:15-6; **10**:20; **15**:22-3
Budget supplémentaire 1989-1990, **15**:22-3
Agriculture, ministère, nomination par décret, examen, **6**:15-6
Boeuf, **7**:29
Comité, **17**:31
Séance d'organisation, **1**:8, 10
Travaux, planification, **4**:4; **6**:4
Ferme expérimentale, **7**:30-1
Oeufs, **11**:23
Sécheresse, victimes, aide, programme, **15**:22-3
Sols, conservation, programme, **10**:20
Voir aussi Vice-président du Comité—Élection

PME. *Voir* Petite et moyenne entreprise

Poires
Amitraz, pesticide, utilisation, **7**:25-8; **51**:63, 73-4

Pommes
Stabilisation, programme tripartite, **28**:14; **51**:66, 71

Pommes de terre
Exportations aux États-Unis, inspection, système, **7**:24-5
Flétrissures bactériennes, **7**:35-6
Office canadien de commercialisation, création, **11**:35
Voir aussi Libre-échange, Accord

Porc
Commerce interprovincial, **20**:9-10, 33
Exportations
Australie et Nouvelle-Zélande, **20**:14, 30
États-Unis, droits compensatoires
Additionnels, prévisions, **20**:34-5
Conseil canadien du porc, initiatives, **20**:8, 30, 32-3, 40
Fonds spécial, création, **20**:7, 9-12, 16-7, 22-3, 35; **24**:26
Rapport d'examen, **20**:8
Recours, **20**:33

Oosterhoff, Peter (Fédération canadienne de l'agriculture; Fédération canadienne des producteurs de lait)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **34**:31, 34
Fédération canadienne de l'agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:5-8, 37-8, 41-2

Ordres de renvoi
Agriculture, ministère, nomination par décret, **6**:3
Comité, composition, 1:3
Commission canadienne du blé, nominations par décret, **50**:3
Crédits 1989-1990, Agriculture
Budget principal, **4**:3
Budget supplémentaire (A), **15**:3
Crédits 1990-1991, Agriculture
Budget principal, **30**:3
Budget supplémentaire (A), **39**:3
Projet de loi C-7 (Code criminel, Loi (pari mutuel)), **1**:3
Projet de loi C-98 (Revenu agricole, protection), **51**:3

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). *Voir* Agriculture—Subventions—Pays divers, étude

Orge
Bourse de Winnipeg, transactions suspectes enregistrées, enquête, **4**:12, 16, 21-2
Commercialisation
Commission canadienne du blé, retrait
Répercussions, **50**:13
Western Canadian Wheat Growers' Association, position, **17**:58-9
Double système, établissement, **17**:58-9
Exportations, Commission canadienne du blé, permis, refus, **4**:36
Paiement initial, **31**:8, 10
Subventions, **31**:9

Ormrod, Wayne (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **7**:19-21, 26-8

Ornithologistes. *Voir* Agriculture, ministère—Employés

Ozone, couche. *Voir* Éthanol

Paddock, Brian (ministère de l'Agriculture)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **8**:40-46, 48, 53-5, 59-62
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:22-5, 32-4, 36-7, 41-2
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **53**:27-30, 32-44; **54**:34-6, 49-50, 53, 60, 65, 67

Pain
Consommation, **50**:29-30

Parasites
Identification, services, coûts, recouvrement, **35**:21-2

Paris en salle. *Voir* Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7; Hippodromes

Paris inter-hippodromes. *Voir* Hippodromes

Paris mutuels
Et loteries, bingos, etc., gouvernement fédéral, implication, 1:49
Fonds renouvelable, utilisation, **3**:12
Voir aussi Courses de chevaux

Paris par téléphone. *Voir* Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7

***Partenaires dans la croissance—Une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne,* document.** *Voir* Comité fédéral-provincial de la sécurité du revenu

Pas-du-Nid-de-Corbeau, tarif, subventions
Élimination, répercussions
Blé dur, **17**:43-6
Terres, prix, **17**:41-3
Groupes ou personnes défavorisés, **17**:43
Maintien, répercussions, **17**:40-1
Producteurs, montants versés, **17**:41
Remplacement par une rente, avantages, **31**:27-8
Versements
Aux producteurs, possibilité, **8**:10-1
Aux sociétés de chemins de fer, États-Unis, position, **21**:26-7
Ministre, remarques, **5**:27-8; **8**:38, 57
Western Canadian Wheat Growers' Association, position, **17**:41-2, 47-8, 60-1

Pâtes alimentaires
Exportations, entreprises canadiennes, nombre, **13**:17

Pâturages communautaires
Privatisation, **10**:36

Pâturages communautaires, programme
Autochtones, revendications territoriales, négociations, **10**:38
Autofinancement, **10**:35
Bétail, pertes, gouvernement fédéral, responsabilité, **10**:38
Caractéristiques, **10**:21-2
Exploitation, coûts, compensation, **10**:36
Objectifs, **10**:35
Saskatchewan, situation, **10**:29-30
Spécialistes en gestion des pâturages. *Voir* Administration du rétablissement agricole des Prairies—Techniciens en aménagement hydraulique
Vaches, test de grossesse, exigence, **10**:36

Pays en voie de développement
Aide alimentaire, Canada, augmentation, **20**:37-8

Pearson, George (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **10**:36

Peat Marwick, société. *Voir* Avoine—Commercialisation—Commission canadienne du blé, retrait

Pender, Terry (ministère de l'Agriculture)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **4**:20, 25-6, 28; **15**:14-7, 21, 32
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:14-7, 21, 32
Budget supplémentaire (A) 1990-1991, **39**:39-40, 45, 49-50

Penney, Charles Gerald (Société du crédit agricole)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **18**:8, 12, 14-8, 21-2, 27-8, 30-3, 36; **36**:15-6, 21, 23, 27, 34-6
SCA, plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:11-2, 16, 20, 22, 25, 27, 33-4

Pesticides
Achat aux États-Unis, possibilité, **51**:73-4
Alachlore, Comité, étude, rapport, **6**:20-1, 28-9

Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC)
Création, **11**:5
Importations, **11**:10, 23
Provinces, représentation, **11**:6, 30

Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)
Création, **11**:5
Production, coûts, évaluation, **11**:8
Provinces, représentation, **11**:6, 30
Voir aussi GATT—Genève, négociations, accord provisoire

Office canadien de commercialisation du poulet
Colombie-Britannique et Alberta, retrait, **11**:8, 30
Création, administration, etc., **11**:5
Critères, comité, création, **11**:8
Gestion de l'offre, comité, composition, **11**:7
Président Mercier, nomination, **11**:8
Prix, augmentation, approbation, **11**:24-5
Production, périodes, **11**:7
Provinces
Quotas, **11**:8
Représention, **11**:6, 30
Voir aussi GATT—Genève, négociations, accord provisoire

Office canadien de commercialisation du tabac
Création, provinces, participation, **11**:35

Office du blé de l'Ontario. *Voir* Blé—Production—Destinée au marché intérieur

Offices de commercialisation
États-Unis, concurrence, répercussions, **26**:31-2
Importations, contrôle, **11**:6
Nombre, **5**:6
Produits bruts, distribution, méthodes, **41**:14-5
Quotas, **11**:6, 22
Réglementation, amélioration, **41**:11
Rôle, **11**:5-6
Voir aussi Agriculture—Commerce interprovincial, obstacles *et* GATT, négociations—Produits; Denrées alimentaires—Transformation, secteur; États-Unis; GATT—Produits agricoles, commercialisation, gestion de l'offre (art. XI); Pommes de terre; Produits agricoles

Office de commercialisation du lait de l'Ontario
Création, rôle, etc., **34**:7
Voir aussi GATT—Produits agricoles, commercialisation, gestion de l'offre (art. XI); Témoins

Oléagineux. *Voir plutôt* Céréales et oléagineux

Olson, A.O. (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1990-1991, **35**:4-12, 14-33

Omnibus Trade Act. *Voir* États-Unis; Porc—Exportations—États-Unis, droits compensatoires

Ontario. *Voir* Agriculture *passim*; Blé; Blé, stabilisation, programme; Boulangeries; Brise-vent, établissement, programme; Bureaux d'examen de l'endettement agricole; Céréales; Céréaliculteurs de l'Ouest, revenu, stabilisation, programme; Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7—Paris en salle; Cold Springs Farm Ltd.—Entreprises—Établissement; Denrées alimentaires—Transformation, secteur; Endettement agricole—Dette—Radiation par la SCA; Fermes familiales; Hippodromes; Lait et produits laitiers—Production; Porc—Prix; Poulet—Quotas; Produits agricoles—Concurrence—Transfrontalière; Sécheresse, victimes, aide, programme—Versements; Sols, conservation, programme; Tabac, cultures, réduction, programme; Tabac, producteurs, réorientation, aide, programme—Prolongation; Taxe fédérale de vente; Terres agricoles—Saisies par la SCA—Cession-bail, dispositions; Volaille—Transformation, secteur

Ontario, terres, administration, programme. *Voir* Sols, conservation, programme

Ontario Flue-Cured Tobacco Growers' Marketing Board. *Voir* Tabac, producteurs, réorientation, aide, programme—Prolongation

Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association
Représentation, **51**:62
Voir aussi Revenu agricole, protection, projet de loi C-98; Témoins

Ontario Harness Horsemen's Association. *Voir* Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7; Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Ontario Jockey Club. *Voir* Hippodromes—Paris en salle, exploitation

Ontario Wheat Producers' Marketing Board
Blé
Double prix, libre-échange, Accord, etc., questions, étude, **16**:4-30
Récoltes, ventes sur le marché des provendes, pourcentage, **38**:45-6
Création et rôle, **4**:30; **16**:16; **38**:31, 47-8
Déficit, **38**:49
Libre-échange, Accord
Répercussions, **16**:19-22
Voir aussi sous le titre susmentionné Blé—Double
Mémoire présenté le 9 janv. 1989, gouvernement fédéral, réponse, **16**:11
Remplacement par la Commission canadienne du blé ou fusion, **38**:48-9
Représentation, **38**:33
Ventes
États-Unis, exportations, subventions, incidence, **38**:37
Internationales, gouvernement ontarien, assistance, situation, **16**:23
Voir aussi Blé *passim*; Céréales—Ontario—Entreposage, système, capacité, etc., situation—Gouvernement provincial; Céréales, transport, subventions, programme—Abolition; Céréaliculteurs de l'Ouest, revenu, stabilisation, programme—Ontario; Commission canadienne du blé; Libre-échange, Accord—Blé—Entreposage; Témoins

Monteith, Ken—*Suite*
Société Radio-Canada, **28**:30
Journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste, rétablissement, étude, **33**:18
Sols, conservation, programme, **10**:20; **30**:33
Tabac, producteurs, réorientation, aide, programme, **5**:13
Tabac et cigarettes, **5**:13
Terres agricoles, **30**:32; **32**:28-9; **36**:29-30; **43**:20-1
Terres agricoles, reconversion, programme, **5**:13
Volaille, **30**:33

Morin, Roch (Commission canadienne du lait)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **12**:4-21, 24-31, 33-4, 36-9

Morissette, D^r Maurice (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **7**:7-8, 22-3, 30, 32-5, 39-40

Morrissey, D^r Brian (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **5**:24-5, 27, 35; **7**:4-7, 9-20, 22-5, 27, 29, 31-40

Néphropogènes. *Voir* Produits chimiques agricoles

Nicaragua. *Voir* Boeuf—Importations

Nielsen, groupe de travail, rapport. *Voir* Commission canadienne du lait—Administration

Nominations par décret. *Voir* Agriculture, ministère; Commission canadienne du blé

Nord de l'Ontario. *Voir* Hippodromes—Paris en salle, exploitation—*Sudbury Downs*

Noreau, Jean-Jacques (ministère de l'Agriculture)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **5**:15, 22, 28-9, 33
Budget principal 1990-1991, **30**:21, 33
Budget supplémentaire (A) 1990-1991, **39**:30-9, 41-9, 51-3

Normand, Paul (Ault Foods Ltd.)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **26**:13-5

Normandeau, Daniel (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **4**:30, 32

Nouveau-Brunswick
Gouvernement fédéral, ententes, **5**:36-7
Voir aussi Lait et produits laitiers—Achats transfrontaliers, situation, études, etc.; Société Radio-Canada—Radio, émissions agricoles Sols, conservation, programme—Ententes fédérales-provinciales

Nouvelle-Écosse. *Voir* Sols, conservation, programme—Ententes fédérales-provinciales

Nouvelle-Zélande. *Voir* Boeuf—Importations; GATT—Produits agricoles, commercialisation, gestion de l'offre (art. XI); Porc—Exportations—Australie

Obtentions végétales, protection, Loi
Redevances, répercussions sur la recherche agricole, **35**:8-10

Obtentions végétales, protection, projet de loi C-15
Adoption, Western Canadian Wheat Growers' Association, recommandation, 17:37, 46-7, 49

OCCD. *Voir* Office canadien de commercialisation du dindon

OCCO. *Voir* Office canadien de commercialisation des oeufs

OCCOIP. *Voir* Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair

OCDE. *Voir* Organisation de coopération et de développement économique

O'Connell, Noel (ministère de l'Agriculture)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **8**:8-18, 20, 23-6, 28-9, 31-3; **13**:20, 22-3, 35-6
Budget principal 1990-1991, **31**:9-10
Échanges commerciaux, étude, **27**:3

Oeufs
Catégorie A
Demande, augmentation, **11**:14
Importations, abus, **11**:12
Cholestérol, relation, **11**:15-6
COP (Cost of production), explications, **11**:23
De consommation, demande, baisse, **11**:9, 14-5
États-Unis
Concurrence, Conseil national de commercialisation des produits agricoles, analyse, **11**:16-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Excédents—Vente
Excédents
Liquidation, prélèvements, augmentation, **11**:9
Vente aux États-Unis à un prix inférieur, craintes, **11**:26
Exportations et échanges interprovinciaux, Conseil national de commercialisation des produits agricoles, compétence, **11**:34
Get Cracking, campagne publicitaire, **11**:17
Importateurs, locaux, inspection, **11**:13
Importations
Conseil national de commercialisation des produits agricoles, position, **11**:11-3, 33-4
Droits, imposition, **11**:13-4
Supplémentaires, demandes, permis, **11**:11-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Catégorie A
Livraison, délai, report, **11**:11-2
Prix
Augmentation, possibilité, **11**:24
Double prix, système, **11**:20-1
Fixation, calcul, **11**:23-4
Gel, **11**:24
Payé par les transformateurs, calcul, **11**:21
Pondéré moyen payé en 1988, **11**:32
Production, situation, **11**:11
Programme interprovincial, création, **11**:12, 14
Quotas, **11**:9, 13-4, 21-2
Transformés, demande, augmentation, **11**:15
Transport, amélioration, **11**:12

Oeufs d'incubation de poulet à chair
Importations, **11**:22-5
Libre-échange, Accord et GATT, négociations, répercussions, **11**:10

Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO)
Création, **11**:5
Déficit, **11**:9, 11
Provinces, représentation, **11**:5, 30
Voir aussi GATT—Genève, négociations, accord provisoire

McGuire, Joe—*Suite*
SCA, **18**:24
Plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:22-3, 37
Sols, conservation, programme, 10-5-8
Terres agricoles, **10**:6; **19**:25-6
Yaourt et crème glacée, **12**:30

McIsaac, Clifford (Commission canadienne du lait)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **12**:29, 31

McIssac, Pat (Hippodromes du Canada, Inc.)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **2**:8-11, 13-4, 20

McKay, Ralph (C.T. InterUnion Marketing Inc.)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **25**:28, 35, 37-40, 45

McKinnon, Kenneth (Commission canadienne du lait; Groupe de travail sur la politique laitière)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **12**:15-7, 20-4, 26-8, 30-2, 34-5, 37-8
Échanges commerciaux, étude, **26**:7-11, 16-20, 22-3, 28, 33-4, 37, 40-1

McLaughlin, George (ministère de l'Agriculture; Bureaux d'examen de l'endettement agricole)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **9**:11, 16-7, 19-23, 28-9, 36-9
Budget principal 1990-1991, **32**:13-6, 24, 27-31, 33-4

McRoberts, Hugh (Bureau du vérificateur général)
Agriculture, Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:8-14, 16-7, 22, 26-8

Melfort, Sask. *Voir* Recherche agricole—Stations agronomiques

Mercier, Laurent (Fédération canadienne de l'agriculture)
Fédération canadienne de l'agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:8-10, 23, 37, 42
Voir aussi Office de commercialisation du poulet—Président

Michigan. *Voir* Cold Springs Farm Ltd—Entreprises—Établissement; États-Unis

Miel. *Voir* États-Unis

Ministère de l'Agriculture. *Voir plutôt* Agriculture, ministère

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration. *Voir plutôt* Emploi et Immigration, ministère

Ministère des Affaires extérieures. *Voir plutôt* Affaires extérieures, ministère

Ministère des Consommateurs et des Sociétés. *Voir plutôt* Consommateurs et Sociétés, ministère

Ministère des Finances. *Voir plutôt* Finances, ministère

Ministère des Forêts. *Voir plutôt* Forêts, ministère

Mitchell, Bruce (ministère de l'Agriculture)
Comité, travaux, planification, **4**:4

Mitchell, modification. *Voir* Libre-échange, Accord—Pommes de terre

Monteith, Ken (PC—Elgin)
Agriculteurs, **19**:22-3

Monteith, Ken—*Suite*
Agriculture, **17**:56; **43**:17-8
Budget principal 1989-1990, **5**:13; **6**:25-6; **7**:4, 28-9; **8**:13-6; **9**:36-7; **10**:19-20; **13**:23; **15**:28-30; **18**:31-2; **19**:22-4
Budget principal 1990-1991, **30**:32-3; **32**:28-9; **36**:29-31; **38**:22-3
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:28-30
Budget supplémentaire (A) 1990-1991, **39**:45-7
Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:30
Échanges commerciaux, étude, **20**:29-30; **21**:27-8; **22**:27-8, 43-4; **24**:30-2; **25**:35-40; **26**:32-3; **27**:3, 31-4, 45; **34**:16-7, 30-2; **37**:25-9, 32; **38**:41-4; **39**:16-9; **40**:18-21, 33; **45**:3; **46**:39-40
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:36-8; **45**:20-2, 33-4
Agriculture, ministère, nomination par décret, examen, **6**:25-6
Assurance du revenu brut, régime, **42**:36-8
Assurance-récolte, programme, **15**:29-30
Ault Foods Ltd., **26**:32
Avoine, **8**:13-6; **17**:54
Blé, **16**:29; **38**:41-3; **39**:16
Brise-vent, établissement, programme, **10**:19
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **9**:36-7
Céréales, **38**:22-3; **39**:16-7
Industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:54, 56
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **2**:23-4
Cold Springs Farm Ltd., **24**:30
Comité, **28**:30
Séance d'organisation, **1**:8, 10, 15
Travaux, planification, **4**:4; **6**:4; **20**:3-5; **28**:4
Compte de stabilisation du revenu net, **42**:37
Crédit agricole, **18**:31-2; **36**:31; **43**:18-21; **45**:22, 34
Denrées alimentaires, **25**:35-8; **34**:17; **51**:74
Dindon, **24**:30-1
Endettement agricole, **32**:29; **36**:30
Étude, **56**:87-8
États-Unis, **21**:27; **24**:31-2; **39**:18-9; **40**:18-9, 33
Fermes, **45**:20-1, 33
Fermes familiales, **19**:23-4
GATT, **21**:28; **22**:27, 43-4; **37**:25-6; **46**:39-40
Grain de l'Ouest, stabilisation, Fonds, **54**:34
Hippodromes, **2**:24
Horticulture, industrie, **51**:68-9
Intrants agricoles, **34**:16
Lait et produits laitiers, **26**:32-; **34**:16-7, 19, 30
Libre-échange, Accord, **25**:38-9
Maïs, **13**:23; **24**:30; **27**:31; **37**:26-8
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, blé, double prix, libre-échange, etc., questions, étude, **16**:29
Pesticides, homologation, **6**:25-6; **51**:69
Porc, **20**:30
Produits agricoles, **22**:28; **24**:32; **27**:31-4
Produits chimiques, **7**:28-9
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:46, 68-70, 74; **53**:17-9, 29-30, 36, 39-40; **54**:31-4, 54; **55**:47, 59
SCA, plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:17-21, 28-9
Sécheresse, victimes, aide, programme, **15**:28-9

Mazankowski, l'hon. Donald Frank—*Suite*
Horticulture, industrie, comité spécial d'intervention, création et composition, **54**:10
Intérêt, taux, réduction, **5**:11
Lait et produits laitiers
Prix, **5**:12-3
Producteurs, **5**:32-3
Production, **5**:32
Libre-échange, Accord, produits agricoles, **5**:30, 37
Nouveau-Brunswick, gouvernement fédéral, ententes, **5**:36-7
Pas-du-Nid-de-Corbeau, versements, **5**:27-8
Pesticides, homologation, processus, examen, **5**:5, 9
Porc, prix, **5**:29-30
Produits agricoles
Concurrence, **30**:30-2
Quotas, dévaluation par les banques, déclarations, **5**:11-2
Produits chimiques agricoles, réglementation, processus, rapport, recommandations, **5**:5
Région rurale, aménagement hydraulique, programme, financement, montant de 12 millions $, **5**:18
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98
Accords fédéraux-provinciaux, **54**:10
Application, **54**:17-8
Caisses et compte, **54**:24-5, 36
Élaboration, **54**:5-8, 18
Équité, principe, inclusion, **54**:7-9
Étude, **54**:5-12, 14-34, 36-8
Fermes, **54**:20-1, 28
Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi et Loi sur la stabilisation des prix agricoles et Loi sur l'assurance-récolte, **54**:9
Lait et crème industriels, dispositions, **54**:36
Mesures spéciales, **54**:9-12, 15, 28-30, 33
Modifications, **54**:17, 23
Objectifs et avantages, **54**:6-11, 19-21, 32
Producteurs, **54**:23-4, 32
Revenu brut, assurance, régime, **54**:8, 10-1, 14-5, 25-32, 38-9
Revenu net, stabilisation, compte, **54**:14
Sécheresse
Graphiques et renseignements fournis, **5**:18
Provinces de l'Ouest, **30**:5-6
Sécheresse, victimes, aide, programme
Administration, **30**:9
Création, rôle, etc., **5**:7
Financement, **5**:5; **30**:9
Versements, **5**:5
Société Radio-Canada, journaliste spécialité en agriculture et en ressources naturelles, poste, **30**:37
Sols, conservation, programme
Ententes fédérales-provinciales, **30**:33
Financement, **5**:6, 9; **30**:7, 10
Ontario, **30**:33
Tabac, culture, réduction, programme, Ontario, position, **5**:20-1
Tabac, industrie, rationalisation, programme, financement, réduction, **30**:10
Tabac, producteurs, réorientation, aide, programme
Financement, **5**:13-4
Prolongation, Ontario et Ontario Flue-Cured Tobbacco Growers' Marketing Board, entente, **5**:13-4

Mazankowski, l'hon. Donald Frank—*Suite*
Taxe fédérale de vente, suppression, agriculteurs, répercussions, **30**:11
Terres agricoles, reconversion, programme, financement, **5**:14
Terres agricoles saisies par la SCA, **30**:32
Thunder Bay, Ont., port, situation, **5**:14
Viande rouge, **5**:7-9
Volaille, transformation, secteur, **30**:33-4
Yaourt et crème glacée, importations, contrôle, **30**:14-5

Mazur, Michael (Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:69-70

McAuley, Owen (Producteurs agricoles de Keystone)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **52**:14-9, 21-4, 27-8, 30-2, 37-8, 40

McCloskey, William (ministère des Finances)
Agriculture, TPS, session d'information, **49**:7-20, 22-3, 26-7

McDonnell, Ian (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **7**:35-6

McEwen, Michael (Société Radio-Canada)
Société Radio-Canada, journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste, abolition, étude, **33**:5-10, 12-4, 16-20, 22-4

McGuire, Joe (L—Egmont)
Agriculteurs, réorientation, programme, **9**:34-5
Agriculture, **43**:23
Budget principal 1989-1990, **9**:34-5; **10**:5-8; **12**:29-30; **13**:23-4; **15**:24-5; **18**:23-4; **19**:5, 25-6
Budget principal 1990-1991, **32**:37-8
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:24-5
Échanges commerciaux, étude, **21**:29-30; **22**:29-30; **26**:30-1, 39; **27**:3, 38-41; **34**:25-6
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:29; **44**:26; **45**:24
Assurance-récolte, programme, **15**:24-5
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **35**:37-8
Céréales, industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:19-20, 49-51
Céréales et oléagineux, producteurs, revenu, protection, programme, **42**:29
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **1**:47-8; **2**:25
Comité, travaux, planification, **4**:4; **20**:3-5; **28**:4
Crédit agricole, **18**:23-4
Denrées alimentaires, **27**:38-41; **44**:26
Endettement agricole, étude, **56**:88
États-Unis, **18**:23; **19**:26
Fermes, **19**:25-6; **45**:24
GATT, **43**:22
Homard de l'Atlantique, **21**:29-30
Lait, industrie, **34**:25
Lait et produits laitiers, **12**:29-3; **22**:29-30; **26**:30; **34**:26
Libre-échange, Accord, **13**:23-4
Offices de commercialisation, **26**:31
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:29-30; **54**:49, 51

Mayer, l'hon. Charles James—*Suite*
GATT—*Suite*
Subventions, **31**:28-9
Grain de l'Ouest, stabilisation, Fonds, déficit, **51**:10
Grain des Prairies, paiements anticipés, programme, paiements, **31**:13-5
Lait et produits laitiers
Lait écrémé en poudre, marché international, prix, augmentation, **4**:35
Prix, **4**:34
Libre-échange, Accord, céréales, nettoyage, normes techniques, **4**:39, 42
Orge
Bourse de Winnipeg, transactions suspectes enregistrées, enquête, **4**:16, 21-2
Paiement initial, **31**:8, 10
Subventions, **31**:9
Pas-du-Nid-de-Corbeau, remplacement par une rente, avantages, **31**:27-8
Petite et moyenne entreprise, gouvernement, assistance, absence, **51**:31
Produits agricoles, concurrence, **31**:37-9
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98
Assurance-récolte, régime, **51**:23-4
Économie, étude, teneur, **51**:13-4
Étude, **51**:6-18, 21-33, 36-8
Fermes, **51**:25-6
Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi et Loi sur la stabilisation des produits agricoles et Loi sur l'assurance-récolte, **51**:10
Objectifs et avantages, **51**:7, 18
Producteurs, **51**:36, 38
Revenu brut, assurance, régime, **51**:11-8, 21-4, 29
Revenu net, stabilisation, compte, **51**:21, 27-9, 31-3
Sécheresse, victimes, aide, programme
Administration, **4**:30
Demandes, **4**:9, 18, 21, 27
Financement, **4**:17-9
Création, rôle, etc., **4**:9-10
Mauvaises récoltes, réserves, plans d'urgence, etc., **4**:38-9
Mise en oeuvre, **4**:9
Producteurs, **31**:32-3
Versements, **4**:9, 20, 25, 27, 47-51; **31**:33-4
Soja, huile, importations de l'Espagne, répercussions, **31**:34, 37
Suisse, blé, subventions, **31**:11
Taxe fédérale de vente, déduction du prix de vente, **31**:39
TPS, agriculteurs, **30**:11, 31

Mazankowski, l'hon. Donald Frank (PC—Végréville; vice-premier ministre, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture)
Agriculteurs, réorientation, programme, modification, **30**:7
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **5**:4-37
Budget principal 1990-1991, **30**:5-37
Cargill Grain Company, énoncé de politique, distribution, **5**:22
Commerce international, **5**:9
Ententes fédérales-provinciales, fonds alloués, **30**:10
Financement, augmentation, **5**:5
Fonds de 500 millions $, **30**:6, 16-8, 20, 24-5, 27-9

Mazankowski, l'hon. Donald Frank—*Suite*
Agriculture—*Suite*
GATT, négociations, **5**:9
Gouvernement, **5**:6-7, 11, 22-3, 27-8; **30**:6-7; **54**:25
Politique, **54**:5-6, 19
Programmes, **30**:8
Responsabilités, partage, **5**:7; **30**:6-7
Revenu agricole, **5**:11
Agriculture, ministère
Années-personnes, réduction, **30**:9
Budget, augmentation, **5**:6
Employés, **5**:15
Prévisions budgétaires pour 1990-1991, **30**:9
Assurance-récolte, Loi, révision, **5**:8
Assurance-récolte, programme
Amélioration, **30**:8
Financement, **5**:6, 8, 16-7; **30**:9-10
Participants, **5**:17
Réforme, **5**:8, 16-7
Assurance-revenu, programme, création, **5**:34
Bison, Nord de l'Alberta et Territoires du Nord-Ouest, tuberculose et brucellose, ravages, **30**:36
Blé
Prix, **5**:6; **30**:14
Producteurs, **5**:6
Blé, prix intérieur, établissement, programme, financement, réduction, **30**:9
Boeuf
Importations, **2**:26, 28; **5**:34; **30**:21
Inspection aux frontières, accord canado-américain, signature, **30**:21
Prix, stabilisation, programme tripartite, **5**:30
Céréales, transport, **5**:14-5
Céréales et oléagineux, programme, financement, augmentation, **5**:6
Churchill, Man., port, céréales, transport, abandon, **5**:14
Crédit agricole
Arrérages, **30**:32
Intérêt, taux, **30**:12
Denrées alimentaires
Double prix, système, **5**:21
Importations, **5**:26
Inspection, système, **5**:9, 23-4; **30**:10
Qualité, contrôle, **5**:24
Transformation, secteur, **30**:15, 33-5
Endettement agricole, examen, Fonds, flexibilité, accroissement, **30**:7
Endettement agricole, examen, programme
Financement, **5**:6; **30**:10
Modification, **30**:7
GATT
Négociations, **30**:22-3
Règlements, **30**:9
Uruguay Round, négociations, **30**:8-9
Grain de l'Ouest, stabilisation, Fonds, déficit, **54**:33-4
Grain des Prairies, paiements anticipés, programme, financement, réduction, **30**:10
Grain des Prairies, paiements anticipés et paiement anticipé des récoltes, Loi (modification), projet de loi C-32, dispositions, mise en oeuvre, **30**:7

Lukey, A.F. (Administration du rétablissement agricole des Prairies)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **10**:21-39

Machej, Gordon P. (Commission canadienne du blé)
Commission canadienne du blé, nominations par décret, examen, **50**:8-9, 16-7, 20-3, 31, 33-4
Voir aussi Commission canadienne du blé

Machinerie agricole
Remplacement, financement par la SCA, possibilité, **18**:20

Maïs
Droits compensatoires
Effets, **20**:10, 26-9; **27**:7; **37**:26
Provinces de l'Atlantique, plainte, Tribunal canadien du commerce international, jugement, **37**:19-20
Situation, examen, **13**:23
États-Unis
Et Europe, récoltes, augmentation, **8**:19-20
Ventes à faible prix, répercussions, **20**:26-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Production; Subventions
Exportations
Pourcentage, **37**:28-9
Promotion, Association des producteurs de maïs de l'Ontario, position, etc., **37**:27-8
Plasmide bactérien, transformation, essais, répercussions environnementales, **35**:29
Production
Coûts, comparaison avec les États-Unis, **37**:13
Intrants, **24**:7-8
Semences, prix, réduction, **24**:30
Stocks mondiaux, **37**:8
Subventions, comparaison avec les États-Unis, **37**:7
Sucré et congelé, balance commerciale, augmentation, **27**:8, 31
Ventes, réduction, **37**:26-7
Voir aussi Brésil; États-Unis; Éthanol—Production

Maisons de courtage. *Voir* Céréales

Manifestations hippiques. *Voir* Foires agricoles

Manitoba. *Voir* Porc—Prix—Ontario; Région rurale, aménagement hydraulique, programme—Saskatchewan

Marier, André (Hippodromes du Canada, Inc.)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **2**:22-3

Martel, Yvon (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1990-1991, **35**:27

Martin, Larry (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **44**:4-36

Massicotte, Paul (Coopérative Fédérée du Québec)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **26**:23-6, 41

Matchett, Ken (Prairie Pools Inc.)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **39**:13-5, 17-8, 22

Maxwell, Roy. *Voir* Société Radio-Canada—Radio, émissions agricoles—*Radio Noon*

Mayer, l'hon. Charles James (PC—Lisgar—Marquette; ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales))
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **4**:8-11, 13-51
Budget principal 1990-1991, **31**:4-18, 20-40
Commerce international, **4**:10-1, 38-9
Fonds de 500 millions $, **31**:29
GATT, négociations, **4**:10, 31-2, 34-5
Gouvernement, **4**:10, 13
Agriculture, ministère, employés, **4**:32
Avoine
Commercialisation, **4**:13-5, 45-7
Importations, contrôle, **4**:30
Blé
D'hiver, **31**:8
Dur, **31**:23-4
Exportations, **4**:41; **31**:6
Importations, **4**:29, 43
Paiement initial, calcul, **31**:8, 10
Prix, **4**:29; **31**:12
Stocks mondiaux, **4**:41; **31**:7-8
Subventions, **31**:9, 31
Canola et huile de canola, qualité, avantages, etc., **4**:14
Céréales
Exportations, **31**:6-7, 11-2, 21-2, 35, 37-8; **51**:6-7
Maisons de courtage et courtiers, rôle, etc., producteurs, inquiétudes, **31**:24-5
Prix, **4**:23-4; **31**:28
Producteurs, revenu, **51**:8-9
Ventes, **31**:4-5, 30-1
Céréales de provende et fourrage, programme, annonce, date, **4**:10
Céréales et oléagineux, programme, producteurs, difficultés, gouvernement, assistance, **4**:9, 20
Céréales fourragères, transport, aide, programme, Comité Grant, rapport, **4**:33, 35
Céréaliculteurs de l'Ouest, revenu, stabilisation, programme
Déficit, situation, **31**:29
Financement, réduction, **4**:33
Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, activités, **4**:45
Comité de la sécurité du revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux, composition, mandat, etc., **31**:18-9
Commission canadienne des grains, rôle, **4**:39
Commission canadienne du blé
Création, rôle, etc., **4**:30; **31**:5
Communauté économique européenne
Exportations, subventions, **4**:41
Céréales, **4**:42; **31**:7, 25-6
Coopératives, programmes, mise en oeuvre, gouvernement, initiatives, **31**:27
Élévateurs à grain, services, frais, TPS, application, renseignements demandés, **31**:40
États-Unis
Blé, **4**:41
Céréales, exportations, **4**:41; **31**:7, 17
Europe, céréales, exportations, subventions, **51**:7, 29-30
GATT
Agriculture, négociations, **4**:31-2
Négociations, **31**:5-6

Larrivée, Gaby—*Suite*
Crédit agricole, **18**:30; **43**:30-1; **45**:28-9
C.T. InterUnion Marketing Inc., **25**:15
Denrées alimentaires, **25**:15-6; **27**:43; **44**:27-8
Endettement agricole, étude, **56**:87
Fermes, **19**:27
GATT, **22**:22-3; **26**:27
Lait et produits laitiers, **22**:24, 40; **26**:28-9
Porc, **20**:31
Produits agricoles, **27**:42-3
Recherche agricole, **35**:26-7
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **55**:45, 57
SCA, plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:29-31
Voir aussi Vice-président du Comité

Larsen, Leroy (Prairie Pools Inc.)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **52**:8-11, 18-9, 21, 28-9, 31-3

***L'autre voie*, rapport.** *Voir* Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national—Grains 2000, groupe de travail

Lavoie, Gilles (ministère de l'Agriculture)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **15**:10-3, 16-8, 22, 24-5, 28-30
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:10-3, 16-8, 22, 24-5, 28-30
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:14-5, 23, 28, 30, 32, 34, 38; **54**:22-3, 25, 30, 34-9, 41-9, 52-67; **55**:11, 13-27, 29-44, 51, 53-6, 60

Leblond, Ghislain (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **6**:10-34
Agriculture, ministère, nomination par décret, examen, **6**:7-34
Comité, travaux, planification, **6**:4
Voir aussi Agriculture, ministère; Pesticides, homologation—Processus, examen—Groupe de travail

Légumes. *Voir plutôt* Fruits et légumes

Leigh, Martin (ministère du Revenu national)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **53**:39

***Les négociations commerciales multilatérales et les producteurs de lait canadiens*, document.** *Voir* Lait et produits laitiers

Libre-échange, Accord (ALE)
Blé
Catégorie, identification, exigence, **16**:18-9
Entreposage, Ontario Wheat Producers' Marketing Board, position, **16**:27-8
Boeuf
Inspection et classification, normes, harmonisation, **7**:6-7
Non classé, inclusion, **7**:8
Céréales, nettoyage, normes techniques
Conférence, Calgary, Alb., **4**:39-40
Groupes d'étude, création, **4**:39
Harmonisation, **4**:37, 39-40
Inscription, **4**:42
Soja et canola, **4**:40
Conseil canadien du porc, position, **20**:19-20, 39
Emballage et étiquetage des produits de consommation, Loi, protection, **25**:38

Libre-échange, Accord (ALE)—*Suite*
Exportations, subventions, (art. 701.4), Commission canadienne du blé, position, **38**:19; **50**:21, 25-6, 33
Fruits tendres de la Colombie-Britannique, tarifs saisonniers, élimination
Compensations, négociations, **5**:31-2
Dumping, prévention, accord de retour en arrière, **13**:27-30
Lait et produits laitiers
Importations, restrictions, inclusion, **21**:9-10; **22**:8-9
Marché américain, accès, possibilité, **26**:23
Marchandises, normes, harmonisation
Consommateurs et Sociétés, ministère, position, **25**:38-40
C.T. InterUnion Marketing Inc., position, **25**:10
Pommes de terre, Mitchell, modification, intégration, **13**:23-4
Poulet et dindon, produits de base, distinction, **11**:34; **13**:19-20; **14**:41-2
Produits agricoles
Commercialisation, gestion de l'offre, **14**:19
Droits compensatoires, augmentation, **5**:30, 36
Soja
Et produits dérivés, droits de douane, élimination, **8**:30-1
Voir aussi sous le titre susmentionné Céréales, nettoyage, normes techniques
Subventions, **8**:37-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Exportations
Voir aussi Agriculture; Avoine—Commercialisation; Blé—Ontario; Blé, double prix, aide compensatoire, programme; Céréales *passim*; Denrées alimentaires—Transformation, secteur; Fermes—Financement et gestion, groupe de travail; Lait, industrie; Oeufs d'incubation de poulet à chair; Ontario Wheat Producers' Marketing Board; Pas-du-Nid-de-Corbeau—Subventions—Versements—Transfert; Volaille; Yaourt et crème glacée—Importations, contrôle

***L'industrie agro-alimentaire: Le défi de la concurrence*, document.** *Voir* Agriculture—Échanges commerciaux, étude; *Procès-verbaux et témoignages*

Logan, Donna (Société Radio-Canada)
Société Radio-Canada, journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste, abolition, étude, **33**:11, 14, 17-8, 20

Lohé, Jean-Yves (Conseil canadien de l'horticulture)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **52**:11-3

Lohoar, Jim (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **23**:12, 24, 26-7, 31

Loi habilitant le gouvernement du Canada, d'une part, à conclure avec les provinces des accords visant la protection du revenu des producteurs agricoles et, d'autre part, à prendre d'autres mesures à cette fin. *Voir plutôt* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98

Loi modifiant le Code criminel (pari mutuel). *Voir plutôt* Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7

Long, Gerry (Conseil canadien de l'horticulture)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **52**:33-5

Loteries. *Voir* Courses de chevaux; Paris mutuels—Et

Lait et produits laitiers—*Suite*
Production—*Suite*
Ontario, **34**:7, 12
Quotas
Augmentation, **12**:5, 7-8, 13
De mise en marché, maintien, **12**:5
Réduction, banques, position, **12**:38
Systèmes, coûts
Répercussions, **22**:29-31, 38, 40-3
Sous-ministres, étude, rapport, **22**:45
Rôle dans le régime alimentaire canadien, **12**:33
Subventions
Autres pays, tableau comparatif, **46**:26-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Producteurs
Transformateurs, marge, études, **12**:9
Transformation, usines, **34**:26-7
Voir aussi CEE; États-Unis; GATT—Produits agricoles, commercialisation, gestion de l'offre (art. XI); Japon; Libre-échange, Accord; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98

Laliberté, Richard (ministère des Finances)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **53**:24-6, 28, 31-2

Lalonde, Charles (ministère de l'Agriculture)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **1**:33-48, 50-2, 55-6; **3**:7-14

Lalonde, Gérard (ministère des Finances)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **53**:25-9, 31

Langdon, Steven (NPD—Essex—Windsor)
Agriculture
Échanges commerciaux, étude, **34**:13-5, 25
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **44**:12-6, 33-4
Denrées alimentaires, **44**:12-6, 33-4
GATT, **34**:13
Lait et produits laitiers, **34**:14-5
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **53**:21-3

Lapierre, l'hon. Jean (L—Shefford)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **2**:21-3
Hippodromes, **2**:22

Laporte, Rod (NPD—Moose Jaw—Lake Centre)
Agriculteurs, **8**:48
Agriculture, **17**:58-61; **43**:13-4; **54**:19
Budget principal 1989-1990, **4**:17-21, 36, 43-6; **5**:21-3; **8**:10-2, 26-8, 45-9, 59-61; **9**:16, 25-7, 39-41; **10**:8-11, 26-8; **12**:24-6, 36-7, 39; **15**:25-8
Budget principal 1990-1991, **30**:26-9; **31**:12-7; **35**:23-6; **36**:25-8; **38**:10-3, 26-9
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:25-8
Échanges commerciaux, étude, **20**:24-5; **21**:24-7, 33-4; **22**:11-5; **23**:11-4, 22, 26-7; **38**:38-41; **45**:3; **46**:21-2, 37
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **45**:13-7, 37
TPS, session d'information, **49**:13-7, 27
Agriculture viable, **10**:28
Avoine, **4**:44-6; **8**:11-2, 26; **17**:16, 59

Laporte, Rod—*Suite*
Blé, **16**:20-1; **17**:58-9; **38**:41
Bureau national des céréales, **8**:26-8
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **9**:17, 38-41; **45**:17
Canola et huile de canola, **38**:13, 27-8
Céréales, **8**:48-9; **16**:21; **38**:10-3, 28-9, 38-40; **43**:15; **46**:21; **49**:14-6
Industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:13-6, 28, 30, 41-6, 58-61
Céréales de provende et fourrage, **20**:24-5
Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national, **8**:45-7, 59-61
Céréaliculteurs de l'Ouest, revenu, stabilisation, programme, **8**:45-7
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **1**:45-6
Comité, travaux, planification, **4**:4; **6**:4; **20**:3-5; **28**:4
Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, **4**:44-5; **17**:13-5
Crédit agricole, **43**:14-5, 34-6
Endettement agricole, étude, **56**:87-8
Endettement agricole, examen, Fonds, **9**:16, 25-7; **36**:26-7
Endettement agricole, examen, programme, **36**:27
États-Unis, **31**:17
Fermes, **45**:14, 37
Fermes familiales, **16**:21; **45**:15-6
GATT, **21**:24-5, 33-4; **22**:11-2; **46**:21-2, 37
Grain des Prairies, paiements anticipés, programme, **17**:28; **31**:12-6
Hippodromes, **1**:45
Lait et produits laitiers, **12**:24-6, 36-7; **22**:13-5
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, blé, double prix, libre-échange, etc., questions, étude, **16**:20-2
Orge, **4**:21; **17**:58-9
Pas-du-Nid-de-Corbeau, **8**:10-1; **17**:41-3, 59-61; **21**:26-7
Porc, **20**:24
Recherche agricole, **35**:23-5
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:24-6, 61; **52**:30-3, 38; **53**:13-6, 31; **54**:17-21, 36-7, 40, 54-6, 58, 64-6; **55**:12-3, 24-6, 32-5, 43-4, 51-2, 54-5, 57
SCA, **36**:28
Plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:13-5, 34-7
Sécheresse, victimes, aide programme, **4**:17-20; **10**:26; **15**:26-8
Sols, conservation, programme, **10**:8-11, 26-7
Terres agricoles, **36**:25-6
TPS, **49**:12-6, 27
Western Canadian Wheat Growers' Association, **17**:46

Larrivée, Gaby (PC—Joliette; vice-président)
Agriculteurs, **19**:27-8
Agriculture, **43**:29-30
Budget principal 1989-1990, **18**:30-1; **19**:27-8
Budget principal 1990-1991, **30**:34; **31**:34-5; **35**:26-7
Échanges commerciaux, étude, **20**:31; **22**:22-4, 40-2; **25**:15-6; **26**:27-9; 27:42-3
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:11; **44**:27-8; **45**:28
Situation financière, SCA, sondage, Agriculture, ministère, analyse, examen, **48**:24-7
Céréales, **31**:35
Comité, travaux, planification, **20**:3-5; **26**:3-5

Lait, industrie—*Suite*
Voir aussi GATT *passim*; Yaourt et crème glacée—Importations, contrôle—États-Unis, plainte déposée devant le GATT—Liste, ajout

Lait et produits laitiers
Achats transfrontaliers, situation, études
Colombie-Britannique, **12**:7-8, 13-7, 20, 22; **14**:41-2
Gouvernement, assistance, **12**:21
Nouveau-Brunswick, **12**:7, 14
Sault-Sainte-Marie, Ont., **12**:7, 14, 22
Beurre, exportations, augmentation, mesures, **12**:5
Commerce interprovincial, obstacles, **22**:7
Concurrence entre le Québec et l'Ontario, situation, **23**:20-1
Commercialisation
Autres pays, perception, **34**:10, 19
GATT, art. XI, groupe de travail sur la politique laitière, scénarios, prévisions, **26**:17-8
Gestion de l'offre, système
Explications, **50**:18-9
Pays industrialisés, perception, **14**:26-7; **22**:14
Provinces de l'Ouest, position, **22**:13-4
Transformation, secteur, répercussions, **22**:14-6, 30-1, 38
Plan national, examen, groupe d'étude, recommandations, **12**:6-8
Coûts, études, **26**:20-1
Exportations
Difficultés, **26**:28-9
Et importations, comparaison, **26**:19, 28
Réduction, **12**:6, 38
Situation, **12**:24
Voir aussi sous le titre susmentionné Beurre
Importations
États-Unis et CEE, comparaison, **22**:37
Voir aussi sous le titre susmentionné Exportations—Et
Lait à 1%
Composition, **22**:14-6
Consommateurs, demande, **22**:39-40
Lait de transformation
Conditionnement supplémentaire, pourcentage, **34**:30-1
Île-du-Prince-Édouard, situation, **12**:29-30
Prix
Fixation, **12**:5, 9-10
Gel, répercussions sur les provinces, **34**:26-7
Lait écrémé en poudre, marché international, prix, augmentation, **4**:34-5
Les négociations commerciales multilatérales et les producteurs de lait canadiens, document, Commission canadienne du lait, participation, **12**:24
Marché canadien
Commission canadienne du lait, relation, **12**:20
États-Unis, accès, **44**:11, 13-4, 32
Marché international
Accès, niveaux, modification, répercussions, **26**:18-9
Orientation, mesures, **26**:32-4, 37
Pratiques canadiennes, répercussions, **13**:25-6, 36-7
Prix, **12**:6; **23**:20
Voir aussi sous le titre susmentionné Lait écrémé
Pasteurisation instantannée, **22**:35, 46-7
Politique
À long terme, Biggs-Lavigne, rapport, **12**:5

Lait et produits laitiers—*Suite*
Politique—*Suite*
Budget du 27 avril 1989, répercussions
Coupures, **12**:10, 20, 26, 35
Et GATT, accord provisoire, **12**:5, 31
Politique, groupe de travail
Études, **26**:8-10
Fédération canadienne du lait, position, consultation, etc., **34**:6-7, 31-2
Gestion de l'offre, système, étude, **22**:7; **34**:4-6, 9-10
Mandat et rôle, **34**:15-6
Recommandations, **34**:32
Voir aussi sous le titre susmentionné Commercialisation—GATT *et* Prix—Fixation, formule
Prix
Augmentation, Biggs-Lavigne, formule, utilisation, **12**:18-9
De soutien, **13**:36-7
Double prix, système, élaboration
Conseil consultatif sur l'ajustement, rapport, proposition, **12**:9
de Grandpré, rapport, recommandations, **12**:12-3
Du 15 fév. 1990, non-application, explications, demande, **26**:15-6
Fixation, formule
Fédération canadienne des producteurs de lait, préoccupations, **34**:5-6
Indexation, révision, etc., **12**:9, 14-5, 17, 19, 23-4; **14**:25, 35
Politique laitière, groupe de travail, vérification, **26**:17, 37
Gel, décision du GATT, **4**:34; **8**:39
Commission canadienne du lait, position, consultations, etc., **12**:17-9; **13**:26
États-Unis et autres pays, position, **12**:17, 23-4; **13**:30-1
Ministre, position, **12**:36-7
Raisons, **12**:23-4, 36-7
Répercussions, **5**:10-3; **12**:25, 37-8; **13**:30-1; **14**:25
Internationaux, **12**:18; **13**:36-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Lait de tranformation; Lait écrémé; Marché international
Producteurs
Intérêt, taux, répercussions, **34**:14-5
Libre-échange, Accord, répercussions, **22**:24
Nombre, réduction, **12**:29; **22**:24, 33-4
Paiements
Commission canadienne du lait, document intitulé *Producteurs de lait de transformation et de crème*, envoi, **5**:32-3
Directs, plafond annuel, imposition, **12**:20-1, 25-6
En fonction de ses composants, système, **12**:11
Soutien, programmes, écart avec les États-Unis, étude, **34**:16-7
Subventions, **12**:12, 21-2, 27-8, 37
Production
Augmentation, **27**:6
Comparaison avec d'autres pays, **22**:47
Coûts
Compétitivité, garanties, **26**:30-1
Formule, limitation, **5**:31-2
Limitation au marché intérieur, **26**:29-30
Mondiale, **12**:5-6

Île-du-Prince-Édouard. *Voir* Fermes—Financement et gestion, groupe de travail; Laits et produits laitiers—Lait de transformation; Revenu agricoles, protection, projet de loi C-98—Revenu net, stabilisation, compte; Sols, conservation, programme—Ententes fédérales-provinciales

Impôt sur le revenu. *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu net, stabilisation, compte

Impôt sur le revenu, Loi. *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98

International Trade Commission. *Voir* Blé—Dur

Intérêt, taux
Réduction, **5**:11
Voir aussi Agriculteurs; Agriculture—Dollar, taux de change; Céréales—Dollar canadien; Crédit agricole; États-Unis—Agriculteurs—Prêts, Federal Farm Loan Board; GATT—Négociations—Plaintes; Lait et produits laitiers—Producteurs; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu net, stabilisation, compte; Société du crédit agricole—Plan d'entreprise—1989-1990

Intrants agricoles, coûts
Augmentation, répercussions, **24**:13-4
États-Unis
Écarts, **24**:7-8; **34**:16-7
Harmonisation, **24**:27
Réduction, répercussions sur les prix, **24**:30; **27**:6
TPS, exemption
Certificat, recours, allusions, **49**:11, 19
M. (Foster), **49**:23-4
Négociations, situation, **49**:10-2
Voir aussi Blé—Ontario; Maïs—Production

Iran. *Voir* Céréales—Ventes

Ireland, Gary (Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:71, 74

Irlande. *Voir* Boeuf—Importations—Nouvelle-Zélande, Australie

Japon
Blé, prix versés aux producteurs, **50**:30
Importations
Boeuf et agrumes, contrôle, États-Unis, contestation, **13**:16
Produits laitiers, **26**:11-2
Lait, classification, nouvelle méthode, **26**:11-2
Voir aussi GATT—Agriculture, négociations *et* Produits agricoles, commercialisation, gestion de l'offre (art. XI)

Jarvis, W. Esmond (Commission canadienne du blé)
Agriculture
Budget principal 1990-1991, **38**:4-33
Échanges commerciaux, étude, **38**:4-33

Johnson, Lindon B. (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **9**:23-5

Jones, Wayne (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, situation financière, SCA, sondage, Agriculture, ministère, analyse, examen, **48**:4-16, 18-28, 31-4, 36

Jordan, Jim (L—Leeds—Grenville)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **27**:3; **46**:29-30

Jordan, Jim—*Suite*
Comité, travaux, planification, **6**:4
GATT, **46**:29

Joueurs anonymes. *Voir* Hippodromes du Canada, Inc.

Kalita, Ed (Association des producteurs de maïs de l'Ontario)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **37**:21, 27-8

Kaplan, l'hon. Bob (L—York-Centre)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **1**:39-43; **2**:13-4, 16, 26-8
Comité, **1**:41
Hippodromes, **1**:42-3; **2**:13-4, 16, 26-7

Kelloran, John (Fédération canadienne des producteurs de lait)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **34**:4-7, 11, 15, 25, 30, 34

Ken Reuben, rapport. *Voir* Grains, programme spécial—Deloitte, Haskins and Sells

Kenney, Jack (Hippodromes du Canada, Inc.)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **2**:14-8, 27

Kent, circonscription. *Voir* Bureaux d'examen de l'endettement agricole

Keystone Agricultural Producers. *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98; Témoins

Kilger, Bob (L—Stormont—Dundas)
Agriculture
Budget principal 1990-1991, 7:23, 26; **12**:31; **15**:13; **38**:23
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:13
Échanges commerciaux, étude, **38**:44
Blé, **38**:23, 44-5
Denrées alimentaires, 7:23
Lait et produits laitiers, **12**:31

Kirkland, Don (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1990-1991, **35**:13, 17-8

Knapp, Carol (C.T. InterUnion Marketing Inc.)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **25**:44-5

Knoerr, Don (Fédération canadienne de l'agriculture)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **27**:5-11, 19-20, 27-8, 31, 34-7, 41-3, 46-8

Kraft, Daryl (témoin à titre personnel)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:39-42, 52-6, 58-9

Kremeniuk, Terry (Société du crédit agricole)
SCA, plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:5-11, 13-4, 16-8, 23, 27-31, 37

Lait, industrie
Déficit commercial, compensation par les États-Unis, promesse, **12**:13-4
Fédération canadienne des producteurs de lait, position, **34**:33-4
Libre-échange, Accord et GATT, répercussions, **12**:8-9
Planification statégique, Comité consultatif de la Commission canadienne du lait, recommandation, **12**:10-1
Situation, **12**:4, 29; **34**:30
Unité nationale, question, répercussions, **34**:25-6

Horticulture, industrie—*Suite*
Voir aussi Agriculture—Fonds de 500 millions $; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Mesures spéciales *et* Revenu brut, assurance, régime—Et revenu net, stabilisation, compte

Hostetter, F.H. (ministère du Revenu national)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **53**:34, 40

Hovdebo, Stan (NPD—Saskatoon—Humboldt)
Agriculture, **14**:39
Budget principal 1989-1990, **5**:14-7, 34-7; **10**:15-7, 33-4, 37-8
Budget supplémentaire (A) 1990-1991, **39**:43-5, 49
Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:11-4, 25-8
Échanges commerciaux, étude, **24**:28-30; **39**:21-3
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:32-4; **45**:31-3
Situation financière, SCA, sondage, Agriculture, ministère, analyse, examen, **48**:22-4, 31-4, 36-7
Agriculture, ministère, **5**:15; **28**:11-4
Assurance-récolte, programme, **5**:15-7, 35
Avoine, **50**:13
Betterave à sucre, stabilisation, programme tripartite, **28**:28
Blé, **50**:31
Brise-vent, établissement, programme, **10**:33
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **45**:32-3
Céréales, **39**:21-3; **50**:11, 13, 32
Churchill, Man., port, **5**:14
Comité, travaux, planification, **28**:4
Commission canadienne du blé, nominations par décret, examen, **50**:10-3, 31-2, 34
Compte de stabilisation de revenu net, **42**:32-4
Crédit agricole, **43**:23-4
EDÉR, **10**:34
Endettement agricole, **39**:44-5
Engrais chimiques, Loi, **5**:34
États-Unis, **24**:28-30
Faune, **10**:38
Fédération canadienne de l'agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:22-5, 38-9
Fermes, **45**:32-3
Forêts, **10**:33
GATT, **14**:22-5, 38
Grain de l'Ouest, stabilisation, programme, **28**:25
Grains, programme spécial, **28**:25-6
Intrants agricoles, **24**:30
Lait et produits laitiers, **14**:25
Libre-échange, Accord, **5**:36-7
Orge, **50**:13
Pâturages communautaires, programme, **10**:37-8
Pommes, **28**:14
Prix agricoles, stabilisation, Loi, **28**:25
Région rurale, aménagement hydraulique, programme, **10**:34, 37
SCA, **28**:11-3
Plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:23-5, 36
Sols, conservation, programme, **10**:15-7
Terres agricoles, **43**:23
Volaille, **24**:28

Howarth, Ron (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1990-1991, **35**:30-1

Hueppelsheuser, Dennis (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **9**:10, 14-5, 18, 29-33, 36, 39-40

Hughes, Ken G. (PC—Macleod)
Agriculteurs, réorientation, programme, **9**:28
Agriculture, **17**:47
Budget principal 1989-1990, **4**:8, 30; **5**:27-8; **6**:24-5; **7**:31, 33-4; **8**:24-5; **9**:27-8; **12**:37; **18**:15-7
Budget principal 1990-1991, **30**:20-2; **31**:29-31; **32**:26-7; **35**:16, 18-9
Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:28
Échanges commerciaux, étude, **26**:36-7; **37**:4
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **44**:16-9; **45**:17-9
Agriculture, ministère, nomination par décret, examen, **6**:24-5
Ault Foods Ltd., **26**:36-7
Avoine, **17**:18; **50**:23
Boeuf, **7**:31, 33-4; **30**:21
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **9**:27-8; **18**:15; **32**:26-7
Canola et huile de canola, **17**:48
Céréales, **31**:30; **50**:22-3
Industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:18-9, 24-7, 30, 46-8
Comité, **37**:4
Séance d'organisation, **1**:9, 14-5
Travaux, planification, **4**:4; **6**:4; **20**:3-5; **26**:3-5; **28**:4
Commission canadienne du blé, **17**:24-7; **28**:28
Nominations par décret, examen, **50**:22-3
Crédit agricole, **45**:19
Crédit agricole, Loi, **18**:17
Denrées alimentaires, **44**:17-8
Effet de serre, **35**:19
Endettement agricole, étude, **56**:88
Endettement agricole, examen, programme, **9**:28
Fédération canadienne de l'agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:35-6
Fermes, **45**:17-8
GATT, **4**:30; **14**:35-6; **30**:22
Lait et produits laitiers, **26**:37
Obtentions végétales, protection, projet de loi C-15, **17**:46-7
Pas-du-Nid-de-Corbeau, **5**:27; **17**:19, 47
Pesticides, homologation, **6**:24-5
Recherche agricole, **35**:16
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **54**:21-3, 46
Sécheresse, victimes, aide, programme, **4**:30
Société Radio-Canada, journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste, abolition, étude, **33**:20-2
Sols, **35**:18-9
Syndicats agricoles, crédit, Loi, **18**:17
Terres agricoles, **18**:15-6

Hewitt, James (Société du crédit agricole)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **18**:4-26, 28-38; **36**:4-34, 36-7
SCA, plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:4-5, 9-10, 12-4, 16-33, 35-8

Higham, Robin (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **13**:7-12, 14-9, 21, 23-38
GATT, **13**:30-1

Hill, H.M. (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **10**:4-20

Hippodromes
Ontario, programme d'aide, **2**:6
Paris en salle, exploitation
Assiniboia Downs, représentation, **2**:7-8
Associations de courses de chevaux et hommes de chevaux
Ententes, signature, **1**:29, 33-4, 37-8, 42-3; **2**:15; **3**:10
Recettes, partage, **3**:12
Avenir, **2**:24
B.C. Jockey Club, représentation, **2**:26
Blue Bonnets, représentation, **2**:22-3
Cambridge, Ont., **1**:50
Champs de courses, fréquentation et paris mutuels, répercussions, **1**:34-5, 37-8
Circuits
Distance, **1**:38-9, 46; **3**:11
Établissement et paris mutuels, limite, **1**:32-4, 38
Clientèle visée, **2**:16-7
Courses de chevaux, industrie et hommes de chevaux, engagement, **3**:6, 9-10, 12
Droit d'entrée, imposition, possibilité, **2**:26-7
États-Unis, système, comparaison, **2**:7; **3**:7-10
Installations, critères, **1**:52
Marché local, détermination, **1**:32; **3**:10-1
Nombre admissible, **2**:11
Ontario Jockey Club, signaux par satellite, transmission, **3**:14
Partenaires, responsabilités, **1**:35-7
Petits hippodromes, systèmes, installation, **2**:20-1
Provinces, préoccupations, **3**:7, 11
Règlements, **1**:40
Restaurants, qualité, normes, établissement, **3**:12-3
Secteur géographique, délimitation, **1**:43-7, 50-2
Signaux par satellite, transmission
Coût, **3**:13
Paris inter-hippodromes, répercussions, **3**:14
Sudbury Downs
Activités, **2**:9-11
Chevaux de courses, nombre, **2**:10
Conversion en salle de paris, possibilité, **2**:20
Courses de chevaux provenant d'autres hippodromes, transmission, avantages, **2**:13-4
Employés, nombre, **2**:10
Installations, coût, prévisions, **2**:19-20
Nord de l'Ontario, marché, attribution, **1**:32
Recettes, partage, entente conclue avec l'Association des hommes de chevaux, demande, **2**:11
Représentation, **2**:8-9
Signaux par satellite, transmission, **2**:9-11, 19; **3**:13-4

Hippodromes—*Suite*
Paris en salle, exploitation—*Suite*
Tiers, participation, lettre du ministre de l'Agriculture à ses homologues provinciaux, **3**:6-7
Paris inter-hippodromes
Tenue, possibilités, **2**:21, 25-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Paris en salle, exploitation—Signaux par satellite, transmission
Voir aussi Courses de chevaux

Hippodromes du Canada, Inc.
Activités, représentation, etc., **2**:5, 12, 25
Joueurs anonymes, organisme, financement, contribution, **2**:18-9
Provinces de l'Atlantique, *USTA district,* représentation, **2**:25
Voir aussi Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7; Témoins

Homard de l'Atlantique
Exportations, États-Unis, restrictions, contestation, **21**:29-30

Hommes de chevaux. *Voir* Hippodromes—Paris en salle, exploitation *passim*

Hormones de croissance pour les plantes. *Voir* Agriculture, ministère—Leblond, Ghislain, sous-ministre délégué, nomination par décret

Horner, Bob (PC—Mississauga-Ouest)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **11**:22
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **1**:34-7, 52-3; **2**:11-3
Comité, travaux, planification, **4**:4
Hippodromes, **1**:34-6; **2**:11
Offices de commercialisation, **11**:22

Horning, Al (PC—Okanagan-Centre)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **5**:31; **6**:26-7; **7**:25-8; **13**:26-8; **18**:28-9
Situation financière, SCA, sondage, Agriculture, ministère, analyse, examen, **48**:15
Agriculture, ministère, nomination par décret, examen, **6**:26-7
Comité
Séance d'organisation, **1**:8, 10, 18
Travaux, planification, **6**:4; **20**:3-5; **26**:3-5
Endettement agricole, étude, **56**:87-8
Libre-échange, Accord, **5**:31; **13**:26-8
Pesticides, **6**:28-9; **51**:73
Pesticides, homologation, **6**:26-7; **51**:70, 73
Poires, **7**:25-8; **51**:73-4
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:70, 73-4; **52**:33
Terres agricoles, **18**:28-9

Horticulture, industrie
Comité spécial d'intervention, création et composition, **54**:10
Financement provisoire, **51**:65, 68; **52**:41
Étude, groupe de travail, création, **51**:70-1
Produits, importations, contrôle, normes de qualité, **51**:63, 71-2
Revenu brut, assurance, régime (RARB), programme analogue, pourparlers, **51**:62-8; **52**:41-2; **53**:20

Grain des Prairies, paiements anticipés...—*Suite*
Paiements—*Suite*
Sans intérêt, suppression, gouvernement, intention, **17**:8-9, 12-3; **31**:12-4, 17
Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, position, **17**:28-9
Prêts, montant moyen, **31**:15
Raisons, **17**:9
Rétablissement, **42**:19-20
Voir aussi Céréales et oléagineux, producteurs, revenu, protection, programme

Grain des Prairies, paiements anticipés et paiement anticipé des récoltes, Loi (modification), **projet de loi C-32**
Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, examen, mémoire, etc., demande, **17**:29-30
Dispositions, mise en oeuvre, **30**:7

Grains, programme spécial
Deloitte, Haskins and Sells et Ken Reuben, rapports, dépôt, etc., **8**:30, 33, 50-2
Et sécheresse, victimes, aide, programme, universalité, **8**:66-7
Versements, calcul, fiabilité, doutes, **28**:22-3
Terres en jachère, admissibilité, **8**:49
Utilité, Bureau du vérificateur général, doutes, **8**:25-6

Grains 2000, groupe de travail. *Voir* Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national

Grains 2000, programme
Création, rôle, etc., **8**:4-5, 35, 44-5, 47, 55
Jeunes agriculteurs, contribution, critères, **8**:54
Voir aussi Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national

Grains de provende. *Voir plutôt* Céréales de provende et fourrage

Grant, comité. *Voir* Céréales fourragères, transport, aide, programme

Gratias, Alan (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **13**:4-7, 12-4, 28

Gray, Richard (témoin à titre personnel)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:42-7, 58-62

Greffier du Comité
Comité, séance d'organisation, **1**:12-3, 16-8, 20-1

Groundwater, Richard (Commission canadienne des grains)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **4**:39-40, 42-3

Groupe de travail chargé de l'examen des programmes (Nielsen), rapport. *Voir plutôt* Nielsen, groupe de travail, rapport

Groupe de travail Grains 2000. *Voir plutôt* Grains 2000, groupe de travail

Groupe de travail sur la politique laitière
Mandat, rôle, etc., **26**:7-11
Rapports demandés par le Comité, **26**:15
Voir aussi Témoins

Guelph, Ont. *Voir* Bureaux d'examen de l'endettement agricole—Concessions, programme

Gustafson, Leonard (PC—Souris—Moose Mountain; secrétaire parlementaire du premier ministre)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **20**:25-6, 37-9
Alimentation, **17**:57
Blé, **17**:57-8; **50**:29
Céréales, **50**:28-9
Industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:23-4, 56-8
Comité, travaux, planification, **4**:4
Commission canadienne du blé, nominations par décret, examen, **50**:27-30
Denrées alimentaires, **17**:56-7
Endettement agricole, étude, **56**:87-8
Japon, **50**:30
Pain, **50**:29
Pays en voie de développement, **20**:37-8
Porc, **20**:25-6
Québec, **50**:27
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:26-9, 33; **55**:13-5, 17
Voir aussi Comité consultatif de la Commission canadienne du blé—Membres

Halliday, Bruce (PC—Oxford)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **12**:32-3
Lait et produits laitiers, **12**:32-3

Halyk, Michael (Comité consultatif de la Commission canadienne du blé)
Céréales, industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:8-10, 12-5, 18-9, 22-4, 26-30

Hansen, Glenn (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **13**:24

Harvard, John (L—Winnipeg St.James)
Céréales, **50**:26-7
Commission canadienne du blé, nominations par décret, examen, **50**:24-7
États-Unis, **50**:24-5
Libre-échange, Accord, **50**:25-6
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:46, 53; **53**:53-6

Harvey, André (PC—Chicoutimi)
Endettement agricole, étude, **56**:88

Hedley, Doug (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:5-9, 25-9, 34, 37-8

Hehn, Lorne F.J. (Commission canadienne du blé)
Commission canadienne du blé, nominations par décret, examen, **50**:5-34
Voir aussi Commission canadienne du blé

Herbages naturels. *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu brut, assurance, régime

Herbicides. *Voir* Pesticides, homologation—Processus, examen—Groupe de travail

Hetland, Forrest M. (Commission canadienne du blé)
Commission canadienne du blé, nominations par décret, examen, **50**:10, 26

Hewitt, Bill (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **27**:3

GATT—*Suite*
Produits agricoles, commercialisation...—*Suite*
Négociations, Canada
Pouvoir, **26**:38
Représentants, **12**:34-6; **13**:36-8
Nouvelle-Zélande, position, **46**:14
Office de commercialisation du lait de l'Ontario, position, collaboration, etc., **34**:28-9
Offices de commercialisation, répercussions, **11**:23
Portée, précision, pressions exercées, etc., **11**:6, 18-9; **12**:24-5, 31-2
Prairie Pools Inc., position, **39**:27-8
Prélèvements variables, système, possibilité, **26**:21-2
«Produits similaires», précision demandée, **11**:25
Rapport provisoire, Ministre, présentation, **12**:38-9
Réglementation, organisme mondial, création, Canada, proposition, **46**:8
Règlements
Faiblesses, **21**:4-5, 22; **22**:27
Identiques, application à tous les pays membres, **21**:8-9, 16, 18, 24; **22**:11-2, 37; **30**:9
Renforcement et précision, mesures, **22**:32-3, 38
Prairie Pools Inc., position, **39**:17-8
Subventions
Activités écologiques, considération, **46**:32-3
Assurance-chômage, programme, considération, **46**:36
Et droits compensatoires
Définition, **46**:24-5
Négociations, date, **21**:32-3
Réduction, date de référence, utilisation, **46**:9, 13
Règles, uniformisation, objectif, **21**:21-3
Gestion de l'offre, inclusion, **46**:35-6
Prairie Pools Inc., position, **39**:27-8
Réduction, **31**:22-3
Céréales, répercussions, **37**:25-6
États-Unis, position, **46**:9, 21-2
Objectif, **46**:21
Pays, propositions, conciliation, possibilité, **46**:37-9
SCA, position, **43**:23-4
Suppression, **31**:28-9
Céréales, répercussions, **39**:14-5
Producteurs de maïs de l'Ontario, répercussions, **37**:12-3
Uruguay Round, négociations
Canada, objectifs, consultations, etc., **21**:7-9, 18-9
Décisions, entrée en vigueur, **21**:7
Négociateurs canadiens, mandat, **13**:17-8, **21**:18, 34
Objectifs, **21**:7, 24; **30**:8
Pays latino-américains, position, **21**:33
Pays membres, propositions, consultations, etc., **21**:5-7, 25-6
Prix mondiaux, baisse, répercussions, **21**:34
Production, équivalent subvention, établissement, **21**:13-7, 24-5
Progrès réalisés, **21**:4-6

GATT—*Suite*
Voir aussi Agriculture; Ault Foods Ltd.; Céréales—Prix *et* Stocks mondiaux, baisse; Denrées alimentaires—Transformation, secteur; États-Unis *passim*; Lait, industrie—Libre-échange, Accord; Lait et produits laitiers *passim*; Oeufs d'incubation de poulet à chair—Libre-échange; Produits agricoles—Commercialisation, gestion de l'offre; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98; Volaille; Yaourt et crème glacée—Importations, contrôle—États-Unis, plainte

Geddes, Earl (Fédération canadienne de l'agriculture)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **52**:5-8, 14-5, 25-6, 32-3, 35-7, 42-3

General Accounting Office. *Voir* États-Unis—Soja, contrats à terme

Genève. *Voir* Agriculture—GATT, négociations GATT

***Get Cracking*, campagne.** *Voir* Oeufs

Gibson, Dennis A. (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **13**:16-7, 28-9

Gifford, Michael (ministère des Affaires extérieures)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **21**:4-31, 33-4

Golfe Persique. *Voir* Céréales—Ventes

Gorr, Jack (Western Canadian Wheat Growers Association)
Céréales, industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:31, 38-49, 52-61

Gorsky, Garth (ministère de l'Agriculture)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **54**:66; **55**:12-3, 20, 32-6

Gourlie, Katherine (C.T. InterUnion Marketing Inc.)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **25**:24-31, 36-8, 41-3

Graham, Alex (Prairie Pools Inc.)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **39**:5-13, 15-7, 19-29

Grain de l'Ouest, stabilisation, Fonds
Déficit, **51**:10, 24; **52**:36-7; **54**:33-4, 36
Versements, **51**:32

Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi. *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98

Grain de l'Ouest, stabilisation, programme
Bureau du vérificateur général, examen, **28**:25
Situation, **42**:22
Versements
Prévision, **31**:29; **53**:8-9
Provisoires, **37**:15-6

Grain des Prairies, paiements anticipés, programme
Financement, réduction, **30**:10
Maintien, importance, **17**:40
Objectifs, **17**:9
Paiements
Commission canadienne du blé, accord prioritaire, conséquences, **43**:12-3
Plafond admissible, augmentation, raisons, **31**:12-6; **39**:28-31, 34-5

Fruits et légumes
Importations, pesticides, teneur, étude, **5**:26-7
Voir aussi Libre-échange, Accord; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu brut, assurance, régime

Funk, Ray (NPD—Prince-Albert—Churchill River)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **15**:18-9
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:18-9
Sécheresse, victimes, aide, programme, **15**:18-9
Société Radio-Canada, journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste, abolition, étude, **33**:15-6

***Gardiner*, barrage.** *Voir* Région rurale, aménagement hydraulique, programme

Gartnier, D^r^ Gerry (Fédération canadienne de l'agriculture)
Fédération canadienne de l'agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:22, 37, 39-40

GATT
Agriculture, négociations
Aide, exemption, pays en voie de développement, position, **46**:31-2
Cairns Group, propositions, **46**:9
CEE, position, **46**:4-6, 8-10
Comité, voyage en Europe, organisation, **42**:4, 11
Échec, répercussions, **46**:23-4
États-Unis, position, **46**:5, 9, 17-8
Historique, **46**:4-5
Japon, propositions, **46**:6
Parts du marché, considération, **46**:30-1
Situation, **4**:30-2; **31**:5-6; **46**:6-8, 22-3; **50**:6, 8, 18, 20
Art. IV, **14**:38-9
Conseil, décisions antérieures, modification et révision, **21**:30-1
Décisions
Canada, désaccord, recours, **13**:17
Voir aussi sous le titre susmentionné Conseil
Dérogation, clause (art. XXII), **14**:25-6; **21**:5; **22**:25
États-Unis, position, **46**:29-30
Genève, négociations, accord provisoire
Art. XI, discussions, **13**:30-1; **14**:18; **21**:8
Dispenses et taxes diverses, suppression, inclusion, **13**:32-3
États-Unis, position, **14**:21-2
Fédération canadienne de l'agriculture, position, **14**:5-8, 19-20, 24, 26
Fédération canadienne des producteurs de lait, position, consultations, etc., **14**:32, 34-6
Lait
Industrie, répercussions, **14**:23-5
Producteurs, consultations, **14**:31, 34
Lois agricoles des pays membres, rédaction, situation, **21**:11-2
Ministre et collaborateurs, position, consultations, etc., **14**:22-3
Négociateurs, position, **14**:23-4
Office canadien de commercialisation des oeufs, position, **14**:13-7, 22
Office canadien de commercialisation du dindon, position, **14**:10-3

GATT—*Suite*
Genève, négociations, accord provisoire—*Suite*
Office canadien de commercialisation du poulet, position, **14**:8-10
Pays, politique commerciale, dérogation, facteurs, **13**:35
Prix, gel, entente, CEE, situation, **13**:30-1
Producteurs, délégation, invitation par le gouvernement, **14**:33-4
SAGIT (groupe consultatif sectoriel pour le commerce extérieur), participation, etc., **14**:20
Négociations
Affaires extérieures, ministère, années-personnes, augmentation, **46**:34-5
«Autorisé et refusé», concepts, **42**:28-9
Canada, progrès réalisés, **30**:22-3
Commerce extérieur, groupe de consultation sectorielle, participation, **22**:16-7
Documents de travail, consultation, **46**:25
Durée, **46**:8, 33
Échéance
Date, **46**:5, 8
Négociateurs, activités, **46**:34-5
Report, possibilité, **46**:36-7
Plaintes, motifs, taux d'intérêt et fluctuation des échanges, **46**:31
Secteurs concernés, **46**:4-7
Sociétés, investissements, conditions, **46**:7
Produits agricoles, commercialisation, gestion de l'offre (art. XI), **12**:8; **13**:37; **14**:41-2
«Accès minimal», **21**:20-1; **22**:6, 19-20
Ault Foods Ltd., position, **26**:11, 41
Cairns Group, position, **13**:34-5; **14**:23-4, 27-9, 34-6; **21**:8, 12-3, 28; **22**:35; **34**:29-30
Canada, position, **12**:28, 34-6; **21**:8, 17-20; **22**:17-9, 37; **46**:35
Association des producteurs de maïs de l'Ontario, position, **37**:32-3
Autres pays, position, **34**:11, 29; **46**:11-2, 16-7
Dépôt, etc., **26**:26-7, 34-5, 39-40
CEE
Lait et betterave à sucre, secteurs, dispositions, **46**:9, 13
Position, **21**:19-21; **22**:18, 35-7, 44
Coopérative Fédérée du Québec, position, **26**:25-6
États-Unis
Position, **21**:23-4; **22**:25-6, 35-8, 43-4
Producteurs laitiers, position, **22**:20-1
Fédération canadienne des producteurs de lait, position, **22**:5-6, 11-3, 16-8, 27-8, 38; **34**:4-5, 13-4, 23-4; **46**:18-9
Importations, quotas, conversion en tarif, proposition
CEE, position, **46**:15-6
États-Unis, position, **46**:12, 14-5
Raisons, **46**:20
Répercussions, **34**:4-5, 10-1, 20-2
Japon, position, **26**:11; **46**:33
Lait, industrie
Groupe de travail, participation, **26**:17-8; **22**:16
Position, **21**:20
Répercussions, **22**:22-4, 32, 38-9
Lait et produits laitiers, augmentation à 5%, proposition, **46**:14, 25-6, 39-40
Liste, demande, **13**:31
Modification, autres pays, appui, **12**:28-9; **13**:32-4

Foster, Maurice—*Suite*
Agriculture—*Suite*
Échanges commerciaux, étude, **20**:7, 14-5, 16-7, 34-6, 40-1; **21**:9-12, 31-3, 35-6; **22**:8-10, 34-5, 45-7; **23**:8-11, 27-31, 33; **24**:11-4; **25**:10-2, 26-30; **26**:15-9, 34-5; **37**:22-4, 32; **39**:9-11, 28; **40**:6, 23-7, 29; **41**:12-4; **45**:3
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:10, 19-21, 38-9; **44**:9-11, 16, 30-2; **45**:10-3, 34-7
Situation financière, SCA, sondage, Agriculture, ministère, analyse, examen, **48**:16-8
TPS, session d'information, **49**:10-3, 23-4, 26-7
Agriculture, ministère, **35**:9, 11
Nomination par décret, examen, **6**:17, 28-31
ARAP, **10**:24
Association canadienne des transformateurs de volailles, **41**:12
Ault Foods Ltd., **26**:35
Avoine, **8**:17-8, 36-7; **18**:10-1, 27
B.C. Jockey Club, **2**:26
Blé, **8**:65; **16**:23-4; **21**:35-6; **30**:13
Boeuf, 7:8-9; **19**:13
Boulangerie, produits, **16**:24-5
Boulangeries, **16**:24
Bureau de commercialisation des céréales, **8**:58
Bureau national des céréales, **8**:57, 64
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **9**:8-12, 38-9; **32**:19-21; **45**:13
Céréales, **30**:11-2; **37**:22; **39**:9-11; **51**:7-9; **52**:36; **53**:12; **54**:13; **55**:43
Industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:10-2, 23-4, 27, 29-30, 38-41
Céréales et oléagineux, producteurs, revenu, protection, programme, **42**:19-20
Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national, **8**:37, 39-40, 56-7, 60-2; **19**:13-5
Chicago Board of Trade, **40**:25
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, **1**:11
Étude, **1**:26-7, 29-31, 34, 36, 52-4; **2**:7-10, 25-6, 28; **3**:7-10, 12-4
Comité, **1**:26-7; **19**:28; **23**:33; **28**:33; **49**:7; **52**:13; **55**:28
Séance d'organisation, **1**:9, 11-4, 18-9, 21, 23-4
Travaux, planification, **6**:4
Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, **17**:10, 30
Commission canadienne du blé, **28**:8-9
Commission canadienne du lait, **11**:23
Compte de stabilisation du revenu net, **39**:48
Crédit agricole, **18**:35-7; **30**:11-3; **43**:12, 33; **45**:10-2, 34-7
Denrées alimentaires, **25**:11-2, 26-30; **30**:13-4; **44**:9-11, 30-2
Dindon, **11**:32; **24**:11-3
Endettement agricole, **9**:38; **32**:18; **36**:9-11
Étude, **56**:87-8
États-Unis, **20**:15-6; **21**:31-2; **22**:34; **25**:10-1; **37**:23-4; **40**:23-5
GATT, **11**:23; **12**:24-5, 34, 38-9; **13**:37-8; **21**:11-2, 32-3; **22**:35; **26**:17-8, 34-5
Grain de l'Ouest, stabilisation, Fonds, **51**:10; **52**:36; **54**:34
Grain des Prairies, paiements anticipés, programme, **17**:12, 40; **39**:34; 42:19; **43**:12-3
Grain des Prairies, paiements anticipés et paiement anticipé des récoltes, Loi (modification), projet de loi C-32, **17**:29
Grains, programme spécial, **8**:30
Groupe de travail sur la politique laitière, **26**:15

Foster, Maurice—*Suite*
Hippodromes, **2**:7-9, 25-6; **3**:7-10, 12-4
Horticulture, industrie, **51**:70-1; **52**:41-2
Intrants agricoles, **24**:13-4; **49**:10-1, 23
Lait et produits laitiers, **11**:25; **12**:22-4, 33, 38; **13**:9-10, 30; **21**:10-1; 22:35, 45, 47; **26**:15-9; **44**:11, 32
Libre-échange, Accord, 7:6-8; **8**:37-8; **13**:29-30; **16**:18-9; **21**:9-10; **22**:8-9; **25**:10
Machinerie agricole, **18**:20
Obtentions végétales, protection, Loi, **35**:8-9
Oeufs, **11**:24, 26, 32
Oeufs d'incubation de poulet à chair, **11**:25
Office canadien de commercialisation du poulet, **11**:24
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, blé, double prix, libre-échange, etc., questions, étude, **16**:18-20, 23-5
Pas-du-Nid-de-Corbeau, tarif, subventions, **8**:57; **17**:40-1
Pesticides, **6**:31
Pesticides, homologation, **6**:29-30
Porc, **13**:7-9; **19**:13; **20**:16-7, 34-6, 40-1; **24**:14
Poulet, **11**:31-2
Prix agricoles, stabilisation, Fonds, **52**:36
Produits agricoles, **19**:12-3
Recherche agricole, **35**:8-10
Région rurale, aménagement hydraulique, programme, **10**:18, 23-4
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:7-11, 26, 33-4, 39, 51-4, 70-1; **52**:13-6, 33, 35-6, 41-2, 44; **53**:11-3, 25-8, 40-2; **54**:12-4, 34-6, 40-1, 46, 48-9, 52, 56-9, 62, 65-6; **55**:12, 15-7, 19-22, 28-31, 36-8, 41-9, 51-4, 56, 58-60
SCA, **18**:20
Plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:9-13, 31-4
Sécheresse, **10**:18-9; **15**:14
Sécheresse, victimes, aide, programme, **10**:18, 23; **15**:13-6, 32
Société Radio-Canada, **28**:29-30, 33; **30**:36-7
Journaliste spécialisé en agriculture et en ressources naturelles, poste, abolition, étude, **33**:8-11, 14-5, 17, 24
Sols, conservation, programme, **10**:25, 39
Terres agricoles, **18**:18-9; **32**:21; **43**:31-3
TPS, **49**:12, 26-7
Viande, **23**:27-8
Volaille, **41**:12-4
Yaourt et crème glacée, **11**:25; **12**:33; **13**:9-10; **21**:10-1; **22**:8, 45-6; **30**:14

Fourrage, production, programme d'urgence
Création, **10**:22
Versements, **10**:23

Fourrure, industrie. *Voir* Agriculture—Fonds de 500 millions $

Fread, Gary (Fabricants canadiens de produits alimentaires)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **27**:19, 32-5, 37

Freeman, Graham (Ault Foods Ltd.)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **26**:11-3, 15, 19, 21-3, 30-2, 35-8, 41

***Frenchman*, rivière.** *Voir* Région rurale, aménagement hydraulique, programme

Frères du sang, réserve. *Voir* Région rurale, aménagement hydraulique, programme

Ferguson, l'hon. Ralph—*Suite*
Revêtement végétal permanent, programme, **10**:14-5
SCA, **18**:8; **28**:19-20; **36**:21-2, 35-7
Sécheresse, **10**:14
Sécheresse, victimes, aide, programme, **8**:7-8; **10**:36
Société Radio-Canada, **28**:32
Soja, **31**:36
Taxe fédérale de vente, **31**:39
Terres agricoles, **24**:35; **36**:23-4
Vaches, **34**:12
Viande, **23**:22-3, 32
Yaourt et crème glacée, **13**:18

Ferme expérimentale
Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Qué., chercheurs, embauche, 7:30-1

Fermes
Étendue et taux d'abandon, stabilisation, **19**:15-6, 25
Exploitation, coûts, réduction, mesures, **19**:17-8
Financement, programmes, accès, **45**:22
Financement et gestion, groupe de travail
Agriculteurs canadiens et américains, programmes d'aide, comparaison, **45**:24
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, comparution, **32**:33-4
Constitution, mandat, rôle, etc., **32**:7; **45**:5-9
Établissements d'enseignement, cours de formation, considération, **45**:25-6
Groupes de travail divers, coordination, **45**:23-4
Île-du-Prince-Édouard et Saskatchewan, répercussions, **45**:24-5
Libre-échange, Accord, considération, **45**:24
Programme, élaboration, coûts, **45**:37
Public, consultations, **45**:9-10
Rapport final, dépôt, date, **45**:32
Recommandations
Description, **45**:7-9
Suivi, **45**:9-10, 32-3
SCA, mandat, étude, inclusion, **32**:34; **45**:7-8
Terres agricoles, vente ou transfert, considération, **45**:14-5
Gestion
Cours de formation
Organisation, agriculteurs, participation, **45**:21, 23
Universités et collèges, **45**:20, 26-7, 30-1, 33
Étude, groupe de travail, création et composition, **45**:20-1, 32
Programmes provinciaux, intégration dans un programme national, suggestion, **45**:18-9
Gestion, politique nationale
Coûts, recouvrement, **45**:32
Raisons, **45**:9-10, 18-9
Services-conseils administrés par les provinces, lien, **45**:17-8
Nombre, diminution, **19**:27-8
Revenus inférieurs à 20 000 $, répercussions sur les prix de la viande, **19**:19-20
Situation économique, **19**:16
Technologies nouvelles, répercussions sur les revenus, **19**:18-9
Voir aussi Agriculture—Situation financière, SCA, sondage; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98

Fermes familiales
Définition, **8**:47
Ontario, situation, **16**:21
Revenus
Non agricoles, importance, **19**:22-4
SCA, enquête, **19**:23-4, 26-7
Statistiques, **19**:4-6, 8
Viabilité, maintien, objectif, **45**:15-7
Voir aussi Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national; États-Unis; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98

Fernet, Jacqueline (Western Canadian Wheat Growers Association)
Céréales, industrie, situation, préoccupations, étude, **17**:31-8, 40, 43-52, 54, 56, 60

Ferruzzi, société. *Voir* États-Unis—Soja, contrats à terme

Financement et gestion de la ferme, groupe de travail. *Voir* Bureaux d'examen de l'endettement agricole—Fonctionnement *et* Mandat—Maintien; Fermes

Finances, ministère. *Voir* Agriculture, ministère; Témoins

Fisher, G. (Société du crédit agricole)
Agriculture, situation financière, SCA, sondage, Agriculture, ministère, analyse, examen, **48**:16-8, 26-7, 35-6

Floride. *Voir* États-Unis—Lait—Expéditions

Focus on Inputs, groupe. *Voir* Pesticides, homologation—Processus, examen

Foires agricoles
Manifestations hippiques, protection, mesures, **1**:29, 45

Fonds de stabilisation des prix agricoles. *Voir plutôt* Prix agricoles, stabilisation, Fonds

Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest. *Voir plutôt* Grain de l'Ouest, stabilisation, Fonds

Fongicides. *Voir* Pesticides, homologation—Processus, examen—Groupe de travail—Herbicides

Forêts, ministère. *Voir* Sols—Recherche, Agriculture, ministère, relation

Forth, Ken (Ontario Fruit and Vegetable Growers' Association)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:67, 70

Foster, Maurice (L—Algoma)
Agriculteurs, **8**:30; **19**:12; **36**:9; **39**:47-8; **49**:13
Agriculture, **16**:25; **17**:38-9; **43**:9-11; **52**:36; **54**:13
Budget principal 1989-1990, **6**:8-9, 17, 28-31; **7**:6-9 ; **8**:17-8, 30, 36-40, 56-62, 64-5; **9**:8-12, 37-9; **10**:18-9, 23-6, 39; **11**:23-6, 31-2; **12**:22-4, 30, 33-5, 38-9; **13**:7-10, 28-30, 37-8; **15**:13-6, 32; **18**:18-20, 35-7; **19**:12-5, 28
Budget principal 1990-1991, **30**:11-4, 17, 36-7; **32**:5, 18-21; **35**:8-11; 36:9-12
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:13-6, 32
Budget supplémentaire (A) 1990-1991, **39**:32-5, 47-8
Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:8-11, 29-30, 33-4

Examen des programmes de protection du revenu des céréaliculteurs, **document.** *Voir* Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national—Options

Exploitations agricoles, aide financière spéciale, programme. *Voir* Crédit agricole

Eyvindson, Roger (ministère de l'Agriculture)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **19**:18-20, 23-4, 26-7
Situation financière, SCA, sondage, Agriculture, ministère, analyse, examen, **48**:17, 20, 30, 32-3

Fabricants canadiens de produits alimentaires
Représentation, **27**:11-2
Voir aussi Témoins

Farine. *Voir* Blé—Exportations *et* Importations

Farm Bill. Voir États-Unis

Farmland Security Board
Agriculteurs, saisies hypothécaires, nombre, **32**:8
Rôle, **32**:9

Faune
Ravages causés, indemnisation, **10**:38

Federal Farm Loan Board. *Voir* États-Unis—Agriculteurs—Prêts

Fédération canadienne de l'agriculture
Gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:5-42
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; GATT—Genève, négociations, accord provisoire; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98; Témoins

Fédération canadienne des producteurs de lait. *Voir* Bureaux d'examen de l'endettement agricole—Québec—Producteurs de lait, situation; Commission canadienne du lait—Administration, groupe de travail Nielsen; GATT—Genève, négociations, accord provisoire, *et* Produits agricoles, commercialisation, gestion de l'offre (art. XI); Lait, industrie; Lait et produits laitiers—Politique, groupe de travail *et* Prix—Fixation, formule; Témoins; Vaches—Somatotrophine—Utilisation; Yaourt et crème glacée—Importations, contrôle—États-Unis, plainte déposée devant le GATT

Feltham, Louise (PC—Wild Rose)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **9**:32-3
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **9**:32
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **55**:55

Fenety, Dan (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **8**:21-2, 30, 47, 55-7, 67

Ferguson, l'hon. Ralph (L—Lambton—Middlesex)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **4**:11-3, 42-3; **5**:25-6, 28-9; **6**:18-20; **8**:7—10, 28-9, 52-4; **9**:21-3; **10**:14-5, 35-7; **11**:10-4, 19, 22-3, 33-5; **13**:18-20, 34-6; **18**:8-10, 34
Budget principal 1990-1991, **30**:23-5; **31**:8-12, 36-7, 39; **32**:35-6; **36**:21-5, 35-7; **38**:8-9, 18, 29-30
Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:19-21, 32

Ferguson, l'hon. Ralph—*Suite*
Agriculture—*Suite*
Échanges commerciaux, étude, **20**:26-9; **22**:20, 22, 39-40; **23**:22-3, 32; **24**:32-5; **25**:20-2; **34**:10-3; **37**:8-11; **38**:35-8, 49-51; **39**:19-20; **40**:11-4, 27; **41**:21-3, 26, 30-2
Agriculture, ministère, nomination par décret, examen, **6**:18-20
Avoine, **4**:12
Blé, **4**:42-3; **8**:28-9; **16**:7-9; **31**:8-10, 12; **38**:8, 30, 36-8
Blé, stabilisation, programme, **16**:7
Boeuf, **5**:25-6, 28-9; **28**:20-1
Boulangerie, produits, **16**:8
Bureau national des céréales, **8**:9
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **9**:21-3; **18**:9; **32**:35-6
CEE, **14**:21
Céréales, **4**:12; **5**:26; **8**:8; **13**:20, 35; **24**:34; **30**:23-4; **31**:11; **38**:8, 29
Céréales, transport, subventions, programme, **16**:27
Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national, **8**:52-4
Chicago Board of Trade, **40**:13-4
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **1**:37-9, 52; **2**:19-20
Comité, **14**:17
Séance d'organisation, **1**:9, 15
Travaux, planification, **4**:4; **6**:4; **26**:3-5; **28**:4
Commission canadienne du blé, **8**:9
Commission canadienne du lait, **22**:22
Crédit agricole, **18**:10; **36**:22-4
Denrées alimentaires, **5**:26, 28
Dindon, **14**:40; **24**:32-3
Élévateurs à grain, **31**:37
États-Unis, **13**:18; **14**:21; **16**:28; **20**:28; **22**:20; **24**:33; **34**:13; **37**:8-11; **38**:49-51; **39**:19-20; **40**:11-3; **41**:31-2
Éthanol, **37**:11
Europe de l'Est, **38**:9
Fédération canadienne de l'agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:17-21, 40-1
Fruits et légumes, **5**:26
GATT, **13**:34-5; **14**:18; **22**:20; **31**:37; **34**:10-1
Grains 2000, programme, **8**:54
Hippodromes, **1**:37-8, 52; **2**:19-20
Lait et produits laitiers, **13**:18; **14**:40; **22**:39
Libre-échange, Accord, **4**:42; **11**:34; **13**:19-20; **14**:41; **16**:27-8
Maïs, **20**:26-7, 29; **37**:8
Oeufs, **11**:11, 13-4, 33-4
Oeufs d'incubation de poulet à chair, **11**:23
Ontario, terres, administration, programme, **10**:15
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, blé, double prix, libre-échange, etc., questions, étude, **16**:7-9, 27-8
Orge, **4**:12; **31**:9-10
Pâturages communautaires, programme, **10**:35-6
Pesticides, homologation, **6**:18-20
Porc, **13**:18
Poulet, **11**:35; **41**:21-2
Produits agricoles, **13**:34-5; **31**:36, 39
Provinces de l'Ouest, **8**:8
Région rurale, aménagement hydraulique, programme, **10**:36-7

États-Unis—*Suite*
Céréales
Bourses d'échange, spéculation, Commodity Futures Trading Commission, règlements, **40**:25-6
Système, adoption par les autres pays, pressions exercées, **39**:20-1
Céréales, exportations
Expansion, programme, **4**:41
Élargissement, Canada, plainte, dépôt, **31**:17
Subventions
Canada, répercussions, **50**:24-5
Prévision, **31**:7; **39**:18-9
Prix, répercussions, **31**:11; **38**:9-10
Droits compensatoires, imposition, augmentation, **25**:10-1
Éthanol, production, **37**:10-1, 17
Farm Bill
Étude, modification, etc., **22**:6-7
Présentation, Conseil canadien du porc, préoccupations, **20**:30-2
Fermes familiales, **24**:31-2
Lait
Coopératives, création, **24**:34
Hygiène et propreté, normes, comparaison avec le Canada, **34**:13
Et produits laitiers, mise en marché, rationalisation, **22**:20-1
Expéditions vers la Floride, **22**:34-5
Producteurs, subventions, programmes, **24**:33
Maïs
Exportations, stimulation, programmes, **37**:8-9
Prix, fixation, certificats d'espèces, problèmes, **37**:19
Semailles, **37**:8
Subventions, programmes
Abolition, répercussions sur la Cold Springs Farm Ltd., **24**:28-9
Mécanisme, étude, **20**:28-9
Michigan, entreprises agricoles, imposition, taux, **24**:9, 18, 22-3
Miel, réglementation, **25**:20
Offices de commercialisation, création, **16**:28-9
Omnibus Trade Act
Baucus, amendement, Canada, contestation, **20**:15-9, 30, 33
Droits compensatoires, Canada, contestation **21**:31-2, 34-5
Porc, subventions
Canada, sanctions, **19**:24-5
Programmes, **19**:22; **20**:23-4
Soja, contrats à terme, prise de contrôle par la société Ferruzzi
Accusations, **40**:10, 13, 17-8, 25-7
Agriculteurs, répercussions, **40**:12, 16, 18-20, 31
Canada
Commission d'enquête, création, demande, **40**:11, 20-1
Répercussions, analyse économétrique, suggestion, **40**:11, 18-20, 30-1, 33
Chicago Board of Trade, position, **40**:6-11, 15-7, 19, 23, 28
General Accounting Office et Commodity Futures Trading Commission, enquêtes, **40**:23-4, 26
Historique, **40**:6-11
Organismes ayant comparu devant le Congrès des États-Unis, témoignages, examen par le Comité, **40**:24-6
Prix, répercussions, **37**:22-4; **40**:11-2, 16, 18, 20, 33

États-Unis—*Suite*
Soja, contrats à terme, prise de contrôle...—*Suite*
Recours collectif, **40**:24-5
Sociétés céréalières, position, **40**:17, 23
Sucre, importations, restrictions, décision du GATT, **21**:27-8
Terres agricoles
Superficies ensemencées, réduction, programme, **24**:6-7, 19-20, 28; **37**:9-10
Volaille
Et produits laitiers, production planifiée, système, création, **14**:21-2
Produits, antibiotiques, utilisation, **41**:31-2
Yaourt et crème glacée, importations, restrictions, Canada, recours, **13**:18
Voir aussi Agriculteurs—Situation, comparaison; Agriculture *passim*; Allocations réservées, programme; Avoine—Approvisionnement *et* Commercialisation—Commission canadienne du blé, retrait; Blé *passim*; Bleuets—Exportations; Boeuf *passim*; Boulangerie, produits—Prix; Carburant—Prix, comparaison Céréales *passim*; Céréales de provende et fourrage—Prix; Cold Springs Farm Ltd.—Entreprises; Cold Springs Food Products—Droits compensatoires; Commission canadienne du blé; Communauté économique européenne—Céréales—Production, augmentation; Crédit agricole—Agriculteurs—Canadiens—Exploitant *et* Intérêt, taux—Comparaison; C.T. InterUnion Marketing Inc.—Exportations; Denrées alimentaires *passim*; Endettement agricole—Réduction; GATT *passim*; Hippodromes—Paris en salle, exploitation; Homard de l'Atlantique—Exportations; Intrants agricoles, coûts; Japon—Importations—Boeuf et agrumes; Lait, industrie—Déficit commercial; Lait et produits laitiers *passim*; Maïs; Oeufs; Offices de commercialisation; Ontario Wheat Producers' Marketing Board; Pas-du-Nid-de-Corbeau—Versements—Aux; Pesticides—Achat; Pesticides, homologation—Normes *et* Processus, examen—Groupe de travail—Pesticides; Pommes de terre—Exportations; Porc *passim*; Poulet *passim*; Produits agricoles—Concurrence *et* Exportations; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98; Sirop d'érable—Exportations; Terres agricoles—Prix; Vaches—Somatotrophine, utilisation; Viande—Rouge—Commerce interprovincial; Volaille—Prix—Comparaison *et* Production, coûts; Yaourt et crème glacée—Importations, contrôle

Éthanol
Couche d'ozone, répercussions, **37**:11
Production
Maïs, utilisation, **37**:18-9
Nouvelle installations, assistance, **8**:55-6
Recherche, projets, **35**:32
Usines, situation, **37**:12
Voir aussi États-Unis

Europe
Céréales, exportations, subventions, **51**:7, 29-30
Voir aussi Denrées alimentaires—Exportations; Engrais; GATT—Agriculture, négociations—Comité; Maïs—États-Unis—Et

Europe de l'Est
Céréales, production, prévisions, **38**:9

Eau, conservation, programme
Financement, **5**:9

Eaux usées. *Voir* Région rurale, aménagement hydraulique, programme

EDÉR. *Voir* Ententes sur le développement économique régional

Effet de serre
Recherche, Direction générale, étude, **35**:19-20

Égypte. *Voir* Blé—Ventes

Élévateurs à grain
Services, frais, TPS, application, renseignements demandés, **31**:37-40

Emballage et étiquetage des produits de consommation, Loi. *Voir* Libre-échange, Accord

Emploi, planification, programme. *Voir* Agriculteurs, réorientation, programme—Résultats obtenus—Comparaison

Emploi et Immigration, ministère. *Voir* Témoins

Emplois. *Voir* Agriculteurs, réorientation, programme—Participants; Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7; Courses de chevaux—Industrie; Volaille—Transformation, secteur

Endettement agricole
Créances, intérêt non payé, proportion, **36**:9
Dette
Allègement, programme, **39**:44-5
Radiation par la SCA
Ontario, **9**:38; **32**:29-30
Précisions, **36**:15-7
Examen, processus, évaluation, **36**:30; **39**:31
Offres, réduction, raisons, **9**:38
Rapport à la Chambre, **56**:I-XVII, 1-85
Projet, étude, **56**:87-9
Réduction
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, situation, **9**:37-40; **32**:18-9
États-Unis, comparaison, **36**:10-1
Saskatchewan
Environnement économique et politique, mesures, application, **36**:11-2
Préemption, droit, fonctionnement, **36**:20
Résidences, protection, loi provinciale, répercussions, **36**:11, 18, 23-4
Situation, **32**:19; **36**:17
Statistiques, mise à jour
Comité, groupe de travail, formation, **26**:5
Rapport, étude, renvoi au Sous-comité du programme et de la procédure, **20**:4

Endettement agricole, examen, Fonds
Admissibilité, critères, **9**:14-5
Agriculteurs, information, **9**:15-6
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, rôle, **9**:14, 16-7
Dettes, radiation, **36**:13
Financement, **36**:26
Flexibilité, accroissement, **30**:7
Montant dépensé dans chaque province, **9**:16

Endettement agricole, examen, Fonds—*Suite*
Rôle, **9**:14
Voir aussi sous le titre susmentionné Bureaux
SCA, accès, conditions, etc., **9**:14-6, 25-7; **36**:27-8
Utilisation
Directives, **36**:13, 26-7
Et répartition, renseignements, **9**:16

Endettement agricole, examen, programme
Administration, responsabilité, **36**:27
Admissibilité, **9**:14
Financement, **5**:6; **30**:10
Interprétation, demande, **9**:14
Modification, **9**:28-9; **30**:10
Publicité accordée, demande, **9**:15

Engrais
Europe, utilisation, comparaison avec les provinces de l'Ouest, **50**:12, 18-9

Engrais chimiques, Loi
Modification, **5**:34-5

Ententes sur le développement économique régional (EDÉR)
Ententes, expiration, renégociations, **10**:38
Programmes, financement, **10**:34-5
Projets, signature, **10**:33
Voir aussi Administration du rétablissement agricole des Prairies; Région rurale, aménagement hydraulique, programme—Saskatchewan—Et Manitoba, application; Sols, conservation, programme

Environnement. *Voir* Agriculture—GATT, négociations; Cold Springs Farm Ltd.; Pesticides—Et; Recherche agricole; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Accords fédéraux-provinciaux

Épargne-retraite, régimes enregistrée (REÉR). *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu net, stabilisation, compte

ESP. *Voir* Subventions à la production, équivalents

Espagne. *Voir* Soja—Huile, importations

États-Unis
Agriculteurs
Prêts, Federal Farm Loan Board, intérêt, taux, **18**:23
Voir aussi sous le titre susmentionné Soja, contrats à terme, prise de contrôle par la société Ferruzzi
Agriculture
Stabilisation, programmes, **24**:6-7, 20-1
Subventions, programmes
Abolition, possibilité, répercussions, **24**:30; **27**:26-8
Entente avec la CEE, **22**:10
Gouvernement, étude, **19**:21-2, 26
Beurre, vente à l'Union soviétique, **14**:34-5
Blé
Exportations, subventions
Prairie Pools Inc., répercussions, **39**:19-20
Prêts publics 480, **38**:49-50
Prix, négociations, utilisation, **38**:50-1
Qualité, amélioration, **16**:28-9
Vente à l'Union soviétique, **4**:41
Canola et huile de canola, culture et commercialisation, expansion, répercussions, **8**:31-3

Denrées alimentaires—*Suite*
Substances cancérigènes, détection, normes, **23**:25-6
Supermarchés, espaces de présentation
États-Unis, location, coût, **25**:20-1
Perte, fabricants, répercussions, **25**:17-9
Situation, **25**:21
Toxi-infections, données, accumulation, **7**:10-1
TPS, application
Prairie Pools Inc., position, **39**:24-5
Produits contenant des sous-produits d'origine animale, **49**:20-1
Transformation, secteur
Avantages, **27**:37-8
Concurrence
Avec les États-Unis, **27**:12-7; **44**:23-4
Internationale, développement, **26**:26
Renforcement, méthodes, **44**:6, 17
Conseil sur la compétitivité
Création, mandat, rôle, etc., **44**:8-10, 15-6, 19-20
Représentation, **44**:15-6
Entreprises, collaboration, **44**:24-6
GATT, négociations, répercussions, **44**:5
Gouvernement, rôle, **44**:20-1
Groupe de travail
Autres groupes d'étude, rapports, considération, **44**:9
Composition, **44**:4-5, 14, 27-8
Rapport, recommandations, **44**:6-9, 11-2, 14-6, 18-21, 26, 30, 32-3
Installations, systèmes, amélioration, **27**:15-6
Libre-échange, Accord, répercussions, **44**:5
Matières premières, coûts, réduction, mesures, **27**:13-4, 41; **30**:34-5; **34**:17-9; **45**:6-7, 21-3
Agriculteurs, répercussions, **27**:21-4
Nouveaux marchés, accès, mesures, **27**:17; **44**:8, 18-9, 28-9, 33
Offices de commercialisation, rôle, répercussions, **44**:11-4, 32-3, 35-6
Ontario, poulets, approvisionnements, **30**:33-4
Programmes sociaux, coûts, **44**:26-7
Sociétés multinationales, restructuration, délais, répercussions, **27**:17, 21, 24, 28, 36-40, 43-7; **30**:13-5; **44**:10
Transformateurs et agriculteurs
Collaboration, **27**:14-5, 18, 24; **44**:6, 11-3, 27-8
Emprunt sur le marché américain, possibilité, **44**:29
Voir aussi Agriculture, ministère—Leblond, Ghislain, sous-ministre délégué, nomination par décret; Pesticides, homologation—Processus, examen—Groupe de travail

Dempster, Danny (Conseil canadien de l'horticulture)
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **52**:40-2

Denrées alimentaires, industrie. *Voir* Recherche agricole

Députés. *Voir* Comité

Dette agricole. *Voir plutôt* Endettement agricole

Dette nationale
Coût par personne, comparaison avec d'autres pays, **39**:40-1

Développement rural pour l'irrigation, programme. *Voir plutôt* Région rurale, aménagement hydraulique, programme

DGRCS. *Voir* Relations commerciales spéciales, Direction générale

Dindon
Gestion de l'offre, système
Amélioration, **24**:10-1, 13
Utilisation, prévisions, **24**:36-7
Importations
Contrôle, renforcement, **24**:31
Quotas, **14**:30, 40-1
Marchés canadien et américain, comparaison, **24**:12-3
Prix
Écart, raisons, **24**:13
Fixation, **11**:23
Pondéré moyen payé en 1988, **11**:32
Production
Augmentation, répercussions, **24**:30-1, 33
Grandes exploitations et petits producteurs, pourcentage, **24**:11-2
Quotas
Augmentation, **24**:32-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Importations
Voir aussi Libre-échange, Accord—Poulet

Dmetriuc, George (Ontario Wheat Producers' Marketing Board)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **38**:33-4, 36-49, 51-2

Doidge, Brian (Association des producteurs de maïs de l'Ontario)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **37**:8-10, 21, 25-7, 29, 31-2

Dollar. *Voir* Agriculture; Céréales

Doyle, Richard (Fédération canadienne de l'agriculture; Fédération canadienne des producteurs de lait)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **22**:10-3, 15-9, 25-33, 36-9, 42-6; **34**:10-1, 13-4, 18-9, 24-33
Fédération canadienne de l'agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:19-29, 31-6, 38-9

Drogues vétérinaires. *Voir* Chevaux de courses

Droits de douane. *Voir* Céréales; Libre-échange, Accord—Soja—Et produits dérivés;

Drummond, Catherine (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **13**:12-3

Duguay, Céline (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **27**:3

Dumais, Mario (Coopérative Fédérée du Québec)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **26**:27-30, 34-5, 39

Duplessis, Suzanne (PC—Louis-Hébert; secrétaire parlementaire du ministre des Sciences)
Endettement agricole, étude, **56**:87

Dye, Kenneth N. (Bureau du vérificateur général)
Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:5-28

Eau
Ressources, aménagement, autres programmes, description, **10**:22

Crédit agricole—*Suite*
Refinancement, pourcentage, **18**:33; **43**:23
Règlements sans recourir aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole, proportion, **36**:31
Remboursements
Agriculteurs, traitement, inégalités, **36**:18-21
Pourcentage, **43**:23
Prolongation, pressions exercées, etc., **43**:20
Renouvellement
Saskatchewan, situation, **36**:24
SCA, politique, **36**:23
Système, modèle provincial, intégration, **45**:34-5

Crédit agricole, Loi
Modification, **18**:17-8

Crédit aux syndicats agricoles, Loi. *Voir plutôt* Syndicats agricoles, crédit, Loi

Crème glacée. *Voir plutôt* Yaourt et crème glacée

CSRN. *Voir* Compte de stabilisation du revenu net

C.T. InterUnion Marketing Inc.
Activités, **25**:4-5
Exportations aux États-Unis, pourcentage, **25**:15
Voir aussi Libre-échange, Accord—Marchandises, normes, harmonisation; Témoins

Dakers, Sonya (recherchiste pour le Comité)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **27**:3; **45**:3
Comité, travaux, planification, **4**:4; **6**:4; **20**:3-5; **26**:3-5

Daynard, Terry (Association des producteurs de maïs de l'Ontario)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **37**:9-21, 23-5, 27-33
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **52**:5-20, 22-4

de Grandpré, rapport. *Voir* Blé—Prix; Denrées alimentaires—Double prix, système; Lait et produits laitiers—Double prix, système, élaboration

de Valk, Robert (Association canadienne des transformateurs de volailles)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **41**:4-33

Decima Research. *Voir* Avoine—Commercialisation—Commission canadienne du blé, retrait

Décret du Conseil. *Voir* Avoine—Commercialisation—Commission canadienne du blé, retrait

Deloitte, Haskins and Sells. *Voir* Agriculture—Information, système, étude; Grains, programme spécial

Denrées alimentaires
À bon marché, politique, Western Canadian Wheat Growers' Association, position, **17**:56-7
Approvisionnements
Gestion, système, **11**:26-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Transformation, secteur—Ontario
Boîtes de conserve soudées au plomb, importations, interdiction, **25**:5, 32-3
Coûts, recouvrement. *Voir sous le titre susmentionné* Inspection, système

Denrées alimentaires—*Suite*
Détaillants, situation, **27**:16
Double prix, système
de Grandpré, rapport, recommandations, **5**:20-1; **11**:28-9
Transformateurs, position, **11**:29-31, 33
Emballage
Formats, réglementation, **25**:16
Voir aussi sous le titre susmentionné Exportations—États-Unis
Et ordures porteuses de maladies, entrée au Canada par l'Aéroport international Lester B. Pearson, réglementation, 7:37
Étiquetage
Réglementation, révision, Consommateurs et Sociétés, ministère, participation, **25**:36-8, 44-5
Voir aussi sous le tittre susmentionné Exportations—États-Unis—Emballage; Exportations—Europe; Importations
Exportations
Classification, normes, **25**:21-2
Europe, étiquetage, langues, identification, **25**:12-3
États-Unis
Emballage et étiquetage, **25**:13-4, 15-6, 28
Comparaison, **25**:18-9
Inspection, système, 7:24-5, 39
Normes, non-respect, conséquences, **25**:8-9, 14-5, 23
Promotion et gestion, système, encouragement, **25**:19
Normes canadiennes, **25**:4-12, 26-7, 38-9
Numéro de contrôle, avantages, **25**:6, 13
Importations
États-Unis, pesticides, dépistage, 7:18-20; **25**:29-31; **51**:73-4
Étiquetage dans les deux langues officielles, **25**:11-2, 16-7, 20, 22-3, 26-8, 34-5, 38-45
Normes canadiennes, **27**:23-5
Numéro de contrôle, système
Et système allemand, combinaison, **25**:30-3
International, création, possibilité, **25**:14
Qualité, normes, exigence et projet de loi, présentation, **5**:25-8
Surplus, écoulement, réglementation suggérée, **25**:22
Vérification, méthodes, **25**:33, 42-3
Inspection, système
Coûts, recouvrement, augmentation, répercussions, 7:23
Financement, **30**:10
Inspecteurs, nombre, **5**:24, 26; **30**:10
Lacunes, vérificateur général, rapport, **5**:23
Mesures, **5**:9, 23-4
Pesticides
Détection, dépenses, 7:16-8
Inspection, système, évaluation, 7:37-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Importations—États-Unis
Prix
À la consommation, augmentation, consommateurs, réaction, **39**:24
Voir aussi sous le titre susmentionné Double
Qualité, contrôle
Critères, études, etc., **5**:24-5
Groupe consultatif, rapport, recommandations, 7:9-10
Réglementation, application, Consommateurs et Sociétés, ministère, relation avec d'autres ministères, **25**:30-2

Consommateurs et Sociétés, ministère
Mandat, rôle, etc., **25**:24-7
Voir aussi Denrées alimentaires—Étiquetage—Réglementation *et* Réglementation; Libre-échange, Accord—Marchandises, normes, harmonisation; Témoins

Coopérative Fédérée du Québec
Activités, situation, etc., **26**:24-5
Voir aussi GATT—Produits agricoles, commercialisation, gestion de l'offre (art. XI); Témoins

Coopératives
Fonds prévu, utilisation, **31**:26-7
Programmes, mise en oeuvre, gouvernement, initiatives, **31**:26-7
Voir aussi États-Unis—Lait

COP. Voir Oeufs

Core, John (Office de commercialisation du lait de l'Ontario)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **34**:7-10, 12-3, 15-7, 19-21, 25-6, 28-9, 32

Côté, Yvon (PC—Richmond—Wolfe)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **23**:19-21
Lait et produits laitiers, **23**:20-1

Courses. *Voir B.C. Jockey Club*

Courses de chevaux
Hippodromes tenant plus de 50 jours de courses, nombre, **3**:11
Industrie
Emplois créés, **1**:28-9, 49; **2**:6, 16
Gouvernement fédéral, mesures prises, **1**:28
Investissements en capital
Répercussions, **1**:49; **2**:6
Représentation, **1**:28
Loteries, autres formes de paris, etc., concurrence, répercussions, **1**:28, 49; **2**:6, 8, 16-9
Paris mutuels, représentation par rapport aux activités économiques, **1**:28
Voir aussi Hippodromes—Paris en salle, exploitation

Courtis, Glen (Ontario Wheat Producers' Marketing Board)
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, blé, double prix, libre-échange, etc., questions, étude, **16**:4-13, 16-24, 27, 30

Cowan, Tom (Cold Springs Farm Ltd.)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **24**:4-37

Craddock, Charles (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **4**:39, 41

Craig, Alex (Fédération canadienne de l'agriculture)
Fédération canadienne de l'agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:5, 13-8, 20-2, 25-6, 32-4, 37-8, 40

Crawford, Ken (Fédération canadienne de l'agriculture)
Fédération canadienne de l'agriculture, gestion de l'offre, Comité, questions, examen, **14**:10-3, 23, 30, 36, 40-1

Crawford, Rex (L—Kent)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **15**:30-1
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:30-1
Échanges commerciaux, étude, **40**:31

Crawford, Rex—*Suite*
Agriculture—*Suite*
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **45**:30-1
Blé, **50**:18-9
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **43**:28; **45**:30
Comité, travaux, planification, **20**:3-5
Commission canadienne du blé, nominations par décret, examen, **50**:18-20
Crédit agricole, **43**:28-9; **45**:31
Engrais, **50**:18
GATT, **50**:18
Lait et produits laitiers, **50**:18
SCA, plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:28-9
Sécheresse, victimes, aide, programme, **15**:30-1

Crédit agricole
Actions en recouvrement, pourcentage, **36**:24-5
Agriculteurs
À temps partiel et propriétaires absents, situation, **45**:22
Canadiens
Emprunt sur le marché américain, possibilité, **45**:37
Exploitant des terres aux États-Unis, répercussions, **45**:31
Débutants, définition, **45**:27-8
États financiers, présentation obligatoire, demande, **18**:31-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Arrérages; Programme national; Remboursements
Amortissement, système, **43**:28-9, 36-8
Arrérages
Agriculteurs, revenu, répercussions, **43**:34-5
Prévisions, **43**:12, 15-6, 18-20, 23
Ventilation, **30**:32; **36**:5-6; **43**:5, 14-5, 23-5
Augmentation, **30**:32; **36**:4-5
Basé sur le prix des produits agricoles, programme
Pénalités, suppression, **18**:32
Résultats, **36**:36-7; **43**:27
Crédit ciblé à long terme, explications, **45**:19-20
Détermination, indice du prix de vente des céréales, utilisation, **18**:14
Engagements personnels, SCA, exigences, **18**:10-1
Exploitations agricoles, aide financière spéciale, programme, analyse, **36**:19-20
Financement par les vendeurs, programme, mise sur pied, **45**:35-6
Garantie
ABC, proposition, **45**:36
Politique, **18**:32-3
Quotas, prise en considération, **36**:34-5
Groupe de travail sur le financement et la gestion de la ferme, position, **45**:34-5
Improductif, pourcentage, **18**:35-7
Institutions financières, agriculteurs, traitement, **45**:34
Intérêt, taux, **18**:30-1; **30**:11-2, 19, 30-2
Comparaison avec les États-Unis, **18**:23-4
Politiques, modification, **18**:23-4
Pour 1989-1990, **43**:33
Pourcentage destiné à des terres de la SCA, **18**:33; **36**:22-3
Programme national, **45**:7-13, 19, 27-8
Programmes, liste, demande, **45**:36-7
Québec, situation, **43**:30-1

Commission canadienne du blé—*Suite*
Comité consultatif
Conseils, recommandations, etc., **17**:26-7
Réunions annuelles, **17**:18, 25
Création, rôle, etc., **4**:30; **31**:5; **50**:9
Président et commissaire en chef, position, **50**:12-3
Déficit, **50**:7, 9-10, 20
Document soumis à la Commission du commerce international, distribution, **38**:24-5
Efficacité, doutes, **38**:14-5
Employés, nombre, **38**:7
Emprunt, possibilités, **38**:7
États-Unis, enquête, documents fournis, etc., **8**:18
Hehn, Lorne F.J., président et commissaire en chef, nomination par décret
Activités, **50**:5-6
Vision 2000, document, propositions, position, **50**:34
Importations et exportations, pouvoirs, **16**:11
Lettre d'accord de 1972
Bureau du vérificateur général, examen, **28**:6, 15
Créances, évaluation, réduction, etc., **28**:6, 9, 18-9, 21-2, 28
Gouvernement, action, prévisions, etc., **28**:9-10, 19, 21-2
Intérêt, paiement, responsabilité, **28**:8-9
Liste des pays, distribution, **28**:8
Machej, Gordon P., commissaire, nomination par décret
Activités, **50**:8-9
Maintien, importance, **39**:8, 19
Nominations par décret
Comité, étude, **49**:7
Examen, **50**:5-35
Voir aussi sous le titre susmentionné Hehn *et* Machej
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, position, **16**:16
Renseignements, divulgation, **38**:16
Réputation, *The Financial Post*, article intitulé *La commercialisation du blé: un champ de mines*, **50**:11
Rôle, Western Canadian Wheat Growers' Association, propositions, 17:58
Voir aussi Agriculture—GATT, négociations—Produits relevant de la gestion de l'offre *et* Gouvernement—Politiques—Comité consultatif; Avoine *passim*; Blé *passim*; Canola et huile de canola—Commercialisation; Céréales *passim*; Grain des Prairies, paiements anticipés, programme—Paiements; Libre-échange, Accord—Exportations, subventions; Ontario Wheat Producers' Marketing Board—Remplacement; Orge—Exportations; Seigle—Commercialisation; Témoins

Commission canadienne du lait
Activités, rôle, etc., **12**:4, 6, 9-12, 16, 20, 25-6, 30; **26**:7-8
Administration, groupe de travail Nielsen, recommandations
Fédération canadienne des producteurs de lait, mesures, **22**:22
Gouvernement, mesures, **11**:23
Colombie-Britannique, retrait, raisons, etc., **12**:13, 16
Voir aussi Lait et produits laitiers *passim*; Témoins

Commission du commerce international. *Voir* Blé—D'hiver—Exportations, subventions, enquête; Commission canadienne du blé—Document soumis

Commodity Futures Trading Commission. *Voir* Chicago Board of Trade—Et; États-Unis—Céréales—Bourses d'échange *et* Soja, contrats à terme, prise de contrôle par la Société Ferruzzi—General Accounting Office

Communauté économique européenne (CEE)
Céréales
Production, augmentation, États-Unis, position, **4**:42
Subventions, réduction, **37**:30-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Exportations, subventions
Exportations, subventions
Blé, **4**:41
Céréales, **31**:7, 22, 25-6
Lait et produits laitiers, approvisionnements, gestion, programmes, **14**:21
Quotas, système, application, **12**:6; **34**:19
Voir aussi Agriculture *passim*; Blé—Prix—Comparaison avec les États-Unis; Boeuf—Importations; Céréales *passim*; États-Unis—Agriculture—Subventions, programme—Entente; GATT *passim*; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—États-Unis—Et; Yaourt et crème glacée—Importations, contrôle—États-Unis, plainte déposée devant le GATT

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)
Agriculteurs
Débutants, répercussions, **42**:41-3
Quittant le secteur agricole, situation, **42**:32-3, 37
Agriculture, ministère, revenu agricole net de 2%, contribution, proposition, **39**:48
Cotisations, calcul, **42**:16, 34, 37, 43
Description, **42**:12, 15-7, 19
Financement, **42**:22
Impôt sur le revenu, application, **42**:25
Produits agricoles
Répartition par groupes, adoption, **42**:33
Soumis à la gestion des approvisionnements, couverture, **42**:38
Protection, fonctionnement, **42**:32
Versements, formule, **42**:22
Voir aussi Céréales et oléagineux, producteurs, revenu, protection, programme—Assurance du revenu brut, régime; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu net

Conseil canadien de l'horticulture. *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98; Témoins

Conseil canadien du porc. *Voir* Agriculture—Subventions—Pays divers, étude de l'OCDE; États-Unis—*Farm Bill*—Présentation; Libre-échange, Accord; Porc—Exportations—États-Unis, droits compensatoires; Témoins

Conseil consultatif sur l'ajustement, rapport. *Voir* Lait et produits laitiers—Prix, double prix, système, élaboration

Conseil national de commercialisation des produits agricoles. *Voir* Oeufs *passim*; Témoins

Conseil sur la compétitivité. *Voir* Denrées alimentaires—Transformation, secteur

Conservation des sols Canada. *Voir* Sols, conservation, programme

Comité—*Suite*
Séances—*Suite*
iété Ferruzzi—Organismes ayant comparu devant...—*Suite*
Compte rendu, transcription, entreposage ou destruction, **1**:16-8
D'information, **4**:5
Journaliste de la Société Radio-Canada, participation, **33**:13
Prolongation, **1**:48; **18**:7, 31
Tenue, **1**:25
Avis, demande, **1**:24
Et impression des témoignages en l'absence de quorum, **1**:11-2, 14; **4**:40
Sous-comité du programme et de la procédure
Composition, **1**:13
M. (Althouse), **1**:14-5, adoptée, 4, 16
Rapports
Premier, **1**:25
Deuxième, **4**:4-5
Troisième, **6**:4-5
Quatrième, **14**:17
Cinquième, **20**:3
Sixième, **20**:4
Septième, **23**:28, 32
Huitième, **26**:3-4
Neuvième, **26**:4-5
Dixième, **40**:3-5
Onzième, **42**:3-4, 11
Douzième, **49**:4, 6-7
Treizième, **49**:4-7
Quatorzième, **55**:5-6, 27-9
Réunions, **1**:19, 27; **3**:15; **4**:4; **21**:36; **42**:3
Report, suggestion, **19**:28
Substituts, liste, présentation, **1**:19
Témoins, comparution, convocation, etc., **1**:26-7, 40; **2**:3; **4**:8; **5**:4; **14**:17; **20**:6-7; **26**:5; **28**:4; **52**:4, 13
Agriculture, ministère, **51**:38; **52**:33
Agriculture, ministre, **51**:39
American Pork Council, **23**:32-3
Association canadienne des restaurants et des services alimentaires, **3**:5
Déclaration, disponibilité, **18**:26-7
Fédération canadienne de l'agriculture, **12**:4
Frais de déplacement et de séjour, remboursement, **1**:20-3; **55**:27
Ontario Harness Horsemen's Association, **2**:12-4; **3**:5
Veilleux, Gérard, **28**:30-4
Travaux, planification, **2**:3; **4**:4; **6**:4; **12**:4; **20**:3-5; **26**:3-5; **28**:4
Vice-président. *Voir plutôt* Vice-président du Comité
Voir aussi Agriculture—Échanges commerciaux, étude *et* Politique—Examen; Agriculture viable; Association des producteurs de légumineuses de l'Ouest; Bureaux d'examen de l'endettement agricole; Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7; Comité fédéral-provincial de la sécurité du revenu—*Partenaires dans la croissance—Une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne*, document; Commission canadienne du blé; Endettement agricole—Statistiques, mise à jour; États-Unis—Soja, contrats à terme, prise de contrôle par la

Comité—*Suite*
Voir aussi Agriculture—Échanges...—*Suite*
société Ferruzzi—Organismes ayant comparu devant le Congrès des États-Unis; GATT—Agriculture, négociations; Greffier du Comité; Groupe de travail sur la politique laitière—Rapports; Ordres de renvoi; Pesticides—Alachlore; Pesticides, homologation—Processus, examen; Price, George—Présence; Travaux du Comité

Comité consultatif de la Commission canadienne du blé
Activités, **4**:44-5; **17**:4-6
Mandat, rôle, etc., évolution, **17**:13-4, 16, 20, 24-6
Membres
Gustafson, propos, allégations, **17**:30
Indemnisation, **17**:25
Ministre d'État (Céréales)
Démission, demande, **17**:14-6, 23
Rencontres, fréquence, **17**:5, 10, 13
Ministres précédents, rencontres, consultations, etc., **17**:5, 14
Voir aussi Agriculture—Gouvernement—Politiques; Avoine—Commercialisation—Commission canadienne du blé, retrait; Céréales—Industrie *et* Quotas, système basé sur la superficie des terres, modification; Commission canadienne du blé; Grain des Prairies, paiements anticipés et paiement anticipé des récoltes, Loi (modification), projet de loi C-32; Grains des Prairies, paiements anticipés, programme—Paiements—Sans intérêt, suppression, gouvernement, intention; Témoins

Comité consultatif de la Commission canadienne du lait. *Voir* Lait, industrie—Planification stratégique

Comité de la sécurité du revenu des producteurs de céréales et d'oléagineux
Composition, mandat, etc., **31**:18; **42**:11-2
Recommandations, **42**:11-2, 15, 17-8, 33

Comité fédéral-provincial de la sécurité du revenu
Composition, **42**:6
Création, mandat, etc., **42**:5-6
Partenaires dans la croissance—Une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne, document
Comité, étude, audiences, tenue à travers le pays, **26**:5
Lignes de défense, principes, objectifs, etc., **42**:6-9, 19-20
Recommandations, **42**:9

Comités parlementaires
Séances, journalistes de la Société Radio-Canada, participation, choix, critères, **33**:13-4

Commerce intérieur
Comité des ministres, rapport, extrait, **23**:11

Commerce international. *Voir* Agriculture

Commission canadienne des grains
Rôle, **4**:29-30
Voir aussi Témoins

Commission canadienne du blé
Bureau national des céréales, remplacement, demande, **8**:9-10
Comité
Membres, invitation, **31**:40
Voir aussi sous le titre susmentionné Nominations par décret

Chevaux de courses—*Suite*
Voir aussi Hippodromes—Paris en salle, exploitation—*Sudbury Downs*

Chicago Board of Trade
Céréales, stocks, détention, règlements, **40**:27
Et Commodity Futures Trading Commission, fonctionnement, règles, renforcement, etc., suggestion, **40**:13, 25
Intégrité
Mise en doute, **40**:10, 13, 20
Recouvrement, mesures, **40**:21-2, 30-1, 33
Mandat, rôle, etc., **40**:7
Sociétés céréalières, nombre, **40**:14
Surveillance, organisme international, création, suggestion, **40**:22-3
Voir aussi Blé—Dur—Prix; Céréales—Prix—Fixation; États-Unis—Soja, contrats à terme, prise de contrôle par la société Ferruzzi

Cholestérol. *Voir* Oeufs

Christie, Len (recherchiste pour le Comité)
Agriculture
Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:4
Échanges commerciaux, étude, **27**:3
Comité, travaux, planification, **4**:4; **6**:4; **20**:3-5; **26**:3-5

Churchill, Man., port
Céréales, transport, abandon, **5**:14
Modernisation, entretien, etc., financement, **5**:15

Clark, David (Fabricants canadiens de produits alimentaires)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **27**:12-7, 21-4, 27, 30-1, 33-4, 37-8, 40-1, 44-5

Claydon, Frank (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **19**:4-17, 19-28

Cloutier, Jean-Paul (ministère de l'Agriculture; Bureaux d'examen de l'endettement agricole)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **9**:17-9, 26, 29-32
Budget principal 1990-1991, **32**:7-8, 25-6, 31-2

Code criminel, Loi (pari mutuel), **projet de loi C-7.** Ministre de l'Agriculture
Adopté, **3**:15
Adoption, mise en oeuvre, délai, **1**:40-1; **2**:7, 12
Art. 1 adopté, **3**:15
Comité, étude, **1**:11, 39
Article par article, **2**:3-4, 12-3; **3**:5, 11-2, 15
Emploi, répercussions, **1**:28; **2**:6
Étude, **1**:25-56; **2**:5-29; **3**:5-15
Hippodromes du Canada, Inc., position, **2**:6-7, 12, 15, 20-1, 28
Ontario Harness Horsemen's Association, position, **2**:13-5
Paris en salle
Associations diverses, position, **1**:30, 41
Gouvernement fédéral, supervision, pouvoir, **1**:28, 32
Ontario et Colombie-Britannique, lettres, etc., **1**:29-32, 37, 42, 52-6; **2**:25; **3**:6-7
Petits hippodromes, répercussions, **2**:28-9
Picov Downs, répercussions, **1**:43-4
Propriétaires de chevaux, difficultés, possibilité, **1**:48
Provinces, permis, délivrance, **1**:28-30, 32, 36; **3**:6-7

Code criminel, Loi (pari mutuel)—*Suite*
Paris par téléphone, **1**:28
Présentation, délai, raisons, **2**:28
Provinces
Conflits, possibilité, **1**:47
Voir aussi sous le titre susmentionné Paris en salle
Rapport à la Chambre, **3**:3, 15
Titre adopté, **3**:15
Voir aussi Appendice

Cold Springs Farm Ltd.
Activités, revenus, etc., **24**:4-5, 10, 12, 16
Commercialisation, implication, **24**:35-6
Entreprises
États-Unis, **24**:4-5
Ontario et Michigan, comparaison, **24**:6-11, 15, 19, 22-3, 27-9, 35
Environnement, protection, prise en considération, **24**:36
Voir aussi États-Unis—Maïs—Subventions, programmes—Abolition; Pesticides, homologation—Processus, examen; Témoins

Cold Springs Food Products
Création, **24**:9, 32
Droits compensatoires imposés par les États-Unis, suspension, **24**:9, 16-7

Cole, John E. (PC—York—Simcoe)
Comité, séance d'organisation, **1**:9

Colombie-Britannique. *Voir* Bureaux d'examen de l'endettement agricole; Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7—Paris en salle—Ontario; Commission canadienne du lait; Lait et produits laitiers—Achats transfrontaliers, situation, études; Libre-échange canado-américain, Accord—Fruits tendres; Office canadien de commercialisation du poulet; Sols, conservation, programme—Ententes fédérales-provinciales; Terres agricoles

Colza. *Voir plutôt* Canola et huile de canola

Comité
Bibliothèque du Parlement, attachés de recherche, services, **1**:18
Budget des dépenses, **7**:3-4; **26**:3
Comité directeur. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Sous-comité du programme et de la procédure
Députés
Présentation, **1**:9-11
Temps de parole, répartition, **1**:19; **8**:7; **18**:7
Documents
Annexion au compte rendu, **1**:7, 41, 43
Dépôt, **5**:17; **6**:31; **8**:17, 29-30, 33, 36
Distribution dans une seule langue, **1**:25-6; **8**:59; **17**:31; **24**:21; **37**:4; **38**:33; **53**:5
Ministres
Comparution, **3**:15
Lettres, **3**:7; **4**:43, 45
Motions, dépôt, préavis, suggestion, **1**:23-4
Président. *Voir plutôt* Président du Comité
Séance d'organisation, **1**:8-25
Séances
À huis clos, **2**:3, 12; **4**:4; **6**:4-6; **20**:3-5; **26**:3-5; **27**:3; **28**:4; **45**:3; **56**:87-8

Céréales—*Suite*
Ventes—*Suite*
Golfe Persique, guerre, répercussions, **50**:7, 15-6, 26-7
Iran, représentation, **50**:16
Voir aussi sous le titre susmentionné Récolte—Pour 1990-1991
Versements
Augmentation, coûts de production, répercussions, **37**:29-30
Producteurs de l'Ouest et de l'Est, comparaison, **8**:34-5
Voir aussi Chicago Board of Trade; Churchill, Man., port; Communauté économique européenne; États-Unis; Europe; Europe de l'Est; GATT—Subventions—Réduction *et* Suppression; Libre-échange, Accord; Québec—Séparation; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu brut, assurance, régime; TPS—Articles agricoles détaxés, liste

Céréales, transport, subventions, programme
Abolition, Ontario Wheat Producers' Marketing Board, répercussions, **16**:27

Céréales 2000, programme. *Voir plutôt* Grains 2000, programme

Céréales de l'Ouest, stabilisation, programme. *Voir plutôt* Grain de l'Ouest, stabilisation, programme

Céréales de provende et fourrage
Prix, écart avec les États-Unis, raisons, **37**:21
Prix, stabilisation, programme, assujettissement, **20**:14, 24-5
Programme, annonce, date, **4**:10
Transport, aide, programme. *Voir plutôt* Céréales fourragères, transport, aide, programme
Voir aussi Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu brut, assurance, régime—Fourrage *et* Revenu net, stabilisation, compte

Céréales et oléagineux, Direction. *Voir* Agriculture, ministère; Céréales—Amérique du Sud, marchés; Céréaliculteurs de l'Ouest, revenu, stabilisation, programme—Protection, mesures

Céréales et oléagineux, producteurs, revenu, protection, programme
Assurance du revenu brut, régime et Compte de stabilisation du revenu net, fusion, recommandation, **42**:12, 17-8
Coûts, partage, **42**:20-1
Grain des Prairies, paiements anticipés, programme, inclusion, **42**:19-20
Mise en oeuvre, loi, présentation, **42**:21
Provinces, position, **42**:29
Versements considérés comme des subventions, possibilité, **42**:25-6, 32

Céréales et oléagineux, programme
Financement, augmentation, **5**:6
Historique, **8**:4
Producteurs, difficultés, gouvernement, assistance, **4**:9, 20

Céréales fourragères. *Voir* Céréaliculteurs de l'Ouest, revenu, stabilisation, programme

Céréales fourragères, transport, aide, programme
Comité Grant, rapport, **4**:33-5
Publication, **8**:55-6
Provinces de l'Atlantique
Avenir, coût, etc., **4**:33, 35; **8**:20-2

Céréales fourragères, transport, aide...—*Suite*
Provinces de l'Atlantique—*Suite*
Renseignements, demande, **8**:56

Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national
Création, organismes agricoles, consultations, etc., **8**:35-7, 46, 56
Et céréaliculteurs de l'Ouest, revenu, stabilisation, programme, producteurs, participation, possibilité, **8**:39-41
Fermes familiales, bénéfices retirés, **8**:46-7
Fonds
Capitalisation à court terme, **31**:20-1
Création, **19**:13
Grains 2000, groupe de travail, rapport intitulé *L'autre voie,* propositions, **8**:22-3, 59
Grains 2000, programme
Administration, coûts, évaluation, **8**:45
Assurance-récolte, programme, répercussions, **8**:61
Description, **8**:42-3, 61-2
Mise en oeuvre, procédure, **8**:56
Options
Avantages, **8**:35-6, 40-7
But, **8**:52-3
Coûts, **8**:40, 45-6
Évaluations, publication, **8**:60
Examen des programmes de protection du revenu des céréaliculteurs, document, utilisation, **8**:59
Grandes cultures, consommation par les animaux, pourcentage, détermination, difficultés, **8**:54-5
Groupes consultés, position, **8**:60-1
Jeunes agriculteurs, répercussions, **8**:53
Ministre, document, publication, etc., **8**:56-7
Production, coûts, fluctuation, calcul, **8**:53-4
Projet de loi, présentation, **8**:56

Céréaliculteurs de l'Ouest, revenu, stabilisation, programme
Assurance-récolte, intégration, **8**:35
Céréales fourragères auto-consommées, exclusion, **8**:34
Déficit, situation, **31**:29
Financement, réduction, **4**:32-3
Ontario, établissement, Ontario Wheat Producers' Marketing Board, position, **16**:8
Protection, mesures, céréales et oléagineux, Direction, examen, **8**:33-4
Versements, calcul, méthodes, **8**:35
Voir aussi Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national—Et céréaliculteurs

Champagne, Michel (PC—Champlain; secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts))
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **12**:18-9, 35-6; **13**:24-6, 36-7
Échanges commerciaux, étude, **22**:22, 37-8, 42-3
États-Unis, **22**:22
GATT, **22**:37-8
Lait et produits laitiers, **12**:18-9, 35-6; **13**:25-6, 36-7; **22**:37, 42-3

Champs de courses. *Voir* Hippodromes—Paris en salle, exploitation

Chevaux de courses
Drogues vétérinaires, utilisation, contrôle, **3**:12, 15

Céréales—*Suite*
Commercialisation
Commission canadienne du blé
Et négociants privés, entente, possibilité, **17**:33, 39
Groupe d'étude, composition, mandat, etc., **38**:22-3
Position, stratégie, etc., **38**:10-3
Retrait, possibilité, **17**:11
Rôle suite à l'Accord de libre-échange, **39**:11-2; **50**:20, 32
Marché, détermination, processus, **13**:35-6
Mise en commun, système, explications, **50**:13
Orientation, modification, **39**:21-3
Prairie Pools Inc., participation, **39**:17
Concurrence, libre-échange, Accord, répercussions, **16**:22
Cultures
Organiques, producteurs, accès au marché, **38**:25-7
Spéciales, producteurs, exemptions, **38**:31
Dollar canadien et taux d'intérêt, fluctuation, répercussions, **39**:15
Droits de douane, répercussions sur les cours mondiaux, **46**:21
Entreposage, système, **17**:28-9
Exportations
Augmentation, **31**:6
Commission canadienne du blé, influence, détermination, **50**:11-2
Ports américains, utilisation, **50**:30
Stocks mondiaux, volume, États-Unis et CEE, position, **4**:41
Subventions
Comparaison avec d'autres pays, **31**:21-2
États-Unis et CEE, concurrence, répercussions etc., **8**:8-9, 20; **30**:5; **31**:7, 21; **38**:7, 10-1; **39**:8-9; **50**:6-7, 22, 27-8, 33-4; **51**:6-7
Réorganisation, GATT, intervention, possibilité, **39**:23
Suppression, **31**:11-2, 36-8; **50**:28-9
Importations, catégorie, répercussions, etc. **5**:26; **38**:28-9
Industrie
Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, position, **17**:6-9
Situation, préoccupations, étude, **17**:4-61
Livraison, système, avenir, **17**:28-9
Maisons de courtage et courtiers, rôle, etc., producteurs, inquiétudes, **31**:22, 24-5
Marché
Accès, pays développés, accaparement, **39**:14
Protection, Ministre d'État, commentaires, **31**:35-6
Ontario, entreposage, système, capacité, assistance, etc., **38**:38-40
Paiements. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Versements
Prix
De soutien et prix cible, répercussions, **24**:34
Fixation
Chicago Board of Trade, mécanisme, **37**:22-3
Méthode, amélioration, **40**:11
Pays producteurs, participation, **31**:28-9
GATT, négociations, répercussions, **39**:17-8
Initiaux
Annonce, système, **50**:23-4
Baisse, possibilité, **50**:9-10
Fixation, critères, **4**:23; **30**:11-3; **55**:43

Céréales—*Suite*
Prix—*Suite*
Mondiaux, prêts américains, taux, répercussions, **50**:21-2
Producteurs, revenu
Aide provisoire, prévision, **51**:7-10; **53**:9-11; **54**:13
États-Unis, écart, raisons, **39**:16
Pour 1991, **53**:9, 12
Quotas, système basé sur la superficie des terres, modification
Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, examen
Producteurs, position, etc., **17**:20-3, 28-9; **50**:16-7
Western Canadian Wheat Growers' Association, position, **17**:52-3
Commission canadienne du blé, explications, **38**:32
Délai de livraison, date de fermeture, raccourcissement, suggestion, **17**:53-4
Système basé sur la production, remplacement, **8**:49-50
Récoltes
Augmentation, répercussions, **38**:11; **50**:6-7, 9
Pour 1990, SCA, prévisions, **43**:15-6
Pour 1990-1991, vente, possibilité, **50**:22
Revenus tirés, statistiques, **30**:16-20, 23
Situation, **17**:28-9
Saskatchewan, producteurs, gouvernement, assistance, **39**:9-11
Secteur, avenir, **50**:23-4, 30
Stocks mondiaux, baisse, **38**:7, 9-10
GATT, intervention, possibilité, **39**:12-4
Prix, augmentation, répercussions, **38**:46-7
Raisons, **38**:20
Subventions
États-Unis
Comparaison, **39**:16-7
Établissement suite à l'Accord de libre-échange, **38**:19-20
Versées directement aux producteurs, montants, **39**:41
Voir aussi sous le titre susmentionné Exportations
Subventions à la production, équivalents (ESP)
Entrée en vigueur, protection, mesures, **38**:28
Fonctionnement, précisions demandées, **38**:21
Transformation, usines, libre-échange, Accord, répercussions, **16**:21-2
Transport
Commission canadienne du blé, responsabilité, **5**:14-5
Provinces de l'Est, **8**:7, 48-9; **17**:19; **30**:29
Provinces de l'Ouest, **30**:23-4
Variétés
Nouvelles, mise au point, Agriculture, ministère, efforts, **17**:49-50
Production dans d'autres pays, accès, etc., **17**:49-50
Recherche, financement, **17**:50-1
Ventes
À long terme, entente avec l'Union soviétique, prévisions, **31**:4-5, 30-1; **38**:8, 10
Bureau de commercialisation des céréales, rôle, **13**:20
C et F (coût et fret), sigle, explications, **50**:16, 18
Commission canadienne du blé
Contrats à long terme, explications, **38**:10-1
Réactions suite aux prix offerts par les États-Unis, **38**:29-30

Bureaux d'examen de l'endettement agricole—*Suite*
Mandat—*Suite*
Maintien—*Suite*
Financement et gestion de la ferme, groupe de travail, position, recommandation, **45**:8, 32-3
Orientation future, **32**:24, 27-8, 32-3
Prolongation, **9**:5, 28-9
Révision, **32**:6-7
Médiateur, rôle, **45**:13, 30-1
Membres, **9**:32-3, 36
Voir aussi sous le titre susmentionné Ontario; Saskatchewan
Ontario
Créanciers et agriculteurs, relation, amélioration, projet-pilote, **9**:38-9; **32**:13-4
Demandes, **32**:13, 16
Membres, **32**:15-6
Personnel, embauche à contrat, **32**:24
Voir aussi sous le titre susmentionné Président du bureau
Organismes de prêts, collaboration, évaluation, etc., **9**:36-7
Président du bureau de l'Ontario, cas soumis à titre personnel, demande, **9**:37
Prêts et propriétés, **18**:15
Procédure accélérée, fonctionnement, **9**:22
Programme. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Mandat
Provinces de l'Atlantique, demandes, **32**:37-8
Québec
Demandes, **32**:7-8
Dossiers, suivi, **32**:8, 26
Producteurs de lait, **32**:8, 24-6
Rapport annuel
«Avis d'intention», explication, **32**:38
1988, annexe A
«Prévisions budgétaires révisées 1988-1989», **9**:23-4
Saskatchewan, coûts d'opération de 2,8 millions $, explications, **9**:25
Remplacement par d'autres mécanismes, possibilité, **36**:19
Réunions, fréquence, **9**:36
Saskatchewan
Demandes, **32**:8-9
Fonctionnement, **32**:9-10, 19-20
Membres, **32**:9
Recommandations, **32**:10-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Rapport annuel—1988, annexe A
Situation financière, **32**:6
Subventions, utilisation, **9**:30
Utilité, **9**:30-2
Voir aussi Crédit agricole—Règlements; Endettement agricole—Réduction; Endettement agricole, examen, Fonds; Fermes—Financement et gestion, groupe de travail; Témoins

Cairns Group. *Voir* GATT—Agriculture, négociations *et* Produits agricoles, commercialisation, gestion de l'offre (art. XI); Agriculture—Pays exportateurs

Calgary, Alb. *Voir* Libre-échange, Accord—Céréales, nettoyage, normes techniques—Conférence

Cambridge, Ont. *Voir* Hippodromes—Paris en salle, exploitation

Campbell, Coline (L—South West Nova)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **5**:29-30
Échanges commerciaux, étude, **46**:23-6, 35-7
Comité, séance d'organisation, **1**:9, 12, 17-8, 21-4
GATT, **46**:23-6, 35-6
Libre-échange, Accord, **5**:30
Porc, **5**:29-30

Canola et huile de canola
Commercialisation
Commission canadienne du blé, participation, **38**:13, 27-8
Western Canadian Wheat Growers' Association, recommandations, **17**:35-6, 48-9
Production, augmentation, **27**:6; **38**:27
Qualité, avantages, etc., **4**:14
Voir aussi États-Unis; Libre-échange, Accord—Céréales, nettoyage, normes techniques—Soja

Camionnettes. *Voir* TPS

Carburant
Prix, comparaison avec les États-Unis, **24**:8, 17-8; **37**:13-4
Taxe fédérale de vente, augmentation, **27**:10-1

Cardiff, Murray (PC—Huron—Bruce; secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de l'Agriculture)
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7
Emploi, répercussions, **1**:28
Étude, **1**:27-33, 40-1, 48-9, 53-6; **3**:5-7, 13
Paris en salle, **1**:28-30, 32
Paris par téléphone, **1**:28
Courses de chevaux, industrie, **1**:28-9
Foires agricoles, manifestations hippiques, protection, mesures, **1**:29
Hippodromes, paris en salle, exploitation, **1**:29, 32-3; **3**:6-7, 13
Paris mutuels, loteries, bingos etc., gouvernement fédéral, implication, limite, **1**:49
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98
Accords fédéraux-provinciaux, **55**:46
Application, examen quinquennal et rapports au Parlement, **55**:58
Étude, **55**:46, 49, 51, 54-5, 58-9
Réassurance-récolte, caisse, **55**:54-5
Revenu net, stabilisation, compte, **55**:49, 51-2

Cargill Grain Company. *Voir* Agriculture; Avoine—Commercialisation—Commission canadienne, retrait

CEE. *Voir plutôt* Communauté économique européenne

Centre de développement de l'irrigation de la Saskatchewan. *Voir* Région rurale, aménagement hydraulique, programme

Céréales
Amérique du Sud, marchés, céréales et oléagineux, Direction, position, **8**:18
Argentine et Australie, situation, répercussions, **8**:18-9
Campagne
1988-1989, Commission canadienne du blé, rapport annuel, **38**:4-6
1990-1991, manque à gagner, **52**:36

Brightwell, Harry—*Suite*
Grain de l'Ouest, stabilisation, Fonds, **54**:33
Hippodromes, **2**:20-1
Horticulture, industrie, **51**:67
Lait et produits laitiers, **12**:20-2; **13**:31; **22**:16, 30-3, 46; **34**:27; **46**:26-8
Libre-échange, Accord, **14**:41
Maïs, **37**:19
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, **38**:49
Parasites, **35**:21
Paris mutuels, **3**:12
Pesticides, **6**:31
Pesticides, homologation, **6**:15; **6**:23-4
Poires, **7**:27
Pommes de terre, **7**:36
Porc, **20**:32-4
Poulet, **41**:24
Produits chimiques agricoles, **7**:18
Relations commerciales spéciales, Direction générale, **11**:12
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:45-6, 67; **53**:25, 32-5, 41; **54**:33-4; **55**:18, 20-4, 40
Sécheresse, **10**:30
Sécheresse, victimes, aide, programme, **15**:24
Terres agricoles, **32**:30
TPS, **31**:39-40
Tribune de la presse, **33**:20
Vaches, **35**:20-1
Volaille, **41**:25
Voir aussi Président du Comité—Élection

Brise-vent, établissement, programme
Arbres, pénurie, **10**:33
Caractéristiques, **10**:22, 31
Ontario, possibilité, conditions, etc., **10**:19-20, 31

Brucellose. *Voir* Bison—Nord de l'Alberta et Territoires du Nord-Ouest, tuberculose

Budget, 27 avril 1989. *Voir* Lait et produits laitiers—Politique

Budget des dépenses
Réduction, Bureau du vérificateur général, examen, possibilité, **28**:27

Buffle. *Voir plutôt* Bison

Bullmer, Bill (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1990-1991, **30**:36

Bureau de commercialisation des céréales
Responsabilités, transfert au ministère de l'Agriculture, **8**:58
Voir aussi Céréales—Ventes

Bureau du vérificateur général
Mandat, représentation, etc., **28**:5-6
Pouvoirs, **28**:23-4
Voir aussi Agriculture; Agriculture, ministère *passim*; Betteraves à sucre, stabilisation, programme tripartite—Montants versés en trop aux agriculteurs; Boeuf—Importations—Inspection; Budget des dépenses—Réduction; Commission canadienne du blé—Lettre d'accord de 1972; Grain de l'Ouest, stabilisation, programme; Grains, programme spécial—Utilité; Prix agricoles, stabilisation, Loi—Application; Société du crédit agricole—Examen spécial, report; Témoins

Bureau national des céréales
Administration, coûts, **8**:62
Agriculture, ministère, activités, comparaison, **8**:26-8
Création, activités, etc., **8**:4-5, 9-10, 64-5
Employés, nombre, **8**:28-9, 62
Sous-ministre adjoint, nomination, **8**:4, 57-9, 64-5
Voir aussi Commission canadienne du blé

Bureaux d'examen de l'endettement agricole
Accès, processus, **9**:17
Acquiculteurs, admissibilité, cas, **32**:35-6
Activités, augmentation, **32**:22-3
Administration, coûts, **9**:27
Agriculteurs, position, **32**:30-1
Avocat, services, recours, **9**:21-2
Budget des dépenses, **9**:24-5
Cas résolus, proportion, **9**:36; **32**:5
Colombie-Britannique
Créanciers, relation, **32**:17
Demandes, **32**:16-7
Comité, rapport, recommandations, **9**:8-10, 12, 28
Comité d'examen, rôle, **32**:32-3
Concessions, programme
Fonds spécial de la SCA
Arrérages, réduction, répercussions, **18**:11-2
Utilisation, **18**:11; **32**:23, 26-7
Guelph, Ont., cas, **18**:9-10
Information disponible, **18**:13-4
Situation, **36**:6
Utilisation, statistiques, **18**:12-3
Consultation, services, **9**:10-2; **45**:13
Création, activités, etc., **9**:4-7, 30; **32**:4-5
Demandes
Différence selon les régions, **32**:25
En vertu de l'art. 16 et de l'art. 20, coûts moyens, **32**:23-4
Groupes d'âge, assistance, **9**:22-3
Nombre, **9**:40; **32**:5
Producteurs laitiers, **32**:25-6
Refusées, **32**:36
Voir aussi sous le titre susmentionné Colombie-Britannique; Ontario; Provinces de l'Atlantique; Québec; Saskatchewan
Dettes, radiation, proportion, **9**:23
Dossiers, suivi, **32**:8, 32
Employés, nombre, **9**:27-8
Employés sur le terrain. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Experts
Enquêtes, ordre de priorité, établissement, **9**:17-8
Ententes signées, **9**:19-20
Experts
Antécédents, formation, etc., **9**:18; **32**:9
Services, projet-pilote, **9**:11-2, 20-1, 36
Fonctionnement, groupe de travail sur le financement et la gestion de la ferme, position, **45**:17
Information, diffusion, **9**:33
Kent, circonscription, situation, **43**:28-9
Ligne ouverte, service, **32**:36-7
Mandat
Échéance, date, **9**:8; **32**:6, 10
Maintien, **32**:6-7

Blé—*Suite*
Qualité, normes
Avantages concurrentiels, **16**:16-8, 28-9
Détermination, méthodes, **16**:23, 29
Prix, répercussions, **50**:30-1
Voir aussi sous le titre susmentionné Exportations
Situation, **38**:33
Stocks mondiaux, **4**:41; **31**:7-8
Subventions
Comparaison avec les États-Unis, **31**:9, 31-2
Montant, détermination, **31**:9-10; **37**:20-1
Répartition, **16**:14-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Exportations
Variétés
Nombre insuffisant, raisons, **38**:17-8
Nouvelles, production, encouragement, mesures, **38**:23-4, 41
Ventes
À crédit
Créances partielles, radiation, financement, explications, **38**:32
Remboursements, situation, **38**:6, 8-9
Égypte, contrat de cinq ans, négociations, **38**:49-50
Voir aussi États-Unis; Japon; Suisse

Blé, double prix, aide compensatoire, programme
Libre-échange, Accord, influence, **8**:63-4
Modification, **8**:6

Blé, prix intérieur, établissement, programme
Financement, réduction, **30**:9

Blé, réduction des stocks, programme (PRSB). *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98

Blé, stabilisation, programme
Ontario, indemnisation, **16**:7

Bleuets
Exportations aux États-Unis, droits, imposition, 7:39

Blue Bonnets. Voir Hippodromes—Paris en salle, exploitation

Boeuf
Classification et inspection, systèmes, **7**:7-9, 15
Exportations aux États-Unis, **27**:7
Importations
Catégories, classification, etc., **5**:25-6, 28-9; 7:22
CEE, droits compensatoires imposés par le Canada, litige, historique, **13**:14-5, 21
États-Unis, situation, **30**:21-2
Inspection, méthodes, Bureau du vérificateur général, responsabilité, **28**:20-1
Marché canadien, répercussions, **7**:21
Nicaragua
Diminution, **30**:21-2
Installations, inspection, fréquence, etc., **5**:33-4; 7:5, 21-3, 29-31, 33-4; **8**:68
Nouvelle-Zélande, Australie et Irlande, installations, inspections, fréquence, etc., 7:31-4
Qualité, contrôle, 7:21-2
Inspection
Aux frontières, accord canado-américain, signature, etc., **30**:21
Voir aussi sous le titre susmentionné Importations *passim*

Boeuf—*Suite*
Non classé
Définition, **7**:15-6
Des États-Unis, répercussions, étude, **7**:7-9
Prix, stabilisation, programme tripartite, **19**:13
Saskatchewan, adhésion, **5**:30
Voir aussi Japon—Importations; Libre-échange, Accord

Boîtes de conserve. *Voir* Denrées alimentaires

Boudria, Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **5**:31-3
Échanges commerciaux, étude, **46**:18-20
Endettement agricole, étude, **56**:87
GATT, **46**:18-20
Lait et produits laitiers, **5**:31-2
Yaourt et crème glacée, **46**:20

Boulangerie, produits
Commerce au détail, renseignements demandés, **16**:25
Exportations, expansion, **13**:16-7
Prix, États-Unis, comparaison, **16**:8-9
Voir aussi Blé—Et

Boulangeries
Ontario, région du sud-ouest, déménagement à Buffalo, **16**:24-5

Bourse de Winnipeg. *Voir* Orge

Brésil
Maïs, récoltes, situation, etc., **8**:19

Brightwell, Harry (PC—Perth—Wellington—Waterloo; président)
Agriculteurs, **19**:24; **24**:24-5; **48**:28
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **27**:3; **37**:16-21, 28; **41**:23-6; **45**:3
Agriculture, ministère, **28**:17; **39**:47
Association canadienne des transformateurs de volailles, **41**:23
Assurance-récolte, programme, **5**:17
Bison, **30**:36
Blé, **16**:16-7, 21; **31**:31-2; **37**:20; **38**:17-8, 35, 49; **50**:30
Boeuf, 7:16, 31-3
Brise-vent, établissement, programme, **10**:31
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **9**:20-1; **32**:30-2
Céréales, **31**:21; **50**:18
Céréales de provende et fourrage, **37**:21
Chicago Board of Trade, **40**:21-2
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, étude, **2**:20-1; **3**:12
Commission canadienne du blé, **17**:18; **28**:18-9, 28; **38**:24
Compte de stabilisation du revenu net, **42**:38
Denrées alimentaires, **25**:35, 43-4; **44**:19-20, 29-30; **49**:20-1
Élévateurs à grain, **31**:39-40
Endettement agricole, étude, **56**:87-8
Endettement agricole, examen, Fonds, **9**:27
États-Unis, **19**:24-5; **37**:17, 19
Éthanol, **37**:18
Fermes, **19**:19; **45**:22-3
Fermes familiales, **19**:26-7
GATT, **11**:18-9; **12**:31, 35; **13**:17-8; **14**:20, 30-3; **26**:38; **34**:20; **42**:28

Bingos. *Voir* Paris mutuels—Et loteries

Biotechnologie. *Voir* Produits antiparasitaires—Lutte

Bison
Nord de l'Alberta et Territoires du Nord-Ouest, tuberculose et brucellose, ravages, 7:12-3; **30**:36

Bjarnason, Harold F. (ministère de l'Agriculture)
Agriculture
Budget principal 1989-1990, **4**:34; **8**:4-8, 10-5, 17-23, 26-30, 33-40, 43, 45-52, 56-68; **15**:7-10, 13-7, 23, 26, 28-9, 31-2
Budget principal 1990-1991, **31**:23-6, 34
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:7-10, 13-7, 23, 26, 28-9, 31-2

Bjornson, David (PC—Selkirk—Red River)
Petite et moyenne entreprise, **51**:31
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:30-2

Blé
Approvisionnement, meuniers canadiens, situation, **38**:18
Catégorie n° 1, prix de vente net pour 1989-1990, **8**:65-6
Commercialisation
Double système, établissement, Western Canadian Wheat Growers' Association, proposition, **17**:58-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Ontario
De qualité supérieure, mise en commun, système, instauration, **38**:32
D'hiver
Exportations, subventions, enquête de la Commission du commerce international, **21**:35-6
Paiement final, fixation, **31**:8-9
Dur
Commission canadienne du blé, juridiction, Western Canadian Wheat Growers' Association, position, **17**:59
International Trade Commission, enquête, 31;22-4
Prix, Chicago Board of Trade, plaintes, **27**:8
Ventes aux États-Unis, droits compensatoires, imposition, **38**:21-2
Voir aussi Pas-du-Nid-de-Corbeau, tarif, subventions—Élimination, répercussions
Et boulangerie, produits, prix, **16**:24
Exportations
Augmentation, **31**:6
Farine, **16**:29
Ontario Wheat Producers' Marketing Board et Commission canadienne du blé, entente de coparticipation, **38**:45
Pays clients, identification, **38**:30
Producteurs, indemnisation, Ontario Wheat Producers' Marketing Board, recommandations, **16**:22
Qualité, normes, **4**:43
Quotas de trois boisseaux par acre assigné, **50**:7, 18-9
Exportations, subventions
États-Unis, comparaison, **16**:11-2
Programmes, répercussions sur les marchés, **38**:19, 34, 38
Voir aussi sous le titre susmentionné D'hiver
Importations
Catégorie, identification, processus, **4**:42-3
Concurrence, **4**:28, 42; **8**:28-9
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, préoccupations, **4**:28-9
Farine, **8**:28

Blé—*Suite*
Importations—*Suite*
Réglementation, **4**:29; **8**:28
Marché international, assainissement, solutions, **17**:58
Ontario
Autres cultures, **16**:21
Blé blanc d'hiver, roux du printemps, etc., production, **38**:41-2
Données, demande, **16**:12-3
Commercialisation, coûts, augmentation, **16**:4, 10-1
États-Unis, exportations, subventions, programmes, répercussions, **38**:43-4
Indemnisation, **16**:9
Intrants, coûts, augmentation, **16**:10
Libre-échange, Accord, répercussions, **16**:8; **38**:44
Marché de spécialités, création, possibilité, **38**:42-3
Prix
Double prix, système, rétablissement, Commission canadienne du blé, position, **38**:36
Fixation, méthode, **38**:43
Fluctuation, multinationales, pouvoir, **16**:23-4
Initiaux, situation, **38**:49
Producteurs
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, restrictions, **38**:44
Situation, **16**:20-1
Production
Augmentation, **38**:36-7, 49
Coûts, **16**:11
Produits fabriqués, **16**:9
Récoltes, conditions, **16**:9
Semailles de 1987 et 1988, comparaison, **16**:13
Superficie cultivée, augmentation, **16**:7
Versements, modalités, **16**:9-10
Paiement initial, calcul, **4**:23; **31**:8, 10
Prix
Augmentation, **38**:35
Ventes, répercussions, **50**:29
Calcul, **39**:16
Commission canadienne du blé, prévision, **38**:30
Comparaison avec les États-Unis et la CEE, **39**:27-8
Double prix, système, **4**:28-9; **5**:6; **16**:8; **31**:12; **38**:32
de Grandpré, rapport, recommandation, **4**:28
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, position, recommandations, **16**:4-6, 15
Voir aussi sous le titre susmentionné Ontario—Prix
Initial, comparaison avec les États-Unis, **30**:14-5
Mondial, **4**:29; **50**:31
Réel à l'exportation, **38**:16-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Dur; Et boulangerie; Ontario; Qualité, normes; Ventes—Office
Producteurs
Indemnisation, **5**:6
Paiements accélérés, système, élimination, **16**:24
Production
Destinée au marché intérieur, plafonnement, proposition de l'Office du blé de l'Ontario, **31**:12
Tanzanie et Zambie, projets de recherche de l'ACDI, **13**:12-3
Produit dénommé, désignation, **16**:10
Produits, prix de vente au détail, récupération, **16**:26-7

Assurance-récolte, régime (RAREC). *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98

Assurance-revenu, caisse. *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98

Assurance-revenu, programme
Création, **5**:33-4

Assurance sociale, numéro. *Voir* Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu net, stabilisation, compte

Ault Foods Ltd.
GATT, négociations (art. XI), répercussions, **26**:35-6
Gouvernement, assistance, **26**:12-3, 32
Production, facteurs, taxe fédérale de vente, application, **26**:36-7
Situation, **26**:12-5
Voir aussi GATT—Produits agricoles, gestion de l'offre (art. XI); Témoins

Australie. *Voir* Abeilles—Virus; Boeuf—Importations—Nouvelle-Zélande; Céréales—Argentine; Porc—Exportations

Autochtones. *Voir* Pâturages communautaires, programme

Avoine
Approvisionnement, concurrence avec les États-Unis, **8**:23-4
Commercialisation
Commission canadienne du blé, retrait, **8**:7, 11; **17**:5-6, 8
Agriculteurs, etc., position, consultations, **4**:12-3, 35, 43-6; **17**:6, 10-1, 18
Annulation et réintégration, demande, **4**:13
Associations diverses, position, **17**:17-8
Cargill Grain Company et autres sociétés, avantages, **8**:22-3
Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, rôle, consultations, etc., **4**:44-5; **17**:10-1, 16-7, 27-8
Commissaires, consultation, **17**:10
Decima Research, enquête, **4**:12-4, 44, 46-7
Décret du Conseil, dépôt, **8**:11-2, 17, 33, 65
États-Unis, position, **8**:17-8
Marché de l'Ouest, votes, retrait, **8**:13-4
Opposition et appui, lettres, **8**:17, 33, 36
Peat Marwick, société, rapport, **4**:14-5, 47
Président et commissaire en chef, position, **50**:13-4
Raisons, **4**:14-5, 37-8, 46-7; **8**:65; **17**:11-2
Référendum, tenue, suggestion, **4**:44
Répercussions, **4**:15, 46-7; **8**:15, 22-3, 29-30; **17**:11-2; **50**:13-4, 23
United Grain Growers, président, commentaires, **17**:17-8
Western Canadian Wheat Growers' Association, position, **17**:54-6, 59
Libre-échange, Accord, répercussions, **8**:15-6
Programme, Commission canadienne du blé, établissement, **17**:16
Culture spécialisée, **8**:16
Exportations, responsables, gouvernement, assistance, **8**:16-7
Importations, contrôle, **4**:30
Paiements et prix initiaux, **8**:12-3
Producteurs, Western Canadian Wheat Growers' Association, membres, pourcentage, **17**:54

Avoine—*Suite*
Production
Augmentation, variétés nouvelles, recherche, etc., demande, **8**:14-5
Commission canadienne du blé, mise en marché, pourcentage, **17**:18-9
Subventions, **13**:21-3

Azote. *Voir* Plantes

Bailey, Rod (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **5**:31; **9**:4-10, 12, 14-5, 17-9, 23-8, 30, 32-4, 36-8, 41-2

Balcaen, Louis (Fédération canadienne des producteurs de lait)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **22**:4-9, 11-6, 19-29, 31-5, 39-43, 45, 47; **34**:21-4, 31-2

Banques. *Voir* Lait et produits laitiers—Quotas—Réduction; Produits agricoles—Quotas, dévaluation; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98; Société du crédit agricole—Avantages par rapport

Barrett, Andrew (Fabricants canadiens de produits alimentaires)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **27**:17-9, 24-5, 27, 31-2, 34, 39-42, 45-6

Barrie, Ralph J. (Conseil national de commercialisation des produits agricoles)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **11**:4-8, 10-2, 15-36

B.C. Jockey Club
Courses de *thoroughbred* et de *standardbred*, **2**:26
Voir aussi Hippodromes—Paris en salle, exploitation

Bergeron, Lise (Conseil national de commercialisation des produits agricoles)
Agriculture, budget principal 1989-1990, **11**:9-29, 31-5
Allusion, **11**:8

Bétail
Commerce interprovincial, transport, inspection, etc., solutions, **23**:24-5
D'engrais, **24**:15-6
Transformation et distribution, bénéfices, **24**:19
Transport
Prix, **24**:15-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Commerce
Voir aussi Pâturages communautaires, programme; Revenu agricole, protection, projet de loi C-48—Mesures spéciales—Comité spécial d'intervention

Betterave à sucre. *Voir* GATT—Produits agricoles, commercialisation, gestion de l'offre (art. XI)—CEE—Lait

Betterave à sucre, stabilisation, programme tripartite
Montants versés en trop aux agriculteurs, Bureau du vérificateur général, examen, **28**:7, 27-8

Beurre. *Voir* États-Unis; Lait et produits laitiers

Bibliothèque du Parlement. *Voir* Comité

Bicep. *Voir* Produits chimiques agricoles—Premextra

Bien-être social. *Voir* Agriculteurs, réorientation, programme—Participants

Biggs-Lavigne, rapport. *Voir* Lait et produits laitiers—Politique—À long terme *et* Prix—Augmentation

Althouse, Vic—*Suite*
Sécheresse, victimes, aide, programme, **4**:47-50; **15**:17-8
Société Radio-Canada, **28**:31-4
Sols, **35**:15
Terres agricoles, **32**:22-3; **36**:13-5; **37**:13
TPS, **49**:16
Union soviétique, **38**:30
Volaille, **41**:15-7, 32-3

American Pork Council. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Amérique du Sud. *Voir* Céréales

Amitraz, pesticide. *Voir* Poires

Anderson, Edna (PC—Simcoe-Centre)
Comité, travaux, planification, **26**:3-5

Animaux
Maladies, étude, **7**:11-2

Anthony, Frank (Association des producteurs de maïs de l'Ontario)
Agriculture, échanges commerciaux, étude, **37**:4-8, 17-8, 22, 33

Antibiotiques. *Voir* États-Unis—Volaille—Produits

Appendices
Agriculture, ministère, tableaux, **48A**:23-44
Code criminel, Loi (pari mutuel), projet de loi C-7, particuliers ou organismes en faveur ou contre, liste, **1A**:3-4

ARAP. *Voir* Administration du rétablissement agricole des Prairies

Arbres. *Voir* Brise-vent, établissement, programme

Arbres fruitiers, industrie. *Voir* Agriculture, ministère—Leblond, Ghislain, sous-ministre délégué, nomination par décret

Argentine. *Voir* Céréales

Ash, Ken (ministère de l'Agriculture)
Agriculture, politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **45**:10, 12-7, 19-26, 28-37

Ashmead, Ralph (consultant pour le Comité)
Comité, travaux, planification, **20**:3-5

Assiniboia Downs. *Voir* Hippodromes—Paris en salle, exploitation

Association canadienne des restaurants et des services alimentaires. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Association canadienne des transformateurs de volailles
Représentation, **41**:12, 23
Voir aussi Témoins

Association canadienne du droit de l'environnement. *Voir* Pesticides, homologation—Processus, examen—Groupe de travail

Association des banquiers canadiens (ABC). *Voir* Société du crédit agricole—Activités—Portefeuille, reprise

Association des hommes de chevaux. *Voir* Hippodromes—Paris en salle, exploitation—*Sudbury Downs*—Recettes

Association des producteurs de légumineuses de l'Ouest
Comité, rencontre, planification, **27**:3

Association des producteurs de maïs de l'Ontario
Représentation, **37**:4
Voir aussi GATT—Produits agricoles, commercialisation, gestion de l'offre (art. XI)—Canada, position; Maïs—Exportations—Promotion; Pesticides, homologation—Processus, examen; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98; Témoins

Associations de courses de chevaux. *Voir* Hippodromes—Paris en salle, exploitation

Assurance-chômage, programme. *Voir* GATT—Subventions

Assurance du revenu brut, régime (RARB)
Coûts, partage, provinces, position, **42**:24
Cultures spéciales, considération, **42**:37-8
Description, **42**:12-5, 17, 19
Et assurance-récolte, programme, différence, **42**:29-31
Prix de soutien, fixation, **42**:15, 30, 34-7
Protection, niveau, **42**:14, 22-3, 31, 38
Provinces, équité, **42**:39-41
Voir aussi Céréales et oléagineux, producteurs, revenu, protection, programme; Horticulture, industrie—Revenu; Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Revenu brut

Assurance-récolte, Fonds
Saskatchewan, déficit, **42**:38-9

Assurance-récolte, Loi
Révision, **5**:8; **15**:11-2
Voir aussi Revenu agricole, protection, projet de loi C-98—Grain de l'Ouest, stabilisation, Loi et Loi sur la stabilisation des prix agricoles *et* Réassurance-récolte, caisse

Assurance-récolte, programme
Amélioration, **5**:8, 35-6; **30**:8
Cultures à faible risque, protection, **15**:11-2, 29-30
Financement
Agriculteurs et provinces, contribution, **15**:12-3, 17-8
Ententes fédérales-provinciales, **5**:8, 16-7; **15**:11-3
Gouvernement fédéral, **5**:6, 16; **15**:16, 24-5
Réduction, **30**:9-10
Gouvernement, position, communiqué, publication, **5**:35
Paiements. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Versements
Participants, **5**:17, 35-6; **15**:30
Producteurs, associations régionales et nationales, consultations, **15**:11
Réforme, **10**:13
Gouvernement, politique, *Révision de l'assurance-récolte fédérale-provinciale*, document, **5**:8, 16; **15**:10-1
Dépôt demandé, **5**:17
Versements, **15**:18
Voir aussi Assurance du revenu brut, régime—Et; Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national—Grains 2000, programme; Céréaliculteurs de l'Ouest, revenu, stabilisation, programme; Revêtement végétal permanent, programme—Saskatchewan—Terres K et J

Agriculture viable—*Suite*
Comité, étude, **20**:5; **49**:6
Voir aussi Agriculture, ministère—Leblond, Ghislain, sous-ministre délégué, nomination par décret

Alachlore. *Voir* Pesticides; Pesticides, homologation—Processus, examen—Groupe de travail

***Alameda*, barrage.** *Voir* Région rurale, aménagement hydraulique, programme

Alberta. *Voir* Bison—Nord; Office canadien de commercialisation du poulet—Colombie-Britannique; Région rurale, aménagement hydraulique, programme—Financement, montant de 12 millions $; Sols, conservation, programme—Ententes fédérales-provinciales

ALE. *Voir* Libre-échange, Accord

Alimentation
Western Canadian Wheat Growers' Association, propositions, **17**:57

Aliments. *Voir plutôt* Denrées alimentaires

Aliments, production et inspection, Direction. *Voir* Agriculture, ministère

Allocations réservées, programme
États-Unis, répercussions, **8**:19

Althouse, Vic (NPD—Mackenzie)
Abeilles, **7**:34
Agriculteurs, **39**:36
Agriculteurs, réorientation, programme, **9**:12-3, 42
Agriculture, **43**:16-7
Budget principal 1989-1990, **4**:32-5, 46-50; **6**:10, 13-5, 17, 32-4; **7**:9-12, 34-6; **8**:18-20, 29-30, 54-5, 62; **9**:12-6, 42; **11**:14-7, 35; **12**:15-7; **13**:10-3; **15**:17-8; **18**:11-5, 32-3
Budget principal 1990-1991, **30**:14, 16, 18-9, 28; **31**:26-9; **32**:22-6; **35**:12-5, 29-31; **36**:12-7; **38**:20-1, 30
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:17-8
Budget supplémentaire (A) 1990-1991, **39**:35-8, 50-2
Bureau du vérificateur général, vérifications, examen, **28**:21-3, 26-7, 31-4
Échanges commerciaux, étude, **20**:17-9; **21**:13-7, 27; **24**:15-9, 29; **25**:13-5, 30-4, 45-6; **26**:19-21, 23; **27**:3, 25-7, 29-31, 44; **37**:12-6; **38**:41, 44-7; **39**:12, 14-5; **40**:13-8, 22-3, 26; **41**:14-7, 32-3; **45**:3; **46**:13-5, 30-3
Politique, examen, comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:22-5, 39-43; **45**:25-7
Situation financière, SCA, sondage, Agriculture, ministère, analyse, examen, **48**:19-22, 34-6
TPS, session d'information, **49**:16, 24-6
Agriculture, ministère, **4**:32; **28**:26
Nomination par décret, examen, **6**:10, 13-5, 17, 32-4
Allocations réservées, programme, **8**:19
Animaux, **7**:11-2
Assurance du revenu brut, régime, **42**:22-4, 39-41
Avoine, **4**:46-7; **8**:29-30
Bétail, **24**:15-6, 19
Bison, **7**:12
Blé, **13**:12-3; **16**:9-11; **38**:20-1, 44
Budget des dépenses, **28**:27
Bureau national des céréales, **8**:62
Bureaux d'examen de l'endettement agricole, **18**:11-4; **32**:22-6

Althouse, Vic—*Suite*
Carburant, **24**:17-8; **37**:13
Céréales, **8**:18, 20; **30**:18-9; **38**:21, 46-7; **39**:12, 14-5; **49**:24-5; **50**:20-1
Céréales fourragères, transport, aide, programme, **4**:33, 35; **8**:55
Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national, **8**:54-5
Céréaliculteurs de l'Ouest, revenu, stabilisation, programme, **4**:32-3
Chicago Board of Trade, **40**:22-3, 26
Cold Springs Farm Ltd., **24**:15, 18-9
Cold Springs Food Products, **24**:16-7
Comité, **28**:31-4
Séance d'organisation, **1**:9, 11, 14-9, 21-2, 24
Travaux, planification, **4**:4; **6**:4; **26**:3-5; **28**:4
Commission canadienne du blé, **16**:11; **28**:21
Nominations par décret, examen, **50**:20-2
Commission canadienne du lait, **12**:16
Compte de stabilisation du revenu net, **42**:22, 25, 41-3
Coopératives, **31**:26-7
Crédit agricole, **18**:32-3; **30**:19-20; **45**:27
Denrées alimentaires, **7**:9-10; **25**:13-5, 30-4; **27**:44
Endettement agricole, étude, **56**:87
Endettement agricole, examen, Fonds, **9**:14-6; **36**:13, 15-7
Endettement agricole, examen, programme, **9**:14-5
États-Unis, **20**:17-9; **24**:18; **27**:26-7; **40**:14-8
Éthanol, **8**:55; **37**:12
Fermes, **45**:25-7
GATT, **21**:13-7; **37**:12; **39**:14; **46**:30-3
Grain de l'Ouest, stabilisation, programme, **30**:29; **37**:15-6; **42**:22
Grains, programme spécial, **28**:22-3
Horticulture, industrie, **51**:65-7
Lait et produits laitiers, **12**:15-7; **26**:20-1
Libre-échange, Accord, **26**:23; **50**:21
Maïs, **8**:19; **24**:17; **35**:29; **37**:13
Oeufs, **11**:14-5
Office canadien de commercialisation du tabac, **11**:35
Offices de commercialisation, **41**:14-5
Ontario, **24**:18-9
Ontario Wheat Producers' Marketing Board, **38**:45
Blé, double prix, libre-échange, etc., questions, étude, **16**:9-12
Pas-du-Nid-de-Corbeau, **31**:27
Pesticides, homologation, **6**:10, 13-4, 17, 32-3
Plantes, **35**:29
Pommes, **51**:66
Pommes de terre, **7**:35; **11**:35
Porc, **13**:11-2
Poulet, **11**:17
Procès-verbaux et témoignages, **46**:11; **47**:5
Produits agricoles, **25**:33; **27**:25, 29
Produits chimiques agricoles, **24**:17
Recherche agricole, **35**:12-5, 29-31
Revenu agricole, protection, projet de loi C-98, étude, **51**:11-7, 27, 35-7, 45, 54-8, 65-7; **52**:19-22, 37, 39-40; **53**:28-9, 36-8, 42-3, 56-8; **54**:42-6, 50-1, 55-6, 60, 65-6; **55**:18-9, 21, 24, 26, 34-5, 39-40, 50, 56, 60
SCA, **36**:12
Plan d'entreprise quinquennal, étude, **43**:16-7, 34, 36-8

Agriculture—*Suite*
Saskatchewan—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Commerce interprovincial; Fonds de 500 millions $; Situation financière, SCA, sondage
Secteur, avantages, **27**:36-7
Services d'usage, TPS, suppression, suggestion, **49**:18-20
Situation, **27**:5-11
Situation financière, SCA, sondage
Actif agricole, valeur nette, calcul, **48**:16-8
Agriculteurs nouveaux et anciens, **43**:13-4
Agriculture, ministère, analyse
Conclusions, **48**:5-15, 28-30
Examen, **48**:4-37
Annuel, prévision, **43**:11
Comparaison avec le sondage de 1987, **43**:16; **48**:5-6, 12-4, 36
Données
Exactitude statistique, **43**:9-11, 13; **48**:35-6
Mise à la disposition du Comité, **36**:12
Fermes
Échantillonnage, **43**:16-7, 27-8; **48**:6-7, 15-6, 25, 35
Saskatchewan, **48**:5, 34-6
Tableau, explications, **48**:9-10, 12-4, 19-24, 31-4, 36-7
Producteurs de fruits, prise en considération, **48**:15-6, 26, 28
Productions mixtes, exploitations laitières, situation, **48**:26
Projection en dollars réels, omission, **43**:17
Provinces, ventilation détaillée, **48**:15-6
Quotas, valeur, inclusion, **43**:11
Résultats, **36**:8-10; **43**:4-8
Revenu
Agricole, **43**:29-30
Brut, plan d'assurance, application, **48**:29-30
Gouvernement, programmes, diminution, **48**:24
Net, prévisions, comparaison, **48**:18-9
«Net en espèces» et «revenu total», définition, **48**:26-7
Non agricole, **43**:18, 30; **48**:6-7, 13-4, 25, 27
Stabilisation, programmes
Bureau du vérificateur général, examen, **28**:27
Commercialisation, répercussions, **37**:15
Coûts, partage, etc., **37**:14-5, 24-5
Fonds, déficits, situation, **42**:38-9
Subventions
Pays divers, étude de l'OCDE, Conseil canadien du porc, position, **20**:29
Répercussions, **24**:28
Situation, **21**:28-9
TPS, session d'information, **49**:6-28
Western Canadian Wheat Growers Association, position, **17**:31-8
Voir aussi Déficit—Réduction; États-Unis; GATT; Provinces de l'Ouest; Société Radio-Canada—Journaliste spécialisé

Agriculture, Comité. *Voir plutôt* Comité

Agriculture, ministère
Activités, Bureau du vérificateur général, examen, **28**:15-6
Aliments, production et inspection, Direction
Activités, **7**:5-6, 13
Vérificateur général, examen, méthode, **7**:13-4
Années-personnes, réduction, **30**:9

Agriculture, ministère—*Suite*
Budget, augmentation, **5**:6
Céréales et oléagineux, Direction, création, activités, etc., **8**:4-7, 26
Employés
Nombre, réduction, transfert, etc., **4**:32; **5**:15
Ornithologistes, identification, **7**:15
Finances, ministère, relation, **28**:15
Gestion financière, doutes, **28**:11
Leblond, Ghislain, sous-ministre délégué, nomination par décret
Agriculture viable, questions, implication, rôle, perception, **6**:14-5
Antécédents, qualifications, etc., description, **6**:7-9, 16, 24
Arbres fruitiers, industrie, connaissance, **6**:27
Denrées alimentaires, pesticides, teneur, position, **6**:21-2
Embauche, responsable, **6**:8
Hormones de croissance pour les plantes, position, **6**:23
Pesticides, homologation, processus, examen
Rapport au Ministre, **6**:8-9, 14-5
Responsabilités autres, **6**:9
Rôle, **6**:9, 14-5
Temps consacré, **6**:9-10
Régions diverses, connaissance, familiarisation, etc., **6**:24
Supérieur hiérarchique, identification, **6**:8-9
Nomination par décret
Examen, **6**:7-34
Voir aussi sous le titre susmentionné Leblond, Ghislain, sous-ministre délégué
Prévisions budgétaires pour 1990-1991, **30**:9
Programmes
Création, recours à l'art. 5 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, Bureau du vérificateur général, examen, **28**:6-7, 10, 12-5, 24
Internationaux, Direction générale, activités, **13**:4-7, 11
Recherche, Direction générale
Activités, revenus, etc., **35**:23-4
Effectifs, réduction, explications, **35**:11-2
Orientations stratégiques, **34**:4-8
Scientifiques, travail dans les universités et le secteur privé, **35**:9
Téléphone et centre de message, services, inefficacité, **39**:47
Vérificateur général
Rapport, **7**:9-10
Voir aussi sous le titre susmentionné Aliments, production et inspection, Direction
Versements anticipés sans nécessité
Bureau du vérificateur général, précisions, **28**:7, 11-2, 24, 26-7
Montant, évaluation, etc., **28**:16-8
Voir aussi Agriculture—Situation financière, SCA, sondage; Appendices; Bureau de commercialisation des céréales—Responsabilités, transfert; Bureau national des céréales; Céréales—Variétés—Nouvelles, mise au point; Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Compte de stabilisation du revenu net; Sols—Recherche; Témoins

Agriculture, ministère, Loi. *Voir* Agriculture, ministère—Programmes—Création, recours à l'art. 5;

Agriculture viable
ARAP, orientation, **10**:28

Agriculture—*Suite*
Commerce interprovincial, obstacles—*Suite*
Comparaison avec le commerce entre les États-Unis et le Canada, **23**:10-1
Définition, **23**:7-10, 12-5, 18-9
Élimination
Difficultés, **23**:13-5
Ministres de l'Agriculture, protocole d'entente, **23**:7-8, 17-8
Politique commerciale, comité fédéral-provincial, création, **23**:6-7, 11-4, 19, 23, 26-7
Provinces, position, **23**:18
Gestion de l'offre, inclusion, **23**:11-2
Liste, demande, **23**:14, 19
Offices de commercialisation, responsabilité, comité, évaluation, **23**:11
Ontario, situation, **23**:29, 31
Pesticides, utilisation, **23**:15-6
Premiers ministres, réunion à Regina, Sask., en 1985, initiatives, **23**:5-6, 10
Provinces
Pertes, représentation, **23**:11
Position, **23**:24
Règlement, tribunal, création, possibilité, **23**:16-8, 29-31
Saskatchewan, situation, **23**:24
Dette. *Voir plutôt* Endettement agricole
Dollar, taux de change et taux d'intérêt, répercussions, **21**:16
Échanges commerciaux, étude, **20**:4, 7-41; **21**:4-36; **22**:4-47; **23**:5-34; **24**:4-37; 25:4-46; **26**:5-48; **34**:4-34; **37**:4-33; **38**:4-52; **39**:5-29; **40**:5-34; **41**:4-33; 46:4-40
Comité, voyage à Washington, séance d'information, document, distribution, etc., **27**:3
L'industrie agro-alimentaire: Le défi de la concurrence, document, examen, **45**:3; **47**:3
Ententes fédérales-provinciales, fonds alloués, **30**:10
États-Unis, droits compensateurs, évitement, mécanisme, **9**:13-5, 21
Exploitations familiales. *Voir plutôt* Fermes familiales
Financement, augmentation, **5**:5
Fonds de 500 millions $
Agriculteurs, revenu net de 1981-1985, rajustement, **39**:35-7
Création, recours à un budget des dépenses supplémentaires, **28**:10-1
Fourrure, industrie, **39**:30-1, 37-8, 46
Horticulture, industrie, **39**:30, 32, 46-7
Mise sur pied, date, **39**:32
Ontario, **39**:46-7
Provinces
Administration, répartition, **39**:31-2, 37-9, 46
Contribution équivalente, négociations, **30**:6, 16-8, 24, 30-1; **39**:31, 36
Répartition, **30**:23-5, 34
Saskatchewan, contribution, **30**:18-20, 26-9; **39**:33
Versements
Délai, **39**:32-4, 41-2
Forfaitaires à l'acre, **31**:20-1, 29
GATT, négociations
Canada, rôle, **8**:25
CEE, position, opinion demandée, **8**:24-5

Agriculture—*Suite*
GATT, négociations—*Suite*
Environnement, questions, prise en considération, **30**:8-9, 25-6
Date, **4**:31
Genève, entente, **4**:10
Produits relevant de la gestion de l'offre (offices de commercialisation), prix, gel, etc., **4**:34-5
Commission canadienne du blé, répercussions, **8**:38-9
Gouvernement, position, **8**:57
Programmes internationaux, Direction générale, suggestion, **13**:24-5
Gouvernement
Assistance, **4**:10; **5**:6, 11; **21**:9; **30**:6-7; **53**:9; **54**:25
Politiques
À long terme, **5**:7
Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, consultation, **5**:23
Élaboration, sociétés, participation, **4**:11-3; **5**:22
Révision, consultations, etc., 7:22-3, 27-8, 33
Information, système, étude effectuée par Deloitte, Haskins and Sells, **18**:27-8
Libre-échange, Accord
Répercussions, **43**:23, 30
Voir aussi sous le titre susmentionné Programmes—Supprimés
Marchés, plan de développement dans divers pays, projets, **13**:6, 28-9
Pays exportateurs, *Cairns Group,* création, rôle, etc., **8**:24-6
Politique
Comparable à la CEE, adoption, **14**:39-49
Élaboration, **19**:27; **21**:7
Examen
Comités et groupes de travail, rapports, étude, **42**:5-44; **43**:19; **44**:4-37; 45:5-38
Secteurs, identification, **54**:19
Premier ministre, rôle, allusions, **17**:23-4
Producteurs, soutien, programmes, **16**:25
Programmes
Divers, financement, statistiques demandées, **10**:25-6
Permanents et à long terme, **30**:8; **39**:26
Ponctuels, abolition, Western Canadian Wheat Growers' Association, position, **17**:56, 61
Supprimés en vertu de l'Accord de libre-échange, **17**:38-9, 59-61
Programmes spéciaux
Abolition, **39**:48-9
Financement, **39**:43-4
Mise en oeuvre, comité, création, possibilité, **42**:27-8
Provinces, participation, **39**:49-50
Recherche. *Voir plutôt* Recherche agricole
Récoltes, projections, dépôt, **8**:29
Rentabilisation, méthodes, **32**:32-3
Responsabilités, partage, **5**:7; **30**:6-7
Revenu agricole
Statistiques, **5**:11; **52**:36; **54**:13
Voir aussi sous le titre susmentionné Situation financière, SCA, sondage
Saskatchewan
Situation, assistance, etc., **30**:18-20

ABC. *Voir* Association des banquiers canadiens

Abeilles
Importations, interdiction, **7**:34
Virus
Australie, rapport, **7**:34
Transmission, **7**:34-5

Accord de libre-échange canado-américain. *Voir plutôt* Libre-échange, Accord

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (*GATT*). *Voir* plutôt GATT

ACDI. *Voir* Agence canadienne de développement international

Acquiculteurs. *Voir* Bureaux d'examen de l'endettement agricole

Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)
Activités, rôle, etc., **10**:21-2, 28
EDÉR, ententes auxiliaires, programmes, répercussions, **10**:24
Et Saskatchewan Water Corporation, compétence, partage, difficultés, etc., **10**:28-9
Historique, **10**:21
Rapport 1987-1988, **10**:31
Techniciens en aménagement hydraulique et spécialistes en gestion des pâturages, nombre, **10**:35
Voir aussi Agriculture viable; Région rurale, aménagement hydraulique, programme—Financement, montant de 12 millions $; Sécheresse, victimes, aide, programme—Agriculteurs, versements *et* Éleveurs de bétail, versements; Témoins

Aéroport international Lester B. Pearson. *Voir* Denrées alimentaires—Et ordures porteuses de maladies, entrée au Canada

Affaires extérieures, ministère. *Voir* GATT—Négociations; Témoins

Agence canadienne de développement international (ACDI). *Voir* Blé—Production—Tanzanie et Zambie, projets de recherche

Agriculteurs
À temps plein, nombre, évaluation, **48**:31
Assistance et soutien du revenu, nouveaux programmes, **19**:12-3
Difficultés financières
Étude, dépôt, **8**:30
Statistiques, **19**:10-2
«Emploi non agricole», définition, **19**:22-3
Intérêt, taux
Augmentation, répercussions, **27**:10-1, 13
Imposition, **8**:48
Jeunes, statistiques, **1**:9-10
Nombre, réduction, **27**:6
Programmes, fonds, répartition, **48**:28
Revenu
Comparaison avec le revenu moyen canadien, **5**:15-6; **19**:20-1, 23-4,
Net, calcul, **19**:27
Protection, programmes
Coûts, partage, formule, **39**:36-7, 47-8
Création, **20**:39-40; **39**:42-3

Agriculteurs—*Suite*
Revenu—*Suite*
Provenance, **19**:16-7
Saskatchewan, réduction, prévision, **36**:9
Statistiques, **19**:6-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Assistance et soutien
Situation, comparaison avec les États-Unis, **24**:24-5
Vieillissement, statistiques, **19**:9
Voir aussi Agriculteurs, réorientation, programme; Agriculture—Fonds de 500 millions $ *et* Situation financière, SCA, sondage; Betterave à sucre, stabilisation, programme tripartite—Montants versés en trop; Bureaux d'examen de l'endettement agricole; Céréaliculteurs, revenu, stabilisation, programme national—Options—Jeunes; Compte de stabilisation du revenu net; Crédit agricole; Denrées alimentaires *passim*; États-Unis; Farmland Security Board; Région rurale, aménagement hydraulique, programme—Financement, montant de 12 millions $; Sécheresse, victimes, aide, programme; Sols, conservation, programme; Taxe fédérale de vente—Suppression; Terres agricoles—Saisies par la SCA—Cession-bail, dispositions; TPS

Agriculteurs, réorientation, programme (PCRA)
Amélioration, mesures, **39**:31
Avenir, **9**:28
Création, but, etc., **9**:7-8
Échéance, date, **9**:8
Formation, période, prolongation, **9**:12-4
Modification, **9**:28-9, 35; **30**:7
Participants
Bien-être social, admissibilité, **9**:40-1
Emploi, catégories, liste, demande, **9**:40-2
Statistiques, **9**:33-5
Renseignements, diffusion, **9**:35
Résultats obtenus, **9**:34, 36, 40-1
Comparaison avec le programme de planification de l'emploi, **9**:34-5

Agriculture
Avenir, **36**:32-3; **40**:31-3
Budget principal 1989-1990, **4**:4-6, 8-51; **5**:4-37; **6**:10-34; **7**:4-41; **8**:4-68; **9**:4-42; **10**:4-39; **11**:4-36; **12**:4-39; **13**:4-38; **15**:4-32; **18**:4-38; **19**:4-29
Budget principal 1990-1991, **30**:5-37; **31**:4-40; **32**:4-38; **35**:4-33; **36**:4-38; **38**:4-33
Budget supplémentaire (A) 1989-1990, **15**:4-32
Rapport à la Chambre, **15**:4, 32
Budget supplémentaire (A) 1990-1991, **39**:30-53
Bureau du vérificateur général
Vérifications, examen, **28**:5-35
Voir aussi sous le titre susmentionné Stabilisation, programmes
Cargill Grain Company, énoncé de politique, distribution, **5**:21-3
Commerce international
Barrières commerciales, élimination, **4**:11
Gouvernement, projets, **5**:9
Marché européen, **4**:37-9
Provinces, responsabilités, **39**:51-3
Règles, établissement, **4**:10; **21**:9
Commerce interprovincial, obstacles
Autres comités, constitution, etc., **23**:7, 21, 27

INDEX

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

DATES ET FASCICULES

—1989—

Avril: les 19 et 25, f.1; le 25, f.2.

Mai: le 2, f.3; les 9 et 10, f.4; le 18, f.5; le 24, f.6; le 25, f.7.

Juin: le 1er, f.8; le 6, f.9; le 7, f.10; le 8, f.11 et f.12; le 13, f.13; le 15, f.14; le 20, f.15 et f.16; le 27, f.17.

Octobre: le 3, f.18; le 4, f.19.

Novembre: le 27, f.20.

Décembre: le 5, f.20; le 13, f.21; le 19, f.22.

—1990—

Janvier: le 25, f.23.

Février: le 20, f.24; le 22, f.25.

Mars: les 8 et 20, f.26; les 21 et 22, f.27.

Avril: le 10, f.28.

Mai: le 2, f.30; le 3, f.31; le 8, f.32; le 9, f.33; le 16, f.34; le 24, f.35; le 28, f.36; le 29, f.37; le 31, f.38.

Juin: le 5, f.39; le 7, f.40; le 14, f.41.

Octobre: le 16, f.42; le 18, f.43; le 23, f.44.

Novembre: les 5 et 6, f.45; le 8, f.46 et f.47; le 20, f.48.

Décembre: le 19, f.49.

—1991—

Février: le 26, f.50.

Mars: le 12, f.51; le 13, f.52; le 14, f.53; le 18, f.54; le 19, f.55; le 26, f.56.

Avril: les 9 et 11, f.56.

N.B. Les 23 et 24 avril 1990, le Comité a participé au Forum parlementaire sur les changements climatiques dans le monde. Les procès-verbaux et témoignages sont publiés dans un fascicule spécial non indexé.

GUIDE DE L'USAGER

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous-titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous-titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous-titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. *Voir* Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1re, 2e, 3e l. = première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am. = amendement. Art. = article. Chap. = chapitre. Dd. = ordre de dépôt de documents. Déc. = déclaration. M. = motion. Q.F. = question au *Feuilleton*. Q.o. = question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés. = résolution. S.C. = Statuts du Canada. S.r. = sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Service de l'index et des références (613) 992-7645. Télécopieur (613) 992-9417

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

06523000S

CANADA

INDEX

DU

COMITÉ PERMANENT DE

l'Agriculture

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1–56 • 1989–1991 • 2e Session • 34e Législature

MAY 2 0 1992